





VB.⁴. 1156.

110 Hist. univ. Gen. &
78

Histoire.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

D'APRÈS L'ANGLAIS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.

TOME QUARANTE-QUATRIÈME.

CONTENANT

LA CONTINUATION ET LA FIN DE L'HISTOIRE DE HOLLANDE OU
DES PROVINCES-UNIES, ET LE COMMENCEMENT DE CELLE
D'ANGLETERRE OU DE LA GRANDE-BRETAGNE.

ENRICHIE DES CARTES NÉCESSAIRES.



A AMSTERDAM ET SE TROUVE A PARIS,

Chez J. G. MERIGOT le jeune,

Libraire sur le Quai des Augustins au coin de la Rue pavée N°. 38.

M D C C L X X X V I I I

UNIVERSELLE HISTOIRE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

D'APRÈS L'ANGLAIS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.
TOME QUARANTE-QUATRIÈME.

CONTENANT

LA CONTINUATION ET LA FIN DE L'HISTOIRE DE HOLLANDE OU
DES PROVINCES-UNIES, COMMENCEMENT DE CELLE
D'ANGLETERRE, DE LA BRETAGNE.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

EMBRASSÉES DES CARTES NÉCESSAIRES.



A AMSTERDAM ET SE TROUVE A PARIS,

chez J. G. M. E. R. I. G. O. T. le Jeune,

Libraire pour le Roi des Augustins au coin de la Rue privée N° 38.

M D C C L X V I I.

T A B L E

CHAPITRES ET SECTIONS

DE CE QUARANTE-QUATRIÈME

V O L U M E.



SUITE DU LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE HOLLANDE OU DES PROVINCES-UNIES.

SECTION VII. <i>Histoire de la République naissante, tyrannisée par le Duc d'Albe, depuis 1567 jusqu'à 1574.</i>	Pag. 1
—— VIII. <i>Histoire de la République des Provinces-Unies, depuis la disgrâce du Duc d'Albe, jusques à l'assassinat de Guillaume I. Prince d'Orange, ou depuis 1574 jusqu'à 1584.</i>	17
—— IX. <i>Histoire de la République des Provinces-Unies, depuis l'assassinat de Guillaume I. Prince d'Orange, jusqu'à la mort du Duc de Parme, ou depuis 1584 jusqu'en 1593.</i>	94
—— X. <i>Histoire de la République des Provinces Unies, depuis la mort du Duc de Parme, jusqu'au Traité de Westphalie, ou depuis 1593 jusqu'en 1648.</i>	124
—— XI. <i>Histoire de la République des Provinces Unies, depuis le Traité de Westphalie, jusques à la Paix de Breda, ou depuis 1648 jusqu'en 1667.</i>	172
—— XII. <i>Histoire de la République des Provinces-Unies, depuis le Traité de Breda, jusques à la Paix de Ryswick, ou depuis 1667 jusqu'en 1697.</i>	250
—— XIII. <i>Histoire de la République des Provinces Unies, depuis la Paix de Ryswick, en 1697, jusques à nos jours.</i>	361

LIVRE TRENTE-QUATRIEME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

Introduction à l'Histoire d'Angleterre. Pag. 521

[NB. On en donnera une Carte Géographique dans le Volume suivant.]

AVIS AU RELIEUR.

Le Tableau intitulé *Division de l'Angleterre* se place devant la Pag. 521

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS
LE COMMENCEMENT DU MONDE
JUSQU'À PRÉSENT.

SUITE DU LIVRE TRENTE-TROISIEME.

HISTOIRE DE HOLLANDE OU DES PROVINCES UNIES.

SECTION VII. *Histoire de la République naissante, tyrannisée par
le Duc d'Albe, depuis 1567 jusqu'à 1574.*

LE Duc d'Albe pour avoir fait tomber les têtes des Comtes d'Egmond & de Hoorn, &, quoiqu'il eût dit que *peu de têtes de saumons valaient mieux que des milliers de têtes de grenouilles*, ne fit plus grace à rien de ce qui lui étoit suspect: (1) il décréta de prise de corps le Prince d'Orange, le Comte d'Hogstrate, le Comte Louis de Nassau, le Comte van den Bergh, le Comte de Culenbourg, & Brédérode. Van Straale, & Casenbrood, attachés au Comte d'Egmond & au Comte de Hoorn, périrent aussi misérablement que leurs maîtres. Le dernier fut écartelé. L'hôtel de Culenbourg, où la Confédération avoit pris naissance, fut rasé. On y éleva une colonne de marbre, sur la base de laquelle on lisoit cette inscription en quatre langues différentes.

Regnante Philippo II. Cath. Hisp. Rege, in his inferioris Germaniæ Regionibus, Gubernante vero ejus nomine Fernando Alvarès de Toledo, Alvæ Duce &c.... Florentii de Pallant Comitibus Culenburgii quondam domum solo æquari sancitum est, ob execrandam memoriam repetitæ in ea Conjurætionis adversus Religionem Eccl. Cath. Rom. Regiam Majestatem, & ipsas Regiones. Anno Salut. Clæ. D. LXVIII. 5. Kal. Junii.

Le supplice des deux Comtes ne fut que le signal du carnage. Quatre Protestans furent brûlés vifs. „ On fit, dit Bentivoglio, plusieurs autres exécutions semblables, avec tant d'horreur & d'épouvante de la part du peuple, que l'on n'entendoit de toutes parts que des soupirs, des gémisse-

SECT. VII.
Hist. de
Hollande.
1567-1574.
1568.

Nouvelles
exécutions.

(1) Mém. pour l'Hist. de Flandres.

SECT. VII.
Hist. de
Hollande.
1567-1574.

*Approu-
vées par
l'Inquisi-
tion d'Es-
pagne.*

*Fin tragi-
que du Ba-
ron de
Montigny.*

„ mens & des plaintes; à quoi le Duc joignit une horrible proclamation
„ contre ceux qui étoient sortis du pays, que l'on y rappelloit sous peine
„ de la perte de leurs biens, s'ils n'y retournoient pas, & où l'on ordon-
„ noit une rigoureuse recherche des biens, dont ils jouissoient, avec défen-
„ se à qui que ce fût de les cacher. (1) Tous les Ministres, dont on put
se saisir, allèrent grossir la foule des Martyrs de leur religion; ceux qui leur
avoient donné asyle, ceux qui avoient eu des liaisons secrètes avec eux,
ceux enfin qui avoient le plus assidument écouté leurs prédications, furent
traités avec la même rigueur. Toutes les places, tous les carrefours de
Bruxelles étoient teints de sang. On traînoit ces malheureux au supplice,
attachés à la queue d'un cheval, les mains liées sur le dos. On fit périr
même des Catholiques, à qui on ne pouvoit reprocher d'autre crime que
leur opulence. Parmi ces victimes du fanatisme, il se trouva un malheu-
reux, qui fut arrêté, conduit à l'échaffaud, & décapité, sans avoir été en-
tendu, sans même qu'on lui eût demandé son nom: peu de temps après, cet
inconnu fut décrété; on le chercha, on apprit qu'il étoit mort sous le fer
d'un bourreau. On fit le procès à sa mémoire, & ce procès ne servit qu'à
faire connoître son innocence. Quelques juges, encore capables de remords,
parurent touchés de cette injustice. L'impitoyable Vargas n'en parut point
ému. „ De quoi vous affligez-vous, leur dit-il: faire périr un innocent, n'est-
„ ce pas envoyer son ame dans le ciel? (2) Toutes ces horreurs furent ap-
prouvées par l'Inquisition de Madrid, qui déclara, par un décret solennel,
„ que tous les sujets du Roi dans les Pays-bas, tant à l'égard des apostasies,
„ hérésies, & révoltes, par lesquelles ils s'étoient soulevés contre l'E-
„ glise & le Roi, qu'à l'égard de ce qu'en feignant d'être Catholiques, ils
„ n'avoient point fait ce qu'ils devoient faire, pour s'opposer aux hérétiques,
„ aux apostats & aux séditions, ce qui étoit très facile au commencement,
„ méritoient d'être tenus pour leurs auteurs & infectés de leur hérésie, de
„ leur apostasie, de leur sédition, & que les Nobles, qui avoient présenté
„ requête, au nom des sujets du Roi contre l'Inquisition, & avoient encou-
„ ragé les hérétiques, les apostats, les séditions, étoient coupables du
„ crime de Leze-Majesté au premier chef.”

Les loix de l'honneur ne furent pas plus respectées que celles de l'humani-
té. Le Baron de Montigny, frere du malheureux Comte de Hoorn, étoit
venu en Espagne sur la parole de la Gouvernante & du Roi. Sa personne
étoit donc respectable. Aucun privilege ne dispense un Souverain de la pro-
messe qu'il a faite à l'un de ses sujets. Le Baron fut arrêté & conduit à l'Al-
cazar de Ségovie: à peine y étoit-il enfermé, qu'on vit arriver des pèlerins
flamands, qui portoient des violons & d'autres instrumens, & qui demande-
rent la permission de lui donner une sérénade. L'Alcayde ne crut pas devoir
refuser cette consolation à son illustre prisonnier. Les musiciens entrent,
accordent leurs instrumens, & chantent des chansons flamandes; du moins
l'Alcayde le crut. Ils disoient en flamand au Baron de Montigny, qu'on lui
apportoit des limes pour couper les barreaux de sa prison, & des échelles de
soie pour descendre. Ces instrumens étoient renfermés dans leurs violons,

(1) Bentivoglio P. I. Liv. IV. (2) De Meteren.

qu'ils laisserent, promettant de revenir bientôt pour lui donner un nouveau concert. Jusque-là cette comédie étoit bien jouée. Mais un simple oubli la termina d'une manière tragique. Les prétendus pèlerins n'avoient point dit au Baron où il trouveroit des chevaux pour s'enfuir. Antoine, son Secrétaire, sortit, prit la poste, & courut après eux, pour leur faire cette importante question. Il les joignit, leur parla, & revint. Mais l'Alcayde vit les chevaux de poste; il demanda qui s'en étoit servi; le postillon répondit que c'étoit le Secrétaire du Baron. Le gardien commença à se défier des pèlerins & d'Antoine. Il défendit de laisser entrer personne dans la chambre du Baron. Le lendemain il visita les mets préparés pour Montigny & trouva dans un pain un billet écrit en flamand, qu'il envoya au Roi. Le Majordôme & le Secrétaire du Baron furent arrêtés; peu de jours après on s'aperçut qu'un barreau avoit été limé. Le prisonnier fut transféré à Simencas. Il y fut étranglé sur un échaffaud; son Majordôme fut pendu, & le boulanger qui avoit fait le pain, fut fouetté publiquement. (1) Tout le crime de Montigny étoit d'avoir excité Don Carlos à demander le Gouvernement des Pays-bas. Marguerite de Parme en étoit sortie: elle n'avoit plus ni autorité, ni crédit. Quelle que fut sa sévérité, quoiqu'un grand nombre de familles lui redemandât un pere, un fils, un frere immolés à la superstition; quoiqu'elle eût violé & révoqué des promesses solennelles; cependant on ne la vit point partir sans regret. Son gouvernement parut doux, comparé à la tyrannie du Duc d'Albe; elle étoit devenue si insupportable, qu'une multitude de Flamands se retirèrent dans les bois. Ils y vécurent avec les bêtes farouches. Ils en prirent la férocité. Ils pillèrent les couvens & les presbyteres & mutilèrent les moines & les prêtres. Le Duc d'Albe rendit les paysans responsables du mal qu'éprouveroient leurs pasteurs; & menaça de les traiter ou comme meurtriers, ou comme voleurs, si ceux-ci étoient volés ou assassinés.

*Hist. de
Hollande.
1567-1574.*

*Départ de
la Gouver-
nante.*

Cependant l'Empereur Maximilien souffroit que le Prince d'Orange levât des troupes en Allemagne. Ce Monarque étoit indigné contre le Duc d'Albe, qui, malgré ses instances, s'étoit hâté de faire décapiter les Comtes d'Égmond & de Hoorn. Il l'étoit plus encore contre Philippe, qui n'avoit répondu à ses prières que par ces mots injurieux: „ Que l'Empereur se mêle „ des affaires d'Allemagne; celles d'Espagne ne le regardent point. Il feroit „ mieux de s'opposer aux progrès de l'hérésie dans l'Empire, que de don- „ ner des conseils à qui ne lui en demande pas.” Cette réponse étoit aussi injuste que grossière. La plupart des Confédérés étant membres du Corps Germanique, leur perte intéressoit l'Empereur; elle intéressoit aussi l'Ordre de la Toison d'or, qui seul, par sa constitution, avoit le droit de les juger. Il se forma divers partis en Allemagne, mais tous mal combinés, & qui se laissèrent ruiner en détail, par le peu de concert qu'ils mirent dans leurs opérations. Une de ces troupes fit une tentative sur Ruremonde, mais elle fut taillée en pièces par les Espagnols: une autre troupe se rassembla à Saint Valery en Picardie; elle y fut arrêtée par les ordres de Charles IX, Prince dont l'ame étoit de la même trempe que celles de Philippe & du Duc d'Albe.

*Tentatives
inutiles.*

(1) Ferreras. P. XIV. §. XVI.

SECT. VII.
Hist. de
Hollande.
1567-1574.

*Défaite
des Espa-
gnols.*

*Sédition
dans le
camp des
confédérés.
Ils sont mis
en déroute.*

*Sage con-
duite du
Duc d'Al-
be.*

Louis de Nassau crut être plus heureux. (1) C'étoit sur Groningue qu'il avoit jetté ses vues. Mais il trouva le Comte d'Arenberg, Gouverneur de cette place, prêt à le recevoir. Cependant il choisit un poste avantageux, & se tint préparé à tout événement. Les Espagnols, impatiens de combattre, sortirent de leurs lignes, malgré la défense de leur Général: il fut contraint de les suivre. L'action fut sanglante, les Espagnols furent défaits. Le Comte d'Arenberg & Adolphe de Nassau, frere de Louis, demeurèrent sur le champ de bataille. Cette victoire n'eut point de suite. Louis ne put ni venger son frere, ni s'emparer de Groningue. Ce qu'il y eut de plus affreux, c'est que les prisonniers, qui étoient tombés entre les mains des Espagnols à l'attaque de Ruremonde, furent conduits au supplice. La Nation vit surtout avec douleur périr de Villiers d'Huy, & d'autres gentilshommes recommandables par leur naissance & par leurs qualités personnelles.

Le Duc d'Albe vit accourir sous ses enseignes, quinze cens cavaliers Allemands sous la conduite de Henri Duc de Brunswic, mille Bourguignons commandés par Norcherme, & trois Régimens commandés par le Comte de Reuls, par Barlemont de Hiergues, & par Roblès de Bissy. Ces auxiliaires & les troupes Espagnoles se rendirent à Overissel, où le Duc d'Albe devoit en prendre le commandement. Les Comtes Louis de Nassau, d'Hogstrate, & de Schouwenbourg, se retirèrent vers la riviere d'Ems, dans un terrain marécageux, résolus d'y attendre le Prince d'Orange. Mais ils n'eurent pas le temps de rompre les digues. La sédition, suite ordinaire de la disette, s'éleva dans le camp. A l'aspect de l'ennemi, ces soldats mutinés prirent la fuite; ils furent poursuivis & taillés en pieces. Les Comtes de Nassau & d'Hogstrate allerent rejoindre le Prince d'Orange, qui s'avançoit par le Brabant à la tête de vingt-huit mille hommes. Cette armée traversa la Meuse avec tant de rapidité, que le Duc d'Albe refusa de le croire. „Pensez-vous, donc, dit-il, qu'ils aient des ailes (2) pour franchir ainsi ce fleuve?” Dans l'étonnement où il étoit, les Espagnols étoient défaits, si le Prince d'Orange étoit venu fondre sur lui; mais les soldats voulurent, avant de combattre, laisser sécher leurs habits appésantis par l'eau: ce délai fut la cause du peu de succès de cette campagne. Le Prince d'Orange agit plutôt en soldat furieux qu'en Général. Il envoya défier le Duc d'Albe. Ce cartel fut reçu avec mépris, & le trompette qui l'apportoit, fut pendu, contre le droit des gens & les loix de la guerre. Nouveau Fabius, le Duc d'Albe résolut de vaincre sans combattre. Il ne fit qu'observer l'ennemi, le harceler, lui enlever ses foibles convois, le ruiner par des escarmouches. Heureux & habile dans le choix des postes, il sçut si bien se camper, qu'on ne put jamais le contraindre à sortir de ses lignes. Cette conduite étoit sage. Si le Prince d'Orange étoit vaincu, il ne perdoit qu'une armée. Si la victoire se déclaroit pour lui, le Duc d'Albe perdoit des provinces. D'ailleurs le Prince manquoit de vivres & d'argent. La disette devoit bientôt le forcer à la retraite; & la nécessité du pillage le rendoit odieux aux payfans. En effet la désertion commença bientôt, & s'accrut chaque jour. Le Prince ne put retenir auprès de lui que quelques débris, dont il dirigea la marche vers la France, où il espéroit

(1) De Meteren & Bentivoglio. (2) Le Clerc.

trouver des secours. Mais tout trembloit devant la cruelle Médicis ; & le Prince ne rencontra que des périls & des pièges , dans ce royaume où il cherchoit un appui. (1)

Hist. de
Hollande.
1567-1574.

Le Duc entra en triomphe dans Bruxelles, donna des fêtes, (2) des tournois, dans ces lieux qu'il avoit inondés de sang, & fit bientôt succéder les supplices, les proscriptions à ces fêtes. L'Inquisition reprit le cours de ses cruautés ; l'innocence, & le crime tremblèrent également. Les artisans s'enfuirent ; l'Angleterre leur offrit un asyle & s'enrichit de leur industrie. La tolérance fut toujours la véritable source des richesses. Le Génie des arts n'habite point où regne le Fanatisme. Cependant le Duc crut avoir conquis les Pays-bas pour les avoir appauvris & dépeuplés. Ses exploits furent célébrés dans cette capitale du monde, où l'on avoit chanté ceux de Scipion. Le Pape lui envoya une toque & une épée, qu'il avoit bénies lui-même : on ne lui envoya point d'indulgences, c'eut été faire injure à un si saint personnage, & tant de massacres sanctifiés par le motif dont le Duc se disoit animé, méritoient la reconnoissance de l'Eglise & non sa miséricorde. C'est ainsi qu'on jugeoit à Rome. Nous ignorons si le Duc possédoit quelques vertus chrétiennes ; mais s'il lui en restoit quelqueune, ce n'étoit certainement ni la charité, ni l'humilité. Après avoir fait achever la citadelle d'Anvers, il y éleva lui-même un monument à sa gloire. C'étoit une statue, faite avec le Canon qu'il avoit pris aux Confédérés. „ Elle le représentoit la tête nue, le bras droit désarmé, étendu sur la „ ville, & foulant aux pieds deux autres statues d'airain, qui représentoient „ la Noblesse & le Peuple de Flandres, ayant un grand nombre de mains „ remplies de requêtes, de bourses, de haches rompues, de flambeaux, „ & de maillets, avec des masques sur le visage : de leurs oreilles on voyoit „ pendre des écuelles de bois, & ils avoient à leur cou des besaces, qui „ sont les meubles ordinaires des Gueux. De ces besaces sortoient des „ serpens, des couleuvres, des masques, & d'autres figures symboliques, „ qui signifioient la malice, la fraude, & l'avarice. On avoit gravé cette „ inscription sur la base, qui étoit de marbre : *A Ferdinand Alvarès de „ Toledé, Duc d'Albe, Gouverneur des Pays-bas, pour Philippe II. Roi „ d'Espagne, Ministre très fidele d'un très bon Roi, pour avoir étouffé „ la Sédition, chassé les Rebelles, restitué la Religion, rétabli la Justice, „ & assuré la paix aux Provinces.* Au côté droit du piedestal, on „ voyoit un berger qui menoit paître ses brebis ; des loups & des lions „ fuyoient devant lui.” Il est bon d'avertir le Lecteur que le Duc d'Albe étoit le berger, & que les partisans de la tolérance étoient les loups. „ Des chats-huants, des chauves-souris se retiroient à la clarté de l'aurore „ qui se levoit & qui chassoit tous ces animaux par sa lumière, avec un „ mot grec qui signifioit *l'aurore chassant le mal.*” C'étoit encore le Duc d'Albe qui étoit ce soleil naissant, qui apportoit la lumière & l'abondance. „ Au côté gauche on avoit gravé, *au Dieu de nos peres ;* & un „ peu plus bas la Piété avec quantité de trophées, & de machines de

1569.
Orgueil
du Duc
d'Albe.

(1) Grotius Annal. Liv. II. (2) Hist. Ecclési. de Fleuri.

SECT. VII. „ guerre qui marquoient sa Victoire. Enfin au dessous de la statue, on
Hist. de „ lisoit ces mots: *Ouvrage de Jungeling, fait du Canon pris sur l'ennemi.*”

Hollande. Il faut convenir que le plus impudent flatteur de la cour n'auroit pas
 1567-1574.

*Ce monu-
ment lui
fait des
ennemis,
même en
Espagne.*

1570.

*Nouveaux
impôts.*

*Remon-
trances de
Viglius.*

loué le Roi avec plus d'intrépidité que le Duc d'Albe se louoit lui-même dans ce monument qui ne plut qu'à lui & au statuaire. Les Flamands ne le virent qu'avec les yeux de l'indignation, les Espagnols avec ceux de l'envie. Philippe même en fut jaloux; il fit ôter cette statue quatre ans après. Ruy Gomès de Silva, ancien concurrent du Duc d'Albe, plaisanta beaucoup sur le titre de *très fidele Ministre* qu'il s'étoit donné. Cependant le Gouverneur bravoit également l'horreur qu'on avoit conçue pour lui dans les Pays-bas, & le ridicule dont on le couvroit au-delà des Pyrénées. Le *Conseil des troubles* continuoit ses perquisitions. On punit & ceux qui avoient témoigné quelque joie des premiers succès du Prince d'Orange, & ceux qui avoient paru affligés de la défaite entière de son armée. Contre l'usage de l'Eglise, on baptisa de nouveau les enfans qui avoient été baptisés par les Protestans. On parla ensuite d'une Amnistie générale, mais elle ne regardoit que ceux qui n'avoient favorisé ni le Protestantisme, ni la Confédération. Ce pardon en un mot n'étoit que pour ceux qui n'en avoient pas besoin. (1) Les Privileges des provinces & des villes demeuroient à la discrétion du Roi; le tribunal sanguinaire subsistoit toujours; les biens confisqués n'étoient point restitués; on condamnoit aux mêmes supplices les fauteurs & les auteurs des anciennes séditions. Voilà ce que le Duc d'Albe appelloit un acte de clémence, une amnistie générale. Enfin on s'aperçut bientôt que le projet du conseil de Madrid étoit d'épuiser tout l'or des Pays-bas, pour payer les dettes de la Monarchie, réparer ses pertes, & soutenir ses guerres. Le Duc demanda d'abord le centieme de tous les revenus, sans en excepter ceux des Ecclesiastiques; puis il exigea le vingtieme de tous les immeubles, enfin le dixieme de toutes les choses qui seroient vendues. Ces impôts accabloient à la fois la Noblesse, le Clergé, & les Négocians. Ceux-ci étoient déjà à demi-ruinés par la désertion de leurs ouvriers. On envoya des soldats chez ceux qui firent quelque résistance. Les villes, qui présentèrent des remontrances, furent privées du droit de suffrage dans les assemblées. Quelques communautés appellerent au Roi de la rigueur de ces ordonnances. De nouvelles amendes furent tout le fruit de leur appel. Le Président Viglius, qui s'étoit montré jusqu'alors un peu partisan de la tyrannie Espagnole, profita de l'ascendant que lui donnoient les services qu'il avoit rendus à la Monarchie. Il osa élever la voix en faveur de sa patrie; (2) il représenta au Duc „ qu'il falloit considérer l'état des divers pays; que l'Espagne étoit une contrée vaste & féconde, défendue par des montagnes & par les mers; que les Pays-bas étoient stériles & peu étendus, que le commerce & surtout les manufactures de draps faisoient toutes leurs richesses, qu'ils étoient entourés de peuples toujours prêts à donner un asyle à l'industrie persécutée, & chez qui afflueroient les ouvriers Flamands, si

(1) Grotius Annal. Liv. II. (2) Le Clerc Liv. II.

on les accabloit d'impôts; que Philippe de Bourgogne n'avoit rendu ces Provinces florissantes, qu'en supprimant la plupart des subsides; qu'il avoit accordé des privileges aux étrangers, pour les attirer dans ces ports; qu'une conduite contraire alloit ruiner le pays; que les Flamands n'avoient jamais payé d'impôts perpétuels, mais seulement des subsides proportionnés aux circonstances & réglés par les Etats. Ce discours fut sans effet & l'on fut fort étonné que l'Orateur l'eut prononcé impunément.

*Hist. de
Hollande.
1567-1574.*

A ces persécutions, à ces impôts, à la désertion, se joignit un autre fléau plus terrible encore. La mer rompit ses digues, inonda une vaste étendue de pays, ensévelissant sous ses eaux les hommes, les bestiaux, les villages. Il falloit se défendre à la fois contre la nature, & contre les hommes. Dans Bruxelles, les marchands refusèrent de payer le dixième (1) & fermerent leurs boutiques. Aussitôt des gibets sont dressés; les bourreaux attendent leur proie. Cependant le Duc d'Albe n'osa sévir. Les mouvemens du Prince d'Orange l'inquiétoient. Il avoit demandé vainement des secours en Suede, en Dannemarc. La Reine d'Angleterre elle-même avoit banni ses partisans de ses Etats. Mais en France, Charles IX, qui caressoit les Protestans pour mieux les tromper, feignit de se livrer à leurs conseils, de vouloir venger François I, & les colons récemment massacrés dans la Floride, enfin réprimer l'ambition du Monarque Espagnol. On envoie au Prince d'Orange de l'argent & des instructions; on équipe une flotte à la Rochelle; on insulte le pavillon Espagnol. Le Prince écrit aussitôt aux amis qu'il avoit dans les Pays-bas. Il leur promet l'appui de la France. Il résolut de se rendre d'abord maître de la mer; cette entreprise lui sembloit facile. Les malheureux ouvriers bannis de leur patrie, d'utiles artisans étoient devenus pirates. Ils infestoient les mers. Ils avoient pris d'abord plusieurs vaisseaux; & ces conquêtes leur avoient servi à en faire d'autres. Ces brigands, ennemis de tous les hommes, infracteurs de toutes les loix, fléaux de tous les rivages, ne respectoient qu'un maître. (2) C'étoit le Prince d'Orange. Ils tenoient de lui leurs brevets & la permission de faire en tous lieux le plus grand mal possible. Ils s'étoient encore choisi un Amiral, mais dont l'autorité étoit foible. C'étoit Guillaume Comte de la Marck, plus connu sous le nom de Lumay. C'étoit un homme féroce, plus digne de servir le Duc d'Albe que la cause commune. Il étoit, comme tous ses matelots, avide de sang & de butin. Cette flotte recommença la guerre, & jeta les fondemens de la liberté Belgique. La plupart des grands Etats doivent leur origine à des troupes de brigands. Les vents les poussèrent vers l'Isle de Vorne; ils y descendirent & s'emparerent du port de Brille. Maximilien de Bossu, Gouverneur de la Hollande, accourut pour sauver ou reprendre la place. A l'aspect de ses troupes, les pirates brûlerent leurs vaisseaux, pour dérober du moins cette proie à l'ennemi. Mais le spectacle des flammes jeta une si grande terreur parmi les soldats du Gouverneur, qu'ils s'enfuirent. A son retour il voulut traverser Rotterdam. Les habitans exigèrent que l'armée n'entrât que par pelotons, que les derniers n'entra-

1571.

*Charles IX
feint de fa-
voriser les
Mécontents.*

*Armée
navale de
Pirates.*

1572.

(1) Grotius Annal. Liv. II. (2) Hist. de Guillaume Prince d'Orange.

SECT. VII. Hist. de Hollande. 1567-1574. sent, que lorsque les premiers seroient sortis; de maniere qu'il n'y en eût jamais assez dans l'enceinte des murs pour y causer quelque désordre. Ces conditions acceptées par le Comte de Bossu, furent violées par l'insolence de ses soldats, peut-être même par son ordre. L'armée entra toute entiere & se répandit dans les différens quartiers. Le fruit de l'industrie devint la proie du soldat. Le sang coula de toutes parts. Le

Pillage de Rotterdam.

Hollandois aussi brave que laborieux, voulut dérober aux brigands ces richesses qui lui avoient coûté tant de sueurs. Il fut la victime de ce sentiment si naturel & si juste, qui nous attache à une propriété acquise par le travail. Rotterdam fut traité comme une ville prise d'assaut. Pillage, viol, assassinat, incendie, toutes les horreurs que peut commettre le soldat abandonné à sa propre licence, cette ville en fut le théâtre. Ces brigands beaucoup plus coupables, que les corsaires qui les avoient fait fuir, sortirent enfin de Rotterdam, chargés de dépouilles, & aussi fiers que, si après un long siege, dans une guerre légitime, ils avoient triomphé de la résistance d'une ville ennemie. Le bruit de ce désastre se répand aussitôt dans toute la Hollande. On frémit, on s'attend à éprouver le même sort; on croit voir déjà l'avidé Espagnol courant de villes en villes, exerçant les mêmes cruautés, les mêmes brigandages. On s'arme, on s'anime à la défense commune; les Magistrats veulent réprimer cette premiere émeute, dont les suites peuvent être funestes au peuple, qui l'a excitée. On les persuade, on les entraîne, & la révolte devient générale.

Révolte des Hollandois.

Le Duc d'Albe avoit méprisé cette nation, qui possédoit tous les arts, excepté celui de la guerre; il voyoit les Hollandois tranquilles, quand le reste de la Flandre se soulevoit; il les croyoit sans énergie & sans courage; il avoit négligé d'élever des citadelles, qui auroient contenu leurs villes. Il avoit même rappelé de leur pays les garnisons Espagnoles & les avoit envoyées à Utrecht, où elles avoient mis tout à feu & à sang, pour châtier cette ville qui refusoit de payer les subides. (1) Il avoit voulu faire élever une forteresse près de Fleissingue; les travaux étoient commencés. Mais les habitans condamnerent au dernier supplice Piacéco, Ingénieur chargé de diriger cette entreprise. Le peuple est extrême en tout. Cet arrêt de mort étoit aussi injuste, que ceux que lançoient les Inquisiteurs. Les Espagnols furent chassés de la Zélande; on y reçut à leur place des François, des Anglois, protecteurs aussi dangereux que des ennemis. La Gueldre, la Frise, le canton d'Overysse étoient tantôt ravagés, tantôt défendus par divers partis, que commandoient les Comtes de Héremberg, de Nedervormer, de Schouwenbourg. Le Prince d'Orange ne voyoit qu'avec inquiétude la Nation se soulever avant d'être unie, tant de petites ligue partielles nuire à la ligue générale qu'il avoit projeté. Il craignoit que son dessein n'avortât pour avoir éclaté trop tôt. En effet les Espagnols remportoient de grands avantages sur terre; mais sur la mer la fortune des armes ne leur fut point favorable. Toute une flotte que commandoit le Duc de Médina Cœli fut prise par les Zélandois. Peu s'en fallut qu'il ne tombât lui-même en leur pouvoir. Il venoit prendre

(1) Grotius Annal. Liv. II.

dre la place du Duc d'Albe. Tel étoit l'effet qu'avoit produit sa statue. Elle l'avoit perdu dans l'esprit de Philippe. On lui pardonnoit à Madrid ses cruautés, ses exactions, ses injustices, la ruine des Pays-bas, d'avoir rendu le nom Espagnol exécration en Flandres, comme dans le Mexique, mais on ne lui pardonnoit pas sa vanité. Quand le Duc de Medina-Coeli vit sa flotte prise, les Provinces soulevées, & le mal devenu incurable, il en laissa à son concurrent l'embarras & la honte, & renonça au rang qu'il avoit brigué avec tant d'empressement. Le Duc d'Albe commit une faute, qu'on n'auroit pas attendue d'un homme, qui jusqu'alors avoit fait autant admirer sa prudence, qu'il faisoit détester sa férocité.

*Hist. de
Hollande.
1567-1574.*

*Disgrace
du Duc
d'Albe.*

Cependant le Prince d'Orange étoit parvenu à rassembler quinze mille fantassins & sept mille chevaux. Cette armée se seroit bientôt dissipée faute de subsistance, si les Confédérés n'eussent accordé au Prince des secours considérables. Ils lui envoyèrent cent mille florins, & se rendirent caution des autres sommes qu'il faudroit ajouter à celle-ci pour l'entretien & la solde des troupes. Les États reconnurent le Prince pour Gouverneur des Provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht, *tel que le Roi l'avoit établi* (1); car c'étoit au nom même de Philippe, qu'on se préparoit à lui faire la guerre. Les Confédérés n'osoient point encore lever l'étendard du mécontentement. Toujours fideles en ce qu'ils devoient au Souverain, ils sembloient n'avoir pris les armes que contre son Ministre; & la haine que l'on montroit pour se venger des violences du Duc d'Albe, a été la véritable cause du desir de l'indépendance. Le Prince d'Orange lui-même rejettoit constamment les offres que lui faisoient les plus hardis des Confédérés, de lui décerner la Souveraineté. Sa modération & son désintéressement lui gagnoient tous les cœurs. Il ne laissoit échapper aucune occasion de rendre la domination Espagnole de plus en plus odieuse, par le contraste qu'il établissoit entre sa maniere de gouverner les peuples, & celle que les Espagnols avoient observée. Le Comte de la Marck, Lumay, à qui il avoit confié le commandement des troupes pendant son absence, avoit abusé de l'autorité passagere dont il étoit revêtu. Les François qu'il avoit à ses ordres, avoient exercé des violences odieuses contre les prêtres Catholiques & même contre les ministres Protestans. Ces excès avoient décrédité le parti des Confédérés dans l'esprit des Belges & des Puissances voisines. (2) Le Prince d'Orange signala son arrivée en faisant arrêter cet officier, bien différent en cela du Duc d'Albe, qui combloit de faveurs ceux qui à son exemple accabloient le peuple d'outrages & le ruinoient par leurs rapines. (3) On commença même le procès du Comte, mais les circonstances ne permirent pas qu'on le poursuivît.

*1572.
Le Prince
d'Orange
rassemble
des trou-
pes.*

*Les États
lui défe-
rent le
gouverne-
ment.*

*Il fait ar-
rêter le
Comte de
la Marck.*

Le Prince d'Orange n'entreprendoit rien d'important, qu'il n'eût auparavant consulté les États. En admettant ainsi le peuple au partage de son autorité, il la rendoit absolue; il eut bientôt recours à un nouvel expédient

(1) Grot. Lib. II. (2) Grot. ibid.

(3) Les historiens varient sur l'époque de la détention du Comte de la Marck. Grotius la place immédiatement après le retour du Prince d'Orange. Strada, au contraire, dit que le Prince ne fit arrêter la Marck qu'après la prise de Harlem. Meursius rapporte cet événement à l'an 1573.

SECT. VII. pour s'assurer la prépondérance dans les assemblées. Il n'y avoit eu jusqu'à
Hist. de lors que six villes, qui eussent le droit de délibérer avec la Noblesse sur les
Hollande. affaires. C'étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Leide, Amsterdam & Tergou.
1567-1574. Le Prince d'Orange accorda le même privilege à douze autres. Il choisit
On ajoute donc dans la partie méridionale de la Hollande, Rotterdam, Gorcum,
douze vil- Schiedam, Schoonhove & la Brille; dans la septentrionale, Almar, Hoorn,
les, aux six Enkhuyze, Edam, Monnikendam, Medemblic & Purmerend. (1) La
qui avoient reconnaissance devoit faire autant de créatures au Prince d'Orange, de tous
le droit de ceux qu'il nomma pour être les représentans de ces villes. Mais il eut la
délibérer douleur de voir plusieurs de ceux à qui il offrit ces nouvelles dignités, les
avec la No- accepter avec répugnance, ou les refuser avec dédain. L'ambition étoit
blesse sur moins forte dans tous les esprits, que la crainte des vengeances de Philippe.
les affaires La plupart craignoient que le rang auquel on vouloit les élever, ne devînt
publiques. un jour pour eux un degré pour monter à l'échaffaud. Ils préférèrent à
des honneurs qui pouvoient leur devenir funestes, l'avantage plus réel de
rester cachés dans la foule. Ils espéroient qu'au cas que la fortune se déclara
en faveur du Monarque Espagnol, il leur seroit plus aisé de soustraire
leurs têtes au glaive vengeur de ce maître inexorable.

*La religion
Catholique
est proscri-
te.*

Guillaume, Dictateur des Provinces Unies, ne négligeoit rien pour rompre tous les liens qui pouvoient attacher encore les Belges à la domination Espagnole. Le culte de l'église Romaine fut banni (2) des temples, & l'on reçut publiquement la doctrine que l'on enseignoit à Geneve & dans le Palatinat. On abolit le tribunal odieux, établi sous le nom d'*Inquisition*. On abrogea les loix imaginées par le despotisme des prêtres, pour gêner les consciences & détruire le privilege le plus précieux aux hommes, contre lequel les rois eux mêmes ne peuvent rien par eux seuls: le droit de penser librement. Les Belges pensoient, dit un historien, (3) „ que personne ne „ tombe dans l'erreur volontairement, ni ne croit par force; que les senti- „ mens véritables, touchant la religion, nous sont inspirés par la Divinité, „ & que le culte qui n'est pas volontaire ne lui est nullement agréable. Les „ opinions erronnées ne se guérissent pas, selon eux, par la force & par „ des commandemens impérieux, mais par la raison & en donnant du tems „ à ceux qui sont dans l'erreur pour se défabuser.” Tels étoient dès-lors les principes de tolérance qui furent toujours la base du Systême politique des Provinces-Unies; ils furent une des principales causes de la splendeur & de la puissance de cette République. Si la Religion Catholique fut la seule dont les Etats ne permirent point le libre exercice, c'est qu'elle étoit si intimement liée à la Domination Espagnole, qu'ils regarderent comme impossible d'anéantir l'une, si l'on ne proscrivoit l'autre. (4)

(1) Grot. Ann. Lib. II.

(2) On crut que c'étoit se conformer à la loi la plus juste, à celle du talion, que de ne pas tolérer les intolérans. On pensa que toute Religion, qui ordonnoit d'être juste & charitable étoit bonne; que la Morale étoit plus importante que les Dogmes; que Dieu avoit les yeux plus attachés sur les actions des hommes que sur leurs opinions, & qu'enfin une offrande présentée par des mains pures lui étoit toujours agréable, de quelque habit que fût revêtu le sacrificateur & dans quelque langue que ses vœux fussent exprimés.

(3) Hist. des Prov. Unies par le Clerc. Tom. I. Liv. II.

(4) Remarques sur l'état des Prov. Unies, par le Chev. Temple. Chap. V.

On vit alors ce que peut l'amour de la liberté dans des cœurs aigris par plusieurs années d'une servitude humiliante. Ces mêmes villes qui s'étoient exposées à toutes les rigueurs de la guerre pour ne point payer le dixieme de leurs biens, ne refusèrent plus aucuns subsides, dès qu'ils furent destinés à entretenir la guerre contre leurs tyrans. Les sommes que les Provinces-Unies payoient chaque année, excédoient de beaucoup celle que le Duc d'Albe exigeoit. Mais le peuple sacrifioit avec plaisir sa fortune, dès qu'on lui promettoit en échange la Liberté. (1)

Hist. de Hollande. 1567-1574. Les peuples payent de grandes contributions pour l'entretien de la guerre.

Cependant le Prince d'Orange avoit passé le Rhin à la tête de son armée. Les habitans de Ruremonde lui refusèrent des vivres. Le châtiment sévère qu'il en tira, dût intimider les autres villes qui pouvoient être encore attachées aux Espagnols. Ruremonde fut saccagée & mise au pillage. Le Prince d'Orange ne put arracher des mains des soldats, quelques ecclésiastiques que ces barbares immolerent à leur haine contre la religion Catholique. Ils répéterent les mêmes horreurs dans presque toutes les villes qui tombèrent dans les mains des Confédérés. (2) Le Prince d'Orange n'avoit qu'une autorité foible sur cette soldatesque effrénée, composée d'un ramas de gens acoutumés dans les guerres civiles à se repaître de sang & de carnage. L'armée pénétra dans le Brabant, sans que les Espagnols s'opposassent à son passage. Nivelles, Dieft, Sichem, Tirlemont, Malines, Oudenarde & Dendermonde reçurent des garnisons confédérées: (3) Bruxelles seule résista aux efforts du Prince d'Orange.

Succès du Prince d'Orange.

L'objet du Prince en s'avancant dans le Brabant avoit été de secourir Louis Comte de Nassau, son frere, assiégé dans Mons par les Espagnols. Louis, après s'être emparé de Mons avoit bien prévu que le Duc d'Albe ne le laisseroit point jouir tranquillement de sa conquête. Il alla solliciter des secours à la cour de France. Il y avoit été attiré par l'Amiral de Coligni. Ce malheureux chef du parti Protestant en France, qui tant de fois avoit rejeté les offres insidieuses de Charles IX, & qui peu de temps auparavant avoit répondu à un émissaire du Roi qui lui proposoit de revenir à Paris, qu'il n'y avoit point en France de Comte d'Egmont, (4) s'étoit enfin laissé séduire par les caresses artificieuses de Catherine de Médicis & de son fils. Il jouissoit alors en apparence à la cour du plus grand crédit. Rome & Madrid étoient en proie aux plus vives alarmes. L'Amiral présenta le Comte de Nassau au Roi: Charles le combla de caresses, (5) lui promit de déclarer la guerre à l'Espagne, & le renvoya plein de la douce espérance de recevoir bientôt de puissans secours. En effet Jean-Auguste, Baron de Genlis, s'avança à la tête de six mille hommes pour secourir Mons. Le Duc d'Albe instruit de la marche des François, envoya à leur rencontre Frédéric de Toledé, son fils. Le Baron de Genlis eut dû éviter le combat,

Louis de Nassau vient en France.

- (1) Grot. Lib. II.
 (2) Meursius Rer. Belgic. Lib. III. p. 171.
 (3) Strada de bell. Belgic. Lib. VII.
 (4) Strada ibid.
 (5) Théod. Agr. d'Aubigné Hist. Univers. Tom. II. Liv. I. Chap. II. Mezeray Hist. de France. Mezeray Regne de Charles IX.

SECT. VII.
Hist. de
Hollande.
1567-1574.

Le Baron
de Genlis
est défait
par Frédé-
ric de Tole-
de.

Défaite de
l'armée du
Prince
d'Orange.

Cruautés
des Espa-
gnols.

jusqu'à ce qu'il eût pu se joindre au Prince d'Orange; mais emporté par une envie excessive de se signaler, il marcha aux ennemis & fut défait. Douze cens François restèrent sur le champ de bataille, Genlis lui-même fut obligé de rendre les armes. Frédéric ternit l'honneur qu'il venoit d'acquérir, en faisant pendre les prisonniers François. (1) Le Général seul fut respecté; tout le reste des prisonniers fut pendu. Cette infraction des loix de l'honneur & de la guerre ne fut point vengée; la cour de France ne s'en plaignit point. Son silence prouve assez qu'elle n'avoit permis aux Calvinistes d'épouser la querelle des Flamands, que pour les envoyer à la boucherie. Quant à ceux qui avoient cherché leur salut dans la fuite, ils furent massacrés par les paysans; de sorte qu'on ne recueillit pas même les débris de cette armée. Ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est que cette victoire ne coûta que trente hommes aux Espagnols; d'où l'on pourroit conclure qu'il y avoit des traîtres dans l'armée françoise.

Le Prince Guillaume d'Orange à la tête de six mille chevaux & d'onze mille fantassins, soumettoit le Brabant & dirigeoit vers Mons sa marche triomphante, résolu de secourir son frere. Il y arriva dans le temps où les Espagnols célébroient par des salves d'artillerie, l'abominable massacre de la Saint Barthélemi, célébré aussi à Rome par l'infailible Pontife qui en rendit à Dieu de solennelles actions de grâces: époque à jamais exécration dans les Annales de la France, de l'Eglise & de l'Humanité! Le Prince trouva les retranchemens du Duc d'Albe inaccessibles. Il s'efforça, mais envain, de l'attirer au combat. Surpris lui-même dans son camp, attaqué jusques dans sa tente pendant son sommeil, il ne dut la vie qu'à sa chienne, qui le réveilla par ses cris & en lui grattant le visage avec ses pattes. Il eut le temps d'appeler du secours & de se mettre en défense. Mais bientôt il décampa, licencia son armée & abandonna ses conquêtes. Louis de Nassau voyant les enseignes de son frere s'éloigner & ne pouvant plus compter sur les secours de la France, rendit la place à des conditions honorables & se retira à Dillembourg. (2) Le Duc d'Albe abusâ de la victoire, comme on avoit dû le prévoir. La ville de Malines fut livrée au pillage. Les soldats chargés de dépouilles allèrent les vendre à Anvers, ou plutôt les donner au plus vil prix. Un Jésuite engagea les marchands à profiter de cette profusion, non pour s'enrichir, mais pour restituer aux malheureux habitans de Malines, pour la même somme, tout ce qu'ils auroient acheté. Son conseil fut suivi. Cet immense butin ne coûta que cent mille francs; tant le soldat étoit impatient de se délivrer de ce fardeau. Ainsi tout fut rendu aux Malinois, & ces richesses retournerent à leur source. Mais les autres villes n'eurent pas le même bonheur. Les soldats livrerent aux flammes, ou ensévelirent sous les eaux ce qu'ils ne purent emporter. Zutphen emportée d'assaut par Frédéric, fut un théâtre d'horreur & de carnage. Semblable au jeune tigre, qui, dès qu'il a quitté la mamelle de sa mere, cherche à se repaître de sang, le digne fils du Duc d'Albe avoit déjà toute sa férocité. Il fit d'abord périr

(1) Strada Liv. VII.

(2) Strada ibid. Meursius rer. Belgic. Lib. III.

au milieu des supplices un grand nombre d'habitans, enfin, ennuyé de la lenteur des bourreaux, il fit passer tout le reste au fil de l'épée.

Le Brabant, la Gueldre & l'Overysfel furent soumis par le Duc, ou par son fils. La Hollande & la Zélande étoient les seules Provinces qui parussent disposées à se défendre contre les Espagnols. Frédéric marcha vers Narden, petite ville de Hollande. Les habitans promirent de se rendre, pourvu qu'on ne fît point entrer plus de cent Espagnols dans la place, & qu'on leur conservât leurs biens & leur vie. Frédéric parut content de ces conditions; mais tandis que les habitans se rassemblent par son ordre, dans une église pour y prêter serment au Roi, les Espagnols pénétrèrent de toutes parts dans Narden & investirent l'église. Frédéric, comme s'il eût craint que ses soldats tout féroces qu'ils étoient, ne balançassent à massacrer une troupe de citoyens désarmés, donna lui-même l'exemple & le signal du carnage en tuant de sa main un Bourguemestre. En un moment l'église est jonchée de cadavres & inondée de sang: les soldats excités par leur chef vont jusque dans les hôpitaux, arrachent de leurs lits les malades & les massacrent.

Tant de cruautés & d'horreurs releverent plutôt le courage des Confédérés qu'elles ne l'abattirent. Elles firent plus pour le salut des Provinces, que n'eût fait le Prince d'Orange suivi d'une armée: c'est l'effet ordinaire des persécutions politiques ou religieuses, de faire naître des héros ou des martyrs. L'amour de la patrie & de la liberté se développa alors avec plus d'énergie, & ces marchands si méprisables aux yeux des Espagnols, commencèrent à montrer des vertus dignes des héros de Rome & d'Athènes. Jamais l'enthousiasme de la liberté ne parut avec plus d'éclat, que dans le siège mémorable de Harlem. (1) Frédéric avoit offert aux habitans des conditions avantageuses, s'ils vouloient rentrer sous l'obéissance de Philippe; mais ils les rejetterent avec mépris. Pour se fermer à eux-mêmes tout chemin à un accommodement, (2) ils entrent dans les églises, mutilent les statues des saints, les portent sur les remparts, & leur font mille outrages à la vue des Espagnols. Les femmes mêlées parmi les hommes leur disputoient les périls & les égaloient en intrépidité. L'épouse combattoit à côté de son époux, & la mere à côté de son fils. Kennava étoit à la tête de ces héroïnes; on la voyoit sans cesse dans les fortifications encourager les travailleurs, ou dans les sorties donner à sa troupe l'exemple de la bravoure.

Saint Aldegonde & Riperda qui commandoient dans la place, ne négligeoient rien pour la mettre en état de défense. Frédéric, qui s'étoit promis une conquête aisée, frémissait de voir, chaque jour, ses troupes repoussées, les tranchées comblées, & les Espagnols eux-mêmes obligés quelquefois de défendre leurs retranchemens contre les assiégés devenus agresseurs. Il menaçoit les habitans des plus horribles tourmens, si jamais la ville tomboit entre ses mains. Pour les effrayer, il fit jeter dans la ville la tête d'un homme, avec cette inscription: „ la tête de „ Philippe Coninx, venu pour délivrer Harlem avec un secours de deux

Hist. de Hollande.

1567-1574.

Narden est saccagée. Cruautés des Espagnols.

Les Espagnols forment le siège de Harlem.

Les femmes le disputent aux hommes en courage dans ce siège.

(1) Meursius Liv. IV. De Meteren Liv. IV. (2) Strada Liv. VII.

Sect. VII., mille hommes." Quelques jours après les assiégés trouverent une autre tête, avec cette autre inscription: „ la tête d'Antoine le Peintre, qui livra aux François la ville de Mons." Les habitans de Harlem se vengerent sur onze prisonniers Espagnols des cruautés de Frédéric. Ils firent pendre ces onze malheureux, & ayant renfermé leurs têtes dans un petit tonneau, ils les firent descendre pendant la nuit dans le camp des assiégeans. Le tonneau portoit cette inscription: „ les habitans de Harlem payent dix têtes au Duc d'Albe, afin qu'il ne leur fasse plus la guerre „ pour le payement du dixieme qu'ils n'ont pas encore payé, & pour „ l'intérêt qui lui est dû, par le retard apporté au payement, ils lui en „ donnent une onzieme." Telles étoient les horreurs qui se commettoient de part & d'autre de sang froid: chaque prisonnier qui tomboit aux mains des Espagnols, étoit puni du dernier supplice, & les assiégés usant du droit de représailles, pendoient aux créneaux de leurs murs tous les Espagnols dont ils pouvoient s'emparer.

Frédéric de Toledé veut lever le siege.

Son pere s'y oppose.

Les habitans de Harlem manquant d'argent payent les soldats avec une monnoie de carton.

Le Prince d'Orange est battu en voulant secourir la ville assiégée.

Tandis que ce siege traînoit en longueur. Les Confédérés avoient scû plusieurs fois tromper la vigilance de Frédéric, & avoient fait entrer des vivres & des troupes dans la ville. Le Général Espagnol lui-même dégoûté par la longueur du siege, se préparoit à ramener son armée en Brabant, lorsque le Duc d'Albe instruit de son dessein lui écrivit ce peu de mots: „ Si vous êtes résolu de lever le siege, tout malade que je „ suis, je me ferai porter dans le camp, & si ma maladie qui augmente tous „ les jours ne me permet point de commander en personne, je ferai venir „ d'Espagne votre mere pour prendre votre place & poursuivre le siege." Frédéric sensible aux reproches de son pere, ne s'occupa plus que des moyens de réduire la ville de Harlem, dût-il perdre sous ses murs la moitié de son armée. Les assiégés commençoient à ressentir les horreurs de la famine. On manquoit d'argent pour payer les troupes, on imagina alors de faire frapper une espece de monnoie en carton, qui fût admise dans le commerce pendant le siege. (1)

Le Prince d'Orange n'étoit point demeuré oisif, il avoit équipé une flotte & s'avançoit au secours de Harlem. Le Comte de Bossu marcha à sa rencontre, & l'attaqua sous les murs mêmes de la ville. Le succès de ce combat ne fut pas favorable aux Confédérés. Le Prince d'Orange fut obligé de se retirer, après avoir perdu seize vaisseaux de guerre & cinq bateaux chargés de vivres. Les assiégés virent du haut de leurs murs cette défaite. Quoiqu'elle leur ôtât tout espoir d'être secourus, leur courage ne parut point ébranlé. Déjà la poudre & les vivres commençoient à leur manquer; mais dans cette affreuse extrémité ils sembloient regretter davan-

(1) Ces pieces de monnoie portoient des devises analogues à la situation des assiégés. Sur l'une on voyoit les armes de Harlem, avec une légende Flamande dont voici la traduction: *Les promesses du Duc d'Albe paroissent en moi, l'an 1573.* Sur une autre on lisoit ces mots, écrits aussi dans la langue du pays: *Quand Harlem fut assiégée par la tyrannie du Duc d'Albe, on donnoit cette monnoie aux soldats pour leur paye, 13 Juillet 1573.* Enfin sur une troisieme on voyoit une femme armée & portant pour coëffure le chapeau de la liberté, avec cette légende: *Libertas patriæ: la liberté de la patrie. Explicat. Hist. des Médailles des Provinces-Unies des Pays-Bas, p. 31.*

rage ce qui leur servoit à ôter la vie aux Espagnols, que ce qui les aidait à soutenir la leur. Le Colonel Tserars, à la tête d'une troupe de braves, sortit de la ville, pénétra dans les lignes des assiégeans & se fit un passage à travers leur camp. Il avoit promis aux assiégés de leur amener un secours considérable. En effet il reparut bientôt suivi de quatre mille hommes. Mais moins heureux lorsqu'il voulut rentrer dans Harlem, que lorsqu'il en étoit sorti, il fut investi par les Espagnols, & sa petite armée taillée en pièces. Les Espagnols firent mettre aussitôt à la tête des tranchées les quinze drapeaux & les six pièces de canon qu'on avoit trouvé sur le champ de bataille. La vue de ces trophées remplit la ville de consternation. Depuis plusieurs semaines les habitans ayant épuisé tous les vivres étoient obligés d'avoir recours aux plus vils alimens. Un grand nombre étoit mort de faim, ils n'avoient plus que la perspective affreuse ou d'expirer de faim dans leurs murs, ou de périr par les mains d'un bourreau, s'ils ouvroient leurs portes aux Espagnols. Dans cette situation malheureuse, ils ne prirent conseil que de leur courage; ils résolurent d'un commun accord de sortir tous de la ville, de placer au centre les femmes, les vieillards & les enfans, de percer à travers le camp des Espagnols, & d'y mourir glorieusement les armes à la main, s'ils ne pouvoient se frayer un passage au milieu des ennemis. On se préparoit à exécuter cette résolution héroïque, lorsque les émissaires de Frédéric, en faisant l'éloge de la clémence du jeune Duc, en le représentant comme un Prince généreux après la victoire, qui n'attendoit pour combler ses ennemis de bienfaits, que de les voir à ses pieds, parvinrent à faire proposer une capitulation. Un Capitaine François, nommé Bourdet, (1) fit tous ses efforts pour ramener le peuple à son premier dessein. Mais ses remontrances furent sans effet. Ce brave officier aimant mieux perdre la vie que de la devoir à la clémence des Espagnols, pria un de ses soldats de le tuer. Celui-ci lui rendit en frémissant ce triste & dernier service.

*Hist. de
Hollande.
1567-1574.
1573.*

*Triste
situation
des assiégés.*

*Action de
courage
d'un officier
Français.*

La capitulation fut signée. (2) Frédéric accorda la vie aux bourgeois, à condition qu'ils payeroient deux cens quarante mille florins. On en excepta cependant cinquante-sept, qui par leurs discours & leur exemple avoient excité leurs concitoyens à ne se soumettre qu'à la dernière extrémité. Les soldats se rendirent à discrétion: les Allemands & les Ecossois furent les seuls à qui l'on accorda la vie. Les autres furent condamnés au dernier supplice. Plus de deux mille périrent au milieu des tourmens, & les échaffauds, où les cadavres de ces malheureux étoient exposés & palpi- toient encore, servirent de pompe triomphale à l'entrée du Duc d'Albe & de son fils. Telle fut la fin de ce siège mémorable, où les Espagnols perdirent près de douze mille hommes. Quoiqu'ils eussent fini par être vainqueurs, cependant la lenteur avec laquelle ils avoient obtenu la victoire, fit espérer aux Confédérés qu'ils pourroient aussi triompher à leur tour.

*La ville
capitule.*

*Cruauté
des Espa-
gnols.*

Pendant que les troupes Espagnoles se mutinoient, parce que le Duc d'Albe refusoit de leur payer leur solde depuis plusieurs mois, les Confédérés mettoient à profit les instans & fortifioient leurs places. Alcmarr,

(1) Théod. Agrip. d'Aubigné, Hist. Univ. Liv. I. Chap. XX. (2) Le 13 Juillet.

SECT. VII.
Hist. de
Hollande.
1567-1574.

petite ville presque sans défense, arrêta Frédéric pendant deux mois. (1) Il poussa la barbarie jusqu'à placer les habitans de Harlem à la tête des tranchées, pour épargner le sang de ses soldats & décourager les assiégés. Tous ses efforts furent inutiles. Envain il multiplia les attaques, donna plusieurs assauts à la ville, & fit foudroyer ses remparts par une nombreuse artillerie. Le courage des assiégés sembloit croître à mesure que leur nombre diminuoit, & Frédéric fut enfin obligé de lever le siege. La fortune des armes n'étoit pas moins favorable aux Confédérés sur les frontières du Brabant & dans le Zuyder-Zée. Le Prince d'Orange s'empara de Gertrudenberg, & le Comte de Bossu fut pris dans un combat naval. Il avoit pénétré dans le Zuyder-Zée, malgré les efforts des ennemis qui vouloient lui en interdire l'entrée. Il commandoit une flotte nombreuse & chargée d'une armée formidable. Les Confédérés osèrent l'attaquer. Les vaisseaux Espagnols furent ou pris ou dispersés. Le Comte de Bossu se défendit pendant vingt-huit heures contre presque toute la flotte ennemie. Enfin après avoir vu deux cens vingt hommes de son équipage étendus sur le pont de son vaisseau, il se rendit. (2)

Le Duc
d'Albe est
rappelé.
Philippe
envoie à sa
place Don
Louis de
Requesens.

Cependant Philippe avoit cédé aux conseils de ses Ministres, qui accusoient le Duc d'Albe d'être la cause de la perte des Pays-Bas. On a déjà remarqué que le Duc de Medina-Coeli avoit été envoyé pour prendre le commandement. Mais le Duc trouva à son arrivée les affaires des Espagnols en si mauvais état & leur domination si odieuse aux peuples, qu'il jugea également impossible, ou de soumettre les mécontents par la force des armes, ou de les ramener par la douceur. Don Louis de Requesens, Grand-Commandeur de Castille, fut envoyé à sa place. Le Duc d'Albe lui remit le commandement & partit pour l'Espagne, chargé de malédictions par les Confédérés, & de reproches par ses compatriotes. Il paroissoit n'avoir d'autre regret que de n'avoir pas versé plus de sang. Il se vantoit d'avoir fait périr dix-huit mille hommes par les mains des bourreaux. Vargas, qui avoit été le ministre de ses cruautés, l'accusoit hautement d'avoir perdu les Pays-bas par trop de miséricorde. Philippe, qui avoit approuvé en secret son administration tyrannique, lui fit un accueil distingué. Mais ce Prince, qui avoit paru lui pardonner d'avoir perdu une partie de ses plus belles Provinces, fut inexorable lorsque le Duc s'opposa au mariage de Frédéric son fils avec une des filles de la suite de la Reine; il fut exilé à Uzeda. (3)

S E C.

(1) Meursius rer. Belgic. Lib. IV.

(2) Les Espagnols avoient donné au vaisseau Amiral que montoit le Comte de Bossu, le nom d'*Inquisition*, pour reprocher aux Confédérés le sujet de la guerre. Ceux-ci ayant obtenu la victoire firent frapper une médaille, où le combat naval sur le Zuyder-Zée étoit représenté; on y lisoit ces mots: *Inquisitio inquirendo nimis sedulo, se ipsam perdidit.*

(3) Strada Lib. VII.

SECTION VIII.

Histoire de la République des Provinces-unies depuis la disgrâce du Duc d'Albe, jusques à l'assassinat de Guillaume I. Prince d'Orange, ou depuis 1574 jusqu'à 1584.

LE nouveau Gouverneur des Pays-Bas adopta un système d'administration absolument contraire à celui de son prédécesseur; il signala son arrivée par l'ordre qu'il donna d'ôter de la Citadelle d'Anvers la Statue de bronze que le Duc d'Albe s'étoit érigé à lui-même. (1)

Requesens avec plus de talens que le Duc d'Albe pour le gouvernement, lui étoit inférieur dans l'art de la guerre. Une flotte qu'il avoit envoyée au secours de Middelbourg, fut battue par les Confédérés; le Vice-Amiral Espagnol y perdit la vie & Requesens qui observoit tout du rivage, fut témoin des prodiges de valeur que firent les ennemis pour gagner la victoire. La prise de Middelbourg suivit de près ce revers. Le Prince d'Orange tira de cette ville quatre cens mille écus qui servirent à payer la solde des troupes. (2)

Louis de Nassau, qui s'étoit retiré en Allemagne depuis la prise de Mons, reparut cette année dans les Pays-Bas. (3) Il étoit accompagné du Comte Henri son frere, & du Prince Christophe fils de l'Electeur Palatin. Son armée montoit à 8000 hommes. Requesens envoya à sa rencontre l'élite des troupes Espagnoles. La fortune se déclara en faveur de Philippe. L'armée de Louis de Nassau fut taillée en pieces, lui-même & ses deux compagnons perdirent la vie dans le combat. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on chercha envain leurs corps sur le champ de bataille. Grotius attribue le mauvais succès de cette journée à la mutinerie des soldats de Louis, qui refuserent de combattre, à moins qu'on ne leur payât leur solde. (4) La même frénésie s'empara bientôt des Espagnols: 5000 soldats se rassemblent en tumulte, entourent les Généraux, se plaignent qu'ils n'ont que les dangers & les fatigues en partage, tandis que les faveurs & les récompenses sont pour leurs commandans; que ceux-ci jouissent en paix du fruit de leurs travaux, que les dédains & les mauvais traitemens sont le prix de tant de blessures reçues au service de Philippe, & qu'enfin on élude sans cesse sous différens prétextes de leur payer les foibles soldes qui leur sont dûes. Les Officiers employent envain tour-à-tour les promesses & les menaces pour les apaiser. Ils n'écourent que leur ressentiment, déposent leurs Capitaines, s'en choisissent de nouveaux, & s'avancent en ordre de bataille du côté d'Anvers. La garnison de la citadelle, loin de leur fermer les portes, partage leurs sentimens & se joint à eux. Tous

Hist. de Hollande. 1574-1584.

La Statue du Duc d'Albe est abattue.

Ann. 1574.

La flotte Espagnole est défaite par les confédérés.

Prise de Middelbourg.

Louis de Nassau tué dans un combat qu'il livre aux Espagnols.

Les troupes Espagnoles se révoltent contre leurs chefs.

(1) V. supra pag. 5.

(2) Strada Lib. VII.

(3) De Meteren Liv. V. Bentivoglio Liv. VIII.

(4) Grot. Ann. Lib. II.

SECT. VIII. jurent de ne rentrer au service de Philippe, que lorsqu'on les aura satisfaits sur tous leurs griefs.

Hist. de

Hollande.

1574-1584.

Les habitants d'Anvers sont forcés de payer quatre cents mille florins pour satisfaire les mutins.

On publie une amnistie dans les villes d'Anvers & de Bruxelles.

Valdès forme le blocus de Leyde.

Requesens reçut en même temps la nouvelle de la défaite du Comte de Nassau, & celle de la révolte de ses troupes: il courut à Anvers, & se présenta aux mutins, qu'il trouva rangés en bataille sur l'esplanade de la citadelle: il n'obtint d'eux de rentrer dans le devoir qu'en leur faisant payer 400000 florins, que les malheureux habitants d'Anvers furent obligés de lui fournir. On vit depuis dans les Pays-bas plusieurs séditions pareilles, qui furent apaisées de même en levant une taxe sur les habitants des villes. La négligence des gouverneurs à punir les mutins fit croire au peuple, que c'étoit une nouvelle invention du Conseil de Madrid pour le mettre à contribution.

Cependant Requesens, plus fait pour les négociations que pour la guerre, cherchoit toutes les occasions de recouvrer l'affection des peuples. On publia par son ordre avec pompe dans les villes d'Anvers & de Bruxelles, un rescript de Philippe, par lequel ce Monarque promettoit à ses sujets révoltés d'oublier leurs fautes, & n'exigeoit pour condition de la grace qu'il leur offroit que leur retour à la Religion Romaine. D'un autre côté les émissaires de Requesens répandus dans les villes soumises au Prince d'Orange, s'insinuoient auprès des principaux citoyens, leur peignoient Philippe comme un pere tendre, qui n'attendoit qu'un moment de repentir pour ouvrir les bras à des enfans qui l'avoient cruellement outragé. Mais ces démarches & ces vaines promesses ne firent aucun effet sur l'esprit des peuples. Elles leur dévoiloient le secret de leurs forces & de la foiblesse de leurs tyrans. On en méprisa davantage Philippe, on ne l'en détesta pas moins. La haine qu'on avoit conçue pour la domination Espagnole, & pour la Religion Catholique que l'on regardoit comme inséparables, avoit poussé de trop profondes racines pour que les Ministres Espagnols pussent espérer jamais de ramener les Pays-Bas autrement que par la force. L'aversion que le peuple portoit au nom Espagnol, étoit parvenue à un tel point, qu'on vit un matelot qui avoit tué un soldat de Requesens, lui arracher le cœur & le déchirer avec ses dents. On proposa dans le Conseil de construire une flotte qui pût transporter dans le nouveau monde tous les habitants des Pays-Bas, de rompre les digues & d'ensevelir sous les eaux toutes les Provinces, tandis qu'ils iroient sous un autre hémisphere chercher une autre patrie.

Requesens voyant le peu de fruit qu'il retiroit de toutes ses tentatives, ordonna à Valdès qui avoit formé le blocus de Leyde, de pousser les travaux avec plus d'activité que jamais. Cette ville étoit mal fortifiée & plus mal approvisionnée; mais elle étoit habitée par des hommes d'un courage inébranlable, & résolus de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie, plutôt que de se soumettre au joug des Espagnols. Valdès avoit fait creuser autour de la ville des canaux, & fait construire d'espace en espace des redoutes & des forts; de sorte qu'il étoit impossible de faire entrer rien dans la ville sans forcer un de ces postes. Les assiégés étoient menacés d'une horrible famine. Le Général Espagnol leur fit offrir les conditions les plus avantageuses, s'ils vouloient se rendre. Ils répondirent *que lorsqu'ils manqueroient*

entièrement de vivres, ils se couperoient pour se nourrir le bras gauche, & réserveroient le bras droit pour se défendre contre leurs tyrans. Ils portoient à leurs chapeaux un croissant, sur lequel on lisoit d'un côté : en dépit de la Messe, & de l'autre, plutôt servir le Turc que le Pape (1).

A la tête des habitans étoit un homme également recommandable par son amour pour les lettres & par son patriotisme. C'étoit Jean van der Does, (2) plus connu sous le nom de Jean Douza. Il eut la double gloire de défendre sa patrie avec courage & de l'éclairer par ses écrits. Il avoit pour Collegue Pierre Adrien van der Werf. Ces deux hommes vraiment dignes de commander à un peuple libre, voyoient la famine désoler la ville, & les maladies produites par la disette & la mauvaise nourriture, conduire au tombeau chaque jour un grand nombre de leurs concitoyens. Il est aisé d'affronter la mort au milieu des combats ou sur la brèche. Mais la contempler s'avancant à pas lents, moissonnant autour de nous nos amis & nos parens, entendre les cris lamentables d'un peuple affamé qui vous demande du pain, qui vous rend responsable des maux qu'il souffre, & menace d'ouvrir les portes aux ennemis; c'est là le dernier effort du Sage & du Patriote. Près de 6000 hommes avoient déjà succombé aux rigueurs de la famine; ceux qui avoient survécu traînoient une vie languissante, qu'ils ne foutenoient qu'en dévorant les alimens les plus vils. Enfin le cri du besoin l'emportant sur l'amour de la liberté, quelques-uns de ces spectres livides & défigurés se traînent à la porte du Bourguemaitre van der Werf, ils demandent qu'on termine leurs maux en livrant la ville aux ennemis. „ J'ai fait serment (leur dit-il) de préférer la mort à la servitude. J'aime mieux mourir par les mains de mes concitoyens que par celles de nos tyrans: tuez-moi, mes enfans, mettez mon corps en pieces & mangez-le. „ Je mourrai content si je puis retarder par là de quelques heures l'esclavage de ma patrie. „ Ces paroles les firent rougir de honte & ils se retirèrent en jurant de nouveau de mourir pour la Liberté.

Cependant le Prince d'Orange voyoit avec un chagrin amer, une des principales villes des Pays-Bas prête à devenir la proie des Espagnols. Depuis la défaite de Louis de Nassau, les Confédérés n'avoient point de troupes assez nombreuses pour qu'on pût espérer de forcer les retranchemens de Valdès & de secourir Leyde. Ils eurent alors recours à l'élément terrible, contre lequel la Hollande a sans cesse à combattre & à qui elle a tant de fois été redevable du salut de ses Provinces. On perça les digues des fleuves & de l'océan. Le vent de Sud-ouest qui souffloit alors, favorisa cette entreprise. Les eaux furent poussées vers Leyde. Toute la campagne n'offrit bientôt plus qu'un vaste lac. Les Espagnols sont obligés de se réfugier sur les hauteurs. Les habitans de Leyde reprennent courage &

(1) Strada Liv. VIII. Théod. Agripp. d'Aubigny. Hist. Univ. Liv. II.

(2) Jean van der Does, Sieur de Nortwyk, naquit en 1545. Il passa une partie de sa jeunesse en France, où il mérita l'estime des Savans. A son retour en Hollande, il remplit diverses charges avec beaucoup d'honneur. Il fut le premier Recteur de l'Université de Leyde, qui fut fondée en récompense de la valeur que les habitans avoient fait paroître dans le siège de cette ville. Il mérita le surnom de Varron de Hollande. On a de lui plusieurs ouvrages estimés des Savans. Il mourut de la peste le 12 Octobre 1604. Il laissa quatre enfans, qui tous se firent un nom dans les lettres.

SECT. VIII. voient déjà de loin les voiles du convoi que l'Amiral Boifot leur amene; mais bientôt leurs espérances se changent en crainte. Une grande partie de leurs murailles s'écroule tout à coup. Heureusement cet accident arriva pendant la nuit. Le bruit que firent les murailles en tombant, fut pris par les Espagnols pour celui de quelques secours que l'on amenoit aux ennemis.

Valdès fait retirer ses troupes. Valdès donna aussitôt le signal de la retraite. Elle fut très difficile, & les Espagnols y perdirent outre leur canon & leur bagage environ onze cens hommes (1). Dans le même temps Boifot arriva à Leyde & fit distribuer les vivres qu'il apportoit. Ce secours inespéré fut funeste à plusieurs, qui ayant mangé avec trop d'avidité, payerent de leur vie cette imprudence.

Révolte de l'armée de Valdès. Cependant les soldats de Valdès qui avoient compté mettre Leyde au pillage, murmuroient hautement contre leur Général. Ils l'accusoient d'avoir fait traîner le blocus en longueur, pour rester plus longtems dans le voisinage de la Haye où demouroit une femme dont il étoit éperdument amoureux. Des murmures ils passèrent bientôt à la révolte, ils chargerent de fers Valdès & ses principaux Officiers; ils dirigerent leur marche du côté d'Utrecht. Mais les habitans étant sortis en armes, les mirent en fuite & en tuerent plusieurs. Requesens profita de ce mauvais succès, pour leur faire faire des propositions, & ayant réussi à les apaiser, il les dispersa dans différentes villes du Brabant, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Ann. 1575. L'Empereur offre sa médiation. L'Empereur Maximilien ne voyoit pas sans inquiétude la République des Provinces-Unies prendre de jour en jour une nouvelle consistance; il craignoit que l'exemple dangereux qu'avoient donné les Confédérés, ne fût suivi par quelques-unes des Provinces soumises à sa domination. Il offrit sa médiation aux Confédérés & au Roi d'Espagne. (2) Le Comte de Schwartzembourg fut envoyé dans les Pays-bas, pour tâcher de réconcilier, s'il étoit possible, les Sujets avec leur Souverain. Les Députés des Etats de Hollande & de Zélande & les Commissaires du Roi d'Espagne s'assemblerent à Breda. Les Députés demanderent au nom des Provinces alliées, qu'on commençât par retirer les troupes Espagnoles répandues dans les Provinces, & qu'ensuite on convoquât les Etats Généraux pour régler ce qui concernoit la Religion. Les Commissaires du Roi d'Espagne & Requesens parurent n'être pas éloignés d'accepter ces propositions, mais les difficultés qu'ils firent naître sur la maniere dont le traité seroit conclu, firent bientôt connoître, que leur intention étoit plutôt de gagner du tems, que d'établir une paix solide dans les Pays-Bas. Le Comte de Schwartzembourg lui-même sentit bien que sa médiation étoit inutile, aucun des deux partis ne paroissant desirer sincerement de mettre bas les armes. Il retourna en Allemagne & l'assemblée se dissipa bientôt après son départ.

D'Hiergues s'empare de plusieurs villes. On se prépara de part & d'autre à continuer la guerre avec plus de fureur que jamais. D'Hiergues, Gouverneur de Hollande pour le Roi d'Espagne, s'empara de Buren, d'Oudewater & de Schoonhoven. Requesens

(1) Les Espagnols avoient construit autour de la ville soixante-deux forts. On trouva à Leyderdorp où Valdès avoit logé, un Plan du Siege de Leyde; au dessous duquel on avoit écrit: *Vale Civitas, valet Castellum parvi, qui reliquit estis propter aquam, non propter vim inimicorum.*

(2) Bentivoglio p. 1. Liv. IX. de Meteren fol. 108. Thuanus Lib. XL.

Depuis longtems méditoit la conquête des Isles de la Zélande. Il avoit fait construire une flotte nombreuse de vaisseaux plats, propres pour cette expédition. Mondragon fut déclaré Chef de l'entreprise. L'isle de Duiveland fut la premiere attaquée. Les Espagnols traverserent le Canal qui sépare cette isle de celle de St. Philippe, à la faveur d'un gué que les habitans du pays leur indiquèrent. Il étoit aisé aux Zélandois de les écraser à leur arrivée, ou de les forcer à se noyer dans le canal que la marée commençoit à gonfler considérablement: mais une frayeur soudaine s'étoit emparée d'eux. Ils s'enfuirent lâchement, & furent chercher un asyle dans les murs de Ziriczee, capitale de l'isle de Schouwen. Cette conquête coûta peu de soldats aux Espagnols; ils regretterent cependant un brave officier: c'étoit Isidore Pacéco, qui reçut un coup de mousquet dans la poitrine. Ses soldats vouloient le secourir: „ amis, leur dit-il, cessez de me donner des soins „ qui seroient inutiles, & ne retardez point en vous amassant autour de „ moi la marche de vos compagnons; hâtez-vous. Je sens qu'il me reste „ peu de momens encore à vivre, mais je mourrai content si je vois vos „ enseignes arborées sur le rivage ennemi.” Les Confédérés ne firent pas une perte moins importante. Boifot, Amiral de Zélande, indigné de la lâcheté avec laquelle les soldats qui gardoient la côte avoient abandonné leurs postes, s'étoit avancé pour s'opposer à la flotte Espagnole, mais il fut tué dans l'obscurité de la nuit par ses propres soldats.

Mondragon, maître de l'isle de Duiveland, fit passer ses troupes sur le champ dans celle de Schouwen: Brouwershave se rendit sans coup férir; mais Bommené fit la plus belle résistance.

Neufville, (1) Officier François, y commandoit. Il repoussa les assiégeans dans plusieurs attaques; enfin après avoir soutenu pendant six heures un assaut général de toutes les forces ennemies, il succomba sous le grand nombre. Les Espagnols passerent la garnison au fil de l'épée, de-là ils s'avancerent vers Ziriczee dont ils formerent le siege. Cette ville résista pendant neuf mois & ne se rendit qu'à des conditions honorables.

Ces légers succès ne consoloient point Requesens du chagrin que lui causoit l'indifférence de Philippe pour les Pays-Bas. Ce Monarque entièrement occupé à défendre ses possessions en Afrique contre les Turcs, sembloit avoir oublié qu'il avoit des Provinces révoltées à soumettre. L'épuisement de ses finances ne lui permettoit pas d'envoyer à Requesens les sommes dont il avoit besoin pour l'entretien de son armée. Le Gouverneur, loin d'être assez puissant pour soumettre les Confédérés, n'avoit pas même assez d'autorité pour contenir ses propres soldats, qui croyoient avoir le droit de se révolter dès qu'on leur refusoit la paye qui leur étoit due. Dans le besoin extrême où il se trouvoit, Requesens convoqua les Etats à Bruxelles & leur demanda des secours. Il n'en obtint que des reproches amers, sur la conduite de Philippe & sur les vexations exercées par ses Ministres. Le Gouverneur employa envain les caresses & descendit jusqu'à la priere. Les Députés resterent inflexibles.

(1) De Meteren Liv. V. Mearsius. Guill. Auriac. Lib. X.

Hist. de
Hollande.
1574 1584

Expédi-
tion de
Zélande.

Les Espa-
gnols pren-
nent l'isle
de Duive-
land.

Mort d'Isi-
dore Pacéco
& de
l'Amiral
Boifot.

Bommené
se rend
aux Espa-
gnols.

Ann. 1576.
Requesens
convoque
les Etats à
Bruxelles.

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Mort de
Vitelli &
de Reque-
sens.

Le Conseil
d'Etat
prend la
conduite
des affai-
res.

Le Roi
d'Espagne
promet d'a-
bolir l'im-
pôt du
dixieme
denier.

Les soldats
de Mondra-
gon se mu-
tinent &
s'emparent
d'Alost.

Requesens piqué de leur opiniâtreté ne put s'empêcher de s'écrier, *Dios nos libera de estos Estados!* „ Dieu nous délivre de ces Etats! ” Une mélancolie sombre le dévorait, & les ardeurs d'une fièvre violente, s'étant jointes à ses inquiétudes, il mourut le cinq Mars de cette année. Quelques jours auparavant les Espagnols avoient perdu Chiapino Vitelli, un de leurs meilleurs Capitaines (1). Requesens avoit désigné les Comtes de Mansfeldt & de Barlemont pour lui succéder dans le Gouvernement, jusqu'à ce que Philippe eût envoyé un nouveau Lieutenant dans les Pays-Bas. Ses intentions ne furent point respectées après sa mort. Le Conseil d'Etat, établi à Bruxelles, s'empara de l'autorité & prit la conduite des affaires. Les membres de ce Sénat, composé de Flamands & d'Espagnols, étoient animés par un esprit bien différent. Ceux-ci ne cherchoient qu'à maintenir le peuple dans la servitude: les autres s'efforçoient, au contraire, de lui rendre ses anciens privilèges. Le Prince d'Orange ne laissa point échapper cette occasion de fortifier son parti. Depuis longtemps il entretenoit des intelligences dans le Brabant (2); ses créatures représentoient aux Sénateurs qui paroissent attachés aux intérêts de la patrie, qu'ils devoient plutôt chercher leur agrandissement en servant leur Pays qu'en le trahissant; que l'amour du bien public étoit le seul sentiment dont le Prince fût animé; qu'enfin les Provinces de Hollande & de Zélande étoient tellement persuadées de la pureté de ses intentions, qu'elles n'avoient point balancé à lui déléguer le gouvernement de toutes les affaires & une autorité presque sans bornes. Tels étoient les discours des partisans du Prince d'Orange, mais leur éloquence fut bien moins utile à sa cause, que les desordres que commirent les troupes Espagnoles dans les Pays-Bas.

Le Marquis d'Havré étoit arrivé à Bruxelles & avoit apporté un écrit, par lequel Philippe promettoit d'abolir le dixieme denier: c'étoit le seul effort que le Monarque Espagnol avoit cru devoir faire en faveur des Pays-Bas. Il ne remit au Marquis d'Havré aucune somme pour payer la solde des troupes: les soldats de Mondragon lassés d'attendre depuis longtemps leur paye, se mutinerent de nouveau; ils commencerent leurs ravages par la ville de Ziriczee dont ils venoient de s'emparer, & la pillerent. De-là ils s'avancent vers Bruxelles & se jettent dans Alost: au récit des ravages que ces mutins exerçoient dans les campagnes des environs, le trouble & l'effroi se répandent dans Bruxelles. Le Conseil pressé par les clameurs de la multitude, prononce une sentence par laquelle il déclare

(1) Vitelli avoit les plus grands talens pour la guerre, mais il ternit la gloire qu'il s'étoit acquise, en se livrant à la débauche la plus crapuleuse. Il avoit accoutumé de dire, qu'il devoit y avoir une liberté entière à l'égard de la religion & des femmes, & qu'il devoit être permis d'en essayer plusieurs & d'en changer souvent. On lui fit cette épitaphe:

O Deus omnipotens, crasse miserere Vitelli

Quem mors preveriens, non sinit esse Bovem.

Corpus in Italia est, tenet intestina Brabantus,

Ast animam nemo. Cur? quia non habuit.

(2) Grotius Annal. Lib. II.

les mutins, rebelles aux Loix, ennemis du Roi & de l'Etat; il fut ordonné que les habitans prendroient les armes pour repousser les violences de cette soldatesque effrénée (1). Hist. de Hollande. 1574 1584.

Cependant les Espagnols qui avoient paru souscrire avec joie cette sentence, n'en favorisoient pas moins en secret les mutins. Leurs manœuvres furent bientôt découvertes. Les habitans de Bruxelles confondant dans leur haine l'innocent & le coupable, coururent à la Salle du Conseil, se saisirent des Magistrats & s'assurèrent de leurs personnes. (2) Le Prince d'Orange profita de cette circonstance pour renouveler ses instances auprès des Provinces: celles de Hainaut, d'Artois & de Flandre formerent une union, à laquelle les autres Provinces accéderent, à l'exception du Luxembourg. Cette nouvelle Confédération ne garda plus de mesures dans ses démarches. Ce n'étoit plus les mutins d'Alost qu'on déclaroit rebelles & ennemis de l'Etat; c'étoit tous les Espagnols: on rappelloit dans des manifestes éloquens les anciennes causes des troubles de la Patrie, la tyrannie du Duc d'Albe, la cruauté des Inquisiteurs, les tortures, les exactions & les persécutions de toute espee employées contre les malheureux Flamands: on finissoit par implorer contre des tyrans sans foi, le secours du Ciel vengeur des foibles opprimés, & l'assistance des Puissances voisines. Le Conseil d'Etat est averti.

Les Espagnols de leur côté sembloient jaloux de donner aux Confédérés de nouveaux sujets de plainte: Vargas mit au pillage la ville de Mastricht. D'Avila, Gouverneur de la Citadelle d'Anvers, secondé par les mutins d'Alost, entra dans la ville & la saccagea. Les barbares qu'il avoit sous ses ordres, firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent. Une partie de la ville fut réduite en cendre. Anvers passoit alors pour la ville la plus florissante du Nord. Elle servoit d'entrepôt à toutes les villes commerçantes de l'Europe. Les Espagnols en enleverent plus de quatre millions en especes, sans compter les meubles précieux. La nouvelle des désastres de Mastricht & d'Anvers excita encore plus d'indignation dans les Pays-Bas qu'elle n'y imprima de frayeur; on sentit qu'il n'y avoit plus de salut à espérer pour les Provinces, si les Espagnols y demeuroient davantage. Les Députés des différentes contrées des Pays-Bas conclurent à Gand le Traité célèbre, connu sous le nom de *Pacification de Gand*. (3) Il fut arrêté par ce Traité, qu'il y auroit à l'avenir une amitié sincère & durable entre les Etats de Brabant, Flandre, Hainaut, &c. & entre le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zélande; que les offenses mutuelles seroient mises en oubli; que le commerce qui avoit ci-devant uni ces Provinces, seroit rétabli; que toutes les Provinces réuniroient leurs efforts pour chasser les Espagnols & leurs adhérens hors de leurs frontieres; que dès que les étrangers auroient été forcés à se retirer, on convoqueroit les Etats, ainsi qu'on l'avoit fait sous le regne de l'Empereur Charles V, & qu'alors on prendroit de justes mesures pour rétablir l'ancienne forme de gouvernement, & effacer les traces de la tyrannie du Duc d'Albe. Que les Edits rigoureux que ce Gouverneur avoit publiés, par rapport à la religion & aux troubles, demeureroient suspendus jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement. Plusieurs provinces se réunissent contre les Espagnols.

(1) De Meteren Liv. V. (2) Grotius Ann. Lib. II. (3) De Meteren Liv. VI.

SECT. VIII, par les Etats Généraux; que pour la restitution des villes, munitions & armes, qui se devoit faire au Roi, on suivroit ce que les Etats auroient ordonné; que tous les prisonniers & particulièrement le Comte de Bossu seroient remis en liberté; que tous les biens seroient rendus à leurs premiers possesseurs, mais que l'on auroit égard en cela aux inconvéniens que la guerre avoit causés.

Les Etats
implorent
le secours
d'Elisa-
beth Reine
d'Angle-
terre.

Requesens
trompé par
la Reine.

Ce Traité ne fut pas plutôt conclu que pour en exécuter l'article le plus important, la garnison de la citadelle de Gand qui s'étoit rendue au Comte de Reux quelques jours auparavant, fut conduite sur les frontières de France. Les Etats ne se dissimuloient pas qu'après tant de pertes essayées dans une guerre désastreuse, leurs propres forces ne pourroient suffir pour chasser les Espagnols de leur pays, ils s'adressèrent à Elisabeth Reine d'Angleterre, & implorèrent son secours. Cette Princesse artificieuse traitoit les différentes Puissances de l'Europe, comme les Princes qui aspiraient à sa main. Prodigue de caresses, ne rebutant personne, promettant beaucoup, n'accordant que ce qui étoit nécessaire pour entretenir l'espoir qu'on obtiendrait un jour davantage: elle étoit parvenue à se faire craindre & rechercher par tous les Potentats de l'Europe. Requesens avoit, ainsi que tant d'autres, aspiré à partager son lit & sa couronne; peut-être que le caractère indolent & foible de ce Seigneur lui donnoit des droits à prétendre à l'hymen de la Reine: si elle eût été forcée à choisir un époux, sans doute elle eut préféré Requesens à tous les jeunes ambitieux qui ne briguoient sa main que pour lui arracher le sceptre & s'emparer des rênes de l'Etat. Elisabeth en agit avec le Gouverneur des Pays-Bas comme avec ses autres amans: elle l'amusa par de belles espérances. Requesens qui avoit passé l'âge des illusions, reconnut plutôt qu'un autre qu'il étoit le jouet de cette habile politique: (1) on prétend que cette découverte contribua beaucoup au chagrin qui le conduisit au tombeau. On ajoute que dans la vue de plaire à la Reine il avoit souvent trahi les intérêts de son maître. On l'entendit souvent répéter dans le délire que lui causoit la fièvre: *La fausse Isébel d'Angleterre m'a trompé, & ses tromperies ont été cause que j'ai mal servi le Roi mon Souverain.* Sweveguen que les Etats avoient député auprès de cette Reine, fut reçu avec honneur. Elisabeth le combla de caresses: mais tout le succès de sa négociation fut d'obtenir qu'elle prêteroit aux Etats cent mille livres sterling pour huit mois. Par cette faveur légère la Reine crut qu'il lui seroit possible de détourner les Confédérés de s'unir avec la France.

Ann. 1577.

Philippe
ratifie le
traité.

Les Etats en arrêtant les articles de la Pacification de Gand, avoient déclaré qu'ils n'entendoient blesser en rien l'autorité de Philippe leur légitime Souverain. On mit même sous les yeux du Monarque Espagnol le plan de ce Traité. On fut étonné de la facilité avec laquelle il le ratifia par un Edit Solennel; mais il sentoit qu'un refus pouvoit ouvrir les Pays-Bas, aux étrangers dont les rebelles imploreroient l'assistance. Cependant il retint le fils du Prince d'Orange comme un otage qui lui répondoit de la

con-

(1) Gregor. Leti, Vie de la Reine Elisabeth, Part. II. Liv. I.

conduite de son pere. (1) Le Gouvernement des Pays-Bas sembloit être le partage des enfans naturels de Charles Quint. Philippe le confia à Dom Jean d'Autriche: ce jeune Prince avoit triomphé des Turcs à la célèbre journée de Lépante; fier de cette victoire, il ne voyoit plus rien d'impossible à son courage; mais il ignoroit les difficultés d'une guerre civile, & c'étoit en le mettant aux prises avec ces obstacles que Philippe espéroit éteindre peu à peu l'ambition de ce jeune Héros: au reste il lui donna pour Conseil Jérôme de Roda. Le Prince d'Orange connoissoit trop la politique de la cour de Madrid, pour être séduit par cette condescendance politique: il ne vit dans l'Edit de Pacification, qu'un piège préparé par la vengeance. Il vouloit qu'on prît les armes pour en prévenir les effets: mais la Noblesse jalouse de l'autorité de ce Chef, engagea le peuple à se soumettre. Les seuls Hollandois virent Dom Juan d'Autriche avec les mêmes yeux que le Prince d'Orange; mais malgré leur résistance, le Gouverneur Autrichien fut reconnu. Il gagna d'abord l'affection (2) du peuple en renvoyant les soldats Espagnols. Ceux-ci tortirent, chargés de riches dépouilles, fruit de dix ans de brigandage: ils se vantoient d'avoir massacré 30000 hommes pendant les six derniers mois de leur séjour en Flandre (3): la plupart se retirèrent dans le Milanois, ou dans des lieux encore moins éloignés; le choix de cet asyle inquiétoit les vrais citoyens, & sembloit leur annoncer le retour prochain de leurs ennemis. L'indiscret Gouverneur ne dissimuloit plus ses desseins: déjà il s'étoit emparé de Namur & de quelques villes voisines; déjà il sollicitoit les soldats Allemands qui étoient demeurés en attendant leur paye, & leur demandoit les clefs des villes confiées à leur vigilance. Mais les Etats le prévirent: les Allemands leur remirent non-seulement les clefs des villes, mais même leurs Chefs soupçonnés de trahison.

On vit bientôt renouveler les accusations réciproques de mauvaise foi, & d'inexécution des traités; on les porta même de part & d'autre jusqu'à Madrid. Mais si Dom Juan d'Autriche étoit plus puissant à la Cour, le Prince d'Orange triomphoit dans les Pays-Bas. Le titre de Surintendant du Brabant lui avoit été décerné par les habitans de cette Province: cette nouvelle dignité lui fit de nouveaux ennemis. Le Duc d'Arschot, & quelques autres Seigneurs, qui avoient autant d'ambition, mais moins de talens & de réputation que lui, résolurent de lui opposer un rival, qui pût subjuguer le peuple, par le seul appareil de sa puissance & l'éclat de son nom: ils appellerent (4) de la Cour de Vienne l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe (5). La situation des ennemis du Prince d'Orange n'en devint pas meilleure; le Duc d'Arschot maltraita les Gantois, peuple connu par son humeur indépendante & par sa haine contre la Noblesse; ils l'arrêterent avec toute sa famille, & dans sa captivité son plus grand chagrin, sans doute, fut d'apprendre, qu'en même temps qu'on avoit remis le gouverne-

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Dom Juan d'Autriche est fait Gouverneur des Pays bas.

Pour s'attirer la faveur du peuple il congédie les soldats Espagnols.

La conduite de Dom Jean dément bientôt les espérances que les Confédérés avoient conçues de sa modération.

Le Prince d'Orange est fait Surintendant du Brabant. Les ennemis du Prince appellerent l'Archiduc Mathias dans les Pays-Bas. Le Duc d'Arschot est arrêté par les Gantois.

(1) Grotius Annal. Liv. II. (2) Bentivoglio. P. I. Liv. X. (3) Grot. L. II.

(4) Famian. Strada de Bello Belgico Lib. II. dec. II.

(5) Telle étoit la formule du serment qu'on fit prêter aux habitans des Pays-bas qui se soumirent à l'Archiduc. „ Je jure d'obéir à l'Archiduc Mathias, souverain Gouverneur de la Hollande, de le défendre au péril de mes biens & de ma vie, jusqu'à ce que le Roi & les Etats en établissent un autre.”

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574 1584.

Le Prince
d'Orange
est nommé
Lieute-
nant gé-
néral des
Pays bas.
On déclare
la guerre
à Dom
Juan.

La Reine
d'Angle-
terre don-
ne du se-
cours aux
Confédérés.
Ann. 1578.
Succès des
Espagnols.

Amster-
dam &
plusieurs
autres vil-
les se ren-
dent aux
Confédé-
rés.

Renneberg
est nommé
Gouver-
neur de
l'Over-
Tsel.

ment à l'Archiduc, on avoit donné la Lieutenance générale au Prince d'Orange. L'Archiduc lui-même n'avoit pas obtenu ce pouvoir despotique, auquel aspire tout Prince Autrichien. On l'avoit entouré de Conseillers ou plutôt de maîtres, dont les avis étoient des loix.

La première démarche de ce Conseil fut de déclarer la guerre à Dom Juan d'Autriche: on confia en même temps au Sénat l'administration des deniers publics.

Elisabeth regnoit alors en Angleterre: cette Princesse favorisoit en Flandres la liberté qu'elle avoit opprimée dans sa patrie. Elle désiroit de voir Dom Juan d'Autriche accablé, pour lui ôter toute prétention à la main de la Reine d'Ecosse; elle promit aux Confédérés des hommes & de l'argent & s'assura ainsi une grande influence dans leurs délibérations. (1) Leur armée étoit campée dans le Luxembourg. Ce corps eut été redoutable, si les chefs eussent été aussi unis que les soldats; mais la mésintelligence des premiers s'étoit tellement accrue, que la plupart donnerent l'exemple de la désertion. Dom Juan rappella les Espagnols: il lui fut aisé de tailler en pièces, une armée sans chefs, qui se retiroit en désordre, vers Gemblours, dans le Brabant: la réduction de Louvain, de Limbourg, de Philippeville fut le fruit de cette victoire. Le Conseil de Madrid sentoit bien qu'il n'en étoit redevable qu'aux jalousies secrètes des Généraux ennemis, & que si leur intérêt commun pouvoit jamais l'emporter sur leurs intérêts particuliers, leurs soldats retrouveroient leur force & leur courage. On leur fit de nouvelles propositions de paix, mais bien moins avantageuses que celles du traité de Gand: aussi furent-elles rejetées par les Confédérés. Ceux-ci ne manquoient point d'Alliés puissans, qui s'offroient à les secourir, ou plutôt à les soumettre. François de Valois, Duc d'Anjou, frère du Roi de France; Casimir, Administrateur du Palatinat, briguoient leurs suffrages. Les esprits étoient divisés; la discorde regnoit dans ce corps politique, ou plutôt ce n'étoit plus qu'une anarchie, *qui ressembloit mer-veilleusement*, comme dit Grotius, (2) *à une masse confuse & à un tout dont les parties n'ont aucune liaison entre elles.*

Cependant la ville d'Amsterdam étoit bloquée par les Confédérés: le défaut de subsistance, l'éloignement des Espagnols, la forcerent enfin à recevoir les Réformés dans ses murs: (3) mais à peine ceux-ci furent-ils entrés, qu'ils chassèrent les Magistrats Catholiques & s'emparèrent du gouvernement; la nouvelle Religion triompha de même dans Harlem, dans Utrecht, & dans quelques autres villes de Hollande. Cette conduite indisposa les Catholiques, ils craignirent d'être à la fois les victimes des Espagnols & des Protestans. On vit naître encore de nouveaux sujets de discorde. Jean de Nassau, à la vérité, avoit rendu le calme à la Gueldre, dont le Gouvernement lui étoit confié. (4) Mais les soins pacifiques de Renneberg, Gouverneur de la Frise, n'avoient pas eu le même succès dans cette Province: les habitans de la campagne & les bourgeois de Groningen en

(1) *Vie d'Elisabeth d'Angleterre* par Greg. Leti, Tom. II. Liv. I. *Hist. de la Maison de Tudor*, par Dav. Hume. Tom. VI. *Guill. Camden. Ann. 1577.*

(2) *Grotius de Bell. Belg. Liv. III.* (3) *De Meteren Liv. VII.*

(4) *P. Winssemius Lib. IV.*

étoient venus aux mains pour quelques droits de péage: le combat avoit été sanglant: l'Archiduc Mathias & le Prince d'Orange les avoient forcé à déposer leurs armes, mais non pas leur haine réciproque. Renneberg obtint à la sollicitation des habitans, le Gouvernement de la Province d'Over-
yssel: deux villes tenoient encore pour le parti Espagnol; c'étoient Campen & Deventer: la première se rendit après une foible résistance (1); mais Deventer soutint un siege assez opiniâtre contre les troupes de Renneberg & contre celles de Casimir. Ce Prince étoit accouru à la tête d'une assez forte armée, croyant, par ce service se donner des droits sur la reconnaissance des Confédérés. Ils y furent si peu sensibles, qu'ils déclarerent le Duc d'Anjou *Protecteur de la Liberté Belgique*.

Pour prix des secours qu'ils attendoient de lui, ils lui promirent toutes les petites villes situées au delà de la Meuse, qui n'avoient pas encore secoué le joug Espagnol. Cependant les Réformés (2) se plaignoient d'avoir trop peu de part au Gouvernement. Ils représentèrent aux Etats présidés par l'Archiduc & le Prince d'Orange, qu'ils s'étoient armés les premiers pour la défense commune, que leur fidélité n'avoit jamais chancelé, qu'on ne pouvoit douter de la nécessité où ils étoient de vaincre ou de périr, qu'ils ne pouvoient attendre aucun quartier des Espagnols; que les Catholiques en se soumettant, ne perdroient que leurs biens & leur liberté; mais que pour eux ils ne pouvoient attendre que la mort la plus ignominieuse & la plus cruelle: qu'ainsi il étoit injuste de les exclure du Conseil & des Temples. Cette requête fut admise, après quelques débats. On arrêta „ que l'on donneroit place à tous les nouveaux Religioneux dans toutes les dignités, & qu'en chaque lieu où il se trouveroit jusqu'à cent familles de leur Religion, qui demanderoient des temples pour l'exercice de leurs cérémonies, on leur en accorderoit, à condition néanmoins que dans chaque ville de la Hollande & de la Zélande, s'il se trouvoit un pareil nombre de familles, qui préférassent la Religion Romaine, on leur accorderoit le même privilege (3).

Ce Règlement ne fit qu'enflammer la discorde; on vit les Catholiques & les Réformés tourner contre eux-mêmes les armes qu'ils avoient prises contre leurs tyrans. Ceux qui leur représentèrent combien ces séditions étoient funestes, furent traités de laches ou de traitres. La ville de Gand fut le principal théâtre de ces divisions. Un nommé Imbise, homme adroit, plein d'audace & dévoré d'ambition, aspirait au pouvoir suprême dans sa patrie. La Religion, prétexte ordinaire des usurpateurs & des tyrans, fut aussi le sien. Quelques Cordeliers coupables d'un genre de libertinage dont ils ont été rarement accusés, furent condamnés à expirer dans les flammes: en même temps, comme si le crime de quelques particuliers, avoit été celui de tout le corps ecclésiastique, on chassa tous les prêtres, après s'être emparé de leurs biens. Ce fut avec ces richesses que l'on travailla aux fortifications de cette ville immense, quoique peu peuplée, qui avoit été tant de fois assiégée par ses maîtres, tant de fois punie pour ses révoltes & jamais corrigée. Envain les Etats, l'Archiduc & le Prince d'Orange leur envoyèrent des Députés pour les faire rentrer dans le devoir,

*Hist. de Hollande. 1574 1584. Il s'empare de Campen & de Deventer, dans Over-
Yssel. Le Duc d'Anjou est déclaré protecteur de la liberté Belgique. Les Réformés présentent une requête aux Confédérés pour obtenir d'être admis aux charges & de pouvoir avoir des temples. Les Etats accordent aux Réformés leur demande. Imbise fait soulever les Gandois. Les rebelles chassent les Ecclésiastiques & relevent les fortifications de la ville. L'Archiduc & le Prince d'Orange font de vains efforts pour les faire rentrer dans le devoir.*

(1) Le 17 de Juillet. (2) De Meteren, Liv. VIII. (3) Grotius Ann. Lib. III.

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Imbise
s'empare
de plusieurs
places.
Les habi-
tans de
l'Artois &
du Hai-
naut de-
mandent
justice de la
conduite
des Gan-
tois.

Dom Jean
d'Autriche
attaque les
retranche-
ments des
Confédérés
& est re-
poussé.

Casimir
marche au
secours des
Confédérés.

Les trou-
pes de Mon-
tigny com-
mettent
les plus
grands
excès.

& leur faire sentir les dangereuses conséquences de cette sédition; ils rejetterent toutes les remontrances & demeurèrent inébranlables dans leur résolution, comme si leur ville avoit pu former un Etat indépendant & de l'Espagne & des Etats. La haine d'Imbise ne se borna pas même à l'expulsion des prêtres, il chassa tous les Catholiques sans distinction, leva des troupes, se rendit maître d'Ypres, de Bruges, de Dendermonde, d'Oudenarde, & d'Alost, en confia le gouvernement à ses créatures, & y renouvela les mêmes révolutions qu'il avoit fait dans sa patrie.

Les habitans de l'Artois & du Hainaut fideles à la Religion Romaine, s'intéressèrent au sort des proscrits; ils demanderent leur rétablissement & le châtimement des Gantois; mais le Prince d'Orange avoit résolu de tolérer ces maux, de peur d'en attirer de plus grands: le succès de l'entreprise étoit incertain, mais il n'étoit pas douteux que les Espagnols ne vinssent accabler l'armée pendant qu'elle seroit occupée au siege de Gand. Le commandement de ces troupes étoit entre les mains du Comte de Bossu. Le Vicomte de Gand, de la maison de Melun, étoit Grand-Maître de la Cavalerie; on avoit élu pour Mestre de Camp général, le célèbre la Noue, qui avoit signalé son courage dans les guerres civiles de France. L'armée étoit campée au Bourg de Reminand près de Malines. Dom Juan d'Autriche, osa attaquer ses retranchemens; il fut repoussé. Mais les Confédérés bornerent-là leurs succès; on les accusa de timidité pour ne l'avoir pas poursuivi; s'ils l'avoient fait, peut-être les auroit-on accusés d'imprudence. Quoique Dom Juan n'eût pas été entièrement vaincu, il avoit appris à connoître les forces des Confédérés. On profita de l'étonnement où l'avoit jetté sa retraite forcée, pour le porter à la paix & l'engager à accorder la liberté aux prisonniers, & la tolérance de Religion à tous les Flamands. Mais il fut inflexible sur cet article, & voyant arriver de nouvelles troupes, comptant 30000 fantassins & 6000 cavaliers rangés sous ses ordres, il se crut en état de tenir tête à ses ennemis, & alla camper sur la montagne de Bouge, qui commande la ville de Namur.

Casimir s'approchoit lentement à la tête de son armée, & sa jonction, si elle eût été effectuée, auroit formé un corps combiné de 40000 hommes d'infanterie, & 20000 de cavalerie; ce qui auroit détruit cette égalité de forces dont le Prince Autrichien se flattoit. On attendoit encore les troupes du Duc d'Anjou qui étoit entré dans le Hainaut; il est certain que ces forces réunies auroient suffi pour envelopper les Espagnols, les écraser & établir la liberté Belgique sur des fondemens inébranlables: mais la lenteur des délibérations, la rivalité des François & de Casimir, & les nouvelles factions qui s'éleverent, firent échouer de nouveau cette grande entreprise. Montigny l'un des Généraux s'étoit mis à la tête de quelques soldats, qui s'étoient emparés de Menin & qui exerçoient dans les environs les plus affreux brigandages: le prétexte de cette défection étoit de protéger les Prêtres bannis par les Gantois & de les rétablir dans leurs biens & leurs dignités.

La populace de Gand s'arma contre cette nouvelle faction; mais fiere & redoutable dans ses murs, elle ne savoit ni combattre, ni même marcher en ordre, lorsqu'elle étoit en rase campagne. C'étoit un trop

foible appui pour les Flamands opprimés : ils appellerent Casimir, offrant d'entretenir ses troupes à leurs dépens : mais celui-ci évitoit de se rapprocher du Duc d'Anjou, qui de son côté déclaroit, qu'il ne joindroit point l'armée des Etats, si Casimir ne lui en donnoit l'exemple. Il fit bien pis encore, il permit à ses troupes indigentes de grossir celles de Montigny, & de s'enrichir comme elles des dépouilles des Flamands. Ainsi les protecteurs de la Flandre, n'y parurent un moment que pour l'abandonner, après l'avoir dévastée. Casimir se retira en Angleterre, le Duc d'Anjou retourna en France, accusant d'ingratitude ces mêmes Flamands dont les biens avoient été la proie de ses soldats. Ils lui promirent des statues & des éloges publics, s'ils pouvoient jamais obtenir de Philippe une paix avantageuse & honorable. Ce n'étoit pas ce qu'il s'étoit promis, mais c'étoit plus qu'il n'avoit droit d'attendre.

*Hist. de
Hollande.
1574-1584.*

*Le Duc
d'Anjou
s'en retour-
ne en Fran-
ce & Casi-
mir en An-
gleterre.*

Telle étoit la situation des Pays-Bas, lorsque Dom Juan d'Autriche fut emporté à la fleur de son âge par une maladie dont la cause étoit inconnue. (1) Le peuple qui ne peut se résoudre à croire que les Princes meurent naturellement, lors même que les années sont accumulées sur leur tête, trouva bien plus de motifs pour justifier les soupçons qu'il avoit conçus sur la mort de celui-ci : on le crut empoisonné : (2) les uns accusèrent de cet attentat des Prêtres, qui, disoit-on, s'étoient vantés d'avoir rendu ce service à la Patrie ; d'autres soupçonnoient la Cour d'Angleterre ; plusieurs même, celle d'Espagne, qui avoit fait secrètement assassiner Escovedo, (3) confident du jeune Prince ; quelques-uns pensoient, que le désespoir de se voir calomnié par des envieux, & traversé dans tous ses desseins par la Cour d'Espagne, étoit le seul poison qui avoit terminé ses jours. Alexandre Farnèse, Duc de Parme, lui succéda dans le commandement de l'armée, & dans le gouvernement des villes soumises à la domination Espagnole. Ce Prince étoit plus adroit, plus dissimulé, plus éloquent que Dom Juan d'Autriche, qui ne connoissoit pour soumettre les peuples que la force. Sévere & clément tour à tour, il sçavoit tantôt inspirer la crainte, & tantôt gagner les cœurs par ses bienfaits. Il avoit adopté ce principe de la Politique Italienne, que le plus sûr moyen de gouverner les hommes c'est de les diviser : aussi loin de chercher à éteindre le feu de la discorde, il ne fit que l'attiser de plus en plus. Le Prince d'Orange n'opposa que de vains efforts aux nouveaux troubles que son ennemi faisoit naître : celui-ci laissa un libre passage à la cavalerie de Casimir, qui privée de son Chef, demandoit à retourner dans sa patrie : ainsi délivré de tous ses ennemis étrangers, il alla mettre le siège devant Mastricht (4).

*Mort de
Dom Jean
d'Autri-
che.*

*Soupçons
sur sa
mort.*

*Le Duc de
Parme lui
succède
dans le
gouverne-
ment des
Pays-bas.*

Ann. 1579.

*Il assiège
Mastricht.*

Cependant on travailloit à la paix : l'Empereur étoit l'arbitre qu'on avoit choisi ; Cologne étoit le lieu des conférences. Le Prince d'Orange n'osoit traverser ouvertement les négociations, mais il excitoit secrètement

(1) Les historiens varient sur la date de sa mort. Van der Hamen la place au 7 Octobre. Cette opinion est la plus généralement adoptée.

(2) Grotius Ann. Liv. III. de Meteren. Liv. VIII.

(3) Hist. Génér. d'Espagne, de Jean de Ferreras. Partie XV. Siec. XVI.

(4) Grotius Annal. Liv. III.

SECT. VIII. les Flamands à proposer des conditions qui seroient certainement rejetées :
Hist. de Hollande. il prévoyoit que la paix non seulement lui enleveroit son rang & son
 1574 1584. autorité, mais qu'elle exposerait aussi sa personne à toute la vengeance
 de Philippe. Le Duc de Parme s'occupoit tout à la fois de la guerre

*Le Duc de Parme en-
tame les
négo-
ciations pour
la paix.
La Motte
est le pre-
mier qui se
laisse sédui-
re par les
Espagnols.
Les princi-
pales villes
accèdent
aux condi-
tions de
paix propo-
sées par
le Duc de
Parme.* & de la négociation; il invitoit les révoltés à implorer la clémence de
Philippe, qu'il peignoit comme un pere, prêt à embrasser ses enfans au
moindre signe de repentir. La Motte fut le premier séduit: son exemple
& ses discours entraînerent dans le parti Espagnol, (1) ceux de Grave-
lines, & même Montigny, qui renforça l'armée du Duc de Parme des
8000 hommes qu'il commandoit. Les habitans de l'Artois & du Hénaut,
ceux de Douai, de Lille, & d'autres parurent quelque temps incertains:
mais enfin la politique du Duc de Parme triompha de leur résistance:
la paix fut conclue aux conditions suivantes. (2) Philippe par ce
Traité, pardonnoit tout le passé; il ratifioit le Traité de Gand; la
Religion Romaine devoit seule être admise à l'avenir dans l'étendue des
Provinces; le Roi s'obligeoit de faire sortir toutes les troupes étrangères,
six semaines après la publication du Traité. Les Provinces Wallones
s'obligeoient à fournir au Roi une armée, qui seroit entretenue aux dépens
de Sa Majesté & des contributions que les peuples nouvellement rentrés
dans l'obéissance, s'obligeoient de payer. Le Duc de Parme devoit
conserver le Gouvernement jusqu'à ce qu'il plût à la Cour de Madrid
de lui nommer un successeur (3).

*Siege de
Mastricht.* Pendant ces négociations le Duc de Parme continuoit le siege de
Mastricht. (4) La Nouë en étoit Gouverneur, & il est probable que
s'il avoit pu y entrer, cette proie auroit échappé aux Espagnols: mais
les passages étoient si bien gardés, qu'il fut contraint de se retirer.
Schwartzembourg qui le remplaçoit, n'avoit ni ses talens ni son expérience;
toute la défense néanmoins fut dirigée par un habile Ingénieur Lorrain,
nommé Sebastien Tappin. La garnison étoit composée de 1200 soldats
François, Anglois & Ecoissois: 1200 bourgeois aguerris & animés par

(1) Strada de bell. Belgic. Lib. IV.

(2) Bentivoglio Part. I. Liv. I. Strada. Lib. IV.

(3) Strada prétend qu'on représenta à Paris une Farce allégorique, où les François
s'égayoiént aux dépens de Casimir, du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange: „ On avoit
„ lâché, dit-il, sur le théâtre une vache fort grasse, à l'entour de laquelle plusieurs
„ Princes s'occupoient diversément. Le Roi d'Espagne la conduisoit avec un fil fort
„ délié; mais ce fil se rompoit souvent, & le Duc de Parme étoit sans cesse occupé à le
„ renouer. Les Chefs des Confédérés montés sur son dos, la tenoient par les cornes, &
„ demandoient du secours pour l'arrêter: Le Duc d'Anjou qui étoit accouru prompte-
„ ment, s'étoit saisi de la queue de la vache & faisoit tous ses efforts pour l'enlever au
„ Roi. Mais le Prince d'Orange & Casimir plus adroits s'occupoient à la traire & en
„ recevoient le lait dans deux grands vases placés au dessous de ses mammelles. Une
„ quantité considérable de Flamands, de François, d'Allemands & d'Anglois, servoient
„ de spectateurs à cette scene. Bientôt le Duc de Parme ayant fait quelques caresses à la
„ vache, elle arracha sa queue de la main du Duc d'Anjou, fit tomber par terre ceux
„ qui étoient sur son dos, abattit d'un coup de pied Casimir, repoussa d'un autre le
„ Prince d'Orange, renversa son pot plein de lait, & comme il revenoit souvent à la
„ charge, elle lui présenta les cornes. Enfin elle se jeta d'un saut entre les bras du Roi
„ d'Espagne.”

(4) Strad. de bell. Belg. Lib. III. Bentivoglio P. 2. Liv. I.

l'amour de la patrie, avoient pris les armes & ne le cédoient ni en courage ni en expérience aux plus vieux vétérans. Une foire, une fête publique & surtout la terreur que l'approche des Espagnols avoit répandue dans les campagnes, avoit attiré dans les murs une multitude de paysans. Ce fut à l'aide de ces bras accoutumés au travail, que Tappin répara les anciennes fortifications & en fit de nouvelles: les femmes même y furent employées. Les Espagnols de leur côté, ne montraient pas moins d'ardeur dans l'attaque que les assiégés dans la défense. Le Duc de Parme avoit jetté deux ponts sur la Meuse: son artillerie tonnoit sans relache & foudroyoit les remparts; il avoit poussé ses travaux fort avant; déjà plusieurs brèches sembloient promettre un heureux succès, & on résolut de donner l'assaut par deux endroits différents.

Les assiégés n'ignorèrent pas ce dessein: ils redoublèrent de vigilance & d'activité. Les femmes divisées en trois corps, commandées par trois héroïnes, descendirent dans les entrailles de la terre, pour creuser des mines & des routes souterraines; elles n'en sortirent, que pour se confondre parmi les soldats, & braver comme eux la mort sur les ruines des murailles. Les fossés étoient déjà comblés de fascines & de pierres écroulées; tout étoit disposé pour l'assaut. (1) Le Duc de Parme représentoit aux siens que la conquête de cette place entraînoit celle de tous les Pays-Bas; qu'elle ouvroit un libre passage aux renforts qu'on pouvoit attendre d'Allemagne; qu'enfin elle mettroit Philippe en état d'imposer aux rebelles les conditions qui conviendroient le mieux à la dignité de sa couronne. Quant à Sebastien, il ne donna que des éloges aux assiégés; ils n'avoient pas besoin de remontrances; cependant le signal se donna. Le premier effort se fit du côté de la porte de Bolduc: le Chevalier Farnese s'avance à la tête de ses Volontaires, parmi lesquels on distinguoit le Comte de Nofri & Antoine Simonetta, tous deux rivaux à la cour, comme au champ d'honneur. Le premier fut percé de coups à la première décharge; l'autre alloit arborer son enseigne sur les murailles, lorsqu'il fut renversé par un coup mortel: presque tous les volontaires eurent le même sort. Les Régimens de Valdès & de Lopès s'arrêtèrent d'abord à la vue de ce massacre; mais bientôt entraînés par l'exemple & les discours de leurs officiers, ils monterent sur la breche. Ce fut-là qu'on vit une mêlée horrible; la lance, l'épée, le mousquet n'étoient pas les seules armes qui portoient la mort dans les rangs des Espagnols: les paysans les assommoient à coups de fléau, les Femmes lançoient sur eux de grands cercles de feu d'artifice, qui enveloppoient plusieurs soldats à la fois, & les faisoient expirer au milieu des flammes. De petites pieces d'artillerie placées sur une tour voisine, faisoient encore pleuvoir la mort sur les assiégeans. Ceux-ci se faisoient des retranchemens de cadavres entassés. Fabio Farnese étoit à leur tête; il avoit rassemblé près de lui l'élite de la Noblesse; il s'étoit avancé à travers une grele de balles; mais enfin ce Chef intrépide, & ceux qui le suivoient, périrent presque tous. Les soldats découragés commencerent

*Hist. de Hollande. 1574 1584. Sebastien Tappin In-
genieur Lorrain,
est chargé
de faire
réparer les
fortifica-
tions de la
ville.*

*Le Duc de Parme se
prépare à
donner
l'assaut. Courage
héroïque
des fem-
mes de
Mastricht.*

*Les Espa-
gnols atta-
quent la
porte de
Bolduc. Mort
d'Antoine
Simonetta
& du com-
te de Nofri.*

*Belle rési-
stance des
assiégés.*

(1) 8 Avril.

Hist. de Hollande. à parler de retraite : leur plus grande perte venoit de ce que leurs rangs étoient trop serrés ; le Duc de Parme leur avoit envain envoyé des Aides de camp, pour leur ordonner de les éclaircir.

Attaque de la porte de Tongres.

Les Allemands & les Wallons n'étoient pas plus heureux à la porte de Tongres. Ils s'étoient imprudemment avancés sans attendre le Régiment de Toledé qui devoit les soutenir. Ecraîés par la mousqueterie, ils alloient se retirer & porter le désordre dans ce même Régiment, lorsqu'un cavalier qui accouroit à toute bride leur cria *Victoire ! Saint Jacques ! La porte de Bolduc est prise & le Régiment de Lombardie est dans la ville.* C'étoit une ruse du Comte de Mansfeldt, pour affermir leur courage chancelant ; il avoit fait dire en même temps aux assaillans de la porte de Bolduc que les Wallons du Comte de Reux avoient déjà arboré leurs enseignes sur la porte de Tongres. Ce double mensonge qui sembloit devoir assurer la victoire, ne fit qu'accroître la perte des assiégeans. Ils s'acharnèrent de nouveau aux deux attaques, mais avec moins de succès encore. Le mas-

Les trou- pes Espa- gnôles sont repoussées de tous côtés.

Le Duc de Parme est obligé de donner le signal de la retraite.

Los Espa- gnols s'em- parent du ravelin de la porte de Bolduc.

sacre redoubla, les fossés furent remplis de sang & de cadavres : enfin les troupes demandèrent qu'on leur donnât le signal de la retraite. Le Duc de Parme parut enflammé de colere à cette demande. „Retourne promptement, „ dit-il au Cavalier, & commande de ma part aux Colonels de ne pas „ faire retirer leurs gens. Je serai bientôt à eux, & comme Général „ d'armée je changerai la fortune du combat, en changeant l'ordre de „ l'attaque ; ou moi-même comme soldat j'entrerai le premier dans la „ ville, & j'exciterai mieux mes compagnons, par mon sang & par mon „ exemple, que par mon commandement & par mes ordres.” Il alloit partir en effet, mais les Officiers qui étoient près de lui le retinrent en lui représentant, que la perte d'un tel Général étoit celle de l'Armée, & que loin de servir Philippe, c'étoit nuire à ses intérêts, que de s'exposer ainsi à une mort certaine. Il fallut donc donner le signal de la retraite : elle ne se fit pas sans désordre & sans perte ; le soin qu'on prit d'enlever les blessés, fut fatal à ceux qui s'acquitterent d'un si noble emploi. Parmi tous ceux qui périrent dans cette journée, aucun officier ne laissa dans le cœur du Duc de Parme des regrets plus profonds que Fabio, son parent & son ami.

Les assiégés avoient creusé un ravelin (1) double & profond, qu'ils appelloient le bouclier de la porte de Bolduc ; ils pouvoient s'y retirer en sûreté lorsqu'ils étoient accablés, & en sortir sans être apperçus pour renouveler le combat. Les Espagnols parvinrent enfin à s'emparer de cet important ouvrage & à le combler : un bastion qui étoit auprès fut aussi emporté ; trois mines jouèrent avec succès. Camille Manelli monta sur une breche & arbora le premier l'étendart de Philippe sur la muraille.

Les assiégés avoient perdu plus de 1000 hommes dans cette attaque. Ils avoient tremblé pour les jours de leur Génie tutélaire. Sebastien avoit été frappé au bras d'un coup de mousquet. La garnison réduite à

(1) Strada Dec. Lib. III.

400 hommes, avoit perdu sept de ses plus braves Capitaines. Le Chef des mineurs avoit été tué, & l'illustre Amazone qui conduisoit les femmes aux mêmes travaux, avoit eu le même sort. Les soldats se rendirent en tumulte chez le Gouverneur pour l'engager à livrer une place qu'on ne pouvoit plus défendre. Mais les bourgeois armés les menacerent de les faire périr comme des traîtres, s'ils osoient parler encore de capitulation. Sebastien annonça comme prochain un secours qu'il attendoit du Prince d'Orange. Cet espoir & les menaces des habitans ranimerent le courage des soldats : on travailla avec plus d'ardeur à réparer les breches ; on acheva la demi-lune intérieure que l'on avoit commencé du côté de la porte de Bruxelles ; on avoit même élevé un autre rempart derriere celui-ci. Le Duc de Parme avoit été informé de tous ces détails, par un déserteur, qui desesperant du salut de la ville avoit songé au sien. Il étoit impossible de ruiner cette demi-lune, le dernier espoir des assiégés, sans établir du canon sur la muraille de la ville : mais un fossé large & profond de quarante coudées s'opposoit à l'exécution de cette entreprise. On ne pouvoit y construire un pont, que sous le feu des ennemis. Le Général Espagnol, dont l'audace croissoit avec le péril, osa lui-même travailler à cette machine ; un charpentier & un soldat furent tués à ses côtés. Barlemont plus prudent & qui se mettoit à couvert, fut renversé d'un coup de mousquet, & le téméraire Duc de Parme ne reçut aucune atteinte. Enfin le pont ouvrit aux assaillans un passage que le feu des assiégés rendoit toujours dangereux. La demi-lune fut attaquée & défendue avec une égale ardeur. Sebastien frappé d'un éclat de pierre, fut emporté du milieu de la mêlée, à la vue des bourgeois & même des Espagnols, à qui ce spectacle inspira une nouvelle confiance. Le carnage fut affreux : la demi-lune fut détruite, & il ne resta plus aux habitans d'autre ressource que leur dernier rempart. Le Duc de Parme ne pouvoit refuser son estime à un peuple si brave. Il voyoit quels services on devoit en attendre, si jamais on pouvoit les engager dans le parti du Roi : il lui sembloit horrible d'abandonner tant d'héroïnes, de vieillards & d'enfans, à la fureur du soldat, avide de sang, de butin & de vengeance. Il leur envoya un héraut pour les presser de se rendre ; mais ils le chassèrent avec mépris & travaillerent à de nouveaux retranchemens.

Sur ces entrefaites le Duc de Parme fut attaqué d'une maladie ; les travaux des assiégeans se rallentirent, leur ardeur parut s'éteindre & ce qui paroît moins croyable, c'est que les assiégés se reposèrent aussi, voyant tout tranquille dans le camp. Le Duc de Parme étoit indigné de l'inaction de son armée ; un soldat qui avoit eu la hardiesse d'entrer par une breche mal réparée, lui rapporta qu'il avoit vu les postes abandonnés ou mal gardés, les soldats endormis ou dispersés, les rondes moins fréquentes. Le Général Espagnol assembla ses officiers autour de son lit, & leur dit que l'instant de la victoire étoit arrivé, qu'après tant de travaux & de perils, la securité des assiégés leur offroit enfin une facile conquête, & qu'il ne falloit pas laisser échapper un moment si précieux. Ceux-ci rassemblent l'armée ; on court aux armes, on monte

Hist. de
Hollande.
1574 1584.

La Gar-
nison de
Mastricht,
demande
qu'on ou-
vre les por-
tes aux
ennemis.
Les bour-
geois s'y
opposent.

Les Espa-
gnols con-
struisent
un pont sur
le fossé.

Le Duc de
Parme en-
voye aux
assiégés un
héraut
pour les
presser de
se rendre.
Ses propo-
sitions sont
rejetées.

Le Duc
de Parme
tombe ma-
lade.

Négligence
des assiégés.

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

*Les Espa-
gnols péné-
trèrent dans
la place.*

*Ils mettent
tout à feu
& à sang
dans la vil-
le & dans
le faux-
bourg de
Wick.*

*La ville &
le faux-
bourg sont
mis au
pillage.*

*Les Minis-
tres Pro-
testans se
jettent
dans le
fleuve.*

par toutes les brèches, les gardes sont égorgés & déjà les Espagnols sont dans la ville: les femmes du haut des toits font pleuvoir sur eux des tuiles, des pierres, de l'eau bouillante, du sable brûlant. En même temps elles rappellent au combat les artisans & les villageois qui s'enfuyoient en désordre. Mais leur résistance est vaine; les Espagnols entrent dans les maisons, égorgent ou précipitent du haut des toits & des fenêtres, ces amazones que leur courage rendoit aussi intéressantes que leur sexe; ils massacrent tout, sans respect pour l'enfance ou pour la vieillesse. Les Chefs ne peuvent ou ne veulent pas les retenir. On n'entend que des cris & des gémissemens: on ne voit que des cadavres, des membres coupés & des ruisseaux de sang. Les restes de ce peuple infortuné, courent vers le pont, pour passer dans le Wick: (*) ceux qui s'étoient déjà retirés dans ce fauxbourg, rompent le pont, & le peuple pressé par le peuple se jette en foule dans la rivière.

Bientôt on parla de capitulation dans le fauxbourg; mais pendant qu'on délibéroit, les Espagnols y entrèrent tout à coup, & mirent tout à feu & à sang. Le pillage de Mastricht & de Wick dura trois jours. On pourra juger de quel immense butin les Espagnols s'enrichirent, lorsqu'on sçaura que l'on comptoit dans cette ville dix mille hommes employés aux manufactures de drap. Enfin lorsqu'il ne resta presque plus rien à égorgé ou à piller, le Duc de Parme rendit cette inutile ordonnance: *Que personne dans l'armée du Roi n'ait la hardiesse de piller les maisons de la ville & du fauxbourg, de prendre les habitans, de les contraindre à payer rançon quand ils les auront pris, & de faire à qui que ce soit la moindre injure & le moindre dommage. Qu'ils sortent des maisons où jusques-là ils avoient demeuré sans ordre. Que chaque soldat se retire dans son quartier dans le camp, sans rien emporter de ce qui étoit dans la maison, s'il n'en a obtenu la permission du Gouverneur des Pays-Bas, ou de celui qui est désigné pour Gouverneur de Mastricht, sous peine au contrevenant d'être puni de mort* (1).

Ainsi Mastricht fut pris après un siège de quatre mois: sa vigoureuse défense avoit coûté la vie à 6600 hommes, & à 1700 femmes; les Ministres Protestans qui sçavoient ce qu'ils devoient attendre du zèle fanatique du Duc de Parme, aimèrent mieux finir volontairement leurs jours au fond des eaux, que de gagner sur un échaffaud ou sur un bucher ce que toutes les sectes appellent la couronne du martyre. Les Espagnols avoient perdu 2500 hommes, parmi lesquels on regrettoit beaucoup de Noblesse & le Général lui-même avoit été en danger de perdre la vie. Strada ne manque pas de lui donner, dans un accès de fièvre, une vision où les Allemands & les Wallons se présentent à ses yeux prêts à s'égorgé. Il ajoute que sur cette révélation plusieurs Officiers sortirent de la tente du Général & coururent à Mastricht, où les Wallons & les Allemands tournoient en effet leurs armes les uns contre les autres.

(*) Wick ou Wyk, est de l'autre côté de la Meuse, & ce nom Hollandois ou Flamand, veut dire *Refuge*.

(1) Strada Dec. II. Lib. III.

Alexandre recouvra bientôt la santé & l'on prépara tout pour son triomphe; il entra dans la ville conquise par la brèche & sur ce même pont qui étoit son ouvrage, il étoit porté sur un bouclier, par quatre Capitaines Espagnols, & tous les drapeaux & étendards de l'Armée flottoient autour de lui, & lui servoient de trophée. La conquête de Maastricht avoit répandu la terreur dans tous les Pays-Bas. Alexandre crut, que dans cette circonstance, la modération ne seroit point dangereuse, & qu'un peuple consterné n'oseroit en abuser. Il congédia la plupart des soldats, Allemands, Espagnols & Italiens: il ne retint auprès de lui que les Wallons, quelques compagnies de Cavalerie Italienne, & les Officiers des troupes licenciées. Malines, (1) Valenciennes & Lille, se rendirent aussitôt, & reçurent des garnisons Wallones, ne redoutant plus rien de la perfidie Espagnole après une preuve de bonne foi si éclatante. Cet exemple ne fut pas suivi généralement. Les Confédérés envoyèrent à chaque ville le plan d'accommodement que Philippe leur proposoit, pour l'examiner & découvrir les pièges qu'il pourroit cacher. La condition de mettre bas les armes de part & d'autre sembloit captieuse, parce que les Espagnols pouvoient les reprendre en un moment, & que les villes ne pouvoient rassembler leurs troupes qu'avec beaucoup de lenteur. D'ailleurs Philippe imposoit une autre condition plus dure encore; il vouloit que dans tous les Pays-Bas, la Religion qui reconnoissoit la puissance du Pape fût la seule retenue, si ce n'étoit au lieu où il y en avoit d'autres en usage, avant que le Traité de Gand fût approuvé, & que hors ces lieux-là, s'il s'en trouvoit qui suivirent une autre Religion que la Romaine, on accorderoit un temps préfix aux sectateurs, durant lequel ils pourroient mettre ordre à leurs affaires, pour abandonner ensuite les Pays-Bas, leurs biens néanmoins demeurants saufs pour eux, à la charge qu'ils en laisseroient l'administration à des personnes de la Religion Romaine. Cette proscription inquiétoit presque autant les Catholiques que les Protestans; ceux-ci étant bannis, les forces de la Confédération se trouvoient tellement diminuées, que les Catholiques devenoient exposés au ressentiment de Philippe. Ce Monarque offroit d'immenses revenus au Prince d'Orange, s'il vouloit se retirer en Allemagne; mais c'étoit mal connoître ce héros, qui n'estimoit les richesses, qu'autant qu'elles pouvoient contribuer au succès de la guerre, & au maintien de la liberté publique: une offre plus séduisante pour lui, étoit celle de la liberté de son fils.

Au reste, on peut mettre en doute si Philippe auroit pu effectuer dès lors ces riches promesses. Il prodiguoit l'or pour ajouter une nouvelle couronne à celles qu'il portoit déjà: après que Dom Sebastien eut illustré par sa mort le rivage d'Afrique, on vit sur le trône de Portugal, un personnage singulier qui réunissoit en sa personne les titres d'Archevêque, de Grand Inquisiteur, de Cardinal & de Roi; c'étoit lui qui avoit donné à l'Inquisition cette autorité sanguinaire, cette forme redoutable, qu'elle a longtemps conservée. Il mourut peu de temps après son avènement à la

Hist. de Hollande. 1574 1584.

Le Duc de Parme entre en triomphe dans Maastricht.

Il congédie ses troupes.

Philippe fait aux Confédérés des propositions d'accommodement.

Philippe fait des propositions très avantageuses au Prince d'Orange.

Affaires de Portugal.

Ann. 1580.

(1) Reidanus Annal. Lib. II.

SECT. VIII. Couronne. Dom Antoine, Prieur de Crato, (1) fils naturel de l'Infant Dom Louis, réveilla une faction, qu'il avoit formée au commencement du dernier regne, & fut proclamé Roi par la populace de Lisbonne, de Santa-Cruz & de Sétubal. Philippe II, qui avoit des prétentions à cette Couronne, envoya le Duc d'Albe à la tête d'une Armée pour dissiper le parti d'Antoine. Ce Général y réussit, & le concurrent de Philippe, vaincu & poursuivi, n'eut d'autre ressource que la fuite. Mais il ne suffisoit pas de subjuguier les Portugais par la terreur des armes, il falloit encore gagner leurs cœurs par des bienfaits & acheter pour ainsi dire ce Royaume après l'avoir conquis. Enfin à force de victoires & de largesses, Philippe fut reconnu par toute la Nation, malgré les intrigues des Cours de France & d'Angleterre, qui ne voyoient pas sans jalousie cet agrandissement de la Maison d'Autriche. Cette révolution porta un coup fatal aux affaires des Confédérés; ceux-ci s'occupoient du commerce au milieu de la guerre: les Ports de Portugal étoient ouverts à leurs vaisseaux; on ne mettoit aucun impôt sur leurs marchandises: mais dès que Philippe regna en Portugal, on y vit regner aussi cette politique odieuse & sottement avare, qui ne s'occupe que du moment présent, & écarte l'étranger par un brigandage déguisé sous le nom d'impôt. D'ailleurs la plupart de ces navigateurs étoient Protestans; c'en étoit assez pour qu'on rejetât leurs richesses comme des présens empoisonnés.

Pendant que le Duc d'Albe assuroit une nouvelle Couronne à son maître, le Duc de Parme non moins actif & moins entreprenant, continuoit avec assez de succès la guerre contre les Confédérés. L'épuisement des finances le forçoit à différer quelquefois la solde de ses troupes; mais on leur laissoit la liberté du pillage; indemnité qui convenoit assez à leur humeur féroce. (2) Alexandre enleva aux Confédérés quelques petites villes du Hainaut, & même celles de Courtrai & de Breda.

Cependant La Noue avoit escaladé Ninove. (3) Parmi les prisonniers qu'il avoit fait dans ses conquêtes, on remarquoit les deux fils du Comte d'Egmond, qui servoient lâchement les bourreaux de leur pere. Le vainqueur alla ensuite assiéger le château d'Ingel-Munster. S'il se fut borné à cette entreprise, elle n'eût été que glorieuse pour lui: mais il voulut tenter en même temps une autre expédition, divisa ses troupes, & marcha lui-même à la tête d'un détachement pour surprendre Lille. Enveloppé par les Espagnols, il fut contraint de rendre les armes: (4) c'étoit la quatrième fois qu'il éprouvoit un pareil sort dans la guerre; mais son malheur n'empêchoit pas les ennemis même de rendre justice à ses talens & à sa valeur, & dans le prisonnier on distinguoit aisément le héros; les Espagnols en avoient conçu une si haute idée, que lorsqu'on proposa au Duc de Parme de l'échanger contre Philippe Comte d'Egmond, & Jean Noircarme Baron de Selle; il répondit *qu'il ne changeoit pas un lion contre deux brebis*. (5) Ce Prince écrivit en ces termes à Philippe, en

La Noue est fait prisonnier.

Le Duc de Parme refuse de l'échanger contre le Comte d'Egmond & le Baron de Selle.

(1) Hist. Génér. d'Espagne, par Jean Ferreras, Tom. X. Part. XV. Siècl. XVI.

(2) Grotius Annal. Liv. III.

(3) Le 28 Mars.

(4) Le 10 Mai.

(5) De Meteren, Liv. X.

lui annonçant la prise de cet illustre Capitaine: (1) „ Comme La Noue a
 „ violé le serment par lequel il s'étoit obligé avec les autres de ne porter
 „ jamais les armes contre le Roi d'Espagne; car après la prise de Mons
 „ par le Duc d'Albe, il ne fut mis en liberté qu'à cette condition; comme
 „ enfin il a toujours été le conducteur de l'Hérésie & du parti des Héréti-
 „ ques, & qu'il a été particulièrement le trompette & le défenseur des
 „ Flamands rebelles: aussitôt qu'il fut tombé entre mes mains, je
 „ considérai en moi-même, qu'avec les qualités qui le rendent si considé-
 „ rable, il avoit en lui seul tous les moyens par lesquels on pouvoit nourrir
 „ une longue guerre, contre Dieu & contre Votre Majesté. C'est pourquoi
 „ j'avois résolu de le faire punir selon qu'il l'avoit mérité & d'en faire un
 „ exemple aux étrangers, afin qu'ils ne soient plus si prompts à vendre leur
 „ peine pour semer des troubles dans les pays des autres Princes. Et même
 „ j'avois eu envie de le faire punir promptement & avant qu'il fût en la
 „ disposition de Votre Majesté de rien résoudre touchant cette affaire, afin
 „ que tout le monde reconnût que le conseil en avoit été pris en Flandre,
 „ & qu'on ne l'avoit pas envoyé d'Espagne: car pour moi je suis de ce
 „ sentiment, qu'il est du devoir & de la charge d'un Ministre fidele, d'atti-
 „ rer sur soi toute la haine que l'on peut appréhender ou des châtimens ou
 „ de refus; de servir comme de rempart pour mettre le Prince à couvert de
 „ la haine & des reproches; & enfin de lui réserver toutes les occasions de
 „ faire des bienfaits & des graces. Mais parce que je prévoyois que sa
 „ punition pouvoit nuire au Comte d'Egmont, au Baron de Selle, qui avoient
 „ été pris depuis peu de jours; & à tant de grands hommes de votre parti,
 „ que le Prince d'Orange retient, il y a déjà longtemps, & auxquels il ne
 „ pouvoit arriver rien de funeste, qu'il n'y eût à craindre de grands troubles
 „ du côté de tant de Noblesse qui leur est alliée; j'ai estimé plus à propos
 „ de ne point prendre d'autre conseil, que celui qu'il plaira à Votre Majesté
 „ de me donner sur ce sujet. Cependant comme je dois bientôt aller à
 „ Namur, j'y menerai La Noue avec moi, pour le faire conduire dans le
 „ Château de Limbourg, & le donner en garde à Gaspar de Robles, Sei-
 „ gneur de Billy, à la fidélité duquel on peut librement confier tout ce que
 „ Votre Majesté ordonnera de particulier.”
 La prise de Malines ne répara point la perte d'un homme tel que La
 Noue. Cette conquête fut l'ouvrage des Anglois. Mais ces alliés, aussi
 dangereux que des ennemis, pillèrent la ville & enleverent jusqu'aux marbres
 des tombeaux qu'ils vendirent publiquement à Londres (2).
 Tel étoit l'état des choses, lorsqu'on vit reparoître Marguerite, Duchesse
 de Parme; on se souvient qu'elle avoit gouverné avec autant de foiblesse que
 de cruauté, & qu'elle n'avoit sçu user à propos ni de sévérité ni de clémence.
 Cependant on espéroit que son sexe la rendroit plus agréable aux Fla-
 mands, & que son expérience lui fourniroit de nouvelles ressources pour
 rapprocher les ennemis & terminer la guerre. Mais le Duc, jaloux de sa
 mere même, écarta ce concurrent respectable: il soutint que les Pays-Bas

*Hist. de
Hollande.
1574 1584.*

*Lettre du
Duc à Phi-
lippe, par
laquelle il
lui déclare
que s'il
n'avoit
craint que
le Prince
d'Orange
usât de
représail-
les, il eût
fait mou-
rir La
Noue.*

*Les Anglois
du parti
des Confé-
dérés pren-
nent Mal-
ines & la
mettent au
pillage.*

*Margue-
rite Du-
chesse de
Parme
vient pour
reprendre
le gouver-
nement des
Pays-Bas.*

(1) Strada de Bell. Belg. Decad. II. Lib. III.

(2) Grotius Annal. Lib. III.

SECT. VIII. ne pouvoient être soumis que par un homme & par la force des armes. La Duchesse reprit en gémissant le chemin de l'Italie.

Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Elle re-
tourne en
Italie.

Renneberg
abandonne
le parti des
Confédé-
rés.

Il remet la
ville de
Groningue
entre les
mains des
Espagnols.
Il meurt.
Verdugo
lui succède
dans le
gouverne-
ment.

La Frise dont Renneberg étoit Gouverneur, offroit un nouveau spectacle de discorde. Ce Général d'abord si attaché au parti des Confédérés, qui même avoit forcé la ville de Groningue à entrer dans la ligue, trahit enfin une cause qu'il avoit défendue avec tant de gloire; il fut entraîné dans la faction Espagnole par sa famille qui s'y étoit jetée. Il permit aux habitans de la campagne de se venger sur ses propres soldats de tous les maux qu'ils leur avoient fait. Mais cette première sédition fut bientôt apaisée par la présence de Hohenlohe que le Prince d'Orange envoyoit à la tête de quelques troupes. Les Frisons s'emparèrent des Citadelles qui étoient restées fideles au perfide Gouverneur & les détruisirent jusqu'aux fondemens. Le Prince d'Orange envoya de fortes garnisons dans le pays d'Over-Yssel, avant que Renneberg eût pu travailler efficacement à la défection de cette Province. Renneberg se hâta de remettre Groningue au Duc de Parme, & les Confédérés qui connoissoient l'importance de cette place, se préparèrent à l'assiéger. Cette expédition fut confiée à Barthelemi Entes, qui s'étoit signalé sur la mer avec le Comte de la Marck. Mais il mourut dans ce siege, & Martin Schenck qui accourut au secours de la ville, tailla en pieces ces troupes consternées par la mort de leur Chef. Renneberg ne lui survécut pas longtemps, il mourut avec le regret d'avoir été forcé de lever le siege de Steenwic. Verdugo lui succéda dans le Gouvernement, il remporta une victoire sur les Anglois: mais les eaux qui couvroient les campagnes, l'empêchèrent de les poursuivre.

Assemblée
d'Anvers.
Le Prince
d'Orange
excite les
Etats à
s'adresser au Roi
d'Espa-
gne la
Princi-
pauté des
Pays-Bas.

Cependant les Protestans qui avoient si longtemps accusé les Catholiques d'intolérance, devenoient intolérans à leur tour, & défendoient l'exercice de la Religion Romaine, même dans les maisons des particuliers. Ils osèrent davantage; jusque-là on s'étoit borné à demander le redressement des griefs, l'éloignement des Espagnols, la diminution des impôts, & la liberté de conscience: on n'avoit point encore parlé de s'affranchir entièrement du joug Espagnol & d'ôter à Philippe la Souveraineté. Enfin le Prince d'Orange cessa de dissimuler ses desseins à cet égard, il représenta aux Etats assemblés à Anvers: (1) „ Que la puissance du parti de Philippe s'accroissoit de jour en jour, que celle des Confédérés au contraire étoit prodigieusement diminuée, depuis que la défection de tant de villes qui avoient ouvert leurs portes aux Espagnols, avoit privé le parti Protestant des subsides qu'il tiroit de ces mêmes villes. Que dans ces circonstances alarmantes il falloit ou se soumettre entièrement à Philippe, ou chercher parmi les Princes voisins un défenseur assez puissant pour chasser les Espagnols, assez humain pour n'exercer sur ses nouveaux sujets qu'une domination douce; que le choix qu'on pouvoit faire, n'étoit pas douteux. Que les Etats avoient promis au Prince François-Hercule de Valois, Duc d'Alençon & d'Anjou, frere du Roi de France, que s'ils étoient obligés de changer de Souverain, ils le préféreroient à tous les autres, & que cette résolution des Etats avoit été renouvelée dans l'assemblée de Cologne. Que quand même on ne se

(1) *Strada de Bell. Belgic. Grotius Annal. Liv. III.*

„ seroit point obligé de la maniere la plus solennelle à reconnoître le Prince François pour Protecteur de la Confédération, mille raisons invitoient à le préférer à tous ceux qui pourroient aspirer au même titre. Le voisinage de la France, qui plus facilement que tout autre Etat de l'Europe, peut fournir des secours à la Patrie; l'amitié que le Roi de France avoit pour son frere, & surtout la haine qu'il portoit au nom Espagnol, double motif pour qu'il vît avec plaisir la défection des Provinces-Unies; enfin l'ambition même du Duc d'Anjou, qui d'un côté voulant se maintenir un parti à la Cour de France, & de l'autre briguant la main de la Reine d'Angleterre, n'auroit de longtemps assez de loisir pour abuser de l'autorité que les Confédérés lui auroient déférée.”

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Le Prince d'Orange ne s'étoit pas flatté que cette proposition seroit reçue d'une voix unanime. Il sentoît bien que la terreur qu'inspiroit la vaste puissance de la Maison d'Autriche, la perspective d'une guerre plus longue & plus sanglante que celle qu'on avoit déjà soutenue, l'intérêt des Commerçans qui ne prospèrent qu'au sein de la paix, celui des Catholiques qui alloient voir abolir les derniers restes de leur Religion, l'horreur que les Flamands avoient pour les noms de *felons* & de *parjures* que toute l'Europe alloit leur donner, enfin ce penchant d'habitude qui ramene toujours les esclaves à leurs anciens maîtres, opposeroient de grands obstacles à cette révolution. En effet, il vit les uns consternés, les autres chancellans, plusieurs reculans d'effroi. Une convulsion de la Nature, qui souleva les eaux de la mer & entr'ouvrit les entrailles de la terre, redoubla encore les alarmes des Flamands. Pour lui, il n'avoit plus d'autre parti à prendre, que de suivre ce principe d'un célèbre Chef de conjurés, *que lorsque l'on a tiré l'épée contre son maître, il faut jeter le fourreau dans la rivière.*

Les Flamands sont incertains sur le parti qu'ils doivent prendre.

Philippe avoit mis sa tête à prix (1), il avoit promis vingt-cinq mille écus en fonds de terre à celui qui l'ameneroit mort ou vif, ou à ses héritiers s'il périssoit dans l'entreprise: il promettoit en outre à celui qui le délivreroit de son ennemi, l'abolition de tous les crimes qu'il auroit pu commettre, & des lettres de Noblesse. Ainsi les distinctions & les honneurs dûs à la vertu, devenoient le prix d'un assassinat. Le Duc de Parme fit publier dans les villes qui lui étoient soumises un Edit émané du Conseil de Madrid. Cette Loi proscrivoit le Prince d'Orange & donnoit ses biens à ceux qui pourroient le livrer au Roi, *mort ou vif*. Dans cette Ordonnance Philippe déploye moins la dignité d'un Monarque irrité contre un Révolté, que la rage d'un ennemi qui ne respire que vengeance. Il prodiguoit au Prince d'Orange les noms d'*ingrat*, de *rebelle*, de *perturbateur du repos public*, d'*hérétique*, d'*hypocrite*, de *Cain* & de *Judas*, de *peste de la Chrétienté*, d'*ennemi du genre humain*, enfin d'homme qui avoit la conscience endurcie & qui étoit un impie, ayant tiré une religieuse du cloître pour l'épouser & dont il avoit des enfans. Le Prince d'Orange répondit à ces injures par une Apologie de sa conduite,

Le Roi d'Espagne met à prix la tête du Prince d'Orange.

Le Duc de Parme fait publier l'edit qui déclare le Prince d'Orange rebelle.

(1) A peu près dans le même temps Philippe offroit quatre-vingts mille ducats, à celui qui lui livreroit Dom Antoine, son compétiteur au trône de Portugal. *Hist. Génér. d'Espagne, par J. Ferrer. Tom. X. Part. XV. Siec. XVI.*

Sect. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

*Les Etats
déclarent
le Roi d'E-
spagne dé-
chu de la
couronne.*

*Députa-
tion en-
voyée au
Duc d'An-
jou pour
lui offrir
le gouver-
nement des
Pays-Bas.*

non moins injurieuse pour Philippe que flatteuse pour lui-même. (*) En même temps à force de sollicitations & de promesses, il parvint au but qu'il s'étoit proposé, & les Etats assemblés à Anvers déclarèrent que le Roi Philippe étoit déchu de la Principauté des Pays-Bas, pour n'avoir pas conservé les privilèges des Flamands, comme il en avoit fait le serment; que pour cette cause les peuples de Flandre, suivant le droit qu'ils en avoient & que Philippe avoit reconnu lui-même, lorsqu'il fut élevé à la dignité de Prince de Flandre, étant libres & dégagés de la foi & de l'obéissance qu'ils lui devoient, choisissent pour leur Prince de leur bon gré & de leur propre mouvement, François de Valois, Duc d'Alençon, frère du Roi de France. On fit partir aussitôt le Baron de Sainte-Aldegonde & plusieurs autres Gentilshommes, pour offrir la Principauté au Duc d'Alençon. L'Archiduc Mathias n'attendit pas ce nouveau rival, il abdiqua un rang qui n'étoit pour lui qu'un vain titre, & partit en menaçant les Flamands de la vengeance de la Maison d'Autriche.

La Déclaration des Etats d'Anvers fut publiée en forme d'Edit. C'étoit une espèce d'Arrêt que les sujets lançoient contre leur maître. Les Magistrats prêterent un nouveau serment de fidélité. Si l'on en croit Strada, écrivain fort amateur du merveilleux, plusieurs firent de vains efforts pour prononcer cette espèce d'abjuration. Leur langue demeura comme attachée à leur palais, & l'un d'eux mourut à l'instant même. Cependant on déchira tous les brevets que les Gouverneurs ou les Officiers de Justice ou de l'Armée, avoient reçu de Philippe & on leur en donna d'autres; les Statues du Monarque Espagnol furent renversées, son sceau brisé, ses armes foulées aux pieds, les images des Saints dans les Eglises ne furent pas plus respectées; il ne resta plus aucun vestige du culte Catholique.

*La ville de
Breda est
surprise
par les
Espagnols.*

Le Prince d'Orange fit une perte qui lui étoit personnelle. La ville de Breda avoit fait dans tous les temps les délices de la Maison de Nassau: deux traitres, l'un caporal, l'autre soldat, résolurent de remettre cette ville sous l'obéissance de Philippe. Claude de Hauteperne, averti par eux du peu de vigilance de la garnison, fit partir Pompée Bardi, Florentin, à la tête d'un corps de cavalerie qu'il suivit de près. Pompée arrive à la pointe du jour sous les murs de la Citadelle, fait mettre pied à terre à sa troupe, traverse le fossé suivi d'un seul soldat, plante l'échelle, monte, & voit neuf gardes endormis & une seule sentinelle qui veilloit. Il fait signe à sa troupe: d'autres échelles sont plantées, & bientôt vingt-quatre assaillans sont sur la muraille. Au *qui vive* de la sentinelle, Pompée ne répond que par un coup de hallebarde dont il l'étend par terre. Les gémissemens de ce malheureux réveillèrent ses compagnons, qui allèrent se joindre au reste de la garnison. Mais la surprise avoit glacé leur courage. Hauteperne arriva avec de nouvelles troupes & se rendit maître de la citadelle. La ville se défendit pendant deux heures. Mais enfin il fallut céder à l'impétuosité des Espagnols, que leurs premiers succès avoient rempli d'audace.

Le

(*) Nous avons placé cette Apologie à la fin de notre Volume précédent & y renvoyons le Lecteur.

Le Duc d'Anjou arriva enfin avec peu de troupes, peu d'argent, mais chargé des plus belles promesses du Roi de France, son frere. Son premier pas fut une victoire: il força les Espagnols à lever le siege de Cambrai; il y entra en triomphe; le Duc de Parme lui-même amusé par les Ambassadeurs que lui envoyoit Henri III, différa de mesurer ses forces avec ce jeune vainqueur. C'étoit de l'inconstance des François qu'il attendoit la fin de cet orage. Le Prince d'Orange invitoit en vain le Duc d'Anjou à le venir joindre avec son armée. Cette armée n'existoit déjà plus, ou du moins on n'en voyoit que des débris: elle s'étoit dissipée après la levée du siege de Cambrai. Le Duc d'Alençon lui-même étoit prêt à abandonner sa proie; il se retira au Catelet avec 1500 chevaux & 5000 fantassins, qui lui restoient. Ce fut de-là qu'il examina les mouvemens des Espagnols, ceux des Confédérés, résolu de ne rien entreprendre que lorsque l'occasion seroit favorable & le succès presque certain.

Le Général Espagnol mieux fortifié contre les obstacles & par ses connoissances dans l'art de la guerre, & par le nombre & la fidélité de ses troupes, entreprit le siege de Tournai, ville que le Prince d'Orange jugeoit imprenable. La porte St. Martin étoit défendue par un ravelin qui en faisoit la sûreté. Les Espagnols l'attaquerent, furent repoussés, revinrent à la charge & s'en emparerent. Alexandre, pour suivre des yeux les travaux du siege, & les mouvemens des assiégés, avoit choisi son poste dans un vieux four, d'où il pouvoit tout voir sans être apperçu. Un boulet renversa cette mesure sur le Prince & sur ceux qui étoient près de lui. La consternation se répand aussitôt dans le camp, on s'écrie *Alexandre est mort!* On court vers la mesure, moins dans l'espoir de lui sauver la vie, que d'en arracher ses restes inanimés. En effet on trouve un de ses Officiers mort sous les ruines, un soldat expirant. On entend les gémissemens des autres. Cependant on dégage avec précaution les poutres & les pierres: tout à coup Alexandre leve sa tête decoulante de sang, se montrant, l'air calme & sans donner aucun signe de douleur: „mes enfans, leur dit-il, retournez à vos „ postes, je vis encore, & je vivrai pour la destruction de nos ennemis.” Il fut bientôt guéri de ses blessures, & reprit ses travaux. La joye que causa sa guérison, fut encore augmentée par la nouvelle de la victoire que Verdugo venoit de remporter sur le malheureux Noris, tant de fois vaincu. Le Gouvernement militaire de la Frise fut le prix de ce succès & de plusieurs autres que Verdugo avoit déjà remportés.

Le Prince d'Epinoi, Gouverneur de Tournai, désespéré de n'avoir pu y entrer, avoit du moins tenté d'y jeter quelques secours: mais ses cavaliers avoient été battus, & leurs dépouilles exposées comme un trophée au haut du ravelin. Le Duc de Parme croyoit que ce spectacle consternerait les assiégés: il fit miner sous les murs pour accélérer l'instant de l'assaut; mais les assiégés contreminerent, & se trouverent bientôt si près les uns des autres, que ceux d'Alexandre frappés de terreur, sortirent de la mine & communiquèrent leurs craintes aux soldats. En même temps un détachement de la garnison se jeta dans le quartier des Wallons & y porta le désordre. Mais il fut repoussé par la cavalerie Albanoise. Alexandre courut aux mi-

Hist. de
Hollande.
1574-1584

Arrivée du
Duc d'An-
jou dans les
Pays-Bas.
Il oblige
les Espa-
gnols à le-
ver le siege
de Cam-
brai.

Son armée
se dissipe.

Le Duc de
Parme for-
me le siege
de Tournai.

Il court le
plus grand
danger.

Succès de
Verdugo. Il
obtient le
gouverne-
ment de la
Frise.

SECT. VIII. *Hist. de Hollande.* 1574-1584. *Le Duc de Parme est blessé.* *Il harangue ses soldats.* *Il ordonne un assaut.* *Les Wallons se retirent en désordre.* *Préton jette du secours dans la place, en passant à travers le camp des ennemis.* *Il désespère du salut de la place, & propose aux assiégés de se rendre.* *La Princesse d'Epinoï s'oppose à ce dessein.*

neurs pour les rassurer & les ramener au travail; mais il fut blessé à l'épaule d'un coup de pierre, & de Vaux fut frappé à côté de lui d'un coup mortel. Ce Général fut regretté d'Alexandre & de Philippe. Les mineurs reprirent leurs travaux; dix-huit pièces de canon tonnerent avec une nouvelle furie contre quatre tours qu'elles renversèrent. Enfin on alloit donner le signal de l'assaut, lorsqu'on apprit qu'Hauteperne s'étoit emparé d'Eindhoven. Alexandre saisit cette occasion de reprocher à ses troupes leur lenteur & leur mollesse. „Quoi, disoit-il, Hauteperne avec moins de forces aura emporté une place mieux défendue, & moi avec une armée Royale, je ne pourrai prendre une ville, qui n'est qu'un repaire de transfuges & d'hérétiques, commandés par une femme.” En effet c'étoit la Princesse d'Epinoï qui conduisoit les assiégés aux travaux, qui faisoit réparer les ruines. Elle avoit même été blessée, sans suspendre ses courses sur les remparts. Enfin on livra l'assaut: mais les Wallons n'avoient point cette confiance qui répond du succès; on les poussa malgré eux sur la breche, plutôt qu'on ne les y envoya. Ils se plaignoient de ce que leurs pas chancelloient sur la terre humectée par la pluie. La vue d'un nouvel ouvrage que les assiégés avoient élevé derrière les breches, les arrêta tout à coup. La mort du Colonel Bours acheva de les épouvanter. Envain Alexandre leur envoya de braves volontaires pour les ranimer. Ils s'enfuirent & allerent cacher leur honte sous leurs tentes. Les Confédérés avoient fait une tentative sur Gravelines qu'on devoit leur livrer: mais la conspiration fut découverte & leurs troupes taillées en pièces. Le vieux Préton s'enfuyoit à la tête de 100 cavaliers Ecoïssois, lorsqu'on lui persuada de se jeter dans Tournai. Un traître lui dit le mot du guet qui étoit *Sainte Barbe*: il arriva au camp à l'heure où on relevoit les cavaliers de faction & se présenta pour entrer. Deux sentinelles trompés par le mot qu'il prononça, crurent que c'étoit la nouvelle garde qui venoit remplacer l'ancienne & le laisserent passer. Il fut bientôt dans la ville. Le Général Espagnol le poursuivit envain, & ne put prendre que deux cavaliers qui lui révélèrent le stratagème dont on s'étoit servi. Ce secours servit beaucoup au Prince d'Orange pour se justifier aux yeux des Gantois, qui l'accusoient de voir avec indifférence la triste situation de Tournai. Il fit même courir le bruit, que le Duc de Parme avoit donné de signal de la retraite; mais cette espérance fut bientôt démentie par la réduction de Tournai. Préton lui-même, lorsqu'il vit le mauvais état des fortifications & de la garnison, déclara qu'il étoit impossible de défendre la ville avec des moyens si foibles. Il persuada aux habitans & aux soldats de rendre la place, plutôt que de s'ensevelir sous ses ruines. Ce conseil dicté par la nécessité ne fut rejeté que par la Princesse d'Epinoï, qui à ce qu'on a dit depuis, avoit eu le dessein de mettre le feu aux quatre coins de Tournai & de se précipiter dans les flammes. On eut beaucoup de peine à vaincre l'opiniâtreté de cette héroïne. Elle élevoit à chaque instant de nouvelles difficultés sur les conditions. Enfin elle accepta celles-ci: qu'il lui seroit libre, ou de demeurer dans la ville, ou de se retirer où elle voudroit avec sa maison & son bagage; que les gens de guerre fortiroient avec leurs armes; que la ville payeroit 200000 florins pour les dépenses de l'armée du Roi; que le Duc de Parme pourroit

mettre une garnison dans la citadelle & dans la ville; que les Protestans pourroient y demeurer, mais sans exercer leur Religion.

Cependant le Duc d'Anjou, qui brigua deux couronnes & n'en put obtenir une, avoit été conduit en Angleterre, par l'espoir de s'unir à la Reine Elisabeth: cette Princesse le trompa, comme elle avoit trompé tant d'autres Princes. Las d'être abusé par de vaines promesses, il revint en Flandre & fut reçu à Anvers, avec une pompe condamnable; car un peuple, qui combat pour sa liberté, ne doit pas employer son or à élever des arcs de triomphe. Il fut salué Duc de Brabant au bruit de l'artillerie & des fanfares. On remarqua qu'à la cérémonie de son couronnement, le Prince d'Orange eut de la peine à lui attacher son manteau Ducal. *Laissez-moi faire*, dit le Prince François; *je l'attacherai si bien moi-même qu'il ne m'échappera pas*; c'étoit un mot qu'il falloit justifier par plus de ressources & de fermeté. Tandis qu'on préparoit des fêtes, des festins, & des bals; que le peuple se livroit à tous les transports de sa joie; un traître qui semble avoir été le modele de Jaques Clément, méditoit un attentat, qui devoit changer en un deuil affreux, ces momens consacrés à l'allégresse publique: c'étoit un marchand Biscaien, nommé Jean Jauregui, fanatique avare, qui vouloit gagner ou la palme du martyre, ou l'or promis à l'assassin, qui tremperoit ses mains dans le sang du Prince d'Orange. Il étoit encore poussé à ce crime par Gaspard Analtre, son compatriote, qui se flattoit de recueillir le fruit du forfait dont Jauregui seroit l'instrument & la victime. C'est souvent dans le tribunal de la pénitence, qu'ont été éguisés les poignards qui ont tranché les jours des Souverains. Le misérable Jauregui crut sanctifier sa perfidie par la confession & la communion; ce fut un Dominicain qui exhorta ce scélérat au parricide, & ce fut depuis le Dominicain Jaques Clément qui perça le sein d'Henri III. Strada juge par la confession & la communion de Jauregui que *son intention étoit bonne*. Le Prince d'Orange avoit invité plusieurs Seigneurs à un festin splendide. Jauregui entre dans son palais, muni d'un pistolet & d'un poignard; il se mêle parmi ceux qui servent les convives, & attend la fin du repas, pour porter au Prince le coup fatal. Celui-ci se retire dans une chambre prochaine; Jauregui le suit, lui présente une requête & pendant qu'il la lit, lui tire un coup de pistolet vers l'oreille gauche; la balle traversa de l'une à l'autre joue, & lui abattit plusieurs dents. Mais le pistolet qui étoit trop chargé se creva, & emporta le pouce de l'assassin qui ne put faire usage de son poignard. A l'instant il fut percé de mille coups par les gardes, à qui Maurice, fils du Prince d'Orange, donnoit l'exemple. Cette mort fut aussi celle de Jaques Clément. L'horreur que ces deux parricides inspirent aux témoins de leur attentat, leur épargna celles du supplice qu'ils avoient mérité.

L'alarme se répand aussitôt dans toute la ville. On croit qu'elle va être le théâtre d'un massacre pareil à celui de la Saint Barthelemi, qui avoit commencé par l'assassinat de Coligni. On soupçonna le Duc d'Alençon, d'avoir dirigé le bras meurtrier de Jauregui, parce qu'il voyoit dans le Prince d'Orange un collègue ou plutôt un concurrent redoutable.

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Le Duc d'Anjou passe en Angleterre. Il revient en Flandre.

Reception que lui fait la ville d'Anvers.

Ann. 1582. Le Duc d'Alençon est salué Duc de Brabant.

Jean Jauregui conçoit le dessein affreux d'assassiner le Prince d'Orange.

Il blesse le Prince d'Orange d'un coup de pistolet.

Il est tué à l'instant par les gardes du Prince.

Sect. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

*Le peuple
met en pie-
ces le cada-
vre de
Jauregui,
& fait
éprouver le
même sort
au Domi-
nicain qui
l'avoit
excité au
parricide.*

*Médaille
frappée
par l'ordre
des Confé-
dérés à
l'occasion
de l'assas-
sinat du
Prince
d'Orange.*

*Différens
succès des
Espagnols
& des Con-
fédérés.*

*Le Duc
d'Anjou
attend en-
vain des
secours de
France.*

Ce Prince qui ne pouvoit plus parler, recueillit ses forces pour écrire des lettres, par lesquelles il justifioit le Duc aux yeux du peuple. Elles arriverent à propos; car la populace en furie étoit prête à se jeter sur lui. Alors sa colere se tourna contre le Dominicain, & contre le cadavre de Jauregui. Ils furent coupés en quartiers, & leurs membres exposés aux tours & aux portes. On prétend que les Jésuites les en ôterent & les conserverent comme des reliques. Pour Anastre, il n'avoit pas attendu un pareil sort, & s'étoit dérobé par la fuite aux perquisitions du peuple (1).

Les Confédérés consacrerent (2) par une Médaille, & la honte des Espagnols, & leur attachement pour le Prince d'Orange: d'un côté de cette médaille, on voit Jauregui portant ses mains sacrilèges sur Guillaume, & on lit autour ces mots:

PRODITONE NON ARMIS AGITUR.

C'est par la trahison & non par les armes qu'on peut l'attaquer.

Sur le revers on voit un Roi qui frappe du pied, pour marquer son dépit de ce que l'assassin a manqué son coup; il est accompagné d'un de ses courtisans & d'un garde. La légende porte ces mots:

PRODITOR TANDEM LUET.

Le Traître portera un jour la peine de son crime.

Cependant le Duc de Parme assiégeoit Oudenarde, & malgré la prédiction de La Noue qui la jugeoit imprenable, malgré la mutinerie des soldats qui se souleverent, il s'en rendit maître après un siege de trois mois. De-là il s'avança vers Bruxelles dont il ravagea les environs; mais la disette & le froid en chasserent bientôt ses troupes. Ailleurs on combattoit avec divers succès. Le Duc d'Anjou entroit dans Alost, les Espagnols dans Lille. Verdugo étoit forcé de se retirer de devant Lochem, (3) mais il s'emparoit de Steenwic tant de fois attaqué. On fit revenir les troupes Italiennes & Espagnoles, qui grossirent l'armée au point qu'on y compta 60000 fantassins & 4000 cavaliers. Philippe prétendoit que la désobéissance des Provinces annulloit l'article du Traité, par lequel il avoit promis de ne pas rappeler les étrangers.

Le Duc d'Anjou attendoit envain des secours de France. Suspect au peuple Flamand & même au Prince d'Orange, en bute aux Conseils perfides de plusieurs de ses Officiers que l'or des Espagnols avoit corrompu, il avoit pour ennemis dans sa patrie & sa mere & son frere & la moitié de la Cour. Il est certain que la France déchirée par des guerres intestines, ne pouvoit gueres aliéner ses ressources, mais le motif le plus

(1) De Meteren Lib. XI.

(2) Explicat. Histor. des Médailles des Provinces Unies des Pays-Bas pag. 48.

(3) De Meteren Lib. XI.

fort des délais, ou plutôt des refus que le Duc d'Anjou essaya, c'est que le triomphe des Flamands étoit celui de ce qu'on appelloit l'hérésie: ainsi abandonné par sa famille & par son pays, il ne prit conseil que de son désespoir, ou plutôt des traîtres qui le pouffoient à sa ruine. Les loix qu'on lui avoit imposées, étoient un frein insupportable pour son humeur despotique: il résolut de s'en affranchir par la violence, & de cimenter par le sang la puissance absolue à laquelle il aspirait. (1) On devoit s'attendre que le Prince qui des fenêtres du Louvre avoit tiré sur les François Protestans, n'épargneroit pas des étrangers. Dendermonde, Vilvorde & Dunkerque furent conquises presque sans résistance, mais non pas sans meurtre & sans pillage, par les garnisons Françaises chargées de les défendre. Les Magistrats de Bruges sçurent détourner par une ruse le même orage qui menaçoit leur ville: ils attirèrent au Palais les Mestres de Camp sous quelque prétexte; mais à peine y furent-ils entrés, qu'ils les forcèrent d'envoyer à leurs propres soldats, un ordre signé de leur main, de sortir de la ville: il fut exécuté avec d'autant plus de promptitude, que les soldats avoient paru sinon tremblans, au moins inquiets, à la vue du peuple armé & résolu de vendre cher son sang. Mais ce fut dans Anvers qu'on en versa d'avantage. Les Suisses & les François s'avancèrent près des murailles; le Duc d'Anjou sortit sous prétexte d'en faire la revue; & tout à coup il ordonne d'égorger les sentinelles pour ouvrir un libre passage à son armée. Déjà dix-sept compagnies sont entrées, & s'exécutent au meurtre & au pillage en criant *Vive la messe!* Mais à ce cri, les habitans prennent les armes, sortent de leurs maisons, s'appellent, se rassemblent, & s'avancent dans un ordre qu'on ne pouvoit espérer au milieu d'une pareille surprise. Les François reculent à cet aspect, on les presse, on les repousse jusqu'à la porte par laquelle ils sont entrés. Ce fut-là que le carnage fut horrible. Les François étoient forcés de lutter à la fois & contre leurs compatriotes, qui s'efforçoient d'entrer, & contre les bourgeois qui vouloient les chasser. Ecrasés par les uns, égorgés par les autres, il en périt un si grand nombre, que le passage étoit fermé par les cadavres. Le Duc reconnut alors les conséquences funestes de son entreprise; il vit que ses ennemis n'auroient rien fait de plus facheux contre lui, que ce qu'il venoit de faire lui-même. Le parti de la fuite étoit le seul qui lui restât. Il s'y résolut, traversa un vaste marais avec beaucoup de peine & de péril, & se retira sur la rive opposée de la Dil, & de-là à Dunkerque. Au bruit de cette révolution, les Flamands indignés vouloient proscrire un Protecteur si dangereux. Quel fut leur étonnement, lorsqu'ils entendirent le Prince d'Orange, sans justifier la conduite du Duc d'Anjou, parler de la nécessité de faire la paix avec lui, & leur dire, qu'il n'y avoit pas de milieu entre la domination des François & la tyrannie des Espagnols: que si on n'avoit pas les premiers pour alliés, on auroit les autres pour maîtres; qu'enfin instruits par le mauvais succès de cette première conspiration, les François n'oseroient en tenter une seconde. Le Duc de Parme n'avoit pas laissé échapper cette occasion de représenter aux Flamands quels étoient les suites de leur révolte, & de les inviter de

Hist. de Hollande.
1574-1584.
Ann. 1583.

Il forme le dessein d'affervir les Pays-Bas.

Les habitans d'Anvers repoussent les François, qui étoient prêts de s'emparer de la place.

Le Duc d'Anjou s'enfuit à Dunkerque.

(1) Thuanus Lib. LXXV. De Meteren Liv. XI. Rheidan. Ann. Lib. III.

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Le Duc
d'Anjou re-
vient en
France.

Les Fla-
mands lui
proposent
de le rece-
voir de
nouveau.

Le Prince
d'Orange
se retire en
Zélande.

recourir à la clémence de leur légitime Souverain. Tandis qu'on négocioit avec le Duc d'Anjou, Biron l'un des Chefs de l'armée Françoisé, ravageoit le Brabant & ne le soumettoit pas. Enfin le Duc d'Anjou, qui n'attendoit plus rien de la France, qui se défioit des Flamands, & qui ne voyoit qu'un piège dans les offres qu'on lui faisoit, ramena dans sa patrie ses troupes chargées de peu de butin & de peu de gloire.

Ce Prince survécut peu à sa retraite; on connoît assez les bruits qui coururent sur la cause de sa mort. Les Flamands lui avoient envoyé plusieurs Ambassades pour le rappeler; ils avoient même offert au Roi de France, s'il vouloit seconder efficacement la révolution à laquelle ils travailloient depuis si longtemps, de réunir leurs Provinces à sa Couronne après la mort du Duc d'Anjou, & de vivre sous la même condition que les François. Mais ces propositions furent écoutées avec indifférence; on finit par détester ceux qu'on vouloit avoir pour compatriotes. Le reste des troupes Françoises ou s'évada lui-même, ou fut chassé. Dunkerque abandonné, tomba au pouvoir du Duc de Parme. Le Prince d'Orange lui-même fatigué des contrariétés qu'il éprouvoit de la part des habitans d'Anvers, sortit de leur ville & se retira dans la Zélande, laissant une libre carrière au Duc de Parme, qui s'empara de plusieurs villes. Ce Prince pour s'attirer de nouveaux partisans, mit en usage un instrument fort ordinaire dans les guerres civiles, c'étoit un imposteur nommé Ogius, qui, d'après quelques traits de ressemblance avec Charles V, prétendoit être fils naturel de ce Monarque: les Espagnols le flatterent de l'espérance d'être reconnu par Philippe, & lui firent même entrevoir celle de régner sur la Flandre, s'il pouvoit la soumettre; mais il eut le sort de la plupart des imposteurs, celui de mourir de la main d'un bourreau.

Ann. 1584.

Amours de
Truchses,
Archevê-
que de Co-
logne, &
d'Agnès de
Mansfeldt,
Chanoines-
se de Ger-
risheim.

La guerre de Cologne offrit un nouveau spectacle (1) intéressant pour la Flandre. Les amours d'un Prêtre & d'une Chanoinesse, propagerent l'incendie que des querelles de controverse avoient allumé en Allemagne. Gebhard Truchses avoit été l'un des Commissaires, nommés par l'Empereur, lors des Négociations de Cologne. Il avoit travaillé à retablir la paix, entre le Roi d'Espagne & les Provinces révoltées. Ce motif respectable l'avoit conduit dans cette ville, dans le même temps qu'Agnès de Mansfeldt, Chanoinesse de Gerrisheim, s'y étoit rendue pour assister aux prières, qu'on avoit ordonné pour obtenir du Ciel, qu'il daignât se secourir lui-même contre l'hérésie. Cette pieuse Catholique étoit malheureusement aussi belle que zelée, & Gebhard n'étoit rien moins qu'insensible. Ce Prélat allioit la crédulité la plus superstitieuse, à l'amour des femmes & de la table. Un nommé Scoten, vil intrigant, qui ne cherchoit que des dupes, s'insinua dans ses bonnes grâces en lui promettant tous les secours de la magie. Cette science imaginaire passoit alors pour réelle, & Scoten se van- toit d'en connoître les mystères les plus cachés. Aussi fut-il accusé d'avoir par ses maléfices troublé l'esprit du Prélat, en lui faisant voir dans une glace une fille parfaitement belle, & cette fille étoit Agnès. Les charmes qu'elle avoit reçus de la nature, furent sans doute les seuls qui transporterent l'Ar-

(1) Strada de Bell. Belgic. Dec. II. Lib. V.

chevêque; mais dans ce siècle on voyoit partout miracle ou sortilege. Quoi qu'il en soit, le Prélat connut Agnès, lui rendit & reçut d'elle plusieurs visites, & lui donna des fêtes galantes. Son amour éclata assez pour donner lieu aux freres d'Agnès de juger qu'elle n'avoit pas consacré à l'oraison tout le temps de son séjour à Cologne. Ils se préparoient à laver dans des flots de sang, le deshonneur de leur famille. Mais Gebhard les apaisa, en leur offrant de renoncer à l'Archevêché & à l'Electorat, pour épouser leur sœur. L'amour l'avoit déterminé à ce sacrifice, mais l'ambition le lui faisoit différer. Les novateurs qui desiroient fortifier leur parti par l'exemple d'un tel mariage, l'engagerent à concilier l'amour & l'intérêt, en épousant Agnès sans renoncer à son Archevêché. Pour suivre ce conseil si conforme au désir de Truchses, il falloit sortir du sein de l'Eglise Romaine, qui ne permet point à ses Ministres d'avoir d'autre épouse qu'elle-même. L'Archevêque n'eut pas de peine à prendre ce parti, & la dévote Agnès ne fut pas beaucoup plus difficile à persuader: elle suivit Truchses à Bonn, où il l'épousa avec beaucoup de pompe. Ce Prélat Romain marié par un Calviniste, alla avec son épouse habiter le Palais Episcopal. Autant cette étrange union fut agréable aux Novateurs, autant elle révolta le Peuple, le Conseil, & surtout les Chanoines de Cologne. Ces derniers avoient souvent averti Truchses, qu'on le soupçonnoit de vouloir changer de Religion; ils l'avoient prié de faire cesser par une conduite moins équivoque, ces bruits qu'ils croyoient calomnieux: mais le mariage de leur Archevêque ne leur permit plus de douter de sa désertion; ils unirent leurs plaintes à celles de l'Empereur, qui résolut de ne pas souffrir dans l'Empire une pareille nouveauté. Il en donna avis au Pape. Le Pontife essaya de faire rentrer Truchses dans le devoir, avant de lancer contre lui les foudres du Vatican. Il lui députa à cet effet Bon-homme, Evêque de Verceil, élève du célèbre Charles Borromée. Il n'étoit pas aisé de déterminer un amant aussi passionné à renvoyer l'objet de sa tendresse; ni un ambitieux à renoncer au rang suprême. Truchses ne fit ni l'un ni l'autre: les conseils, les promesses, les secours d'hommes & d'argent qu'il reçut de l'Electeur Palatin & du Duc des Deux-Ponts l'affermirent encore dans sa résolution. Dès qu'il apprit que par un décret du Pape Grégoire, il étoit excommunié, déchu du siege Episcopal, & dépouillé de l'Electorat, il se prépara à combattre Ernest de Baviere, qui non content des Evêchés de Liege & de Freisingen avoit sollicité & obtenu l'Archevêché de Cologne. Le peuple, las de la domination de Truchses, applaudit à cette révolution. Ce dernier vit bientôt armer en sa faveur, le Duc des Deux-Ponts, Adolphe Comte de Solms, Jean Casimir & son frere Charles Truchses. Ces renforts venus d'Allemagne, ceux que Jean de Nassau, frere du Prince d'Orange, lui procura, sembloient lui être dûs par les partisans des nouvelles opinions; mais il ne devoit pas naturellement en attendre de la France déchirée par des guerres civiles. Cependant un frere d'Agnès, Charles de Mansfeldt, qui avoit servi sous le Duc d'Anjou, obtint le commandement du reste des troupes de ce Prince, & les conduisit au secours de Truchses. D'un autre côté, le nouvel Archevêque Ernest & ses partisans se préparoient à la guerre avec ardeur.

*Hist. de
Hollande.
1574-1584.*

*Son ma-
riage.*

*Les Chanô-
nes se plai-
gnent de
cette alli-
ance scan-
daleuse.*

*Truchses
est excom-
munié par
le Pape.
Ernest de
Baviere est
nommé
Archevê-
que de
Cologne.
Charles de
Mansfeldt
mene une
partie des
troupes du
Duc d'An-
jou au
secours de
Truchses.*

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

L'Empe-
reur Ro-
dolphe
déclare
Truchses
& ses
partisans
ennemis
de l'Em-
pire.
Siege de
Bonn.

Ils avoient choisi pour Chefs le Comte d'Isenbourg, & Frédéric un des Ducs de Saxe.

Le Duc de Parme, pour contrebalancer les forces que Truchses avoit tiré des Pays-Bas, envoya à ses ennemis, 3000 hommes de pied & 500 chevaux, commandés par Charles de Ligni, Comte d'Arenberg : il se livra entre cette petite armée & celle de Truchses, plusieurs combats, dont les avantages furent partagés. On tenta de part & d'autre sans aucun succès de surprendre des places; ces hostilités faisoient le malheur des peuples sans décider de la fortune de leur maître : mais enfin Guillaume de Baviere, frere d'Ernest, leva une armée, qu'il lui envoya sous la conduite de Ferdinand, son plus jeune frere; en même temps Ernest obtint du Duc de Parme un nouveau renfort, qui lui vint sous les ordres de Jean Moriques. Son parti s'étant accru de cette maniere, il redoubla ses efforts contre Truchses, dont les forces diminuoient, à mesure que les siennes s'augmentoient dans les terres de l'Archevêché. Mais ce qui porta le coup le plus funeste à son parti, fut la retraite de Jean Casimir, qui s'étoit montré jusqu'alors un de ses plus zélés défenseurs. Soit que ce Prince fût épouvanté par l'Edit qui parut alors, par lequel l'Empereur Rodolphe déclaroit ennemis de l'Empire tous les partisans de Truchses, soit qu'il fût rebuté du peu de succès de ses armes; il saisit le prétexte que lui offroit la mort de Louis son frere, pour retourner dans ses Etats. Mais sa retraite ne fut pas plus heureuse, que son séjour dans l'Archevêché. Le Comte d'Arenberg le poursuivit & tailla en pieces la plupart de ses troupes, qui se croyant en sûreté marchaient en désordre. Privé du secours de Casimir, le parti de Truchses fut bientôt forcé de se renfermer dans Bonn, ville située à quatre lieues de Cologne. Ernest avec ses Bavares, & les troupes auxiliaires, l'assiégea vigoureusement. Charles, frere de l'Archevêque, la défendoit avec courage & même avec succès, lorsqu'il apprit la défaite du secours que son frere lui envoyoit de Westphalie. Cette fatale nouvelle ne le fit point encore désespérer du salut de la place; mais s'il sçavoit braver le malheur & le péril, il n'étoit point d'ailleurs au dessus des préjugés de son siecle. Un boulet tiré du camp des ennemis, tomba sur sa maison, pénétra jusque dans sa chambre, brisa son épée & le bâton de commandement; presque en même temps trois lions des Armes de Gebhard qui étoient attachées à la porte du Palais de Bonn, tomberent sans que personne y touchât. Le premier de ces accidens étoit un pur effet du hazard; on pouvoit attribuer l'autre, à la commotion que le bruit de l'artillerie pouvoit causer dans la ville : mais loin de faire une réflexion si simple, Charles vit dans la réunion de ces deux chûtes un présage sinistre. Il en fut d'autant plus frappé, qu'il se rappella que quelques années auparavant Gebhard regardant l'arc triomphal élevé pour Anne d'Autriche, qui étoit orné des Armes de tous les Electeurs, celles de l'Archevêché de Cologne tomberent sur son chapeau; il prit cet événement pour un augure de sa future nomination à cet Archevêché; ce présage ayant été justifié par l'événement, Charles crut que celui qui sembloit annoncer la chûte de son frere, le feroit de même; il acheva de perdre courage, lorsqu'il entendit les murmures de la garnison. Moriques en étoit l'auteur; il eut l'adresse de

de faire parvenir aux assiégés l'Edit dont nous avons parlé, qui déclaroit
 ennemis de l'Empire, tous les serviteurs de Gebhard. Cette menace effraya
 les troupes; elles résolurent d'abandonner l'Archevêque, & non contentes de
 cette lacheté, elles se révolterent contre Charles, l'arrêterent & le charge-
 rent de chaînes, ainsi que les deux Capitaines qui s'étoient efforcé de les
 retenir dans le devoir. Ces mutins demanderent à parlementer; les seuls
 intérêts qu'ils soutinrent dans la négociation, furent ceux qui leur étoient
 personnels; ils exigèrent qu'on payât quatre mille écus à la garnison & con-
 sentirent à livrer à Ernest le malheureux Charles & les deux Capitaines
 garottés comme de vils criminels. En sortant de la ville, ces laches soldats
 déchirerent les enseignes de Truchses & jurèrent de ne jamais porter les
 armes en faveur de ce proscrit. Dès le lendemain Ernest entra dans Bonn,
 conduisant en triomphe des prisonniers qu'il auroit dû plaindre & respecter.
 Cependant Gebhard qui jusques-là n'avoit point partagé les périls de la
 guerre dont il étoit la cause, sortit enfin de son inertie; il rassembla dans le
 Duché de Cleves quelques débris de son armée: mais il n'étoit ni assez
 puissant ni assez habile pour résister aux troupes Espagnoles commandées par
 Verdugo, qui l'attaquoit de front, tandis que les Bavaois le poursuivoient
 Il fut entièrement défait, & contraint de s'enfuir chez Hohenloe, Seigneur
 assez généreux pour être demeuré son ami. Il y resta quelque temps dans le
 dessein de rassembler une nouvelle faction: mais ne trouvant partout qu'une
 pitié stérile, ayant vu toutes ses espérances s'évanouir, il prit le parti de se
 retirer à Delft auprès du Prince d'Orange, qui l'avoit infructueusement secouru
 au préjudice des affaires de la République.

*Hist. de
Hollande.
1574-1584.*

*Charles
frere de
Truchses
est arrêté
par la
garnison
de Bonn,
qui se rend
à Ernest
de Baviere.*

*Truchses
est mis en
fuite par
Verdugo.
Il va cher-
cher un
asyle au-
près du
Prince
d'Orange.*

De tous les biens qu'il avoit possédés, il ne lui resta plus dans sa retraite,
 que la seule Agnès pour laquelle il avoit perdu tous les autres; heureux
 encore si la vue continuelle de cette funeste cause de tous ses maux ne lui en
 rendît pas le sentiment plus insupportable! Ernest dut cette victoire sur son
 concurrent aux secours qu'il avoit reçus du Duc de Parme, comme il l'avoua
 lui-même, dans des lettres qu'il lui adressa. Ce Prince vit avec joye,
 augmenter par cet avantage la réputation de ses troupes; mais le principal
 motif qui l'avoit engagé à prendre le parti d'Ernest, c'étoit d'empêcher
 les secours que les Protestans d'Allemagne avoient promis aux Confédérés,
 dès que la victoire qu'ils se flattoient de remporter, leur auroit ouvert les
 passages du Rhin. Délivré de cette inquiétude, Alexandre tourna toutes
 ses forces contre les Flamands. Il eut bien voulu assiéger en même temps
 leurs trois principales villes, Gand, Bruges & Ypres. Mais n'ayant pas
 assez de forces pour un si grand projet, il se contenta de leur couper les
 vivres, afin de trouver les conquêtes plus faciles, lorsqu'il auroit reçu l'ar-
 gent & les troupes qu'il attendoit d'Espagne; & bientôt fortifié par l'arrivée
 de quelques troupes d'Italie & d'une multitude de volontaires, l'élite de la
 Noblesse de l'Europe, il résolut de tenter plusieurs expéditions à la fois.
 Ypres étoit la ville qui avoit le plus souffert des mesures que ce Prince avoit
 prises pour affamer les rebelles. Les habitans de Bruges avoient fait envain
 les plus grands efforts, pour lui procurer des vivres; leur dernière tentative,
 quoique mieux combinée, n'avoit pas été plus heureuse: 200 cavaliers &
 500 hommes de pied, choisis parmi les plus braves, devoient conduire à

*Le Duc de
Parme se
prépare à
faire la
guerre
aux Con-
fédérés.*

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Werbe en-
leve un
convoi qui
amenoit
des vivres
à Bruges.

La ville de
Gand est
reduite à
une grande
disette.

Les Gan-
tois font
des propo-
sitions de
paix, au
Duc de
Parme.

Les Confé-
dérés ten-
tent d'
recouvrer
Nieuport.

Yprés cent chariots chargés de vivres & d'autres munitions. Malheureusement pour cette ville, Werbe, Gouverneur d'un fort que les Espagnols avoient élevé dans les environs, eut avis de la marche du convoi; il fit sortir ses troupes secrètement, les plaça dans une embuscade, & tomba à l'improviste sur le convoi. Après un combat opiniâtre, plus de 500 de ceux de Bruges furent taillés en pièces; le reste se retira en assez bon ordre. Werbe distribua une partie du butin à ses soldats; le reste fut conduit dans le dit fort. Mais la plus grande perte que fit la ville de Bruges dans cette journée, fut celle des hommes qui y périrent, qu'elle regardoit comme ses plus braves défenseurs.

La ville de Gand n'étoit pas dans une position plus (1) heureuse: les Espagnols en s'emparant de la ville d'Eckelo, avoient rompu toute communication entre Gand & Bruges. La premiere de ces villes sentit d'autant plutôt la disette, qu'elle étoit fort peuplée. Alors on commença à desirer la paix. Cette disposition étoit fomentée par un prisonnier important, que l'on gardoit avec trop de négligence; c'étoit Champigni, frere du célèbre Cardinal de Granvelle: mais le principal auteur de cette faction étoit Jean d'Imbise, qui avoit le plus grand crédit sur les Gantois. Le Duc de Parme s'empara de Wettere, bourgade située sur le bord de l'Escaut, y fit construire un pont, & un fort sur la rive opposée; il acheva ainsi d'affamer la ville, en empêchant qu'elle reçût aucun secours d'Anvers; pressés par la faim, les Gantois députerent pour demander au Duc de Parme un lieu propre à traiter de la paix, & pour le prier d'accorder pendant les conférences une suspension d'armes. Ce Prince consentit à la trêve, mais il n'accorda la liberté de la navigation que pour le transport des marchandises, & non pour aucune espece de vivres, ou de munitions de guerre: il laissa aux députés le choix d'Oudenarde ou de Tournai pour les conférences: il essaya de les gagner par toutes sortes de caresses, & les renvoya à Gand. Les habitans de cette ville avoient déjà fait choix de Tournai, pour traiter avec les Espagnols, lorsqu'une fausse espérance de secours leur fit changer de résolution. Quelques vaisseaux Hollandois parurent aux environs d'Ostende; aussitôt les partisans du Prince d'Orange publierent que cette flotte envoyée par lui, alloit débarquer un puissant secours d'hommes & de vivres. Cette idée fut adoptée avec autant de joie que de légereté. On reconnut bientôt que cette flotte n'étoit envoyée par les Confédérés, que pour recouvrer Nieuport. Le succès de cette entreprise dépendoit uniquement des intelligences qu'on pourroit se procurer dans la place. On se servit pour cet effet d'une vieille femme qui passoit pour folle, & qui pour cette raison alloit & revenoit de Nieuport à Ostende sans être suspecte. Cependant un jour qu'elle entroit dans cette premiere ville, le caporal de garde l'arrêta, soit que l'ayant fixée pour s'amuser de sa pretendue folie, il lui eût trouvé l'air interdit, soit qu'il eût ordre de le faire sur quelques soupçons que ses fréquens voyages avoient pu faire naître; il la conduisit chez Alvarado, Gouverneur de la place, qui ordonna de la fouiller: on trouva dans ses cheveux des lettres qui dévoient les

(1) Strada de Bell. Belgic. Dec. II. Lib. VI.

desseins des habitans. Il étoit convenu entre eux & ceux d'Ostende, que ces derniers s'avanceroient, avec quelques vaisseaux de charge; qu'à l'instant où ceux de Nieuport les reconnoitroient, ils courroient vers un endroit de la muraille, qui étoit tombé en ruine; qu'à la faveur des ténèbres ils égorgeroient la garde, qui dans ce poste n'étoit ordinairement composée que de vingt hommes; qu'un meunier voisin du lieu de la scene en avertiroit les Ostendois. Ceux-ci cachés dans leurs vaisseaux devoient en sortir à ce signal, & entrer par la brèche; d'autres vaisseaux devoient arriver encore & apporter assez de troupes pour se rendre maîtres de la place. Ce projet auroit vraisemblablement réussi, s'il n'avoit pas été découvert: mais il n'eut d'autre suite, que la mort ignominieuse de la vieille, du meunier, & de plusieurs chefs de la conspiration.

Hist. de Hollande. 1574 1584.

Le Commandant Espagnol de Nieuport découvre une intelligence entre les habitans & ceux d'Ostende.

Ce mauvais succès abattit le courage des partisans que le Prince d'Orange avoit à Gand: ces derniers espérant d'être puissamment secondés, étoient devenus les plus forts: ils s'étoient saisi d'Imbise comme vendu aux Espagnols, l'avoient dépouillé de sa Magistrature & jetté dans une prison, jusqu'à ce que leur espoir étant détruit, ils céderent aux sollicitations du Président Richardot, que le Duc de Parme avoit envoyé pour demander sa liberté, comme le premier article préliminaire de la paix, dont la ville vouloit reprendre la négociation. Le Duc de Parme après leur avoir accordé une espece de trêve, porta ses armes dans le territoire de Bruges. Le même bonheur les y suivit; il se passoit peu de jours sans que ses troupes fissent un butin considérable & beaucoup de prisonniers, entr'autres un favori du Prince de Chimay, lequel contribua beaucoup à faire rentrer la ville sous la domination Espagnole. Le Duc de Parme aussi bon politique, que grand homme de guerre, employoit tour à tour, avec un égal avantage, les égards, les caresses, la ruse, les menaces & les coups de rigueur.

Imbise est arrêté par les partisans du Prince d'Orange.

Le Duc de Parme fait une trêve avec les Gantois.

Ces dernières armes n'étoient point celles qui pouvoient conquérir les cœurs; il essaya la force des autres sur l'ame dudit favori, qui loin d'y résister, promit d'employer tout le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de son maître, pour l'engager à s'accommoder avec le Roi, & il y réussit d'autant plus aisément que son maître étoit alors très mal avec le Prince d'Orange, qui s'étoit emparé de l'Ecluse, en séduisant le Gouverneur, que le Prince de Chimay y avoit mis. Enfin celui-ci apprenant qu'on travailloit encore à lui enlever le Gouvernement de Bruges, ne balança plus à traiter avec le Prince Espagnol, qui de son côté accorda une suspension d'armes; peu de temps après les députés partirent de cette ville pour aller trouver le Duc de Parme à Tournai, & traiter avec lui au nom des Magistrats & du peuple de Bruges: ils y furent joints par ceux de Gand; ils demanderent au Duc d'être tous compris dans l'accommodement du Brabant & des autres Provinces, espérant que ce Prince traiteroit mieux tant d'Etats réunis d'intérêt, que chacun d'eux en particulier. Mais Alexandre connoissoit trop bien les difficultés & les longueurs qu'il auroit éprouvées en voulant concilier tant de têtes pour se prêter à leurs desirs. D'ailleurs il craignoit avec raison que ces peuples appuyés les uns par les autres, ne se rendissent plus exigeans, sur les conditions de leur retour à l'obéissance du Roi. Les députés voyant leurs deman-

Les habitans de Bruges envoient des députés au Duc de Parme.

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574 1584.

Ypres se
rend à
Werbe.

des refusées, vouloient du moins obtenir qu'on les comprît dans le Traité d'accommodement qui seroit fait avec la ville d'Ypres; mais tandis qu'ils insistoient sur cette proposition, Alexandre apprit la reddition de cette ville à des conditions auxquelles il fit peu de changemens, & qu'il renvoya à Werbe pour les faire exécuter. C'étoit cet Officier qui avoit conduit le siege. Ce Traité portoit que les habitans remettroient la ville au Duc de Parme, Gouverneur des Pays-Bas, pour le Roi d'Espagne, & la mettroient entre les mains de Werbe, pour y faire entrer tels gens de guerre qu'il plairoit au Roi, & y établir des Magistrats à sa volonté; que les mêmes habitans payeroient six mois de solde, à la garnison du château de Werbe, & la solde d'un mois aux autres garnisons des autres forts qui étoient autour d'Ypres; qu'ils livreroient au Prince de Parme, Marquette, Gouverneur de la place, deux Capitaines & quatre des principaux bourgeois, dont la vie & la liberté seroient à la discrétion du Général Espagnol. Werbe avoit secrètement promis au Gouverneur, qu'il en seroit quitte pour neuf mille livres de rançon. On avoit statué de plus que les soldats, défenseurs de la place, sortiroient sans autres armes que l'épée, & qu'ils jureroient de ne jamais les reprendre contre le Roi d'Espagne.

Troubles
dans la
ville de
Gand. Im-
bise est
condamné
à perdre la
tête.

C'est ainsi qu'après avoir soutenu un siege de sept mois, avec un courage digne d'un meilleur succès, la ville d'Ypres retomba sous le joug Espagnol, par une capitulation qui ne lui promettoit pas un Gouvernement plus doux. La réduction de cette ville épouvanta les Députés qui traitoient avec le Duc de Parme. Les Négociateurs choisis par le Prince Espagnol étoient, le Président Richardot, le Marquis de Renti & un Secrétaire; ils convinrent d'articles que les Députés portèrent chacun dans leur ville, mais ils y furent bien différemment reçus; les Protestans dont Gand étoit rempli, ne virent que des pieges dans les conditions qu'on leur proposoit; les Catholiques, au contraire, ayant moins de persécutions à redouter, & n'étant pas animés à soutenir cette guerre pour la Religion, demandoient la paix à quelque prix que ce fût: Imbise étoit à leur tête, mais son parti étant devenu le plus foible, celui des Protestans se vengea sur ce Magistrat des obstacles qu'il avoit trouvés de la part des Catholiques, ils le condamnerent à perdre la tête, jetterent Champigny dans une étroite prison, chassèrent les plus zélés Catholiques, conclurent un nouveau Traité d'alliance défensive avec les Brabançons, & rejetterent avec mépris les conditions que le Duc de Parme leur offroit. Cette ville auroit dû mieux consulter ses forces, avant de tenir une conduite si hautaine & si violente; mais le peuple ne raisonne gueres, ni quand il baise ses fers, ni quand il veut les briser: toutes ses résolutions sont les effets d'une impression forte & momentanée, qui ne sçait ni prévoir les suites ni les éviter: aussi verra-t-on par la suite ces fiers Gantois demander avec instance & recevoir comme une grace des conditions plus dures & plus humiliantes que celles qu'ils rejetterent alors avec tant d'orgueil.

(1) L'Evêque d'Ypres de retour dans sa capitale consacra de nouveau les églises, fit exhumer les cadavres des Réformés, qu'on y avoit enterrés depuis deux ou trois ans, & les fit mettre sous le gibet. *Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. L. III. p. 106.*

Les habitans de Bruges tinrent une conduite toute opposée : les articles furent approuvés sans contestation par le plus grand nombre, sans doute parce que ce n'étoit pas celui des Protestans, car un des premiers articles étoit la défense absolue de l'exercice de leur Religion. On leur permettoit seulement de demeurer quelque temps dans la ville, mais à condition de ne faire aucun outrage aux Catholiques. S'il s'élevoit quelques querelles entre les deux partis, le Gouverneur établi au nom du Roi devenoit leur juge, ou plutôt le vengeur de la Religion Romaine. Il étoit difficile aux Calvinistes de ne pas donner lieu aux Catholiques de se croire offensés, & plus difficile encore de n'être pas jugés coupables au tribunal de leurs ennemis. On accorda une amnistie générale à tous les habitans, on les obligea seulement de prêter un nouveau serment de fidélité. Le Gouvernement de cette ville fut confié au Duc d'Arschot, dont les sentimens étoient moins suspects, que ceux de son fils le Prince de Chimai : huit compagnies Ecoissoises qui étoient en garnison dans Bruges, furent librement incorporées aux troupes du Duc de Parme, qui dispensa la ville de recevoir une nouvelle garnison.

Hist. de Hollande. 1574-1584.

Les habitans de Bruges acceptent les propositions du Prince de Parme.

Le Duc d'Arschot est fait Gouverneur de Bruges.

Le Duc de Parme assuré de l'obéissance de Bruges, s'avança vers Gand, & cantonna dans les environs une partie de ses troupes, laissant cette ville en proie à la faim & à la discorde : il n'attendoit sa réduction que de la durée de ces deux fléaux. Il se rendit maître en même temps de la navigation de l'Escaut, malgré les forteresses qu'on avoit élevées sur ses bords, & les barques armées qui le couvroient.

Le Duc de Parme s'approche de Gand.

Tel étoit l'état des choses, lorsque la Confédération déjà ébranlée par tant de secousses successives, perdit encore son plus ferme appui. Le Roi d'Espagne promettoit, comme nous l'avons dit, une somme considérable à celui qui assassineroit le Prince d'Orange. Les Jésuites & d'autres Théologiens lui promettoient le paradis. On prétend que ces deux espérances avoient inspiré le même projet à quatre scélérats, un François, un Lorrain, un Anglois & un Ecoissois, qui s'étoient rendus à Delft, sans se communiquer leur résolution, & même sans se connoître. Mais ils furent prévenus par un Bourguignon nommé Balthasar Gerard. Il prit le nom de François Gayon, & prétendit être fils de Pierre Guyon, qui étoit mort martyr de la Religion. (1) Il affectoit le plus grand zèle pour la Religion Réformée & pour la Liberté. On le voyoit sans cesse dans les prêches, on l'entendoit réciter les psaumes, il montra quelques blanc-signés du Comte de Mansfeldt, qu'il tenoit, disoit-il, du Secrétaire de ce Seigneur, & par le moyen desquels il assuroit qu'on pouvoit s'emparer de quelques places du Luxembourg. Le Prince avoit d'abord méprisé ces blanc-signés & celui qui en étoit porteur. Mais enfin il crut pouvoir tirer parti de l'un & de l'autre ; il fit partir Gerard pour la France, avec un Agent secret, qu'il envoyoit au Maréchal de Biron. Le Bourguignon revint & apporta en Flandre quelques lettres relatives aux affaires des Confédérés, & la nouvelle de la mort inopinée du Duc d'Anjou. Ce fut le 8 de Juillet, que le Prince lui donna audience ; comme ce misérable étoit fort mal équipé, le Prince lui fit donner

Cinq scélérats projettent chacun en leur particulier d'assassiner le Prince d'Orange.

(1) De Meteren. Lib. XII.

SECT. VIII.
Hist. de H.
Hollande.
1574-1584.

Le Prince
est assassiné
par Bal-
thazar
Gerard.
Ses dernie-
res paroles.

L'assassin
est arrêté.

Son sup-
plice.

Joie indé-
cente des
prêtres Ca-
tholiques.

quelques écus, dont il acheta des pistolets, de la poudre & des balles. Le 10, il se présenta au Prince pour lui demander un passe-port. Guillaume ordonna qu'on lui en expédiât un; il alla dîner ensuite, mais comme il quittoit la table, Gerard lui déchargea dans le corps un de ses pistolets, chargés à trois balles. La blessure étoit mortelle. Grotius met cette belle prière dans la bouche de ce Prince expirant: *Mon Dieu! mon Dieu! ayez pitié de moi & de ce pauvre peuple.* (1) Louise de Coligny son épouse reçut ses derniers soupirs. Cette Dame aussi vertueuse qu'infortunée, avoit vu égorger le jeune Comte de Teligny son premier époux, & son propre pere l'Amiral de Coligny. Son second mari étoit encore assassiné sous ses yeux; tous trois par des mains Catholiques, conduites par des Prêtres. Gerard avoit pris la fuite; déjà il étoit sur la muraille prêt à descendre dans le fossé, lorsqu'il fut arrêté: on le traîna devant le Magistrat de Delft, il ne palit point à l'aspect de son Juge. Il se vanta de son crime, plutôt qu'il ne l'avoua, & donna lui-même par écrit l'histoire de sa vie. On jugea par les différens détails où il étoit entré, qu'il avoit conçu de lui-même la première idée de cet assassinat; mais qu'il avoit été affermi dans son projet par les exhortations des Jésuites, & d'autres Théologiens, qui enseignoient impunément l'exécrable doctrine du Régicide: dans les douleurs de la torture, il confessa que le Duc de Parme n'avoit pas ignoré son projet, qu'il l'avoit même fait assurer par d'Assonville du payement de la somme promise à l'assassin; que d'Assonville avoit ajouté, que s'il ne pouvoit échapper au supplice, du moins il se couvrirait d'une gloire immortelle. On crut par l'horreur des tourmens qu'on lui destina, épouvanter ceux qui pourroient concevoir de pareils desseins contre les enfans de Guillaume.

La sentence portoit, qu'il auroit la main droite serrée entre deux fers rouges, qu'il seroit tenaillé avec des pincettes ardentes, qu'il seroit coupé vif en quatre morceaux, qu'on lui arracheroit le cœur qui lui seroit jeté au visage, qu'enfin sa tête seroit exposée au haut d'une tour, & ses quatre quartiers sur les remparts des quatre portes de la ville. Il supporta son supplice, avec la constance d'un fanatique, qui croit voir la palme du martyre suspendue sur son échaffaut.

La Flandre offrit alors un contraste frappant de douleur & de joie. Un deuil affreux regna dans les villes Confédérées; chaque famille crut avoir perdu son pere. Dans les villes Espagnoles, les Prêtres ordonnerent des réjouissances publiques; Gerard fut honoré comme un héros, comme un saint: mais le Duc de Parme, satisfait du succès d'un crime dont il recueilloit le fruit, étoit trop bon politique pour insulter à la cendre de son ennemi; il ne prit aucune part à ces fêtes odieuses.

Ainsi mourut Guillaume Prince d'Orange, (2) l'un des plus grands hom-

(1) Grotius Annal. Lib. IV.

(2) Les Confédérés firent frapper à l'occasion de la mort de Guillaume une médaille remarquable. Sur un côté l'on voit ce malheureux Prince au moment où il reçoit le coup mortel. Derrière l'assassin un Roi semble s'applaudir d'avoir commandé ce meurtre odieux. La légende porte:

O dirum scelus! non manebit inultum.

O le crime exécrable! il ne demeurera pas impuni.

mes de son siècle, qui ne fut jamais abattu par le malheur, ni aveuglé par la prospérité : il aspirait moins à subjuguier la Patrie des Belges, qu'à la rendre heureuse & libre ; son affabilité lui a procuré le beau titre d'en avoir été nommé le Pere. Il avoit peu de passions, & sçavoit exciter à propos ou contenir celles du peuple. Fertile en précautions, patient dans l'attente du succès, il donnoit peu au hazard, & ne comptoit gueres sur la fortune & sur les hommes. Il parloit peu & de-là on lui a donné l'épithete de *taciturne*. La souveraineté sur quelques Provinces alloit lui être décernée peu de temps avant sa mort ; nous n'osons pas décider s'il l'avoit brigüée, ou si l'enthousiasme de quelques membres de la régence, ses amis, & peut-être par intérêt ses adulateurs, la lui ont fait offrir : tant est certain que l'Acte de son élévation a été scellé & fut transmis à ce Prince le 7 Décembre de l'année 1583, & qu'il paroît par les stipulations, qu'en effet il n'auroit été que le premier membre de la Régence (1).

Hist. de Hollande. 1574-1584. Eloge du Prince d'Orange.

Guillaume étoit né à Dillenburg dans le Comté de Nassau, le 14 Avril de l'an 1533. Il s'étoit marié quatre fois ; la premiere à la Comtesse de Buren & de Leerdam. Cette premiere union avoit donné le jour à Philippe, qui fut amené prisonnier en Espagne, & à Marie qui épousa le Comte de Hohenlo. Sa seconde femme étoit fille de l'Electeur de Saxe, & il eut d'elle Maurice & sa sœur : la troisieme étoit du sang de Bourbon, qui devoit bientôt regner sur la France ; elle ne lui donna que des filles, qui trouverent en France & en Allemagne des époux dignes d'elles : la derniere étoit, comme nous l'avons dit, fille de Gaspard de Coligny, Chef des Calvinistes en France, qui ne fut pas plus heureux dans sa patrie, que son Gendre dans les Pays-Bas. Il en eut Frederic Henry, six mois avant sa mort.

Ses quatre mariages.

Le désintéressement de Guillaume n'avoit pas accru sa fortune. Son patriotisme l'avoit même diminuée par de fréquens sacrifices, qu'il avoit faits à l'Etat. Il laissa des biens en désordre. Mais son fils n'avoit pas besoin de richesses pour plaire à la nation.

Sur le revers on voit un loup qui égorge un berger, pendant qu'il garde son troupeau. La devise est :

Ne vos credite Lupo, Pastorem occidit.

Ne vous fiez pas au Loup, il a tué le Berger.

Dans l'exergue on lit ce mot

Concipe :

Concevez d'où part un coup si détestable.

(Voyez l'Explication hist. des médailles frappées pour servir à l'hist. des Pays-Bas, pag. 48.)

(1.) Voyez Wagenaer *Vaderl. Hist.* L. XXVIII. Corps Diplom. Tom. V. P. I.

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Avant que de passer outre, nous croyons qu'il ne déplaira pas au Lecteur, que nous plaçons ici quelques pieces authentiques qui ne peuvent manquer de repandre beaucoup de jour sur le Cours de cette Histoire.

I.

Union & Alliance entre les Etats & les Villes de Hollande & de Zelande du 25 Avril 1576.

„**C**OMME ainsi soit que ceux de l'Ordre des Chevaliers & des Nobles des païs de Hollande, comme aussi les deputés des villes, des païs & comtés d'Hollande & de Zeelande, sçavoir de Dordrecht, Delft, Leyde, Goude, Rotterdam, Gornichem, Schiedam, la Briele, Woerden, Geertruydenberge, Almar, Horn, Enkhuyfen, Medenblick, Edam, Monickedam & Purmerent; comme aussi de Middelbourg, Ziriczée, Vlissingue & la Vere, representans les Etats desdits païs, ayant été convoqués, & s'étant derechef assemblés en corps d'Etat dans la ville de Delft, tant pour cette louable Union & Alliance entre lesdites villes & païs, que pour le gouvernement d'iceux, & pour la direction des affaires générales, à la requisition de tres-haut & tres-illustre Prince & Seigneur, le Prince d'Orange, Comte de Nassau &c. Et ayant appris par la proposition de son Excellence, & trouvant, que, tant pour s'opposer aux ennemis communs, & pour la defense desdits païs, (laquelle on a glorieusement entreprise d'un commun concert & continuée & poursuivie, sans secours ni aide d'aucuns Princes ou Potentats étrangers, mais seulement par l'assistance du Dieu tout-puissant, & par la prudence, diligence & bonne conduite de son Excellence, en laquelle on a persisté jusqu'à present, ce qui leur a acquis une gloire & renommée eternelle par tout le monde,) que, pour resister encore à l'avenir au gouvernement injuste & violent des Espagnols & des étrangers, avec leurs adherens & partisans, ennemis du repos public & de tous les païs de deça, dont les forces ont été fort affoiblies, il est à propos que d'un commun consentement, & sur un même pied l'on fasse fonds d'une certaine somme, pour le payement des soldats tous les mois, & pour les autres depenses necessaires de la guerre, sous une étroite Alliance & Republique. Et d'autant que cette grace & faveur du Seigneur Dieu doit être reconnüe d'un chacun, & generalement confirmée par un bon reglement politique, pour la conservation de l'honneur dû à Dieu, la predication de sa Sainte parole, & en rassurant les esprits de tous les habitans desdits pays, ce qui affermiroit de plus en plus l'Etat en général, affoibliroit & détruiroit les forces & les desseins des ennemis, & produiroit enfin le repos public & la paix avec les Provinces voisines des Pays-Bas; A CES CAUSES, lesdits Etats & villes d'Hollande & de Zelande, après en avoir amplement communiqué, avisé & délibéré, & en vertu du plein pouvoir, que lesdites villes ont donné à leurs Députés sousignés, se sont,

sont, outre les précédens Traités, Obligations & Alliances faits & conclus entre lesdits Etats & villes le 4 Juin 1575 dernier, encore volontairement unis, engagés & obligés; ainsi qu'ils s'unissent, s'engagent & s'obligent par les présentes, irrévocablement & en toutes manieres, aux points & articles suivans."

*Hist. de
Hollande.
1574-1584.*

I. „**P**REMIEREMENT, que de tout leur pouvoir, de toutes leurs forces & puissances, ils s'aideront & assisteront les uns les autres de conseil & de fait, pour s'opposer & pour affoiblir tous les ennemis de ces pays, comme aussi pour la conservation de la prospérité de l'Etat public, des droits & libertés d'iceux, & des susdites villes d'Hollande & de Zélande, sans y épargner ni biens ni vie, & sans s'abandonner aucunement, en quelque affaire, nécessité ou danger, que ce soit."

II. „Qu'aucun d'entr'eux n'aura communication ni commerce, en aucune maniere, avec l'ennemi commun, & ne hantera, ni ne conversera point avec lui, tant s'en faut que l'on puisse faire aucune capitulation, accord ou convention avec lui; & qu'il ne sera non plus souffert qu'aucun bourgeois, habitant ou sujet desdites villes & pays le fasse, sinon de l'avis dudit Seigneur Prince d'Orange, & d'un commun consentement des autres intéressés & alliés."

III. „Lorsque les Confédérés seront convoqués, ou sommés par, ou de la part de son Excellence, ou bien par celui qui aura pouvoir pour cela, pour une affaire commune, ils viendront à ladite assemblée au jour ordonné, en nombre compétent, & avec les pouvoirs requis, sous peine, pour ceux qui seront absens, ou qui tarderont de s'y trouver, d'être condamnés à des amendes pécuniaires, selon l'exigence des cas, par les présens, qui ne laisseront pourtant pas de passer outre, jusques à la conclusion des affaires, sur lesquelles ils auront été convoqués, & se feront assemblés, tout de même que si les absens, qui auront été convoqués, y étoient présens, au regard desquels les mêmes résolutions sortiront leur effet, sauf à alléguer des excuses légitimes, à quoi chacun sera toujours admis & oui: & lesdites amendes seront effectivement exécutées, sans forme & figure de procès, & nonobstant appellations ou oppositions quelconques."

IV. „Tous les différends & tous les procès, qui étoient entre lesdits païs & villes devant les présens troubles, seront sursis & demeureront encore au même état qu'ils étoient alors; le tout sans préjudice, pour l'avenir, des droits de chacun; si ce n'est que les parties en transigeassent & s'en accommodassent entr'elles à l'amiable, ou bien que les alliés en général jugeassent & consentissent, que les parties continuassent leurs poursuites. Et en cas qu'il fût survenu quelques démêlés ou différends entre lesdits païs, ou entre les corps des villes compris en cette Alliance pendant & durant ces troubles, ou bien s'il y en survenoit après la date des présentes, ils seront

SECT. VIII. renvoyés à la connoissance & à la décision de son Excellence, à la déclaration duquel les parties seront tenues d'acquiescer: le tout par provision, & sans préjudice, ainsi qu'il vient d'être dit, des droits, privileges & coutumes de chacun.

Hist. de
Hollande.
1574 1584.

V. „ Les habitans desdits païs & villes pourront librement, & sans empêchement, converſer, négocier & trafiquer, acheter, apporter & emporter toutes ſortes de marchandises, tant vivres & munitions de guerre, que toute autre ſorte de marchandises qui ſont néceſſaires, & qui ſe conſument dans leſdits païs & villes, ſans aucune reſtriction ou incommodité, ſinon des droits qui ont été établis d'un commun avis des Etats, & des Alliés, ou qu'ils pourront établir à l'avenir.”

VI. „ On ne recevra point dans aucune deſdites villes les Bourgeois & habitans qui ſeront ſortis d'une autre ville, ſinon du ſcû & du conſentement des Bourguemaîtres & Régens de la ville d'où leſdits Bourgeois ſont ſortis, & où ils auront eu leur dernière demeure: bien entendu que ceux deſdits habitans, qui ne ſeront pas cenſés Bourgeois, & qui ſe ſont établis en l'une deſdites villes depuis quatre ans devant la date des préſentes, n'y ſeront pas reçus non plus, ſinon ſur une attestation ſuffiſante du temps & du lieu de leur réſidence dans leſdits païs d'Hollande & de Zélande: ce que chacune des villes fera publier & prôner au plutôt chez elle, en la maniere accoutumée.”

VII. „ Leſdits Alliés ſ'afſiſteront fidelement les uns les autres, pour prévenir & détourner, comme auſſi pour faire réparer & châtier toutes ſortes d'injures, d'outrages, affronts, dommage, force & violence, qui pourroient être faits, commis ou exercés contre leſdits païs ou villes, en général ou en particulier, ou à leur préjudice, ou contre leurs Députés ou habitans dans les villes ou au plat païs, par quelqu'un, de quelque qualité ou condition qu'il puiſſe être, & quand même il ſeroit ennemi de l'ennemi commun, ſoit Capitaines ou ſoldats; comme auſſi ils ſ'aideront mutuellement & unanimement à maintenir & à faire reſpecter l'autorité de tous les Magiſtrats, l'adminiſtration de la Juſtice, & l'exécution de toutes bonnes Ordonnances & Statuts, par toutes les voyes & par tous les moyens, que leſdits alliés jugeront enſemble être convenables pour cela, & conformes à la juſtice, à la raiſon & à l'équité: & cela toutes les fois qu'ils en ſeront requis par un ou pluſieurs des Alliés, avec bonne raiſon.”

VIII. „ Et en outre leſdits Alliés vivront entr'eux en bonne correfpondance, amitié & bon voiſinage, ſ'avertiſſant l'un l'autre fidelement de ce qu'ils apprendront tendre au dommage, incommodité ou péril de l'un ou de l'autre, ſans épargner aucune dépense, peine ou travail pour cet effet.”

IX. „ Leſdites villes & Etats ont auſſi volontairement & unanimement conclu & arrêté, en vertu de leur dit ordre & pouvoir, qu'à l'avenir, tant

que la présente guerre durera, & jusques à ce qu'il en ait été autrement ordonné, tous les fraix & toutes les dépenses, que l'on sera obligé de faire pour la continuation de la guerre, & pour la défense commune du païs, ou des villes & rivières d'icelui, tant par mer que par terre, de quelque manière que cela se puisse faire, après le premier jour de Mai prochainement venant, seront levés, payés & portés également & sur un même pied, comme si elles étoient tirées d'une bourse commune, & que pour cet effet l'on imposera & levera tels droits généraux & communs que l'on a déjà arrêtés & jugés, ou que l'on arrêtera ou jugera à l'avenir les plus propres, & les plus prompts, & les plus faciles à lever, qui pourront être effectivement exécutés. Et pourront les difficiles & refusans y être contraints par ceux qui se rendront faciles, soit par arrêt & saisie de leurs personnes & biens à eux appartenans, ou de leur ressort, ou bien autrement, ainsi qu'on le trouvera bon & nécessaire selon l'exigence des cas."

*Hist. de
Hollande.
1574-1584.*

X. „ Et toutes les affaires & les dépenses de la guerre seront exigées, conduites, maniées & entretenues par lesdits Alliés, sous le commandement de son Excellence, avec la même union, concorde & amitié, dans une liaison & alliance aussi étroite, que si lesdits païs & villes étoient considérés & compris sous la République d'une seule ville."

XI. „ Et afin que les moyens & les contributions générales, auxquelles les Alliés consentiront, pour fournir à la dépense de la guerre, soient effectivement levées & portées également; & afin d'éviter & de prévenir toute sorte de jalousie & de mauvaise impression que l'on pourroit avoir, que son Excellence pourroit donner quelques ordres ou mandemens, & que dans quelques-uns des quartiers l'on pourroit proposer & poursuivre quelques affaires, sans l'avis commun, & sans avoir ouï ou appris l'état & la disposition des autres quartiers, & que les deniers provenans des moyens communs, dont il vient d'être parlé, seroient divertis & employés à d'autres usages qu'aux dépenses & emplois de la guerre, qu'il faudra faire après le premier jour du mois de Mai prochain venant, à quoi ils sont destinés, lesdits Alliés ont aussi trouvé bon & arrêté, qu'à l'avenir il y aura en ce quartier d'Hollande, outre ceux que son Excellence & les Etats emploient à la conduite des affaires publiques de l'Etat, trois Députés de la part de la Nord-Hollande, & autant de la part de la Zélande, qui y seront envoyés & entretenus: & pareillement autant de ce quartier d'Hollande en Nord-Hollande & en Zélande, outre ceux qui ont le maniement des affaires générales en ce lieu-là; tous à la nomination des Députés des Etats & des villes de chaque quartier, & de l'élection de son Excellence, qui se trouveront, & seront toujours admis aux assemblées & aux délibérations, qui se feront en chaque quartier touchant le maniement des affaires générales, & lesquels seront tenus d'entretenir bonne correspondance & intelligence chacun avec le quartier qui l'aura député: aideront à pourvoir, procurer & insister, à ce qu'avec bonne connoissance & respect dans le quartier où ils seront, les moyens communs, les ordonnances & mandemens soient également & entièrement levés, collectés & effectivement exécutés, & surtout que les

Sect. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

deniers & revenus soient employés & affectés au payement des soldats, matelots, vaisseaux de guerre & autres dépenses de guerre, que l'on sera tenu de faire après le premier jour de Mai, dans le quartier où lesdits deniers se leveront, & cela par la direction & dispensation de ceux, qui auront été établis & ordonnés en chaque quartier pour le maniement des affaires de cette nature, & conformément à l'instruction, que son Excellence & les Etats feront dresser pour cela, & que les deniers restans de ce fonds soient déboursés sur les ordonnances de son Excellence, pour être employés aux autres choses, dont l'on aura besoin pour la guerre."

XII. „ Et afin que tout cela se fasse bien & avec ordre, les Alliés de chaque quartier seront tenus d'envoyer ci-après à son Excellence de quinze jours en quinze jours, ou au plus tard tous les mois, un état pertinent & exact de leur recette & du provenu des moyens généraux de l'Union, & aussi de ce que l'on aura été obligé de déboursier en ce quartier-là pour les fraix de la guerre, afin que sur cela, avec son Excellence, l'on puisse faire un état général, & ensuite donner les ordres qu'elle jugera nécessaires, sans que l'on puisse payer des revenus généraux de quelqu'un des quartiers, les dettes contractées en ce quartier-là devant la date des présentes; mais qu'à cela, & au payement de toutes les autres dépenses, soit de rentes ou d'alimentations, sera affecté tout le revenu des Domaines & des biens confisqués, tant ecclésiastiques que seculiers, qui se trouveront en chaque quartier: bien entendu que l'on en tiendra bon compte dans chaque quartier, ainsi que cela s'est toujours pratiqué, à la réserve des deniers déboursés à la levée du siege de Ziriczée, qui seront pris sur le fonds provenant des moyens communs, qui seront établis, levés & perçus après le premier jour de Mai, ainsi qu'il est dit ci-dessus."

XIII. „ Et si par hazard il arrivoit quelque accident en quelque'une des Provinces, en sorte que pour la conservation desdits pais il fût nécessaire de trouver promptement une considérable somme de deniers, que l'on ne pourroit pas prendre sur les moyens communs, ni du fonds qui se trouveroit à l'épargne, alors ceux des Alliés qui auront été établis au maniement des affaires en ce lieu-là, pourront emprunter l'argent dont on aura besoin, sur leur crédit, ou le prendre à intérêt, en la maniere la plus commode, & avec le moins de préjudice que faire se pourra; lesquelles sommes seront payées & remboursées des deniers revenans bons dans les autres quartiers: le tout sur l'ordonnance de son Excellence. Et en cas qu'il n'y eût point de fonds en aucun des quartiers, son Excellence, & tous les Alliés aviseront ensemble, & tâcheront de trouver incontinent le moyen de charger généralement tous les quartiers, afin de porter tous ensemble la charge du payement desdites sommes prises à intérêt."

XIV. „ Et afin que ladite Alliance & Union s'établisse & ait son effet au plutôt, lesdits Alliés ont volontairement & unanimement arrêté & conclu, que les moyens communs, qui sont les accises & impositions suivantes, seront baillées à ferme en chacune des villes, places & quartiers d'Hol-

lande & de Zélande, le premier jour de Mai, & reçues, afin que du pro-
 venu d'iceux l'on puisse fournir aux fraix de la guerre: premierement, *Hist. de*
 l'accise sur toutes sortes de vins & de bieres: l'impôt sur la mouture de *Hollande.*
 toutes sortes de grains: l'impôt du poids: l'impôt sur le savon: l'impôt *1574-1584.*
 sur les bêtes à cornes & sur les terresensemencées: l'impôt sur les étoffes
 de soye & de laine, & l'impôt du vingtieme denier de tout le bétail.
 Toutes lesquelles accises & impositions seront mises à l'encheres & données
 à ferme au plus offrant, dans toutes les villes, & au plat pays d'Hollande
 & de Zélande, de trois en trois mois, à commencer du premier jour de Mai,
 suivant l'ordre & l'instruction qui en a été donnée pour cela partout, aux
 Commissaires."

XV. „ Semblablement que partout, dans les villes & au plat pays, on
 levera & collectera tous les mois une sixieme partie du centieme denier de
 la valeur de toutes les maisons, fonds, terres, dixmes, pêches & autres
 biens, que les propriétaires baillent à ferme. ou labourent eux-mêmes."

XVI. „ Que pareillement les droits de traite foraine seront levés par-
 tout également & sur un même pied, conformément au tarif que les Alliés
 en ont nouvellement fait & reformé. Comme aussi qu'on levera, par for-
 me d'impôt, tous les mois un sol sur chaque arpent de toutes les terres
 d'Hollande & de Zélande, & aussi les droits de traite foraine établis par
 les Alliés sur toutes marchandises & denrées, & augmentés selon le tarif
 qui en a été fait."

XVII. „ Toutes lesquelles accises, impositions & contributions, comme
 aussi les prises & le butin, que l'on viendra à faire en quelqu'un des quar-
 tiers susdits, par provision pendant l'espace de six mois, & jusques à ce
 qu'il en ait été autrement ordonné, à commencer du jour que dessus, seront
 fidelement levés & collectés, pour être employés à la dépense de la guerre,
 ainsi qu'il vient d'être dit, le tout suivant la déclaration, l'instruction &
 l'ordonnance, que les Alliés ont faite sur ce sujet, de l'avis de son Excel-
 lence, ou qu'ils pourront faire & dresser ci-après."

XVIII. „ Et afin qu'après l'expiration desdits six mois, l'on puisse
 pourvoir à la continuation de l'Union, les Alliés enverront des Députés
 de chaque quartier, avec son Excellence, six semaines devant l'expiration
 de ce terme, afin de pouvoir prendre de bonne heure des résolutions &
 conclusions salutaires sur ce sujet."

„ Ensuite lesdits Alliés sont convenus ensemble, & se sont promis de faire
 exécuter & observer tous les moyens & résolutions ci-dessus exprimés,
 comme aussi ceux que l'on résoudra & prendra à l'avenir dans leurs assem-
 blées en corps d'Etat: & cela non seulement pour ce qui regarde lesdites
 contributions & l'ordre établi sur ce sujet, mais aussi pour toutes les autres
 choses touchant le gouvernement & tout l'état du pays. Et d'autant que
 la concorde est celle qui établit, fortifie & affermit le mieux toutes les bon-

Sect. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

nes Républiques & Sociétés, laquelle ne se trouve pas toujours parmi un grand nombre de personnes, dont les volontés & les sentimens ne peuvent pas toujours être conformes, & qu'à cause de cela il est nécessaire, que ledit gouvernement soit confié à un Chef & Magistrat, lesdits Alliés, après de grandes communications & mûres délibérations sur la forme du gouvernement & de l'administration des affaires publiques desdits pays, ayant égard à la bonne affection naturelle, à l'amour & au zele, que son Excellence a toujours porté & témoigné à ces pais, ont requis & prié sadite Excellence, un des personnages les plus distingués de ces Pays-bas, & l'un des principaux, & le premier des Etats des mêmes pais, & entant qu'en eux est, l'ont choisi pour Chef & Magistrat suprême, & lui ont conféré le gouvernement desdits pays & villes d'Hollande & de Zélande, comme aussi toute la conduite & la direction des affaires générales desdits pays, soumettant le tout au bon plaisir & à la volonté de son Excellence, suivant le serment & la soumission qu'ils lui ont fait, à laquelle ils ont déferé, & déferent par les présentes, toute la puissance & autorité absolue à ce nécessaire, en la forme & maniere qui suit. Sçavoir: "

I. „ **Q**UE tant que ces pays seront en guerre ou armés, son Excellence aura toute l'autorité & toute la puissance entiere, comme Chef suprême & Souverain, de commander & de défendre tout ce qu'il jugera être utile ou préjudiciable à la conservation & défense des mêmes pays."

II. „ Conséquemment son Excellence disposera de toutes les affaires de la guerre, selon son bon plaisir, ou bien de l'avis de ceux dont il plaira à son Excellence se servir pour cet effet en tout temps; établissant, & se servant dans lesdits emplois de la guerre, de tels Colonels, Capitaines, Lieutenants, Officiers & Soldats, que son Excellence voudra, leur donnant, & à tous autres Commissaires, qui sont en quelque façon nécessaires pour la conduite des gens de guerre, & pour ce qui en dépend, tels appointements & gages que son Excellence jugera à propos, établissant le meilleur règlement général & discipline militaire que faire se pourra, pour le soulagement des habitans, & pour ne charger le pays que le moins qu'on pourra, & partout également."

III. „ Ainsi que toute la défense desdits pays dépendra de la disposition & conduite de son Excellence, qui, pour cet effet, se pourra servir de tous les soldats, vaisseaux de guerre & matelots, qui sont présentement au service desdits pays, & qui y entreront ou seront équipés à l'avenir, à tels emplois, & pour former tels desseins & entreprises, & faire tels exploits qu'il jugera à propos, & de les repartir, loger & distribuer en chaque quartier, ville ou village, ainsi qu'il plaira à son Excellence, & qu'elle le trouvera à propos, pour faire tête aux ennemis, & pour la défense du pays; sans pour cela attendre l'avis & le consentement des Etats, des Magistrats des villes, ou de quelque autre: en sorte que toutes les villes & villages seront toujours tenus, chacun à son égard, de recevoir, provi-

fiionnellement, les gens de guerre, ou la garnison, qu'on leur enverra, en chaque quartier, par l'ordre de son Excellence, devant que d'être reçus à lui en faire leurs remontrances, ou à demander d'en être déchargés, sans que les gens de guerre qui seront en garnison en quelque ville, village, forts, châteaux ou maisons, puissent jouir de plus grande exemption des dites accises & impositions, que les habitans du lieu." Hist. de Hollande. 1574-1584.

IV. „ De plus, qu'il ne sera point fait de différence en quelques quartiers ou villes entre les gens de guerre, matelots ou vaisseaux qui s'y trouveront, ni par qui ils sont payés, quand on les voudra envoyer en un autre quartier; mais tous les soldats, vaisseaux de guerre & matelots, comme aussi tous les deniers provenans du revenu commun de ladite Union, seront censés être d'une même nature & condition, & toutes les villes & quartiers de cette Union seront réputés être un même corps: ainsi que de raison."

V. „ Comme aussi qu'aucun desdits quartiers, ni aucune desdites villes, ne pourra lever ni licentier des gens de guerre, ni équiper des vaisseaux ou des barques, ni ne pourront être desarmés par lesdits Alliés, sinon de l'ordonnance & sous le bon plaisir de sadite Excellence."

VI. „ Son Excellence fera exécuter tous ses commandemens, ordonnances, loix, disciplines & articles de la milice, & punira ceux qui les enfreindront; à quoi les Etats & les Villes, en étant requis, tiendront la main, par le moyen de leur bourgeoisie & commune."

VII. „ De plus son Excellence pourra, conjointement avec lesdits Etats, établir & continuer en chaque quartier, tels receveurs qu'il jugera à propos pour la recette des deniers communs de l'Union."

VIII. „ Son Excellence, au nom du Roi, comme Comte d'Hollande & de Zélande, fera faire droit & administrer la justice, par le Conseil Provincial de la Cour d'Hollande, en tous les lieux & à tous les habitans d'Hollande, de Zélande & de Frise du ressort de ladite Cour, en toutes les affaires, dont la connoissance appartient à ladite Cour."

IX. „ De plus, qu'en tous les différends & affaires de justice, qui surviendront, ladite Cour, le Conseil provincial, & leurs membres, seront honorés & respectés, & que l'on obéira à leurs mandemens & ordres, tant en ce quartier d'Hollande qu'en Nord-Hollande & en Zélande, ainsi que cela a toujours été pratiqué, sans qu'aucune ville ou place s'y puisse opposer, ni contrevénir aux provisions & ordonnances de la même Cour, ou se soustraire de la juridiction d'icelle, ni introduire aucune nouveauté: à quoi les Alliés tiendront la main, chacun chez soi, par toutes sortes de moyens: excepté toutefois que ledit Conseil n'accordera point de provision, & n'admettra point de procédures contre l'ordonnance & la réso-

Sect. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

lution des Etats, & ne prendra point connoissance du revenu des impositions communes, destiné pour la dépense de la guerre, mais qu'il laissera lesdites affaires à la disposition des Députés des Etats en chaque quartier, & sous condition que ledit Conseil se conforme au surplus au droit écrit & à l'équité, comme aussi aux privileges & coutumes, & en matiere d'appellations & d'exécutions de leurs sentences, à la dernière ordonnance provisionnelle, & à la resolution des Etats."

X. „ Son Excellence établira donc ledit Conseil, tous les Hauts Officiers, & les autres Officiers de Justice, dont la Chambre des comptes n'a point la collation, selon l'ancienne coutume, de la part du Roi, comme Comte d'Hollande & de Zélande; sçavoir, quand quelqu'un de ceux, qui en sont présentement en possession, viendra à mourir, ou que le temps de la fonction de quelques Officiers viendra à expirer; si ce n'est que son Excellence, sans attendre cela, trouvât à propos, pour raison, d'en changer ou renouveler quelques-uns; ce que son Excellence pourra faire en ces deux cas, de l'avis des Etats, qui lui nommeront toujours trois personnes, dont elle en choisira une pour remplir la charge ou l'office vacant: bien entendu que dans ledit Conseil d'Hollande il y aura toujours deux Conseillers Zélandois, selon l'ancienne coutume, & selon les privileges du même pays. Et ceux dudit Conseil pourront, par provision, accorder toutes sortes de provisions en matiere de graces, comme de relief & de restitution, ainsi que le grand Conseil de Malines a pouvoir de faire. Idem, tous bénéfices de droit, comme bénéfices d'inventaire, cessions & autres semblables, & connoîtront par provision, en première instance, des disputes féodales qui surviendront en Hollande; moyennant que dans les affaires de cette nature ils y fassent assister avec eux le Lieutenant & les Conseillers des Fiefs qui l'ont été ci-devant, & qui le sont encore actuellement."

XI. „ Son Excellence, comme le Supérieur, pourra accorder toutes sortes de graces, comme remissions, pardons, repits, quinquenales, légitimations & autres semblables, au nom du Roi, comme il vient d'être dit, & sur l'avis préalable des Officiers & gens de la loi du lieu, ou autres, ainsi que cela s'est pratiqué de tout temps: semblablement tous octrois, bénéfices, prérogatives ou privileges: bien entendu que, quant aux octrois ou privileges pour quelques communautés, villes ou bourgs, ils se donneront de l'avis des Etats, pour prévenir toute dispute."

XII. „ Son Excellence fera expédier sous son seing & son sceau les sauvegardes & passeports, ainsi que cela s'est fait & pratiqué jusques ici, sans qu'aucune personne, soit en Hollande ou en Zélande, de quelque condition qu'elle soit, le puisse faire, si ce n'est de l'ordre exprès de son Excellence."

XIII.

XIII. „ Idem, Son Excellence élira, créera & renouvellera, aux temps ordinaires, les Magistrats des villes, selon l'ancienne coutume, les droits & privilèges des villes : bien entendu, que si la nécessité ou la sûreté requéroit, que l'on congédiât ou renouvellât les Officiers, Justiciers ou Magistrats des villes hors le temps accoutumé, Son Excellence pourra le faire aussi, avec connoissance de cause, & avec la participation de la majeure partie de ceux qui représentent le Conseil & le corps des mêmes villes; le tout sans préjudice des Coutumes & Privilèges desdites villes, qui ce nonobstant seront maintenues & demeureront en leur entier.”

*Hist. de
Hollande.
1574-1584.*

XIV. „ Comme aussi Son Excellence maintiendra & protégera tous les droits, privilèges, justices, franchises & louables coutumes des pays & des villes d'Hollande & de Zélande, qui sont sous son obéissance, en général, & de chacun d'iceux en particulier, avec soutien, maintien & protection des prééminences & de l'autorité des Officiers, Magistrats & Régens légitimement établis, sans que les Gouverneurs, Capitaines ou autres établis en quelque quartier pour la direction des affaires de la guerre, puissent s'ingérer, ou prétendre prendre connoissance des affaires politiques ou judiciaires, survenant dans ou hors les villes; mais les laisseront démêler aux Officiers, Magistrats & Justiciers du lieu, ou à la Cour d'Hollande, ainsi que cela a été pratiqué & observé de toute ancienneté.”

XV. „ Et concernant la Religion, Son Excellence admettra & maintiendra l'exercice de la Religion Evangélique Réformée, faisant surseoir & cesser l'exercice de toutes autres Religions contraires à l'Evangile: sans que Son Excellence permette que l'on trouble la Religion ou la conscience de qui que ce soit, ou que l'on donne aucune facherie, ou que l'on fasse injure ou dommage à quelqu'un à cause de cela; établissant au surplus, pour ce qui regarde l'exercice de ladite Religion, l'ordre que l'on jugera à propos, selon l'état des affaires & des villes, pour la plus grande sûreté & commodité du peuple, sans faire tort à l'honneur de Dieu, & cela aussi de l'avis des Etats, si besoin est.”

XVI. „ Les Etats & Alliés en général, comme aussi tous les Officiers, Magistrats, Bourgeois & Communes de toutes les villes & de tous les bourgs, feront serment de demeurer fideles, soumis & obéissans à Son Excellence pour ce qui regarde son gouvernement, ses commandemens & ordonnances ci-dessus exprimés, & pour le maintien d'iceux. Comme de l'autre côté Son Excellence jurera, ou il sera fait serment de sa part, qu'il défendra & protégera le gouvernement des pays d'Hollande & de Zélande, avec leurs droits, privilèges, franchises & louables coutumes, en la forme & maniere ci-dessus mentionnée, contre tous leurs ennemis & adversaires, & par tous les moyens imaginables.”

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

XVII. „ En outre, Son Excellence se trouvant en quelque quartier, pourra se faire assister, & se servir du Conseil des Députés des Etats & des Villes, qui auront été établis en chaque Province, pour le maniement des affaires générales : à l'égard de tout cela lesdits Etats & Alliés promettant & s'obligeant, pour ce qui les regarde, ainsi qu'ils promettent & s'obligent par les présentes, d'obéir avec soumission à Son Excellence, & faire obéir autant qu'ils pourront, en tout temps, & toutes les fois que Son Excellence leur en donnera l'ordre & le commandement.”

XVIII. „ Et si par hazard il se trouvoit quelque obscurité ou doute en cette Alliance & Union, comme aussi en la delation de l'Etat & du gouvernement desdits pays, l'interprétation & explication s'en fera par Son Excellence, par les mêmes Confédérés, & par la pluralité des voix d'iceux.”

Fait à Delft, le 25 Avril 1576, par les Chevaliers, par les Nobles & par les grandes & petites Villes d'Hollande & de Zélande, assemblés en corps d'Etats. En foi de quoi les Présentes ont été signées par les Chevaliers, les Nobles & les Députés desdits Etats & Villes d'Hollande & de Zélande, & scellées du Sceau des Etats d'Hollande. Et pour plus grande assurance d'icelles les Présentes ont aussi été signées & scellées par Son Excellence, & ceux de Delft ont été requis & priés, par lesdits Etats & Villes de Zélande, de les vouloir aussi sceller pour eux, ainsi qu'ils ont fait.

Etoit signé *Guillaume de Nassau*, & un peu plus bas *Floris Comte de Culenbourg*, *Otto d'Egmont*, *R. de Boetseler*, *J. de Duvenvoorde* & *de Woude*, *C. de Assendelft* : pour Dordrecht *Adrian van der Mylen* : pour Delft *Cor. Jansz* : pour Leyde *D. Sonaling* : pour Goude *Theodore Jansz*. *Lonck* : pour Rotterdam *Adrian de Helmduynen* : pour Gornichem *Adrian van den Hoevel Dircksz* : pour Schiedam *Corneille Jacobsz. Fabri* : pour la Brille *Henry van der Veecke* : pour Geertruydenberg *François Dircksz* : pour les sept Villes de Nord-Hollande *Philippe Cornelisz.*, *Jean Claesz.*, *Theodore Pietersz.* : pour Middelbourg *André Jacobsz. de Jonge* : pour Ziriczée *Juste Ewoutz Theligh* : pour Vlissingue *Eustache Adriaensz.* : pour Vere *R. Barradot*. Au dessous étoit écrit : Par Ordonnance des Etats d'Hollande & de Zélande, signé par moi *C. de Rechtere*.

I I.

*Traité d'Union, Alliance perpétuelle & Concorde, conclu à Utrecht,
& publié le 29 Janvier 1579.*

„ **C**OMME l'on a connu, que depuis la Pacification faite à Gand, par laquelle presque toutes les Provinces de ces Pays-Bas s'étoient obligées de s'entrescourir de corps & de biens, pour chasser desdits pays les Espagnols & les autres nations étrangères, avec leurs adhérens, les mêmes Espagnols, avec Dom Juan d'Autriche & autres leurs Chefs & Capitaines, ont cherché tous les moyens, comme ils font encore chaque jour, de réduire lesdites Provinces, tant en général qu'en particulier, sous leur sujettion, gouvernement tyrannique & esclavage, & tant par armes que par pratiques, diviser & démembrer ces mêmes Provinces entr'elles, annuler & détruire leur Union faite par ladite Pacification, à la ruine & perte totale desdits Païs & Provinces. Comme de fait on a expérimenté que, continuant en leurdit dessein, ils ont même naguères par lettres, sollicité quelques villes & quartiers desdites Provinces, & attaqué & surpris à main armée quelques-unes, savoir du pays de Gueldre. C'EST POURQUOI, ceux du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, ceux des Comtés & Pays de Hollande, Zélande, Utrecht, & des Ommelandes de Frise, entre les rivières d'Ems & Lauwers, ont trouvé à propos & nécessaire de s'allier & s'unir plus étroitement & particulièrement ensemble : non pour se départir de ladite Union générale faite par la Pacification de Gand, mais pour l'affermir encore davantage, & se pourvoir eux-mêmes contre tous les inconvéniens, auxquels ils pourroient tomber par les pratiques, entreprises & efforts de leurs ennemis; pour sçavoir comment & de quelle manière en telles occurrences lesdites Provinces auront à se conduire, pourront se défendre contre la violence de leurs ennemis: comme aussi pour éviter & empêcher à l'avenir une séparation ultérieure desdites Provinces & des membres particuliers d'icelles: demeurant au surplus ladite Union & Pacification de Gand en sa force & vigueur. En vertu de quoi les Députés desdites Provinces, chacun en leur égard, suffisamment & dûment autorisés, ont conclu & arrêté les points & articles suivans, sans que pour cela elles veuillent par les Présentes en aucune façon se soustraire ou separer du St. Empire Romain.

*Hist. de
Hollande.
1574-1584.*

I. „ **E**N premier lieu, que lesdites Provinces s'allieront, confédéreront & uniront ensemble: comme par ces présentes elles se sont alliées, unies & confédérées à perpétuité, pour demeurer ainsi unies ensemble en toutes formes & manières, comme si toutes ne fussent qu'une seule Province;

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

sans qu'elles se puissent, en quelque temps que ce soit, desunir ou séparer, ni souffrir qu'on les desunisse ou sépare, par testament, codicille, donation, cession, échange, vente, traités de paix ou de mariage, ni pour aucune autre occasion que ce soit, ou puisse être: demeurant néanmoins sains & entiers, sans aucune diminution ni altération, les privileges spéciaux & particuliers, droits, franchises, exemptions, statuts, anciennes & louables coutumes, usances, & tous autres droits & prééminences, que chacune desdites provinces, villes, membres & habitans d'icelles, peuvent avoir. En quoi non seulement elles ne se feront point de préjudice, trouble ni empêchement; mais aussi assisteront les unes les autres par tous les moyens justes & possibles, même en y employant le corps & les biens (si besoin est) à les défendre, soutenir & maintenir contre & envers tous ceux, qui les voudroient troubler ou inquiéter, de quelque condition ou qualité qu'ils puissent être. Bien entendu, que quant aux différends, qu'aucunes desdites provinces, membres & villes de cette Union, peuvent avoir entr'elles, ou pourroient avoir par la suite, touchant leurs privileges spéciaux & particuliers, franchises, exemptions, droits, statuts, anciennes & louables coutumes, usances, ou autres prééminences, ils seront réglés par la voye de la justice ordinaire, par arbitres ou par accords à l'amiable; sans que les autres Pays ou provinces, villes ou membres d'iceux, (tant que les deux parties se soumettront à la justice) s'en puissent mêler, sinon par maniere d'intercession tendante à accord."

II. „ Que lesdites Provinces, en conformité, & pour l'exécution de ladite Alliance & Union, seront tenues & obligées de s'entre-aider & s'entre-secourir mutuellement avec corps & biens, effusion de leur sang & danger de leurs vies, contre tous les efforts & violences que quelqu'un leur voudroit faire, sous le nom, ou prétexte de Sa Majesté Royale, ou de sa part, soit à cause du Traité de la Pacification de Gand, ou parce qu'ils auroient pris les armes contre Dom Juan d'Autriche, soit pour avoir reçu pour Gouverneur l'Archiduc Mathias, ou toutes autres appendances & dépendances, & tout ce qui s'en est ensuivi, ou pourroit en résulter encore: quand même ce ne seroit que sous couleur de vouloir rétablir, restaurer ou introduire par les armes la Religion Catholique-Romaine, ou encore à cause de quelques innovations ou altérations, qui depuis l'an 1558 sont venues dans aucunes desdites provinces, membres & villes, ou bien pour cause de cette présente Union & Alliance, ou autres causes semblables: & ce aussi bien dans le cas qu'on voulût user desdits efforts & violences contre l'une desdites provinces, états, membres ou villes en particulier, que contre toutes en général."

III. „ Que lesdites Provinces seront aussi tenues & obligées de s'entre-secourir & défendre en la même maniere, contre tous Seigneurs, Princes ou Potentats, Pays, Provinces Villes, ou Membres d'iceux, tant de dedans que de dehors, qui en général, ou en particulier, voudroient les offenser, leur nuire, ou faire la guerre: bien entendu que l'assistance, qui sera décernée

par la Généralité de cette Union, se fera avec connoissance & selon l'oc-
currence de la cause." *Hist. de*
Hollande.
1574-1584.

IV. „ Et seront pour mieux assurer lesdites provinces, membres & vil-
les d'icelles, contre toute puissance, les villes frontieres, & aussi les autres,
dont on trouvera l'être nécessaire, en quelque Province que ce soit,
par l'avis & ordonnance de ces Provinces Unies, fortifiées aux dépens des
villes & des provinces où elles sont situées; sous condition que la Gé-
néralité y subviene pour la moitié: toutesfois en cas que lesdites Provin-
ces jugent à propos d'établir quelques nouvelles forteresses, ou d'en dé-
molir aucunes de celles qui sont déjà dans les mêmes Provinces, les
fraix nécessaires pour cela seront supportées par toutes les Provinces en
général."

V. „ Et pour subvenir à la dépense, qu'il sera nécessaire de faire,
(au cas que dessus), pour la conservation & défense desdites Provinces,
il a été convenu, que par toutes lesdites Provinces Unies, de concert
& sur un même pied, seront imposés, levés & publiquement baillés à
ferme & adjugés au plus offrant & dernier enchérisseur, ou bien donnés
en regime, de trois mois en trois mois, ou bien à tels autres termes que
l'on jugera à propos, certains droits sur toutes sortes de vins, & bières,
brassées tant dedans que dehors le pays, sur la mouture du bled & des
grains, sur le sel, sur les draps d'or, d'argent, de soye & de laine, sur
les bêtes à cornes, sur les terres ensémencées, sur les bêtes que l'on
tuera, sur tous les chevaux & bœufs, qui se vendront ou troqueront, sur
tous biens sujets au grand poids public, & sur tous les autres biens,
que par commun avis & consentement l'on trouvera devoir être chargés,
suivant les ordonnances, qui en seront faites & dressées: comme aussi
qu'à ces fins on emploiera le revenu des Domaines du Roi d'Espagne, toutes
charges déduites."

VI. „ Lesquels droits & moyens seront, de l'avis commun, aug-
mentés ou diminués, selon l'exigence & la constitution des affaires,
& seront employés seulement à la défense commune, & à ce que l'E-
tat en général sera tenu de porter, sans qu'ils puissent être appliqués à
aucun autre usage."

VII. „ Que les villes frontieres, & aussi les autres, si la nécessité le
requiert, seront en tout temps tenues de recevoir toutes telles garnisons,
que lesdites Provinces Unies trouveront à propos, & ordonneront de leur
être envoyées, de l'avis du Gouverneur de la Province, où la garnison
sera envoyée, sans qu'elles la puissent refuser. Lesquelles garnisons seront
payées de leur solde par lesdites Provinces Unies; & les Capitaines &
Soldats, outre le serment général, en feront un particulier à la ville,
lieu ou province, où ils seront envoyés, lequel pour cet effet sera in-
séré en leur Commission: comme aussi qu'il se tiendra tel ordre &

SECT. VIII. discipline entre tous les gens de guerre, que les Bourgeois & habitans des villes & pays, tant Ecclésiastiques que Séculars, n'en soient pas trop chargés, ni vexés plus que de raison. Lesquelles garnisons ne seront non plus exemptes d'accises & d'impôts, que les bourgeois & habitans des lieux où elles seront mises; moyennant aussi que la Généralité débourse auxdits bourgeois & habitans les ustensiles, ou l'argent que l'on paye pour leur logement; ainsi que cela s'est pratiqué jusques ici en Hollande."

VIII. „ Et afin qu'en toutes occurrences, & en tout temps, on puisse être assisté des gens du pays, les habitans de chacune desdites Provinces Unies, villes & pays, seront au plus tard dans un mois, après la date des Présentes, passés en revue & enrôlés, depuis l'âge de 18, jusques à celui de 60 ans, afin que le nombre d'eux étant connu, à la première assemblée des Confédérés, il en soit ordonné pour plus grande sûreté & défense du pays, ainsi qu'il sera trouvé convenir."

IX. „ Item, l'on ne fera point de traité de trêve ni de paix, l'on ne déclarera point la guerre, comme aussi l'on n'imposera point de droits ni de contributions, concernant la Généralité de cette Union, que par l'avis & le commun consentement de toutes les Provinces: mais en toutes les autres choses, touchant la direction de cette Alliance, & de ce qui en dépend, ou pourra s'en ensuivre, on se réglera selon ce qui sera avisé & résolu par la pluralité des voix des Provinces comprises en cette Union, lesquelles seront recueillies, comme l'on a fait jusques à présent en la Généralité des Etats: & ce par provision, tant qu'autrement en soit ordonné par l'avis commun des Alliés. Toutefois s'il arrivoit, que lesdites Provinces ne pussent pas convenir ou accorder entre elles, en matière de trêve, paix, guerre ou contributions, que le différend sera déferé & soumis, par provision, aux Gouverneurs desdites Provinces Unies, qui sont présentement: qui accommoderont ledit différend entre les parties, ou en prononceront ainsi qu'ils jugeront devoir faire selon l'équité. Bien entendu, que si lesdits Seigneurs Gouverneurs n'en peuvent pas convenir entr'eux, ils joindront à eux, & choisiront tels assesseurs ou adjoints, non intéressés ni partiaux, que bon leur semblera: & seront les parties tenues d'exécuter ce que lesdits Seigneurs Gouverneurs auront ainsi prononcé en la manière susdite."

X. „ Qu'aucune desdites provinces, villes ou membres, ne pourra faire aucune Confédération ou Alliance avec d'autres Seigneurs ou Etats voisins, sans le consentement de ces Provinces Unies, & des Confédérés."

XI. „ Et aussi est accordé, que si quelques Seigneurs, Princes, Etats voisins, ou Villes desiroient s'adjoindre, par alliance & confédération, à ces

Provinces Unies, que par l'avis & agréation commune de toutes ils y pourront être reçus & admis." *Hist. de Hollande. 1574-1584.*

XII. „ Que lesdites Provinces seront tenues de se conformer les unes avec les autres, au sujet de la monnoye; sçavoir à l'égard du cours des especes, suivant les Ordonnances, que l'on fera pour cela au plutôt, que les unes ne pourront changer sans le consentement des autres."

XIII. „ Et quant au point de la Religion, ceux de Hollande & de Zélande s'y comporteront comme bon leur semblera: & au regard des autres Provinces de cette Union, elles se pourront régler selon le contenu de la paix de Religion, que l'Archiduc Matthias, Gouverneur & Capitaine Général de ces Pays, avec ceux de son Conseil, de l'avis des Etats Généraux, a déjà projeté, ou bien elles pourront, soit en général ou en particulier, y mettre tel ordre & règlement, qu'elles jugeront le plus expédient pour le repos de leurs Provinces, villes & membres particuliers d'icelles, tant Ecclésiastiques que Seculiers, & pour la conservation chacun de ses biens, droits & prérogatives, sans qu'en cela il leur puisse être fait ni donné aucun trouble ou empêchement par nulle autre Province: demeurant un chacun libre en sa Religion; sans que suivant ladite Pacification de Gand, à cause d'icelle, personne puisse être rechetché ni persécuté."

XIV. „ *Item*, que tous les Religieux & Religieuses & Ecclésiastiques, suivant ladite Pacification, jouiront de leurs biens, qui sont situés & assis en aucune de ces Provinces Unies reciproquement. Et s'il y avoit aucuns Ecclésiastiques, lesquels, durant les guerres de Hollande & Zélande contre les Espagnols, étoient sous la sujettion desdits Espagnols, & qui depuis sont sortis de leurs Couvens ou Colleges, & venus se retirer en Hollande ou Zélande, qu'on leur fera donner par ceux de leursdits Couvens ou Colleges, alimentation & entretien suffisant, leur vie durant: comme l'on fera à ceux d'Hollande & de Zélande, qui en sont sortis, & se sont retirés en quelqu'autre de ces Provinces Unies."

XV. „ Que pareillement alimentation & entretien sera donné, leur vie durant, selon la commodité du revenu de leurs Cloîtres & Couvens, à toutes les personnes de ces Provinces Unies, qui voudront s'en retirer, ou qui s'en sont déjà retirées, soit à cause de la Religion, ou pour autre cause légitime. Bien entendu que ceux, qui après la date des présentes entreront en quelque Couvent, & en sortiront après, n'auront point d'alimentation, mais pourront reprendre ce qu'elles auront porté dans lesdits Couvens, pour l'appliquer à leur profit. Comme aussi que tous ceux qui sont présentement dans lesdits Couvens, ou Colleges, ou qui y voudront entrer ci-après, auront la liberté de leur Religion, profession & habit: à condition qu'en toutes les autres choses ils obéiront aux supérieurs de leurs Couvens."

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

XVI. „ Et s'il arrivoit (ce qu'à Dieu ne plaise) qu'il survînt entre lesdites Provinces quelque mal-entendu, démêlé ou division, en quoi elles ne pourroient pas demeurer d'accord, il sera accommodé & ajusté (entant que cela touche quelque province en particulier) par les autres provinces, ou par ceux qu'elles députeront à cela: & en cas que l'affaire regarde toutes les provinces en général, par Messieurs les Gouverneurs, en la maniere portée ci-dessus en l'article IX. qui seront obligés de faire droit aux parties, ou bien de les accommoder, dans un mois, ou plutôt, si le cas le requiert, après qu'ils en auront été sommés ou requis par l'une ou l'autre des parties. Et ce qui aura ainsi été prononcé par les autres provinces, ou par lesdits Seigneurs Gouverneurs, sera observé & exécuté, sans qu'à raison de cela l'on puisse demander ou user d'aucune provocation, ou provision de droit, soit d'appel, de relief, de revision, allégation de nullité, ou aucune autre, quelle qu'elle puisse être.”

XVII. „ Que lesdites provinces, villes & membres d'icelles se donneront garde de ne donner point de sujet, ou d'occasion de guerre à aucuns Princes, Seigneurs, Etats ou Villes étrangères: & lesdites provinces, villes & membres, afin d'éviter ces occasions, seront tenues d'administrer bon droit & justice, tant aux étrangers, qu'aux habitans des autres provinces. Et en cas que quelqu'une d'icelles y manquât, les autres Alliés tiendront la main, par toutes sortes de moyens & de voyes, à ce que cela se fasse, & à ce que tous les abus, par lesquels le cours de la justice pourroit être empêché ou retardé, soient corrigés & réformés; ainsi que selon le droit, & en vertu des privileges & anciennes & louables coutumes, chacune pourra faire.”

XVIII. „ *Item*, l'une desdites Provinces, villes & membres ne pourra pas, sans un consentement unanime, lever à la charge, ou au préjudice des autres, aucunes impositions, droits d'entrée ou de sortie; ni aucuns autres: ni aussi imposer de plus grands droits sur les Alliés, que sur les habitans de sa Province.”

XIX. „ *Item*, afin de pourvoir à toutes les affaires & inconvéniens, qui pourroient survenir, lesdits Confédérés seront tenus de se rendre à Utrecht, sur l'invitation, qui leur aura été faite par ceux, qui seront autorisés pour cela, au jour qui leur sera assigné; afin que sur lesdites affaires & inconvéniens, qui seront exprimés dans les lettres de convocation, l'on puisse délibérer & résoudre; si ce n'est qu'il soit nécessaire de tenir l'affaire secrète, de l'avis & du consentement unanime de tous, ou bien par la pluralité des voix, en la maniere ci-dessus dite; même quand quelques-uns ne comparoïtroient point: auquel cas les autres, qui seront présens, pourront passer outre à la conclusion de ce qu'ils jugeront pouvoir servir au bien commun de ces Pays & Provinces Unies: & ce qui aura été ainsi conclu, sera observé & exécuté, même par ceux qui n'auront point comparu: si ce n'est que l'affaire fût de grande importance, & que sans péril la conclusion pût être retardée: auquel cas

cas ceux qui n'auront point comparu, seront ajournés encore une fois, *Hist. de Hollande.* à comparoître à un certain jour, à peine de perdre leur suffrage pour cette fois-là : & ce qui aura été ainsi arrêté & résolu par les présentes, sera 1574-1584. tenu pour bon & valable, nonobstant l'absence de quelques-unes des autres Provinces. Bien entendu que ceux, qui n'auront pas la commodité de venir, pourront envoyer leur avis par écrit, afin qu'en allant aux opinions l'on y puisse avoir tel égard que de raison."

XX. „ *Item* aux fins que dessus, tous & un chacun desdits Confédérés seront tenus d'écrire & de faire sçavoir à ceux, qui seront autorisés pour convoquer les autres, toutes les affaires qui surviendront, & dont ils auront connoissance, s'ils jugent, que l'Etat de ces Provinces Unies y soit intéressé; afin que sur cela on convoque les autres Provinces, en la manière susdite."

XXI. „ Et en cas qu'il se rencontre quelque obscurité ou ambiguïté en ceci, dont il pourroit naître quelque difficulté ou dispute, l'explication dépendra de ces Confédérés, qui en ordonneront, de l'avis & du consentement commun, ainsi que de raison. Et en cas qu'ils ne puissent pas s'accorder entre eux, ils auront leur recours à Messieurs les Gouverneurs: ainsi qu'il a été dit ci-dessus."

XXII. „ Semblablement, si l'on trouve qu'il soit nécessaire d'augmenter ou d'altérer cette Union, Confédération & Alliance, en quelques-uns de ses points, cela se fera de l'avis & du consentement unanime de tous les Confédérés, & non autrement."

XXIII. „ Lesdites Provinces Unies ont promis, & promettent par les présentes, d'accomplir & d'entretenir, de faire accomplir & entretenir tous & chacun de ces points, sans rien faire, faire faire, ou souffrir qu'il soit rien fait au contraire, directement ni indirectement, en quelque façon ou manière que ce soit. Et en cas que quelqu'un fasse ou attente quelque chose au contraire, ils déclarent dès à présent comme dès-lors, que cela sera nul & de nulle valeur: à quoi ils s'obligent, & tous les habitants de leurs Provinces, villes & membres respectivement, leurs personnes & biens, pour en cas de contravention au contenu des présentes, & de ce qui en dépend, pouvoir être saisis, arrêtés & retenus partout, & par tous Seigneurs, Jurisdiccions & Justices, où ils pourront être trouvés & rencontrés: renonçant pour cet effet à toutes exceptions, graces, privileges, reliefs, & généralement à tous autres bénéfices de droit, dont ils se pourroient aider & servir contre ce que dessus: & particulièrement à celui qui dit, que la renonciation générale n'a point lieu, si la spéciale n'ait précédé."

XXIV. „ Et pour plus grande assurance de ce que dessus, Messieurs les Gouverneurs, qui sont présentement, ou qui seront à l'avenir, comme aussi tous les Magistrats, & hauts-Officiers de chaque Province, ville & mem-

Sect. VIII. bre, seront tenus de promettre par serment, qu'ils observeront & exécuteront la présente Union & Confédération, & tous les articles d'icelle, & de les faire observer & exécuter." *Hist. de Hollande.*
1574-1584.

XXV. „ Semblablement toutes les Compagnies, Bourgeoisies, Mé-
tiers, Confrairies & Colleges, qui sont en aucune des villes ou bourgs de
cette Union, promettront aussi par serment de l'observer."

XXVI. „ Et de ce seront dépêchées lettres en bonne forme, qui seront
scellées par Messieurs les Gouverneurs, principaux membres & villes des
Provinces, à ce spécialement requis, & signées par leurs Secrétaires."

„ Les points & articles ci-dessus ont été finalement arrêtés & conclus, &
signés par les Députés du Pais de Gueldre & du Comté de Zutphen, &
nommément par Monsieur le Comte *Jean de Nassau*, Gouverneur desdits
pais, pour lui, & avec les autres Députés, au nom de toute la Noblesse
du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, comme aussi par les Dépu-
tés de Hollande, Zélande, Utrecht & Ommelandes, assemblés dans Utrecht.
Et ont les Députés dudit Pais de Gueldre & Comté de Zutphen, pour
une plus ample déclaration des Barons, grandes & petites villes desdits
Duché & Comté, pris jour au 9 Février prochain, dans la ville d'Utrecht,
aux Députés des Etats, qui y sont. Ainsi fait à Utrecht le 23 Janvier
1579, sous les seings de l'Illustre Monsieur le Gouverneur & desdits
Députés, qui pour plus grande assurance ont signé. Et étoit signé *Jean
Comte de Nassau, Catzenelleboge &c.* De la part de la Noblesse du
Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, *Alexandre de Tellich: Gilles
Pieck: Joachim de Liere: Alexandre Bentinck.* De la part de la Hol-
lande, *G. Poelgeest: P. Buys: Regnier Cant.* De la part des Etats de
Zélande, *Guillaume Roelsius: Nicolas Blancx: Pierre de Rycke: Gaspar
de Vosberguen.* De la part des Etats d'Utrecht, *Aufonius de Galama*, de
mandato Capituli fui Schore: *Jacob Verhaer*, Sous-doyen de St.
Pierre, de mandato Capituli: *Adrian van Zuylen: Lambertus van
der Burch*, Capitulo jubente: *F. de Wteneng: Rinhart d'Arwy-
ne: Barthelemy vande Wael: Nicolas van Zuylen: A. D. Leide:
Lubbert de Cleves.* De la part des Etats d'Ommelandes, *Egbert
Clant: E. Jarges.*

*Collationné avec l'original de ladite Union,
étoit signé LAMZ-WEERDE.*

Explication du 13 Article.

„ D'autant qu'il semble que quelques-uns trouvent quelque difficulté,
à cause du 13 article de l'Union conclue le 23 de ce mois entre les
Députés des Provinces de Gueldre, Zutphen, Hollande, Zélande, Utrecht

& du plat pays entre les rivières d'Eems & Lauwers, comme si le sentiment & l'intention étoit, de ne recevoir en ladite Union, sinon ceux, qui admettroient la Paix de la Religion projetée par l'Archiduc d'Autriche & le Conseil d'Etat avec lui, de l'avis des Etats Généraux, ou du moins les deux Religions; sçavoir, la Catholique-Romaine & la Réformée: lesdits Députés, qui se sont trouvés à la conclusion de ladite Union, & qui l'ont signée, pour ôter toute mauvaise intelligence & défiance, ont bien voulu déclarer par les présentes, que leur sentiment & intention n'a pas été, & n'est pas encore, d'exclure de ladite Union & Alliance les Villes & Provinces, qui n'admettront que ladite Religion Catholique-Romaine, & où le nombre des habitans, faisant profession de la Religion Réformée, n'est pas si grand, qu'ils en puissent avoir l'exercice en vertu de ladite Paix de Religion. Mais que nonobstant cela ils seront prêts de recevoir en ladite Union les Villes & Provinces, qui ne permettront que l'exercice de ladite Religion Catholique-Romaine; pourvu que d'ailleurs elles s'obligent à l'exécution des autres points & articles de ladite Union, & se gouvernent en bons Patriotes; d'autant que ce n'est pas l'intention, qu'une Province ou Ville se mêle du fait des autres à l'égard de la Religion: & ce afin d'entretenir d'autant mieux la paix & la bonne correspondance entre les Provinces, & afin de prévenir & d'éviter la principale occasion de division & de querelle. Ainsi fait à Utrecht, le premier jour de Février 1579.

Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Ampliation de l'Article 15.

„ D'autant que ci-devant, par le 15 article, il a été pourvu à l'alimentation & à la subsistance des personnes Ecclésiastiques, qui ont été dans quelques Couvens ou Colleges, & qui s'en sont retirées à cause de la Religion, ou pour quelque autre cause légitime, ou qui s'en retireront à l'avenir, & qu'il est à craindre, qu'à raison de cela il pourroit naître des procès, comme de fait ils entendent qu'il en est déjà né quelques-uns, parce que ces personnes voudront prétendre pouvoir succéder aux biens délaissés par la mort de leurs Pere & Mere, Freres & Sœurs, & d'autres parens & amis, ou qui seront délaissés à l'avenir, comme aussi en ceux, lesquels pendant leur vie ils ont aliénés ou transportés par donation entre vivans, ou à cause de mort, cession ou autrement; lesdits Confédérés, pour prévenir ces procès, & les inconvéniens, qui en pourroient ensuivre, ont trouvé bon de suspendre & de tenir en surséance & état tous les procès qui ont été intentés, ou pourroient être intentés ci-après, pour raison de ce que dessus, jusques à ce que par lesdits Confédérés, & par les autres, qui voudront entrer en cette Union & Alliance, y ait été pourvu généralement, & même de l'autorité des Supérieurs, si besoin est, ordonné & déclaré. Ainsi fait par lesdits Députés le premier jour de Février 1579. Et étoit signé *Lamz-Weerde.*

Aujourd'hui 4 jour de Février 1579, sont comparus dans l'assemblée desdits Députés assemblés à Utrecht, les sousignés Députés de

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Gand, & ont déclaré, qu'ayant vu les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle, l'ont trouvé bon, & l'ont, en vertu de leurs lettres de créance, procuration spéciale & instruction, datée le 27 Janvier 1579, avoué, approuvé & ratifié, promettant, comme les autres Confédérés, d'observer, entretenir & exécuter tous & chacun desdits points. En témoin de quoi lesdits Députés ont signé, le jour, mois & an que dessus. Et étoit signé: Au nom de ceux de Gand, *Adolfe de Grutere: Lievin Tayart: Christoffle de le Becque: Lucas Mayart.*

„ Aujourd'hui 5 jour de Mars 1579, sont comparus dans l'assemblée desdits Députés, assemblés à Utrecht, les Députés de toute la Noblesse du quartier de Nimmegue, comme aussi de la ville de Nimmegue, & ont déclaré, qu'ils ont examiné les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle, l'ont trouvé bon, & l'ont en vertu de leur Instruction, scellée du sceau secret de ladite ville de Nimmegue le 12 Février 1579, avoué, approuvé & ratifié, avouent &c. par ces présentes; promettant, comme les autres Confédérés, d'observer, entretenir & exécuter tous & chacun desdits points. En témoin de quoi lesdits Députés de la Noblesse, de la ville & du quartier de Nimmegue ont signé, les jour, mois & an que dessus. Et étoit signé *Gillis Pieck: Jean Kelfken: Arnault van Zeller: Theodore Flemming: Lambert Jansse: Jean vande Have.*”

„ Aujourd'hui 9 jour de Mars 1579, est comparu dans l'assemblée desdits Députés, assemblés à Utrecht, le Député de toute la Noblesse, de la ville capitale & des petites villes du quartier d'Arnhem, & a déclaré qu'il a vu les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle, & l'a en vertu de ses lettres de créance du 18 & d'une certaine Instruction datée du 16 Février 1579, l'une & l'autre scellée du sceau secret de la ville d'Arnhem, après mûre & longue délibération, avoué, approuvé & ratifié, avoue &c. promettant par ces présentes, en la susdite qualité, comme les autres Confédérés, observer, entretenir & exécuter tous & chacun desdits points. En témoin de quoi ledit Député de toute la Noblesse, de la ville capitale & des petites villes du quartier d'Arnhem a signé, les jour, mois & an que dessus. Et étoit signé *Alexandre Bentinck.*”

„ Aujourd'hui 23 jour de Mars 1579, sont comparus dans l'assemblée desdits Députés, assemblés à Utrecht, les Députés des villes de Leeuwarden, Sneek, Franeker, & de quelques Baillifs & bailliages, comme aussi de quelques Gentilshommes particuliers de la Province de Frise, nommés en leur procuration, & ont déclaré, qu'ayant vu les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle, l'ont trouvé bon, & l'ont, en vertu de leur procuration du 12 Mars 1579, avoué, approuvé & ratifié, l'avouent, approuvent & ratifient par les présentes, promettant, comme les autres Confédérés, de l'observer, entretenir & exé-

cuter, en tous & chacun de ses points. En témoin de quoi lesdites villes *Hist. de*
 de Leeuwaerden, Sneek, Franeker, & de quelques Baillifs & bailliages, *Hollande.*
 comme aussi de quelques Gentilshomes de la Province de Frise ont signé la *1574-1584.*
 présente, les jour, mois & an que dessus. Et étoit signé *B. Idzaerda:*
Jelle Zibesz.

„ Aujourd'hui onzième jour d'Avril 1579, sont comparus dans l'assem-
 blée desdits Députés des Provinces Unies, assemblés à Utrecht, les Dépu-
 tés de la ville de Venlo, sçavoir Gerard van Lohn: Herman de Laet Cor-
 nelisz. *Echevins:* Jacob Goris, *Conseiller,* & Jean de Groot, comme Dé-
 putés des Communes de ce lieu-là; & ont déclaré, qu'ayant vu les points
 & articles de ladite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle,
 l'ont trouvé bon, & l'ont, en vertu de leur instruction du 3 Avril 1579,
 avoué, approuvé & ratifié, l'avouent, l'approuvent & le ratifient par les
 présentes, promettant, comme les autres Confédérés, de l'observer, entre-
 tenir & exécuter, en tous & chacun de ses points. En témoin de quoi
 lesdits Députés de ladite ville de Venlo ont signé la présente les jour, mois
 & an que dessus. Etoit signé *Gerard van Lohn: Herman de Laet Cor-*
nelisz: Jacob Goris: Jean de Groot.

„ D'autant que Son Excellence a toujours cru, qu'il étoit à propos &
 nécessaire pour la conservation & manutention du bien public & des droits
 & franchises des Pays-Bas, qu'il y eût toute bonne intelligence, correspon-
 dance & union entre les Provinces desdits pays, & entre les villes & mem-
 bres particuliers d'iceux, ce qui contribueroit beaucoup, non seulement à
 s'opposer & à repousser avec plus de vigueur les efforts de l'ennemi com-
 mun, mais aussi lui ôteroit le moyen de semer aucune division ou mesin-
 telligence entre les mêmes Provinces, ou entre les membres & villes d'i-
 celles, à cause de la différence des religions ou autrement: & Son Excel-
 lence ayant vu une certaine Union & Alliance faite & conclue à Utrecht
 au mois de Janvier dernier entre le Très-illustre Seigneur, le Comte Jean
 de Nassau, Gouverneur du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, &
 ceux de Hollande, Zélande, Utrecht & les Ommelandes de Frise, entre
 l'Eems & le Lauwer, elle l'a trouvée bonne, & a approuvé ladite Union;
 mais elle a tardé & différé jusqu'ici de la signer, afin que l'on pût plus
 facilement prendre l'occasion de la présenter à la Généralité des Provinces
 de deçà, pour faire qu'elles l'acceptent & la considèrent comme une Allian-
 ce, Union & Confédération pour tous lesdits pays. Et d'autant que présen-
 tement Son Altesse, avec une grande partie desdites Provinces de deçà a
 déclaré, qu'il juge à propos & nécessaire que l'on fasse, arrête & conclue
 une semblable Union, pour pouvoir d'autant mieux conduire les affaires
 de notre commune patrie, Son Excellence a bien voulu déclarer aussi,
 comme elle déclare par ces présentes, qu'elle se veut joindre & approuver
 ladite Union, ainsi qu'elle a été faite & conclue à Utrecht entre lesdites
 Provinces, & s'y joint & l'approuve par celles-ci; étant persuadé qu'il n'y a
 rien en cela qui choque ou repugne à la Souveraineté ou à l'autorité de
 la grandeur de l'Archiduc. Et d'autant que dans peu de jours lesdits

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Alliés se doivent assembler, pour examiner tous les points & articles de ladite Union, & pour arrêter ce que l'on trouvera à propos pour établir une parfaite intelligence entre les Alliés, Son Excellence déclare aussi par les présentes, qu'elle veut recevoir & exécuter lesdits points & articles, de même qu'ils ont été reçus & approuvés desdites Provinces de Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, & autres qui s'y joindront. En foi de quoi Son Excellence a signé les présentes de sa main, & y a fait appliquer son sceau secret en forme de placart, dans la ville d'Anvers le 3 Mai 1579. Etoit signé *Guillaume de Nassau*, & plus bas étoit écrit, De l'ordre de Son Excellence, signé *N. Bruninx*."

„ Aujourd'hui premier jour de Juin 1579, les Plénipotentiaires des villes étant assemblés en Diete dans le Couvent des Jacobins de Leeuwaerden, après avoir oui la proposition des Envoyés de la dernière Union d'Utrecht, & ayant, à la requisition desdits Envoyés, député quelques-uns des Plénipotentiaires des villes, pour conférer, au nom de tous, avec lesdits Envoyés, & examiner avec eux les points & articles de ladite Union: ce qui ayant été fait, & après avoir oui le rapport de leurs confreres, déclarent tous lesdits Plénipotentiaires des villes, qui ont signé les présentes en vertu de leurs pouvoirs, qu'ils ont avoué, approuvé, & ratifié tous les points & articles de ladite Union, les avouent &c. par ces présentes, promettant, comme les autres Confédérés, d'observer, entretenir & exécuter tous & chacun des points d'icelle, tant pour ce qui a déjà été fait, que pour ce que l'on pourra encore arrêter à l'avenir en vertu d'icelle. En témoin de quoi lesdits Plénipotentiaires des villes ont signé les présentes, les jour, mois & an que dessus. Et étoient signées des noms suivans, écrits de mains différentes: *Jules van Botnya*, Plénipotentiaire de Franecker: *J. Verryen Henricxsz.* Plénipotentiaire de Franecker: *Henry Jarichsz.* un des Plénipotentiaires de Leeuwaerden: *Jean Jansz.* comme Substitut d'Adye Lammert, qui avoit procuration & qui étoit allé à la campagne: *Nicolas Hotthisz.* de la part du Conseil de la ville de Sneke: *Pierre Lievenssz.* de la part des Communes de la ville de Sneke: *Jacob Syvertsz.* comme Plénipotentiaire de Bolswert: *François Jacob Frereksz.* de la part de ceux de Bolswert: *Banne Pietersz.* Plénipotentiaire des Bourguemaîtres de la ville d'Ylst: *Jeltze de Galama*, aussi Plénipotentiaire d'Ylst: *Renier Olfertsz.* de Staveren: *Guillaume Sippasz.* Plénipotentiaire de Sloten: *Jean Bottegh*, Bourguemaître de Worcum, notre Plénipotentiaire. *Donne Abbezz.* Plénipotentiaire de Worcum."

„ D'autant que nous George de Lalaing, Comte de Rennenbergh, Baron de Ville, Seigneur de Vilieroe, Imbrechies, Gouverneur & Capitaine Général de Frise, Over-yssel, Groningue, Ommelandes, Drente & Lingen, Chef des finances de Sa Majesté, &c. avons jugé, que pour conserver & maintenir le bien public, & les droits & privileges des Pays-Bas, il est à propos & nécessaire qu'il y ait entre les Provinces desdits Pays, & celles qui sont de notre Gouvernement, comme aussi entre les villes & membres particuliers d'icelles, toute bonne intelligence, corre-

spondance & union; ce qui contribueroit beaucoup, non seulement à s'op- *Hist. de*
 poser & à repousser, avec plus de vigueur & de force, les efforts de l'ennemi *Hollande.*
 commun, mais aussi lui ôteroit le moyen de semer aucune division ou *1574-1584.*
 mesintelligence entre les mêmes Provinces, ou entre les membres & vil-
 les, à cause de la différence des Religions, ou autrement, de quelque
 maniere que ce puisse être. C'est pourquoi ayant vû une certaine Union
 & Alliance projetée en notre présence & de notre avis en la ville d'Arn-
 hem l'été passé, & faite & conclue à Utrecht au mois de Janvier dernier
 entre le Très-illustre Seigneur, le Comte Jean de Nassau, Gouverneur
 du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, & ceux d'Hollande,
 Zélande, Utrecht, les Ommelandes de Frise & autres, comme aussi
 un Acte d'approbation & d'acceptation de ladite Union de Monsieur le
 Prince d'Orange, Lieutenant Général de l'Archiduc Matthias, Gouver-
 neur Général desdits Pays-Bas, en date du 3 Mai 1579, nous avons
 ratifié, approuvé, avoué, accepté & reçu ladite Union, ainsi que
 nous la ratifions, approuvons, avouons & recevons par ces présentes;
 estimant & nous tenant assurés, qu'il n'y a rien en cela qui repugne ou
 qui choque la grandeur & dignité de l'Archiduc: promettant, comme
 les autres Confédérés, d'observer, entretenir & exécuter tous & cha-
 cun des points d'icelle. En témoin de quoi nous avons signé les présen-
 tes de notre main, & y avons fait apposer notre sceau secret en forme de
 placart. Fait à Winse dans les Ommelandes, l'onzième Juin 1579. Etoit
 signé *George de Lalaing.*

Aujourd'hui 10 jour de Juillet sont comparus dans l'assemblée desdits
 Députés assemblés à Utrecht, les Députés de la ville d'Ypres, sçavoir le Sr.
 Jean van Languedul, *Juge*, & M. Pierre Baelde, *Syndic* de la même
 ville d'Ypres, qui ont déclaré, qu'ayant vû les points & articles de la-
 dite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle, ils les ont
 trouvés bons, & en vertu de leurs lettres de créance & du pouvoir à
 eux donné le 23 Juin 1579, les ont avoués, approuvés & ratifiés, les
 avouent, &c. par ces présentes; promettant, comme les autres Confédé-
 rés, d'observer, entretenir & exécuter tous & chacun de ses points. En
 témoin de quoi lesdits Députés de la ville d'Ypres ont signé les présentes,
 les jour, mois & an que dessus. Etoit signé *Jean van Languedul:*
M. Pierre Baelde.

„ Aujourd'hui 29 Juillet 1579 sont comparus dans l'assemblée des Dé-
 putés des Provinces plus étroitement unies, assemblés à Utrecht, les Dépu-
 tés de la ville d'Anvers; sçavoir le Sieur Jeanne van Stralen, *Bourguema-
 tre* des affaires de dehors: le Sr. Philippes van Schoonhoven, Seigneur
 de Wanroy, *Echevin*: Jean van Brecht, *ancien Echevin*: Adam Ver-
 hult, *Colonel*: Valere van Dale & Jean Gijssels, *Doyens*: qui ont déclá-
 ré, qu'ayant vû les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait
 ensuite en vertu d'icelle, ils les ont trouvé bons, & en vertu de leur pouvoir
 du 22 Juillet, & de leurs lettres de créance du 23 Juillet 1579, les ont
 avoués, approuvés & ratifiés, les avouent, approuvent & ratifient par ces

Sect. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

présentes, promettant, comme les autres Confédérés, d'observer, entretenir & exécuter tous & chacun de ses points. En témoin de quoi lesdits Députés de ladite ville d'Anvers ont signé les présentes, les jour, mois & an que dessus. Etoit signé *Jeanne van Stralen: Philippes van Schoonhoven: Jean van Brecht: Adam Verhult: Valere van Dale: Jean Gijssels.*

„ Aujourd'hui 13 Septembre 1579, sont comparus dans l'assemblée desdits Députés, assemblés à Utrecht, les Députés de la ville de Breda; sçavoir Godart van Luchtenbergh, *Bourguemaitre* de la même ville: Godefroy Montens, *Echevin, Capitaine & Lieutenant du Colonel:* & Christian Back, *Directeur de la Chambre des Orphelins & du Conseil des Dix*, qui ont déclaré, qu'ayant vû les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle, les ont trouvé bons, & en vertu de leur pouvoir du 10 Septembre 1579, les ont avoués, approuvés & ratifiés, les avouent, &c. par ces présentes, promettant, comme les autres Confédérés, d'observer, entretenir & exécuter tous & chacun de ses points. En témoin de quoi lesdits Députés de ladite ville de Breda ont signé les présentes, les jour, mois & an que dessus. Etoit signé: *Godart van Luchtenbergh: Godart Montens & Christian Back fils de François.*

„ Aujourd'hui premier jour de Février 1580, est comparu dans l'assemblée des Députés des Provinces plus étroitement unies, assemblés à Utrecht, le Sieur Guy du Bruecq, *Echevin* de la ville de Bruges, qui a déclaré, qu'ayant vû les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle, il les trouvoit bons, & outre l'approbation d'icelle, passée à Anvers le 26 Novembre 1579, par le Sieur Lievin Steppe, *Echevin*, & M. Jacob Yman, *Syndic* de la susdite ville de Bruges, en vertu de leur pouvoir, scellé le 7 du même mois de Novembre, il a avoué, approuvé & ratifié ladite Union, l'avoue &c. par ces présentes, en vertu de ses lettres de créance & de son pouvoir, scellé en date du 25 Janvier 1580, promettant, comme les autres Confédérés, d'observer, entretenir & exécuter tous & chacun de ses points. En témoin de quoi ledit Député de ladite ville de Bruges a signé les présentes, les jour, mois & an que dessus. Etoit signé *Guy du Bruecq.*

„ Aujourd'hui premier jour de Février 1580, est comparu dans l'assemblée des Députés des Provinces plus étroitement unies, assemblés à Utrecht, le Sr. Gautier vander Hecken, *Echevin* du Pays du *Vryen*, qui a déclaré, qu'ayant vû les points & articles de ladite Union, & ce qui a été fait ensuite en vertu d'icelle, il la trouve bonne; c'est pourquoi, outre l'approbation qui en a été faite à Anvers le 26 Novembre, par Maître Isbrant Provin, *Syndic* dudit Pays du *Vrijen*, en vertu de son pouvoir scellé le 17 Octobre 1579, il l'avoue, approuve & ratifie par ces présentes, en vertu de son pouvoir scellé du 23 Janvier de l'année courante, & de ses lettres de créance du 25 du même mois; promettant, comme les

les autres Confédérés, d'observer, entretenir & exécuter tous & chacun de ses points. En témoin de quoi ledit Député dudit Pays du *Vrijen* a signé les présentes, les jour, mois & an que dessus. Etoit signé *Gautier vander Hecken* (1).

Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Edit des Etats Généraux, déclarant le Roi d'Espagne déchû de la Souveraineté des Pays-Bas : du 26 Juillet 1581.

LES ETATS GÉNÉRAUX des Provinces Unies des Pays-Bas : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, ou liront, SALUT. Comme il est notoire à un chacun, qu'un Seigneur & Prince du pays est ordonné de Dieu, chef de ses sujets, pour les défendre & conserver de toute injure, force & violence : tout ainsi qu'un pasteur l'est pour la défense & garde de ses brebis, & que les sujets ne sont pas créés de Dieu pour le Prince, pour lui obéir en tout ce qu'il lui plaît commander, soit conformément ou contre l'ordonnance de Dieu, avec ou sans raison, ni pour le servir comme esclaves; mais plutôt le Prince pour les sujets, sans lesquels il ne peut être Prince, afin de les gouverner selon le droit & la raison, les protéger & aimer, comme un pere ses enfans, ou un pasteur ses brebis, qui met son corps & sa vie en danger, pour les défendre & garantir. Si le Prince manque en cela, & qu'au lieu de conserver ses sujets, il se met à les outrager, opprimer, dépouiller de leurs privilèges & anciennes coutumes, à leur commander & à s'en servir comme d'esclaves, alors on ne le doit plus tenir ou respecter pour Prince & Seigneur, mais pour un tyran. Et sont aussi les sujets, selon le droit & la raison, obligés de ne plus le reconnoître. De sorte que sans pécher, particulièrement quand cela se fait avec délibération & autorité des Etats du Pays, les sujets le peuvent abandonner, & choisir en sa place un autre pour Chef & Seigneur, qui les défende : chose qui principalement a lieu, quand les sujets, par leurs très-humbles remontrances, n'ont jamais su adoucir leur Prince, ni le divertir de ses entreprises & projets tyranniques; & ainsi qu'il ne leur reste autre moyen que celui-là pour conserver & défendre leur ancienne liberté, & celle de leurs femmes, enfans & postérité, pour lesquels, selon le droit de la nature, ils sont obligés d'exposer leurs vies & leurs biens, ainsi que pour de semblables occasions l'on a vû par diverses fois arriver en plusieurs pays, & en divers temps : dont les exemples sont encore tout recens & assez connus. Ce qui principalement doit avoir lieu & place en ces pays, qui de tout temps ont

(1) Ce ne fut que le 23 Juillet 1593, que les Députés des Provinces d'Overysse & de Groningue signèrent enfin aussi cette Union, dont la République a pris le nom de Provinces Unies.

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

été, & doivent être gouvernés suivant les sermens faits par leurs Princes à leur avènement, conformément à leurs privileges & anciennes coutumes, qui ne leur permettent pas de les violer. Joint aussi, que la plupart desdites Provinces ont toujours reçu & admis leurs Princes & Seigneurs à de certaines conditions, & par maniere de contrats & accords confirmés par serment; lesquels, si le Prince vient à violer, il est à bon droit déchu de la supériorité du pays. OR IL EST AINSI, que le Roi d'Espagne, après le décès de feu l'Empereur Charles V, son Pere, de glorieuse mémoire (qui lui a transporté tous ces Pays) oubliant les services, que tant sondit Pere que lui-même avoient reçu de ces pays, & de leurs habitans, par lesquels principalement le Roi d'Espagne avoit remporté de si glorieuses & mémorables victoires sur ses ennemis, que son nom & sa puissance en étoient renommés & redoutés par tout le monde: oubliant aussi les remontrances, que sadite Majesté Impériale lui avoit ci-devant faites, a au contraire prêté l'oreille, & donné créance & credit à ceux du Conseil d'Espagne étant auprès de lui, ayant ledit Conseil conçu une envie & haine secrète contre ces pays, & contre leur liberté; parce qu'il ne leur étoit pas permis d'y commander absolument, & de les gouverner, ni aussi d'y posséder les principaux états & offices, ainsi qu'ils font au Royaume de Naples & de Sicile, dans le Duché de Milan, aux Indes & dans les autres pays, sujets à la puissance du Roi; étant aussi amorcé par la richesse desdits pays, que la plupart d'entr'eux ne connoissoient que trop, ledit Conseil, ou aucuns des principaux d'icelui, ont par diverses fois remontré au Roi, que pour la réputation & plus grande autorité de Sa Majesté, il valoit mieux conquérir de nouveau ces Pays-Bas, afin d'y pouvoir alors commander absolument à son bon plaisir, & les gouverner, sans avoir égard aux loix (c'est-à-dire tyranniser à sa volonté,) que d'y regner sous de telles conditions, qu'il avoit juré d'observer à son avènement à la régence desdits Pays. Le Roi d'Espagne, suivant depuis ce temps-là les inductions de ce Conseil, a cherché tous moyens, pour réduire ces pays en servitude sous le gouvernement des Espagnols, en les dépouillant de leur ancienne liberté: Ayant premierement voulu, sous prétexte de la Religion, mettre dans les principales & plus puissantes villes des nouveaux Evêques, les enrichissant & les dotant, en y joignant & unissant les plus riches Abbayes, ajoutant à chaque Evêque neuf Chanoines, pour lui servir de Conseillers, dont trois auroient la charge particuliere de l'Inquisition. Par laquelle union lesdits Evêques étant ses créatures, à sa dévotion & commandement (& qui pouvoient être choisis, aussi bien des étrangers que des naturels du pays) auroient le premier lieu & la premiere voix dans les assemblées des Etats desdits pays. Et par l'adjonction desdits Chanoines, auroit introduit l'Inquisition d'Espagne, laquelle de tout temps a été en ces pays en aussi grande horreur, & aussi odieuse, que la dernière servitude même; ainsi qu'il est notoire à un chacun. Tellement que Sa Majesté Impériale l'ayant autrefois proposée à cesdits pays, elle, en égard auxdites remontrances faites à Sa Majesté, cessa d'en parler, donnant en cela des preuves de la grande affection qu'il avoit pour ses su-

jets. Mais nonobstant diverses remontrances faites au Roi d'Espagne, tant par les Provinces & villes particulieres, que par quelques principaux Seigneurs du Pays, particulièrement par le Baron de Montigny & par le Comte d'Egmont, qui du consentement de la Duchesse de Parme, alors Regente des mêmes Pays, de l'avis du Conseil d'Etat, & de la Généralité, furent à ces fins successivement envoyés en Espagne: Et nonobstant aussi que le Roi leur avoit fait espérer de bouche, que suivant leur requête, il y pourvoiroit au contentement du pays; si est-ce pourtant, que par lettres il a fait peu de temps après tout le contraire: commandant bien expressément, & sous peine d'encourir son indignation, de recevoir incontinent ces nouveaux Evêques, & de les mettre en possession de leurs Evêchés & Abbayes incorporées, d'établir l'Inquisition aux lieux où l'on avoit auparavant commencé à la pratiquer, & d'obéir & d'exécuter les decrets & ordonnances du Concile de Trente, qui en plusieurs points étoient contraires aux Privileges du Pays. Ce qui étant venu à la connoissance du peuple, a donné juste occasion d'une altération entr'eux, & a bien fort diminué la bonne affection, laquelle (comme bons sujets) ils avoient de tout temps eue pour le Roi & pour ses prédécesseurs. Car ils mettoient principalement en considération, que le Roi ne prétendoit pas seulement de tyranniser leurs personnes & biens, mais aussi leurs consciences, desquelles ils n'entendoient être responsables, ou tenus de rendre compte, qu'à Dieu seul. A cette occasion, les principaux de la Noblesse du Pais, pour la pitié qu'ils avoient du pauvre peuple, présenterent en l'an 1566 certaine remontrance, en forme de requête, supplians que, pour appaiser le peuple, & pour éviter toutes émeutes & séditions, il plût à Sa Majesté, pour démontrer l'amour & l'affection, que comme Prince bon & débonnaire il portoit à ses sujets, de modérer lesdits points, & particulièrement ceux qui concernoient la rigoureuse recherche & le supplice pour le fait de la religion. Et pour remonter le même plus particulièrement au Roi, & avec plus d'efficace, & lui faire comprendre combien il étoit nécessaire, pour le bien & pour la prospérité du Pais, & pour le maintenir en repos & tranquillité, d'abolir les susdites nouveautés, & modérer la rigueur des placats publiés sur le fait de la religion, le Marquis de Berghes & ledit Baron de Montigny, à la requisition de ladite Dame Régente, du Conseil d'Etat & des Etats Généraux de tous les Pais, se sont acheminés vers l'Espagne, en qualité d'Ambassadeurs: là où le Roi, au lieu de leur donner audience, & de pourvoir aux inconvéniens, qui avoient été auparavant représentés, & qui (parce que l'on n'y avoit pas remédié de bonne heure, comme la nécessité le requéroit) commençoient déjà en effet à se découvrir par tout le Pais parmi le peuple: par la persuasion dudit Conseil d'Espagne, a fait déclarer rebelles & coupables du *crime de Leze-Majesté* tous ceux qui avoient fait ladite remontrance, avec confiscation de corps & de biens. Qui plus est (croyant s'être entièrement assuré desdits Pais, par le moyen des forces du Duc d'Albe, & les avoir réduits sous sa puissance & tyrannie absolue) il a puis après, contre le droit des gens, de tout temps inviolablement observé, même parmi les Princes les plus cruels & tyranniques, fait emprisonner & mourir

Hist. de
Hollande.
1574-1584.

SECT. VIII.
Hist. de
 Hollande.
 1574-1584.

lesdits Seigneurs Ambassadeurs, en confisquant tout leur bien. Et nonobstant que les troubles susdits, suscités en l'an 1566, par la susdite Régente & ses adhérens, eussent été presque assoupis, & que la plupart de ceux qui parloient pour le maintien de la liberté du Pais, se fussent retirés, ou eussent été chassés, & les autres opprimés & subjugués, de sorte que le Roi n'avoit plus aucun sujet d'opprimer ledit Pays par force ni par armes; toutefois pour ne négliger pas l'occasion, que ceux du Conseil d'Espagne avoient si longtemps cherchée & attendue, pour avoir quelque prétexte, afin de pouvoir abolir tous les privileges du Pays, & le faire gouverner par les Espagnols selon leur volonté, comme ils faisoient les Indes & les autres pays par eux nouvellement conquis (comme il parut manifestement par les lettres qui furent interceptées & surprises, écrites en la même année à la Duchesse de Parme par d'Alana, alors Ambassadeur d'Espagne en France) il a envoyé en ce Pays, à l'instigation & conseil desdits Espagnols, le Duc d'Albe, fort renommé pour sa sévérité & cruauté, & l'un des plus grands ennemis du Pays, accompagné d'un Conseil, composé de personnes de même naturel & humeur que lui, avec une forte armée, pour les subjuguier. En quoi il a fait voir le peu d'affection qu'il avoit pour ses bons sujets de ces Pays, contre ce qu'il étoit obligé de faire, comme leur Prince, protecteur & bon pasteur. Et combien que ledit Duc d'Albe soit entré en ces Pays avec son armée, sans aucune opposition ni empêchement, & qu'il ait été reçu des pauvres habitans, avec tout le respect & honneur imaginable, qui n'attendoient de lui que toute bonté & clémence, suivant ce que le Roi leur avoit tant de fois promis par ses lettres feintes & dissimulées: même jusques à leur écrire, qu'il avoit résolu de se transporter en personne en ce Pays, pour mettre ordre à tout, au contentement d'un chacun; ayant aussi, au tems du départ dudit Duc d'Albe vers ces Pays, fait armer une flotte en Espagne pour l'amener ici, & une autre en Zélande, aux dépens du Pays, pour l'aller rencontrer & recevoir, selon le bruit qu'il en faisoit courir; à dessein d'amuser & abuser ses pauvres sujets, & les attirer d'autant plus facilement dans ses filets. Néanmoins le même Duc d'Albe, incontinent après son arrivée, bien qu'il fût étranger, & non pas du sang Royal, déclara que le Roi lui avoit donné la commission de Capitaine en Chef, & peu après de Gouverneur Général de ces Provinces: chose du tout contraire à leurs privileges & anciennes coutumes. Et faisant assez connoître son intention, mit d'abord garnison dans les principales villes & sortereffes, & fit bâtir des citadelles dans les plus puissantes & plus riches villes, pour les tenir en sujettion. Et par l'ordre du Roi (à ce qu'il disoit) fit venir à lui, avec de belles paroles, tant par lettres qu'autrement, les principaux Seigneurs du Pays, sous prétexte d'avoir besoin de leur conseil & de leurs personnes, pour le bien du service du Roi & de l'Erat: Après quoi il fit arrêter prisonniers ceux, qui, ayant ajouté foi à ses lettres, s'étoient venu présenter: lesquels il fit, contre les privileges du Pays, emmener hors la Province de Brabant, où ils avoient été arrêtés, faisant par devant lui (encore qu'il ne fût pas leur Juge compétent) instruire leur procès, & les condamner à mort devant qu'il fût instruit, & que lesdits Seigneurs accusés eussent été légitimement ouïs en leurs défenses, les faisant publiquement & ignominieusement exécuter; les autres, qui,

parce qu'ils connoissoient mieux la profonde dissimulation des Espagnols, s'étoient retirés, & se tenoient hors du Pays, déclarer criminels de Leze-Majesté, & d'avoir forfait corps & biens, & comme tels, saisi & confisqué tout leur bien : le tout afin que les pauvres habitans ne se pussent pas servir en la juste défense de leur liberté, contre l'oppression des Espagnols, du secours de leurs sortereffes & Princes : sans une infinité d'autres Gentils-hommes & bons Bourgeois, qu'il a en partie fait mourir, & en partie châssés, afin de pouvoir confisquer leurs biens ; incommodant le reste des bons habitans, tant par des logemens de soldats Espagnols, dont ils souffroient beaucoup d'outrages en leurs femmes, enfans & biens, que par plusieurs exactions & tailles : les contraignant de contribuer tant à la construction des nouvelles citadelles & fortifications des villes, qu'il faisoit faire pour leur oppression, que de fournir le centieme, vingtieme & dixieme denier, pour le payement des soldats, dont il avoit amené une partie avec lui & levé l'autre dans le Pays, pour être employés contre leurs compatriotes & contre ceux, qui, au danger de leurs vies, se hazardoient de défendre la liberté du Pays : afin qu'il ne restât plus aux sujets, ainsi appauvris, aucun moyen d'empêcher ses desseins, & afin de pouvoir mieux effectuer l'instruction, qui lui avoit été donnée en Espagne, de traiter ces Pays comme nouvellement conquis. Et pour cet effet il changea aussi en plusieurs lieux & villes principales l'ordre de la Justice : érigea de nouveaux Conseils à la maniere d'Espagne, directement contre les Privileges du pays. Et finalement se croyant à couvert de tous dangers, il voulut introduire par force, certaine imposition du dixieme denier, sur toutes sortes de marchandises & manufactures, à la totale ruine du Pays, le bien & la prospérité duquel dépend entièrement du Commerce & des Manufactures. Et ce nonobstant une infinité de remontrances faites au contraire, tant par chacune des Provinces en particulier, que de toutes en général. Ce qu'il auroit exécuté par force, n'eût-ce été que bientôt après, par le moyen de Monsieur le Prince d'Orange, & bon nombre de Gentilshommes, & autres Natifs de ces Pays, bannis par le Duc d'Albe, suivans le parti dudit Seigneur Prince, & étant la plupart à son service, & autres habitans affectionnés à la liberté de leur patrie, les Provinces d'Hollande & de Zélande ne se fussent soulevées & mises en la protection dudit Seigneur Prince. Contre lesquelles deux Provinces, ledit Duc d'Albe a depuis, durant son Gouvernement, & après lui le Grand-Commandeur de Castille, qui fut envoyé en son lieu par le Roi, non pour adoucir & modérer quelque peu la tyrannie de son prédécesseur, mais pour la continuer plus couvertement & avec plus d'artifice qu'il n'avoit fait, contraindre les Provinces, qui par leurs garnisons & citadelles, étoient reduites sous le joug des Espagnols, d'employer leurs personnes & tous leurs moyens pour aider à les subjuguier : sans toutefois en rien soulager lescdites Provinces, mais en les traitant comme ennemis, permettant que les Espagnols entraissent par force dans la ville d'Anvers, à la vue dudit Commandeur, sous ombre d'une mutinerie, & y demeurassent pendant six semaines, vivans à discrétion, & foulans les pauvres bourgeois, qui furent contraints par cela, pour se décharger de leurs violences, de

Hist. de
Hollande.
1574-1584.

SECT. VIII. *Hist. de Hollande.* 1574-1584. fournir la somme de quatre cens mille florins, pour le payement de la solde desdits Espagnols. Après quoi lesdits soldats, à qui la conivence des chefs donnoit plus d'audace, ont bien osé prendre ouvertement les armes contre le Pays, tâchant premierement de surprendre la ville de Bruxelles, & de faire du lieu, qui est l'ancien siege & résidence ordinaire des Princes de deçà, un nid & retraite de brigands. Ce qui ne leur ayant pas réussi, ils prirent par force & violence la ville d'Alost, & incontinent après ils forcèrent la ville de Mastricht. Et depuis étant par force rentrés dans la ville d'Anvers, ils la pillèrent, la saccagerent & la mirent à feu & à sang; la traitant en sorte, que les plus barbares & cruels ennemis d'un pays n'en eussent pas pu faire davantage, ni pis, au préjudice indicible, non-seulement des pauvres habitans, mais aussi de presque toutes les nations du monde, qui y avoient leurs marchandises, dettes & argent. Et combien que lesdits Espagnols, par l'ordre du Conseil d'Etat, auquel le Roi, après le décès dudit Grand Commandeur, avoit quelque temps auparavant conféré le gouvernement général du Pays, eussent été, même en la présence de Jeronimo de Rhoda, publiquement déclarés ennemis du Pays, ledit de Rhoda, néanmoins de son autorité privée, appuyée sans doute d'une secrete instruction d'Espagne, entreprit d'être Chef desdits Espagnols & de leurs adhérens: de maniere que sans respecter ledit Conseil d'Etat, il usurpa le nom & l'autorité du Roi, contrefit son sceau, & se porta en Gouverneur & Lieutenant du Roi en ces Pays. Ce qui obligea les Etats à faire en même temps un accord avec mondit Sr. le Prince d'Orange, & avec les Etats de Hollande & de Zélande, lequel accord ledit Conseil d'Etat (comme légitime Gouverneur) a approuvé, pour conjointement, & d'un consentement commun, faire la guerre aux Espagnols, ennemis communs de la Patrie, & les chasser de ces Pays; sans toutefois que, comme bons sujets, ils aient cependant manqué de présenter plusieurs remontrances & humbles requêtes, de faire tous leurs efforts, & d'employer tous les moyens convenables & possibles envers le Roi, à ce qu'ayant égard aux foules, troubles & inconvéniens qui étoient déjà arrivés, & qui apparemment arrivoient encore, il lui plût faire sortir les Espagnols hors de ces Pays, & châtier particulièrement ceux, qui avoient été cause des saccagemens & de la ruine des principales villes de son Pays, & d'autres innumérables forces & violences, que ses pauvres sujets avoient souffertes, pour la consolation & le soulagement de ceux qui les avoient souffertes, & pour servir d'exemple aux autres. Ce néanmoins le Roi, encore qu'il fit mine & déclarât, que ce qui étoit arrivé lui déplaisoit, & étoit arrivé contre son intention, que son dessein étoit d'en punir les chefs & les auteurs, & qu'il auroit la bonté de donner ordre à ce que le repos du Pays fût assuré, comme il appartient à un Prince, n'a pas seulement négligé de faire la punition dudit chef & des auteurs; mais au contraire l'on a vu évidemment, que tout s'étoit fait de son consentement, & après délibération préalable de son Conseil d'Espagne: dont l'on n'a été que trop assuré par ses lettres, qui furent quelque temps après interceptées, par lesquelles on écrivoit audit Rhoda, & aux autres Capitaines, auteurs du mal, que le Roi non-seulement ne blâmoit point leur action, mais au contraire la trouvoit bonne & la louoit; promettant même de la récompenser, & particulièrement ledit Rhoda, comme lui

ayant rendu un singulier service. Comme en effet dès qu'il fut arrivé en *Hist. de*
 Espagne, avec tous les autres ministres de la tyrannie exercée en ces *Hollande.*
 Pays, le Roi le reconnut. Au même temps aussi le Roi, croyant pouvoir 1574-1584
 éblouir les yeux de ses sujets, envoya en ces pays, en qualité de Gouver-
 neur Général, son Frere Bâtard, Dom Juan d'Autriche, comme étant de
 son sang. Lequel, sous prétexte de déclarer aux Etats, qu'il agréait &
 approuvait la Pacification faite à Gand, d'appuyer les promesses des
 Etats, de faire sortir les Espagnols du pays, de punir les auteurs des
 violences & desordres arrivés en ces Pays, & de mettre ordre au
 repos général, & au rétablissement de leur ancienne liberté, tâchoit
 de diviser lesdits Etats, & d'assujettir les Provinces les unes après les
 autres : quand quelque temps après Dieu, ennemi de la tyrannie,
 permit que ce dessein fût découvert, par l'interception & surprise de
 quelques lettres, & que l'on scût, qu'il avoit ordre du Roi de se
 conduire en ces Pays sur les avis & sur l'instruction qui lui seroit
 donnée par Rhoda. Et afin de couvrir mieux ce jeu, le Roi défendit
 à Dom Juan & à Rhoda de se voir ou de se parler, lui commandant
 de se comporter avec les Grands & principaux Seigneurs avec toute
 bonté & civilité, afin de gagner leurs affections : jusques à ce que
 par leur assistance & moyen ayant réduit la Hollande & la Zélande,
 il put ensuite exécuter son intention à l'égard des autres Provinces.
 Sur quoi aussi Dom Juan, nonobstant qu'il eût solennellement juré,
 en la présence de tous les Etats du Pays, d'observer ladite Pacification
 de Gand, contrevenant à cela, tâcha de gagner, par de grandes
 promesses, par le moyen de leurs Colonels, qu'il avoit déjà à sa dé-
 votion, les Soldats Allemands, qui étoient alors en garnison, &
 comme maîtres des principales villes & forteresses du Pays, desquelles
 par ce moyen il se mit en possession. Comme en effet, les ayant
 déjà gagnés par le moyen de leursdits Colonels, il se tenoit assuré des
 places où ils étoient en garnison, afin de pouvoir par ce moyen forcer
 ceux, qui ne se voudroient pas joindre à lui, pour faire la guerre au
 Prince d'Orange, & à ceux de Hollande & de Zélande; suscitant ainsi
 une guerre intestine, plus sanglante & plus cruelle qu'elle n'avoit
 pas été auparavant. Mais comme toutes les choses qui se traitent avec
 peu de sincérité, & se couvrent d'une profonde dissimulation, ne peuvent
 pas longtemps demeurer cachées, les menées de Dom Juan se décou-
 vrirent devant qu'il pût exécuter ses desseins, il ne put pas conduire ses
 projets & entreprises à la fin où il tendoit. Néanmoins ce fut lui qui
 suscita une nouvelle guerre, laquelle dure encore jusques à présent, au
 lieu du repos, & d'une paix sûre, qu'il avoit fait espérer lorsqu'il arriva.
 Ces causes donc n'étant que trop légitimes, pour nous obliger à délaisser
 le Roi d'Espagne, & à requérir un autre puissant & bon Seigneur de
 vouloir aider à défendre & à protéger ces pays; & ce d'autant plus que
 lesdits pays, ayant été ainsi foulés & outragés, ont été délaissés & aban-
 donnés de leur Prince pendant plus de vingt ans : durant lesquels les
 habitans ont été traités, non comme des sujets, mais comme des enne-
 mis; leur propre Prince & Seigneur tâchant de les ruiner par la violence

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

des armes. Qu'aussi après le décès de Dom Juan, ayant envoyé le Baron de Selles, lequel, sous prétexte de proposer quelques moyens d'accord, déclara hautement, que ce n'étoit pas l'intention du Roi d'avouer la Pacification faite à Gand; laquelle toutefois Dom Juan avoit juré en son nom de maintenir; faisant ainsi tous les jours proposer de nouvelles conditions, qui rendoient l'accord plus difficile. Nonobstant quoi nous n'avons, pour nous acquiter de notre devoir, voulu manquer de faire nos très-humbles remontrances par écrit, & d'employer même l'intercession des premiers Seigneurs & Princes de la Chrétienté, & de nous servir continuellement de tous les moyens capables de nous réconcilier & accorder avec le Roi. Ayant aussi eu dernièrement assez longtems des Députés à Cologne, espérant, par l'intercession de Sa Majesté Impériale, & des Princes Electeurs, qui s'en étoient mêlés, obtenir une paix assurée, avec une bonne & modérée liberté de la religion, (qui n'a pour objet principalement que Dieu & les Consciences) selon que la constitution des affaires du Pays le requéroit pour-lors. Mais l'expérience nous a fait voir enfin, que par la remontrance & conférence de Cologne, nous ne pouvions rien espérer du Roi. Et que ladite conférence avoit été seulement inventée, & ne servoit qu'à desunir les Provinces, & les mettre en division, pour tant plus facilement les réduire & subjuguier les unes après les autres, & exécuter contre elles leur premier dessein. Ce qui a depuis évidemment paru par la déclaration & proscription, que le Roi fit publier, par laquelle nous, & tous les habitans desdites Provinces Unies, leurs Officiers & Partisans, furent déclarés rebelles, & que comme tels ils avoient forfait corps & biens; mettant avec cela à prix la vie dudit Seigneur Prince: le tout pour rendre odieux les pauvres habitans, incommoder leur navigation & commerce, & les jeter dans un dernier desespoir: tellement que desespérant totalement de tous moyens de réconciliation, & destitués de tout autre remède & secours, Nous avons, suivant la loi de la nature, pour la conservation & défense de nous, des autres habitans, droits, privileges & anciennes coutumes, & de la liberté de la Patrie, la vie & l'honneur de nous, de nos femmes & de nos enfans, & de notre postérité, afin qu'ils ne viennent à tomber sous la servitude des Espagnols, en délaissant à bon droit le Roi d'Espagne, été contraints de trouver & pratiquer d'autres moyens, tels que nous avons avisé le mieux convenir pour notre plus grande sûreté, & conservation de nos susdits droits, privileges & liberté. SÇAVOIR FAISONS, que considéré ce que dessus, & pressés de l'extrême nécessité, (comme dit est) Avons par commun accord, délibération & consentement, déclaré & déclarons par ces présentes le Roi d'Espagne, *ipso jure*, déchu de sa Seigneurie, Principauté, droit & succession de cesdits Pays, & que notre intention est de ne le reconnoître plus à l'avenir en chose quelconque concernant le Prince, sa Souveraineté ou Domaines de ces Pays-Bas, ni de plus user ou permettre qu'autres usent dorénavant de son nom, comme Souverain Seigneur d'iceux: suivant quoi nous déclarons aussi tous Officiers, Seigneurs subalternes, Vassaux, & tous les autres habitans de ces Pays, de quelque condition ou qualité qu'ils soient, déchargés du serment qu'ils ont fait, en quelque ma-

maniere que ce soit, au Roi d'Espagne, comme Seigneur de ces Pays, *Hist. de Hollande. 1574-1584.*
 ou de ce qu'ils pourroient lui être obligés. Et d'autant que pour les raisons susdites, la plupart desdites Provinces Unies, par commun accord & consentement de leurs membres, se sont rangés sous la Seigneurie & le gouvernement du Sérénissime Prince, le Duc d'Anjou, à de certaines conditions, dont l'on est convenu & demeuré d'accord avec Son Altesse : & que le Sérénissime Archiduc d'Autriche, Matthias, a résigné en nos mains le gouvernement général de ces Pays, ce qui a été par nous accepté : ORDONNONS & commandons à tous Justiciers, Officiers & tous autres qu'il appartiendra, que dorénavant ils délaissent, & n'usent plus du nom, des titres, du grand ou petit sceau, contre-sceau, ni cachet du Roi d'Espagne : Et qu'au lieu de ces sceaux, tandis que Monseigneur le Duc d'Anjou sera absent, pour les urgentes affaires concernant le bien & le service de ces Pays, pour autant que les Provinces ont contracté avec Son Altesse : & à l'égard des autres, par forme de provision, ils se serviront du titre & du nom du Conseil en Chef & d'Etat. Et jusques à ce que lesdits Chefs & Conseillers soient effectivement nommés, & entierement établis en l'exercice & fonction de leurs charges, ils se serviront de notre nom. Bien entendu qu'en Hollande & en Zélande l'on prendra, comme l'on a fait jusques ici, le nom de Monsieur le Prince d'Orange & des Etats des mêmes Provinces, jusques à ce que ledit Conseil soit, comme dit est, effectivement établi, & alors ils se régleront suivant ce qui a été accordé touchant les instructions dressées dudit Conseil, & les accords faits avec Sadite Altesse : & au lieu desdits sceaux du Roi l'on se servira à l'avenir de notre grand sceau, contre-sceau & cachets, dans les affaires qui regardent le gouvernement de l'Etat en général, pour lesquelles le Conseil du Pays sera autorisé par son instruction. Et quant aux affaires concernant la Police, l'administration de la Justice, & autres affaires particulieres de chaque Province, les Conseils ou Cours de Justice des Provinces, & les autres, se serviront respectivement du nom & du sceau de ladite Province, quand il sera besoin, sans qu'il leur soit permis d'y en employer d'autres ; à peine de nullité des lettres, documens ou dépêches qui se pourroient faire ou sceller autrement. Et afin que ce que dessus soit tant mieux observé & effectué, Avons ordonné & commandé, Ordonnons & commandons par ces présentes, que tous les sceaux du Roi d'Espagne, qui sont présentement en ces Provinces Unies, soient portés entre les mains des Etats ; ou de celui qui à ce sera commis ou autorisé de chacune desdites Provinces respectivement ; à peine de correction arbitraire. ORDONNONS & commandons encore, que d'ici en avant en nulles monnoyes de ces Provinces Unies, sera, ou seront mis le nom & les armes du Roi d'Espagne, sur quelque or & argent qui se puisse battre & forger : mais s'y mettra telle figure & forme qu'il sera ordonné pour battre nouvelle monnoye d'or & d'argent, avec ses parties. Semblablement nous ordonnons & commandons au Président, & à ceux du Conseil privé, & à tous autres Chanceliers, Présidens, Gens & Suppôts des Conseils Provinciaux, & à tous Présidens ou premiers Maîtres des Comptes, & aux autres de toutes les

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

Chambres des Comptes, qui sont respectivement dans lesdits Pays, & aussi à tous les autres Justiciers & Officiers, que nous tenons deormais déchargés du serment, qu'ils ont fait au Roi d'Espagne, suivant la teneur de leurs commissions; qu'ils ayent à prêter entre les mains des Etats du Pays, sous lequel ils sont ressortissans, ou de leur Député particulier, un nouveau serment, par lequel ils jureront de nous être fideles contre le Roi d'Espagne & ses partisans, suivant le formulaire sur ce dressé par les Etats Généraux: & sera donné de notre part auxdits Conseillers, Maîtres des Comptes, Justiciers & Officiers, qui se tiennent dans les Provinces, qui ont contracté avec le Sérénissime Duc d'Anjou, Acte de continuation de leurs Offices, & ce par forme de provision, jusques au retour de Son Altesse, au lieu de nouvelle commission contenant cassation de leur précédente: & aux Conseillers, Maîtres des Comptes, Justiciers & Officiers, qui se tiennent dans les Provinces, qui n'ont point traité avec Sadite Altesse, nouvelle commission en notre nom & sous notre sceau. Si ce n'est toutefois que les Impétrans de leur dite première commission, fussent atteints & convaincus d'avoir contrevenu aux privileges du Pays, de mauvais comportement, ou d'autre chose semblable. MANDONS en outre au Président & aux Gens du Conseil privé, au Chancelier du Duché de Brabant, comme aussi au Chancelier & aux Gens du Conseil du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen: au Président & aux Gens du Conseil en Flandre: au Président & aux Gens du Conseil en Hollande: aux Receveurs & Hauts Officiers de Beoosterschelde & Bewesterschelde en Zélande: au Président & au Conseil en Frise: au Schout (1) de Malines: au Président & aux Gens du Conseil à Utrecht, & à tous autres Justiciers & Officiers, à qui il appartiendra, leurs Lieutenans, & à chacun d'eux en particulier, qu'incontinent & sans aucun délai, ils aient à signifier & faire publier cette notre présente Ordonnance par tous les ressorts de leur Jurisdiction, & partout où l'on a accoutumé de faire des criées & publications, à ce que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance: Et qu'ils aient à entretenir & observer, faire entretenir & observer inviolablement ladite Ordonnance, sans y contrevenir aucunement, & faisant procéder avec rigueur contre les contrevenans, sans conivence, faveur ou dissimulation. Car nous l'avons jugé ainsi convenir pour le bien du Pays. Et de ce faire, & de ce qui en dépend, leur donnons, & à chacun d'eux qu'il appartiendra, plein pouvoir, autorité & mandement spécial. EN TÉMOIN DE QUOI nous avons fait mettre notre scel à ces présentes: Donné à la Haye en notre Assemblée le 26 de Juillet 1581. Sur le repli étoit écrit: Par Ordonnance desdits Etats, & étoit signé *J. van Asseliers.*

(1) Baillif.

IV.

Extrait de la Déduction succincte du Droit, dont ceux du Corps des Chevaliers & Nobles, comme aussi les Villes de Hollande & West-Frise, ont de tout temps joui dans lesdits Pays, pour la conservation des libertés, droits, privileges & bonnes coutumes des mêmes Pays. Fait le 16 Octobre 1587.

POUR remonter donc jusques à la source de l'autorité des Etats, il faut considérer, que les Princes, qui ont gouverné selon les loix, en quel que temps que ce soit, ne sont pas seulement entrés au gouvernement par la déférence, du consentement & sous le bon plaisir des habitans, mais ont aussi continué de gouverner en sorte, que les membres, auxquels ils ont été donnés comme Chefs, ne purent pas être violés, lésés ni diminués : ce qui ne pouvoit pas être sacrifié, parce que la facilité des Princes les expose ordinairement aux artifices & à l'ambition de ceux qui les approchent, si les sujets n'avoient eu le moyen de s'opposer en tout temps, avec bon ordre & conduite, à toutes les mauvaises pratiques, & non-seulement d'exhorter de temps en temps le Prince, au nom de tous les membres, de leur conserver la liberté & leur bien; mais aussi de s'opposer, avec les forces du Pays, à la tyrannie, si le Prince étoit capable de se laisser séduire jusques là. Pour cette fin les habitans du Pays sont divisés en deux ordres d'Etats, sçavoir en Nobles & en Villes.

*Hist. de
Hollande.
1574-1584.*

Les Nobles sont considérés comme un membre, à cause de la dignité de leur naissance, laquelle l'on peut dire, sans vanité, être aussi bonne & aussi ancienne, qu'il y en ait en aucun autre pays, & des terres nobles qu'ils possèdent en ces Provinces, en vertu desquelles Seigneuries, ils ont & jouissent la plupart de haute, moyenne & basse Justice, qui délibèrent ensemble sur toutes les occurrences de l'Etat du Pays, & quand ils comparoissent à l'Assemblée, ils donnent leur avis sur toutes les affaires, conjointement avec les Députés des Villes.

Les Villes sont presque toutes gouvernées d'une même manière; sçavoir par un College de Conseillers ou Sénateurs, que l'on appelle *Vroedschap*, (Sénat) qui est composé des principaux du corps de la bourgeoisie. Ils sont en quelques villes au nombre de 40: en d'autres ils sont 36: en d'autres de 32, 28, 24, ou 20. Et ces Colleges sont aussi anciens que les villes mêmes, ou du moins si anciens, qu'il n'y a plus de mémoire

SECT. VIII.
Hist. de
Hollande.
1574-1584.

de leur commencement : ceux qui ont été une fois élus conservent leur dignité toute leur vie , ou tant qu'ils possèdent le droit de bourgeoisie, & en la place de ceux qui meurent, ou qui renoncent au droit de la bourgeoisie, le même College choisit, à sa volonté, d'autres personnes d'entre les bourgeois, pour en remplir le nombre. Ce College a seul le pouvoir d'aviser, de résoudre & de disposer de toutes les affaires concernant l'Etat du Pays en général, ou celui des villes en particulier : Et toute la bourgeoisie approuve ce que ce College avise, résout & dispose, sans que les bourgeois aient jamais fait aucune infraction ou opposition au contraire.

Ce sont ces Colleges, qui choisissent tous les ans le Magistrat ordinaire, sçavoir quatre, trois ou deux Bourguemâtres, & sept Echevins ou plus, qui servent un an. En quelques villes cette élection se fait absolument, & en quelques autres sur une double nomination, desquels le Gouverneur choisit le nombre ordinaire."

La fonction des Bourguemâtres est d'avoir la conduite & supériorité en toutes les affaires politiques, tant pour ce qui regarde l'administration des biens & revenus de l'Etat, que pour ce qui est de la prospérité & conservation des villes.

Les Colleges des Echevins vaquent ordinairement à l'administration de la Justice, tant civile que criminelle, & possèdent & exercent haute, moyenne & basse Justice.

C'est par le moyen de ces Colleges de Magistrats, que toutes les villes d'Hollande, de West-Frise & de Zélande sont absolument gouvernées, & presque toutes sur un même pied, sans que les Princes du Pays se soient jamais mêlés du gouvernement des villes, sinon en établissant un Officier, pour poursuivre la Justice en leur nom. C'est en bref la véritable constitution du gouvernement des villes d'Hollande & de Zélande.

D'où il est aisé de juger, que ces Colleges de Magistrats & de Conseillers des villes, joints à l'ordre des Nobles, représentent indubitablement tout l'Etat, & tout le Corps des habitans. Et l'on ne sçauroit s'imaginer une forme de gouvernement, qui pût prendre des résolutions avec plus de connoissance de toute la constitution du Pays, & qui pût faire exécuter ses résolutions avec plus de concorde, d'autorité & d'effet. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner, que l'état de ces Provinces ait été immuable, & aussi durable qu'aucun Etat du monde puisse être. Or l'on ne peut pas assembler les Colleges des Nobles & des Villes, si ce n'est par le moyen de leurs Députés; c'est pourquoi quand il est nécessaire de les assembler, pour délibérer sur quelques affaires d'importance, on les convoque, & dans la convocation l'on insère les principaux points, sur lesquels ils doivent délibérer : lesquels points étant mis en délibération dans les Colleges, & étant réso-

Ils, envoient des Députés, en qui ils ont créance, avec tels pouvoir & ordres qu'ils jugent à propos pour le bien de l'Etat. Les Nobles compa- roissent en nombre compétent, & les Villes députent un Bourguemaître avec quelques Conseillers, en tel nombre qu'elles jugent à propos, & selon l'importance des affaires: Et outre cela, tant que la guerre a duré (à cause de la quantité d'affaires survenantes) les Députés ont toujours eu un pouvoir général d'aviser & de résoudre les affaires, concernant la pro- spérité & conservation de l'Etat de ces Provinces, ainsi qu'ils le jugeoient à propos, & particulièrement de maintenir les droits, privileges & franchises du Pays, & de s'opposer & d'empêcher qu'ils ne fussent point altérés. Et ces Députés ainsi assemblés représentent les Etats desdits Pays, non pas que d'eux-mêmes ou de leur autorité ils soient les Etats, mais seulement en vertu de la Commission de leurs Commettans; sans que l'on puisse dire que quelqu'un se fasse députer par ambition. Car outre que le naturel de ce peuple est ennemi de l'ambition, & a de l'aversion pour les ambitieux, il semble que cela ne soit pas bien possible en une élection si libre, & bien moins que dans cette adversité, dont il plait à Dieu affliger ce Pays, quel- qu'un ambitionne de manier les affaires de l'Etat, où l'on ne voit que des difficultés & d'où l'on ne peut attendre que l'inimitié & l'aversion des enne- mis de notre bonheur (qui abusant, plusieurs personnes qualifiées & affi- dées, par de faux rapports, ont rendu suspects plusieurs bons serviteurs du Pays) sans aucun profit; de sorte que l'on a été obligé de mettre l'obli- gation d'accepter lesdites Commissions *Inter munera necessaria*, & tous ceux, qui ont eu part au gouvernement de ce Pays, peuvent témoigner quelles difficultés ils ont trouvées, & de quelles contraintes il a fallu se servir, pour obliger les personnes que l'on députoit, que l'on requéroit, & dont l'on se servoit, à accepter les emplois qu'on leur donnoit."

„ Et sont lesdits Députés tenus de faire, à leur retour, rapport fidele de tout à leurs Commettans."

„ C'est-là le fondement du gouvernement de ces Provinces d'Hollande, West-Frise & Zélande &c. Fait à Haerlem le 16 Octobre 1587. Plus bas étoit écrit: De l'ordonnance des Etats d'Hollande. Etoit signé C. de *Rechtere*."

SECTION IX.

Histoire de la République des Provinces-unies, depuis l'assassinat de Guillaume I. Prince d'Orange, jusqu'à la mort du Duc de Parme, ou depuis 1584 jusqu'en 1593.

SECT. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

*Le Prince
Maurice
est déclaré
Gouver-
neur des
Provinces
de Hollan-
de & de
Zélande.*

*Guillaume
de Nassau
apaise les
troubles de
Frise.*

MAURICE, quoiqu'à peine sorti du College de Leyde, donnoit déjà les plus hautes espérances. Il avoit eu en partage les villes de Flessingue & de Vere, dont les Députés tenoient le premier rang dans l'Assemblée des Etats de la Province de Zélande. Il fut nommé Gouverneur des Provinces de Hollande & de Zélande, & on en confia la Lieutenance générale au Comte de Hohenlo qui s'étoit déjà signalé dans la guerre. Guillaume de Nassau, neveu du Prince d'Orange, obtint le Gouvernement de la Frise: la discorde commençoit à se rallumer dans cette Province, où l'on n'avoit point encore fixé de justes bornes à l'autorité des différens corps. La guerre civile alloit s'allumer, si Guillaume de Nassau n'eût pris soin de l'étouffer dès sa naissance par de sages réglemens: il fut statué que l'exécution des ordonnances des assemblées, & la conduite des affaires journalières, seroient confiées aux Députés des Etats; que le Tribunal de Justice jugeroit souverainement en matière civile & criminelle; que les Juges régleroient de concert avec le Gouverneur l'élection des Officiers de ville. Celles de Leuwarden & de Franeker, ne voulurent point se soumettre à cette loi: elles se réservèrent le droit de choisir elles-mêmes leurs Magistrats. Du reste, quant aux nouveaux subsides, on accorda au Gouverneur, une voix prépondérante sur tous les autres suffrages; prérogative dangereuse, mais dont les circonstances présentes, & l'expérience du passé, faisoient sentir la nécessité. Malgré des querelles toujours renaissantes, malgré l'épuisement des finances, enfin malgré la perte de l'auteur de cette révolution, telle étoit la haine du nom Espagnol & l'amour de la liberté, que les Confédérés rejetterent les propositions de paix & les offres d'une amnistie, & résolurent de mettre la dernière main au grand ouvrage, que leur illustre Chef avoit commencé avec tant de sagesse.

*Succès
du Duc
de Parme.*

*Les Gan-
tois se sou-
mettent.*

Le Duc de Parme poursuivit son projet de s'emparer de tous les bords de l'Escaut, en y élevant des forteresses: il rompit même les digues en quelques endroits, & inonda de fertiles campagnes. Dendermonde & Vilvorde se rendoient à lui. Les Gantois qui voyoient les forces de la Hollande occupées ailleurs, réduits à leur propre ressource ou plutôt à leur impuissance, avoient perdu leur orgueil. Ils acceptèrent enfin des conditions plus dures que celles qu'ils avoient rejeté avec tant de mépris.

On admira dans cette négociation l'adresse de Richardot, qui réserva au Duc de Parme, la punition de six habitans à son choix; dans cette incertitude chacun craignant que ce choix fatal ne tombât sur lui, aucun n'osa s'opposer aux volontés du Prince & de son Ministre. On rétablit

la citadelle qui commandoit la ville, & qui devoit la foudroyer au premier signal de révolte. La ville d'Anvers pressée de toutes parts, imploroit envain le secours des Confédérés. Les peuples voisins qui avoient laissé échapper les premières occasions de la secourir, ne pouvoient plus le faire sans s'exposer eux-mêmes à une ruine certaine.

Dans le reste des Provinces Confédérées, il ne se trouvoit aucun Seigneur assez puissant, ou par son génie, ou par ses richesses, pour se mettre à la tête du parti; aucun n'osoit aspirer à la souveraineté. Le gouvernement étoit sans vigueur, les loix peu respectées, la discipline militaire abandonnée; on se vit réduit encore à la honteuse nécessité de chercher un maître chez l'étranger, & à l'opprobre plus affreux encore d'essuyer des refus. Les uns vouloient se donner au Roi de France, les autres à la Reine d'Angleterre; mais celle-ci ne pouvoit donner que de l'argent, & Henri pouvoit donner de l'argent & des hommes. Cette considération réunit tous les esprits en faveur de la faction François. Ils députerent donc vers Henri III; mais ce Prince foible, entouré de flatteurs & d'ennemis, flottant lui-même au milieu des orages qui troubloient son Royaume, loin d'accepter la nouvelle Couronne qu'ils lui offroient, ne leur accorda pas le plus léger secours: il n'eut pas même assez de fermeté pour interdire aux Espagnols le passage des frontières.

On eut recours ensuite à Elisabeth, dont la fierté fut blessée de ce que la première proposition ne lui avoit pas été faite. Cette seconde négociation traîna encore en longueur. Le Duc de Parme travailla avec plus d'activité au siège d'Anvers. (1) Il sentoît qu'il ne pouvoit réduire cette ville que par la faim, la garnison qui la défendoit, étant presque aussi nombreuse, que son armée; mais il falloit se rendre maître de l'embouchure de l'Escaut, dont la largeur favorisoit le passage des convois. On commença par retrécir le lit du fleuve, en y jettant une quantité prodigieuse de matériaux. On éleva des deux côtés du rivage, des forteresses flottantes pour protéger les ouvriers, qui devoient travailler à l'étonnante machine dont Alexandre avoit conçu le plan. C'étoit un pont de vaisseaux attachés ensemble, qui occupa toute la largeur du fleuve. Des bateaux armés de poutres pointues, placés devant & derrière ce pont, le défendirent contre toutes les masses, qu'on pouvoit envoyer contre lui pour le détruire. Au reste, la négligence des assiégés rendit cette précaution presque inutile. On eut dit qu'ils s'occupoient plutôt à admirer cet ouvrage, qu'à le ruiner; ils préparèrent à la vérité quelques machines qui devoient lancer des feux & des pierres, mais ils mirent tant de lenteur à les construire, que lorsqu'elles furent achevées, il n'étoit plus temps d'en faire usage. La disette se fit bientôt sentir. On apprit que les villes de Malines & de Bruxelles venoient de se rendre, & l'on sentit la nécessité de suivre cet exemple. La ville capitula, & obtint des conditions assez douces. Les Protestans furent les plus maltraités; on leur donna quatre ans pour arranger leurs affaires, mais à cette époque ils devoient quitter leur patrie. Alexandre qui venoit de recevoir d'Espagne l'Ordre de la Toison

*Hist. de
Hollande.
1584-1593.*

*Les Con-
fédérés
offrent leur
souverai-
neté à
Henri III,
qui la
refuse.*

*Le Duc de
Parme for-
me le siège
d'Anvers.*

*Il construit
sur l'Es-
caut un
pont de
bateaux.*

Ann. 1585.

*Anvers se
rend
aux Espa-
gnols.*

(1) Bentivoglio P. 2. Liv. 3. Strada. Dec. II. Lib. VI.

Sect. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

d'or, fit son entrée triomphante dans Anvers, après avoir traversé ce même pont, que les vents & les flots avoient respecté ; il rétablit la citadelle, que les habitans avoient abattue du côté qui menace la ville.

La perte d'Anvers consterna les Confédérés. Le succès momentané qu'ils avoient eu dans Bolduc, n'étoit pas capable de les consoler ; ils en avoient été chassés presque aussitôt qu'ils y étoient entrés. Nimegue, capitale de la Gueldre & Duisbourg s'étoient rendues aux Catholiques : les campagnes de la Hollande, & les îles adjacentes étoient couvertes d'une multitude de Protestans, bannis des villes conquises. Ils demandoient un asyle & n'apportoient dans leur nouvelle patrie, que leur misère, leur courage & la haine de la Religion Romaine.

On négocioit toujours en Angleterre ; mais Elisabeth ne voyoit pas encore la révolution assez affermie, pour accepter la Souveraineté qui lui étoit offerte, & en dépouiller le Roi d'Espagne. Cependant l'intérêt qu'on doit prendre au sort des peuples opprimés, les anciennes alliances des Anglois & des Belges, la conformité de leur Religion, lui parurent des motifs assez puissans pour leur accorder des secours dont le but apparent n'étoit pas de les affranchir, mais de les défendre. Elle promit de leur envoyer 5000 fantassins & 1000 chevaux, dont le Commandant auroit son rang & son suffrage dans le Sénat Belgique. Elle consentoit encore à équiper une flotte, pourvu que les Confédérés y joignissent un pareil nombre de vaisseaux ; mais pour le remboursement des dépenses, que ses armemens exigeoient, elle voulut qu'on lui remît en ôtage, Brille en Hollande & Flessingue avec le Château de Rammekens, en Zélande. Cette condition allarma ceux qui connoissoient l'ambition d'Elisabeth, mais il fallut l'accepter.

Elle envoie
le Comte de
Leicestre,
dans les
Pays-Bas.

Le Chef à qui Elisabeth confia la conduite de son armée, étoit le Comte de Leicestre, de la fiere & malheureuse maison de Dudley. Il étoit en prison, lorsqu'Elisabeth victime des soupçons de la Reine sa sœur, y fut renfermée avec lui : il gagna d'abord sa confiance par ses respects, puis son cœur par ses graces, son esprit & sa bonne mine. Lorsqu'elle parvint au trône, si elle ne le partagea pas avec lui, du moins elle l'éleva aux plus grands emplois, le combla d'honneurs, & lui prodigua tous les bienfaits qu'il pouvoit attendre, d'une Reine dont l'amour n'avoit d'autres bornes que celles de sa puissance. Lorsqu'il arriva dans les Pays-Bas, tous les cœurs volèrent sur son passage. On admiroit sa majesté tempérée par sa douceur, sa démarche noble, sans être altière, son éloquence, tantôt forte, tantôt insinuante. Tel fut enfin l'enthousiasme de la Nation, que sans connoître ni le fond du caractère de cet homme, ni ses talens pour le gouvernement, on lui défera le gouvernement de toutes les Provinces Confédérées, telles que l'avoient eu les Gouverneurs envoyés par Charles Quint. Il ne devoit avoir qu'une place dans le Sénat, on lui permit de nommer à toutes les autres. On le combla de tant d'honneurs, qu'Elisabeth qui connoissoit mieux que les Hollandois l'ambition de son favori, en parut alarmée.

Il est déclaré
Gouverneur de
toutes les
Provinces.

En effet il aspirait à la Souveraineté & même au Despotisme. Des flatteurs qui vouloient élever leur fortune sur les ruines de la liberté, lui persuadèrent que pour asservir ce peuple, il falloit achever de l'appauvrir. Non

content

content d'avoir mis de nouveaux impôts, il donna des entraves au commerce, défendit l'exportation des marchandises, & tout trafic avec l'étranger. Les marchands furent obligés d'ouvrir leurs registres à des contrôleurs avides: plusieurs sortirent des Pays-Bas, emportant avec eux leurs richesses. Quant à ceux qui, malgré la défense du Comte, osoient encore naviguer, leurs vaisseaux étoient souvent la proie des Corsaires Anglois, qui ne respectoient pas plus leurs Alliés que les Espagnols. Enfin le nouveau Gouverneur poussa l'abus de son autorité, jusqu'à donner à la milice des Etats des Capitaines Anglois.

*Hist. de
Hollande.
1584-1593.*

*Il abuse de
son auto-
rité.*

Le Duc de Parme avoit reçu d'Espagne de nouvelles troupes & de nouvelles finances. Avant il avoit été alarmé par l'arrivée des troupes Angloises, autant il étoit rassuré par la conduite odieuse de leur Gouverneur & par les factions, que la haine publique formoit déjà contre lui. Après avoir remporté quelques avantages sur les bords du Rhin, il dirigea sa marche vers ceux de la Meuse, mit le siege devant Grave, & fit construire des forts & des retranchemens pour se défendre lui-même contre les attaques des Confédérés. Cependant il ne put empêcher le Comte de Hohenlo de jeter du secours dans la place; la rapidité du fleuve précipita celle de sa course, & lui fit renverser tous les obstacles qui s'opposoient à son passage. Hohenlo sortit après avoir laissé dans Grave des munitions de toute espece, & l'assurance d'un prompt secours, si elle étoit assiégée une seconde fois. Elle le fut en effet: le Duc de Parme qui s'étoit retiré, reparut à la tête d'une armée plus nombreuse & cette seconde tentative eut un succès plus heureux; mais Alexandre ne le dut qu'à la perfidie du Gouverneur Hémert, ou plutôt à sa lâche complaisance pour sa maîtresse, qui s'étoit vendue aux Espagnols. Cet Officier paya cette foiblesse de sa tête. Mais le Comte de Leicester ne put pas punir de même le peuple de Venlo, qui livra cette place aux Espagnols, malgré les efforts de la garnison fidele à son devoir. Cependant le Prince Maurice qui voyoit regner un Anglois, dans des lieux où son pere avoit commandé, cherchoit une occasion de prouver qu'il étoit digne du sang dont il sortoit. La prise d'Axel fut son coup d'essai; il emporta cette ville par escalade avec toute l'impétuosité d'un jeune guerrier. Un autre héros aussi jeune, se signaloit dans le parti contraire, mais avec moins de bonheur. C'étoit Sidnei, neveu du Comte de Leicester, qui joignoit la gloire des lettres à celle des armes. Le Comte de Leicester alla au secours de Rheinberguen, assiégé par les Espagnols: il les mit en fuite. Mais il pleura une victoire qu'il payoit du sang de son neveu. Ce jeune Seigneur périt sur le champ de bataille, également regretté des soldats & du Général. Mais est-il des pertes dont un ambitieux ne puisse être consolé par l'accroissement de sa puissance? Celle du Comte devenoit de jour en jour & plus solide & plus odieuse. Il s'étoit tellement rendu maître des Etats, que malgré les remontrances de cette assemblée, il donna le Gouvernement du pays de Veluw, à Roland d'York, & celui de Deventer à Guillaume Stanley, que la voix publique accusoit tous deux de trahison. On se plaignoit encore de la mauvaise administration des finances, du choix des Receveurs presque tous étrangers, de la décadence du commerce, de

*Grave se
rend aux
Espagnols.*

*Premiers
exploits du
Prince
Maurice.
Ann. 1586.*

*Sidnei,
neveu du
Comte de
Leicester,
est tué.*



SECT. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

Le Comte
continue à
blesser les
privileges
des Pro-
vinces.

Le Comte
travaille à
se faire
décerner le
titre de
Souverain.

Ann. 1587.
Le Prince
Maurice
est déclaré
Général
des troupes
des Confé-
dérés.

l'épuisement des fonds destinés à la Marine, & des obstacles que l'on apportoit aux secours que l'on attendoit d'Allemagne. Ces plaintes ne furent point écoutées. Telle étoit la tyrannie du Comte, & la terreur qu'il inspiroit, que les Députés des Etats étoient obligés de former à son insçu des assemblées particulières, pour pouvoir s'entretenir librement des affaires publiques. Le Comte de Leicestre s'efforçoit de porter à cette assemblée même, le coup le plus terrible; il vouloit en fermer l'entrée aux Commerçans comme indignes de porter sur les rennes du Gouvernement des mains destinées à un travail mécanique. Ce projet qu'il ne dissimula point, le rendit encore plus odieux au peuple. Mais il regagna son affection en caressant quelques Pasteurs Réformés, qui gouvernoient les esprits de la populace. Elle auroit consenti volontiers à se voir interdire tout espoir de parvenir au maniment des affaires, pourvu qu'on persécutât les Catholiques, que le Comte de Leicestre exclut de toutes les Charges. Ce changement plut beaucoup aux habitans de la Frise & du pays d'Utrecht, qui ne cédoient qu'avec répugnance aux Catholiques une part dans le Gouvernement: fortifié par un parti si puissant, le Comte crut toucher au moment où il pourroit prendre le titre de Souverain dont il avoit déjà usurpé la puissance; mais il avoit besoin du consentement d'Elisabeth, qui avoit paru jalouse des honneurs qu'on rendoit à un de ses sujets. Il falloit dissiper ses inquiétudes, & réveiller l'ancien amour dont elle avoit brûlé pour le Comte: il reparut à la Cour d'Angleterre pour assurer le succès de son entreprise. Mais tandis qu'il travailloit pour lui-même, les Confédérés travailloient pour Elisabeth, & lui faisoient offrir par une nouvelle Ambassade la Souveraineté de leur pays. Ils essuyèrent un nouveau refus. Une seconde Députation ne fut pas beaucoup plus heureuse. L'objet de celle-ci étoit de représenter à Elisabeth que par l'absence du Comte, la République demeurait sans Chef qui pût apporter un remède prompt à des maux imprévus; on retint longtemps les Députés sans leur donner audience. L'Angleterre n'étoit attentive qu'au triste spectacle, qu'alloit donner l'infortunée Marie Stuart, qui périt par le fer d'un bourreau.

Ainsi le secours des Anglois devenoit plus funeste qu'utile aux Confédérés. Guillaume Stanley & Roland d'York justifiaient la mauvaise opinion qu'on avoit conçu d'eux, en livrant aux Espagnols les places dont ils étoient Gouverneurs. (1) Dans cette situation critique la République trahie par ses Alliés, négligée par sa Protectrice, voulut donner du moins un Chef à l'Armée. Elle jeta les yeux sur le Prince Maurice, qui suivoit les traces de son pere, & dont la conduite promettoit un grand homme.

On fit prêter un nouveau serment de fidélité, au nom des Etats; on rendit la liberté à la navigation, & il n'y eut de loi prohibitive, que contre l'exportation des choses nécessaires à la guerre.

L'abondance fut le fruit de cette liberté accordée au commerce: elle regna dans les Provinces Confédérées, où elle effaça les traces de la guerre, tandis que les pays conquis par les Espagnols, étoient en proie aux besoins

(1) Grotius Annal. Lib. V.



les plus pressans. On y voyoit les plus hautes fortunes renversées, & le riche devenu l'égal du pauvre. Le Comte de Hohenlo soutenoit dignement l'honneur des armes de la République & celui de son nom. Il tailla en pieces près de Bolduc les troupes du Comte de Hauteperne. Mais le Duc de Parme assiégeoit l'Ecluse; il étoit sur le point de s'en rendre maître. Le Comte de Leicestre partit brusquement d'Angleterre, espérant signaler son retour par la délivrance de cette place; mais il ne fit que se montrer devant le camp des Espagnols, & se retira sans coup férir. Il rejetta sur l'indigence des Etats la honte de sa retraite; il prétendoit qu'on ne lui avoit point accordé les secours d'argent dont il avoit besoin; il soutenoit qu'avec si peu de ressources la République ne pouvoit se soutenir contre les forces de l'Espagne; il engageoit même Elisabeth à abandonner des rebelles opiniâtres, qui ne pouvoient consommer une entreprise au dessus de leur force. Cette Reine ne paroissoit pas éloignée de cette résolution; elle étoit fatiguée de tant de mauvais succès, & n'en prévoyoit pas de meilleurs dans l'avenir.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Le Duc de Parme assiege l'Ecluse.

Les Etats, au contraire, rejettoient tous leurs malheurs sur le Comte de Leicestre; ils prétendoient avoir assez de ressources pour triompher de l'Espagne: ils ajoutoient, que la mauvaise administration des finances, étoit la seule cause de l'épuisement momentané où ils se trouvoient; que le trésor public regorgeroit d'or, si le Comte de Leicestre l'avoit confié à des mains pures & désintéressées. Ces accusations reciproques ne faisoient qu'aigrir les esprits. Malgré la triste leçon que le Duc d'Anjou avoit donnée par son exemple, à tous les ambitieux qui aspireroient au despotisme dans les Pays-Bas, le Comte de Leicestre n'avoit pas perdu de vue son premier dessein; il résolut de s'emparer à force ouverte des villes les plus considérables dans l'intérieur des Provinces.

Leyde fut la première sur laquelle il jeta ses regards avides: il y avoit gagné des traitres qui devoient lui livrer la place. Les premières charges dans la Magistrature, étoient le prix promis à leur perfidie; mais la conspiration fut découverte avant que d'éclater. Les conjurés expirèrent au milieu des supplices, & le Comte s'enfuit comme le Duc d'Anjou, qu'il paroissoit avoir pris pour modèle. La Reine Elisabeth le dispensa de justifier sa conduite aux yeux du Conseil. Ce n'étoit pas reconnoître son innocence. (1) Elle lui ôta le Gouvernement des Pays-Bas, mais de peur que par cette démission forcée on ne le jugeât ou criminel ou disgracié, elle lui donna le commandement de ses armées. Il ne jouit pas longtemps de ce nouveau rang; il mourut regretté de la Reine, mais non pas de son épouse, que la voix publique accusoit de l'avoir empoisonné.

Le Comte de Leicestre veut s'emparer de Leyde: mauvais succès de cette entreprise.

Il est rap. pellé: sa mort.

Le Duc de Parme plus ambitieux encore que le Comte de Leicestre, ne bornoit pas ses vues à la conquête des Pays-Bas; il sembloit même depuis quelque temps dédaigner cette proie, & faisoit peu d'efforts pour s'en saisir. La Grande Bretagne lui sembloit le seul théâtre digne de son courage. Plusieurs Gouverneurs des Pays-Bas, avoient avant lui conçu le projet de cette conquête, mais aucun ne l'avoit tenté, & certes il y avoit de

(1) Camden ad Ann. 1587.

SECT. IX.
*Hist. de
Hollande.
1584-1593.*

*Le Duc de
Parme pro-
jette une
expédition
en Angle-
terre.*

*L'Ambas-
sadeur du
Roi de
Danne-
marck, tué
par un
parti de
Flamands.*

Ann. 1588.

*La flotte
Espagnole
niet en
mer.*

la témérité à se persuader qu'on pourroit subjuguier ces farouches Insulaires, avec les mêmes armes qui ne pouvoient dans le continent soumettre les sujets du Roi d'Espagne. Ce dessein, tout extravagant qu'il étoit, plaisoit à l'orgueil Espagnol, & avoit été reçu avec enthousiasme par le Conseil de Madrid. On armoit dans tous les ports, on équipoit la flotte la plus formidable qu'on eût vue depuis longtemps sur l'Océan. Elisabeth n'ignoroit pas, que ces forces maritimes menaçoient son Royaume. Elle ne fut point trompée par les propositions de paix, que Philippe faisoit pour lui donner de la sécurité. Elle tâcha, au contraire, de prolonger la négociation, de différer l'accommodement sous divers prétextes, pour avoir le temps de se mettre en état de défense. Un événement imprévu donna de nouveaux embarras aux Confédérés. Le Roi de Dannemarck avoit offert sa médiation, il en avoit chargé Cajus Rantzow.

Celui-ci traversoit la Flandre escorté par des Espagnols, qui furent attaqués par un parti de Flamands. Ceux-ci ne connoissoient pas le Négociateur; il fut tué dans le combat par un soldat Hollandois. Cette méprise fut traitée comme un attentat contre le Droit des Gens. Le Roi de Dannemarck en fut si irrité, qu'il fit arrêter au passage du Sund sept cens vaisseaux Hollandois, qui alloient trafiquer dans la Mer Baltique. Les Confédérés couroient le risque d'être affamés, s'ils n'avoient pris le parti d'arrêter eux-mêmes, tous les vaisseaux Anglois & François, qui naviguoient sur leur côte, & de les forcer à vendre dans leurs marchés les provisions dont ils étoient chargés: quant aux vaisseaux arrêtés à Copenhague, ils obtinrent leur liberté pour une somme modique.

Cependant la négociation continuoît toujours entre les Cours de Londres & de Madrid; Elisabeth feignoit d'inviter les Confédérés à se ranger sous l'obéissance du Roi d'Espagne. Ceux-ci la supplioient de ne pas leur imposer une loi si dure; ils lui représentoient, que les Espagnols n'avoient pas conclu avec eux de traité qu'ils n'eussent violé; que la paix, qu'ils leur offroient, n'étoit qu'un piège pour les exterminer; ou pour les faire gémir dans la servitude la plus cruelle; que quelques sermens que fit le Roi d'Espagne, d'observer les conditions qui seroient arrêtées, il sauroit pour quelque argent s'en faire relever par le Pape; qu'ainsi le nom d'Elisabeth ne feroit que l'instrument d'un parjure, & de la vengeance des Espagnols. Malgré ces remontrances, elle envoya des Négociateurs en Flandre, comme si ses projets de paix eussent été sinceres.

Tel étoit l'état des choses, lorsque la flotte Espagnole parut & fixa l'incertitude, où l'on étoit sur le but de cet armement. Cette flotte étoit si nombreuse & si bien équipée, que les Espagnols lui avoient donné le titre d'*Invincible*. (1) Au reste, ce n'est pas la seule fois que leur vanité a donné ce nom fastueux, à des armées navales qui ont été battues. Le Roi Philippe n'avoit pas eu de peine à mettre le Pape dans ses intérêts, & à l'animer contre Elisabeth. Elle étoit fille de Henri VIII, & d'Anne de Boulen; ce mariage avoit été condamné par la Cour de Rome. C'en étoit

(1) Reidanus Liv. VIII.

assez pour que la Princesse qui en étoit née, fut déclarée bâtarde, & déchue de tous droits à la succession de son pere. Elle avoit refusé au St. Siege l'hommage que les Rois d'Angleterre lui avoient rendus dans des siècles d'ignorance. Enfin elle n'étoit pas de la Religion du Pape, & s'étoit déclarée Chef de l'Eglise Anglicane: combien de Rois détrônés par les Papes leur avoient donné moins de sujets de se plaindre! Ce qu'il y a de singulier, c'est que Sixte V, traita de *génération bâtarde* le plus grand Roi, & la plus grande Reine de ce siècle, Henri IV & Elisabeth. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur, ce monument singulier de l'orgueil Pontifical, cette bulle par laquelle Sixte prétendoit donner l'Angleterre à Philippe II, comme un de ses prédécesseurs par une bienfaisance aussi ridicule avoit donné l'Amérique à Charles V (1).

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Sixte V déclare Elisabeth déchue de ses droits au trône.

„ Sixte V, par la grace de Dieu, Pasteur universel du troupeau de J. C.
 „ auquel appartient par une succession légitime, le soin & le gouvernement
 „ de l'Eglise Catholique, voyant l'état fâcheux auquel le célèbre Royaume
 „ d'Angleterre & celui d'Irlande sont réduits aujourd'hui, après avoir été si
 „ fameux par leur vertu, leur religion & leur obéissance à la foi Catholi-
 „ que, s'étant laissés maintenant réduire, non-seulement à un état de dé-
 „ réglement & de péril manifeste de leur salut; mais étant devenus même
 „ des membres pourris de l'Eglise, infects & capables de corrompre tout le
 „ corps de l'Eglise Chrétienne, & cela sous le gouvernement impie &
 „ tyrannique d'Elisabeth, prétendue Reine d'Angleterre, & de ses adhérens
 „ qui ne sont pas moins scélérats & impies qu'elle, ne reconnoissant plus
 „ l'autorité du Souverain Pontife, qui a perdu tous ses droits dans ces deux
 „ Royaumes. Henri VIII autrefois Roi de la Grande Bretagne, commença
 „ tous ces désordres, s'étant révolté contre le St. Siege, s'étant séparé de la
 „ Religion Chrétienne, & en ayant fait séparer par force ses sujets. Eli-
 „ sabeth, usurpatrice de ce Royaume, suit les traces de son prédécesseur.
 „ Il ne nous reste donc plus d'autre ressource pour rétablir la discipline, &
 „ faire renaître la paix dans l'univers chrétien, que de déposer de la Royauté
 „ ladite Elisabeth soi-disant Reine d'Angleterre.”

„ Pour remédier à tant de désordres, Sa Sainteté, inspirée du Tout-
 „ Puissant, émue de compassion pour le Royaume d'Angleterre, & cédant
 „ aux instances pressantes de plusieurs personnes zélées de ce Royaume,
 „ s'est adressée à plusieurs Princes & principalement au Roi Catholique,
 „ pour le prier de l'aider dans son entreprise. Elle espere que le
 „ respect que le Roi d'Espagne a toujours témoigné pour le St.
 „ Siege, l'ancienne amitié qui a toujours été entre les deux Ro-
 „ yaumes d'Angleterre & d'Espagne, l'attention particulière que ce
 „ Monarque doit à ceux de ses sujets qui habitent les Provinces voisi-
 „ nes des Pays-Bas, enfin l'intérêt général de la Chrétienté seront
 „ des motifs assez forts pour le déterminer à employer tout le pouvoir
 „ dont Dieu l'a revêtu, pour détrôner cette femme, punir ses adhé-
 „ rents.”

(1) Greg. Let. in Vit. Elisabeth.

Sect. IX. „ rens , & faire rentrer ses Etats sous l'obéissance du Saint Siege.
 Hist. de „ Mais pour faire connoître à toute la terre & particulièrement à l'An-
 Hollande. „ gleterre & à l'Irlande , la justice de cette entreprise , Sa Sainteté
 1584-1593. „ a jugé nécessaire en publiant la Sentence d'excommunication , contre
 „ Elisabeth , de publier en même temps les raisons qui l'ont déterminée à
 „ user contre elle d'une aussi grande sévérité.”

„ La premiere est, qu'elle est hérétique & schismatique , qu'elle a
 „ été excommuniée deux fois par les deux Pontifes qui nous ont pré-
 „ cédé , qu'elle persiste dans sa desobéissance au Saint Siege Apосто-
 „ lique , ayant usurpé contre toutes les loix de Dieu , de la nature
 „ & de la raison , la Souveraineté temporelle & l'autorité spirituelle
 „ sur les ames. La seconde , parce qu'elle est bâtarde , née d'un in-
 „ ceste & d'un adultère , & par conséquent incapable de succéder au
 „ Royaume d'Angleterre , tant par différentes sentences de Clément VIII &
 „ de Paul III , que par la déclaration publique qu'en a fait Henri son
 „ pere.”

Sixte reprochoit ensuite à Elisabeth d'avoir usurpé le Royaume d'An-
 gleterre contre les droits du St. Siege , à qui la suzeraineté de cette isle
 appartenait , depuis le regne d'Henri II , qui ne put obtenir qu'à
 cette condition de se réconcilier avec l'Eglise , après s'être souillé du
 meurtre de Thomas de Cantorberi ; d'avoir violé les sermens qu'elle
 avoit fait lors de son couronnement , vexé ses sujets par des impôts ,
 persécuté les ecclésiastiques , fomenté la révolte dans les pays voisins ,
 donné asyle aux hérétiques , enfin poussé l'audace jusqu'à solliciter le
 Turc , à faire la guerre aux Princes Chrétiens. Il finissoit par rappeler
 le meurtre de l'infortunée Reine d'Ecosse , la destruction entière de la
 Religion Catholique & l'abaissement de la Noblesse , qui voyoit avec
 indignation les premieres places de la Monarchie occupées par des gens
 sans talens , comme sans naissance. „ Sa Sainteté , (ajoutoit Sixte) pour
 „ toutes ces raisons , en vertu de la puissance qu'elle a reçu de Dieu ,
 „ & de l'autorité Apostolique dont il est revêtu , renouvelle la sentence
 „ de ses prédécesseurs Pie V & Grégoire XIII , en ce qui regarde
 „ l'excommunication & la déposition de ladite Elisabeth , l'excommunie
 „ de nouveau , la déclare déchue de toute autorité Royale , de tout
 „ droit , titre ou prétention qu'elle pourroit avoir sur les Royaumes
 „ d'Angleterre & d'Irlande , déclarant qu'elle ne les possède qu'illégit-
 „ mement & par usurpation ; Sa Sainteté absout aussi tous ses sujets
 „ & tous autres du serment de fidélité qu'ils lui ont fait. De plus elle
 „ défend expressément sous peine d'encourir l'indignation du Tout-Puif-
 „ sant , d'être excommuniés & punis corporellement suivant toute la
 „ rigueur des Loix , à toutes sortes de personnes , de quelque quali-
 „ té & condition qu'elles puissent être , d'obéir à ladite Elisabeth en
 „ quelque maniere que ce soit ; leur ordonnant au contraire de contri-
 „ buer de tous leurs efforts , à la faire châtier , afin qu'elle puisse re-
 „ connoître sa faute & se soumettre avec humilité au jugement de

„ Dieu , quand elle se verra ainsi délaissée & destituée de tout secours
„ humain.”

*Hist. de
Hollande.
1584-1593.*

„ Pour cet effet nous faisons sçavoir à tous les peuples des deux Ro-
„ yaumes d'Angleterre & d'Irlande , de ne donner directement ni indi-
„ rectement, aucun secours à ladite Elisabeth, ni à ses adhérens ; de se
„ joindre incessamment aux armes Catholiques , qui seront comman-
„ dées par le Prince victorieux Alexandre Farnese , au nom de Sa
„ Majesté Catholique ; afin de détrôner au plutôt la nommée Eli-
„ sabeth, qui ne possède la Couronne d'Angleterre que par usurpation ;
„ & de retablir la foi Catholique en ce pays-là.”

„ De plus , on fait sçavoir à chacun , que l'intention de Sa Sainteté,
„ du Roi Catholique & du Prince Farnese , n'est pas de surprendre ou
„ d'envahir le Royaume d'Angleterre ni les coutumes du Royaume, ni
„ d'ôter à personne la liberté de sa vie ni de ses biens, hors les rebelles
„ & ceux qui demeureront obstinés ; ni enfin de faire aucun autre
„ changement dans le Royaume ; sinon que par un commun consente-
„ ment entre Sa Sainteté, le Roi Catholique & les Etats du Royaume,
„ pour le bien public ou l'affermissement de la foi, ou pour punir l'u-
„ surpatrice , il fut trouvé bon d'en faire quelqu'un. Assurant , au
„ reste , tout le monde , que toutes les difficultés que la déposition de
„ cette femme pourra faire naître , seront terminées suivant la justice &
„ l'équité Chrétienne. D'ailleurs on n'aura pas seulement soin que les
„ Catholiques ne soient plus exposés aux malheurs qui les ont accablés
„ jusqu'ici, mais on accordera la même protection à tous ceux généra-
„ lement qui viendront volontairement se soumettre au Général d'armée ;
„ & comme nous sommes bien informés qu'il y a une infinité de gens
„ qui se sont séparés de l'Eglise Catholique, sans sçavoir ce qu'ils faisoient,
„ qui sont pourtant confondus avec les hérétiques , Nous déclarons que
„ notre intention n'est pas qu'on les punisse comme tels, mais qu'on leur
„ fasse grace , jusqu'à ce qu'étant instruits par des gens sçavans, ils se
„ puissent eux-mêmes détourner du mauvais chemin. On déclare de plus,
„ non seulement qu'il est permis à toutes sortes de gens de dedans ou de
„ dehors d'Angleterre , de s'assurer de la personne d'Elisabeth , & de ses
„ adhérens, de l'emprisonner & de la livrer au parti Catholique, mais que
„ l'on regardera comme une singulière obligation, que l'on récompensera
„ selon la qualité des personnes, l'action de ceux qui pourront arrêter Eli-
„ sabeth. On ne manquera pas non plus de récompenser tous ceux qui ont
„ ci-devant aidé ou qui le feront ci-après , à faire punir cette femme qui a
„ usurpé la Couronne d'Angleterre, ou ses adhérens. Ils seront avancés
„ dans les charges, honneurs & dignités, selon leur mérite & les services
„ qu'ils auront rendus. De plus, Sa Sainteté fera expédier des passeports à
„ tous ceux qui se voudront joindre à l'armée Catholique, ou qui y porte-
„ ront des munitions de bouche ou de guerre & autres choses nécessaires...
„ Enfin Sa Sainteté ayant ouvert le Trésor d'Indulgences qu'elle a entre les
„ mains , accorde l'indulgence plénier, à tous ceux qui après s'être con-

SECT. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

„ fessés & avoir communiqué combattront avec l'armée Catholique , pour
„ châtier & détrôner la foi-disant Elisabeth Reine d'Angleterre & ses
„ adhérens.”

*Descrip-
tion de la
flotte Espa-
gnole.*

Cette Bulle étoit moins redoutable que la flotte Espagnole. Elle étoit composée de cent-quarante vaisseaux d'une grandeur jusqu'alors inouïe. Des galions énormes que trois cens rames faisoient voler avec autant de rapidité que les barques les plus légères, portoient des tours & des châteaux flottans. Ils étoient revêtus en dehors de tout ce qu'on pouvoit opposer aux foudres de l'artillerie & à la violence des flots. Mais cette grandeur qui les rendoit si terribles, fut la cause de leur perte. Envain le Marquis de Sainte-Croix & le Duc de Parme, (1) avoient représenté au Conseil de Madrid qu'aucun port de Flandre n'étoit assez profond pour offrir un asyle à de pareilles masses; qu'avant de les mettre en mer, il falloit s'emparer de quelques ports de Hollande ou de Zélande, pour offrir à la flotte une retraite praticable & sûre. On étoit trop impatient de montrer à l'Europe ces forces navales, on comptoit trop sur la docilité de la mer & des vents, & sur la faveur du Ciel, promise par la cour de Rome, pour attendre l'événement d'un siège. D'ailleurs on avoit rassemblé des matelots de toutes les nations, qu'il falloit soudoyer: 20000 soldats & une multitude de volontaires, demandoient qu'on les menât à l'ennemi. On avoit préparé pour leur débarquement des batteaux plats, dont les ponts en s'abattant devoient offrir à la cavalerie un passage commode. Telle étoit la confiance des Espagnols, qu'ils s'étoient déjà partagé l'Angleterre. Ils se distribuoient les charges & les domaines; ils avoient même fait forger des fers pour enchaîner les vaincus, & jusqu'à des instrumens de supplice pour les faire périr.

*Le Duc de
Medina-
Sidonia
obtient le
commande-
ment de la
flotte.*

On choisit pour commander la flotte, non pas le plus habile Amiral, mais le plus recommandable par sa naissance, & ce fut le Duc de Medina-Sidonia. Cette armée se mit en mer vers le milieu du printems, & quoiqu'elle allât rétablir la foi Catholique en Angleterre, elle n'en fut pas moins assaillie par une tempête qui la dispersa. Elle se rassembla dans la Corogne; mais on regrettoit déjà trois vaisseaux, emportés par la violence des vents, bien secondés par la perfidie des forçats, pour qui cette expédition n'étoit qu'un châtiment.

*Les Confé-
dérés em-
pêchent le
Duc de
Parme de
sortir de
Flandre.*

Elisabeth, de son côté, avoit répandu sur les bords de la Tamise une milice nombreuse. Elle en avoit fait la revue elle-même, & l'avoit animée par ses discours & par sa présence, à défendre sa Patrie & sa Religion. Le commandement de sa flotte étoit partagé entre Charles Howard & François Drake: vingt vaisseaux Hollandois sous les Amiraux Henri Warmond & Justinus de Nassau, combinés avec une petite Escadre Angloise sous Henri Seimour, croisoient sur les côtes de Flandres pour empêcher le Duc de Parme de s'unir à la Flotte Espagnole.

Il est certain que si les Espagnols sans attendre le Duc de Parme avoient tenté

(1) Camden ad Ann. 1588. Bentivoglio. P. 2. Liv. IV.

tenté une descente en Angleterre, ils l'auroient fait avec succès. Elisabeth sembloit les favoriser elle-même par l'erreur où l'avoit jettée un faux bruit qui s'étoit répandu que l'ennemi avoit pris une autre route. Dans cette persuasion elle avoit ordonné à Howard de désarmer, ordre imprudent qui fut aussi imprudemment exécuté. Mais Philippe avoit commis cette faute si ordinaire aux Souverains & aux Ministres, de donner des ordres précis & prohibitifs à des Généraux qu'il envoyoit au loin sur la mer; comme si du fond d'un cabinet on pouvoit enchaîner les vents & les courants, prévoir tous les caprices de l'onde, & commander aux événemens. Les Espagnols ne pouvoient chasser les vaisseaux des Confédérés, qui tenoient le Duc de Parme enfermé dans Dunkerque; ceux-ci flottoient librement sur des bancs de sable, dont les grands vaisseaux Espagnols ne pouvoient approcher. Les Anglois avoient suivi le même système; ils n'avoient que de petits vaisseaux bon voiliers, qui manœuvroient avec rapidité, attaquoient les Espagnols, tournoient autour d'eux, les pressoient, les harceloient, les forçoient souvent à se briser les uns contre les autres en changeant leur ordre de bataille, & gagnoient le large, avant qu'on eût le temps de leur rendre le combat; un grand vaisseau de Seville, désarmé par le choc d'un autre vaisseau Espagnol, fut pris par Drake. Un autre fut la proie des flammes. Un

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Fautes récapitulées de Philippe & d'Elisabeth.

L'armée navale arrive près de Calais.

Hollandois qui vouloit venger sa patrie, y avoit mis le feu, & s'étoit jetté à la mer (1). Cependant la flotte s'avançoit toujours vers le Détroit de Calais. Ce fut dans ces parages qu'elle jeta l'ancre, pour attendre le Duc de Parme. Plusieurs Officiers descendirent à terre pour presser sa sortie, mais ils le trouverent plus occupé de prières & d'autres pratiques de dévotion, que d'opérations de guerre. Pendant qu'ils délibéroient avec lui, des brûlots, chargés de pierres, de poudre & de matières combustibles, furent poussés au milieu de la flotte Espagnole, qu'ils mirent en desordre. Un des plus grands vaisseaux fut la proie des Anglois; ils y trouverent cinquante mille ducats destinés par le Roi d'Espagne, aux frais de la guerre. Le reste de la flotte alla chercher un autre mouillage près de Gravelines. Nouvelles attaques de la part des Confédérés, nouvelles machines infernales; plusieurs navires furent coulés à fond; deux entre autres ayant envain cherché un asyle au-delà de Calais, heurterent dans les sables, furent pris par les habitans de Flessingue. Les Hollandois & les Zélandois avoient eu la précaution d'ôter tous les signaux qu'ils avoient placés dans les endroits dangereux pour diriger la marche des Pilotes.

Les Anglois & les Hollandois brûlent plusieurs vaisseaux Espagnols.

Les Chefs Espagnols abattus par tant de pertes, craignant d'en essuyer de nouvelles, ayant déjà vû périr plus de 5000 soldats, & un grand nombre d'Officiers, ne songeoient plus qu'à leur retour en Espagne. Mais leurs ennemis étoient maîtres du Détroit de Calais. La côte septentrionale d'Angleterre étoit trop peu connue pour tenter cette route. On prétend que dans cette extrémité le Duc de Medina-Sidonia délibéra s'il ne se rendroit pas aux Anglois avec toute sa flotte, sous la seule condi-

(1) Grot. Hist. Lib. I. Reidanus L. VIII. Tome XLIV.

SECT. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

La flotte
est disper-
sée par les
vents.

Paroles de
Philippe
II. en ap-
prenant la
nouvelle de
la destruc-
tion de sa
flotte.

Le Duc de
Parme
projette la
conquête
de Berg-
op-zoom.

tion d'avoir la vie sauve. Mais les Anglois satisfaits de leur victoire, ne vouloient pas réduire au desespoir des ennemis encore redoutables par leur nombre : ils crurent qu'il étoit prudent de leur laisser une libre retraite, & de laisser aux vents le soin d'achever leur déroute. En effet, toute cette flotte s'étant mise en marche, fut bientôt le jouet des tempêtes, plusieurs vaisseaux firent naufrage sur les côtes de France & d'Angleterre, quelques-uns allèrent couvrir de leurs débris, les rivages de la Norvege; on prétend même qu'il y en eut qui pénétrèrent jusques vers le Pôle, & illustrèrent par leurs désastres des bords jusqu'alors ignorés. On compta trente-deux navires, engloutis dans les sables d'Irlande. Les matelots qui se jetterent à la nage, pour échapper à la mort, en trouvèrent une plus cruelle sur la terre; ils furent massacrés par les farouches Irlandois, que le trop grand nombre de ces malheureux alarmoit. D'autres vaisseaux rencontrèrent d'autres écueils. Deux entr'autres qui avoient eu le bonheur de rentrer dans les ports d'Espagne, y furent dévorés par les flammes. Enfin de tout cet armement, l'Espagne ne put conserver que trente vaisseaux de transport, & un seul vaisseau de guerre, qui ramena le Duc de Medina-Sidonia, Généralissime de cette flotte, qu'on avoit appelée *invincible*. Il alla cacher sa honte dans ses terres. Plusieurs Capitaines moururent de chagrin. Quant à Philippe, si nous en croyons Strada, il joua très bien son rôle & ne perdit rien, du moins en apparence, de son orgueil & de sa fermeté. Il étoit occupé à écrire quelques ordres, lorsqu'on lui annonça cette fatale nouvelle. On n'aperçut aucune émotion sur son visage. „ Je rends grace à Dieu, „ dit-il, de ce qu'il m'a donné assez de forces & de richesses pour met- „ tre encore une semblable flotte en mer; il n'importe pas beaucoup „ qu'un ruisseau soit coupé, pourvu que la source n'en soit pas tarie.” En finissant ces mots, il se remit à écrire avec la même tranquillité (1), il ordonna des prières publiques pour remercier Dieu d'avoir conservé quelques débris de la flotte. Cependant son chagrin concentré au dedans de lui-même, se décela bientôt par une maladie, & bien mieux encore par le soin qu'il prit d'abrégier le temps du deuil, & de proscrire le costume funebre qui rappelloit le souvenir de tant de pertes.

Le Duc de Parme qui avoit enfin renoncé au chimérique projet de conquérir l'Angleterre, & qu'on accusoit en Espagne des malheurs de la flotte, cherchoit à se consoler de tant de désastres par la prise de Berg-op-zoom, qui lui auroit ouvert l'entrée de la Zélande : pour assurer le succès de ce siege, il falloit s'emparer de la petite ville de Tölen, qui n'est séparée de Berg-op-zoom, que par un bras de rivière & qui pouvoit lui envoyer des secours. Cette expédition fut confiée à Montigny & à Octave de Mansfeldt : mais ils furent vigou- reusement repoussés par les habitants. De 800 hommes qui étoient partis sous leurs ordres, ils n'en ramenerent que 400 : le reste périt par le fer ou dans les eaux. Le Duc de Parme crut réparer ce mauvais succès en fermant le port de la ville par des levées & des

(1) Fam. Strada de Bell. Belgic. Dec. II. Lib. X.

ponts. Mais les habitans eurent l'audace de s'avancer hors des murs, & de camper en sa présence. Une vaine tentative qu'il fit pour s'emparer par stratagème d'un château essentiel à son dessein, acheva de le désespérer. D'ailleurs les maladies causées par un air épais & humide, emportoient tous les jours beaucoup de soldats étrangers à ce climat. Les pluies de l'automne inondoient ses travaux & son camp; enfin il fallut lever le siège, & cette ville qui avoit fait une si glorieuse défense, fut donnée au Prince Maurice pour l'indemniser des pertes que la guerre lui avoit causées.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Il est forcé de lever le siège.

Le Prince de Chimai ne fut pas beaucoup plus heureux devant Bonn, que le Duc de Parme devant Berg-op-zoom: s'il parvint à s'emparer de cette ville, ce ne fut qu'après un siège de six mois. Schenk qui l'avoit prise l'année précédente, fit de vains efforts pour obtenir des secours des Princes Allemands: ceux-ci ne vouloient point avoir pour ennemis un Prince qui possédoit des Domaines dans l'Empire, & dont la France alors recherchoit l'alliance. Les habitans & la garnison de Bonn, commandée par un brave Silésien, n'eurent plus de ressources que leur courage. Mais c'en étoit assez pour résister longtemps: ils firent de fréquentes sorties, & portèrent la terreur & la mort jusques dans le camp du Prince de Chimai. Parmi les victimes illustres qui tombèrent sous leurs coups, les Espagnols regretterent surtout, Jean Baptiste Taxis, un de leurs meilleurs Généraux.

Le Prince de Chimai prend Bonn.

Enfin les assiégés, voyant leurs fortifications ruinées, & commençant à sentir les horreurs de la famine, demandèrent une capitulation honorable, qui leur fut accordée. Le Comte de Mansfeldt ne languit pas si longtemps devant Wachtendonck dans le pays de Gueldre: il fit élever des cavaliers, d'où il foudroyoit cette ville entourée de marais; l'approche de l'hiver augmenta l'espérance qu'il avoit de s'en emparer, & la crainte qu'avoient les habitans de voir leurs maisons livrées au pillage. La glace en consolidant les marais, devoit offrir un libre passage aux assaillans; cette considération engagea les habitans à recevoir l'ennemi dans la ville, malgré la résistance d'une courageuse garnison qui rougissoit de capituler.

La perfidie des Anglois n'étoit pas moins funeste aux Confédérés que la valeur des Espagnols. Le Duc de Parme fut redevable à leur trahison de la conquête la plus importante qu'il eût faite jusqu'alors dans la Hollande. Depuis longtems le feu de la sédition avoit été allumé dans Gertrudenberg par la garnison Angloise. Elle avoit chassé ses anciens Capitaines, & en avoit élu d'autres, qui ne sçavoient que caresser & encourager sa révolte. Le Duc de Parme leur écrivit plusieurs fois pour les engager à lui remettre la place: ses lettres & ses messagers furent d'abord reçus avec mépris; mais enfin les menaces des Etats, dont on exagéroit à leurs yeux la vengeance prochaine; l'adresse & l'éloquence des séducteurs Espagnols, qui se mêloient parmi eux; enfin la crainte d'être punis de leurs nouveaux outrages accumulés, des contributions levées dans les campagnes, & de l'injuste détention des vaisseaux de la République, les firent pencher vers le parti du Duc de Parme: ils désarmèrent les bourgeois, rejetterent les

Ann. 1589.

Les Anglois livrent Gertrudenberg au Duc de Parme.

SECT. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

1584-1593.

Imprudence du
Duc de
Parme.

offres d'un pardon dont ils se défoient, & braverent les forces que le Prince Maurice rassembla pour les faire rentrer dans le devoir. Ils se défendirent avec un courage digne d'une meilleure cause. Cependant lorsqu'ils virent les ouvrages ruinés, les maisons découvertes, Maurice prêt à donner l'assaut, ils l'éviterent en entamant une négociation qui traîna en longueur. Wingfeld, leur Commandant, profita de ce délai pour faire approuver par ses soldats, la trahison qu'il méditoit depuis longtems avec son beau-frere Willoughby : *Voyez-vous*, leur dit-il, *ceux-ci dont l'artillerie a battu nos murailles avec la même violence, qu'ils auroient employé pour forcer quelques villes du parti contraire. Sachez que nous ne leur sommes pas moins odieux, que si nous étions leurs ennemis déclarés, & lorsqu'ils s'avancent les armes à la main en nous menaçant, vous devez croire qu'il n'y en a pas un seul entre nous que leur vengeance ne destine au dernier supplice. Mais de cet autre côté, vous voyez des gens qui ne souhaitent que notre bonheur & près de qui nous sommes toujours sûrs d'obtenir la récompense de nos services. C'est donc à vous de résoudre si vous voulez hasarder vos têtes en rendant cette place à l'armée des Etats, ou faire en cette rencontre un plaisir signalé à un Prince qui saura le reconnoître.* Les Anglois s'écrierent aussitôt qu'il falloit recevoir dans les murs les enseignes Espagnoles. Maurice leva le siege, & se contenta de leur écrire de loin, comme s'il avoit plus compté sur l'effet de ses lettres, que sur celui de son artillerie. Mais elles eurent le sort qu'il en auroit dû attendre, celui de servir de jouet à cette soldatesque effrénée. Le Duc de Parme leur parloit un langage qu'ils entendoient beaucoup mieux & leur promettoit l'ancienne solde qui leur étoit due par les Etats & de nouvelles gratifications. Ils lui remirent la ville au mépris de leurs sermens, & des ordres d'Elisabeth. Le Duc de Parme, qui avoit paru plongé dans la tristesse la plus profonde depuis le defastre de la flotte, reprit toute sa fierté, lorsque du haut des tours de Gertrudenberg, il put contempler ces vastes pays où il n'avoit pas encore porté le flambeau de la guerre, & qui étoient maintenant ouverts à sa valeur. (1) Sa joye l'aveugloit au point qu'il confia le soin de sa sûreté à ces mêmes Anglois dont il connoissoit la perfidie. Peu s'en fallut qu'il ne fût la victime de sa confiance imprudente ; car il se forma parmi les Anglois une faction, qui après lui avoir livré la ville, vouloit le livrer lui-même aux Confédérés, & recevoir des deux partis le prix de cette double trahison. Mais la présence de l'armée intimida ces perfides, la plupart retournerent en Angleterre, d'autres rentrerent sous l'obéissance de la République, plusieurs s'enrôlerent sous les drapeaux Espagnols, mais ils n'y trouverent que le mépris qu'inspire la trahison.

Cependant le Duc de Parme avoit résolu d'accélérer les progrès de son armée, & d'ajouter à la conquête de Gertrudenberg celle de plusieurs villes voisines ; mais il fut mal servi par la fortune ou par les hommes. Mansfeldt qui alla assiéger Heusden, fut chassé de ses retranchemens par Maurice.

(1) Grot. Hist. Lib. I.

Il tenta ensuite l'attaque de l'île de Voorn, mais il s'enfuit à l'ap- *Hist. de*
proche du Comte de Hohenlo. Tant de mauvais succès, les fréquen- *Hollande.*
tes séditions d'une armée mal payée & surtout les discours injurieux par *1584-1593.*
lesquels on accusoit le Duc de Parme de tous les malheurs de la guer-
re, enfin l'imprudence qu'il fit de ne point changer d'habit, étant
tombé dans la Dille, toutes ces causes réunies accrurent des symp-
tômes d'hydropisie qui s'étoient déjà déclarés.

Le Duc alla prendre les eaux de Spa, abandonnant le commande-
ment de son armée, & le gouvernement des Provinces conquises à
Mansfeldt & à son fils Charles, jusqu'à ce que Richardot, qu'il
avoit envoyé en Espagne, l'eût justifié aux yeux de Philippe & de
sa Cour. Un nommé Jean de Mora, étoit l'ennemi secret qui rendoit
compte au Roi de toutes les fautes réelles ou supposées du Général.
Ses lettres furent interceptées par Maurice, qui par un mouvement *Trait de*
généreux, indigné contre la calomnie qui cherchoit à noircir un ennemi *générosité*
qu'il estimoit, les lui envoya. Le Duc ne donna au Prince aucun *du Prince*
témoignage de reconnoissance; il se contenta d'inviter Mora à un festin. *Maurice.*
Ce dernier s'y rendit, tomba malade en sortant de table & mourut. Un
homme sans mérite & sans talent, qui parvint tout à coup à des em-
plois distingués, fut accusé d'avoir été le ministre de la vengeance
d'Alexandre.

Cependant le Marquis de Varrabon, après s'être emparé du château
de Blyembek, s'avançoit vers Rheinbergen; mais Schenk secourut cette
ville à propos. Il battit Verdugo, & tout fier de cette victoire il cou-
rut à Nimegue, qu'il comptoit surprendre à la faveur des ténèbres. Sa *Schenk*
Cavalerie avoit pris les devans; pour lui, il s'étoit mis avec son infante- *veut sur-*
rie sur des ponts de bateaux. Il arriva en effet au milieu de la nuit à *prendre*
un endroit, où la ville n'avoit d'autres défenses que les eaux du Vahal: *Nimegue:*
ses troupes descendirent aussitôt, elles devoient se saisir de la première *il est re-*
maison, se répandre de-là dans la ville, & ouvrir la porte à la cavalerie *poussé par*
qui étoit déjà sous les murs: mais une nôce, qu'on avoit célébrée dans *les habi-*
cette maison, y avoit attiré une foule de soldats & d'habitans, qui son- *tans.*
nerent l'alarme, éveillèrent leurs compatriotes endormis & les rassemble-
rent. On avoit pris les armes que le hazard avoit présentées; le péril
redoubla les forces des Nimeguois, & les soldats de Schenk enveloppés
de toutes parts, succombant sous la multitude, se retirèrent en désordre
vers la rivière. Envain leur Général s'efforça de les rassurer & de les
mener au combat; pour comble de malheur la rapidité du fleuve avoit
emporté leur pont de bateaux fort au dessous du lieu où ils étoient abordés.
Ils se jetterent dans des barques qu'ils trouverent sur le rivage, mais dont
la foiblesse accablée sous un tel fardeau, les engloutit avec elles dans la rivière.
Leur intrépide Général y périt comme eux. Sa bravoure étoit sa seu-
le vertu, si toutefois c'en est une. Son indulgence laissoit une libre car- *Mort de*
rière à la licence des soldats; rien n'égalait l'amour qu'ils avoient pour *Schenk.*
lui, si ce n'est la haine du peuple qu'il s'étoit attirée par ses violences.
Son corps fut longtemps exposé aux insultes du peuple. Il resta même.

Sect. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

pendant deux ans sans sépulture & n'obtint cet honneur funebre que lorsque le Prince Maurice entra vainqueur dans Nimegue. (1) Schenk avoit été un des plus ardens Protecteurs de Truchses, & la faction de ce Prélat perdit encore dans le Comte de Neuenaar un autre Chef aussi recommandable par ses vertus militaires & beaucoup plus par ses vertus civiles. Il périt en éprouvant quelques pieces d'Artillerie, ou, suivant d'autres, il mourut à Arnhem, peu de jours après y avoir été blessé, dans l'arsenal de cette ville, par la poudre qui y prit feu, lorsqu'il y étoit entré.

Défaite des
Espagnols.

Rheinber-
gen se rend
au Duc de
Parme.

Cependant Rheinbergen étoit assiégé par les Espagnols. Le Comte de Falkenstein marcha au secours de cette place, moins pour la délivrer que pour retarder sa perte. Le Marquis de Varrabon le suivoit, harcelant sa troupe, mais évitant le combat. Tout-à-coup le Chevalier de Veere qui commandoit l'arrière-garde des Confédérés, fait volte-face & engage une bataille aussi sanglante qu'elle pouvoit l'être entre deux corps peu nombreux, mais accharnés à se détruire. Les Espagnols furent taillés en pieces, dix drapeaux & une cornette demeurèrent au pouvoir des vainqueurs. Le Marquis s'enfuit avec les débris de sa petite armée, accusant Mansfeldt de l'avoir trahi. Le secours que le Comte de Falkenstein jeta dans Rheinbergen, prolongea le siege de trois mois : mais enfin il fallut capituler, & ouvrir ainsi au Duc de Parme l'entrée du Duché de Cleves.

Prise de
Breda.

Ann. 1590.

La mer étoit un champ de bataille, qui présentoit plus d'horreurs encore, que les villes assiégées & les campagnes ravagées. Des Corsaires arrêtoient & pilloient indistinctement les vaisseaux marchands qu'ils rencontroient, & lorsqu'ils se trouvoient entourés par des vaisseaux de guerre d'une force supérieure, on vit plus d'une fois ces intrépides brigands mettre le feu à leurs poudres, pour envelopper leurs ennemis dans leur perte & ne pas mourir sans vengeance. Cependant les Anglois, secondés par une flotte Hollandoise, ravageoient les côtes d'Espagne & tentoient même de remettre Antoine sur le trône de Portugal. Le succès de cette expédition se borna au butin dont ils revinrent chargés.

Un événement bien plus important pour les Confédérés, fut la prise de Breda, dont ils se rendirent maîtres par un stratagème, qui n'exigeoit pas moins de bonheur que de prudence & d'audace ; l'invention en étoit due à un simple patron de Barque, nommé Adrian Janszen, qui portoit des tourbes dans la Citadelle. (2) Le Prince Maurice & le Comte de Hohenlo se porterent dans les environs, prêts à marcher au premier signal. Le Capitaine Heraugiere s'enferma avec un nommé Lambert Charles & 70 soldats, dans le fond d'un long bateau, recouvert de tourbes entassées sur des planches, & qui cachoient cette troupe aux yeux les plus vigilans. Un vent contraire, des glaces, & l'épuisement des vivres, apporterent d'abord quelques obstacles à cette expédition nocturne. Le soldat qui pendant ce délai avoit eu le temps de réfléchir sur la grandeur du péril, commençoit à se décourager,

(1) Meteren Lib. XV.

(2) Strada Dec. II. Liv. X. Grot. Hist. Lib. II. De Meteren Liv. XVI. Bentivoglio P. 2. Liv. V. *Explic. Hist. des Medaill. des Prov. Unies des Pays-bas.*

mais l'intrépide Heraugiere le ranima & lui inspira toute sa témérité. On se met en route, on entre dans le fossé de la place, & dès-lors il n'est plus permis de revenir sur ses pas : il faut mourir ou vaincre. Le bateau échoue d'abord sur un banc de sable. En même temps il est entamé par la glace & fait eau de toutes parts, mais un nouveau flux dégagé & favorise sa marche. Peu s'en fallut que la toux d'un soldat n'avertît les sentinelles & ne fit manquer l'entreprise : *tuez-moi*, dit cet homme généreux à ses compagnons, *ou vous êtes perdus*. Cependant une sentinelle sonde légèrement le bateau & le laisse passer sans autre examen. D'autres soldats de la garnison aident eux-mêmes à le traîner dans la Citadelle. On vouloit le décharger sur le champ & l'embuscade alloit être découverte. Mais le patron, qui montra dans cette occasion une présence d'esprit extraordinaire, feignit une extrême lassitude, & obtint qu'on différât jusqu'au lendemain. A minuit les soldats sortent du bateau, sans être aperçus, & se divisent en deux troupes. La première, conduite par Heraugiere court à la porte qui regardoit la ville. La garde est égorgée sans résistance. Un seul enseigne ose se défendre, & meurt après avoir blessé le chef de cette entreprise. L'autre troupe commandée par Charles Lambert, pénètre dans l'endroit le plus reculé & le plus fort de la citadelle, où Paul Antoine Lanza-Vechia s'étoit renfermé au premier bruit de cette invasion. C'étoit un jeune homme sans expérience, que son pere avoit laissé pour commander dans Breda, parce que d'autres soins l'appelloient à Gertrudenberg. S'il avoit peu de prudence, il ne manquoit pas de courage : il fit une sortie assez vigoureuse sur les assaillans ; mais ayant été blessé, il fut contraint de rentrer dans son poste. L'alarme étoit déjà donnée dans la ville. Les bourgeois s'avançoient pour délivrer la Citadelle ; mais Heraugiere les écarta à coups de mousquet. Cependant le Comte de Hohenlo arrive, il est bientôt suivi du Prince Maurice & de toute sa troupe. Les bourgeois désarmés se rachètent du pillage pour cent mille florins, la garnison s'enfuit, la ville est conquise & prête un nouveau serment de fidélité à ses anciens maîtres. Le Duc de Parme crut que le moment le plus favorable, pour recouvrer cette place, étoit celui où elle venoit d'être conquise par l'ennemi, qu'on pouvoit ébranler sa fidélité mal affermie, & que, dans cette révolution, Maurice n'avoit par encore eu le temps de donner tous les ordres nécessaires à la défense.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Beau trait d'un soldat.

Les habitants de Breda se soumettent.

Il chargea Mansfeldt (1) de cette expédition. Celui-ci ferma avec un pont & un château flottant, la rivière de la Mercke pour se rendre maître des isles qu'elle forme, en se jettant dans la Meuse : il réussit dans l'attaque de quelques forteresses ; mais celle de Norddam lui résista : pour chasser les soldats qui défendoient le haut des murailles, il avoit fait construire au haut du grand mât d'un vaisseau, une tour remplie de gens de guerre, armés de mousquets. Les assiégés envoyèrent des esquifs pleins de feux pour brûler cette machine : mais le vent les détourna & les poussa vers le rivage. Le vaisseau se mit en marche & descendit dans un gouffre,

Mansfeldt assiege cette ville.

(1) Grot. Hist. Liv. II.

SECT. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

Siege de
Nimegue
par les
Confédérés.

Départ du
Duc de
Parme
pour la
France : le
Comte de
Mansfeldt
gouverne
par inte-
rim.

Députation
de l'Empi-
re : com-
ment reçue
par les
deux par-
tis.

d'où après avoir longtemps tournoyé, il ne sortit que pour aller échouer sur le sable. Les soldats qui garnissoient la tour, demeurèrent ainsi exposés au feu de la mousqueterie. Mansfeldt alors désespéra de rentrer dans Breda. Le Prince Maurice prenoit des moyens plus sûrs, mais plus lents, pour recouvrer Nimegue: il n'avoit pas assez de troupes pour investir cette place; mais après avoir fortifié l'isle de Voorn, & s'être rendu maître de tous les rivages, il éleva près de la ville le Fort Knodsenburg, d'où il devoit la foudroyer sans en former le siege: de-là il ruinoit les travaux, renversoit les toits des maisons, battoit les tours & les murailles, & incommodoit tellement les habitans qu'ils ne trouvoient point d'asyle contre les débris de leurs maisons, dont la chute les écrasoit.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Richardot apporta de Madrid au Duc de Parme l'ordre d'aller avec une partie de son armée soutenir en France les prétentions de la maison de Lorraine, & combattre l'héritier du trône, que Rome avoit proscrit comme Elisabeth. Il laissa au Comte de Mansfeldt le gouvernement du Pays conquis, & le commandement du reste des troupes.

Il n'étoit pas encore parti, lorsqu'il vit arriver des Députés de l'Empire, envoyés pour se plaindre des ravages que les deux partis avoient commis en Allemagne, des conquêtes qu'ils y avoient faites, des violences qu'ils y avoient exercées, & pour leur enjoindre ou de mettre bas les armes, ou de ne pas les porter chez leurs voisins. (1) Alexandre les reçut avec beaucoup de fierté, & leur fit une réponse peu satisfaisante. „ Ce n'est pas une chose nouvelle, dit-il, que la discorde „ s'étende jusques dans les pays voisins: le Chef le plus habile ne peut „ prescrire une regle exacte aux effets de la guerre; c'est un déluge, „ c'est un incendie; aux progrès duquel on ne peut prescrire de justes „ bornes. Ces sortes de maux étant inévitables, il vaut mieux les sup- „ porter en silence, que de les aigrir par des plaintes importunes. Au „ reste, si les Confédérés veulent nous donner l'exemple de la restitution, „ nous pourrons nous résoudre à le suivre, pourvû que le Roi soit dé- „ dommagé des fraix qu'il a faits pour la guerre de Cologne. D'ailleurs, „ ajoutoit-il, c'est autant pour défendre la Religion que pour venger le „ Trône que nous avons pris les armes. Devez-vous murmurer, si vous „ éprouvez quelques dommages pour une cause aussi sainte? Ne voyez- „ vous pas que les hérétiques d'Allemagne fixent leurs regards sur les „ Pays-Bas, prêts à suivre l'exemple des Flamands & à attaquer les „ Princes Catholiques, si les rebelles triomphent: attendez donc avec „ patience des temps plus heureux; le repentir & la misere rameneront „ ces coupables, & si vous cessez de leur envoyer les choses nécessaires „ à la vie, l'abandon où ils se trouveront, hâtera l'instant de la paix que „ vous désirez.” Les Députés ne firent pas de nouvelles instances; ils passèrent chez les Confédérés, ils y portèrent des prétentions plus hardies, & parlèrent d'un ton plus ferme. Ils exigèrent qu'on leur rendit l'isle

(1) De Meteren Liv. XVI.

l'isle de Gravenwaart, & tout ce qu'on avoit pris sur leurs frontieres; que les passages fussent libres, que la navigation de l'Ems & du Rhin fût exempte de péage, que ces fleuves ne fussent plus couverts de navires armés. La réponse des Etats fut plus consolante que celle du Duc de Parme. „ Ce n'est point à nous, disoient-ils, qu'il faut imputer tous „ les maux dont vous vous plaignez; c'est à nos ennemis, autrefois nos „ maîtres, qui par les cruautés de l'Inquisition, par toutes les violences „ du plus affreux despotisme, nous ont forcés à prendre les armes. En- „ graissés du sang des Américains, enrichis de leur or, couverts des „ dépouilles du Roi de Portugal; ils viennent jusques dans nos marais „ attaquer notre pauvreté, comme si le peu de bien qui nous reste, pou- „ voit rassasier cette soif des richesses, qui ne l'a pas été par tant de „ trésors & de domaines usurpés dans les deux mondes. Pouvez-vous „ ne les pas regarder comme les ennemis des Nations & des Puissances, „ lorsque vous les voyez renverser de son trône, le malheureux Antoine, „ menacer du même sort l'Auguste Elisabeth, & soulever la France „ contre son légitime Souverain? Cependant plusieurs d'entre vous re- „ cherchent leur amitié, d'autres leur obéissent par crainte, & tous les „ voient sans indignation maîtres du Duché de Cleves & de plusieurs „ autres Contrées. Philippe est le plus opulent de tous les Monarques; „ cependant, lorsqu'il entend les cris importuns de ses soldats, qui de- „ mandent leur solde, il leur montre l'Allemagne, où leur licence a „ trouvé tant de fois ce que leur refusoit son avarice. Jamais peuple ne „ veilla sur la conduite de ses soldats, avec plus de sévérité que nous. „ Jamais aucun ne respecta plus religieusement que nous les possessions „ de ses voisins. Des châtimens sévères attestent, combien les brigan- „ dages nous sont odieux. Si quelques troupes en ont commis hors des „ frontieres, nous avons ignoré ces dommages & nous sommes prêts à „ les réparer. Quant à l'isle de Gravenwaart, elle a toujours relevé du „ Duché de Gueldre, & nous ne la retenons maintenant, que pour la „ défense de nos frontieres: nous n'avons pris quelques forteresses en „ Allemagne, que parce qu'elles avoient embrassé ouvertement le parti de „ nos ennemis: cependant nous sommes prêts à les rendre & à donner „ l'exemple de la modération & de l'équité, comme les Espagnols ont „ donné celui de la violence & de l'injustice. Si nous levons des subsi- „ des en temps de guerre, c'est une chose qui se pratique en d'autres „ Etats, même en temps de paix. Quel est le Souverain, qui n'établit „ pas des droits de péage sur les rivières, dont il possède les bords? „ Nos vaisseaux armés vous effraient, mais ce n'est point vous qu'ils me- „ nacent, & si nous consentions à les désarmer, l'Espagne seroit bientôt „ maître de nos fleuves, & ses flottes vous donneroient de plus justes „ inquiétudes, que les nôtres.”

Cette réponse, quoique honnête, étoit vague, & l'on vit renouveler fort souvent dans cette guerre les mêmes plaintes & les mêmes justifications.

*Secr. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.*

*Retour
du Duc
de Parme.*

*Ann. 1591.
Faute de
ce Général.*

*Stratagème
d'un
Général
Anglois.*

*Réduction
de Zut-
phen.*

*Siege de
Deventer.*

Cependant le Duc de Parme revint de France, avec la gloire d'avoir délivré la Capitale de la plus horrible famine, & d'avoir vu Henri IV se retirer devant lui. Mais il ne trouva point dans son camp, la concorde & la discipline qu'il y avoit laissés. Les vétérans s'étoient soulevés faute de paye; ils s'étoient rendus maîtres de Herentals & de quelques autres villes du Brabant. De-là ils se répandoient dans les campagnes le fer & la flamme à la main, pillant, volant, saccageant & traitant tout le pays, comme un pays ennemi.

Avant de réduire ces mutins, le Duc de Parme commit une faute essentielle, en laissant une partie de ses troupes en France, sous les ordres du Duc de Mayenne, & en lui envoyant de nouvelles sous la conduite du Prince d'Ascoli: son armée se trouvoit ainsi affoiblie & par une révolte & par une diversion. Maurice se mit aussitôt en campagne. Zutphen fut la première conquête qu'il se promit. Le Chevalier de Veere, Général des Anglois, le seconda très bien dans cette entreprise.

Il y avoit à l'opposite de Zutphen une forteresse, dont il falloit s'emparer avant d'entamer le siege. Veere déguisa en femmes un grand nombre de soldats, & leur donna tout ce qu'il pût imaginer pour tromper la garnison, & des armes cachées sous leurs habits pour l'égorger. Ces fausses payannes arriverent en courant, comme si les Confédérés les eussent poursuivies. On leur donna dans le château l'asyle que leur feinte frayeur réclamoit; mais à peine y sont-elles entrées, que ces femmes timides se transforment en soldats avides de carnage, massacrent une partie de la garnison & font le reste prisonnier. Ils étoient déjà maîtres du château, lorsque Maurice arriva avec son armée. Elle étoit composée de 8000 fantassins & de 2000 chevaux. Dès les premières attaques il perdit le Comte de Falkenstein, qui fut tué en poursuivant les assiégés, jusqu'au pied de leurs murs. Son corps ne demeura pas exposé aux insultes de la populace, ses soldats l'arracherent des mains des ennemis. C'étoit le dernier & le plus fidèle des amis de Truchses. Cependant la rivière étoit déjà couverte de vaisseaux attachés ensemble, par des cables & des ancres; la tranchée étoit ouverte, les levées étoient faites. Après trois décharges d'artillerie, on envoya sommer la garnison de se rendre; elle n'étoit composée que de 600 hommes, la plupart effrayés de cette attaque imprévue, parce qu'ils étoient persuadés que cet armement ne menaçoit que Gertrudenberg. Ils demanderent du temps pour délibérer; enfin ils capitulèrent. La condition la plus importante du Traité, étoit que les Loix, la Religion & la Police seroient maintenues dans Zutphen, sur le même pied que dans les autres villes des Confédérés.

Maître de cette ville, le Prince Maurice marcha vers Deventer. Cette ville étoit gouvernée par Herman Comte de Berg, proche parent de Maurice & digne de l'être par son courage. Les malheurs des temps l'avoient entraîné dans la faction Espagnole; il estimoit Maurice, & cette estime même augmentoit le désir qu'il avoit de se mesurer avec lui: mais sa prévoyance n'égalait pas sa valeur.

Il n'avoit pas eu la précaution de rassembler assez de vivres & de poudre dans la place pour soutenir un long siege ; du reste, il étoit prêt à périr pour le parti qu'il avoit embrassé. Les Espagnols à cet égard ne lui rendoient pas justice, ils disoient hautement que dans ce siege les deux cousins s'entendoient. L'armée des Confédérés s'arrêta tout à coup, à l'aspect des excellentes fortifications de cette place, & douta du succès. Maurice lui-même ne songea plus à former un siege, mais un blocus, dont il espéroit un double avantage ; celui d'empêcher la garnison de faire des courses dans les campagnes, & celui d'obtenir par la famine, une conquête qui auroit coûté trop de sang à ses soldats. Cependant il changea bientôt de dessein : après une canonnade qui dura huit jours, il mit son armée en ordre de bataille, pour essayer sur les assiégés l'effet de ce spectacle : en même temps il fit descendre des navires le long du fleuve ; d'intrépides mariniers les traînerent à force de bras, à travers une grêle de balles & les attachèrent au pied des murailles. On les recouvrit d'un pont, & les soldats animés d'une nouvelle ardeur demandèrent qu'on les menât à l'assaut. Le pont n'avoit pas la juste mesure du fleuve, & pour attaquer une tour déjà ruinée par l'artillerie, il fallut qu'un grand nombre de soldats se jettassent dans la rivière. La plupart y périrent. Le reste gagna le rivage & monta sur la brèche. Les assiégés échauffés par les liqueurs fortes, dont ils s'étoient enivrés, défendirent ce poste avec beaucoup de courage : Herman étoit à leur tête, il les excitait encore par ses discours & par son exemple ; mais atteint d'un coup dangereux, il fut contraint de se retirer : pendant la nuit on jeta sur le pont d'inutiles feux, qui ne l'atteignirent point. Le jour reparut, le bandeau de l'ivresse étoit tombé, on vit le pont encore entier, l'armée rangée dans le même ordre de bataille, de nouveaux préparatifs pour une seconde attaque. Ce spectacle abattit le courage des assiégés. Le seul Herman refusoit de se rendre ; mais sa blessure l'empêchoit d'assister aux délibérations du peuple. Maurice naturellement généreux étoit bien éloigné de vouloir abandonner aux horreurs du pillage une ville défendue par son cousin, & déshonorer une garnison qu'il commandoit. Les troupes d'Herman sortirent enseignes déployées, avec tous les honneurs de la guerre. Les deux cousins se tinrent longtemps embrassés, accusant la destinée, qui les forçoit à porter les armes l'un contre l'autre.

La Frise opprimée par les Espagnols, appelloit le Prince Maurice à son secours ; il falloit pour y entrer, traverser des marais qui sembloient impraticables : des arbrisseaux, dont on les couvrit pour les affermir, ouvrirent un passage difficile & dangereux. Les chariots qui portoient les bagages, s'y enfoncèrent : il fallut les en retirer. Les Généraux, dans cette occasion, donnèrent aux soldats l'exemple d'un travail opiniâtre. Mais à peine échappés à ce péril, ils se répandirent dans les campagnes, & y firent un butin qui fut bientôt dissipé. On ne pût ni s'opposer à leurs larcins, ni les engager à en conserver le fruit pour des temps de disette. Enfin l'armée campa devant Groningue. On comptoit sur l'affection

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Les habitants capitulent malgré Herman.

SECT. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

Privilege
des habi-
tans de
Groningue.

d'un parti puissant dans cette ville, mais la faction Espagnole étoit la plus forte. Verdugo y étoit déjà arrivé avec un corps de troupes assez redoutable, mais les portes lui en furent fermées; c'étoit un privilege que les habitans s'étoient réservés, en se soumettant au Roi d'Espagne, celui de se défendre eux-mêmes & de ne pas recevoir de garnison étrangère. Maurice craignit lui-même de forcer cette ville, à admettre les Espagnols dans les murs, & de s'ôter ainsi toute espérance de la recouvrer. D'ailleurs on annonçoit l'arrivée prochaine du Duc de Parme, & Verdugo avoit fait construire dans les fauxbourgs, des forts qui menaçoient à la fois les assiégés & les assiégeans. Maurice prit donc le parti de la retraite; il alla se dédommager par la conquête de quelques forteresses, de l'inutile séjour qu'il avoit fait devant Groningue. Ces forts étoient situés aux environs de cette ville, & commandoient les chemins; ainsi leur réduction ramenoit naturellement Maurice à cette place, s'il trouvoit un moment favorable pour s'en emparer.

Mort du
jeune Octa-
ve de
Mansfeldt.

Si le Duc de Parme n'étoit pas venu lui-même au secours de Groningue, ce n'étoit pas qu'il fût indifférent au sort de cette place, ou qu'il craignît de mesurer ses forces avec celles du Prince Maurice. Mais les soldats des deux partis avoient tellement ruiné les chemins, que cette marche n'eût fait que fatiguer son armée inutilement. Il se rendit aux instances de la ville de Nimegue, qu'il lui importoit de s'assurer par sa présence; mais pour ne pas laisser ses soldats dans un indigne repos, il les envoya assiéger le château de Knotsembourg. Le jeune Octave, Comte de Mansfeldt, y périt, & emporta dans la tombe les regrets de l'armée, & l'estime des Généraux. Gérard de Jonge défendoit le château, avec autant de vigilance que d'intrépidité, opposant la ruse à la ruse, & l'audace à l'audace. Un signal que l'on apperçut & qui annonçoit l'arrivée des Confédérés, redoubla l'ardeur de la garnison. Un vaisseau entra à la faveur des ténèbres, sans être apperçu des Espagnols; il apportoit des vivres, des soldats & l'espoir d'une prompte délivrance. Le Prince Maurice plaça l'élite de son armée en embuscade dans un bois. Un corps de cavalerie fut détaché pour attirer l'ennemi au combat. Aussitôt dix compagnies de cavalerie Italienne, parmi lesquelles on voyoit flotter la cornette blanche du Duc de Parme, se précipitent imprudemment sur les agresseurs. Ceux-ci jouent la crainte, & se retirent; on les poursuit jusqu'au bois. Alors toute la cavalerie Confédérée sort de son embuscade, enveloppe les Italiens, & en fait un horrible carnage. On épargna ceux qui rendirent les armes. Le plus illustre des prisonniers faits en cette occasion étoit Pierre François Nicelli, Capitaine des gardes du Duc de Parme. Les Cornettes & les autres marques de la victoire demeurèrent entre les mains des Hollandois. Le siege fut levé. Le Duc de Parme lui-même se préparoit à sortir de Nimegue. On alloit voir un vieux Général, tant de fois vainqueur, fuir devant un jeune Héros, en qui la prudence avoit devancé les années. Les habitans de Nimegue étoient indignés de cette retraite. Les uns cherchoient à le retenir par des prières, les au-

Les Italiens
sont massa-
crés dans
une embus-
cade.

Le Duc de
Parme sort
de Nime-
gue: indi-
gnation des
habitans.

Le Duc de Parme sort de Nimegue: indignation des habitans.

tres par des reproches humilians. Le peuple s'emportoit jusqu'à l'insul- *Hist. de*
 ter, & ce fut en partie pour se dérober à ces outrages & n'être pas té- *Hollande.*
 moin des progrès de l'ennemi, qu'il prit le prétexte de sa maladie pour se *1584-1593.*
 rendre à Spa.

Il étoit imprudent d'abandonner Nimegue dans ces dispositions défavorables : les habitans voyoient les Confédérés comblés de prospérités, l'abondance regner parmi eux, le commerce refleurir, les discordes s'éteindre, le bon ordre renaître & une faction devenir une Puissance; tandis qu'eux-mêmes, ils languissoient sous le joug du despotisme, vexés par les receveurs, opprimés par la garnison, esclaves enfin plus attristés encore par le souvenir d'avoir été libres : ils s'étoient donnés au Duc de Parme, comme au plus fort & au plus heureux; mais la fortune ayant changé leur affection, pouvoit changer de même. Il est vrai que leur attachement pour les Confédérés n'éclatoit pas encore, & que l'aspect des Espagnols armés réprimoit leurs murmures, & forçoit leur haine au silence : cependant le Prince Maurice, qui comptoit sur l'aversion qu'un peuple qui fut libre, a toujours pour la tyrannie, résolut de tenter de bonne heure le siege de Nimegue.

Pour donner plus de sécurité aux Espagnols, il dispersa ses soldats dans des quartiers, comme s'il avoit voulu se reposer, ainsi qu'eux, des fatigues de la campagne. Mais ce repos ne fut pas long. Il les rassembla bientôt, & les conduisit sur l'Escaut dans le pays de Waas, tandis que sa cavalerie traversant les campagnes du Brabant, s'avançoit vers le même but. La ville de Hulst se rendit d'abord & tout le pays promit de payer une contribution, pour laquelle il donna des otages. Mais bientôt Mondragon étant accouru & ayant repris plusieurs forts, les habitans refuserent la contribution à laquelle ils s'étoient obligés. Telle, disoient-ils, étoit leur confiance en l'humanité du Prince Maurice & la haute idée qu'ils avoient de sa générosité, qu'ils penserent qu'il ne se vengeroit pas de leur infidélité, sur des otages innocens.

Ce Prince fortifié par de nouvelles troupes que lui amenoit Guillaume de Nassau, résolut enfin d'attaquer Nimegue. Il en forma le siege, & somma les habitans de se rendre. Ils répondirent *qu'il devoit regarder la ville comme une coquette, à laquelle il faut faire quelque temps une cour assidue, avant d'en faire la conquête.* En effet ils travaillèrent à réparer leurs fortifications, mais on ne voyoit en eux que l'amour du devoir & non l'enthousiasme du Patriotisme : il étoit aisé de s'appercevoir qu'ils ne résistoient que pour pouvoit céder sans honte. Ils se défendoient mollement contre un Prince qu'ils estimoient; l'indifférence des Espagnols qui les abandonnoient, excitoit leur indignation. Cependant l'artillerie des assiégeans faisoit beaucoup de ravage, & le peuple étoit las de combattre pour ses tyrans. Envain les plus riches lui promettoient deux armées que l'Espagne devoit envoyer au secours de la place; il ne fut point séduit par cette chimere, & courut en foule au palais. On n'entendit d'abord que des cris confus, mais enfin un citoyen impose silence à cette multitude & s'élève avec force contre la faction Espagnole. „ Je n'ai pas besoin, dit-il, de vous peindre nos champs ravagés, nos maisons ruinées, la misere & la faim dans

*Réponse
des habi-
tans de
Nimegue à
la somma-
tion du
Prince
d'Orange.*

*Sédition
dans la
ville.*

SECT. IX.

*Hist. de
Hollande.*

15 4 1593.

„ nos foyers, pour nous convaincre de ces tristes vérités; il suffit de pro-
 „ mener nos regards autour de nous: ne croyons pas que le siege n'ait
 „ commencé qu'au moment où Maurice a paru. Nous sommes vraiment
 „ assiégés depuis que nous avons reçu l'Espagnol dans nos murs; puisque
 „ tous nos convois sont interceptés, tous les passages fermés, & toute
 „ correspondance avec l'étranger impossible. Depuis que nous avons eu
 „ la foiblesse de violer l'alliance, que nous avons jurée aux autres Provin-
 „ ces, des calamités de toute espece se sont succedées sans interruption.
 „ L'Espagne n'a pas fait le moindre effort pour repousser l'ennemi, qui
 „ triomphoit dans nos campagnes, & insultoit à ses enseignes; & maintenant
 „ qu'elle le voit sous nos murs, déjà presque abattus par son artillerie,
 „ elle prend part aux affaires de France, sans s'inquiéter des nôtres. Que
 „ nous serviroient aujourd'hui les secours qu'elle pourroit nous accorder?
 „ Elle nous les a refusés, lorsqu'ils pouvoient être utiles; mais mainte-
 „ nant que l'ennemi s'est fortifié dans son camp, quelle force humaine
 „ pourra renverser ces retranchemens, ces terrasses d'où ils nous fou-
 „ droient? Pense-t-on que ceux qui ont lâchement abandonné Zutphen
 „ & Deventer, montrent plus de zele pour le salut de Nimegue? Si nous
 „ avons eu plus de prudence, la prise de Hulst eut été l'époque de notre
 „ réduction. Je le vous dis encore, notre misere ne cessera qu'avec notre
 „ servitude. Jamais l'abondance & la liberté ne regneront dans nos mu-
 „ railles, tant que l'Espagnol y regnera. Secouons enfin ce joug odieux:
 „ Maurice nous appelle à son parti. Autant il est terrible dans le com-
 „ bat, autant il est doux après la victoire. Les Confédérés ne cherchent
 „ point à avoir des Esclaves, mais des Egaux: ils ne font point la guerre
 „ pour nous asservir, mais pour s'affranchir eux-mêmes. Voyez quelle
 „ différence de leur sort au nôtre: chez eux tous les passages des rivie-
 „ res sont ouverts, la navigation est libre, le commerce circule, les
 „ campagnes remplissent l'espoir du cultivateur, les richesses de l'étran-
 „ ger y abondent, comme celles du sol: ils n'ont à redouter ni l'avari-
 „ ce du Gouverneur, ne l'insolence du soldat Espagnol. Si les Confé-
 „ dérés levent des impôts, c'est pour maintenir leur liberté, tandis que
 „ chez nous on n'en leve que pour prolonger notre servitude. Ayons donc
 „ le courage d'être libres & de vivre avec des hommes libres. Repre-
 „ nons notre place dans une République, où nous n'obéirons qu'aux
 „ Loix, où nous aurons part au gouvernement; & rejettons l'empire des
 „ tyrans qui ne daignent pas même nous aider à conserver nos chaines.”

*Le Prince
Maurice
entre dans
Nimegue.*

Ce discours entraîna tous les esprits: la garnison trop peu nombreuse pour résister au peuple, s'estima heureuse qu'on lui fit grace de la vie. Le Prince Maurice fut donc reçu dans Nimegue; il y mit une forte garnison, choisit de nouveaux Magistrats & interdit l'exercice de la Religion Romaine.

Ce Prince retourna ensuite en Hollande. Tous les cœurs volèrent sur son passage. Les villes & les campagnes retentissoient d'acclamations. Jamais son Pere dans les jours même de sa prospérité n'avoit reçu un pareil accueil. Autrefois il falloit ordonner des rejouissances publiques, pour quelque léger succès; le peuple se livra à celles-ci de son propre mouvement.

& sans y être convié par le Prince, mais seulement par l'amour qu'il lui portoit. On comparoit son gouvernement à celui de son Pere, qui avoit été presque toujours malheureux, & à celui du Comte de Leicestre, qui n'avoit travaillé qu'à sa propre fortune, & qui ne vouloit les délivrer d'un joug que pour leur en imposer un autre. On voyoit un jeune Prince, maître de ses passions, méprisant les plaisirs de son âge, livré à l'étude de la guerre & du gouvernement, profond dans l'art de fortifier les villes, profond dans celui de les prendre, toujours courageux, jamais téméraire, bien secondé par la fortune, & méritant son bonheur, modeste dans la victoire, désintéressé dans le partage des dépouilles, & sacrifiant tout à la patrie. On se louoit de la continence des soldats, qui n'opprimoient plus le pays qu'ils devoient défendre; tandis que les provinces conquises par les Espagnols, avoient pour ennemis leur défenseurs même.

Hist. de Hollande. 1584-1593. Accueil qu'il reçoit en Hollande.

Cependant le Duc de Parme partit pour la France, après avoir donné une inutile audience aux Ambassadeurs de l'Empereur, qui venoient pour retablir la paix entre les deux partis, mais qui n'inspirerent de confiance ni à l'un ni à l'autre. Les Confédérés, que leur haine contre les Espagnols, la conformité de la Religion de Henri IV avec la leur, & l'estime qu'ils avoient conçue pour ce Prince, intéressoit à son sort, lui envoyèrent un corps de troupes considérable, sous la conduite de Philippe de Nassau. Ainsi les Provinces-unies se trouvoient en état, non-seulement de se défendre elles-mêmes, mais de secourir un Roi qui recherchoit leur alliance. Henri IV assiégeoit alors la capitale de la Normandie, & par reconnoissance pour Elisabeth, il vouloit délivrer la Seine & l'océan Britannique de la tyrannie Espagnole. Le Duc de Parme réussit en effet à lui faire lever le siege; mais dans la suite ayant été blessé dans un combat, il retourna aux eaux de Spa, qui avoient déjà été plusieurs fois aussi utiles à sa réputation qu'à sa santé.

Alliance des Confédérés avec Henri IV.

Son armée de Flandre ne devoit pas lui offrir un spectacle, qui pût le consoler de son état. Les soldats, au lieu d'aller chercher l'ennemi & de soutenir dignement l'honneur des enseignes Espagnoles, avoient ravagé tout le pays de Liege, de maniere que la faim les en chassa bientôt; les uns abandonnèrent leurs drapeaux; d'autres périrent par des maladies que produisent l'excès de la misere & celui de la licence: ceux qui restèrent, ne s'occupèrent qu'à dépouiller les habitans de ce qui avoit échappé à l'avidité de leurs compagnons. D'un autre côté, les habitans de Groningue avoient envoyé des députés à l'Empereur, pour lui porter des plaintes amères. „ Lorsque nous nous sommes donnés à la Maison d'Autriche, disoient-ils, „ nous n'avons pas cru que tous les maux que nous éprouvons, seroient le „ prix du sacrifice de notre liberté. On nous promettoit un Gouverneur, „ qui obéiroit aux loix & qui les feroit regner, & nous ne sommes gouvernés que par des subalternes, qui dans le droit de commander ne „ voient que celui d'opprimer. L'importance de notre ville ne mérite-t-elle pas qu'on nous envoie un chef & une armée pour nous défendre? „ Quelle ville voudra désormais s'attacher à la Maison d'Autriche, lorsqu'on verra l'abandon où l'on nous laisse? Ces dépêches furent interceptées, & envoyées en Espagne. Le Conseil n'y répondit que par de

Mauvais état de l'armée Espagnole.

Députation de Groningue.

SECT. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

Siege de
Steenwik.

Force de
cette place.

belles promesses qui furent sans effet. On avoit vu aussi éclore quelque semence de sédition dans les Provinces Confédérées. La Religion en étoit l'objet. Mais le Prince Maurice sut les étouffer dès leur naissance, & voulut ouvrir la campagne par le siege de Steenwik.

On se rappelle que Renneberg avec des forces aussi considérables que celles de Maurice, avoit envain tenu cette ville investie pendant trois mois. Elle étoit cependant alors moins fortifiée, qu'au moment où on alloit l'attaquer. Les Espagnols qui la regardoient comme la clef de la Frise, & qui voyoient qu'elle pouvoit dominer tout le golphe, n'avoient rien négligé pour la rendre imprenable: ils s'étoient contentés, il est vrai, de faire de légères levées du côté de la mer; mais les marais y étoient impraticables, & loin d'offrir un passage à l'artillerie & aux autres machines de guerre, ils s'entr'ouvroient souvent sous les pas du voyageur. Du côté de la terre, on voyoit regner une terrasse, fortifiée par des remparts formés de poutres liées ensemble. Quatre bastions redoutables étoient tellement situés, qu'on ne pouvoit en attaquer un, sans s'exposer au feu de tous les autres. Ils étoient surmontés de parapets, & leur base étoit défendue par des retranchemens, protégés eux-mêmes par plusieurs rangs de palissades. Le fossé avoit 100 pieds de profondeur, & par le moyen de plusieurs machines hydrauliques on y faisoit entrer les eaux du pays de Drente. Au-delà de ce fossé, on voyoit s'élever en pente douce, une terrasse commode pour les sorties, & qui descendoit vers la campagne. La garnison étoit composée de 1000 fantassins & de 60 cavaliers. On voyoit parmi eux plusieurs transfuges, qui avoient trempé dans la conspiration de Gertrudenberg, & qui ne pouvant attendre après la réduction de la place, qu'une mort ignominieuse & digne de leur perfidie, étoient résolus de mourir sur la brèche. Le reste étoit composé de troupes d'élite, & tous étoient commandés par Antoine Coquel, officier très expérimenté. Mais plus l'entreprise paroissoit difficile, plus le Prince Maurice se montrait ardent à triompher de tant d'obstacles. Il pensoit qu'après cette conquête rien ne lui seroit plus impossible, & qu'elle augmenteroit la confiance de ses soldats & la terreur de ses ennemis. Le camp regorgeoit de toutes sortes de munitions, il étoit bien fortifié. Un chemin-couvert laissoit un passage sûr aux troupes: les assiégés firent plusieurs sorties; mais quoiqu'elles ne fussent pas sans succès, ils s'aperçurent bientôt, qu'une perte qui n'étoit que légère pour leurs ennemis, étoit énorme pour eux. C'est pourquoi ils se bornerent à la défense de la place. L'artillerie des assiégeans tonnoit avec furie, & faisoit de grands ravages. Un tertre énorme qu'ils avoient élevé, exposoit une partie de la ville au feu de la mousquetterie. Louis d'Hérenberg périt sur les murailles. Des guerriers moins illustres eurent le même sort. Cependant la garnison & les bourgeois ne sembloient point douter encore de leur défense, ils osèrent même attaquer une tour de bois roulante, chargée d'armes & de soldats, que Maurice avoit fait construire à la maniere des anciens. On mit bientôt les mineurs à l'ouvrage, ils travaillèrent avec tant d'ardeur qu'ils percèrent la premiere terrasse que le canon n'avoit pu renverser & pénétrèrent jusqu'au fossé, qui fut bientôt comblé de fascines. En même temps

temps on creusa des mines, dont l'explosion devoit renverser les plus fortes murailles. Les habitans manquoient de poudre, ils attendoient un secours que Verdugo leur avoit promis, & pour lui donner le temps d'arriver, ils entamèrent une négociation. Le Prince Maurice exigeoit que les transfuges fussent livrés à sa vengeance, & que le reste de la garnison jurât de ne point porter les armes pendant six mois contre la République. Mais les députés répondirent, qu'ils n'abandonneroient point leurs défenseurs, & qu'ils étoient résolus de vivre ou de mourir tous ensemble. Verdugo leur tint parole; 300 hommes traversèrent les marais avec beaucoup de peine & de péril & entrèrent dans la place. Mais c'étoit un foible secours, contre les foudres qu'on leur forgeoit dans les entrailles de la terre. La mine joue tout à coup avec un fracas épouvantable, elle soulève & renverse un bastion tout entier; d'épais tourbillons de flamme & de fumée, s'élèvent jusqu'aux nues, & jettent çà & là des cadavres demi brûlés; elle fut même fatale à quelques-uns des assiégeans. L'armée rangée en bataille, n'attendoit que le signal de l'assaut. Maurice s'avança pour reconnoître la brèche, mais il fut atteint à la joue d'une balle, qui sortit par sa bouche. Les soldats furent plus effrayés que lui-même de ce coup imprévu. Cependant il ne vouloit point quitter son poste: il donnoit ses ordres avec le même sang froid: mais comme l'alarme avoit passé de rang eu rang, & qu'aux extrémités on le croyoit presque mort, on remit l'assaut à un moment plus favorable. Cependant on s'avança jusqu'à ces débris énormes, que l'explosion de la mine avoit jettés çà & là. On y planta les drapeaux, & les assiégés se virent enfin réduits à se retrancher dans le marché, pour donner à leurs députés le temps de capituler.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Secours reçu dans la place.

Le Prince Maurice est blessé.

Le Prince Maurice qui avoit connu leur courage, ne voulut point les réduire au désespoir. Il leur accorda des conditions honorables, fit grace aux transfuges, & punit plusieurs de ses soldats, qui avoient insulté ceux de la ville au moment où ils en sortoient. Au reste, cette conduite devenoit nécessaire. Mondragon rassembloit des troupes; & la ville auroit pu être secourue, si l'on ne s'étoit pas hâté d'en prendre possession.

La ville capitule.

Ces préparatifs des Espagnols n'empêchèrent pas le Prince Maurice d'entreprendre un nouveau siège, celui de Coevorden, ville aussi redoutable que Steenwic par sa situation & ses fortifications. Frédéric de Herenberg y commandoit. C'étoit un des plus braves guerriers, & surtout un des plus opiniâtres qu'on eût vu sous les enseignes Espagnoles. Il défendit la ville avec tant de courage, répara les ravages de l'artillerie avec tant d'activité, fit des sorties si vigoureuses, qu'après plusieurs assauts, après l'explosion de plusieurs mines, lorsqu'on lui offrit une capitulation honorable, il répondit froidement, qu'il falloit attendre encore quelques mois. Il ne comptoit pas seulement sur ses propres ressources, & sur la valeur de la garnison, il attendoit encore un puissant secours des Espagnols. En effet Verdugo avoit demandé au Duc de Parme qui revenoit de France une armée pour secourir Coevorden. Les soldats étoient fatigués, & se refusoient à cette expédition qu'on leur proposoit sans leur donner le tems de reprendre haleine. Cependant on parvint à rassembler 10000 fantassins, & sept cornettes de cavalerie, qui voulurent bien essuyer de nou-

Retraite des Espagnols.

Verdugo marche au secours de Coevorden.

Sect. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

*Trahison
impunie.*

*Surprise
nocturne.*

*Retraite
des Espa-
gnols.*

*La ville
se rend.*

velles fatigues & s'exposer à de nouveaux périls. On y ajouta 3000 hommes destinés à augmenter les garnisons, que les Espagnols avoient au delà du Rhin. Le dessein de Verdugo étoit d'en venir à une bataille décisive. Le Prince Maurice ne l'ignoroit pas, & quoique son armée eût été fortifiée encore par un Régiment Anglois, & par celui de Stolberg levé dans le Duché de Cleves, cependant il ne jugeoit pas son armée assez nombreuse pour garder à la fois, les lignes de circonvallation qu'il avoit faites contre les Espagnols & contre les assiégés. Il en fit d'autres moins étendues, & envoya Philippe de Nassau à la tête des Anglois & des Allemands pour observer la marche de l'ennemi, & passer ensuite dans l'isle de Gravenwaart, où étoit le principal dépôt des munitions de guerre. Verdugo s'avança en effet jusqu'à la vue du camp, qu'il examina avec beaucoup d'attention: il avoit des intelligences jusque dans la tente de Maurice. Un gentilhomme favori de ce Prince lui rendoit compte de tout ce qui se passoit dans son conseil & lui donnoit le plan des fortifications. Telle étoit la foiblesse du Prince pour ce perfide, qu'il ne put se résoudre à le punir, lorsqu'il eut découvert sa trahison. Verdugo préparé à l'attaque & par les lettres de ce traître, & par ses propres observations, résolut enfin de forcer les retranchemens. Il alluma de grands feux pour avertir les assiégés de son dessein, & les inviter à combiner une sortie avec son attaque; mais la destruction du pont de la citadelle, qu'ils n'avoient pu rétablir, s'opposoit à cette disposition qui devoit mettre les assiégeans entre deux feux; c'étoit à la faveur des ténèbres qu'il devoit porter la mort dans le camp des Confédérés. Il avoit ordonné à ses soldats de se revêtir d'une chemise par dessus leurs habits pour se reconnoître dans l'obscurité. Cependant les soldats de Maurice dormoient dans une sécurité profonde: tout-à-coup ils sont réveillés par ce cri terrible: *le camp est surpris!* En même temps ils voient les Espagnols déjà maîtres d'une partie des retranchemens. Dans ce trouble, ils prennent leurs armes à la hâte, s'arrêtent par pelotons inégaux, sans ordre, mais non pas sans fermeté: la plupart des cavaliers combattent à pied; tous montrent plus de courage que d'étonnement, & font tête à l'ennemi en se développant pour se réunir. Les chefs commandent, les soldats obéissent avec un sang froid qu'on n'eût pas attendu dans une pareille occasion. Guillaume de Nassau charge les ennemis en flanc & taille en pièces les plus avancés. Le reste de l'armée attaque à son tour les assaillans & les force à faire une retraite précipitée. Ils se montrèrent encore en bataille pendant plusieurs jours, invitant les Confédérés à sortir de leurs lignes; faute que le Prince Maurice se garda bien de commettre. Enfin Verdugo disparut après une tentative inutile, dont il s'étoit promis tant de succès. Il fallut que les vieux officiers de la garnison pressassent Frédéric de se rendre, conseil qu'il n'eut jamais pris de lui-même: il capitula enfin, & Maurice toujours noble dans ses procédés, lui accorda les conditions honorables que méritoit une si belle défense. Les armées restèrent encore longtems peu éloignées l'une de l'autre, en s'observant avec un égal soin d'éviter le combat. Mais enfin les pluies de l'automne qui inondèrent les campagnes, les forcèrent à se séparer & à rentrer dans leurs quartiers.

Le Duc de Parme qui trouvoit la fortune acharnée à le persécuter en

Flandre, crut qu'elle lui seroit plus favorable en France, & qu'il triompheroit plus aisément d'un Roi que d'une République. Il s'acheminoit vers ce Royaume, lorsque la mort l'arrêta sur les frontières de l'Artois. Peu de tems avant sa mort, on avoit vu arriver d'Espagne le Comte de Fuentes, son ennemi déclaré. On ne manqua pas de l'accuser de la mort de ce Général. On jeta même des soupçons sur Philippe, qui depuis longtemps lui reprochoit ses extrêmes largesses, reproche en effet très fondé (puis-que la dépense de l'armée Espagnole étoit au moins quadruple de celle des Confédérés), mais qui ne pouvoit justifier un soupçon de cette nature. La mort d'un homme attaqué depuis si longtemps par des maladies cruelles, d'ailleurs épuisé de fatigues, n'avoit probablement rien que de naturel: mais le peuple ne donne rien à la nature, quand il s'agit des hommes extraordinaires qui ont excité son admiration. Il lui semble qu'ayant vécu d'une autre manière que le commun des hommes, ils ne doivent pas mourir comme eux.

Hist. de Hollande. 1584-1593.

Mort du Duc de Parme.

Soupçons sur la cause de sa mort.

Alexandre Farnese, Duc de Parme, n'avoit pas donné dans sa jeunesse les hautes espérances qu'il remplit depuis: sous le gouvernement de Marguerite sa mere, l'amour de la gloire ne sembloit pas l'enflammer & toute sa conduite ne promettoit qu'un homme obscur, esclave de ses plaisirs. Mais nul ne trompa mieux les jugemens que l'on porte sur l'enfance, & soit que dans cette inaction apparente, il eût en secret étudié l'art de la guerre, soit que son génie se fût développé tout à coup comme celui du Duc d'Albe, il parut digne du commandement dès qu'on l'eût remis entre ses mains. Il sacrifia son repos, sa santé, à sa gloire & aux intérêts de Philippe: fidele à ce Prince qui le haïssoit, il ne paroît pas qu'il ait voulu s'agrandir au préjudice de son maître. Du moins s'il eut quelques vues d'indépendance, il sçut si bien les dissimuler, qu'on ne pourroit l'en accuser sans injustice. Généreux, mais avec profusion, il payoit trop souvent avec de l'or des services dont l'honneur seul doit être la récompense: ce furent ces largesses qui le rendirent suspect à la Cour de Madrid; il entendoit peu l'économie politique & ne sçavoit faire de grandes choses qu'avec de grands moyens; autant il sçavoit bien commander une armée dans un siege ou dans un combat, autant il ignoroit l'art de la contenir, lorsque l'éloignement de l'ennemi, ou les rigueurs de l'hiver la tenoient dans l'inaction. Ses soldats n'étoient que des brigands engraissés de carnage & de rapines; leurs fréquentes révoltes lui firent trop connoître les suites funestes de cette licence qu'il toléroit. Il avoit été modeste dans la prospérité, mais il parut un peu foible dans le malheur. Il écoutoit volontiers les conseils, avant de prendre un parti: mais lorsque sa résolution étoit fixée, il y étoit inébranlable (1). Un de ses plus intimes confidens avoit été Gaspar Robles, Seigneur de Billy, & les disgraces qui se succéderent après la mort de ce favori, prouvent assez que les premiers avantages étoient en partie dûs à sa sagesse. La taille d'Alexandre étoit médiocre; son extérieur n'avoit rien de remarquable que la vivacité de ses yeux & la majesté de son front. Les Historiens Hollandois lui

Portrait de ce Prince.

(1) Reidanus Liv. IX. Grot. Hist. Liv. III.

SECT. IX.
Hist. de
Hollande.
1584-1593.

ont donné les éloges qu'on doit aux grands Capitaines ; justice que les écrivains Espagnols n'ont pas rendu au Prince Maurice. Au reste, si les affaires de Philippe dans les Pays-bas se détériorèrent, pendant les dernières années de la vie d'Alexandre Farnèse, leur décadence fut bien plus rapide après sa mort. On ne manquoit point de Généraux capables de critiquer sa conduite & d'indiquer ses fautes ; mais on n'en trouva pas un qui fût digne de le remplacer.

SECTION X.

Histoire de la République des Provinces-unies, depuis la mort du Duc de Parme jusqu'au Traité de Westphalie, ou depuis 1593 jusqu'en 1648.

LE Duc de Parme en partant pour la France, avoit remis le gouvernement des Provinces Espagnoles, à Pierre Erneste de Mansfeldt, malgré son extrême vieillesse. Il étoit octogénaire & peu capable d'agir ; mais comme il avoit conservé toute la force de son ame & toute l'étendue de ses connoissances, Philippe confirma le choix d'Alexandre, en attendant l'arrivée de l'Archiduc Erneste d'Autriche, à qui il destinoit cette importante place. Cependant il lui donna pour Conseillers, le Comte de Fuentes, & Dom Estevan d'Ibarra : en même tems, pour attacher de plus en plus les Sgrs. Catholiques à ses intérêts, il donna le gouvernement de Flandres, au Duc d'Arschot, celui de Hainault, au Prince de Chimai son fils ; le Comte du Berg ou d'Heremberg, eut celui de la Gueldre, & Varrabon celui de l'Artois. Barlaimont commanda dans le Comté de Namur ; enfin il fit plusieurs autres promotions, & entre autres Charles de Mansfeldt, fut élevé au rang d'Amiral. Le Conseil de Guerre étoit tout composé d'Espagnols, l'administration des Finances lui étoit confiée. Philippe exigeoit qu'on y mît plus d'économie : il considéroit que Charles V. avec moins de dépenses avoit entretenu de plus grandes Armées : on lui persuadoit que tout l'or qui avoit été dissipé dans les Pays-bas, auroit suffi pour conquérir les Provinces-unies & la France.

Le Comte de Fuentes proposa dans le Conseil une opinion conforme à son caractère farouche & cruel : (1) il vouloit qu'on défendît sous des peines rigoureuses aux Provinces Espagnoles de se racheter du pillage par des contributions, lorsque l'ennemi feroit des courses sur leurs terres. „ Ce n'est point (disoit-il) par leur courage, ni par leur richesse, ni par aucune ressource qui leur soit propre, que les rebelles ont soutenu une si longue guerre : ils ne sont redevables du succès de leur résistance, qu'à la lâcheté des sujets du Roi, qui leur

(1) Grotius Hist. Lib. III.

„ ont payé des contributions, lorsque ceux-ci étoient les plus forts, *Hist. de*
 „ & qu'ils ne les ont pas traités avec assez de rigueur, lorsqu'ils étoient *Hollande.*
 „ les plus foibles. Je vois de vastes campagnes, leur payer un tribut *1593-1648.*
 „ annuel, comme à leurs Souverains : si ce tribut n'est pas une preuve
 „ de leur obéissance pour les Confédérés, c'en est du moins une de leur
 „ foiblesse & de leur peu de courage. Leur est-il plus difficile de se
 „ défendre, qu'à l'ennemi de les attaquer ? Ces habitans que le spectacle
 „ de tant de combats auroit dû aguerrir, ne peuvent-ils pas prévenir ces
 „ ravages en les portant eux-mêmes chez l'ennemi ? Il n'y a qu'un
 „ moyen de les repousser, c'est de laisser entre lui & les sujets du Roi,
 „ des solitudes incultes, où sa cupidité ne puisse rien rencontrer qui la
 „ satisfasse. La valeur de nos troupes s'est éteinte, la discipline militaire
 „ est oubliée, les soldats rendent les armes, parce que l'ennemi leur
 „ promet une prison douce. Les villes ouvrent leurs portes pour é-
 „ chapper au pillage, l'amour de la vie énerve nos troupes, nous ne
 „ pouvons leur rendre leur ancienne valeur qu'en les mettant dans la
 „ nécessité de vaincre ou de périr, & en leur ôtant tout espoir d'être
 „ bien traités par les vainqueurs. Il faut rendre nos ennemis sévé-
 „ res par notre exemple, afin que le soldat n'attendant plus des
 „ fers, mais la mort, aime mieux la recevoir sur le champ de
 „ bataille.”

Ce discours avoit entraîné quelques esprits aussi farouches que celui
 du Comte de Fuentes, mais il déplut à ceux qui desiroient que les
 loix de l'honneur fussent respectées dans la guerre & que l'humanité n'y
 fût pas écrasée sans nécessité. Ils alléguoient l'exemple du Duc d'Albe,
 qui avoit reconnu que la cruauté rendoit les Espagnols plus odieux, sans
 les rendre plus puissans, & qui avoit été forcé d'adoucir la rigueur de
 son gouvernement. „ Les mêmes choses, disoient-ils, ne conviennent
 „ pas à tous les temps & à tous les lieux. Nous ne devons plus trai-
 „ ter comme de vils rebelles, un peuple puissant, soutenu par de puissans
 „ Alliés, & qui a pris la consistance d'un Etat. Le but de Philippe est
 „ de soumettre ses sujets & non de les égorger : à quoi lui servira sa
 „ conquête, s'il ne regne que sur un désert. Le parti de la modération
 „ est le plus glorieux, comme il est le plus sage ; les Généraux qui ont
 „ respecté les travaux du laboureur, & la vie du bourgeois, ont été
 „ estimés de toute la terre, & leur douceur a facilité leur conquête :
 „ pensez-vous d'ailleurs que les ennemis ne nous rendront pas avec
 „ usure, tous les maux que nous leur ferons, & qu'ils ne régleront
 „ pas leur conduite sur la nôtre ? Vaincre ou mourir est une maxime
 „ bien héroïque sans doute, mais on ne peut pas la suivre dans tou-
 „ tes les occasions, & il en est d'imprévues où l'homme le plus cou-
 „ rageux est forcé de rendre les armes. Que deviendront alors de bra-
 „ ves Officiers, qui se trouveront dans cette dure nécessité ? Ne vaut-
 „ il pas mieux conserver leur sang pour Philippe, que de répandre avec
 „ tant d'inhumanité celui de nos ennemis prisonniers ? S'il y a de la
 „ lâcheté à rendre les armes, n'y en a-t-il point à égorger celui qui
 „ les a rendues ?”

Sect. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Ordonnan-
ce du Com-
te de Fuen-
tes.

Effet de
cette mau-
vaise poli-
tique.

Cette Or-
donnance
est révo-
quée.

Siege de
Gertru-
demberg.

Ces remontrances ne firent qu'affermir le Comte de Fuentes dans sa cruelle résolution, & comme les vieillards entêtés sont toujours peu compatissans, le Comte de Mansfeldt approuva sa proposition & la fit adopter par toute l'assemblée. Il publia donc une ordonnance, (a) par laquelle il défendit sous peine de la vie, de payer aucune contribution à l'ennemi, & de prendre de lui des sauve-gardes. Il ordonna en même temps, qu'à l'approche de l'ennemi, on sonnât le tocsin pour appeller les voisins, qu'on se défendît ensuite jusqu'à la dernière extrémité, & qu'on fit pendre tous les Confédérés que l'on pourroit prendre.

Le premier effet de cette rigoureuse ordonnance se tourna contre les Espagnols. Les biens des Nobles, qui ne pouvoient plus les racheter par des contributions, furent saccagés sans pitié. Un grand nombre de soldats désertèrent; les autres refusèrent de marcher contre un ennemi, dont ils n'attendoient plus aucun quartier. „Quelle est notre destinée, disoient-ils: nous vendons notre vie à nos maîtres pour peu d'argent; ils diffèrent même de nous le payer, quoique nous ne puissions pas différer de combattre. Le fruit de la victoire n'est point pour nous; mais si nous sommes vaincus, il faut expirer sur un gibet par les mains de nos ennemis. Voilà le prix de nos travaux.” Les Colonels & les Capitaines n'étoient pas moins indignés de cette rigueur, dont ils pouvoient être aussi les victimes. Ce qu'on avoit prévu arriva. Les Etats Généraux publièrent une ordonnance pareille à celle du Comte de Mansfeldt: ils s'excusoient aux yeux de l'Europe, en faisant voir qu'ils suivoient l'exemple de la cruauté & qu'ils ne le donnoient pas, & surtout en accordant aux Espagnols jusqu'au premier Avril, pour changer de résolution & révoquer leur ordonnance; mais ce terme expiré, si l'ordonnance n'étoit pas annullée, ils devoient rendre aux Espagnols cruauté pour cruauté, injustice pour injustice. Elle fut enfin révoquée, & l'on n'eût que la honte de l'avoir conçue & publiée.

Cependant Maurice ouvrit la campagne par le siege de Gertrudenberg; expédition mémorable par les obstacles qu'il fallut surmonter, par les travaux inouis des assiégeans, & qui auroit toujours couvert Maurice d'une gloire immortelle, quand même elle n'auroit pas réussi. Il se plaça à l'Occident de la ville, avec le jeune Frederic-Henri son frere, à qui elle avoit été léguée par le testament de Guillaume. Hohenlo avoit pris son quartier à l'Orient. Gertrudenberg étoit entouré de marais, que la mer couvroit dans son reflux en grossissant les eaux de la Dongue. Maurice fit faire des lignes de circonvallation si fortes, qu'elles ressembloient aux remparts d'une ville, & si étendues qu'il falloit selon Grotius (b) trois heures pour les parcourir. Entre les quartiers que la Dongue séparoit, on jeta des ponts, on éleva des digues de terre & de fascines, revêtues d'un double parapet. Les endroits les plus bas furent hérissés de palissades: des piéces d'artillerie furent placées en différens endroits: par le moyen des machines hydrauliques, dont

(a) De Meteren Liv. XVII.

(b) An. des P. U.

la nécessité a enseigné l'usage aux Hollandois, on inonda les fossés les plus élevés, & on se rendit maître de cette eau par des écluses. Le côté du golphe appelé Biesbos, où l'ennemi pouvoit aborder, fut défendu par des vaisseaux de guerre. Ils étoient liés ensemble par des cables soutenus par de moindres vaisseaux & toute cette flotte étoit couverte d'artillerie. Des brigantins plus légers croisoient pendant la nuit jusques sous les murs de la ville; ils en rendoient l'approche & la sortie si difficiles, qu'un Espagnol qui s'étoit jetté à la nage, ne put échapper à leur vigilance; il portoit au Comte de Mansfeldt des lettres de la garnison, qui lui demandoit un prompt secours. Maurice ne retint ni ses lettres ni le messager; il lui fit parcourir tout son camp, lui montra toutes les fortifications, & l'envoya au Comte de Mansfeldt, en le chargeant de lui dire *dans quelle posture il l'attendoit.* Comme la mer formoit une communication entre le Camp & les Provinces de Hollande & de Zélande, une multitude de barques apportoit des provisions de toute espèce; leur réunion formoit une sorte de marché flottant, couvert de soldats, qui achetoient à vil prix ce qui leur étoit nécessaire. Maurice avoit établi dans le camp une discipline si sévère, que les laboureurs venoient cultiver leurs terres jusques sous les retranchemens, avec autant de sécurité qu'ils l'auroient fait au sein de la paix. Lorsque les soldats n'étoient point occupés de fonctions militaires, on les employoit comme pionniers, à l'exemple des anciens Romains, que Maurice prenoit pour modèles, autant que le lui permettoit la révolution qu'a fait dans l'art militaire l'invention de la poudre. Il fit encore des lignes de contrevallation, contre la garnison. Elle n'étoit pas nombreuse; mais c'étoit l'élite de l'armée Espagnole. La tranchée fut poussée fort avant & l'artillerie battoit les murailles avec beaucoup de succès. On prétend que Waterdik, qui n'avoit pu entrer dans la place, dont il étoit Gouverneur, & qui s'étoit retiré à Bolduc, se servit d'un pigeon pour faire parvenir une lettre à de Mazieres, son Lieutenant.

On ajoute que cet oiseau fut pris par les soldats de Maurice. Ce Général ouvrit la lettre: Waterdik promettoit à de Mazieres un prompt secours; il lui ordonnoit de faire élever le plus qu'il pourroit, les plateformes au quartier de Ramsdonk, afin que les signaux réciproques fussent plus aisément apperçus. Maurice substitua, dit-on, à cet ordre un ordre tout contraire, & rendit la liberté au messager. Les Officiers de la garnison du haut de la tour de la principale église examinoient ce qui se passoit dans le camp. Elle étoit si élevée, qu'on ne pouvoit cacher à leurs yeux, ni les travaux des soldats, ni leurs mouvemens. Hohenlo réfolut de se délivrer de ces observateurs importuns. Il fait pointer un grand nombre de pieces d'artillerie contre cette tour. En même temps, il donne une fausse alarme dans son camp. De Mazieres n'eut pas plutôt entendu ces cris trompeurs, qu'il monta à la tour, suivi de plusieurs Officiers: mais tout à coup l'artillerie joue; la tour s'écroule & les entraîne dans sa chute. Cependant les Comtes de Mansfeldt & de Fuentes crurent, qu'un opprobre ineffaçable alloit couvrir les armes Espagnoles, si cette place importante n'étoit pas secourue. Ils rappellerent les troupes qui étoient en France, où elles faisoient de vains efforts pour

Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Abondance
dans le
camp.

Stratagème
de
Maurice.

Sect. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Retraite de
Mansfeldt.

La garni-
son capitule.

Tempête su-
veste au
commerce
des Confé-
dérés.

Ann. 1594.
Arrivée
d'Erneste
dans les
Pays-Bas.

Il écrit aux
Etats.

soutenir la Ligue expirante. Enfin ils se mirent en marche avec 12000 fantassins & 3000 chevaux. Le vieux Mansfeldt fut étonné à la vue des prodigieuses fortifications du camp : il se posta d'abord vis-à-vis le quartier de Maurice. Mais il y resta dix jours sans oser rien entreprendre, & voyant tous ses convois interceptés par la cavalerie de Breda, il changea de quartier & se posta près du Comte de Hohenlo. Là il s'occupa tantôt à détourner l'eau, tantôt à élever au milieu des marais une chaussée de fascines ; mais rien ne lui réussit. Les soldats de Maurice étoient déjà au pied des remparts, ils étoient maîtres d'un ravelin qu'on jugeoit imprenable. L'artillerie des assiégés étoit démontée. La terreur regnoit parmi les bourgeois, & la garnison étoit étonnée de voir flotter les enseignes de Mansfeldt, sans que la présence de son armée apportât aucun changement à sa situation. Ce fut dans ces circonstances que le vieux Général écrivit aux soldats qui défendoient la ville, qu'il alloit décamper, mais qu'ils se gardassent bien de croire, qu'en se retirant il les abandonnoit : qu'il avoit d'autres moyens pour les délivrer, & qu'ils ressentiroient bientôt l'effet de son assistance. Cette lettre tomba entre les mains de Maurice, qui se garda bien de la retenir. Il l'envoya à la garnison, sur laquelle elle fit l'impression qu'il avoit prévue. Elle avoit déjà perdu trois Commandans, qui s'étoient succédés en l'absence de Waterdik. Elle n'avoit plus de Chef, & le Général dont elle attendoit sa délivrance, l'abandonnoit à sa propre foiblesse. Elle prit alors le parti de capituler. On ne lui laissa point ses drapeaux, mais on lui permit de sortir l'épée au côté avec son bagage. On accordoit la vie sauve aux habitans comme aux soldats ; mais on en avoit excepté les traîtres, qui avoient livré la ville aux Espagnols. On en découvrit trois, qui reçurent une mort digne de leur perfidie.

Le Prince Frederic-Henri de Nassau obtint à la fois la propriété & le gouvernement de la place conquise. Les Espagnols par leurs fréquentes révoltes, sembloient vouloir contribuer eux-mêmes au succès de leurs ennemis. Leur insolence ne connoissoit plus de frein, & par les ravages qu'ils exerçoient dans leurs propres Provinces, ils leur inspiroient le désir de se réunir aux Confédérés. Ceux-ci essuyèrent cependant une perte considérable, qui porta la désolation dans les familles commerçantes. Une tempête affreuse, fit périr plus de vingt vaisseaux richement chargés, & si elle ne ruina pas le commerce des Confédérés, du moins elle en rallentit les progrès.

Cependant on vit arriver à Bruxelles, l'Archiduc Erneste, frère de l'Empereur Rodolphe, nommé par Philippe au gouvernement des Pays-Bas. Ce Prince avoit levé beaucoup de troupes en Allemagne ; mais comme elles n'étoient point payées, elles manquèrent au rendez-vous, & Erneste se vit réduit aux seules forces de l'Espagne. Il mit d'abord dans sa conduite une modération que ses ennemis traitèrent de foiblesse. Il écrivit aux Etats. On lisoit sur sa lettre ces titres pompeux : Aux Illustres, Nobles, Honorables, Prudens, nos Chers & bien aimés, les Etats de Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, Overijssel & autres assemblés à la Haye en Hol-

Hollande. Il leur rappelloit d'abord, les malheurs qui suivirent leur première révolte ; il ajoutoit ensuite, que la fortune, qui depuis avoit paru les favoriser, pouvoit se démentir & les exposer à la vengeance du Roi ; il leur offroit sa médiation auprès de lui, pourvu qu'ils proposassent des conditions raisonnables, qu'un Monarque pût accepter sans rougir. Cet écrit avoit essuyé de grandes objections dans le Conseil de l'Archiduc. „ Nos ennemis, ” disoit le Comte de Fuentes, „ n'ignorent pas l'état de nos affaires ; en lisant cette lettre, ils croiront plutôt à la foiblesse du Roi, qu'à sa pitié pour ses peuples. On ne peut faire de paix avantageuse, que lorsqu'on est vainqueur ; l'offrir lorsqu'on est vaincu, c'est plutôt la demander. Remettons ces négociations à des temps plus heureux, où la supériorité de nos armes nous permettra d'imposer des conditions & non d'en recevoir. Ces promesses d'accommodement ne feront que les enorgueillir & nous attirer leur mépris, & non leur confiance.”

Hist. de Hollande. 1593-1648.

En effet les Etats répondirent fièrement, que l'injustice de Philippe avoit légitimé leur indépendance, qu'ils ne pouvoient se reposer sur aucun Traité avec un Prince, qui les avoit violé tous ; que les cruautés des Espagnols envers ceux qui s'étoient soumis, avoient rendu la paix impossible avec ceux qui ne l'étoient pas ; qu'enfin ils attendoient de Dieu seul & de leur épée, la décision de ce grand différend. De nouvelles conspirations qui firent l'entretien de toute l'Europe, rendirent les Espagnols encore plus odieux. Jean Châtel avoit porté une main parricide sur Henri IV, dont les jours avoient déjà été plusieurs fois exposés au fer des assassins. Il n'étoit point de sûreté pour les têtes couronnées, ennemies de l'Espagne ; cette Cour se promettoit en Angleterre une victime non moins illustre que Henri IV. Un Juif Portugais, nommé Rodrigue Lopez, (1) promit d'empoisonner la Reine Elisabeth ; il étoit son Médecin, & la confiance de cette Princesse lui rendoit ce crime facile. Il avoit une correspondance suivie avec Fuentes, Ybarra, & Christophe de Mora, l'un des principaux Ministres d'Espagne ; il reçut même de ce dernier, un bijou de grand prix & la promesse de cinquante mille écus ; mais la conspiration fut découverte. Rodrigue Lopez & ses complices expirèrent au milieu des tourmens. L'aveu qu'ils avoient fait de leur exécrable dessein, fut publié, & Philippe, en conservant Christophe de Mora au nombre de ses Conseillers, fit assez voir qu'il avoit du moins approuvé cet attentat, s'il n'en avoit pas conçu la première idée. Ces soupçons furent encore confirmés par la protection ouverte, que le gouvernement accordoit à des livres, où l'on soutenoit, qu'assassiner un Prince hérétique, n'est point un crime, mais une action louable.

Réponse des Etats.

Conspirations.

Vers le même temps on découvrit un pareil attentat, projeté contre les jours du Prince Maurice. L'instrument de ce crime étoit un moine, nommé Michel de Renichon, Prêtre dans le Comté de Namur. Mais le Comte de Barlaimont en étoit l'auteur, & l'Archiduc Ernest ne l'avoit

(1) Bentivoglio Part. III. Liv. 1.
Tome XLIV.

Sect. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

*Repentir
d'un Con-
juré.*

*Nouvelle
perfidie.*

*Reddition
de Gronin-
gue.*

pas ignoré. Le bandeau du fanatisme tomba des yeux du coupable au moment du supplice ; il ne le regarda point comme la couronne du martyr, & vit son forfait dans toute son horreur : il en témoigna le plus profond repentir, & abjura la Religion Romaine, pour laquelle il avoit voulu le commettre. A peine échappé à ce péril, Maurice tomba dans un autre : l'Archiduc & ses Conseillers, engagèrent un soldat Wallon, nommé Pierre Dufour, à leur livrer Berg-op-zoom, & à tremper ses mains dans le sang du Prince. Le coupable fut découvert, & son corps coupé en quatre quartiers fut exposé sur les murailles de la ville qu'il avoit voulu trahir. Ainsi Erneste ne recueillit d'autre fruit de ces deux crimes, que la honte de les avoir projetés. Il en devint plus odieux aux yeux des Confédérés, & sa mollesse le rendit méprisable aux yeux des Espagnols. Il voulut se justifier, mais la confession de deux mourans fit plus d'impression que de vains écrits.

Maurice ne resta point oisif pendant l'hiver ; il fit d'abord quelques tentatives malheureuses, mais il réussit à faire lever le siege de Coevorden que Verdugo avoit investi. Enfin il se présenta devant Groningue. La garnison occupoit un faubourg bien fortifié, parce que les habitans jaloux de leurs anciens privileges, n'avoient pas voulu la recevoir dans leurs murs. Mais les bourgeois accoutumés aux périls de la guerre, étoient eux-mêmes autant de soldats. Le siege fut poussé avec ardeur & soutenu de même. Les boulets rouges, dont on fit usage, causèrent plusieurs incendies, qui furent étouffés, dans leur naissance, par les assiégés. Mais une mine ayant fait sauter un ravelin, les habitans craignirent le même sort pour la ville entière, & consentirent à capituler. Leurs privileges furent conservés, la ville fut traitée comme les autres villes Confédérées. Maurice nomma de nouveaux Magistrats, & confia le gouvernement de la place à Guillaume de Nassau, Gouverneur de la Frise.

Les succès de Maurice n'étoient pas les seules disgrâces des Chefs Espagnols ; leur propre armée leur donnoit autant d'inquiétude que l'armée ennemie. Verdugo se vit tout à coup abandonné par une partie de ses troupes. Ce fut en vain que le Gouverneur de Rheinbergen voulut fermer à ces déserteurs le passage du Rhin. Les habitans du pays de Clèves leur fournirent des bateaux, pour se délivrer de ces hôtes incommodes : ils allèrent dans le Brabant se réunir à d'autres mutins, car les révoltes se succédoient avec tant de rapidité, que la fin de l'une sembloit être le commencement d'une autre. Les rebelles prirent les armes contre leurs Chefs, se retranchèrent dans leur camp, levèrent des contributions dans des pays voisins, & osèrent faire des courses jusques sous les murs de Bruxelles, où l'Archiduc faisoit sa résidence. Ce Prince étoit indigné de leur audace : mais sa colere étoit sans effet. Son Conseil même ne sçavoit quel parti prendre, ou celui de la sévérité, ou celui de la clémence. Tandis qu'on délibéroit, le mal augmentoit de jour en jour, & les rebelles députèrent vers Maurice, pour lui demander un asyle sur les terres des Confédérés, dans le cas où ils seroient poursuivis par des forces supérieures. Ce Prince n'avoit aucun dessein d'enrôler sous ses dra-

peaux des soldats, qui ne tarderoient pas à le trahir. Mais il faisoit cette occasion de rendre du moins inutile & funeste à l'Archiduc l'élite de ses troupes. Sûrs de cette retraite, ils se tinrent dans Sichein, qu'ils fortifièrent, & y attendirent de pied ferme Dom Louis de Velasco, qu'on envoyoit contre eux pour les réduire. Ce Général fut malheureux dans ses premières attaques, & se vit contraint de changer le siège en blocus. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il ne s'opposa point à la sortie des rebelles, qui alloient se cantonner sous les murs de Breda, d'où ils firent des courses sur les Provinces Espagnoles, & enrichirent non-seulement eux-mêmes, mais aussi les Confédérés des dépouilles des sujets du Roi. Le Prince Maurice les traita comme alliés; il leur fournit des vivres, du canon & même de la cavalerie pour les seconder dans leurs entreprises. On a loué la conduite du Prince Maurice en cette occasion. Il est certain cependant que ces rebelles pouvoient devenir des hôtes dangereux, & acheter leur amnistie en tournant leurs armes contre le Prince, qui leur avoit donné asyle. Mais les cavaliers qu'il avoit associés à leurs courses, pouvoient lui répondre de la fidélité de ces mutins, ou du moins lui rendre compte des complots, qu'ils trameroient contre lui. L'Archiduc Erneste envoya leur offrir leur pardon, leur solde & le congé de ceux, qui seroient dégoûtés de la guerre. Cette négociation auroit réussi peut-être, si les rebelles n'avoient pas intercepté des lettres, qui leur firent voir un piège dans ces offres séduisantes. On n'avoit point encore vu de gouvernement aussi malheureux que celui de l'Archiduc. Plus le Prince étoit foible, plus la soldatesque étoit insolente. La nécessité commençoit les révoltes, & le goût du brigandage les perpétuoit. Il auroit fallu deux armées, pour contenir celle-là, & quand le vigilant Maurice n'auroit pas toujours tenu ses forces réunies contre celles des Espagnols, celles-ci se seroient détruites d'elles-mêmes. Le seul Verdugo les avoit contraints quelque temps, ou par l'estime qu'ils avoient pour lui, ou par les promesses dont il les flattoit. Mais bientôt la famine se fit tellement sentir dans son camp, que la désertion devenoit inévitable? Il étoit même difficile de punir des soldats, qui ne quittoient leurs drapeaux que par la nécessité d'aller chercher leur subsistance. Ceux qui restèrent près de lui, essuyèrent de nouveaux malheurs. Les glaces se rompirent & en engloutirent un grand nombre. Le reste se retira en désordre. Ainsi tout le succès de cette campagne se borna à l'incendie de quelques villages. Plusieurs causes avoient contribué à rassembler toutes ces disgraces sur l'armée Espagnole. La première étoit la foiblesse de l'Archiduc, qui ne s'occupoit dans Bruxelles que de ses plaisirs ou de sa santé, qu'ils avoient altérée, & qui par sa mollesse & son incapacité s'étoit rendu plus méprisable aux yeux de ses propres soldats, que de ses ennemis même. La mauvaise administration des finances avoit aussi contribué à tant de désordres. Avant que l'argent destiné à l'armée sortît d'Espagne, il étoit déjà la proie des sang-sues publiques. Ce qui parvenoit en Flandre, y tomboit dans des mains non moins avides, & pourvu qu'il en restât assez pour suffire au faste de l'Archiduc, & aux besoins des principaux Of-

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Mutinerie des Espagnols.

Embarras des Chefs Espagnols.

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
F593 1648.

ficiers , on s'embarassoit peu de sçavoir si le soldat recevoit le prix de son sang.

D'ailleurs la flotte qu'on attendoit des Indes, avoit été retardée par les tempêtes & les maladies, & les Anglois s'étoient emparés de Fernambouc, d'où ils avoient rapporté d'immenses richesses. Ainsi les Espagnols, maîtres de tant de trésors se trouvoient dans l'indigence, tandis qu'un petit peuple trouvoit dans son industrie une opulence inépuisable. Il y avoit même, parmi les Confédérés, des citoyens assez riches pour exciter la jalousie des autres; si dans les Républiques la vertu n'est pas à l'abri de l'envie, lorsqu'elle n'a pas soin de se cacher, le luxe & les richesses offensent bien plus encore, les yeux de ceux que la fortune a moins favorisés. Arnold Dorp, qui avoit défendu autrefois une petite ville, contre toutes les forces de l'Espagne, & qui depuis, par les charmes de son esprit, avoit sçu mériter la confiance du feu Prince d'Orange, avoit été surnommé *le riche*; surnom dangereux, lors même qu'il est sans réalité, car on prétend qu'à la mort du Prince d'Orange, Arnold ne jouissoit que d'une fortune médiocre. On avoit envoyé en Dannemarck un Ambassadeur, qui à son retour fit part à Arnold d'un Traité secret conclu avec le Roi de Dannemarck. Peu de temps après l'Archiduc envoya aussi une Ambassade au même Monarque, & en lui reprochant son alliance avec des rebelles, il le pria de leur fermer le passage du Sund & d'interrompre leur navigation dans toutes les mers Septentrionales. On crut que Dorp avoit instruit l'Archiduc de cette alliance secrète; les envieux aigriront encore ces soupçons. On entra chez lui, on visita ses papiers, & l'on y trouva un projet de lettre, par laquelle il invitoit le Prince Autrichien à se rendre à la Haye sous un habit déguisé. Il le flattoit de l'espoir de faire bientôt par sa présence renaître le courage de ceux qui tenoient encore pour le parti Espagnol, qui n'attendoient pour se déclarer ouvertement qu'une occasion favorable. Cette lettre contenoit en outre le détail des ressorts secrets que Dorp vouloit faire jouer pour mettre dans les intérêts de l'Archiduc cette partie du peuple que son indigence rend toujours avide de révolutions, parce que n'ayant rien à perdre, elle voit toujours dans un changement d'état la perspective flatteuse d'un meilleur sort. Ces indices étoient trop forts pour que les soupçons qu'on avoit conçus contre Dorp ne se convertissent point en conviction. La manière foible & mal-adroite dont il se défendoit, concouroit encore à le faire juger coupable. On le conduisit en prison. Mais on le vit bientôt en sortir, & jouir de la même considération parmi ses concitoyens; soit qu'il eût trouvé le moyen de corrompre ses juges, soit que plusieurs d'entr'eux se sentant comme lui coupables d'avoir entretenu des intelligences avec les oppresseurs de la patrie, craignissent, en le punissant, de donner un exemple de rigueur qui pouvoit un jour leur être fatal à eux-mêmes. Il n'est pas rare de voir dans les Aristo-Démocraties de grands criminels se soustraire à la vengeance des loix, & l'histoire des Républiques contient peut-être plus d'Arrêts de proscription contre les vrais citoyens, que contre les traitres qui avoient vendu ou trahi les intérêts de leur patrie.

Soupçons
contre
Dorp.

Il triomphe
de ses ac-
cusateurs.

Cependant l'Archiduc Erneſte, qui juſques-là n'avoit pu ſe reſoudre ni à agir ni même à délibérer, prit enfin le parti de conſulter les Grands ſur l'état préſent des affaires & ſur les moyens d'y remédier. Le peuple fut écarté de cette aſſemblée ; il eſt rare que les Souverains le conſultent ſur l'emploi qu'ils doivent faire de ſon ſang & de ſes biens. D'ailleurs il étoit inutile d'interroger celui de Flandre pour connoître ſes ſentimens. Son vœu étoit unanime. La paix étoit le cri qu'on entendoit retentir partout dans les villes & les campagnes. L'Archiduc, après avoir fait l'apologie de ſon gouvernement, après avoir exagéré les ſoins qu'il avoit pris pour la félicité publique, termina ce panégyrique ſans rien conclure, mais en demandant des conſeils. Le Duc d'Arſchot ſe leva & parla avec une véhémence qu'autoriſoient ſon rang, ſa naiſſance, les malheurs de la patrie, & la foibleſſe du Gouverneur. (1) „ Qu'on n'accuſe „ point notre nation, dit-il, de prendre peu d'intérêt à la gloire & à „ la fortune de ſes maîtres. On a vu nos ancêtres ſoutenir des guer- „ res ruineuſes & ſanglantes, contre des peuples, dont ils n'avoient „ reçu aucun outrage, uniquement pour obéir à leurs Princes, pour les „ venger, ou pour accroître leur poiſſance. Mais la guerre qui les ren- „ dit ſi redoutables à leurs voiſins, qui les enrichit de leurs dépouilles, „ qui les couvrit d'une gloire immortelle, ne peut plus qu'augmenter „ notre indigence, & non l'honneur de nos armes. C'eſt une guerre „ civile, dites-vous ? Pourquoi donc la direction n'en eſt-elle pas con- „ fiée aux citoyens ? Pourquoi a-t-on attendu, pour délibérer, ſ'il „ falloit faire la paix, que la guerre eût tout dévoré, que nos villes „ fuſſent en cendre, nos campagnes déſertes, nos familles ruinées, & „ que la paix ne pût nous conſerver que cette vie malheureuſe, que „ nous avons expoſée pour un maître qui nous a peu ſecourus ? Si „ après trente ans de malheurs, de périls, de pertes, qui ſont autant „ l'ouvrage de vos ſoldats que celui de vos ennemis, vous ne jugez pas „ qu'il ſoit encore temps d'y mettre un terme, ſongez du moins que „ nous avons deux guerres à ſoutenir, & délivrez-nous de l'un de ces „ deux fléaux. Si vous voulez nous mener contre les François, obtenez „ du moins des Confédérés une ſuſpenſion d'armes, afin que nous n'ayons „ à ſonger qu'à l'ennemi que nous aurons en tête ; ou, ſi vous avez ré- „ ſolu de ſoumettre enfin les Provinces-Unies, ceſſez avec la France „ une guerre malheureuſe, que l'Eſpagne ne ſoutient plus que par vani- „ té : vous avez à la vérité offert la paix, mais à des conditions ſi dures „ que vous ſçaviez qu'elles ſeroient rejetées ; penſez-vous que les Fran- „ çois & les Confédérés ne l'auroient pas acceptée, ſ'ils avoient pu „ le faire ſans honte, ou ſans ſe nuire à eux-mêmes ? Ces peuples ſont- „ ils aſſez inſenſés pour chercher à perpétuer leurs propres maux, ou „ aſſez cruels pour ſ'amuſer des nôtres ? Écoutez le cri public, écoutez „ les vœux de tous les ordres de l'État ; ils n'en ont qu'un ſeul, c'eſt „ que les ſoldats étrangers ſoient chaffés, & qu'on ſe repoſe ſur nous du „ ſoin de notre déſenſe. Quels maux nous auroient fait nos ennemis,

*Hiſt. de
Hollande.
1593 1648.*

Ann. 1595.

*L'Archiduc
conſulte le
Nobleſſe.*

*Discours
du Duc
d'Arſchot.*

(1) Grot. Hiſt. Liv. IV.

Sect. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

„ que nous n'ayons pas éprouvés de la part de nos soldats ? Est-il
 „ quelque chose de sacré pour eux ? Est-il quelque Loi qu'ils ne
 „ violent ? quelque Traité qu'ils n'enfreignent ? Que l'on compare
 „ les ruines qu'ils nous ont causées, & celles dont nous pouvons
 „ accuser les Confédérés, ou les François, & vous verrez que les
 „ soldats Espagnols sont nos vrais ennemis. Demandez aux habitans
 „ de l'Artois, du Hainaut & des Pays voisins, pourquoi leurs
 „ champs si fertiles sont maintenant en friche ? que sont devenus
 „ les bras laborieux qui les cultivoient ? qui a détruit tant de
 „ manufactures, pillé tant de magasins ? Pourquoi des hommes
 „ dont l'opulence excitoit l'envie, sont naitre aujourd'hui par leur
 „ indigence un sentiment contraire ? Ils vous répondront, que les
 „ François leur ont causé quelque dommage, mais que leur ruine
 „ entiere, & tous leurs desastres, dont les traces ne s'effaceront
 „ peut-être jamais, sont autant de monumens de l'avidité Espa-
 „ gnole. C'est peu que des étrangers nous pillent en nous oppri-
 „ mant ; il faut encore qu'ils nous gouvernent, qu'ils reglent tout
 „ dans les camps & les conseils, comme si nous n'étions pas assez
 „ sages pour nous gouverner nous-mêmes, ou assez expérimentés
 „ pour diriger les opérations de la guerre. Que s'ils continuent à
 „ nous opprimer, à nous mépriser & à fermer l'oreille à nos
 „ justes plaintes, qu'ils craignent tout de notre desespoir. La né-
 „ cessité peut nous porter à des extrémités que toute l'Europe ap-
 „ prouveroit, & que Philippe lui-même ne condamneroit pas, s'il
 „ connoissoit notre situation.” Ce discours fut reçu des Flamands
 avec une approbation générale. Ils regarderent le Duc d'Arfchot,
 comme l'interprète généreux de leurs sentimens qu'ils n'osoient ex-
 primer : soit politique, soit foiblesse, l'Archiduc n'avoit point imposé
 silence à l'Orateur ; il répondit vaguement *qu'il tâcheroit de porter Phi-
 lippe à la paix.*

Effet de ce
discours.

Sécurité
des Lié-
geois.

Mais, tandis que l'Archiduc étoit indécis, que le Duc d'Arfchot haran-
 guoit, que le Comte de Fuentes partageoit son temps entre le sommeil &
 la bonne chere ; le brave Charles d'Héraugiere, celui qui par un strata-
 geme inoui s'étoit emparé de Bréda, méditoit une pareille tentative sur la
 ville de Huy dans le pays de Liege. Elle est située sur la rive droite de la
 Meuse, que l'on traverse sur un beau pont. Une citadelle fort élevée
 commandoit non-seulement la ville, mais les chemins des environs. Une
 situation si heureuse excita les desirs des Confédérés. Elle pouvoit favo-
 riser la jonction des François & des Hollandois. On n'examina point si
 cette entreprise étoit juste, mais si elle étoit utile. Quoiqu'il soit
 prudent de ne pas se reposer sur le droit des gens, quand les pays
 voisins sont le théâtre de la guerre, l'Evêque de Liege étoit sans alar-
 mes sur le sort de cette ville, & les habitans & la garnison dormoient dans
 la plus profonde sécurité. On prenoit si peu de précautions pour se
 garantir d'une surprise, qu'on avoit permis à plusieurs particuliers de bâtir
 des maisons contre le tertre, sur lequel la citadelle étoit située. Cette
 faute n'avoit pas échappé aux yeux attentifs d'Héraugiere ; il avoit scu

gagner un habitant qui occupoit l'une de ces maisons; il y fit entrer trente soldats que la garde peu vigilante n'avoit pas apperçus. Vers le milieu de la nuit, ils dressèrent des échelles sur le toit de cette maison, & parvinrent jusqu'à une fenêtre de la Citadelle, par laquelle ils entrèrent. Ils gardent d'abord un profond silence; puis tout à coup par de grands cris, & par des coups de mousquet ils jettent partout l'épouvante, & se rendent maîtres de toutes les portes. A ce bruit les habitans s'éveillent & courent aux armes. Mais le retour de la lumière, leur fait voir Héraugiere qui se présente à leurs portes à la tête d'un corps considérable de cavalerie & d'infanterie. Ils n'osèrent lui résister & le reçurent avec sa garnison. L'Evêque de Liège ne tarda pas à se plaindre auprès des Etats Généraux de cette infraction de la paix. Mais on lui répondit que cette ville étoit trop importante à la sûreté des Provinces-unies pour qu'on pût la lui rendre: on alléguait que les Espagnols avoient de même usurpé & retenu deux places fortes en Allemagne; comme si l'on pouvoit justifier une usurpation par l'exemple d'une autre. C'est la première fois que les Confédérés aient montré dans leurs procédés cette insolence que donne la bonne fortune. Leur conduite à cet égard indigna tous leur voisins & peut-être en rougirent-ils eux-mêmes. Erneste de Bavière, voyant ses plaintes rejetées, leva des troupes, dont il confia la conduite à La Motte. Héraugiere ne montra pas autant de bravoure dans la défense de sa conquête, qu'il avoit fait voir d'audace dans l'attaque. Dès qu'il vit les fortifications se démolir sous les coups redoublés de l'artillerie Liégeoise, il capitula. Les Liégeois vouloient tailler sa garnison en pièces au moment où il sortit; mais les officiers Espagnols se présentèrent à eux l'épée à la main, & la forcèrent à respecter la capitulation. Leur générosité dans cette occasion n'est pas moins rare que l'injustice des Confédérés. Il sembloit qu'ils voulussent rappeler leur antique vertu, au moment où leurs ennemis oublioient la leur. Cependant ils gardèrent la ville jusqu'à ce qu'Erneste de Bavière leur eût remboursé les dépenses qu'ils avoient faites pour ce siège; mais ils laissèrent un champ libre à la vengeance de l'Evêque, qui fit périr au milieu des tourmens les complices d'Héraugiere. Cependant l'Archiduc qui n'avoit su faire ici la paix, ni la guerre, également méprisé des Espagnols & des Flamands, étoit tombé dans une mélancolie profonde, que ne purent dissiper les plaisirs dont il étoit entouré. Une fièvre lente le consumoit, & une Hémorrhagie qui survint termina ses jours. Le peuple ne manqua pas de croire qu'il avoit été empoisonné. S'il excita l'envie, ce fut seulement par son rang & point par son mérite. C'étoit un fantôme de Gouverneur, qui disparut après s'être montré quelque tems sans même inspirer aucune crainte au peuple. Sa mort ne changea rien aux affaires sur lesquelles il avoit peu d'influence. Philippe en remit la direction au Sénat, présidé par le Comte de Fuentes. Celui-ci étoit odieux à la Noblesse Flamande, blessée par son orgueil, & au peuple opprimé par sa tyrannie. Charles de Mansfeldt qui, par sa gloire & par son caractère inflexible, s'étoit fait autant d'ennemis qu'il y avoit d'Espagnols dans le Conseil, fut envoyé en Hongrie; il y trouva la mort. Le Duc d'Arfchor, non moins fier, ne voulut point tenir un rang subordonné

Hist. de Hollande.
1593 1648.

Héraugiere entre dans Huy.

Plaintes de l'Evêque.

Héraugiere capitule.

Mort de l'Archiduc Erneste.

Sect. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

*Discours
des Députés
de Flan-
dres.*

*Réponse de
Maurice.*

à celui du Comte de Fuentes: il se retira à Venise pour y mourir libre & sans maître. Les Flamands mécontents, commençoient à traiter avec leurs anciens compatriotes; mais Maurice exigeoit, que les soldats Espagnols fussent chassés de tous les Pays-bas, de même que de la Bourgogne: cette condition étoit difficile à remplir, ou plutôt impossible; on renoua la négociation. Thierry Liesveld, Jacob Masius & Otton Hart, autrefois Chancelier du Brabant, furent députés vers le Prince Maurice. Il étoit alors à Middelbourg. Ils lui peignirent avec beaucoup de force les malheurs de leur Province, qui pendant plusieurs siècles n'avoit fait qu'un même corps politique avec celle qu'il gouvernoit. Ils lui représentèrent qu'il mettroit le comble à sa gloire en travaillant avec eux à une paix si désirée. „ L'Europe, „ ajoutoient-ils, „ a assez parlé de votre bravoure dans les combats, de „ votre patience dans les fatigues de la guerre, de votre intelligence dans „ la conduite des armées; qu'elle connoisse enfin vos talens pour la „ Négociation. L'olive de la paix n'est pas moins familière à la Maison de „ Nassau que les lauriers de Mars. Prenez garde, Prince, qu'une trop lon- „ gue prospérité est le présage d'une adversité prochaine. Peu de guer- „ riers ont été vainqueurs toute leur vie. La fortune constante quelquefois „ dans ses disgrâces, l'est rarement dans ses faveurs. Abandonnez-la avant „ qu'elle vous abandonne, & préservez votre gloire des taches qui pour- „ roient la ternir. Je m'estimerois heureux, „ répondit Maurice, „ si je „ pouvois accorder à mon siècle & aux siècles à venir la paix après laquelle „ on soupire, & mettre fin à tant de maux. Le nom de Pacificateur m'est „ plus cher que celui de Conquérant, & les cris d'allégresse d'un peuple „ heureux & tranquille flattent plus mon oreille que les cris de victoire „ & le tumulte des camps. Je desirer la paix autant que vous: je suis prêt „ à traiter avec les Flamands comme avec mes frères, quand je les verrai „ pénétrés de cette horreur que l'injustice Espagnole doit donner aux âmes „ honnêtes, faire enfin de justes efforts pour recouvrer leur liberté. Si „ ce dessein digne de vous est celui qui vous amène, non-seulement nous „ sommes prêts à traiter avec vous & à vous recevoir dans notre Con- „ fédération; mais nous vous offrons le secours de la République & l'appui „ des Souverains qui nous sont alliés: ils vont réunir leurs forces aux „ nôtres, vous les aurez ou pour amis ou pour ennemis. Voyez si vous „ voulez être accablés ou défendus par eux. Quant à la diversité de Reli- „ gion, elle ne doit point vous alarmer. La France est maintenant tran- „ quille, quoi qu'on y voie deux cultes différens. Nous suivrons à votre „ égard l'exemple de tolérance qu'un grand Prince nous a donné. La „ République ne prétend point regner sur les opinions. Elle laisse aux „ consciences le jugement du culte le plus agréable à l'Etre suprême. Nous „ avons avec vous des rapports ineffaçables, les mêmes loix, la même police, „ le même sang, & d'anciens sermens d'amitié. Tant de points de réu- „ nion facilitent la paix entre nous. Mais elle est impossible avec le Roi „ d'Espagne. Jamais le souvenir de ses injustices ne s'effacera de la mémoire „ des Confédérés; jamais la haine publique qu'il s'est plu à mériter, ne „ s'éteindra dans nos cœurs. Nous ne traiterons point avec un Prince, „ qui nous a forcés à le dépouiller d'une autorité, dont il abusoit. Faire „ la

„ la paix avec lui, ce feroit signer l'Arrêt de notre destruction: le ressentiment des Souverains ne fait que s'accroître par le temps, & pour le satisfaire, tout leur paroît légitime. Il est inutile de vous rappeler des faits qui prouvent que les traités conclus avec des sujets, qui se sont justement soulevés, n'ont rien de respectable aux yeux des Rois qui les ont conclus; *vous ne devez pas vous-même sur ce sujet vous donner la peine d'apporter d'autres exemples, je les sçais tous & je me souviens fort bien de mon pere.*” Liesveld repartit qu'il devoit sa fortune au feu Prince d'Orange, qu'une reconnoissance inviolable l'attachoit à la Maison de Nassau, qu'il avoit été envoyé uniquement par les Etats de son pays, que les Espagnols ignoroient cette négociation, & qu'il s'exposoit à leur ressentiment, s'ils parvenoient à la découvrir. Alors le Prince Maurice, qui avoit reçu quelques avis secrets de l'intelligence de Liesveld avec les Espagnols, tira brusquement de la poche même de ce député un passeport du Comte de Fuentes, & les renvoya tous trois après les avoir confondus par la lecture de cet écrit. Cette réponse de Maurice blessa la fierté Espagnole & porta le désespoir dans le cœur des Flamands, qui désiroient la paix. Les premiers trouvoient la Majesté Royale avilie par des rebelles, qui, loin d'implorer la clémence de leur maître, refusoient de traiter avec lui. Les autres se voyoient enlever toute espérance de la paix. Ils n'avoient point assez de forces ni pour repousser les Confédérés, ni pour leur imposer des conditions, ni pour remplir celles qu'on leur avoit prescrites à eux-mêmes de chasser les oppresseurs de la Belgique. D'ailleurs la découverte du passeport avoit rendu leur ambassade non seulement ridicule & méprisable, mais suspecte, & une seconde députation ne pouvoit qu'être reçue avec des yeux inquiets, & subir quelque nouvel affront. Une cabale assez nombreuse prétendoit qu'il ne falloit attendre la paix que de la destruction entière de la République. Mais cet édifice n'étoit pas moins difficile à renverser, que l'autorité royale. Des esprits plus tranquilles vouloient qu'on fît une paix particulière, sans en rien communiquer aux Espagnols. „ C'est, disoient-ils, le seul moyen d'applanir toutes les difficultés. Les Confédérés traiteront plutôt avec leurs compatriotes, dont ils n'ont rien à redouter, qu'avec un Roi dont la vengeance durera encore, lorsque le flambeau de la guerre sera éteint. Ils demandent qu'on éloigne les soldats étrangers. Cette demande est juste, puisqu'elle rappelle l'ancienne constitution. N'avons-nous pas le même desir, & cette armée de brigands ne nous a-t-elle pas été plus nuisible qu'aux Confédérés. Ceux-ci ont trouvé dans leur révolte l'abondance & la sûreté, tandis que notre soumission ne nous a procuré que périls, oppression, & misères. Si le Roi songe à punir les rebelles, ne doit-il pas s'occuper de la conservation & du bonheur de ses fideles sujets? Doit-il nous sacrifier, nous qui avons tant souffert pour lui, à la vanité de ne rien céder à des mutins? Ne peut-il pas traiter aussi particulièrement avec eux? Est-il bien vrai qu'ils aient rejeté pour toujours l'autorité royale, & qu'en leur accordant ce qu'ils demandoient au commencement de la guerre, on ne les feroit pas tomber au pied du trône. Que Philippe abaisse un regard sur les Provinces qui lui ont été fideles,

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Confusion des députés.

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Heureuse
situation
des Confé-
dérés.

Etat dé-
plorable
des autres
Provinces.

„ & qu'il voye quel a été le prix de leur fidélité. Nos forces sont
 „ tellement épuisées, que loin de pouvoir soutenir le fardeau de la guerre
 „ contre nos ennemis, nous succombons sous l'oppression de nos défen-
 „ seurs: nous ne trouvons dans les combats que la mort, l'indigence &
 „ presque toujours la honte d'être vaincus; tandis que les Confédérés
 „ enrichis de nos dépouilles, sont heureux au dedans & triomphans au
 „ dehors. Leurs pêches, leurs paturages offrent chez eux au même
 „ peuple une nourriture abondante; leurs Négocians reçoivent dans leurs
 „ magasins les richesses des deux mondes; leur Noblesse est également hono-
 „ rée dans les camps & dans les terres; son autorité ne lui est pas con-
 „ testée, parcequ'elle n'en abuse pas: maîtres de l'embouchure des rivières,
 „ nos ennemis voient arriver dans leurs ports des flottes entières chargées
 „ de tout ce qui pourroit satisfaire nos besoins: ils interceptent tout ce
 „ qui pourroit parvenir jusqu'à nous, & nous nous voyons réduits à sub-
 „ sister des productions d'un sol, qui depuis longtems n'est plus arrosé des
 „ sueurs du laboureur, mais du sang des habitans. Si quelque champ
 „ plus heureux promet au cultivateur quelque fruit de ses travaux, sa récolte
 „ est enlevée par l'avidé Espagnol, ou moissonnée par le fer destiné aux
 „ combats. Nos ports sont déserts, nos campagnes languissent sans cul-
 „ ture; on cherche envain quelque trace de notre ancienne opulence.
 „ Cependant on nous accable encore du fardeau des impôts; on traite notre
 „ indigence, comme on traitoit autrefois notre richesse, & l'on veut y
 „ trouver des ressources pour la guerre: quelques villes avoient été épar-
 „ gnées par les Espagnols; mais les révoltes des garnisons les ont
 „ bientôt réduites au niveau des autres, & ces objets d'envie sont deve-
 „ nus, comme nous, des objets de pitié. Mais si le Roi d'Espagne ne
 „ considère point notre intérêt, qu'il ait du moins égard au sien. Les
 „ Confédérés n'ont encore qu'un Gouverneur, qu'ils respectent à la vérité
 „ autant qu'un Souverain, mais qui n'en a point encore le titre: s'il
 „ leur laisse le temps d'ériger une souveraineté, & de la déferer à
 „ Maurice ou à quelqu'autre, il faudra qu'il renonce à la sienne. L'in-
 „ térêt du nouveau Prince, uni à celui de la Patrie, rendra la République
 „ plus redoutable & plus indestructible. La paix seroit donc utile à
 „ Philippe, comme à nous; mais il est à craindre qu'il ne sacrifie des
 „ avantages réels à sa vengeance.” D'autres plus prévoyans & qui ne
 „ proposoient que des choses possibles, étoient d'avis qu'on fit une trêve,
 „ toujours plus aisée à conclure, qu'une paix absolue. „ La prospérité
 „ des Confédérés,” disoient-ils, „ n'a d'autre cause que leur concorde;
 „ celle-ci ne se maintient, que par la crainte que leur inspirent les
 „ ennemis qui les environnent. Otons-leur cette inquiétude, & nous ver-
 „ rons renaître toutes leurs dissensions intestines. La jalousie réciproque
 „ des villes se réveillera; les anciennes querelles se rallumeront & peut-être
 „ verrons-nous nos ennemis tourner leurs armes contre eux-mêmes. Leur
 „ méfintelligence les affoiblira, & si elle ne les détruit pas, elle préparera
 „ leur destruction: d'ailleurs ce peuple commerçant ne manquera pas de
 „ venir chez nous, & de nous appeller chez lui pour trafiquer. Alors
 „ nous pourrons étudier ses penchans, disposer les esprits à la révolution,

„attirer à nous quelques grands, & gagner la populace avide de nouveautés.” Le suffrage de Juste Lipse donnoit beaucoup de poids à cet avis: mais on délibéroit, & on ne concluoit rien.

*Hist. de
Hollande.
1593-1648.*

Les Confédérés n'avoient pas attendu pour se diviser, la trêve qu'une faction vouloit leur accorder dans cette vue. La discorde s'étoit allumée dans la Frise Orientale. Embden, située à l'embouchure de l'Ems, dont elle prend son nom, est la capitale de cette province, qui fut autrefois habitée par les Cauques & qui séparoit les Bataves des Danois. Les anciens Rois de France, & les Empereurs d'Allemagne avoient toujours respecté la liberté de ces Frisons; dont ils n'exigeoient qu'un léger tribut & une obéissance peu servile. Toutes les affaires étoient dirigées par des assemblées, ou générales ou particulières. Dans les premières, on déci- doit des grands intérêts de la Nation entière. Dans les secondes, on s'occupoit de ceux de chaque ville & de chaque canton. Les jugemens étoient rendus par des Magistrats élus à la pluralité des voix; tous les possesseurs de terres seigneuriales tenoient un rang égal dans les assem- blées; mais leur crédit étoit proportionné à l'étendue de leurs terres; cette constitution ne pouvoit durer longtemps, l'égalité fut bientôt détruite. Les Seigneurs les plus riches construisirent des forteresses, entretenirent des soldats, & se rendirent si redoutables aux peuples, qu'ils devinrent les protecteurs des Magistrats & quelquefois leurs maîtres. Ils s'emparèrent successivement de toute l'autorité; mais ce ne fut pas sans résistance de la part du peuple, qui prit plusieurs fois les armes pour recouvrer son ancienne liberté, & qui même fut secondé plus d'une fois dans cette entreprise par des Nobles mécontents du gouvernement des autres, ou jaloux de leurs richesses. La Frise Orientale étoit alors un fief de l'Empire & n'avoit encore pris aucune part au soulèvement des autres Frisons. Anne d'Olden- bourg gouvernoit cet Etat sous le nom d'Edsard son fils, avec beaucoup de sagesse & de modération. Mais ce fils ayant perdu cette Princesse & son frere, qu'il redoutoit autant qu'il respectoit sa mere, se livra à toute l'impétuosité de son caractère. Il étoit Luthérien: le Calvinisme qui étoit la Religion dominante parmi ses sujets, lui devint odieux; il traita d'assem- blées séditionnelles toutes les cérémonies qui réunissoient le peuple sous la conduite de ses pasteurs. Son orgueil s'offensa du faste de quelques citoyens; son épouse s'en irrita encore davantage, elle sortit du sang royal de Suede, & sa fierté s'accordoit peu avec l'humeur indépendante de ces Républicains. On raconte qu'ayant emprunté d'un simple bourgeois un meuble d'un grand prix, elle refusa de le rendre, sous prétexte que ce luxe ne convenoit pas à une condition si basse. L'opulence étoit un crime à ses yeux, comme aux yeux de son époux. Cette fermeté que donne l'esprit Républicain étoit un plus grand attentat. Il falloit être esclave & pauvre, pour leur plaire. Ils condamnoient jusqu'aux aumônes que la ville recueil- loit pour les verser sur l'indigence, & ne voyoient dans ces largesses qu'un moyen de former une faction. On juge bien qu'un pareil gouvernement ne pouvoit pas subsister sans trouble dans une ville libre. Le double intérêt de la Liberté & de la Religion souleva bientôt le peuple. Les Ministres l'ex- citoient à s'affranchir d'un joug incompatible avec la confession de Geneve,

*Discorde
dans la
Frise
Orientale.*

*Souleve-
ment
du Peuple.*

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

comme avec la constitution de l'Etat. „ Voyez, leur disoient-ils, les
„ Hollandois, les Zélandois, les Frisons Occidentaux: ces peuples étoient
„ opprimés par des tyrans, ennemis de leur culte & de leur liberté. Ils
„ ont sçu les repousser hors de leurs frontieres. Unissons-nous à ces
„ hommes généreux, qui ne faisoient qu'une même nation avec nos ancê-
„ tres, & apprenons à les imiter.” Edsard crut affermir le joug, en le
rendant plus pesant. Il augmenta les impôts, donna des entraves au commerce,
créa de nouveaux Magistrats, & mit une garnison dans la citadelle. Ce
dernier coup d'état acheva d'irriter le peuple: il prit les armes, se saisit
de l'artillerie, la tourna contre son Prince, s'empara de son palais, se rendit
maître de tous les postes, proclama des Capitaines, dépouilla des Magi-
strats de leurs charges & en nomma de nouveaux.

Double dé-
putation
vers les
Etats gé-
néraux.

La famine contraignit bientôt la garnison de la citadelle à l'abandonner.
Aucun des deux partis ne se croyant assez fort pour résister à l'autre sans
un secours étranger, chacun d'eux envoya des députés aux Confédérés;
mais ceux du Prince ne faisoient que de vaines déclamations contre l'insolence
de la multitude, dont ils exagéroient les torts, & dissimuloient ceux
de leur maître. Les autres alléguoient des raisons plus capables de faire
impression sur des esprits républicains. „ Notre sort est pareil au vôtre,
„ disoient-ils; on a tyrannisé nos consciences. Des mains profanes ont
„ voulu renverser nos autels. Edsard s'est lassé de regner par les loix, il
„ a voulu regner par les armes: il s'est efforcé de détruire le commerce,
„ qui fait notre splendeur, comme il fait la vôtre. Enfin toute sa conduite
„ prouve qu'il aspire au pouvoir absolu, contre lequel vous vous êtes
„ armés avec tant de succès. Si notre fortune est pareille, nos intérêts
„ sont communs, car si Edsard triomphe, vous vous ressentirez de nos
„ disgrâces. Il recherche l'amitié du Pape & celle de Philippe. Vous
„ sçavez que ce Prince desire depuis longtemps, d'avoir dans ces contrées
„ un port & un fleuve, d'où ses flottes puissent ruiner votre commerce.
„ L'Ems est de toutes les rivières, la plus favorable à ce dessein, & celui
„ d'Edsard est d'y admettre le pavillon Espagnol & de livrer le port d'Em-
„ den à Philippe. Nous avons une connoissance certaine de leur intelli-
„ gence, & vous voyez qu'il est de votre propre intérêt, autant que du
„ nôtre, de secourir un peuple qui n'en devroit faire qu'un avec vous.”
Les Confédérés exhortèrent les deux partis à la paix. Cependant ils en-
voyèrent des troupes à Embden, & à l'aspect de leurs armes, Edsard con-
sentit à les prendre pour arbitres. La paix fut conclue aux conditions sui-
vantes.

Paix entre
le Comte
de Frise
& son
Peuple.

Le premier article du traité concernoit la Religion, & cela étoit d'autant
plus juste, que la Religion avoit été la première cause de la guerre. On
y statuoit que chaque secte jouiroit du libre exercice de son culte, que
les mêmes cérémonies, qui avoient été ci-devant exercées dans la ville,
continueraient de l'être, & que le Prince dont le parti étoit le moins
nombreux, choisiroit hors de la ville un lieu propre pour y observer la liti-
rgie prescrite par la Confession d'Augsbourg. Qu'on ne pourroit, sous
prétexte de Religion, tenir des assemblées où l'on s'occuperoit d'intérêts
purements civils ou politiques, & que le Sénat nommeroit un Commissaire,

qui assisteroit à toutes les assemblées & auroit soin que l'on n'y traitât que des matières relatives à l'objet pour lequel elles étoient convoquées. Que ces mêmes assemblées auroient le droit de choisir les Ministres de la Religion, mais qu'il dépendroit de la volonté du Prince d'approuver leur choix, ou de s'y opposer. Les Biens qui avoient auparavant appartenu aux Ecclesiastiques furent partagés entre le Prince & le Peuple. Pour diminuer la puissance du corps des Consuls & des Assesseurs, on statua que ces Magistrats ne jouiroient plus que deux années de suite de leurs Charges, & que chaque année, la moitié la plus ancienne en réception de ces deux compagnies, sortiroit pour faire place à de nouveaux candidats; que chacun des membres de ces deux compagnies seroit choisi par le Sénat & que son élection seroit confirmée par le Prince. On attribua à ces Magistrats le droit de régler toutes les affaires de la Ville & de la Marine, & celui de donner le droit de Bourgeoisie aux étrangers, & de les incorporer dans les compagnies, qui composoient le peuple d'Embdén; ils devoient avoir la clef des portes de la ville, & juger tous les procès tant civils que criminels. On excepta cependant les cas où les criminels auroient mérité la mort, dont la connoissance étoit réservée, si l'accusé étoit étranger, à des juges nommés par le Prince, & s'il étoit citoyen, à une commission formée de Sénateurs & d'Assesseurs. Lorsqu'un des Sénateurs dont le nombre fut fixé à quarante, étoit mort, les Assesseurs & les Consuls devoient lui élire un successeur. Enfin on confirma les anciennes loix, & pour prévenir tout sujet de désordre, on statua que Faldere, nouvelle ville ajoutée à l'ancienne & dont les habitans étoient dévoués au Comte, seroit soumise au même gouvernement qu'Embdén. Le Prince pour prouver à ses sujets qu'il avoit déposé tout sentiment de vengeance, consentit que les clefs de la Citadelle fussent remises dans les mains des Sénateurs, & il fit démolir les châteaux qu'il avoit fait construire le long du fleuve, à la faveur desquels il s'étoit rendu maître du Commerce d'Embdén. La ville, pour reconnoître ce sacrifice, fit présent à Edsard d'une forte somme d'argent.

Cependant la fortune commençoit à changer de parti, ou plutôt les Confédérés l'accusoient injustement de leur propre faute. Leurs disgrâces pendant cette année furent les fruits de leur discorde. Les Zélandois, les Hollandois, les Frisons se plaignoient de l'inégale répartition des impôts, & ne payoient rien, pour ne pas payer trop. Ainsi le trésor public demeura vuide, on ne pût faire aucune expédition importante; il fallut même rappeler le Comte de Nassau du Duché de Luxembourg, où il n'avoit fait que prendre quelques petits forts. Le Comte de Fuentes, au contraire, sembloit avoir oublié la férocité de son caractère & commençoit à s'occuper de la subsistance & du bonheur de ses soldats. Les déserteurs revinrent à lui, & si, dans les premiers moments après leur retour, ils ne lui furent pas encore utiles, ils furent du moins nuisibles aux ennemis. Il avoit donné 6000 fantassins & 1500 cavaliers à Verdugo pour chasser le Duc de Bouillon du Luxembourg. Le Général Espagnol eut d'abord quelques succès. Il assiégea la Ferté, & il étoit sur le point de se rendre maître de cette place, lorsqu'une troupe de François l'attaqua dans son camp & le

*Hist. de
Hollande.
1593-1648.*

*Cause de
l'inaction
des Confé-
dérés.*

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Mort de
Verdugo.

Perfidie du
Comte de
Fuentes.

força de lever le siège. Mais si ceux-ci sauverent cette ville de la fureur Espagnole, ils ne purent la garantir des flammes qui la consumèrent. Verdugo ne survécut pas longtemps à sa défaite. Il étoit brave, entreprenant, fidele, désintéressé, & modeste, quoiqu'Espagnol. Le Comte de Fuentes crut réparer cette perte par son activité; il se mit en campagne, s'empara du Châtelet & marcha vers Ham. Gomeron, Gouverneur de cette place, avoit promis de la livrer aux Espagnols, pour une somme énorme, qu'il eut été difficile de payer. Le Comte de Fuentes, qui avoit toujours recours aux expédiens les plus sûrs, sans examiner s'ils étoient les plus honnêtes, proposa une entrevue à Gomeron. Celui-ci s'y rendit avec confiance, accompagné de ses deux freres; on les arrêta & les chargea de fers. La mere de Gomeron & d'Orvilliers son parent, étoient restés dans la citadelle de Ham. Le Comte de Fuentes leur fit dire, que s'ils ne lui remettoient cette forteresse, ces trois prisonniers payeroient ce refus de leurs têtes. La mere de Gomeron aimoit mieux livrer la place & renoncer à l'espoir de la somme promise, que de voir couler le sang de ses enfans. D'Orvilliers, qui étoit moins sensible, appella les François à son secours; ceux-ci s'élancèrent de la citadelle dans la ville, & massacrèrent une partie des Espagnols qui la gardoient. Le reste fut fait prisonnier & la vie de ces otages fut pendant quelque temps la sûreté de celle des trois autres. Mais par la négligence ou par la perfidie de leurs gardes, ils briserent leurs fers, & le Comte de Fuentes se trouva encore maître des jours de Gomeron. Il l'amena jusqu'au pied des murailles; un bourreau tenoit le fer levé sur sa tête. Le malheureux Gouverneur appelloit & sa mere & d'Orvilliers & imploroit leur pitié. Mais d'Orvilliers lui répondit, qu'il n'avoit plus qu'une foible autorité dans la place & que les François s'en étoient rendus maîtres. Le bourreau lui porta le coup mortel aux yeux de la ville & de l'armée.

Nouvelle
perfidie.

Après cet assassinat qui les couvroit d'opprobre, les Espagnols marchèrent vers Dourlens, où ils commirent un meurtre non moins infame. L'Amiral de Villars, étant venu au secours de la place, fut enveloppé & rendit les armes. Les Espagnols l'égorgerent, en traitant de trahison son retour vers son légitime Souverain. D'autres François qui avoient embrassé le parti de Henri IV, eurent le même sort. La citadelle & la ville de Dourlens furent emportés d'assaut; le même jour tout y fut passé au fil de l'épée. Les uns périrent en combattant vaillamment, les autres en implorant envain la pitié des farouches vainqueurs. Cette malheureuse ville fut le tombeau de presque tous ses habitans. Un nouveau malheur pour les Confédérés fut la mort du Comte Philippe de Nassau, qui fut surpris & tué dans une embuscade. Mais de leur côté les Espagnols perdirent Mondragon, qui depuis l'origine de cette guerre les servoit avec tant de succès & de fidélité.

Siege de
Cambrai.

Le Comte de Fuentes entreprit enfin le siège de Cambrai, projeté depuis si longtemps. Le joug François & le joug Espagnol étoient également odieux à cette ville; mais elle crut devoir préférer le maître le plus puissant, pour ne pas s'exposer à sa vengeance. Elle se rendit après une foible résistance. Les François en furent chassés: jusqu'à cette

époque les Princes Autrichiens n'avoient été que Protecteurs de Cambrai. Ils en devinrent possesseurs alors, & on prêta à Philippe le serment de fidélité que recevoit auparavant l'Archevêque. Il se plaignit envain de cette innovation. On ne daigna pas l'écouter. La Maison d'Autriche toujours soutenue par la Cour de Rome, est la seule qui ait pu impunément enfreindre les privilèges des Prélats. Au moment où cette ville se rendit, Henri IV. partoît pour la secourir; il accusa les Confédérés de l'avoir abandonnée. Ceux-ci s'excusèrent, & pour donner plus de poids à leurs raisons envoyèrent au Roi de l'argent, des vivres & des troupes. Quoiqu'Elisabeth eût secouru Henri IV. dans des occasions importantes, cependant elle ne vit pas sans inquiétude la liaison des Confédérés avec ce Prince, devenir plus étroite & presque indissoluble. Elle avoit aimé Henri IV. malheureux, elle le haïssoit vainqueur & surtout Catholique. Elle fit un crime aux Provinces Unies de lui avoir donné des secours, lorsqu'elles-mêmes avoient besoin de ceux de l'Angleterre. Enfin son ressentiment la porta à demander, avant le terme prescrit, la somme qui lui étoit dûe. Mais les corsaires Espagnols ayant fait des courses & même des descentes sur ses côtes, elle sentit le besoin qu'elle avoit de la République pour les repousser & devint moins exigeante envers eux.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Un nouveau Gouverneur s'avançoit vers la Belgique. C'étoit Albert, frère d'Ernest, Archiduc & Cardinal; il réforma la plupart des abus de l'ancienne administration, dépouilla de leurs charges tous les Magistrats coupables de négligence ou de concussion, rétablit la discipline militaire, & ce qui n'étoit pas moins important, il étoit muni d'une somme considérable pour payer les troupes & prévenir leurs séditions. (1) Il amenoit avec lui Philippe-Guillaume, frère de Maurice, qui depuis tant d'années portoit des fers en Espagne, & qui avoit changé de Religion pour obtenir quelque adoucissement à sa captivité. L'Archiduc fondeoit sur cet illustre otage, l'espoir de traiter avantageusement avec Maurice, & de l'attirer à son parti. Les Confédérés lui écrivirent pour l'engager à s'unir à eux, ou du moins à ne pas conjurer avec l'Espagne contre l'édifice de la liberté publique, dont son père avoit posé les fondemens & que son frère Maurice achevoit avec tant de succès; celui-ci & sa sœur lui envoyèrent de l'argent, & l'exhortèrent à être fidèle à sa patrie. Mais ses réponses furent équivoques, parce qu'il redoutoit les tyrans, dont il portoit les chaînes. Cependant l'Archiduc ouvrit la campagne, & la fortune favorisa ses premières armes. Il s'empara d'abord de Calais & d'Ardres, malgré les efforts que fit Henri IV. pour secourir ces places; puis traversant au milieu des troupes Hollandoises peu vigilantes dans la garde des postes, il pénétra jusqu'à Hulst, dont il s'empara à la vue de Maurice, après un siège long & mémorable.

Ann. 1596. Albert frère d'Ernest d'Autriche est fait Gouverneur des Provinces Unies. Il amène avec lui le frère de Maurice.

Calais se rend à l'Archiduc.

Quelque fâcheuse que fût cette perte pour les Confédérés, ils ne perdirent rien de leur fermeté, & refusèrent de traiter avec les Espagnols, par l'entremise de l'Empereur. On reçut bientôt la nouvelle d'un événe-

(1) Grotius Hist. Liv. V.

Sect. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Défaite de
la flotte
Espagnole.

Cadix li-
vré aux
flammes.

ment qui accrut les espérances des Confédérés & répandit la consternation dans le camp de l'Archiduc. Une flotte Angloise s'étoit mise en mer, sous la conduite du Comte d'Essex & de l'Amiral Howart. Vingt-quatre vaisseaux des Confédérés s'y étoient joints. Jean de Duvenvoorde de Warmondt commandoit cette escadre auxiliaire. Toute cette armée dirigea sa marche vers Cadix.

La plus grande partie des forces navales de l'Espagne se trouvoit alors dans ces parages. Le sort déplorable de la flotte Invincible, n'avoit point dégoûté les Espagnols de ces énormes vaisseaux, qui manœuvrent mal, marchent lentement, & ne trouvent d'asyle que dans des ports très profonds. De Vere les attaqua avec des vaisseaux légers & les força de se retirer dans une baie, où l'artillerie des Anglois & des Confédérés les foudroya. Le feu prit en même temps à un navire Hollandois, qui alla se jeter au milieu des ennemis, & leur communiqua l'incendie. La plupart des gallions furent brûlés ou brisés: il y en eut peu qui trouverent leur salut dans la fuite. Les vainqueurs descendirent dans l'isle de Cadix, & se rendirent maîtres de la ville. On vouloit la racheter du pillage, ainsi que les vaisseaux qui étoient dans le port, moyennant une somme de six cens mille florins. Le Comte d'Essex y consentoit. Mais le Duc de Medina-Sidonia qui commandoit sur la côte voisine, refusa de souscrire à ce Traité, parce que, disoit-il, une pareille somme entre les mains des Généraux, leur seroit plus utile que toutes les richesses de la ville abandonnées aux prodigues soldats. Une raison si foible fut la cause de la destruction entière de Cadix & des vaisseaux qui étoient dans son port. Les Anglois & les Confédérés, chargés de dépouilles, partirent enfin, ne laissant dans cette isle malheureuse, qu'un monceau de cendre, & quelques débris flottans le long du rivage. (1) Mais les

(1) Peu de personnes de marque périrent dans cette Expédition. Parmi les principaux Officiers, il n'y eut que Jean Wingfeld, qui fut tué. C'étoit lui qui avoit livré Gertrudemberg au Duc de Parme, & sa perte ne dut pas être fort sensible aux Confédérés. Celle du corsaire Flabot, un des plus braves marins de ce temps, excita plus de regrets. La conduite courageuse des Hollandois leur attira les éloges des Généraux Anglois, & la Reine crut devoir donner une marque publique de sa reconnaissance à l'Amiral des Provinces-Unies. Elle chargea son Ambassadeur à la Haye de remettre à Jean de Duvenvoorde la lettre suivante:

Monsieur, „ Le rapport que nous ont fait nos Généraux, de ce qui s'étoit „ passé dans l'Expédition entreprise contre les côtes d'Espagne & dont le succès „ a été si heureux, nous a causé d'autant plus de joye, que nous avons ap- „ pris que la victoire que nous avons remportée sur nos ennemis est due à „ votre valeur, à votre bonne conduite, & à celle de nos autres bons amis „ qui ont combattu sous vos ordres. La sagesse que vous avez montré en cette „ occasion, vous a acquis des droits sur l'estime de toute la Nation Angloise, & „ de toute l'Europe. Tout cela a tellement rempli notre cœur de joye, que nous „ avons cru devoir vous en témoigner notre reconnaissance & le désir que nous „ avons de reconnoître le service important que vous nous avez rendu. N'en „ ayant d'autre occasion présentement que celle de vous donner une marque „ publique de notre affection par une de nos lettres, nous l'avons saisie avec „ empressement. Vous verrez au moins par-là en quelle estime vous êtes auprès „ de

les Espagnols pour se venger de cette perte, brûlèrent une flotte Hollandoise, qui revenoit d'Amérique, chargée de richesses. Elle étoit composée de trente-deux vaisseaux & la mer engloutit plus de dix millions.

*Hist. de
Hollande.
1593-1648.*

Ainsi cette expédition si avantageuse pour l'Angleterre, ne fut que funeste aux Hollandois. Cependant Elisabeth traitoit avec le Roi de France & les Confédérés. Le Duc de Bouillon venoit enfin d'obtenir de la Reine d'Angleterre, qu'elle signât le Traité d'alliance offensive & défensive projeté depuis si longtemps entre la France & la Grande-Bretagne. Après avoir consommé ce grand ouvrage, le Duc passa en Hollande. Il y conclut de concert avec l'Ambassadeur de France auprès des Etats, & Georges Gilpin chargé de ménager les intérêts d'Elisabeth, un Traité d'Alliance semblable à celui qui avoit été fait entre la Reine d'Angleterre & les Confédérés. Ce Traité portoit en outre, que dès le commencement du printemps, le Roi de France feroit marcher vers les frontières de la Picardie & de l'Artois, une armée, à laquelle les Confédérés joindroient 8000 fantassins & 1500 chevaux, afin que l'ennemi se trouvât, par cette diversion, obligé de diviser ses forces. Les Confédérés se réservoient néanmoins le droit de retirer leurs troupes, si le Roi d'Espagne portoit vers les Provinces-Unies tout l'effort de ses armes. On arrêta que chacune des parties contractantes commanderoit les troupes auxiliaires dans l'étendue de ses Etats. Le Roi promit de protéger & de défendre les Provinces-Unies ainsi que les habitans, & surtout l'il-

*Traité
d'Alliance
entre la
France &
les Provin-
ces-Unies.*

„ de nous, en attendant que nous puissions vous le faire voir par des effets. Nous
„ ne sçavons par où commencer pour vous expliquer les sentimens de notre cœur sur
„ vos grandes qualités. La promptitude & le zèle avec lequel les Etats ont concouru à
„ faire réussir une entreprise si importante pour nous, nous ont donné lieu de nous ap-
„ plaudir des services que nous leur avons rendus précédemment. Le courage avec
„ lequel vous avez secouru la Grande Bretagne doit être un motif d'émulation, qui engage
„ les autres Puissances de l'Europe à protéger des peuples qui savent aussi bien que
„ vous reconnoître les services qu'on leur rend. Nous vous devons des remerciemens
„ particuliers pour l'attachement que vous avez montré pour notre Cousin le Comte
„ d'Essex. Le secours que vous lui avez donné lors de la tempête qui écarta son vais-
„ seau de la flotte Angloise pendant la nuit; la sage & obligeante conduite que vous
„ avez montrée en ramenant à Plymouth ce Comte, qui vous est redevable entiè-
„ rement de sa conservation, vous assurent des droits éternels sur notre reconnoissance.
„ Le souvenir que nous conservons de tant de bons offices, est si cher à notre cœur,
„ que nous n'avons pu résister plus longtemps à vous le témoigner par cette lettre,
„ que nous vous prions de communiquer à tous vos bons amis, qui ont servi sous vos
„ ordres dans cette occasion; vous priant de les assurer de notre part, que comme
„ nous avons fait paroître notre affection envers votre Patrie dans les plus grands be-
„ soins, que nous sommes aujourd'hui plus portée que jamais à témoigner l'estime que
„ nous avons pour une Nation aussi pleine de courage & de valeur que la vôtre, que
„ j'ai pour les Provinces-Unies toute la reconnoissance qu'une Princesse doit avoir, &
„ que je serai toujours votre affectionnée,

Le quatorzième Août 1596.

ELISABETH.

Voyez de Meteren Liv. XVIII. La vie d'Elisabeth Reine d'Angleterre, par Gregorio Leti, Tom. II. Part. II. Liv. III.

Tome XLIV.

T

Sect. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

*Le Roi de
Danne-
marck re-
fuse d'en-
trer dans
la ligue.*

lustre Maison de Nassau, qui avoit rendu de si importants services à la République. Il renonça, en faveur des Confédérés qui se trouveroient dans ses Etats, aux droits de deshérence & d'aubaine. Ce Traité fut signé le dernier Octobre, & les Etats célébrèrent par des fêtes pompeuses cet heureux événement (1).

Les Confédérés, qui cherchoient à se fortifier de tous côtés par de puissantes Alliances, envoyèrent une Ambassade au Roi de Dannemarck, pour l'engager à entrer dans la ligue contre l'Espagne; mais ce Prince redoutoit plus le ressentiment de la Maison d'Autriche, qu'il n'espéroit de secours de la France, de l'Angleterre & des Confédérés; loin d'épouser leur querelle, il ne renouvella qu'en faveur de la seule ville d'Amsterdam le Traité par lequel la liberté du passage du Sund étoit assurée.

Cependant l'Ambassade fut renvoyée comblée d'honneurs & de présents. Celle de Philippe ne fut pas aussi bien reçue. On le soupçonnoit d'avoir voulu s'emparer des forts qui gardent ce passage fréquenté par toutes les Nations. Si ce projet avoit été réellement agité dans le Conseil Espagnol, le jeune Christiern IV, en refusant d'entrer dans la ligue, montroit beaucoup de foiblesse, & méritoit les reproches de sa Nation, comme ceux des Confédérés; car le passage du Sund fait une partie des richesses de la couronne, & les droits de péage qu'on y lève, suppléent à des impôts qu'il faudroit mettre sur le peuple Danois.

*Succès de
Biron dans
l'Artois.*

Cependant Biron étoit entré dans l'Artois à la tête d'un corps considérable de cavalerie: il avoit taillé en pièces les troupes de Varambon & l'avoit pris lui-même. L'Artois & la Flandre avoient été le théâtre des fureurs de ce guerrier, qui n'avoit rien d'estimable que sa bravoure & son expérience: ses soldats aussi féroces que lui, s'étoient livrés à de tels excès, que les vieillards ne se souvenoient point d'avoir vu de pareils ravages, ordonnés même par Philippe. Un succès plus glorieux pour Biron, fut la défaite du Prince de Chimai. Enfin les François demeurèrent maîtres de la campagne, & les Espagnols se trouverent resserrés pour ainsi dire, entre deux feux. Leur situation étoit d'autant plus embarrassante, que Philippe n'ayant pas rempli les riches promesses qu'il avoit faites à l'Archiduc, & le paiement de la solde étant suspendu, les troupes Allemandes se révoltèrent, & s'emparèrent de Hérentals. Les Espagnols s'avancèrent pour les réduire & les châtier, mais ils furent repoussés avec perte.

Le Roi d'Espagne n'avoit point encore renoncé au chimérique projet de réduire l'Angleterre, d'y établir la Religion Catholique & de placer sa fille sur le Trône. Il équipa une nouvelle flotte, qui fut aussi malheureuse que la première. Elle se perdit dans des bancs de

(1) Les Hollandois firent frapper en mémoire de ce Traité trois Medailles, dont on peut voir la description dans l'histoire métallique des Provinces-Unies. Voyez *Explication historique des principales Medailles, frappées pour servir à l'hist. des Pays-Bas.* page 58.

sable, & plus de 5000 Espagnols y périrent. Le Prince Maurice ouvrit la campagne suivante par une victoire : il défit 4000 fantassins, près de Turnhout. Cette disgrâce consterna l'Archiduc Albert. Sa position ne pouvoit être plus fâcheuse, il la soutenoit avec courage ; mais il ne trouvoit pas de moyens d'y remédier : il étoit entouré de soldats, toujours prêts à se mutiner, dont une moitié étoit occupée à contenir l'autre, & avoit elle-même besoin d'être contenue. Il avoit engagé ses meubles les plus précieux, & même les plus nécessaires, pour nourrir son armée. Mais la foible reconnoissance du soldat ne lui tenoit gueres compte de ce service, & la disette lui faisoit oublier son devoir. Un événement heureux ranima les espérances de ce Prince & celles de son armée ; ce fut la prise d'Amiens, dont Porto-Carrero s'empara, par un stratagème assez connu, pour qu'il soit inutile de le rapporter ici. L'Archiduc, qui depuis longtemps n'avoit point fait porter à Madrid des nouvelles agréables, y fit annoncer celle-ci avec beaucoup de pompe, & conseilla au Roi d'employer une partie de ses forces à la conservation de cette importante place. Le reste de la campagne ne fut remarquable, que par quelques escarmouches, quelques tentatives, où les différens partis eurent différens succès.

Hist. de Hollande.
 1593-1648.

Ann. 1597.

Triste situation d'Albert.

Les Espagnols s'emparent d'Amiens.

Quelques discordes fermentoient en Hollande, en Zélande & surtout à Groningue. Mais ces querelles naissantes furent apaisées par la sagesse de Maurice & par l'autorité des Etats assemblés. On vit arriver des Ambassadeurs des différentes Cours, qui venoient exhorter les Confédérés à mettre bas les armes, & à terminer tant de ravages par une paix solide & durable. Celui de Pologne ne leur parla point avec ces égards qu'on doit à une Puissance déjà reconnue par d'autres ; il les traita de rebelles, & ne leur offrit la médiation de son maître, que pour toucher la clémence de Philippe & obtenir leur pardon. La réponse des Etats fut tout à la fois ferme & modeste. Ils firent sentir à l'Ambassadeur, que ces termes de clémence & de pardon, ne doivent point être prononcés en parlant à une Nation victorieuse, & que, loin de s'abaisser à demander une amnistie, ils ne vouloient pas même consentir à la paix. L'Ambassadeur de Dannemarck ne réussit pas mieux, quoique ses propositions fussent plus honorables pour les Etats. Cet éloignement pour la paix se changea en une aversion invincible, lorsque l'on scut qu'à Bruxelles on avoit, sous les yeux du Cardinal Archiduc, fait enterrer vive une pauvre servante, pour son attachement au Calvinisme. Les Etats se servirent de cet exemple pour prouver à toute l'Europe que le Conseil Espagnol n'avoit rien perdu de son fanatisme tyrannique.

Moderation des Etats.

Cruauté des Inquisiteurs Espagnols.

Maurice justifioit par ses conquêtes la fierté que montroient les Etats ; il s'empara de Rhinbergen, de Meurs, de Groll, de Brevoort, d'Enschede, d'Ootmarsum, d'Oldenzeel, & de Lingén. Mais la joie que causèrent ces succès, fut troublée par la paix conclue à Vervins entre l'Espagne & la France. L'Archiduc quitta le chapeau de Cardinal & épousa Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, à qui ce Prince

Ann. 1598.

Paix entre l'Espagne & la France.

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Conspira-
tion contre
Maurice.

Mort de
Philippe.

Ann. 1599.

Inutile
Expédition
maritime.

donna la Souveraineté des Pays-Bas. L'Archiduc reçut au nom de son épouse le serment des Provinces, qui n'avoient point secoué le joug. Les autres s'affermissoient de plus en plus dans la résolution de ne le reprendre jamais.

Chaque jour de nouvelles perfidies augmentoient l'horreur que l'on avoit conçue pour de tels maîtres. On découvrit un complot exécrable formé contre les jours de Maurice. Les Jésuites en étoient les auteurs; le misérable Pierre Danne, natif d'Ypres, étoit l'instrument; ils l'avoient armé d'un couteau empoisonné, garni de trois crochets recourbés; ils l'avoient fait communier pour le préparer à ce crime, & lui avoient promis le ciel pour récompense. Ce malheureux n'osa pas exécuter son dessein & ne fut écartelé qu'après avoir eu la tête tranchée; car sa crédulité inspira quelque compassion, & toute l'horreur de ce forfait retomba sur le corps redoutable, dans le sein duquel il avoit été conçu. Enfin le Monarque cruel, qui dirigeoit tous ces sanguinaires projets, termina sa carrière. Tyran de ses peuples, esclave des Prêtres, libertin & dévot, cruel par fanatisme, mauvais pere, allié dangereux, ambitieux sans talens, ne sachant ni usurper ni conserver, semblable au chien de la fable & quittant une proie réelle pour une proie imaginaire, celui qui vouloit conquérir la France & l'Angleterre, perdit par sa tyrannie les Pays-Bas qui lui appartenoient. Il ne sçavoit gouverner les hommes que par la terreur & les supplices. Aucun Traité n'étoit sacré pour lui. Il aspirait à être un Saint & ne daignoit pas être honnête homme. Ses cruautés avoient tellement corrompu sa conscience, qu'on prétend qu'en mourant il mit tous ses péchés sur celle de son confesseur. Il sacrifia sans remords au clergé le sang de ses sujets, celui même de son fils. Enfin, „ il fut, disent les Espagnols eux-mêmes, „ débauché dans sa jeunesse, sanguinaire dans l'âge mûr, avare dans sa „ vieillesse.”

Tandis qu'on proclamait Philippe III en Espagne, l'Amirante d'Arragon s'emparoit de Rhinbergen & de Deutichem, & Maurice étoit forcé par le petit nombre de ses troupes à traverser par des escarmouches les opérations de ses ennemis, sans en tenter aucune qui pût ajouter à sa gloire, ou à celle des Provinces Unies. Elles se sentoient plus redoutables sur mer & abusoient de leur Puissance. Contre le Droit des Nations, elles déclarèrent qu'elles faisoient comme de bonne prise, tout vaisseau chargé pour les ports d'Espagne. L'Amiral van der Does fut chargé d'aller brûler la flotte qu'on armoit à la Corogne, de s'emparer des Canaries, & d'arborer le Pavillon des Provinces sur les Côtes du Brésil. Cette Expédition n'eut aucun succès. L'Amiral mourut en chemin; ses soldats & ses matelots revinrent presque mourans. Mais ce qui rendit les Confédérés plus odieux, c'est la destinée qu'éprouvèrent les équipages de cinq vaisseaux Dunkerkois, que le sort des combats avoit remis entre leurs mains. Ces ennemis, dont on devoit respecter le courage, & qui ne devoient porter que des fers honorables, expirèrent sur d'infames gibets.

Les Provinces-Unies commencèrent ce siècle par des succès plus légitimes & plus glorieux. Wachtendonck fut emporté par Louis de Nassau; Crevecœur, Batenbourg, Philippines & le fort Saint André par Maurice. Enfin ce Prince alla mettre le siège devant Nieuport. L'Archiduc Albert vint l'attaquer à la tête de l'armée Espagnole; Maurice la tailla en pièces & ne dut qu'à lui-même l'honneur de la victoire. Ses soldats épouvantés alloient prendre la fuite: il fit retirer les vaisseaux en pleine mer; & rangea en si bon ordre ses troupes effrayées, que malgré la terreur qui les avoit glacées, il repoussa un ennemi déjà fier d'un avantage qu'il avoit remporté sur un détachement commandé par Ernest de Nassau. Les Espagnols perdirent 3000 hommes. L'Archiduc fut blessé & l'Amirante tomba aux mains des vainqueurs. On prétend que Philippe Guillaume de Nassau, comme un autre Moïse, passa en prières tout le temps du combat, & qu'il avoit des chevaux prêts pour sa fuite; ce qui prouve qu'il n'avoit pas une foi bien robuste & qu'il doutoit du succès de ses prières. Quelque louable que soit la piété, il faut convenir qu'elle est déplacée un jour de bataille. Le Comte Guillaume Louis fut chargé de réduire Groningue & quelques autres villes, à qui le fardeau des impôts paroïssoit trop pesant: il y réussit.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Ann. 1600.

Succès des Confédérés.

Bataille près de Nieuport.

L'Archiduc ouvrit la campagne suivante par le siège d'Ostende, siège mémorable par sa durée, & plus encore par les efforts de génie, qui immortalisèrent les Chefs des deux partis. Ce siège fut l'école de tous les guerriers; & il l'est même encore. L'Amirante d'Arragon eut la gloire d'être échangé lui seul contre tous les prisonniers faits sur les Provinces-Unies en Europe & dans les Indes; tant Philippe III connoissoit le prix des grands hommes. Maurice s'empara de Grave après un siège qui couvrit de gloire la garnison & ses Commandans. Le Luxembourg fut ravagé par Louis de Nassau; inutiles désastres, que les Généraux prétendent justifier par de vains prétextes, mais qui presque toujours font le malheur d'un parti, sans contribuer à la prospérité de l'autre. Les galeres Espagnoles périrent presque toutes, les unes par le feu des Anglois, ou par celui des vaisseaux des Provinces-Unies; les autres par l'inexpérience de leurs Officiers & pilotes, ou par la fureur des vents.

Ann. 1601.

Siege d'Ostende.

Ann. 1602.

Philippe III avoit juré la destruction du commerce des Provinces-Unies dans les Indes. Non-seulement il avoit défendu à ses sujets toute espèce de commerce avec cette Nation, mais il avoit ordonné à ses Amiraux de traiter comme ennemis, tous les Princes Indiens, que quelque Traité lieroit d'intérêt avec elle. Ces menaces forcèrent les Etats à réunir en une seule Compagnie toutes les sociétés qui négocioient dans l'Orient. (1) Cette réunion doubla leurs forces & les mit en état de tenir tête aux forces maritimes de l'Espagne & même de remporter des avantages. Elisabeth mourut, femme étonnante, qui eut de grands vices, de grandes vertus & de plus grands talens; estimée de ses ennemis, même à Rome,

Ann. 1603.

Mort d'Elisabeth.

(1) V. Notre Tom. XXI. p. 521 & suiv.

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Ann. 1604.

Prise
d'Ostende.

1604.

Ann. 1605.

Campagne
infructueu-
se.

Progrès
dans les
Indes.

plus redoutée qu'aimée de ses Alliés, qui méprisa beaucoup de Princes, & s'en fit admirer. Wachtendonck pris & repris, une victoire navale remportée sur Spinola, dans le Wielingen: Bois-le-Duc assiégé envain par Maurice, l'Ecluse emportée par ce même Général signalèrent cette campagne. Celle de 1604 fut plus mémorable encore par la prise d'Ostende. Les Espagnols ne conquièrent qu'un monceau de cendres & de débris, un vaste cimetière arrosé de sang, couvert de ruines encore fumantes, qui attestoient autant le courage des assiégés, que l'habileté des assiégeans. Les soldats de la garnison, qui étoient sortis avec tous les honneurs de la guerre, furent reçus par Maurice non comme des vaincus, mais comme des vainqueurs. Ostende abandonné par les habitans, comme par les soldats, ne fut longtemps qu'un désert, & lorsque l'Archiduc & son épouse y entrèrent, ce triomphe avoit plutôt l'air d'un convoi funebre, & ils ne trouverent que la place de leur conquête & les monumens du patriotisme Republicain. Le Roi d'Angleterre, Successeur d'Elisabeth, moins ambitieux qu'elle, fit sa paix avec l'Espagne, & les conditions en furent si désavantageuses aux Confédérés, que la navigation de l'Escaut fut quelque temps fermée aux vaisseaux Anglois. Les Provinces-Unies avoient perdu par ce Traité un Allié puissant, qui leur servoit d'appui par ses armes, & de ressource par ses richesses. Mais les fondemens de cet Etat, affermis par degrés, avoient résisté à tant de secousses, que l'on pouvoit les regarder comme aussi durables, que ceux du Corps Helvétique, à qui la même tyrannie, dans des temps plus reculés, avoit fait prendre naissance. Les Provinces-Unies pouvoient soutenir la guerre, sans emprunter tant de forces auxiliaires. Cette campagne fut malheureuse. Maurice n'y fit admirer que sa prudence. Il ne conquit rien, mais il sut conserver ce qu'il avoit conquis, à l'exception de Lingen & d'Oldenzeel, qui tombèrent au pouvoir de Spinola. Ce Général avoit si bien fortifié Anvers, que Maurice n'osa en tenter le siège. Au reste, cette ville n'étoit plus une si belle proie. La plupart des commerçans avoient été chercher dans Amsterdam la liberté de conscience & celle de l'industrie. L'opulence regne rarement où regne le despotisme. Les superbes édifices d'Anvers, presque vuides de citoyens, attestoient encore une splendeur qui n'étoit plus. La capitale de Gueldre échappa aussi au Prince Maurice, qui avoit résolu de la surprendre. Enfin après de vaines tentatives, il fut contraint de faire devant Spinola une retraite admirée par ce Général même. Cette campagne accrut la réputation des deux Chefs, & non pas la fortune des deux partis. On avoit fait dans les Indes des progrès plus réels. Van der Hagen, Amiral de la Compagnie, avoit enlevé aux Portugais le château d'Amboine. Il s'étoit emparé d'une partie des Moluques; par ses conquêtes & par ses négociations avec les Princes Indiens, il avoit assuré à la Compagnie le commerce exclusif d'épiceries; nouvelle source de

richesses, pour laquelle on arma onze vaisseaux. Mais bientôt la fortune parut changer. Une flotte marchande tomba aux mains des Espagnols. Ils abusèrent de la victoire. Les vaincus furent précipités, ou dans les flots ou dans les flammes, ou expirèrent sur d'infames gibets. Ce peuple ne se faisoit aucun scrupule de cette infraction du droit des gens. Devenu féroce par principe de Religion, il suivoit cette maxime du Légat Julien Cesarini, qu'on ne doit garder aucunes Loix, aucun Traité avec les hérétiques ou les infidèles. Guillaume Hautain partit avec vingt-quatre vaisseaux, pour venger la mort de ces malheureux, & attaquer la flotte Espagnole destinée pour les Indes Occidentales. Mais deux vaisseaux ayant tenté l'abordage, furent la proie des flammes; elles se communiquèrent à la flotte Espagnole & consumèrent trois autres vaisseaux. Les deux partis se séparèrent, & Hautain, qui avoit eu le bonheur d'échapper à l'incendie, regagna les ports de Hollande, où l'on s'étoit flatté de ne le voir rentrer que couvert de gloire, & chargé de dépouilles.

Hist. de Hollande.
1593-1648.
Ann. 1606.

La guerre de mer est celle où il est le plus facile au Général de rejeter ses fautes sur la fortune; & rarement il est aisé de décider, si c'est elle ou l'Amiral qui a eu tort. Hautain se justifia. Quatre vaisseaux brûlés dans la flotte Espagnole, attestoient du moins qu'il avoit été moins malheureux que les ennemis. On lui confia une nouvelle armée de vingt-quatre vaisseaux. Mais six furent d'abord dispersés par les vents, & pour comble de malheur, le reste de la flotte, fatigué & presque désarmé par la tourmente, se trouva enveloppé par les Espagnols vers les côtes de l'île de St. Vincent. L'énormité des gallions effraya tellement les Hollandois, qu'ils firent une retraite précipitée, comme les Romains à l'aspect des Eléphants. Mais Reinier Klaaszoon, (fils de Nicolas) Amiral de Zélande, effaça par un noble désespoir la tache qu'avoit imprimée au Pavillon des Provinces-Unies, la fuite des autres vaisseaux. Cet intrépide Chef, entouré d'ennemis, abandonné par ses compagnons, menacé à chaque instant par ces masses pesantes, dont le choc aussi redoutable que leur artillerie auroit pu l'écraser, soutint un combat qui dura deux jours entiers. Enfin voyant ses mâts renversés, ses manœuvres hachées, son vaisseau percé & faisant eau de toutes parts, presque tout son équipage ou mort ou mourant; il s'adresse à soixante matelots, qui lui restoient, & les anime à s'affranchir du joug Espagnol par une mort volontaire. Tous ces braves préférèrent le trépas à des fers, & ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'avant d'expirer, ils se jettèrent à genoux, & demandèrent pardon à l'Etre suprême, comme si c'étoit un crime de mourir pour la patrie. Ils ignoroient sans doute cette sublime épitaphe inscrite au passage des Thermopiles: „Passant, va t'en dire à Sparte, „que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes loix.” Klaaszoon se releva tranquillement, mit le feu aux poudres & sauta en l'air avec son vaisseau & son équipage. On scut tous ces détails par deux matelots, que les Espagnols recueillirent à demi-brûlés. Ceux-

Noble désespoir de l'Amiral de Zélande.

SECT. X.
Hist. de H.
Hollande.
1593-1648.

ci attesterent, que l'héroïsme se peignoit encore dans les regards farouches de ces hommes expirans, & qu'ayant cessé d'être redoutables, ils inspiroient cependant une sorte de terreur. Un exemple de cette espece, étoit peut-être plus beau & plus utile qu'une victoire, surtout s'il eût été suivi d'un monument élevé à la gloire de ces illustres victimes.

Cependant Spinola s'étoit emparé de Rhinbergen presque à la vue de Maurice, qui n'avoit point secouru cette ville, parce qu'il vouloit demeurer maître des bords de l'Yssel. Le peuple tient rarement compte à un Général des sacrifices qu'il est forcé de faire pour conserver une position avantageuse.

Retraite
de Maurice.

La retraite de Maurice devant Groll, fit encore triompher l'envie. On se rappella que la campagne précédente n'avoit pas été plus glorieuse que celle-ci, & l'on ne songea pas que l'on n'avoit point encore eu en tête un Général aussi habile que Spinola; que c'étoit beaucoup de n'être pas accablés par lui, que les ressources de toute espece abandonnoient dans son camp, tandis que les Provinces-Unies, plus occupées de la splendeur de leur commerce que des succès de leurs armes, songeoient moins à la subsistance de leurs armées de terre, qu'à l'honneur de leur pavillon.

Mort de
Philippe de
Hohenlo, &
de Jean de
Nassau.

Frédéric-Henri n'avoit pas été mieux secondé par la fortune que Maurice; il avoit essuyé autant d'échecs qu'il avoit formé d'entreprises: il avoit sçu se garantir de toute surprise; mais il avoit trouvé les ennemis aussi vigilans que lui, & n'avoit pû les surprendre, ni dans Venlo, ni dans d'autres villes. Ainsi cette année ne fut remarquable que par la mort du Comte Philippe de Hohenlo, par celle de Jean de Nassau, Frere de Guillaume I, & par le mariage de Philippe Guillaume Prince d'Orange, avec la fille du Prince de Condé. Cette alliance assuroit aux Provinces-unies l'amitié du Héros qui avoit sçu triompher du fanatisme du peuple, de la haine des prêtres, de la politique de la Cour de Rome, & des forces d'Espagne.

Ann. 1607.

Victoire
navale des
Hollandois.

Tandis que Frédéric-Henri entroit dans Erkelens par surprise, & qu'il échouoit devant Oldembourg, Jacques van Heemskerk déjà connu par son voyage dans la Nouvelle-Zélande, se rendoit plus célèbre encore par une victoire. Il commandoit une flotte composée de vingt-six vaisseaux. L'Amiral Dom Juan Alvarès d'Avila, qui mouilloit dans la Baye de Gibraltar, avec neuf gallions & douze autres vaisseaux, comparant la force de ses gallions à la foiblesse des navires Hollandois, demanda à un prisonnier qu'il retenoit près de lui, quel pouvoit être leur dessein? „Celui de vous attaquer à l'instant même,” répondit le Batave. L'orgueilleux Espagnol sourit avec dédain à cette réponse; il parut croire que son prisonnier plaisantoit: il changea de pensée & de langage, lorsqu'il vit la flotte Hollandoise attaquer la sienne avec autant d'ordre que de furie. Heemskerk fut tué au commencement du combat, & ne put être témoin de son triomphe. Mais il avoit si bien prévu tous les événemens, son plan d'attaque étoit si sagement combiné, sa mort avoit inspiré aux Hollandois une telle ardeur de le venger, qu'après un combat opiniâtre les Espagnols furent entièrement

ment défaits dans leurs propres parages, par un ennemi qu'ils avoient mé-
 prisé. L'Etat fit les frais de la pompe funebre de l'Amiral victorieux & du
 superbe mausolée qu'on lui éleva dans la vieille Eglise d'Amsterdam.
 Il est étonnant, qu'avant cette époque des Républicains n'eussent point
 encore songé à honorer ainsi la mémoire des braves, dont le sang avoit
 cimenté le grand édifice de la liberté, sans être celui d'un Prince ou de
 quelqu'un de la Noblesse, souvent moins respectables par leur propre mérite,
 que par celui de leurs ancêtres, dont ils dégénèrent.

*Hist. de
 Hollande.
 1593-1648.*

L'effet de tant de succès sur mer, & d'une si longue résistance sur
 terre fut une trêve avec les Archiducs d'Autriche, moins importante par
 elle-même & par la tranquillité qu'elle procuroit aux Etats du côté de l'Al-
 lemagne, que parce que les Archiducs traitoient avec eux comme avec
 une Puissance libre & indépendante: on espéroit même que le Roi d'Espa-
 gne, fatigué de la guerre, ratifieroit cette suspension d'armes. Le Grand
 Pensionnaire d'Oldenbarnevelt & les Magistrats que son éloquence avoit
 gagnés, regardoient la paix comme le bien le plus nécessaire à un peuple
 dont les vues se tournoient vers le commerce. Maurice de son côté, pré-
 voyoit que la fin de la guerre seroit celle de son regne, & qu'il ne seroit
 plus qu'un citoyen respectable par sa naissance & par le souvenir de ses
 anciens services. Il condamnoit hautement toute espece de traité avec l'Espa-
 gne, allarmoit le peuple sur les pièges qu'on pouvoit tendre à sa liberté
 dans les négociations, excitoit les Ecclésiastiques à ne pas souffrir une paix,
 qui pouvoit rouvrir aux partisans de Rome l'entrée de la Belgique. Tous
 deux s'accusoient réciproquement d'aspirer au pouvoir suprême. On a
 prétendu que Maurice s'étoit emporté en public jusqu'à lever la main
 sur le Grand Pensionnaire. Mais ce Prince n'étoit pas assez aveugle
 dans sa haine pour oublier ainsi les bienséances (1). Le parti d'Ol-
 denbarnevelt l'emporta, & l'on préféra l'espoir d'une paix honorable, à
 la triste perspective d'une éternelle guerre, où le sang avoit été prodigué
 sans fruit, surtout depuis quelques années. On vit arriver les Ambassadeurs
 d'Espagne: Spinola étoit à leur tête; il fut reçu par Maurice, & tous
 deux se donnerent ces témoignages d'estime qu'un homme de génie accorde
 toujours en public & même en secret à son égal. Maurice & Spinola
 étoient alors les deux plus habiles guerriers de l'Europe. Il étoit beau de
 voir l'olive de la paix dans des mains qui avoient lancé les foudres de la guer-
 re. C'est ainsi qu'on vit depuis Villars & Eugene terminer une guerre, qu'ils
 avoient conduite avec tant de gloire. La première démarche de l'Ambas-
 sade Espagnole fut de reconnoître les Provinces-unies, comme Puissance
 libre & indépendante. Cet article étoit le plus important; cependant il
 n'eût aucune difficulté de la part de l'Espagne, qui n'attendit point qu'on
 le proposât pour le ratifier; mais on disputa sur la liberté de Conscience,
 sur celle du Commerce des Indes, sur celle de la Navigation d'Anvers;
 les Hollandois voyant les Espagnols obstinés à leur fermer la route des
 Indes, & à s'ouvrir à eux-mêmes celle d'Anvers, rompirent brusquement
 les négociations; conduite qui montrait plus de fierté que de prudence.

*Trêve
 avec la
 Maison
 d'Autri-
 che.*

Ann. 1603.

*Les Etats
 sont recon-
 nus comme
 Puissance
 libre &
 indépen-
 dante.*

(1) *Mém. d'Aubry du Maurier.
 Tome XLIV.*

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Trêve de
douze ans.
Ann. 1609.

Troubles de
Religion.

Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre exhortoient les Etats Généraux à conclure du moins une trêve de quelques années; le projet étoit conforme à leurs intérêts; il l'étoit aussi à l'ambition de Henri IV, qui avoit sur cette République des vues moins favorisées par les circonstances, mais plus faciles à réaliser par son génie & son courage, que celles qu'avoit eues le Duc d'Anjou. Au reste, il ne cherchoit point à conquérir les Pays-bas par ses armes, mais à les subjuguier par ses bienfaits. (a) D'Oldenbarnevelt fut depuis accusé de les avoir acceptés; & soutint que c'étoit le prix des services qu'il avoit rendus à la France & non le gage d'une trahison. Maurice faisoit jouer tous les ressorts de sa politique pour prolonger la guerre. Il écrivoit aux villes Confédérées, il s'y présentait, il parloit avec énergie; mais la Hollande & la Zélande étoient les seules Provinces, qui parrussent entraînées par son éloquence. Le Grand Pensionnaire accusé de perfidie par les partisans de son rival, descendit de son rang, puis y remonta, paroissant céder dans la première démarche à la puissance d'une cabale ennemie, dans l'autre au vœu de toute la nation. Enfin après bien des Négociations, la trêve de douze ans fut signée à Berg-op-Zoom le 9 Avril & publiée à la Haie. La Maison de Nassau qui accusoit d'Oldenbarnevelt de s'être laissé corrompre par Henri IV, accepta de la Maison d'Autriche une indemnité, pour les avantages dont la guerre la privoit. Les mécontents jugèrent que la guerre ne devoit jamais être lucrative pour le Général, mais pour la Patrie, & quelquefois pour le soldat; que cette indemnité étant une pension annuelle, la crainte de la perdre pouvoit engager les Princes de Nassau à favoriser le parti Espagnol. On congédia les troupes, & l'on négligea trop cette sage maxime, que, pour conserver la paix il faut toujours se tenir prêt à faire la guerre.

Le flambeau de la discorde étoit à peine éteint entre les Puissances, qu'il se ralluma entre les Docteurs, soit qu'il fût sourdement attiré par l'Espagne, ou seulement excité par le choc des opinions. Un des effets des guerres de Religion, c'est de donner de l'importance à la populace, & surtout à cette classe de prêtres, si bien désignée par eux-mêmes sous le nom de bas clergé, gens qui, pour s'être chargés la mémoire de mots latins & d'argumens de l'école, n'en sont ni moins grossiers ni moins turbulens, que les artisans qui leur ont donné le jour. Les pasteurs étant divisés, le troupeau le fut bientôt. Les uns tenoient pour Gomarus, les autres pour Arminius; à Leuwarden on cassa les vitres de l'hôtel de ville, on enfonça la porte, on insulta les Magistrats, toutes choses qui ne démontroient pas lequel des deux avoit tort, ou Gomarus, ou Arminius. Le grand tort de tous deux étoit d'avoir allumé une espèce de guerre civile. Les Etats Généraux auroient eu besoin de la prudence du sage Monarque, qui, de nos jours, écrivoit à des théologiens fanatiques; „ Puisque vous voulez „ être damnés éternellement, je ne m'y oppose pas & ne prétends point „ que le diable s'en fasse faute. Mais ce que je vous défends, c'est de „ troubler l'Etat.” A Utrecht la populace s'empara de la Régence; il fallut assiéger la ville: elle ouvrit ses portes après une foible résistance. Les

(a) *Mém. & Neg. de Jeannin.*

Arminiens présentèrent des remontrances aux Etats Généraux; ce qui leur fit donner le nom de *Remontrans*. Leurs adversaires en présentèrent aussi; ce qui fit changer leur nom de Gomaristes en celui de *Contre-remontrans*. Ceux-ci prétendoient que Dieu par un décret éternel & absolu, avoit arrêté quels hommes seroient sauvés, quels hommes seroient damnés; que suivant ce décret quelques-uns étoient attirés à la foi & à la piété, tandis que Dieu laissoit les autres ensevelis dans leur misère & dans leur impiété. Les Arminiens soutenoient: 1. „ que Dieu avoit résolu de toute éternité „ d'élire & d'appeler à la vie éternelle ceux qui, par sa grace, croiroient „ en Jesus-Christ, & qui persévéreroient jusqu'à la fin dans la foi & dans „ l'obéissance, & de reprouver & de rejeter à la damnation éternelle „ les incrédules, & les impénitens; 2. que J. C. étoit mort pour tous, „ de façon cependant qu'il n'y avoit que les croyans, qui fussent vraiment „ réconciliés par sa mort; 3. que l'homme n'avoit point la grace sanc- „ tifiante par lui-même, ni par son libre arbitre, mais que, pour l'ob- „ tenir, il avoit besoin de la grace de Dieu en J. C.; 4. que cette „ grace étoit le commencement, le progrès & l'achèvement du salut des „ hommes que c'étoit à elle qu'il falloit attribuer toutes les bonnes „ œuvres, que cependant elle n'opéroit pas irrésistiblement; 5. que la „ grace de Dieu donnoit au vrai fidèle des forces suffisantes pour sur- „ monter le mal, que cependant un vrai fidèle pouvoit, par sa propre „ faute, s'éloigner entièrement de Dieu & perdre la grace (1).” On eut l'imprudence de rassembler les Docteurs des deux partis pour les faire disputer ensemble & les accorder. C'étoit rapprocher les tisons, pour éteindre le feu; nous ne connoissons point d'exemple d'aucune conférence où des Théologiens d'avis contraire se soient accordés: chacun y porta la ferme résolution de ne point changer d'avis, de ne rien céder, d'exposer ses raisons avec véhémence, & de ne point écouter celles de ses adversaires.

Hist. de
Hollande.
1593-1648.
Ann. 1610.
Opinions
des deux
partis.

Tandis que l'on s'occupoit très sérieusement de ces ridicules querelles, la France plongée dans le deuil pleuroit le meilleurs de ses Rois, dont les jours, si longtemps menacés par des fanatiques, venoient d'être terminés par un monstre, qui croyoit servir Dieu en égorgeant un Prince bienfaisant, qui étoit son image sur la terre. Le Régicide fut toujours l'ouvrage d'un faux zèle religieux. Un attentat de cette nature ne peut être entrepris, que par un scélérat imbécille, qui se dévoue à un supplice inévitable, & à qui d'habiles imposteurs ont fait voir la palme du martyre suspendue sur son échaffaud.

Mort de
Henri IV.

Les Provinces-Unies perdoient dans Henri IV un allié puissant; plusieurs disoient un protecteur dangereux & capable de les asservir. L'Archiduc Mathias, qui les avoit gouvernées, avoit été appelé à la couronne impériale: c'étoit un ami que les Etats Généraux avoient en Allemagne, mais un ami plus redoutable, qu'un foible ennemi. Cependant les querelles théologiques n'étoient pas éteintes. Les Magistrats demandoient la paix; les prêtres vouloient la guerre; les grands changeoient de parti selon leurs

Ann. 1612.
Ann. 1613.

(1) Brandt Tom. I. L. XIX. p. 401.

Sect. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Déclara-
tion des
Etats Gé-
néraux.

Progrès du
Commerce
& des tra-
vaux pu-
blics.

1593-1648.

intérêts, & le peuple ne sçavoit ce qu'il vouloit. Le Roi d'Angleterre, qui avoit fait de sa cour une classe de théologie, où l'on argumentoit sur de religieuses minuties, au lieu de s'occuper des intérêts de la Grande Bretagne, fut assez indiscret, pour donner son avis sur ces puérilités scholastiques. Il déclara qu'il tenoit très supportable la doctrine contestée de part & d'autre; il auroit rendu un plus grand service à la Hollande, s'il avoit déclaré qu'il regardoit tous ces débats comme fort ridicules. Une épi-gramme, une chanson, en pareil cas, sont plus puissantes qu'un Edit: les Princes n'appaiseront point des troubles de cette nature avec toute leur puissance; quelques gens d'esprit les calment avec de bons mots. Un fanatique brave toujours les proscriptions & cede quelquefois au ridicule. Les Etats Généraux donnèrent trop d'importance à ces controverses en déclarant „ qu'en se servant de la puissance, qui leur appartenoit comme „ au Souverain légitime, ils ordonnoient que, dans l'explication de „ l'Ecriture Sainte, on eût soin de bien inculquer à leurs bons & fideles „ sujets, que le commencement, les moyens, & la fin du salut de l'hom- „ me, & nommément la foi, ne devoient être attribués ni à ses forces „ naturelles, ni à ses œuvres, mais uniquement à la grace de Dieu en J. C.; „ que Dieu n'avoit créé personne pour la perdition, qu'il ne forçoit per- „ sonne au péché, qu'il n'invitoit aussi personne au salut, à qui il n'avoit „ pas décrété de le donner; qu'il seroit permis aux Professeurs & aux „ Sçavans de disputer amiablement dans les écoles, & même d'être d'un „ sentiment contraire sur le Dogme de la Prédestination; mais qu'ils n'en- „ tendoient pas que ces disputes fussent portées en chaire, ou enseignées „ aux peuples de quelque manière que ce fût: qu'ils ne vouloient pas non „ plus, que l'on inquiétât ou forçât à prêcher une Doctrine plus relevée, „ ceux qui se contentoient d'enseigner & de croire simplement que Dieu, „ de toute éternité, avoit élu en J. C. ceux qui par sa grace croiroient „ en J. C. & persévereroient dans cette foi, & qu'au contraire il réprou- „ voit & condamnoit à la perdition éternelle ceux, qui ne croiroient pas „ & s'opiniâtroient dans leur incrédulité; parceque les Etats jugeoient „ cette Doctrine suffisante au salut & propre à l'édification chrétienne. „ Enfin ils ordonnoient à tous les Ministres de s'en tenir sur tous les autres „ points de Doctrine, à la parole de Dieu, & à ce qui étoit reçu dans „ les Eglises Réformées, & enseigné dans celles des Provinces-Unies, & „ de se supporter les uns les autres en charité, en concorde, & en bon „ exemple, conformément à ce qui avoit été arrêté par les précédentes „ Résolutions des Etats Généraux de Provinces-Unies.” (a)

Heureusement ces discussions théologiques, dans lesquelles les Princes & les Magistrats ne devoient jamais descendre, n'avoient ralenti ni le commerce ni les travaux publics. On avoit achevé de dessécher le lac du Beemster, on avoit entrepris la pêche de baleines dans le Groenland; une Compagnie s'étoit formée, pour enrichir l'Europe de la substance huileuse de ces monstres marins, qu'on avoit jusqu'alors admirés avec horreur, sans les croire propres à aucun usage. Les malheureuses familles de Schou-

(a) Wagenaar Abrég. de l'Hist. de Hollande.

tén & de le Maire furent les victimes de l'Octroi accordé à la Compagnie des Indes Orientales, pour avoir dans leurs découvertes été poussés dans des parages qu'ils ne devoient pas toucher. Les Etats avoient pris part à la querelle des prétendans à la Succession de Juliers. L'Archiduc Albert s'étoit déclaré Protecteur du Prince de Neubourg; les Etats avoient embrassé le parti de la Maison de Brandebourg. Spinola & Maurice reparurent en campagne, chacun accusoit son adversaire de vouloir s'emparer de Juliers pour ses maîtres & peut-être tous deux avec raison. Ils prirent quelques villes, & s'y cantonnerent, sans en venir à aucune action décisive.

*Hist. de
Hollande.
1593-1648.*

Cependant on fondoit à Groningue une nouvelle Université, comme si l'on avoit eu peur de manquer de Docteurs pour troubler l'Etat. On avoit puni quelques fanatiques, qui élevoient la voix trop haut, un entre autres qui avoit mis en question, si la bénédiction d'un pere ne valoit pas mieux que celle d'un Ministre Remontrant & qui avoit opiné pour l'affirmative: ces châtimens, quoique légers, avoient fait comparer l'Inquisition Hollandoise à celle d'Espagne. On accusoit d'Oldenbarnevelt de favoriser les troubles de Religion, pour ouvrir aux Espagnols le chemin des Pays-bas. On prétendoit qu'il recevoit des bienfaits de la Cour de Madrid & qu'il les distribuoit à des factieux. Ce grand homme ne répondit à cette calomnie, qu'en rendant à l'Etat le service le plus important qu'on pût lui rendre alors.

Ann. 1614.

On se rappelle les circonstances épineuses, où les villes de Fleissingue, de Rammekens & de Brille avoient été engagées à la Reine Elisabeth pour sûreté des sommes énormes qu'elle avoit prêtées aux Etats. D'Oldenbarnevelt, qui connoissoit les besoins du Roi d'Angleterre, sa prodigalité, ses

*D'Olden-
barnevelt
suspect aux
Etats.*

demandes perpétuelles au Parlement, les refus constans de cette assemblée, lui offrit si à propos deux millions sept cens vingt-huit mille florins, que, pour cette somme, la dette & les arrérages furent éteints, & les trois villes rentrèrent sous la domination des Provinces-unies. Quand cet argent eut été dissipé, Jacques reconnut qu'il avoit été dupe, & conçut contre le Grand Pensionnaire une haine, qu'il fit éclater d'une manière peu digne d'un Roi, pendant les malheurs du Nestor Batave.

Ann. 1615.

Les querelles de Religion continuoient toujours. On convoqua une nouvelle assemblée des Etats. Grotius y fit admirer son éloquence, & acheva d'irriter contre lui le fanatisme & l'envie: on se sépara plus animés que jamais. A Amsterdam les Remontrans avoient été réduits à la nécessité de louer un magasin pour y tenir leurs assemblées. On ne les laissa point tranquilles dans cet asyle obscur: la populace enfonça les portes; l'orateur s'enfuit, les auditeurs se dispersèrent. Heureusement il n'y eut point de sang répandu. C'étoit être bien modéré dans une action entreprise pour la plus grande gloire de Dieu. On leva par le conseil d'Oldenbarnevelt une nouvelle milice, connue sous le nom de *Waardgelders*. L'aspect de ces gardes ne contint point la populace. On lut sur les pavillons des bateliers Gomaristes cette fanatique inscription: *plutôt mourir, dans les combats, avec Orange, que d'être plus longtemps tourmentés par les Arminiens*. On demandoit la tenue d'un Synode National. Qu'y eut-on fait? On auroit disputé; les esprits se seroient aigris davantage; & la

*Service
important,
qu'il rend
à la Pa-
trie.*

Ann. 1616.

Ann. 1617.

*Levée des
Waardgel-
ders.*

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Ann. 1618.

Réponse du
Prince
aux Dépu-
tés Hollan-
dois.

Il commen-
ce à accu-
ser haute-
ment d'Ol-
denbar-
nevelt.

Il le fait
arrêter,
ainsi que
Grotius,
Hogerbeets
& Leden-
berg.

playe de l'Etat se feroit envénimée de plus en plus, & quelques Provinces encore eurent la prudence de s'y refuser.

Maurice avoit résolu de congédier les Waardgelders; la plupart des Provinces y consentoient; mais les Hollandois, sans examiner si ce changement étoit avantageux ou nuisible, considéroient seulement que c'étoit un acte d'autorité que des Républicains ne devoient pas souffrir; ils résolurent de s'y opposer, & députèrent vers le Prince: Maurice répondit à ces députés: „ que les méfiances & la division qui regnoient dans le Gouvernement, étoient l'ouvrage du Grand Pensionnaire; que l'on avoit cherché „ à lui faire perdre son autorité & son crédit à lui Prince d'Orange, & à „ le chasser du Pays, qu'il avoit défendu au péril de ses jours & de sa fortune; que ses ennemis ne triompheroient pas aisément de sa constance, „ qu'il étoit sûr de l'affection de cinq Provinces; que six villes de Hollande devoient se réunir à ces cinq Etats, pour demander le Synode „ National & soutenir le défenseur de la Patrie: que les Waardgelders „ étoient plus dangereux que les Citadelles des Espagnols, & que leur „ destruction importoit à la sûreté de toutes les Provinces.” Grotius, l'un des Députés, prit alors la parole, & répartit „ qu'il ne connoissoit per- „ ne qui eût jamais formé le moindre dessein contre l'autorité & le crédit „ de son Excellence; que, quand bien même le Grand Pensionnaire ne „ seroit plus, les Hollandois se croiroient toujours obligés de défendre „ leurs droits & leurs privilèges; que leur résolution à cet égard étoit „ d'autant plus inébranlable, qu'il sembloit qu'on méprisât leur Province, „ & qu'on voulût l'assujettir aux autres.” Maurice répondit „ qu'il sem- „ bloit, au contraire, que le Grand Pensionnaire voulût des seuls Etats de „ Hollande faire les Etats Généraux.” Par une manière si différente de voir les événemens, les esprits s'échauffoient de plus en plus, & l'autorité de Maurice s'affermissoit par les secousses que l'Etat éprouvoit. Il avoit une faction parmi les Hollandois, même Dordrecht, Amsterdam, Enckhuysen, Edam, Purmerend & Schiedam, villes importantes par la richesse & le nombre de leurs citoyens, ne dissimuloient plus le penchant qui les entraînoit vers son parti. Lorsqu'il l'eût encore fortifié par une multitude de créatures, que lui gagnoient ses largesses, son éloquence, l'éclat de sa naissance & celui de sa gloire, il résolut d'accabler tout à coup son rival & tous ceux qui lui étoient attachés. Il l'accusa d'avoir trop favorisé les Remontrans, d'avoir, par ses conseils, établi la dangereuse Milice des Waardgelders, d'avoir exigé un nouveau serment des garnisons ordinaires, de s'être opposé à la destruction de la Milice qu'il avoit créé. Toutes ces imputations pouvoient être si différemment considérées, qu'on auroit pu accuser Maurice, d'avoir trop favorisé les Contre-Remontrans, de s'être opposé à la levée d'une milice nécessaire à la sûreté de l'Etat & de l'Eglise.

D'Oldenbarnevelt fut averti qu'on devoit l'arrêter. Il pouvoit s'évader & ne le fit pas. L'intrépide vieillard pensoit que ses concitoyens & son ennemi même lui rendroient le même témoignage que sa conscience. Invité à se rendre à la cour, il partit, quoique prévenu du sort qui l'y attendoit, & ne pouvant se persuader que le Ciel & la République laisse-

roient succomber l'innocence. Il fut arrêté en effet. Grotius, Hogerbeets, & Ledenberg furent traités de même. On les enferma dans des appartemens séparés, & ce coup d'Etat se fit avec tant de mystère, qu'aucun d'eux ne pût se douter que les trois autres étoient arrêtés. C'étoit dans Utrecht qu'on avoit pris cette étrange résolution, contraire à la Liberté Républicaine. Les Etats de Hollande se plaignirent de cet acte tyrannique, approuvé ou du moins toléré par les six villes que le Stadhouder avoit gagnées. Maurice répondit que rien ne s'étoit fait par son ordre, mais par l'ordre des Etats Généraux, dont l'exécution lui avoit été simplement confiée; que c'étoit aux Etats de Hollande à accommoder ce différend avec les autres Provinces, & qu'il se conformeroit à tout ce qui feroit résolu.

*Hist. de
Hollande.
1593-1648.*

La famille du Grand Pensionnaire se présenta devant Maurice & n'en reçut que des promesses équivoques & des menaces peu mesurées: elle présenta sa requête aux Etats, qui l'admirent & n'y répondirent point. Deux Seigneurs, Schagen & d'Asperen, tentèrent de le délivrer de vive force. Ce nouveau Regulus les fit arrêter eux-mêmes, puis considérant, qu'ils n'avoient été entraînés si loin que par zèle pour les droits de la Hollande, il demanda qu'ils fussent relâchés; on le lui accorda & il rentra dans sa prison satisfait & tranquille. Cette conduite n'étoit pas celle d'un criminel, qui auroit redouté la vengeance des loix. Cependant sa famille, repoussée par le Prince, peu écoutée par les Etats, sembloit l'avoir abandonné. L'un de ses gendres s'étoit retiré en France; & il n'avoit plus pour lui que sa conscience & l'équité. On laissoit un libre cours aux libelles diffamatoires, qui présentèrent sous un jour odieux la conduite des prisonniers; & aucune voix n'osoit s'élever en leur faveur. Leur sort étoit celui des accusés dans un Etat despotique, lorsque des Commissaires choisis par la haine, sont les arbitres de leur destinée. Ils étoient déjà condamnés avant l'examen. Nous allons citer les quatre Chefs d'accusation, d'une manière plus détaillée & tels que les rapporte un Historien digne de foi. „ Le Grand Pensionnaire avoit, disoit-on, favorisé les Remon-
„ trans, qui attribuoient au Souverain une grande autorité dans les
„ affaires de l'Eglise; c'étoit aussi par lui, ou à sa recommandation,
„ que l'on avoit donné des Professeurs Remontrans pour successeurs à
„ Arminius, ce qui devoit nécessairement contribuer à augmenter le
„ nombre des Ministres attachés aux mêmes opinions: 2. il avoit fait
„ prendre & exécuter la résolution de foudoyer les Waardgelders,
„ qui prêtoient un serment particulier aux Magistrats des villes: 3. c'étoit
„ lui, qui, dans plusieurs endroits, avoit fait exiger un serment pareil
„ des garnisons ordinaires; ce qui aux yeux du Prince étoit une
„ violation des droits attachés à sa charge de Capitaine Général, &
„ une démarche par laquelle on avoit cherché à diminuer son crédit
„ & son autorité: 4. ce qui s'étoit passé à Utrecht, tendoit à la même
„ fin. Car il étoit assez clair, que tout s'y étoit fait par les intrigues d'Oldenbarnevelt. Il sçavoit que le Prince travailloit à y faire

*Démarches
de la famille
d'Olden-
barnevelt
& de ses
amis.*

*Chefs d'accu-
sation.*

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

„ licentier les Waardgelders, & cependant il n'en avoit pas moins fait
„ nommer une députation, qui s'étoit rendue à Utrecht, pour pré-
„ venir ce licentement, ou pour employer la force de ces mêmes
„ Waardgelders, afin d'y mettre la Magistrature, autant qu'il se
„ pourroit, à couvert de toute entreprise de la part du Prince. Ho-
„ gerbeets & Grotius, ajoutoit-on, étoient de tous ces Députés
„ ceux qui avoient le plus de mérite & de capacité; raison qui
„ devoit suffire pour leur faire partager la disgrâce que le Pension-
„ naire s'étoit attirée par cette députation. D'ailleurs ils avoient
„ conseillé de s'assurer des portes de la ville, de doubler les gar-
„ des, & avoient sérieusement condamné le refus des Waardgelders de
„ prendre la défense des Etats & de la Régence; action que le Prince regar-
„ doit comme une résistance violente & criminelle, faite à lui-même & aux
„ Députés des Etats Généraux.”

Conduite
despotique
de Mauri-
ce.

Maurice traitoit d'attentats dignes du dernier supplice des démarches, si peu criminelles, que les opinions se partageoient & qu'on ne sçavoit si elles avoient été nuisibles ou utiles à la patrie, & que tous les citoyens honnêtes convenoient au moins qu'elles avoient été entreprises par des motifs louables; & ce même Maurice violoit lui-même les privilèges de la Hollande par la détention illégale des prisonniers, par le choix de leurs juges, par la manière dont on devoit procéder contre eux; puis exerçant un despotisme encore plus étendu, il parcouroit la Hollande, changeoit la Régence des villes, destituoit les anciens Magistrats, en créoit de nouveaux; en un mot, on l'auroit pris plutôt pour un Despote Asiatique, que pour le premier Ministre d'une République. Lorsque les habitans de Hoorn lui représentèrent que sa suite nombreuse les alarmoit, & qu'ils le prioient d'entrer dans la ville avec un cortège moins redoutable; il répondit qu'il ne retrancheroit pas un Page de sa suite. Il bravoit à la fois, & les loix de la République, & le mécontentement des Hollandois, & la puissance de Louis XIII, dont l'Ambassadeur s'étoit plaint de la violence faite à un vieillard, & à des hommes de mérite, que son maître protégeoit. D'Oldenbarnevelt reçut dans sa prison plusieurs billets, par lesquels on l'avertissoit de l'animosité du Prince, de la partialité des Juges qui lui étoient vendus, de la foiblesse des Hollandois qui ne le défendoient qu'en tremblant, du mépris avec lequel avoient été traitées les quatre villes, dont chacune réclamoit son Pensionnaire, enfin de l'inutile sollicitation du jeune Roi, qui vouloit sauver un étranger, & qui depuis immola à la vengeance de son Ministre, Marillac, Montmorenci & tant d'autres. Hogerbeets fut interrogé le premier, & ses réponses pleines de candeur ne chargèrent ni lui-même, ni Oldenbarnevelt. Un événement défavorable aux prisonniers fut la mort de Ledenberg. On l'avoit menacé de la torture, parce que ses aveux n'étoient point assez conformes aux desirs de ses ennemis. Avant de se percer avec son couteau, il avoit écrit en assez mauvais François le billet suivant, qu'il avoit confié à son fils. Le jeune homme ignoroit cette langue, & ne devoit ouvrir

Hogerbeets
est interro-
gé.

ouvrir la lettre, qu'au moment où Ledenberg espéroit être délivré des mains de ses persécuteurs & du fardeau de la vie. „ Je sçais que l'inclination est de statuer en ma personne l'exemple, me confronter avec mes meilleurs amis, me torturer, après me convaincre de contrariétés & faussetés, comme on dit, & après sur des points & pointilles, fonder une sentence ignominieuse; car ainsi faut-il faire pour justifier le saisissement & emprisonnement. Pour échapper de tout cela, je me vais rendre à Dieu par plus court chemin. Contre l'homme mort ne tombe sentence de confiscation des biens.” Il est aisé de voir quel parti le Prince put tirer de cette circonstance, & de se faire une idée de tous les soupçons qu'elle fit naître. Si Ledenberg n'étoit pas coupable, pourquoi se donnoit-il la mort? Le ciel laisse-t-il succomber l'innocence? Tant de Juges pouvoient-ils s'accorder pour commettre une injustice? Oui, sans doute, l'innocence succombe quelquefois; la protection du Ciel ne la sauve pas toujours de la méchanceté des hommes. Mille exemples attestent cette triste vérité; quelque innocent qu'on puisse être, le meilleur parti qu'on ait à prendre, lorsqu'on est accusé par des hommes puissans, est de s'enfuir & de répondre de très loin à la calomnie. Ledenberg ne pouvoit plus se dérober à ses persécuteurs que par la mort; elle fut son asyle. Nous sommes bien loin d'approuver ce suicide: nous prétendons seulement qu'il ne prouve pas que Ledenberg fût coupable, mais seulement qu'il redoutoit les douleurs de la torture, & l'injustice de ses ennemis devenus maîtres de son sort.

Hist. de Hollande, 1593-1648. Ledenberg se donne la mort.

Hogerbeets fut interrogé de nouveau: Grotius le fut ensuite, & confondit ses Juges par cette fermeté de caractère, cette force de raisonnement, cette éloquence impérieuse, qualités auxquelles il devoit son élévation.

Enfin d'Oldenbarnevelt parut devant ses Juges, disons mieux, devant ses ennemis. L'interrogatoire dura vingt jours, & se fit avec autant de mystère que dans un Etat despotique. La postérité a ignoré la plupart des questions des Commissaires, & des réponses de l'accusé. Cependant les Ambassadeurs de France, Boissie & du Maurier, présentèrent des Mémoires aux Etats Généraux en faveur des prisonniers. Ils demandoient qu'on les remit entre les mains de leurs Juges naturels, ou qu'on leur en donnât qui ne fussent pas soupçonnés de partialité. On répondit vaguement que le jugement qu'on alloit prononcer, seroit si équitable, que Louis le Juste l'approuveroit lui-même. Sriverius, ami de Grotius & d'Hogerbeets, s'occupoit alors de la seconde édition des poësies Latines de Janus Secundus. On avoit jusqu'alors intercepté la plupart des billets qu'on avoit écrits aux prisonniers. Sriverius imagina un nouveau stratagème, pour tromper la vigilance des gardes & avertir ses amis de tout ce qui se passoit; ce fut de supprimer quelques vers de son auteur, & de leur en substituer d'autres, par lesquels, désignant sous des noms supposés leurs amis & leurs ennemis, il les prévenoit sur tout ce qu'ils pouvoient craindre ou espérer: les voici.

Oldenbarnevelt est interrogé.

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Nestoris examen tardum est , longumque Jubernal ;

Limen ad offensum substitit ista nape.

Seria liligeri juvat indignatio Regis ,

Et facit hoc aliquid motus in urbe tua.

Spernitur interpres sacer hic , gradivus amatur ;

Et ter quinque duces , si numerentur , erunt.

Hæc retro quosdam sua vertere lumina cogunt ;

Si qua fides dictis jam cito finis erit.

Talia legati Hectoridum responsa tulere

Quos pronos causæ scito favere tuæ ,

Conventum patriæ mox nostra Batavia cernet

Quindecimum dederis tu modo , Janc , diem ;

Tunc de Judicibus certum est disponere vestris.

On avoit replié la page , qui contenoit ces vers , de maniere que la vue du prisonnier se portât d'abord sur cet endroit. Cependant cet artifice fut encore découvert par la mal - adresse d'Hogerbeets.

Les troubles continuoient : dans un Synode national , on s'accusa réciproquement des malheurs de la patrie , de la discorde qui regnoit , & même de deux Cometes qui avoient paru successivement & qui avoient répandu la terreur. On créa la Compagnie des Indes Occidentales , à l'érection de laquelle d'Oldenbarnevelt s'étoit opposé. Philippe - Guillaume mourut vers le même temps , & comme il ne laissoit point de postérité , Maurice hérita de ses grands biens & de la Principauté d'Orange , dont il n'avoit point encore la propriété. Cependant on poursuivoit avec chaleur le procès des prisonniers. Voici tout ce que l'on sçut de la défense d'Oldenbarnevelt. „ Il confessoit avoir reçu du Roi de France , „ un présent de vingt mille florins , en conséquence d'une promesse qui „ lui en avoit été faite en 1598 ; qu'il avoit aussi reçu des présens de „ quelques personnes pour des services qu'il leur avoit rendus ; qu'il en „ avoit refusé qui lui avoient été offerts par d'autres ; qu'il n'avoit ja- „ mais rien reçu des Espagnols ; qu'à cet égard les mains de ses amis „ étoient aussi pures que les siennes : quant à ce qu'Aersens & Berk „ avoient déclaré touchant quelques paroles indiscrettes qu'ils prétendoient „ lui être échappées , il y avoit plus de douze ans , il ne croyoit pas „ que l'on pût s'en servir à sa charge ; si ses accusateurs avoient cru „ que ces discours pussent nuire au bien de l'Etat , pourquoi avoient- „ ils attendu douze années pour les dénoncer. Il soutenoit qu'il n'avoit „ traité ni avec le Duc de Sully , ni avec aucun autre Ministre Fran- „ çois , pour assurer au Roi de France la Souveraineté des Pays - Bas. „ Il avouoit , qu'il avoit craint que le Prince Maurice n'eût lui-même „ des vues tendantes au pouvoir absolu , ou du moins à une autorité „ contraire aux principes de la constitution Républicaine ; qu'il avoit „ craint , que l'on ne voulût changer le Gouvernement , en y exci- „ tant des troubles. Il avoit dit franchement au Prince , qu'il couroit

Aveux &
défense
d'Olden-
barnevelt.

„ un bruit que les Contre-Remontrants ne seroient point satisfaits, *Hist. de*
 „ que l'on n'eût fait son Excellence Comte de Hollande ; & qu'on *Hollande.*
 „ lui avoit dit de bonne part, que certain Bourguemestre , (celui *1593-1648.*
 „ d'Amsterdam) avoit jugé que c'étoit au Pensionnaire à proposer la
 „ chose ; quoique ce Bourguemestre ayant été prié de sa part de
 „ s'expliquer là-dessus , eût déclaré ensuite que c'étoit un mal-en-
 „ tendu... Ses intentions avoient été pures , lorsqu'il avoit travaillé
 „ à faire prendre les résolutions , pour le maintien de la paix & dans
 „ la tolérance. Les points contestés , n'étoient pas selon lui assez im-
 „ portans , pour que la concorde en fût troublée & l'union rompue.
 „ Lorsqu'on avoit secoué le joug de l'Espagne , on avoit accordé
 „ la liberté de conscience , & l'exercice des différens cultes... Il
 „ prétendoit encore que les Provinces de Hollande & d'Utrecht avoient
 „ le droit de lever des Waardgelders pour leur sûreté , & qu'on ne
 „ pouvoit licentier cette milice sans le consentement de ces Provin-
 „ ces.” (a) C'est ainsi que le Grand Pensionnaire s'accusoit & se
 „ justifioit. On voulut , pour ainsi dire , rendre le Ciel complice de la
 „ calomnie ; on lui rendit de solennelles actions de grace , de ce qu'il avoit
 „ fait découvrir des complots formés contre la patrie , de ce qu'il avoit
 „ confondu les sanguinaires espérances des ambitieux , & empêché le
 „ carnage qu'ils se propofoient de faire. Ces termes vagues , dont les
 „ lettres circulaires des Etats & les discours des Ministres étoient rem-
 „ plis , entretenoient les soupçons du peuple. L'Ambassadeur de France
 „ demanda audience aux Etats & parla en faveur des accusés ; quoi-
 „ que persuadé de leur innocence , il implora cependant pour eux la
 „ clémence de leur ennemi. Ses efforts furent vains. Le Comte Guil-
 „ laume de Nassau & Duik demandèrent aussi qu'on fit grace de la
 „ vie à d'Oldenbarnevelt. Maurice y consentit , à condition que sa famille
 „ réunie viendrait elle-même demander pardon pour le coupable ; dé-
 „ marche qui n'eut pas moins flatté sa haine que la mort même du
 „ Grand Pensionnaire. Sa famille sentit , que par cette démarche humi-
 „ liante & contraire à la vérité , elle allât lui ôter l'honneur & que
 „ peut-être elle ne lui conserveroit pas la vie. Elle ne voulut point
 „ donner à Maurice un titre dont il se seroit servi pour justifier la
 „ disgrâce d'Oldenbarnevelt & le noircir aux yeux de son siècle &
 „ de la postérité. Elle résolut donc d'attendre le jugement , ne pou-
 „ vant concevoir , que tant de Républicains réunis fussent assez esclaves
 „ d'un seul homme , pour juger contre leur conscience : elle se
 „ trompoit.

Deux Fiscaux , van Leeuwen & Sylla , furent chargés d'aller annon- *Constance*
 „ cer à ce vénérable vieillard , que sa tête blanchie par les ans tom- *d'Olden-*
 „ beroit sous le fer d'un bourreau. D'Oldenbarnevelt en parut moins *barnevelt.*
 „ abattu qu'étonné. „ Une sentence de mort ! dit-il. Je ne m'y at-
 „ tendo pas : je croyois qu'on m'entendrait encore.” Il écrivit à son

(a) *Abrég. de l'Hist. de Hollande.*

SEOT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

épouse pour la dernière fois ; pendant que sa main traçoit cet éternel adieu , on lui entendit répéter plusieurs fois : *si je sçavois du moins pourquoi il faut que je meure ?* Un des Fiscaux eut la dureté de lui dire : *vous le sçavez déjà ; mais on vous l'apprendra bientôt encore mieux.* Ce propos eut été moins déplacé dans la bouche d'un bourreau , que dans celle d'un Magistrat. Le Ministre Antoine Wallæus fut chargé de préparer à la mort ce grand homme , qui auroit pu lui dire , comme le vieux Connétable de Montmorenci : *quand on a vécu tant d'années avec honneur , penses-tu qu'on n'ait pas appris à mourir un quart-d'heure.* D'Oldenbarnevelt le pria de demander deux choses au Prince en son nom ; la première , de lui pardonner , *s'il l'avoit personnellement offensé* ; la seconde , de ne pas étendre sa vengeance sur ses enfans. „ Qu'entendez-vous par ce mot *pardonner* ? ” lui dit le Ministre : „ le priez-vous de révoquer la sentence de mort ? — Non , ” répondit d'Oldenbarnevelt , „ ma prière ne s'étend pas jusques-là. ” Maurice joua bien son rôle en présence de Wallæus. Il parut s'attendrir sur le sort de la victime , dont la mort étoit son ouvrage ; on a même prétendu qu'on avoit vu couler quelques larmes de ses yeux. Il assura qu'il avoit toujours aimé d'Oldenbarnevelt ; qu'il étoit touché de sa disgrâce ; qu'il avoit prié les Juges de ne point faire à ce vieillard un crime des outrages qu'il avoit reçus de lui ; & que personne ne sollicitoit avec plus d'ardeur pour cet infortuné. Il promit aussi de traiter favorablement ses enfans , *tant qu'ils feroient bien.* Puis il ajouta : „ ne demande-t-il pas qu'on lui fasse grace de la vie ? — *Il ne m'a rien dit de pareil,* ” repartit Wallæus ; qui alla aussitôt rendre compte à d'Oldenbarnevelt de son entrevue avec le Prince. „ Je ne demande rien de plus pour mes enfans , ” répondit ce magnanime vieillard : „ mais son Excellence se trompe fort , si elle croit que je demande grace pour moi. Mais Hogerbeets & Grotius , ” ajouta-t-il , „ quel sort leur prépare-t-on ? Mourront-ils comme moi ? — On ignore leur jugement , ” repartit le Ministre. — „ Je serois fâché , ” reprit le vieillard , „ qu'ils périssent comme moi , & parce que je les aime , & parce que j'aime ma patrie. Elle ne perd en moi qu'un vieillard , qui n'avoit plus à lui offrir qu'un reste de vie prête à s'éteindre. Mais Hogerbeets & mon cher Grotius sont jeunes encore & peuvent rendre à l'Etat de grands services. ”

Enfin le jour fatal étoit arrivé , où d'Oldenbarnevelt , par sa mort , devoit apprendre aux hommes , que l'innocence n'est gueres plus en sûreté dans une République que dans un Etat Monarchique. D'Oldenbarnevelt fit tranquillement avec son fidele domestique Jean Franken , les préparatifs nécessaires pour son supplice. Il refusa de voir sa famille , craignant que la vue de tant d'objets si chers , ne lui fît regretter la vie. Cependant les personnages les plus respectables s'intéressoient en sa faveur. La Princesse Douairière voulut voir le Prince , & ne put y parvenir. L'Ambassadeur de France demanda audience , elle lui fut refusée ;

il écrivit : on ne lui répondit point. On se plaignit même depuis de la sensibilité qu'il avoit montrée avec tant de noblesse dans cette occasion. On fit même jouer quelques ressorts, pour que Louis XIII rappellât ce Ministre, dont tout le crime étoit d'avoir suivi les intentions de son maître; & d'avoir voulu conserver aux Provinces-Unies un bon citoyen, & leur épargner les reproches de la postérité.

Hist. de Hollande. 1593-1648. Procédés généreux de l'Ambassadeur de France : les Etats lui en font un crime.

Cependant d'Oldenbarnevelt étoit en présence de ses Juges. On lui lisoit sa sentence. On remarqua pendant cette lecture des mouvemens d'impatience qu'il contint. Il y avoit dans cet acte juridique des termes vagues, qui n'énoncoient aucun fait. On prétendoit que ses aveux suffisoient pour l'envoyer à l'échaffaud; qu'on avoit découvert depuis des crimes plus graves, que pour les constater d'une manière juridique, il auroit fallu l'appliquer à la torture, qu'on avoit bien voulu lui en épargner les tourmens, & faire usage seulement de sa confession, d'après laquelle il méritoit la mort. Ainsi en condamnant ce grand homme, on avoit l'air de lui faire grace. Il voulut faire quelques observations sur cet Arrêt. Mais un des Juges lui dit : „ votre sentence est lue; dépêchez, dépêchez.” Les partisans d'Oldenbarnevelt interprétoient ainsi ces mots : „ la présence d'une victime innocente nous importune; il nous tarde que ce crime soit consommé, pour ne plus nous en souvenir.” D'Oldenbarnevelt se retourna, partit s'appuyant sur son bâton, accompagné de son fidele Jean Franken, & s'avança d'un pas ferme vers l'échaffaud.

Il en vit l'appareil sans terreur; il y monta sans foiblesse; cependant il laissa échapper ces mots, qu'un homme plus fastueux n'eut pas dits, mais qu'il auroit pensés : *O Dieu, qu'est-ce que de l'homme !* Puis s'adressant au peuple, avant de recevoir le coup fatal : *amis, dit-il, ne croyez pas que sois traître à ma patrie; je me suis toujours conduit avec intégrité & probité, comme un bon patriote & tel je mourrai.* Ses amis pleuroient; les gens indifférens cessoient de l'être & demandoient grace; ses ennemis gardoient un silence farouche : il présenta la tête au bourreau, en lui disant, *fais vite, fais vite; & recut le coup fatal en levant les mains au Ciel.*

Mort d'Oldenbarnevelt.

Ainsi périt un vieillard qui avoit toujours bien mérité de sa Patrie, qui avoit été arrêté contre les Loix & les Privileges de sa Nation, interrogé par des Juges incompetens, condamné sans un mûr examen, envoyé à l'échaffaud avec cette brutalité dont on n'use pas envers les plus vils scélérats. „ Jamais homme, dit du Maurier, ne fut si sage ni si vertueux, que Monsieur d'Oldenbarnevelt. Il avoit une présence majestueuse, & disoit beaucoup en peu de paroles, avec une éloquence grave & succinte.” Les assistans, poussés les uns par la vengeance, d'autres par la pitié ou par l'admiration, trempèrent des linges dans son sang; on a prétendu que son ennemi avoit été témoin de son supplice, comme on a assuré depuis que Cromwel étoit un des bourreaux qui tranchèrent les jours du malheureux Stuart. Mais l'indignation du peuple voit toujours tout ce qu'elle suppose; & il est difficile de croire, que chez des peuples polis, l'imprudence accompagne la méchanceté.

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

Ann. 1619.
Les Arminiens sont chassés.

dans un si haut rang. Le cadavre de Ledenberg fut condamné à être traîné sur le claie. La peine de mort portée contre Grotius & Hogerbeets fut commuée en une prison perpétuelle. Ils étoient bien aussi vertueux que d'Oldenbarnevelt, mais ils n'étoient pas aussi importants, & leur gloire ne faisoit pas encore le tourment de l'envie. On chassa ensuite & les Docteurs Arminiens & leurs prosélytes; on imita l'Inquisition d'Espagne. Si l'on ne mit pas autant de cruauté dans le châtement, on mit au moins autant d'ardeur dans la recherche; les Remonstrans furent bannis; & ce gouvernement, dont la tolérance sembloit être la base, devint persécuteur, comme les Etats Catholiques.

Ann. 1620.

Cependant les fondemens de la Compagnie des Indes Orientales s'affermissoient; son commerce s'étendoit, ses ressources se multiplioient: les Anglois alarmoient envain les Princes Indiens, & cherchoient à faire arrêter par eux les progrès de cet établissement. Les Hollandois triomphèrent de tous les obstacles, & ce fut au milieu de ces orages excités par la jalousie de leurs rivaux, qu'ils bâtirent la superbe ville de Batavia, où réside le Conseil des Indes, & qu'on peut appeller aussi le magasin du monde.

Evasion de Grotius.

La persécution continuoit toujours; on renfermoit les Ministres Remonstrans dans des maisons de force, où ils étoient traités comme des forçats & condamnés à scier du bois de Bresil. Grotius gémissoit dans sa prison; ce fut Marie de Reigersbergen son épouse, qui lui procura les moyens d'en sortir, & qui manqua d'être elle-même la victime de cette ruse innocente: elle l'enferma dans un coffre, qu'on laissoit passer tous les jours rempli des livres qui lui étoient envoyés & qu'on s'étoit lassé d'examiner. Il sortit ainsi, marcha jusqu'à Anvers déguisé en maçon & se rendit à Paris; tandis que le Commandant Powning arrêtoit sa généreuse épouse, & demandoit qu'on lui fit son procès & qu'on la punit d'une action, qui la couvroit d'une gloire immortelle. Les Etats furent sourds aux conseils de cet homme féroce; ils lui ordonnerent de mettre en liberté l'illustre prisonnière; elle alla rejoindre son époux qui avoit écrit aux Etats: „ le desir de la liberté est naturel à l'homme; j'ai recouvré la „ mienne *sans fracture & sans corrompre la fidélité de personne.*”

Ann. 1621.
La trêve expire.

Cependant la trêve de douze ans avec l'Espagne expiroit. On entama des négociations; elles furent infructueuses, & on se prépara à soutenir une guerre défensive. La sûreté de la Navigation fut le principal objet qu'on eût en vue dans ces préparatifs. Malgré la crainte que pouvoient inspirer les forces Espagnoles, il se forma en Hollande une nouvelle Compagnie des Indes Occidentales. (1) Spinola après la conquête de Juliers, fit envain le siège de Berg-op-Zoom.

Ann. 1622.

Maurice ne remplissoit pas la promesse qu'il avoit faite, de protéger les enfans du Grand Pensionnaire. Ecartés de tous les emplois, dépouillés de leurs biens, odieux dans un parti, peu considérés dans l'autre, ils passaient leur vie à pleurer la mort de leur pere au sein de l'indigence & de

(1) Janicon Etat des Provinces-Unies T. I. Ch. XIII.

l'obscurité. Le plus jeune & le plus impétueux de ces deux freres, étoit Guillaume d'Oldenbarnevelt, Seigneur de Stoutenbourg. Son caractère âpre & mélancolique s'étoit aigri encore par l'injustice avec laquelle on avoit traité l'auteur de ses jours. Il crut que des larmes stériles ne suffiroient pas à la cendre de cet infortuné; qu'elle demandoit du sang. Il communique ce dessein à son frere Reinier d'Oldenbarnevelt, Seigneur de Groeneveld. L'idée d'un assassinat le révolta d'abord; mais enfin, entraîné par les conseils de son frere, par l'espoir d'une révolution qui releveroit sa famille, il résolut avec lui de tremper ses mains dans le sang du Prince d'Orange. C'étoit à Riswick qu'ils devoient consommer cet attentat; il leur falloit des complices; ils en trouvèrent en grand nombre; & ce nombre même, qui les rendoit plus forts, fut ce qui les perdit: ce furent entr'autres Adrien van Dyk, David Korenwinder, Adrien van der Dussen, Kors Janszoon van Alfen, Henri Slatius, Corneille Gerritszoon van Woerden, Jean & Abraham Blansaart & Guillaume Parthy: ces trois derniers, aidés de trois matelots, devoient frapper le coup: mais les matelots révélèrent tout le complot au Prince lui-même. Stoutenbourg s'enfuit, passa en Espagne, & porta les armes contre sa patrie. Le malheureux Groeneveld, complice & non auteur de ce projet odieux, fut pris & conduit à l'échaffaud. Avant de recevoir le coup fatal: *hélas!* dit-il, *le désir de la vengeance & de mauvais conseils m'ont amené où je suis; si j'ai offensé quelqu'un, je le prie de vouloir bien me pardonner.* Puis il ajouta: *ô Dieu! quel homme j'ai été! & que suis-je maintenant?* Il mourut avec assez de fermeté: quinze des complices eurent le même sort.

Hist. de Hollande. 1593-1648.

Attentat contre les jours de Maurice.

Ann. 1623.

La guerre s'étoit rallumée. Une flotte d'onze vaisseaux Hollandois sous l'Amiral Jacob l'Hermite, prit dans la mer du Sud plusieurs vaisseaux Espagnols. Amsterdam, où plutôt les vaisseaux dans son port, furent en danger d'être brûlés par des incendiaires ennemis. Heureusement cet attentat fut découvert avant son exécution & ne laissa aux Espagnols que la honte de l'avoir projeté. Le Commandant de Nimegue, Lambert Charles, surprit sur eux & s'empara de Goch dans le Duché de Cleves. Maurice fit une vaine tentative sur Anvers, & ne pût forcer Spinola à lever le siege de Breda. Il revint à la Haye, où des obstructions au foie dont il étoit attaqué, terminèrent ses jours; ce ne fût qu'à l'ouverture de son corps que l'on découvrit la cause de sa maladie; on n'y trouva point les traces du poison, que le peuple regardoit comme la cause de sa mort. C'étoit un grand guerrier, grand politique, plus sage qu'audacieux dans les combats, mais jaloux, vindicatif & inflexible dans sa vengeance.

Ann. 1624.

Mort de Maurice.

Frédéric Henri, Prince d'Orange, succéda à la plupart des dignités de son frere. Ce Prince avoit su ménager l'affection de la Cour de France & de celle d'Angleterre; s'il n'espéroit pas de les engager dans une alliance défensive, il étoit sûr au moins d'une neutralité parfaite; & les Provinces-Unies se trouvoient en état de résister aux Espagnols affoiblis par le siege de Breda, l'un des plus longs & des plus meurtriers, dont il soit question dans l'Histoire. Ils y étoient entrés enfin. Mais cette con-

Ann. 1625.

Les Espagnols prennent Breda.

Ann. 1626.

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1643.

Ann. 1627.
Ann. 1628.

Succès de
la flotte
Hollan-
doise.

Ann. 1629.
Négocia-
tions inuti-
les.

Ann. 1630.

Ann. 1631.

Ann. 1632.

Succès de
Frédéric-
Henri.

quête leur coûtoit des torrens de sang, & des monceaux d'or. La campagne suivante n'offrit pas de plus grands événemens ; on se tint sur la défensive de part & d'autre ; & celle de 1627 ne fut remarquable que par la prise de Groll, dont le Prince s'empara avec d'autant plus de gloire & d'obstacles, que c'étoit Spinola qui l'avoit fortifiée lui-même ; mais l'année suivante Pierre Hein s'empara presque sans coup férir des Gallions qui rapportoient en Espagne les richesses du Nouveau Monde. Cette capture fut estimée onze millions cinq cens neuf mille cinq cens vingt-quatre florins ; & tandis qu'on répandoit ces trésors en Hollande, on disputoit à Amsterdam sur des objets de théologie, & on fondeoit des écoles pour mieux disputer encore. Le brave Pierre Hein périt depuis dans une bataille navale, en combattant pour sa patrie & non pour des argumens. Frédéric Henri s'empara de Bois-le-Duc après un siège difficile ; Wezel tomba de même au pouvoir des Provinces-Unies.

Au milieu de ces hostilités, on renouoit les négociations avec l'Espagne ; on les rompoit bientôt, & l'espoir d'une nouvelle trêve de trente-quatre ans s'évanouissoit. La Compagnie des Indes Occidentales que Pierre Hein avoit rendue si florissante & si redoutable, en perdant cet intrépide chef, n'avoit rien perdu de ses forces. Elle s'empara des Côtes les plus importantes du Brésil, & devint si puissante qu'elle excita la jalousie de la Compagnie des Indes Orientales. Frédéric-Henri, pour rendre le Commerce plus libre encore, vouloit s'emparer du port de Dunkerke, d'où les corsaires Espagnols infestoient les mers : ses mesures étoient bien prises, l'armée étoit en marche ; mais à l'approche de l'ennemi, les Députés des Etats Généraux, qui étoient dans le camp, exigèrent qu'on donnât le signal de la retraite. Ils accusèrent même Frédéric-Henri, d'avoir voulu sacrifier en cette occasion l'intérêt de la patrie à sa propre gloire. On ne le jugea point à la Haye avec autant de sévérité, puisqu'on assura à son fils Guillaume la survivance de ses charges. Frédéric-Henri alla mériter par des Conquêtes & des Victoires cette nouvelle preuve de l'affection des Provinces-Unies. Les Espagnols vouloient faire une descente dans l'isle de Tholen en Zélande ; mais leur Flotte fut attaquée par celle de la République, qui remporta une victoire complète ; presque tous les vaisseaux Espagnols furent pris & on compta plus de 4000 prisonniers. Venlo, Straalen, Roermonde & Sittart se rendirent, sous la seule condition de conserver le libre exercice de la Religion Catholique. Mais Roermonde, l'une de ces conquêtes, coûta la vie à Ernest Casimir-Comte de Nassau & Stadhouder de Frise. Un succès plus glorieux encore pour Frédéric-Henri, fut la prise de Maastricht, qu'il emporta à la vue des armées Impériale & Espagnole. Après il fit conquérir par le Général Stakenbroek, la ville de Limbourg, celles de Fauquemont, de Rolduc, enfin tout ce Duché & le pays d'Outremeuse. La conquête d'Orsoy termina dignement cette campagne, où Frédéric-Henri avoit développé des talens comparables à ceux de son frere Maurice. (1)

On

(1) -V. Hist. de Frédéric-Henri par Commelyn.

On négocioit pendant l'hiver, mais toujours sans fruit. Henri Comte de Berg quitta le parti des Espagnols. Le printemps ramenoit les combats & les ravages. Frédéric-Henri s'empara de Rhinberg; le Comte Guillaume entre victorieux dans Philippine, conquête qui ouvroit la route du Sas-de-Gand. Cette année fut encore remarquable par la mort de l'Infante Isabelle Claire Eugenie, Souveraine des Pays-bas Espagnols: elle n'eût point d'enfans, de sorte que ces Provinces retournoient à la Couronne d'Espagne; déjà en 1630, le Roi avoit disposé de la régence, par une Lettre cachetée, qu'on ne devoit ouvrir qu'à la mort de cette Princesse. On y trouva nommés, l'Archevêque de Malines, le Duc d'Arfchot, le Comte de Tilly, Dom Carlos Colonia, & le Marquis d'Aitona. Tilly, qui étoit mort, & le Duc d'Arfchot qui étoit absent, furent remplacés par le Comte de Feira, & le Marquis de Fuentes; mais bientôt le Roi nomma son frere Ferdinand Gouverneur Général, plus connu sous le nom de Cardinal Infant; il s'y rendit avec une armée de 12000 hommes.

*Hist. de
Hollande.
1593-1648.
Ann. 1633.*

On parut ensuite être las de verser du sang. La campagne de 1634 ne fut remarquable par aucun événement célèbre. Les Espagnols avoient investi Mastricht; Frédéric-Henri les força à lever le siege, en feignant de vouloir entreprendre celui de Breda. L'année suivante n'offrit que des malheurs à la France & aux Provinces-Unies. Ces deux Puissances s'étoient liguées contre l'Espagne. Malgré cette alliance les Etats Généraux perdirent plusieurs places; & l'armée Françoise presque toute entière périt de misère & de maladies. On accusa de ce désastre, Frédéric-Henri, comme s'il se vengeoit sur les François de ce qu'un Ministre détesté par eux-mêmes lui avoit voulu enlever la Principauté d'Orange. Toutes les fautes, que la Maison de Nassau avoit reprochées à l'infortuné d'Oldenbarnevelt, n'égalèrent pas celle-là. Sa conduite trouva cependant des panégyristes, & l'on aimoit mieux imputer tout à la négligence de la Cour de France, & à Richelieu. (1) Comme ici cette Histoire se trouve liée à celle de France, nous ne passerons que légèrement sur les événemens qu'elle fournit.

*Ann. 1634.
Ann. 1635.*

*Désastre
de l'armée
françoise.*

Les deux Puissances alliées étoient épuisées. Cependant Richelieu qui ne perdoit point de vue le projet d'abaisser la Maison d'Autriche, & de l'investir de tous côtés, promit tant de secours, & sut si bien dissimuler les obstacles, que l'on résolut de continuer la guerre, quoique le peuple & les commercans votassent pour la paix. En même temps on disputoit aux Anglois la Souveraineté de la mer. On écrivoit en Hollande des livres très sçavans, très profonds sur ce sujet: mais le canon des Anglois & la multitude de leurs vaisseaux prouvoient plus que tous les livres. Les Etats paroissoient si fatigués de la guerre, que non-seulement ils refusoient de nouveaux subsides, mais qu'ils votoient pour que les troupes fussent licenciées. Frédéric-Henri menaçoit de remettre son épée dans le fourreau. Charnacé, Ambassadeur de France, s'efforçoit de ranimer l'amour de la gloire & de la liberté dans les ames belgiques. Mais les nouvelles que l'on reçut des Indes Occidentales firent plus d'effet que les

Ann. 1636.

(1) Vide Dict. de Bayle, Article Louis XIII. Remarques L. & M. & notre Hist. de France, Tom. XXXI. p. 333. & suiv.

SECT. X. menaces du Prince & les discours du Ministre françois. La Compagnie, après s'être emparée de Fernambouc, avoit étendu ses conquêtes le long des Côtes du Brésil. L'isle de Curaçao peu considérable par son étendue, mais importante par sa position, étoit en son pouvoir. On avoit enlevé aux Portugais des forteresses, sur lesquelles ils fondoient à la fois & leur richesse & leur sûreté. Jean Maurice de Nassau, nommé Gouverneur de ces Colonies, en avoit détaché une flotte, qui avoit arboré sur les Côtes de Guinée, le Pavillon des Provinces, & avoit chassé les ennemis du fort Saint George del Mina. Ces succès répandirent la joie & l'abondance dans toutes les Provinces, surtout en Hollande. Mais on y eut bientôt un nouveau chagrin, celui de voir décerner à Frédéric-Henri les titres d'Altesse & de premier membre du corps politique. Les Hollandois redoutoient cette Maison, dont l'esprit sembloit plus Monarchique que Republicain.

Ann. 1638. On vit arriver cette année (1638) une Reine veuve d'un des plus grands hommes qui aient honoré le trône; bannie par son fils, foible jeune homme, esclave de l'ambition & de toutes les passions de son Ministre; persécutée par un ingrat dont la fortune étoit son ouvrage; errante de contrées en contrées, ne trouvant partout qu'une pitié stérile & d'invincibles obstacles, que son ennemi, autrefois sa créature, sçavoit semer sur sa route: c'étoit Marie de Médicis. Après avoir vainement réclamé la médiation des Etats auprès de son fils, elle se vit réduite à la dernière extrémité où une Reine de France puisse se trouver, celle de demander un asyle aux Anglois, qui le lui refuserent. Ce peuple com-

Ann. 1639. mençoit à devenir jaloux de ses Alliés. Les Amiraux Tromp & de Witte, par la défaite de la flotte Espagnole près des Dunes, avoient prouvé aux Anglois qu'ils n'étoient pas les seuls maîtres de la mer. Un autre chagrin pour l'Espagne fut le titre de Hauts & Puissans Seigneurs, & de Hautes Puissances, accordé aux Etats Généraux; & le rang qu'on donna à leurs Ambassadeurs.

Ann. 1640. Cette année les armes de Frédéric-Henri n'étoient pas favorisées par la fortune. Il tenta envain le siege de Bruges, & ne pût même entreprendre celui de Hulst. Mais s'il faisoit peu pour sa patrie, il faisoit beaucoup pour lui-même & pour sa famille. Il avoit réuni en sa personne les Stadhouderats de Groningue & de Drente, vacans par la mort du Comte Henri-Casimir; & son fils Guillaume, épousa Marie, fille de Charles I Roi d'Angleterre.

Ann. 1641. La conquête de Gennep fût la seule, par laquelle il rendit quelque lustre à ses armes depuis longtemps malheureuses. Les Confédérés ne triomphoient que dans les Indes. Ils avoient enlevé aux Portugais Malacca & Colombo. Cependant on voyoit éclater en Angleterre cette célèbre guerre

Ann. 1642. civile qui se termina par une sanglante catastrophe, capable d'épouvanter tous les Souverains qui gouvernent des peuples libres. Dans les Provinces-Unies on voyoit ces troubles avec des yeux différens. Frédéric-Henri & ses partisans favorisoient Charles I & lui envoioient des secours d'argent. Mais quelques Etats particuliers, qui sentoient par leur propre

expérience que dans l'Etat même le moins Monarchique, l'autorité d'un chef est toujours oppressive, penchoient pour le Parlement.

Richelieu étoit mort, & son maître, ou plutôt son esclave, l'avoit suivi de près dans la tombe. Mazarin avoit renouvelé l'alliance entre la France & les Provinces-Unies. Le Prince de Condé remportoit la victoire à Rocroi; & Frédéric-Henri manquoit la conquête de Hulst, malgré la terreur que le succès des armes Francoises avoit jettée dans le parti Espagnol.

L'année suivante fut plus glorieuse pour Frédéric-Henri; il s'empara du Sas-de-Gand, conquête importante, qu'on auroit dû entreprendre plutôt. Celle de Hulst, si longtemps & si vainement projetée par le Stadhouder, fut enfin achevée en 1645. Mais il s'efforça deux fois de surprendre Anvers, & deux fois il vit échouer ce dessein, dont le succès auroit mis le comble à ses desirs.

Cependant on entamoit à Munster cette grande négociation qui devoit changer le système politique de l'Europe. Frédéric-Henri, qui craignoit que la paix ne lui ôtât une partie de son autorité, ne pût retenir les Ambassadeurs des Etats dont il vouloit différer le départ. Quoiqu'affoibli par l'âge & par ses infirmités, il se mit en campagne, & fut malheureux dans tout ce qu'il entreprit. Aussi lorsqu'on vint le complimenter sur son retour, il répondit avec humeur: *je suis fâché qu'il ne se soit rien fait de plus cet été; mais on est en paix.* Le chagrin, l'âge, les infirmités, tout concouroit à l'accabler. On a vu quelques héros privilégiés, à qui la Nature a accordé la faveur de conserver leur génie jusqu'au tombeau, malgré la décadence de leur corps: le Stadhouder n'eut point ce bonheur; le moral suivit en lui le physique; son esprit s'affoiblissoit; il devenoit irrésolu, même timide; enfin une maladie de langueur termina ses jours le 14 Mai de cette année. Il eut autant de talens & plus de vertus que son frere. Son ambition fut moins avide & moins sanguinaire. Il sut pardonner à ses ennemis, & demeurer fidele à ses amis malheureux. Son gouvernement fut doux: il rappella cet esprit de tolérance, qui avoit été la base de l'édifice politique. Les Catholiques même ne furent point persécutés. Sévère dans les camps, aimable dans sa cour, débonnaire avec le peuple, modéré dans les assemblées; il fut adoré de tous les partis, ou plutôt il n'y eut point de partis sous son gouvernement.

Guillaume son fils lui succéda. Celui-ci ne respiroit que la guerre, & si l'on n'avoit mis un frein à son courage, il alloit par des expéditions hardies rompre les conférences de Munster. La paix, à laquelle on avoit tant de fois & si vainement travaillé, fut enfin conclue, malgré les remontrances des Ministres François, & même de la Hollande & de la Zélande, qui prétendoient que la République, d'après les Traités, ne devoit point faire de paix particulière avec l'Espagne, ni la signer, que lorsque les intérêts de la France & ceux des autres Puissances auroient été discutés. Par ce Traité le Roi d'Espagne reconnoissoit les Pays-Bas Unis pour Etats Libres & Souverains, sur lesquels ni lui, ni ses Successeurs ne formeroient jamais aucune prétention. Il déclaroit, au contrai-

Hist. de Hollande.

1593-1648.

Mort de Louis XIII.

Ann. 1643.

Ann. 1644.

Ann. 1645.

Ann. 1646.

Ann. 1647.

Mort de Frédéric-Henri.

Ann. 1648.

Paix de Munster.

SECT. X.
Hist. de
Hollande.
1593-1648.

re, qu'il désiroit conclure avec eux une Paix & Alliance perpétuelles. Les limites de la République étoient fixés. On célébra partout le jour heureux, où le calme avoit été rendu aux Provinces, après tant de troubles & de désastres. La Province de Zélande fut celle qui montra le moins d'allégresse, parce qu'elle favorisoit le Prince d'Orange & la France.

SECTION XI.

Histoire de la République des Provinces-Unies, depuis le Traité de Westphalie, jusques à la Paix de Breda, ou depuis 1648 jusqu'en 1667.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Ann. 1648.

Ordre dans
les finances.

Ann. 1649.

Réduction
des troupes.

TOUT ce que la République avoit pu obtenir par le Traité de la Trêve de 1609, étoit que l'Espagne regardât ses Ambassadeurs comme ceux d'un peuple libre : le Traité de Westphalie venoit d'assurer aux Provinces-Unies la liberté & la souveraineté. Par cette paix la tolérance mutuelle de Religion avoit été établie entre les sujets de l'Espagne & ceux des Etats : la liberté respectueuse du commerce, accordée aux deux nations ; les limites réglées, les prétentions de l'Espagne sur les Provinces de l'Union & sur leurs conquêtes abandonnées pour jamais. Le premier usage que la République fit de son repos, fut de mettre de l'ordre dans les finances. On résolut de diminuer le nombre des troupes qui étoient à la solde de l'Etat. Le Brabant Hollandois déchargé des contributions qu'il payoit aux Espagnols, avoit été assujetti aux taxes communes. Les intérêts des dettes de la Province de Hollande, avoient été réduits du denier seize au denier vingt. Les Ambassadeurs des têtes couronnées ne furent plus logés aux dépens des Etats ; plusieurs autres objets de dépense furent supprimés. (1) La Hollande devoit des sommes considérables à l'Amirauté, à la Compagnie des Indes & aux troupes, dont la réforme étoit indispensable. Cette Province proposa de licencier 50 hommes par compagnie d'infanterie ; après bien des discussions, Guillaume II & les autres Provinces y consentirent. Les Etats de Hollande demandèrent encore que 50 compagnies d'infanterie étrangère fussent congédiées, & que tous les régimens étrangers fussent réduits à dix compagnies. Le Prince représenta que ce seroit exposer l'Etat. La Hollande s'adressa aux Etats Généraux & au Stadhouder, & proposa en outre la réduction par moitié de la cavalerie. Le Stadhouder fit d'autres propositions ; les esprits s'aigrirent. Cette dispute qui eut des suites si facheuses, étoit aisée à terminer.

(1) Hist. des Prov. Unies par le Clerc. T. II. L. XII.

Le Prince vouloit qu'on retînt 3000 chevaux & 26315 hommes d'infanterie. Les Hollandois ne vouloient conserver que 2700 cavaliers & un peu moins de 26000 hommes d'infanterie. Ce n'étoit pas une grande différence ; mais chacun tenoit à son avis : & la Hollande signifia aux Capitaines d'infanterie & aux Brigadiers de cavalerie à sa solde, de ne plus s'attendre à aucun payement. Les Etats Généraux leur écrivirent en même temps, pour les retenir au service, leur défendant d'obéir & les sommant de leur serment. (1) Ces discussions devenoient tous les jours plus sérieuses : pour les faire cesser, les Etats Généraux envoyèrent une Députation aux villes de Hollande, dont l'objet étoit de les détourner de faire une réforme séparément des autres Provinces ; ils prièrent en même temps le Prince de conserver la paix & la tranquillité. Le Prince se mit à la tête de la Députation. Elle se rendit à Dordrecht ; elle représenta le désordre & le danger auxquels la Hollande exposoit l'Etat, en congédiant les troupes sans le consentement des Alliés. Jacob de Wit, qui étoit Bourguemaître, avoit dit d'abord que ce n'étoit qu'à la considération du Prince, qu'il accordoit l'audience du Conseil de ville, sans entendre préjudicier à la souveraineté des Etats de la Province & à la liberté des suffrages : le Conseil de Dordrecht répondit, qu'on délibéreroit sur ce qui avoit été proposé & qu'on feroit part des résolutions aux Etats de la Province. La Députation demanda une seconde audience pour le lendemain ; Aertsbergen portant la parole, parla avec hauteur & alla jusques à dire, que Mrs. M. M. de Dordrecht, ayant violé l'Union, s'étoient rendus coupables d'un crime capital, & méritoient d'être punis dans leurs corps & leurs biens. Ce discours irrita le Conseil qui, malgré la présence de Guillaume, en blâma l'indécence, déclarant par la bouche de de Wit, qu'à la première assemblée on en demanderoit satisfaction ; & l'on décida qu'on refuseroit toute audience aux Députés. La Députation se rendit dans les autres villes & n'en obtint qu'une réponse vague, s'en remettant à l'Assemblée prochaine de la Province. Le Prince fut reçu à Delft comme Stadhouder ; mais on refusa le logement aux Députés. A Amsterdam on refusa de le recevoir avec sa suite, en qualité de Député des Etats Généraux, & lorsqu'il approcha, on lui envoya un Bourguemaître avec le Président des Echevins & un Secrétaire, pour lui dire qu'il feroit très bien reçu, s'il venoit comme Gouverneur de la ville. Guillaume répondit qu'il prétendoit y être reçu avec toutes les qualités dont il étoit revêtu & avec sa compagnie ; & lorsqu'il demanda une audience en plein Conseil, comme Député & porteur d'une lettre de créance des Etats Généraux, les Bourguemaîtres refusèrent d'assembler le Conseil. Alors il demanda cette audience comme Gouverneur, mais sans renoncer à la qualité de Député. Ce subterfuge ne lui servit de rien, & le Conseil justifia ses refus, en di-

Hist. de Hollande.
 1648-1667.

Discussions à ce sujet.

Ann. 1650.

Prétentions du Prince d'Oranges

Rejetées.

(1) Wicquefort L. IV.

SECT. XI. *Hist. de Hollande.* 1648-1667. *1648-1667.* tant qu'on ne seroit pas d'humeur de souffrir l'insolence d'Aertsbergen (1). De retour à la Haye, Aertsbergen fit son rapport aux EE. GG. & ne fit qu'irriter les esprits. Le Prince se plaignit des Magistrats d'Amsterdam & demanda réparation. Les Magistrats se justifient & inculperent Aertsbergen, pour avoir dit que la Province avoit troublé l'Etat, en réformant les troupes sans en avoir fait part aux Alliés, & pour avoir mêlé la religion dans tout cela, afin de rendre les Magistrats odieux aux peuples, & cela étoit vrai. Les Ecclésiastiques toujours empressés de s'ingérer des discussions politiques, s'emportoient dans leurs sermons contre les Etats de Hollande, qui furent obligés de sévir contre le Ministre Stermont. Il les traitoit d'ingrats, qui payoient par des outrages les sueurs & le sang des défenseurs de la patrie (2).

Abus d'autorité de Guillaume.

L'aigreur avoit été portée à l'excès par un coup d'autorité que le Prince avoit hazardé. Corneliszoon de Witte, au service de la Compagnie des Indes Occidentales, revenant du Bresil, sans la permission du Conseil de Régence, étoit allé voir le Prince, pour lui rendre compte de sa conduite. Guillaume, de l'avis de quelques membres des EE. GG. l'avoit fait arrêter & mettre en prison à la Haye.

Conflit entre les EE. GG. & les EE. de la Province.

L'Amirauté d'Amsterdam, par les ordres des EE. GG., avoit fait emprisonner dans le même temps, quelques Capitaines de l'Escadre de de Witte. Les Etats de Hollande avoient représenté au Prince, qu'on violoit leur territoire & qu'on attentoit à leur Souveraineté. Guillaume & l'Amirauté furent sourds à leurs plaintes. Le Magistrat d'Amsterdam fit briser les portes de la prison & rendit la liberté à de Witte & aux Capitaines. Les Etats Généraux prétendirent qu'ils avoient usé de leur droit & qu'ils étoient Souverains des pays, qui avoient été conquis à frais communs, tels que les Indes & le Bresil; que ceux qui étoient à leur serment, étoient aussi soumis à leur juridiction, & que ceux qu'ils employoient en quelque commission au dehors du pays, étoient comptables envers eux de leur conduite: les Etats de Hollande soutenoient que les EE. GG. n'ayant point de juridiction dans aucune des Provinces, ils n'y pouvoient faire arrêter personne, que par le consentement des Souverains des lieux ou des Juges qui les représentoient; que la Hollande, par un privilege spécial, étoit exempte d'évocation devant aucun Tribunal; que les EE. GG. ne pouvoient juger que des fautes commises par les gens de guerre dans leur emploi & par prévention seulement; que par toutes ces raisons & beaucoup d'autres, les EE. GG. n'avoient pu dans aucun cas préjudicier aux droits de la Souveraineté. (3) Ils demandèrent que de Witte fût renvoyé devant son tribunal naturel, l'Amirauté d'Amsterdam.

Comme le Prince retardoit la conclusion de cette affaire, le Procureur

(1) Abregé de l'hist. de la Holl. T. II.

(2) Wicquefort hist. de Holl. L. III.

(3) Hist. des Prov. Unies par le Clerc. T. III. L. 13.

Général reçut ordre de tirer de prison l'Amiral & les Capitaines. Guillaume prévoyant les suites de cette résolution, fit ramener de Witte dans l'au- *Hist. de Hollande. 1648-1667.*
 berge d'où il l'avoit fait enlever. On lui donna des Juges. Cette affaire ayant traîné jusques à la mort du Prince, de Witte fut entièrement dé-
 chargé.

Bientôt une entreprise plus hardie de la part du Stadhouder, fit crain- *Guillaume fait arrê- ter cinq Députés.*
 dre de plus grands attentats à la liberté de la République. C'étoit un usage anciennement établi que, quand le Stadhouder de Hollande vouloit faire passer quelque proposition aux Etats, il envoyoit chercher le Pensionnaire ou quelque autre Député, pour la lui recommander. Guillaume fit prier le Bourguemaître de Dordrecht Jacob de Wit, de passer chez lui : il invita aussi séparément Jean de Waal & Albert de Ruyl, l'un Bourguemaître & l'autre Pensionnaire de Harlem ; Duyft de Voorhout, Bourguemaître de Delft ; Nanning Keiser, Pensionnaire de Hoorn ; Nicolas Stellingwerf, Secrétaire de Medenblick, tous Députés aux Etats de Hollande. Ils se rendirent chez le Prince sans méfiance : à mesure qu'ils arrivoient, un domestique les conduisoit chacun dans une chambre particuliere : ils y furent arrêtés, renfermés sous la clef & gardés à vue. C'étoit ainsi que Maurice avoit fait arrêter d'Oldenbarnevelt & quelques autres. Le Prince fit dire aux Etats de Hollande par le Pensionnaire Catz, que n'ayant pu supporter l'insolence de quelques Députés qui semoient la division dans les villes, il avoit cru devoir se saisir d'eux ; qu'il faisoit marcher vers Amsterdam, des troupes de cavalerie & d'infanterie, sous les ordres du Comte de Nassau, Gouverneur de Frise ; & que ne doutant point, qu'elles n'y fussent arrivées, il se dispoisoit à partir le même jour pour se mettre à leur tête.

Catz s'acquitta de sa commission en tremblant. Le Palais où s'as-
 semblent les Etats Généraux & ceux de la Province, fut investi. La Cour fut remplie de troupes : la garde du Prince qui n'envoyoit ordinairement qu'un détachement, s'y trouva toute entiere ; les avenues furent occupées par les compagnies Colonelles, composées de soldats étrangers. Cette violation de tous les droits de la République, cette usurpation d'autorité de la part du Stadhouder, qui n'avoit aucun droit, *Consternation des Etats.*
 ni de gêner l'assemblée, ni de faire arrêter les Députés, (1) jetta la consternation dans les esprits. L'Assemblée, pour se tirer d'embarras imagina de renvoyer quelques-uns des Députés aux Conseils de leurs villes, pour avoir leur avis sur les circonstances présentes, & les rapporter huit jours après. Cependant les prisonniers escortés par un nombreux détachement de cavalerie & d'infanterie, furent transférés le lendemain pendant la nuit, au château de Loevenstein & gardés chacun dans sa prison, comme des criminels de leze-majesté.

Le Comte de Nassau marchoit à la tête de la cavalerie : une partie de ses troupes s'égara pendant la nuit, qui étoit fort obscure & se retrouva le lendemain au lieu même, d'où elle étoit partie ; le courier de

(1) Voyez Aitzema L. XXIV. du Lion retabli.

Sect. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Il fait
marcher
des troupes
contre Am-
sterdam.

Hambourg à Amsterdam, les rencontra ; mais comme il n'y avoit que deux ou trois Officiers, qui sçussent quel étoit l'objet de cette marche, & qu'on avoit négligé de donner ordre d'arrêter les personnes qui pourroient avertir les habitans, ce courier passa & raconta naïvement qu'il avoit rencontré des troupes en pleine marche ; on ne savoit si c'étoient quelques troupes Suédoises qui étoient restées sur le territoire de Liege, jusques au payement des sommes qu'elles devoient toucher, conformément au Traité de Westphalie ; ou celles du Duc de Lorraine, qui étant mal payées par leur maître & vivant assez souvent de pillage, venoient tenter une entreprise sur Amsterdam. Des quatre Bourguemaîtres, Bicker seul étoit dans la ville ; conjointement avec le Président des Echevins Huydekoper de Maarseeven, on fit lever les ponts-levis, conduire de l'artillerie sur les remparts & mettre les bourgeois & la garnison sous les armes. On forma à la hâte plusieurs compagnies d'ouvriers à vingt sols par jour. On arma huit vaisseaux de guerre & quelques fregates pour garder la ville du côté de l'Y. Tous les postes furent gardés : les Anabaptistes même, ennemis de toute espece de guerre, prirent les armes (1).

Le Comte de Nassau voyant l'impossibilité de surprendre Amsterdam, envoya par un trompette une lettre, que Guillaume l'avoit chargé de remettre aux Magistrats, lorsqu'il y seroit entré. Le Prince leur marquoit que n'ayant pas été traité comme il devoit l'être, lorsqu'il étoit venu dans leur ville, il avoit envoyé le Comte de Nassau avec des troupes, pour y maintenir l'ordre, & n'être point troublé dans ce qu'il avoit à proposer pour le service de l'Etat. Après la lecture de cette lettre, Huydekoper fut député au Comte, pour lui dire qu'on avoit envoyé des Députés aux Etats de la Province, & qu'on ne pouvoit faire une réponse au Prince qu'au retour des Députés ; mais qu'il conseilloit aux troupes de se retirer, parcequ'on parloit déjà dans la ville de les submerger avec leur Général, & que les Magistrats ne seroient pas les maîtres de l'empêcher.

Le Prince voyant que son dessein de surprendre Amsterdam étoit manqué, résolut d'en faire le siege ; mais lorsqu'il fut parvenu entre cette ville & Harlem, Louis de Nassau, Gouverneur de Berg-op-Zoom, le fit trembler du danger où il s'exposoit, parceque les habitans n'avoient qu'à percer la digue près de la porte St. Antoine, pour le mettre sous les eaux avec son armée. N'osant pas tenter le siege & ne voulant pas reculer, il eût recours aux Etats Généraux, & les engagea à lui envoyer une Députation, pour le prier de renoncer à sa vengeance ; mais avant le retour des Députés, il fit savoir au Conseil d'Amsterdam qu'il vouloit entrer dans la ville : le Conseil lui fit répondre qu'il en étoit le maître, pourvu qu'il fit retirer ses troupes ; le Prince vouloit les y laisser en garnison ; mais la fermeté du Conseil l'obligea de consentir à un accommodement. La ville accepta la liste militaire réglée par le Prince, con-

(1) *Abrég. de l'hist. de Holl. T. XI. Ch. XII.*

formément à sa proposition du 5 Juillet; elle consentit à le recevoir comme Stadhouder de la Province & à lui donner, toutes les fois qu'il le desire-
roit, audience en plein Conseil en cette qualité seulement, & à licencier
les troupes que la ville venoit de lever. Le Prince de son côté promit de
faire retirer ses troupes, après la signature, à condition qu'André &
Corneille Bicker, (qui s'étoient conduits en zélés citoyens) renonceroient
pour toujours aux charges de Magistrature, (1) sauf néanmoins leur hon-
neur & leur réputation. Ces deux sages Magistrats déclarèrent qu'ils préfé-
roient le repos de la ville à leur propre satisfaction & consentirent à l'ex-
clusion qu'on leur donnoit. Cet accommodement étoit à l'avantage du Prince;
mais Amsterdam aimait mieux céder, que de s'exposer aux maux que son
opiniâtreté eût entraînés.

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

Le Prince, sur les représentations des villes, mit en liberté les six Dé-
putés prisonniers à Loewenstein, à condition qu'ils n'entreroient point
dans la Régence. Il donna en même temps un Mémoire aux Etats de Hol-
lande & aux EE. GG., pour se justifier de les avoir fait arrêter. Ce
Mémoire, qu'on ne voulut point lire dans l'assemblée, fut renvoyé au
Pensionnaire Catz. Il ne fut ouvert qu'après la mort de Guillaume, com-
me nous le dirons ailleurs.

*Il met les
Députés en
liberté.*

Dans ces circonstances, le Prince attaqué de la petite-verole, le 27
Octobre, après trois semaines de chasse & de fatigues excessives, mourut
le 6 de Novembre, dans sa 25^e. année. Cette mort affecta diversement les
esprits. Le peuple d'Amsterdam en témoigna une joie indécente. La
France, avec laquelle on soupçonnoit ce Prince d'avoir traité secrète-
ment, (2) afin d'engager la République dans une nouvelle guerre con-
tre l'Espagne, donna des vifs regrets à sa perte. L'Espagne & l'An-
gleterre se féliciterent de sa mort. Les Provinces-Unies rendirent ju-
stice aux qualités brillantes qu'il montrait à la fleur de son âge. Au-
cun de ses ancêtres ne l'avoit surpassé en générosité, en douceur, en
affabilité. Ces vertus étoient embellies par les graces extérieures du
corps, fortifié par des exercices continuels, qu'il porta malheureu-
sement jusques à l'excès. Il avoit épousé Marie Princesse Royale d'An-
gleterre, qu'il laissa enceinte d'un fils, connu sous le nom de
Guillaume III, né le 14 Novembre, huit jours après la mort de son
pere (3).

*Mort de
Guillau-
me II.*

Ce ne fut pas un Prince, à qui la République pouvoit confier le
timon de l'Etat; on fit passer le Stadhouderat de Groningue & des Omme-
landes, au Comte Guillaume-Frédéric de Nassau, déjà Stadhouder de
Frise. La Princesse Douairiere fit envain tous ses efforts, pour faire
changer ces dispositions en faveur de son petit-fils: elle chercha à
faire valoir les services que les ancêtres du jeune Prince avoient ren-
dus à l'Etat. Pour donner plus de solidité à sa nomination, Guillaume-

(1) Wicquefort Hist. de Holl. L. IV.

(2) Lettres du Comte d'Estrades T. I.

(3) Hist. du Stadhouderat & Remarques.

Sect. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Frédéric épousa Albertine-Agnès, fille de Frédéric-Henri, Prince d'Orange.

Les Députés que le Prince avoit fait prisonniers, & les Magistrats qu'il avoit destitués, furent rétablis : quelques Provinces profitèrent de ces circonstances, pour affoiblir l'autorité du Stadhouderat. La Zélande déclara que la qualité de premier Noble de Zélande, n'étant attachée à aucuns Domaines possédés par la Maison d'Orange, n'étoit que personnelle, & qu'elle devoit être anéantie par la mort de Guillaume II : Knuit, qui l'avoit représenté, objecta vainement que cette qualité étant un droit de la naissance du Prince, devoit lui être transmise ; Knuit fut démis de son emploi (1).

Change-
mens dans
le Gouver-
nement.

Les Etats de Hollande firent dans le Gouvernement des changemens encore plus considérables. Après la mort du Stadhouder, ils avoient envoyé des Députés dans les autres Provinces, pour les engager à consentir à une convocation de leurs Etats particuliers, à la Haye. Avant le retour des Députés, ils avoient offert aux villes de cette Province, la liberté & le privilege de se choisir elles-mêmes leurs Magistrats ; au lieu que partout le Stadhouder nommoit les Echevins, & dans quelques villes, les Bourguemaîtres. Les villes acceptèrent. La Cour de Hollande prétendoit, qu'au défaut du Stadhouder, la disposition des charges de la Magistrature lui appartenoit ; mais elle renonça à cette prétention. Les Etats déterminés à garder les droits de la Souveraineté, s'attribuerent une partie des droits attachés au Stadhouderat, tels que la disposition de tous les Emplois militaires, à la répartition de la Province, la nomination au Rectorat de l'Université de Leyde, les droits de la Grande-Maîtrise des eaux & forêts, & la disposition de la Lieutenance, sur la proposition du corps des Nobles ; ils décidèrent que les Etats accorderoient désormais les faveurs, lettres de grace & d'abolition. La garde à cheval du Prince ne fut plus appelée que la garde du corps des Etats de Hollande ; ils formerent un régiment de dix compagnies de la garde à pied. Les autres Provinces imiterent celle de Hollande, & toutes concouroient à anéantir l'autorité du Stadhouderat (2).

Prétendans
à la tutelle
de Guillaume
III.

Les divisions des prétendans à la tutelle du Prince, favorisoient les démarches des villes pour s'emparer de l'autorité. La Princesse Royale, mere de Guillaume III, se faisoit un titre du droit de mere & d'un testament de son mari, qui l'appelloit à la tutelle ; la Princesse Douairiere de Frédéric-Henri, soutenoit que la Princesse Royale étant mineure, avoit elle-même besoin d'un tuteur, & que le testament de Guillaume II n'étant pas revêtu des formes légales, devoit être exclue de la tutelle de son fils, & qu'à son défaut, elle alloit de droit à sa grand' mere. (3) Les autres prétendans étoient Philippe-Louis & Frédéric-Louis de Baviere, Palatins du Rhin, petits-fils de Guil-

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII. Hist. du Stadhouderat.

(2) Hist. abrég. de la Holl. Hist. du Stadhouderat.

(3) Wicquefort hist. de Holl. L. IV.

Guillaume I, Prince d'Orange, l'un par Julienne & l'autre par Emilie de Nassau, filles de Guillaume I; Emmanuel & Louis-Guillaume, Princes de Portugal, dont la mere, Emilie de Nassau, étoit sœur du feu Prince Maurice: mais le prétendant le plus redoutable, étoit Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, marié à la sœur aînée de Guillaume II. Enfin la tutelle fut accordée aux deux Princesses & à l'Electeur de Brandebourg, avec cette condition que la Princesse Royale y auroit la plus grande part.

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

Toute innovation dans le Gouvernement produit presque toujours des troubles. L'anéantissement du titre de premier Noble en occasionna dans la Zélande. L'opinion commune étoit que le Prince, en qualité de Marquis de Flessingue & de Veere, indépendamment de la qualité de Stadhouder, devoit disposer des Magistratures de ces deux villes; droit que les tuteurs prétendoient exercer au nom de leur pupille. La Province s'y opposa. Les deux Bourguemaîtres de Middelbourg, Henri Thibaut d'Aagtenkerke & le Docteur Landsbergen, qui soutenoient le parti de la Maison d'Orange, travailloient sourdement à le faire nommer Stadhouder de Zélande; mais n'ayant pas assez ménagé la Bourgeoisie, dans la forme de l'élection des Magistrats, ils excitèrent ses murmures; les Ecclésiastiques animèrent la populace, qui se jeta sur les maisons de Landsbergen & de Thibaut; les Bourguemaîtres ne se sauverent que par la fuite. La nouvelle forme d'élection fut proscrite. Middelbourg, Ziericzee, Goes & Tholen, se choisirent leurs Magistrats: Flessingue & Veere ne vouloient tenir les leurs que du choix du Prince, comme Marquis; mais enfin ces villes se conformerent aux dispositions des Etats, à condition que si les tuteurs vouloient se pourvoir en justice, ils ne seroient ni à leur charge, ni qu'il ne seroit rien exigé pour les frais de la procédure. D'un autre côté, la Noblesse fit quelques efforts pour avoir séance dans l'Assemblée des Etats de Zélande, mais les villes rejetterent leurs demandes (1).

*Troubles en
Zélande.*

Cependant les Etats des Provinces convoqués à la Haye, commencerent leurs séances dans la grande salle de la Cour. Le Pensionnaire Catz, célèbre par ses poésies, prononça un discours, dans lequel il traça le plan de la nouvelle forme, que la Province de Hollande se proposoit de donner à la constitution de l'Etat. Cette Province avoit eu soin de persuader aux Zélandois, que l'enfance du Prince livré à ses tuteurs & d'autres circonstances devoient l'exclure du Stadhouderat. Tout ce qui devoit être agité dans cette Assemblée, connue dans l'histoire sous le nom de Grande Assemblée, se réduisoit à ces trois points: l'Union, la Religion & la Milice. Le premier resta indécis à quelques égards; les circonstances où se trouvoit la République, ne permettant pas de rien fixer sur la maniere, dont les différends qui surviendroient entre les Provinces, pourroient être discutés & décidés: les moyens indiqués par le Traité

*La grande
Assemblée.*

Le Réglemens.

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.

SECT. XI. d'Utrecht de 1579, étant devenus insuffisans par le changement des affaires.
Hist. de Hollande.
 1648-1667.

La Religion occasionna de grands débats : les Ecclésiastiques & quelques Provinces s'opposèrent à la tolérance des Religions étrangères. La Hollande, qui sentoit que l'intolérance seroit funeste à son commerce, étouffa les clameurs des Ecclésiastiques, & les sept Provinces, sans parler des autres Religions, déclarèrent que „ chacune maintiendrait chez „ soi & pour soi, & défendrait de toute son autorité, la vraie Religion Chrétienne Réformée, telle qu'elle étoit enseignée publiquement „ dans toutes les églises de la République & conformément aux Canons „ du Synode de Dordrecht, sans souffrir que personne y fit aucun changement.” Mais on n'imposa à personne la nécessité de l'embrasser : (1) il fut dit seulement à l'égard des Religions & Sectes tolérées, qu'elles seroient tenues en bon ordre & en repos, empêchant toute sorte d'excès & ne permettant pas qu'elles s'établissent en autres lieux, que ceux où elles sont établies. Tout cela supposoit une tolérance absolue.

L'article de la Milice entraîna de plus grandes contestations, à cause de la charge de Capitaine Général, dont la Hollande soutenoit l'inutilité ; mais on étoit arrêté sur l'administration des affaires de la guerre. Enfin la direction en fut donnée par provision aux Etats Généraux, à condition qu'ils prendroient l'avis du Conseil d'Etat.

La Hollande craignoit toujours la Frise, Groningue & les Omme-landes, qui cherchoient à gagner la Zélande pour remplir la place de Capitaine Général ; ce qui eut entraîné la pluralité des suffrages : la Hollande envoya vers la Province, une députation qui représenta aux Zélandois, que le désir & l'apparence d'une longue paix rendoient cette place inutile ; mais que, quand même on seroit obligé de la remplir, on devroit bien se garder d'y nommer le Prince d'Orange, parce qu'en cas de guerre, sa minorité obligeroit de lui substituer un autre Capitaine Général ; au lieu que, si l'on déclaroit que le Prince venant à l'âge de majorité, & étant par la pluralité des suffrages des Provinces jugé propre à cet emploi, il seroit préféré à tous ceux qui pourroient y prétendre, qu'il arriveroit qu'en cas de guerre, on se seroit mis dans l'impossibilité de se choisir un défenseur : & que d'ailleurs il pourroit arriver que le Prince, étant devenu majeur, une profonde paix rendît sa place inutile, tandis que cette charge seroit peut-être incompatible au bien de l'Etat. Les Etats de Zélande hésiterent quelque temps ; mais enfin les changemens qui se faisoient dans la Régence, les déterminèrent à consentir (2).

*Moyens
 contre la
 corruption.*

Parmi les réglemens qui se firent à cette Assemblée, on en fit un par lequel il étoit défendu de donner & de recevoir des présens, de quelque nature qu'ils fussent, lorsqu'ils tendroient à la corruption & à la venalité des suffrages. Ce

(1) *Hist. des Prov. Unies, ubi supr.*

(2) *Abrég. de l'hist. de la Holl. T. II. Ch. XII.*

règlement regardoit la Maison d'Orange, qui se faisoit des partisans à beaux deniers comptans. *Hist. de Hollande.*

Avant la séparation de l'Assemblée, le Pensionnaire Catz, qui avoit demandé sa retraite, à cause de son grand âge, remit aux Etats le mémoire que Guillaume II leur avoit envoyé pour se justifier d'avoir fait arrêter les six Députés, & d'avoir essayé de surprendre Amsterdam. On mit en délibération, si on liroit ce mémoire, ou si on le brûleroit sans le lire? La pluralité fut pour la lecture. On frémit d'indignation. La Députation du mois de Juin, de l'année précédente, aux différentes villes de Hollande, fut condamnée, comme contraire à l'ordre & à la forme du Gouvernement. Les Etats des autres Provinces furent priés de désapprouver & de déclarer les Résolutions du 5 & 6 du même mois, prises par égard ou par crainte, nulles & illégales; les remerciemens forcés, faits alors à S. A., furent désavoués. On déclara l'emprisonnement des Députés & l'entreprise sur Amsterdam, attentatoires à la Liberté, à la Majesté & à la Souveraineté de la Hollande. (1) On savoit que plusieurs villes jalouses de l'état florissant d'Amsterdam, n'avoient pas été fâchées dans le temps que le Prince l'humiliât, & que quelques-unes n'avoient pas eu honte de favoriser secrètement une entreprise, qu'elles ne condamnoient que parce que les circonstances avoient changé. D'après les requisitions des Etats, les villes de Dordrecht, Harlem, Delft, Amsterdam, Hoorn & Medenblick, reconnurent les six Députés pour vrais & fideles patriotes, & les Etats approuverent leur conduite par une déclaration spéciale. Les motifs allégués dans le mémoire du Prince, furent refutés; & sur la proposition, faite par les Etats de Frise, on publia une amnistie générale de tout ce qui s'étoit passé en 1650, de la part de quelques Provinces ou personnes, contre d'autres personnes ou Provinces. Les Etats de Hollande dédommagerent par la suite la ville d'Amsterdam des frais extraordinaires qu'elle avoit été obligée de faire, pour le service & l'utilité de la patrie.

Le Pensionnaire Catz, plus célèbre par ses ouvrages, que par ses talens pour le Gouvernement, fit la clôture de cette auguste Assemblée, par un discours fort éloquent, dans lequel il attribua à une protection manifeste de la Providence, l'unanimité des suffrages & la concorde qui avoient régné dans le cours des séances. Catz réitéra la demande de son congé; sa démission fut acceptée: on l'engagea à garder la charge de Garde du grand sceau de la Province, & celle de Grand Pensionnaire fut donnée à Adrien Pauw, Seigneur de Heemstede, ancien Pensionnaire d'Amsterdam & ensuite de Hollande (2).

Pendant les séances de la grande Assemblée, Dom Antonio de Souza de Macedo, Ambassadeur de Portugal, qui remplaçoit Dom Francisco de Souza Cotinho, dont les Etats avoient demandé le

(1) Hist. du Stadhouderat & Remarques.

(2) Hist. abrég. de la Holl. T. II. Ch. XII. Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.

SECT. XI. rappel, présenta ses lettres de créance. On lui envoya le projet d'un Traité & on ne lui donna que huit jours pour y répondre définitivement.

Hist. de Hollande.
1648-1667.

Affaires de Portugal.

Il est nécessaire de se rappeler que le 18 Septembre 1649, les Etats Généraux avoient écrit à l'Assemblée des Directeurs de la Compagnie des Indes à Middelbourg, de faire une guerre ouverte aux établissemens des Portugais aux Indes Occidentales, & d'attaquer leurs vaisseaux, allant aux Indes, ou en revenant; ils avoient résolu d'équiper six vaisseaux de guerre & six yachts, pour soutenir la Compagnie dans le Brésil: la Province de Hollande avoit pris une résolution semblable. Mais cette Compagnie étoit extrêmement divisée: il y avoit journellement des plaintes respectives, entre le Conseil suprême du Brésil & le Conseil de guerre. La flotte de l'Amiral de Witte manquoit de tout; ses vaisseaux n'avoient point de quoi se radoubler, étoient rongés des vers & dépourvus de vivres; les Officiers de la Compagnie lui en refusoient, même en payant; ils l'accusoient d'avoir pillé un vaisseau Portugais, qu'ils avoient pillé eux-mêmes: il se plaignoit, & ils regardoient ses plaintes comme un prétexte pour s'en retourner en Hollande. La nation Portugaise avoit enlevé aux E.E. GG. Loanda, St. Thomé & Maraghon, au milieu de la paix. Profitant des divisions de la Compagnie & de la situation des affaires, qui empêchoient la République de songer à celles du Brésil, les Portugais réussissoient dans toutes leurs entreprises. D'un autre côté, les Employés de la Compagnie, soit au Brésil, soit en Europe, craignant que la ruine prochaine de la Compagnie ne les empêchât d'en tirer aucun avantage, mettoient tout à profit & se payoient par leurs mains (1).

Dom Antonio de Souza Macedo étoit arrivé dans le temps qu'on s'occupoit des secours qu'on devoit envoyer au Brésil: son prédécesseur s'étoit si mal conduit envers les Etats, qu'il y eût des voix à ne pas recevoir Macedo. On ne répondit point à ses propositions d'une paix perpétuelle. Cependant les Etats de Hollande chargerent ceux qui avoient été nommés par les E.E. GG., de revoir les articles qui avoient été présentés à Coutinho, d'y faire les changemens nécessaires & de les communiquer à LL. HH. PP.; sur quoi l'on donneroit audience à l'Ambassadeur. (2) Macedo proposa de la part de son maître, la médiation que Christine, Reine de Suede, lui avoit offerte: les Députés lui répondirent, qu'ils n'avoient aucun ordre au sujet de la médiation, mais seulement de lui présenter des articles convenus en partie avec son devancier, & qu'il ne s'agissoit plus que de les accepter ou de les rejeter.

L'Ambassadeur insistoit pour la médiation de la Reine de Suede & pour une paix générale, qu'il desiroit de conclure avant l'expiration de la trêve. Les E.E. GG. rejettoient la médiation & pressoient la négociation concernant le Brésil, avant d'en venir à la paix.

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.

(2) Wicquefort, Hist. de Holl. L. IV.

mais ils s'aperçurent par les discours de Macedo, que les Portugais amu- *Hist. de*
soient l'Etat, en feignant de persuader aux Capitaines du Bresil de rentrer *Hollande.*
sous la domination Hollandoise. Les propositions que fit Macedo, en *1648-1667.*
réponse aux articles, furent rejetées & il fut résolu de ne plus conférer
avec lui. On lui ôta même les exemptions accordées aux Ambassadeurs.
Ses créanciers vouloient le faire arrêter; mais les EE. GG. ne vou-
loient pas le souffrir. On lui accorda un passeport & l'on se disposa à
recommencer la guerre, aussitôt que la trêve seroit expirée.

Quoique dans les querelles avec l'Espagne, la France eût accepté la *Pirate-*
médiation des EE. GG. & qu'elle protestât de vouloir vivre en bonne intel- *ries.*
ligence avec Leurs HH. PP., ses armateurs n'en troubloient pas moins le
commerce des Hollandois dans la Méditerranée. L'Amirauté d'Amsterdam
s'en plaignit plusieurs fois; elle faisoit monter les pertes des marchands
Hollandois depuis neuf ans, à plus de sept millions cinq cent mille
Livres. Les EE. GG. s'adressèrent à Pomponne de Bellievre, qui arriva
peu de temps après, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire; mais les
disputes qui survinrent entre l'Ambassadeur & les Etats sur le cérémo-
nial, (1) rompirent les conférences. Boréel, Ambassadeur des Etats en
France, leur écrivit en même temps que le Duc de Vendôme, Grand-
Amiral, équipoit dans le dessein d'exercer aussi des pirateries: on résolut
de s'en plaindre amèrement à Bellievre, de demander satisfaction du
passé, & si on la refusoit, de se faire justice soi-même: mais cet
Ambassadeur n'ayant pas voulu se rendre sur le cérémonial, fut rappelé à
Paris.

Cependant les menaces des Etats eurent leur effet, ils reçurent une *Traité de*
lettre de Boréel, qui leur apprit que le traité de marine de 1646, entre la *marine*
France & les Provinces-Unies, qui devoit expirer le 18 Avril, devoit *avec la*
être renouvelé pour quatre ans, & qu'il seroit observé jusques à ce qu'on *France.*
en fit un plus particulier & plus durable.

Cromwel dans ce temps-là, les mains encore fumantes du sang de son *Affaires*
Roi, fesoit rechercher son alliance des Souverains qui auroient dû se *avec Crom-*
ligner contre ce tyran. Tant que Guillaume II vécut, les EE. GG. *wel.*
n'avoient voulu avoir aucun commerce avec l'usurpateur: ils avoient foi-
blement recherché les assassins de Dorislaas, Agent de la Grande Bretagne,
& leur avoient donné le tems de s'évader. (2) Le Peuple qui n'oubloit
pas ce qu'il devoit au sang d'Orange & de Nassau, frémissait de l'attentat
commis sur la personne de Charles I, pere de la Princesse d'Orange &
frere de la Reine de Boheme, qui depuis longtemps fesoit son séjour en
Hollande. Ces dispositions dont Cromwel étoit informé; l'ordre que les
Etats avoient donné au Lieutenant Amiral Tromp, de soutenir le com-
merce Hollandois contre les pirateries du Gouverneur des Sorlingues,
& le refus constant d'écouter Strikland, collègue de Dorislaas, Ministres *Parlement*
du Parlement d'Angleterre, chargés de proposer aux EE. GG. une plus *d'Angle-*
étroite alliance, avoient déterminé le Parlement à faire dire à Joachini, *terre.*

(1) Daniel Hist. du Regne de Louis XIV.

(2) Wiquefort Hist. de Holl. L. IV.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Envoyé ordinaire des Etats, de se retirer. Les Etats de Hollande ne pensoient pas comme les Etats Généraux. La crainte qu'une rupture ouverte ne nuisît au commerce de cette Province, les avoit engagés à vivre de bonne intelligence. Gerard Schaap, membre du Conseil d'Amsterdam, leur Commissionnaire, avoit ordre de reconnoître la souveraineté du Parlement d'Angleterre, de lui donner tous les titres qu'il exigeroit, & de déclarer à Cromwel & au Gouvernement Anglois, que l'armement de Tromp n'avoit d'autre objet que la défense & la protection de leur commerce & de leur navigation, & non de se rendre maîtres des Sorlingues.

Ses Ambassadeurs
insultés.

Après la mort de Guillaume II, le Parlement envoya en Hollande deux Ambassadeurs extraordinaires, Lord Olivier St. Jean, Chef de la Justice & ce même Strikland, avec une suite nombreuse & cinq vaisseaux de guerre : ils firent à la Haye l'entrée la plus magnifique. Malgré cette pompe, quelques Anglois Royalistes les insultèrent & leur prodiguèrent les épithètes de bourreaux & de meurtriers du Roi : deux cens quarante-six personnes qu'ils avoient à leur suite, ne sortoient dans les rues qu'en petites troupes, & l'épée sous leur bras. (1)

Les Ambassadeurs furent conduits à l'audience par trente-six carosses : St. Jean fit un discours, dans lequel il témoigna le desir que le Parlement avoit de faire avec la République une alliance plus intime qu'elle ne l'avoit jamais été. Après ce discours, il demanda des Commissaires pour conférer avec lui : il demanda justice de la mort de Dorislaas, qui n'étoit point encore vengé. Les Etats de Hollande firent publier le même jour, défense, sous peine de la vie, d'insulter, de fait ou de parole, les Ambassadeurs, Résidens, Agens, ou autres Ministres des Puissances étrangères.

Projet
d'alliance
intime
entre l'An-
gleterre &
les PP.UU.
ou Coali-
tion.

Les conférences entraînerent beaucoup de difficultés : (2) les Anglois exigèrent de pleins-pouvoirs, l'examen par écrit de chaque article en particulier ; ils insisterent sur les raisons qui les portoient à s'unir plus étroitement avec les EE. GG., qu'avec aucune autre Puissance, même religion, même amour pour la liberté, même intérêt par rapport à la paix, au commerce, à la navigation : ils proposoient une espèce d'alliance plus intime, mais ils ne s'expliquoient pas ouvertement ; les Commissaires les pressoient : enfin après bien des détours St. Jean proposa une alliance exclusive, c'est-à-dire que les EE. GG. se détacheroient de tous leurs alliés, qu'ils s'engageroient à renoncer à toute amitié étrangère, en un mot il proposoit de ne faire qu'une même République de l'Angleterre & des Provinces-Unies, laquelle ne dépendroit que d'un seul Conseil Souverain. Les Anglois donnoient à cette alliance singulière, le nom de *Coalition*, *union de deux Corps, pour n'en faire qu'un*. Les Hollandois regarderent ce projet comme une chimere ; ils offrirent de renouveler les anciennes alliances & de faire un nouveau traité pour leurs intérêts communs, mais sans exclusion d'autres alliances.

Le

(1) Hist. des Prov. Un. Abrég. de l'Hist. de la Holl. T. II. L. XII.

(2) Hist. d'Angl. par Rapin Thoiras sous Cromwel.

Le lendemain les Ambassadeurs demanderent vengeance des insultes faites à des personnes de leur suite, par le Prince Edouard, fils du Roi de Bohême & d'une sœur de Charles I. Les Etats de Hollande ordonnerent des informations; malgré toutes les précautions des Etats, le logement des Ambassadeurs étoit presque toujours entouré d'une populace menaçante. Un Colonel Anglois qui avoit servi sous Charles I, avertit St. Jean qu'il n'étoit point en sûreté; cet Officier essaya d'étrangler un domestique des Ambassadeurs, sous les fenêtres de la Reine de Bohême. Ils pressioient la conclusion du traité; mais voyant qu'on ne répondoit point à leur proposition, ils firent dire aux Etats, que le Parlement jugeoit qu'après les insultes du Prince Edouard & de la populace, ils ne pouvoient pas rester plus longtemps à la Haye, & qu'ils se dispoient à en partir. En effet le Duc de York & la Princesse Royale passoient tous les jours devant leur porte avec un grand cortège & fort lentement, regardant leur hôtel du haut en bas, comme pour exciter le peuple. Le Parlement se plaignit de ces affronts & prolongea cependant le séjour de ses Ambassadeurs. Pour leur prouver la considération qu'on avoit pour eux, on fit citer devant la Cour, au son de la cloche, le Prince Edouard; on condamna au fouet un de ses domestiques, & un autre au bannissement. (1)

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

*Nouveaux
outrages-
faits aux
Ambassa-
deurs.*

Les Ambassadeurs présentèrent sept nouveaux articles: les Commissaires en donnerent trente-six; mais des deux côtés, on faisoit semblant de ne pas s'entendre, & les premiers demanderent leur audience de congé. Il paroît que le but de Cromwel & du Parlement étoit, non-seulement d'empêcher les Provinces-Unies & le Prince d'Orange de donner secours à Charles II, mais d'armer la Hollande & la République contre ce Prince; de la brouiller avec la France & l'Espagne, si ces deux Puissances se déclaroient contre l'Angleterre, & d'éteindre pour toujours le Stadhouderat. (2)

Les Provinces-Unies étoient indécises entre le Parlement d'Angleterre, dont les Puissances recherchoient l'alliance, & Charles II qui avoit un parti en Ecosse, & même en Hollande. Cette indécision fut dans la suite fatale à la République. Mais le Parlement ne tarda pas à manifester sa mauvaise humeur. On se plaignit de la prise d'un vaisseau Anglois, chargé de marchandises, allant au Brésil, faite par de Witte. On demanda aux Etats le paiement de soldes dûes dès le commencement de la guerre, à quelques Colonels Anglois. Les Etats de leur côté demandoient le paiement de ce qui étoit dû à la Reine de Bohême. On leur répondit que la couronne n'avoit pu être chargée de l'entretien de cette Princesse, sans le consentement du Parlement; & que la Reine ayant engagé ses fils à se déclarer ennemis du Parlement, on ne pouvoit lui rien accorder par faveur.

*Indécision
des Etats
Généraux.*

Les victoires que Cromwel remporta en Ecosse sur les Royalistes, & la défaite de Charles II, obligé de se retirer en France, augmentèrent l'aigreur

(1) Hist. des Provinces-Unies. Hist. d'Angl. par Rapin Thoiras sous Cromwel.

(2) Volt. Essai sur l'esprit des Nations T. II. L. 131.

SECT. XI. du Parlement contre les Provinces-Unies. St. Jean détermina Cromwel à
Hist. de passer le fameux Acte de navigation, par lequel il est défendu à tous étran-
Hollande. gers, d'apporter en Angleterre aucune marchandise qui n'ait pas été
 1648-1667. fabriquée chez eux; ce qui renversoit le commerce des Hollandois & des
Acte de na- Zélandois en Angleterre, qui y portoient les productions de tous les
vigation. pays & même à meilleur marché, que les Anglois même. (1) Le Parle-
Lettres de ment accorda des lettres de représailles à Guillaume & Robert Pawlet,
représail- armateurs Anglois, qui prétendoient que les Hollandois leur avoient causé
les. une perte de dix mille livres sterling; aussitôt deux vaisseaux armés en
 guerre firent des prises considérables. Les EE. GG. nommerent une
 Ambassade composée de Catz, Schaap & van der Perre; ils leur
 donnerent pour instruction les 36 articles, qui avoient déjà été pré-
 sentés.

Ann. 1652. Les Ambassadeurs assurèrent le Parlement, du desir qu'avoient leurs maî-
 tres de vivre en bonne intelligence avec la nouvelle République d'An-
 gleterre: ils le prièrent de révoquer les lettres de représailles: on entra en
 négociation au sujet des trente-six articles. On suspendit l'effet des lettres
 de représailles; mais on déclara de bonne prise la plupart des vaisseaux
 Hollandois, & l'on refusa de révoquer l'Acte de navigation. Les Ambas-
 sadeurs déclarerent que les EE. GG. étoient résolus, pour soutenir la
 liberté de la navigation, de mettre en mer 150 vaisseaux de guerre, outre
 ceux qui y étoient déjà; qu'ils n'avoient aucun dessein de nuire aux
 nations amies ou autres, & particulièrement aux Anglois, mais seulement
 de protéger leur commerce. Pour rompre toute négociation, les Com-
 missaires Anglois firent lire dans leurs conférences, par leur Secrétaire, un
 papier contenant les prétentions des Anglois, pour les pertes qu'ils disoient
 avoir souffertes par la faute des Hollandois. Ils faisoient monter ces pré-
 tentions tant en capital qu'en intérêts, à une somme si excessive, que l'Eu-
 rope, disent les historiens, si on l'eut mise à prix, eut été moins confi-
 dérable. (2)

Hostilités. Les discussions furent si longues, au sujet du traité d'alliance, sur la
 nature duquel on feignoit de part & d'autre de ne pas s'entendre, que
 les flottes Angloise & Hollandoise en vinrent à une bataille sanglante qui
 rompit les négociations. Cette bataille fut, dit-on, l'effet du hasard. Les
 EE. GG. avoient confié à Tromp une flotte de quarante voiles pour
 protéger le commerce. On lui avoit défendu de permettre qu'on visitât
 les vaisseaux de la République; on lui avoit ordonné de ne point s'approcher
 des côtes d'Angleterre, pour éviter toute querelle: la flotte de Tromp
 chassée par le gros tems, s'approcha malgré lui de ces côtes; mais
 arrivé aux Dunes, il dépêcha deux Capitaines au Commodore qui y comman-
 doit une escadre, & lui fit dire de n'être point surpris de voir les Hollan-
 dois si près d'Angleterre; que leur flotte y avoit été poussée par la tempête;
 qu'elle n'avoit d'autre dessein que de se radouber & de retourner dans ses
 ports. En effet il reprenoit la route de Calais, lorsqu'il fut averti que

(1) Hist. du Commerce, par M. Melon.

(2) Abr. de l'Hist. de la Holl. T. II. Ch. XII.

sept navires estimés plus de cinq millions, revenant du Détroit, risquoient d'être enlevés par douze vaisseaux du Parlement. Van Saanen lui dit, qu'il avoit été rencontré par une fregate Angloise, qui avoit voulu le forcer à baisser le Pavillon. Tromp crut nécessaire d'aller au secours de la flotte marchande & se rapprocha des côtes. Il trouva Blake avec une flotte de quinze vaisseaux; Tromp se dispoisoit à rendre les honneurs accoutumés au Pavillon Anglois, lorsque Blake lui tira deux coups de canon; Tromp ne répondit qu'au troisième, par un boulet qui perça le Pavillon de l'Amiral. Blake lui lâcha toute sa bordée, Tromp la sienne & le combat se trouva engagé. Le Commodore Bourn sortit des Dunes avec une escadre: la bataille avoit commencé à quatre heures & dura jusqu'à la nuit, avec un courage égal & un égal avantage. (1) Les deux Amiraux s'accusoient mutuellement d'avoir attaqué le premier. Les Ambassadeurs montrèrent une lettre de Tromp, qui déclaroit n'avoir reçu aucun ordre des EE. GG. d'attaquer; ils protestèrent que leur République souhaitoit l'union, la paix & une amitié reciproque; que Tromp n'avoit eu d'autre dessein que de soutenir les vaisseaux qui venoient du Détroit.

Dès que le peuple de Londres fut instruit de ce combat, il courut en foule à l'hôtel des Ambassadeurs & les eut maltraités, si le Parlement n'y eut envoyé des troupes. On répondit à leurs protestations par des reproches. Les Etats Généraux envoyèrent le Pensionnaire Pauw, pour justifier la conduite de Tromp & pour engager le Parlement à conclure le traité de paix & d'alliance. Pauw promettoit de la part des Etats, une protection particuliere à la Compagnie Angloise établie en Hollande, au cas que les troubles augmentassent. Il demandoit qu'on nommât des Commissaires, pour faire des recherches sur ce qui s'étoit passé & que l'on punit ceux qui seroient trouvés coupables; que les vaisseaux de guerre des deux nations, venant à se rencontrer, se comportassent comme ils avoient fait auparavant. Les Anglois fiers de la victoire qu'ils croyoient avoir remportée, répondirent que si l'attentat de la flotte Hollandoise avoit été couronné du succès, la République Angloise auroit été précipitée dans les plus grands malheurs; qu'il n'étoit pas raisonnable de s'exposer aux mêmes surprises. Pauw fit tous ses efforts pour détourner les Anglois de la guerre, mais inutilement; il demanda son audience de congé & partit avec les autres Ambassadeurs.

Blake, à la tête de la flotte Angloise, étoit parti quatre jours auparavant pour attaquer les bâtimens Hollandois, qui étoient allés à la pêche du hareng: Tromp s'étoit rendu maître de quelques pêcheurs Anglois. Pauw le rencontra & lui fit part de l'état de la flotte Angloise: il l'avertit que l'Amiral Askue étoit aux Dunes avec une flotte de 21 vaisseaux, qu'il seroit aisé de détruire. Tromp ne put exécuter ce projet, à cause du vent contraire; il courut après Blake, vers le Nord; mais il arriva trop tard. Blake avoit attaqué la flotte des pêcheurs & l'avoit dispersée; il avoit pris une partie de l'escadre qui l'escortoit & plusieurs bâtimens. Il s'avança plus au Nord, pour attendre des vaisseaux qui venoient des Indes Orientales.

(1) Volt. Essai sur l'esprit des Nations, *ubi supra*.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Tempête.

Disgrace
de Tromp.

Ruiter
remplace
Tromp.

Victoire de
Ruiter.

Tromp le joignit: les flottes se dispofoient au combat, lorsqu'il s'éleva une tempête qui les fracassa. La flotte Hollandoife fut la plus maltraitée. Tromp n'avoit plus que trente-fix vaisfeaux, le refte avoit péri ou étoit le jouet des vents. Il retournoit en Hollande pour fe radouber; il rencontra Blake & lui présenta le combat; mais Blake qui croyoit en avoir affez fait, l'évita. (1)

Le peuple & plusieurs membres des Etats, fachés que Tromp eût donné lieu à la guerre par le combat des Dunes, lui firent d'abord un crime d'avoir perdu, en voulant attaquer Askue, un temps qu'il eût mieux employé à courir après Blake; & enfuite d'avoir été battu par la tempête: on lui en fupposa un plus grave, celui d'avoir engagé les Etats dans cette guerre pour flatter la Maifon d'Orange, à laquelle il étoit fort attaché. On réfolut de mettre une nouvelle flotte en mer & d'en donner le commandement à un autre. (2)

Les Anglois publierent leur Déclaration de guerre, & les Hollandois la leur. Ils mirent à la tête de leur flotte Michel Adrien de Ruiter, qui n'avoit aucune envie de retourner en mer, defirant de paffer tranquillement le refte de fes jours au fein de fa famille; mais les EE. GG. qui avoient fi fouvent éprouvé fes talens, le déterminèrent.

Ruiter, fous le titre de Vice-Commandant, montoit le vaisfeau le Neptune, qui n'étoit que de vingt-cinq pieces de canon & de cent trente-quatre hommes, tandis que les vaisfeaux des Anglois étoient beaucoup plus grands & plus forts. Charles I, par cette construction, avoit donné une grande fupériorité à la marine Angloife. La flotte de Ruiter n'étoit que de vingt-huit vaisfeaux, qui n'en valoient pas dix de la Grande Bretagne: il n'y en avoit que deux de quarante pieces de canon, les autres n'étoient que de vingt-quatre ou de vingt-huit tout au plus: il avoit en outre trois galiotes & fix brûlots.

Il apperçut la flotte d'Askue, forte de quarante vaisfeaux, dont douze étoient du premier rang. Ruiter donna le commandement de l'avant-garde à van den Broek, l'arriere-garde à Verhaaf, & il fe réferva le corps de bataille: il avoit foixante vaisfeaux marchands, qu'il divifa auffi en trois efcadres. Le combat commença à quatre heures de l'après-midi. Ruiter, malgré le vent contraire, perça deux fois la flotte ennemie, fe dégagea du feu de l'Amiral & du Vice-Amiral. La victoire fe déclara pour les Hollandois. Ruiter fi inférieur en forces, n'eût que foixante hommes tués & cinquante bleffés. Aukes, Capitaine Frifon montant un vaisfeau de la Compagnie des Indes Orientales, qu'on avoit armé en guerre, fort maltraité & entendant l'équipage parler de fe rendre, allume une meche au bout d'un bâton, prend le chemin de la chambre des poudres, en difant à fes gens, que lorsqu'il n'y aura plus d'efpoir, il faudra bien empêcher les ennemis de le faire prifonnier. Cette fermeté ranime leur courage, effraye les ennemis qui, craignant de fauter avec lui, s'écartent. Deux vaisfeaux Anglois coulerent à fond avec huit cens hommes; un troifieme fut fi maltraité qu'il

(1) *Hift. des Provinces-Unies* T. II. L. XIII.

(2) *Vie de l'Amiral Tromp. Abr. de l'Hift. de la Holl.* T. II. Ch. XII.

pût gagner à peine un port d'Angleterre. Ruiter tint la mer toute la nuit; voyant au point du jour que les ennemis s'étoient retirés, il vouloit aller les attaquer à Plymouth; mais il en fut empêché par le vent: il alla, par ordre des EE. GG., au devant des vaisseaux qu'on attendoit d'Espagne chargés d'argent, & de ceux qui venoient des Indes Orientales & de Hambourg. (1)

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

Bientôt après Ruiter ayant appris que Blake étoit en mer, avec une flotte de soixante-douze vaisseaux, l'évita à cause de l'inégalité des forces & du défaut de munitions. Il rencontra vingt-cinq vaisseaux du Parlement, auxquels il donna la chasse. Maltraité par plusieurs tempêtes & dépourvu de vivres, il joignit l'Amiral de Witte, qui avoit quarante-quatre vaisseaux de guerre; après avoir envoyé au radoub quelques vaisseaux & quelques brûlots, il se trouva que les deux flottes réunies étoient de soixante-quatre voiles: celle de Blake étoit de soixante-huit, plus gros & mieux fournis de tout. Ruiter n'étoit pas d'avis d'aller chercher les ennemis: de Witte vouloit se signaler. Les Anglois ne leur donnerent pas le temps de rassembler les vaisseaux dispersés par une tempête; ils vinrent sur de Ruiter, vent arriere & le surprirent le 8 Octobre à l'entrée du Pas de Calais. (2) Le combat commença à trois heures & demie. Les Anglois s'attachèrent à désenparer les vaisseaux ennemis: ceux de Ruiter & de Witte qui se battoient avec audace, furent si maltraités qu'ils ne pouvoient presque plus manœuvrer; une partie de leur flotte les seconda, mais vingt vaisseaux restèrent en arriere jusques à la nuit, qui sépara les combattans. De Witte voulut attaquer au point du jour, il survint un calme. Il assembla un conseil de guerre, qui fut d'avis de ne pas exposer une flotte désenparée & beaucoup plus foible que celle des ennemis. Il voulut encore combattre le lendemain; mais les mêmes raisons prévalurent encore. On gagna les ports de Hollande & de Zélande. Les EE. GG. vouloient rechercher les Officiers qui avoient mal fait leur devoir; mais leur grand nombre les sauva. (3)

*Combat du
Pas de
Calais.*

Ruiter retourna à Flessingue pour ne plus servir; mais les Etats l'engagerent à faire encore une campagne; ils équipèrent une nouvelle flotte; ils en donnerent le commandement à Tromp, qui étoit fort aimé des officiers & des matelots, & qui jouissoit avec raison de la plus grande réputation. Jean Evertsen, Witte, Ruiter & Pierre Floriszoon lui furent subordonnés; mais une maladie ayant obligé de Witte de rester à terre, son escadre fut donnée à Ruiter. La flotte étoit de soixante-dix vaisseaux de guerre de l'Etat & de trois de la Compagnie des Indes; mais dans le nombre il y avoit plusieurs vaisseaux marchands équipés en guerre.

Tromp escortoît trois cens vaisseaux marchands, lorsqu'il rencontra l'armée Angloise près de Douvres. On se canonna: les escadres de Ruiter & d'Evertsen se trouverent engagées: Tromp les soutint: il prit

*Bataille de
Douvres.*

(1) Hist. de Ruiter, par Brandt.

(2) Hist. des Provinces-Unies T. II. L. XIII.

(3) Vie de Ruiter, par Brandt. Hist. des Provinces-Unies.

Sect. XI. un vaisseau du Parlement de quarante-quatre pièces de canon & Evertsen
Hist. de un de trente. Un vaisseau des Etats sauta par ses propres poudres avec
 Hollande. le Capitaine & partie de l'équipage. Blake blessé se retira du côté de
 1648-1667. la Tamise : Ruiter & Evertsen le suivirent, mais sans rien prendre ;
 Tromp resta maître de la mer, & le lendemain il s'empara encore d'un
 vaisseau de guerre & d'un vaisseau marchand. Blake disoit que si
 Tromp eut eu dix vaisseaux de plus, il eut détruit toute la flotte An-
 gloise (1).

Tandis que le Vice-Amiral Tromp acquéroit de la gloire sur l'Océan,
 Corneille son fils se distinguoit sur la Méditerranée. Jean van Galen que
 les Etats Généraux avoient envoyé à la place de Catz, avec 14 vaisseaux,
 rencontra le Capitaine Bodley, ayant, 4 vaisseaux de guerre & 4 vais-
 seaux marchands : la flotte Hollandoise étoit de 10 vaisseaux, l'un
 desquels étoit commandé par le Capitaine Tromp. Un calme suspendit
 le combat, on se contenta de se canonner vigoureusement. Le combat
 recommença le lendemain. Les deux flottes se battirent avec un courage
 égal ; l'avantage fut à peu près le même. Les Anglois se retirèrent à
 Porto-Longone : van Galen alla les y attaquer ; mais le Gouverneur lui
 fit dire, qu'il ne souffriroit pas qu'on exerçât aucune hostilité sur les cô-
 tes de Sa Majesté Catholique, contre les peuples avec lesquels elle étoit
 en paix.

Cependant les Hollandois & les Zélandois souffroient impatiemment une
 guerre qui diminuoit leur commerce. Les amis de la Maison d'Orange
 profitoient de cette circonstance pour exciter le peuple, indisposé con-
 tre le gouvernement actuel : il voyoit avec peine la résolution de quel-
 ques villes pour la suppression du Stadhouderat : il croyoit voir un des-
 sein formé de priver le jeune Prince de l'espérance même d'occuper les
 charges de ses peres. (2) Il donnoit le nom de faction de Loevestein à
 ceux des membres des Etats qui s'étoient opposés à la nomination du
 Capitaine Général ; à cause du château de Loevestein, où Guillaume II
 avoit fait enfermer les six Députés. En Zélande le peuple, animé par
 les membres du clergé, demandoit que Guillaume III fût nommé
 Capitaine & Amiral Général des forces de terre & de mer, & qu'on
 élût pour son Lieutenant, pendant sa minorité, le Comte Guillaume de
 Nassau, Stadhouder de Frise : cette résolution eut passé, si Jean de
 Witt, Pensionnaire de Dordrecht, qui se trouva à la tête de la Députation des
 Etats de Hollande, ne s'y fût opposé, malgré la populace qui menaçoit de
 massacrer les Députés (3).

Ann. 1653. Les EE. GG. avoient résolu de mettre en mer trente vaisseaux de
 guerre, plus gros que ceux qu'on avoit eu jusques alors. Tromp croi-
 soit entre les côtes de France & celles d'Angleterre : il se rendit au
 commencement de Février à la rade de l'île de Ré, d'où il partit avec
 250 vaisseaux marchands, pour les ramener en Hollande : le 20 il dé-

(1) Vie de l'Amiral Tromp. Vie de Ruiter.

(2) Abr. de l'Hist. de la Hollande T. II. Ch. XII.

(3) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. II. Ch. XII. Mém. du Comte de Guiche.

couvrit la flotte Angloise, commandée par Blake, & la joignit à dix heures du matin. Il s'approcha à la portée du mousquet, fit un feu terrible & tua beaucoup de monde. Ruitier attaqué par le vaisseau la Prospérité, très supérieur en artillerie & en équipage, ne s'amusa point à le canonner; il exhorta les siens d'en venir à l'abordage. Ils sautèrent dans le vaisseau & s'en rendirent maîtres: mais ce vaisseau fut repris, parce que Ruitier mal secondé par son escadre, entouré de vingt vaisseaux ennemis, ne put le défendre: il se dégagea cependant avec le secours d'Evertsen, qui avoit percé jusques à lui. Soutenu par deux Capitaines Hollandois, il se battit contre sept gros vaisseaux, sans que personne le secourût, à l'exception de ces deux braves Capitaines; il essuya jusques à la fin du jour, le feu de quelques autres vaisseaux qui ne s'étoient point encore batues. Tromp de son côté, étoit exposé au plus grand danger: il se battit sans relache: vingt-six Capitaines restèrent inutiles, pendant que tant de braves gens résistoient à un ennemi furieux, animé par l'espérance d'enlever la flotte marchande, & supérieur en forces. La nuit & un calme forcerent les combattans à se séparer: les uns & les autres profitèrent de cet intervalle, pour aller se radoubier.

*Hist. de
Hollande.
1648-1657.*

*Combat de
trois jours.*

Le lendemain les Anglois recommencerent l'attaque, & comme leur objet étoit de s'emparer de la flotte marchande, ils ne profitèrent point du vent pour aller à l'abordage: ils s'attachèrent à désenparer les vaisseaux Hollandois, pour les empêcher de manœuvrer & de la secourir. Tromp se forme en croissant, met la flotte marchande au milieu & empêche l'ennemi d'y pénétrer. Ruitier se trouva si engagé & son vaisseau si maltraité, que Tromp fut obligé de le faire remorquer. Les vaisseaux marchands craignant de tomber entre les mains des ennemis, se retiroient vers les côtes de France; Tromp leur ordonna de tourner vers le Pas de Calais pour aller de-là en Hollande; mais n'ayant point exécuté cet ordre, les Anglois les couperent & en prirent quelques-uns; les autres se rendirent au Havre de Grace, ainsi que deux vaisseaux de guerre qui étoient désenparés (1).

Le lendemain le combat recommença encore. Les deux flottes s'engagerent à dix heures du matin. Tromp attaqué par le Vice-Amiral du Pavillon bleu, lui lâcha deux bordées qui le forcerent de se retirer. Quoique le vaisseau de Ruitier fût remorqué, il n'en fit pas moins de mal à l'ennemi; mais il fut désenparé, à ne pouvoir pas porter des voiles; il avoit quarante hommes tués & autant de blessés: les Hollandois manquoient entièrement de poudre; ce qui les empêcha de secourir les vaisseaux marchands, dont les Anglois s'étoient rendus maîtres.

Après le coucher du soleil, Blake sembla vouloir attaquer encore: Tromp, malgré le délabrement de la flotte Hollandoise, l'attendit; mais l'Anglois revira de bord & se retira. Les Hollandois avoient perdu dans cette suite de combats, neuf vaisseaux de guerre, dont

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

cinq avoient été brûlés, ou avoient coulé bas, & quatre avoient été pris : ils perdirent vingt-quatre vaisseaux marchands, enlevés par les Anglois; ils eurent environ six cens hommes tués, dont six Capitaines. Les Anglois avoient perdu moins de vaisseaux dans le combat, mais un plus grand nombre fut mis hors d'état de servir; ils eurent plus de deux mille morts. Les trois mâts de Ruiter tomberent dans la mer, l'un après l'autre; il fut obligé de se faire remorquer jusqu'à Flessingue. Les Etats Généraux donnerent des éloges publics & des récompenses à leurs Amiraux & aux Officiers pour avoir si courageusement résisté à une flotte si supérieure. Il est certain que si celle des Hollandois eut été seulement d'égale force, ils auroient remporté des avantages considérables (1).

Jean de
Witt, Pen-
sionnaire.

Pauw van Heemstede, Pensionnaire de Hollande, étoit mort vers la fin de Février; on lui donna pour successeur, par provision, Jean de Witt, Pensionnaire de Dordrecht, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-huit ans : au mois de Juillet suivant, il fut revêtu de cette charge à perpétuité. Comme il étoit opposé à l'élévation de la Maison d'Orange, il s'attendoit à beaucoup de contrariétés : quelques amis l'avertirent d'avoir tous les jours sous les yeux, le sort d'Oldenbarnevelt. Ceux qui ont blâmé l'inflexibilité de de Witt, à l'égard de Guillaume III, (2) ne font pas assez d'attention, que Guillaume II, gendre de Charles I, avoit voulu se rendre Souverain en Hollande, comme Charles en Angleterre; (3) que de son autorité il avoit fait emprisonner six Députés; qu'il avoit voulu se rendre maître d'Amsterdam, & que s'il eût réussi, il l'eût été bientôt de la République; que cette République étoit remplie d'un Peuple qui soupiroit après un maître, & de gens qui voyoient dans l'élévation du Prince au pouvoir souverain, la récompense de leur attachement.

Cependant Charles II avoit proposé aux Etats, de le recevoir sur leur flotte, sans autre commandement que sur les vaisseaux Anglois qui se rendroient à lui, parce qu'il étoit persuadé qu'il y avoit sur la flotte Angloise, quantité d'officiers & de gens de mer, qui vivoient dans l'espérance de trouver une occasion de le servir; il espéroit par-là d'affoiblir les flottes du Parlement. Les partisans du Prince d'Orange exalterent fort ce projet, & louerent le génie de Charles. (4) De Witt applaudit à cette offre généreuse, mais il fit observer aux Etats, que si on l'acceptoit, on ne seroit plus le maître de se détacher des intérêts de Charles II, & qu'on engageroit la République dans une guerre interminable. Les observations de de Witt, firent une telle impression sur les esprits, qu'on ne parla plus que de faire la paix. De Witt connoissoit le caractère de Char-

(1) Vie de Ruiter. Vie de Tromp.

(2) Hist. du Stadhouderat. Hist. des Prov. Unies T. II. L. XIII.

(3) Volt. Essai sur l'esprit & sur les mœurs des Nat. T. III. Ch. 181.

(4) Clarend. Hist. de son temps. L. XIII.

Charles, qui n'avoit en vue que ses intérêts particuliers, & s'inquiétoit peu de ceux des Provinces-Unies (1).

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

Cependant les Hollandois qui avoient lutté sur l'Océan avec avantage contre des flottes redoutables, combattoient avec le même courage sur la Méditerranée. Les Anglois leur avoient enlevé une frégate dans la rade de Livourne; le Grand-Duc de Toscane, fâché de cet acte d'hostilité, leur ordonna de sortir de son port, ou de rendre aux Hollandois leur frégate. Appleton qui commandoit les Anglois, engagea Bodley d'attaquer les ennemis. Les Anglois n'avoient que treize vaisseaux, une flotte & un brûlot. Les Hollandois en avoient seize & un brûlot, & pouvoient être soutenus par six ou sept autres arrivés depuis peu du Détroit de Gibraltar. Bodley envoya trois vaisseaux & un brûlot narguer l'ennemi; van Galen qui se douta de la ruse, feignit de donner dans le piège: Appleton parut; alors les Hollandois revirèrent & l'attaquèrent; van Galen s'attacha à la Bonaventure de quatre-vingts pieces de canon, & de quatre cens quatre-vingts hommes d'équipage & le fit sauter, sans qu'il pût s'en sauver que six ou sept personnes. Le Léopard que montoit Appleton, de cinquante pieces de canon & de deux cens hommes d'équipage, fut très maltraité. Corneille Tromp qui venoit d'être fait Contre-Amiral, attaqua le Samson de quarante pieces de canon & de cent trente hommes, vint à l'abordage & le força de se rendre; un brûlot Hollandois l'atteignit par mégarde & le fit sauter, mais l'équipage fut sauvé par les Hollandois même: ils forcerent le Marchand du Levant & le Voyageur à se rendre. Appleton avoit forcé le Soleil Levant & le Jules-César à s'éloigner; le Capitaine Boer l'accrocha & recommença le combat. Appleton veut mettre le feu aux poudres, on l'en empêche: quatre-vingts hommes sont tués sur son bord, soixante sont blessés & il est obligé de se rendre. Dans ce combat, les Anglois perdirent six vaisseaux, dont un coula à fond; deux furent brûlés & les trois autres furent pris. Ce qui resta, prit le large: ils eurent près de trois cens morts, autant de blessés & plusieurs prisonniers. Le nombre des morts & des blessés, du côté des Hollandois, n'alloit pas à deux cens cinquante. Van Galen qui avoit eu la jambe fracassée, mourut de sa blessure le 23 Mars à Livourne (2).

*Combat de
Livourne.*

*Mort de
van Galen.*

On avoit travaillé en Hollande, à mettre la flotte en état. A la priere des Etats Généraux, Tromp se chargea du commandement; mais ce ne fut qu'après leur avoir représenté que leurs meilleurs vaisseaux avoient péri dans cette guerre; qu'on n'avoit pas fait radoubber ceux dont on auroit pu tirer le plus de service, & qu'il y avoit plusieurs Capitaines qui avoient mal servi: enfin il les pria de ne pas lui imputer les mauvais succès, s'il en arrivoit. Après s'être mis à couvert des événemens, il divisa la flotte en cinq escadres. Il commanda la première; Evertsen la seconde; le Vice-Amiral de Witte la troisième; Ruiter la quatrième, & le Contre-Amiral Floriszoon la cinquième.

(1) Hist. des Provinces-Unies, ubi supra.

(2) Hist. abrég. de la Holl. T. II. Ch. 12.

Sect. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Quoiqu'il fût bien persuadé de la foiblesse de sa flotte, il eut ordre d'escorter deux cens vaisseaux qui s'en alloient par le Nord en France & en Espagne, & de protéger le retour d'une autre flotte de la Mer Baltique (1).

Combat de
Nieuport.

George Monk, Richard Dean & Blake, Amiraux Anglois, cherchent Tromp qui, après avoir mis en sûreté les flottes qui lui étoient confiées, revint au Texel, y reçut un renfort de dix-sept vaisseaux & d'un brûlot de Hollande, alla chercher les Anglois aux Dunes, & ne les rencontra que le 12 de Juin, auprès de Nieuport. Leur flotte étoit forte de près de cent vaisseaux bien équipés. Celle de Tromp étoit presque aussi nombreuse, mais ses vaisseaux étoient plus petits & plus foibles. Après quelques mouvemens, les Anglois partagerent leur flotte en trois escadres, dans l'intention d'envelopper celle des Hollandois : Monk & Dean donnerent le signal du combat. Dean fut tué aux premiers coups de canon, Monk le couvrit de son manteau & continua de se battre. (2) La bataille fut très sanglante & la victoire indécise depuis onze heures du matin jusques au soir. Les Hollandois avoient brûlé presque toute leur poudre, & avoient beaucoup de blessés. Un de leurs Capitaines Juste Bulter, coula bas avec son vaisseau, combattant jusqu'à la dernière extrémité, quoique couvert de blessures. Le vaisseau de van Velzen sauta de ses propres poudres.

De Dunker-
que.

Le combat recommença le lendemain à la vue de Dunkerque. Le vent étoit contraire aux Hollandois. Le desordre se mit dans la flotte. Tromp perdit deux vaisseaux que les Anglois brûlerent. On combattit cependant jusques à une heure après le soleil couché; on se retira derriere les bancs de Wielingen. Le vaisseau de Tromp faisoit eau de tous côtés : il écrivit aux EE. GG. qu'il avoit eu du dessous, qu'il avoit eu six vaisseaux pris, qu'il en avoit péri quelques-uns; qu'il les prioit d'envoyer des renforts & des munitions, sans quoi il y avoit tout à craindre. Il alla avec les principaux Officiers à Fleissingue au devant des Députés, pour leur confirmer ce qu'il leur avoit écrit. Il ajouta qu'il y avoit dans la flotte Angloise plus de cinquante vaisseaux supérieurs en force & en grandeur au vaisseau Amiral de la flotte Hollandoise, dont plus de trente étoient hors d'état de servir, & que si on ne la renforçoit pas considérablement, il n'étoit pas possible d'exécuter les ordres de l'Etat. Ruiter ajouta que si l'on n'augmentoît pas la flotte, il ne retourneroit pas en mer. De Witte assura que si les Anglois étoient les maîtres des Hollandois, ils seroient maîtres de la mer. Tous convenoient que l'avantage des Anglois n'avoit d'autre cause que l'infériorité de la flotte Hollandoise. (3) Les Etats donnerent des ordres; mais il eut fallu plus de temps pour se procurer de gros vaisseaux, comme ceux que Charles I avoit fait construire sous son

(1) Vies de Tromp & de Ruiter.

(2) Hist. d'Angl. de Rapin Thoiras, Regne de Cromwel.

(3) Vie de l'Amiral Tromp.

regne, & qui étoient d'une grandeur inconnue jusques alors. (1) La populace attribuant les mauvais succès à une mauvaise administration, murmura contre le Gouvernement, disant hautement qu'il falloit un Chef à la République.

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

On craignoit une descente sur les côtes de la Hollande. L'escadre de de Witte étoit prête. Tromp à la tête de quatre-vingt-dix voiles sortit des ports de Zélande le 6 d'Août pour l'aller joindre : le 8 il se trouva sur les côtes de Hollande, attaqua les Anglois commandés par Monk, à la hauteur de Catwyk. Les Anglois dont l'artillerie pouvoit tirer plus haut, s'attachèrent à détruire les mâts & les cordages. Ce pendant depuis onze heures du matin, jusques à une heure après le coucher du soleil, l'avantage fut à peu près égal. Les vents contraires empêchèrent de recommencer le combat le lendemain, & les flottes se trouverent le 9 avoir dérivé jusques vers l'embouchure de la Meuse. Tromp fort de cent six voiles, alla aux ennemis; ils se retiroient; il les suivit toute la nuit & le lendemain. Les deux flottes se rapprochèrent à la hauteur de Scheveningen; le combat s'engagea: Tromp avoit l'aile droite, Ruiter la gauche, Evertsen le centre, de Witte & Floriszoon faisoient l'arrière-garde (2).

*Combat
de Catwyk.*

Les Hollandois avoient passé au travers de la flotte Angloise, ils revenoient pour l'attaquer, lorsque Tromp reçut un coup de mousquet dans la poitrine & mourut en exhortant ses gens de ne pas perdre courage. Monk fit annoncer cette mort à toute sa flotte & fit dire que la bataille étoit à demi-gagnée, puisque Tromp avoit été tué. Le combat continua avec la plus grande violence; le vaisseau d'Evertsen qui avoit pris le commandement, & celui de Ruiter furent si maltraités, qu'il fallut les remorquer jusques dans la Meuse. Les Hollandois passèrent quatre fois à travers la flotte ennemie; celle-ci se battoit avec acharnement. A deux heures après-midi, elles étoient presque désarmées & se séparèrent de lassitude. Quelques vaisseaux Hollandois effrayés de la grosseur des vaisseaux Anglois se retirèrent sans permission: de Witte essaya vainement à les ramener; les Anglois tomberent sur lui; mais secondé de Floriszoon, il soutint l'attaque & ne perdit qu'un bâtiment qui coula bas. Vers minuit Monk se retira & les Hollandois rentrèrent au Texel. Le nombre des morts & des blessés fut à peu près égal. Les Hollandois avoient perdu neuf vaisseaux & sept cents prisonniers, qui furent conduits à Londres, où ils reçurent les plus mauvais traitemens. On ne sait pas au juste le nombre de vaisseaux que les Anglois avoient perdus. Chaque parti s'attribua la victoire; mais la perte de Tromp étoit irréparable. Les EE. GG. honorèrent sa mémoire, dans la personne de sa veuve & dans ses descendans (3).

*Mort de
l'Amiral
Tromp.*

(1) Vie de Ruiter par Brandt.

(2) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. 13.

(3) Vie de Corneille Tromp.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Tempête.

Cependant de Witte, par ordre des Etats, remit en mer ; il escorta une flotte marchande jusques en Dannemarck , ramena cinq vaisseaux qui venoient des Indes Orientales & plusieurs autres du Sund, & après en avoir escorté quatre cens dans les ports de Hollande , il rentra au Texel , sans avoir rencontré les Anglois. Les Etats voulurent que la flotte tint la mer pendant tout l'hiver , pour prouver qu'ils en étoient maîtres : mais le 9 de Novembre , elle essuya une tempête qui lui fut plus funeste qu'une bataille ; plusieurs vaisseaux furent brisés & engloutis ; plusieurs allèrent relacher dans différens ports : il est vrai que les Anglois essuyèrent le même désastre.

On travailloit alors à remplacer Tromp. De Witte n'avoit le commandement que par provision ; son humeur hautaine empêcha qu'on ne le lui déferât. On le donna à Jacques de Wassenaar. Ruiter fut fait Vice-Amiral du College d'Amsterdam : il fit de grandes difficultés pour l'accepter ; mais le Pensionnaire de Witt le détermina. (1) Il regnoit quelque jalousie parmi les Vice-Amiraux , mais on régla leurs rangs. On rechercha les Officiers qui dans le dernier combat avoient mal fait leur devoir , & ils furent punis.

Les partisans de la Maison d'Orange fomentoient le trouble dans quelques Provinces. La populace s'attroupa à Enkhuysen pour faire déclarer le jeune Prince , Capitaine Général. On investit la maison du Bourguemaître , on cassa ses vitres ; mais la garde avertie à temps fit cesser cette émeute. Les enfans s'attroupoient à la Haye & formoient des compagnies sous des drapeaux de papier , aux armes de la Maison d'Orange. Ces troupes grossissant toujours , le Fiscal eut ordre de les dissiper ; un homme du peuple prit leur défense & menaça le sergent ; on voulut le saisir & il disparut ; les vitres du Fiscal furent cassées : les Etats y envoyèrent des troupes de la garde, elles ne furent pas suffisantes. La garde à pied & à cheval s'y transporta : malgré ses menaces , les maisons des Députés de Dordrecht , de ceux d'Amsterdam , du Baillif , de ses Substituts , d'un Bourguemaître & d'un Echevin furent insultées. Quelques mutins arrêtés, trois condamnés au fouet, firent cesser l'émeute. Il y eut des troubles dans presque toutes les villes de la Hollande & de la Zélande (2).

Les derniers événemens de la guerre & les murmures du peuple , à qui l'on avoit persuadé que les Etats de Hollande avoient vendu la patrie aux Anglois , & des vaisseaux de guerre & quantité de munitions au Parlement , les déterminèrent à presser les négociations avec l'Angleterre , qui ne désiroit pas moins la paix , à cause des maux irréparables que la guerre causoit au commerce & à la navigation de ces deux Puissances. Cromwel avoit des motifs encore plus pressans ; le Tyran n'ignoroit pas qu'il avoit des ennemis secrets , que la plus saine partie du Parlement soutenoit la guerre , afin de ruiner sa puissance , en affoi-

(1) Vie de Ruiter par Brandt.

(2) Hist. du Stadhouderat & Remarques.

blissant l'armée de terre pour augmenter la flotte. (1) Il savoit que Charles II avoit des partisans en Angleterre ; que le Prince d'Orange étoit intéressé à voir ce Monarque retabli sur le trône ; que la guerre augmentoit le nombre des partisans de la Maison d'Orange, & que si ce peuple qu'ils excitoient, parvenoit à faire rendre à Guillaume l'autorité qu'avoit son pere, les forces de la République seroient employées contre l'usurpateur. Parmi les raisons que ceux qui gouvernoient la Hollande, avoient de désirer la fin de la guerre, la crainte de se voir forcés à nommer Guillaume Stadhouder, n'étoit pas la moins forte.

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

Depuis les premières négociations, Cromwel avoit changé la face des affaires. Le Parlement dont il s'étoit servi pour précipiter Charles I du trône, s'opposoit à sa volonté suprême. Il résolut de le dissoudre, & à la tête de trois cens soldats il entra dans la salle, accabla les membres d'injures grossières, emporta la masse d'armes du Parlement qu'il appelloit une marotte, fit arracher l'Orateur de sa tribune, chassa les membres l'un après l'autre & ferma la porte. Il fit nommer militairement cent quarante-quatre Députés du peuple, presque tous ouvriers, & leur confia l'autorité législative pour dix-huit mois ; mais ce Parlement composé de fanatiques & d'ignorans, qui déclara les Sciences & les Universités des institutions payennes, qui vouloit substituer à la Législation Angloise, celle de Moïse, & qui interdit au Clergé de se mêler des mariages, devint l'objet du mépris de la nation, & bientôt Cromwel rougissant de son ouvrage, employa un nouveau moyen pour le détruire. Il engagea ceux des membres qui étoient ses amis, à lui résigner leur autorité par un acte authentique. Les autres protestèrent contre cet acte ; il leur envoya le Colonel White qui les chassa : alors le Conseil militaire lui décerna les titres de Protecteur & d'Altesse, avec une autorité presque absolue pendant sa vie (2).

*Cromwel
s'empare de
l'autorité.*

Telle étoit la situation de l'Angleterre, lorsque Beverning & Newport y furent envoyés pour traiter de la paix. Cromwel & son Conseil de mandèrent d'abord une satisfaction pour les pertes que la guerre leur avoit causées, & une sûreté pour l'avenir. Les Députés combattirent les propositions : Cromwel repara de la coalition ou union exclusive des deux Puissances. Les Députés firent voir l'impossibilité de cette espece d'union : il y eût de longs débats sur cet objet. Cromwel remit aux Ambassadeurs vingt-sept articles pour servir au traité. Par le 12^e. ni les EE. GG. ni ceux d'aucune Province particuliere ne pourroient jamais établir Guillaume Prince d'Orange, petit-fils du dernier Roi d'Angleterre, ni aucun de ses descendans pour Capitaine Général, Stadhouder ou Commandant de leurs armées ou de leurs forces par terre, ni Gouverneur de quelques-unes de leurs villes, châteaux & forteresses, ni Amiral ou Commandant de leurs flottes, vaisseaux, ou forces maritimes ; mais qu'ils s'y oppose-

*Négocia-
tions.*

(1) Volt. Essai sur les mœurs & l'esprit des Nat. T. III, Ch. 181.

(2) Clarendon, Rapin de Thoyras Hist. d'Angleterre.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Ann. 1654.

Exclusion
du Prince
d'Orange
exigée.

Traité de
Paix de
Westmin-
ster.

roient réellement & expressement & qu'ils l'empêcheroient. C'étoit-là un des principaux motifs de la coalition. Dès que cet article fut connu en Hollande, on envoya ordre aux Députés de l'Etat de s'y opposer. (1). Le Protecteur ne pouvant pas faire passer l'article de l'exclusion du Prince d'Orange, proposa d'en faire un article secret du traité. On lui proposa de substituer à cet article, que quiconque pourroit être élu par les EE. GG., Capitaine Général & Amiral, ou Chef de toutes les troupes, seroit obligé de jurer l'observation de ce traité & de ses articles, & de promettre de le maintenir autant qu'il seroit en lui. Les EE. GG. approuverent ce tempérament & donnerent alors à leurs Députés le titre d'Ambassadeurs extraordinaires; mais Cromwel demanda formellement l'acte d'exclusion du Prince d'Orange, qui fut consenti par la Province de Hollande seulement & dressé par le Pensionnaire de Witt (2).

Par l'article VII les deux Républiques s'engagerent mutuellement de ne fournir aucune sorte de secours à leurs ennemis ou aux rebelles, de déclarer rebelles ou ennemis, ceux qui en auroient fourni, & que dans ce cas ce secours seroit adjugé à la République qui l'auroit saisi; que ni l'une ni l'autre ne le recevrait sur ses terres, havres, bayes, & que lorsque l'une seroit avertie que quelque ennemi, rebelle ou fugitif de l'autre, s'y seroit réfugié, elle lui ordonneroit d'en sortir en vingt-huit jours, & en cas de défobéissance de le poursuivre & punir de mort. Cet article regardoit la famille de Charles I. & la Princesse Royale. Quant à ce qui regardoit la navigation des deux Peuples, jamais traité n'avoit été aussi avantageux aux deux Républiques. L'article 32 portoit, que si jamais les Etats Généraux choisissent un Gouverneur & un Capitaine Général par mer & par terre, il seroit obligé de jurer l'observation de ce traité. On agita la question si la Province de Hollande avoit pu passer l'acte d'exclusion du Prince d'Orange: il fut prouvé par une Déclaration que le Pensionnaire de Witt (3) dressa, que cette Province l'avoit pu en vertu de sa Souveraineté, sans aller contre l'union entre les Provinces de Hollande & de Zélande, parceque chaque Province n'est nullement obligée de donner connoissance aux autres Provinces alliées, des conférences ou négociations particulières qu'elle peut avoir avec d'autres Provinces, passer l'Acte d'exclusion pour contenter le Protecteur, & que pour beaucoup d'autres raisons elle n'avoit pas dû en donner connoissance aux autres Provinces; qu'au surplus chaque Province peut se servir à cet effet des Ambassadeurs des Etats Généraux. Il étoit dit dans la Déclaration, que dans une République libre, personne n'ayant droit par sa naissance à de hautes dignités, l'acte d'exclusion du Prince d'Orange n'étoit nullement contraire à la liberté, qu'il n'ôtoit à personne aucune prérogative dont elle fut en possession, & que la Province de Hollande en passant cet Acte, n'avoit aucune ingratitude à se reprocher envers la Maison d'Orange.

Enfin Cromwel signa le traité à Westminster: la Hollande céda l'hon-

(1) Hist. des Provinces-Unies T. II. Ch. 13.

(2) Hist. du Stadhouderat & Remarques.

(3) Abr. de l'Hist. de Holl. T. II. Ch. 13.

nieur du Pavillon. Les amis de la Maison d'Orange & les Ecclésiastiques murmurerent; cette paix déplut aux troupes, qui témoignèrent leur mécontentement à Brederode, Feld-Maréchal, quoiqu'il eût donné aux Nobles l'exemple du consentement à l'exclusion. A la Haye, à Leyde le Peuple reçut avec froideur la nouvelle de la paix: la République y gagnoit peu; l'acte de navigation de 1651 & la restriction qu'on mit à la liberté de commerce en Angleterre, rendue aux Hollandois, le refus de naviguer & de commercer dans les Colonies Angloises, rendoit cette paix peu honorable & encore moins avantageuse aux Provinces-Unies. (1)

Hist. de Hollande. 1648-1667. Mécontentement que cette paix excite.

La Frise ayant protesté contre les négociations secrètes & particulieres de la Hollande, comme contraires à la liberté & à l'union, renouvelles protestations, & donna une déclaration qui sembloit supposer que ce n'étoit pas Cromwel qui avoit exigé l'exclusion du Prince d'Orange, mais que c'étoit de Witt qui l'avoit proposée. (2) Les Etats de Frise demanderent le rappel & la punition de Beverning & de Newport; mais ils se laverent par serment, de cette imputation l'année suivante.

Depuis longtemps les Hollandois établis dans le Brésil, se plaignoient de l'état déplorable où ils se trouvoient. Dans le mois de Janvier 1653, ils avoient représenté aux Etats que leur ruine étoit inévitable, si on ne les secouroit point; qu'il y avoit sept ans qu'ils étoient bloqués sans ôser sortir hors du Recif & qu'ils s'étoient trouvés plusieurs fois sur le point de mourir de faim. La Compagnie & les Etats remettoient à terminer leur misere par une négociation avec les Portugais, qui éludoient toutes les propositions. On accusoit les Directeurs d'avoir vendu à cette nation des munitions de guerre, à cause du grand prix qu'elle en donnoit, & d'avoir négligé de fortifier leurs places. Les affaires des Provinces-Unies avec l'Angleterre ne leur avoient pas permis de s'occuper de celles de l'Amérique, & il ne fut plus temps après la paix. Les Portugais s'étoient emparés en 1654 de tout ce que les Hollandois possédoient dans le Brésil. Cette nouvelle fut apportée le 13 Juillet par Schonenberg & Hacks, Conseillers du Brésil, qui représentoient aux E.E. G.G. qu'on auroit pû prévenir ce malheur, si on les eût secourus de munitions & de vivres lorsqu'ils en demandoient; que les Portugais les avoient attaqués par mer le 20 Décembre avec une flotte de soixante voiles, & par terre, avec une armée de Portugais, de Brésiliens & de Nègres: ils ajoutoient qu'après une défense aussi vigoureuse que les Hollandois pouvoient la faire, ils avoient été forcés de capituler; que les troupes de terre & de mer se plaignoient également de la dure négligence du Gouvernement; qu'elles avoient servi néanmoins plus longtemps qu'elles ne s'y étoient engagées; que dans l'affreuse situation où elles se trouvoient, plusieurs avoient regardé l'arrivée des Portugais comme l'époque de leur délivrance; qu'elles avoient fait servir leurs prises sur l'ennemi, à entretenir les magasins, quoique fort insuffisantes; qu'à la verité les vivres n'avoient pas manqué pendant le siege, à cause de l'arrivée des vaisseaux; mais que le mal étoit déjà fait;

Prise du Brésil par les Portugais.

(1) Hist. des Provinces-Unies T. II. Ch. 13.

(2) Voyez les Lettres d'Estrades T. I.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

que d'ailleurs craignant de tomber dans les mêmes extrémités, les soldats & le peuple avoient profité des promesses que les Portugais leur fesoient par des billets qu'ils répandoient, de donner à chacun cent cinquante florins & un habit neuf, avec la liberté de se retirer dans leur patrie. Le Lieutenant Général Schouppe confirma tous ces faits & en ajouta beaucoup d'autres. Cependant les Etats de Hollande & de Zélande firent arrêter Schouppe & les Députés. On leur donna des Juges: Schouppe fut privé de ses appointemens depuis la reddition du Recif & condamné à tous les frais de justice, & les deux Conseillers renvoyés au jugement de leurs Provinces. Le Brésil demeura aux Portugais: (1) on délibéra de s'occuper du rétablissement de la Compagnie des Indes Occidentales, & l'on fit en conséquence des préparatifs pour forcer les Portugais à une paix solide. Il y eût des propositions de la part des Espagnols, qui souhaitoient d'être compris dans le traité des EE. GG. avec l'Angleterre; mais Cromwel avoit d'autres vues.

Instruction
au sujet du
Pavillon,
donnée à
Ruiter.

Après la publication de la paix avec l'Angleterre, Ruiter fut envoyé par l'Amirauté d'Amsterdam, sur la Méditerranée avec une escadre de cinq vaisseaux de guerre, pour servir d'escorte aux vaisseaux marchands qui feroient voile de ce côté, & ramener ceux qui en reviendroient: il eût ordre, s'il rencontroit une flotte Royale d'amener le Pavillon, de le saluer de trois coups de canon de chaque vaisseau & de continuer sa route, à moins que cette flotte étant supérieure à la sienne, ne voulût savoir où il alloit & quelle étoit sa cargaison; auquel cas il recevrait sur son bord, celui que l'Amiral Royal auroit envoyé, & lui feroit sa déclaration: qu'il en demanderait autant, après quoi il le renverrait. Si l'Amiral le desiroit, Ruiter devoit permettre qu'il envoyât deux ou trois Officiers dans une chaloupe, & d'autres personnes, aux vaisseaux marchands qui déclareroient leur cargaison; mais qu'on ne permettroit point aux Officiers Royaux d'entrer dans aucun vaisseau, ni de le visiter, ni de voir les lettres ou mémoires qui pourroient y être; que s'ils vouloient l'exiger, le Vice-Amiral & les autres vaisseaux de guerre s'y opposeroient & employeroient la force contre la force, s'ils en venoient jusques-là. (2) Ruiter ne rencontra personne dans sa route & ne se vit exposé à aucune visite. Il se joignit au Vice-Amiral Tromp, & le quitta bientôt pour entrer dans le Détroit, aller à Livourne, à Alicante & à Malaga. Il apprit à Cadix que Sid-Abdalla-Ben-Sid-Mahammed-Ben-Bukar, Souverain de Salé, maltraitoit les vaisseaux Hollandois qui y abordoient, sous prétexte que Tromp avoit pris une flotte Saletine. Il retenoit trois bâtimens & menaçoit les équipages de les faire esclaves, si on ne rendoit point cette flotte. Les maîtres des vaisseaux étoient en prison. Ruiter connoissoit Abdalla; il se transporta à Salé, s'assura que Tromp avoit cru que la flotte étoit Algerienne & qu'il n'avoit aucun reproche à se faire. Tromp avoit protesté qu'il n'avoit aucun ordre des Etats de maltraiter les vaisseaux de Salé. Ruiter représenta toutes

(1) Voyez l'Hist. de Portugal.

(2) Hist. des Provinces-Unies T. II. L. XIII.

toutes ces choses à Abdalla, qui répondit que si Tromp avoit agi sans ordre, il n'en avoit pas besoin pour rendre ce qu'il avoit pris. (1) De Ruiters lui écrivit une lettre remplie de modération, en lui protestant que les EE. GG. avoient le plus grand desir de vivre en bonne intelligence avec lui, & que la prise de la flutte n'étoit qu'un mal-entendu, occasionné par la fuite imprudente de ceux qui montoient ce bâtiment. Abdalla fut si satisfait de cette lettre, qu'il fit tirer le canon, lui envoya des présens, se contenta de retenir un vaisseau, jusques à ce qu'on lui rendit le sien & laissa partir tous les autres. La mer n'ayant pas permis à de Ruiters d'approcher de Salé, il s'en retourna en Hollande. Le Magistrat d'Amsterdam lui donna le droit de grande bourgeoisie; faveur qui s'accorde rarement & qui met celui qui la reçoit, en état de posséder les grandes Charges.

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

*Sage con-
duite de
Ruiters.*

Depuis le retour de la paix, on s'occupoit du rétablissement des finances. On arrêta de ne payer désormais aucune pension, à l'exception de celles des officiers réformés, qu'après l'examen & la confirmation des titres. Les dépenses superflues furent retranchées: on décida que les plus hautes charges militaires vacantes & à la collation de la Province de Hollande, seroient incessamment remplies; mais que les pourvus n'en percevroient les émolumens, qu'après avoir obtenu l'agrément des membres de l'assemblée. On statua que les droits établis sur toute la Hollande, seroient payés par tous ceux qui y étoient assujettis, sans exception. On réduisit les intérêts de cinq à quatre pour cent. Les Catholiques-Romains fesoient sous des noms empruntés, des testamens en faveur des ecclésiastiques, qui acquéroient des terres au profit de l'église, pour en priver leurs parens réformés: on renouvela les défenses qui avoient déjà été faites à ce sujet & l'on prit des moyens pour qu'elles ne fussent point éludées à l'avenir, comme elles l'avoient été jusques alors.

*Ann. 1655.
Régle-
mens.*

On s'occupa de l'éducation du Prince d'Orange, que la Zélande proposoit aux Etats de Hollande comme un objet digne de leur attention; mais les Etats objectèrent que ce seroit un affront pour ses tuteurs, & que les Etats en qualité de parrains, ne devoient se charger de l'éducation de Guillaume, qu'autant que ses tuteurs la négligeroient (2).

Les EE. GG. ayant appris de leurs Ambassadeurs à Londres & à Paris, que le Roi de Suede Charles-Gustave armoit, qu'il avoit demandé au Protecteur, la permission de lever en Ecosse six régimens de mille hommes chacun, & qu'il falloit que le Roi de Suede fût d'accord avec Cromwel; ils écrivirent à l'un & à l'autre de s'assurer de la vérité; à Boréel de détourner adroitement le Roi de France de favoriser le dessein de la Suede & de l'engager même à s'y opposer; & à Niewpoort de proposer une ligue offensive au Protecteur entre l'Angleterre, le Dannemarck & les Etats Généraux, pour assurer le commerce de la mer Baltique, supposé que Cromwel ne fût pas encore décidé en faveur du Roi de Suede. Mais

*Affaires de
Suede.*

(1) Vie de Ruiters par Brandt.

(2) Hist. du Stadh. par M. l'Abbé Raynal.

Sect. XI. Hist. de Hollande. 1648-1667. ni la France ni Cromwel ne furent d'aucun secours à Charles-Gustave (1).

Un Traité d'alliance que les Etats Généraux conclurent avec l'Electeur de Brandebourg & l'armement que fesoient les EE. GG., donnerent l'allarme à la Suede, qui s'en plaignit, en leur rappelant les anciens traités & les protestations d'amitié renouvelées depuis peu de part & d'autre.

Traité avec l'Electeur de Brandebourg.

Ce Traité avec l'Electeur de Brandebourg, portoit que tant que dureroit l'alliance, les EE. GG. s'engageoient de lui envoyer trois mille hommes d'infanterie, s'il étoit attaqué dans ses Etats; & s'il étoit attaqué dans un de ses ports de la Baltique, les Etats viendroient à son secours avec quatre mille, à condition que l'Electeur se tiendrait aussi obligé d'en faire autant de son côté, lorsque les Etats le desireroient (2).

Peu de temps après, l'Electeur demanda ce secours en argent & le Receveur général fut chargé de le lui compter. Il demanda en outre qu'on lui prêtât deux cens mille écus, pressa l'envoi de la flotte de seize vaisseaux, qui avoit été délibéré pour assurer le commerce de la Baltique & pour s'opposer au projet qu'on soupçonnoit que le Roi de Suede avoit de se rendre maître de Dantzick & des ports que l'Electeur avoit sur cette mer. (3) Cependant les EE. GG. firent dire à Appelboom, Résident de Suede, qu'ils étoient disposés à entretenir l'ancienne amitié qui les lioit avec cette Couronne, & que les 24 vaisseaux qu'ils avoient résolu d'envoyer au Sund, n'avoient d'autre objet que de se défendre & de protéger le commerce (4).

La mort du Seigneur de Brederode donna lieu à quelques différends entre le Prince Frédéric de Nassau & le Prince Jean Maurice au sujet de la place de Feldt-Maréchal. Ils agissoient vivement pour s'en faire pourvoir; mais on craignit que si elle étoit donnée à quelqu'un de la Maison de Nassau, Cromwel ne se plaignît qu'on portoit atteinte à l'Acte d'exclusion. On n'y nomma point, sous prétexte que dans les circonstances présentes un Feldt-Maréchal étoit inutile (5).

Ruiter négocie avec Salé.

Ruiter étoit alors dans la Méditerranée; il fut chargé de terminer l'affaire du vaisseau que le Seigneur de Salé réclamoit toujours. On avoit ordonné qu'on partageroit aux intéressés, l'argent provenu ou qui proviendrait des marchandises. Ruiter obtint d'Abdalla tout ce qu'il voulut. Il avoit rencontré Blake & ils s'étoient traités en amis. Il apprit à Cadix, que les Espagnols avoient enlevé une flotte Hollandoise allant aux Antilles, & que le maître du vaisseau plaidoit depuis longtemps pour obtenir son relâche & une indemnité. Ruiter demanda justice & menaça d'enlever & d'envoyer à Amsterdam le premier vaisseau qu'il rencontreroit; les Espagnols promirent & traînerent l'affaire en longueur.

Ruiter partit pour Alger avec quatre grands vaisseaux de guerre, quatre

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. II. L. XII.

(2) Hist. du Stadhouderat.

(3) Hist. des Provinces-Unies de le Clerc T. II. L. XIII.

(4) Puffend. Hist. de Ch. Gust.

(5) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. II. L. XII.

frégates & deux yachts. Les EE. GG. lui avoient donné ordre d'attaquer *Hist. de*
tous les bâtimens de Tetuan, d'Alger, de Tunis & de Tripoli, de les prendre *Hollande.*
ou de les brûler, de noyer tous les Rénégats volontaires qu'il prendroit, *1648-1667.*
d'accorder la vie à tous ceux qui ayant été forcés ou séduits voudroient
rentrer au sein de leur religion, de vendre publiquement les Mahomé-
tans d'origine, & de mettre les autres à terre en pays Chrétien, ou de les
engager à servir sur les vaisseaux, moyennant la solde. Il arriva à Alger le *Il donne la*
30 Août & trouva à la rade cinq bâtimens, soutenus par l'artillerie du *chasse aux*
môle, & ne pouvant en approcher à cause du calme, il revint à Malaga, *corsaires.*
donna la chasse aux corsaires, & ne pût prendre qu'une barque montée
par un Rénégat qui avoit enlevé quantité de Chrétiens & menacé son pere
de l'esclavage: le Conseil le condamna à être pendu. Il força deux vais-
seaux Algériens de se faire échouer; il fit en général fort peu de prises: il
retourna à Cadix pour se radoubier. Ses autres vaisseaux prirent deux pira-
tes d'Alger. Le vaisseau, la Bergere, de trente pieces de canon & de
trois cens hommes d'équipage, avoit pour Capitaine un Rénégat Hollandois
nommé Leendertzoon, sous le nom de Soliman: il se défendit avec cou-
rage; les Rénégats étoient prêts à mettre le feu aux poudres, ils ne con-
fentoient à se rendre qu'à condition qu'on leur accorderoit la vie; les
Esclaves Chrétiens qu'ils avoient pris, demandoient grace pour le Capitai-
ne, en faveur des bons traitemens qu'ils en avoient reçus: ils obtinrent sa
liberté & celle de deux autres Rénégats; les autres eurent la vie sauve &
furent envoyés aux galeres. Ruitier remit à la voile. Il trouva près
d'Arzilla deux vaisseaux amarrés; il s'en approcha au risque d'échouer.
Il jeta l'ancre à cinq brasses de l'Aigle d'or; de Wildt s'approcha de l'autre
vaisseau, appelé la Ste. Catherine. Le vent ayant changé, les pirates &
les Hollandois commencerent à se canonner. La ville arbora pavillon blanc.
La Ste. Catherine coula bas & l'équipage se sauva dans la ville. Ruitier qui
avoit désarmé l'Aigle d'or, s'en rendit maître & le fit remorquer jus-
ques à Malaga. Les esclaves Chrétiens rendirent de bons témoignages
de quatre Rénégats, qu'on trouva sur ce vaisseau.

Les conquêtes du Roi de Suede en Pologne & en Prusse inquiétoient *Ann. 1656.*
les Hollandois; ils fesoient les plus grands efforts pour soutenir l'Electeur
de Brandebourg, lorsque ce Prince conclut à Marienbourg un traité avec
Charles-Gustave, (1) tendant à ruiner le Roi de Pologne, contre l'inten-
tion des Etats Généraux, qui craignoient que le Roi de Suede ne devînt
trop puissant; ils lui en firent faire des reproches. A cette occasion Ruitier *Il passe au*
fut envoyé au Sund avec les vaisseaux qui étoient déjà prêts, en atten- *Sund.*
dant que le Lieutenant-Amiral Obdam pût le joindre avec le reste: il eut
ordre de se concilier avec le Roi de Dannemarck. Toute la flotte se réunit
près du Sund & mit à la voile le 20 Juillet. Ils furent reçus par les
Dantzicois comme leurs libérateurs. Ils y reçurent la nouvelle de la
bataille de Warsovie, que remporta le Roi de Suede, conjointement avec
l'Electeur. (2)

(1) Puffendorf Vie de Frédér. Guillaume L. V.

(2) Puffendorf Hist. de Ch. Gustave L. III.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

*Traité
d'Elbing.*

Les Etats firent demander au Roi de Suede, de ne faire aucun dommage à ceux de Dantzick, & de ne pas haussier les droits qu'on exigeoit des vaisseaux marchands, l'assurant que les Hollandois n'avoient aucun dessein de rompre leur intelligence avec la Suede, mais de défendre la liberté du commerce. On leur objecta que le Roi de Suede n'avoit demandé à la ville de Dantzick, qu'une parfaite neutralité; qu'elle s'étoit déclarée pour la guerre: que c'étoit pour cette raison que les Suédois s'étoient cru obligés de la tenir bloquée, & que par le Traité de 1650, les Hollandois s'étoient interdit la liberté de la secourir. Les Hollandois répondoient que les Etats ayant demandé des secours aux Suédois contre les Anglois, en vertu du Traité de 1652, non-seulement ce secours avoit été refusé, mais encore la Suede avoit secouru les Anglois; qu'ainsi les Etats n'étoient point obligés par un Traité que les Suédois avoient violé les premiers: d'autant mieux que les Etats (1) étoient liés par les Traités qu'ils avoient faits avec les villes Aniéatiques. Il y avoit bien des raisons qui devoient engager la Suede à conclure une paix solide avec les Etats; mais elle avoit de la peine à renoncer aux avantages qu'elle tiroit des impôts qu'elle avoit mis sur ceux qui navigeoient dans la mer Baltique. Les Hollandois vouloient que Dantzick fût compris dans le Traité; les Dantzicois ne s'en inquiétoient pas, parce qu'ils ne pouvoient pas se séparer des Polonois, sans renoncer au commerce de la Vistule. Les Hollandois informés qu'on travailloit au Traité de paix à Elbing, rappellerent Obdam avec trente des plus gros vaisseaux. Le Traité fut enfin achevé le premier de Septembre. Il confirmoit celui de l'année précédente; il portoit que ni l'une ni l'autre des parties contractantes, ne troubleroit la navigation dans la mer Baltique & l'Océan Septentrional, ni dans les rivières, à l'occasion de la guerre qui étoit en Pologne, en Prusse & dans le voisinage; que, quant aux droits sur les vaisseaux, on se régleroit sur les taxes faites dans les précédens Traités & qu'on n'imposeroit que les droits les plus modérés qu'il se pourroit; que les sujets de l'une & de l'autre Puissance ne seroient pas plus chargés dans les payemens des droits que les autres nations étrangères & les plus étroitement alliées; que si dans un cas de nécessité, on étoit obligé d'augmenter les droits, on n'exigeroit pas plus des sujets des Alliés, que des habitans même des lieux: afin qu'il parût qu'on n'avoit eu en vue que la conservation des droits des parties, la liberté du commerce & de la navigation, & l'assurance d'une paix solide avec les amis & confédérés des parties contractantes, on avoit compris dans ce Traité, les Rois de France, de Dannemarck, le Protecteur d'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg, la ville de Dantzick avec tous ses droits &c. (2).

(1) Voyez l'Hist. de Suede.

(2) Puffend. Hist. de Ch. Gust. L. III.

Il y eut quelques nuages entre la République d'Angleterre & les EE. GG. au sujet de la visite des vaisseaux. Un Capitaine Hollandois convoyant un vaisseau chargé de fruits de France, fut rencontré par deux fregates, & obligé de permettre que son vaisseau fût conduit aux Dunes pour y être visité : on vouloit exiger qu'il y allât lui-même ; il refusa : on le menaça d'user de force, mais il répondit qu'il se défendrait jusques à l'extrémité : alors on se contenta de son Lieutenant. Cette défiance des Anglois venoit de la découverte de quelques armes & de quelque argent sur un vaisseau Hollandois pour Juan d'Autriche, depuis que Cromwel avoit déclaré la guerre à l'Espagne & s'étoit allié à la France. (1) Mais ces griefs respectifs cessèrent par le Traité qui fut projeté entre la France, l'Angleterre & les EE. GG., contre ceux qui troubleroient leur commerce. L'Ambassadeur d'Espagne alarmé de ce projet en demanda communication ; mais les Etats l'assurèrent qu'il n'avoit été fait aucune proposition contre le Roi son maître, qu'ils ne feroient jamais rien contre la paix de Munster, & l'engagerent de ne point ajouter foi à de semblables bruits. D'ailleurs ce projet n'eut aucune suite.

Hist. de Hollande. 1648-1667. Les Anglois exigent la visite des vaisseaux.

Ruiter fut renvoyé contre les Corsaires, avec de nouveaux ordres relatifs à des avis qu'on avoit donnés aux Etats Généraux, au sujet d'un accord entre Mazarin & le Protecteur, pour ruiner autant qu'ils pourroient le commerce des Provinces-Unies. Les François, selon ces avis envoyés par Boreel, se proposoient de confisquer les vaisseaux Hollandois qu'ils rencontreroient, s'ils y trouvoient quoi que ce fût appartenant aux Espagnols.

Ruiter est renvoyé contre les Corsaires.

Dans ce temps-là, la Philosophie de Descartes faisoit beaucoup de bruit : les Théologiens prétendoient qu'elle étoit préjudiciable à la foi, & les Philosophes disoient le contraire. Les Etats de Hollande se mêlèrent de ces contestations ; ils ordonnèrent que les Philosophes ne se mêleroient en aucune manière des matieres qui appartiennent à la Théologie & qui ne sont connues que par la Révélation ; mais que les Théologiens abandonneroient aux Philosophes toutes les questions propres à la Philosophie, & qui peuvent être résolues par l'usage de la raison naturelle : qu'on ne se serviroit point de la Philosophie pour expliquer l'Ecriture ; mais qu'on regarderoit l'Ecriture comme la regle la plus infaillible & la plus indubitable. Malgré ces défenses le Cartésianisme prévalut jusques à ce qu'il fût éclipsé par le Newtonianisme : quant à la Physique, ou la Science des choses naturelles on eut recours à l'expérience (2).

Querelles Théologiques.

Les discussions au sujet de la charge de Feldt-Maréchal, n'étoient qu'assoupies. Le Président des Etats de Frise proposa aux EE. GG. le 5 de Janvier de la remplir. Le Prince Jean-Maurice écrivit aux EE. GG., qu'il se croyoit en droit de demander cet emploi, comme le plus ancien des Officiers qui étoient à leur service. Les cinq Pro-

Ann. 1657.

(1) Burnet Hist. d'Angl. T. I.

(2) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XII.

SECT. XI. *Hist. de Hollande.* 1648-1667. vinces qui vouloient l'élection, votoient pour le Prince Guillaume de Nassau, Gouverneur de Frise, de Groningue & des Ommelandes; mais les Etats de Hollande ne pouvoient pas lui pardonner, d'avoir aidé le Prince d'Orange à assiéger Amsterdam: aussi, sans rien dire de ces motifs secrets, écrivirent-ils aux autres Provinces, qu'on ne pouvoit donner aucune charge militaire dans les troupes qui sont à la répartition d'une Province qui les paye, sans son aveu, parce que ce seroit attenter à sa Souveraineté, & que par conséquent elle avoit pu conclure que la charge de Feldt-Maréchal étoit inutile dans les circonstances présentes, & qu'elle demeurât éteinte; que si dans un cas de guerre, il devenoit nécessaire d'établir un Commandant de troupes, il ne falloit pas donner cette commission à perpétuité, mais seulement pour le temps qu'on en auroit besoin. Les Etats de Hollande déclarerent que si les autres Provinces vouloient décider cette affaire à la pluralité des voix, ils s'opposeroient à l'infraction de leurs droits, & empêcheroient celui à qui l'on donneroit cet emploi, d'avoir aucune autorité sur les troupes qui seroient à la solde de la Hollande; que si les Députés des autres Provinces aux Etats Généraux alloient jusques à nommer un Chef, les Etats de Hollande établiroient un Chef particulier pour leur Province, & qu'il commanderoit leurs troupes. (1) Les Etats de Hollande déclarerent que chaque Province auroit le droit de disposer du commandement des troupes à sa répartition. Le Prince Guillaume de Nassau, trouvant dans la Province de Hollande une fermeté insurmontable, abandonna son projet.

Pirateries des François.

Cependant les vaisseaux Hollandois étoient sans cesse inquiétés par les François & par les Anglois: les premiers les confisquoient sur le moindre soupçon qu'ils portoient leurs effets aux Espagnols avec lesquels ils étoient en guerre. Les François en avoient pris depuis peu, ils avoient arrêté les Capitaines & forcé les matelots à les accuser; comme c'étoit du port de Toulon que sortoient la plupart des Corsaires François, Ruiter eut ordre d'attaquer tout ce qui sortiroit de ce port.

Ruiter s'empare de deux Corsaires François.

La France ne vouloit cependant pas faire une guerre ouverte à la Hollande. La misère où se trouvoit le Royaume, par les guerres continuelles de Louis XIV, avoit altéré la délicatesse naturelle à cette nation. Jacques-Auguste de Thou, Ambassadeur de France, arriva en même temps que Ruiter se rendoit maître de deux vaisseaux François, l'un appelé *la Regine*, fregate destinée à porter des soldats à *Via Regia*, commandée par le Capitaine Deslandes, Chevalier de Malthe, portant trente canons de fonte, deux de fer & 250 hommes d'équipage; l'autre étoit une fregate plus petite, appelée *le Chasseur*, portant vingt-huit pieces de canon, dont dix-huit de fonte, & 180 hommes, commandée par Ledignac. Ces deux vaisseaux, qui appartenoient au Roi, mais qui étoient équipés aux dépens de quelques

(1) Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.

particuliers, à qui un Seigneur de la Cour les avoit fait prêter, en se réservant le tiers des prises, avoient fait beaucoup de mal aux Hollandois. Ruiters les découvrit à la hauteur de l'île de Corse : ils prirent son escadre pour une flotte marchande ; mais dès qu'ils furent à portée, ils cherchèrent à se retirer ; le vent leur fut contraire : Ruiters les atteignit sur le midi, & obligea le Capitaine de la Reine de venir à bord ; ils se rendirent l'un & l'autre & les Officiers furent distribués sur l'escadre. Ruiters vendit le vaisseau de Deslandes aux Espagnols, ainsi que les matelots & les soldats ; mais il retint les Officiers. (1) Le Cardinal Mazarin, à qui l'on soupçonnoit que le tiers des prises appartenoit, irrité de la perte de ces deux vaisseaux, voulut en faire regarder la prise comme une rupture de la part des Etats. On n'en crut rien ; mais on menaça d'arrêter les vaisseaux & les effets des Hollandois qui se trouvoient en France. Boreel s'en plaignit ; on lui répondit que les deux vaisseaux pris par Ruiters appartenoient au Roi, & qu'on lui devoit justice de cet attentat ; qu'ils n'avoient rien entrepris contre les Hollandois, qu'ils étoient chargés de passer quelques soldats à *Via Regia*. D'un autre côté, les Hollandois se plaignoient d'avoir perdu par les courses des François, plus de trente millions depuis quelques années. Les Etats louerent l'action de Ruiters, & l'encouragerent à faire des prises semblables, sans s'inquiéter des plaintes de la France, qui n'ayant jamais écouté celles des Hollandois, n'avoit aucun droit d'en faire.

Bientôt le bruit se répandit que le Roi de France alloit faire arrêter les vaisseaux & les effets Hollandois, qui étoient dans le Royaume. Les Amirautés avertirent ceux à qui ils appartenoient de prendre leurs précautions & hâterent l'armement projeté. Boreel parla vivement au Roi, en présence de Mazarin. Il demanda si la mer étant commune à toutes les nations, les vaisseaux marchands de Hollande, attaqués par des pirates, doivent se laisser prendre ou se rendre, quand même ils seroient plus forts & soutenus de vaisseaux de guerre, & se contenter ensuite d'aller se plaindre & demander justice à Paris ? Il ajouta que depuis neuf ans, plus de trois cens vaisseaux Hollandois avoient été pris, arrêtés ou insultés par les Corsaires François, contre lesquels il montra cinquante-cinq sentences ou ordres obtenus contre eux, sans qu'ils eussent jamais pu être mis en exécution. Il demanda que l'arrêt des effets des Hollandois fût levé, ou du moins différé. Louis XIV répondit qu'il avoit envoyé de Thou, pour demander réparation de ce qui s'étoit passé, & que, quand il l'auroit obtenue, il verroit ce qu'il auroit à faire (2).

Sur cette réponse les Etats de Hollande publièrent dans toutes les villes de la Province, la saisie & l'arrêt de tout ce qui s'y trouveroit appartenir aux François, avec défense d'amener ni vin, ni sel, ni rien du crû de leur pays, ni aucune marchandise de leurs manufactures.

(1) Vie de Ruiters par Brandt.

(2) Le P. Daniel Abrégé de l'Hist. du Règne de Louis XIV.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Louis XIV
demande
satisfaction.

Les Etats Généraux firent publier le même ordre dans toutes les Provinces, à l'exception de la Zélande.

Cependant de Thou demandoit que Ruiter fût puni avec la dernière rigueur; il lui fesoit un crime d'avoir arboré Pavillon Anglois; il demandoit la restitution des deux vaisseaux & des effets volés aux François. Les Etats donnerent leurs raisons & leurs griefs par écrit, & comme on craignoit que l'argent de la France ne séduisît quelques membres des EE. GG., on fit signer à tous un formulaire de serment, par lequel ils promettoient de ne se laisser prévenir par aucun intérêt particulier, dans les délibérations touchant les entreprises de la France.

Les dédommagemens de leurs pertes demandés par les Hollandois, le refus du Roi de France de donner main levée, avant d'avoir obtenu la satisfaction qu'il demandoit, furent longtemps agités par les Etats & de Thou; mais soit que la Cour de France, voyant que les EE. GG. se disposoient à envoyer des vaisseaux de guerre devant ses ports & aux embouchures des rivières, d'où les armateurs François avoient accoutumé de sortir, craignît que son commerce n'eût beaucoup à souffrir, par les prises qu'ils pourroient faire, & par la défense d'importer les denrées & les marchandises du Royaume dans les Provinces-Unies; ou soit qu'elle eût connoissance des promesses que l'Espagne fesoit aux Etats Généraux de les soutenir; de Thou proposa de la part du Roi de donner la main levée, sous la promesse de la restitution des deux vaisseaux, avec offre de renouveler les anciennes Alliances & les Traités de marine, & de faire rendre aux Hollandois bonne & prompte justice sur les objets de leurs réclamations.

Accommo-
dement.

On fut étonné que le Ministre de France qui avoit débuté avec tant de hauteur, finit par une proposition aussi modérée. Enfin tout s'arrangea au gré des EE. GG., qui donnerent les ordres nécessaires pour que les deux vaisseaux fussent rendus & les Officiers remis en liberté (1). La paix fut publiée à la satisfaction des commerçans des deux nations.

Guerre de
la Suede
& du Dan-
nemarck.

Les EE. GG. furent sollicités par les Ambassadeurs de France & de Brandebourg, de s'entremettre pour terminer les querelles qui s'étoient élevées entre la Suede & le Dannemarck. Ils renouvelèrent le Traité qu'ils avoient fait avec cette dernière Puissance. Ils s'obligerent de fournir au Roi six mille hommes, & le Roi s'engagea de leur en donner quatre mille. La France & les EE. GG. firent inutilement beaucoup d'efforts pour réconcilier ces deux Couronnes. (2) Pendant cette guerre qui ne fut point heureuse pour le Dannemarck, Charles-Gustave pour mettre l'Angleterre dans ses intérêts, offroit à Cromwel de partager ses conquêtes avec lui, s'il vouloit l'aider à subjuguier le Dannemarck; mais Cromwel qui ne vouloit point que le commerce de la Baltique dépendît

(1) *Hist. des Prov. Unies. T. II. L. XIII.*

(2) *Puffend. Hist. de Charles Gustave L. IV.*

dépendît de la Suede, rejeta ces propositions. Les Suédois travailloient en même temps, à mettre les Hollandois dans leur parti; mais une lettre d'Appelboom, par laquelle il marquoit au Sénat qu'il ne lui manquoit que de l'argent pour se faire bien des amis en Hollande, ainsi qu'avoient fait les Danois & les Espagnols, ayant été interceptée, les Etats Généraux indignés qu'on accusât leurs membres de se laisser corrompre, rendirent tous les efforts de ce Ministre inutiles. La lettre fut rendue publique; Appelboom s'en plaignit comme d'une violation du droit des gens; les Etats demanderent au Roi de Suede le rappel de son Ministre, pour avoir calomnié leur République auprès de S. M., & sa punition pour avoir manqué à ses lettres de créance, qui lui faisoient un devoir d'entretenir, autant qu'il dépendoit de lui, l'amitié qui étoit entre le Roi & les Etats; au lieu qu'il avoit aliéné les esprits par les soupçons qu'il avoit fait naître contre l'un, & par l'outrage qu'il faisoit aux autres. Le Roi prit le parti de son Ministre; il écrivit aux Etats une lettre très vive & refusa audience à leurs Ambassadeurs. Les Etats étoient sur le point de les rappeler; mais les conquêtes de Charles-Gustave les empêcherent de se brouiller avec la Suede. Cette affaire fut accommodée, en promettant au Roi qu'il n'en feroit plus question; cependant le Roi refusa leur médiation, à moins qu'ils ne ratifiasent le Traité d'Elbing, & qu'ils ne donnassent des sûretés comme ils ne feroient point de Traité séparément: mais les Etats ne voulurent point abandonner le Dannemarck à la discrétion du Roi (1).

Ruiter avoit terminé son Traité avec les Saletins: ayant appris la saisie des vaisseaux & effets des Hollandois en France, il écrivit aux Etats qu'il étoit à portée de les venger, si on le desiroit; mais la tempête l'ayant empêché d'attaquer cinq Corsaires François, qui avoient conduit quatre vaisseaux Hollandois au port de Genes, il fut informé que les discussions entre la France & les Etats Généraux étoient finies.

Les Etats Généraux avoient résolu d'envoyer une flotte sur les côtes de Portugal, pour demander raison à cette Puissance des pertes qu'on leur avoit occasionnées dans le Bresil. Ruiter eut ordre de se joindre au Lieutenant-Amiral Wassenaar, qui montoit la Concorde, de soixante & seize pieces de canon; car on avoit enfin pris le parti de construire de gros vaisseaux: il avoit avec lui deux Commissaires chargés de présenter à la Reine Régente, les articles qui avoient été communiqués à son Ambassadeur à la Haye. Arrivés à Lisbonne & l'audience leur ayant été accordée, ils demanderent la restitution du Bresil & la réparation de toutes les pertes que l'on avoit faites; mais on leur déclara qu'on ne rendroit rien. Les Portugais arrêterent divers bâtimens Hollandois dans le Tage & d'autres qui étoient allés chercher du sel. Le Consul de la Nation représenta inutilement que la saisie de ces vaisseaux occasionneroit une rupture, d'autant que la flotte n'avoit encore

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

*Brouillerie
entre la
Suede &
les Etats.*

*Accommo-
dées.*

*Affaires de
Portugal.*

(1) Puffendorf Hist. de Charl. Gust. L. IV. Tome XLIV.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Guerre dé-
clarée aux
Portugais.

fait aucun acte d'hostilité. Les Commissaires demanderent à prendre congé de la Reine ; elle fit dire qu'elle étoit malade. Ils chargerent le Secrétaire d'Etat, de lui remettre une lettre cachetée. Il le promit. Cette lettre contenoit un précis de tout ce que les Etats avoient fait pour entretenir la paix & une déclaration de guerre formelle. Les Commissaires revinrent à bord de l'Amiral, lui rendirent compte de ce qu'ils avoient fait & repartirent pour la Hollande (1).

Quoique la flotte eût beaucoup à souffrir des tempêtes, elle fit quantité de prises, d'autant que les vaisseaux Portugais n'étoient pas encore informés de la déclaration de guerre. On divisa la flotte en trois escadres, & malgré le mauvais temps on résolut de tenir la mer jusques au 12 de Novembre.

Succès de
Ruiter.

La flotte Portugaise qui revenoit du Bresil, composée de quarante voiles, & qui n'étoit point avertie, tomba dans celle des Hollandois. Dès que les Portugais s'en apperçurent, ils voulurent se retirer. L'obscurité également contraire aux Portugais & à leurs ennemis, n'empêcha pas que chacun ne tâchât de remplir son objet. Les Hollandois se rendirent maîtres de quatorze vaisseaux. Ruiter avoit appris des prisonniers, qu'il arrivoit encore quarante-quatre vaisseaux du Bresil, qui avoient été séparés par la tempête : il en fit part au Lieutenant-Amiral. Quelques Capitaines Hollandois furent obligés de se séparer pour aller conduire à Vigo des bâtimens pris, qui ne pouvoient plus tenir la mer. Mais ayant croisé quelques jours, les vaisseaux pris faisant eau de tous côtés on repartit pour la Hollande. Ruiter fut même obligé d'en faire remorquer jusques à Tolbay (2).

Ann. 1658.

Guerre en-
tre la Suede
& le Roi de
Danne-
marck.

Le Roi de Suede avoit presque réduit le Dannemarck à demander la paix ; ce qui empêcha les Hollandois de suivre aussi vivement qu'ils le desiroient, l'affaire de Portugal pour tourner leurs forces contre la Suede. Charles-Gustave avoit une partie des siennes occupées en Livonie contre le Czar : la guerre de Pologne avoit épuisé ses finances. La France & l'Angleterre ne lui donnoient que des promesses, & il voyoit le Dannemarck soutenu par l'Empereur, les Polonois, l'Électeur de Brandebourg & les Provinces-Unies. Il voulut les prévenir, en ordonnant à Wrangel, Grand-Maréchal de Suede, de s'emparer pendant l'hiver des isles qui sont sous la domination des Danois. Il tenta l'entreprise hardie de passer le petit Belt sur la glace, pour entrer en Fionie & s'en emparer ; il y gagna une bataille, dans laquelle il courut de grands risques. Au milieu de sa victoire, il reçut une lettre de Cromwel qui lui marquoit que le Roi de Dannemarck étoit disposé à faire la paix & le prioit de nommer des Commissaires & de désigner le lieu des conférences. Charles-Gustave répondit qu'il n'étoit point éloigné de la paix, mais qu'il continueroit la guerre pendant les négociations. Il profita de la consternation des Danois & marchant pendant quatre lieues sur les

(1) Hist. de Portugal.

(2) Hist. des Prov. Unies. Vie de Ruiter.

glaces, à la tête de son armée, il arriva en une nuit à Nicoping (1); il y fut joint par Wrangel, délibéra s'il profiteroit de l'occasion pour soumettre le Dannemarck entier, ou s'il feroit la paix en gardant ce qu'il avoit déjà conquis. Ce dernier parti lui parut préférable; non-seulement parce qu'il falloit faire le siege de Coppenhague, ce qui n'étoit pas sans difficulté; mais encore parce qu'il alloit s'attirer sur les bras la Maison Impériale, la Pologne, l'Electeur de Brandebourg, les Hollandois, la France même & l'Angleterre, qui n'abandonneroient pas le Roi de Dannemarck, & ne souffriroient pas que la Suede devînt si puissante. Il prit donc le parti de la paix, malgré Ulfeldt, ennemi secret du Roi de Dannemarck, qui conseilloit le siege de Coppenhague. Ulfeldt & Stenon Bielke étoient deux des Plénipotentiaires de Charles-Gustave. Dans les conférences, Meadows pour l'Angleterre & Terlon pour la France, proposerent au Roi de Suede de ne pas s'approcher de Coppenhague, avant de savoir quel seroit le succès des négociations: le Roi répondit qu'il étoit résolu d'avancer, & que si cette ville ne lui ouvroit point ses portes, il y entreroit à travers ses fortifications qui n'étoient pas trop bonnes. Les Plénipotentiaires Danois, à qui l'on faisoit des demandes outrées, ayant dit que leurs pouvoirs n'étoient pas assez étendus, ils demandoient une trêve de trois jours, pour faire leur rapport à leur Roi. Charles-Gustave répondit qu'il n'accorderoit pas trois heures, & donna ordre devant eux à son armée, de marcher à Coppenhague. Comme on savoit qu'il manquoit de munitions, on résolut de trainer l'affaire en longueur, afin de donner le temps aux Alliés de Frédéric, de venir à son secours. Charles, qui n'étoit éloigné que de quatre lieues, s'avança à la vue des remparts de cette capitale, en ataquua la garde avancée, en fit le tour, comme s'il eut voulu l'assiéger; mais les Commissaires Suédois s'étant relachés de leurs demandes, on écrivit à la hâte les principaux points du Traité, qui furent ratifiés par les deux Rois, & l'on convint de s'assembler à Roschild, pour les étendre & les expliquer (2).

Négociations.

Il s'éleva des contestations à Roschild. Ulfeldt avoit fait mettre que l'armée Suédoise sortiroit de la Seelande, avant que les villes de Scanie fussent évacuées. Charles-Gustave crut qu'on le jouoit; il menaça de commencer le siege. Enfin le Traité fut conclu: quelques articles se trouverent obscurs: les deux Rois eurent une entrevue pour les expliquer: ils passerent deux nuits ensemble, & se donnerent les témoignages les plus vifs d'une amitié reciproque.

Paix de Roschild.

Les Suédois, pour gagner les Hollandois & les brouiller avec le Dannemarck, avoient proposé à leurs Ambassadeurs, d'exiger de Frédéric l'anéantissement des droits dans le Sund, & le Roi de Suede offroit de soutenir les EE. GG.; mais ceux-ci eurent l'adresse de rejeter ces offres.

(1) Voyez l'Hist. de Suede, Regne de Ch. Gustave.

(2) Puffend. Hist. de Ch. Gust. L. IV.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

La guerre
et allume.

Après la signature, les EE. GG. se plaignirent de l'article qui excluait de la mer Baltique les flottes étrangères, & du refus que les Suédois avoient fait d'admettre van Beuningen aux Conférences, comme un des Médiateurs. Le Roi en leur faisant part de sa victoire & du Traité, leur fit dire qu'il ne causeroit aucun préjudice au commerce de ses voisins, & qu'il espéroit que les EE. GG., comme anciens amis de la Couronne de Suede, approuveroient ce dont il étoit convenu avec le Roi de Dannemarck; mais il défendit à son Résident de rien faire concernant la ratification du Traité d'Elbing & l'explication que les Hollandais desiroient qu'on y ajoutât. Lorsque les Ambassadeurs lui en parlerent, il répondit qu'il falloit auparavant que les EE. GG. déclarassent qu'ils ne donneroient aucun secours à ses ennemis (1).

Ces difficultés entraînent des lenteurs dans l'exécution du Traité, & sous prétexte de ces lenteurs, le Roi de Suede retourna en Scelland pour faire le siege de Coppenhague. Le Roi de Dannemarck lui envoya des Députés pour lever tous les obstacles. Le Roi de Suede reprocha aux Danois de machiner secrètement contre lui; il prétendit s'en être convaincu par des lettres interceptées; il ajouta que leurs délais à exécuter le Traité, l'avoient arrêté plus longtemps qu'il n'auroit voulu en Dannemarck & leur fit plusieurs autres reproches (2).

Les Députés protestèrent de l'innocence de Frédéric & ne purent retenir leurs larmes. Oxenstiern & Slippenbach qui les accompagnoient leur dirent, que par leurs délais ils avoient été cause de l'Alliance du Roi de Pologne, du Czar & de l'Electeur de Brandebourg contre la Suede; qu'il n'y avoit pas un moment à perdre & que le seul moyen de sauver le Dannemarck, étoit de recourir à la clémence du vainqueur.

Coppenhague étoit dans la consternation. Van Beuningen assura les habitans, que s'ils pouvoient soutenir le siege assez longtemps pour que la flotte Hollandoise pût arriver, il leur répondoit de tout. Il excita le courage des bourgeois & des paysans, qui s'étoient réfugiés dans la ville; il partit sur un bâtiment léger, pour aller hâter le départ de la flotte, & avertit en passant les Norwegiens de se tenir sur leurs gardes.

Le Roi de Suede fit dire aux Etats Généraux par Appelboom, les raisons qui l'avoient déterminé à recommencer la guerre, & qu'ils pouvoient compter sur son amitié, s'ils ne se mêloient point des affaires des Danois; qu'il ne vouloit point troubler leur navigation, mais la protéger & convenir avec eux de la modération des droits qu'ils payoient. Les Etats répondirent, qu'en équipant une flotte, ils n'avoient d'autre intention que de défendre leur commerce; qu'ils ne vouloient point nuire à la Suede, mais secourir le Roi de Dannemarck, comme ils s'y étoient engagés par le Traité d'Alliance.

(1) Puffend. Hist. de Ch. Gust. L. IV.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. II.

La flotte Hollandoise forte de trente-sept vaisseaux de guerre & de quatre brûlots, six galiottes & six flutes de transport, vingt-huit bâtimens chargés de vivres & de munitions, & deux mille soldats, arriva jusques au Déroit & ne put le passer à cause du vent contraire. La flotte des Suédois étoit plus forte : le vent changea ; le 8 de Novembre, entre 8 & 9 heures du matin, la flotte Hollandoise se trouva entre les châteaux de Kronembourg & d'Helsingbourg, qu'on ne salua point.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

La flotte Suédoise étoit de quarante-quatre vaisseaux, divisés en quatre escadres ; malgré le feu des deux châteaux, Wassenaar qui commandoit le corps de bataille de la flotte Hollandoise, força le passage. A peine eut-il passé le Sund, qu'il se trouva aux prises avec la flotte Suédoise. Charles-Gustave étoit spectateur du combat à une fenêtre du château de Kronembourg. L'action qui dura six heures, fut très meurtrière. Wrangel, qui commandoit la flotte Suédoise, fut entouré par sept vaisseaux ennemis qui le canonnerent des deux côtés ; il perdit son gouvernail & alla jeter l'ancre sous Kronembourg. Le vent contraire l'empêcha de retourner au combat. Bielkenstiern & Gerdson, les deux principaux Officiers de la flotte après Wrangel, furent aussi mis hors de combat. (1) Le vaisseau de Wassenaar se vit un moment exposé à toute la flotte Suédoise, canonné par trois vaisseaux ennemis : le Commandant avoit la goutte & donnoit ses ordres assis sur une chaise. Attaqué par le Phosphore & le Pelican, il fut dégagé de ces deux bâtimens par van Nes & van Kampen, qui les coulerent à fond ; son vaisseau se fit eau & en avoit six pieds. Dans cet état le feu prit dans son avant : toutes ses manœuvres & ses voiles étoient hors de service. Les Suédois perdirent onze vaisseaux ; trois furent pris, les huit autres furent brûlés ou coulés à fond. Celui de de Witte, du côté des Hollandois, fut coulé à fond avec son équipage, sans qu'on pût sauver autre chose que le corps du Vice-Amiral. Floriszoon qui commandoit l'arrière-garde, fut tué. Les Hollandois ne perdirent que quatre cens hommes. Les Suédois en eurent mille de tués. Ils se retirèrent sous le canon de Kronembourg, & passerent ensuite au Port de Landskroon (2).

Combat du Sund.

Le lendemain les Amiraux de Dannemarck & de Hollande tenterent d'enfermer la flotte Suédoise à Landskroon, en faisant enfoncer à l'entrée du port quelques vaisseaux chargés de pierres. Le Roi qui en fut informé, monta sur une galiotte pour aller reconnoître l'ennemi ; il s'approcha de si près à la faveur du brouillard, qu'il entendoit parler les Hollandois. Le soleil ayant tout-à-coup dissipé ce brouillard, il se trouva à la portée du mousquet des Danois : il se sauva à force de rames, tandis qu'ils tiroient sur lui. Terlon l'accompagnoit : „ ce seroit, „ lui dit le Roi, „ une chose curieuse, si on lisoit dans „ l'histoire, qu'un Ambassadeur de France a été emporté d'un boulet de

Danger du Roi de Suede.

(1) Puffend. Hist. de Ch. Gust. L. V.

(2) Hist. des Prov. Unies par le Clerc. T. II. L. XIII.

SECT. XI. „ canon à côté du Roi de Suede. — Il seroit bien plus extraordi.
Hist. de „ naire, ” répondit Terlön, „ d’y lire que le même boulet a emporté
Hollande. „ le Roi. ” (1)
 1648-1667.

Les Hollandois débarquerent cent trente-huit compagnies de troupes de terre devant Coppenhague. L’Electeur de Brandebourg entra dans le Holstein avec des troupes de l’Empereur, du Roi de Pologne & les siennes & se contenta d’y faire quelque ravage: son objet n’étoit que de forcer les Suédois d’évacuer les isles qui appartenoient aux Danois. Les Suédois furent aussi chassés par les Norwegiens.

Ruiter ne s’étoit point trouvé au combat du Sund; il avoit été envoyé dès le commencement de l’été avec vingt-deux vaisseaux de guerre sur les côtes de Portugal, pour y croiser; il y fit des prises considérables (2).

*Prise de
Dunker-
que.*

Depuis l’alliance que la France avoit faite avec l’Angleterre, Cromwel qui depuis longtemps desiroit d’avoir Dunkerque, pour tenir en respect la France, l’Espagne & les Provinces-Unies, engagea le Roi de France d’assiéger cette ville qui étoit au pouvoir des Espagnols, pour la remettre entre les mains du Protecteur. Ce projet, dont la France ne voyoit sans doute point alors les inconvénients, fut exécuté cette année même. Turenne & Lokhart en firent le siege le 15 de Mai. Vingt vaisseaux Anglois tenoient la place bloquée par mer. Les Espagnols livrerent bataille près des Dunes, & la victoire resta aux assiégeans. Le Comte de Leede qui défendoit la ville, fut tué, & elle capitula le 25 (3).

*Mort de
Cromwel.
Ann. 1659.*

Cromwel ne survécut pas longtemps à cette victoire: il mourut le 13 Septembre après une maladie de quelques jours, âgé de cinquante-huit ans. Richard son fils fut proclamé Protecteur dans Londres. Richard promit, comme son pere, des secours au Roi de Suede: il résolut d’envoyer dix-huit ou vingt vaisseaux dans le Sund; mais il n’avoit d’autre objet que de tenir la balance égale entre les deux couronnes, suivant le système de Cromwel. Les EE. GG. furent inquiets & se disposerent à envoyer Ruiter. Ils équiperent trente-neuf vaisseaux de guerre, donnerent à Evertz le premier rang après le Lieutenant-Amiral, & à Ruiter le premier après Evertz, avec promesse, en cas de mort ou de maladie, de donner le commandement en chef à Ruiter. Les instructions du Lieutenant-Amiral portoient un plan de conduite à l’égard des Anglois, tant pour éviter d’en venir à des voyes de fait, que pour se défendre, s’ils en venoient à cette extrémité. Mais le nouveau Protecteur, plus philosophe qu’ambitieux, n’en avoit aucune envie: il préféreroit sa tranquillité aux embarras du trône (4).

Ruiter partit avec une flotte de quatre-vingt-trois vaisseaux. Ceux des Etats furent joints par deux vaisseaux de guerre Danois: les autres étoient des vaisseaux marchands Danois, Dantzicois & Hollandois, tous armés

(1) Puffendorf vie de Charles Gustave L. V.

(2) Vie de Ruiter par Brandt.

(3) Le Pere Daniel Abr. de l’Hist. de Louis XIV.

(4) Volt. Essai sur l’esprit & les mœurs des nations Ch. 182.

en guerre. Sur cette flotte étoient Slingeland, Vogelsank, Huybert & van Haren, Ambassadeurs nommés par les Etats, pour moyenner une paix entre les couronnes du Nord.

*Hist. de
Hollande.
1648-1657.*

Charles-Gustave, qui avoit prévu les efforts des Hollandois en faveur du Dannemarck, avoit résolu de prendre Coppenhague pendant l'hiver avant l'arrivée de la flotte. Il avoit livré un assaut général. La défense fut vive. Le Roi de Suede, après avoir perdu Steinbock, Grand-maître de l'artillerie & plusieurs de ses meilleurs Officiers, fut obligé d'ordonner la retraite. Les matelots Hollandois rendirent les plus grands services à la ville. L'armée Suédoise se retira dans ses quartiers & s'attacha à s'emparer des isles. Il y eût plusieurs combats sur mer, dès qu'elle fut praticable, presque tous à l'avantage des Danois (1).

*Siege de
Coppen-
hague.*

On travailloit cependant à pacifier les deux couronnes. Les conférences de la Haye opérèrent un plan de pacification, dont on fit part aux deux Rois, à l'Electeur de Brandebourg, au Roi de France, à la Pologne & au Protecteur. La flotte de Ruiter ayant joint celle de Wassenaar, les forces maritimes des Provinces-Unies se trouvoient monter à plus de soixante-dix vaisseaux de guerre, sans compter quelques galiottes & brûlots, & à dix-sept mille matelots ou soldats.

Une suspension d'armes qui fut inutile; des conférences entre la Suede qui demandoit des dédommagemens immenses & les Hollandois qui refusoient d'abandonner les Danois; le refus de Frédéric de prendre pour base de la paix le traité de Roschild; la révolution qui rendit la couronne d'Angleterre à la maison de Stuard & qui fit perdre à Meadows le caractère d'Ambassadeur qu'il tenoit de Cromwel & qu'il fallut faire renouveler par le Parlement, firent perdre aux flottes un temps précieux, dont les Suédois profitèrent pour se fortifier: ils envoyèrent douze vaisseaux de guerre, quatre flottes & une galiotte à la pointe septentrionale de la Fionie, à la vue de la flotte de Ruiter; ils attaquèrent pendant la suspension d'armes, deux vaisseaux que Wassenaar avoit portés comme une garde avancée vers les côtes du Jutland; l'un fut chassé jusques à Horsen; l'autre se fit échouer & le Capitaine y mit le feu. (2) La flotte Danoise s'étoit jointe à la flotte Hollandoise; mais la suspension d'armes les empêcha d'agir, quoique violée par les Suédois. Le Roi de Dannemarck ne voulut pas même permettre qu'elle mit à terre les quatre mille hommes que Ruiter avoit amenés de Hollande. La flotte Suédoise n'en prit pas moins deux vaisseaux de guerre Danois, deux Hollandois & en brûla un troisieme; mais on n'osoit rien entreprendre sans ordre des Etats ou des Ambassadeurs, qui travailloient à mettre d'accord les deux couronnes. Ils ne pouvoient pas y parvenir: le Roi de Suede traita les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, lorsqu'ils lui présentèrent le projet de conciliation qu'ils avoient fait, avec une hauteur insultante. Il disoit aux premiers, qu'il s'étonnoit fort qu'étant ses amis, ils osas-

*Avantages
des Suédois
sur mer.*

*Hauteur
du Roi de
Suede.*

(1) Puffend. Hist. de Ch. Gustave. Voyez l'Histoire de Suede & celle de Dannemarck.

(2) Vie de Ruiter. Abr. de l'Hist. de la Hollande T. III.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

qu'ils demeureroient dans les termes de l'amitié; mais qu'il ne souffriroit jamais qu'ils fussent ses arbitres. Il disoit aux Hollandois, qu'il ne vouloit pas des ennemis pour médiateurs. En parlant des uns & des autres, qu'étant Roi & ayant remporté d'assez glorieuses victoires, il ne pouvoit pas supporter d'être insulté par deux Républiques, dont l'une avoit déposé son Roi & l'autre avoit tué le sien.

Enfin les Ambassadeurs des Provinces-Unies voyant que ce Monarque ne vouloit pas se déclarer pour la paix, tandis que le Roi de Danemarck s'en rapportoit entièrement aux médiateurs, écrivirent au Lieutenant-Amiral de se disposer à attaquer les Suédois, de ravitailler Copenhague & de se joindre à Ruiters. Mais la saison de la guerre étoit passée. Les Suédois étoient dans leurs ports & n'en sortirent point. On tenta quelques entreprises, mais inutilement. Les Hollandois eurent beaucoup à souffrir & ne s'apperçurent que trop tard qu'ils avoient agi de trop bonne foi avec le Roi de Suède, qui les traitoit avec fierté, lors même qu'il les trompoit; & même avec les Danois, qui profitoient de la nécessité où la République étoit de les soutenir (1).

Wallenaar & Evertz avoient obtenu la permission de retourner en Hollande. Le commandement de la flotte resta à Ruiters; il tenta une descente dans l'île de Funen près de Nybourg; elle se fit sans obstacle près de Kartemunde. Il envoya des vaisseaux croiser vers les îles de Spro & de Langueland, & devant Nybourg pour empêcher le passage. Les alliés entrèrent d'un autre côté dans l'île de Funen, & s'emparèrent de trente pièces de canon & des munitions que les Suédois avoient à Nybourg. L'armée Danoise & Hollandoise, commandée par Schak, marcha sur Odensée, capitale de l'île, où il joignit les alliés qui étoient au nombre de neuf mille. Après la jonction, ils marchèrent à l'ennemi qui étoit devant Nybourg. Eberstein commandoit la droite de l'armée des Confédérés; le Général Tramp la gauche & Schak le centre, où étoient les Hollandois, sous les ordres du Colonel Killegrew, de van Metteren & d'Ailva. Eberstein ayant attaqué sans précaution, fut repoussé, & la plupart de ses Officiers furent tués. Schak fut forcé de plier. Il ordonna aux Hollandois d'avancer; ils firent reculer les Suédois, & reprirent l'artillerie des deux ailes, dont ils s'étoient emparés. Les Hollandois les forcèrent de reculer encore & d'abandonner leur poste: les Danois & les Polonois s'étant ralliés, taillèrent en pièces tout ce qui s'opposoit à eux: l'aile gauche fut mise en déroute par les Hollandois. Sultzbach voyant son infanterie massacrée, ou mise en fuite, & l'aile gauche défaite, se retira jusques au pied des murs. L'ennemi étoit attaqué par terre & par mer. Ruiters le foudroyoit, & ne pouvant plus tenir, l'armée demanda à capituler: on voulut qu'elle se rendît à discrétion, & elle y consentit. Les Chefs furent tous faits prisonniers. Les Suédois perdirent quarante étendards, vingt-huit drapeaux. Henri de Horn sortit de la place avec trois mille

Bataille de
Funen.

Défaite
des Sué-
dois.

(1) Hist. des Provinces-Unies T. H. L. XIII.

mille chevaux, qui prirent parti dans l'armée victorieuse. Les Suédois eurent deux mille hommes tués. Sultzbach & Steinbock se jetterent dans une chaloupe, passerent à Corfow à la faveur de la nuit & allerent porter au Roi la triste nouvelle de la défaite de son armée (1).

*Hist. de
Hollande.
1648 1667.*

Les Danois desiroient que Ruitier les transportât en Séeland; mais la saison étoit trop avancée & il craignit d'être surpris par les glaces: de plus il savoit que l'intention des Etats étoit de forcer Charles-Gustave à faire la paix & non de ruiner la Suède. Le Roi de Dannemarck lui fit présent d'une chaîne d'or, & les Magistrats de Lubeck lui donnerent les fêtes les plus brillantes. Il conduisit à Coppenhague une flotte chargée de provisions & y passa l'hiver, entretenant dans la ville la police la plus sévère (2).

Le Roi de Suede envoya Caïet à la Haye, faire les mêmes propositions qu'il avoit faites autrefois à Cromwel: il offrit aux Etats de partager la conquête du Dannemarck, s'ils vouloient abandonner les Danois. Cette offre ne fit point d'effet, & la nouvelle de la déroute des Suédois à Funen le déconcerta. Les Etats lui donnerent huit Commissaires pour négocier. Gustave, quoique vaincu, ne voulut rien relâcher de ses prétentions: il fit sa paix avec la Pologne & résolut de se servir des troupes qu'il y avoit, pour entrer en Norwege & s'emparer de la ville de Drontheim. Il y fit passer Laurent Kagge & Harald Stake; mais la mort de ce Prince fit avorter son projet: elle le surprit dans le temps qu'il attendoit que les Etats de Suede, auxquels il avoit fait voir la nécessité de faire les derniers efforts, pour se mettre en état de faire une paix plus avantageuse, eussent délibéré de nouvelles levées & des fonds suffisans. Dans les instructions qu'il donna à ses Ministres, il leur recommandoit surtout de faire la paix: il mourut le 22 Février 1660 (3). Avant qu'on ne fût la nouvelle de sa mort, le Roi de France avoit fait dire par de Thou aux Etats, qu'il sembloit qu'on voulût sacrifier le Roi de Suede au Roi de Dannemarck, mais qu'il n'abandonneroit point ce Prince. Le Roi leur écrivit lui-même: ils lui répondirent que leur intention n'avoit jamais été de ruiner la Suede, mais d'empêcher qu'elle ne subjuguât le Dannemarck & ne se rendît maîtresse de la mer Baltique; qu'ils étoient prêts de s'en tenir au traité d'Elbing, avec ses explications: qu'au surplus, si la Suede s'étoit trouvée dans le même danger que le Dannemarck, ils auroient pris parti pour la premiere.

*Mort du
Roi de
Suede.*

Les maladies emportoient beaucoup de monde sur la flotte de Ruitier; il fut lui-même très incommodé; il fit reconnoître la flotte Suédoise qui se trouvoit en fort mauvais état. Dès que la saison le permit, il fit partir une escadre & quantité de vaisseaux marchands, sans trouver le moindre obstacle de la part de l'ennemi; il envoya des vivres à la garnison de Nybourg. Bientôt il reçut ordre de ne rien entreprendre contre la flotte Suédoise, & de se retirer de devant Landscroon. Il y eut une suspension

(1) Puffendorf Vie de Ch. Gustave.

(2) Voyez l'Hist. de Dannemarck & la Vie de Ruitier,

(3) Puffendorf Vie de Ch. Gustave.

SECT. XI. Hist. de Hollande. 1648-1667. d'armes; les Ambassadeurs des deux Couronnes & des Puissances médiatrices recommencerent leurs conférences sous des tentes, dressées entre Coppenhague & l'armée Suédoise. Ruiters se borna à empêcher toute entreprise de la flotte ennemie & sa sortie du port (1).

Paix entre le Danemarck & la Suede.

Enfin le projet donné par les Hollandois fut accepté & la Paix conclue le 6 de Juin. Drontheim & l'isle de Bornholm demeurèrent au Roi de Dannemarck, qui donna un dédommagement pour la dernière: tout ce que les Suédois avoient pris en Séeland lui fut rendu. La Suede retint Schonen, Halland, Blekingen & Bahus (2). Mais jusques à ce que le Traité eut son entière exécution, Ruiters eut ordre de ne pas quitter les côtes de Dannemarck. Il étoit dit dans un des articles, que les Danois fourniroient des bâtimens aux Suédois pour le transport de leurs troupes; comme ce transport traînoit en longueur, Ruiters & Vogelsang offrirent de les aider. Leur offre fut acceptée & le transport fut fait en peu de temps.

Enfin Ruiters qui n'avoit que vingt-cinq vaisseaux, conduisit sa flotte en Hollande, où il rentra le 3 de Septembre par le Vlie. En traversant le Zuiderzée pour aller à Amsterdam, un vaisseau heurta le sien & le fit couler à fond; Ruiters ne se sauva qu'en s'accrochant aux cordages (3). Ainsi finit cette guerre qui avoit si longtemps occupé les Etats: ils n'étoient que Médiateurs & cependant elle leur coûta plus cher, que s'ils l'avoient faite pour eux.

Charles II. rappelé au trône.

Dans cet intervalle une révolution préparée par le Général Monk, rappella Charles II en Angleterre, & cette même nation qui avoit détroné & exécuté le pere, proclama le fils, son Roi légitime. Ce Prince se rendit à Bréda: une flotte Angloise devoit venir le prendre en Hollande. Une députation des Etats Généraux alla l'y complimenter. Les députés de Hollande le prièrent de venir à la Haye, où tout étoit prêt pour le recevoir. Les Anglois accouroient en foule à Bréda avec des présens, déplorant les maux qu'ils avoient soufferts sous la tyrannie. La Princesse douairiere d'Orange, sa sœur, s'y rendit. Les Magistrats de Bréda, qui peu de temps auparavant avoient interdit leur ville au Roi, lui marquerent le plus grand attachement & donnerent tous leurs soins pour que les Anglois fussent logés commodément. (4) Les chemins étoient couverts de monde; chacun donnoit des marques de joie: son entrée à la Haye fut magnifique & triomphante: il fut défrayé pendant tout le temps qu'il y resta. Les Etats Généraux en corps, ceux de Hollande, les principaux particuliers de tous les ordres, les Ambassadeurs & les Ministres des diverses Puissances, allerent le féliciter: il partit le 12 de Juillet; les Etats de Hollande l'accompagnèrent jusques au bord de la mer, où Jean de Witt le complimenta encore en leur nom. S. M. leur recommanda sa sœur & le Prince son fils, en les assurant qu'il seroit aussi reconnoissant de tout ce qu'ils feroient pour eux, que si c'étoit pour lui-même.

(1) Vie de Ruiters par Brandt.

(2) Voyez l'Hist. de Suede & celle de Dannemarck.

(3) Vie de Ruiters par Brandt.

(4) Hist. de la Rebell. d'Angl. L. XVI.

Après son départ les Etats Généraux nommerent quatre Ambassadeurs extraordinaires pour aller le féliciter sur son rétablissement & lui porter le Traité qu'on desiroit de faire avec l'Angleterre. (1) Ces Ambassadeurs eurent à ce sujet des conférences avec les Ministres du Roi; ce traité qui concernoit le commerce, & dans lequel il fut stipulé des secours respectifs, fut conclu après quelques débats au sujet de la restitution de l'isle de Poleron, que la Compagnie des Indes Angloise demandoit à la Compagnie Hollandoise: celle-ci envoya ordre au Gouverneur & au Conseil de Batavia, de remettre cette isle, à ceux qui apporteroient un Pouvoir du Roi de la Grande-Bretagne pour la recevoir.

Hist. de Hollande. 1648-1667. Traité avec l'Angleterre.

La recommandation de Charles II en faveur du Prince d'Orange son neveu, occasionna des mouvemens dans quelques Provinces, pour faire nommer le jeune Prince, Stadhouder & Capitaine-Général par terre & par mer. Les Etats de Zélande écrivirent le 7 d'Août aux Etats Généraux, à ceux de Hollande & au Prince même, qu'ils avoient résolu de le désigner & nommer Capitaine & Amiral-Général des Provinces-Unies, avec une pension de cent mille livres; d'agir conjointement avec la Hollande, mais de ne le mettre en possession que lorsqu'il auroit atteint l'âge de dix-huit ans, sans néanmoins lui donner de Lieutenant. Les Princesses d'Orange & le Duc de York remercièrent les Zélandois, & la Princesse Royale ayant fait part aux EE. GG. qu'elle vouloit aller en Angleterre, leur recommanda son fils & leur offrit ses bons offices à la cour de Londres. Les Etats de Zélande allerent en corps à la Haye, pour faire agréer leur proposition aux EE. GG. & à ceux de Hollande. On leur répondit qu'on y penseroit.

Mouvemens en faveur de Guillaume III.

Les Etats de Frise prirent une résolution semblable à celle des Etats de Zélande. La Princesse Royale demanda à ceux de Hollande, de prendre part à l'éducation du Prince, afin de le mettre en état d'exercer les charges, auxquelles il seroit appelé: non-seulement ils répondirent conformément à ses vues; mais ils lui envoyèrent la révocation de l'Acte d'exclusion, qu'ils avoient été forcés d'accorder à feu Olivier Cromwel. Les quartiers de Nimegue, Zutphen, Arnheim; les Provinces d'Over-Yssel & d'Utrecht imiterent les EE. de Frise & de Zélande.

L'acte d'exclusion est révoqué.

Le Roi de France, sous prétexte des différends qui s'étoient élevés entre les Princesses d'Orange & l'Electeur de Brandebourg, au sujet de la tutelle & de l'éducation du Prince, s'étoit emparé de la Principauté d'Orange. Il prétendoit garder comme Médiateur, cette place enclavée dans ses Etats, afin d'arrêter les desordres que les discussions des tuteurs pourroient y occasionner: en effet le Roi la garda en sequestre, & ne la rendit point à sa majorité, à cause de la guerre de la France avec les Provinces-Unies.

La Magistrature d'Utrecht étoit en butte depuis quelque temps aux invectives & aux déclamations de quelques membres turbulens du Clergé, qui prétendoient que le Pouvoir de gouverner l'Eglise, comme Eglise, appar-

Querelles théologiques.

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III. L. XIV.

Sect. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

tenoit à l'Eglise soumise à J. C. son seul Chef & Roi, & que selon le droit divin ni les Rois, comme Rois, ni les Magistrats, comme Magistrats, ni ceux qui avoient droit de patronage, devoient avoir aucune part au gouvernement de l'Eglise. quelques prédicateurs excitoient les murmures du peuple. Pour prévenir une sédition prête à éclater, les Etats de Hollande envoyerent des troupes à Utrecht & ce desordre finit par le bannissement de deux Ministres ou Pasteurs d'Eglise (1).

Le Traité des Pyrenées entre la France & l'Espagne, cimenté par le mariage du Roi Très Chrétien avec Marie Thérèse, Infante d'Espagne; l'acte de renonciation tant pour elle que pour ses successeurs & héritiers mâles & femelles, en quelque degré qu'ils pussent se trouver, aux Royaumes, Etats & Seigneuries qui appartenoient & appartiendroient à S. M. C.; les protestations d'amitié faites aux Provinces-Unies par l'Ambassadeur d'Espagne; le Traité conclu entre la France & les EE. GG., pour assurer le commerce & prévenir les pirateries des armateurs François, dont on s'étoit plaint dans les derniers temps; les garanties reciproques; les promesses de secours mutuels; la demande accordée aux Provinces-Unies, par le Roi de France, d'être compris dans le traité des Pyrenées; tout sembloit annoncer une paix solide & durable. Il n'y avoit que l'Angleterre qui, en marquant quelque mécontentement au sujet de ce traité de garantie, & qui en s'expliquant trop librement concernant l'élévation du Prince d'Orange, malgré de Witt, fit craindre de nouveaux troubles (2).

Mort de la
Princesse
Royale.

Discussions
pour la
tutelle du
Prince
d'Orange.

Dans ce temps mourut en Angleterre la Princesse Royale: la tutelle du Prince devoit par cette mort rester à l'Electeur de Brandebourg & à la Princesse Douairiere, quoique la Princesse Royale l'eût recommandé en mourant à Charles II. L'Electeur envoya à ce sujet des Ambassadeurs au Roi d'Angleterre, avec ordre de proposer de laisser la tutelle entre les mains du Roi, de l'Electeur & de la Princesse Douairiere, à condition que l'administration demeureroit à la dernière, pour gérer au nom de l'un & de l'autre & au sien propre; & que les Etats seroient priés de donner un Conseil au Prince. Charles désapprouva ce dernier article. Il n'aimoit point de Witt & n'étoit point content des Etats de Hollande: il répondit à la demande qu'ils lui firent de leur rendre l'Acte d'exclusion, „ qu'il vouloit le garder comme „ un monument de leur infamie, jusques à ce que le Prince fût rétabli dans „ les charges de ses ancêtres.” L'éducation & la tutelle restèrent dans l'état où elles étoient & le Prince qui eût beaucoup perdu en tombant entre les mains de Charles II, ne gagna pas grand'chose en demeurant dans celles de l'Electeur & de la Princesse Douairiere.

Paix avec
le Portu-
gal.

Dans l'impossibilité de recouvrer le Brésil, on fit la paix avec les Portugais. Le traité fut signé à la Haye, le 6 Août, par le Comte de Miranda, Ambassadeur de Portugal, & par six Commissaires des Etats. Par ce traité, le Roi & le Royaume de Portugal s'engagent de payer aux Etats quatre

(1) Hist. des Provinces-Unies, T. III. L. XIV. Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III. Ch. XIII.

(2) Mém. du Comte d'Estrades T. I.

millions de cruzades, en argent, sucre, sel & tabac, suivant le prix courant du temps auquel ces marchandises seront livrées; que le Roi feroit rendre toute l'artillerie prise au Bresil; que les Hollandois pourroient acheter, tous les ans, à St. Ubes du sel au même prix qu'il se vend en Portugal; que les sujets des Etats pourroient négocier en toute sûreté, du Portugal au Bresil & du Bresil au Portugal & autres lieux de la domination Portugaise, & reporter toute espece de marchandises en payant les droits, excepté du bois de Bresil, &c.; qu'ils jouiroient en tout des mêmes privilèges que les Anglois; que lorsqu'ils auroient une fois payé les droits, ils pourroient naviguer dans tous les lieux de la domination Portugaise, sans être obligés de les payer de nouveau, & qu'ils pourroient charger les marchandises que les Portugais & les autres nations leur confieroient, pour les porter en quelque lieu que ce fût, dépendant du Portugal, sans être obligés de payer plus que les Portugais même; qu'ils pourroient naviguer dans toutes les colonies, isles & ports de cette nation, sur les côtes de l'Afrique, avec la même liberté, que les Anglois ou quelque autre nation que ce soit: y commercer, séjourner, y avoir leurs maisons & magasins, &c. (1).

*Hist. de
Hollande
1648-1667.*

Les EE. GG. pressoient l'Angleterre pour le renouvellement de l'Alliance. Charles II faisoit naître mille difficultés: mais la principale étoit l'élévation de son neveu, qu'il vouloit faire revêtir dans le moment, des charges de ses ancêtres, au lieu d'attendre l'âge de dix-huit ans, qui avoit été fixé pour le mettre en possession, & de seize, terme arrêté pour son entrée au Conseil. Il espéroit de s'attacher plus particulièrement le Prince & de rendre les Etats plus dépendans de lui, (2) comme son tuteur. Il voulut engager l'Ambassadeur de France, de se joindre à lui au nom de son maître, pour le demander; mais le Comte d'Estrades s'y refusa. La prétention que forma Charles II, en voulant que les flottes Françoises baissassent Pavillon devant celui d'Angleterre, certes n'engagea pas le Roi de France à seconder ses vues sur son neveu. Quant à la garantie pour la pêche, Louis XIV, malgré tout ce que les Anglois en purent dire, s'y engagea formellement, comme les Etats lui garantissoient de leur côté, tout ce qu'il possédoit & tous les droits sans aucune restriction.

*Démarches
de Charles
II, pour
l'élévation
du Prince
d'Orange.*

*Traité de
garantie.*

C'est par une espece de vengeance de la garantie de la pêche, que Charles II forma la prétention de la supériorité du Pavillon Anglois. Il tiroit son droit de la nécessité, où Henri IV s'étoit trouvé d'accorder cet honneur à Elisabeth, lorsqu'elle lui prêta sa flotte. Louis XIV rejetta ce titre, qui ne pouvoit tirer à conséquence, à cause des circonstances fâcheuses, où se trouvoit Henri, qui ne crut pas acheter trop cher les secours de la Reine d'Angleterre, par une simple condescendance, qui pouvoit être regardée plutôt comme un témoignage de la reconnaissance de ce Prince, que comme un hommage d'une Puissance envers

*Ann. 1662.
Prétentions
pour la su-
périorité du
Pavillon
Anglois.*

(1) Voyez l'Hist. de Portugal.

(2) Lettres du Comte d'Estrades T. I.

Sect. XI. une autre. Charles II osa employer la menace ; mais Louis lui parla
Hist. de avec tant de fermeté , que le Roi d'Angleterre plia sur cet article ,
Hollande. comme sur celui de la garantie de la pêche. Louis XIV eut peut-être
 1648-1667. été plus loin ; mais il ménageoit les Anglois , à cause de la vente de Dun-
Les François kerque , dont on traitoit dans ce moment. (1) En effet Charles vendit pour
acquierent de l'argent cette place importante , qu'il eut dû défendre contre toutes les
Dunkerque. forces des François.

Lorsque le Traité des Etats avec la France fut consommé , ils mirent la dernière main au renouvellement des Alliances avec l'Angleterre : le Traité fut signé le 14 Septembre ; on y conserva plusieurs articles du Traité fait avec Cromwel.

Cependant Ruiters avec une flotte de treize vaisseaux donnoit la chasse aux Corsaires de Barbarie. Il l'avoit divisée en trois escadres ; Evertsen & de Wildt en commandoient chacun une : la sienne étoit de quatre vaisseaux. Il croisoit à l'Est de la Sardaigne. Il s'approcha de Tunis , & comme il avoit plusieurs prisonniers Mahométans , il les échangea pour autant d'esclaves Chrétiens. Il proposa à cette Régence un Traité de paix sur le même pied , qu'elle avoit traité avec les Anglois. Cette proposition fut acceptée , & l'on publia une suspension d'armes pour six mois , ou jusques à ce que les E. E. G. eussent envoyé quelqu'un à Tunis pour régler le Traité.

Négocia- Dans ce temps un Corsaire d'Alger , nommé les trois Croissans , ayant
tions de échappé à trois Capitaines , fut poursuivi par Ruiters jusques sur la
Ruiters avec côte , à trois brasses de profondeur : il y fut criblé de coups de canon ;
Alger. il eut coulé bas , s'il y eut eu plus d'eau : dans cet état , entouré par les trois Capitaines , qui avoient mis leurs chaloupes en mer , le pirate qui avoit fait porter huit barils de poudre sur le tillac , se défendoit , & les empêchoit d'approcher par un feu continuel : on fit apporter des grenades du bord de Ruiters : on blessa quelques Mahométans & le reste se rendit ; trente Hollandois furent blessés & onze tués ; ils coulerent à fond une chaloupe qui se retiroit ; une partie de l'équipage se jetta à la nage. Il restoit sur le bâtiment du Corsaire , soixante hommes qui furent faits prisonniers. Ruiters se présenta le 5 d'Avril devant Alger & offrit la paix à la Régence. Les prises que les Hollandois avoient faites dans ces mers , avoient jetté la terreur parmi les Algériens , qui ne demanderent pas mieux que de traiter avec eux. On convint de tout , excepté de deux articles. Ruiters demandoit qu'on ne regardât point comme bonnes prises , les effets appartenans à quelque nation que ce fût & qui se trouveroient sur des vaisseaux Hollandois , non plus que les personnes & marchandises venant des pays ennemis. Les Algériens disoient que c'étoit les réduire à la mendicité , & refuserent de passer cet article. Il fut convenu d'une suspension d'armes de sept mois , jusques à ce que le Traité qu'on dressa , fût parvenu aux Etats Généraux. Les prisonniers Algériens fu-

(1) Daniel Abrégé de l'Hist. de Louis XIV.

rent échangés pour autant d'esclaves Chrétiens. Ruyter partit pour Malaga : il y reçut des EE. GG. une déclaration qui l'autorisoit à faire avec Alger, un Traité conforme à celui qu'ils avoient fait en 1612 à Constantinople. Par un article de ce Traité, les Algériens ne pouvoient pas visiter les vaisseaux Hollandois, ni en enlever les effets, ni les personnes sujettes aux Puissances même qui seroient en guerre avec Alger. On ordonnoit à Ruyter de traiter les Algériens en ennemis, s'ils rejettoient cet article, & de réprimer les courses de ceux de Tripoli, pour les obliger à faire la paix aux mêmes conditions. Quatre de ses vaisseaux étoient partis pour la Hollande ; on en avoit envoyé quatre autres à la place, avec des vivres & des munitions pour un an (1).

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

Ruyter revint le 6 de Juillet à la rade d'Alger ; il envoya deux Officiers au Dey & au Divan, avec offre de conclure la paix sur le pied du Traité de 1612. Les Algériens offrirent de traiter sur le même pied qu'avec les Anglois ; mais comme ils s'étoient réservé le droit de visite, Ruyter refusa. Les Algériens demanderent du temps pour délibérer ; on prolongea la suspension d'armes pour quatre mois, pendant lesquels la visite n'eut lieu, ni du côté des Hollandois, ni de celui des Algériens.

A Tripoli le Dey répondit aux propositions de paix de Ruyter, qu'il étoit disposé à les accepter, mais que ses sujets & surtout les gens de mer y étoient fort opposés. Les choses restèrent dans le même état ; mais le Dey fit présent à Ruyter de treize bœufs & de cinquante moutons, & le fit prévenir qu'il lui fourniroit tout ce dont il auroit besoin pour son escadre. Ruyter avoit offert de racheter le frere d'un de ses matelots ; le Dey le lui renvoya sans rançon, & fixa celle des autres esclaves : il lui envoya la liste de tous les esclaves Hollandois, qui étoient dans ses Etats (2).

*Traité
avec Tri-
poli.*

Ruyter revint devant Tunis avec un plein-pouvoir des Etats. Les Tunisiens touchés de cette exactitude des Hollandois, consentirent au Traité réglé par les Etats. Les Algériens furent plus difficiles ; mais à un second voyage de Ruyter ils se rendirent. Le Traité de Tunis servit de modele & il fut convenu que les vaisseaux Hollandois exempts de toute espee de visite, ne livreroient ni effets ni personnes.

Avec Tunis.

Cependant les vaines disputes de métaphysique, passant de l'obscurité de l'école dans le public, se mêloient aux factions politiques. En vain avoit-on défendu de confondre les disputes purement philosophiques avec les questions de Théologie ; la Philosophie de Descartes, regardée avec admiration par les uns, étoit condamnée par les autres. Le bien & le mal qu'on disoit du Cartésianisme, servoient également à l'accréditer. Les opinions pour & contre étoient soutenues avec une espee d'acharnement. Voetius, Professeur de Théologie à Utrecht, & qui s'étoit distingué au Synode de Dordrecht, étoit opposé aux principes

*Ann. 1662.
Les Voëtiens
& les Coc-
céiens.*

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III. Vie de Ruyter.

(2) Vie de Ruyter.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

de Descartes ; mais Cocceïus, autre Professeur de Théologie à Leide, les soutenoit avec une espee d'acharnement. Le premier étoit fort attaché à la Maison d'Orange. Appuyé d'un parti nombreux, il frondoit le Gouvernement avec un zele amer. Son antagoniste, moins sévère, inspiroit à ses disciples l'obéissance & le respect pour le Souverain : il regardoit comme séditieux & punissable l'abus de la prédication ; les Etats de Hollande & de Witt le prirent sous leur protection. Les Voëtiens plus nombreux devinrent persécuteurs, & comme il y avoit des édits rigoureux contre le Socinianisme, ils accusèrent les Cocceïens d'être Sociniens.

La fureur des partis augmenta par les précautions même que les Etats avoient prises pour les ramener à la modération. Alors s'éleva la dispute sur la célébration du dimanche. Les Etats ordonnerent de s'en tenir aux décisions du Synode de Dordrecht : on conclut de leur modération que l'intérêt de la Religion leur étoit étranger, & que tous les Magistrats, à l'exception de deux ou trois, étoient Papistes ou Athées. Ces imputations n'empêcherent pas de soutenir les dociles Cocceïens, en leur donnant les meilleurs postes ; ce qui rendit bien des Voëtiens transfuges (1).

Discussions
au sujet de
la priere
publique.

L'esprit de parti prend prétexte de tout : la division éclata au sujet des prières publiques, qui se fesoient dans les églises. On prioit pour le Prince d'Orange, qui n'étoit regardé par les Etats de Hollande, que comme un particulier, désigné à la vérité à remplir les charges de ses ancêtres, mais qui n'en étant pas encore revêtu, recevoit un hommage qui ne lui étoit point dû : dans ces prières on donnoit le premier rang aux Etats Généraux, comme Souverains des Provinces Unies, & la Hollande prétendoit que les Etats de Hollande & de Westfrie étoient les seuls Souverains de cette Province : ces Etats en conséquence dressèrent un formulaire qu'ils envoyèrent à tous les Ecclésiastiques, avec ordre de s'y conformer. Les EE. GG. s'opposèrent à cette innovation & voulurent qu'on s'en tint à l'ancien formulaire. La Frise étoit excitée par le Prince Guillaume de Nassau. Les Voëtiens fomentoient la discorde : la Gueldre, la Zélande, Overysse, Groningue & les Ommelandes, prirent parti contre le nouveau formulaire. La Hollande le soutint. Les Cocceïens prêchoient la soumission & en donnoient l'exemple. Quoique les Etats de chaque Province soient Souverains chez eux, Maurice & Guillaume II s'étoient autrefois servis de l'autorité de quelques-uns des Députés des Etats Généraux, pour faire des changemens en Hollande, contre le sentiment des Etats de cette Province. (2) De Witt ne manquoit pas de faire valoir cette circonstance. Enfin le nouveau formulaire passa, malgré les oppositions des autres Provinces, & pour mettre un frein au zele des Voëtiens, les Etats de la Province déclarerent que quiconque d'entre les Ministres oseroit censurer

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. XIII.

(2) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV.

cenfurer en chaire la conduite, les délibérations & les réfolutions du Magiftrat, & chercheroit à rendre le Souverain fufpect aux peuples, feroit dé-
pofé pour toujours.

*Hift. de
Hollande.
1648-1667.*

Comme ceux des membres des Etats de la Province, qui avoient foutenu avec plus de fermeté les intérêts & les droits de la Province, pouvoient un jour être perfécutés par ceux qui fe trouveroient avoir le pouvoir en main, les Nobles & les Confeils des villes prirent une réfolution, par laquelle, dans le cas où quelques-uns des membres de l'Affemblée des Etats feroient inquiétés ou pourfuivis dans leurs perfonnes, biens, charges & honneur, pour avoir maintenu par leurs mémoires, confeils, fuffrages, conclufions, le Gouvernement actuel & la confervation de la Liberté, eux ou leurs héritiers feroient indemnisés, & leurs pertes bonifiées de la caiffe publique de la Province. On donna acte d'indemnité à chacun d'eux & principalement à de Witt (1).

*Précautions
contre la
perfécution.*

Le Comte d'Eftades, qui avoit fervi en Hollande fous Frédéric-Henri, & qui y avoit déjà fait les fonctions d'Ambaffadeur, y fut envoyé par la France à la place de de Thou, qui avoit été rappelé. Le premier objet de fes négociations fut que les Etats Généraux entreroient dans la garantie de Dunkerque; ils y consentirent à condition que le Roi garantiroit le Traité conclu avec l'Efpagne pour les terres d'Outre-Meufe, & celui qui avoit été conclu avec l'Angleterre. De Witt & l'Ambaffadeur cherchoient à fe pénétrer au fujet de la franchise que le Roi avoit accordé pour deux ans au port de Dunkerque. Richard, Secrétaire de l'Ambaffadeur d'Efpagne, avoit fait entendre que Louis XIV n'avoit acquis Dunkerque, que pour être plus à portée d'inquiéter les Provinces-Unies, & que la franchise avoit pour objet de ruiner le commerce de la Hollande & de la Zélande. D'Eftades cita à de Witt deux Magiftrats, à qui Richard avoit fait part de fes foupçons. De Witt les envoya chercher & les réprimanda vivement, pour avoir prêté l'oreille aux discours d'un Miniftre étranger: & le Roi l'en remercia: mais de Witt cherchoit à fonder d'Eftades, qui s'efforçoit de lui perfuader que l'intention du Roi étoit feulement de dédommager ceux de Dunkerque, & que la douceur avec laquelle ce Monarque traitoit fes nouveaux fujets, étoit un garant de celle avec laquelle il en agiroit avec fes voifins.

*Franchise
& garan-
tie de Dun-
kerque.*

L'Ambaffadeur fut prié par une députation, de demander à fon maître la reftitution de la Principauté d'Orange, pour que le Prince y mît un Gouverneur Protestant. D'Eftades répondit que le Roi ne la rendroit qu'à condition qu'il y mettroit un Gouverneur Catholique (2).

*Demande
de la refsti-
tution de la
Principau-
té d'Oran-
ge.*

Dans ces circonftances la Princeffe Douairiere donna un mémoire aux Etats de Hollande, pour les engager à fe charger de l'éducation du Prince: le Roi d'Angleterre leur écrivit, pour leur faire la même

(1) Abrégé de l'Hift. de la Holl. T. III. L. XIII.

(2) Lettres d'Eftades T. II.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

prière : les Etats les remercièrent l'un & l'autre de la confiance qu'ils leur témoignaient & ils promirent de tenir la main à ce que les domaines, biens & droits que le Prince avoit dans le pays, fussent conservés & augmentés, & de le faire jouir des effets de leur protection : mais le Pensionnaire les détermina à refuser de se charger de la tutelle & de l'éducation.

Les alarmes que les Espagnols concevoient de l'acquisition de Dunkerque, & la crainte qu'ils savoient que les Provinces-Unies avoient d'avoir Louis XIV pour voisin, firent imaginer aux premiers, une ligue des dix-sept Provinces-Unies, en une République composée de Catholiques & de Protestans : Dom Estevan de Gamarre fit faire cette proposition dans différentes villes. Le Comte d'Estrades en fut informé ; il en parla au Pensionnaire, qui lui répondit qu'il étoit instruit de ce projet ; mais qu'il pouvoit l'assurer que tant que les Etats se flatteroient d'être dans les bonnes grâces de S. M. & qu'elle seroit liée avec eux, non-seulement ils ne se prêteroient à aucun projet contraire à la France, mais qu'ils l'avertiroient de tout ce qui se passeroit. Cependant l'affaire de la garantie de Dunkerque ne finissoit pas, parce que les Hollandois craignoient une rupture avec les Espagnols ; mais enfin le Roi de France déclara par son Ambassadeur, qu'il feroit l'échange des ratifications, sans délai, pourvu que l'Ambassadeur lui remit une déclaration des Etats, par laquelle ils consentiroient que cet échange fût tenu comme non-venu, en cas que dans trois mois de temps, à compter de ce jour-là, les Provinces-Unies n'eussent pas ordonné, que non-seulement le Traité d'acquisition de Dunkerque, mais la place même de Dunkerque seroit garantie au Roi par les Etats, pendant toute la durée du Traité, contre tous agresseurs indistinctement, & comme les autres places, dont la garantie étoit déjà comprise dans le Traité de paix. Ces offres furent enfin acceptées le 7 de Mars dans les Etats de Hollande. Cette affaire qui traînoit depuis si longtemps, fut terminée par de Witt, à qui Louis XIV en marqua sa reconnaissance, par les termes les plus flatteurs. Ce Prince cherchoit à le gagner par toute sorte de moyens ; mais quoique de Witt fût réellement affectionné à Louis XIV, il fut toujours incorruptible, & quelque glorieuse qu'eût été pour lui l'entreprise de réunir les dix-sept Provinces, proposée par les Députés de Flandres, & en former une République, entreprise à laquelle l'Ambassadeur Espagnol le sollicitoit de la part de son maître, il ne consulta que la gloire & les intérêts de l'Etat. (1) Il ne fut point ingrat envers Louis XIV ; mais il ne le flattoit que pour ménager à la République, sa protection contre le Roi d'Angleterre & contre le Prince d'Orange : il dressa un projet qu'on pourroit suivre en cas de besoin & qui fut envoyé au Roi. (2) Il proposa à d'Estrades que le Roi fondât son titre aux Pays-Bas Espagnols, sur le droit qu'il pourroit prétendre à la succession du Roi

Traité de
garantie
de Dun-
kerque.

(1) Lettres du Comte d'Estrades Tom. II.

(2) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV. pag. 43.

d'Espagne, dont la santé n'annonçoit pas de longs jours. Par ce conseil de Witt flattoit le Roi de France, & en même temps s'instruisoit des droits que ce Prince avoit sur ce pays & de la nature de la renonciation qu'il avoit faite dans son contrat de mariage. Quoi qu'il en soit, ces longues négociations ne produisirent aucun effet. Il ne resta de ces discussions que les prétentions de la France sur les Pays-Bas Espagnols.

Le Comte de Gamarre, Ambassadeur d'Espagne, qui craignoit l'Alliance des Etats avec la France, travailloit à réunir les dix Provinces en un seul corps, pour les unir ensuite aux sept Provinces & former une ligue défensive contre la France. Cependant les armateurs Espagnols prenoient les vaisseaux Hollandois. Ceux-ci en avoient porté leurs plaintes à Philippe IV; il répondit en demandant qu'il fût défendu à leurs vaisseaux de porter des marchandises en Portugal, parce que sous ce prétexte on y portoit des vivres & des munitions de guerre; ce qui étoit entretenir la rebellion des Portugais, avec qui l'Espagne étoit actuellement en guerre. Les Etats refusèrent de renouveler ces défenses, & cependant le Roi d'Espagne donna ordre, que l'on n'arrêtât aucuns vaisseaux Hollandois, excepté ceux qui seroient chargés d'armes & de munitions de guerre, conformément aux Traités de commerce. Les E.E. G.G. se contenterent de défendre qu'on portât aucune marchandise de contrebande en Portugal.

Avant que la nouvelle de la paix avec le Portugal fût sue au-delà des mers, la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales s'étoit emparée de Cochin, & avoit chassé les Portugais de toute la côte de Malabar. Les Portugais demandoient la restitution de la ville de Cochin & des terres qui en dépendoient, comme conquises en pleine paix. On avoit à leur objecter que c'étoit avant que les ratifications fussent échangées; mais ils disoient, que c'étoit la faute des Etats d'avoir tardé si longtemps à livrer leur ratification. Leur demande fut sans effet, d'autant que le vœu général n'avoit pas été pour la paix, & que Jean de Schuilembourg, Député de Groningue, fut démis de tous ses emplois, pour y avoir consenti contre le vœu de ses commettans. Schuilembourg courut à la vengeance: il cabala & souleva la Bourgeoisie contre la Régence; ce qui obligea Guillaume de Nassau, Stadhouder de la Province, d'introduire dans Groningue quatorze compagnies d'infanterie & deux cornettes de cavalerie; il fit emprisonner les principaux séditieux. Schuilembourg avoit été arrêté; mais il se sauva déguisé en femme, (1) & fut condamné par contumace à perdre la tête & ses biens confisqués. Warendorp, Architecte, eut la tête tranchée. Ces exemples & une ordonnance de Guillaume de Nassau, par laquelle il établit la Régence dans ses droits, régla la maniere de conférer les emplois, borna le pouvoir des corps de métiers, & mit fin à cette Rebellion.

(1) Hist. des Prov. Unies, *ubi supra*.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Précautions
contre la
corruption.
Ann. 1664.

Plaintes
des Anglois.

En Frise la corruption avoit gagné les principaux membres de la Province : les emplois se donnoient à l'intrigue ou se vendoient ; on n'accordoit rien au mérite : le peuple murmuroit , on craignoit une émeute. La Cour arma les loix contre ces abus ; on exigea le serment des pourvus & l'on promit une somme considérable, à quiconque dénonceroit un parjure ou un prévaricateur.

Cependant le parti de Guillaume se fortifioit à mesure que ce Prince avançoit en âge, & de Witt avoit besoin d'appui. Il s'attachoit à persuader aux villes de Hollande, qu'il valoit mieux satisfaire le Roi de France, que d'écouter les propositions des Espagnols, qui sollicitoient les Etats à favoriser la ligue des dix-sept Provinces ; projet que l'Ambassadeur de France traversoit de tout son pouvoir, (1) en leur protestant que son maître le regarderoit comme une infraction au Traité de 1662, & qu'il feroit d'autres Alliances.

Ces négociations du Comte d'Estrades & du Pensionnaire, furent suspendues par les plaintes que les Anglois fesoient faire à la Haye par Downing, leur Ambassadeur, des torts que leur commerce recevoit des Hollandois aux Indes Orientales. Le Roi même écrivit aux Etats Généraux, qu'il voyoit avec déplaisir qu'on n'eût aucun égard aux justes demandes des intéressés aux vaisseaux la Bonne-Espérance & Henri-Bonaventure, spécifiés au Traité. Downing non-seulement demandoit satisfaction aux Compagnies Hollandoises d'Orient & d'Occident, des injures faites aux sujets du Roi ; mais il vouloit encore qu'on tînt compte à sa nation des pertes qu'elle avoit faites & des profits qu'elle auroit pu faire. Il exigeoit en outre des sûretés qu'elle ne seroit plus exposée, ni aux mêmes pertes, ni aux mêmes affronts. La Compagnie des Indes répondit, qu'elle avoit observé que, lorsque les Anglois projettoient de faire quelque tort aux Hollandois, ils commençoient toujours par faire des plaintes extraordinaires contre les sujets de la République ; ils en donnoient pour exemple, l'expédition perfide du Capitaine Robert Holmes, qui, envoyé en Afrique par les Anglois, avoit emporté un Fort dans l'isle de Goeree, avoit pris Takorari d'assaut, s'étoit emparé de onze vaisseaux de la République, à la hauteur de St. George del Mina, & s'étoit ensuite rendu maître de Cabo Corso, menaçant les habitans des plus grands maux, s'ils ne l'abandonnoient au Roi d'Angleterre & s'ils n'en sortoient pas dans l'espace de six jours. Bien loin d'avoir puni ce Capitaine, comme le Roi l'avoit promis ; on savoit que non-seulement les Anglois ne vouloient pas rendre ce qu'ils avoient pris, mais qu'ils avoient résolu de s'emparer de toutes les côtes de la Guinée & d'en chasser la Compagnie (2).

La Province de Hollande fit dresser une liste des pertes & des dommages que les Anglois lui avoient occasionnés ; elle invita les autres Provinces, de faire de semblables listes pour les opposer à celles que Downing se proposoit de donner : mais comme on apprit qu'on

(1) Lettres du Comte d'Estrades T. II.

(2) Hist. des Provinces-Unies T. III. L. XIV.

équipoit en Angleterre quinze fregates de quinze pieces de canon, dix vaisseaux depuis soixante jusques à quatre-vingts, les Hollandois se tinrent sur leurs gardes. Ils offrirent néanmoins de terminer à l'amiable leurs plaintes respectives, & envoyerent à ce sujet à Londres, Michel van Goch en qualité d'Ambassadeur ordinaire; mais les Anglois étoient décidés à une rupture. La rivalité de commerce entre les deux nations; l'inimitié que la différence de Religion mettoit au cœur de Charles contre les Etats; le secours qu'il croyoit que la France leur avoit promis, irritoient ce Prince. Il harangua son Parlement, & déclama vivement contre les Hollandois; il demanda vengeance des outrages qu'ils avoient commis publiquement contre les Anglois. La Chambre des Communes nomma des Commissaires, qui attribuerent la diminution du Commerce de la Grande-Bretagne, aux torts & aux indignités que les Anglois avoient essuyés de la part des Provinces-Unies. Le Duc de York qui haïssoit une République Protestante, excitoit son frere à la guerre (1). Louis XIV, malgré le Traité d'alliance qu'il négocioit avec les Provinces-Unies, n'étoit pas fâché de voir ces deux nations aux prises & s'affoiblir l'une par l'autre, afin que lorsqu'il viendrait à faire valoir les droits de l'Infante d'Espagne sur la Flandre, il trouvât moins d'obstacles. Charles remercia son Parlement, loua son zele pour la patrie, & promit de soutenir l'honneur de la nation, la liberté du Commerce & la Souveraineté de la mer; & quoique le Parlement ne lui eût pas encore donné de l'argent, il ordonna l'équipement d'une flotte considérable.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Les Anglois menacent de déclarer la guerre.

Van Goch dans cette circonstance fut envoyé à Londres par les Etats pour se plaindre de l'enlèvement du Cap-Verd, de la prise de plusieurs vaisseaux par les Anglois, & pour en demander la restitution: mais comme la peste étoit en Hollande, on l'empêcha de passer. Il obtint cependant la permission d'aller à Londres incognito: il vit secrètement le Roi, qui lui dit qu'il regardoit les Hollandois, comme ses amis & ses voisins; mais qu'il avoit à se plaindre des Compagnies Hollandoises des Indes Orientales & Occidentales, qui ne cessoient de faire tort à ses sujets, & qu'il étoit inconcevable que la Compagnie des Indes Occidentales prétendît être maîtresse de la Côte d'Afrique & de ses rivières, parce qu'elle y possédoit quelques forts & qu'elle y avoit deux ou trois vaisseaux, au moyen desquels elle vouloit empêcher les autres nations d'y négocier; tandis que d'un autre côté l'autre Compagnie vouloit s'approprier le négoce exclusif de toutes les Indes & donnoit aux Anglois toute sorte de sujets de plainte. Le Roi lui demanda pourquoi les Etats Généraux équipaient des flottes considérables & forçoient les Anglois d'avoir plus de vaisseaux qu'il ne leur en falloit? Van Goch répondit, que la République régloit ses équipages sur le nombre des flottes marchandes qu'elle avoit à convoyer: quant aux plaintes qu'on avoit fait à S. M. contre les deux Compagnies, il la supplia de ne pas en croire de faux rapports, & demanda justice du Capitaine Holmes. Le Roi témoigna qu'il n'avoit aucune connoissance de cette

Plaintes reciproques des Anglois & des Hollandois.

(1) Clarendon Hist. de la Rebell. T. III.

Sner. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Politique
de Louis
XIV.

Guerre dé-
clarée aux
Algériens.

Expédi-
tions de
Ruiters au
Cap-Verd.

affaire; & il ajouta en quittant l'Ambassadeur: „demeurons bons amis.” Le Duc de York lui tint à peu près les mêmes propos, excepté qu'il le pressa davantage sur la flotte que les EE. GG. fesoient équiper. Il se doutoit qu'ils savoient le projet qu'avoient les Anglois d'établir une Compagnie d'Afrique sous la protection du Duc. La France ne l'ignoroit pas; mais elle se tint à l'écart, bien assurée d'empêcher l'Angleterre de ruiner les Provinces-Unies, de peur qu'elle n'acquît un trop grand empire sur mer. (1) Les EE. GG. en vertu du Traité de garantie lui demandèrent du secours. Louis objecta que la guerre n'étoit point déclarée. Il craignoit en indisposant Charles II, de le déterminer à faire une ligue avec l'Espagne. Il offrit sa médiation; on prétendit que c'étoit pour la forme & que son intérêt étoit de fomentier la guerre, à cause de la fin prochaine de Philippe IV.

Dans cet intervalle on apprit que les Anglois, sans aucune déclaration de guerre, avoient enlevé trois vaisseaux Hollandois venant de Guinée, & insulté le Château del Mina. Il y eut en même temps quelque discussion entre Lawson, Vice-Amiral Anglois, & Ruiters qui étoit allé devant Alger, dont le Dei avoit violé le dernier traité, en faisant mettre en prison le Consul Hollandois: il paroissoit que les Anglois avoient excité les Algériens. Ruiters qui d'ailleurs étoit indigné que Lawson eût voulu humilier le Pavillon des Etats, n'hésita point de déclarer la guerre à Alger.

De nouvelles invasions en Afrique engagerent la Compagnie des Indes Occidentales, à demander un prompt secours aux EE. GG. Elle étoit sur le point de perdre tout ce qu'elle possédoit dans ces contrées. Ruiters reçut ordre de diriger promptement & secrètement sa course vers le Cap-Verd avec son escadre: il eût de grandes difficultés à surmonter, soit de la part des Espagnols, soit à cause de Lawson, qui cherchoit à deviner son secret. Il partit le 5 d'Octobre, sans avoir aucune connoissance des mers qu'il alloit parcourir (2). Il ne se trouva qu'un seul quartier-maître sur la flotte, qui connut le Cap-Verd, même très imparfaitement; enfin il arriva le 22 devant l'isle de Goeree, à peu de distance de ce Cap. Il y trouva neuf vaisseaux Anglois, qui lui envoyèrent demander ce qui l'amenoit dans ces mers? Ruiters leur ayant répondu qu'il venoit s'emparer de ces vaisseaux & reprendre les Forts qu'ils avoient pris à la Compagnie Hollandoise, les Anglois capitulerent & abandonnerent l'isle. Ruiters s'empara de tout & fit voile vers le Cap-Verd. Contrarié par les vents, il alla à Sierra-Lionna; il y apprit par des Nègres que les Anglois retenoient quatre Hollandois prisonniers, dans une isle de la riviere & qu'ils avoient enlevé un vaisseau de la Compagnie & pillé un navire marchand qu'elle avoit envoyé. Ruiters s'y transporta avec quatre vaisseaux & réclama ces prisonniers. On n'en rendit qu'un, & sur le rapport qu'il fit des mauvais traitemens qu'il avoit reçus, ainsi que ses deux filles, & sur le récit des pirateries des Anglois, Ruiters s'approcha de l'isle & s'empara de tout ce qu'ils avoient pris aux Hollandois.

(1) Lettres du Comte d'Estrades T. II.

(2) Vie de Ruiters par Brandt.

On ne savoit rien de cette expédition en Angleterre. Charles II y fesoit de grands préparatifs. Il trouva dans la jalousie de la nation de puissantes ressources. La flotte Angloise étoit rassemblée à Portsmouth. Il revenoit de Bordeaux une flotte Hollandoise marchande, & comme la guerre n'étoit pas déclarée & qu'elle étoit sans méfiance, il ne fut pas difficile aux Anglois de la surprendre: ils prirent plus de cent trente bâtimens chargés de toute espèce de marchandises.

Hist. de Hollande. 1648-1667. Hostilités des Anglois.

En même temps van Galen, Evêque & Prince de Munster, qui avoit juré une haine implacable aux EE. GG., parce qu'ils n'avoient pas voulu le soutenir dans la guerre injuste qu'il fesoit à ses sujets, avoit tenté d'engager le Roi de France à solliciter la République pour lui; mais n'ayant pu rien obtenir de ce côté, il s'allia avec l'Angleterre.

Les Hollandois regardant comme une déclaration de guerre, l'enlèvement de leurs vaisseaux, sollicitèrent les secours de la France, en vertu du Traité de Garantie; mais Louis XIV craignant que, lorsqu'il auroit secouru les Etats, ceux-ci, pour conserver une barrière entre la France & la République, ne tournassent leurs forces contre lui & ne se joignissent aux Espagnols, rejetta leur demande.

Ann. 1665.

Enfin le Roi d'Angleterre déclara la guerre aux Etats le 22 Février, donnant pour motifs les injures & les avanies faites à ses sujets par les Hollandois dans les Indes Orientales & Occidentales, (1) & la retraite de Ruiter, qu'on accusoit d'avoir abandonné Lawson dans la poursuite des pirates. Charles qui avoit gagné les Anglois, sembloit animé par la haine la plus implacable: il présidoit lui-même à l'équipement de la flotte; il profita de la jalousie de la nation pour en tirer deux millions & demi de livres sterling. Le Parlement d'Angleterre & celui d'Ecosse rétablis, s'empressèrent de lui accorder dans chacun de ces Royaumes, tout ce qu'ils pouvoient lui donner, comme une espèce de réparation du meurtre de son pere (2).

Déclaration de guerre des Anglois.

Les hostilités commencerent par la prise de trois fregates Hollandoises, dont une étoit commandée par le jeune Evertsen, à qui le Roi donna la liberté en reconnoissance d'un service qu'il avoit rendu à son pere. Le 8 Mai le Duc de York se montra à la vue du Texel avec une flotte de cent quatorze vaisseaux, divisée en trois escadres, commandées, la premiere par lui-même, la seconde par le Prince Robert, & la troisieme par Milord Sandwich; mais, quoique la flotte Hollandoise ne fût pas encore prête, le Duc fut obligé de se retirer sur les côtes d'Angleterre, après avoir pris quelques vaisseaux marchands qui revenoient de France. La flotte Hollandoise sortit de ses ports aussi nombreuse, mais plus foible en équipages, en artillerie & ses vaisseaux étoient beaucoup moins grands: elle étoit divisée en cinq escadres, commandées par Wassenaar d'Obdam, Cortenaar, Tromp, Schram, Stellingwerf. (3) Elle prit partie d'une flotte machande venant de Hambourg. Le Duc de York instruit de cette prise fit voile pour combattre la flotte Hollandoise. Les deux flottes en vinrent aux prises le 14

Flotte Hollandoise.

Battue.

(1) Lettres du Comte d'Estrades T. II.

(2) Volt. Essai sur l'esprit & les mœurs des Nations, Ch. 132.

(3) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. II.

Sect. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

*Punitions
& récom-
penses.*

*Perte des
Hollan-
dois.*

*Séditions
pour l'élé-
vation du
Prince
d'Orange.*

Juin à la pointe du jour : quelques vaisseaux Hollandois se battirent avec audace, quelques autres se tinrent éloignés du combat. Cortenaar fut tué dès le commencement : un peu après-midi le vaisseau de Wassenaar sauta avec lui. Ce funeste événement fut le signal de la fuite. La flotte Hollandoise força de voiles pour regagner ses ports. Soixante vaisseaux se retirèrent au Texel, dix-huit au Vlie, douze ou treize au Wielingen & dans la Meuse. Le reste fut pris ou brûlé par les Anglois (1). On attribua la perte de cette bataille à la lâcheté de quelques Capitaines. On leur fit le procès : trois furent condamnés à mort & arquebusés ; trois autres furent déclarés infames, incapables de servir & leurs épées furent brisées en leur présence par le bourreau ; deux autres perdirent leurs emplois. Le Pilote de Cortenaar, convaincu d'avoir laissé dériver son vaisseau, pour s'éloigner après la mort du Lieutenant-Amiral sans ôter son pavillon, ce qui occasionna que quelques vaisseaux le suivirent, fut déclaré infame & condamné au bannissement, après avoir assisté à l'exécution des autres. Jean Evertsen, un des plus grands hommes de mer, pour avoir été forcé de suivre le torrent devint odieux au peuple, qui le précipita dans la mer à son débarquement : il y auroit péri, sans un Capitaine François qui le sauva. On lui donna des Commissaires pour le juger ; de ce nombre étoit Jean de Witt, son ennemi déclaré : mais cet homme juste, après un examen sévère, écrivit aux Etats : „ vous m'avez envoyé pour punir un homme, qui mé-
rite des récompenses.” L'Etat érigea à ses frais, un superbe mausolée au Baron de Wassenaar & un autre au Lieutenant Amiral Cortenaar. Ainsi l'Etat inspiroit la terreur aux mauvais citoyens & encourageoit les citoyens vertueux. Les Hollandois avoient perdu quatorze gros vaisseaux brûlés ou coulés à fond, & dix-huit pris par les Anglois ; qui avoient fait deux mille soixante prisonniers, & qui n'avoient perdu qu'un seul vaisseau (2).

Cependant on se hâta de réparer la flotte & de remplacer les vaisseaux perdus. Le Pensionnaire, qui joignoit à sa valeur & à ses talens politiques, des connoissances profondes des mathématiques & de la marine, présida aux travaux. On étoit embarrassé à qui on donneroit le commandement : Tromp étoit un grand homme de mer ; mais il avoit plus de bravoure que de conduite. On le nomma cependant Lieutenant-Amiral à la place de Cortenaar ; (3) mais on lui adjoignit trois Députés plénipotentiaires pour l'assister de leurs Conseils : de Witt étoit du nombre, & il accepta cette dangereuse commission, avec d'autant plus de zèle que Tromp passoit pour être dévoué à la maison d'Orange.

Cette maison étoit dans les Provinces le sujet de discordes civiles. Si l'on battoit la caisse pour faire des recrues, le peuple crioit que c'étoit pour le Prince d'Orange qu'il falloit recruter & non pour des traitres. Trois flottes étoient en mer ; celle de Ruiter qui revenoit d'Afrique ; celle

(1) Lettres du Comte d'Estrades T. II.

(2) Clarend. Hist. de la Rebell. T. III.

(3) Vie de l'Amiral Tromp.

de Smyrne, & celle des Indes Occidentales; leur perte eut entraîné les plus grands maux pour la République: cette considération & les murmures du peuple engageoient de Witt à presser les Etats de hazarder un combat. On étoit dans ces perplexités, lorsqu'on apprit que Ruiter étoit arrivé heureusement dans l'Embs avec sa flotte & les prises qu'il avoit faites (1).

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Ruiter s'étoit emparé du fort de Takorari & l'avoit fait sauter; il avoit chassé les Negres alliés des Anglois. A son arrivée les Anglois s'étoient retirés de devant le fort del Mina; il avoit pris Cormentin, malgré la plus vigoureuse résistance, & essuyé un combat terrible à la Barbade. Sa

Expédition de Ruiter.

flotte étoit de douze vaisseaux & fut très maltraitée: il étoit allé à la Martinique; en passant aux isles sous le vent, il avoit pris aux Anglois quantité de vaisseaux qu'il avoit vendus aux François & aux Zélandois de l'isle St. Eustache; il fit des prises à Terre-Neuve, & ayant fait le tour des Isles Britanniques, il revint par la Norwege & le Jutland; il fut aperçu de la flotte Angloise, à laquelle il échappa à cause de la brume & de l'obscurité de la nuit, & parut à Delfzyl à trois lieues de Groningue, dont les Etats étoient alors assemblés. Son retour répandit la joie & la confiance. La nouvelle en fut portée à la flotte. De Witt se hâta de lui

écrire pour lui demander en quel état sa flotte se trouvoit? Bientôt il fut élu Amiral Général de Hollande & de Westfrise, & les EE. GG. donnerent ordre à la flotte de lui obéir: en cas de mort Tromp devoit prendre le commandement (2). On lui donna avis de partir aussitôt pour le Texel,

Ruiter est élu Amiral Général.

parceque la flotte n'attendoit qu'un bon vent pour se mettre en mer. Il y avoit un passage dans le Zuiderzée, appelé le Trou des Espagnols, par lequel jamais flotte n'étoit sortie par un vent de Sud-Est. Les plus habiles Pilotes n'avoient jamais osé le hazarder. De Witt plus habile qu'eux détruisit le préjugé, en franchissant hardiment ce passage avec le plus grand nombre de vaisseaux. Les Commissaires resterent à bord de l'Amiral Tromp, qui fut admis à tous les Conseils, jusques à l'arrivée de Ruiter, qui prêta serment entre leurs mains. Tromp étoit brouillé avec lui: le Pensionnaire les raccommoda; ils s'embrassèrent; mais la réconciliation de Tromp n'étoit pas sincère.

De Witt donne une preuve de son habileté.

Tandis que les Chefs de l'Etat & de l'Armée réunissoient leurs vœux & leurs efforts pour venger la patrie de la dernière défaite, quelques prédicateurs fanatiques se déchainoient contr'eux, parcequ'on ne mettoit point à la tête de cette entreprise, le jeune Guillaume qui avoit à peine atteint sa quinzième année. On punit les plus furieux par la suppression de leurs appointemens, jusqu'à nouvel ordre. On rendit une ordonnance, qui défendoit aux Ministres d'entretenir aucune intelligence chez l'étranger sur les affaires du Gouvernement, ni même sur les matieres ecclésiastiques, sans l'aveu & les ordres du Souverain; de parler dans leurs prédications & leurs prières des affaires d'Etat, sous peine d'être déposés du Ministère & privés pour toujours de leurs appointemens.

Fanatisme des prédicateurs.

Cet esprit de parti regnoit même sur la flotte: sur le vaisseau de Tromp, le cri ordinaire étoit, *pour le Prince d'Orange*. Il y eut

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV.

(2) Vie de Ruiter, Histoire de Tromp.

SECT. XI. Hist. de Hollande. 1648-1667. même une espèce de sédition. Elle fut arrêtée par la punition des plus mutins. Cette flotte étoit une des plus belles qu'eussent eu jusqu'alors les Provinces-Unies. Elle étoit composée de quatre-vingt-treize vaisseaux de guerre ou fregates, portant quatre mille cent trente-sept pièces de canon, quinze mille cinquante-un matelots & douze cens quatre vingt-trois soldats de marine; de onze ou douze brûlots, de flottes chargées de provisions, de plus de vingt galiottes, yachts & autres bâtimens. Il y avoit en outre les douze vaisseaux de Guinée, dont neuf prêts à se mettre en mer.

Dispersée par la tempête.

Avantage des Anglois.

Le Duc de York avoit quitté le commandement de la flotte Angloise & l'avoit remis au Comte de Sandwich, qui sortit de Solsbay, le 15 Juillet, avec soixante vaisseaux & fit voile vers les côtes de Hollande. (1) Ascue étoit son Vice-Amiral. La flotte Hollandoise n'étant pas encore en mer, Sandwich avoit pris la route du Nord. Il se présenta devant le port de Bergue, où étoit la flotte Hollandoise de Smyrne avec quelques autres vaisseaux venant du Détroit de Gibraltar & des Indes Orientales; mais des batteries dressées par les Danois sur le bord de la mer, ne lui permirent que de désarmer quelques vaisseaux & de mettre le feu à quelques autres. Craignant de se compromettre avec une flotte trop supérieure, il se contenta de cet avantage & cessa de chercher les Hollandois; ils étoient sur les côtes de Norwege, lorsqu'ils furent informés de cet événement; ils résolurent de rentrer dans leurs ports; mais ils tarderent trop; la tempête les dispersa & fit périr quelques vaisseaux. Ruiter se trouva avec trente-neuf, & dans cette situation il opina de ne point éviter le combat, si les Anglois les attaquoient. Il avoit inspiré aux Commissaires & à tout l'équipage, la même confiance; mais l'ennemi ne parut pas. (2) Van Nefs, avec treize vaisseaux & trente bâtimens marchands, séparé de la flotte par la tempête, tomba dans celle des Anglois forte de quatre-vingts voiles; il fut attaqué d'abord par douze vaisseaux; il se défendit vivement & les força de se retirer. Comme ils n'en vouloient qu'à la flotte marchande & que van Nefs la couvroit, ils le laissèrent, & van Nefs rejoignit Ruiter, qui chercha vainement l'ennemi. La flotte Angloise qui, à la faveur de la tempête, avoit pris l'Amiral & le Contre-Amiral des vaisseaux des Indes & quatre vaisseaux de guerre de l'Etat, rentra dans ses ports, & celle des Hollandois dans les siens.

Le peuple attribua le désastre de cette campagne aux Commissaires. Mais de Witt ayant écrit aux Etats de Hollande, ils le remercièrent de sa conduite, & en effet les Anglois ne devoient leur succès qu'à la tempête; aussi la flotte Hollandoise ne tarda-t-elle point à se remettre en mer, & forte de quatre-vingt-dix vaisseaux, elle s'approcha des côtes d'Angleterre.

Quelques membres des Etats proposoient de faire rentrer la flotte, de la désarmer & de faire servir les soldats à repousser l'Evêque de Munster: cet avis ne fut point suivi. Ruiter alla observer l'embouchure de la Tamise,

(1) Hist. d'Anglet. T. III.

(2) Vie de Ruiter par Brandt.

pénétra dans la rivière & ne rencontra rien; ce qu'il attribua à la peste qui dévastait l'Angleterre & qui s'étoit communiquée aux troupes de mer. Il donna le signal de séparation le 1. Novembre & les Escadres Hollandoises rentrèrent dans leurs ports (1).

Hist. de Hollande. 1648-1667.

On proposa aux Anglois l'échange des prisonniers. Charles II le refusa & laissa les matelots Hollandois languir dans la misère. La peste enleva plusieurs. Cette conduite barbare fit qu'on mit encore plus d'activité dans les préparatifs de la campagne suivante.

Leur dureté.

Cependant les Etats, par la médiation de la France, travailloient à ramener la paix. Les Ambassadeurs de Louis XIV proposoient que la Nouvelle Belgique demeurât désormais au Roi de la Grande Bretagne, qui céderoit aux Etats Généraux l'isle de Poleron; que dans la Guinée les Etats demeurassent en possession du château del Mina & du fort de Nassau; que le fort de Cormentin fut rendu à S. M. B.; que celui de Cabo-Corso fut rasé; que les EE. GG. cédaient aussi à S. M. Br. les forts de Bonavista & de St. André sur la rivière de Gambia; qu'enfin il fut nommé des Commissaires de part & d'autre, pour convenir promptement d'un Règlement pour l'avenir touchant le Commerce. Charles répondit que la Nouvelle Belgique appartenoit aux Anglois; qu'il ne consentiroit jamais à rendre l'isle de Poleron; qu'on ne pouvoit pas refuser de lui rendre Cormentin & que Cabo-Corso avoit été acheté par les Anglois: mais qu'il ne prétendoit rien sur le château del Mina, ni sur le fort de Nassau: d'ailleurs il demandoit des satisfactions & des dédommagemens pour les vaisseaux pris. Il faisoit des propositions exagérées, jusques à demander plus d'un million d'indemnité pour les deux vaisseaux l'Espérance & la Bonne-aventure, que les intéressés avoient consenti d'abandonner pour quarante mille livres sterling (2).

Propositions de paix.

Demandes outrées de Charles II.

Le Peuple de part & d'autre fesoit des vœux pour la paix. La guerre ruinoit le Commerce: mais Louis XIV la voyoit sans peine traîner en longueur. Charles II vouloit en profiter, pour faire rendre à son neveu les charges dont ses ancêtres avoient été revêtus. Il vouloit que son rétablissement fût une des conditions de la paix; & comme il n'attendoit rien à cet égard de la France, il fit répandre le bruit dans les Provinces, que la paix seroit bientôt conclue, si l'on acceptoit la médiation de l'Espagne. Ce moyen fut accueilli avec avidité par le peuple, par Amsterdam surtout. Pierre de Groot, Pensionnaire de cette ville, fils du célèbre Grotius, adopta cette opinion; on le crut entièrement opposé à la France (3). La Gueldre, la Zélande, la Frise, l'Over-Yssel & Groningue n'hésiterent point de dire que l'unique moyen d'engager l'Angleterre à faire la paix, étoit d'élever Guillaume III à la dignité de Stadhouder, Capitaine Général; &c. Charles II, pour mieux cacher son dessein, ou peut-être pour rendre de Witt plus odieux au peuple, disoit qu'il seroit bien fâché que le Pensionnaire pût se vanter que le rétablissement du Prince d'Orange eût

Il exige le rétablissement du Prince d'Orange.

Il veut rendre de Witt odieux au peuple.

(1) Hist. d'Angleterre T. III.

(2) Lettres du Comte d'Estrades T. IV.

(3) Lettres du même T. III.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

influé sur ses vues politiques: cependant il persuadoit au peuple par ses émissaires, que de Witt étoit la seule cause de cette guerre. D'Estrades lui conseilla pour rompre les mesures des Provinces, qu'il falloit répondre à leurs Députés dans l'assemblée de Hollande, qu'on ne jugeoit pas à propos de le retablir pendant la guerre, & avant qu'il ne fût formé aux affaires par cette Province, qui prendroit soin de son avancement. D'Estrades ajouta que si cette proposition étoit acceptée, il falloit le tirer des mains des Anglois, & de son Gouverneur qui avoit épousé une Angloise; qu'alors on mettroit auprès de lui des personnes bien intentionnées.

Les EE. CC.
se chargent
de l'éduca-
tion du
Prince.

De Witt adopta cet avis; aussitôt que la Princesse Douairiere en fut informée, elle s'adressa aux Etats de Hollande, & déclara elle-même qu'elle n'avoit pas trouvé de meilleur moyen pour élever son petit-fils, (qui étoit parvenu à l'âge de seize ans) & l'instruire à fond des droits, privileges & maximes de l'Etat, pour le rendre plus propre à être employé en temps & lieu au service de la République, aux charges & emplois que leurs Nobles & Grandes Puissances pourroient lui conférer, que de les engager à se charger de le faire instruire sous leur direction.

Par cette démarche la Princesse, qui s'étoit apperçue que les cabales aigrissoient la Hollande, chercha à s'attacher cette Province, qui accepta l'éducation du Prince. Alors le Pensionnaire voyant son crédit affermi, pressa plus que jamais les préparatifs de la guerre contre l'Angleterre. La Cour de Londres le soupçonnant d'avoir des intelligences secrètes avec les mécontents du Royaume, gagna, dit-on, un assassin pour se défaire de ce redoutable ennemi; mais il réussit mal (1).

Eruption de
l'Evêque de
Munster.

Dans ces circonstances l'Evêque de Munster, fort des secours que Charles lui donnoit, avoit une armée de vingt-deux mille hommes, avec laquelle il s'étoit rendu maître de plusieurs villes de l'Oostfrise & du pays de Drenthe, menaçant d'envahir l'Overysse. Il avoit été arrêté par le Comte Jean-Maurice de Nassau, Général des armées de terre de la République, près de Winschooten. Les partisans aveugles de la Maison d'Orange, trouvoient encore dans l'opposition opiniâtre de de Witt à l'élévation du Prince, la cause de l'incursion du Prélat & de son alliance avec l'Angleterre.

Secours de
la France
contre l'E-
vêque.

Cependant Beverning, qui étoit à la Cour de France, obtint du Roi intéressé à maintenir la République sur le pied où elle étoit, d'envoyer les secours auxquels il s'étoit engagé dans le cas où l'Evêque de Munster l'attaqueroit: six mille François se joignirent à l'armée de Nassau, & Lochem fut repris. Ce succès & l'argent répandu par d'Estrades, ramenerent les esprits en faveur de de Witt, qui revint de la flotte & parut triomphant à l'Assemblée des Etats Généraux.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. 13.

Le Pensionnaire & son frere, par leur habileté, secondés de van Beuningen & de Beverning, étoient parvenus à faire déclarer Louis XIV contre l'Angleterre; mais la mort de Philippe IV, Roi d'Espagne, & la santé foible de Charles II, son successeur & son fils, jetterent la République dans de nouveaux embarras, à cause du dessein de la France sur les Pays-Bas Espagnols. Il est vrai, qu'elle se trouva bientôt délivrée de la guerre qu'elle avoit avec l'Evêque de Munster, par le Traité qui fut conclu entre ce Prélat & les Etats Généraux, le 18 d'Avril 1666 (1).

Hist. de Hollande. 1648-1667. Ann. 1666.

Traité de paix avec le Prélat.

Cependant la Province de Hollande, qui s'étoit chargée de l'éducation du Prince d'Orange, lui avoit nommé des Tuteurs dévoués au Pensionnaire: on changea tous ses anciens domestiques. Le Prince pria l'Ambassadeur de France, de lui faire conserver Zuylestein, son Gouverneur, dont l'épouse étoit Angloise, & que le Prince offroit de reléguer jusques à la paix; il protestoit la larme à l'œil, qu'il n'avoit d'autre intention que de se livrer au Pensionnaire & de le regarder comme son maître. D'Estrades en parla & ne put rien obtenir. On lui donna pour nouveau Gouverneur, de Ghent, Gentilhomme de Gueldre. C'étoit un homme zélé pour le bien public & d'une probité irréprochable. Le Prince pria les Etats de Hollande de se charger de ses affaires, que son tuteur & son ayeule avoient fort dérangées. Il donna toute sa confiance au Pensionnaire, & eut avec lui des entretiens secrets si fréquens, que la Princesse Douairiere en marqua de l'inquiétude à son petit-fils, qui lui répondit avec fermeté, que, puisqu'elle avoit jugé à propos de le mettre entre les mains de la Province, il vivroit avec les Etats & avec le Pensionnaire, comme devant en espérer sa fortune & son avancement: en effet il se détacha du Roi d'Angleterre, qui lui devoit trois millions & qui ne lui en payoit pas même les intérêts; il s'éloigna aussi de ses tuteurs qui lui avoient vendu ses terres.

On change les domestiques du Prince d'Orange malgré lui.

Il se détache de Charles II & de ses tuteurs.

La flotte de la mer Baltique, arrivée à bon port, avoit amené assez d'équipemens pour deux flottes pendant deux ans, & l'on avoit pris aux Anglois dix vaisseaux, richement chargés, arrivant de Barbarie. Le projet étoit de faire une descente sur les côtes d'Angleterre, mais le défaut de connoissance des lieux en empêcha l'exécution. Outre la flotte destinée contre les Anglois, on avoit résolu d'envoyer douze vaisseaux dans la Méditerranée. On avoit défendu la pêche de la baleine & celle du hareng, pour se servir des matelots contre les Anglois. Ruiter fut destiné à commander la flotte; en cas de mort ou d'accident, van Nefs devoit le remplacer, & Tromp dans le même cas, devoit prendre la place de van Nefs (2).

Enfin la flotte rassemblée sortit du Texel, au commencement de Juin, forte de près de cent vaisseaux, portant quatre mille six cents quinze pieces de canon, & vingt-un mille neuf cents hommes. Celle d'An-

La flotte Hollandaise se remet en mer.

(1) Hist. des Prov. Unies T. LII. L. XIII.

(2) Vie de Ruiter par Brandt.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Bataille
des Dunes.

gleterre étoit de soixante-dix-sept vaisseaux de tout rang, commandée par le Prince Robert & par Monk, Duc d'Albermarle : elle fut renforcée ensuite, & portée à quatre-vingt-un vaisseaux de ligne. Ruiters divisa sa flotte en trois escadres ; il commandoit la première, de vingt-huit vaisseaux ou fregates, deux yachts & trois brûlots : la seconde ayant le même nombre de vaisseaux, étoit commandée par les Lieutenants-Amiraux Evertsen & de Vries : la troisième forte de vingt-neuf vaisseaux de guerre, étoit sous les ordres des Lieutenants-Amiraux Tromp & Meppel. Cette flotte étoit entre Dunkerque & Nord-Foreland, lorsqu'on aperçut l'ennemi. Ruiters se disposa au combat ; il donna le signal de mettre à la voile sur le midi. Par un changement de vent, Tromp se trouva le premier engagé avec une partie de son escadre, ayant en tête l'escadre blanche qui fit un feu terrible : trois vaisseaux désarmés de cette escadre, en furent séparés ; les Hollandois vinrent à l'abordage & trois Capitaines de l'Amirauté d'Amsterdam s'en emparèrent. Barkley, Vice-Amiral Anglois, qui commandoit cette escadre, & qui se trouva sur un de ces vaisseaux, fut tué par méprise, d'un coup de pistolet à la gorge. Les vaisseaux que montoient Tromp & van Nefs, furent si maltraités, qu'ils passèrent sur deux autres pour faire remorquer ceux qu'ils quittoient. (1) Le Duivenvoorde & la Cour de Zélande, vaisseaux montés par le Chevalier Trelong & le Capitaine Blok, prirent feu & furent consumés avec leurs Capitaines : le Comte de Guiche & le Prince de Monaco, François, qui étoient sur le premier, eurent à peine le temps de sauter sur la Petite Hollande, qui se trouva tout auprès ; sept de leurs gens périrent avec le bâtiment embrasé. Le combat étoit opiniâtre & le feu très supérieur du côté des Hollandois. A quatre heures, Ruiters coula à fond une fregate Angloise de cinquante canons : sur les cinq heures les Anglois ayant reviré au Nord-Ouest, Evertsen & de Vries, qui depuis le commencement ne pouvoient point approcher de l'ennemi, le canonnerent vivement. D'Albermarle avoit jetté l'ancre, pour rallier sa flotte. Ruiters porta sur lui ; d'Albermarle coupa ses cables & alla au devant de l'ennemi. Le combat recommença & se soutint avec une égale violence. Ruiters ayant gagné le vent, perça plusieurs fois la flotte Angloise. Le Duc & van Nefs se canonnerent tant que leur canon put tirer. Ruiters sur les huit heures du soir, vit couler à fond à la portée du mousquet, un vaisseau de l'escadre bleue : le Contre-Amiral de cette escadre, écarta trois brûlots qui entouroient son vaisseau ; le feu y prit & fut éteint ; mais comme les cordages étoient brûlés, l'antenne d'un des mâts tomba & lui cassa la jambe, ce qui l'obligea de se retirer à Harwich ; du dernier coup qu'il tira en s'en allant, il abattit le Lieutenant-Amiral Evertsen. Le combat finit à dix heures du soir : l'avantage étoit à peu près égal de part & d'autre. Les deux flottes passerent la nuit à se radouber & recommencerent à se battre le

(1) Vie de Ruiters. Vie de Tromp.

lendemain. Après un feu très vif de part & d'autre, un calme suspendit l'attaque & la défense. *Hist. de Hollande. 1648-1667.*

A onze heures le vent se releva, les Hollandois le gagnèrent. Ruiter alloit donner le signal de l'abordage, lorsqu'après avoir percé la flotte des Anglois, il entendit au loin un bruit terrible d'artillerie; il comprit que quelques vaisseaux des Etats étoient en danger. Il y alla avec une partie de son escadre, & il trouva en effet Tromp qui s'étoit jetté au milieu des ennemis, avec le Vice-Amiral van der Hulst, les Capitaines Salomons, de Haan & van Amstel, investis de tous côtés par les Anglois, qui pouvoient les couler à fond, ou les prendre. *Témérité de Tromp.*

Tromp se battoit avec un courage intrépide, qui ne l'eut pas sauvé, si Ruiter ne fût pas venu à son secours. A son arrivée les Anglois s'écarterent. Le vaisseau de van der Hulst étoit entièrement désarmé. Trente-cinq hommes avoient été tués sur son bord & soixante-six hommes étoient blessés: sur le vaisseau où étoit Tromp, il y en avoit trente tués & autant de blessés, & le vaisseau désarmé: le vaisseau de Salomons étoit en feu & il s'étoit sauvé seul avec beaucoup de peine, mais il fut tué sur le vaisseau où il se retira. *Ruiter le dégage.*

Ruiter fit remorquer jusqu'au Texel les vaisseaux désarmés: il s'étoit jetté lui-même dans le danger, dont il avoit dégagé Tromp. L'escadre blanche arriva sur lui, tandis que les vaisseaux qui s'étoient écartés à son arrivée, tâchoient de lui couper le retour à sa flotte; mais il força de voiles pour rejoindre ses vaisseaux qui venoient au devant de lui. Réuni à sa flotte, il revira sur les ennemis & recommença à se battre; les Hollandois leur coulerent à fond sept vaisseaux: la bataille fut très meurtrière & l'acharnement égal des deux côtés. Le grand mâit de hune du vaisseau de Ruiter fut abattu avec le Pavillon & la Flamme: van Nefs lui proposa de passer sur un autre vaisseau, il refusa, & se contenta de lui envoyer la Flamme, qui étoit tombée avec le Pavillon, pour qu'il l'arborât à son bâtiment, & lui ordonna de tenir tête à l'ennemi, tandis qu'il se feroit dériver pour se radoubier. Les deux flottes passèrent deux fois l'une devant l'autre en se canonnant. Les Hollandois portoient encore sur l'ennemi vers le soir, lorsqu'il se retira sur ses côtes. Sa flotte n'étoit plus que de trente-neuf vaisseaux. Les Hollandois la suivirent, mais ils furent arrêtés par le calme & la nuit (1). *Il tombe dans le même danger. Sa valeur.*

Le vaisseau de Ruiter ne fut radoubé que le lendemain matin: on apprit que les Anglois n'avoient que vingt-huit vaisseaux en état de défense. Le 13 de Juin on assembla le Conseil & il fut décidé de suivre les Anglois, qui courant à l'Ouest-sud-ouest, sembloient fuir; mais il ne fut pas possible de les joindre ce jour-là, & les Anglois s'approchèrent si fort des sables de la Tamise, que l'Amiral de l'escadre blanche, dont le vaisseau étoit de cent pièces de canon & portoit cent trente morts, toucha à un banc: il demanda inutilement du secours, il fut entouré & forcé de se rendre. *Avantage des Hollandois.*

(1) Vies de Ruiter & de l'Amiral Tromp.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

La flotte Angloise étoit dans cet état déplorable, lorsque ses sentinelles virent à deux heures après-midi, une flotte qu'ils jugerent être celle du Prince Robert. Le Duc de Beaufort devoit joindre avec quarante vaisseaux de guerre, la flotte Hollandoise. Le Prince Robert étoit allé au devant des François pour les combattre & empêcher la jonction; mais ne les ayant pas trouvés, il venoit rejoindre le Duc d'Albermarle avec vingt-deux vaisseaux de guerre: l'escadre de Zélande alla au devant de lui pour le combattre; mais il l'évita. Après qu'il eut rejoint la flotte Angloise, elle se trouva forte de soixante-un vaisseaux, la plupart en bon état; au lieu que la flotte Hollandoise avoit beaucoup souffert. Cependant le lendemain Ruiter exhorta les Hollandois à ne pas perdre l'avantage qu'ils avoient obtenu les jours précédens. Le combat commença à huit heures du matin. La flotte Hollandoise perça trois fois. On se canonna à trois différentes reprises. Un vaisseau Hollandois fut brûlé. Les escadres de de Liefde & de van Nefs se battirent avec intrépidité. De Liefde & le Vice-Amiral du Prince Robert combattoient de si près, que les extrémités des vergues se touchoient; leurs agrès furent brisés. De Liefde fut sur le point d'être brûlé; mais on détourna le brûlot; il fut dégagé par Ruiter & van Nefs. Les vaisseaux de Tromp & Swart furent désarmés. Celui du Prince Robert courut le plus grand danger: un brûlot Hollandois lui avoit jetté les grapins; un brûlot Anglois mit le feu au brûlot Hollandois, ils se brûlerent l'un l'autre, & le feu se communiqua à un vaisseau Anglois, qui périt avec les brûlots. Ruiter impatient que la victoire se déclarât, arbora pavillon rouge. Les Hollandois se rapprocherent de l'ennemi, le serrèrent & tout fut en feu. Le combat général dura une heure & demie: les Anglois commencerent à se retirer & à faire force de voiles. On prit plusieurs fuyards; quelques vaisseaux coulerent à fond, quelques autres furent amenés en Hollande. Un brouillard qui s'éleva vers la nuit, arrêta la poursuite des Hollandois, qui craignirent d'échouer sur des bancs.

Victoire des
Hollandois.

Leurs per-
tes.

Les Anglois
vaincus
s'attribuent la
victoire.

Ruiter donna le signal du ralliement & l'on n'alla qu'à petites voiles. Le lendemain on n'apperçut aucun bâtiment Anglois; tout étoit rentré dans ses ports, & la flotte Hollandoise fit route à Wielingen. Ruiter s'acquitt beaucoup de gloire dans cette suite de combats, ou plutôt dans cette bataille qui dura quatre jours. Tromp combattit avec tant d'intrépidité, qu'il changea trois fois de vaisseau. Les Anglois perdirent le Vice-Amiral Barkley, plusieurs Capitaines & près de six mille hommes tués, sans compter ceux qui avoient coulé à fond; trois mille prisonniers, parmi lesquels leur Amiral Ascue; vingt-trois vaisseaux de guerre, dont dix-sept brûlés ou coulés à fond.

Les EE. GG. perdirent Corneille Evertsen, Lieutenant-Amiral, & van der Hulst, Vice-Amiral, sept Capitaines & sept à huit cens soldats ou matelots: ils eurent onze cens cinquante blessés; quatre vaisseaux brûlés; mais aucun pris par l'ennemi. Cependant pour ne pas décourager le peuple, les Anglois publièrent qu'ils avoient gagné la bataille;

bataille ; mais en France même, quoique le Roi pour des raisons de politique, eût désapprouvé que les Etats se fussent hâtés d'attaquer les Anglois, on ne tarissoit pas sur les éloges qu'on donnoit aux Hollandois & à leur valeur. Ils avoient appris aux nations, que les Anglois n'étoient pas invincibles sur mer, comme ils vouloient le faire croire (1).

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

Louis XIV, qui cherchoit à s'attacher les Suédois, pour s'en servir dans ses projets sur les Pays-Bas Espagnols, pressoit dans ce temps-là les Etats d'anéantir le Traité d'Elbingen, qui accordoit aux Hollandois le privilege de ne pas payer plus de droits aux ports de Suede que les habitans du pays. Mais on ne s'occupoit en Hollande que de remettre promptement la flotte en mer. On donna à Corneille Evertsen la charge de Lieutenant-Amiral qu'avoit eu son frere, tué dans le dernier combat. On récompensa ceux qui avoient pris, brûlé ou coulé à fond quelque vaisseau Anglois.

Par l'activité de de Witt, la flotte fut en état de se mettre en mer, dix-neuf jours après sa rentrée. Ruiter vouloit entrer dans la Tamise & y attaquer les Anglois ; mais aucun Pilote-Côtier ne voulut se charger d'y conduire de gros bâtimens. Comme on avoit projeté de faire une descente, on avoit chargé quelques flottes de près de sept mille hommes de débarquement. Les Vice-Amiraux de Liefde & Bankert, & les Contre-Amiraux van Nefs & Evertsen, allerent à la découverte & avancerent jusques à l'embouchure de la Tamise : la flotte Angloise étoit à Queensbourg : on ne jugea pas à propos de tenter la descente ; la Tamise étoit bordée de gens de guerre, & l'on renvoya en Hollande les troupes de débarquement.

*La flotte
est réparée.*

On résolut d'attendre les Anglois en pleine mer. La flotte des Etats étoit de quatre-vingt-huit voiles, soit en vaisseaux de guerre, fregates, qu'en yachts & brûlots. Evertsen avoit l'avant-garde, Ruiter le corps de bataille, & Tromp l'arrière-garde. La flotte Angloise commandée par le Duc d'Albermarle, étoit de quatre-vingt-douze vaisseaux & vingt brûlots. Le Chevalier Allen commandoit l'escadre blanche & le Chevalier Smith l'escadre bleue.

Combat.

Le 4 d'Août vers midi, les deux armées s'approcherent. Ruiter engagea le combat avec l'escadre rouge, commandée par le Prince Robert & par le Duc d'Albermarle. Le vent étoit si foible, qu'il ne put les approcher qu'avec une partie de son escadre ; & Tromp, au lieu de le soutenir, se tint à deux lieues, sans faire aucun mouvement : quoiqu'attaqué par les principaux vaisseaux de la flotte Angloise, Ruiter se défendit avec audace, & força le Prince Robert & le Duc à aller se radoubier. Evertsen avec son avant-garde se retira honteusement, quoique pût faire Ruiter pour le rappeler ; (2) il se trouva encore exposé à tout le feu de l'escadre d'Albermarle : à côté de lui, le brûlot que commandoit Brakel, fut coulé à fond ; Brakel qui eut le temps de se

(1) Vies de Tromp & de Ruiter. Hist. Abrégée de la Hollande T. III.

(2) Hist. des Prov. Unies T. III. L. XIV.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

*Ruiter est
abandonné.*

*Conduite
folle de
Tromp.*

*Belle re-
traite de
Ruiter.*

*Louis XIV
en fait le
plus grand
éloge.*

sauver avec son équipage, obligea un Capitaine Anglois qui alloit brûler van Ghent, dont le mât de hune avoit été abattu, à mettre le feu à son propre brûlot. Un brûlot Hollandois fut enflammé par le canon. Ruiter n'étoit plus soutenu que de van Ness & de quelques autres Capitaines : il fut abandonné des vaisseaux d'Amsterdam & de Nord-Hollande, sur lesquels il comptoit encore. Son vaisseau étoit désarmé, couvert de morts & de blessés, & ruisselant de sang; il se retiroit à petites voiles, pour se radouber. Il vit à trois lieues, Tromp avec sept à huit vaisseaux, qui se canonnoit avec l'arrière-garde Angloise : il l'avoit obligée à prendre la fuite; mais au lieu d'aller rejoindre Ruiter, il la poursuivit. Les Lieutenants-Amiraux Evertsen, de Vries & Koenders avoient été tués. Le vaisseau de Bankert avoit coulé bas; celui de Hallebrands fut brûlé par les Anglois : un coup de canon emporta le Capitaine Henri Vroom.

La nuit fit cesser le combat, qui recommença le lendemain. La flotte Angloise formoit un croissant autour de Ruiter, dans le dessein de le faire prisonnier. Il n'avoit que sept à huit vaisseaux. Il appella van Ness sur le sien, & lui demanda ce qu'il devoit faire? Van Ness lui conseilla de faire sa retraite. Ils s'embrassèrent en se jurant de ne se quitter jamais : à peine s'étoient-ils levés, que l'endroit où ils étoient assis, fut emporté d'un coup de canon. Ruiter sur son bord, & van Ness sur le sien, se battirent avec une audace qui étonna les ennemis. Quatre Seigneurs François, le Chevalier de Lorraine, Courtin, Cavois & de Busca, qui étoient avec Ruiter, voyant un brûlot que lui envoyoit d'Albermarle, se jetterent dans une chaloupe & l'obligèrent à se brûler. Ruiter en bute au feu de la flotte ennemie & de l'Amiral, s'écrioit au milieu de ce fracas horrible : „ferai-je donc assez malheureux, pour que de tant de milliers de boulets, il n'y en ait pas un qui me donne la mort !” Son gendre qui étoit avec lui, dit qu'il n'y avoit rien de plus aisé, & qu'il n'y avoit qu'à revirer & se battre, jusqu'ils eussent perdu la vie. (1) Ruiter reprenant son sang-froid, répondit, que s'ils prenoient ce parti, tout seroit perdu, au lieu qu'en échappant avec ce qui restoit de vaisseaux, ils pourroient réparer le désastre de ce jour. Il continua de se battre en retraite, & malgré les efforts réunis de l'armée Angloise, il approcha des bancs : d'Albermarle craignant d'échouer, revira & se retira. Ruiter en sûreté apprit avec douleur les pertes que la République avoit faites, & déplora la lâcheté de ceux qui l'avoient abandonné, & qui ne furent point punis. Ce n'étoit point par lâcheté que Tromp s'étoit tenu éloigné; il s'étoit exposé aux plus grands dangers, & s'étoit battu avec la plus grande intrépidité : mais par une jalousie, dont il n'étoit pas le maître, il avoit abandonné Ruiter. Celui-ci obtint des Etats les éloges qu'il méritoit, & Louis XIV écrivoit à d'Estrades, que l'Amiral Hollandois avoit fait des choses de cœur & de tête, qui surpassoient les forces humaines, & qu'il

(1) Vie de Ruiter par Brandt.

estimoit plus sa retraite, que s'il eut gagné la bataille, puisqu'avec huit vaisseaux, il avoit résisté à vingt-deux des plus grands d'Angleterre (1).

Hist. de Hollande. 1648-1667.

Cependant on travailla à radouber la flotte. On punit quelques-uns des Officiers qui avoient mal fait leur devoir. On ôta à Tromp sa commission, qui fut donnée à van Ghent. Son beau-pere qui avoit fait & publié un libelle contre Ruiter, fut arrêté, & on l'obligea de sortir des Provinces. On suspectoit la conduite de Tromp. On arrêta en même temps un Officier François, qui avoit été Page du Prince d'Orange, & qui lui étoit encore singulièrement attaché. C'étoit Henri de Fleury de Coulan, Chevalier du Buat, Brigadier au service des Etats : il étoit en relation avec Gabriel Sylvius, Gentilhomme autrefois de la Princesse Royale, mere du Prince d'Orange, & qu'elle avoit laissé en Angleterre, & avec le Comte d'Arlington. Il ne s'en cachoit pas & monroit souvent au Pensionnaire, des lettres qu'il recevoit d'eux ; mais il y en avoit de secrètes qu'il cachoit avec soin. Il en laissa un jour par mégarde, une au Pensionnaire. Il s'en apperçut bientôt & alla la redemander. De Witt qui avoit lu la suscription, *pour vous seul*, lui répondit qu'il en rendroit compte au Conseil ; ce qu'il fit. On ouvrit cette lettre, elle étoit de Sylvius, qui indiquoit à Buat les moyens de parvenir à la paix, aux conditions que le Roi d'Angleterre la desiroit ; l'un de ces moyens étoit l'union de certaines villes de Hollande & leur ferme résolution, qu'on seconderoit, en fournissant par dessous main, tout ce qu'il faudroit pour en venir à un accommodement, & à rompre les intrigues qu'il savoit bien. On fouilla dans le cabinet du Chevalier du Buat, & l'on y trouva la copie d'une lettre qu'il écrivoit au Comte d'Arlington, auquel il marquoit ce que les amis du Prince d'Orange avoient fait pour la paix, & par conséquent pour lui faire un parti qui l'emportoit beaucoup sur celui qui avoit regné ci-devant ; que lorsque la paix seroit faite, Sa Majesté & son petit maître (le Prince d'Orange) seroient dans le meilleur état ; que le bonheur du dernier dépendoit de la bonne intelligence du Roi avec les honnêtes gens, qui étoient pour la paix. Il conjuroit Milord de bien assurer le Roi, que s'il ne sefoit pas la paix, son maître seroit abîmé.

Complot en faveur du Prince d'Orange, découvert.

Le but de toute cette intrigue étoit d'engager le Roi d'Angleterre à consentir à la paix, à condition qu'on rendroit à son neveu les charges de Stadhouder & de Capitaine Général. Du Buat fut déclaré par la Cour de Hollande, coupable du crime de Leze-Majesté, & condamné, malgré les Etats de Zélande, à avoir la tête tranchée. (2) Ce jugement étoit trop sévere. Du Buat n'avoit rien entrepris contre la République ; mais les Juges voyant que la douceur dont on avoit usé jusques alors, étoit une source de lâchetés & de trahisons, voulurent faire un exemple : ils étoient indignés de la perfidie de Heems-

Du Buat est condamné à perdre la tête.

(1) Lettres du Comte d'Estrades. Daniel Abrégé de l'Hist. de Louis XIV.
(2) Hist. des Provinces-Unies par le Clerc. T. III. L. XIV.

Sect. XI. kerk, pilote de Cortenaar, qui n'ayant été condamné qu'à paroître
Hist. de Hollande. sur l'échaffaud la corde au col, avoit passé chez les Anglois, & les
 1648-1667. avoit conduits à la rade du Vlie & à celle de Schelling, où ils
 brûlerent plus de cent soixante vaisseaux marchands, deux vaisseaux
 de guerre & deux fregates, & causerent à l'Etat des pertes im-
 menses.

Honneurs accordés à Ruiter. D'un autre côté, Ruiter étoit comblé d'honneurs. Koenders n'étoit point remplacé. La Province de Groningue & les Ommelandes en-
 voyerent à Ruiter la patente de Vice-Amiral, avec le nom en blanc, qu'il remplit de celui d'Enno Star, originaire de Groningue. Il reçut en même temps du Marquis de Bellefonds, le Cordon de l'Ordre de St. Michel, que lui envoyoit le Roi de France, avec le portrait de Louis XIV, enrichi de diamans & une medaille. Le Roi demandoit en même temps son portrait à Ruiter (1).

Sortie de la flotte Hollandoise. On n'avoit pas perdu un instant pour le retablissement de la flotte. Elle se mit en mer le 5 de Septembre. Elle étoit composée de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux ou fregates, & de vingt-six ou vingt-sept brûlots, divisée en trois escadres, commandées, la premiere par Ruiter, la seconde par van Ghent & la troisieme par Bankert. La flotte ennemie étoit à l'ancre devant Harwich. Ruiter résolut de l'attaquer; les Anglois vinrent au devant de lui. Il devoit être joint par la flotte Françoise; il se retira vers Boulogne pour l'attendre: ils le suivirent: Ruiter revire, arbore pavillon rouge & menace d'en venir à l'abordage. Alors les Anglois retournerent vers le Nord; la flotte Hollandoise les suivit jusques à ce que le vent l'empêcha d'aller plus loin. Il fit tout ce qu'il pût pour entamer une action. Comme il fesoit tirer sur un brûlot Anglois, une meche enflammée fut poussée par le vent dans sa gorge; il vomit beaucoup & fut très malade pendant quinze jours. Il avoit ordre d'observer; mais de n'attaquer que lorsque la flotte Françoise se seroit jointe à celle des Etats, à moins qu'il ne fût attaqué.

Maladie de Ruiter. Il y eut de grands débats entre les Hollandois & la Cour de France: celle-ci vouloit que la flotte des Etats allât au devant du Duc de Beaufort jusques à Brest; mais il fut décidé que la flotte Hollandoise s'avanceroit entre Calais & la Tamise, où elle attendroit à l'ancre pendant quatre jours. On étoit persuadé que la flotte Françoise ne joindroit pas, & que l'intention de la France étoit de fomenter la guerre entre les deux nations, pour les détruire l'une par l'autre. Cinq Provinces demandoient la paix: les Députés d'Utrecht déclarerent hautement, que leur Province étoit hors d'état de fournir aux frais d'une guerre ruineuse.

Démarches pour la paix. Louis XIV, qui se prévaloit des services qu'il avoit rendus à la République, & principalement contre l'Evêque de Munster, crioit à l'ingratitude. Cependant les EE. GG. fesoient demander au Roi d'Angle-

(1) Vie de Ruiter. Lettres du Comte d'Estrades.

terre, à quelles conditions ils pourroient se flatter de parvenir à une réconciliation ? Le Comte d'Arlington répondit au nom de son maître avec tant de hauteur, qu'on ne parla plus de négociation. (1) En attendant la flotte Hollandoise, essuyoit la tempête la plus violente dans la Manche, & Ruiter accablé par sa maladie, sollicitoit des Etats la permission d'aller à terre.

Hist. de Hollande. 1648-1667.

La flotte essuye une violente tempête. Incendie de Londres.

Dans cet intervalle les Anglois éprouverent une calamité d'autant plus funeste, qu'elle venoit à la suite d'une peste qui, l'année d'auparavant, avoit moissonné dans Londres, plus de cent mille habitans. Le feu ayant pris dans la maison d'un boulanger, se communiqua aux maisons voisines, & dans l'espace de trois jours & trois nuits que dura l'incendie, six cens rues & plus de treize mille maisons furent la proie des flammes (2).

Enfin la flotte Françoise s'avança vers l'embouchure de la Manche : trois vaisseaux restés en arriere, le Bourbon, le Mazarin & le Rubis tomberent dans la flotte Angloise, qui les fit attaquer par sept vaisseaux. Après un combat opiniâtre & sanglant, le Bourbon & le Mazarin se déga-gerent ; mais le Rubis, malgré la défense la plus vigoureuse, accablé par le nombre, & sur le point de couler à fond, se rendit aux Anglois, après avoir combattu un jour entier.

Echec de la flotte Françoise.

Les Etats ne firent aucune attention à la fierté d'Arlington, ils n'étoient pas éloignés de la paix ; mais, outre les conditions proposées par le Roi d'Angleterre, il vouloit encore exiger que les Etats envoyassent des Ambassadeurs à Londres, pour y entamer les négociations : ils ne vouloient au contraire rien conclure sans le consentement de leurs Alliés, ni entrer en négociation que dans une place neutre, où l'honneur & la commodité pussent engager les Rois de France & de Dannemarck, ainsi qu'eux, à envoyer leurs Plénipotentiaires.

Difficultés de l'Angleterre pour la paix.

Les Ministres Suédois avoient proposé Anvers, Gand ou Hambourg ; mais ni le Roi de France, ni celui d'Angleterre, ni les EE. GG. n'avoient voulu y consentir. La Hollande proposa Liege ; Louis XIV accepta cette ville. Charles vouloit qu'on traitât à la Haye. Les Etats qui craignoient que les Plénipotentiaires Anglois ne fissent des cabales secrètes avec les Députés des Provinces, refusèrent. Les Suédois proposerent Breda, Bois-le-Duc ou Maastricht. Breda fut choisi.

Breda choisi pour les conférences.

Il fut agité entre le Pensionnaire & l'Ambassadeur de France, si l'on proposeroit une suspension d'armes : mais on craignit que si elle étoit accordée, les Amirautés ne se rallentissent pour l'armement, & il fut convenu de ne point en parler (3).

La peste & l'incendie de Londres, le peu d'avantage que les Anglois retiroient de cette guerre, avoient déterminé Charles II à la paix : les Hollandois dont le commerce étoit interrompu, la desiroient ; mais cha-

(1) Hist. d'Angleterre par Rapin Thoiras dans Charl. II.
(2) Hist. d'Angleterre, ubi supra. Révol. d'Angleterre par le P. d'Orléans.
(3) Lettres du Comte d'Estrades T. V.

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

cun des deux partis se fesoit un point d'honneur de ne pas la demander, Barkley avoit été tué à la bataille des Dunes. Les Hollandois conservoient son corps pour l'envoyer à sa famille. Ils adressèrent au Roi une lettre très affectueuse pour le leur offrir. Charles II parut sensible à cette démarche, & fit entrevoir qu'il étoit toujours porté à traiter de la paix à des conditions raisonnables.

Commence-
ment des
conféren-
ces.

La Suede proposa sa Médiation, & elle fut acceptée. Les Conférences furent enfin entamées, le 4 de Juin à Breda. Louis XIV avoit joint au Comte d'Estrades, Courtin Conseiller d'Etat. La France pressée de faire valoir ses droits sur les Pays-Bas Espagnols, désiroit que le Traité fût promptement conclu. Les Plénipotentiaires Anglois étoient le Lord Hollis & Coventry. Beverning & deux autres avoient été envoyés par les Etats; mais de Witt étoit l'ame de leurs délibérations. Il s'éleva de grandes contestations sur divers objets, mais principalement sur le Salut du Pavillon, & sur la Garantie que les Etats & le Dannemarck demandoient à la France. Louis XIV ne dissimuloit plus son projet au sujet des droits de la feue Reine sur les Pays-Bas Espagnols: il en avoit écrit à de Witt & à la Reine d'Espagne & leur avoit témoigné le plus grand désir d'entretenir la paix avec cette dernière Puissance; mais il vouloit qu'on lui rendît justice. De Witt s'intéressoit peu aux droits de l'un & de l'autre; mais il craignoit le danger, que courroient les Provinces-Unies, si le Roi de France se rendoit maître des Pays-Bas Espagnols, parce qu'alors il n'y auroit plus eu de barrière entre la France & les Pays de l'Union. Bientôt il se plaignit de ce que le Roi, qui avoit déjà pris les armes, & qui avoit promis de ne rien entreprendre que de concert avec les Etats, avoit exécuté ses projets, presque en même temps qu'il avoit fait connoître ses droits, tandis que de Witt se flattoit de faire des propositions d'accommodement, qui pouvoient convenir à toutes les parties.

Disputes
sur le
Salut du
Pavillon.

Autres dif-
ficultés.

Cependant le Pensionnaire pressoit les Etats de mettre la flotte en mer. Ils nommerent les Commissaires qu'ils devoient y employer. La Hollande y députa Corneille de Witt, frere du Pensionnaire & Ruard ou Baillif de Putten, très grand homme de mer & qui fut très utile à Ruiter. (1) Le Roi d'Angleterre n'avoit point songé à proposer un armistice pendant les Conférences de Breda; peut-être comptoit-il sur la facilité de l'obtenir dès qu'il le désireroit. Quoiqu'il en soit, cette négligence coûta cher aux Anglois.

Le Roi de France étoit entré dans les Pays-Bas Espagnols & y avoit fait des conquêtes. Il cherchoit à ménager les Anglois & les Hollandois, de peur que les uns ou les autres, ou peut-être ces deux Peuples ligüés, après la conclusion de la paix, ne s'opposassent à ses entreprises. Le Roi d'Angleterre faisoit naître de nouvelles difficultés qui jetoient des lenteurs dans les négociations: le moindre prétexte entraînoit de longues discussions; tel fut celui de la restitution des deux vaisseaux

(1) *Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV.*

dont nous avons déjà parlé. (1) Charles II ne faisoit pas attention que sa flotte étoit en mauvais état, & que celle des Provinces-Unies étoit formidable. Les Etats Généraux ne négligèrent point ces circonstances : résolus d'employer tous leurs efforts pour déterminer plus vite les Anglois, ils projetterent de ruiner leur flotte. Cornille de Witt & Ruiter furent seuls chargés de conduire l'entreprise.

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

Ruiter brûlant de se venger, mit la flotte en mer. Elle étoit de soixante-onze vaisseaux : il la divisa en trois escadres. Il essuya une grosse tempête, & son courage n'en fut point ébranlé. Les dommages que la flotte avoit soufferts, furent aussitôt réparés. On avoit écrit au Duc de Beaufort de se trouver au rendez-vous ; mais le Duc ne parut point. On ne compta plus sur les François. (2) Le 18 de Juin, on choisit dix-sept vaisseaux les plus légers, dix fregates, cinq yachts & quelques galiottes, & l'on se disposa à entrer dans la Tamise. On favoit qu'il y avoit près de Gravesand, dix ou douze fregates & une vingtaine de vaisseaux, chargés pour les Barbades. Van Ghent, Lieutenant-Amiral, ayant pour Vice-Amiral Jean de Liefde & David Vlug pour Contre-Amiral, se mit à la tête de cette escadre. Il envoya quelques petits bâtimens sonder le *Kings Deep* & s'assura de la profondeur de la riviere. Ruiter resta à l'entrée de la Tamise avec les gros vaisseaux, afin d'en faire passer pour le soutenir. Van Ghent, avec le Ruard de Putten, partit ensuite le 19 pour le *Middel Ground* : Ruiter le suivit avec le reste de la flotte. Van Ghent fut arrêté par le vent & par la marée descendante ; ce qui donna le temps aux vaisseaux de Gravesand de se retirer vers Londres. Ruiter lui envoya encore dix vaisseaux & deux brûlots. Van Ghent attaqua le Fort de Sheerness, & força Edouard Spregg, qui le défendoit, de se rendre. On y prit le canon & les mâts, dont on pouvoit se charger ; on détruisit, on brûla tout le reste. On sonda la Riviere de Medway, on avança ; on y trouva quelques vaisseaux ; les Anglois en coulerent trois à fond pour embarrasser le passage. Le Ruard écrivit à Ruiter, qu'il pouvoit faire avancer la flotte jusques à Queensbourg, pour fermer la Tamise. Bientôt le Ruard lui marqua par une seconde lettre qu'il avoit besoin de lui. Il y alla ; le Ruard & van Ghent lui rapportèrent qu'ils avoient vu quantité de vaisseaux à Chatam. Il trouva la riviere barrée par quatre brûlots, que les Anglois avoient coulé bas ; mais il vainquit cet obstacle. Au dessous du château d'Upmore, ils trouverent le passage défendu par six vaisseaux Anglois & des batteries qui tiroient sans cesse ; on y avoit coulé à fond quelques vaisseaux ; d'ailleurs la riviere étoit traversée par une grosse chaîne, passée dans d'énormes poulies soutenues par des radeaux. Les deux rives étoient garnies de troupes, qui fesoient un feu continuel. Les vaisseaux Hollandois les plus avancés, avoient fait plusieurs décharges infructueuses.

*Entreprise
audacieuse
de Ruiter.*

Ses succès.

(1) Lettres du Comte d'Estrades Tom. V.

(2) Hist. des Provinces-Unies, T. III. L. XV. Abrégé de l'Hist. de la Hollande.

Sect. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

sans oser avancer, parce qu'ils ne pouvoient passer que l'un après l'autre. Le Capitaine van Brakel s'avance hardiment, franchit la Chaîne sans tirer un seul coup, exposé à tout le feu des ennemis. (1) Alors il lache sa bordée sur le Jonathan, fregate Angloise, montée de vingt-quatre pieces de canon & de cent cinquante hommes; il l'accroche & s'en empare. Pendant ce combat un brûlot rompoit la Chaîne. Ce même brûlot s'approche du Mathias, monté de cinquante-deux pieces de canon, l'accroche & l'embrase. Ces deux bâtimens avoient été pris sur les Hollandois. Un autre brûlot s'approche du Charles-Quint, pris aussi sur les Provinces-Unies; mais ce brûlot fut coulé à fond. Un troisieme mit le feu au bâtiment pendant la nuit & le fit sauter; mais il eut le même sort que les précédens. Les Anglois se défendoient avec courage, mais la fortune de Ruiters avoit pris le dessus.

Les soldats qui gardoient la Chaîne, avoient été chassés à coups de canon: l'incendie du Mathias avoit tellement effrayé l'équipage du Royal Charles, qu'il l'abandonna, & ce vaisseau, l'un des plus grands du Roi, fut enlevé. Un vaisseau de soixante pieces de canon, appelé le Fort de Kooning, qui avoit appartenu aux Hollandois, fut abandonné de son équipage & brûlé. Le lendemain Ruiters & le Ruard se jetterent dans une galiotte, & comme on ne pouvoit plus conduire de gros vaisseaux dans la riviere, ils suivirent sept Capitaines qu'ils avoient envoyé escorter six brûlots contre quatre vaisseaux du Roi d'Angleterre, qui étoient au-delà du château d'Upmor, tandis que quatre autres Capitaines canonnoient le château. Quelque téméraire que paroisse cette entreprise, elle fut exécutée avec le plus grand succès. Trois des vaisseaux du Roi furent brûlés; le quatrieme se sauva par la fuite (2).

Les Ducs de York & d'Albemarle furent témoins de cette expédition, & ne purent l'empêcher. L'escadre Hollandoise redescendit la riviere, & Ruiters resta encore quelque temps dans la Tamise. Il envoya une partie de sa flotte croiser sur ces mers, tandis qu'il la tint bloquée avec le reste.

Triomphe de
Ruiters &
de Corneille
de Witt.

Cette entreprise, une des plus audacieuses qui aient été tentées sur mer, (3) couvrit Ruiters de gloire. Corneille de Witt la partagea. Le premier avoit trouvé ce projet si extraordinaire, qu'il s'y étoit opposé; & en effet le moindre vent contraire, dans une eau basse & semée de bancs de sable, pouvoit livrer la flotte Hollandoise aux ennemis: les Hollandois ne perdirent pas cinquante hommes. Ils en avoient beaucoup tué, & ils en envoyèrent soixante prisonniers avec le Jonathan & le Royal Charles. Ruiters se contenta de jeter l'ancre sur les côtes de l'Ouest de l'Angleterre. Les Etats firent présent à Ruiters,

(1) Vie de Ruiters par Brandt.

(2) Vie de Ruiters & de l'Amiral Tromp.

(3) Mémoires du Comte de Guiche T. III.

Ruiter, au Ruard de Witt & à van Ghent, d'une coupe d'or à chacun. Ils donnerent à Brakel & à quelques autres des récompenses proportionnées à leurs belles actions. Le Ruard en reçut quelque temps après, une Obligation de trente mille florins, & Dordrecht fit peindre l'expédition de Chatam, dans laquelle il étoit représenté, donnant des ordres. Ce tableau fut solennellement placé dans l'hôtel de ville. Cependant les Etats ordonnerent à Ruiter, de tenir la mer, jusques à ce que la paix fût faite & les ratifications échangées. Elle étoit même signée, qu'il y eût un combat sur la Tamise entre van Ness, & Sprag, Vice-Amiral Anglois, qui avoit cinq fregates & dix-sept brûlots, & qui recula deux fois; mais il n'y eut de perte des deux côtés, que celle de quelques brûlots. Ruiter tint la mer jusques au mois d'Octobre, & les Anglois étonnés de son audace, évitoient d'en venir au combat.

*Hist. de
Hollande.
1648-1667.*

L'expédition de Chatam avoit aplani bien des difficultés de la part des Plénipotentiaires Anglois, & la paix fut signée le 31 de Juillet. Le Traité portoit un oubli général du passé, de part & d'autre, dans quelques lieux & dans quelques temps que les offenses eussent été commises & les dommages soufferts; que chacune des parties conserveroit en toute propriété & souveraineté, les pays, isles, villes, forts, places & colonies, de quelle manière qu'ils eussent été occupés & possédés, de même que les vaisseaux, équipages, marchandises & tous les biens meubles; toutes actions & prétentions, quelles qu'elles pussent être, seroient oubliées & anéanties; que les deux parties jouiroient dans les lieux éloignés, de la même liberté de commerce & navigation, dont elles jouissoient ou pouvoient jouir, selon le droit, au temps de la signature du Traité de 1662. Tous les prisonniers de part & d'autre, délivrés sans rançon. Alliance & Confédération entre les Etats Généraux & l'Angleterre, s'obligeant de ne rien faire, traiter, entreprendre les uns contre les autres, en quelques lieux que ce fût, pour quelque occasion que ce pût être; que si l'une des parties contractoit quelque alliance ou confédération avec quelque Puissance, l'autre y feroit comprise, au cas qu'elle le souhaitât, & qu'elles s'avertiroient réciproquement. L'Acte du Parlement de l'année 1651, fut conservé dans toute sa force; il fut seulement accordé aux Hollandois, par un article séparé, la liberté de transporter en Angleterre, sur leurs propres vaisseaux, toute sorte de fruits, de productions & des manufactures d'Allemagne & des Pays-Bas. Les Anglois eurent la Nouvelle-York, & les Hollandois Poleron; & par le Traité qui fut conclu entre l'Angleterre & la France, le Roi Très-Chrétien rend au Roi d'Angleterre, la partie de l'isle de St. Christophe, que les Anglois possédoient le 1 Janvier 1662, & le Roi de la Grande Bretagne rend au Roi Très-Chrétien, le pays nommé l'Acadie, dans l'Amérique Septentrionale, dont ce dernier avoit autrefois joui. On termina en même temps les affaires que les Etats Généraux avoient

*Traité de
Breda.*

SECT. XI.
Hist. de
Hollande.
1648-1667.

Motifs de
la guerre.

avec les Puissances du Nord. Les Electeurs Palatin & de Brandebourg furent compris dans le Traité (1). On a beaucoup parlé des motifs de cette guerre: les uns prétendent qu'elle n'avoit eu d'autre cause que la haine que le Duc de York avoit conçue pour la Hollande & le désir qu'il avoit de commander une grande flotte (2). Les autres ont cru que les avantages remportés sur les Provinces-Unies par Cromwel, & l'argent qu'il avoit retiré de la Compagnie Hollandoise des Indes, sous prétexte des services qu'il promettoit de lui rendre, avoient fait croire à Charles II. & aux Anglois, que la Hollande craignoit la guerre, & qu'il suffisoit de la menacer pour lui faire acheter cherement la paix; & que ce fut dans cette vue, qu'on prit le prétexte de la querelle au sujet des vaisseaux, l'Espérance & la Bonne-aventure; mais que les Hollandois n'ayant rien voulu céder à cet égard, & les Anglois s'étant trop avancés, les uns & les autres se trouverent engagés dans une guerre, que ni les uns ni les autres ne désiroient.

SECTION XII.

Histoire de la République des Provinces-Unies, depuis le Traité de Breda, jusques à la Paix de Riswick, ou depuis 1667 jusqu'en 1697.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Préten-
sions de
Louis XIV.
sur les
Pays-bas
Espagnols.

TANDIS qu'on s'occupoit à Breda du Traité de paix entre la République & l'Angleterre, Louis XIV. entroit dans les Pays-bas Espagnols, sur lesquels il avoit des prétentions du chef de la Reine son épouse. Pendant que la Hollande & l'Angleterre étoient aux prises, ce Monarque avoit caché ses desseins. Sa politique adroite lui avoit fait garder des ménagemens envers l'une & l'autre; il avoit promis de joindre sa flotte à celle des Etats, & il fit naître mille incidens qui empêcherent cette jonction. Il avoit déclaré la guerre à Charles II. & n'avoit rien tenté contre lui; afin d'affoiblir ces Puissances l'une par l'autre, il fomentoit secrètement leur animosité (3). Ses prétentions sur les Pays-bas Espagnols dessillèrent les yeux de la République; s'il réussissoit dans ses projets, elle avoit tout à craindre du voisinage d'un Prince ambitieux & dévoré du désir de la gloire, qui ne manqueroit pas de prétextes pour pénétrer au sein des Provinces-Unies. Enfin il écrivit aux Etats, comme à ses bons & véritables amis, & leur fit dire par d'Estrades, son Ambassadeur, qu'après un

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XIV.

(2) Mém. du Chevalier Temple.

(3) Hist. Génér. des Prov. Unies, par le Clerc T. III. L. XV.

long & manifeste déni de toute justice, son honneur & son intérêt l'avoient forcé de prendre les armes, pour le soutien des droits de la Reine & de ceux du Dauphin. Il leur fit en même temps remettre un écrit, qu'il avoit fait composer par les plus habiles jurisconsultes, sous le titre de *Traité des droits de la Reine Très-Chrétienne, Marie Thérèse d'Autriche, sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne*. Ces droits étoient de deux sortes: les uns regardoient la succession entière d'Espagne, en cas de mort de Charles II, sans enfans; & les autres le Duché de Brabant, le Marquisat d'Anvers, la Seigneurie de Malines, une partie de la Flandre & du Luxembourg, les Comtés de Hainaut & d'Artois &c. échus à la Reine par la mort de Dom Balthazar son frere (1). Elle avoit renoncé à ces droits, par le Traité des Pyrénées, lors de son mariage; mais les jurisconsultes avoient décidé que cette renonciation étoit nulle. Le Pensionnaire de Witt s'étoit fort intrigué pour engager les Espagnols à un accommodement, & peut-être y fut-il parvenu, si on lui en eut laissé le temps. Ce grand homme fit part au Roi du mécontentement de la République au sujet de son entrée dans les Pays-bas, & se plaignit des impositions que ce Prince avoit mises sur les marchandises de Hollande. Louis daigna se justifier sur ces reproches. Il ménageoit encore la Hollande & l'Angleterre, pour les empêcher de s'opposer à ses projets. Son dessein étoit de pénétrer dans les terres d'Espagne, avant qu'elles fussent en état de défense. Il étoit bien assuré que ces deux Puissances ne lui feroient d'aucun obstacle; il savoit que les Etats Généraux objectoient au Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur des Pays-bas Espagnols, qui imploroit leur secours, que ce seroit rompre les négociations de Bréda, où la République étoit fort appuyée par les Ambassadeurs de France, & que d'ailleurs ce seroit indisposer cette Puissance, sans qu'on eût des troupes à lui opposer (2).

Vers la fin du mois de Mai, Louis à la tête d'une armée de trente-cinq mille hommes, parut devant Armentieres & Charleroi, qui se rendirent. Le Marquis de Castel-Rodrigo redoubla ses cris, & tâcha de faire sentir aux Etats Généraux, ce qu'ils avoient à craindre d'un Prince qui se jouoit de l'amitié, des droits du sang & des Traités des Pyrénées & de Munster: il leur disoit que la conquête des Pays-bas Espagnols n'étoit qu'un acheminement à celle des Provinces-Unies. Il en donnoit pour preuve la proposition que Louis avoit fait faire à la Reine douairière d'Espagne, de lui céder Cambrai & de le laisser agir contre tous ceux sur qui il avoit des droits à exercer; promettant de ne faire aucun acte d'hostilité contre l'Espagne. Castel-Rodrigo proposoit à la République de joindre leurs forces contre l'ennemi commun. Néanmoins les Etats firent demander à ce Monarque quelles seroient les conditions dont il voudroit se contenter pour s'accommoder avec les Espagnols? Louis

Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Discutées.

Méconten-
tement &
plaintes de
la Républi-
que.

Hostilités
de Louis
XIV.

(1) Contin. de l'Abr. de Mezerai T. VIII. Abr. Chron. de l'Hist. de France du Préf. Henaut.

(2) Lettres & Mém. d'Estrades T. V.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

*Il rejette
les proposi-
tions des
Etats.*

*Progrès
des Fran-
çois.*

*Les Etats
ne veulent
point
abandon-
ner les
Espagnols.*

*Disputes
au sujet
du Stad-
houderat.*

excité par son Ministre Louvois, qui avoit besoin de la guerre pour se rendre nécessaire & supplanter Colbert, éluda toutes les propositions (1).

Le Roi s'arrêta quelques jours à Charleroi, pour en achever les fortifications que les Espagnols avoient commencées. Le Maréchal d'Aumont s'empara de Bergues en deux jours & de Furnes en trois, tandis que le Roi se rendoit maître d'Ath, de Tournai, de Douai, du fort de la Scarpe. Oudenarde se rendit au Maréchal, Alost au Duc de Duras; cette place fut ensuite abandonnée par les François, fortifiée par les Espagnols & reprise par Turenne. Le Roi mit le siege devant Lille & s'en empara après huit jours de tranchée ouverte (2). Alors le Comte de Marfin & le Prince de Ligne parurent avec un corps redoutable de cavalerie; mais les Marquis de Crequi & de Bellefonds, soutenus par le Roi, les battirent & firent 1500 prisonniers (3). Pendant les dernières négociations de Breda, Louis avoit fait dire au Pensionnaire de Witt, qu'il vouloit bien se contenter pour tous droits échus à la Reine, de la Franche-Comté, du Duché de Luxembourg, de Cambrai, du Cambresis, d'Aire, de St. Omer, de Bergues, de Charleroi, de Tournai & de Douai, à condition que de Witt lui fourniroit dans trois mois une délibération des Etats, par laquelle ils s'obligeroient de s'employer auprès de la Reine d'Espagne, pour lui faire céder ces pays en toute propriété, & en cas de refus de la part de la Reine, les Etats joindroient leurs armes aux siennes contre les Espagnols: mais ces propositions demeurèrent sans effet.

Cependant Castel-Rodrigo & Estevan de Gamarre se présentèrent à l'assemblée des Etats, tâchant de les effrayer par la nouvelle de la prise de Gand & de Bruges; mais la nouvelle se trouva fautive, & d'Estrades assura les Etats que son maître, vainqueur de la cavalerie Espagnole, se feroit aisément emparé de ces villes, s'il s'étoit présenté; mais que par considération pour la République, il n'en avoit même pas eu l'intention, espérant qu'elle détermineroit les Espagnols à le satisfaire, ou qu'elle joindroit ses armes aux siennes, pour les y forcer. De Witt le seconda; mais la crainte du voisinage immédiat de la France, l'opinion répandue dans tous les esprits par Castel-Rodrigo, que Louis aspirait à la Monarchie Universelle, décidèrent les Etats à ne point abandonner l'Espagne, qui réclamoit leurs secours & à proposer des accommodemens. Van Beuningen, leur Ambassadeur à la cour de France, vouloit que Louis confirmât la renonciation de la Reine son épouse; ce que ce Monarque s'obstinoit à refuser, prévoyant dès-lors des événemens, dont personne, excepté van Beuningen & de Witt, ne soupçonnoit la possibilité.

Au milieu de ces négociations s'éleverent dans l'assemblée des Etats de nouvelles querelles au sujet du Général des forces de la République. On vouloit pourvoir à la sûreté des frontieres, & l'on avoit délibéré des

(1) Hist. Générale des Provinces Unies de le Clerc. ubi supr.

(2) Daniel Abr. de l'Hist. du Regne de Louis XIV.

(3) Contin. de l'Ab. Chr. de Mezerai T. VIII, Lettr. & Mém. d'Estrad. T. V.

augmentations considérables dans les troupes. On mit en question, à qui dans le cas d'une attaque, on donneroit le Généralat de l'armée? Les amis du Prince d'Orange ne manquèrent pas de le proposer. Sa famille ne discontinuoit pas de faire des efforts, pour lui faire rendre les dignités de ses peres; mais elle n'avoit jamais pu vaincre les obstacles que lui opposoient & la Hollande encore indignée du siege d'Amsterdam par Guillaume II, & les familles qui s'étoient trouvé mêlées dans cette affaire. (1) Les Provinces étoient partagées: les unes vouloient qu'on lui conférât toutes les grandes Charges de l'Etat, c'est-à-dire le Stadhouderat ou Gouvernement des Provinces, les Emplois d'Amiral Général de leurs flottes & de Capitaine Général des armées par terre: les autres ne vouloient pas l'exclure de la Charge de Capitaine Général, mais de celle de Stadhouder qui, dans son origine, étoit une Lieutenance du Souverain, lorsqu'il étoit absent, & qui par conséquent étoit devenue une charge inutile depuis l'établissement de la République (2). De Witt, partisan de la Liberté & par-là toujours opposé aux prétentions de la maison d'Orange, qui par son génie & par les services éclatans qu'il rendoit à la République depuis l'âge de vingt-cinq ans, époque de sa nomination à la charge de Grand Pensionnaire, avoit acquis plus d'ascendant sur les esprits, que la naissance n'auroit pu lui en donner, forma & exécuta le projet de désunir les charges de Capitaine Général & de Stadhouder, de conserver l'une & d'abolir l'autre. Ce dessein fut approuvé par les Etats de Hollande, malgré les oppositions de quelques Provinces, & enfin ils arrêterent d'abolir le Stadhouderat dans leur Province & publierent leur résolution, sous le titre d'*Edit perpétuel*, (*) pour le maintenir

Hist. de
Hollande,
1667-1697.

De Witt
fait ren-
dre l'Edit
perpétuel.

(1) Hist. Générale des Provinces-Unies.

(2) Hist. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

(*) Voici les principaux chefs de ce fameux Edit, qui eut des suites si funestes pour les deux freres de Witt. „ Les Etats de Hollande & de Westfrise assemblés, après avoir „ conféré avec les Nobles & les Magistrats des Villes, ont du consentement unanime de „ tous les membres, arrêté & conclu les articles suivans, comme un Edit perpétuel & une „ Loi éternelle, pour la défense de la liberté & pour la conservation de l'union & du „ repos public.

„ I. Que la nomination & l'élection de ceux, qui entreront ci-après dans le Colle- „ ge des Nobles, celles des Bourguemestres, des Conseillers, des Echevins & d'autres „ charges, qui regardent la Magistrature des villes, demeureront dans la puissance & „ seront déferées aux Nobles & aux Villes, qui se trouveroient avoir ce droit, par l'an- „ cien usage, ou par privilege déjà accordé, ou qui pourroit dans la suite leur être „ accordé. Qu'elles jouiront en ce cas, de toute l'étendue de leurs privilèges, confor- „ mement aux loix; sans qu'il soit jamais permis de déferer à qui que ce soit, au „ préjudice des villes, cette nomination ou élection en tout ou en partie.

„ II. Que les charges, offices, emplois & bénéfices qui sont à présent à la nomina- „ tion des Etats, leur demeureront, sans qu'il leur soit permis d'en disposer autrement; „ bien entendu qu'on ne comprendra point ici les emplois & les charges militaires, „ qui peuvent venir à manquer pendant la campagne, tant par mer que par terre; dont „ la disposition provisionnelle, pour ce qui regarde leurs GG. PP., sera réglée con- „ formément aux plus grands emplois, comme elles mêmes le jugeront à propos, pour „ le bien de la Patrie.

„ III. Que leurs GG. PP. non seulement ne se départiront jamais de cette résolu- „ tion; mais qu'elles employeront de plus tous leurs soins, pour persuader la Généralité „ de l'importance de cette affaire, afin que les Provinces alliées en étant convaincues,

SECT. XII. duquel tous les membres de l'assemblée & les Conseils de chaque ville
Hist. de prêterent serment. La Maison d'Orange vit avec indignation, un Edit
Hollande. qui excluait non seulement le jeune Prince du Stadhouderat dans la Hol-
 1667-1697. lande, mais qui lui ôtoit l'espérance de cette dignité dans les autres Pro-
 vinces, à moins qu'il ne renonçât à la charge de Capitaine & Amiral
 Général. Ces Provinces murmurèrent contre la Hollande, & s'indi-
 gnerent contre de Witt, à qui l'on attribuoit généralement l'Edit per-
 pétuel.

*Nouvelles
 proposi-
 tions des
 Etats à
 Louis XIV.*

Cependant les Etats Généraux faisoient leurs efforts pour engager le
 Roi de France à s'accommoder avec les Espagnols. Ils lui proposerent,
 dans le cas où les Espagnols refuseroient tout accommodement, de porter
 ses armes dans des Provinces de cette domination, éloignées des Pays-bas,
 pour n'être pas forcés de s'opposer à ses conquêtes, à cause du voisinage
 de leurs frontieres. La plupart des Provinces refusoient d'aider le Roi à
 conquérir la Flandres; mais toutes se réunissoient à promettre de lui garder
 les conquêtes qu'il y avoit faites, tandis qu'il en feroit de nouvelles dans
 d'autres pays. Louis qui en vouloit aux Pays-bas Espagnols, fit dire aux
 Etats qu'ils eussent à se décider entre l'Espagne & la France.

Ann. 1668.

Charles II, Roi d'Angleterre, avoit résolu de prendre parti pour les
 Espagnols; mais il vouloit agir conjointement avec les Etats. Dans cette

„ agissent de concert avec leurs GG. PP. & prennent des résolutions unanimes, stables
 „ & uniformes; en vertu desquelles il soit arrêté que celui ou ceux qui seront successi-
 „ vement revêtus des charges de Capitaine & Amiral Général, ou qui jouiront en
 „ même temps de ces deux emplois, ou celui, auquel, sous quelque titre que ce soit,
 „ on pourroit déferer le commandement en chef, sur les troupes tant par mer que par
 „ terre, ne pourra ou ne pourront pas être Stadhouder d'une Province ou de plusieurs
 „ Provinces; & pour ce qui concerne en particulier la Province de Hollande & de
 „ Westfrise, que non seulement ceux à qui on aura confié le commandement en chef
 „ des troupes de terre & de mer, mais encore quelqu'autre que ce puisse être, ne
 „ pourra être revêtu de la charge de Stadhouder de cette Province, cet emploi étant
 „ & demeurant éteint, & les Conseillers députés en l'absence de leurs GG. PP.
 „ seront autorisés conformément à leurs instructions, de donner les ordres nécessaires
 „ dans chaque quartier, suivant l'exigence des cas, & la nécessité des affaires.

„ IV. Que pour rendre ferme & stable la résolution prise ci-dessus & pour mettre
 „ d'ailleurs en repos, de ce côté-là, la Noblesse & les Villes, il est à propos que ceux
 „ qui sont à présent admis, ou qui seront admis dans le Collège des Nobles, & qui
 „ le seront, pour être dans le Conseil des Villes, déclarent par un serment solennel,
 „ qu'ils maintiendront avec sincérité, les articles spécifiés ci-dessus, & qu'ils ne souffri-
 „ ront jamais qu'on y donne quelque atteinte, & encore plus qu'ils ne feront jamais,
 „ & ne souffriront pas qu'on fasse de leur part, aucune proposition qui y soit con-
 „ traire. De plus, que le serment qui sera prêté, par les membres de leurs GG. PP.
 „ dans leur assemblée, sera le plus solennel, le plus ample & dans la meilleure forme
 „ qu'il se pourra. Que d'ailleurs le Grand-Pensionnaire sera obligé en même temps de
 „ prêter ce serment, qu'il observera & défendra, de tout son pouvoir, tous ces points,
 „ sans jamais y contrevenir directement ni indirectement.

„ V. Qu'enfin pour plus grande sûreté, ces articles seront inserés tant dans l'instruc-
 „ tion du Capitaine Général, que dans celle de l'Amiral Général, & que l'on exigera
 „ d'eux par serment, que non seulement ils ne feront point de proposition qui y donne
 „ quelque atteinte directement ou indirectement; mais encore qu'ils ne feront rien qui
 „ leur soit préjudiciable; & qu'au contraire; si cela arrivoit de la part de quelqu'autre,
 „ ils s'y opposeront, & qu'en cas que quelque Province, dans la suite du temps,
 „ voulût leur offrir la charge de Stadhouder, ils seront obligés de refuser & refuseront
 „ absolument.” *Hist. des Provinces-Unies par le Clerc T. III. L. XV. p. 212.*

vu il envoya à la Haye le Chevalier Temple, avec le titre d'Ambassadeur. *Hist. de Hollande. 1667-1697.*
 Temple avoit fait connoissance avec le Grand Pensionnaire. Il le fonda.
 „ Temple, dit Voltaire, étoit un Philosophe, qui joignoit les lettres aux
 „ affaires, homme de bien, malgré les reproches que l'Evêque Burnet
 „ lui a fait d'Athéisme. Né avec le génie d'un sage Republicain, aimant
 „ la Hollande comme son propre pays, parce qu'elle étoit libre, & aussi
 „ jaloux de cette liberté que le Grand Pensionnaire même, qui ne l'étoit
 „ pas moins que de sa liberté personnelle. Assujetti à la frugalité & à la
 „ modestie de sa République, il n'avoit qu'un laquais & une servante,
 „ & alloit à pied dans la Haye, tandis que dans les négociations de l'Eu-
 „ rope, son nom étoit compté avec le nom des plus puissans Rois:
 „ homme infatigable dans le travail, plein d'ordre, de sagesse, & fort
 „ versé dans les affaires, excellent citoyen, grand politique & qui cepen-
 „ dant fut depuis très malheureux (1).” Temple & de Witt étoient
 d'accord sur la nécessité de s'opposer à la conquête des Pays-bas Espa-
 gnols; mais les moyens étoient difficiles. Temple proposa une alliance
 défensive, & la médiation de l'Angleterre & des Etats entre la France
 & l'Espagne. Ces propositions furent acceptées (2).

Le Roi de France déclara qu'il alloit porter ses armes dans la Fran- *Louis port ses armes dans la Franche-Comté.*
 che-Comté; qu'il s'y étoit déterminé par trois motifs. Le premier étoit
 le désir de donner aux Etats Généraux, un témoignage de sa déférence
 à leurs vœux; le second, sa propre sûreté; ayant appris que l'Ambassadeur
 d'Espagne à Vienne avoit pressé l'Empereur, d'envoyer au printemps une
 armée contre la France, dans le Duché de Bourgogne, pour faire une
 diversion qui empêchât les forces françoises d'agir dans les Pays-bas. Le
 troisième motif étoit de reprimer l'imprudence de Castel Rodrigo, qui débi-
 toit que les François, en offrant une suspension d'armes jusques au mois
 de Mars, s'étoient joués de la crédulité publique, les armées devant
 naturellement être sans activité à cause de l'hiver. Ce fut ce qui enga-
 gea le Roi d'entreprendre la conquête de la Franche-Comté, dans cette
 saison.

Cependant de Witt, qui avoit persuadé à d'Estrades que les préparatifs *Traité entre l'Angleterre & les PP.UU.*
 que faisoit la République, n'avoient d'autre objet que de forcer l'Espagne
 à se rendre aux propositions que la France lui avoit faites, & qui en
 même temps avoit réussi à inquiéter Charles II, & à l'engager pour son
 propre intérêt, à rechercher l'amitié des Etats, prêta l'oreille aux ouver-
 tures de Temple, & après quelques conférences secrètes, ces deux habiles
 négociateurs conclurent deux Traités, l'un d'alliance purement défensive, &
 l'autre d'alliance offensive, par lequel S. M. B. & leurs HH. PP. pro-
 mettoient de faire tous leurs efforts, conjointement ou séparément, pour
 persuader au Roi de France, de promettre & s'engager en la meilleure
 forme que faire se pourroit & par un Traité solennel, qu'il feroit la
 paix avec le Roi d'Espagne, sans aucune exception & réserve, pourvu
 que le Roi d'Espagne cédât au Roi Très-Christien, les places dont.

(1) Siècle de Louis XIV. Ch. IX. par Vol.

(2) Mém. du Chev. Temple 1663.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

il s'étoit rendu maître dans la dernière campagne, ou l'équivalent; qu'on engageroit le Roi de France à prolonger la Trêve jusques au mois de Mai; qu'on tâcheroit de lui persuader de ne plus troubler les Pays-bas; en sorte que s'il arrivoit que le Roi de la G. B. & les EE. GG. ne pouvoient pas déterminer les Espagnols à accepter les conditions ci-dessus, & qu'il fût nécessaire d'employer pour cet effet des moyens plus efficaces, les François ne pourroient porter leurs armes dans les terres ou sur les frontières des Pays-bas. Que le Roi de la G. B. & les EE. GG. seroient tout ce qui seroit nécessaire pour engager les Espagnols à accepter les conditions de paix, telles qu'on les a proposées, & qu'il ne seroit pas en la liberté du Roi T. C. d'exercer aucun acte d'hostilité dans les Provinces des Pays-bas, ou de s'emparer d'aucune ville, quand même elle se rendroit volontairement, à moins que le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats Généraux ne s'acquittassent pas des engagements où ils sont entrés; que non-seulement le Roi de la G. B. & les EE. GG., mais encore que l'Empereur & tous les Princes seroient garants de la Paix (1). Lorsque ce Traité fut signé, Temple & de Witt proposèrent au Comte Christophe Belgicus de Dohna, Ambassadeur de Suède, d'entrer dans cette Confédération & la Suède y consentit. Ce Traité fut appelé la Triple Alliance. Les Etats de Hollande en témoignèrent leur reconnoissance à de Witt, en le continuant pour cinq ans dans sa charge de Grand-Pensionnaire, qu'il occupoit depuis quinze.

Et avec la
Suède, ou
Triple Al-
liance.

Conquête
de la Fran-
che-Comté.

Cependant Louis XIV. marchoit à la conquête de la Franche-Comté. Le Prince de Condé investit Besançon, dans le temps que le Duc de Luxembourg assiége Salins, & ces deux places capitulerent. Le Roi en apprend la nouvelle à Dijon & va en personne assiéger Dole. Il se présente le 10, & le 14 il est maître de la ville. Toute la Franche-Comté fut soumise en dix-sept jours (2).

On prétendit, & quelques Historiens étonnés de la rapidité de cette conquête, ont répété, (3) que les Gouverneurs de la plupart de ces places avoient été corrompus, & que les peuples de cette Province se vendirent, plutôt qu'ils ne se rendirent à Louis XIV. Quelques Gouverneurs ont peut-être été dans ce cas; mais comment se persuader que la Franche-Comté qui se gouvernoit, pour ainsi dire, par ses propres loix, éloignée de ses maîtres, qui avoient pour cette Province les plus grands ménagemens, jalouse de sa liberté, jouissant des plus grands privilèges, & si attachée à ses Souverains que son amour pour eux s'est soutenu quarante ans après la conquête, (4) ait volé d'elle-même sous le joug d'un maître étranger, dont l'Europe prévenue craignoit le penchant au Despotisme? Si la flatterie a quelquefois exagéré l'éloge de ce Monarque, il faut con-

(1) Hist. Générale des Prov. Unies. T. III. Ch. XV.

(2) Daniel Abrégé de l'Hist. du Regne de Louis XIV.

(3) Contin. de l'Abr. Chr. de Mezerai T. VIII.

(4) Volt. Siècle de Louis XIV. C. 9.

venir que la jalousie a fait de grands efforts pour affoiblir sa réputation.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Louis XIV projettoit de faire le siege de Bruxelles. Les Espagnols qui avoient rejeté ses propositions, dès qu'ils en furent instruits, furent les premiers à demander une suspension d'armes, pour traiter de la paix. Aix-la-Chapelle fut désigné pour le lieu des conférences. Louis XIV consentit à tout. (1) Il s'éleva une contestation. Dans le temps que Castel-Rodrigo demandoit la continuation de la trêve, que Louis XIV avoit accordée jusques au 1 de Mars, les François prirent Gennepe dans le Brabant. L'Espagnol prétendoit que la trêve avoit été rompue. Les François disoient, qu'à l'époque du 1 de Mars elle étoit expirée : après bien des débats, la paix fut signée. Tout s'étoit traité à St. Germain, par le ministère de van Beuningen, Ambassadeur des Etats, qui envoyoit les articles aux Plénipotentiaires, à mesure qu'ils étoient convenus. „ Ce van Beuningen avoit (dit Voltaire.) „ (2) la vivacité d'un François & la fierté d'un Espagnol ; il se plait „ soit à choquer dans toutes les occasions, la fierté impérieuse du Roi, „ & opposoit une inflexibilité républicaine au ton de supériorité que les „ Ministres de France commerçoient à prendre, & ce bourgeois de Hollande, qui avoit obligé la France & l'Espagne à recevoir la médiation, „ conclut avec autorité une paix, par laquelle le Roi rendit la Franche-Comté.

Les Espagnols demandent une Trêve.

Ce Monarque, à qui les Hollandais avoient proposé l'alternative, préféra de rendre la Franche-Comté & de garder ce qu'il avoit conquis dans les Pays-Bas Espagnols. Le Traité d'Aix-la-Chapelle, fut signé le 2 de Mai 1668, (*) par Colbert de la part de la France, & par J. B. de Bronkhoven, Baron de Bergeik, de la part de l'Espagne.

Traité d'Aix-la-Chapelle.

(1) Lettres & Négociations d'Estrades T. IV.

(2) Volt. *ubi supr.*

(*) Les principaux articles de ce Traité, qui avoit été précédé de celui du 15 d'Avril, entre la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies, portent, que le Roi T. C. demeureroit saisi & jouiroit effectivement de toutes les places qu'il avoit occupées pendant la campagne de l'année précédente ; savoir, de la forteresse de Charleroi, des villes de Binch & d'Ath, du fort de Scarpe, de Tournai, d'Oudenarde, de Lille, d'Armentières, de Courtrai, de Bergues, de Furnes, & de toutes leurs dépendances & annexes, ou de quelque autre nom qu'elles pussent être appelées, & qu'elles demeureroient par le Traité de paix, au Roi T. C. & à ses successeurs irrévocablement & pour toujours, avec les mêmes droits de souveraineté, propriété, droits de Regale, de Patronage, &c. encore qu'ils ne fussent pas particulièrement énoncés, sans que S. M. T. C. pût être à l'avenir troublée ni inquiétée par quelque voie que ce fut, de droit ou de fait, par le Roi Catholique, ses successeurs ou autres Princes de sa maison.

Que le Roi T. C. aussitôt après la publication de la paix, retirera ses troupes de toutes les villes, places, châteaux & forts du Comté de Bourgogne (ou Franche-Comté), & la restituera à S. M. Catholique.

Que le Roi T. C. feroit aussi restituer au Roi Catholique, toutes les places, forts, châteaux & postes que ses armées auroient ou pourroient avoir occupés, jusqu'au jour de la publication de la paix, en quelque lieu que ce fut, à la réserve des places qui de-

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Louis XIV
offensé du
Traité de
la Triple-
Alliance.

Le Roi de France ne pardonnoit point aux Etats Généraux, le Traité de la Triple-Alliance, & lorsque les Députés après la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle allèrent voir le Comte d'Estrades, il ne put s'empêcher de leur témoigner que leur procédé auroit obligé Sa Majesté à se retirer de leurs intérêts, si l'amitié qu'il avoit toujours eu pour leur Etat, n'avoit pas prévalu à tous les sujets de mécontentement qu'on lui avoit donnés.

Dans le Traité qui avoit été conclu, les parties contractantes n'avoient cherché qu'à se tromper. L'Espagne avoit consenti sans peine à conserver la Franche-Comté, préférablement aux pays conquis dans la Flandre, parce que si la France tentoit de s'agrandir de ce côté, l'Angleterre & les Provinces-Unies se verroient forcées de déclarer la guerre, pour défendre les Pays-Bas. D'un autre côté, les Provinces-Unies, persuadées que le Traité de la Triple-Alliance avoit indisposé Louis XIV, étoient dans la méfiance. On soupçonnoit le Roi d'Angleterre, de n'être pas de meilleure foi avec la Hollande, & de ménager la France, même en s'alliant avec les EE. GG. & la Suede. Il y eut même des démêlés très vifs entre Charles II & les Etats, au sujet du Contre-salut, que le Capitaine Anglois, Thomas Allen, avoit refusé au Vice-Amiral Sweers, qui revenoit d'Espagne avec une flotte Hollandoise (1).

Motifs de
l'Edit per-
pétuel.

Les suites qu'eut l'Edit perpétuel, nous obligent de remonter aux circonstances qui les précéderent. La Zeelande prétendoit qu'elle pouvoit donner les Charges de Stadhouder, & de Capitaine & Amiral Général au Prince d'Orange, sans prétendre obliger les autres Provinces à en faire autant. Dans le temps qu'on discutoit cette question, qui n'avoit été mise en avant que pour sonder les esprits, & lorsque les amis du jeune Prince eurent tout disposé, sous prétexte d'une chasse, ce

voient demeurer par le Traité à S. M. T. C., & que le Roi Catholique en useroit de même de son côté.

Que tous les Rois, Potentats & Princes qui voudroient entrer en un pareil engagement, pourroient donner à LL. MM. leurs promesses & obligations de Garantie de l'exécution de ce Traité.

Qu'on n'entendoit rien révoquer du Traité des Pyrennées, (à l'exception de ce qui regardoit le Portugal, avec lequel le Roi Catholique avoit depuis peu fait la paix,) qu'autant qu'il en aura été autrement disposé en celui-ci, par la cession des places, que l'on a nommées; sans que les parties y aient acquis aucun nouveau droit, ou puissent recevoir aucun préjudice sur leurs prétentions réciproques, en aucune des choses, dont il n'est pas fait mention expresse dans le présent Traité.

Pour plus grande sûreté de ce Traité & de tous ses articles, on stipula du côté de l'Espagne, qu'il seroit publié, vérifié & enregistré dans la Cour du Parlement de Paris & dans les autres Parlemens de France; comme aussi en faveur des François, dans le Grand Conseil & autres Conseils, & Chambres des Comptes du Roi Catholique aux Pays-Bas & aux autres Conseils des Couronnes de Castille & d'Aragon; le tout suivant la forme contenue dans le Traité des Pyrennées de 1659, & que l'on en fourniroit les expéditions, de part & d'autre, dans trois mois après la publication du présent Traité. Voyez le Clerc, Histoire des Provinces-Unies. T. III. Ch. XV.

(1) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. Ch. XV.

Prince sortit un jour de la Haye & alla en Zélande, où il étoit attendu. Cette Province lui défera la dignité de premier Noble de Zélande, & lui donna séance à l'Assemblée de ses Etats. Guillaume de Nassau, Seigneur d'Odyk, fut choisi pour le représenter; les Etats de Hollande, pour éviter que cette première faveur ne conduisit le Prince au Stadhouderat de Zélande, prirent une résolution, par laquelle aucun Stadhouder d'une Province particulière, ne pouvoit prendre séance au Conseil d'Etat. Quelque temps auparavant la Province de Hollande avoit engagé la Gueldre, Utrecht & Overysse, à consentir que le Prince n'eût séance au Conseil d'Etat, qu'à condition que la Charge de Capitaine & Amiral Général demeureroit séparée de celle de Stadhouder. Les Etats Généraux avoient voulu faire consentir les Provinces à ce Règlement; mais celles de Zélande, de Frise & de Groningue s'étoient fortement opposées à cette division des Charges éminentes de l'Etat. (1) Après l'installation du Prince à la dignité de premier Noble de Zélande, la Province d'Utrecht abolit le Stadhouderat, comme celle de Hollande. Cependant Odyk, que le Prince fit son Député en Zélande, prit sa séance aux Etats Généraux, comme premier Député de cette Province, & lorsque le Prince fut de retour à la Haye, les Etats Généraux l'envoyèrent féliciter sur l'heureux succès de son voyage, & ils augmentèrent ses gages annuels. Le motif secret de ces prévenances, étoit de l'adoucir au sujet de l'Edit perpétuel, d'autant qu'il y avoit une grande fermentation parmi le peuple, dans quelques Provinces. Les troubles y étoient occasionnés par différens prétextes; mais leur véritable cause étoit le rétablissement du Prince d'Orange dans les dignités, dont on l'avoit exclus.

L'un de ces prétextes fut la réduction des troupes de terre. Lorsque la paix fut signée, la Province de Hollande proposa une réforme. Le Conseil d'Etat vouloit qu'on tint sur pied, deux mille soixante hommes au-delà de ce que la Hollande vouloit conserver. Cette discussion fut terminée par les soins du Pensionnaire; mais en Zélande elle eut des suites facheuses: Goes & Zierikzée prétendoient qu'il falloit licentier trois compagnies de plus que les Etats Provinciaux n'avoient résolu. Goes céda; Zierikzée s'obstina & refusa d'envoyer les sommes que cette ville étoit obligée de fournir pour le service de l'Etat. On résolut de l'y forcer; on envoya des troupes & du canon dans l'île de Schouwen: elles s'emparèrent de Brouwershaven. Zierikzée fit des préparatifs pour sa défense; mais la Régence ayant envoyé des Députés à Middelbourg, il fut arrêté que Zierikzée ne retiendrait pas plus longtemps sa part aux contributions, & cette ville envoya ses Députés ordinaires à l'Assemblée des Etats (2). Cependant Louis XIV. cherchoit les moyens de rompre la Triple-Alliance. Les Etats qui avoient lieu de soupçonner ses sentimens, faisoient

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Ann. 1669. Prétextes des troubles dans les Provinces.

Zierikzée refuse les contributions.

(1) Hist. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III.

SECT. XII. tous leurs efforts pour se faire de nouveaux Alliés. La guerre étoit inévitable. Les troupes de terre de la République étoient en petit nombre & en mauvais état. Les forces maritimes étoient formidables ; mais la cavalerie composée de bourgeois , qui payoient pour faire leur service , étoit mauvaise. L'infanterie qui n'étoit point exercée , ne connoissoit aucune discipline. (1) Les Gouverneurs des places n'avoient aucune expérience. Les Provinces étoient divisées : les factions pour & contre la Maison d'Orange partageoient la nation.

Hist. de Hollande. 1667-1697.
Mauvais état des forces de terre de la République.
Ann. 1670. Louis veut détacher les PP. UU. de la Triple Alliance.
Louis essaya d'abord d'engager les Etats Généraux à se détacher de l'Alliance de l'Angleterre , & à s'unir avec la France. Le Comte d'Estrades employa toutes ses ressources pour faire entendre au Pensionnaire , que c'étoit l'intérêt de la République. De Witt pensoit que si la France vouloit continuer ses hostilités contre l'Espagne , l'opposition armée des trois Etats réunis conserveroit à la dernière ses possessions & ses droits , & mettroit les Provinces Unies à couvert des entreprises de la France. D'Estrades n'ayant pu rien gagner , son maître le rappella sous prétexte de l'envoyer à son Gouvernement de Dunkerque (2).

Ensuite la Suede.
Alors Louis s'attacha à la Suede ; Pomponne qu'il y avoit envoyé , fit les offres les plus brillantes. Les Etats du Royaume furent inébranlables ; leur fermeté fut soutenue par Pierre de Groot , Pensionnaire d'Amsterdam , Ambassadeur des Etats , recommandable par lui-même , & par le célèbre Grotius son pere.

Et l'Angleterre.
Louis XIV. avoit en même temps envoyé en Angleterre , Colbert de Croissy , sous prétexte de renouveler les Traités de commerce entre les deux nations. L'or prodigué par ce Ministre à ceux de Charles II , le penchant de ce Prince pour le Catholicisme & pour les plaisirs , le ressentiment que la nation conservoit de la défaite de sa flotte dans la Tamise , la veille de la paix de Breda , firent accueillir favorablement les propositions de Colbert. Lorsque tout fut préparé , Louis prétexta un voyage dans ses nouvelles conquêtes de Flandres : il y mena une partie de sa cour. Henriette Stuart , épouse du Duc d'Orléans , frere unique du Roi , sœur de Charles II , Princesse qui réunissoit tous les agrémens de l'esprit & ceux de la beauté , l'accompagnait. (3) C'étoit en effet pour elle que ce voyage avoit été imaginé. Henriette feignant de vouloir profiter de cette occasion pour embrasser son frere , demanda la permission de passer en Angleterre ; permission qu'elle obtint aisément. Elle s'embarqua à Calais. Charles vint au devant d'elle jusques à Cantorberi. Il ne résista pas longtemps aux promesses qu'elle lui fit de la part de Louis , de favoriser son projet contre la Religion Protestante en Angleterre , & ses efforts pour se rendre indépendant. Elle lui fit entendre qu'il falloit commencer par assujettir les Provinces.

Il se lie secrètement avec Charles II.

(1) Voltaire , Siècle de Louis XIV. Ch. X.

(2) Mém. & Lettr. du Comte d'Estrades T. VI.

(3) Le P. Daniel Abrégé du Règne de Louis XIV.

Unies, pour ôter tout obstacle de ce côté. (1) Charles consentit à tout, signa tout ce qu'on voulut. Henriette âgée de 26 ans, mourut à son retour à Paris. Le Maréchal de Bellefonds fut envoyé à Londres, chargé de compliments de condoléance pour le Roi : & Charles envoya à la cour de France, le Duc de Buckingham, (2) qui mit la dernière main au Traité (*).

En même temps que Louis s'assuroit de l'Angleterre, il faisoit agir auprès de plusieurs Princes de l'Empire, qu'il séduisoit par ses libéralités. L'Electeur de Cologne, Ferdinand-Maximilien de Bavière, céda à la promesse de recouvrer Rhinbergen, que son prédécesseur avoit laissé aux Hollandois. Louis avoit employé auprès de lui l'Evêque de Strasbourg & le Prince Guillaume de Furstemberg. Il gagna facilement l'Evêque de Munster, Christophe-Bernard van Galen, Abbé de Corbie, contre lequel Louis avoit joint ses armes à celles des Hollandois, quand ce Prélat leur disputoit les armes à la main, la Seigneurie de Borkelo. Prêtre avare & Prince cruel, il avoit fait à ses diocésains une guerre sanglante. (3) Comme Juliers facilitoit le passage des troupes Françoises dans les Provinces-Unies, Louis rechercha l'alliance du Duc de Neubourg : on lui fit espérer la couronne de Pologne & il se rendit. Il acquit l'alliance de l'Electeur Palatin, par le mariage du Duc d'Orléans, avec Elisabeth-Charlotte, fille de l'Electeur.

Les Etats Généraux furent avertis de l'orage qui les menaçoit, par l'Electeur de Brandebourg, que Louis faisoit solliciter. Il leur conseilla d'offrir à ce Monarque de lui faire satisfaction sur ses plaintes, si elles étoient justes; parcequ'ils n'avoient pas de grands secours à espérer de leurs voisins (4). Ses conseils furent peu écoutés; car comme il avoit épousé en premières nœces une tante du Prince d'Orange, le Pensionnaire de Witt, qui étoit l'ame de toutes les délibérations, se méfioit de tout ce qui venoit de lui. Aussi les Etats répondirent-ils à ce Prince, qu'ils n'avoient jamais rien fait qui pût leur attirer cette guerre, & qu'ils

(1) Cont. de l'Abr. Chron. de Mezer. T. VIII.

(2) Burnet Hist. d'Angleterre.

(*) La France s'obligea envers le Roi d'Angleterre, pendant que la guerre dureroit avec les Hollandois, de lui faire compter pour l'entretien de la flotte Angloise, trois cens cinquante mille livres sterling par an; en outre, que la flotte Françoisse s'uniroit à la sienne. Les flottes, étant jointes, devoient attaquer les Etats par mer, pendant que le Roi de France les attaqueroit par terre, avec une puissante armée. Pour prévenir toute mésintelligence, on divisoit la République entre les Alliés, quand ils l'auroient conquise. L'Angleterre devoit avoir la Zélande, par laquelle elle se trouveroit en état de fermer l'Océan Germanique. La France devoit augmenter sa puissance par la possession des autres Provinces, excepté la Hollande, que Charles réservoir au Prince d'Orange. Ce qui mettoit la France plus à portée de conquérir non-seulement ce qui restoit des Pays-Bas Espagnols, mais encore la Hollande & la Zélande, qui ne résisteroient pas. Voyez le Clerc Histoire des Provinces-Unies. T. III. Ch. XV.

(3) Volt. Siècl. de Louis XIV. C. X.

(4) Puffend. Rer. Brandenb. L. XI. C. V.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Les EE.
GG. de
mandent à
Louis,
quelle est
la cause de
son ressen-
timent.

Leur sécu-
rité.

Ann. 1671.

Louis fait
marcher
ses armées.

Ils offrent
des répa-
rations à
Louis XIV.

croyoient que les préparatifs que faisoit la France, pouvoient regarder la Lorraine, la Franche-Comté & les Pays-bas Espagnols.

Cependant les Etats envoyerent à Louis XIV, Pierre de Groot en qualité d'Ambassadeur, pour apprendre de S. M. ce qui pouvoit leur avoir attiré son ressentiment, & l'assurer qu'ils n'avoient pas cru l'offenser, en pourvoyant à leur sûreté par la Triple-Alliance; qu'ils espéroient que leur Ambassadeur donneroit au Roi toute satisfaction & dissiperoit les préventions que S. M. pouvoit avoir contre les Etats.

Les François étoient entrés dans la Lorraine & s'étoient emparés de Nancy. Cette expédition avoit été conduite avec tant de secret & de diligence, que la Duchesse avoit été prise, & que le Duc avoit eu bien de la peine à se sauver à Bische. Les Etats ne douterent plus que les préparatifs de la France n'eussent uniquement la Lorraine pour objet. Ils apprirent en même temps que cette Puissance se dispoisoit aussi à agir sur mer; mais ils se reposoient sur la Triple-Alliance & surtout sur l'Angleterre. Mais bientôt Temple reçut ordre de son Roi, de se rendre à sa cour, & de prévenir les Etats que c'étoit pour recevoir quelques instructions sur son Ambassade.

On engagea le Prince d'Orange de passer auprès de son oncle, dans l'espérance que le Roi se rendroit à ses prières. Mais Charles ne l'écoula point, lui parla beaucoup de religion, lui dit du mal de celle des Protestans, & le renvoya sans lui rien promettre concernant son élévation au Stadhouderat (1).

Cependant une armée partie de St. Germain, s'étoit divisée en deux corps, dont l'un alla joindre le Maréchal de Crequi en Lorraine, & l'autre eut ordre de s'avancer vers Sedan, pour s'opposer aux entreprises qu'on pourroit faire du côté de Flandres ou de Hollande. Le Duc de Lorraine demandoit des secours aux Hollandois, ses alliés, mais le refroidissement de Charles II, qui cependant amusoit Boreel leur Ambassadeur, les laissoit dans l'indécision.

Les Etats adresserent à Louis XIV par de Groot, une lettre remplie d'offres de réparer tout ce qu'on auroit pu faire par mégarde, contre ses intentions: ils l'assuroient qu'après avoir examiné leur conduite passée, ils ne pouvoient pas s'imaginer que la justice qu'on voyoit éclater dans toutes ses actions, lui permit de tourner ses vues contre des gens qui avoient religieusement gardé l'alliance qu'ils avoient depuis si longtemps avec lui, sans leur faire connoître auparavant les griefs qu'il pouvoit avoir contre eux, afin de tâcher d'y remédier; que ce qu'ils faisoient par mer, ne devoit lui porter aucun ombrage; qu'ils protestoient à S. M. que ce n'étoit pour faire tort à personne, & que néanmoins ils désarmeroient avec joie, lorsqu'elle auroit la bonté de les délivrer de l'apprehension & de l'inquietude que leur donnoient les armées qui sembloient s'approcher d'eux de toutes parts. Grotius en donnant la lettre, ajouta que les Etats, ses anciens Alliés, ne méritoient pas d'être plus maltraités que les criminels,

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III. C. XV.

qu'on ne punit jamais sans leur en dire la raison. Louis XIV. répondit à Grotius, qu'il faisoit assembler ses troupes & équiper sa flotte, & qu'il prendroit les résolutions, qu'il jugeroit les plus convenables à sa gloire & à ses intérêts (1).

La cause réelle de la guerre du côté de Louis, étoit l'obstacle que les Etats avoient mis par la Triple-Alliance à la conquête des Pays-bas Espagnols; le prétexte, une prétendue médaille injurieuse à Louis XIV., & quelques traits satyriques d'un gazetier insolent: mais du côté de l'Angleterre, il n'y avoit aucune cause plausible. On eut recours au prétexte. L'année précédente, après une grosse tempête plusieurs vaisseaux étant à l'ancre, & celui de Ruiter au radoub, un yacht Anglois, portant pavillon de la G. B. au grand mâ, passa à travers de la flotte Hollandoise & saluoit Ruiter: son vaisseau étoit trop de côté pour lui répondre; mais le Lieutenant-Amiral van Ghent lui répondit pour lui sept volées. Ruiter ayant fait relever son vaisseau salua de neuf: l'Anglois ne répondit point. Van Ghent avertit Ruiter que le Capitaine lui avoit envoyé deux décharges de boulets, parce qu'il n'avoit pas baissé le Pavillon ni amené les voiles; (2) & qu'ayant fait demander le sujet de ces décharges, & appris que l'épouse du Chevalier Temple étoit dans le yacht, il étoit allé la saluer & qu'il avoit dit au Commandant, qu'il n'avoit pas osé saluer de son chef un Capitaine de yacht, & cela sur les Côtes de leurs Hautes Puissances, sans en avoir reçu d'elles un ordre particulier, & que si S. M. B. croyoit avoir droit de l'exiger, elle devoit les en informer.

Charles fit demander aux E. E. G. G. par Downing, qu'il envoyât à la Haye, une satisfaction publique de cette offense, parce que le refus de baisser Pavillon, donnoit atteinte à la Souveraineté de la mer, qui appartenoit à l'Angleterre: il exigeoit que van Ghent fût châtié, pour servir d'exemple. Des Commissaires furent nommés pour examiner cette affaire: mais de Witt, pour ôter tout prétexte aux Anglois, dans l'espérance que leur Roi secourroit la République, si la France venoit à l'attaquer, imagina de répondre, que les Etats Généraux consentiroient que non seulement un vaisseau seul, mais leurs flottes entières, mettroient Pavillon bas devant un simple vaisseau Anglois, portant Pavillon Royal; mais qu'on ne prétendoit cependant rendre ce salut, que pour honorer un si puissant Roi. Downing informé de la réponse qu'on devoit faire, partit brusquement sans l'attendre (3).

Les flottes de la République étoient formidables & Ruiter étoit à leur tête; mais les troupes de terre étoient en mauvais état. Il n'y avoit aucun Général en état de commander l'armée. Le Prince d'Orange annonçoit de grands talens; mais il étoit trop jeune & n'avoit aucune expérience de l'art militaire. On avoit résolu en Hollande de faire de nouvelles levées de Cavalerie & d'Infanterie. Le danger étoit pressant; les troupes Fran-

Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Ann. 1672.
Cause &
prétextes
de la guer-
re du côté
de la
France.

De l'An-
gleterre.

Salut du
Pavillon.
Souverai-
neté de la
mer, pré-
tendue par
les Anglois.

(1) Volt. Siecl. de Louis XIV. C. X.

(2) Rapin Thoiras Hist. d'Angl. Regne de Charles II.

(3) Hist. des Prov. Unies par le Clerc. T. III. L. XV.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Divisions
dans la
Républi-
que.

Lenteur
des prépa-
ratifs.

Le Prince
d'Orange
est nommé
Capitaine
& Amiral-
Général.

coises s'assembloient autour de Cologne, d'où elles pouvoient défiler le long du Rhin sur les terres des Etats.

Tout le Peuple nommoit au commandement des troupes, le Prince d'Orange. La République étoit divisée en trois factions. L'une vouloit que l'on rétablît le Gouvernement, tel qu'il avoit été sous les Princes de la Maison d'Orange, & que l'on rendît au jeune Guillaume toutes les charges que son pere avoit eues (1). Le second parti étoit celui des Républicains, austères partisans de la Liberté, à la tête duquel étoient les freres de Witt, qui ne pouvoient supporter l'idée d'autorité despotique (2). La troisieme faction étoit purement passive & prête à se soumettre au parti le plus fort. Comme celui du Prince étoit le moins nombreux, le Pensionnaire ne doutoit point que le parti des expectans ne se joignît au sien.

Ces divisions mettoient dans les préparatifs de la guerre, une lenteur funeste. La Gueldre avoit proposé de nommer le Prince Capitaine-Général; quelques Provinces ne vouloient consentir qu'à cette condition à aucune levée d'hommes. La Hollande s'obstinoit à rejeter cette nomination. Il y eut de grands débats; mais enfin les Conseillers Commissaires déclarerent par l'organe du Pensionnaire, qu'il étoit de l'intérêt de l'Etat que le Prince fût revêtu de cette dignité (3). Le Corps des Nobles, Harlem, Leide, Amsterdam & Enckhuisen furent du même avis. Dordrecht vouloit qu'on attendît que le Prince eût vingt-deux ans. La pluralité des voix étoit pour le Prince, lorsqu'on mit en question, si on lui confieroit la charge de Capitaine-Général pour une campagne seulement, ou pour toujours? Il y eût à ce sujet de nouvelles altercations: six Provinces vouloient que la nomination fût à vie, la Hollande la bornoit à une campagne. Les Etats Généraux écrivoient aux Etats de Hollande, que le bien de la République demandoit que le Prince fût nommé à vie. Mais cette Province persista, & les Etats Généraux le nommerent pour l'année suivante. Dès qu'il eût reçu sa Commission, la Hollande par anticipation, nomma le Prince Capitaine & Amiral-Général, à sa vingt-deuxieme année, dont à la vérité il n'étoit pas éloigné.

La Province de Hollande, quoiqu'en disent les Historiens, (4) agit très sagement. Le Prince avoit peu d'expérience, mais il avoit de grandes dispositions: il étoit à présumer qu'il seroit plus capable de commander aux troupes de terre, pour lesquelles on manquoit de Général, qu'aux forces maritimes qui étoient sous les ordres de Ruiter, le plus grand homme de mer que la République eût eu encore (5). Il étoit dit dans son Instruction, que le Capitaine & Amiral-Général, pendant qu'il exerceroit cette charge, ne pourroit être élu Stadhouder, ni s'ingérer de

(1) Hist. du Stadhoud. par M. l'Abbé Raynal.

(2) Volt. Siecl. de L. XIV. *ubi supr.*

(3) Hist. des Prov. Unies par L. C. T. III

(4) Abr. de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. XIII.

(5) Vie de Ruiter par Brandt.

nommer à aucune charge de magistrature, pas même à aucune des charges militaires, qui seroit à la nomination des Etats & qui viendroit à vaquer hors de l'armée. Il lui étoit défendu de donner des patentes sous serment, d'entrer au service d'aucune Puissance étrangère, ou d'être lié à aucun Prince par quelque serment que ce fût; de se mêler en rien des affaires de la Religion, de la Régence, de l'administration de la Justice ou des Finances, non plus que des différends qui concerneroient les Alliés en particulier, & qui pourroient s'élever dans leur juridiction particulière qu'il seroit obligé de se régler sur les avis des Députés en campagne ou sur la flotte. On lui permettoit d'assister à leurs assemblées ou conseils & d'y exposer son sentiment le premier. Enfin, comme Amiral-Général il ne pouvoit pas donner en son nom des Instructions aux Officiers Généraux de la flotte des Etats. Il fut résolu qu'on ne pourroit rien changer à aucun de ces articles, sans le consentement unanime de toutes les Provinces.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Exclu par sa Commission du Stadhouderat.

Son pouvoir réduit à très peu de chose.

A l'assemblée des EE. GG., lorsque le Prince fut complimenté par leurs Députés, il répondit qu'il acceptoit avec bien de la reconnaissance, la charge qu'il leur plaisoit de lui offrir, & que l'honneur que LL. HH. PP. lui fesoient, l'engageroit puissamment à faire tous ses efforts pour contribuer, dans l'exercice de ces emplois, au maintien & à l'affermissement de la Liberté, pour laquelle il seroit toujours prêt à sacrifier tous ses biens & même sa vie. Il prêta serment en qualité seulement de Capitaine Général des armées des EE. GG. par mer & par terre, pour cette campagne (1).

L'Espagne, reconnoissant de l'intérêt que la République avoit pris dans la guerre que la France lui avoit faite, étoit venue à son secours; & malgré les intrigues des Anglois, Dom Manuel de Lyra avoit négocié avec les Etats Généraux.

Après la nomination du Prince, on rechercha avec plus de soin l'Alliance de l'Electeur de Brandebourg, qui n'avoit été négligée que parce que ceux qui étoient à la tête des affaires, craignoient l'oncle du Prince d'Orange. L'Electeur avoit signé un Traité le 11 Juillet, par lequel, si les Etats étoient attaqués dans leur propre pays, l'Electeur auroit une armée de vingt mille hommes, dont il pourroit faire un détachement de trois mille hommes d'infanterie & de six cent chevaux, pour les places de Westphalie: les Etats payeroient la solde de la moitié de ce corps, ou de quatre mille chevaux & six mille fantassins. L'argent nécessaire pour les lever, seroit payé d'abord après la conclusion du Traité. Cette armée devoit être prête deux mois après le paiement.

Traité avec l'Electeur de Brandebourg.

Les Anglois, & les Protestans surtout, n'approuvoient point la guerre contre la Hollande: (2) mais Charles qui se ruinoit pour ses maîtresses, avoit besoin de l'argent de la France. Comme il se plaignoit à Colbert que son maître ne lui en envoyoit point, ce Ministre lui répondit qu'il ne tenoit qu'à lui de s'en procurer, en faisant attaquer la flotte Hollan-

(1) Hist. des Provinces Unies *ubi supr.*

(2) Rapin Thoiras Hist. d'Angl. Regne de Charles II.

*Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

*Charles II
attaque les
Hollandois
sur mer.*

*Et déclare
ensuite la
guerre.*

*Louis la
déclare en
même
temps.*

*Forces re-
doutables
de Louis
XIV.*

doise qui venoit de Smyrne & qui devoit passer dans la Manche, composée de quarante-cinq voiles, sous la foible escorte de quatre ou cinq vaisseaux de guerre. Cette flotte ignoroit que la guerre fût sur le point de se rallumer. Charles qui ne l'avoit point déclarée, chargea Robert Holmes d'attaquer la flotte; mais elle se défendit avec tant de vigueur, que l'Anglois fut obligé d'abandonner le combat. Il revint à la charge le lendemain, renforcé de quatre gros vaisseaux de guerre; le combat dura jusques à midi avec un avantage égal: mais après-midi, Holmes à la troisième attaque s'empara de quatre vaisseaux marchands, & d'un vaisseau de guerre commandé par van Nefs qui fut tué, ainsi que le Capitaine Adrien Haas: le vaisseau étoit si maltraité, que les Anglois ne purent l'amener & qu'il coula à fond. Le reste de la flotte entra dans les ports des Etats (1).

Après cette perfidie, Charles II déclara la guerre, en même temps que le Roi de France, & quoique par l'article 31 du Traité de Breda, on ne pût en cas de rupture confisquer ni d'un côté ni d'autre, les marchandises ni les effets des uns & des autres, qu'après les six mois accordés pour les retirer, Charles, plus avide d'argent que de gloire, arrêta plusieurs vaisseaux Hollandois dans les ports d'Angleterre, avant la déclaration. Les manifestes de Charles & de Louis n'étoient qu'un tissu de prétextes, plutôt que de raisons. Les Hollandois y répondirent avec avantage; (2) mais à quoi servent les raisons contre l'injustice & la violence? Le manifeste de Charles étoit rempli d'inculpations fausses: telle étoit celle qui regardoit l'article du Traité de Breda, concernant la restitution de Surinam (*). Parmi les griefs dont Louis XIV se plaignoit, le plus essentiel, celui qui selon lui intéressoit le plus sa gloire, (3) étoit la Triple Alliance, quoique ce Traité dût être imputé aux Anglois, autant qu'aux Hollandois: la prétendue médaille de van Beuningen (4) étoit encore une inculpation chimérique.

Ce Monarque avoit sur pied en troupes françoises & étrangères, près de deux cens mille hommes, sous les ordres des plus grands Géné-

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. XIV.

(2) Voyez le Clerc Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XV.

(*) Les Hollandois avoient pris Surinam en 1667. Par la Capitulation les habitans eurent la liberté de vendre leurs biens, lorsqu'ils voudroient sortir de la Colonie. Le Gouverneur devoit avoir soin de leur transport & à un prix raisonnable. Les Anglois reprirent Surinam quelques mois après; lorsque par le Traité de Breda, la Colonie revint aux Hollandois. Ceux-ci, par un article du Traité, s'obligerent de permettre aux sujets de la G. B., qui étoient dans cette Colonie, de se retirer avec leurs effets. Banister qui y commandoit, déclara qu'il vouloit profiter du bénéfice de la Capitulation & se retirer; mais comme s'il eut toujours été Gouverneur de la Colonie, il exigeoit la même permission pour différens particuliers; il cabala jour & nuit, forçant les colons par promesses & par menaces de se joindre à lui & de se retirer; ce qui étoit contraire à la Souveraineté de Surinam cédée aux Etats par le Traité. Le Gouverneur des Etats envoya Banister en Hollande; & la liberté lui fut rendue à la sollicitation du Chevalier Temple. Charles dans son Manifeste accusoit les Hollandois d'avoir retenu les Anglois, & de n'avoir permis qu'aux plus pauvres de sortir de Surinam.

(3) Daniel Abrégé de l'Hist. du Regne de Louis XIV.

(4) Volt. Siecle de Louis XIV. C. X.

raux (*). Ces Généraux étoient Condé, Turenne, Luxembourg, Vauban; tandis que les Provinces-Unies n'avoient pour commander leurs troupes de terre, qui consistoient en vingt-cinq mille hommes, que le Prince d'Orange, jeune & peu fait encore à la guerre.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Louis XIV prit sa marche par la Picardie & se rendit près de Charleroi, où une partie de ses troupes étoit arrivée. Lorsque le reste l'eut joint, il s'avança vers la Meuse. Il divisa son armée en quatre corps. L'un fut commandé par le Duc d'Orléans, son frere; l'autre par le Prince de Condé; le troisieme par le Vicomte de Turenne, & il réserva le quatrieme, qui étoit le plus considérable, pour lui-même. Turenne donna ordre au Comte de Chamilli de se saisir de Maseik sur la Meuse, dans l'Evêché de Liege. Maseik se rendit & reçut une garnison assez forte, pour protéger le passage de la riviere & entretenir une communication avec les terres de l'Evêque (1). Turenne s'empara ensuite de St. Tron, de Tongres & de quelques autres places, où il mit garnison. Le Roi passa la Meuse, le 24 de Mai, à la tête de 40000 hommes. Il ordonna quatre sieges à la fois; le Duc d'Orléans assiégea Orsoi, ville de l'Electeur de Brandebourg, entre les mains des Etats, & la prit en trois jours. Turenne prit Burich en même temps; Condé, Wezel; & le Roi en personne s'empara de Rhinberg.

Sa marche.

Rapidité de ses conquêtes.

Toutes les places des Etats avoient été fort négligées; on n'avoit point d'Ingénieurs: les garnisons étoient composées de gens sans expérience, bourgeois pacifiques, que de Witt y avoit placés à la recommandation de ses partisans. Ceux qui avoient pris soin de l'éducation du Prince Guillaume d'Orange, ne lui avoient donné aucune idée de l'art d'attaquer & de défendre les places. Emmerik ouvrit ses portes à Condé, le 6 Juin, & Rées les fiennes à Turenne. Ces places qui auroient pu résister plus longtemps, si elles eussent été mieux défendues, étoient les

Foiblesse des places des Provinces Unies.

(*) Il n'y a pas chez les hommes, dit Voltaire, d'exemple d'une petite entreprise formée avec des préparatifs plus formidables. Cinquante millions, qui en seroient aujourd'hui (1765) quatre-vingt-dix-sept, furent consommés à cet appareil. Trente vaisseaux de cinquante pieces de canon joignirent la flotte Angloise, forte de cent voiles. Les Généraux de l'armée étoient Condé & Turenne; Luxembourg commandoit sous eux; Vauban devoit conduire les sieges. Louvois étoit partout avec sa vigilance ordinaire. Jamais on n'avoit vu une armée si magnifique & si bien disciplinée. Martinet mettoit alors l'Infanterie sur le pied de discipline où elle est aujourd'hui. Le Chevalier de Fourilles faisoit la même charge dans la Cavalerie. A tout cela, la Hollande n'avoit à opposer qu'un jeune Prince d'une constitution foible, qui n'avoit vu ni sieges ni combats, & environ 25000 mauvais soldats; en quoi consistoit alors toute la Garde du Pays. Le Prince Guillaume d'Orange nourrissoit sous le flegme Hollandois, une ardeur d'ambition & de gloire, qui éclata toujours depuis dans sa conduite, sans s'échapper jamais dans ses discours. Son humeur étoit froide & sévère; son génie actif & perçant; son courage qui ne se rebutoit jamais, fit supporter à son corps foible & languissant, des fatigues au-dessus de ses forces. Il étoit valeureux sans ostentation; ambitieux, mais ennemi du faste; né avec une opiniâtreté phlegmatique, faite pour combattre l'adversité; aimant les affaires & la guerre, ne connoissant ni les plaisirs attachés à la grandeur, ni ceux de l'humanité; enfin presque en tout l'opposé de Louis XIV. *Volt. Siecle de Louis XIV. Ch. 10.*

(1) *Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XV.*

SECT. XII. clefs de la République : mais, dit un historien, (1) ceux qui de-
Hist. de voient pourvoir à cela, dès que l'on vit que les Rois de France &
Hollande. d'Angleterre étoient ligués pour la perte de la République, pensèrent
 1667-1697. plutôt à affermir leur faction, qu'à se mettre en état de résister à une Puissance
 telle que la France.

*Lâcheté de
 leurs dé-
 fenseurs.*

Le Roi ayant fait proposer à la garnison de Rhinberg, de ne pas
 lui donner la peine de la battre, & d'en sortir, sous promesse
 de la laisser aller à Maestricht avec armes & bagages ; il ne se trouva
 dans le Conseil de guerre, que trois Officiers qui fussent d'avis de
 se défendre. Tous les autres furent arrêtés à Maestricht, & le Baron
 d'Osserli eut la tête tranchée. Le 8, le Prince de Condé s'empara de
 Doetecum, à deux lieues de Doesbourg. Groll fut pris par les troupes
 de l'Evêque de Munster.

*Passage du
 Rhin si
 célèbre.*

Le 12 l'armée Française s'avance sur le Rhin, vis-à-vis du Tol-
 huys, nom qui signifie en Flamand, Bureau de péage ; c'étoit un
 vieux fort, qui servoit à cet usage ; il étoit défendu par dix-sept sol-
 dats & n'étoit pas éloigné du fort de Schenk. Le projet de Louis XIV
 étoit de passer le Rhin, sur un pont de bateaux de cuivre ; maniere
 de passer les rivières, nouvellement imaginée par Martinet : mais on
 indiqua au Prince de Condé un gué formé par la sécheresse de la sai-
 son, où il n'y avoit qu'environ vingt pas à nager. Le Prince d'Orange
 ayant été averti qu'on avoit vu les François sonder le Rhin, dans cet
 endroit, envoya le Comte de Montbas vers Tolhuys, avec ordre de
 se jeter dans Nimegue, s'il ne se croyoit pas assez fort pour défendre
 le passage du fleuve. Bientôt après il changea de résolution & donna le
 Gouvernement de Nimegue à Welderen, & fit dire par Wirtz au Comte
 de Montbas, de garder le passage, en l'assurant qu'il lui enverroit cinq
 régimens.

*Mal défen-
 du par les
 Hollan-
 dois.*

Il y eut beaucoup de confusion dans les ordres ; on prétend que
 Montbas, jaloux qu'on eût donné à un autre le Gouvernement de Ni-
 megue, écrivit aux Députés des Etats, qu'il n'y avoit aucune appa-
 rence que les François tentassent le passage au pied du Tolhuys, dont
 la tour étoit à l'épreuve du canon, & que les Députés lui marquerent
 de suivre le plan qu'il leur envoyoit. Montbas se justifie de ces accusa-
 tions dans ses Mémoires. (2) Il convient qu'il alla à Nimegue ; mais
 qu'ayant rencontré le renfort que le Prince d'Orange lui avoit promis, il
 alla rejoindre le régiment de cavalerie qu'il avoit laissé à Tolhuys ;
 qu'ayant rencontré quelques cavaliers François, qui avoient passé le Rhin,
 il les mit en fuite & les obligea de repasser, & qu'enfin étant allé rendre
 compte au Prince, qui étoit à Dieren, Guillaume le fit arrêter deux heures
 après, avec tous ses papiers. On l'envoya prisonnier à Utrecht, d'où il se
 sauva bientôt après. La défense du passage fut confiée à Wirtz, qui posta
 sur le Rhin le peu de troupes qu'il avoit (3).

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XV.

(2) Voyez les Mém. de Montbas.

(3) Hist. des Provinces-Unies T. III. L. XV.

Le lendemain Louis parut sur le rivage avec son armée : le Comte de Guiche qui l'avoit fondé, y entra avec les cuirassiers, conduits par le Comte de Revel. Un paysan Catholique leur servit de guide. A la fuite des cuirassiers étoit un grand nombre de gens de qualité. Les Comtes de Nogent & du Bourg, & quelques autres furent noyés (1).

Une partie de la cavalerie & de l'infanterie que Wirtz commandoit, bordoit le rivage ; le reste étoit dans ses foibles retranchemens.

Wirtz regardoit nager les François sans les attaquer, ne croyant pas qu'ils pussent aborder, ou s'imaginant qu'il auroit bon marché du petit nombre de téméraires qui l'oseroient. Il ne se mit en mouvement que lorsque la moitié des cuirassiers eut passé ; il fit tirer ses troupes ; le Comte de Revel fut blessé. (2) Wirtz avec sa cavalerie, fondit sur les François qui se trouverent assez en force pour la repousser. Les Hollandois prirent la fuite ; le reste des cuirassiers & quantité de Noblesse franchirent la rive & poursuivirent les fuyards ; le régiment d'Aylva qui venoit au secours de Wirtz, fut entierement défait. Les dix-sept hommes qui étoient dans la tour de Tolhuys, avoient pris la fuite avec Wirtz. Le Prince de Condé qui conduisoit cette action, passa avec le Duc d'Enguien son fils, dans un bateau, où il prit le Duc de Longueville, son neveu, qui s'étoit jeté dans l'eau : une partie de la Maison du Roi passa à la nage. Le Prince de Condé rangea ses troupes en bataille, pour forcer les re-

tranchemens des Hollandois, prêts à demander quartier : le Prince avoit défendu de tirer jusques à ce qu'on fût près des retranchemens : on marchoit en silence, lorsque le Duc de Longueville, qui ignoroit la défense de son oncle, s'approcha seul du retranchement, & tira un coup de pistolet. Les Hollandois croyant qu'il n'y avoit plus de quartier à attendre, font une décharge & le Duc est tué. Le Prince qui accouroit pour arrêter le jeune imprudent, est blessé à la main : furieux, il ordonne un massacre général, & tout ce qui ne peut se sauver par la fuite, est passé au fil de l'épée. Le Roi fit jeter un pont & passa avec le Duc d'Orléans & le reste de sa maison (3).

Il tint un conseil de guerre, pour savoir ce qu'il devoit faire des places qu'il avoit prises & qu'il alloit prendre. Le Prince de Condé & le Maréchal de Turenne furent d'avis, que, pour ne pas affoiblir son armée par de trop fortes garnisons, il ne devoit conserver que les plus importantes, & raser les fortifications des autres. Le Roi approuva leur avis ; mais à peine le Prince de Condé fut-il parti pour Emmerik, où il alla se faire panser de sa blessure, que Louvois persuada au Roi, qu'il ne seroit pas de sa gloire de détruire tant de places, & que lorsqu'il seroit maître des sept Provinces, il seroit temps

(1) Mémoires du Comte de Guiche. Mémoires de Montbas.

(2) Contin. de l'Abr. Chr. de Mezerai. T. VIII.

(3) Le P. Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezerai, T. VIII.

SECT. XII. d'y songer. La flatterie du Ministre courtisan l'emporta & arracha la Hollande à Louis XIV (1).
Hist. de Hollande.

1667-1697.

Les historiens & les poètes François ont peut-être trop exalté ce fameux passage du Rhin, en le mettant au dessus du passage du Granique par Alexandre; mais il faut convenir que l'histoire fournit peu d'exemples d'une entreprise aussi hardie. Si la fortune seconda Louis dans l'exécution, ce Prince & son armée n'en montrèrent pas moins de courage & d'intrépidité. On ne pouvoit pas supposer que les Hollandois feroient d'aussi mauvaises dispositions; qu'ils n'ameneroient point à Tolhuys une artillerie foudroyante; que depuis le 10 qu'on étoit prévenu du dessein des François, on n'auroit pas fait passer la garnison de Nimegue & toutes les forces de la Betuwe au secours de ce poste; que Wirtz laisseroit avancer les cuirassiers jusques à la rive qu'il défendoit. Peut-être ne seroit-il point parvenu à empêcher le passage; mais il eut certainement fait beaucoup de mal à l'armée Française.

Ruiter se conduisoit sur les mers avec bien plus d'intelligence & d'intrépidité. Dès que les Etats furent informés que les Anglois devoient attaquer la République par mer, tandis que les François tâcheroient de la désoler par terre, ils équipèrent une flotte de trente-six vaisseaux du premier rang, de 60 à 80 pieces de canon, de deux cens vingt matelots & de quatre-vingts soldats. On fit des levées de matelots pour remplacer ceux qui seroient tués, blessés ou malades: la navigation du Nord fut défendue; enfin on prit toutes les précautions qu'on pût imaginer: on nomma des Officiers Généraux pour remplacer ceux qui commandoient. On donna, contre l'usage, à Ruiter une compagnie à ses ordres. Les Etats envoyerent Corneille de Witt sur la flotte, comme leur Plénipotentiaire, & il fut résolu que s'il périssoit dans cette expédition, sa charge de Ruward, ou Baillif, & premier Commissaire des digues de Putten, passeroit à son fils (2).

Opérations sur mer.

La flotte composée de onze grands vaisseaux de la Meuse, dix-huit d'Amsterdam, quatre de Nord-Hollande, un de Frise, onze fregates, douze brûlots & neuf yachts, fit voile du Texel vers les Dunnes, le 13 de Mai; le 14 on prit une fregate Angloise, & l'on sut que la flotte d'Angleterre s'étoit jointe à celle de France, & que ces deux flottes ensemble étoient de quatre-vingt-trois vaisseaux, sans compter les fregates & les autres petits bâtimens. Ruiter fut fâché qu'on eût si longtemps retenu la flotte Hollandoise, qui avant la jonction auroit pu attaquer les Anglois avec plus d'avantage. On arrêta de se poster entre le Wielingen & la Meuse, & l'on envoya prier les Etats de Hollande, de hâter l'équipement des vaisseaux que la flotte attendoit, & surtout les brûlots: bientôt les renforts qui furent envoyés, mirent Ruiter en état de ne pas craindre la flotte ennemie.

(1) Abr de l'Hist. de la Holl T. III. L. XIV.

(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. L. XV.

Le 23 on apperçut neuf vaisseaux de guerre. Le Lieutenant Général van Ghent, le Vice-Amiral Evertsen & le Contre-Amiral van Nefs, furent détachés avec quinze vaisseaux ou fregates, huit brûlots & sept galiottes. Les Anglois remonterent la Tamise jusques au Fort de Charnes, dont les Hollandois eurent à essuyer le feu & celui des vaisseaux de la flotte Angloise. Van Ghent, pour ne pas trop exposer ses vaisseaux, se retira vers l'embouchure de la riviere. Ruiters ayant vu l'ennemi, résolut de l'attaquer à Soulsbay, Port entre Harwich & Yarmouth. Sa flotte se trouva fortée alors de quatre-vingt-onze vaisseaux de guerre ou fregates, de cinquante-quatre brûlots & de vingt-trois yachts. La flotte ennemie étoit divisée en trois escadres, commandées, l'une par le Duc de York, comme Grand-Amiral d'Angleterre & Commandant en particulier de l'escadre rouge; l'autre étoit l'escadre blanche, commandée par le Comte d'Etrées, Lieutenant-Amiral de France; elle étoit composée en partie de vaisseaux François: la troisième étoit aux ordres d'Edouard Montaigu, Comte de Sandwich. On prétend que la veille de la bataille, il étoit d'avis de lever l'ancre & de prendre le large. (1) Ruiters montoit les Sept Provinces: il arbora pavillon rouge au perroquet de fougue: Bankert étoit opposé à l'escadre Française, & van Ghent à l'escadre bleue. Devant chaque division étoit une avant-garde de dix-huit vaisseaux & de dix-huit brûlots. Ruiters fit commencer le combat entre sept ou huit heures du matin. Le Duc de York & Ruiters se battirent pendant plus de deux heures: leurs vaisseaux passant continuellement sous le feu l'un de l'autre, se désamparèrent mutuellement: le Duc de York, après avoir longtemps essuyé un feu terrible, fut obligé de changer de vaisseau.

Bankert avec l'escadre de Nord-Hollande & de Frise, étoit aux prises avec les François: le combat fut sanglant, les deux escadres se poursuivoient tour à tour en se canonnant. Un calme qui survint, obligea de faire ramer des chaloupes pour gouverner les vaisseaux qui se trouverent pêle mêle. Il y eut beaucoup de monde tué dans cette mêlée. Les François prirent beaucoup moins de part à cette action que les Anglois; ce qui fit conjecturer, que les François avoient ordre de ménager leurs vaisseaux, & de laisser les deux Puissances maritimes s'affoiblir (2).

Le Comte de Sandwich, Amiral du Pavillon bleu, couroit au Nord, secondé du Pavillon rouge: van Ghent, ayant Sweers pour Vice-Amiral & de Haan pour Contre-Amiral, arriva sur lui avec l'avant-garde Hollandoise. Le Capitaine Braakel, quoi qu'il n'eût qu'un vaisseau de 62 pieces de canon & 300 hommes, attaqua celui du Comte, qui avoit 800 hommes & 102 pieces de canon. Sandwich tenta vainement de gagner le vent sur van Ghent & Sweers; il perdit presque tout son équipage: un vaisseau de guerre qui l'abordoit,

(1) Hist. des Provinces-Unies, *ubi supra*.

(2) Hist. d'Angleterre. T. III.

Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Combat
de Souls-
bay.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Victoire
complète
des Hollan-
dois sur
mer.

Leurs per-
tes sur ter-
re.
Conquêtes
des Fran-
çois.

coula à fond : il évita deux brûlots. Le troisième envoyé par Braakel, enflamma le vaisseau de Sandwich, dont la poudre étoit si mouillée, qu'il brûla sans sauter. Sandwich se jeta dans la chaloupe, mais elle se trouva si remplie de matelots qu'elle coula à fond ; il fut noyé & l'on retira son corps, que l'on apperçut quelque temps après. L'escadre bleue sembla prendre une nouvelle force par cette perte. Elle fit plier deux divisions de l'arrière-garde Hollandoise. Le Lieutenant-Amiral van Ghent y fut tué, & le brave Braakel blessé. De Witt retablit le désordre. Bankert se battoit contre l'escadre commandée par le Comte d'Etrées & fut blessé. Peu à peu les François s'éloignèrent vers le Sud. Le combat avec les deux escadres Angloises, la rouge & la bleue, dura jusques à la nuit. Ruiter déclara que de toutes les batailles où il s'étoit trouvé, aucune n'avoit été aussi longue & aussi terrible. (1) Il passa la nuit à retablir sa flotte, qui se trouva encore forte de cent vaisseaux du premier rang, ayant reçu des renforts considérables pendant le combat. Celles d'Angleterre & de France, étoient réduites à cinquante vaisseaux en état de servir. Les Hollandois les suivirent sur le midi, comme pour recommencer un nouveau combat ; mais le Comte d'Etrées revira : les Anglois & les François s'étant retirés, les Hollandois maîtres de la mer, allèrent jeter l'ancre sur les côtes de Zélande.

Les Etats Généraux & ceux de la Hollande, écrivirent à Ruiter & à Corneille de Witt, pour leur témoigner leur satisfaction. Trois braves Patriotes d'Amsterdam, méritent ici d'être cités : Gerard Hasselaar, Conrad de Heemskerk & Jean Berg ; non-seulement ils livrèrent à leurs fraix pour cette flotte, le premier 40, le second 50 & le troisième 8 bons matelots & tous bien équipés ; mais ils y servirent eux-mêmes comme volontaires, & Hasselaar jouit de la gloire d'y avoir sacrifié sa vie en Héros & par amour de la patrie.

Mais les Hollandois vainqueurs sur mer, essuyoient les plus grands désastres sur terre. Le Prince d'Orange ne pouvant avec le peu de forces qu'il avoit, s'opposer à la rapidité des conquêtes de Louis, abandonna la garde des places qui sont sur l'Yssel, & se retira vers la Hollande. Pour ne rien laisser derrière soi, Turenne s'empara d'Arnhem, de Doesbourg, Zutphen, Knodsembourg, Voorne, St. André, du Fort de Schenk. (2) Ce Fort étoit redoutable ; mais les Hollandois en avoient confié la défense à un jeune homme sans capacité. La garnison étoit de cinquante compagnies ; des fregates sur le Rhin étoient destinées pour la soutenir. Le Commandant les avoit renvoyées ; il avoit fait démolir une fortification qu'il croyoit inutile, & que Wirtz avoit fait construire. Turenne profita de ces fautes, attaqua le Fort par cet endroit, & força la garnison à se rendre.

(1) Vie de Ruiter par Brandt.

(2) Daniel Hist. du Regne de Louis XIV. Contin. de l'Abr. Chron. de Mezeray. T. VIII.

Le Duc de Luxembourg prit Deventer, la principale ville de l'Over-
yssel, Harderwik, Amersfort, Campen, Rhenen, Vianen, Elburg, Wyck
sur le Rhin ou près de Duurstede, Zwol, Cuilembourg, Wageningen,
Lochem & Woerden. Ces villes n'avoient presque point de garni-
son. On avoit fort négligé la défense du pays, tout avoit été
sacrifié aux forces de mer. L'animosité des Républicains & des
partisans de la Maison d'Orange, avoit été la cause de cette négli-
gence (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

Le Prince se retira vers Utrecht avec son armée, qui n'étoit que de
treize mille hommes. Il y fut joint par quelques troupes que le Comte
de Monterey, Gouverneur des Pays-Bas Espagnols, lui envoya. Il
entra dans Utrecht, dont le peuple étoit soulevé contre les Magistrats.
Voyant que la ville étoit hors d'état d'être défendue, il s'empara des
lieux par où l'ennemi pouvoit pénétrer dans la Hollande, & à portée
de la mettre à couvert de l'invasion générale, par les eaux, dont il
étoit facile d'inonder ses terres. La ville d'Utrecht pour se sauver du
pillage, envoya sa soumission à Louis XIV, qui étoit devant Does-
bourg. Le Marquis de Rochefort se présenta devant la ville avant le
retour des Députés, que les habitans avoient envoyés aux Etats Gé-
néraux, pour leur faire connoître leur situation. La ville obtint du
Roi la conservation de sa Religion, de sa Régence & de ses Pri-
vilèges; qu'elle ne pourroit être forcée à reconnoître d'autre Souve-
rain, & qu'elle seroit comprise dans le Traité que S. M. pourroit faire
avec les EE. GG.

*Utrecht se
soumet.*

Après la prise d'Amersfort, le Marquis de Rochefort prit Naarden,
petite ville à trois lieues d'Amsterdam, dont les habitans effrayés se
rendirent à la première sommation. C'étoit une place importante à
cause de son voisinage d'Amsterdam; ce fut aussi la première que le
Prince d'Orange s'attacha à reprendre. Le Marquis négligea de s'empa-
rer de Muiden, poste encore plus essentiel que Naarden, à cause de
son écluse (2).

Lorsque Louis eut fait son entrée à Utrecht, il délibéra s'il atta-
queroit Amsterdam. Condé fut d'avis de profiter de la consternation
générale, & d'y envoyer un détachement de cavalerie. Turenne qui
avoit servi sous Maurice de Nassau & qui connoissoit le pays, s'y
opposa, parce que les Hollandois n'auroient eu qu'à fermer les portes,
en attendant que la marée fût haute ou la digue rompue. Cependant
les Amsterdamois firent des inondations autour de la ville, bien ré-
solus de se défendre. Les Magistrats établirent partout des gardes
bourgeoises. On pourvut de munitions les vaisseaux de guerre qui
n'étoient pas avec Ruiter, avec ordre de s'opposer aux mouvemens
des François, s'ils en faisoient du côté de l'Y, golfe qui est devant
Amsterdam.

*Alarme
d'Amster-
dam.*

(1) Hist. du Stadhoud. Hist. des Provinces-Unies, T. III. Ch. XV.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, T. III. Ch. XIV.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Les Magistrats, pour détruire les faux bruits répandus parmi le peuple, qu'ils vouloient se rendre aux François, & que le bled manquoit dans la ville, publierent une déclaration, portant, qu'attendu la résolution que Leurs Nobles Seigneuries avoient prise dans leur Conseil, de protéger & de défendre par tous les moyens imaginables, la Religion & la Liberté de cette ville & de ses habitans, & de n'épargner à cet effet, ni leurs biens, ni leurs vies, & qu'elles sont persuadées que les vivres & les grains qu'on y a amassés en abondance, & dont l'ennemi est dénué, contribuent à ce dessein, il est défendu à tous & à chacun en particulier, de transporter des grains hors de la ville & de sa juridiction, sans avoir donné bonne & suffisante caution, que ces grains ne seront transportés en aucun lieu que ce puisse être, qui soit au pouvoir de l'ennemi, sous peine de confiscation & de punition corporelle (1).

Louis maître de trois Provinces.

Les Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overijssel étoient au pouvoir du Roi de France; celle de Groningue & des Ommelandes étoit prête à succomber. La Confédération des Provinces-Unies n'embrassoit plus que la Hollande, la Zélande & la Frise. Le Pensionnaire sentoit la faute qu'il avoit faite de ne pas prévenir ces maux, en engageant les Etats à acheter des Alliances à quelque prix qu'il en fût. Tout étoit dans la consternation & le découragement. La Princesse Douairière d'Orange demanda aux Etats de Hollande, qu'il lui fût permis de prendre sauve-garde du Roi de France, pour ce qu'elle possédoit dans la Haye; mais on rejetta sa demande. On parla de capituler avec les deux Rois. Le Pensionnaire persuada aux Etats de Hollande, d'envoyer une Ambassade à Louis XIV, pour savoir à quel prix il voudroit mettre la paix. Cette proposition fut portée aux Etats Généraux: toutes les Provinces l'adoptèrent; la Zélande ajouta qu'il faudroit faire une semblable députation au Roi d'Angleterre, afin de finir à la fois avec les deux Couronnes. François Terrestein, van Hallewin Conseiller à la Cour de Hollande, & Everard van Werde furent envoyés en Angleterre; mais on leur répondit, que les deux Rois étoient convenus mutuellement de ne faire aucun Traité, ni de rien conclure avec l'ennemi commun, sans le consentement des deux parties.

On prétend que le Prince d'Orange agissoit secrètement auprès de Charles II, & qu'il offroit de reconnoître partout la supériorité du Pavillon Anglois, de donner cent mille livres par an, pour la liberté de la pêche, & Surinam en propriété, quatre millions à payer en termes convenus, de donner la ville de l'Ecluse en ôrage pour l'observation des conditions: qu'il seroit convenu que le Prince d'Orange se réserveroit la Souveraineté sur les Provinces-Unies: le tout à condition que le Roi d'Angleterre feroit sa paix avec les Etats, & n'assisteroit plus la France. Il étoit dit que, lorsque le Roi d'Angleterre auroit

(1) Hist. des Prov. Unies, *ubi supra*.

accepté ces propositions, on en feroit à la France qui ne seroient pas acceptables: (1) mais il ne parut rien de ce Traité.

On avoit député vers Louis XIV, Pierre de Groot, Guillaume de Nassau Seigneur d'Odyk, Jean van Ghent & van Eck. Ils se rendirent au château de Keppel, où étoit le Roi, & le supplièrent de leur faire connoître ses intentions, sur les conditions qu'il vouloit mettre à la paix. Le Roi les reçut avec fierté, & Louvois leur répondit, que S. M. ne traiteroit avec eux, qu'autant qu'ils feroient eux-mêmes des offres & qu'ils auroient plein-pouvoir de conclure la paix; qu'il étoit résolu de garder tout ce qu'il avoit pris & ce qu'il prendroit avant la conclusion du Traité, à moins que la République ne lui donnât un échange convenable. Grotius alla porter cette réponse à la Haye. La Noblesse vouloit qu'on sacrifiât tout, pourvu que la Religion, la Liberté & la Souveraineté fussent conservées: onze villes de Hollande adoptèrent cet avis; Amsterdam persista à vouloir se défendre. De Groot proposa d'offrir une somme pour dédommager le Roi des frais de la guerre & de céder Maestricht & quelques autres villes de la Généralité. La Noblesse & les Villes, excepté Amsterdam & Enkhuysen, se rangerent à cet avis: on donna les Pouvoirs les plus amples aux Députés. De Witt étoit absent, il avoit été blessé par des assassins apostés par ses ennemis. (2) Les offres de Maestricht & de six millions pour les frais de la guerre furent mal accueillies: on offrit dix millions en argent & les places de la Généralité. Pomponne étoit d'avis que l'on se contentât de ces avantages, & que l'on se rejettât sur les Pays-Bas Catholiques, pour punir le Roi d'Espagne de l'infraction qu'il avoit faite au dernier Traité d'Aix-la-Chapelle, en secourant les Hollandois. (3) Mais leurs offres parurent encore insuffisantes. Le Roi exigeoit la révocation des prohibitions des vins & eaux de vie de France dans les Provinces-Unies; celle des nouveaux impôts sur les marchandises & manufactures de France; un nouveau Traité de commerce, comprenant un Règlement pour les Compagnies Orientales & Occidentales de France & de Hollande; liberté & exercice public en tous lieux de la Religion Catholique, avec permission de bâtir des églises partout où il n'y en avoit point, exigeant que dans chaque église un Prêtre ou Curé fût entretenu sur les biens autrefois Ecclésiastiques; la restitution à l'Ordre de Malthe, des biens qui lui avoient appartenu; la cession de toutes les Provinces, villes & places que les Etats Généraux possédoient en Flandres & en Brabant, excepté l'Ecluse & l'île de Cadzant; celle de la ville de Nimegue, des forts de Knodsembourg & Schenk, de toute la partie de la Gueldre située en deçà du Rhin, de l'île de Bommel, de l'île & fort de Voorn, des forts de St. André & de Crevecœur, du château de Loevenstein,

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

*Offres faites à Louis
pour la
paix.*

*Elles sont
trouvées
insuffisantes.
Sage conseil de
Pomponne.*

*Conditions
outrées
demandées
par Louis
XIV.*

(1) Abr. de l'Hist. de la Hollande T. III. Ch. XIV.

(2) Hist. du Stadh. par M. l'Abbé Raynal.

(3) Abrégé Chron. de l'Hist. de France du Pr. Henaut.

Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

am. 1667
1697

Fermeté
d'Amster-
dam.

Proposi-
tions ré-
voltantes
de Charles
II.

Sûreté de
la Banque
d'Amster-
dam.

de la ville de Grave, des ville & comté de Meurs, si mieux les EE. GG. n'aimoient laisser le Roi en possession de ses conquêtes : il demandoit en outre Maestricht, Bois-le-Duc & tout ce qu'ils possédoient dans le pays d'Outre-Meuse, vingt millions pour les frais de la guerre, & qu'en reconnaissance de la paix que le Roi vouloit bien leur accorder, dans un temps où il pouvoit pousser plus loin ses conquêtes, les EE. GG. lui feroient présenter tous les ans par une Ambassade extraordinaire, une médaille d'or, pesant un marc, portant qu'ils tenoient du Roi, la conservation de la même liberté que les Rois ses prédécesseurs leur avoient acquise. Ces conditions devoient être acceptées dans dix jours, faute de quoi elles seroient regardées comme nulles, & quoique accordées par les Etats Généraux, elles ne devoient avoir aucune force qu'autant que le Roi d'Angleterre en seroit satisfait (1).

Ces propositions outrées révolterent, mais ne furent pas unanimement rejetées. Dordrecht, Leiden, Delft & quelques autres villes vouloient qu'on entrât en négociation avec la France. Amsterdam resta ferme dans son opinion & ne désespéra point du salut de la République : cette ville ranima le courage des quelques autres ; les membres des Etats de Hollande jurèrent tous de sacrifier leurs biens & leurs vies, pour la conservation de l'Etat. On songea à profiter de l'absence de Louis XIV, qui étoit retourné à Paris, de l'inaction de ses troupes qui se remettoient de leurs fatigues, & de la diminution de l'armée Française, dont une partie étoit occupée à garder les places conquises.

D'un autre côté l'Electeur de Brandebourg avoit déterminé l'Empereur à conclure une Alliance avec ce Prince. Les intérêts des Provinces Unies étoient stipulés dans des articles secrets ; mais la France empêcha l'effet de ce Traité. Quant à Charles II, sa haine contre le Protestantisme, l'avoit entièrement dévoué à la France : il faisoit, pour ainsi dire, garder à vue les Ambassadeurs Hollandois : il étoit défendu aux Anglois de communiquer avec eux. Il fit cependant ses propositions, mais elles étoient si outrées que le Prince d'Orange, qui n'avoit plus rien à espérer de S. M. B., se rendit à l'Assemblée des EE. GG., & protesta qu'il sacrifieroit plutôt ses biens & sa vie, que d'accepter des conditions aussi honteuses (2).

Cependant il ne restoit à l'Etat qu'un petit nombre de troupes, auxquelles la lâcheté de celles qui s'étoient rendues à la France, faisoit qu'on n'osoit se confier. La Maison de Brunswick offrit quelques soldats.

Quelques marchands qui avoient leur argent à la banque d'Amsterdam, demanderent qu'on le leur rendît, effrayés de la situation où se trouvoit la Hollande. On croyoit que le négoce de change se feroit à

(1) Contin. de l'Abrégé Chron. de Mezeray. T. VIII.

(2) Hist. des Provinces-Unies, par le Clerc. T. II.

cette banque, en supposant que l'or & l'argent qui y ont été confiés depuis le commencement, y étoit en dépôt, quoiqu'il n'y fût pas. Sur les ordres du Magistrat, l'argent fut compté à ceux qui le demandoient, & l'on remarqua que quantité de pièces étoient encore noircies de l'incendie que l'hôtel de ville avoit souffert quelques années auparavant; mais ceux qui avoient retiré leur argent, s'en trouverent bientôt embarrassés & le reporterent aux caves de la banque (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

Amsterdam avoit pris la résolution de défendre sa Liberté. Le Bourguemaitre Valkenier & le Grand-Baillif Gerard Hasselaar, père de celui que nous avons cité ci-dessus, (2) animoient la Bourgeoisie par leurs discours & par leur exemple: on fit percer les digues, lâcher les écluses, abattre les ponts, couper les chemins & inonder les campagnes. Les autres villes de Hollande en firent autant. Quatre mille François des garnisons de Louvain & de Cambrai ayant attaqué Ardembourg, les habitants les repoussèrent avec avantage, leur tuèrent beaucoup de monde & leur firent six cens prisonniers (3).

*Cette ville
ranime le
courage de
la Hol-
lande.*

Cependant on agissoit toujours auprès du Roi d'Angleterre, qui envoya le Duc de Buckingham, Lord Halifax & Gabriel Silvius à Louis XIV. Ces Députés en passant par la Hollande avoient donné de bonnes espérances aux Etats & au Prince; mais arrivés à la Cour de France, ils oublièrent tout & renouvelèrent les Traités entre les deux Couronnes.

Les partisans de la Maison d'Orange mettoient sur le compte du Gouvernement les maux qui affligeoient la République: il étoit évident que l'on avoit négligé de renforcer le nombre des troupes de terre, & que si l'on avoit employé une foible partie des sommes qu'on offroit pour obtenir la paix, à se ménager des alliances, on eût pu longtemps se défendre & peut-être conjurer l'orage. De Witt avoit été l'âme des délibérations, il s'étoit toujours opposé à l'élévation du Prince d'Orange, non par aucun éloignement pour lui, mais par amour pour la Liberté: en augmentant les troupes de terre, il craignoit de donner des armes pour l'opprimer: cependant on ne cessoit de publier que le mauvais état des affaires ne venoit que de ce que l'autorité du Prince étoit trop bornée: les gens d'église souffloient la révolte. Landman, Simonides, Ministres à la Haye; Borstius & Ursinus à Rotterdam; Gruterus à Harlem, tenoient contre le Gouvernement actuel, les discours les plus séditieux. Le dernier disoit hautement que la trahison & l'infidélité des Magistrats de Harlem étoit manifeste. Les imputations les plus fortes tombèrent sur le Grand-Pensionnaire & sur son frère. Le 21 de Juin, le premier revenant de nuit de l'assemblée des Etats, quatre jeunes gens qui avoient soupe ensemble, arracherent à son valet le flambeau qu'il portoit devant lui, & l'attaquerent: il se défendit avec courage; mais ils lui portèrent plusieurs coups, & ne se retirèrent que lorsqu'ils le crurent mort. Ses blessures n'étoient point mortelles: il se releva. Il écrivit le lendemain aux Etats

*Les des-
astres pu-
blics sont
attribués
aux de
Witt.*

*Déchaînés
ment des
gens d'é-
glise.*

*Le Grand
Pension-
naire est
assassiné.*

(1) Hist. des Prov. Unies *ubi sup.* Abrégé de l'Hist. de la Hollande.

(2) Voyez *supra* p. 272.

(3) Continuat de Mez. Tom. VIII. Daniel Hist. Abr. du Siecl. de Louis XIV.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

*Un des
assassins a
la tête
tranchée.*

*Les autres
sont protégés.*

*La vie de
Corneille
de Witt est
menacée.*

*On l'in-
sulte.*

*Guillaume
est nommé
Stadhou-
der par la
ville de
Vcere.*

*Par celle
de Dor-
drecht.*

de Hollande pour s'excuser de ne pas faire ses fonctions : les assassins étoient Jacques & Pierre van der Graaf, tous deux Avocats & fils d'un Conseiller de la Cour de Hollande; Adolphe Borrebach, & Corneille de Bruyn. Sur la lettre du Pensionnaire & les ordres des Etats, la Cour de Hollande & les Conseillers Députés publièrent qu'on promettoit une récompense de cinq mille florins, à ceux qui découvroient les auteurs de cet assassinat. Jacques van der Graaf fut seul arrêté, les autres se sauverent. Graaf avoua son crime. Les Etats lui firent son procès comme coupable de Leze-Majesté; il eut la tête tranchée & ses biens furent confisqués. Les têtes des complices étoient mises à prix: les Etats écrivirent au Prince d'Orange & aux Généraux, pour qu'ils eussent à aider leur Procureur-Général dans la recherche des coupables qui s'étoient, disoit-on, retirés à l'armée; mais on ne pût en découvrir aucun. On observa que Borrebach, qui étoit Secrétaire des postes à Maestricht, conserva sa place, dont le fils obtint ensuite la survivance, & l'on en conclut que les assassins étoient fort protégés (1).

Peu de jours après cet assassinat, quatre inconnus allèrent à onze heures du soir à la maison de Corneille de Witt, Ruward de Putten, qui étoit à Dordrecht, où il s'étoit fait transporter de la flotte à cause de maladie. Son domestique ayant refusé d'ouvrir, on fit des efforts pour l'enfoncer; mais un autre domestique sorti par une porte de derrière, alla chercher la garde bourgeoise & les assassins prirent la fuite. Corneille de Witt s'étoit aperçu en arrivant à Dordrecht, que le peuple étoit changé à son égard. On avoit arraché de l'hôtel de ville, le tableau que la Régence y avoit fait placer, représentant le Combat de Chatam, & Corneille de Witt donnant ses ordres à la flotte. Le peuple avoit déchiré ce tableau, en avoit cloué les lambeaux autour de la salle de la garde bourgeoise, & attaché à la potence celui où étoit la figure du Ruward. Sa maison & celles de quelques-uns de ses parens avoient été pillées.

L'excès des maux dont la République étoit affligée, servit de raison ou de prétexte aux partisans de la Maison d'Orange pour s'élever contre l'Edit perpétuel, & pour soutenir que la charge de Capitaine Général par mer & par terre, n'autorisait pas assez le Prince pour laver la honte de la nation (2). La ville de Vcere en Zélande cria la première qu'il falloit le nommer Stadhouder. Des cris on passa à la sédition & le Magistrat fut forcé de céder (3).

La ville de Dordrecht imita cet exemple. Une troupe furieuse arbora deux étendards, l'un orangé & l'autre blanc, du nom de WITT qui signifie blanc. A celui-ci étoit une devise insolente, qui annonçoit la proscription des deux freres. Le bruit s'étant répandu que le Magistrat de Dordrecht avoit envoyé à la flotte qui manquoit de poudre, ce qu'il y en avoit dans le magasin de la ville, la populace lui demanda ce qu'on feroit si les François assiégeoient Dordrecht? Sur la réponse équivoque du Magi-

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III. C. 14.

(2) Hist. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

(3) Hist. des Provinces-Unies T. III. C. XV.

strat, on le força d'ouvrir le magasin, où tout se trouva dans le meilleur ordre. La populace, qui auroit dû être satisfaite, se mit à crier, *Vive Orange! Les de Witt & leurs partisans sont la cause de tous les malheurs: nous voulons avoir le Prince pour Stadhouder.* On prétend que le peuple n'étoit que l'écho de quelques personnes qui s'étoient glissées dans la foule (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

Les Magistrats avoient tous juré l'observation de l'Edit perpétuel, qui ne pouvoit être révoqué que par les Etats de Hollande; ils se trouvoient dans le plus grand embarras. Enfin ils prirent le parti de faire publier à son de trompe, qu'on alloit députer au Prince de venir, afin d'aviser avec lui aux moyens qu'il y avoit à prendre. Le Prince fit quelque difficulté; mais enfin il se rendit à Dordrecht, où il fut reçu par le peuple avec des transports de joie. Il se rendit à la salle du Conseil, où personne n'osa faire aucune proposition. Le Prince dit qu'il étoit venu à la prière de l'assemblée pour savoir ce qu'on avoit à lui représenter. On le pria de visiter les fortifications de la ville. Comme les Magistrats le reconduisoient, le peuple arrêta son carrosse & lui demanda s'il étoit Stadhouder? Guillaume répondit qu'il étoit satisfait de l'honneur que les Magistrats lui faisoient. „ Nous ne le sommes pas, ” s'écrierent-ils, „ à moins que „ vous ne soyez Stadhouder. ” Alors la Magistrature se rassembla, fit un Acte de renonciation à l'Edit perpétuel, déclara le Prince, autant qu'elle le pouvoit, Stadhouder de Hollande & délia le Prince du serment qu'il avoit fait en acceptant la charge de Capitaine-Général, de ne point prendre celle de Stadhouder. Il exigea que deux Ministres lui donnassent l'absolution de la violation de son serment, & avec cette sauve-garde il accepta le Stadhouderat sans crainte du parjure.

Séditions.

Corneille de Witt étoit Bourguemaitre; on lui porta l'acte de révocation à signer dans son lit où il étoit détenu. Il refusa: on lui dit que sa maison étoit entourée par la populace armée. Il répondit qu'il avoit appris dans le dernier combat sur mer, à ne pas craindre les baïes; mais enfin pressé par les larmes de sa famille, il signa & mit après sa signature ces deux lettres V. C.: le peuple informé qu'elles signifioient VI COACTUS, *Contraint par la force*, éclata & ne cessa de le menacer, que lorsqu'il les eut effacées (2).

*Corneille
de Witt
forcé de
signer la
révocation
de l'Edit
perpétuel.*

A Rotterdam le Ministre Borstius assembla le Peuple & lui demanda s'il ne desiroit pas que le Prince fût fait Stadhouder, que l'Edit perpétuel fût révoqué & que le Prince fût absous de son serment? Dès que la populace eut répondu *oui*, on courut en foule à l'hôtel de ville, & la Magistrature fut forcée de nommer le Prince d'Orange Stadhouder. Les mêmes scènes se passèrent à Harlem, Leide, Gouda, Delft, Amsterdam & dans quelques autres villes de la Hollande. Il ne manquoit plus pour légitimer le rétablissement du Stadhouderat, que le consentement des Etats de cette Province. Les Magistrats des villes jugeant qu'un plus long délai pourroit occasionner un soulèvement général, les Etats s'assemblerent

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande ubi sup.

(2) Hist. des Prov. Unies, ubi supra.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Les Etats
de Hol-
lande le
révoquent.

le 3 de Juillet & dressèrent un Acte par lequel, pour réhabiliter les membres de l'assemblée, afin d'établir un Stadhouder, ces membres se dispensèrent les uns les autres, comme aussi tous ceux qui avoient juré dans la suite l'Edit perpétuel, du serment par eux fait sur cet Edit, se remettant les uns les autres dans la liberté qu'ils avoient eue auparavant. Après cet Acte on en dressa un second, pour conférer au Prince d'Orange la dignité de Stadhouder de Hollande & de Westfrise, avec celle de Capitaine & Amiral-Général de la même Province, dont il n'étoit revêtu que par provision, & qu'on lui conféra pour toujours. On envoya des Députés au Prince pour lui annoncer son élévation, & il accepta sans effort (1).

Guillaume III à la tête de la République, fut prié par les Etats d'écrire une lettre circulaire aux villes pour justifier la conduite des Magistrats, que le peuple accusoit de lâcheté & de connivence avec les ennemis, & qui pourroit se porter à de nouvelles fureurs, irrité de la résistance qu'on avoit opposée au rétablissement du Stadhouderat. Le Prince y consentit & n'attribua les conquêtes rapides des François, qu'à la lâcheté des troupes & à la trahison des Commandans des places; promettant de faire punir les coupables, & condamnant au surplus les séditions du peuple (2).

Cependant l'armée navale d'Angleterre, sous les ordres du Duc de York, se présenta devant Schevening, à une demi-lieue de la Haye. Elle se contenta de faire une décharge de canon & prit la route du Texel, où il étoit plus facile d'aborder, pour favoriser les projets des François & de l'Evêque de Munster. Un événement fort extraordinaire empêcha les Anglois de faire leur descente; la marée qu'ils attendoient, retarda de douze heures; & après ce retard, une tempête dispersa leur flotte, engloutit trois bâtimens & un grand nombre de soldats. La flotte Hollandoise eut aussi à souffrir (3).

Avant son départ, Louis XIV voyant l'impossibilité d'attaquer Amsterdam, avoit fait demander aux Etats de lui céder Delft-Ziel, port de la Province de Groningue, les vingt villages qui en dépendent, la ville & le Comté de Meurs, Groll, Brevoort, Borkelo & Lichtervoort, avec toutes les places situées entre le Rhin, le Leck & les Pays-Bas Espagnols; la révocation des défenses qui empêchoient l'entrée des marchandises de France dans les PP. UU., sans que le Roi fût obligé de révoquer les Edits, par lesquels il défendoit l'entrée des marchandises de Hollande en France, & qu'il fut permis à ses sujets de trafiquer librement dans tous les lieux qui appartiennent aux Compagnies Hollandoises, dans les Indes Orientales & Occidentales.

C'est

(1) Hist. des Provinces-Unies, *ubi supra*.

(2) Hist. du Stadhouderat.

(3) Abr. de l'Hist. de la Holl. T. III.

C'est à cette occasion que les Députés de Zélande avoient protesté qu'ils s'enterreroient plutôt sous les ruines de la patrie, que de la livrer à ses ennemis. Cette résolution avoit entraîné plusieurs villes, & enfin on avoit laissé la négociation entre les mains du Stadhouder.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Guillaume fit encore des propositions à son oncle; mais Charles II les rejetta avec dédain & les communiqua même à l'Ambassadeur de France. Son dévouement à cette Puissance avoit pour objet d'affermir, par elle, la Religion Catholique dans ses Etats, & il croyoit nécessaire au succès de ce projet de ruiner les Provinces-Unies. L'attachement de Guillaume III à la Religion opposée, avoit anéanti l'amitié du Roi pour son neveu. Charles commençoit même à le craindre. Le Parlement d'Angleterre s'étoit aussi aperçu du penchant du Roi pour le Papisme & pour le pouvoir absolu. On étoit persuadé que Charles & Louis avoient formé le projet de se partager les Provinces-Unies, & Charles craignoit que Guillaume ne profitât de ces dispositions.

Charles II. craint Guillaume.

L'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster s'étoient rendus maîtres de Deventer & de Zwoll par la lâcheté des habitans, dont le Magistrat traita avec les Prélats à l'insçu de la garnison. Le fort d'Ommen fut livré par la garnison même, malgré le Commandant & le Major qu'elle pillait. Si l'Electeur de Brandebourg se fut dépêché de remplir ses engagements & qu'il eût envoyé la partie des troupes qu'il avoit promises, on eût pu sauver l'Overysse mal défendu; mais il traînoit en longueur, de crainte que les Etats ne s'accommodassent avec la France, & qu'il ne se trouvât avoir cette Puissance sur les bras (1). Cependant ses troupes s'étant jointes à celles de l'Empereur, se mirent en marche; mais ayant à passer à Mayence, à Trêves & dans le Palatinat, & les Electeurs s'opposant au passage, leurs troupes demeurèrent au-delà du Rhin & ne servirent qu'à donner de l'inquiétude à la France. En attendant l'Evêque de Munster, effrayant les habitans de Coevorden par les menaces les plus terribles, les obligea malgré le Commandant, brave mais sans expérience, de faire une capitulation qu'il ne tint pas; ce qui déterminait ceux de Groningue à se défendre jusqu'à l'extrémité. Cette ville fut assiégée par les deux Evêques, & après environ un mois de siège, ils furent obligés de se retirer honteusement, & la garnison reprit Coevorden.

Succès des Evêques de Cologne & de Munster.

Cependant le Vicomte de Turenne s'étoit emparé de Nimègue, Bommel, Gennep, Grave & Ravenstein; mais il leva le siège de Bois-le-Duc, pour aller à Wesel au devant des troupes Brandebourgeoises & Allemandes, qui venoient au secours de la République (2).

Depuis l'élévation de Guillaume III au Stadhouderat, l'animosité

(1) Puffendorf Rer. Brandeb. Lib. XI.

(2) Le P. Daniel Hist. du Règne de Louis XIV. Contin. de Mézeray. T. VIII.

Sect. XII. Hist. de Hollande. 1657-1697. du peuple contre les de Witt, au lieu de cesser, n'avoit fait qu'augmenter. Les libelles inondoient le public. Leurs lâches auteurs qui, pendant le crédit du Pensionnaire, répandoient clandestinement leur fiel, ne gardèrent plus de mesures. Comme il avoit placé dans les villes plusieurs Magistrats, on lui imputa toutes les lâchetés de ceux qui les avoient livrées à l'ennemi. On lui attribua la perte des Provinces, l'insuffisance des troupes des Etats, les conditions humiliantes que les vainqueurs vouloient imposer aux vaincus.

Fureur du peuple contre les de Witt. Dans un de ces libelles on l'accusa d'avoir dissipé les finances: il crut devoir se justifier, & il se trouva que sa philosophie n'avoit été que trop sévère à cet égard: car les Conseillers Commissaires ayant voulu dès le commencement lui donner de l'argent pour les correspondances secrètes, il l'avoit non-seulement refusé, mais il avoit fort diminué l'article de ces dépenses; ce qui avoit fait que de Witt avoit toujours été très-mal informé de ce qui se passoit dans les Cours étrangères. (1) Tout prouvoit en effet qu'il n'avoit eu aucune connoissance des projets de la France & de l'Angleterre. Les Conseillers Commissaires déclarèrent qu'il n'avoit jamais passé aucune somme entre les mains du Pensionnaire pour les dépenses secrètes. Le Pensionnaire écrivit au Stadhouder, pour le prier de le justifier du reproche qu'on lui faisoit encore, d'avoir négligé les fournitures de l'armée; mais la réponse du Prince étoit conçue de manière que sans l'inculper affirmativement, elle ne pouvoit pas lui servir de justification: il rejettoit tout sur la multiplicité des affaires. D'autres libelles parurent. Les honnêtes gens ne formoient aucun doute sur sa probité; mais la perte & celle de son frere étoient résolues.

La perte des freres de Witt est résolue.

Trames ourdies contre Corneille.

On employa pour y parvenir les moyens les plus odieux. La populace n'aimoit point les freres de Witt, à cause de leur attachement au parti de la Liberté. Elle étoit surtout excitée par ceux que le Pensionnaire avoit autrefois éloignés du Prince, & que celui-ci avoit repris à son service. On suscita un barbier du village de Piershill, nommé Tichelaar, homme déjà flétri pour un crime. Ce scélérat s'étoit déjà présenté chez Corneille de Witt, pour lui confier, disoit-il, des choses très-secrètes. Le Grand-Baillif lui avoit répondu, que si c'étoit quelque chose de bon, il étoit prêt à l'entendre; mais que si c'étoit une mauvaise affaire, il seroit mieux de ne rien dire, parce qu'il iroit tout de suite le dénoncer aux Magistrats ou à la Justice. Le barbier alors se retira, en disant que puisque le Ruward ne vouloit pas écouter son secret, il le garderoit par devers lui. Le Ruward fit avertir les Bourguemaitres & son Substitut, afin qu'on fit arrêter cet homme; mais il ne se trouva plus. (2)

Cependant Tichelaar accusa le Baillif devant la Cour de Hollande,

(1) Voyez le procès de de Witt. Hist. des Prov. Unies. T. III.
(2) Hist. des Prov. Unies. T. III. Vie de Ruiter par Brandt.

d'avoir voulu assassiner le Prince. Sur sa déposition (*) remplie d'in-
 semblances, la Cour de Hollande, excitée par les ennemis du Pension-
 naire, décréta secrètement de prise de corps le Baillif, & envoya
 l'Avocat Fiscal Ruisch à Dordrecht, où il se rendit le dimanche dans
 un yacht, & sans avoir exhibé son ordre, il se saisit de lui pendant
 le sermon, de peur que les Magistrats ne s'y opposassent, à cause du
 privilege des villes de Hollande, qui ne connoissent de Juges criminels
 que leurs propres Juges. Les Magistrats protestèrent non-seulement
 contre l'enlèvement, mais contre le décret même, lancé sur la simple
 délation d'un homme noté d'infamie, contre un ancien Bourguemaître,
 un Curateur de l'Académie de Leide, Député à tous les Colleges Sou-
 verains de la Province & de la République, & deux fois Plénipoten-
 tiaire sur la flotte. Corneille de Witt avoit suivi le Fiscal, qui l'avoit
 conduit dans les prisons de la Cour à la Haye. Tichelaar y fut aussi renfer-
 mé; mais il obtint la liberté de sortir, & d'aller à Piershill, sous prétexte
 d'aller chercher des preuves (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.
Il est accusé
par Tiche-
laar.*

Les freres de Witt avoient rendu trop de services à l'Etat, ils
 jouissoient de trop de célébrité pour que son emprisonnement ne fit
 pas beaucoup de bruit chez l'étranger. Le Pensionnaire, qui étoit lié

(*) Il deposa qu'étant allé le 7 de Juillet à Dordrecht, se plaindre au Grand-
 Baillif d'une injustice qu'on lui faisoit dans un procès contre sa servante; le Baillif
 l'avoit bien accueilli & lui avoit dit, qu'il avoit envie de faire quelque chose pour
 lui, s'il vouloit l'aider dans une entreprise qu'il avoit faite d'ôter la vie au Prince
 d'Orange. Que le Baillif lui avoit dit: „vous savez qu'on l'a fait Stadhouder, que
 „le Peuple m'a forcé d'y consentir & d'en signer l'acte: ils n'auront point de repos
 „qu'ils ne l'aient fait Souverain, ce qui causeroit indubitablement la ruine de l'Etat,
 „parce qu'il pourroit arriver que le Prince se mariât à la fille de quelque Potentat
 „étranger.” Que lui, Tichelaar, avoit demandé au Baillif ce qu'il desiroit? Que le
 Baillif lui avoit dit, que s'il le croyoit capable d'une indiscretion, il lui feroit ôter
 la vie. Que Tichelaar avoit proposé différens moyens d'exécuter son projet, tels
 que d'aller à l'armée, de se familiariser avec les valets du Prince, & de lui
 donner du poison dans un verre de vin ou de biere, ou de le tuer avec une
 arme à feu, lorsqu'il sortiroit pour aller en campagne, ou dans sa tente, ou
 dans son logement: qu'il avoit demandé au Ruward quelques personnes pour l'ai-
 der, ce qu'il lui avoit refusé dans la crainte d'être découvert. Qu'il avoit deman-
 dé un écrit au Baillif; que celui-ci lui avoit donné six ducats, en lui disant
 qu'il n'avoit pas davantage sur lui, & qu'il ne vouloit pas demander de l'argent à
 sa femme, de peur de faire naître des soupçons; mais qu'il lui donneroit
 trente mille florins pour sa récompense, avec la charge de Baillif de Bayerland,
 & promesse d'avancer tous ses amis; mais à condition qu'il garderoit le silence.
 Que le Baillif s'apercevant que Tichelaar trembloit, épouvanté de la mort à la-
 quelle il s'exposeroit, le Ruward avoit dit qu'il en falloit venir à bout ou cre-
 ver; que l'Etat ne seroit jamais bien gouverné, tant que le Prince vivroit; qu'il
 falloit l'ôter du monde, à quelque prix que ce fût: que le voyant encore plus
 effrayé, il avoit ajouté qu'il y avoit plus de trente des principaux du pays, qui
 employeroient volontiers quelqu'un pour ôter la vie au Prince; mais qu'il l'avoit
 préféré à tout autre, parce qu'il étoit homme d'exécution: qu'enfin Tichelaar étoit
 sorti, après avoir juré le plus profond secret; mais qu'étant bourrelé en sa conscience,
 il s'étoit d'abord adressé au Maître-d'hôtel du Prince, ensuite à Zuylenstein, &c. *Voyez
 la vie & le procès de de Witt.*

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande. Hist. des Prov. Unies. T. III.

SECT. XII. de l'amitié la plus intime avec Ruiter, lui marqua ce qui se passoit dans le plus grand détail; mais cette lettre ne parvint à son adresse, qu'après la mort des deux freres; contretemps d'autant plus facheux, que de Witt lui marquoit qu'on faisoit courir le bruit que son frere n'avoit quitté la flotte, que parce qu'il s'étoit battu avec Ruiter & qu'il en avoit été blessé; qu'on l'accusoit en outre de n'avoir pas voulu que la flotte s'engageât avec les ennemis & surtout avec les François dans le combat de Soulsbay (1).

*On inter-
cepte les
lettres du
Pension-
naire.*

Le Pensionnaire & ses parens donnerent un Mémoire à la Cour, dans lequel ils établissoient qu'on ne pouvoit ajouter aucune foi à la déposition d'un scélérat tel que Tichelaar, contre un Magistrat qui avoit toujours joui de la considération des honnêtes gens: d'ailleurs il suffisoit de lire cette déposition, pour en sentir la fausseté.

*Corneille
est appli-
qué à la
question.*

De six Juges dont la Cour étoit composée, deux étoient absens, un troisieme refusa de connoître de cette affaire, & les trois autres, sans autres preuves, ordonnerent que le Ruward fût appliqué à la question. On lui fit souffrir la torture la plus cruelle, de l'aveu du bourreau même, qui l'écrivit de sa main à la veuve du Ruward: „ La crainte seule, ” disoit-il dans sa lettre, „ est cause de ce „ que j'ai fait, & pour tous les biens du monde, je ne voudrois „ pas être obligé de tourmenter personne aussi cruellement. Quand il „ devroit m'en coûter la vie, je ne puis m'empêcher de reconnoître „ qu'il est mort innocent” (2).

*Il proteste
de son inno-
cence.
Sa fermeté.*

Au milieu de ces tortures que Corneille soutint avec la plus grande fermeté, il protestoit de son innocence, & disoit que, quand on le mettroit en lambeaux, on ne lui feroit point avouer une chose à laquelle il n'avoit jamais pensé, & récitoit des vers d'Horace, qu'il appliquoit à sa situation (*).

Ce qui eut dû faire ouvrir les yeux à ses Juges, est l'offre de Tichelaar. Ce scélérat n'ayant pu se procurer une attestation favorable de sa conduite, pensant que son témoignage unique ne seroit d'aucun poids, proposa qu'on l'appliquât à la torture conjointement avec le Ruward; ce qu'on lui refusa: mais le supplice de de Witt dura trois heures & demie: au milieu de ces tourmens qu'on eut à peine fait souffrir au plus atroce des scélérats, le vainqueur de Chatam citoit ses Juges au tribunal de Dieu, & à celui de leur propre conscience, & leur disoit, qu'eux-mêmes savoient bien qu'il étoit innocent (3).

(1) Voyez cette Lettre dans la Vie de Ruiter, par Brandt.

(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc T. III.

(*) *Iustum & tenacem propositi virum,*

Non civium ardor prava jubentium,

Non vultus instantis Tiranni,

Mente quatit solida. Horat. Carm. Lib. III. Ode III. V. 1.

(3) Hist. du Stadhouderat.

L'aveu du coupable manquoit: il n'y avoit point de corps de délit: il n'y avoit pas d'autre témoin que l'accusation même, & quel accusateur! Les juges étoient embarrassés. Cependant le peuple qui craignoit que le Ruward n'échappât à sa fureur, entouroit la prison; il menaçoit de renverser les maisons voisines, s'il s'évadoit. Personne ne se donna aucun mouvement pour arrêter les fureurs de cette populace. Les Juges dressèrent enfin leur sentence; elle portoit que la Cour ayant examiné les piéces qui lui avoient été remises par son Procureur-Général, à la charge de Messire Corneille de Witt, ancien Bourguemaître de Dordrecht & Ruward de Putten, prisonnier dans la prison de la Cour, comme aussi son examen, ses confrontations & ce qui avoit été présenté de sa part, & ayant examiné tout ce qui pouvoit servir à l'éclaircissement de cette affaire, elle avoit déclaré le prisonnier déchu de toutes ses charges & dignités, l'avoir banni de la Province de Hollande & de Westfrise, sans pouvoir jamais y rentrer, sous une peine plus sévère, & condamné aux frais du procès (1). Sentence trop douce si Corneille de Witt étoit coupable; mais atroce s'il ne l'étoit pas. Tout fut illégal dans ce jugement, jusques à la maniere dont il lui fut prononcé. On lui en fit la lecture dans la prison: il demanda qu'elle fût prononcée à l'audience, selon l'usage: on lui répondit qu'il y auroit trop à craindre pour lui, à cause de la populace; il persista vainement, en prenant sur lui tout le danger. Tichelaar fut relaxé, quoiqu'il fût évident que, puisque sa délation n'avoit point opéré la peine de mort contre l'accusé, l'accusateur devoit être condamné à quelque peine afflictive.

Hist. de Hollande. 1657-1697.

Le peuple en veut à sa vie.

Il est déchu de ses charges & banni.

Illégalité des procédures & du jugement.

La populace excitée par des gens apostés & par Tichelaar même, entouroit la prison; elle n'en vouloit pas seulement à la vie de Corneille de Witt, mais à celle de son frere & de leur pere.

Jean de Witt n'étoit plus Pensionnaire: après l'attaque meurtriere qu'on lui eut faite, à peine fut-il guéri de ses blessures, qu'il alla saluer le nouveau Stadhouder & le féliciter. Le Prince, qui avoit inutilement tenté de l'attirer dans son parti, le reçut froidement. Alors de Witt résolut de donner sa démission, dans l'espérance que sa retraite seroit cesser l'envie & calmeroit la haine du peuple. Le 4 d'Août il se rendit à l'assemblée des Etats, leur rappella les services qu'il avoit rendus, & leur représenta que ceux qu'il continueroit à rendre, ne pourroient être que préjudiciables à la République, à cause de la prévention du peuple, qui verroit toujours défavorablement les résolutions des Etats Généraux, tant qu'elles passeroient par les mains d'un Ministre qu'il n'aimoit pas: il offrit alors sa démission, qui fut acceptée de la maniere la plus honorable; on le remercia de ses services & on lui donna séance au haut Conseil de justice (2).

On attire Jean de Witt dans la prison.

On n'avoit sans doute point osé accuser juridiquement le Pensionnaire; mais sa mort n'en fut pas moins résolue. Le jour même qu'on avoit lu la sentence à Corneille, une personne de considération se rendit à la prison & dit au géolier de faire en sorte que le pere & le frere du condamné vinssent le

(1) Hist. & procès de de Witt.

(2) Hist. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

*On ne peut
pas faire
tomber
leur pere
dans le
piege.*

*La prison
est entou-
rée d'un
peuple fu-
rieux.*

*On deman-
de leur
mort.*

voir. Le géolier envoya un domestique à de Witt, pour lui annoncer que le Ruward seroit bientôt en liberté; mais que comme il étoit incommodé, il le prioit de se rendre à la prison, & qu'il desiroit ardemment de l'entretenir, ainsi que son pere: qui n'évita le piege que parce qu'il étoit à la Cour. Dans le moment arriva la servante du géolier, chargée du même message. Pour ne pas se faire attendre, il sortit à pied, suivi de ses deux Secrétaires & d'un valet, malgré les instances de sa fille & d'un ami qui étoit avec lui & à qui le message d'une servante paroissoit fort suspect. Le Pensionnaire dans cette occasion montra plus d'intrépidité que de prudence. Corneille en le voyant lui demanda ce qu'il venoit faire dans la prison? „Quoi!” répondit l'ancien Pensionnaire: „ne m'avez-vous pas fait dire de venir? — Non,” dit le Ruward: „ah! mon frere,” s'écria de Witt, „nous sommes donc perdus.” Dès que Jean de Witt fût entré, Tichelaar se mêla parmi la populace, en disant qu'il étoit temps de se venger de ces deux coquins; après quoi il faudroit punir les autres qui étoient au nombre de trente. A ces mots les bourgeois crient aux armes! & la populace répond, à la trahison! au meurtre! & tous se précipitent en foule vers la prison (1).

Les Etats écrivirent au Prince pour l'avertir de ce qui se passoit & le prier de venir à la Haye; ils ordonnerent aux Conseillers-Commissaires d'envoyer à la porte de la prison les trois Compagnies de Cavalerie, qui étoient en garnison dans la ville, avec ordre de faire feu sur cette populace, s'il étoit nécessaire. Les Conseillers crurent que pour soutenir ces Compagnies, il falloit aussi faire prendre les armes à la bourgeoisie assemblée sous six drapeaux, & leur confier la garde de la prison; c'étoit livrer les deux freres à leurs bourreaux. Cependant Jean de Witt impatient de ne pas voir revenir son Clerc, qu'il avoit envoyé demander une copie de la sentence rendue contre son frere, pour en former appel, voulût sortir. Les bourgeois l'empêcherent, sous prétexte qu'ils ne pouvoient laisser sortir personne, sans un ordre de leurs officiers (2). Aussitôt s'élève un cri général de *Tue, Tue*; & l'autre Clerc de de Witt, le retire & ferme la porte. De Witt remonte, en disant qu'il voudroit être dehors; mais toutes les issues étoient fermées & des bourgeois armés étoient postés dans les maisons voisines, pour faire feu sur les prisonniers s'ils s'échappoient. Quelques Capitaines de la bourgeoisie avoient juré entre les mains de van Bankem, Echevin, qu'ils ne laisseroient point sortir les deux freres. Trois de ces Capitaines animoient la fureur des plus acharnés. Henri Verhoef s'étoit muni d'un mousquet chargé à deux balles, faisant des vœux au ciel pour qu'il pût avoir part au meurtre des de Witt. Le Bourguemaitre Jean Maas sollicita vainement l'orfèvre Verhoef de renoncer à son abominable dessein. Le Magistrat de la Haye l'avoit fait venir à l'hôtel de ville, & l'avoit engagé, par ce qu'il y a de plus sacré, de s'en désister; mais ce furieux leur répondit à tous qu'ils étoient des traîtres, & les menaça de leur faire subir le même sort (3).

(1) Hist. de la vie & de la mort des freres de Witt.

(2) Hist. des Prov. Unies par le Clerc T. III.

(3) Abr. de l'Hist. de la Holl T. III. L. XIV.

A midi le bruit se répandit que les prisonniers s'étoient évadés. Il fallut que dix à douze bourgeois montassent pour assurer le peuple qu'ils étoient encore en prison. Dans le temps que les deux freres étoient à table, où ils avoient fait asséoir les officiers qui les gardoient, la servante du géolier entra & dit au Ruward que les bourgeois s'impatientoient & devenoient furieux. „ Que veulent-ils ? ” demanda Corneille. „ Vous tuer, ” répondit la servante : „ si c'est à moi qu'ils en veulent, reprit-il, qu'ils entrent, me voiei. ” Vers les deux heures, le Fiscal leur amena quelques officiers & six bourgeois, en leur disant qu'ils venoient pour les garder & les mettre en sûreté. Jean de Witt voulut alors se retirer; mais ils le retinrent à cause du peuple. Il se rassit & se mit à lire dans la Bible: son frere étoit sur son lit.

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

La bourgeoisie & la populace étoient contenues par la Cavalerie. Le Comte de Tilly qui la commandoit, leur en imposoit. Des émissaires firent courir le bruit qu'une troupe de payfans & les pêcheurs de Schevening s'avançoient vers la Haye pour mettre la ville au pillage. Les bourgeois demanderent au Conseil, d'envoyer la Cavalerie au devant des rebelles; les Conseillers Commissaires, après bien des difficultés, accorderent au Bourguemaître Maas & à van der Hoeven, Pensionnaire de la Haye, un ordre verbal à Tilly, de marcher avec deux Compagnies contre les payfans; Tilly refusa de quitter son poste, sans un ordre par écrit. Les Commissaires Asperen & Boschveld envoyèrent l'ordre signé; lorsque Tilly l'eut lu: „ j'obéirai, dit-il, mais c'en est fait des de Witt (1). ”

*Les troupes
contien-
nent à pei-
ne la popu-
lace.*

*Ruses dont
on se sert
pour faire
retirer les
troupes.*

A peine la Cavalerie fut-elle partie, que la Compagnie du drapeau bleu excitée par Bankem, Echevin de la Haye, s'empara de la porte de la prison. Alors s'éleva un cri général, qu'il falloit faire descendre ces Messieurs, & les conduire à l'hôtel de ville pour y être gardés jusques à l'arrivée de S. A. Quelques bourgeois impatiens qu'on n'ouvrit pas, déchargèrent leurs carabines sur la porte & n'ayant pu parvenir à la faire sauter, Verhoef & quelques autres se saisirent d'énormes marteaux chez le maréchal-ferrant du Prince & essayèrent d'enfoncer, menaçant de massacrer tout ce qui se trouveroit en dedans, si l'on n'ouvroit pas. Le géolier, feignant beaucoup d'effroi, ouvrit enfin.

*On enfonce
la porte de
la prison.*

Verhoef, suivi de quelques autres, s'élance dans l'appartement, & court au lit du Ruward: „ Traître, dit-il, il faut que tu meures; prie Dieu, & prépare-toi. ” Le Ruward demanda quel crime il avoit commis? „ Tu es assassin du Prince, ” répond Verhoef, „ un traître, un scélérat; dépêche. ” Tandis qu'il se préparoit à la mort, les autres bourgeois lui faisoient mille outrages. L'un d'eux voulut l'assommer avec la crosse de son fusil; le coup mal dirigé abîma le lit sans blesser le Ruward. Il se leva: son frere demanda à ces furieux, s'ils en vouloient aussi à sa vie? „ Oui, ” „ scélérat, lui répond-on, traître, brigand; tu subiras le même sort que ton frere. ” Comme il vouloit répondre, on lui porta un coup de crosse de fusil sur la tête & le sang en sortit: Jean de Witt, sans rien répondre,

*Les deux
freres sont
outragés.*

*Jean de
Witt est
blessé.*

(1) Hist. de la vie & de la mort des freres de Witt.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

mit son mouchoir sur sa blessure. „ Mes amis, leur dit-il, si vous en voulez à ma vie, achevez-moi sur l'heure.” Alors le féroce Verhoef s'écria que c'étoit en public que de pareils scélérats devoient mourir, comme ils avoient fait mourir du Buat & van der Graaf. Les Officiers & les bourgeois qui les gardoient, ayant voulu prendre leur parti, furent traités de scélérats eux-mêmes, qui s'étoient laissé corrompre. Alors on fit descendre les prisonniers; l'aîné s'appuyoit sur son frere, protestant qu'ils étoient innocens & qu'on n'avoit qu'à les conduire à la justice. Un de ces furieux fit rouler sur Corneille une planche, qui l'entraîna jusques au bas de l'escalier (1).

On les con-
duit hors
de la pri-
son.

On les traîne hors de la prison. Jean de Witt avoit perdu son chapeau. En sortant dans la rue, il fut blessé au visage d'un coup de pique par le Notaire van Loenen: il voulut se glisser derriere les rangs des bourgeois; mais ils l'arrêterent en serrant leurs files. Van Vaalen le coucha en joue, mais le mousquet n'ayant pas pris feu, il l'en frappa si rudement de la crosse, qu'il le renversa, & Vaalen s'écria: „ voilà l'Edit perpétuel par terre!” De Witt se releva sur ses genoux, & comme il prioit Dieu en levant ses mains vers le Ciel: „ toi, prier! lui dit Pierre Verhagen; toi, penser à Dieu! „ tu ne crois pas qu'il y ait un Dieu, il y a longtemps que tu l'as renié par tes crimes & par tes trahisons.” En même temps il le terrasse d'un coup de crosse de fusil. Christophe de Haan & plusieurs autres l'acheverent. Le Ruward avoit aussi été renversé & assommé à coups de crosse de fusil & percé de plusieurs coups d'épée. On mit les cadavres l'un auprès de l'autre, & les bourgeois, formant autour un demi-cercle, firent sur eux une décharge générale, comme si chacun eût craint qu'on pût lui reprocher de n'avoir pas trempé dans cet horrible assassinat. La

Ils sont
massacrés.

Leurs ca-
davres
traînés
dans la
boue.

populace aidée de quelques bourgeois les traîna ensuite dans la boue, jusques au lieu où l'on exécute les malfaiteurs. Un matelot les attacha au gibet par les pieds. Landman, Ministre factieux, que de Witt avoit fait bannir pour ses sermons séditieux, crioit au matelot de pendre le Pension-

Mutilés &
attachés
au gibet.

naire un échelon plus haut: on déchira leurs habits, on mit leurs cadavres en pieces; on coupa les deux doigts de Jean de Witt, qui avoient, disoit-on, signé l'Edit perpétuel. On mit aux enchères différentes parties de leurs corps. Verhoef arracha leurs cœurs, qu'il conserva & qu'il faisoit voir pour de l'argent (2). L'un coupa avec les dents les parties honteuses du

Horreurs
commises
sur leurs
cadavres.

Ruward; l'autre lui arracha un œil & l'avalala; un troisième montrait un morceau de chair, en disant qu'il vouloit la manger avec son ami Tiche-

Tromp
spectateur
de ces atro-
cités.

laar. On est fâché de trouver le nom de Tromp parmi cette canaille. Un de ces barbares qui portoit le manteau de velours de Jean de Witt, rencontra Tromp, ennemi de ce dernier, à qui il dit, voici la guenille du traître Grand Jean: „ fort bien, l'ami,” lui dit Tromp, qui continua

(1) Hist. des Prov. Unies T. III.

(2) Hist. de la vie & de la mort des freres de Witt. Hist. des Prov. Unies T. III. Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Vie de Ruiter.

de regarder de sang-froid toutes ces horreurs. Simon Simonides, Ministre forcené, présent à ce spectacle, fit le lendemain l'éloge de cet assassinat & avança que Dieu réservoir des récompenses à ceux qui y avoient eu part. Un autre Ministre qui tenoit sa fortune du Ruward, ferma sa porte à son épouse, qui venoit demander un asyle à cet ingrat. A peine l'eut-il apperçue, qu'il lui dit brusquement de se retirer, parcequ'il ne vouloit pas être mêlé dans cette affaire.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Les gens d'église font l'éloge de ces monstres.

A minuit les Etats envoyerent quelques cavaliers. Les domestiques des de Witt détacherent les cadavres & les porterent dans la maison du Pensionnaire. Ils étoient si mutilés qu'il eut été difficile de distinguer aucun de leurs traits; ils furent transférés la nuit suivante, dans le caveau de Jean de Witt, escortés de quelques gens à cheval, sans qu'aucun de leurs parens & amis osât se trouver à ce convoi. On déposa leurs armoiries chez le marguillier, en attendant qu'un temps plus heureux permit de les mettre dans l'église. La populace força la maison & brisa les armoiries (1).

On les enterme.

Les Etats de Hollande avoient écrit au Prince; il se transporta à la Haye. On lui demanda de quelles peines on devoit punir cet assassinat? Il répondit que cette action ayant été commise par les principaux bourgeois, il pourroit y avoir beaucoup de danger à sévir contre eux, & l'on remarqua qu'aucun des meurtriers ne fût cité en justice (2). Cependant l'histoire remarque que les auteurs de cette sanglante tragédie périrent misérablement. Van Bankem, nommé par son Altesse Baillif de la Haye, fut condamné quatre ans après pour ses malversations à perdre la tête. Verhoef s'étant rendu coupable de plusieurs crimes, fût condamné à être fouetté publiquement. Tichelaar ayant été fait Substitut du Seigneur de Heenvliet, fût démis de son emploi pour quelque friponnerie; mendiant longtems dans les rues de la Haye sans que personne en eût pitié, il mourut dans la misère. Van Valen périt plus misérablement encore: mais Guillaume III jugeant, comme un de ses successeurs, que tout ce qui fût arrivé par amour pour lui, ne poursuivit point la vengeance des de Witt. Corneille étoit grand homme de mer, son frere étoit un plus grand homme encore: les Historiens contemporains exaltent la vivacité de son esprit, la solidité de son jugement, son éloquence persuasive, son habileté pour les négociations & pour les affaires du gouvernement, qui l'avoient rendu l'oracle des assemblées de l'Etat. Il avoit rendu de grands services à la République: il mit un si grand ordre dans les finances, qu'après qu'il se fût démis de sa charge, les Etats de Hollande le prièrent de leur donner par écrit, une idée des opérations qu'il avoit suivies. Temple, Anglois & ami de Guillaume III, avoue lui-même qu'il n'avoit jamais vu personne à qui les différens intérêts des Princes fussent mieux connus. Grand mathématicien, il donna une preuve de son savoir, lorsque contre le sentiment des pilotes, il fit heureusement mettre en mer d'un endroit du Texel

Guillaume empêche que les meurtriers soient punis.

Leur fin tragique.

Eloge des deux freres.

(1) Hist. du Stadhouderat par M. l'Abbé Raynal.

(2) Hist. des Provinces-Unies T. III. Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Le Prince
ne poursuit
point leur
vengeance.

Ruiter
leur ami
est menacé
& insulté.

On force
les Magi-
strats
actuels à se
démettre.

par un vent que jusques alors on avoit cru contraire. C'étoit, dit Burnet, (encore un Anglois) un homme honnête, sincère, intègre, qui ne connoissoit d'autre ruse que celle de se taire. Son obstination à exclure le Prince d'Orange de l'administration des affaires, causa sa perte; s'il eut réussi à abolir pour toujours le Stadhouderat, la République eût fini par lui ériger des statues. Temple ne reproche aux Hollandois que deux actes de cruauté, le traitement barbare qu'ils ont fait à quelques Anglois dans les Indes-Orientales, & l'horrible meurtre des freres de Witt, & surtout du Pensionnaire (1). Le pere de ce grand homme, Jaques de Witt, Maître des comptes, se démit de sa charge, & mourut dix-huit mois après ses fils. Un Ecrivain partisan ou flatteur des Stadhouders, veut, que lorsque les courtisans du Prince, ennemis du Pensionnaire, lui annoncerent la nouvelle de sa mort, il pâlit & parla de de Witt très avantageusement: & qu'il l'auroit peut-être vengé, si les corrupteurs de sa jeunesse ne lui eussent exagéré les dangers qui pouvoient en résulter, à cause des personnages considérables qu'il eût fallu poursuivre (2).

Ruiter étoit l'ami des freres de Witt: il écrivit en leur faveur & déplora leur mort. Quelques ennemis de ce grand homme répandoient parmi la populace, qu'il avoit voulu livrer la flotte aux François; les séditieux se rassemblèrent, sa maison étoit menacée; son épouse éplorée eut recours à Wessel Smith, Capitaine d'une compagnie bourgeoise, dont la prudence & la sagesse parvinrent avec bien de la peine à se procurer des secours & à dissiper la canaille. Ruiter, la seule espérance de la République, fût obligé de demander une sauve-garde à Guillaume, contre ses compatriotes qu'il défendoit (3). Le Prince, il est vrai, avoit prévenu sa demande; mais on la lui envoya sur la flotte, où elle lui étoit fort inutile, & son épouse ne la reçut que trois semaines après. Cette précaution ne garantit pas entièrement Ruiter; car dans le mois d'Octobre étant à Amsterdam, après la rentrée de la flotte, un inconnu alla frapper à sa porte, tenant dans sa main un large couteau & demanda à lui parler; Ruiter qui l'entendit, descendit lui-même: l'assassin s'avança vers lui; mais un domestique de Ruiter fit tomber une échelle qu'il tenoit, sur ce scélérat, qui prit la fuite, sans qu'on pût parvenir à le retrouver. De Groot fils de Grotius qui avoit été l'ami intime des de Witt, prit le parti de se retirer, & il ne pût revenir dans sa patrie que quelques années après, malgré beaucoup d'oppositions.

Comme l'intérêt de l'Etat & l'amour du Prince n'étoient ni les principaux, ni les véritables motifs des partisans du rétablissement du Stadhouderat, ils semerent dans le public des traits injurieux contre la Magistrature; le Prince se fit autoriser par les Etats de Hollande, à demander aux Magistrats des villes de cette Province, qu'ils se démissent eux-mêmes de leurs charges, & à les y obliger s'ils ne le vouloient pas.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. Hist. du Stadhouderat. Temple Rem. sur les Prov. Unies. Burnet Hist. d'Angleterre.

(2) Hist. du Stadhouderat. Rem. de Roussel.

(3) Vie de Ruiter par Brandt.

faire volontairement, sauf toutefois l'honneur des Magistrats qui se soumettroient, ou qui seroient déposés par l'ordre du Prince d'Orange (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

D'abord on publia une amnistie générale par rapport aux derniers tumultes, de quelque nature qu'ils pussent être & quels qu'en fussent les auteurs; ordonnant que tout fût entièrement aboli, oublié & pardonné, avec défense expresse à tous Juges & Magistrats, d'en faire jamais aucune information: mais ce qu'il y eut de scandaleux, c'est qu'à la faveur de cette amnistie les assassins furent récompensés. Borrebach fut retabli dans son emploi des postes; nous avons déjà remarqué que van Bankem obtint une charge honorable: de Maas, & quelques autres obtinrent le prix du sang qu'ils avoient répandu. Leur malheureuse fin fut une suite de leur perversité, si elle ne fût point la punition celeste de ce meurtre.

*Les assassins
des de Witt
obtiennent
des em-
plois.*

Il est temps de reprendre le fil des expéditions militaires, interrompu par ces tristes détails. Ruiter avoit sauvé & ramené en sûreté dans les ports de la République, la flotte des Indes qui revenoit en Hollande & que les Anglois avoient résolu d'enlever: il trompa leur vigilance & fit habilement échouer leur projet (2).

Depuis l'élévation de Guillaume III au Stadhouderat, ses talens se déployoient: il forma le dessein d'enlever Naarden aux François; mais le succès ne répondit pas à ses dispositions: son entreprise sur Woerden ne fut pas plus heureuse, le Comte de la Marck qui y commandoit, la fit échouer: Frédéric de Nassau Zuilenstein fut tué devant cette place (3). C'étoit un des auteurs de la mort des de Witt (3).

*Guillaume
veut enle-
ver aux
François
Naarden
& Woer-
den: il
échoue.*

La rapidité des conquêtes de Louis XIV avoit jetté l'alarme parmi les Princes d'Allemagne. L'Empereur, le Roi de Dannemarck, l'Electeur de Brandebourg, le Duc de Brunswick, celui de Lunebourg & la Régente de Hesse-Cassel avoient conclu à Brunswick, le 22 Septembre, un Traité de défense & d'assistance mutuelles, par lequel l'Empereur, le Roi de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg s'engageoient d'avoir chacun sur pied, trois mille chevaux & six mille fantassins; les Ducs de Brunswick promettoient d'avoir à eux, deux mille chevaux & deux mille deux cents fantassins. Cette Alliance n'avoit pour objet que la défense de l'Empire; mais elle engagea Louis XIV à leur opposer des troupes & c'étoit beaucoup pour les Provinces-Unies, accablées de tous les fléaux d'une guerre malheureuse, & par les exactions que Louis mettoit sur les Provinces conquises; exactions d'autant plus fortes, qu'il commençoit à s'appercevoir qu'il ne garderoit pas ses conquêtes.

*Ligue en-
tre les
Princes de
l'Empire.*

Les échecs de Naarden & de Woerden n'avoient pas découragé le Prince d'Orange, fort des troupes Espagnoles qui s'étoient jointes aux

(1) Hist. des Provinces-Unies, par le Clerc. T. III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III.

(2) Vie de Ruiter par Brandt.

(3) Le P. Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray T. III.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Belles ma-
nœuvres de
Guillaume.

Il assiège
Charleroi.

Il est obligé
de se reti-
rer.

siennes. Pour dégager la Hollande, il résolut d'attirer les François d'un autre côté. Il marche sur Liege au milieu de l'hiver. On crut qu'il vouloit se joindre aux troupes de l'Electeur de Brandebourg; mais comme Turenne les avoit repoussées, il fit croire que son dessein étoit d'aller à Tongres & à Maseick. Le Duc de Duras craignant d'être surpris à Tongres, appella le Comte de Montal qui étoit à Charleroi. (1) Le Prince d'Orange qui en vouloit précisément à Charleroi, les confirma dans cette opinion, en faisant faire dans Maestricht une grande quantité d'outils à remuer la terre. Montal se jeta dans Tongres: le Prince y envoya 800 hommes pour l'investir. Il devoit être joint par l'armée Impériale sous les ordres de Montecuculli & par celle de l'Electeur; mais leur lenteur fit manquer ce projet: le Prince repassa la Meuse, revint à Maestricht & fit semblant de vouloir continuer le siege de Tongres; mais pendant qu'il y retenoit Montal, il faisoit assiéger Charleroi par le Comte de Marfin. Ce siege donna beaucoup d'inquiétude aux François. Montal piqué de s'être laissé tromper par les marches savantes du jeune Prince, sort de Tongres avec soixante cavaliers choisis, soutenus par cinquante autres, leur fait prendre l'écharpe rouge, pour qu'on les crût Espagnols, marche au travers des bois & se mêle au point du jour avec les Hollandois. Au dernier corps de garde il est reconnu par le Colonel Floris, qu'il tue, & l'épée à la main il se jette dans la ville en se battant contre ceux qui le poursuivent. Il paroît sur les remparts & fait faire une décharge de toute l'artillerie de la place. Il n'avoit perdu que quatorze hommes. Le Prince d'Orange qui avoit si bien su tromper l'ennemi, & qui dans tout autre temps eut réussi, avoit pourtant mal pris ses mesures. La rigueur de la saison & la gélée, qui avoit endurci la terre, empêcherent les travaux du siege, & il fut obligé de se retirer (2).

Le Duc de Luxembourg voulant profiter de l'éloignement de Guillaume, tenta de surprendre la Hollande, à la faveur des glaces qui rendoient les inondations & les coupures des remparts inutiles. Il rassembla huit mille hommes le 26 de Décembre. Le froid ayant augmenté, on se mit en marche au Nord du Rhin. L'alarme étoit générale à la Haye; mais le froid diminua, le dégel survint; quelques canaux couloient sans obstacle: on jeta des ponts; il y en eut un qui rompit & qui sépara l'armée en deux. Le Comte de Konigsmarck étoit à Bodegrave: le Baillif de Nieuwcop lui envoya demander du secours & avec quelques payfans forma cinq compagnies. Il fut attaqué par les François, qui ne purent le forcer. Pendant qu'on travailloit à refaire le pont, les François attaquèrent Swammerdam; Konigsmarck abandonna Bodegrave & se retira du côté de Leide, laissant ses soldats piller le village. Le Duc de Luxembourg s'empara de Swammerdam & de

(1) Contin. de Mezeray. Le P. Daniel, *ubi supra*.

(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. L. XV.

Bodegrave ; mais le dégel étoit si grand , il tomboit une si grande quantité de neige , que le Duc se trouva dans le plus grand embarras pour retourner à Utrecht ; les prairies étoient inondées , les digues sur lesquelles il falloit marcher , l'étoient en partie : on ne pouvoit passer sur celle qui va jusques à Woerden sans prendre Nicuwerbruggen , poste très bien fortifié ; mais le Duc ayant appris qu'on venoit d'en retirer la garnison , ne trouva plus d'obstacle. Les François en se retirant , pillèrent Bodegrave & Swammerdam , y firent beaucoup de désordre , & en emportèrent un riche butin. (1) Mais ils n'y commirent pas autant de cruautés que l'ont dit quelques historiens , intéressés à inspirer à la Nation de la haine contre les François. (2) La gélée dont les François avoient voulu profiter , engagea une partie de la garnison de Groningue , à marcher à la faveur du brouillard à Coevorden , & elle emporta cette place. Ce succès consola un peu les Hollandois , & termina l'année 1672 , si fertile en événemens mémorables.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Les François pillent Swammerdam & Bodegrave.

Coevorden repris par les Hollandois.

Le Stadhouder profitant du pouvoir de changer les Magistrats , avoit congédié du service des villes , ceux dont il craignoit l'attachement à l'ancien Gouvernement. Fagel avoit été nommé Pensionnaire : c'étoit un homme d'un mérite distingué : il avoit été l'ami de son prédécesseur , sans en avoir été moins attaché à la Maison d'Orange.

Ann. 1673.

Fagel, Grand-Pensionnaire.

Le Prince donna un exemple de sévérité au sujet du Colonel Pain-&-Vin , qui avoit retiré la garnison de Nieuwerbruggen , & facilité par-là la retraite des François à Utrecht. Konigsmarck lui avoit confié ce poste avec deux bataillons. Pain-&-Vin voyant que toute communication avec lui étoit coupée par la prise de Swammerdam & de Bodegrave , crut devoir se retirer à Gouda , à l'exemple de son Général , qui s'étoit retiré à Goudeschesluis. On lui fit un crime de sa retraite , quoiqu'on convint de la difficulté de sauver ce poste. Le Conseil de guerre le condamna à perdre ses biens & à une prison perpétuelle. Le Prince trouvant la sentence trop modérée , en ordonna la révision ; on aggrava la peine ; il évoqua l'affaire à son tribunal & nomma une Commission , qui le condamna à avoir la tête tranchée. Wirtz avoit refusé d'être du nombre des Juges , en disant qu'il ne vouloit pas ressembler à Pilate , & répandre le sang innocent pour plaire au peuple (3).

Sévérité du Stadhouder.

La Suede qui avoit déjà proposé sa médiation pour accommoder les Puissances belligérantes , la proposoit encore. On avoit d'abord désigné le Congrès à Cologne ; l'Angleterre préféroit Aix-la-Chapelle ; les Etats Généraux y avoient consenti. Les deux Rois se réunirent en faveur de Dunkerque & pro-

(1) Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. L. XV

(3) Hist. des Provinces-Unies, *ubi supra*.

SECT. XII.
*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

*Discussions
entre les
Etats &
l'Electeur
de Bran-
debourg.
L'Electeur
fait sa
paix avec
la France.*

posèrent une suspension d'armes, pour trois mois. Les EE. GG. rejeterent l'une & l'autre. On parla encore de Cologne. Il y eut des débats entre les Etats & l'Electeur de Brandebourg. Ils lui reprochoient trop de lenteur à les secourir. L'Electeur justifioit cette lenteur & se plaignoit du défaut de paiement des subsides. (1) Il faisoit valoir sa course en Westphalie, quoique cette Province eût été dévastée par l'Evêque de Munster, & par celui de Cologne. Ses troupes avoient en deux occasions battu celles des Evêques. Il prétendoit que l'inaction des Impériaux l'avoit empêché de rien entreprendre contre Turenne au camp d'Unna. Enfin après bien des justifications & des reproches, l'Electeur finit par faire sa paix avec la France, & par conseiller aux EE. GG. de faire une trêve avec cette Puissance victorieuse : mais les EE. GG. rejeterent cette proposition, qui leur fut faite par les Suédois, & la guerre continua. Chacun de son côté fit ses préparatifs; cependant les négociations continuerent à Cologne.

*Louis XIV
assiège
Maastricht.*

*Il se rend
maître de
la place.*

*Il y perd
trois mille
hommes.*

Les François entrèrent les premiers en campagne. Louis XIV partagea son armée en trois corps. L'un sous les ordres de Turenne, étoit destiné à couvrir les environs de la Moselle & les bords du Rhin. Le Prince de Condé fut envoyé à Utrecht avec l'autre. Le Roi se réserva le troisieme; il partit de Versailles le 1 de Mai, avec la Reine & la Cour, comme pour leur faire voir les pays conquis. Il alla droit à Lille, d'où il se rendit à Courtrai, qui étoit le rendez-vous de l'armée, & alla camper à environ demi-lieue de Gand, entre la Lis & le Canal de Bruges. (2) On craignit pour le Sas de Gand & pour Hulst: il tourna du côté de Bruxelles; mais tandis que par ces fausses marches, il obligeoit le Comte de Monterey de retirer les troupes Espagnoles, le Comte de Montal dispoisoit tout pour investir Maastricht avec les garnisons de Maseick & de Tongres. L'armée Royale, de quarante mille hommes, s'y rendit le 10 de Juin. La place avoit été négligée; la garnison étoit de quatre mille fantassins & de huit ou neuf cents chevaux. Le Prince de Salm, le Marquis de Morbeck & le Comte de Tilly s'y renfermerent; le Colonel Farjaux y commandoit. Vauban, qui conduisoit le siege, dit Voltaire, se servit pour la premiere fois des paralleles inventées par des Ingénieurs Italiens, au service des Turcs au siege de Candie. (3) Farjaux fit une très belle défense: il tenta une sortie, dès que la tranchée fut ouverte; il fut repoussé. Il vouloit s'ensevelir sous les murs qu'il défendoit, plutôt que de se rendre; mais le Clergé, les Magistrats & la Bourgeoisie, voyant tous les ouvrages ruinés & une brèche de plus de dix toises, l'obligerent de capituler le dix-huitieme jour. Le Roi accorda tous les honneurs de la guerre à la garnison, qui étoit réduite au quart. Les François avoient perdu trois mille hommes à ce siege (4).

(1) Puffend. Rer. Brand. L. XI.
(2) Contin. de l'Abrég. Chron. de Mezeray, T. VIII.
(3) Siecle de Louis XIV. Ch. X.
(4) Le P. Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

Le Roi partagea son armée en trois corps : l'un sous les ordres du Maréchal d'Humieres, devoit observer les mouvemens des Espagnols dans les Pays-Bas ; l'autre marcha dans le pays de Trêves, sous les ordres du Marquis de Rochefort, & le Roi entra en Lorraine avec le troisieme. Ce Prince avoit eu le projet de faire le siege de Breda ; mais on prétend que le Comte de Tott, Ambassadeur de Suede, lui déclara que s'il ne mettoit point des bornes à ses conquêtes dans les Pays-Bas, Sa Majesté Suédoise romproit avec la G. B., & que le Roi lui promit de ne plus y faire aucun siege (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

Le Prince de Condé envoyé à Lille pour couvrir, de ce côté, les conquêtes des François, avoit dégarni Utrecht d'une partie de troupes Françaises : Guillaume profita de cette circonstance pour assiéger Naarden. Il donna le change à Luxembourg en faisant canonner Bommel, & investir Grave : le Duc envoya cinq à six mille hommes à Thiel ; mais le Prince ramena son armée à grandes journées à Alphen, s'avança jusques à Ouderkerk, & malgré un violent orage passa le Vegt. Naarden, dont la garnison effrayoit la Hollande, fut investi. Du Pas y commandoit & les François avoient réparé les anciennes fortifications. Le Prince fit faire un feu terrible. La contrescarpe & les ravelins furent emportés, enfin l'assaut général ayant été ordonné, du Pas capitula. On accusa le Duc de Luxembourg de négligence, & du Pas fut puni par la privation de ses emplois, quoiqu'il eût averti le Duc de la marche du Prince, & de la foiblesse de sa garnison (2).

*Guillaume
emporte
Naarden.*

Les nouveaux Traités que les Etats Généraux venoient de conclure avec la Maison d'Autriche, tant en Allemagne qu'en Espagne, avec le Roi de Dannemarck & le Duc de Lorraine, avoient déterminé Louis XIV à marcher dans les Etats du dernier. Enfin l'Espagne déclara formellement la guerre à la France.

Jean Maurice de Nassau passa en Frise avec huit régimens, pour s'opposer à l'Evêque de Munster. Maurice fit inonder une partie des pays sur lesquels l'Evêque auroit pu se jeter. Il battit une partie de ses troupes près de Staphorst, & s'empara du fort de Bondernieuwland. Rabenhaupt battit un corps de cinq mille hommes, que l'Evêque envoioit au secours du fort. Les Munsteriens perdirent le Colonel Wedel, Kalcar & plusieurs autres Officiers : il y eut divers combats entre les deux partis. Enfin l'Evêque fut obligé d'aller prendre son quartier d'hiver à Zwoll & à Steenwyk : il envoya les François qu'il avoit sous ses ordres, à Arnhem, Zutphen & Doesbourg.

*Echecs de
l'Evêque de
Munster.*

Les deux Evêques avoient été rappelés par l'Empereur, pour défendre l'Empire ; mais ils n'en continuèrent pas moins leurs hostilités contre les Provinces-Unies : le Prince d'Orange d'accord avec l'Empereur, forma le projet d'aller assiéger Bonn sur le Rhin, résidence de l'Archevêque de Cologne ; il passa par le Brabant, & les armées de l'Empereur &

*Guillaume
assiège
Bonn.*

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. XIV.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

*Ils'en rend
maître.*

*Les Fran-
çois évac-
uent les
Provinces-
Unies.*

*Utrecht
offre le
Stadhou-
derat à
Guillaume.*

du Roi d'Espagne s'étant jointes à celle des Provinces-Unies, on investit la ville de Bonn le 5 de Novembre. Bonn avoit de bons remparts, garnis de quatre-vingts piéces de canon & une garnison de deux mille hommes. Le Prince de Condé avoit envoyé d'Humieres pour secourir la place; mais tout ce qu'il put faire, fut d'y introduire cent dragons que Montecuculli laissa passer, les prenant pour des Lorrains. Guillaume fit ouvrir la tranchée le 7 de Novembre; le 11 les dehors furent emportés. Le Comte de Konigsmarck périt dans cette action: mais le lendemain, les assiégés demandèrent à capituler; la garnison obtint quelques honneurs, & elle fut conduite par une escorte jusques à Nuis (1).

Le Congrès qui s'étoit tenu à Cologne, n'avoit plus lieu, à cause de l'enlèvement du Prince de Furstemberg, par l'ordre de l'Empereur, & à cause de la saisie de quarante mille écus sur les chariots de l'Ambassadeur de France, dans une ville regardée comme neutre (2). La médiation de la Suede n'avoit rien produit. Les subsides que Louis XIV payoit à cette Puissance la rendoient trop partiale. Les Hollandois tirèrent un plus grand avantage de leur Alliance avec l'Empereur & le Roi d'Espagne. Leur marche vers le Rhin, le vœu des Anglois pour la paix avec les EE. GG., déterminèrent les François à évacuer même avant la fin de l'année, la plupart des places qu'ils occupoient dans les Provinces-Unies. Ils abandonnerent les trois Provinces conquises; „ mais ce ne fut pas sans les avoir rançonnées: „ l'Intendant Robert tira de la seule Province d'Utrecht, en un an, „ seize cens soixante-huit mille florins. On étoit si pressé d'évacuer le „ pays, qu'on avoit pris avec tant de rapidité, que vingt-huit mille „ prisonniers Hollandois furent rendus pour un écu par soldat.” L'arc de triomphe de la porte St. Denis & les autres monumens de la conquête étoient à peine achevés, que la conquête étoit déjà abandonnée. (3) Louis XIV n'avoit pas tardé jusques alors à sentir la faute qu'il avoit faite, d'avoir affoibli son armée, pour garder trop de places.

Dès que les François furent hors d'Utrecht, on en ferma les portes. On arbora sur le clocher de la Cathédrale le pavillon d'Orange, & l'on fit partir des Députés pour offrir à Guillaume III le Stadhouderat de la Province. Les ornemens du Catholicisme furent enlevés de l'église. Le Comte de Hoorn mit dans la ville garnison Hollandoise: il suspendit de leurs fonctions, à la requête de la bourgeoisie, tous les membres de la Régence. Cinq Députés des Etats confirmèrent cette suspension. Les villes de cette Province, & celles de Gueldres furent évacuées. Les François rasèrent les forts

(1) Le P. Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray. T. VIII.

(2) Hist. des Provinces-Unies, par le Clerc.

(3) Volt. Siècle de Louis XIV. Ch. XI.

forts qu'ils abandonnoient. Les Munsteriens sortirent aussi des villes d'Overyffel (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

Cependant Ruitersoutenoit sur mer la gloire de la République, & relevoit ses espérances. Sa flotte n'étoit pas à beaucoup près aussi considérable que celle des deux Couronnes : elle avoit couru les plus grands dangers. Un Ecoissois, nommé Jean Frazer, avoit formé le projet de brûler tous les vaisseaux qui étoient dans le port d'Amsterdam. Le Magistrat fut averti du complot par ceux qui l'avoient vu composer les feux d'artifice, dont il devoit se servir. Frazer fut pris, avoua tout, fut étranglé, roué, eut le visage brûlé avec de la paille, & demeura exposé sur la roue.

*Complot de
brûler la
flotte.*

Ruiters fit renouveler & publier les ordonnances, concernant la discipline, les récompenses & les peines. Le Prince d'Orange donna à Tromp l'emploi de Lieutenant-Amiral, vacant par la mort de van Ghent; mais après avoir exigé de Tromp, sa parole, qu'il suivroit fidelement les ordres de Ruiters, & qu'il vivroit avec lui en bonne intelligence (2).

On avoit résolu de fermer l'embouchure de la Tamise, en faisant couler à fond à l'entrée de la rivière divers vaisseaux chargés de pierres, qui n'étoient point en état de servir. Ruiters divisa la flotte en trois escadres; mais une brume ayant arrêté les vaisseaux qu'on vouloit couler bas, donna le temps aux Anglois de descendre la Tamise, & l'entreprise échoua.

Il y avoit sept ans que Tromp & Ruiters ne se voyoient point: Tromp étant arrivé avec son escadre, passa sur le bord de Ruiters & ils s'embrassèrent. Leur réunion étoit sincère, ils se donnerent mutuellement les plus vives marques d'amitié (3).

*Réconci-
liation de
Tromp &
de Ruiters.*

La flotte Angloise & Françoisse projettoit une descente sur les terres des Etats. Le 30 de Mai les deux Commissaires du Prince & le Conseil de guerre, résolurent de conserver autant qu'il seroit possible, l'avantage du poste dans le Schoneveldt, & de s'opposer vigoureusement aux Anglois. Le 7 de Juin, le jour même que s'étoit donnée la bataille de Soulsbay, l'année précédente, la flotte ennemie s'étant approchée au nombre de cent quarante voiles, Ruiters assembla les Officiers & il fut résolu qu'on attendroit les ennemis. A peine se furent-ils retirés, que la flotte Françoisse & Angloise rangée en forme de croissant avança. Elle étoit commandée par le Prince Robert, Commandant en particulier l'escadre rouge, qui formoit le corps de bataille: l'avant-garde portant pavillon blanc, étoit commandée par le Comte d'Etrées, & Spragge commandoit l'escadre bleue, qui faisoit l'arrière-garde. Les Anglois, persuadés que la flotte Hollandoise ne les attendroit pas, détachèrent trente-quatre fregates pour la suivre sur les côtes de Zélande; elles

*Combat de
Schone-
veldt.*

(1) Le Pere Daniel, Regne de Louis XIV.

(2) Hist. des Provinces-Unies, par le Clerc. Abrégé de l'Hist. de Hollande, *ubi supra*.

(3) Vie de Ruiters, par Brandt.

SECT. XII. tirerent sans effet quelques bordées de loin. L'escadre Française attaqua celle de Tromp à une heure après-midi ; le Vice-Amiral Schram fut emporté d'un boulet.

Hist. de Hollande.
1667-1697.

Tandis que l'escadre Hollandoise faisoit un feu terrible sur les François, les escadres rouge & bleue avançaient sur celles de Ruiters & de Bankert, qui alloient au devant de l'ennemi. Le combat fut sanglant ; Ruiters avoit en tête Robert, & Bankert, Spragge ; ils percerent les escadres ennemies, & Ruiters s'apercevant que les vaisseaux Anglois lui laissoient le passage libre & s'écartoient pour éviter ses bordées, dit en riant à Bankert : „ vous voyez qu'ils redoutent encore les Sept Provinces, ” faisant allusion au vaisseau de ce nom qu'il montoit. Bankert perdit dans ce moment son grand mât de hune d'avant. Il y eut du désordre dans son escadre ; Ruiters répara tout. Ils se réunirent & jetterent à leur tour le désordre parmi les ennemis : ils séparèrent plusieurs vaisseaux du gros de la flotte ; mais Ruiters ne voyant pas l'escadre de Tromp, qui par trop d'ardeur n'agissoit pas de concert avec le reste de la flotte, jugea que ce brave homme avoit besoin de secours : il l'alla chercher, & ce ne fut qu'à six heures du soir qu'il le trouva en butte à toute l'escadre d'Etrées & à celle de Robert. Tromp étoit dans le plus grand danger. Il combattoit avec courage, il animoit les siens & les soutenoit de l'espérance d'être bientôt dégagés par Ruiters. Dès que Tromp l'aperçut : „ camarades, dit-il, voilà le bon pere (*) „ qui s'approche pour nous secourir. Je ne l'abandonnerai jamais tant „ que je vivrai. ” En effet la manœuvre de Ruiters dégagait Tromp, qui avoit été fort mal-traité, ayant été obligé de quitter son vaisseau pour passer sur un autre & de celui-là sur un troisième. Ruiters & Bankert forcerent les vaisseaux ennemis d'abandonner Tromp & de se retirer. Toute la flotte Hollandoise les suivit. Les Hollandais ne perdirent que quatre vaisseaux & peu de monde. Les Anglois & les François eurent environ quatorze vaisseaux coulés à fond ou brûlés. Les Anglois, selon l'usage, s'attribuerent la victoire, quoiqu'après le combat qui dura jusques à dix heures de la nuit, ils se fussent retirés sur leurs côtes sans fanal, & que Ruiters eût fait jeter l'ancre dans l'endroit même où le combat s'étoit donné, & qu'il s'y trouvât encore le lendemain. Les François, malgré l'imprudence de Tromp (§) ne purent s'empêcher d'admirer sa bravoure ; mais ils exaltoient surtout la conduite & l'audace de Ruiters. Le Comte d'Etrées écrivit à Colbert, en lui envoyant la relation du combat : „ Je voudrois de tout mon „ cœur payer de ma vie, la gloire d'une si belle action, & d'avoir „ marqué autant de conduite qu'en a témoigné Ruiters dans tout le „ combat. ” — „ D'Etrées, ” dit à ce sujet Voltaire, (1) „ mé-

Tromp est en danger.

Ruiters le dégage.

Victoire de Ruiters.

(*) C'étoit le nom que les matelots donnoient à Ruiters, comme les soldats François à Turenne. *Vie de Ruiters.*

(§) Il écrivoit à sa sœur le lendemain de ce combat : „ Je suis sur mon quatrième „ vaisseau, la Comète, & j'espère commencer aujourd'hui la danse des plus belles. „ Adieu. Courage ! sur ma parole tout ira bien. ”

(1) Siècle de Louis XIV. Ch. XI.

„ritoit que Ruiter eût ainsi parlé de lui.” Ruiter attribuoit modestement le succès du combat à Dieu, qui avoit opéré des merveilles avec des forces si inférieures (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

La flotte Angloise reparut le lendemain : une fregate fut envoyée à la découverte ; elle parut de cent quatre voiles, & moins forte de quarante. On se disposa à un second combat, il fut résolu d'attaquer les ennemis. On fit voile sur eux le 14. A cinq heures après-midi Spragge & Tromp en vinrent aux mains ; ensuite le Prince Robert & Ruiter, le Comte d'Etrées & Bankert ; mais il fut impossible d'établir un ordre de bataille réglé, parce que les Anglois firent voile vers leurs côtes & que le vent étoit forcé. On se battit jusques à la nuit avec un avantage égal. Le lendemain il ne parut ni Anglois ni François. Le Vice-Amiral Sweerts ayant été obligé de se retirer pendant le combat, Tromp lui en fit un crime ; mais il fut amplement justifié (2). *Second combat. L'avantage est égal.*

Les flottes remirent en mer & s'étant rencontrées sur les côtes de la Hollande, Ruiter se proposa de percer la flotte ennemie & de la battre vivement. Elle étoit beaucoup plus forte que celle des Etats. Cependant elle sembloit hésiter, tantôt faisant semblant d'éviter le combat & tantôt le cherchant. Ruiter conjectura de ces manœuvres que les Anglois vouloient l'attirer loin de leurs côtes, pour favoriser une descente en Zélande. Il fit retirer la flotte Hollandoise vers Schooneveldt : il ne se trompa point. Les Anglois continuerent au Nord-ouest & disparurent. On prit sur les côtes les plus grandes précautions.

Enfin le 20 d'Août, la flotte Angloise forte de cent cinquante voiles s'avança : Ruiter avertit Tromp & Bankert de ne rien précipiter & de se tenir serrés, & ayant gagné le vent sur les Anglois, il donna le signal de se mettre en ligne. La flotte étoit sur la côte de Hollande, à un peu moins de deux lieues de la terre. Les François & les Anglois attendoient les Hollandois à petites voiles. A neuf heures & demie du matin, Bankert tomba sur l'escadre du Comte d'Etrées : Ruiter attaqua le Prince Robert, & Tromp le Chevalier Spragge. D'Etrées demeura sur l'arriere. Le brave Martel, son Contre-Amiral, qui se plaignoit de n'être pas secondé par les François, se battit en héros contre quelques vaisseaux de l'escadre de Bankert : son vaisseau prit feu, il combattoit au milieu des flammes, & ne céda qu'à la nécessité de s'éloigner & de joindre les autres vaisseaux. Bankert, à qui les François avoient adressé un brûlot qui se consuma sans effet, donna la chasse aux François, attaqués en même temps par les Vice-Amiraux Evertsen & Spar ; mais ils se battirent toujours en retraite. Les escadres de Ruiter & du Prince Robert étoient animées de la même ardeur ; elles passerent plusieurs fois l'une au tra-

(1) Vie de Ruiter, par Brandt.

(2) Hist. des Prov. Unies. T. III.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

*Les deux
partis s'at-
tribuent la
victoire, qui
demeure à
Ruiters.*

*Paix entre
l'Angleter-
re & les
BP. UU.*

vers de l'autre. Ruiters mit l'escadre Angloise en désordre, l'obligea de se séparer, & força les brûlots qui suivoient le Prince Robert, pour brûler les vaisseaux qui s'approchoient, à s'éloigner. Les Anglois en avoient vingt-huit : les chaloupes Hollandoises en prirent une partie & en obligèrent plusieurs à se brûler. Van Nes fut maltraité par le Prince Robert, avant qu'il ne fût attaqué par Ruiters. Il prit la chasse à l'Ouest. Tromp s'étoit éloigné du gros de la flotte, Ruiters & Bankert l'allèrent chercher : il étoit aux prises avec Spragge. Leurs vaisseaux étoient si mal-traités, que chacun avoit été obligé de quitter le sien, & d'en monter un autre ; Tromp monta la Comete, & Spragge le St. George. Tromp le pressa si vivement, que forcé de l'abandonner encore, il prit un canot pour aller joindre le Royal Charles : le canot fut fracassé par un boulet & coula à fond : on retira de l'eau l'Amiral Anglois & plusieurs personnes de distinction, tous noyés. En même temps que Ruiters & Bankert venoient secourir Tromp, le Prince Robert venoit au secours de Spragge : le combat recommença avec plus de violence & ne finit qu'avec le jour. A peine y eut-il quelques blessés sur les vaisseaux de Ruiters & de Tromp (1). Les Anglois perdirent trois vaisseaux dans le combat. Spragge avoit sur son bord quatre cens morts & trois cens blessés, avant qu'il ne se noyât : du côté des Hollandois, Jean de Liefde & Isaac Sweerts, les Capitaines van Gelder, Visscher & quelques autres furent tués. Sweerts, grand écrivain & guerrier intrépide, fut généralement regretté : les Etats donnerent une gratification de deux mille florins à ses héritiers, ainsi qu'à ceux de de Liefde, en reconnaissance des services de ces deux braves Amiraux. La nuit même du combat, la flotte Angloise fut obligée de se retirer sur ses côtes pour se retablir. La flotte Hollandoise garda la mer & ne se retira que le lendemain. Charles II ne s'en attribua pas moins la victoire ; mais les Anglois qui ne pensoient pas comme lui, songerent sérieusement à faire la paix, persuadés que leur Roi ne soutenoit Louis XIV, que dans le dessein d'abolir la Religion Anglicane ; opinion que les Hollandois accrédi-
toient (2).

Le Chevalier Temple fut chargé des négociations ; mais avant de partir pour la Hollande, il eut avec le Roi une longue conversation, dans laquelle il fonda ses véritables sentimens, & lui fit sentir combien la guerre avec la Hollande étoit contraire à ses véritables intérêts & à ceux de l'Angleterre : qu'il étoit impossible d'y établir le Catholicisme. Temple partit pour la Haye, & la paix entre l'Angleterre & la République fut conclue & signée le 19 de Février. Alors Charles II offrit sa médiation pour procurer la paix générale. Elle fut acceptée par Louis XIV & par les Etats ; mais elle fut infructueuse.

(1) Vie de Ruiters, par Brandt.

(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray, Tome VIII.

Les négociations entamées à Cologne, furent brusquement interrompues ; soit que les Provinces-Unies ayant fait la paix avec l'Angleterre, rejettassent avec plus d'obstination les propositions de la France ; soit qu'en effet Louis XIV fût irrité de l'enlèvement de Guillaume de Furstemberg, que l'Empereur faisoit étroitement garder à Bonn. Ce Prince avoit ordonné à ses Ambassadeurs de rompre les négociations, jusques à l'élargissement d'un Ministre Plénipotentiaire, en qui le Droit des Gens étoit violé : élargissement que Léopold avoit refusé (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697. Louis XIV interrompt les négociations de Cologne : pourquoi ?

Les Plénipotentiaires des Etats Généraux, avant de se séparer, avoient remis aux Médiateurs un Mémoire, par lequel ils déclaroient n'avoir eu aucune part à cet événement, & que Louis XIV ne devoit pas le regarder comme une infraction au Droit des Gens ; parce que Furstemberg ne pouvoit pas représenter l'Electeur de Cologne, dans le lieu même de sa résidence, où il étoit présent. D'ailleurs Guillaume de Furstemberg avoit violé lui-même, la constitution du Corps Germanique dont il étoit membre. Quoiqu'il en soit, malgré la rupture de la France, les Etats n'en traitèrent pas moins avec l'Evêque de Munster & l'Electeur de Cologne ; ils renouvelèrent toutes leurs Alliances.

Paix des PP. UU. avec l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster.

Les Députés des Provinces de Gueldres, d'Overysse & d'Utrecht, n'étoient plus admis à l'Assemblée des Etats Généraux, depuis qu'elles avoient été forcées de se rendre à la France. Lorsque les François les évacuèrent, on mit en délibération à la Haye, si l'on devoit réincorporer ces Provinces à l'Union, & les regarder comme membres constitutifs de la République. Deux Provinces s'y opposoient ; mais la Zélande soutenue de l'avis du Prince, entraîna la pluralité, & les trois Provinces furent rétablies dans les mêmes rangs & privilèges, qu'elles avoient avant de tomber sous un joug étranger (2).

Gueldres, l'Overysse & Utrecht, réunis aux autres Provinces.

Les vertus & les talens du jeune Guillaume, inspiroient de jour en jour plus de confiance aux Alliés. Le Roi d'Espagne le nomma Généralissime de ses troupes dans les Pays-Bas. Dès qu'il se vit à la tête des troupes Espagnoles, Impériales & des Etats, il proposa d'aller chercher l'ennemi & de lui livrer bataille. Son avis fut généralement adopté. Le Prince de Condé étoit retranché près de la Sambre, entre les villes de Charleroi & de Fontaine-l'Evêque, couvert par des bois. L'armée des Alliés, forte de cinquante-cinq à soixante mille hommes, s'avança le 9 d'Août, à une lieue & demie des retranchemens du Prince de Condé, & se campa près du village de Seneff. Le Comte de Souches qui commandoit l'armée Impériale, conduisoit l'avant-garde ; le Comte de Monterey l'arrière-garde, soutenu de quatre mille chevaux, & le Prince d'Orange, le corps d'armée. Ils prirent la route de Marimont & de Binch. Condé détacha quatre cens chevaux,

Guillaume III est nommé Généralissime des troupes des Alliés.

Bataille de Seneff.

(1) Contin. de l'Abrégé Chron. de Mezeray. T. VIII.

(2) Hist. des Prov. Unies. T. III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III.

Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

commandés par St. Clair, & les envoya s'embusquer. St. Clair marcha une lieue & demie entre deux colonnes des ennemis. Il se fait voir dans la plaine de Binch, en chargeant un escadron, s'attire sur les bras toute la colonne & se bat en retraite de défilé en défilé. Le Prince de Condé voyant l'avant-garde & le corps de bataille engagés dans le défilé, fait sortir du Fay de son camp, pour attaquer l'arrière-garde. Le Comte de Montal tomba sur les troupes les plus à sa portée. Elles furent si effrayées, qu'au lieu de se joindre à celles qui les dévançoient, elles se jetterent dans l'église & dans les maisons de Seneff, abandonnant leurs équipages. Condé fit attaquer l'église & le village de Seneff par Montal, tandis qu'à la tête des gardes du corps, il marchoit contre l'arrière-garde avec les Ducs de Luxembourg & de Navailles, le Marquis de Rochefort & le Chevalier de Fourilles: il y eut un carnage horrible, Seneff fut forcé. Trois bataillons que le Prince d'Orange avoit envoyés au Prince de Vaudemont, qui, ne pouvant faire agir la cavalerie, les avoit postés en avant, n'empêchoient point qu'il ne fût prêt à succomber. Le Prince d'Orange envoya ordre à Souches d'aller à son secours; il ne parut que l'après-midi, & le détachement du Prince de Vaudemont fut mis en déroute par le Prince de Condé: une partie prit la fuite & l'autre se retira auprès de la cavalerie Espagnole, qui se jeta sur l'infanterie & la rompit. Le Prince d'Orange, malgré ce désordre, rallia son armée & la posta si avantageusement, qu'elle fut en état de faire tête à l'ennemi. (1) Le Prince de Condé peu content de ses avantages, ordonna au Chevalier de Fourilles d'attaquer le Prince d'Orange. Le Chevalier, qui voyoit le danger de cette attaque, voulut faire des représentations au Prince de Condé, qui pour toute réponse lui dit, qu'il ne lui demandoit pas des conseils, mais de l'obéissance, & qu'il n'étoit pas à s'appercevoir qu'il aimoit mieux raisonner que de se battre. Fourilles brave & rempli d'honneur, irrité de cet injuste reproche, marche à l'ennemi, se bat avec intrépidité, & comme il l'avoit prévu, perd beaucoup de monde, & reçoit une blessure mortelle. „Je voudrois, dit-il, avoir „encore assez de vie pour voir comment ce boucher s'en tirera.” Cependant Guillaume III profita de la témérité de Condé. Son artillerie emportoit des files entieres de cavalerie Française. Condé fit des efforts incroyables, sacrifiant les troupes de la Maison du Roi, qui taillerent en pieces une partie de la cavalerie Espagnole (2). Le Marquis d'Assentar fut tué. Condé fit marcher ce qui lui restoit de troupes, contre le corps de bataille: le combat devint encore plus furieux & ne finit que bien avant dans la nuit, ayant duré en tout dix-sept heures. Le Comte de Waldeck y reçut trois blessures, le Comte de Tilly & plusieurs autres Officiers furent blessés. Le Prince de Condé, qui n'avoit perdu que cent hommes dans le premier

(1) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. L. XV.

combat, en perdit dans le second presque autant que les Alliés dans toute la journée. Cette perte de part & d'autre alla à près de quatorze mille hommes. Il y eut du côté des François un très grand nombre d'Officiers tués, entr'autres Fourilles, Mestre de camp général de la cavalerie, Champvallon & Suzaney, Capitaines aux gardes. Du côté des Alliés, il y eut sept mille hommes tués. Le Prince Charles de Lorraine, le Prince Pio, le Comte de Chavagnac furent blessés (1). „ On blâme le Prince d'Orange, dit Voltaire, de n'avoir pas „ pris assez de précautions dans le passage du défilé; mais on ad- „ mire la manière dont il rétablit le désordre, & l'on n'approuva „ pas que Condé voulût recommencer le combat contre un ennemi „ trop bien retranché. Les deux Généraux dans ce mélange de fautes „ & de grandes actions, signaleront également leur présence d'esprit & „ leur courage. De tous les combats que donna le grand Condé, ce „ fut celui où il prodigua le plus sa vie & celle de ses soldats. Il „ eut trois chevaux tués sous lui. Ce que cette action eut de plus sin- „ gulier, c'est que les troupes de part & d'autre, après les mêlées „ les plus sanglantes & les plus acharnées, prirent la fuite le soir par „ une terreur panique. Le lendemain, les deux armées se retirèrent, „ chacune de son côté, aucune n'ayant ni le champ de bataille, ni „ la victoire, toutes les deux plutôt également affoiblies & vain- „ cues. (2) On chanta le *Te Deum* de part & d'autre: quoique de „ part & d'autre, dit le Comte de Chavagnac, il n'y eût pas de quoi „ chanter” (3).

Le plus grand témoignage que le Prince d'Orange put recevoir de sa valeur & de sa conduite, fut ce que le Prince de Condé dit de lui: „ qu'il avoit agi en tout en vieux Capitaine, excepté en „ s'exposant à trop de dangers, en quoi il avoit agi en jeune homme (4).” Les François firent un plus grand nombre de prisonniers & enleverent plus d'étendards.

Les deux armées se remirent en campagne quelque temps après. On crut qu'elles en viendroient à un second combat. Le Prince d'Orange brûloit de se signaler par une victoire remportée sur Condé, & Condé de se venger d'un jeune homme qui lui avoit disputé & qui avoit fait balancer la victoire. (5) Guillaume III, pour prouver qu'il n'avoit pas été vaincu, alla mettre le siège devant Oudenarde, & Condé, pour prouver qu'il n'avoit pas perdu la bataille, fit lever le siège. (6) Il est vrai que le Prince d'Orange fut abandonné par les troupes Impériales, pour leur avoir proposé de livrer bataille au Prince de Condé venant au secours d'Oudenarde; Sou-

(1) Le Pere Daniel, *ubi supra*. Contin. de Mezeray. T. VIII.

(2) Siècle de Louis XIV.

(3) Mémoires de Chavagnac.

(4) Mémoires du Chev. Temple.

(5) Hist. des Prov. Unies. T. III. Contin. de Mezeray. T. VII.

(6) Volt. Siècle de Louis XIV.

Sect. XII. Hist. de Hollande. 1667-1697. ches s'y opposa de la part de son Maître. L'Empereur qui rompoit tous les projets des Alliés, étoit conduit par Lobkowitz; mais ayant découvert que ce Ministre étoit d'intelligence avec la France, ce Prince fit saisir tous ses biens & l'exila. Il fut ordonné à Souches de se retirer dans son Gouvernement de Varadin (1).

Guillaume assiege & prend Grave.

Un détachement avoit été envoyé à Grave pour en faire le siege. Cette place, la seule que le Roi retenoit encore aux Provinces-Unies, appartenoit à Guillaume. Les François en avoient fait leur magasin, & avoient ajouté à ses fortifications: la garnison commandée par Chamilly, étoit très forte. Elle étoit investie depuis un mois. Le Prince d'Orange s'y rendit avec son armée: il ordonna lui-même les travaux du siege; il s'exposa à beaucoup de dangers, & en quinze jours il fut maître de la place. On y trouva des munitions de toute espece & trois cens pieces de canon. Le 2 de Décembre Huy se rendit aux Alliés, qui allerent prendre ensuite leurs quartiers.

Huy se rend aux Alliés.

Conquête de la Franche Comté.

Guillaume III revint à la Haye. Temple l'alla voir & il fut question de paix. Le Prince d'Orange n'en parut point éloigné; mais il tint ferme sur les conditions (2). Il fut attaqué bientôt après de la petite-vérole: les allarmes de la République furent vives, mais courtes: il fût heureusement guéri en peu de jours. Cependant Louis XIV se dédommageoit sur les Espagnols de la perte de ses conquêtes en Hollande. Il entreprit celle de la Franche-Comté au mois de Mars, & au mois de Juillet il étoit maître de cette Province (3).

Les belles actions de Guillaume III, sa valeur qui déterminna les E.E. GG. à le prier de ménager une vie si précieuse à la République, l'avoient rendu cher aux Provinces-Unies. Le parti Républicain étoit abattu. Les partisans du Prince étoient parvenus à faire rendre ses dignités héréditaires dans sa famille. On avoit établi pour principe que l'Etat devoit être gouverné comme une République souveraine & indépendante, sous la direction d'un Chef suprême, & que la charge de Stadhouder étoit essentielle à ce Gouvernement.

Médiation de l'Angleterre acceptée.

Nimegue est le lieu des conférences.

Les E.E. GG. avoient conclu la paix avec les Evêques de Munster & de Cologne. La médiation de la Suede, comme trop favorable à la France, avoit été rejetée. Charles II avoit offert la sienne aux Puissances belligérantes, & elle fût enfin acceptée, quoiqu'on scût que ce Prince panchoit aussi pour la France; mais on jugea qu'il seroit retenu par le Parlement, qui étoit peu favorable à cette Couronne. Les E.E. GG. proposerent Nimegue pour le lieu des négociations.

La Paix entre l'Angleterre & les Provinces-Unies avoit été conclue par l'entremise de Dom Pedro Fernand de Velasco, Marquis d'el Fresno, Amba-

(1) Cont. de Mezerai T. VIII. Hist. des Prov. Unies T. III.

(2) Mém. du Chevalier Temple.

(3) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV.

Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Charles II (*). Ce Prince cherchoit alors à gagner Guillaume III & à le prévenir en sa faveur contre ceux qu'il appelloit rebelles. Il lui faisoit naître l'espérance d'obtenir la main de Marie, fille aînée du Duc de York, frere de Charles; il essayoit de lui faire persuader par les Lords Arlington & d'Osbery, de faire la paix avec la France. Guillaume répondoit à toutes ces propositions avec réserve (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Dès que cette paix fut conclue, on diminua le nombre des vaisseaux: Ruiter fut consulté & ses avis furent mal suivis. La flotte fut composée de dix-huit vaisseaux de guerre depuis 66 jusqu'à 80 pieces de canon & de quatre cens matelots; de vingt-quatre vaisseaux de cinquante à soixante canons & 200 matelots; de douze fregates de 30 à 36 pieces de canon & de 130 matelots; de dix-huit brûlots, vingt-quatre flottes, douze grandes galiottes & douze petites. Lorsque cette flotte fut prête, elle se rendit dans la Manche vers le pas de Calais. On avoit donné à Ruiter une instruction fort détaillée pour le salut du Pavillon. Les côtes de France étoient fort allarmées; mais la flotte partit pour la Martinique; Ruiter & de Hornes ayant été repoussés à la premiere attaque, furent obligés de s'en retourner. Tromp de son côté avoit été envoyé pour tenter une descente à Belle-île en France, & ne fût pas plus heureux. Ces deux entreprises infructueuses furent les seules qu'on tenta depuis la paix, dans le courant de l'année (2).

On diminue la flotte.

Ruiter & Tromp manquent leurs Entreprises.

Il y avoit eu dans le mois d'Août un ouragan furieux, qui avoit désolé la Hollande; un vent impétueux, la foudre, la grêle, la pluie, causerent des dommages très considérables. A Utrecht quelques églises furent renversées avec leurs clochers, la cathédrale s'écroula, quantité de maisons furent ruinées.

Ouragans.

Ces malheurs sembloient annoncer le danger où se trouva bientôt après la Liberté Républicaine. L'autorité du Prince d'Orange revêtu des charges de ses ancêtres, parut trop bornée à ses partisans. Il ne tint point à Fagel, Grand Pensionnaire, homme d'un génie vaste & l'ame des projets de Guillaume, de l'élever au rang des Souverains: il voulût d'abord lui soumettre une partie de la République. Nicolas Fagel, son frere, & quelques autres membres de la Régence de Gueldre, après que les François eurent évacué

Ann. 1675. On travaille à donner au Prince d'Orange la Souveraineté sur quelques Provinces.

(*) Par les principaux articles, les EE. GG. des PP. UU. reconnoissant le droit que le Roi de la G. B. exige qu'on rende à son Pavillon l'honneur qui lui est dû dans les mers Océane & Méditerranée, déclarent que tous les vaisseaux appartenans aux PP. UU., navires de guerre ou non, séparés ou en corps d'armée, dans les mers depuis Finisterre jusques au milieu du pays de Norwege appellé des Etats, donneront le dessus à tous les navires du Roi de la G. B., abaisseront leurs plus hautes voiles. Honneur que les PP. UU. avoient fait de tout temps & en tous lieux, aux ancêtres de S. M. Que les articles du Traité de 1667 seront observés à l'égard de la Colonie de Surinam; libre à S. M. d'y envoyer savoir en quel état sont ses sujets, fixer le temps de leur départ, de leur transport; &c. que toutes les villes, ports, châteaux ou forts, terres, villes, îles, en Europe ou ailleurs, seront rendues; que le Traité de Bréda & ceux qu'il avoit confirmés seroient renouvelés, &c.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. C. XIV. Mém. du Chevalier Temple.

(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Guillaume
y trouve de
fortes oppo-
sitions.

Il refuse
malgré lui.

cette Province, à force d'exalter les services que le Prince avoit rendus, disposerent les cœurs à la reconnoissance, & firent naître l'idée de lui déferer le titre de Duc de Gueldres & le titre de Comte de Zutphen, avec la Souveraineté; seul moyen, disoit-on, de payer les arrérages que cette Province devoit à l'Union, parceque le Prince la regardant comme son bien propre, seroit intéressé à lui accorder une protection particulière (1). La proposition fut si bien accueillie, que les députés des trois Quartiers allerent lui offrir de le faire Duc; mais il leur répondit qu'il ne pouvoit prendre une résolution définitive sur un objet aussi important, qu'après avoir consulté les autres Provinces. Il consulta d'abord celle d'Utrecht, qui se contenta de faire des vœux pour lui & de lui promettre de le seconder dans toutes les occasions. Il s'adressa ensuite aux Etats de Hollande. Le Pensionnaire y lut sa lettre, qu'il appuya du sentiment du corps des Nobles, qui lui conseilloit d'accepter la Souveraineté de Gueldres: cet avis fût adopté par Dordrecht, Gorinchem, Schiedam, Schoonhove, la Brille, Hoorn, Edam & Médemblik. Il fût rejeté par Harlem, Delft, Leide, Amsterdam, Enckhuysen & Monikendam. Alckmaar & Purmerende s'en rapportèrent au Prince. En Zélande, Middelbourg refusa de répondre positivement. Ziericzee & Goes s'attachèrent à prouver au Prince, qu'il n'étoit pas de son intérêt d'accepter la Souveraineté. Les Magistrats de Veere offrirent leur vie au Prince, mais lui conseillèrent de refuser les offres des Gueldrois. Les seules villes de Tholen & de Fleissingue furent d'avis de l'acceptation. Le Prince paroissoit être de la plus grande indifférence & cachoit ses véritables sentimens: mais lorsqu'il vit tant d'oppositions, il se détermina à remercier la Province de Gueldres de l'honneur qu'elle avoit voulu lui faire; mais son dépit perçoit dans la lettre qu'il écrivit aux Etats de Zélande: il le manifestoit plus ouvertement encore à quelques membres de l'assemblée d'Utrecht. Il disoit aux Etats de Zélande qu'il avoit à se plaindre qu'on lui eût attribué de n'accepter les offres des Etats de Gueldres, que pour parvenir à la Souveraineté des autres Provinces & les priver de leur liberté. Cette lettre & la réponse furent imprimées (2), & firent sur le public des impressions défavorables. Il y eut des écrits, qui firent suspecter ses vues, & les Etats de Hollande furent obligés de défendre sous les peines les plus graves de dire ou d'écrire que le Prince aspirait à la Souveraineté (3). Gueldres se contenta de lui déferer la dignité de Stadhouder héréditaire de la Province: il donna le Gouvernement de Nimegue au Comte de Solms & celui de Zutphen au Marquis de Montpoullan, ses parens. Il fut aussi nommé Stadhouder héréditaire d'Over-Yssel; mais à Groningue & dans le pays de Drenthe, cette dignité fût donnée au jeune Prince Henri Casimir.

On faisoit cependant des projets de paix. La ville de Nimegue avoit été désignée dès l'année précédente pour les conférences. Louis XIV y envoya Colbert de Croissy, le Comte d'Avaux & le Maréchal d'Estrades à la place du Duc de Vitry, qui étoit tombé malade.

(1) Hist. des Prov. Unies T. III. Annal. de Basnage.

(2) Hist. du Stadhouderat Hist. des Prov. Unies. T. III.

(3) Mém. du Chevalier Temple.

Louis XIV, en même temps qu'il dissipoit la conspiration du Chevalier de Rohan, qui devoit livrer aux ennemis de l'Etat, un des ports de la Normandie, protégeoit Messine dans sa Rébellion contre l'Espagne, afin que cette Puissance obligée d'y transporter ses forces, laissât la Catalogne dégarnie & presque exposée à la merci de ses armes (1). Il soutenoit en Allemagne l'effort de la ligue, dont Guillaume étoit l'ame. La petite-verole dont celui-ci avoit été attaqué, au moment où il alloit ouvrir la campagne, avoit donné le temps à Louis XIV de le prévenir. Il avoit nommé le Prince de Condé Généralissime de ses troupes. Le Comte d'Estrades emporta le château de Liege. Crequi se rendit maître de Dinant, le Marquis de Rochefort de la ville & du château de Huy, & une partie de l'armée avec le Prince de Condé alla faire le siege de Limbourg, pendant que le Roi marchoit vers Maestricht pour arrêter les Alliés, s'ils venoient au secours de la place. Le Prince d'Orange s'étoit en effet avancé jusques à Mulheim sur le Roer, lorsqu'il apprit que Limbourg, après six jours de tranchée ouverte, s'étoit rendu au Duc d'Enguien, à qui son pere avoit abandonné l'honneur de prendre cette place (2). Alors le Prince d'Orange retourna dans le Brabant, où le Prince de Condé, que le Duc d'Enguien avoit rejoint, faisoit beaucoup de ravages. Guillaume cherchoit l'occasion de livrer bataille aux François; mais Condé eut toujours l'adresse de l'éviter. Le Prince d'Orange fit le siege de Binch, qu'il emporta & qu'il fit raser.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Succès de Louis XIV contre l'armée des Alliés.

Cependant Turenne & Montecuculli tenoient en Allemagne les yeux de l'Europe fixés sur leurs savantes manœuvres. Ce dernier avoit sauvé la Hollande, des armes victorieuses de Louis XIV. Ces deux Généraux possédoient si bien l'art de la guerre, qu'ils rendoient mutuellement l'un à l'autre, leurs projets inutiles. „ L'un & l'autre, dit Voltaire, jugeoit „ de ce que son adversaire alloit tenter par les démarches que lui-même „ eût voulu faire à sa place, & ils ne se tromperent jamais. Ils oppo- „ soient l'un à l'autre, la patience, la ruse & l'activité, & ils étoient „ prêts d'en venir à une bataille, lorsque Turenne allant placer une bat- „ terie fût tué d'un coup de canon (3).” Comme si la victoire, ne sachant pour lequel se décider, eût voulu par cette mort qu'aucun ne fût ni vainqueur ni vaincu. Turenne disputoit alors à Montecuculli le passage du Rhin & l'entrée en Alsace. Celui-ci pleura la perte de son rival; mais profitant de cette circonstance, il passa le Rhin, tomba sur de Lorges & Vaubrun, Lieutenans-Généraux qui avoient pris le commandement de l'armée désolée de la perte de son Général qu'elle appelloit son pere. Elle se défendit avec courage: l'arrière-garde fut battue; Vaubrun fut tué; près de quatre mille François périrent & un grand nombre fût fait prisonnier. Le Prince de Condé vint en Alsace, & se mit à la tête des troupes. Montecuculli leva le siege d'Hagenau, força le Prince à décamper, attaqua encore son arrière-garde, lui tua beaucoup de monde, sans

Turenne & Montecuculli.

Mort du premier.

Victoire du second.

(1) Continuat. de Mezeray T. VIII.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III.

(3) Volt. Siecle de Louis XIV. C. XII.

SECT. XII. pouvoir le forcer d'en venir à une bataille, s'empara de Mulheim, assiégea
Hist. de Saverne & abandonna cette place par ordre de l'Empereur. Les Alliés
Hollande. ayant à leur tête le Duc de Lorraine, assiégèrent Treves: le Maréchal de
 1667-1697. Crequi s'avança pour secourir la place; les Alliés allèrent au devant de
Progrès lui, jusques au pont de Consarbruk, passèrent la Sarre & attaquèrent le
des Alliés. Maréchal, dont la cavalerie étoit au fourrage. Il veut leur disputer quel-
 ques postes; le Comte de la Marck est tué, l'armée Françoisse est mise en
 déroute, & Crequi entraîné par les fuyards a bien de la peine à se sau-
 ver: il se jette dans Treves, résolu de défendre cette ville ou de
 s'enterrer sous ses ruines: la garnison capitule malgré lui, & le livre à
 l'Electeur (1).

A cette époque les Ducs de Brunswick & de Zell gagnés, dit-on, par
 l'argent de la France, abandonnerent les Alliés. Le chagrin que cette
 défection causa au Duc de Lorraine, le mit en trois jours au tombeau.

Dans les Pays-bas les troupes étoient dans l'inaction. Le Duc de Luxem-
 bourg se tint toujours sur la défensive & empêcha le Prince d'Orange de
 rien entreprendre.

Ruiter La République avoit envoyé quelques vaisseaux au secours du Roi de
envoyé au Dannemarck & cette expédition s'étoit bornée à de petits succès. La
secours des révolte de Messine & d'une partie de la Sicile, fomentée, comme nous
Espagnols l'avons dit, par la France, engagea les EE. GG. à envoyer Ruiter au
part avec secours des Espagnols. On lui donna une flotte composée de dix-huit
répugnante. vaisseaux, six senaux, quatre brûlots & deux bâtimens de transport. Ruiter
 trouva cette flotte bien foible, pour chasser les François des mers de
 Sicile. Il est vrai qu'il devoit être joint par une flotte Espagnole; mais il
 en faisoit peu de cas. Un Conseiller de l'Amirauté le voyant triste, lui dit
 qu'il n'imaginoit pas que son âge avancé eût affoibli son courage: „non
 „ certainement,” répondit Ruiter, „& je suis toujours prêt à hazarder
 „ ma vie pour l'Etat; mais je suis fâché que ceux qui le gouvernement,
 „ hazardent ainsi son Pavillon.” Il répondit à quelques Magistrats qui le
 prioient de faire la campagne malgré sa repugnance: „Des Ministres
 „ de l'Etat ne doivent point me prier, mais me commander. Quand
 „ on m'ordonneroit d'aller en mer avec un seul vaisseau, & d'y porter le
 „ Pavillon, je ne le refuserois pas; je serai toujours prêt à hazarder ma
 „ vie, lorsque l'Etat voudra hazarder sa bannière.” (2) Il prit congé de
 sa famille, comme s'il eut prévu qu'il ne la reverroit plus, & alla à Cadix.

*Belle ré-
 ponse de
 Ruiter.*

*Ses regrets
 de la perte
 de de Witt.*

Là il s'aperçut que son mât de misene & celui de hune avoient été
 rompus & mal raccommodés; il en fit mettre de nouveaux, non sans se
 rappeler avec attendrissement les soins bien différens que le Pensionnaire de
 Witt, son ami, prenoit de la marine; il s'aperçut bientôt d'autres négli-
 gences dans l'équipement des vaisseaux, les cordages, les fournitures, &c.
 Il fût toujours contrarié dans cette expédition: il devoit prendre Don
 Juan d'Autriche; la Reine Régente d'Espagne le retint: Charles qui entra
 dans sa Majorité, moins complaisant pour Don Juan, lui ordonna d'aller

(1) Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Continuat du Mezeray T. VIII.

(2) Vie de Ruiter par Brandt.

joindre Ruiter: mais une maladie vraie ou supposée vint à propos arrêter ce Prince. Arrivé en Sicile Ruiter proposa au Vice-Roi d'agir promptement contre les François par mer & par terre, & d'appeller le Prince de Montefarchio qui étoit dans la Baye de Palerme avec neuf vaisseaux. Il essuya délais sur délais: ce ne fût que le dernier jour de l'année qu'il fut joint par le Vice-Amiral de Haan, arrivé à Melazzo avec onze voiles. Heureusement les François laisserent échapper l'occasion de cette séparation pour attaquer la flotte.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Contradictions qu'il éprouve.

Tandis que les Plénipotentiaires se rendoient à Nimegue, la guerre continuoit. Louis XIV prit Condé, le 25 d'Avril. Bouchain fut pris par le Duc d'Orléans, le 12 Mai, après six jours de tranchée ouverte en présence de l'armée du Prince d'Orange, qui étoit venu au secours de cette place avec le Duc de Villa-Hermosa. L'armée François couvrit le siege, & le Prince, au lieu d'accepter la bataille, se retrancha, (1) & marcha à Maestricht: Louis XIV qui connoissoit la force de cette place, & la valeur éclairée de Calvo qui y commandoit dans l'absence du Maréchal d'Estrades, Plénipotentiaire à Nimegue, ne se pressa pas de voler au secours; il prit Aire, assiégée par le Maréchal d'Humieres, & le fort de Link. Ce ne fut qu'après cinquante jours d'attaque, que le Comte de Schomberg fut envoyé secourir Maestricht. Le Prince d'Orange avoit toujours négligé l'étude de l'attaque & de la défense des places: il n'avoit pas dans son armée un seul Ingénieur, sur qui il pût compter: au lieu que Louis XIV avoit Vauban: il le força de lever le siege, malgré la valeur des assiégeans & un feu continu.

Ann. 1676.

Guillaume est forcé de lever le siege de Maestricht.

La France n'avoit pas le même bonheur contre les Alliés en Allemagne. Le jeune Duc de Lorraine avoit succédé à Montecuculli qui s'étoit retiré: il avoit pris Philipsbourg. Luxembourg le battit au passage de la Roehr; mais le Duc de Lorraine battit l'arrière-garde de Luxembourg, qui n'en envahit pas moins le Comté de Montbeillard pour se ménager l'entrée dans le Brisgaw: le Duc l'arrêta en jetant des troupes dans Fribourg (2).

Les Ambassadeurs étoient resserrés dans Nimegue: ils ne pouvoient en sortir, sans être exposés aux insultes des partis. Le Chevalier Jenkins, un des Ministres de la Grande-Bretagne, proposa de demander au Roi de France d'étendre la neutralité à quatre lieues aux environs de Nimegue. Elle fut restreinte à demi-lieue autour de la ville, entre la Meuse & le Wahal. Un Conseiller de Nimegue & un Gentilhomme François posèrent de distance en distance, les bornes des pays compris dans cette neutralité.

Le Comte d'Oxenstiern & Olivenkrantz, Ambassadeurs de Suede, étoient les derniers qui s'étoient rendus au lieu des conférences; mais les Ministres des Impériaux & des Espagnols n'avoient point paru. Louis déclara qu'il rappelleroit les siens, si dans un mois les Ambassadeurs des principaux Princes ne se rendoient point à Nimegue. On soupçonnoit le

Lenteur des Ministres des Alliés.

(1) Le Pere Daniel Hist. du Regne de Louis XIV.

(2) Contin. de Mezeray T. VIII.

SECT. XII. Prince d'Orange d'inspirer cette lenteur aux Alliés, dans la crainte de voir finir la guerre. Les EE. GG. déclarèrent que si le 1 de Novembre, les Ministres des Alliés ne se trouvoient point au congrès, ils commenceroient à traiter avec les Ministres de France, pour eux en particulier. Alors arriverent les Plénipotentiaires de Dannemarck, qui furent bientôt suivis de ceux d'Angleterre. La goutte retenoit à Cologne Kinski, second Plénipotentiaire de l'Empereur. Don Pedro Ronquillo attendoit son équipage à la Haye: les Ambassadeurs de l'Electeur de Brandebourg ne firent part de leur arrivée que le 24 Décembre (1).

Cependant Ruiters ayant reçu ordre d'arrêter tous les vaisseaux qui faisoient voile à Messine, fut informé que les Espagnols avoient repris aux François la petite Isle d'Ibiso. Peu de temps après il apprit qu'on avoit vu trente-un vaisseaux, qu'on croyoit être la flotte Française équipée à Toulon, pour soutenir la révolte des Siciliens. Il avoit reçu peu de jours avant, une lettre du Roi d'Espagne, qui lui annonçoit que les EE. GG. avoient prolongé de six mois, le temps qu'ils lui avoient fixé pour rester en Sicile.

Les galeres du Roi d'Espagne se joignirent avec la flotte Hollandoise le 5 de Janvier, mais elles furent bientôt séparées par le vent. Le 8, Ruiters distingua la flotte Française composée de trente vaisseaux, dont plus de moitié étoient de cinquante à quatre-vingts pieces de canon. Les Espagnols avoient dit à Ruiters que la flotte ne devoit être que de douze vaisseaux de guerre & de dix-huit ou vingt vaisseaux de transport (2). Comme il ne comptoit pas sur les galeres Espagnoles, parcequ'elles ne pouvoient pas tenir la mer, contre les vaisseaux François, & que par-là il se trouvoit réduit à la flotte de la République, il hésita sur ce qu'il avoit à faire; mais l'honneur du Pavillon & sa réputation l'engagerent à chercher l'ennemi. Du Quesne commandoit la flotte Française: il divisa son armée en trois escadres: il se réserva le corps de bataille; il donna l'avant-garde au Marquis de Preuilli d'Humieres, & l'arriere-garde à Gabaret. Ruiters partagea aussi sa flotte en trois corps, chacun de six vaisseaux: l'avant-garde fut commandée par le Vice-Amiral Verschoor, l'arriere-garde par le Vice-Amiral de Haan; il se réserva le corps de bataille. Les François ne pouvoient continuer leur route à Messine, qu'en se frayant un passage au travers de la flotte Hollandoise. Du Quesne, le Ruiters de la France, fondit sur les Hollandois avec tant de violence, que jamais combat ne fut engagé avec tant de promptitude & de vigueur. Il fut terrible de part & d'autre. Ruiters écrivit aux EE. GG. que de sa vie il ne s'étoit trouvé engagé dans une si rude bataille. L'avant-garde des Hollandois plia après trois heures de combat. Le Chevalier de Tourville, à la faveur de son canon & de la fumée, conduisoit un brûlot au vaisseau de Ruiters, à travers un feu terrible; mais Ruiters en ayant abattu le mât de hune, le força de se brûler sans effet: il démâta un second brûlot qui venoit à lui, tua le Capitaine & l'on fut encore obligé d'y mettre

*Combat de
Messine.*

*Valeur &
victoire de
Ruiters.*

(1) Négociations de la paix de Nimegue.

(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc T. XV.

le feu: un troisieme eut le même sort. Un grand bâtiment François coula à fond. Le lendemain du combat un bâtiment Hollandois eut la même destinée. Le combat qui avoit commencé à dix heures du matin, finit à quatre heures & demie de l'après-midi (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Le Prince de Montesarchio venant de Palerme, joignit quelque temps après la flotte Hollandoise avec neuf vaisseaux Espagnols. L'avis du Prince étoit d'attaquer la flotte Française avant qu'elle n'entrât dans Palerme. Ruitier qui avoit rendu justice publiquement à la bravoure de ceux qui la commandoient, & qui voyoit qu'elle étoit plus forte de près de moitié, que la flotte Hollandoise, qui avoit beaucoup souffert dans le premier combat, jointe à la flotte Espagnole, hésitoit. Il y eut deux Conseils: dans le premier qui se tint sur le bord de Ruitier, il fut décidé qu'on éviteroit le combat. On fit voile vers Melazzo, pour radoubber les vaisseaux Hollandois. Lorsque le radoub fut achevé, Ruitier fit avertir le Vice-Roi, que le temps de son séjour dans la Méditerranée étant écoulé, il alloit retourner en Hollande; mais pour son malheur il reçut du Prince d'Orange une lettre, qui lui marquoit que le terme fixé n'étoit pas si précis, qu'il ne pût rester encore quelque temps en Sicile, d'autant qu'on négocioit à la Haye une prolongation de six mois. Ruitier alla à Naples pour y ravitailler sa flotte; il y apprit que les François devoient sortir du port de Messine, avec près de quarante voiles pour exécuter une grande entreprise. En effet Du Quesne partit vers le milieu d'Avril pour aller au secours d'Agouste. Le Lieutenant-Général d'Almeras lui avoit amené un renfort de dix vaisseaux. Il le fit son Vice-Amiral & divisa sa flotte en trois escadres, comme il avoit déjà fait. Ruitier avant de quitter Naples avoit fait de nouvelles dispositions dans l'ordre de bataille. Comme il jugea que les Espagnols n'étoient pas en état de soutenir le choc des François, & que l'arrière-garde ne convenoit pas à une escadre Royale, il se chargea de l'avant-garde, donna le corps de bataille aux Espagnols, commandé par Don Francisco Penna, & composa l'arrière-garde du reste des vaisseaux Hollandois, commandée par de Haan. *Il desire de retourner en Hollande.*

Quoique Ruitier eût été d'avis de ne point combattre, il mit à la voile, pour aller chercher les ennemis: il entra dans le Fare; mais il fut impossible d'attaquer Messine du côté de la mer. On tenta l'attaque d'Agouste, & l'on fut encore forcé d'y renoncer. Enfin on apprit que la flotte Française étoit en mer. Le 21 d'Avril les deux flottes se trouverent assez près l'une de l'autre sur le midi. Le calme les empêcha de s'approcher: enfin le vent ayant un peu fraîchi, Ruitier arriva vent arrière sur les François avec le reste de l'avant-garde: ils le reçurent avec fermeté. On se canonna & à quatre heures de l'après-midi le combat étoit furieux entre les deux avant-gardes (2). Les autres divisions se battoient; mais le Commandant de la flotte Espagnole trop éloigné des François, les canonnoit sans effet; ce qui empêcha de Haan qui commandoit l'arrière-garde Hollandoise, de s'approcher assez tôt des François. *Second combat.*

(1) Vie de Ruitier par Brandt. Cont. de l'Abr. Chr. de Mezer. Tom. VIII.

(2) Continuat de Mezeray T. VIII. Le Pere Daniel Abr. du Regne de Louis XIV.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Ruiter
blessé mor-
tellement.

Sa mort.

Défaite de
la flotte
des Alliés.

Ruiter
pleuré par
du Quesne.

De Groot
accusé
d'intelli-
gence avec
Wicque-
fort.

Ruiter étoit en danger d'être entouré : il prit le parti de ne point avancer & d'essuyer les bordées des vaisseaux qui passaient à côté de lui ; il les força de reculer. La lenteur de l'escadre Espagnole arrêtoit toujours de Haan, qui ne pouvoit pas secourir Ruiter. Pendant que ce grand homme étoit sur l'endroit le plus élevé du tillac, donnant ses ordres avec une tranquillité imperturbable au milieu du carnage, un coup de canon chargé sans doute à mitraille, lui emporta une partie du pied gauche & lui cassa les deux os de la jambe droite : il tomba de la hauteur de sept pieds dans le vaisseau : il continua de donner ses ordres de son lit, sur les rapports qu'on lui faisoit, & Gerard de Calenbourg, son premier Capitaine, les exécuta avec tant de justesse, qu'on ne s'aperçût point que Ruiter manquoit. (1) D'Almeras qui combattoit contre lui, fut tué, & du Quesne répara le désordre que sa mort avoit mis dans sa division. Les deux flottes se séparèrent. Les Hollandois se retirèrent à Syracuse, où ils transporterent leur Amiral. Il fit écrire aux EE. GG. & signa la Lettre. Il mourut de ses blessures le 29 d'Avril, âgé de 69 ans. Son corps fut mis sur le vaisseau que montoit Calenbourg. Comme la flotte partoît de Palerme, elle fut attaquée le 3 de Juin par celle de France, aux ordres du Maréchal de Vivonne. Les Alliés perdirent douze de leurs vaisseaux, six galeres, sept mille hommes & 700 pieces de canon. Dans cette défaite presque totale, Calenbourg fut si bien défendre le dépôt dont il étoit chargé, que, quoiqu'au plus fort du combat, son vaisseau ne souffrît aucun dommage (2).

Les EE. GG. ou plutôt leur Stadhouder, eurent à se reprocher d'avoir envoyé, contre son avis, ce grand homme qui pendant cinquante ans avoit rendu des services si importants à la République, avec une flotte si foible : ses entrailles, auxquelles la sépulture ecclésiastique fut refusée, furent enterrées par les Magistrats de Syracuse dans l'hôtel de ville. Son corps fut envoyé à Amsterdam, où il fut enterré avec pompe dans la Nouvelle Eglise. On lui érigea en 1681 un superbe Mausolée. Le célèbre Du Quesne, qui s'étoit élevé, comme Ruiter, d'une basse extraction aux plus hauts grades militaires, pleura sa mort, comme Montecuculli avoit pleuré celle de Turenne (3).

Cette année offre peu d'événemens particuliers intéressans ; le seul qui mérite d'être rapporté, est l'accusation du Prince contre de Groot, ancien Ambassadeur des Etats auprès du Roi de France. Wicquefort, connu dans la république des lettres par une Histoire des Provinces-Unies, & plus encore par son ouvrage de *l'Ambassadeur*, étoit Résident du Roi de Pologne à la Haye, & Ministre du Duc de Brunswick-Lunebourg. Le Prince d'Orange l'accusa d'une correspondance criminel-

(1) Vie de Ruiter par Brandt.

(2) Hist. des Prov. Unies par le Clerc T. III.

(3) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Ch. XIV. Mém. de Temple.

le avec l'étranger ; il fut arrêté à la Haye , & condamné par les Etats de Hollande à une prison perpétuelle , dont il se sauva trois ans après. De Groot , qui , pendant les troubles de 1672 , s'étoit absenté , avoit obtenu du Prince la permission de revenir à la Haye. On trouva parmi les papiers de Wicquefort des lettres que de Groot lui avoit écrites pendant son absence , & dans lesquelles il disoit librement sa façon de penser sur les affaires de la République. De Groot fut cité devant la Cour & accusé de correspondance criminelle avec ce Ministre , & de pratiques repréhensibles avec les Ministres étrangers & même avec ceux des Puissances ennemies , à Cologne , pendant qu'on y traitoit de la paix. Le Fiscal demandoit en conséquence , que de Groot fût déclaré coupable de crime de Lèze-Majesté , & punissable en son corps & en ses biens ; mais de Groot se défendit si bien , que le Prince & les Etats le déchargèrent de l'accusation. De Groot mourut deux ans après , & avant l'évasion de Wicquefort (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Justifié.

Les négociations de Nimegue avançoient foiblement. Les Impériaux & les Espagnols n'étoient pas les seuls qui les retardoient ; on accusoit le Prince d'Orange d'y mettre des obstacles. Il le fut , & craignant que ces bruits ne diminuassent son crédit & sa gloire , il sollicita le Chevalier Temple d'écrire au Roi de la Grande Bretagne , que si S. M. étoit dans le dessein de conclure la paix , & qu'elle voulût lui communiquer les conditions auxquelles il pouvoit la faire , il tâcheroit de faire réussir ce projet , pourvu qu'elles ne fussent pas incompatibles avec les intérêts de sa patrie & avec son honneur. (2) Le Pensionnaire Fagel appuya le Prince par les plus fortes raisons : il insista sur la nécessité de la paix , & sur la résolution forcée de la République de la faire séparément des Impériaux & des Espagnols , dont elle avoit beaucoup à se plaindre , surtout des derniers , qui ne lui donnoient aucun secours & l'abandonnoient à ses propres forces. Temple écrivit au Roi d'Angleterre , qui envoya un plan. Il paroissoit s'être concerté avec la France , & Guillaume persuadé du peu de cas que son oncle faisoit de lui , de l'honneur des PP. UU. , & du peu d'intérêt qu'il prenoit à son propre Royaume , à qui il importoit de conserver l'amitié de la République , rejetta son plan avec dédain. Cependant la République ne cessoit de redire aux Ambassadeurs , que les Pays-Bas Espagnols étoient perdus , si l'on ne travailloit sérieusement à la paix , ou si l'Espagne & l'Empire ne prenoient au plutôt des moyens pour leur conservation.

Guillaume pressa Charles II de concourir à la paix.

Comme aux négociations de Munster , il parut dans celles-ci un Nonce du Pape , qui ne fit que servir de spectacle aux habitans de Nimegue , quoiqu'il fût venu pour être Médiateur entre les Princes Catholiques-Romains. Les Magistrats & le peuple se conduisirent à son égard avec le même respect , que s'il eût été dans une ville Catholique.

Le Nonce du Pape aux conférences de Nimegue.

(1) Hist. des Prov. Unies , T. III , Ch. XIV.

(2) Mém. du Chevalier Temple. Négociations de la Paix de Nimegue , T. II.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Tandis que Beverning & van Haren, Plénipotentiaires de la République, présentoient leurs propositions à Berkley, à Temple & à Jenkins, Plénipotentiaires Anglois, (1) & que les Ambassadeurs de France déclaroient, que leur maître n'avoit pas de plus grand désir que de rendre son amitié aux EE. GG., Louis XIV. ouvroit la campagne dans les Pays-Bas. Le Roi partit de St. Germain le 18 de Février, pour aller en Flandres & le même jour, le Maréchal de Luxembourg investit Valenciennes, la tranchée fut ouverte le 10 de Mars, tous les dehors furent emportés le 17, & le Roi y entra le lendemain. Les mousquetaires & les gens-d'armes eurent la plus grande part à cette conquête. La ville se racheta du pillage. Le Roi ne perdit que cent cinquante soldats, le Marquis de Bourlemont Brigadier d'infanterie, trois Capitaines d'infanterie, un de la cavalerie, sept subalternes & onze mousquetaires : il y eut à peu près autant de blessés (2).

Cambrai & St. Omer furent ensuite investis, l'un par le Maréchal de Luxembourg, & l'autre par le Maréchal d'Humieres. La premiere de ces villes fut prise en neuf jours; la citadelle capitula le 17 d'Avril. Le Roi fit son entrée dans la ville. Le Prince d'Orange n'étant pas venu assez à temps pour faire lever le siège de Cambrai, marcha au secours de St. Omer. Le Duc d'Orléans alla au devant de lui avec une partie de l'armée François: ils se rencontrèrent à Mont-Cassel & combattirent avec beaucoup de valeur; mais les premiers régimens de l'infanterie Hollandoise plierent, & furent mis en désordre. Le Prince d'Orange qui se trouvoit partout, y accourut, les rallia plusieurs fois & les ramena à la charge; mais il fut entraîné par les fuyards. Il en fut si outré, qu'il coupa le visage à un des lâches, en lui disant: *je te marquerai du moins, afin que je puisse te reconnoître pour te faire pendre.* Mais n'ayant pu par prières, ni par menaces, arrêter ce torrent, il se laissa emporter vers le reste des troupes, qui avoient tenu ferme. Il fit avec elles une retraite aussi honorable qu'une victoire, de l'aveu même de ses ennemis, & qui contribua beaucoup à augmenter la réputation qu'il s'étoit acquise. (3) Le Prince d'Orange fut toujours malheureux, en donnant toujours des preuves des plus grandes qualités; mais il ne fut jamais secondé. Il perdit à cette bataille trois mille hommes: il y eut autant de blessés & de prisonniers. Les ennemis s'emparèrent de treize piéces de canon, de plusieurs mortiers, de ses bagages, de quinze étendards & de quarante-deux drapeaux: ils eurent deux mille hommes, tant tués que blessés (4).

Le Roi de France repartit & laissa le commandement de l'armée au Duc de Luxembourg. Le Duc de Lorraine, à la tête d'une puissante armée, se flattoit d'attirer en Allemagne les forces des François, pour

(1) Négociations de Nimegue. Contin. de Mezeray. T. VIII.

(2) Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV.

(3) Mém. du Chevalier Temple.

(4) Le Pere Daniel, *ubi supra*.

Bataille de
Mont-Cas-
sel.

Valeur &
défaite de
Guillaume
III.

faciliter au Prince d'Orange l'exécution de ses projets ; mais le Maréchal de Crequi l'en empêcha. Alors Guillaume entreprit le siège de Charleroi ; mais le Duc de Luxembourg, malgré le Duc de Villa-Hermosa qui observoit les mouvemens de l'armée François, suivit Guillaume & le força d'abandonner le siège. (1) Crequi prit ensuite Fribourg, après avoir battu les Impériaux à Kokersberg.

Hist. de Hollande. 1667-1697. Prise de Fribourg.

Cependant le Roi de France proposoit une Trêve générale, & les EE. GG. un Traité de commerce entre eux & la France, avant d'en venir à une paix perpétuelle, & ce Traité dont le commerce des deux Puissances avoit le plus grand besoin, fut conclu.

Traité de commerce.

Les succès de la France n'étoient pas moins brillans dans les Indes Occidentales que dans les Pays-Bas. Le Comte d'Etrées à la fin de l'année précédente avoit reconquis Cayenne. De-là il avoit fait voile vers l'île de Tabago ; le Commandant Binkes lui livra bataille ; le combat fut terrible de part & d'autre. Deux vaisseaux François, dont l'un étoit celui du Comte d'Etrées, s'étant attachés au Kruiningen, vaisseau des Etats, monté par le Capitaine Roemer Vlac, le mirent bientôt hors de ressource : le désespoir ranima son courage & après s'être encore défendu, il se fit apporter un baril de poudre, fit sauter son vaisseau & entraîna les deux vaisseaux François dans sa perte. Une partie de l'équipage se sauva avec bien de la peine. D'Etrées fut obligé d'abandonner l'île ; mais de retour dans le mois de Novembre, il emporta le fort. Binkes & plusieurs autres Officiers y périrent. Le Général François s'étoit aussi emparé de plusieurs forts dans l'Amérique Méridionale. Il avoit pris Goeree & y avoit détruit la Colonie Hollandoise (2).

Succès des François sur mer.

Quoique la Pêche eût été déclarée franche, de part & d'autre, les François n'en enlevèrent pas moins, dans le mois de Juillet, plusieurs navires dans le Groenland, destinés à la pêche de la baleine. Ils en brûlèrent quelques-uns & mirent les autres à une rançon excessive (3).

Louis triomphoit de tous côtés. En Catalogne le Duc de Navailles battit les Espagnols, commandés par le Comte de Monterey. Au col de Bagnols, le combat dura six heures, il n'y eut du côté des François que six cents hommes tués & quelques blessés ; mais les Espagnols perdirent six mille hommes. Dans les Pays-Bas, au mois de Novembre, malgré les neiges & les glaces, le Maréchal d'Humieres mit le siège devant St. Guilain, & força la garnison à capituler après neuf jours de tranchée ouverte (4).

En Catalogne.

Le Prince d'Orange ne se dissimuloit pas que sans le secours des Anglois, les Provinces-Unies ne pouvoient pas lutter avantageusement contre la France ; voyant d'ailleurs Charles II sans postérité,

(1) Contin. de Mezeray, T. VIII.

(2) Le Pere Daniel, *ubi supra*. Contin. de Mezeray.

(3) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III.

(4) Contin. de l'Abrégé Chron. de Mezeray, T. VIII.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Voyage de
Guillaume
en Angle-
terre.

Guillaume
épouse Ma-
rie, fille du
Duc de
York.

Projet de
paix.

Ann. 1678.

il se flatta de l'espérance de regner un jour sur l'Angleterre. Il avoit jetté les yeux pour son mariage, sur Marie, fille du Duc de York, frere du Roi. Il en parla au Chevalier Temple, qui approuva son projet. Il profita de la fin de la campagne pour faire un voyage à Londres: il se fit précéder de Bentinck, depuis Comte de Portland, son favori, pour en demander la permission à Charles & au Duc de York. Sur la réponse de Bentinck, Guillaume s'embarqua avec plusieurs Gentilshommes: il fut très bien reçu du Roi & de son frere; mais il fut avec eux de la plus grande réserve sur les affaires d'Etat. Il vit la Princesse, il en fut charmé, la demanda, & sa proposition fut favorablement reçue, à condition néanmoins qu'il conviendrait de la paix; mais le Prince répondit qu'il vouloit songer à ses affaires, avant de traiter de celles des autres. Le Roi & le Duc persisterent; le Prince piqué leur dit, que dans l'état où se trouvoient les choses, il prévoyoit que les Alliés feroient une paix désavantageuse, & qu'ils pourroient croire qu'il avoit fait son mariage à leurs dépens; quoiqu'il fût bien éloigné de vendre son honneur pour une femme. Le Roi fut inébranlable & Temple crut le mariage rompu. Le Prince le chargea de dire au Roi qu'il partoît dans deux jours, & qu'il falloit ou qu'ils se séparassent bons amis, ou ennemis irréconciliables. (1) Cette fermeté plut au Roi, qui d'ailleurs n'ignoroit pas qu'un grand nombre de ses sujets murmuroient des mesures qu'il avoit prises avec la France. Il accorda sa niece au Prince, & y fit consentir le Duc de York. Le mariage fut rendu public; (*) tous les Anglois, excepté les Catholiques, qui auroient voulu que le Duc de York se fût choisi un gendre de leur communion, applaudirent au choix du Roi.

Lorsque tout fut consommé, il fut question de la paix. Le Prince d'Orange la vouloit générale. Les Pays-Bas Espagnols, regardés comme barrière de la République, furent le principe sur lequel le Prince d'Orange insista. Il prétendit qu'à moins de laisser une bonne barrière entre la France & les Etats Généraux, la premiere ne finiroit cette guerre que pour en recommencer une autre. (2) Le Roi pensoit différemment. Enfin ils convinrent d'un plan, suivant lequel la France rendroit à l'Empire & à l'Empereur tout ce qu'elle leur avoit pris dans cette guerre; qu'elle rendroit la Lorraine au Duc; la Sicile, les villes d'Ath, de Charleroi, Oudenarde, Courtrai, Tournai, Condé, Valenciennes, St. Guilain & Binch à l'Espagne; que la France & les EE. GG. se rendroient réciproquement toutes les places que ces Puissances avoient prises l'une à l'autre.

Ces propositions furent portées à la cour de France par le Lord Duras. Charles, soit qu'il ne pût plus résister à la Chambre des Com-

(1) Mém. du Chevalier Temple.

(*) Ce mariage fut célébré le 4 de Novembre au Palais de St. James à 11 heures de la nuit.

(2) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc T. III.

munes, qui ne consentoit aux levées d'argent qu'autant qu'il l'emplo- *Hist. de*
yeroit à faire la guerre à la France, soit que les succès de Louis XIV *Hollande.*
lui donnassent de la jalousie, ou qu'il voulût sacrifier son inclination *1667-1697.*
pour la France au nouveau nœud qui venoit de l'attacher au Prince *Traité en-*
d'Orange, conclut avec la Hollande un Traité pour obliger la Fran- *tre l'An-*
ce à faire la paix, sur le plan proposé par l'Angleterre. Ce Trai- *gleterre &*
té fut signé à la Haye le 16 de Janvier. Guillaume III ne doutoit point *les PP. UU.*
du refus de Louis XIV, & par conséquent de la nécessité où se trouveroit
son oncle, de déclarer la guerre à la France, & dans ce cas les EE. GG.
se verroient obligés de continuer la guerre, & e'étoit le vœu le plus ardent
de Guillaume.

Louis XIV n'adopta ni ne rejetta le plan du Roi d'Angleterre : il
amusa le Lord Duras & se prépara à continuer ses conquêtes. Le ma-
riage du Prince rendit ses vues pour la paix suspectes à quelques villes
de Hollande. On disoit que lui seul l'empêchoit, & le Pensionnaire Fa-
gel avoit bien de la peine à détruire ces bruits. (1) En attendant le
Roi de France faisoit agir auprès du Roi d'Angleterre, & il le gagna,
en lui accordant par un Traité secret, des subsides annuels jusques à la
paix. Charles avoit à conserver le caractère de Médiateur, à ménager *Politique*
le Parlement, le peuple Anglois & le Prince d'Orange, qui desi- *de Charles*
roient tous qu'il déclarât la guerre à la France : ainsi en même *II.*
temps qu'il traitoit avec Louis XIV, il promettoit aux Provinces-
Unies de forcer à main armée, les François & les Espagnols à faire
la paix.

Lorsque Louis sut qu'il n'avoit rien à craindre de Charles, il partit *Marches*
de St. Germain, & cependant son armée tenoit les ennemis en suspens *savantes de*
par ses marches & ses contremarches, menaçant en même temps Luxem- *Louis XIV.*
bourg, Namur, Charlemont, Mons & Ypres, places Espagnoles,
dans lesquelles on se hâtoit de jeter des troupes; mais on fut surpris
en voyant l'armée tourner vers Gand & l'investir, & le Roi laissant
la Reine à Metz, arriver trois jours après. A peine eut-on le temps *Prise de*
de lui opposer l'inondation de quelque terrain, malgré laquelle le *Gand.*
Roi força la garnison à capituler, après cinq jours de tranchée ouver-
te. La ville & la citadelle d'Ypres, malgré la plus vigoureuse
résistance, eurent le même sort, après sept jours d'attaque (2).

Alors le vainqueur fit publier les conditions qu'il mettoit à la paix. *Ses proposi-*
Cette publication fut faite le 9 d'Avril. Il ne donnoit aux Alliés pour *tions pour*
se déterminer, que jusques au 10 de Mai. Ces conditions, (*) quel- *la paix.*

(1) Mémoires du Chevalier Temple.

(2) Le Père Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Continuation de Mezeray,
Tome VIII.

(*) Ces conditions étoient: satisfaction pour la Suede & le Duc de Gottorp,
pour l'Evêque de Strasbourg dépouillé de ses terres & de ses biens, & pour Guil-
laume de Furstemberg son frere. Quant à l'Empereur & à l'Empire, le Roi vouloit
que les Traités de Westphalie fussent rétablis & restassent dans toute leur force. Il
redemandoit Philipsbourg en échange de Fribourg, & si l'Empereur vouloit retenir la

Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

ques dures qu'elles parussent d'abord, n'en servirent pas moins de base au Traité de Nimegue. Le Roi d'Angleterre voyant que les Hollandois ne les rejetoient pas, dit naïvement au Chevalier Temple, que puis-que les EE. GG. vouloient faire la paix aux conditions proposées par la France, & que cette Couronne lui offroit de l'argent, pour consentir à une chose qu'il ne pouvoit pas empêcher, il ne voyoit pas pour-quoi il refuseroit cet argent: mais les Ambassadeurs des autres Puissances & principalement ceux de Brandebourg, d'Espagne & de Danemarck, & Jenkins même, l'un des Ambassadeurs Anglois à Nimegue, trouverent les propositions de la France si outrées, qu'ils les rejeterent.

Louis XIV, qui étoit retourné en France, après la prise d'Ypres, reparut bientôt à Gand: il envoya la Bretesche à la tête d'un détachement de la garnison de Maestricht dans le Brabant, pour faire le siege de Louvain. Cette expédition avoit été précédée d'une conférence entre Beverning & le Comte d'Avaux, Plénipotentiaire de France, dans laquelle le premier avoit témoigné au Comte, les dispositions favorables des Etats pour la paix. L'entreprise n'avoit été tentée, que pour hâter les résolutions des Alliés.

Suspension
d'armes.

Louis XIV & Beverning signerent au commencement de Juin une suspension d'armes pour six semaines, à commencer du 1 de Juillet, pour donner le temps aux Ambassadeurs des Etats à Nimegue, de fixer les irrésolutions des Alliés. Cependant le Roi promit aux Etats, quand même l'Espagne n'accepteroit pas la paix, de leur laisser néanmoins une barriere, telle qu'ils la jugeroient nécessaire pour leur sûreté. Ces offres de la France rendues publiques par la voie de l'impression, plurent beaucoup aux Hollandois, fatigués d'une guerre dont ils supportoient tout le poids, mais surtout aux ennemis de Guil-

premiere de ces deux places, il prétendoit rester en possession de l'autre. On rendoit à l'Espagne Charleroi, Limbourg, Binch, Ath, Oudenarde, Courtrai, Gand & St. Guillain, en rasant cependant les fortifications de cette dernière place. Toutes ces villes, au jugement de la France, formoient une barriere suffisante pour les Pays-Bas Hollandois, article sur lequel la G. B. & les Etats avoient tant insisté. Louis XIV vouloit retenir en échange tout ce qu'il avoit conquis sur l'Espagne dans la présente guerre, & dont il étoit actuellement en possession; savoir, la Franche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai & le Cambrésis, Aire, St. Omer, Ypres, Walwyck & Waart ou Warneton, Poperingen, Belle, Cassel, Barry & Maubeuge, enfin Charlemont & Dinant; pourvu que l'Espagne en cas qu'elle consentit à céder cette dernière place, donnât satisfaction à l'Evêque de Liege & à l'Empereur. Quant aux EE. GG., outre les avantages qu'on leur accorderoit par le Traité avec l'Espagne, le Roi vouloit bien leur rendre Maestricht & conclure avec eux un Traité de commerce, d'après le plan qui en avoit déjà été formé. L'on promettoit de rétablir le Prince Charles dans son Duché de Lorraine, à une de ces deux conditions, dont on lui laissoit le choix: ou que ce rétablissement se feroit conformément aux articles de la paix des Pyrenées, ou que Nancy resteroit à la France, avec tous les droits de la Souveraineté, sur le chemin, depuis les frontieres de l'Alsace, & celles de France, jusques à Nancy, & de Nancy à Metz, Brissac & la Franche-Comté. De plus le Roi céderoit Toul au Duc & retiendrait Longwick, en donnant à ce Prince pour équivalent, une Prevôté dans l'un des trois Evêchés de Metz, Toul ou Verdun, &c.

laume, qui le regardoient comme le plus grand obstacle à la paix (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Les Plénipotentiaires des Etats essuyèrent de violens reproches des Ambassadeurs de l'Empire, de ceux du Roi de Dannemarck & de l'Electeur de Brandebourg, qui les accusoient de vouloir les forcer à une paix honteuse, & à abandonner les intérêts du Duc de Lorraine; mais les Etats n'y firent aucune attention & s'attachèrent à gagner les Espagnols, en leur procurant en Flandres quelque sûreté, qui, en même temps, servît à celle de la République. *Difficultés.*

Il s'éleva une difficulté qui retarda la conclusion de la paix, & qui fut sur le point de la rompre: les François devant rendre aux Espagnols six villes des Pays-Bas, au temps de la ratification du Traité entr'eux & la France, demanderent cette restitution; mais Louis objecta qu'il ne pouvoit évacuer les villes des Pays-Bas, qu'après avoir rendu aux Suédois, celles qu'ils avoient perdues dans la guerre que le Danemarck, l'Electeur de Brandebourg & quelques autres leur avoient faite. (2) Les Etats Généraux firent protester par Beverning qu'ils ne signeroient la paix, qu'autant que la France s'engageroit à rendre les places des Pays-Bas dans le temps de la ratification. Sur le refus de la France, ils envoyèrent van Leeuwen annoncer à Charles II, cette prétention de Louis XIV. Charles indigné, assembla son Conseil, & déclara qu'il étoit résolu d'envoyer Temple en Hollande, pour y signer un Traité avec les Etats, par lequel il s'obligerait de continuer la guerre, au cas que la France ne consentît pas, dans un temps limité, à rendre ces villes. Le Duc de York concluoit de l'obstination de Louis, que ce Prince visoit à la Monarchie Universelle, & qu'il n'y avoit que Charles son frere, qui pût l'empêcher d'y parvenir (3).

Temple partit & les villes de la République qui avoient le plus désiré la paix, furent les premières à crier aux armes, & à vouloir se joindre au Roi d'Angleterre, dont elles ne suspectoient point la fidélité. En effet le Traité fut signé le 26 de Juillet. Il portoit qu'ils feroient conjointement la guerre à la France, si avant le 9 du mois d'Août la restitution n'étoit point faite. (4) Le 10 étoit le dernier jour de la trêve consentie par le Roi de France. Le Prince d'Orange persuadé que la guerre alloit se rallumer, partit pour le Hainaut, vers la fin de Juillet. Il avoit projeté de faire lever le blocus de Mons, formé depuis quelque temps par le Duc de Luxembourg. Il y trouva dix mille Anglois que Charles lui avoit envoyés, pour renforcer son armée. *Nouveau Traité de l'Angleterre pour forcer Louis XIV à la paix.*

Cependant le jour de l'expiration de la trêve étoit arrivé. Les Alliés ne doutoient presque plus de la continuation de la guerre, lorsque tout

(1) Mémoires & Négociations de la paix de Nimegue. Mémoires du Chevalier Temple.

(2) Hist. des Prov. Unies. T. III.

(3) Mémoires du Chevalier Temple.

(4) Mémoires & Négociations de la paix de Nimegue.

Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Louis y con-
sent &
le Traité
entre la
France &
les PP.UU.
est signé.

Inutile ba-
taille de
St. Denis.

à coup les Plénipotentiaires de la France se rendirent chez ceux des Etats, & leur déclarèrent qu'ils avoient reçu ordre de consentir à l'évacuation des villes de Flandres, telle qu'on la desiroit; mais qu'il falloit que la chose se fît ce matin même. Les Ambassadeurs Hollandois parurent étonnés; ils entrèrent en conférence, & après quelques difficultés qui furent applanies, le Traité de paix & de commerce entre les Etats Généraux & la France fut signé le soir même, entre onze heures & minuit.

Pendant qu'on signoit la paix à Nimegue, le Prince d'Orange se disposoit à attaquer le Duc de Luxembourg, qui se croyoit inexpugnable derriere ses retranchemens, & qui sachant les dispositions de son maître, ne s'attendoit pas à combattre: il avoit sa droite appuyée à l'abbaye St. Denis, & sa gauche à Mesnil St. Pierre. Ces postes étoient occupés & regardés comme inaccessibles: l'abbaye fut d'abord attaquée. Le Maréchal de Luxembourg étoit à table. Il monta à cheval avec précipitation & rassembla ses troupes, qui à peine eurent le temps de prendre les armes. Le Prince s'étoit emparé de l'abbaye. Les François avoient plié, mais ayant été ramenés, ils reprirent eux-mêmes le village de Cateau, que les ennemis avoient emporté. Le Prince d'Orange y courut risque de la vie: un cavalier François prêt à décharger sur lui son pistolet, fut tué par Odyk; le combat fut très sanglant, & ne finit que lorsque la nuit sépara les combattans. La perte fut à peu près égale de part & d'autre; du côté des Hollandois, deux mille de leurs meilleurs soldats furent tués: il y eut du côté des François quantité d'Officiers tués ou blessés. Le régiment des gardes, celui de Feuquieres, & quelques autres furent fort maltraités (1).

Quelques historiens ont prétendu que le Prince d'Orange favoit, en livrant la bataille, que le Traité de Nimegue étoit signé, mais qu'il feignoit de l'ignorer, parce qu'il ne vouloit point la paix. (2) D'autres ont prétendu, qu'il ne reçût la nouvelle de la paix que le lendemain de la bataille, ainsi qu'il l'écrivit au Pensionnaire, & ce qui semble le prouver, est que le Roi de France ne témoigna aucun ressentiment de ce combat, qui autrement eût pu être regardé comme une infraction au Traité.

Traité de
Nimegue.

Par le Traité de Nimegue, (*) ce qui avoit été fait pendant la guerre, demeurait anéanti des deux côtés, les anciennes conventions & amitiés rétablies, les saisies faites pendant la guerre annulées. Berg-

(1) Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XV.

(2) Le Père Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

(*) On peut voir dans les Mémoires du Chevalier Temple les motifs secrets qui déterminèrent Louis XIV. „ Jamais, dit-il, aucune négociation n'avoit été ma-
„ niée avec tant d'habileté que celle-ci le fut de la part des François, particu-
„ lierement depuis le mariage du Prince d'Orange, qu'on avoit cru d'abord fatal
„ pour eux, & qu'ils tournerent dans la suite si fort à leur avantage.”

Berg-op-Zoom, la ville de Maestricht avec le Comté de Vroenhoven, le pays de Fauquemont, de Dalhem, de Rolduc, d'Outre-Meuse, les villages de Rédemption, les Bancs de St. Servais furent rendus. Par un article séparé, le Roi de France rendoit au Prince d'Orange, les terres qu'il lui avoit fait saisir en Franche-Comté. En outre le Roi s'engageoit de faire observer les Traités de Marine & de Commerce, qui n'avoient pas été observés pendant la guerre au préjudice des deux nations. Le Traité de Commerce conclu entre les Etats & la France, ne fût pas moins avantageux qu'avoit été le dernier fait en temps de paix. Le Traité entre la France & l'Espagne fut signé le 15 Septembre, & les ratifications échangées le 15 Décembre. Alors les six places comprises au Traité furent évacuées (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Entre la France & l'Espagne.

L'Empereur & l'Empire n'étoient point compris dans la paix & les hostilités continuèrent en Allemagne. Le Maréchal de Crequi y gagna la bataille de Gretzengen, dans laquelle le Prince de Bade, Général de l'Empereur, fut blessé, & le Comte de Ligneville, Aide de camp du Duc de Lorraine, fut fait prisonnier. Il remporta encore une victoire signalée au pont de Rhinfeldt, sur lequel il y eut après le combat, une si grande quantité de morts entassés, que les Impériaux ne purent entrer dans la ville. Un troisième combat dans l'Ortenaw, illustra Crequi: il défit & poussa jusques auprès d'Offenbourg six mille Impériaux, commandés par le Duc de Lorraine; bientôt après il s'empara du fort de Khel, & pour ôter aux Impériaux la communication de l'Alsace, il fit brûler une partie du pont de Strasbourg. La prise de plusieurs forts & la déroute de douze cens hommes au passage d'un pont, que le Duc de Lorraine avoit construit près de Lauterbourg, terminèrent cette brillante campagne, qui déterminâ l'Empereur à faire son Traité avec la France. Par ce Traité, le Roi renonça à ses prétentions sur Philipsbourg, & l'Empereur aux siennes sur Fribourg. Le Duc de Lorraine refusa de consentir aux conditions qui le regardoient, stipulées dans le Traité de l'Empereur. La liberté fut rendue au Prince Guillaume de Furstemberg. Le Roi de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg se plaignoient d'avoir été abandonnés par les Hollandois; mais leurs plaintes n'empêcherent pas qu'ils ne fussent obligés de rendre au Roi de Suede, ce qu'ils lui avoient pris. L'Electeur lui rendit ses conquêtes en Poméranie & signa le Traité. Le Roi de Dannemarck trop foible pour résister seul, imita son exemple. Ainsi la paix fut générale (2).

Batailles de Gretzengen, du Pont de Rhinfeldt & d'Offenbourg.

Traité de l'Empereur avec la France. Ann. 1679.

Dès qu'elle fut rétablie, les Etats Généraux envoyèrent en France Boréel, Odyk & Dykveld, avec le titre d'Ambassadeurs extraordinaires, pour régler quelques différends, au sujet des contributions exigées par la France sur les terres de la Généralité. Il s'éleva une dispute au sujet du cérémonial de la réception: les Ambassadeurs prétendoient les honneurs usités envers les têtes couronnées, comme en jouissoient les Ambassadeurs de

Honneurs accordés en France aux Ambassadeurs des P.P.UU.

(1) Voyez tous ces Traités dans les Actes & Négociations de la paix de Nimegue Tom. II. Part. 2.

(2) Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray. T. VIII. Tome XLIV. Ss

Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Venise & de Savoye. Après bien des contestations, Louis XIV leur accorda ce qu'ils demandoient. Boréel resta seul en France comme Ambassadeur ordinaire.

Disputes
pour le
licentie-
ment des
troupes.

Les Etats Généraux ne voyant plus d'ennemis à craindre au dehors, chargerent le Prince d'Orange de licentier une partie des troupes. Les Députés de Frise, de Groningue & des Ommelandes prétendirent que ce licentierement, à la répartition de leurs Provinces, appartenoit au Prince Henri-Casimir, leur Stadhouder & Capitaine-Général. Le Prince autorisé par la pluralité des voix, n'eut aucun égard à leurs protestations, & dès l'année précédente il avoit rempli une partie de sa commission. Les Etats Généraux, & ceux de Frise & de Groningue en vinrent à un éclat qui pouvoit avoir des suites fâcheuses. Ces Provinces persuadées que le Prince avoit enfreint les prérogatives de leur Souveraineté, réformèrent d'autres compagnies que celles que le Prince avoit licenciées & rappellerent celles-ci. Après bien des écrits de part & d'autre, les Etats Généraux & le Prince aimerent mieux laisser les choses dans l'indécision, que d'exposer la République à de nouveaux troubles (1).

Le Prince
d'Orange
veut forti-
fier Naar-
den.

Amster-
dam s'y
oppose.

Le Prince d'Orange proposa quelque temps après aux Etats de Hollande de fortifier la ville de Naarden; mais il trouva une résistance opiniâtre de la part de la ville d'Amsterdam. Elle donnoit pour motif sa propre sûreté, comme si l'intention du Prince étoit de la tenir en respect & d'étendre son autorité. Les Députés manifestèrent même ces soupçons, & le Pensionnaire d'Amsterdam avoit osé dire, qu'à la vérité il n'en coûteroit que trois cens mille florins pour fortifier Naarden; mais qu'il viendrait peut-être un temps qu'Amsterdam voudroit pour trois millions que Naarden n'eût jamais été fortifié. Le Prince fut irrité de ce discours, & la Noblesse vouloit faire regarder comme perturbateurs du repos public, ceux qui cherchoient à exciter de la méfiance entre son Altesse & les membres de l'assemblée (2).

Ann. 1681.

La République perdit cette année trois personnages illustres: Jean Maurice de Nassau, mort le 20 Décembre, âgé d'environ 80 ans; il avoit été Stadhouder du pays de Cleves & Feldt-Maréchal: Wolferd, Seigneur de Brederode, mort à Viane, le dernier rejetton d'une famille, qui remontoit aux temps les plus reculés & qui prenoit encore le titre de *Comte de la Noble Maison de Hollande*. Le troisième est le Poète Vondel, regardé comme un des plus grands poètes tragiques en langue Hollandoise.

Les EE.
GG. sont
alarmés
des démar-
ches de
Louis XIV.

La Paix n'avoit pas si bien cimenté l'amitié reciproque de la République & de la France, qu'il ne se formât encore des soupçons. Louis XIV avoit fait un voyage dans la Flandre avec sa cour; il donna partout des ordres pour mettre les fortifications en état. Il avoit voulu engager les Etats Généraux à faire avec lui un nouveau Traité d'Alliance; n'ayant pu y réussir, il en fit un avec Charles II. Il avoit érigé différentes Chambres, qui déclarerent des villes & des terres dépendantes des pays cédés par le Traité de Nimegue, ou démembrées de la couronne. En vertu de

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III. Ch. XV.

ces déclarations, il obligea divers Seigneurs de la haute & basse Alsace de le reconnoître pour Souverain. Le Comté de Veldentz dépendant de l'Electeur Palatin, fut réuni à l'Evêché de Verdun; on le dépouilla de Germesheim & de Falkenbourg, & tout ce qui se trouva dans la dépendance de Metz & de Toul, fut saisi. On porta des plaintes à la Diette de Ratisbonne; l'Electeur Palatin fit des représentations à Louis XIV; il ne répondit qu'en s'emparant de Strasbourg. Le Roi soutenoit que ces villes appartenoient aux trois Evêchés qui lui avoient été cédés par le Traité de Munster & à l'Alsace, dont partie lui étoit échue par le même Traité (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

Dans les Pays-bas Espagnols, les places n'avoient été évacuées qu'après avoir payé de fortes contributions; on en retint d'autres, qu'on n'évacua point: on s'empara de Charlemont & de quelques autres villes. On forma des prétentions sur Alost; on investit Luxembourg, dont on ne leva le blocus que par déférence pour la médiation de l'Angleterre. Les Seigneuries de Vianden & de St. Vit furent ôtées au Prince d'Orange & adjudgées au Maréchal d'Humieres qui les disputoit.

La République craignit pour sa Barrière &, après avoir fait à la Cour de Louis bien des représentations inutiles, elle songea à se faire de nouvelles Alliances. Elle fit un Traité avec la Suede, dans lequel elle invita l'Angleterre d'entrer. Charles s'y refusa. Louis XIV fit témoigner aux Etats son mécontentement par le Comte d'Avaux, son Ambassadeur. Les Etats, par leur dernier Traité avec la Porte, s'étoient engagés de fournir des munitions de guerre aux Algériens & Louis XIV le savoit; cependant il leur fit dire que les vaisseaux qu'il devoit envoyer dans la Méditerranée contre les Algériens, auroient ordre d'attaquer & de prendre tous les vaisseaux & navires appartenans aux sujets de la République, si l'on trouvoit qu'ils transportassent à Alger des munitions de guerre ou autres effets de contrebande; qu'il avoit bien voulu les en avertir, afin qu'ils se tinssent sur leurs gardes. Cette défense jettoit la République dans le plus grand embarras. Sur ces entrefaites le Comte de Styrum, étant à la rade de Livourne avoit négligé de saluer quelques galeres du Roi, que commandoit le Duc de Mortemar. Celui-ci demanda au Comte s'il ne connoissoit pas le Pavillon de France? Styrum qui croyoit que ses vaisseaux ne devoient pas saluer de simples galeres, ne répondit point & Mortemar se disposoit de les attaquer, lorsque le Gouverneur de Livourne engagea le Comte à saluer de neuf coups de canon. Le Roi demanda que Styrum fût puni. On lui promit de prendre des informations sur cette affaire; mais les ordres que les Etats donnerent à tous les Officiers de Marine & de Haut-bord de rendre au Pavillon de France, les mêmes honneurs qu'on rendoit au Pavillon d'Espagne & à celui d'Angleterre, lorsque celui-ci étoit hors des mers Britanniques, firent cesser cette querelle (2).

*Les E. G.
font un
Traité
avec la
Suede.*

*Différends
pour le
Salut du
Pavillon.*

Dans le même temps la Cour de France envoya en Hollande, neuf dragons & un Lieutenant, pour enlever secrètement & conduire en France, un soi-disant Comte de Serdam ou de St. Paul, François, coupable de

*Violation
de terri-
toire pu-
nic.*

(1) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV.

(2) Continuat. de Mezeray T. VIII.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

crimes atroces, qui avoit obtenu à Amsterdam des lettres de bourgeoisie; on fut informé de ce projet en Hollande. Les dragons & l'officier furent arrêtés à leur arrivée à Rotterdam. On leur fit leur procès: les dragons furent condamnés à dix ans de prison & le Lieutenant à avoir la tête tranchée. Le Comte d'Avaux se donna beaucoup de mouvemens: il représentoit que ces personnes n'ayant agi que par ordre de leur Maître, n'étoient point coupables. On lui répondit que permettre qu'on violât leur territoire, c'étoit compromettre la Majesté du Souverain. Le jour de l'exécution, on plaça sur l'échaffaud un cercueil couvert d'un drap noir: on leur lut la sentence; mais un moment après, on leur annonça que le Souverain leur faisoit grace (1).

Ces événemens aigrissoient de plus en plus le Monarque François. Il en survint encore un. Le Comte d'Avaux devoit annoncer aux Etats, dans une audience particulière, la naissance du Duc de Bourgogne. Il vouloit être introduit à l'assemblée par la porte Stadhouderale. Les Etats lui représenterent que cette innovation pourroit leur attirer des querelles de la part des autres Ambassadeurs, qui formeroient les mêmes prétentions. D'Avaux refusa d'aller à l'audience (2).

Différends
au sujet de
la succes-
sion au
trône d'An-
gleterre.

Les Etats avoient aussi à se plaindre du Roi d'Angleterre, au sujet du Commerce des Indes; mais cette querelle tomba. Les événemens qui survinrent au sujet de la succession du Duc de York au trône occuperent bientôt tous les esprits: le Parlement voulût engager Charles II, à déclarer son frere incapable de lui succéder à cause de la Religion Romaine qu'il professoit ouvertement. Le Prince d'Orange voyoit de loin les suites de ce différend. Fagel qui lui étoit dévoué, envoya au nom des Etats au Roi d'Angleterre, par Sidney, son Ambassadeur, un Mémoire, dans lequel il étoit dit que S. M. ne pouvoit soutenir les intérêts du Duc, sans lui sacrifier ceux de l'Europe; mais le Roi n'eut aucun égard à leurs représentations. Dans le voyage que le Prince d'Orange, à la fin de 1680, fit en Angleterre, sous prétexte de décider son oncle à se déclarer contre la France, il s'étoit fait beaucoup d'amis à la cour, & avoit gagné l'amitié du peuple. Le Lord Maire l'invita à un repas, où il ne voulut pas se trouver, pour ne pas donner des soupçons au Roi. Quoiqu'il en soit, la Chambre des Communes consentit que le Duc de York, après la mort de son frere, conservât le titre de Roi d'Angleterre, à condition qu'il se tiendrait éloigné, sa vie durant, de cinq cens milles de ses Etats & que sa fille, la Princesse d'Orange, fût déclarée Régente, & que dans le cas où elle viendrait à mourir sans enfans mâles, la Princesse Anne sa sœur lui succéderoit (3).

Ann. 1682.
Offres fai-
tes par
Louis XIV
au Prince
d'Orange.

Cependant la France cherchoit à se faire des appuis. On prétend que d'Avaux offrit des sommes considérables à Fagel, pour qu'il engageât le Prince d'Orange à entrer dans les vues de son Maître, sous promesse de donner au Prince le titre & l'autorité de Comte de Hollande & de le

(1) *Hist. des Prov. Unies T. III.*

(2) *Négociations du Comte d'Avaux T. I.*

(3) *Rapin Thoiras Hist. d'Angleterre.*

déclarer Généralissime des armées Françoises. Fagel & le Prince rejettent ces offres, l'un par grandeur d'ame, l'autre parce qu'il avoit des vues bien supérieures à ce qu'on lui offroit. Louis piqué de ce refus, sous prétexte de quelques réparations faites à la ville d'Orange, fit démolir non seulement les murs qui venoient d'être construits, mais encore les anciens, & il se commit beaucoup de ravages dans cette Principauté. Les Etats Généraux en firent porter des plaintes au Roi, qui pour toute réponse la confisqua au profit du Duc de Longueville, qui prétendoit y avoir des droits. Dès ces moments Guillaume III fut l'ennemi le plus implacable de la France (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

*Prin-
cipauté d'O-
range con-
fisquée.*

Les Etats songerent alors à fortifier leur Marine, ils ordonnerent une augmentation de trente-six vaisseaux de guerre de 80 pieces de canon: ils prirent pour motif, la sûreté de leur Commerce & de leurs Pêches. Ces précautions étoient d'autant plus nécessaires, que le terme fixé par Louis XIV, pour finir les différends survenus depuis le Traité de Nimègue, entre la France, l'Espagne & l'Empire, étoit sur le point d'expirer. Passé ce terme, le Roi s'étoit réservé d'employer la force des armes, & il étoit à craindre que la guerre ne se rallumât sur leurs frontieres. Ils s'adresserent à Charles II, pour qu'il engageât le Roi de France à prendre avec l'Espagne des voies de conciliation. Charles eut voulu que l'Espagne le choisît pour arbitre; mais cette Puissance ne vouloit accepter que sa médiation. Enfin Louis impatient de tant d'irrésolutions, fit marcher ses troupes dans la Flandres: elles se saisirent du pays d'Alost & de quelques autres places qu'il prétendoit lui appartenir. Un détachement de la garnison d'Oudenarde attaqua une des gardes de l'armée & cette occasion suffit au Roi, pour recommencer la guerre (2). Il envoya le Maréchal d'Humières assiéger Courtrai & Dixmuid, qui se rendirent presque aussitôt. Dix à douze villages furent livrés aux flammes & Luxembourg fut bombardé. Alors l'Espagne déclara la guerre à la France, & le Prince d'Orange soutenu de plusieurs membres des Etats, étoit d'avis que la République se joignît aux Espagnols. Ce n'étoit pas assez qu'elle eût envoyé huit mille hommes en Flandres pour sa sûreté; il proposa d'augmenter les forces de terre de 16000 hommes. Le Pensionnaire avoit gagné les Etats Généraux; mais lorsqu'il s'agit d'avoir le consentement des Provinces, celle de Hollande lui opposa des difficultés: Amsterdam représenta que les finances de l'Etat ne permettoient pas de s'engager dans une nouvelle guerre & refusa son consentement. Le Prince s'indigna de ce refus. Il lut une lettre du Comte d'Avaux, qui prouvoit que cette ville avoit eu des conférences secrètes avec cet Ambassadeur, & trouva le moyen de jeter des soupçons sur la Régence. Les autres membres de la Province opinoient à saisir les papiers des Députés d'Amsterdam. Le Prince se rendit dans cette ville à la tête d'une Députation. Il employa toute sorte de moyens pour déterminer le Conseil: voyant qu'il persistoit dans ses refus, il reprocha aux

*Précau-
tions des
Etats Gé-
néraux.*

*Louis XIV
reprend
les armes.*

*Le Prince
d'Orange
veut enga-
ger les E.E.
G.G. dans
cette guer-
re.*

*Refus
d'Amster-
dam de
consentir
à une levée
de 16000
hommes.*

(1) Abrégé de l'Hist de la Hollande T. III. Lettres & Négoc. du Comte d'Avaux.

(2) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de Mezeray T. VIII.

Sect. XII. membres leurs correspondances avec d'Avaux. Ils répondirent qu'une ville dont le Commerce étoit si étendu, les obligeoit d'avoir des relations avec les Puissances étrangères; mais qu'ils avoient toujours fait part de leurs négociations aux Etats Généraux, tandis qu'ils pourroient justifier que certains Ministres du Prince avoient dans différentes cours des correspondances à l'insçu des Etats. Ils déclarèrent qu'ils ne changeroient point, ne fût-ce que pour prouver à la postérité, que la présence d'un Prince d'Orange ne déterminoit pas leurs résolutions. Le Prince partit brusquement, & sur son rapport on opina que, malgré l'opposition de la ville d'Amsterdam, on devoit faire la levée de seize milles hommes (1).

Ann. 1684. Cette affaire demeura quelque temps indécise, & lorsqu'on la reprit, Amsterdam persista dans son refus & s'attacha à faire voir non-seulement le danger de cette levée, mais encore la nécessité de ménager un accommodement entre la France & l'Espagne: malgré cette opposition, les Etats de Hollande passèrent outre & la levée fut permise. Amsterdam & Schiedam protestèrent. Les papiers des Députés furent saisis; le public fut inondé de libelles de l'un & de l'autre côté. On en défendit inutilement l'impression. La Régence d'Amsterdam étoit si irritée, qu'il fût proposé au Conseil de se choisir un Stadhouder particulier, & de nommer le Prince Henri-Casimir, Stadhouder de Frise & de Groningue. L'Ambassadeur de France & celui d'Angleterre excitoient les esprits. Le dernier brava le Prince d'Orange. Ceux d'Amsterdam les accusoient d'opprimer la liberté: les partisans du Prince les accusoient à leur tour d'intelligences criminelles avec l'étranger & d'avoir vendu l'Etat à la France (2).

Accusée de Trahison. Le Prince se plaignoit surtout de van Beuningen, Bourguemaître d'Amsterdam, avec lequel il protesta qu'il ne vouloit avoir jamais rien à faire, quand même la paix se rétablirait; & van Beuningen étoit si convaincu de son ressentiment, qu'il n'osoit sortir de la ville, de crainte de quelque violence: (3) il fut averti que van Bankem, un des principaux meurtriers des de Witt, formoit des projets contre ses jours. Les projets du Prince furent déconcertés par la perte de la flotte des Etats, qu'il avoit envoyée en Suede & qui en ramenoit seize mille soldats Suédois; elle fut battue d'une violente tempête à l'entrée du Texel; une grande partie de la flotte périt avec les équipages; la ville d'Amsterdam n'en fut que plus opiniâtre: le trouble y regnoit; la garde des ports fut doublée, on rompit la glace des canaux. Le Prince avoit fait entrer cinq mille hommes dans Naarden, & l'on fit courir le bruit qu'Amsterdam alloit être bombardé. La plupart des grandes villes de Hollande, la Province de Frise, Groningue & les Ommelandes, n'étoient pas moins opposées à la levée des seize mille hommes. La division regnoit partout, lorsque la Trêve de vingt ans conclue entre la France, l'Empire & l'Espagne, mit fin à cette querelle. Les Etats avoient beaucoup coopéré à cette Trêve, qui les rassuroit contre les entreprises des François dans les Pays-bas Espagnols: elle avoit été précé-

Troubles & divisions.

Le calme est rétabli.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III. Ch. XV.

(2) Mém. & Négociations du Comte d'Avaux.

(3) Puffend. Rer. Brandeb. L. XVIII.

dée de la prise de Luxembourg. Louis XIV profitant de la guerre que les Impériaux avoient eu Hongrie, avoit envoyé Crequi faire le siege de cette place importante, avec une armée de trente mille hommes. La tranchée avoit été ouverte le 8 Mai, & le Prince de Chimay qui y commandoit, avoit capitulé le 3 Juin (1). L'armée victorieuse avoit marché sur Trêves & s'en étoit emparée: elle étoit revenue dans les Pays-bas, avoit joint celle du Roi qui étoit près de Condé, & avoit porté la désolation dans plusieurs bourgs & villages, la flamme & le fer avoient tout moissonné: la Trêve arrêta la destruction.

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

Dès que l'affaire de la levée fut assoupie, le Prince d'Orange s'occupait des changemens qu'il avoit projetés de faire dans la Régence de quelques villes, comme il avoit déjà fait en 1674 à Utrecht; mais il y trouva des difficultés qu'il eut bien de la peine à vaincre, surtout à Dordrecht & à Leide. Cette dernière ville céda enfin; mais l'autre soutint ses privilèges, fit des protestations & refusa de reconnoître les Magistrats remplacés (2).

L'année suivante l'état militaire fut encore une source de débats. Amsterdam vouloit qu'on ajoutât aux forces navales & qu'on diminuât celles de terre: le Prince insistoit en faveur de celles-ci; mais enfin il consentit au projet de renforcer la Marine, & Amsterdam à laisser les troupes de terre sur le pied proposé par le Prince.

Ann. 1685.

Mais toutes ces discussions particulières céderent à un événement plus intéressant & qui réunit tous les vœux en faveur de Guillaume III. Charles II étoit mort le 16 de Février. Le Duc de York, beau-pere du Prince d'Orange, lui succéda sous le nom de Jacques II. La profession ouverte qu'il faisoit de la Religion Catholique & l'affectation avec laquelle il publioit que son frere étoit mort dans la même religion, lui attirerent bientôt l'aversion du peuple Anglois, auquel dès le regne précédent il s'étoit rendu suspect (3). La persécution que les Réformés éprouvoient en France, faisoit redouter en Angleterre un Roi Catholique: on connoissoit d'ailleurs le penchant de Jacques pour le pouvoir arbitraire & absolu. En effet il leva les droits d'entrée & d'accise, avant d'en avoir obtenu le consentement du Parlement. Les prêtres & surtout les Jésuites étoient ses confidens les plus intimes: envain à son avènement au trône & dans ses discours au Parlement, avoit-il promis de conserver la Religion Protestante & de gouverner selon les loix; sa conduite démentoit ses promesses. Le Prince d'Orange ne perdoit aucune de ces circonstances de vue; mais le Duc de Montmouth, fils naturel de Charles II, que son pere avoit chassé de la Grande-Bretagne, & le Comte d'Argyle, Seigneur Ecossois, ami & confident de Montmouth, résolurent de lever l'étendard de la revolte & de détrôner le Duc de York. Ils se retirèrent en Hollande; le Comte y demeura caché à Amsterdam, & le Duc à la Haye. Le premier, ennemi déclaré de Jacques, acheta secré-

*Mort de
Charles II.*

*Le Duc de
York lui
succède
sous le nom
de Jacques
II.*

*Il est sus-
pect & se
rend
odieux.*

(1) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Contin. de l'Abr. Chron. de Mezerai T. VIII.

(2) Hist. du Stadhoud. par l'abbé Raynal.

(3) Hist. d'Angleterre par Rap. de Thoiras.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Conjura-
tion &
révolte du
Duc de
Mont-
mouth.
Il est vain-
cu & déca-
pité.

Conduite
du Prince
d'Orange.

Exécutions
cruelles.

Le Roi
Jacques
indispose
ses sujets.

Ann. 1686.

tement des armes, pour armer cinq mille hommes, qu'il chargea sur trois vaisseaux. Il s'embarqua sur un de ces bâtimens, avec quelques Officiers Allemands & quelques soldats. Il arriva à Orknai, au Nord de l'Ecosse, le 5 de Mai, & après bien des efforts inutiles pour faire soulever l'Ecosse, il fut pris & décapité. (1) Le Duc de Montmouth, qui, avec trois vaisseaux, avoit gagné la côte occidentale d'Angleterre, débarqua & publia une déclaration de guerre, dans laquelle le Duc de York étoit qualifié de traître, de tyran, de meurtrier, d'usurpateur Papiste; il invitoit la nation à la révolte; il fut proclamé dans quelques villes, mais vaincu à Bridgewater, rencontré sous un habit de paysan, dans un fossé, couvert de fange, il subit le même supplice que d'Argyle (2).

Le Prince d'Orange n'avoit eu aucune part à cette conspiration; mais il est à présumer qu'il ne l'avoit point ignorée: convaincu qu'elle ne réussiroit pas, il voulut, en habile politique, savoir quelle impression feroit sur les esprits la descente du Duc sur les côtes d'Angleterre. Il avoit offert au Roi Jacques de commander son armée contre les Rebelles; mais ce Prince qui se méfioit de son gendre, & qui le soupçonnoit d'avoir favorisé l'armement de Montmouth, avoit refusé civilement ses offres, & donné le commandement à Feversham, frere des Maréchaux de Lorges & de Duras. L'exécution du Duc fut suivie de plusieurs autres, dont la cruauté révolta. Jeffreis, Chef de Justice, se baigna dans le sang: plusieurs milliers de personnes de tout état, de tout sexe & de tout âge, furent pendues comme complices & sans aucune forme de justice (3).

Jacques avoit donné à entendre au Parlement, qu'il desiroit avoir de quoi entretenir une armée sur pied, tant en paix que pendant la guerre, & d'être autorisé à donner le commandement de ses troupes à des Officiers Catholiques Romains. Bientôt il alla plus loin & demanda en faveur des Officiers la dispense du Test, Acte juridique, passé sous Charles II, par lequel quiconque postuloit un emploi, prouvoit qu'il avoit prêté le serment qu'exigeoit la Loi; (*) mais la Chambre-Haute refusa cette dispense aux Officiers, même Catholiques Romains.

Le Roi passa outre & ne confia les grands emplois de la Couronne qu'à des Catholiques. Il travailloit à se rendre maître absolu de ses trois Royaumes, & à renverser l'autorité du Parlement, auquel

(1) Révolutions d'Angleterre, par le Pere d'Orléans.

(2) Elémens de l'Hist. d'Angleterre, par Mr. l'Abbé Millot. Révolutions d'Angleterre, par le Pere d'Orléans, Tome III.

(3) Hist. des Prov. Unies. T. III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III.

(*) Ce serment portoit; que le postulant ne croyoit pas que l'église Romaine fût l'église universelle; qu'il n'attribuoit au Pape aucun pouvoir sur l'église en général, ni sur la personne de lui postulant en particulier; qu'il rejettoit la transubstantiation, & qu'il ne croyoit pas que l'église Romaine eût seule le droit d'expliquer l'Ecriture Sainte.

auquel il avoit annoncé qu'il étoit le maître de ne pas le convoquer (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Jusques-là les Etats Généraux n'avoient qu'un intérêt éloigné à ce qui se passoit en Angleterre ; mais ils apprirent que le Roi préparoit un armement considérable par mer , & que les Catholiques affectoient de publier que ces préparatifs regardoient les Provinces-Unies. Ils n'igno-*Préparatifs de guerre.* roient pas les liaisons qu'il y avoit entre le Roi Jacques & Louis XIV, intéressé à le brouiller avec le Prince d'Orange. En allumant la guerre entre le gendre & le beau-pere , si celui-ci réussissoit , il pourroit exclure Guillaume du Trône , & c'étoit l'intérêt des Catholiques. Ces considérations allarmerent les Etats : le Prince d'Orange avoit des intel-*Ann. 1687.* ligences secrètes à la Cour de Londres , & des correspondances avec plu-*1687.* sieurs Seigneurs Anglois. Il prévoyoit que les projets mal combinés de Jacques , devoient nécessairement conduire à une révolution. Burnet qui *Burnet son- de les senti- mens de Guillaume.* a écrit l'histoire de son temps , avoit gagné l'estime & la confiance de Guillaume. Burnet soupçonné d'avoir trempé dans la révolte de Mont-*1687.* mouth , avoit quitté l'Angleterre ; il avoit voyagé en France , en Italie , en Suisse & s'étoit réfugié en Hollande. Guillaume qui connut son génie & sa franchise , n'hésita pas de s'ouvrir à lui (2). Il lui fit part de son mécontentement de la conduite de son beau-pere. Burnet lui découvrit le projet qui avoit été formé d'enlever ce Prince , lorsqu'il iroit à sa maison de campagne de Scheveningen ; complot qu'il avoit appris par hasard & que Burnet fit avorter. (3) Dès ce moment le Prince qui connoissoit déjà son mérite , chercha à se l'attacher. Burnet voulut avant tout connoître à fond les sentimens de Guillaume. Il craignoit que , flatté dès son enfance de l'idée de réu-*Il s'assure de ceux de Marie ; ils sont confor- mes à ses vues.* nir sur sa tête les premières Charges de l'Etat , on ne l'eût imbu de maximes contraires au Gouvernement Républicain ; il le fonda & le Prince l'assura qu'il avoit toujours pensé qu'il n'y avoit qu'un Gou-*1687.* vernement libre qui fût en état de résister à un puissant ennemi & de fournir autant d'argent qu'il en faut pour soutenir une longue guerre. Enfin lorsque Burnet se fut bien assuré de sa maniere de penser , il le regarda comme le seul qui pouvoit soutenir la liberté de l'Angle- terre : il craignoit encore que dans le cas d'une révolution , la Princesse d'Orange à qui le Trône appartenoit , ne voulût point le partager avec son mari : il résolut de s'en éclaircir. La Princesse avoit beaucoup de confiance en lui ; Burnet en profita pour amener peu à peu les choses au point de lui demander , ce que deviendroit le Prince , lorsqu'elle seroit Reine de la Grande Bretagne ? Elle lui répondit , que contente du nom de Reine , elle lui feroit donner le titre , & lui céderoit l'autorité de Roi , & qu'elle lui obéiroit en tout comme son mari , s'il vouloit l'aimer comme sa femme. Le Prince

(1) Rapin Thoiras, Hist. d'Angleterre.

(2) Burnet, Hist. d'Angleterre.

(3) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc T. III.

SECT. XII. avoua que depuis neuf ans, qu'il étoit marié, il n'avoit jamais osé mettre la Princesse sur une affaire que Burnet étoit venu à bout de terminer en un seul jour (1).

Hist. de Hollande.
1667-1697.

*Incon-
sé-
quences de
la conduite
du Roi Jac-
ques.*

Ann. 1687.

*Soutenu
par les Jé-
suites.
Veut ané-
antir la
Religion
Anglicane.*

*Il demande
aux EE.
GG. qu'on
lui livre
Burnet.*

*Révoque
l'Acte du
Test.
Fait empri-
sonner l'Ar-
chevêque de
Cantorbery
& six Evê-
ques.*

Cependant Jacques s'occupoit des moyens de se rendre absolu, & de rétablir le Catholicisme en Angleterre : il disgracia plusieurs Seigneurs Protestans. Quelques-uns par complaisance embrassèrent la Religion du Souverain ; il priva le Duc d'Ormond du Gouvernement d'Irlande, pour le donner au Comte de Tyrconnel, Catholique zélé. Le Pere Peters, Jésuite, son Confesseur, fut admis au Conseil privé & en devint l'ame. C'étoit un intrigant qui aspirait à la pourpre Romaine, & à la primatie de l'Eglise Catholique en Angleterre. (2) Il envoya sous le titre de Vicaires-Apostoliques, des Evêques dans les Provinces, sacrés dans la chapelle du Roi. Les Jésuites ouvrirent des écoles publiques ; les Catholiques obtinrent tous les emplois. Jacques rompit avec l'Eglise Anglicane, il établit une Cour Ecclésiastique, qui suspendit l'Evêque de Londres, pour n'avoir pas puni un Ministre qui avoit prêché contre le Catholicisme. Il viola les privilèges des Universités, pour y faire recevoir des Catholiques : il envoya un Ambassadeur extraordinaire à Rome, & reçut un Nonce du Pape à Londres, quoique par un Acte du Parlement, toute communication avec Rome eût été déclarée haute-trahison (3).

Ce Prince aveuglé imagina de faire entrer Guillaume dans ses projets : il lui envoya à cet effet le célèbre Pen ; mais il ne put rien obtenir. Il s'en prit alors au Docteur Burnet, dont il avoit appris les liaisons avec le Prince d'Orange, & fit demander par son Ambassadeur Albyville, qu'on le lui livrât. Il ajourna Burnet, pour venir se justifier de l'accusation de Haute-trahison. Il lui répondit par un Mémoire imprimé, dans lequel il prouvoit que la Religion étoit la seule cause des persécutions qu'il essuyoit, & prit des Lettres de bourgeoisie d'Amsterdam. D'Albyville se plaignit aux Etats Généraux, qui le renvoyèrent aux Etats de Hollande, dont Burnet étoit devenu sujet, & le Roi l'y dépeignit comme le plus grand traître que l'Angleterre eût jamais produit ; mais on n'eut aucun égard à ces qualifications. Il réitéra ses plaintes l'année suivante, & ne fut pas plus écouté (4).

Jacques donna une Déclaration, par laquelle il révoquoit le Test & admettoit aux charges, ceux qui ne l'observoient pas : il voulut que cette déclaration fût publiée dans toutes les églises. L'Archevêque de Cantorbery & six Evêques, lui représentèrent que cette déclaration étant fondée sur le pouvoir de dispenser des loix, que le Parlement avoit jugé illégal, ils ne pouvoient pas le légitimer par une lecture publique. Pour toute réponse le Roi les fit citer à son Conseil, & après leur avoir fait reconnoître leur requête, il les envoya à la Tour

(1) Burnet, Hist. d'Angleterre.

(2) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

(3) Hist. de la Maison de Tudor, par Mr. Hume.

(4) Révolution d'Angleterre, par le Pere d'Orléans.

par la Tamise, de crainte que le peuple ne se révoltât; mais ce peuple à genoux sur les bords de la Tamise, leur demandoit leur bénédiction & les exhortoit à ne pas abandonner la Religion. Lorsque les soldats qui les conduisoient furent arrivés à la Tour, ils en firent autant. Les Evêques comparurent au Tribunal ordinaire, les Avocats plaiderent avec l'éloquence la plus fiere, & les Evêques furent absous. Le Roi chassa deux des Juges de leurs places (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697. Chasse les Juges qui les absolvent.

Le Prince d'Orange fit répandre en Angleterre, une Lettre fort détaillée, dans laquelle il exposoit ses vrais sentimens sur l'état actuel de ce Royaume. Il y donnoit les plus fortes assurances, que jamais il ne chercheroit à rien changer dans la Religion, établie par les Loix, ni dans le Gouvernement. Fagel avoit composé cette Lettre, qui fit le plus grand effet & augmenta le nombre de ses partisans.

Le Prince d'Orange publie une Lettre, qui accroît le nombre de ses partisans.

Les Etats Généraux publièrent en même temps un Edit, qui chassoit des terres de leur domination, avec défenses d'y rentrer jamais, les Jésuites, Franciscains, Dominicains & autres Religieux. Les Ministres des Puissances Catholiques à la Haye crièrent à l'intolérance. Ils trouvoient extraordinaire, que les Etats qui blâmoient les persécutions des Réformés en France, persécutassent les Catholiques. Le Résident de l'Empereur disoit qu'on violoit les Traités. Les Etats justifioient leur Edit, en représentant que les Jésuites & les Moines étoient des Missionnaires étrangers, dépendans de Supérieurs étrangers, faisant profession d'obéissance aveugle à un Souverain ennemi, par état, de toute autre Religion que la Catholique; que les Moines n'étoient absolument pas nécessaires, & que les Catholiques n'avoient absolument besoin que de Prêtres, & que ceux-ci même tourmentés dans leurs fonctions par les Religieux, en avoient demandé le renvoi; qu'enfin il étoit absurde de comparer ce renvoi de quelques Moines inutiles, dévorant sans aucun avantage pour la Religion, la subsistance de leurs freres; aux persécutions qu'on faisoit souffrir en France aux Réformés, utiles citoyens, qui formoient un quart de la nation.

Les Moines & surtout les Jésuites chassés des PP. UU.

Vers ce temps naquit à Dessau, le 14 du mois d'Août, Jean-Guillaume-Friso, fils de Henri-Casimir de Nassau, Stadhouder de Frise & de Groningue. Fagel à cause de son âge avancé demandoit aux Etats de consentir à sa retraite; mais on étoit trop content de ses services, pour la lui accorder: on le pria de continuer, avec promesse d'une pension de quatre mille florins par an, lorsqu'il quitteroit sa charge (2).

Naissance de Jean-Guillaume-Friso.

Ce n'étoit pas assez pour le Roi Jacques de rétablir la Religion Catholique; il lui falloit un successeur, héritier de son zèle, qui la défendît & la protégeât. Il désiroit un enfant mâle pour regner après lui, & consommer la destruction de l'église Anglicane. Les Catholiques fesoient le même vœu, lorsque la nouvelle de la grossesse de la Reine,

Grossesse de la Reine d'Angleterre, contestée.

(1) Hist. des Provinces-Unies, par le Clerc T. III.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

mit le comble à leur joye & à la consternation des Réformés. Ceux-ci jetterent des doutes sur la possibilité même du fait. La Reine depuis plusieurs années n'avoit donné aucun signe de grossesse ; des Médecins assuroient même, que les remèdes astringens qu'elle avoit pris, devoient l'empêcher de devenir enceinte. Les Catholiques combattoient ces opinions ; ils s'accordoient seulement avec les Protestans, dans la certitude que la Reine accoucherait d'un enfant mâle, les uns parce qu'ils le désiroient, les autres parce qu'ils le craignoient (1).

Jacques dans la résolution d'armer par terre & par mer, redemanda aux Etats, trois régimens Anglois & trois régimens Ecossois, qu'ils avoient à leur service, depuis la révolte de Montmouth. Il étoit dit qu'il ne pourroit les retirer que dans le cas où le Roi seroit engagé dans une guerre étrangère ou civile. Les Etats objecterent ce Traité, refuserent de rendre ces régimens & permirent seulement aux Officiers qui voudroient repasser en Angleterre, de donner leur démission. Il y en eut trente-six, tous Catholiques, qui se retirèrent ; ce qui fit grand plaisir aux Etats. Jacques indigné des refus des Etats Généraux, publia une ordonnance par laquelle il étoit enjoint, sous les peines les plus rigoureuses à tous les sujets du Roi qui se trouvoient au service des Etats Généraux, de le quitter & de se rendre en Angleterre : mais cette ordonnance fut sans effet (2).

Armemens.

Cependant ce Monarque faisoit de grands préparatifs. Les Etats rassemblerent une flotte de vingt-cinq vaisseaux de guerre à Schooneveldt, & en donnerent le commandement à Corneille Evertsen, fils du Lieutenant-Amiral de ce nom, tué à la journée des Dunes. Cet armement donna de l'inquiétude à la Cour de Londres ; mais ce n'étoient que des soupçons, & la ligue des principales têtes de l'Etat en faveur de Guillaume, étoit conduite avec tant de prudence & de secret, que la confiance de la Cour ne fut que foiblement ébranlée. (3) On assure que deux Irlandois avoient voulu à force d'argent, engager un Allemand, qui étoit à Amsterdam, à empoisonner le Prince d'Orange, & que n'ayant pu le corrompre, ils tenterent inutilement cet attentat.

Conspira-
tion contre
Guillaume.

L'Amiral Russel, sous prétexte d'aller voir sa sœur, passa d'Angleterre à la Haye, pour voir en effet le Prince d'Orange de la part des Seigneurs Confédérés, & lui demander ce que l'on pouvoit espérer de Son Altesse en Angleterre ? Il répondit que si quelques-uns des principaux de la nation vouloient s'en rapporter à lui, & le prier de délivrer le Peuple & la Religion de l'oppression qui les menaçoit, il passeroit en Angleterre vers le commencement d'Octobre.

Lorsque Russel revint en Angleterre, la nouvelle de la naissance d'un Prince de Galles agitoit tous les esprits. Les Catholiques la regardoient

(1) Burnet, Hist. d'Angleterre.

(2) Rapin Thoiras. Burnet, Hist. d'Angleterre.

(3) Voltaire, Siècle de Louis XIV. C. XV.

comme un miracle, & les Protestans comme une fraude. On avoit pris si peu de précautions pour empêcher les doutes sur sa naissance, quoiqu'on en eût formé pendant la grossesse, que le bruit se repandit, que le prétendu Prince de Galles étoit un enfant supposé. Burnet dans un Mémoire très circonstancié rendit cette naissance très suspecte. La Cour de Londres dédaigna de détruire ces soupçons devenus généraux; sa négligence les confirma; mais le Prince d'Orange, son épouse & le Parlement, regarderent cette discussion d'un œil assez indifférent, & elle tomba d'elle-même dès que Jacques ne fût plus sur le Trône (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697. Naissance du Prince de Galles suspectée.

On voyoit avec inquiétude en Angleterre, la quantité d'Officiers Irlandois que le Roi Jacques avoit placés dans les régimens Anglois, non-seulement parce que ces Officiers étoient Catholiques, mais à cause de la haine qui regne entre les sujets de ces deux Royaumes. Toutes ces démarches inconsidérées augmentoient de jour en jour les partisans du Prince d'Orange. L'armée & la flotte s'étoient déclarées contre le Papisme. On avoit fondé les sentimens des matelots. On leur demanda s'ils vouloient se battre contre les Hollandois, & ils répondirent qu'ils regarchoient les Hollandois comme leurs freres & leurs amis; mais qu'ils desiroient la guerre contre les François. Tout conspiroit en faveur du Prince d'Orange: il étoit le seul Chef que les mécontents pussent choisir; les droits de sa femme & ses qualités personnelles le rendoient digne du Trône. Il étoit à craindre que la France ne dérangeât ce projet, en attaquant les Etats Généraux; mais heureusement ses armes étoient occupées ailleurs.

Tout favorise le Prince d'Orange.

Louis XIV soutenoit alors les prétentions du Prince de Furstemberg à l'Archevêché de Cologne, contre le Prince Clément de Baviere, dont l'élection avoit été confirmée par le Pape Clément XI, à qui le Roi de France avoit fait enlever en punition, Avignon & le Comtat. Louis XIV avoit encore envoyé des troupes au-delà du Rhin, pour s'opposer aux entreprises de la Ligue d'Augsbourg, qui avoit fait quelques mouvemens: il avoit envoyé une armée sous les ordres du Dauphin contre l'Electeur Palatin, à qui le Roi disputoit la succession du dernier Electeur Protestant, dont la fille avoit été mariée au Duc d'Orléans. Le Dauphin se saisit de Heidelberg, tandis qu'une partie de son armée alla s'emparer de Mayence.

Affaires de France.

Cependant l'armement des Etats Généraux donna des soupçons à Louis XIV; il les menaça de leur déclarer la guerre, s'ils formoient la moindre entreprise contre le Roi d'Angleterre: ces menaces furent suivies de quelques hostilités. Le Roi fit arrêter les vaisseaux Hollandois dans ses ports, ainsi que les matelots & les Capitaines: les Etats lui en porterent leurs plaintes; mais voyant qu'elles ne produisoient aucun effet, ils publièrent un placard, portant interdiction de toutes les marchandises de France, dans les terres de leur domination. Louis XIV, dont les forces étoient occupées, fit relâcher les vaisseaux. Il recom-

Menaces de Louis XIV.

Leur effet.

(1) Hist. des Provinces-Unies. T. III. L. XVI.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

mença ses hostilités ; mais il n'étoit plus temps d'empêcher la révolution , & le Prince d'Orange , avant de frapper le dernier coup , convint avec les Electeurs de Saxe , de Brandebourg & quelques autres Princes , qu'ils auroient un certain nombre de troupes , pour secourir les États Généraux , en cas d'attaque pendant son absence (1).

Les États avoient équipé cinquante vaisseaux de guerre , avec plus de quatre cens bâtimens , pour porter en Angleterre toutes les provisions nécessaires. Le Prince rassembla l'armée près de Nimegue , comme pour en faire la revue , mais en effet pour la mettre à portée des rivières qui se jettent dans la mer Britannique.

Confiance
aveugle du
Roi Jacques.

Le Comte d'Avaux avoit averti son maître du danger qui menaçoit le Roi Jacques. Louis communiqua les avis de son Ministre au Roi d'Angleterre , en lui offrant de joindre une escadre Françoisse à sa flotte , & de faire marcher ses troupes dans les Pays-Bas. (2) Jacques rempli d'une confiance aveugle , avoit fermé l'oreille aux avis & aux offres. Skelton , son Envoyé à la Haye , l'avoit averti qu'il se tramoit quelque chose contre lui. D'Avaux avoit donné de nouveaux avis au Roi de France ; mais ils avoient été détruits par ceux de Barillon , Ambassadeur de Louis XIV auprès du Roi d'Angleterre , qui étoit dans la même sécurité que ce Prince. Jacques avoit fait demander aux États Généraux quel étoit l'objet de leurs préparatifs , & ils avoient répondu qu'ils n'avoient armé qu'à son imitation , & qu'il avoit une flotte plus considérable qu'eux (3).

Manifeste
du Prince
d'Orange.

Cependant le Prince d'Orange crut qu'il devoit justifier ses démarches par un Manifeste : il en fit imprimer un dans le plus grand secret , pour le répandre dès que la flotte seroit arrivée : on y rappelloit d'abord tous les griefs des Anglois , le pouvoir que le Roi Jacques s'arrogeoit de dispenser de l'observation des Loix ; l'établissement d'un Conseil Ecclésiastique ; l'interdiction exercée contre ceux qui n'avoient pas voulu consentir à l'abolition du Test & des Loix penales ; l'introduction des Catholiques dans la Magistrature , dans les Emplois de Justice & dans les Corps de métiers ; l'enlèvement des Chartres , &c. On faisoit voir qu'il étoit impossible de remédier à ces désordres , à cause des dispositions du Roi & de son Conseil , qui regardoient les remontrances comme des crimes , ainsi que l'avoient éprouvé le Prince d'Orange & son épouse , lorsqu'ils avoient formé des plaintes sur la manière dont les sept Evêques avoient été traités : que le Parlement ne pouvoit porter aucun remède à ces maux , parce que le Roi y avoit introduit à force d'argent ses partisans & les Catholiques ; qu'enfin le Prince & la Princesse étoient disposés à soutenir la Religion & les Loix , & qu'ils en étoient sollicités par un nombre considérable

(1) Hist. générale des Provinces-Unies. T. III. L. XVI.

(2) Le Pere Daniel , Abrégé du Regne de Louis XIV.

(3) Hist. d'Angleterre , par Rapin Thoiras.

de Seigneurs , tant Ecclésiastiques que Laïques ; qu'en conséquence le Prince étoit déterminé à se transporter en Angleterre avec des forces suffisantes , pour se mettre à couvert de tout ce qui pourroit être attenté contre sa personne : qu'il n'avoit d'autre dessein que de faire convoquer un Parlement libre & légitime , faire en sorte que les anciennes Chartres fussent rendues aux Communautés ; qu'il remettroit à ce Parlement l'examen de la naissance du Prince de Galles & ce qui regardoit le droit de succession ; qu'il tiendrait les troupes dans une exacte discipline, &c. (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

Le Prince avant son départ , alla prendre congé des Etats assemblés. Tous les membres répandirent des larmes & le Prince fut attendri. Ils lui avancèrent quatre millions. Il s'embarqua avec le Maréchal de Schomberg , le 26 d'Octobre, sur une fregate de quarante pièces de canon. La flotte fut dispersée par la tempête , & fut huit jours avant de pouvoir se trouver au rendez-vous. La perte ne fut pas considérable ; mais les Hollandois firent répandre le bruit par les papiers publics , qu'elle avoit souffert un si grand dommage , qu'elle ne pourroit mettre à la voile qu'après l'hiver. Le Roi donna dans ce piège & se crut hors de danger ; mais au bout de onze jours la flotte se remit en mer.

*Départ de
Guillaume.*

Jacques à la nouvelle de l'embarquement avoit frémi ; il avoit rendu les offices aux Protestans , avoit cassé la commission Ecclésiastique , rendu les Chartres aux villes , avoit fait promettre aux Hollandois d'embrasser toutes les alliances qu'ils jugeroient à propos ; mais on voyoit bien que ces changemens étoient l'effet de la crainte (2).

Tandis que le Manifeste de Guillaume & deux Lettres , l'une à la flotte , l'autre à l'armée , se répandoient en Angleterre , ce Prince entroit dans le port de Tolbay , (le 15 de Novembre,) où le débarquement s'étoit fait presque sans obstacle , parce que le Prince , par sa manœuvre , avoit fait croire qu'il descendroit vers le Nord de l'Angleterre , où le Roi avoit fait marcher ses troupes ; & d'ailleurs Lord Yarmouth qui commandoit la flotte Angloise , n'avoit fait aucun mouvement , soit que le brouillard lui eût dérobé la flotte Hollandoise , soit qu'il n'eût pu faire obéir la sienne.

*Son débar-
quement.*

Fagel qui avoit été l'ame de cette entreprise , n'en vit pas la fin. Cet habile Ministre mourut le 15 de Décembre. Le Prince d'Orange fit une grande perte par la mort de Fagel , quoiqu'il eût été très lié avec le Pensionnaire de Witt , & qu'il eût contribué à faire recevoir l'Edit perpétuel ; mais il crut devoir changer avec le temps , aimant mieux conserver la République avec un Chef , que de l'exposer à une perte totale.

*Mort de
Fagel.*

A peine le Prince fut-il débarqué qu'une foule de Seigneurs s'empressèrent de le joindre. Churchill , depuis Lord Marlborough , favori du Roi , l'abandonna , ainsi que George Prince de Dannemarck ,

(1) Burnet, Hist. d'Angleterre.

(2) Hist. de la Maison de Tudor, par Hume.

SECT. XII. son gendre, & la Princesse Anne sa fille, épouse du Prince Geor.
Hist. de ge. (1) „Grand Dieu !” s’écria-t-il en apprenant cette défection :
Hollande. „prends pitié de moi, puisque mes propres enfans m’ont abandonné.”
 1667-1697.

Le Roi Jacques est abandonné des grands & de sa famille. Ses irrésolutions.

Il s'embarque pour passer en France. Est mal-traité par des pêcheurs. Il revient à Londres. Ann. 1689. Il se sauve en France.

Il eut encore pu se défendre sur terre, il avoit environ vingt mille hommes ; mais il tarda trop longtemps à s’en servir, & une bonne partie passa du côté de Guillaume. Enfin Jacques se mit en marche pour s’avancer jusques à Salisbury. Le Prince étoit décidé à combattre, lorsqu’il apprit que le Roi s’étoit retiré à Londres. Guillaume étoit sur le chemin de la Capitale. Jacques lui envoya des Députés pour lui dire, qu’il consentoit à convoquer un Parlement, & qu’il desiroit de convenir avec Son Altesse, des moyens d’assurer la liberté. Guillaume répondit qu’il consentoit de traiter avec le Roi, à condition qu’on désarmeroit les Papistes & qu’on leur ôteroit leurs emplois ; qu’on retireroit les déclarations publiées contre sa personne ; que la garde de la Tour seroit confiée au Lord Maire. Ces propositions ne parurent pas déraisonnables au Roi. Il demanda un jour pour se décider : on crut qu’il alloit entamer une négociation ; mais dans la nuit les pleurs de la Reine, le Pere Peters & son Conseil le déterminèrent à sortir du Royaume & à se retirer en France. La Reine & le Prince de Galles prirent les devans & partirent la nuit du 18 au 19 de Décembre. (2) Le Roi partit le lendemain, déguisé ; il s’embarqua sur la Tamise, dans laquelle il jeta le grand sceau d’Angleterre. Il se rendit à Feversham, où quelques pêcheurs l’ayant pris pour un Jésuite déguisé, l’insulterent. Le Comte de Winchelsea l’engagea de retourner à Londres, où il fut reçu au son des cloches & aux acclamations du peuple. (3) Le Prince d’Orange le fit prier de se retirer à Ham, il demanda Rochester ; ce qui lui fut accordé. Guillaume l’y fit garder, mais avec tant de négligence, que le Roi s’évada le 2 de Janvier, gagna la mer avec trois personnes & se retira en France. Il avoit laissé une lettre sur sa table, dans laquelle il déclaroit qu’il avoit fui, parce que le Prince d’Orange menaçoit sa liberté. Il n’eut tenu qu’à Guillaume de s’opposer à sa fuite ; mais en la favorisant, il s’épargna bien des embarras & peut-être une tache à sa gloire (4).

Nous ne nous arrêterons point à ce qui se passa en Angleterre. Le Prince d’Orange voulut que les Loix disposassent du Gouvernement. N’étant pas encore Roi, il ne pouvoit pas convoquer de Parlement ; il l’assembla sous le nom de Convention. Les Communes déclarerent que Jacques II ayant voulu renverser la Constitution du Royaume, en rompant le Contract original entre le Roi & le Peuple, ayant violé les Loix fondamentales

(1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XV.

(2) Révolutions d’Angleterre, par le Pere d’Orléans. Tome III.

(3) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc. T. III. Ch. XVI.

(4) Burnet, Hist. d’Angleterre. Révolution d’Angleterre, par le Pere d’Orléans.

les par le Conseil des Jésuites (*) & d'autres méchantes gens, & s'étant évadé du Royaume, avoit abdiqué le gouvernement, & qu'ainsi le Trône étoit vaquant. Il fut agité si l'on créeroit un Régent, ou si l'on feroit un Roi? Quant à la Régence, le Prince déclara qu'il n'accepteroit pas ce titre, dont il voyoit les inconvéniens inévitables. On mit ensuite en question si l'on défereroit la couronne à la Princesse Marie, ou au Prince d'Orange son époux, ou conjointement à l'un & à l'autre. Ce dernier avis fut suivi; mais l'administration fut réservée au Prince seul: le même Bill portoit que la Princesse Anne, sœur de la Reine, devoit succéder après leur mort, & sa postérité après celle de sa sœur. On fit une déclaration qui fixoit les bornes de la prérogative Royale (§). „ Les Anglois, ” dit un Auteur François (1), „ ne profiterent point de la conjoncture pour dépouiller la couronne de ses véritables prérogatives; soit, dit-il, que l'expérience eût fait connoître les inconvéniens d'une trop grande liberté; soit que le parti populaire n'osât franchir les barrières de la constitution nationale; soit que l'adresse du Prince d'Orange reconnu sous le nom de Guillaume III, prévint des attaques dangereuses. Elle conserva le droit de convoquer & de dissoudre le Parlement, de choisir les membres du Conseil & de nommer aux offices les plus importants. Guillaume eut soin de composer le Conseil de personnes dévouées à ses intérêts. Le Docteur Burnet, l'un des auteurs de la révolution, obtint le siege de Salisbury. ” Le Prince d'Orange & son épouse furent proclamés Roi & Reine d'Angleterre, de France, d'Ecosse & d'Irlande, le 23 Février. La même proclamation se fit en Ecosse, le 21 Avril. L'Irlande tint encore

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Le Trône est déclaré vacant.

Règlémens.

Le Prince d'Orange & son épouse proclamés Roi & Reine d'Angleterre.

(*) „ Jamais, ” dit Voltaire (en parlant de la réception que Louis XIV fit à Jacques II) „ ce Roi ne parut si grand, mais Jacques parut bien petit. Ceux qui à la cour & à la ville décident de la réputation des hommes, concurent pour lui peu d'estime. Il ne voyoit gueres que des Jésuites; il alla descendre chez eux rue St. Antoine &c.”

Siecle de Louis XIV.

(§) Elle porte: „ Que le prétendu pouvoir de suspendre les loix ou l'exécution des loix, par la prérogative Royale sans le consentement du Parlement, est illégal. Que l'érection d'une Cour Ecclesiastique & de toute autre Cour est illégale & pernicieuse. Que toute levée d'argent pour l'usage de la Couronne, sans que le Parlement l'ait accordée, est illégale. Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi, & que tout emprisonnement ou toute poursuite pour cette raison, est illégal. Que lever ou entretenir une armée dans le Royaume, sans le consentement du Parlement, est contraire aux Loix. Que les sujets Protestans peuvent avoir des armes pour leur défense, suivant leur condition & de la maniere qu'il est permis par les Loix. Que les élections des membres du Parlement doivent être libres. Que les discours & les débats du Parlement ne doivent être examinés dans aucune Cour ni dans aucun autre lieu que le Parlement. Qu'on ne doit point exiger des cautionnemens excessifs, ni imposer des amendes exorbitantes, ni infliger des peines trop rudes. Que les Jurés doivent être choisis d'une maniere impartiale; & que ceux qui sont choisis pour Jurés dans les procès de haute Trahison, doivent être membres des Communautés. Que toutes les concussions ou promesses de donner la confiscation des biens de quelque accusé, avant sa conviction, sont contraires aux Loix & nulles. Que pour trouver des remèdes à tous ces abus, pour corriger les Loix, pour les fortifier & les maintenir, il est nécessaire de tenir souvent les Parlemens. On substitue enfin un nouveau serment aux sermens d'Allégeance & de Suprématie.”

Elémens de l'Histoire d'Angleterre, par Millot.

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV.

Tome XLIV.

Vv

Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Louis XIV
déclare la
guerre à la
Hollande.

Déclara-
tion de
guerre des
Etats.

Jacques
passe en
Irlande.

Secours
que lui
donne Louis
XIV.

Il assiege
Londond-
erri.

quelque temps le parti du Roi Jacques. Guillaume conserva les titres & dignités de Stadhouder de cinq Provinces & de Capitaine & Amiral-Général des troupes de la République.

Louis XIV fâché d'avoir ignoré le projet de la révolution, avoit recommencé ses hostilités contre la Hollande. Il se servit pour déclarer la guerre aux Etats Généraux, du prétexte des engagements qu'ils avoient pris avec les Princes de l'Empire, pour traverser, par toutes voies, l'établissement du Cardinal de Furstemberg dans l'Electorat de Cologne. Il avoit d'abord porté ses armes en Allemagne: Philipsbourg fut pris. Dans le Palatinat, Mannheim, Franckendal, Heidelberg, Worms, Spire, Openheim furent livrés à la désolation & aux flammes. Les François avoient commencé leurs hostilités contre les Etats, dans la Mairie de Bois-le-Duc & dans la Baronnie de Bréda. Ils déclarèrent à leur tour la guerre à la France. Quoique Louis XIV eût beaucoup d'ennemis sur les bras; quoique dans sa déclaration de guerre aux Etats Généraux, il n'eût fait aucune mention des secours qu'ils avoient fournis à Guillaume, il se proposa de rétablir le Roi Jacques sur le Trône. Le parti de ce Prince avoit été dissipé en Ecosse, malgré le courage avec lequel Gordon avoit défendu Edimbourg, & malgré la victoire des Montagnards conduits par Dundée. Les Catholiques d'Irlande, sous le commandement de Tyrconnel, le soutenoient encore: Louis XIV l'y fit conduire. Jacques s'embarqua à Brest sur une escadre de treize vaisseaux du premier rang, pourvue d'armes, de munitions de toute espece & de meubles de toute sorte: il avoit avec lui, les officiers, les courtisans & les prêtres qui étoient venus le joindre à St. Germain. Tout avoit été défrayé par le Roi de France, qui, en prenant congé du Roi Jacques, lui dit que ce qu'il pouvoit lui souhaiter de mieux, étoit de ne plus le revoir. On eût dit qu'il marchoit à une conquête certaine; mais il avoit pour Secrétaire d'Etat le Jésuite Innès (1). D'Avaux le suivit en qualité d'Ambassadeur.

Cette escadre arrive à Dublin: à peine le Roi est-il débarqué que le Comte de Château-Renaud lui amene vingt-trois autres grands vaisseaux de guerre & une infinité de navires de transport, avec un secours de trois mille hommes. Château-Renaud alla au devant de l'Amiral Anglois Herbert, qui s'opposoit au débarquement; il dispersa sa flotte & l'obligea de se retirer pendant la nuit. Le Général François reprit la route de Brest, où il ramena sept vaisseaux marchands Hollandois, qu'il avoit pris à son passage (2).

Le Roi Jacques, à la tête de six mille François & de quinze mille Irlandois, soutenu des victoires de Louis XIV, ayant pour lui les trois quarts du Royaume d'Irlande, fut arrêté devant Londonderry, petite ville d'Irlande, bâtie par les Anglois & remplie de Protestans, qui lui ferma ses portes. Jacques l'assiégea: Walker, Ministre Protestant, à la tête de la bourgeoisie, la défendit pendant quatre mois. Les assiégés souffroient la faim la plus cruelle; ils n'avoient que vingt gros canons; la place

(1) Volt. Siecle de Louis XIV, Ch. XV.

(2) Hist. des Provinces-Unies T. III. L. XVI.

étoit mal fortifiée, les milices mal exercées & plus mal armées, sans ingénieurs, sans cavalerie pour faire des sorties. Walker & le Major Beker avoient formé en régimens, sept mille bourgeois. Dans le temps que la place étoit réduite à la plus cruelle extrémité par la faim & par les maladies, le Lieutenant-Général Hamilton, leur offrit une capitulation honorable: ils lui répondirent qu'ils ne pouvoient avoir aucune confiance à un homme qui avoit manqué à l'obéissance qu'il devoit à leur Souverain. Il les menaça de saccager tout ce qui appartenoit à ceux de leur faction, s'ils ne se rendoient pas. Walker rit de ses menaces & fit un sermon à sa garnison, dans lequel il les assura que Dieu auroit égard à leur persévérance, qu'il les empêcheroit de tomber entre les mains de leurs ennemis, & qu'il les secourroit. Soit que Walker fût ce qui se passoit, soit qu'il eût parlé au hasard, ce discours fût une prophétie (1). La garnison qui avoit dévoré les substances les plus dégoûtantes, n'avoit plus que deux jours à vivre, lorsque trois vaisseaux Anglois, ayant rompu l'estacade qui tenoit le port fermé, passèrent au travers du feu de l'armée & jetterent dans la place des secours abondans. Le siege fut levé.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Belle défense de la place.

Jacques est forcé de lever le siege.

Jacques avoit tenu son Parlement à Dublin, il y démentit les promesses qu'il avoit faites aux Protestans. Le Parlement annulla l'acte par lequel les Protestans avoient été maintenus dans les biens Ecclésiastiques. Le Clergé Protestant perdit sa juridiction & ses privileges, il fut chassé de plusieurs églises. Jacques voulut les leur faire rendre, les Catholiques refuserent. Il eut recours, pour se soutenir, à des expédiens ruineux. Guillaume envoya en Irlande le Duc de Schomberg avec une armée de dix mille hommes & une flotte de quatre-vingts vaisseaux & des vivres. Ce Prince retenu en Angleterre par les affaires du gouvernement, ne partit que l'année suivante, avec six vaisseaux de guerre, six yachts & plusieurs vaisseaux de transport. Il se mit à la tête de son armée forte de trente-six mille hommes & alla chercher l'ennemi. (2) Jacques sortit de Dublin avec six mille fantassins François, & laissa pour garder la ville, six mille hommes des milices du pays; il rassembla ses forces, qui se trouverent égales à celles de son gendre. La Boine étoit entre eux, elle étoit à peine guéable en trois endroits. Guillaume entreprit de la franchir à la vue de l'ennemi. Il longoit la riviere à cheval pour observer le camp des Jacobites: un boulet de canon qui lui effleura l'épaule, emporta sa casaque & une partie de la peau. Le Lord Conningsby couvrit l'épaule écorchée de son mouchoir, & Guillaume remonta tranquillement à cheval, en disant qu'il se félicitoit que le boulet n'eût pas approché davantage. Les Jacobites crurent Guillaume mort; leur cavalerie approcha pour passer la riviere. Guillaume passa la journée à cheval, & déclara qu'il franchiroit la Boine le lendemain matin; il fit pendant la nuit la revue de son armée aux flambeaux. Dès le

Il crée un Parlement & mal traite les Protestant.

Ann. 1690. Le Roi Guillaume va en Irlande & se met à la tête de son armée.

Guillaume est blessé.

(1) Révolution d'Angleterre, par le Pere d'Orléans.

(2) Le Pere Daniel Abrégé du Regne de Louis XIV. Révol. d'Angl. par le Pere d'Orléans T. III.

SECT. XII. *Hist. de Hollande.* 1667-1697. *Passage & bataille de la Boine.* *Intrépidité de Guillaume.* *Jacques vaincu sans combattre se retire en France.*

matin, les Officiers marcherent à leurs postes. La cavalerie passa à la nage. L'infanterie étoit dans l'eau jusqu'aux épaules & essuyoit le feu de l'armée ennemie. A l'autre bord il falloit encore traverser un marais. Le Roi Guillaume tenta le passage dans trois endroits. Il engagea la bataille. Le Duc de Schomberg, qui étoit à la gauche, voyant les François Refugiés privés de leur Chef, qui avoit été blessé mortellement, se mit à leur tête; mais s'étant trop avancé, quinze ou seize gardes du Roi Jacques tombèrent sur lui: les Refugiés tirèrent sur les gardes & tuerent malheureusement le Général. (1) Le cheval de Guillaume s'étoit embourbé; mais ayant été dégagé par le Prince de Dannemarck, son beau-frere, il mit l'épée à la main & fondit sur l'ennemi, qui revenoit pour attaquer l'infanterie. Le brave Walker fut tué dans cette action. Les Irlandois se retirèrent sur une hauteur, les Anglois les suivirent & furent repoussés; mais Guillaume les ramena & la déroute devint générale. (2) Jacques n'avoit paru ni à la tête des Irlandois, ni à la tête des François. Guillaume brave jusques à la témérité, s'étoit exposé à tous les dangers. Une de ses bottes fut emportée par un boulet de canon. Jacques qui avoit encore assez de troupes pour se soutenir, ne songea qu'à repasser en France. Après avoir défendu de brûler Dublin, comme on le lui proposoit, il sortit de ses Etats pour n'y plus revenir. Le 13 de Juillet, Guillaume s'empara de cette ville: il emporta Waterfort. Limmerick défendu par douze mille soldats résista. Guillaume laissa à ses Généraux la conquête de l'Irlande, dont une grande partie fut réduite dans le courant de la campagne. Louis XIV envoya de nouveaux secours à Limmerick; mais, quoique défendue par vingt-six mille hommes, cette ville se rendit.

Combat de Bevesier par Tourville.

La veille de la bataille de la Boine, se donna sur mer celle de Bevesier, si glorieuse aux François. Le Comte de Tourville eut ordre du Roi, d'aller chercher les ennemis dans la Manche. Tourville avec soixante & douze grands vaisseaux, rencontra la flotte Angloise & Hollandoise, forte de soixante voiles. On se battit: le combat dura dix heures, & les François remportèrent une victoire complète. Une partie de la flotte combinée ne fut sauvée que par le changement de la marée, dont le Vice-Amiral Evertsen sut profiter. Tourville, Château-Renaud, Nesmond & d'Etrées se couvrirent de gloire. Dix-sept vaisseaux des Alliés échouèrent sur la côte. Cette victoire sur deux Nations qui se disputoient l'empire de la mer, fit beaucoup d'honneur à Louis XIV; cet empire lui resta, mais il ne fut pas de longue durée, comme l'observe Voltaire. Cette perte fut moins sensible aux Etats qu'elle ne l'eût été dans d'autres circonstances, à cause de la victoire de la Boine, qu'ils apprirent en même temps. La flotte victorieuse de Tourville fut employée à ramener les François vaincus.

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande.

en Irlande, & quantité de familles Irlandoises, qui se refugierent en France (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Lorsque Guillaume fut affermi sur le Trône, les Etats lui demandèrent sept millions des dépenses qu'ils avoient faites pour son passage en Angleterre, & en outre les secours que l'Angleterre s'étoit obligée de fournir à la République par le Traité de 1675. Il leur fut accordé cinq mille hommes, aux ordres de Milord Marlborough, & six cent mille livres sterling, somme qui ne fut payée que trois ans après. Ils obtinrent que l'Angleterre & la République équiperont leur flotte à frais communs.

Il s'éleva des contestations au sujet de l'ordre à observer pour prendre les voix dans le Conseil de guerre des flottes combinées. Cette affaire fut décidée à l'avantage des Anglois. Le Roi qui commençoit à s'appercevoir du caractère inconstant de ce peuple, prononça en leur faveur. *Guillaume plus favorable aux Anglois qu'aux Hollandois.*

Les Etats presserent ensuite Guillaume de déclarer la guerre à la France. Dès qu'il l'eut déclarée, les Etats lui envoyèrent, ainsi qu'à la Reine, une Ambassade solennelle, pour les engager à conclure avec eux une Alliance plus étroite. Les Négociations furent orageuses. Les Anglois vouloient que la guerre se fit conjointement, & qu'aucune des deux parties contractantes ne pût faire séparément la paix : ils vouloient encore que l'on prît & déclarât de bonne prise, tous les navires qui, pendant la guerre, trafiqueroient avec la France. Les Ambassadeurs refuserent de signer ces conditions : mais il n'étoit plus temps de résister à Guillaume. Il fallut signer qu'on empêcheroit le commerce de France, même aux Puissances neutres. Ils espéroient de faire révoquer l'Acte de navigation passé sous Cromwel; mais le Stadhouder Guillaume pensoit en Roi d'Angleterre, & la République n'obtint rien en faveur de son commerce (2). *Différends entre les deux Nations.*

Cependant il témoigna combien il étoit jaloux des droits du Stadhouderat, dans une dispute qui s'éleva au sujet de la nomination des Echevins d'Amsterdam. Suivant le privilege accordé à cette ville, en 1581, le choix libre des Echevins sur la présentation de quatorze personnes, appartenoit au Stadhouder, & dans son absence à ceux du Conseil de Hollande. Les Bourguemaîtres & le Conseil envoyèrent la liste à la Cour de Hollande, qui, n'osant user de son droit, envoya au Roi la copie de la nomination; Guillaume fit la nomination & se plaignit qu'on ne la lui eût pas adressée directement : il fut offensé de la sommation que cette ville avoit faite à la Cour de Hollande, de nommer, ou de permettre qu'elle nommât. Une nouvelle querelle survint au sujet de Bentinck Comte de Portland, favori du Roi. Il s'étoit fait inscrire parmi les Nobles de la Province, par le crédit du Stadhouder; comme membre de ce Corps, *Guillaume attaché aux droits du Stadhouderat. Soutient le Comte de Portland contre les Etats de Hollande.*

(1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XV. Le Pere Daniel, *ubi supra*.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

il avoit droit de séance aux Etats de la Province ; mais naturalisé en Angleterre , membre du Parlement & par conséquent sujet d'une Puissance étrangere , on lui contesta son droit. Amsterdam l'en déclara déchu. Bentinck n'en parut pas moins à l'Assemblée des Etats : les Députés d'Amsterdam protestèrent & se retirèrent. Le Roi écrivit au Comte & lui marqua son mécontentement contre cette ville. Après des débats assez vifs , on parvint à terminer ces deux affaires. Il fut convenu que le Roi feroit l'élection d'après la nomination faite à Amsterdam , & envoyée en Angleterre par les Etats de Hollande. Le Comte de Portland fut admis à l'Assemblée des Etats (1).

*Les Alliés
obtiennent
un avantage.
Ils sont dé-
faits à
Fleurus.*

Louis XIV avoit porté le fort de la guerre dans les Pays-Bas. Les Espagnols s'étoient unis à l'Empire. Ce Prince , qui cherchoit à se rendre maître des Pays-Bas Espagnols , y envoya une armée sous les ordres du Maréchal de Luxembourg , contre les armées d'Espagne & des Etats Généraux , qui agissoient de concert , commandées par le Prince de Waldeck , parce que Guillaume n'avoit pu en prendre le commandement à cause de ses affaires d'Irlande. Avant que le Duc de Luxembourg eut rassemblé toutes ses troupes , un parti des Alliés remporta un avantage auprès de Namur ; mais les François ne tarderent pas à se venger de cet échec. Luxembourg eut ordre de passer la Sambre. Les Alliés , qui auroient pu tirer parti de leur victoire , s'arrêtèrent à Fleurus , qui est à demi-lieue de cette rivière ; ce qui donna le temps au Maréchal de Luxembourg de faire ses dispositions : il força le Prince de Waldeck à renoncer à l'avantage de son poste , & l'attaqua le lendemain : il mit sa cavalerie en déroute , & en quatre heures de temps l'armée des Alliés fut entièrement défaite. L'infanterie des Etats combattit avec beaucoup de valeur. „ Le Prince de Waldeck ,” disoit le Maréchal de Luxembourg , „ doit toujours se ressouvenir de „ la cavalerie Française ; mais je ne dois point oublier l'infanterie des „ Etats.” On assure que les Alliés perdirent de sept à huit mille hommes , toute leur artillerie & un très grand nombre de drapeaux ou d'étendards. Cette victoire fut très avantageuse aux François par ses suites , quoique le démembrement de l'armée de Luxembourg l'empêchât de rien entreprendre le reste de cette campagne (2).

*Complot
contre les
PP. UU.*

Les Etats étoient également occupés au dedans & au dehors. On découvrit un complot formé par Martinet , François d'origine , ancien Echevin de l'Ecluse , pour livrer cette ville & quelques isles Zélandaises à l'ennemi : ce complot fut découvert par un maître d'école à qui il s'étoit confié. Martinet fut condamné à être étranglé & écartelé , & Roelands , bâtelier , son complice , à être pendu (3).

Il y eut des soulèvemens à Rotterdam & à Harlem. Dans la première

(1) Hist. des Provinces-Unies. T. III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III. L. XVI.

(2) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Continuation de Mezeray, Tome VIII.

(3) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, *ubi supra*.

re de ces deux villes, l'émeute fut occasionnée par quelques commis, *Hist. de Hollande. 1667-1697.* qui attaquèrent des personnes de la garde bourgeoise, chargées de vingt bouteilles de vin. Un des commis fut tué : ses confrères portèrent leur plainte au Baillif, & accusèrent du meurtre, le marchand de vin Costermann, qui fut arrêté & sur son aveu condamné à perdre sa tête. *Emeutes. A Rotterdam.* Le peuple prétendit que Costermann étoit innocent, & qu'il n'avoit avoué qu'à force de tortures. L'exécuteur troublé ne put abattre la tête de Costermann qu'au septième coup, ce qui parut au peuple une preuve de son innocence. Le tambour de la garde ayant été mis en prison, cria par une des fenêtres, que c'étoit lui qui avoit fait le meurtre. Alors la populace courut à la maison d'un des commis, où tout fut détruit & pillé. Les commis se rendirent à la Haye, & demandèrent & obtinrent des troupes des Etats; le Magistrat publia des défenses de s'attrouper, avec menaces de faire tirer sur les mutins. La populace menaça à son tour le Baillif de le massacrer. Quelques jours après le Baillif revenant de la Haye, fut insulté par la canaille, qui l'attendoit à la porte, & qui l'accompagna, en l'appellant, homme de sang, meurtrier de Costermann. Il donna ordre aux soldats qui gardoient sa maison de faire feu. La populace court aux remparts & amène trois canons devant la maison du Baillif & la canonne. Le Baillif sortit de la ville avec les troupes, déguisé en soldat. Alors la canaille se jeta dans sa maison, la pilla & la détruisit. Le Magistrat qui vit que ces mutins étoient déterminés à tout, publia que la charge de Baillif étoit vacante. Cet expédient apaisa peu à peu les séditieux. On punit quelques-uns des chefs.

A Harlem, le Baillif Bakker ayant renouvelé une ordonnance de police, qui défendoit de fumer dans les rues; un jeune homme qui n'y avoit point obéi, fut arrêté, & sur son refus de payer l'amende, l'Officier emporta son habit : le peuple prit le parti du jeune homme, courut à la maison du Baillif, le força de rendre l'habit & de restituer d'autres amendes : on commençoit à piller & à détruire la maison, on en menaçoit plusieurs autres, on crioit qu'il falloit faire abolir les gabelles; mais enfin la bourgeoisie ayant pris les armes, tint ferme jusqu'à l'arrivée des troupes. Le tumulte se calma, & l'on punit du fouet deux séditieux (1). *A Harlem.*

Cependant les succès de Louis XIV en faisoient craindre de plus grands encore. On crut que les Alliés se prêteroient à des vues de paix. La Suede proposa sa Médiation : mais les circonstances parurent à Guillaume peu favorables pour une paix avantageuse. Débarassé de la guerre d'Irlande, il passa en Hollande; il fit son entrée publique à la Haye. Là s'étoient rassemblés les Electeurs de Baviere & de Brandebourg, les Ducs de Lunebourg, de Zell & de Wolfenbuttel, le Landgrave de Hesse-Cassel, Chrétien Louis de Brandebourg, le Prince de Waldeck, le Prince de Nassau Gouverneur de Brise, le Duc de Wurtemberg, les deux Princes d'Anspach, le Landgrave de *Ann. 1697. Guillaume III passe en Hollande. Assemblée des Princes Alliés.*

(1) Hist. des Prov. Unies, par le Clerc T. III.

SECT. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Hesse - Darmstadt & le Prince son frere, le Prince de Saxe-Eisenach, Philippe Prince Palatin, le Prince de Sultzbach, les Princes de Wurtemberg, le Duc de Courlande & le Prince son frere, le Prince d'Anhalt-Zerbst & plusieurs autres Princes, Seigneurs & Ministres. Guillaume leur représenta qu'il falloit prendre de plus justes mesures, qu'on n'avoit fait jusques à présent, pour écarter l'ennemi des places qui fesoient la barriere des Etats; il leur dit que ce n'étoit pas par les résolutions d'une simple Diette, par de vaines clameurs & d'inutiles protestations contre ses injustices, qu'il falloit le combattre; mais avec des soldats, de grandes armées, & lui opposer une prompte & sincere union entre les forces de tous les Alliés: il les assura que son crédit & ses forces étoient prêts à concourir, avec ses Alliés, à un dessein si juste & si nécessaire. Son discours excita les membres de l'Assemblée, & il fut résolu d'employer contre la France, deux cens vingt-deux mille hommes. Guillaume retourna en Angleterre le 22 d'Avril, & revint en Hollande le 11 de Mai, pour ouvrir la campagne (1).

Résolution
de l'Assemblée.

Conquêtes
de Louis.

Louis, avec une partie de sa famille, étoit déjà en Flandres; il entreprit le siege de Mons. Le Marquis de Boufflers avoit investi la place, qui, après neuf jours de tranchée ouverte, se rendit au Roi. Ce Monarque remit son armée au Maréchal de Luxembourg, & s'en retourna à Versailles. Guillaume, à la tête d'une armée de quarante mille hommes, n'ayant pu, malgré tous ses efforts engager le Maréchal au combat, se contenta de faire le siege de Beaumont, où étoit un magasin de vivres & de fourrages (2).

Liege avoit reçu quelques troupes des Alliés; Louis en partant donna ordre à Boufflers de bombarder cette ville. Boufflers en ravagea les faubourgs, jeta quantité de bombes dans Liege, & se retira devant Tilly, qui accourut avec des secours.

Combat de
Leuze.

Guillaume obligé de quitter l'armée en remit le commandement au Prince de Waldeck. Le Maréchal de Luxembourg l'attaqua auprès de Leuze. Le combat fut sanglant; la premiere ligne des Alliés plia, la seconde la soutint & lui donna le temps de se remettre. Le Maréchal voyant que toute l'armée ennemie se disposoit à un combat général, ne voulut point l'engager: les Alliés eurent un plus grand nombre de soldats tués; mais les François y perdirent une plus grande quantité d'Officiers. (3) Guillaume fut plus heureux en Irlande. Après qu'il eut pris Athlone & que Limmerick eût capitulé; enfin malgré les secours du Marquis de Nesmond, des François & les Irlandois vaincus à Agrim par le Général Ginkel, ne purent

L'Irlande
soumise.

(1) Burnet, *Hist. d'Angleterre*. Abrégé de l'*Hist. de la Hollande*.

(2) Le Pere Daniel, *Abrégé du Regne de Louis XIV*. Continuation de Mezeray, Tome VIII.

(3) Idem, *ibid.* Abrégé de l'*Hist. de la Holl.* T. III.

empêcher l'Irlande de se soumettre au Roi Guillaume & à son épouse, ces *Hist. de*
Souverains se virent affermis dans les trois Royaumes. *Hollande.*

Il se passa peu de faits mémorables sur mer. Jean Bart causa des per- *1667-1697.*
tes considérables aux négocians Hollandois. Le Chevalier Forbin attaqua *Affaires*
la flotte, sortie pour la pêche du hareng, s'empara d'un des vaisseaux *sur mer.*
qui l'escortoient, & Bart brûla huit ou neuf navires; mais une *Mort de*
perte plus irréparable pour la République, fut celle du Lieutenant- *Tromp.*
Amiral Tromp, à qui elle avoit confié son armée navale. Il mou-
rut à Amsterdam le 29 de Mai, pendant qu'on équipoit la flotte qu'il
commanderoit (1).

Après tous les désastres de Jacques II, il semble que Louis XIV *Ann. 1692.*
eût dû renoncer à lutter contre la destinée de ce foible Monarque. Ce-
pendant il fit encore de nouveaux efforts. Il rassembla vingt mille hom- *Bataille de*
mes en Normandie, entre Cherbourg & la Hogue: à la tête de cette *la Hogue.*
armée, Jacques devoit faire une descente en Angleterre. Il y avoit au
port de Brest, plus de trois cens navires de transport, qui devoient
faire voile vers les côtes de Normandie, où Tourville les attendoit
avec quarante-quatre grands vaisseaux. D'Etrées lui amenoit de Toulon
trente autres vaisseaux; mais repoussé par le vent, il ne put joindre
Tourville (2).

Le 28 de Mai les flottes combinées d'Angleterre & des Etats Géné-
raux, fortes de près de cent voiles, attaquèrent la flotte Françoisé,
moins forte de moitié. Le combat commença à onze heures du matin,
& dura jusques à quatre heures après-midi. Le calme le suspendit;
mais le vent étant revenu à six heures, le combat recommença & dura
jusqu'à dix. Malgré la valeur des François, leur flotte fut dispersée.
L'Amiral Russel la suivit pendant deux jours. Ils eurent quatorze vais-
seaux brûlés ou coulés à fond, dont deux, le Soleil-Royal & l'Ad-
mirable, étoient de cent quatre pieces de canon. On assure que les
troupes étoient si animées, que des soldats avec leurs chaloupes ayant
pris deux vaisseaux, en tournerent le canon contre les François même, *Jacques II*
qui tiroient sur eux. Jacques sur le rivage vit s'évanouir sa dernière espérance, *perd toute*
ce, & après ce désastre, il repartit pour St. Germain (3). *espérance.*

Louis XIV indigné de cet échec, partit de Versailles le 10 de Mars. *Siege &*
Son armée étoit de cent cinquante mille hommes. Il entreprit le siege *prise de*
de Namur, la place la plus forte des Pays-Bas, au confluent de la *Namur.*
Sambre & de la Meuse, défendue par une bonne citadelle, située sur
un rocher, & par un autre fort presque aussi inexpugnable. Le Roi
Guillaume, à la tête de cent mille hommes, fit tous ses efforts,
épuisa toutes les ressources de l'art de la guerre pour attirer les Fran-
çois à une bataille, & faire lever le siege; mais la Meuse enflée

(1) Voltaire, Siecle de Louis XIV. Ch. XV. Le Pere Daniel, Abrégé du Regne
de Louis XIV.

(2) Continuation de Mezeray T. VIII. Hist. des Prov. Unies. T. III. L. XVI.

(3) Hist. Abrégée de la Hollande. Hist. des Provinces-Unies. Voltaire, Siecle de
Louis XIV.

SECT. XII. par des pluies continuelles, l'empêcha d'attaquer l'ennemi, qui étoit sur la rive opposée. Namur se rendit après huit jours de tranchée ouverte, & la citadelle, ouvrage de Coehorn qui la défendoit lui-même, & où il fut dangereusement blessé, fut emportée, presque à la vue des Alliés. (1) Le Marquis de Boufflers eut cet honneur, sous les ordres du Roi & sous les yeux de sa Cour.

Bataille de Steinkerque.

Guillaume, brave jusques à la témérité, grand Général, mais ayant toujours à lutter contre sa fortune, cherchoit une occasion de venger l'armée des Alliés : il observoit tous les mouvemens du Maréchal de Luxembourg, qui cherchoit à pénétrer ses desseins. Chacun d'eux attentif à étudier son rival, s'appliquoit à faire avorter ses manœuvres, ou à se donner le change. La ruse étoit opposée à la ruse. Enfin un espion du Général François est surpris dans le camp des Alliés ; Guillaume le force de donner un faux avis au Maréchal qui se conduit en conséquence : son armée étoit dans la plus grande sécurité entre Enghien & Steinkerque : Guillaume l'attaqua au point du jour. La surprise & l'alarme font dans le camp. Les troupes à demi endormies se rassemblent à la hâte. Luxembourg étoit malade ; le danger lui fait oublier son mal : les premières troupes qui se présentent, sont chargées & mises en désordre : Boufflers accourt avec un corps de dragons pour les soutenir. Condé, Conti & Vendôme se mettent à la tête de la Maison du Roi. L'ordre se rétablit ; le combat recommence avec fureur. Les François regagnent le terrain qu'ils ont perdu. Déjà la victoire se déclare pour les Alliés ; mais le Comte de Solms, au lieu de conduire suivant les ordres de Guillaume, de l'infanterie pour soutenir les Anglois, commandés par le Prince de Wurtemberg, dont Solms étoit jaloux, lui envoie de la cavalerie, qui ne peut servir à rien : les Anglois sont battus, malgré les efforts de Guillaume, & la victoire lui échappe encore par la faute d'autrui. Le champ de bataille resta aux François. Guillaume s'étoit exposé aux plus grands dangers. La perte fut égale de part & d'autre ; mais si considérable qu'après la bataille de Steinkerque, les Généraux n'entreprirent rien de remarquable, le reste de la campagne (2).

Le Roi Jacques fait des complots contre la vie de Guillaume III.

Le Roi Jacques entouré de Jésuites à St. Germain, faisoit un autre genre de guerre à Guillaume. Il ourdissoit des trames contre sa vie (3). Un de ces complots fut confié à un Colonel de Dragons, au service de France, Barthelemi de Linier, Sieur de Grandval : Guillaume devoit être assassiné dans son camp même. Grandval avoit pour complice, un certain Antoine Dumont, qui, au moment de l'exécution, effrayé du supplice auquel il s'exposoit, alla dénoncer Grandval. Celui-ci fut arrêté & sur l'aveu des circonstances, condamné à être pendu & avant d'expirer, à être ouvert & écartelé. Ses dépositions chargerent

(1) Continuation de Mezeray T. VIII. Le Pere Daniel, *ubi supra*.

(2) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XV.

(3) Smolett, Hist. d'Angleterre. Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III. Ch. XVI.

le Roi Jacques même : les Anglois accuserent de cette conspiration le Ministère de France , & quelques historiens l'ont cru coupable , parce- que Louis XIV ne le justifia pas : mais ce Prince étoit trop grand & trop magnanime , pour imaginer qu'on pût seulement soupçonner ses Ministres (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Vers ce temps mourut le Prince de Waldeck , Feldt-Maréchal des troupes de la République , âgé de 73 ans. Il fut toujours malheureux , quoiqu'un des plus grands Généraux ; mais il fut toujours mal secondé par les circonstances. C'est ainsi que Guillaume , qui à la place de Turenne & de Luxembourg eut été couronné des mêmes succès , fut presque toujours battu à la tête des Alliés. Les Anglois étoient les seules troupes , sur lesquelles il put compter.

Mort du Prince de Waldeck.

Les Hollandois commençoient à se lasser de la guerre. Hallewyn , ancien Bourguemaitre , crut rendre un service important à sa patrie , en lui procurant la paix. Dans un voyage qu'il avoit fait en Suisse , il avoit fait connoissance avec de Piles , François attaché à Mr. Amelot , qui y étoit Ambassadeur. S. d'Halewyn & de Piles sonderent les dispositions du Ministre & eurent ensemble plusieurs conférences. On en fut instruit à la Haye , & ils furent arrêtés. Chacun avoua de son côté , & d'Halewyn soutint que non-seulement il n'avoit jamais cru commettre la moindre faute , mais qu'il n'avoit eu en vue que le bien de l'Etat ; que son projet étoit , lorsqu'il auroit été bien assuré des vœux de la France , d'en faire part au Conseil de Dordrecht , afin que l'affaire fût portée à l'Assemblée de Hollande : qu'il croyoit la paix nécessaire , & qu'il aimeroit mieux mourir que de voir sacrifier les biens & le sang de ses concitoyens , dans la vue unique- ment de faire sa cour au Roi d'Angleterre. Malgré ses intentions il fut condamné à une prison perpétuelle. Il s'évada trois ans après & passa à Surinam. De Piles fut condamné à tenir prison jusques à la fin de la guerre. (2) Ce fut-là qu'il composa les vies des Peintres , ouvrage rempli de goût.

d'Halewyn & de Piles projettent de faire la paix.

Condamné à une prison perpétuelle.

Louis XIV passa son armée en revue au camp de Gemblours , où sa Cour l'avoit accompagné. Cette armée étoit aussi brillante , que si après de longs préparatifs il fut parti pour sa première campagne. Il en donna le commandement au Maréchal de Luxembourg & s'en retourna à Versailles. Dès le commencement de l'année , Boursiers s'étoit emparé de Furnes & de Dixmude. Le Roi d'Angleterre résolut d'arrêter les progrès des François , quoiqu'avec des forces inférieures ; il établit son camp à l'abbaye du Parc sous Louvain. Ce Prince & le Duc de Luxembourg chercherent encore à se donner le change sur leurs projets. Luxembourg fit attaquer Huy & s'en empara ; il marcha sur Liege , comme pour en faire le siege. Guillaume y envoya deux détachemens ; aussitôt le Duc quitte les environs

Bataille de Neerwinde.

(1) Hist. des Prov. Unies T. III. L. XV.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande , *ubi supra.*

Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

Valeur du
Roi d'An-
gleterre.

Grandes
pertes de
part &
d'autre.

de Liege & reparoit à la vue du camp des Alliés, avec toute la cavalerie de la Maison du Roi. Ce camp assis sur la riviere de Ghette, s'étendoit d'un côté jusqu'au village de Neerwinde, & de l'autre jusques à Dormal, ayant derriere le ruisseau de Landon. Le Duc de Luxembourg marcha au point du jour & attaqua par trois différens endroits. Les François furent d'abord repoussés avec perte. Luxembourg ne pouvoit point les rallier. Guillaume & le Duc de Baviere renversoient les escadrons, écartoient les François de tous les postes, pris & repris presqu'en même temps. Le Roi renversé de son cheval tué sous lui, se relève & recommence le combat. Quoique les François fussent supérieurs en force, leur constance commençoit à se lasser, & Boufflers étoit d'avis de se retirer. (1) Luxembourg s'opiniâtra, il rassembla toute sa cavalerie, n'en fit qu'un corps & marcha de nouveau. Le feu des Alliés diminue; Luxembourg pénètre dans leurs lignes & entre deux fois dans Neerwinde l'épée à la main. Ce village deux fois pris & repris, est enfin emporté par le Prince de Conti. Alors l'artillerie des Alliés ayant cessé de tirer, la victoire se déclare pour les François. Villeroi saute le premier dans les retranchemens des Alliés, entre dans leur camp, renverse tout & force Guillaume à se retirer: il eut bien de la peine à franchir le pont de Neerhespen à cause des fuyards, dont une grande partie périt dans la riviere. Ce Prince montra dans le combat la plus grande habileté & le courage le plus intrépide. Une balle traversa sa perruque, une autre sa manche, & une troisieme emporta son écharpe. Les Princes & les Généraux François ne pouvoient se lasser d'admirer sa valeur. (2) Il fit sa retraite en grand Général & sauva le reste de l'armée. Luxembourg ne se ménagea pas davantage. Le Duc de Montmorency son fils, voyant qu'on tiroit sur le Général, se mit au devant de lui & reçut le coup. Le Prince de Conti tua de sa propre main un cavalier, qui lui avoit porté un coup de sabre sur la tête. Le Duc de Chartres, depuis Duc d'Orléans, qui se signala à la tête de la Maison du Roi, emporté par son courage, en chargeant les ennemis pour la troisieme fois avec un escadron, se trouve dans un chemin creux, environné de tous côtés d'hommes & de chevaux tués ou blessés. Un escadron ennemi s'avance & lui crie de se rendre; il se défend seul, un Officier le saisit; le Prince le blesse & s'en débarrasse. (3) La bataille dura depuis quatre heures du matin, jusques à trois heures de l'après-midi, avec un acharnement égal des deux côtés. Les François eurent huit mille hommes tués & beaucoup de blessés. Les Alliés perdirent douze mille hommes, tués sur le champ de bataille ou dans la fuite, & laisserent deux mille prisonniers, soixante pieces de canon, huit mortiers, neuf pontons, la plus grande partie des équipages d'artillerie, soixante

(1) Contin. de Mezeray, T. VIII. Volt. Siecle de Louis XIV. Ch. XVI.

(2) Hist. des Prov. Unies T. III. L. XVI.

(3) Voltaire, *ubi supra*.

étendards & vingt-deux drapeaux. (1) Les François perdirent un grand nombre d'Officiers & de personnes de distinction. On disoit à Paris qu'il falloit chanter plus de *de Profundis* que de *Te Deum* (2). Malgré sa défaite, Guillaume empêcha le Duc de Luxembourg de tirer d'autre avantage de sa victoire que la prise de Charleroi, qui coûta cinq mille hommes à la France.

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Les Alliés n'étoient pas plus heureux sur mer. Une partie des flottes combinées de la Hollande & d'Angleterre, aux ordres de l'Amiral Rook, rencontra le 17 de Juin la flotte François, forte de quatre-vingts voiles, commandée par Tourville.

Affaires sur mer.

Rook qui n'avoit que vingt-trois voiles, se sauva dans différens ports; mais trois vaisseaux Hollandois furent atteints par une escadre François. Deux des vaisseaux commandés par les Capitaines Schryver & van der Poel, soutinrent avant de se rendre, un combat de cinq heures, avec tant de courage, que Tourville ne pût s'empêcher de demander aux Capitaines, s'ils étoient des diables? Rook convoyoit une flotte marchande: les François s'emparèrent d'une trentaine de ces vaisseaux, cinquante autres furent brûlés en partie par le feu des ennemis, les équipages des autres se firent couler à fond: Rook conduisit à Madere sa flotte, & ce qui avoit pu échapper des vaisseaux marchands. (3) Trois vaisseaux de guerre & un armateur de St. Malo enlevèrent trente-huit navires, fortis pour la pêche de la baleine. Les Hollandois avec 25 galiottes à bombes, entreprirent sans beaucoup de succès le bombardement de St. Malo. Pour se venger des armateurs Malouins, ils avoient construit une machine, à laquelle ils avoient donné le nom d'*Infernale*, dont l'explosion devoit abîmer cette ville; mais la machine poussée contre un rocher, & ne pouvant pas arriver à la distance nécessaire, ne fit qu'ébranler quelques maisons, renverser les toits & casser les vitres. La commotion se fit sentir à trois lieues. (4) S'il faut en croire Voltaire, cette machine consistoit à faire porter les bombes aussi juste d'une affiette mouvante, que d'un terrain solide (5).

Bombardement de St. Malo.

Les efforts que Louis faisoit pour soutenir sa gloire, ruinoient son Royaume. Une disette générale se faisoit sentir dans toutes les Provinces. Dans la plupart que les munitionnaires avoient épuisées, la famine enlevait des familles entières: un grand nombre s'expatrièrent. Chargé de tant de lauriers, il crut qu'il lui suffisoit d'offrir la paix: il la fit proposer par l'Envoyé de Dannemarck, qui résidoit à Londres; mais Guillaume trouva les conditions désavantageuses, & refusa l'offre de Louis (6).

Situation de la France.

Louis offre la paix.

(1) Le Pere Daniel, Abrégé de l'Hist. du Regne de Louis XIV.

(2) Voltaire, *ubi supra*.

(3) Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III. L. XVI.

(4) Elémens de l'Hist. d'Angleterre, par Mr. l'Abbé Millot. T. III.

(5) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XVI.

(6) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

SECT. XII. Le crédit de Guillaume, l'ame de toutes les Délibérations, empêcha les Etats Généraux d'y consentir. Après tant d'échecs on est surpris de voir Guillaume parler en vainqueur; mais la réputation que ce Prince s'étoit acquise dans ses défaites même, sa valeur & son habileté le rendoient encore redoutable. Il ne lui manquoit qu'une armée, pour balancer les exploits de Louis XIV, qui après avoir conquis la moitié de la Hollande & de la Flandres & toute la Franche-Comté, sans livrer une bataille, arrêté par la valeur de Guillaume, n'avoit pu, malgré tous ses efforts, & après avoir remporté des victoires sanglantes, entamer les Provinces-Unies, (1) & ne pouvoit pas faire le siege de Bruxelles. Nous ne suivrons pas le cours des victoires de Louis XIV en Allemagne, où le Maréchal de Lorges gagna la bataille de Spirebach, où le Dauphin reprit Heidelberg; ni en Savoye, où Catinat gagna la bataille de Staffarde & de la Marsaille; ni en Espagne, où la victoire couronna le Maréchal de Noailles. Mais la France étoit épuisée & soupiroit après la paix.

Guillaume entra en campagne vers le commencement de Juin: le Dauphin prit le commandement de l'armée Françoisse, ayant sous lui le Maréchal de Luxembourg. Le dessein du Roi d'Angleterre & du Duc de Baviere, étoit de surprendre les François retranchés au pont d'Espierre; mais leur secret éventé les força de renoncer à cette entreprise; alors ils s'attacherent à reprendre quelques villes: ils repoussèrent avec avantage les détachemens que Luxembourg envoya contre eux (2).

Les Anglois & les Hollandois tenterent plusieurs entreprises contre les villes maritimes; la plus considérable fut sur Brest, & la moins malheureuse sur Dieppe. Berkley entra le 18 dans la baye de Camaret, avec cinquante-six vaisseaux de guerre, un bataillon de grenadiers & huit ou neuf cens hommes. Les Anglois firent un feu très vif; mais Benoise, Capitaine d'une compagnie franche de la marine, tomba sur ces troupes, les renversa, en tua un grand nombre & força le reste à se rembarquer: les chaloupes se trouverent si chargées qu'elles échouèrent, & les troupes qu'elles portoient demanderent quartier. Ceux qui n'avoient pas encore fait la descente se sauverent. Les Alliés perdirent deux mille hommes & quarante Officiers: une galiotte à bombes sauta; ils brûlerent un vaisseau pendant la nuit, un autre fut coulé à fond. Vauban commandoit dans Brest, qui lui dut son salut. (3) L'entreprise des Alliés sur Dieppe fut plus heureuse: comme on peut en approcher plus facilement, le bombardement y fit beaucoup de dégât. Cette ville fut presque réduite en cendres, & c'est depuis cette époque qu'elle a été bâtie plus régulièrement.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Holl. T. III. Le Pere Daniel, *ubi supra*. Contin. de Mezeray, Tome VIII.

(2) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XV.

(3) Continuation de Mezeray, Tome VIII. Burnet, Hist. d'Angleterre. Voltaire, *ubi supra*.

Vingt maisons seulement furent brûlées au Havre de Grace ; mais les fortifications du port furent renversées (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Cependant la flotte Angloise, malgré ses succès équivoques sur l'Océan, parut comme triomphante sur la Méditerranée : les côtes furent alarmées, elle bloqua la flotte François dans le port de Toulon & l'empêcha de rien entreprendre.

Tandis que les Alliés & les François cherchoient à se faire le plus de mal qu'ils pourroient, les Ecclésiastiques Réformés, divisés sous les anciens noms de Voëriens & de Coccéiens, se fesoient une guerre qui annonçoit des suites fâcheuses. L'un des partis se glorifioit, sans doute mal à propos, de la protection de Guillaume ; mais ce Prince qui, dans ces circonstances, ne s'occupoit gueres de disputes théologiques, entra dans toutes les mesures que prirent les Etats, pour faire cesser ces querelles inutiles, pour modérer le zèle des fanatiques & faire regner la paix & la tolérance.

Expéditions sur mer.

Un événement qui couvrit de deuil l'Angleterre & la Hollande, empêcha Guillaume d'entrer en campagne aussitôt qu'il l'avoit désiré. Marie, son épouse, mourut de la petite-verole vers le 9 de Janvier, dans la 33^e année de son âge. Guillaume fut si sensible à cette perte, que pendant plusieurs semaines il ne put s'occuper d'aucune affaire. Ses regrets étoient d'autant mieux fondés, que pendant les fréquentes absences du Roi, cette Princesse gouvernoit ses Etats avec la plus grande sagesse (2).

Ann. 1695. Mort de la Reine d'Angleterre.

Dans le même temps les François perdirent Henri de Montmorenci, Maréchal Duc de Luxembourg, mort le 4 de Janvier, d'une attaque d'apoplexie. La Cour le regretta ; mais les peuples à qui ses victoires avoient coûté tant de sang, furent peu sensibles à sa mort.

Et du Duc de Luxembourg.

La Cour de France espéroit que la mort de la Reine d'Angleterre pourroit occasionner une révolution en faisant passer la Couronne sur la tête de la Reine Anne sa sœur. Mais le cas avoit été prévu, & la Loi qui avoit reconnu le Prince d'Orange, Roi conjointement avec son épouse, ne souffrit aucun changement par la mort de Marie (3).

Louis XIV pour fournir aux dépenses de la campagne, eut recours à un nouveau moyen, qui augmenta de désespoir de son Royaume. Ce fut la capitation, à laquelle depuis le Roi jusques au dernier de ses sujets, en tout fut assujéti. Cet impôt humiliant, par lequel les hommes sont taxés par tête, comme les bestiaux, & qu'on regarda dans son origine comme une ressource momentanée, subsiste encore & devient chaque jour plus onéreux par son extension. On eut encore recours aux enrôlemens forcés, qui procurerent beaucoup de monde & peu de soldats.

Etablissement de la Capitation en France.

(1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Abrégé de l'Hist. de la Hollande.

(2) Hist. d'Angleterre de Smolett. Hist. Abrégée de la Hollande, T. III. Ch. XVI.

(3) Hist. complète d'Angleterre, T. III.

SECT. XII.
Hist. de l'Hollande.
1667-1697.

Succès des François.

Siege de Namur.

Du côté des François, on travailla le 18 de Janvier à de nouvelles lignes entre la Lys & l'Escaut, pour empêcher les Alliés de s'approcher des frontières du Royaume. Le Maréchal de Boufflers qui couvroit les travailleurs, repoussa l'Electeur de Baviere, qui marchoit pour les interrompre avec vingt-quatre mille hommes. Le Duc de Wurtemberg fut aussi repoussé devant la Knoque, & perdit mille hommes. Montal s'empara de Dixmude & y prit six mille hommes, deux cens cinquante officiers & mille chevaux. L'Officier Danois qui y commandoit, se rendit lâchement après trente-six heures d'attaque: Guillaume le fit juger par un Conseil de guerre. Deinse, dont la garnison étoit de 2400 hommes, ne fit pas plus de résistance (1).

Cependant Guillaume fesoit le siege de Namur. Avant de l'entreprendre, il avoit habilement donné le change à l'ennemi, par les différens mouvemens qu'il avoit fait faire à ses troupes, & quand il eût attiré toutes leurs forces d'un côté, il fit investir la place (2), le 3 de Juillet. Elle étoit défendue par une nombreuse garnison, & Boufflers avec sept régimens de dragons avoit eu le tems de s'y jeter. Le Prince de Vaudemont couvroit le siege. Le Maréchal de Villeroi résolut de le surprendre; il fit attaquer ses derrieres par Montal, tandis qu'il se proposoit de les prendre en front avec ses troupes. Vaudemont heureusement instruit du dessein de Montal, se retira. Guillaume jugea sa retraite plus glorieuse que s'il eût gagné une bataille. Cependant le siege de Namur étoit poussé avec vigueur. L'attaque & la défense étoient terribles. Le Maréchal de Boufflers, le Comte de Guiscard Gouverneur de la ville, le Comte de Châtelet-Lomont & un grand nombre de braves Officiers fesoient la résistance la plus opiniâtre. Guillaume avoit négligé l'étude de l'art des sieges. L'Ingénieur qui conduisoit celui-ci, fesoit faire un feu plus effrayant que dangereux. Il consuma une si grande quantité de poudre, qu'on craignoit qu'elle ne manquât. Coehorn qui avoit bâti le fort Guillaume, étoit dans l'armée presque ignoré. (3) Guillaume l'envoya chercher, lui donna des troupes; la place, dont le siege avoit commencé le 11 de Juillet, se rendit le 4 d'Août & le château le 5 de Septembre. La capitulation fut fort honorable; mais Boufflers fut bien étonné, lorsqu'il se vit arrêté par le Baron de Dykvelt; il demanda quel pouvoit être le motif d'un tel procédé? & comme il en soupçonnoit un, bien plus important, il ne fut rassuré qu'en apprenant que c'étoit par représailles des infractions que les François fesoient aux capitulations de Dixmude & de Deinse. Louis XIV instruit par Boufflers, donna toute satisfaction à Guillaume sur le renvoi des garnisons de ces deux villes (4).

Lorsque

(1) Hist. des Provi. Unies. T. III. (1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. (2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, *ubi supra*. (2) Hist. d'Angleterre de Saurin. (3) Contin. de Mezeray. T. VIII. Le Père Daniel, Abrégé du Règne de Louis XIV.

Lorsque les François avoient pris Namur, on avoit fort exalté cette conquête, & on avoit fait des satyres contre Guillaume, qui avec une armée de quatre-vingts mille hommes, n'avoit pu secourir la place; mais Guillaume eut son tour, il l'attaqua à la vue d'une armée plus forte, que n'avoit été la sienne, & qui peut-être n'avoit pas les mêmes obstacles à vaincre (1).

*Hist. de
Hollande.
1667-1697.*

Pendant le siege, Villeroi reprit Dixmude & Deinse; il voulut attaquer Nieuport; mais le Prince de Vaudemont l'obligea de se retirer; il marcha du côté de la Meuse, feignant de vouloir attirer les Alliés à une action; mais le Marquis de la Forest attira ses troupes dans une embuscade, & les mit en déroute (2).

Louis pour se venger du bombardement de ses villes maritimes, fit bombarder Bruxelles, punissant les Espagnols des insultes qu'il avoit reçu des Alliés. Le Maréchal de Villeroi y fit jeter trois mille bombes, qui abattirent ou brûlerent trois mille huit cents vingt maisons, hôtels ou édifices publics. Le Général avoit fait dire au Prince de Bergues, Gouverneur de la ville, que, quoique tout fût préparé pour le bombardement, il avoit ordre de ne pas l'exécuter, si les Alliés vouloient promettre de ne plus insulter les villes maritimes de France; mais la lenteur qu'on mit dans les délibérations, fut cause du désastre de Bruxelles (3).

*Bombarde-
ment de
Bruxelles.*

Les Anglois & les Hollandois retournerent devant St. Malo, dans le dessein de le bombarder. De soixante-dix voiles qu'ils avoient, vingt-cinq étoient des galiottes à bombes & trois machines infernales; mais neuf cents bombes jettées dans la ville, ne brûlerent que douze maisons, en ébranlerent quelques autres, & les machines se consumerent sans effet.

*Bombarde-
ment de St.
Malo sans
effet.*

Les Hollandois enleverent Pondichery, la seule Colonie que les François avoient dans les Indes; les vainqueurs y ranimerent le commerce. Ils détruisirent les plantations des François en Amérique; celles des Anglois en Afrique, ne furent pas plus épargnées par les François, qui désolèrent Terre-Neuve & la Jamaïque.

*Expéditions
dans les In-
des, en A-
frique & en
Amérique.*

En Europe les bombardemens continuoient de la part des Alliés, mais sans succès. Le plus grand avantage qu'ils en tiroient, étoit de tenir les côtes en alarmes: quelques ouvrages extérieurs de Calais furent emportés, & plusieurs maisons brûlées: dommages peu considérables en comparaison de la dépense des préparatifs (4).

*Ann. 1696.
Bombarde-
ment de
Calais.*

Le bombardement de Calais avoit pour motif, la vengeance d'une conjuration contre la vie de Guillaume, découverte au commencement de cette année. Louis XIV avoit encore projeté de replacer Jacques II sur le trône d'Angleterre, où il devoit être transporté sur

(1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XVI.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III.

(3) Le Pere Daniel, *ubi supra*.

(4) Abrégé de l'Hist. de la Hollande T. III.

Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

une flotte encore plus formidable que celles qui avoient été jusques alors employées au même objet, munie de troupes qui devoient faire la descente. Jacques comptoit sur un parti considérable (1). Il est à présumer que Louis & Jacques ne connoissoient que ces moyens & qu'ils ignoroient la trame odieuse que les partisans du Roi détrôné avoient ourdie à Londres. A la tête des conspirateurs étoient le Comte d'Aylesbury, le Lord Montgonimery & quelques autres personnes. Le Duc de Berwick, fils naturel de Jacques, passé secrètement en Angleterre y excitoit le zèle des Catholiques & leur annonçoit une descente prochaine. Jacques partit pour Calais, n'attendant avec sa flotte que le signal du départ; mais un Officier Catholique Irlandois révéla qu'on en vouloit aux jours de Guillaume; ce Prince instruit de tout par Portland, envoya l'Amiral Russel sur les côtes de France, & le projet de la descente fut déconcerté. Guillaume informa le Parlement de la conjuration. Les deux Chambres formerent une association en sa faveur & s'engagerent à venger tout attentat contre sa personne; il s'obligea de son côté à défendre les Loix, la Religion & la Liberté du Royaume, au péril de ses jours, contre quiconque entreprendroit de les attaquer. La Chambre des Communes déclara incapables d'emplois publics & de séance, tous ceux qui n'entreroient pas dans cette association (2). Il fut avéré par les dépositions des conjurés, qu'une troupe de cinquante ou soixante assassins devoit attendre le Roi sur le chemin de Richemond, lorsqu'il iroit à la chasse. On ignore si leur dessein étoit de l'enlever pour le livrer à son beau-pere, ou de le faire périr; quoiqu'il en soit, tous les conjurés dont on put se saisir, périrent dans les supplices. Cette proscription s'étendit sur plusieurs Jacobites qui n'avoient pas trempé dans ce complot. Russel, Berkley & le Vice-Amiral Ailmer, partirent des Dunes, le 5 de Mars avec la flotte, forte de quatre-vingts vaisseaux de guerre; ils s'approcherent de Calais, où ils jetterent quatre cens bombes; dix ou douze vaisseaux de transport furent brûlés, deux cens maisons & une église renversées: la nouvelle de la découverte de la conjuration obligea le Roi Jacques de se retirer à Dunkerque (3).

Autres
bombardem.
Les Alliés résolus de venger Guillaume, envoyèrent le Comte d'Athlone investir Dinant, & Coehorn faire le siege de Giver, où les François avoient leurs magasins; une grêle de bombes & de boulets rouges y mit le feu, des troupes y entrèrent la torche à la main & livrerent aux flammes, tous les magasins, les casernes & un grand nombre de maisons. Peu de temps après une flotte se présenta encore devant Calais, & y jeta quantité de bombes, qui ne firent pas un grand dommage. La ville de St. Martin, dans l'île de Rhé,

(1) Hist. des Provinces-Unies T. III.

(2) Elémens de l'Hist. d'Angleterre, Tome III. Abrégé de l'Hist. de la Hollande, *ubi supra*.

(3) Continuat. de Mezeray T. VIII.

fut aussi bombardée & presque détruite. Olonne souffrit beaucoup, ainsi que Belle-île (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Les plus grands événemens de cette campagne se passerent sur mer. Le Marquis de Nesmond, Chef-d'escadre, se rendit maître à la hauteur du Cap de Finisterre, de huit vaisseaux richement chargés allant d'Ostende à Cadix. A six lieues du Vlie, Jean Bart, avec une escadre de huit vaisseaux de guerre & de quelques armateurs, rencontra la flotte de Hollande, composée de deux cens vaisseaux marchands escortés de cinq fregates. Bart les attaqua, vint à l'abordage du Commandant, prit quatre fregates & trente vaisseaux marchands; mais bientôt après il rencontra douze vaisseaux de guerre Hollandois, qui convoioient une flotte allant au Nord: ne pouvant pas éviter que sa prise ne tombât entre les mains des ennemis, il y mit le feu (2). *Expéditions sur mer.*

En Flandres la guerre fut stérile en événemens. L'épuisement où se trouvoit la France, ne permettoit pas à Louis de hazarder de grandes entreprises. Le Maréchal de Boulers avoit ordre de ne rien risquer, il se contentoit d'observer l'armée des Alliés, commandée par Guillaume, qui cherchoit l'occasion d'en venir à une bataille; mais les François l'éviterent; & tout se passa en marches & en contre-marches (3).

La mort de la Reine douairière d'Espagne, Marie-Anne d'Autriche, arrivée le 27 d'Avril, fit craindre à l'Empereur quelque changement contraire à ses intérêts; mais la maladie du Roi d'Espagne Charles II, son fils, causa des inquiétudes d'un autre genre à Louis XIV. Les vues qu'il avoit, lui faisoient craindre sa mort, avant la fin de la guerre. Cette crainte & la situation de son Royaume lui firent desirer la paix, après laquelle les Alliés soupiroient. Il avoit engagé quelques conférences secrètes à Gand, avec les Etats Généraux. Il avoit eu deux objets; l'un de donner des soupçons aux Alliés pour les engager à négocier sérieusement; l'autre de jeter en avant des propositions sans se compromettre. *Mort de la Reine d'Espagne. Démarches pour la paix.*

Afin de persuader qu'il desiroit sincèrement la paix, il fit offrir par Calieres, son Agent secret, de reconnoître Guillaume & d'abandonner le Roi Jacques; mais ses autres propositions n'ayant pas été acceptées, il s'attacha à désunir les Alliés. Comme la guerre d'Italie étoit la plus onéreuse pour lui, il travailla à attirer dans son parti le Duc de Savoye: il lui fit faire des offres par le Comte de Tessé; elles furent acceptées & une trêve de six semaines fut conclue. Les Alliés furent alarmés; ils firent des efforts pour retenir le Duc: mais la certitude de rentrer dans ses Etats, le don de plusieurs millions & l'assurance du mariage de sa fille avec le Duc de Bourgogne, l'emporterent. Il y eut enfin un Traité de ligue offensive & défensive entre *Politique de Louis XIV.*

(1) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Abrégé de l'Hist. de la Hollande, Tome III.

(2) Contin. de Mezeray, T. VIII. Abrégé Chron. du Pr. Henault.

(3) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV.

SECT. XII. ces deux Puissances, conclu le 29 d'Août à Lorette, par le Duc
Hist. de Hollande. & Catinat, qui s'y étoit rendu sous prétexte de pèlerinage. Ils son-
 1667-1697. gerent ensuite à forcer les Alliés, & les Princes d'Italie, à accepter
 la neutralité. Le Maréchal de Catinat forma le siège de Valence, &
 le Duc de Savoye y commanda en qualité de Généralissime. Les Alliés
 voyant que la prise de cette ville étoit immanquable, n'hésiterent plus:
 les François leverent le siège, & le Prince Eugene ramena les Impé-
 riaux. L'Empereur & le Roi d'Espagne consentirent aussi à la neu-
 tralité. Alors on songea de tous côtés à travailler à la paix. Louis
 donna à Calieres le caractère de son Envoyé extraordinaire & fit de-
 mander aux Etats Généraux une place pour le Congrès. Les Etats
 déclarerent qu'ils ne traiteroient pas sans le Roi Guillaume & les au-
La paix est tres Alliés. Chaque Puissance nomma ses Ministres & l'on s'assembla à
résolue. la Haye. Les Ministres de France furent Courtin & de Harlay, con-
 jointement avec Calieres: du Roi d'Angleterre, le Comte de Pem-
 brock, Milord Villiers & le Chevalier Joseph Williamson; du Roi
 d'Espagne, le Comte de Tiremont & Quiros; des Etats Généraux,
 Boreel, Dyckveldt & van Haaren: ils avoient perdu Jérôme Bever-
 ning, mort en 1691 dans sa 76^e année. L'Empereur ne nomma que
 l'année suivante, les Comtes de Kaunitz & de Straatman. Ce Prince
 éloignoit le Traité de paix autant qu'il pouvoit, & desiroit de conser-
 ver la ligue dans son entier, par la même raison que le Roi de
 France s'attachoit à la rompre. L'Espagne étoit le point de vue de
 l'un & de l'autre (2).

Ann. 1697.
On choisit
Ryswick
pour les
Conféren-
ces.

Après bien des débats sur le lieu du Congrès, on proposa la Haye,
 où les Alliés pourroient être logés, tandis que les François pourroient
 demeurer à Delft, qui n'en est qu'à peu de distance. On assigna en-
 suite pour les Conférences Ryswick, petit village également distant
 de ces lieux, dans une maison bâtie autrefois par Frédéric-Henri
 de Nassau, dans laquelle on pratiqua différentes portes, afin que cha-
 que Ambassadeur pût se rendre de son côté dans la Salle des Con-
 férences, & éviter les disputes du pas.

Le Roi de
Suede Mé-
diateur.

Quand toutes ces choses furent convenues, on promit de prendre
 pour fondement du Traité, ceux de Westphalie & de Nimegue, &
 de restituer la Lorraine au Duc Charles, sans quoi l'Empereur re-
 fusoit d'entrer en négociation. Ensuite il fallut choisir un Médiateur,
 pour concilier tant d'intérêts différens. Charles XI, Roi de Suede, fut
 préféré au Roi de Portugal, au Duc de Savoye & au Pape, qui, ainsi
 qu'à la paix de Nimegue, avoit offert ses bons offices. La facilité avec
 laquelle toutes les Puissances se prêtoient à la paix & les événemens
 qui la suivirent, ont fait croire que Louis XIV étoit déterminé par le
 projet d'enlever en tout, ou en partie, la Monarchie Espagnole à la
 Maison d'Autriche, & que dans cette vue il affectoit la plus grande

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, T. III.

(2) Contin. de Mezerai T. VIII.

modération envers les Alliés. Cependant le Marquis de Torcy dans ses Mémoires, s'attache à détruire cette opinion, & ne donne pour motif de cette paix, que la lassitude d'une guerre presque sans objet, l'épuisement de la France & le desir de soulager le Royaume (1). *Hist. de Hollande. 1667-1697.*

Cependant le Roi de Suede avoit envoyé au Congrès le Baron de Lillienroth son Ministre Plénipotentiaire, & pour accélérer les négociations, il avoit fait un armement considérable, lorsque la mort le surprit. Mais la Médiation & le Baron de Lillienroth furent confirmés par Charles XII, qui n'avoit alors que quinze ans.

Les négociations n'empêchoient pas que la guerre ne continuât. La paix de l'Italie avoit attiré dans les Pays-Bas toutes les forces de la France. Catinat, Boufflers & Villeroi commandoient chacun une armée. Catinat avec la sienne, qui étoit de quarante mille hommes, entreprit le siège d'Ath, que couvroient les deux autres. On pressoit Guillaume de le faire lever; il répondit qu'il se garderoit bien d'exposer la vie d'un seul soldat, pour sauver une ville qui seroit rendue à la paix (2). Ath se rendit après douze jours de tranchée ouverte. Ce fut la dernière opération de quelque importance de la guerre sur terre. *Prise d'Ath.*

Elle continuoit sur mer avec plus de fureur. Les François enleverent Carthagene aux Espagnols: c'étoit le magasin & l'entrepôt des richesses que l'Espagne tire du Mexique. Ils durent cette conquête qui ne leur valut pas au-delà de huit millions, quoiqu'elle en coûtât plus de vingt aux vaincus, à Pointis Chef-d'escadre. Du Gué-Trouin enleva aux Hollandois une flotte marchande qui revenoit de Bilbao, & trois vaisseaux de guerre, qui l'escortoient aux ordres du Baron de Starrenbourg-Wassenaar, qui les défendit avec intrépidité & qui fut dangereusement blessé (3). *Les François enlèvent Carthagene.*

Enfin on établit pour Préliminaires de la paix: 1. que les Traités de Westphalie & de Nimegue seroient supposés comme les bases de ce dont on traiteroit: 2. que Strasbourg, qui étoit entre les mains de la France, seroit restitué à l'Empire: 3. que Luxembourg seroit aussi rendu par la France dans l'état où il étoit: 4. que Mons & Charleroi seroient rendus dans l'état où ils étoient: 5. que toutes les places que les François avoient prises en Catalogne depuis la paix de Nimegue, seroient restituées de la même manière: 6. que Dinant, tant à l'égard de la ville que du château, seroit rendu à l'Evêque de Liege, en l'état où il étoit: 7. que toutes les réunions faites depuis la paix de Nimegue, seroient déclarées nulles: 8. que la Lorraine seroit rendue, conformément à ce Traité; mais que si l'on ne convenoit pas de la manière, on renverroit la décision au Traité général: que la paix étant conclue, la France reconnoîtroit le Prince d'Orange, pour Roi de la Grande Bretagne, sans aucune sorte de difficulté, restriction, *Préliminaires de la paix.*

(1) Mém. de Torcy, T. II. Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XVII.

(2) Contin. de Mezeray, T. VIII. Abrégé de l'Hist. de la Hollande, T. III.

(3) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

Sect. XII.
Hist. de
Hollande.
1667-1697.

condition ou reserve : 9. que le Duché des Deux-Ponts seroit rendu au Roi de Suede : 10. que Philipsbourg seroit rendu à l'Evêque de Spire : 11. que le fort de Kehl & autres fortifications sur le Rhin seroient rasés : 12. de même que le fort Louis & Huningue : 13. que Traerbach & Mont-Royal seroient rendus, le premier démantelé, à condition qu'il ne seroit jamais retabli : 14. que l'Electeur Palatin seroit retabli, non-seulement dans son Electorat, mais encore dans les Seigneuries de Simmeren & de Lautheren, le Comté de Manheim & autres places dont il avoit été privé : 15. que la Duchesse d'Orléans n'auroit point recours à la force pour se soutenir dans ses prétentions, mais seulement au droit par rapport à l'Electeur : 16. que le château & le Comté de Veldentz seroient rendus à leur légitime maître : 17. que Bischweiler seroit rendu au Comte de Hanau : 18. que les Seigneuries de March, Marmosy & Dachstein & le Comté de Duysbourg seroient remis au Comte d'Overstein : 19. que les Seigneuries de Salm & de Falckenstein seroient rendues au Prince de Salm, ou à leurs propriétaires : 20. de même que les Seigneuries de Latzenheim & Altheim : les 21, 22 & 23 prescrivoient d'autres restitutions, & le 24, celle de la Principauté d'Orange, dont la France s'étoit saisie pendant la guerre.

Tous ces articles furent discutés séparément ; mais comme les prétentions de chaque Ambassadeur prolongeoient trop les négociations, Guillaume proposa au Roi de France d'employer deux hommes d'épée, pour conférer ensemble. Il choisit le Comte de Portland & Louis nomma le Maréchal de Boufflers. Ils se rendirent le 10 de Juin avec un certain nombre d'officiers & de soldats qui leur servoient de gardes, à une certaine distance des deux camps. Ils eurent trois conférences, d'abord en pleine campagne, ensuite dans le fauxbourg de Notre-Dame de Hall. Ils écrivirent leurs conventions le 26 de Juillet, & le 2 d'Août ils les signèrent. Guillaume qui avoit quitté le camp, envoya le Comte de Portland au Congrès annoncer qu'il étoit d'accord avec la France, pour ce qui concernoit sa personne & ses Royaumes, & que cet article ne devoit point arrêter la paix générale. En effet elle fut conclue & signée à Ryswick les 20 & 21 de Septembre, entre la France d'une part, & l'Espagne, l'Angleterre & les Etats Généraux de l'autre (1) ; & le même jour fut conclu un Traité de commerce & de navigation pour vingt-cinq ans, entre la France & les Etats, par lequel les choses furent retablies sur le même pied, qu'elles étoient avant la guerre (2).

Par ce Traité la branche Autrichienne d'Espagne rentra dans tout ce qui lui avoit été pris vers les Pyrenées & en Flandres ; Luxembourg, Mons & Ath lui furent rendus : le Roi Guillaume traité d'usurpa-

(1) Le Pere Daniel, Abrégé du Regne de Louis XIV. Abrégé Chron. du Président Henaut.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande, T. III. Ch. XVI.

Traité entre la France, l'Espagne, l'Angleterre & les Etats Généraux.

teur & de tyran, fut reconnu Roi d'Angleterre & affermi sur son Trône : la Religion Protestante assurée en Angleterre & dans les Provinces-Unies. Le nom du Roi Jacques n'entra pas même dans le Traité. Les réunions faites à l'Alsace par les Chambres de Brisach & de Metz furent anéanties. Fribourg, Brisach, Kehl & Philipsbourg furent rendus à l'Empire : il fut convenu qu'on détruiroit les fortifications de Strasbourg, Fort-Louis, Traerbach, Mont-Royal, ouvrages de Vauban (1). La Lorraine fut rendue à Léopold. On fut très mécontent de cette paix en France. On y disoit que si Louis XIV eut été vaincu, il ne l'auroit pas faite plus défavorable.

Hist. de Hollande.
1667-1697.

Dans le temps que ces choses se passoient à Ryswick, le Czar Pierre I se rendit en Hollande. L'objet de son voyage étoit de s'instruire par lui-même, de la navigation & de l'art de construire les vaisseaux, dont ses sujets n'avoient aucune idée : il avoit formé le projet de leur donner une marine (2). Il voulut voir les deux Puissances maritimes les plus célèbres. Il fit ce voyage à la suite d'une Ambassade solennelle, qu'il envoyoit dans différentes Cours, déguisé sous le nom de Pierre Michalof & sous le titre de simple gentilhomme. Il prit les devans, traversa Amsterdam sans vouloir s'y arrêter & se rendit aux riches chantiers de Saardam, avec quelques jeunes Seigneurs Russes : ils y prirent des habits à la mode du pays, & à la faveur d'un peu de Hollandois qu'il avoit appris, sous le nom de Baas Pieter, ou Maître Pierre, une hache sous le bras, il alloit dans les moulins & les chantiers, interrogeant les ouvriers, travaillant lui-même & faisant tout ce que les maîtres-garçons lui ordonnoient. Il habitoit une méchante maison qu'il avoit louée à Amsterdam ; il y couchoit dans un lit qu'il avoit fait de ses propres mains : il avoit acheté une barque à laquelle il mit un mât de son invention. Il étoit le premier à l'ouvrage, comme le plus pauvre charpentier : il s'étoit fait enrôler dans le corps des charpentiers de la Compagnie des Indes, il en devint un des plus habiles, & un excellent pilote. Il demeura en Hollande, jusques à ce qu'un Sardamois qui étoit à Moscow, eut écrit à son pere, en lui faisant un portrait si naturel du Czar, que ce Prince fut reconnu. Il alla voir le Roi Guillaume qui étoit à sa maison de Loo, où il se délassoit des fatigues de la guerre. Le Czar lui communiqua son projet de passer à Londres (3). Là il laissa les Ambassadeurs dans l'hôtel qui leur étoit destiné, se logea à Depford dans une petite maison, près du chantier du Roi, où il se rendoit tous les matins par une porte de derrière, pour apprendre des entrepreneurs & des ouvriers la théorie de la construction des bâtimens, & devint aussi habile constructeur, qu'il étoit bon charpentier. Guillaume le seconda dans tous ses projets, lui donna le spectacle d'un combat naval, & lorsque le Czar partit, il lui fit

Voyage du Czar Pierre I en Hollande.

En Angleterre.

(1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XVII.

(2) Voyez notre Hist. de la Russie.

(3) Abrégé de l'Hist. de la Hollande. T. III.

SECT. XII. présent d'un vaisseau, dans lequel s'embarquerent plusieurs Anglois que Pierre avoit engagés à son service, parmi lesquels étoit le Capitaine Perry, grand Ingénieur, & Ferghuson, célèbre Mathématicien (1).

Hist. de Hollande. 1667-1697.

Guillaume veut conserver sur pied l'armée.

Le Parlement s'y oppose.

Guillaume de retour dans ses Etats, soit qu'il prévît que la paix ne subsisteroit pas longtemps, soit qu'il voulût se faire respecter du peuple Anglois, & craindre des autres Puissances, proposa d'entretenir toujours une armée sur pied (2). Il donnoit pour exemple le Roi de France, qui conservoit une partie de ses troupes; mais le Parlement, qui craignoit que le Roi ayant une armée à ses ordres, ne fût tenté de s'en servir pour opprimer la liberté, & se rendre indépendant & introduire peu à peu le despotisme, dont Jacques II avoit menacé la Nation, s'opposa à ses vues & ne conserva que dix mille hommes de troupes de terre, & en ajouta trois mille à celles de la marine: mais comme au lieu de ce nombre il en retint seize mille, ils restreignirent l'armée subsistante à sept mille, & l'obligèrent à renvoyer sa garde Hollandoise. Ces contradictions donnoient du chagrin & du dégoût à Guillaume. Ce Prince, dont l'habile politique avoit suscité tant d'ennemis à Louis XIV, dont la valeur, redoutable même dans ses défaites, avoit arrêté les progrès de ce Monarque, & fait souvent avorter ses projets, souffroit avec peine que le Parlement d'Angleterre portât un œil curieux sur son administration, censurât ses opérations & lui prescrivît des regles. Mais il connoissoit trop bien le caractère du peuple Anglois, pour le heurter avec opiniâtreté; il avoit l'adresse de céder aux circonstances, & souvent il parvenoit à dicter à cette nation impérieuse, les loix qu'elle croyoit donner à son Roi; & lorsqu'il sembloit n'être que l'objet des délibérations, il en étoit presque toujours l'ame & le maître.

(1) Hist. de Pierre I, surnommé le Grand, Tome I.

(2) Hist. complète d'Angleterre, Tome III.



S E C T I O N XIII.

Histoire de la République des Provinces-Unies, depuis la Paix de Ryswick, en 1697, jusques à nos jours.

LES sacrifices que le Roi de France avoit faits par le Traité de Ryswick, les troupes qu'il tenoit sur pied, tandis que l'Angleterre & les Provinces-Unies avoient désarmé, manifestotent assez les vues que ce Monarque avoit sur le Trône d'Espagne, dont la succession alloit être ouverte par la mort inévitable de Charles II. En attendant Guillaume, de retour à la Haye, mettoit la dernière main à un Traité de partage, commencé à Londres avec Tallard, Ambassadeur du Roi de France, entre ces deux Puissances & les Etats Généraux. Par ce Traité, Joseph-Ferdinand, Prince Electoral de Baviere, étoit désigné Roi d'Espagne, après la mort de Charles II. On donnoit au Dauphin, les Royaumes de Naples & de Sicile & les places dépendantes de la Monarchie d'Espagne, situées sur la côte de Toscane, la Ville & le Marquisat de Final, la Province de Guipuscoa; & à l'Archiduc Charles d'Autriche, le Duché de Milan. Ce Traité fut signé à la Haye le 11 d'Octobre (1).

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Ann. 1698. Traités projetés pour la succession d'Espagne.

On n'étoit alors occupé que de négociations de Traités. L'Angleterre, la Suede & les Etats Généraux renouvelèrent leurs Alliances & se promirent de garantir réciproquement leurs possessions. Le Traité de Carlowitz fut conclu par l'entremise des Etats Généraux, entre l'Empereur, la Russie, les Venitiens & la Porte. Dans le voyage que l'Empereur avoit fait à Zell, il avoit marié le Roi des Romains, Joseph, avec une Princesse d'Hanovre.

Ann. 1699.

Guillaume, que son Parlement avoit obligé de renvoyer sa garde Hollandaise, loin d'en marquer aucun ressentiment, venoit, pour plaire aux Anglois, d'engager les Etats, à publier un Edit qui bannissoit des terres de la République, tout Anglois & Ecoissois, rebelle ou fugitif, lorsque de retour à Londres, il apprit que le Prince Electoral de Baviere, âgé de six ans, étoit mort. Cet événement donna lieu à un second Traité de partage, signé le 25 de Mars, par les mêmes Puissances. On donnoit le Trône d'Espagne, à l'Archiduc Charles d'Autriche, second fils de l'Empereur Léopold. On conserva les dispositions du premier Traité à l'égard du Dauphin, excepté qu'on lui donnoit la Lorraine & qu'on donnoit en dédommagement, à Léopold, le Milanez (2). Le grand

Mort du Prince Electoral de Baviere. Ann. 1700.

(1) Hist. de Guillaume III, Roi d'Angleterre. Mem. de Lamberty Tom. I. p. 12.

(2) Voyez le Président Henaut, année 1700. Lamberty ib. p. 97.

SECT. XIII. objet de la Hollande & de l'Angleterre, étoit que la Couronne d'Espagne & celle de l'Empire ne fussent pas sur la même tête, non plus que celle de France & celle d'Espagne (1). L'Empereur devoit accepter ces conditions dans trois mois; mais ce Prince refusa d'accéder au Traité, & agit si efficacement auprès de Charles II, qu'il le détermina à faire un Testament en faveur de l'Archiduc.

*Testament
du Roi d'Es-
pagne en
faveur de
l'Archiduc.
Second Te-
stament en
faveur du
Duc d'An-
jou.*

*Ann. 1701.
Mort du Roi
d'Espagne.
Guerre
pour la suc-
cession.*

Louis XIV protestoît qu'il vouloit s'en tenir au dernier Traité & faisoit agir sourdement le Marquis d'Harcourt, son Ambassadeur à Madrid: il échoua. Le Cardinal Portocarrero, plus adroit que d'Harcourt, engagea le foible Charles à faire un second Testament, signé le 5 d'Octobre, par lequel Charles II appelle à la succession de tous ses États, Philippe d'Anjou, second fils du Dauphin, petit-fils de Philippe IV, dont Louis XIV avoit épousé la fille aînée.

Le Roi d'Espagne mourut le 1 de Novembre, & dès le 24 le Duc d'Anjou fut proclamé, sous le nom de Philippe V. Il se rendit en Espagne, fit son entrée à Madrid dans le mois de Février, & fit part aux États Généraux de son avènement au Trône. Louis XIV faisoit occuper les Pays-Bas Espagnols; les États reconnurent Philippe, dans la crainte de s'y voir forcés. L'Angleterre suivit leur exemple; l'Empereur protesta & l'on se prépara de tous côtés à la guerre. Cependant l'Angleterre & les États entrèrent en négociation avec la France; mais on exigeoit de la part de Louis, l'évacuation des Pays-Bas & des satisfactions envers l'Empereur; il refusa l'un & l'autre (2), & en même temps, contre l'avis de son Conseil, il reconnut Jacques III, pour héritier & successeur de Jacques II, au Trône d'Angleterre. Ces démarches irritèrent ces deux Puissances. La dernière étoit une infraction au Traité de Ryswick, par lequel Louis XIV avoit reconnu Guillaume III. Dès ce moment le Roi d'Angleterre & les États Généraux se lièrent & rappellerent leurs Ambassadeurs de la Cour de France.

*Ann. 1702.
Mort de
Guillaume
III.*

Guillaume, dont la santé s'affoiblissoit, mourut des suites d'une chute de cheval le 19 de Mars, âgé de 52 ans. Il avoit institué pour son héritier universel, le jeune Prince de Nassau, Jean-Guillaume-Frifo, Stadhouder de Frise, de Groningue & de Drente (*). Le Roi son cousin peu de temps avant sa mort, avoit voulu engager les États de Hollande à lui donner le Stadhouderat de leur Province; mais

(1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XVII.

(2) Idem, ibid. Voyez à ce sujet & ses suites, notre Tome XXIX. p. 201. & suiv. & Tome XXXI. p. 476. & suiv.

(*) Cette Institution étoit conforme aux dispositions de ses grand-oncles Philippe-Guillaume & Maurice, mais contraire à celle de son grand-père Frédéric-Henri. Les premiers appelloient en cas d'extinction d'héritiers mâles les descendants du frère de leur père, Guillaume I; mais Frédéric-Henri avoit institué en ce cas sa fille aînée Louise, épouse du Grand Electeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg; aussi le Roi Frédéric I, comme son fils, y fondoit-il ses droits. Voyez notre Tome XLII. p. 184. & Lamberty Tom. II. p. 121.

malgré l'amour des Hollandois pour ce Monarque, ils éludèrent sa proposition, & il s'en désista, en disant qu'il falloit attendre après sa mort, & qu'il ne doutoit pas qu'alors on ne prît une résolution si salutaire à l'Etat; mais sa mort n'apporta aucun changement à leurs desseins. Cinq Provinces restoient sans Stadhouder. Par la mort de Guillaume, les charges de Capitaine & d'Amiral général étoient vacantes. Elles avoient été déclarées héréditaires en 1674, en faveur de la postérité masculine de Guillaume (1): il ne laissoit point d'enfans; son Héritier universel, le Prince de Nassau, Friso, n'étoit que son cousin. La Hollande déclara la première aux Etats Généraux, qu'elle ne nommeroit point de Stadhouder: les cinq Provinces décidèrent de remettre le Gouvernement sur le même pied où il étoit après la mort de Guillaume II. Il y eut quelques troubles dans la Gueldre, l'Overysse, la Zélande & la Province d'Utrecht, qui se soutinrent pendant quelques années; mais le calme se rétablit peu à peu.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Il veut faire reconnaître son cousin Stadhouder de Hollande. Le Stadhouderat Général aboli.

L'Angleterre & les Provinces Unies regretterent Guillaume III. Quoique les Anglois ne l'aimassent point, son adroite politique fut les forcer à le maintenir sur un trône usurpé. Il ne perdit jamais de vue qu'il regnoit sur un Peuple libre. Il fut plus absolu en Hollande, où il étoit adoré; aussi l'appelloit-on le *Roi des Hollandois* & le *Stadhouder des Anglois*. Grand Général, il montrait le courage d'un soldat. Il influoit dans les affaires d'une partie de l'Europe. Il n'aimoit point Louis XIV, dont le faste & la grandeur contraisoient avec la sévérité de Guillaume (2).

Eloge de Guillaume III.

La France espéroit que si la mort de ce Prince n'entraînoit pas la Hollande dans son parti, elle l'engageroit du moins à la Neutralité; mais Anne, fille du Roi Jacques, & qui succédoit au trône de Guillaume, confirma l'alliance que ce Prince avoit faite avec les Etats, & les pressa de se joindre à elle, pour renverser la grande puissance de Louis. Ils déclarerent la guerre à la France & au Duc d'Anjou. L'Angleterre & l'Empereur ne tarderent pas à les imiter. Le Roi de France la déclara à son tour aux trois Puissances. Ces déclarations n'étoient que de vaines formalités, car dès le mois d'Avril l'Empereur avoit commencé la guerre en Italie; il avoit fait investir Keiserswerth, dans l'Electorat de Cologne, par le Prince de Nassau-Saarbruck; & le Duc de Bourgogne avoit tenté de surprendre Nimegue; entreprise que les bourgeois de cette place, joints aux troupes du Comte d'Athlone, firent échouer.

Alliance entre l'Angleterre & les Provinces-unies.

Déclarations de Guerre & Hostilités.

La Reine Anne fit donner à Marlborough le commandement de l'armée de Flandres, si supérieure à l'armée Françoisse, qu'il marcha droit à l'ennemi; mais les Députés des Etats à l'armée, jugeant qu'il étoit plus à propos d'attaquer les places de la Gueldre-Espagnole, l'arrêtèrent. Coehoorn força la garnison de Venloo à capituler: Stevenswerd, Roermonde & Liege furent pris d'assaut.

La Gueldre Espagnole attaquée.

Les Alliés forcerent les Ducs de Wolfenbuttel & de Saxe-Gotha d'abandonner le parti de la France. En Allemagne Keiserswerth se ren-

(1) Hist. du Stadhouderat, par Mr. l'Abbé Raynal.

(2) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours. dit après cinquante-neuf jours de siège. Ulm fut surpris par le Duc de Bavière, & Melac rendit Landau, après l'avoir défendu près de quatre mois (1). L'Armée Impériale, commandée par le Prince Louis de Bade, fut défaite à Fridlingen par le Marquis de Villars, vainqueur de Newbourg. Ses soldats le proclamèrent Maréchal de France sur le champ de bataille, & Louis XIV confirma cette promotion honorable pour le Soldat & pour le Général. Le Prince Frédéric de Brandebourg abandonna le siège de Rhinberg. Tallard prit Treves, la ville & le château de Traerbach.

Bataille de Fridlingen par Villars.

La flotte combinée d'Angleterre & de la République, tenta une entreprise sur Cadix & la manqua. Ces flottes étoient commandées par Rooke & par le Duc d'Ormond; ils entrèrent dans le port de Vigo, où le Comte de Château-Renaud avoit conduit les galions venant du Mexique. Le Comte fut battu & les galions pris, brûlés ou coulés à fond.

Ann. 1703.

La Hollande s'étoit engagée d'entretenir cent deux mille hommes, & la Reine Anne quarante mille. Cette Princesse en donna cinquante mille à la seconde campagne; & à sa sollicitation, la République augmenta aussi le nombre de ses troupes. Les Etats Généraux lui firent bientôt un plus grand sacrifice, celui d'interdire à leurs sujets tout commerce avec la France & l'Espagne (2).

Succès des François.

Cependant les armes des François prospéroient en Allemagne. Le Maréchal de Villars s'étant emparé d'Offenbourg, de Rastadt, & des redoutes de la Quinche, prit le fort de Kehl & joignit l'Electeur de Bavière, après avoir battu les Impériaux à Passau & pris Ratisbonne.

Défection du Duc de Savoye.

L'Electeur avoit combiné sa marche avec le Duc de Vendôme, pour s'emparer du Tirol & ouvrir une communication dans le Milanez avec la Bavière & couper le passage aux Impériaux. Tandis qu'il s'engage dans les montagnes du Trentin, le Duc de Bavière s'emparoit d'Innsbruck. Tout sembloit annoncer les succès les plus éclatans; mais le Duc de Vendôme trouva les gorges & les châteaux occupés par le Général Vaubonne, que Staremberg avoit détaché. Vendôme eut surmonté cet obstacle; mais il fut appelé en Italie par la défection du Duc de Savoye attiré au parti des Alliés, contre le Duc de Bourgogne & Philippe V, ses deux gendres. L'Empereur le séduisit par les promesses de secours plus considérables que ceux qu'il recevoit de la France; par les offres du Montferrat, du Mantouan, d'Alexandrie, de Valence & des pays entre le Pô & le Tanaro, qui devoient être le fruit de leur alliance. A cette défection se joignit celle du Portugal, qui reconnut l'Archiduc pour Roi d'Espagne. Les Alliés implorèrent même le secours de Muley-Ismael, Empereur de Maroc. Cependant Vendôme surprend les troupes du Duc de Savoye; l'Electeur abandonne Innsbruck & va rejoindre en Suabe le Maréchal de Villars, qui venoit d'apprendre que le Prince Louis de Bade envoyoit un détachement pour surprendre Augsbourg. Villars met le détachement en déroute, & quoiqu'il ne puisse empêcher qu'Augsbourg ne reçoive

Victoire d'Hochstet par Villars.

(1) Abrégé Chron de l'Hist. de France, par le Président Henaut.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande & des Prov. Unies.

ve les troupes Impériales, il n'en remporte pas moins une victoire signalée à Hochstet & rend l'Electeur qui avoit d'abord refusé de combattre, maître d'Augsbourg (1).

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

Dans les Pays-Bas, le Maréchal de Villeroi avoit forcé Tongres. L'année d'auparavant il avoit été fait prisonnier par le Prince Eugene à Cremona, & la liberté venoit de lui être rendue pour le malheur de la France; c'étoit à sa hauteur, aux dégoûts qu'il avoit donnés à Catinat & au Duc de Savoye, qu'elle devoit la retraite de l'un & la défection de l'autre. Eugene, fils du Comte de Soissons, connu d'abord sous le nom de Chevalier de Carignan, & ensuite sous celui de l'Abbé de Savoye, rebuté par Louis XIV, qui l'avoit mal jugé, quoique peu de Rois se soient aussi bien connus en hommes, entra au service de l'Empereur en 1683. Il entra en Italie par le Trentin en 1701, avec trente mille hommes. Catinat eut ordre de ne pas s'opposer à son passage: arrivé sur l'Adige, Catinat vouloit le combattre & ses Généraux s'y opposerent; sa modestie lui fit croire qu'ils en savoient plus que lui & qu'il se trompoit; mais il se trompa en effet, en ne les forçant point d'obéir. Eugene s'empara du poste de Carpi, & maître du pays entre l'Adige & l'Adda, il conduisit l'armée Allemande dans le Bressan. Catinat fut obligé de reculer derrière l'Oglio: les mêmes Généraux qui l'avoient empêché de combattre Eugene, lui firent auprès du Roi un crime de sa retraite. Alors le Maréchal de Villeroi fut envoyé pour prendre le commandement de l'armée; il donna des ordres à Catinat, & le vainqueur de Stafarde obéit: il accabla le Duc de Savoye de sa fierté, il lui ordonna d'attaquer le poste inattaquable de Chiari, occupé par le Prince Eugene. Le Duc & Catinat lui représenterent le danger & l'inutilité de cette attaque; il fallut obéir: le Duc se battit avec fureur, Catinat fut blessé, fit une retraite glorieuse & alla rendre compte de sa conduite au Roi; mais le Duc de Savoye songea à ses intérêts compromis sous un tel Général (2). Eugene le vengea: Villeroi étoit à Cremona: tandis qu'il dormoit, le Prince s'y introduit avec 6000 hommes: le Général éveillé au bruit de la mousqueterie, monte à cheval & est fait prisonnier. Le hazard fit que tandis qu'Eugene entroit par une porte, le Chevalier d'Entragues qui devoit faire une revue de quelques Régimens, & qui avoit entendu du bruit dans la ville, entroit par l'autre. Il marche à la tête de ses soldats, fait tête aux Allemands, donne le tems à la garnison surprise qui étoit de cinq mille hommes, de se rassembler, & Cremona est reprise par les François & les Irlandois. L'enlèvement de Villeroi fit envoyer le Duc de Vendôme à sa place. Ce grand Général, adoré des François & fait pour les commander, défit Visconti à Santa Vittoria, força Eugene à lever le siege de Mantoue & gagna la bataille de Luzara, où Philippe V se trouva en personne. Telle étoit la situation des affaires en Italie, lorsque Villeroi délivré força Tongres, qu'il fallut bientôt abandonner. Marlborough qu'Anne venoit d'élever à la dignité de Duc, oblige Boves à capituler, se rend maître de Huy, de Limbourg & de tout le Bas-

*Progrès du
Prince
Eugene.*

*Villeroi
dégoûté
Catinat &
le Duc de
Savoye.*

*Est fait
prisonnier
à Cremona.*

*Victoires
du Duc de
Vendôme.
Bataille de
Luzara.*

*Conquêtes
de Marl-
borough.*

(1) Histoire du Siecle de Louis XIV. par Voltaire.

(2) Idem. Ibid.

SUET. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.

Défaite des
Hollandois.

Bataille de
Spire ga-
gnée par
le Duc de
Bourgogne.

Défaites
des Alliés
sur mer.

Aim. 1704.

Leurs vic-
toires en
Allema-
gne.

Bataille
d'Hochstet.

Déroute
des Fran-
çois.

Rhin. Les villes de Rhinberg & de Gueldres s'étoient rendues aux Prussiens. Le Baron de Spaar & le Baron de Coehoorn avoient forcé les Lignes de Vaas en Flandres. Le Baron d'Obdam Hollandois, voulut forcer celles d'Anvers, il fut repoussé par le Maréchal de Boufflers & par le Marquis de Bedmar : il fut battu & perdit une partie de son armée, qui se retira sous Breda. On fit à ce Général un crime de sa défaite auprès des Etats, qui approuverent sa conduite & plainquirent son malheur : mais Obdam ayant demandé quelque tems après le Grade de Feldt-maréchal qui fut accordé au Général d'Ouwkerk, quitta le service (1).

Le Duc de Bourgogne, qui avoit sous lui Tallard & Vauban, prit le vieux Brisac, gagna contre le Prince de Hesse, qui depuis succéda au trône de Charles XII, la bataille de Spire, & reprit Landau, quoique ce Prince eût volé au secours de cette ville.

Les Anglois furent repoussés à la Guadeloupe par Gabarer. De cinq vaisseaux de guerre qui escortoient une flotte Angloise & Hollandoise, quatre furent pris & l'autre coulé à fond par Coetlegon. Saint Pol battit au Nord d'Ecosse une autre flotte Hollandoise. Les Alliés avoient un dépôt considérable dans Aquilée ; Beaucaire aux ordres de Du Quesne brûla le dépôt & la ville. Tout sembloit annoncer la ruine des Alliés. L'Electeur de Baviere étoit maître de Passau ; trente mille François aux ordres du Maréchal de Marfin occupoient le pays d'au-delà du Danube, & poussaient des partis jusques dans le cœur de l'Autriche : Vienne étoit menacée par les François, les Hongrois & les Bavares.

Mais malheureusement pour la France, Villars avoit été envoyé dans les Cevennes, faire la guerre aux Huguenots, lorsqu'Eugene & Marlborough accoururent au secours de la Maison d'Autriche. Marlborough avec dix mille Anglois d'infanterie & dix mille cavaliers, attaque les François & les Bavares à Donawert & force leurs lignes, passe le Danube & met la Baviere à contribution. Eugene se joint à Marlborough. L'Electeur voulut les attaquer. Les armées se trouverent en présence à Hochstet, où Villars avoit triomphé, l'année d'aparavant, malgré l'Electeur même qui s'étoit opposé à livrer bataille ; mais où il crut triompher à son tour, dans l'absence de Villars qu'il n'aimoit pas, & qu'on avoit rappelé pour lui plaire. Villars ne fut que trop cruellement vengé. L'armée Impériale étoit inférieure en nombre à celle des François, commandée par l'Electeur, Tallard & Marfin. Les François furent entièrement défaits, Tallard perdit son fils tué dans la bataille, il y fut blessé lui-même & fait prisonnier. La déroute fut générale : vingt-sept Bataillons & quatre Régimens de Dragons enfermés dans Blenheim, se rendirent prisonniers. De soixante mille hommes, à peine vingt mille repasserent le Rhin : Augsbourg, Ulm, Landau, Traerbach furent repris par les Impériaux (2).

Cependant les Etats Généraux songeant à remplir les grandes charges de l'armée, on avoit proposé de retablir celle de Capitaine Général : quel-

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande & des Provinces-Unies.

(2) Volt. Siecle de Louis XIV. Ch. 19. Nos Tomes XXXI. p. 488. & XL. à la fin item Tome XLII. au commencement.

ques Provinces s'y étant opposées, on s'étoit arrêté à celle de Feldt-ma-
réchal & de Général de la cavalerie & de l'infanterie. A la sollicitation de
la Frise le Prince de Nassau avoit été fait Général de l'Infanterie. On lui
avoit imposé des conditions qui ne lui laissoient, pour ainsi dire, que le titre
& la dignité, sans pouvoir; encore la Zélande avoit-elle fait des protestations.

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

Il fit la campagne de 1704 en cette qualité, mais il ne se passa de remar-
quable dans les Pays-bas, que le bombardement de Namur & de Bruges.

*Généralat
de l'infan-
terie donné
au Prince
de Nassau.
Gibraltar
pris par les
Anglois.*

Mais sur mer les Anglois & les Hollandois s'étoient rendus maîtres de
Gibraltar; quoiqu'il n'y eût que cent hommes de garnison, ils auroient
échoué dans leur entreprise, si le hazard ne fût venu à leur secours. Le
Prince de Hesse avoit fait du côté de terre des efforts incroyables; la
Flotte avoit tiré quinze mille coups de canon inutilement. Des matelots à
demi-ivres s'approchèrent du mole dans des barques; soit qu'on ne les
eût point apperçus, soit par mépris, il ne partit pas un coup de canon du
mole: ils y montent & l'effroi saisit les canonniers: les matelots maîtres du
mole, sont soutenus par des troupes & Gibraltar est aux Anglois (1). Leur
flotte fut attaquée sans succès près de Malaga, par le Comte de Toulouse.
L'Archiduc étoit débarqué en Espagne avec le titre de Roi, soutenu de
huit mille Anglois & Hollandois aux ordres du Duc de Schomberg. Il
conquit en six semaines les Royaumes de Valence & de Catalogne. Le
Comte de Peterboroug força Barcelone à capituler; le Comte de Tessé vou-
lut reprendre cette ville, avec le Comte de Toulouse qui bloqua le port
avec sa flotte; mais la flotte Angloise qui parut, les força de renoncer à leur
entreprise.

*Succès de
l'Archiduc
en Espa-
gne.*

Cependant Villars qu'on avoit rappelé, empêchoit les Alliés de pénétrer
dans la Champagne, comme ils en avoient formé le projet, & obligea Marl-
borough qui projettoit de l'attaquer, de se retirer; il força les lignes de
Weissembourg. Le Marquis de Conflans prit Hombourg; mais le Prince de
Bade força les lignes de Haguenau.

*Ann. 1705.
Retour de
Villars: il
ranime les
Français.*

Marlborough se plaignoit des obstacles que les Députés des Etats
Généraux opposoient à tous ses projets: ils l'avoient empêché depuis
peu d'attaquer l'ennemi près de Bruxelles; on en murmuroit à Londres
& en Hollande même. Les Etats envoyèrent des Députés au Parlement,
& l'on promit à la Reine que les troupes de la République agiroient offen-
sivement.

Quant aux affaires de l'intérieur de la République, la Frise & Gronin-
gue faisoient de grands efforts pour introduire leur Stadhouder au Con-
seil d'Etat; la Hollande & Utrecht arrêterent qu'elles ne le pourroient
point sans le consentement des autres Provinces; la Zélande s'unit à la
Hollande & à Utrecht & forcerent la Frise & Groningue au silence (2).

*Efforts
inutiles de
la Frise en
faveur du
Stadhou-
derat.*

Tandis que les François perdoient l'Allemagne, Vendôme se couvroit
de gloire en Italie. Il étoit sorti triomphant du combat de Cassano; Eu-
gene qui y avoit été blessé, voulut envain s'attribuer la victoire (3): le

Ann. 1706.

(1) Volt. Siècle de Louis XIV. Ch. XX. Nos Tomes XXXI. p. 488. & XL. à la
fin item XLII. au commencement.

(2) Hist. du Stadhouderat par M. l'Abbé Raynal.

(3) Volt. *loc. cit.* p. 388.

SECT. XIII. triomphe plus éclatant encore que le premier, remporté par le héros françois, à Cassinato, ne laissa aucun doute, & le Duc de Savoye dépouillé de ses Etats n'avoit presque plus que Turin. Mais ces avantages ne compensoient pas les malheurs que les François essuyoient en Flandres.

Victoires de Cassano & de Cassinato par Vendôme. Marlborough qui commandoit l'armée des Allies, avec le Duc de Wurtemberg & le Maréchal d'Owerkerque, mit à profit les mauvaises dispositions que Villeroi & l'Electeur avoient faites. Les François, que le Maréchal d'Owerkerk, à la tête de la cavalerie Danoise & de celle des Etats, avoit chassés d'un poste important, se réunirent & le forçoient de plier, Marlborough accourt, retablit le combat, en même tems que Schutz atta-

Défaite de Villeroi à Ramillies. que Ramillies & en chasse les François; ceux-ci qui ont perdu toute confiance dans leur Général, prennent la fuite & sont taillés en pièces. Le combat ne dura pas demi-heure. Ils eurent moins de morts qu'à Hochstet, mais la déroute fut plus honteuse, & les Alliés ne perdirent qu'environ deux mille cinq cents hommes. Ils s'emparèrent d'Anvers, de Louvain, de Malines, de Bruxelles, de Bruges, de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, de Menin, de Dendermonde, d'Ath, enfin de toute la Flandre Espagnole (1).

Siege de Turin. Vendôme fut alors rappelé d'Italie, où il soutint jusques à la fin la gloire du nom François: sa dernière victoire avoit étonné Eugene, qui s'étoit retiré dans le Trentin. Vendôme protégeoit le siege de Turin, malheureusement confié au Duc de la Feuillade, lorsqu'il fut rappelé; le Duc d'Orléans le remplaça. Le siege traînoit en longueur. Vauban qui connoissoit l'inexpérience de la Feuillade, avoit offert de servir sous lui en qualité de volontaire; le Duc refusa jusques à ses conseils & lui marqua du dédain. Eugene qui n'avoit plus à craindre Vendôme, approche de Turin, joint le Duc de Savoye, attaque les François dans leurs retranchemens. Le Duc d'Orléans, dont les avis salutaires n'avoient pas été mieux accueillis que ceux de Vauban, fut blessé. Eugene remporte une victoire complete; Marfin blessé à la cuisse, meurt dans l'opération. Le siege pour lequel on avoit fait des préparatifs immenses, fut abandonné. Le Milanez, le Mantouan, le Royaume de Naples furent perdus. La victoire remportée par le Comte de Medavi sur le Landgrave de Hesse & les Impériaux à Castiglione, ne servit à rien, l'Italie fut abandonnée à l'Empereur (*).

L'Empereur maître de l'Italie. Léopold étoit mort, son fils Joseph lui avoit succédé: il usa des droits de vainqueur & de Souverain; il accabla de contributions les Princes d'Italie & le Pape même. Il mit au ban de l'Empire, les Electeurs de Cologne & de Baviere, & retint en prison les enfans du dernier.

Louis XIV avoit perdu tous les pays qu'il avoit conquis, & craignoit pour l'intérieur de son Royaume: la fortune l'avoit abandonné, mais non pas le courage: malgré la perte de Barcelone, l'invasion de l'Archiduc en

(1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XIX.

(*) Ayant déjà traité ailleurs des événemens de cette guerre, nous en évitons les détails, & renvoyons à nos Volumes cités ci-dessus.

en Catalogne, les succès des Portugais, la prise de Carthagene par les Anglois, la marche triomphante de Galloway à Madrid, que la Reine est forcée d'abandonner, & où Charles est proclamé Roi d'Espagne, Louis soutenoit toujours son petit-fils, qui à son tour, secondé de Berwick, força les Anglois de sortir de sa Capitale & de se retirer vers Valence. Mahony qui défendoit Alicante, capitula, & alla reprendre Carthagene. La fermeté de Louis XIV étoit soutenue par celle du Roi d'Espagne & surtout de la Reine, par les Espagnols eux-mêmes, qui reçurent Philippe avec transport, lorsqu'il retourna triomphant à Madrid, par les succès de Berwick, dont la victoire remportée à Almanza, rendit la Province de Valence à Philippe (1).

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours. Desastres de Louis XIV & des François. Fermeté du Roi. Ann. 1707.

Villars étoit en Allemagne, il avoit fait lever le siege de Fort-Louis & mis le Palatinat à contribution; il avoit surpris les lignes de Stolhoffen, avoit pénétré au cœur de l'Allemagne, s'étoit emparé du Duché de Wurtemberg, avoit poussé des partis jusques au-delà du Danube. Ces avantages furent sacrifiés à la nécessité de secourir la Provence & le Dauphiné, qu'Eugene & le Duc de Savoie menaçoient; on fit venir au secours de ces Provinces, une partie de l'armée de Villars. Forbin qui avoit remporté sur mer quelques avantages, tenoit en respect les Flottes Angloise & Hollandoise, qui mettoient en allarmes les côtes de France en les menaçant d'une descente.

Succès de Villars.

Louis XIV envoya le Duc de Bourgogne prendre le commandement de l'armée de Flandres, dont le Duc de Vendôme étoit néanmoins le vrai Général; mais la réputation qu'il s'étoit si justement acquise en Italie, se trouva étrangement compromise par les conseils du jeune Prince. Gand, Bruges & Plassendal ouvrirent leurs portes, par les intelligences que Louis avoit dans ces places: on marcha à Oudenarde pour en faire le siege. Marlborough & le Prince Eugene avoient passé l'Escaut. L'Armée Francoise rencontra celle des Alliés, lui présenta la bataille & fut mise en déroute. Le jeune Prince de Nassau, à la tête de son infanterie, rompit plusieurs régimens françois & les mit en desordre: il contribua beaucoup à la victoire (2): il y eut peu de morts, mais les Alliés firent sept mille prisonniers. Les François se retrancherent derriere le Canal, qui passe entre Gand & Bruges & eurent le tems de faire entrer leurs équipages dans Gand & de ravager le territoire de Cadzand. Malgré la belle défense du Maréchal de Boufflers, Lille qu'Eugene assiégeoit, capitula, & avant la fin de la campagne, les Alliés étoient maîtres de Gand, Bruges, Plassendal & Lessingham.

Ann. 1708.

Bataille d'Oudenarde.

Succès des Alliés.

Le Prince de Nassau qui s'étoit distingué à la bataille d'Oudenarde, n'avoit que vingt ans. Ses belles qualités n'avoient pas rendu les Etats Généraux plus favorables à son entrée au Conseil d'Etat. Lorsqu'il approcha de sa vingtième année, les Provinces de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & d'Overysse, avec l'accession de la Gueldre & le consentement de Groningue, déclarerent que les Stadhouders d'une ou de deux Provinces, ne pourroient à l'avenir avoir entrée au Conseil d'Etat, lorsque les autres

(1) Volt. Siecle de Louis XIV, Ch. XIX.

(2) Abrégé de l'Hist. de la Hollande & des Prov. Unies.

SECT. XIII.
*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

*Le Prince
de Nassau
exclus du
Conseil
d'Etat.
Stadhou-
der de Gro-
ningue &
des Ommel-
landes.*

Ann. 1709.

*Humilia-
tion & mi-
sere de la
France.*

*Fierté de
Heinsius.*

*Conditions
insultantes
rejetées
par Louis
XIV.*

*Bataille
de Malpla-
quet.*

Provinces seroient sans Stadhouder. Cependant, pour adoucir cette résolution, on arrêta que, dès que le Prince auroit atteint sa vingtième année, il entreroit dans les fonctions de sa charge de Général d'Infanterie & qu'il en percevrait les émolumens. La Province d'Overyffel arrêta de ne plus se donner de Stadhouder: elle vouloit engager les autres à l'imiter & à supprimer entièrement le Stadhouderat, attendu que cette dignité n'avoit été introduite que sous les Comtes, pour les suppléer pendant leur absence, ou en cas de mort, & que s'il n'avoit pas été aboli après la paix de Munster, c'étoit à cause du grand crédit du Prince d'Orange; mais que la République voulant conserver la liberté qui lui étoit rendue, cette charge devenoit absolument inutile. Cette affaire fut mise en délibération; mais il n'y eut rien de décidé, & ce Prince entra, l'année suivante, en jouissance du Stadhouderat de Groningue & des Ommelandes & épousa la Princesse Louise Marie de Hesse-Cassel (1).

Cependant les Anglois avoient conquis la Sardaigne & Port Mahon à l'Empereur, qui avoit forcé le Pape à reconnoître Charles, son frere, Roi d'Espagne. La France étoit ruinée & dans l'humiliation. L'hiver qui fut terrible, mit le comble à sa misère; alors Louis XIV, qui avoit jetté en avant quelques propositions de paix, la demanda aux Hollandois: ils la mirent à un si haut prix, ils firent au Président Rouillé & à M. de Torcy, que le Roi leur avoit successivement envoyés à la Haye, des propositions si insultantes, que le Roi aima mieux continuer la guerre (2). Ils vouloient que ce Monarque obligeât son petit-fils à descendre du trône, qu'il employât même la force des armes pour l'y contraindre & que l'Électeur de Bavière & celui de Cologne son frere, demandassent grace. Heinsius, Grand-pensionnaire, qui prétendoit avoir à se plaindre de la Cour de France, se vengeoit sur le généreux Torcy, qui, quoique Ministre de la guerre, s'exposoit aux plus grands dangers pour fléchir cette ame hautaine. Eugene & Marlborough consentoient, non à la paix, mais à une trêve, à condition que Louis XIV se joindroit aux Alliés pour détrôner son petit-fils, & que pour sûreté il céderoit aux Hollandois dix villes dans la Flandres, qu'il rendroit Strasbourg, Brisac, & renonceroit à la Souveraineté de l'Alsace. Louis rejetta ces conditions indignes. Villars commandoit l'Armée de Flandres, inférieure à celle des ennemis: Tournai s'étoit rendu aux Alliés. Marlborough & le Prince Eugene passèrent l'Escaut pour assiéger Mons: Villars marche au secours, & la France perdit encore la bataille de Malplaquet. La victoire fut longtems disputée: les François se battirent avec acharnement. Malheureusement Villars fut blessé; alors la victoire se déclara pour les Alliés. Les Hollandois qui combattoient à la gauche, furent fort maltraités, malgré le bonheur constant du Comte de Tilly & la valeur du Prince d'Orange. Le Maréchal de Boufflers qui commandoit sous Villars, fit une retraite brillante, secondé du Prince de Tingri; il emporta plusieurs drapeaux aux ennemis. Il avoit

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande & des Prov. Unies. Hist. du Stadhouderat.

(2) Mém. & Négociations de M. de Torcy.

resté sur le champ de bataille plus de trente mille morts (1). Les François n'en avoient perdu qu'environ huit mille; mais le champ de bataille étoit resté aux Alliés, qui assiégèrent Mons: le Prince d'Orange dirigea le siège, & Mons capitula.

Hist. de Hollande. 1697, jusqu'à nos jours.

Les Hollandois affoiblirent la France, non-seulement par leurs armes, mais encore par leur sage politique. Les Etats de Hollande & de Zélande déclarèrent par un édit, que les Réfugiés Protestans & leurs enfans, seroient considérés comme sujets naturels de leurs Provinces & qu'ils pourroient, toutes les fois qu'ils le voudroient, se faire donner des lettres d'indignat ou de naturalité. Quelque tems après les Etats Généraux rendirent cet édit général pour toutes les Provinces, & ordonnèrent en outre que la France ne pourroit former aucune prétention sur les biens des Réfugiés, dé-cédés dans ces Provinces, soit à titre de contrats de mariage, de disposition testamentaire ou de succession *ab intestat*.

Sage politique des Hollandois.

Les Négociations pour la paix semblerent prendre plus de consistance. La France avoit envoyé ses Députés à Gertruidenberg; mais ni les offres que Louis faisoit de fournir de l'argent aux Alliés pour détrôner son petit-fils, ni celles de donner quatre places en ôtage, de rendre Strasbourg & Brisac, ni tant d'autres sacrifices ne purent rien obtenir; & les Conférences furent rompues brusquement (2). C'est à peu près vers ce tems que la Cour de Vienne, en reconnoissance des services des Etats Généraux, leur donna le titre de HAUTES PUISSANCES, qu'elle leur avoit constamment refusé jusqu'alors.

Négociations rompues.

Les succès des Alliés, ceux de l'Archiduc Charles, qui avoit encore forcé Philippe à sortir de Madrid, rendoient les vainqueurs intraitables. L'Espagne étoit aussi épuisée que la France. Philippe V étoit abandonné, lorsque son Conseil écrivit à Louis XIV & le pria d'envoyer Vendôme pour l'opposer à Staremberg. Vendôme arriva sans troupes & sans argent, & tout changea de face; sa réputation lui procura des soldats, on accourut de tous côtés; il ramena Philippe à Madrid, força les ennemis de se retirer vers le Portugal, les poursuivit, atteignit Staremberg à Villa-Viciosa & le battit: Philippe combattit avec lui.

Fierté des Alliés.

Succès de Vendôme en Espagne.

La hauteur insultante des Alliés avoit fait rompre les Conférences de Gertruidenberg; ils comptoient si peu sur l'efficacité des Négociations, qu'ils avoient repris leurs opérations: ils s'étoient emparés de Douai, de Bethune, de St. Venant & d'Aire: Villars n'osoit point hazarder les seules forces qui restoient à la nation. Les François voulurent surprendre Louvain & le fort de Scarpe & ils échouèrent: ils battirent un Convoi des Alliés & Villars les empêcha de faire le siège d'Arras.

Une révolution arrivée dans le Ministère d'Angleterre & la mort de l'Empereur Joseph I, à qui son frere, reconnu Roi d'Espagne par les Anglois & par les Hollandois, succéda sous le nom de Charles VI, furent de nouveaux motifs qui engagerent la Reine Anne & les Etats à reprendre les Négociations de la paix; mais on n'en continuoît pas moins la guerre; ce-

Négociations reprises.

(1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XX.

(2) Voyez les Mémoires de Torcy.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Mort fu-
nelle du
Prince
d'Orange.

Caractère
de Hein-
sius.

Du Mar-
quis de
Torcy.

pendant il ne se passa rien d'important dans les Pays-Bas : l'absence du Prince Eugene que la mort de l'Empereur retenoit en Allemagne, & la disgrâce dont Marlborough sentoît qu'il étoit menacé, jettoient beaucoup de lenteur dans les opérations. Celui-ci néanmoins surprit les François dans leurs lignes de St. Omer, les en chassa & bientôt après obligea Bouchain à se rendre.

La Hollande perdit la même année le Prince d'Orange, *Jean Guillaume Friso*. Il s'étoit rendu à l'armée des Alliés. Le Roi de Prusse étoit à la Haye, pour terminer quelques différends au sujet de la succession de Guillaume III: il engagea les Etats à rappeler le Prince d'Orange; il s'en défendit quelque tems; mais enfin il partit le 4 Juin avec quelques Seigneurs & ses domestiques. Il fut assailli par une tempête en passant le Moerdyk; le ponton dans lequel il étoit entré ayant été renversé d'un coup de vent, le Prince qui s'étoit accroché au mât, fut jeté hors du bateau & submergé; son corps ne fut retrouvé que neuf jours après. Il n'avoit que vingt-quatre ans. Il fut regretté avec raison. Il avoit donné plusieurs fois des preuves de courage & de talent (1). Il laissoit une fille, & son épouse étoit enceinte. Elle accoucha le 11 Septembre de *Guillaume Charles Friso* que nous verrons Stadhouder de toutes les Provinces de l'Union.

Cependant une intrigue de Cour dont la France savoit profiter, donnoit lieu à des conférences secrètes entre cette Puissance & la Reine Anne.

„ Les Propositions faites par le Président Rouillé (*) aux Etats Géné-
„ raux, n'avoient point été acceptées. Le Marquis de Torcy avoit fait un
„ voyage inutile à la Haye. Sa bonne foi, sa candeur & son habileté n'a-
„ voient produit aucun effet. Le Pensionnaire Heinsius froidement opiniâtre
„ opposoit toujours des obstacles à la paix, en paroissant la désirer: de
„ nouvelles propositions faisoient naître de nouvelles difficultés. Heinsius
„ n'affectoit de franchise que pour être plus mystérieux: il cachoit l'éten-
„ due de ses desseins, par le calme de son maintien, d'autant plus fin, qu'il
„ étoit flegmatique: il ne disoit que ce qu'il falloit pour engager un négocia-
„ teur à dire davantage; mais sa finesse même servoit souvent à le tromper,
„ en supposant aux autres des vues dont ils étoient bien éloignés. Aucun
„ extérieur n'annonçoit en lui l'homme qui gouvernoit l'Etat; tout son
„ domestique étoit composé d'un Secrétaire, d'un laquais, d'un cocher &
„ d'une servante: cette affectation de modestie tenoit peut-être de plus près
„ à la vanité, que l'excès du faste.

„ Le Marquis de Torcy joignoit la douceur d'esprit à la fermeté de ca-
„ ractère. Réservé sans être faux, il connoissoit les hommes, avoit les
„ qualités propres pour les persuader & ne cherchoit jamais à les séduire.
„ Il méprisoit ces détours obliques, ces expressions ambiguës & ces in-
„ trigues sourdes, qui sont les grandes finesse des petits négociateurs: son
„ ame noble & grande étoit digne du Monarque qui le faisoit agir. En un

(1) Hist. du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

(*) Tout ce qui est marqué par des guillemets est tiré d'un manuscrit de M. l'Abbé de Voisenon, contenant l'Histoire des Négociations de la paix d'Utrecht, d'après les Mémoires originaux

„ mot, la simplicité de Heinsius étoit dans sa maison, & la simplicité de
 „ Torcy étoit dans son cœur. *Hist. de Hollande.*
 „ Il ne fut pas longtems à s'appercevoir que les Provinces unies ne vou- *1697, jus-*
 „ loient pas la paix; il soupçonna leur mauvaise volonté, s'en assura, en *ques à nos*
 „ instruisit le Roi, demanda son congé, & partit. Il laissa le Président *jours.*
 „ Rouillé, dont les démarches n'eurent pas plus de succès. Louis XIV.
 „ plus affligé d'augmenter les charges de son peuple que d'être humilié, fit
 „ de nouvelles tentatives pour terminer la guerre. Il envoya à Gertrui-
 „ denberg, le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac; le premier Po-
 „ litique profond, fécond en expédiens, adroit dans les moyens; l'autre
 „ plus bel esprit qu'homme d'Etat, & dans ses négociations toujours élo-
 „ quent & toujours malheureux.

„ Cette dernière démarche accrut la hauteur des Hollandois : on lia *Opiniâtreté des Hol-*
 „ des conférences, on fit des propositions, on discuta, on temporisa & *landois.*
 „ l'on n'accorda rien.

„ Le dernier période de la fortune n'a qu'un moment; quand on le *Villars*
 „ manque, on n'y revient plus; c'est ce qui arriva aux ennemis de la *change la*
 „ France. L'audace & l'étoile du Maréchal de Villars changerent la *face des*
 „ face de l'Europe. *affaires.*

„ Les François avoient donné à la Reine Anne un plan général, d'a-
 „ près lequel ils consentoient de faire la paix : les Alliés refusoient d'en
 „ faire la base des Négociations; mais la Reine les ayant menacés de se
 „ séparer d'eux, si l'on n'ouvroit les conférences sur le pied proposé
 „ par la France, il fut arrêté qu'on s'assembleroit à Utrecht, la Haye, ou *Conféren-*
 „ Londres. Eugene & Marlborough pensèrent qu'en attendant, il fal- *ces d'U-*
 „ loit continuer la guerre. Marlborough fut accusé à la Chambre Hau- *trecht.*
 „ te, d'avoir reçu des présens considérables des Commissaires des vivres
 „ pour l'Armée de Flandres : la Reine lui ôta ses emplois, & James
 „ Butler, Duc d'Ormond, fut fait Général de toutes les troupes Angloi-
 „ ses dans les Pays-bas (1)”.

Les Plénipotentiaires de toutes les Puissances, excepté ceux du Roi *Ann. 1712.*
 d'Espagne que les Alliés ne reconnoissoient pas, s'étoient rendus à
 Utrecht, où le Congrès fut ouvert le 29 Janvier. L'incendie de quelques
 fourrages dans les faubourgs d'Arras, par Milord d'Albemarle, fut le
 premier acte d'hostilité de cette Campagne. Peu de jours après le Com-
 te de Broglio prit le poste de l'Ecluse. On prétend qu'à peine le Duc
 d'Ormond fut arrivé à l'armée, qu'il reçut ordre de sa Cour de ne don-
 ner bataille ni de former de siege, quelque avantage qu'il y vît. En *Désertion*
 conséquence le Duc d'Ormond refusa de marcher contre Villars, qu'Eu- *des An-*
 gene & les autres Généraux vouloient attaquer. Envain les Alliés lui *glois.*
 demanderent-ils la cause de son inaction & l'accuserent-ils de trahir la
 cause commune. Le Duc, sans rien répondre, exécuta ses ordres; il se
 contenta de couvrir le siege du Quesnoy investi par le Général Fagel;
 mais il en avoit prévenu Villars, en l'assurant qu'aucun Anglois n'y seroit
 employé. Le Prince Eugene prit le Quesnoy. Le Duc de Broglio ayant

(1) Manuscrit de M. l'Abbé de Voisenon.

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
qu'à nos
jours.

Le Duc
d'Ormond
se retire à
Dunker-
que.

L'Angle-
terre s'in-
téresse à la
paix: pour-
quoi.

Mort du
Duc de
Vendôme.

Victoire de
Villars à
Denain.

passé la Scarpe pour couvrir un fourrage, défit huit cent chevaux des Alliés, qui furent encore battus dans un autre fourrage près de Valenciennes.

Les François consentirent à faire occuper Dunkerque donné en ôtage aux Anglois, par les troupes du Duc d'Ormond, à condition qu'il déclareroit que de toute la guerre il n'entreprendroit rien contre l'armée françoise.

Ce qui détermina la Cour de Londres en faveur de la paix, fut la déclaration que fit Louis XIV, que le Duc d'Anjou renonçoit formellement à la Couronne de France, pour celle d'Espagne & les Indes: car dès le commencement de cette grande querelle, la haine des nations contre Louis XIV, s'étoit couverte du prétexte que tant de Royaumes réunis sur la même tête, formeroient une Puissance redoutable à l'Europe; prétexte qui devint ensuite une raison contre Charles VI, exclu par son avènement à l'Empire, du trône d'Espagne. Les Cours de Londres & de Versailles avoient signé une suspension d'armes pour dix mois. Les Etats Généraux en témoignèrent leur mécontentement: ils éclatèrent, lorsqu'ils apprirent qu'on avoit réglé leur commerce & leurs barrières, sans leur en donner avis; mais la Cour de Londres rejetta tout sur ceux qui gouvernoient la République. Enfin le Duc d'Ormond déclara au Prince Eugene & aux Députés des Etats, la séparation des Anglois du reste de l'armée, & alla les mettre en garnison à Dunkerque que les François avoient évacué.

Villars résolut de profiter de la défection des Anglois pour secourir Landreci; mais il trouva le Prince Eugene trop bien retranché. Malgré la retraite du Duc d'Ormond, son armée étoit encore supérieure à celle des François de vingt mille hommes. Villars qui ne voyoit pas d'autre ressource pour sauver la France consternée de tant de disgraces, & dont la perte du Duc de Vendôme toute récente (1) augmentoit la consternation, entreprit de forcer le poste de Denain. Ce poste favorisoit le passage des convois que les Alliés faisoient venir de Marchiennes. Il falloit tromper le Prince Eugene & lui donner des soupçons sur le camp de Landreci, pour l'engager à dégarnir celui de Denain. Il fit en conséquence, des dispositions si savantes, qu'Eugene dégarnit en effet le poste que Villars vouloit attaquer. Denain fut forcé. Les Alliés se défendirent avec intrépidité; mais leur défaite fut entière; tous furent tués, mis en fuite ou faits prisonniers. Marchiennes, où étoient leurs magasins, fut emportée; Douai, le Quesnoy, Bouchain, se rendirent aux François, qui pénétrèrent jusques dans Tholen; Hune des isles de la Zélande; elle fut mise à contribution.

Enfin ce fut cette victoire qui força bientôt la Hollande d'accepter la paix & c'est pourquoi cette affaire mérite d'être un peu détaillée: on en a une Relation exacte, qui porte comme suit.

Les Armées des Alliés étant décampées le 26 Mai du camp d'Anchin & de Marchiennes, & ayant passé l'Escaut à Neufville & Lourche, se camperent avec l'Aile droite à Noyelles, & la gauche à Solenne, ayant l'Escaut devant & la Selle derrière eux: le Comte d'Albemarle fut détaché

(1) Il étoit mort à Vignaros en Espagne dans sa 58^e. année.

en même tems avec 13 Bataillons & 30 Escadrons pour prendre poste à Denain sur l'Escaut pour assurer la communication avec Marchiennes, d'où nous devions tirer les munitions & les vivres; il fit travailler le même jour à un Retranchement pour camper ses Troupes en sûreté; la droite s'appuyoit contre la vieille Ligne que l'Ennemi avoit faite depuis l'Escharpe jusques à l'Escaut après la Bataille de Malplaquet, & la gauche contre l'Escaut; les Généraux se logerent dans l'Abbaye & le village de Denain; on occupa par-tout les Postes nécessaires, & on prit toutes les précautions pour la sûreté de ce Poste. Les Troupes Saxonnnes, au nombre de 6 Bataillons & de 12 Escadrons, en étant parties le 30 de Mai pour se rendre à la grande Armée, furent d'abord remplacées par d'autres. En attendant, Mylord d'Albemarle fit travailler en toute diligence à une double Ligne de communication, qui s'étendoit au travers de la Plaine de Denain jusques à l'Abbaye de Beaurepaire. Ces Lignes étoient de deux lieues & demie de longueur, & défendues de distance en distance par des Redoutes & des Gardes, pour assurer le passage des Convois qui devoient aller à l'Armée, pour s'opposer aux Partis & aux entreprises des Ennemis. Le 21. Mylord d'Albemarle détacha le Brigadier Berkhofter avec les Régimens de Murray, du Prince Héritaire de Wolfenbuttel, de Berner & d'Els, & les 3 Escadrons de Schellart, pour garder les Bateaux chargés d'Artillerie & d'Ammunitions à Marchiennes. La Cavalerie qui étoit déjà à Marchiennes y resta, & Mylord d'Albemarle fit camper l'Infanterie dans le Retranchement auprès de l'Abbaye de Beaurepaire, pour couvrir les Bateaux contre un coup de main des Ennemis. Le 7 de Juin les Armées des Alliés se camperent entre la Selle & la petite Riviere l'Escaillon, l'Aîle droite à Flory, à une petite lieue de Denain, & la gauche au Château Cambresis, pour couvrir le Siege du Quesnoy; & le susdit Corps de Troupes servoit pour transporter au Siege tous les Convois de Munitions & de Vivres. Ce Siege étant fini, il fut resolu d'entreprendre celui de Landrecy; mais comme les Armées devoient alors passer l'Escaillon, on commença le 8 de Juillet à travailler à un Retranchement, pour couvrir les Ponts à Denain contre les insultes des Ennemis. Ce Retranchement fut gardé par le Régiment du Prince Héritaire de Wolfenbuttel, qu'on y fit camper en trois Pelotons. On fit travailler en même tems à une nouvelle Ligne de communication de Denain vers Thian, pour assurer le passage des Convois pour le Siege de Landrecy, & pour couvrir le Pont de communication à Thian. Le 14. on défit un des Ponts de Pontons à Denain, qui fut envoyé par ordre exprès à la grande Armée, pour s'en servir le 17. pour faire la communication sur la Sambre & l'inondation au-dessus & au-dessous de Landrecy, afin d'investir la Ville. Le 16 le Prince de Savoye passa l'Escaillon avec son Armée & toutes les Troupes Etrangères, & les fit camper, l'Aîle droite à Thian, & la gauche à Fontaine au Bois près de Landrecy; la premiere Ligne faisant front vers l'Escaillon, & la seconde vers Valenciennes & Quesnoy. Le 17. on fit occuper la nouvelle Ligne de communication entre Denain & Thian, par 6. Bataillons Impériaux & Palatins, sous le Commandement du Lieutenant-Général Secquin, & les Majors-Généraux le Prince de Holstein & Zobel, pour garder ladite Ligne, & pour empê-

Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.
Ann. 1712.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1712.

cher que les Ennemis ne pussent séparer de ce côté-là le Corps à Denain, de la grande Armée. Le même jour on détacha le Prince d'Anhalt avec 30. Bataillons & 40. Escadrons, pour faire le Siege de Landrecy: & comme parmi ce nombre il y en avoit quelques-uns du Corps de Mylord d'Albemarle qui marchaient de ce côté-là, ils furent d'abord remplacés; de sorte que le Corps de Denain consistoit alors en 10. Bataillons & 23. Escadrons, qui étoient campés le long du Retranchement, depuis la gauche jusqu'à la droite, la Cavalerie & l'Infanterie entremêlées.

„ Le 19. l'Armée des Ennemis passa l'Escaut, au dessus & au dessous de Cambray, après avoir tiré ensemble toutes leurs Troupes de Monchypreux, & des Postes le long de la Sencette: elle se campa, l'Aîle gauche auprès de Cambray, & l'Aîle droite au Casteler, faisant courir le bruit qu'elle vouloit en venir à une Bataille: sur quoi le Prince de Savoye fit mettre son Armée sous les armes, & ordonna à Mylord d'Albemarle de se tenir avec ses Troupes prêt à marcher, en cas qu'il en fût besoin. Et comme les Ennemis continuoient leurs mouvemens le 20 du côté de la Sambre, il fit ferrer la grande Armée vers la gauche, & ordonna derechef à Mylord d'Albemarle de se tenir prêt à marcher au premier ordre, comme il le fit aussi, quoique l'intention ne fût de le faire que dans la dernière extrémité. Les Ennemis s'étant campés alors derriere la Selle, l'Aîle gauche à Vielly Couchy, & l'Aîle droite à St. Martin contre le Bois de Bohain, Monsieur le Prince de Savoye fit faire une Ligne depuis la source de l'Escaillon jusques sur la Sambre, pour couvrir l'Aîle gauche, & pour conserver la communication avec les Troupes du Siege: il fit occuper cette Ligne par 12 Bataillons, & fit rentrer ses Troupes dans leur vieux Camp, ordonnant à Mylord d'Albemarle d'en faire de même. Ce qui ayant été exécuté, & Mylord d'Albemarle voyant qu'on ne renvoyoit point, suivant la promesse qu'on lui avoit faite, les Pontons du second Pont qu'on avoit levés le 14. & qui avoient été employés le 17. à Landrecy, il fit travailler, immédiatement après ces mouvemens, à un Pont de Bois: on fit commander pour cet effet tous les Charpentiers, une quantité de Travailleurs, & 5 à 600 hommes pour chercher le bois nécessaire dans les Bois voisins. Ce travail dura jusques au 23. que le Pont auroit été achevé, si l'Ennemi ne nous avoit attaqué; & il ne pouvoit être achevé plutôt, à cause de la Riviere qui étoit si large qu'on ne la pouvoit occuper qu'à moins de 8 Pontons, ce qui demandoit par conséquent beaucoup de peine & de travail. Le 22. il arriva encore à Marchiennes un Convoi de Tournay, escorté par deux Bataillons, auxquels on donna ordre de rester à Beurepaire auprès du Brigadier Berkhofter, qui eut de cette maniere sous ses ordres 6 Bataillons & 3 Escadrons. Le Comte d'Albemarle lui donna ordre, qu'en cas que l'Ennemi eût l'œil sur Marchiennes, & vint à lui avec une force supérieure, il eût à se rendre à Marchiennes avec ses Troupes, & se camper entre l'Escarpe & le grand Marais, où il n'y avoit qu'un seul passage pour venir aux Bateaux; le Prieuré de Hamage sur la gauche, & le Fort de Riolet à la droite, étant bien pourvus. Le 21, 22 & 23 l'Ennemi fut continuellement en mouvement du côté de la Sambre, pour nous faire croire qu'il avoit l'œil sur le

Siege

Siege de Landrecy, & qu'il vouloit le faire lever. Il fit construire des ponts sur la Sambre, & faire des ouvertures dans les trouées de Femy, comme s'il y vouloit passer; & fit tous les mouvemens qui pouvoient servir à nous persuader qu'il vouloit attaquer le Corps à Denain, & pour prendre Marchiennes. Pour cet effet le Maréchal de Villars avoit déjà ordonné à la garnison de Valenciennes de se tenir prête à marcher, & le 23 à midi il fit sortir tous ses Houffars pour battre l'estrade entre Cambray, Bouchain, & la grande Armée: il envoya une quantité de Partis à pied & à cheval sur tous les passages de la Selle & de l'Escaut, pour empêcher que nous ne pussions recevoir des avis de son dessein. Au soir à 7 heures, il fit avancer le Comte de Coigny avec 30 Escadrons de Dragons, vers nos Lignes de Circonvallation devant Landrecy, comme s'il eût voulu les attaquer la même nuit; mais en même tems il détacha le Marquis du Vieuxpont avec 30 Bataillons, tous les Pontons, & une Brigade de Cavalerie, comme aussi le Lieutenant-Général d'Albergotti avec 20 Bataillons & 40 Escadrons, pour soutenir; toute l'Armée suivoit là-dessus, dont on avoit envoyé le gros bagage à St. Quentin & Ham. Le Comte de Broglio couvroit la marche de l'Infanterie avec 49 Escadrons du Corps de réserve, ayant ordre en même tems d'avoir soin que personne ne pût passer la petite Riviere de Selle pour nous avertir de leur marche: & dans cet ordre l'Ennemi décampa fort précipitamment de son Camp au Chateau Cambresis: le 23 au soir, après qu'on eut battu la retraite, il marcha toute la nuit par les Plaines entre la Selle & l'Escaut jusques à Neufville sur l'Escaut, au dessous de Bouchain, où la tête étant arrivée à la pointe du jour, on fit construire d'abord les ponts pour passer cette Riviere.

„ Quoique Mylord d'Albemarle eût continuellement plusieurs espions en campagne, pour veiller sur les mouvemens entre lesdites Rivières, il ne reçut aucun avis de cette marche: apparemment qu'ils furent arrêtés, ou qu'ils ne purent passer les Rivières, à cause de la quantité des Partis Ennemis. Il ne reçut non plus aucune nouvelle de Bouchain, quoique les Ponts se fissent à Neufville qui n'est pas loin de-là, & que jusqu'alors il y eût établi & entretenu une correspondance régulière, dont il recevoit des nouvelles journellement: ayant de plus ordonné expressément aux Habitans de la dépendance de Bouchain, sur le moindre mouvement des Ennemis dans ce voisinage, d'en donner d'abord connoissance au Commandant de cette Place. Et comme Monsieur le Prince de Savoye ne reçut la nouvelle de la marche des Ennemis que le 24 à 7 heures du matin, Mylord d'Albemarle ne pouvoit non plus avoir aucune nouvelle de la grande Armée: ainsi ce ne fut qu'entre 7 & 8 heures du matin que le Général Major Bothmar, qui étoit de jour, & qui visitoit le Camp, lui fit savoir que l'Ennemi se faisoit voir à Avesne le Sec. Mylord d'Albemarle en donna d'abord connoissance à Mr. le Prince de Savoye, qui lui fit dire qu'il viendrait incessamment en personne auprès de lui, comme il fit aussi ensuite: & en même tems il donna le signal concerté de six coups de canon, tant pour avertir les Postes à Bouchain, Marchiennes & St. Amand, que pour faire revenir les chevaux de la Cavalerie qui étoient en pâture, aussi-bien que ceux de la

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1712.

grande Armée. Ces chevaux étant revenus immédiatement, Mylord d'Albemarle fit d'abord monter la Cavalerie à cheval, il fit poster le Général-Major Comte de Croix avec 7 Escadrons Impériaux devant l'Aile droite du Retranchement sur le grand chemin de Valenciennes pour observer la Garnison de cette Place, laquelle étant aussi sortie commença à se faire voir sur la hauteur de Hurtebize; & avec les autres 16 Escadrons, il sortit sur la Plaine par la gauche dans l'intention de disputer aux Ennemis le passage de Neufville, ignorant que leurs Ponts étoient faits, & que leurs Troupes y passoient déjà, parce qu'ils étoient dans un fonds où nous ne pouvions pas les voir, à cause d'une grande hauteur qui étoit entre deux: mais sitôt qu'il fut avancé avec la tête de la Cavalerie jusques sur la hauteur, il trouva qu'une grande partie de la Cavalerie & de l'Infanterie Ennemie, entremêlées l'une parmi l'autre, avoit déjà passé l'Escaut, & s'étendoit dans la Plaine vers Escaudain: & comme par conséquent il n'étoit pas possible de les attaquer, Mylord d'Albemarle fit ranger lesdits 16 Escadrons devant le Retranchement, avec leur droite contre la Ligne de communication entre Denain & Marchiennes, & la gauche vers les Prairies le long de l'Escaut, jusques à ce qu'on vit les mouvemens que les Ennemis feroient ensuite: mais comme tout aussitôt ils commencèrent à faire leur disposition pour attaquer notre Cavalerie avec la leur qui étoit fort nombreuse, Mylord d'Albemarle fit rentrer la sienne à propos dans le Retranchement, sans quoi elle auroit été bientôt renversée par la grande supériorité des Ennemis. Et comme il vit ensuite qu'ils continuoient leur marche pour passer ladite Ligne de communication, pour se joindre à la Garnison de Valenciennes, il fit avancer quelques Escadrons hors le Retranchement entre les susdites deux Lignes, défendues de distance en distance par des Redoutes & des Gardes; & qui ne pouvoient être occupées, ni assurées autrement, à cause qu'elles avoient deux lieues & demie de longueur: mais l'Ennemi s'en étant aperçu, & en étant beaucoup plus près, les occupa avec son Infanterie, pour faciliter le passage de sa Cavalerie; de sorte qu'il ne fut pas possible de les leur disputer à cause de leur supériorité, & ils poursuivirent leur marche jusques à leurs vieilles Lignes.

„ En attendant Mylord d'Albemarle avoit fait poster son Infanterie, consistant en 10 Bataillons, le long du Retranchement, par le Lieutenant-Général Comte de Dhona & les autres Généraux; & environ sur les 10 heures arriva Monsieur le Prince de Savoye, avec plusieurs de ses Généraux; il fut reconnoître en personne la marche & les mouvemens des Ennemis, visita le Retranchement & la disposition de l'Infanterie, & ordonna ensuite à la Cavalerie de repasser l'Escaut, puisqu'elle ne pouvoit plus être d'aucune utilité; parce que les Ennemis étant passés avec toute leur Armée, avoient investi le Retranchement de fort près de tous côtés: & comme nos 10 Bataillons étant rangés à trois hommes de hauteur, n'occupoient qu'un grand tiers du Retranchement, vers l'Aile gauche & le Centre, & que l'Aile droite étoit tout à fait dégarnie & sans monde, Mr. le Prince de Savoye fit passer les six Bataillons Impériaux & Palatins, qui étoient le plus à portée, étant campés dans la nouvelle Ligne de communication entre Thian & Denain, & qui se posterent à l'Aile droite du Retranchement, sous le

commandement du Lieutenant-Général Secquin, & des Généraux-Majors le Prince de Holstein & Zobel.

„ En attendant, l'Armée des Ennemis se rangea en bataille pour attaquer notre Retranchement, l'Infanterie devant, & la Cavalerie derriere; la Garnison de Valenciennes se rangea de même, & investit la droite du Retranchement; & les Ennemis firent précipitamment leurs dispositions pour nous attaquer, avant que nous pussions recevoir aucun renfort de la grande Armée; ayant commandé pour cet effet trente Bataillons, quatre-vingts Compagnies de Grenadiers & le Piquet de l'Armée; comme aussi tous leurs Dragons qu'ils avoient fait mettre pied à terre. Ces Dragons formoient la première Colonne sur leur droite, & marchoient par les Prairies le long de la Riviere, vers l'Aile gauche du Retranchement; les 30 Bataillons, les Grenadiers, & le Piquet, formoient deux autres Colonnes, entre celle des Dragons & les Lignes de communication. Ces deux Colonnes étoient soutenues par 30 autres Bataillons, suivis de tout le reste de leur Cavalerie & Infanterie, & dans cet ordre l'Ennemi s'avança vers notre Retranchement.

„ Nous les canonâmes aussi fortement qu'il étoit possible avec nos six pieces de Canon, qui étoient rangées sur deux Batteries au centre, & l'Ennemi nous en fit autant avec quelques Pieces qu'ils avoient devant leur Aile droite sur la Hauteur. Mylord d'Albemarle donnoit connoissance de tems à autre de toutes les manœuvres des Ennemis à Mr. le Prince de Savoye, qui se trouva, jusques à la fin de l'Action, de l'autre côté de l'Escaut sur la Redoute, dans le Retranchement qui couvroit le Pont, d'où il pouvoit tout voir. En faisant donner les avis à S. A. S. Mylord le fit prier de lui envoyer ses ordres; & ce Prince lui ayant fait dire à diverses reprises, qu'on devoit garder le Poste, & le soutenir le plus longtems qu'il seroit possible, faisant même avancer de l'Infanterie de la grande Armée pour nous secourir; le Comte d'Albemarle fit tous les préparatifs possibles pour bien recevoir l'Ennemi, faisant boucher les trois ouvertures nécessaires qui étoient dans le Retranchement pour entrer & sortir, & pour avoir la communication avec Bouchain & Marchiennes, & voyant que la plus grande force des Ennemis vouloit pénétrer au centre du Retranchement il envoya ordre au Comte de Dhona, en cas que l'Ennemi le forçât, qu'il devoit se jeter de ce côté-là avec son Infanterie, pour les attaquer en flanc, & pour les repousser de cette maniere. Il le fit aussi ensuite, mais sans que ce mouvement eût son effet; parce que les Ennemis s'étant approchés du Retranchement avec beaucoup de vitesse, & en bon ordre, jusques sous la mousquetterie, ils l'attaquerent vigoureusement à une heure après-midi. La première Colonne de leur Infanterie se jeta sur la Redoute dans laquelle le Régiment de Welderen étoit posté, & sur l'ouverture à côté qui étoit bouchée; ce qui étoit le grand chemin de Marchiennes, & le passage des Convois. Les nôtres les reçurent avec un grand feu, par pelotons: mais les derniers de leurs Colonnes ayant poussé les premiers jusques sur le Parapet du Retranchement, qui n'étoit de ce côté-là que de pierres & de groise, le terrain étant tout à fait pierreux, il s'éboula & remplit le Fossé. Les Ennemis pénétrèrent d'abord dans le Retranchement, & re-

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Ann. 1712.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1712.

poussèrent nos gens avec la bayonnette au bout du fusil ; sur quoi ils abandonnerent précipitamment le Retranchement, de tous côtés, prenant la fuite, partie vers le Pont de Pontons & partie vers le Moulin d'Eau. „ Mylord d'Albemarle, aussi bien que tous les autres Généraux, fit tout son possible pour rallier ceux du centre, l'Aîle gauche, où étoient le Comte de Dhona & le Comte de Nassau-Woudenbourg, étant coupée par les Ennemis, & séparée des autres Troupes, mais tout fut inutile : ce que voyant Mylord d'Albemarle, il tâcha de mener quelques Régimens de la droite au village de Denain, pour les poster entre les maisons & dans l'Abbaye, pour arrêter les Ennemis; mais quand il se crut suivi, il se trouva presque tout seul entre les Ennemis. Et dans le tems qu'il étoit occupé à faire un dernier effort pour rallier les débris devant le Pont, il fut pris prisonnier par les Ennemis, & mené peu après à Valenciennes; partie d'Infanterie se précipita dans la Riviere, partie furent tués par les Ennemis, 2080 furent faits prisonniers, & le reste des débris, au nombre de 4080 s'étant sauvé revinrent ensuite à la grande Armée. Parmi le nombre de ceux qui se sont noyés, se trouverent le Lieutenant-Général Comte de Dhona, & le Général-Major Comte de Nassau Woudenbourg, qui sont fort regrettés. Et parmi les Prisonniers, le Lieutenant-Général Secquin; les Généraux-Majors Prince de Holstein, Dalberg, & Zobel; les Colonels Comte de la Lippe, Tengnagel, Cuvanac, Spaen & Greck; les Lieutenants-Colonels Donelli, Herbshausen, Heuske, Brakel, Munnik, & Els; & les Majors Winckel, Fabritz, Bulomo, Till & Moors; 44 Capitaines, 109 Lieutenants, & Enseignes, comme aussi 58 Cavaliers de la Garde du Camp, outre quatre Aides-de-Camp & le Commis de l'Artillerie Taurinus.

„ Monsieur le Prince de Savoye avoit fait avancer 14 Bataillons jusques sur le bord de l'Escaut, où ils étoient rangés, prêts à passer: ils n'ont pu le faire à tems, parce que le Pont qui étoit resté, (l'autre ayant été mené quelques jours auparavant, par ordre exprès, à la grande Armée) se trouva embarrassé par la Cavalerie & le Bagage, & se cassa même ensuite malheureusement, le Pont de Bois n'étoit pas encore achevé; ainsi ces Troupes ne pouvoient servir, que pour favoriser la retraite des débris qui s'étoient attroupés au Pont.

„ L'Armée des Ennemis consistoit en 133 Bataillons & 250 Escadrons, & se campa après cette Action avec l'Aîle gauche sur la hauteur de Hurtebize, le Centre à Escaudin, & l'Aîle droite plus loin que Bouchain, à Marque; la premiere Ligne faisant front vers l'Escaut, & la seconde vers l'Escarpe.

Il parut quelque tems après un gros Imprimé. Il tendoit à justifier la conduite du Comte d'Albemarle. C'étoit que comme le mal influe sur les Peuples encore plus que le bien, on parloit fort au désavantage de ce Comte, comme s'il y avoit eu de sa faute dans sa déroute. Cet Imprimé portoit beaucoup de Pieces originales, pour convaincre du contraire. Ce Comte n'avoit qu'environ onze Bataillons. Il fut attaqué par l'Armée entiere du Maréchal de Villars. Celle-ci consistoit en 133 Bataillons & 250 Escadrons. Les Retranchemens où ce Comte étoit avec cette poignée de

Troupes, étoient de peu de défense. C'étoit parce que le terrain n'avoit pas été propre pour en faire un de quelques peu de prix. Ce ne furent pas seulement les Peuples qui paroissoient prévenus contre le Comte d'Albemarle. Les Etats d'Utrecht firent instance le 4 d'Août, pour être informés s'il y avoit eu quelque fondement aux bruits, qu'il y auroit eu quelque manquement de devoir en cette occasion-là. Le 9 de ce mois, de pareilles instances furent faites par les Députés de Groningue. L'un de ceux-ci dit en pleine Assemblée, qu'on avoit impitoyablement mis hors du service le Général d'Obdam, qui étoit d'une des plus considérables familles de l'Etat, dont les Ancêtres & les Vivans mêmes avoient servi fort souvent avec tant de zele & si glorieusement la République. Cela avoit même été pour l'affaire d'Eckeren en 1703, quoiqu'il n'y eût eu dans son affaire qu'un pur malheur d'être coupé du petit Corps qu'il commandoit, & non pas manque de bravoure ni de conduite, & qu'il s'en manquoit bien que cette affaire là fut si chétive que celle de Denain. Ce Député ajouta d'ailleurs, même dans des conversations particulières, que le Comte d'Albemarle ne devoit son élévation, ni à sa naissance, ni à son expérience, mais à une simple & aveugle faveur. On fut dans la suite surpris que ce Comte, tout prisonnier qu'il étoit, fut sur sa parole quatre ou cinq jours à Tournay, avant que de se rendre au lieu de sa captivité, & qu'il n'eut pas écrit aux Etats. On trouvoit qu'il devoit s'en être acquitté, sinon pour se justifier, du moins pour faire une narration de ce qui lui étoit arrivé. Comme Pair d'Angleterre il devoit être regardé en Hollande comme étranger. Il écrivit une lettre au Comte de Straffort. Elle contenoit la prière d'intercéder auprès de la Reine, pour le faire échanger avec le Maréchal de Tallard. Les termes de cette lettre furent trouvés si rampans par le Comte de Straffort même, qu'il la montra par mépris aux Plénipotentiaires des Etats, & à d'autres. Ils avoient cependant été bons amis, du vivant du Roi GUILLAUME; & par la faveur du Comte d'Albemarle, celui de Straffort eut des avancemens prématurés. Cependant le Prisonnier obtint de la France la permission de revenir, sur sa parole, en Hollande. Ce qui y contribua, fut que le Comte d'Albemarle s'étoit beaucoup employé en faveur du Marquis de Surville. C'étoit qu'étant Lieutenant-Général en France, il put y servir en cette qualité. C'étoit nonobstant qu'il fût en ôtage pour les dettes de cette Couronne là à Tournay.

Les Etats écrivirent à leurs Députés à l'Armée. Ils les chargerent de prendre là-dessus des informations & des éclaircissemens. Ceux-ci leur répondirent en date du 15 qu'il étoit impossible de faire des recherches. La raison étoit que deux des Généraux y étoient demeurés, & les autres avoient été faits prisonniers. Ces bruits au désavantage du Comte d'Albemarle, arriverent même au Prince Eugene. Celui-ci tâcha de le disculper. Il écrivit pour cela une lettre au Conseiller-Pensionnaire Heinfus, en ces termes.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Ann. 1712.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1712.

„ MONSIEUR,

„ J'Ai appris avec surprise & chagrin l'injustice qu'on fait à Mylord Albe-
„ marle, & tous les impertinens discours qu'on tient sur sa condui-
„ te à l'égard de l'affaire de Denain. Je fais depuis long-tems que le Pu-
„ blic mal informé juge par les événemens, & que les Malheureux sont
„ toujours accusés par lui. Mais ce qui me surprend, est que ces calom-
„ nies trouvent entrée parmi des gens d'un autre caractère, ce qui ne peut
„ provenir que de ses Ennemis. Je croirois manquer au caractère d'hon-
„ nête-homme, si je ne faisois connoître la vérité dont j'ai été témoin.
„ Il a fait en cette occasion tout ce qu'un grand Général, prudent, brave
„ & vigilant, peut faire; & si les Troupes avoient toutes fait leur devoir,
„ la chose ne se seroit pas passée ainsi: mais quand elles s'en vont après
„ la première décharge sans pouvoir les retenir, il n'y a pas un Général
„ au monde qui puisse y remédier. Ainsi, Monsieur, je ne doute point
„ que vous ne contribuyiez, dans cette conjoncture, à desabuser ceux
„ du Gouvernement qui pourroient être mal informés, & que vous serez
„ persuadé qu'on ne peut être avec plus de vénération,

„ MONSIEUR,

„ Votre très-humble &
„ très-obeissant serviteur,

„ EUGENE DE SAVOYE.

L'on regretta la perte du Comte de Dhona & du Comte de Nassau Woudembourg, qui se noyerent dans l'Escaut, en passant le pont qui rompit sous eux.

Il y eut quelques personnes qui prétendoient savoir qu'un Ecclésiastique de Valenciennes s'étoit présenté ce matin-là de bonne heure, pour avertir le Comte d'Albemarle du dessein des François; mais ce Seigneur étant endormi, ses domestiques refuserent de le réveiller. D'ailleurs on vouloit que ce Comte aimât fort l'encens. Parmi ses flatteurs, il y en eut un qui lui conseilla de ne pas faire patrouiller quelques Cavaliers. Le prétexte en étoit pour ne pas fatiguer les chevaux, & les garder à l'occasion. Cela fut la cause que l'on ne sût pas la manœuvre des François pour passer l'Escaut. On prétendit savoir de bonne main, que ceux que le Maréchal de Villars avoit envoyé à la découverte pour trouver le lieu de jeter des ponts, avoient ordre, s'ils venoient le moins du monde à être découverts, de rebrousser sans rien tenter; ce qui fut assuré de la sorte, par la bouche même de ce Maréchal.

Les Etats Généraux rabattirent alors de leurs prétentions. Le Roi conserva Lille, Strasbourg, & les autres places qu'on exigeoit de lui & qu'il avoit voulu sacrifier; Philippe V. fut affermi sur le trône d'Espagne; & la Cour de Londres, sans abandonner les Hollandois, travailla efficacement à la paix. Les causes de cet événement, méritent d'être connues.

Mouve-
mens des
Anglois
pour &
contre la
paix.

„ Les sectes des Whigs & des Thorys (*) partageoient le Royaume d'Angleterre. Les Whigs tristes, quoiqu'indépendants, plus rigoristes que réguliers & toujours violens, avec un maintien froid, ne s'occupent qu'à contrarier la Cour; ennemis de toute autorité, ils ne tiroient leur considération que de leur désobéissance; frondeurs par humeur, ils haïssoient par goût, crioient à la persécution, quand ils avoient le dessous, & persécutoient d'abord qu'ils dominoient.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Les Whigs. Les Thorys.

„ Les Thorys, au contraire, attachés au parti des Rois, vouloient trop en étendre la puissance: flatteurs par état, ils envisageoient plus leur intérêt personnel que la gloire du Monarque, lui faisoient des pièges de ses propres passions en les favorisant, dégradoient son pouvoir en l'amenant au point de décréditer sa personne. Quand le Prince est méprisé, le Trône est avili, & trop souvent ses droits se perdent avec l'estime de son Peuple.

„ C'étoient les Whigs qui avoient attiré le Roi Guillaume, qui l'avoient placé sur le Trône & qui occupoient les grands emplois. La Reine les y auroit laissés sans doute; mais la fermentation perpétuelle de leurs esprits, suscita un nommé Sacheverel, prédicateur plus ardent qu'éclairé. Il déclama ouvertement contre la Puissance Royale, & révolta au lieu de persuader. Ses Sermons furent condamnés; les Whigs le soutinrent & leur intervention vint de l'ivresse d'un faux zèle. L'esprit de parti est trop violent pour n'être pas mal-adroit. Harley mit à profit leur imprudence, se servit d'une femme de la Reine, nommée la Hille, pour lui faire sentir combien ils étoient ennemis des Rois: cette Princesse ouvrit les yeux; Godolphin fut disgracié: Harley devint Grand-Trésorier, & St. Jean, Secrétaire d'Etat. Le Parlement fut cassé; le crédit de Marlborough tomba & la faveur passa du côté des Thorys.

„ Marlborough moins citoyen, qu'homme de guerre, perdoit par son manque de vertu la gloire qu'il acquéroit par ses talens: ses victoires épuisoient les finances de l'Etat, mais augmentoient les siennes. Hypocrite dans son maintien & faux dans ses discours, il attestoait à chaque instant Dieu qu'il ne croyoit pas, paroissoit soupiner après la paix qu'il éludoit toujours. Il éprouva que la Renommée publie les vices d'un Général avec ses triomphes. Louis XIV. lui fit l'affront de lui faire offrir jusques à quatre millions pour vendre sa patrie. Marlborough démasqué fut déchue de toutes ses charges, accusé de péculat, ses titres furent effacés: on ne lui laissa que ses richesses, comme le monument de sa honte. Sa disgrâce allarma la Hollande; elle perdoit en lui le chef de ses entreprises. La Reine songea plus que jamais à finir la guerre.

Disgrace & caractère de Marlborough.

„ L'abbé Gauthier, fils d'un marchand de St. Germain en Laye, simple Chapelain du Maréchal de Tallard, tiroit parti de son obscurité pour s'instruire en secret des vues de l'Angleterre. Son peu de conséquence écartoit de lui les soupçons: son esprit doux & liant, son caractère égal, son ame honnête attiroient la confiance, & ce fut moins par ses intrigues que par ses vertus sociales, qu'il devint l'agent secret de la paix. Les

Agens de la France & de l'Angleterre pour la paix. L'Abbé Gauthier.

(*) Histoire manuscrite de l'Abbé de Voisenon.

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Prior.

Boling-
brocke.

Le Duc
d'Aumont.

La paix
résolue à
Londres.

Obstacles
de la part
des Hollan-
dois.

„ Ministres aimoient mieux traiter avec lui qu'avec un Ambassadeur, dont
„ les titres, le plus souvent sont plus brillans que les lumieres. Gauthier
„ réussit dans ses différentes commissions, alla à Versailles, revint à Lon-
„ dres, fit plusieurs voyages toujours avec mystere, toujours avec succès.
„ Il amena les choses au point qu'on fut presque d'accord sur les préli-
„ minaires. On envoya Prior en France. Prior, célèbre par l'agrément
„ de ses poésies, n'en possédoit pas moins toutes les parties d'un négocia-
„ teur : la justesse de ses raisonnemens ne souffroit point des fleurs qu'il avoit
„ coutume de répandre. La Politique perdoit sa sécheresse avec lui, &
„ son imagination riante prêtoit des graces à tout ce qu'il traitoit.

„ Restreint par ses pouvoirs, il n'osoit pas les passer. Milord Boling-
„ brocke vint à Paris : c'étoit le plus beau génie de sa nation & peut-être
„ de l'Europe. Il possédoit cette éloquence mâle & rapide qui donne du
„ corps aux idées : il les analysoit, sans trop les diviser ; faisoit prendre aux
„ affaires la forme qu'il vouloit. Fougueux dans ses passions, il dédaignoit
„ cette froide domination de soi-même qui est souvent le triomphe de la
„ médiocrité ; entraîné par sa propre impulsion, il la communiquoit aux
„ autres. Le sophisme dans sa bouche prenoit les traits du vrai : il empor-
„ toit les suffrages & ne se plioit point au manège de les gagner. Il venoit
„ à bout de ses desseins en étonnant plus qu'en séduisant : ses vices & ses
„ vertus étoient extrêmes, comme ceux des grands hommes. C'étoit un
„ de ces genies rares, créés pour soutenir & pour bouleverser les Etats.
„ Il agissoit toujours de concert avec le Grand-Trésorier. La France
„ leur dut la paix d'Utrecht dans le moment qu'on s'en flattoit le moins.

„ Louis XIV. nomma le Duc d'Aumont Ambassadeur à Londres. C'étoit
„ vraiment un grand Seigneur. Il savoit distinguer la dignité d'avec le faste ;
„ magnifique, lorsqu'il le falloit, il tenoit toujours un état convenable à
„ son rang, ainsi qu'à sa naissance. Adoré dans son gouvernement, il ne
„ représentoit son maître, que par le bien qu'il y faisoit. Milord Dar-
„ mouth & l'abbé Gauthier vinrent le recevoir à quatre ou cinq milles de
„ Londres. A son arrivée le concours du peuple fut si grand, qu'il n'étoit
„ presque pas possible de passer dans les rues ; on ne parloit que de Louis,
„ de la Reine & de la Paix (1).

„ Le résultat des conversations avec le Comte d'Oxford & avec Milord
„ Bolingbrocke, fut que le Roi & la Reine terminassent leurs contestations
„ par eux-mêmes, en envoyant à Utrecht, les choses décidées précisé-
„ ment, sans donner la liberté aux Plénipotentiaires des deux couronnes,
„ d'entrer en négociation, & qu'il falloit que tout fût conclu avant l'ouver-
„ ture du Parlement.

„ Les Hollandois, toujours excités par le parti des Whigs, par l'ambi-
„ tion du Duc de Marlborough, mettoient des restrictions au Traité de
„ paix ; elles consistoient (2), à demander Condé pour augmentation de
„ Barriere, ou tout au moins la démolition de cette place ; le Tarif de

„ 1664,

(1) Lettre du Duc d'Aumont à Louis XIV.

(2) Lettre de Louis XIV. au Duc d'Aumont.

„ 1664, sans aucune exception, & une augmentation de Barrière pour l'Em-
 „ pire, qui comprit la ville de Strasbourg.
 „ Tandis qu'à Paris l'on s'applaudissoit de la paix, elle caufoit à Londres
 „ une joie immodérée. Le Duc d'Aumont écrivoit de Londres à M. de
 „ Torcy, qu'elle avoit été publiée le 16 Mai, & que le peuple en étoit
 „ si content, que les vitres de la maison du Duc de Sommerfet & de celle
 „ du Duc de Schomberg avoient été cassées. La gaieté même de l'An-
 „ glois ressemble à la fureur, & ses réjouissances à des émeutes, plutôt qu'à
 „ des fêtes.”

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

*Paix pu-
bliée à
Londres.*

Cependant quelques jours après, le Duc d'Aumont reçut une lettre du
 Roi, qui lui marquoit qu'on devoit regarder l'assemblée d'Utrecht comme
 rompue, que l'Archiduc avoit retiré ses Plénipotentiaires, après avoir forcé
 les Princes de l'Empire d'en rappeler leurs Ministres, qu'il croyoit inutile
 de laisser en Hollande les Plénipotentiaires de France, au-delà du terme
 fixé à l'Archiduc, pour accepter les offres qui lui avoient été faites; qu'au
 reste son intention étoit d'agir de concert avec la Reine de la Grande-Bre-
 tagne, afin de prendre les mesures convenables pour négocier la paix avec
 ce Prince, sur le pied des offres proposées; que la Reine pouvoit commu-
 niquer à l'Envoyé de Hollande, le dernier acte de cession que l'Electeur
 de Baviere avoit faite des Pays-Bas, conformément aux observations de
 l'Evêque de Bristol & du Comte de Strafford.

*L'Archiduc retire
ses Plénipo-
tentiaires.*

L'Archiduc ne voulut accepter aucune condition: soutenu par le Prince
 Eugene, excité par le Duc de Marlborough, certain de la faction des
 Whigs, il attendoit tout des divisions de l'Angleterre & des secours de la
 Hollande.

Le bruit courut que Marlborough alloit passer auprès de l'Archiduc &
 commander ses troupes. La Hollande en espéra les plus grands avantages
 & Louis XIV. en fut allarmé: il écrivit au Duc d'Aumont d'en donner avis
 à la Reine & de le retenir, en lui donnant pour frein, la crainte de perdre
 tous ses biens.

Les projets de la Cour de Vienne furent déconcertés par le Traité de paix
 entre la Reine d'Angleterre & Philippe V, Roi d'Espagne. Par ce traité
 Philippe renonce à la Couronne de France, promet de reconnoître par lui
 & ses successeurs, la Princesse Sophie de Brunswick douairiere & ses
 descendants, de la maison de Hanovre, comme héritiers du trône de la Gran-
 de-Bretagne, après la mort de la Reine Anne (*).

*Traité en-
tre la Rei-
ne Anne &
Philippe V.*

(*) Ces objets sont compris dans les 2, 5 & 6 articles. Le 1 contient une stipula-
 tion d'amitié reciproque entre les deux Puissances. Le 3. porte l'oubli des hostilités.
 Le 4. l'élargissement & la liberté des prisonniers. Le 7. la reciprocité de justice dans
 les deux Royaumes. Le 8 la liberté de la navigation & du commerce, conformément au
 Traité fait avec Charles II, Roi d'Espagne. Le 9 porte que les Anglois jouiront des
 mêmes droits, privileges, immunités que la nation françoise ou autre plus amie. Le 10
 la cession de Gibraltar. Le 11 la cession de Minorque, avec faculté de rachat & liberté
 de religion, ainsi qu'au précédent article. Le 12 accorde le privilege à l'Angleterre,
 de faire le commerce des Negres, pendant trente ans en Amérique, dans les terres appar-
 tenant à l'Espagne, avec permission d'établir la Compagnie de l'*Affiento* près le *Rio de*
Plata. Le 13 la confirmation & le rétablissement des prérogatives dont les Catalans
 avoient joui avant la guerre. Le 14 la cession de la Sicile. Le 15 le renouvellement

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, *jus-*
ques à nos
jours.

Nouveaux
obstacles
des Whigs.

Projets
secrets.

Cependant la Reine pressoit ses Plénipotentiaires d'Utrecht, de conclure la paix & d'arrêter tout avec ceux de la France, de la manière dont le Duc de Schrewsbury, son Ambassadeur dans cette Cour, & M. de Torcy étoient convenus. La Reine dont la santé s'affoiblissoit étoit impatiente de terminer son ouvrage; les Whigs qui espéroient qu'un changement de regne entraîneroit la disgrâce de leurs ennemis, y mettoient tous les obstacles qu'ils pouvoient. Anne & Louis concertoient toutes leurs démarches. Ils avoient résolu de faire marcher des troupes en Allemagne pour mettre l'Electeur en possession de la Sardaigne & forcer la Cour de Vienne à la paix; mais les Anglois & les Ecoissois qui sembloient la désirer avec tant de passion, ourdissoient une trame secrète pour susciter de nouveaux troubles, ainsi que la Cour de France en fut informée par un extrait des résolutions prises avec quelques Puissances maritimes & avec les députés d'Angleterre & d'Ecosse aux environs d'Hanovre. Ces résolutions avoient différens objets (*).

Dans le même tems, le Roi ou le Prétendant Jacques III reçut un mémoire au nom de plusieurs Seigneurs qui l'engageoient de venir en Ecosse, pendant l'assemblée du Parlement, en lui promettant que sa présence engageroit ses amis & la Princesse sa sœur, à favoriser ses justes prétentions. On lui indiquoit les mesures qu'il falloit prendre; surtout on lui conseilloit de

des traités précédens, l'Assiento des negres & la pêche dans l'isle de Terre-neuve. Le 16 la restitution des prises faites sur mer. Le 17 la réparation des contraventions tant sur mer que sur terre, de la part des sujets du Roi & de la Reine; sans néanmoins que le Roi ou la Reine en soit garant. Le 18 un délai de six mois aux commerçans pour se retirer & enlever leurs effets en cas de guerre. Les 19 & 20 articles sont les échanges des ratifications. Ce Traité fut signé par M. de Monteleon, Ministre de Sa Majesté Catholique, & par Milord Bolingbrooke.

(*) Ces résolutions portent: 10. que les amis de Hollande pour l'expédition à faire, auront soin, le plus secrètement qu'il se pourra, de tenir suffisamment & sous différens prétextes, des vaisseaux de guerre, tout prêts à être équipés, pour faire voile au lieu indiqué sous le pavillon qu'on jugera à propos. 20. Que l'Electeur fournira incessamment une somme au Roi de Dannemarck, pour qu'il soit en état de tenir prête en différens ports de Dannemarck & de Norwege, une quantité suffisante de vaisseaux, pour transporter où besoin sera, seize mille hommes de troupes, tant infanterie que cavalerie & dragons. 30. Que Hanovre s'engagera à payer très régulièrement les troupes fournies par les Puissances qui entreront dans le projet. 40. On conviendra du tems auquel les troupes devront s'embarquer dans les différens ports où seront les vaisseaux de transport, avec le moins d'éclat qu'il sera possible. On fixera le lieu où tous lesdits transports & autres vaisseaux se rendront pour l'expédition projetée. 50. On priera le Roi de Dannemarck de fournir quinze de ses meilleurs vaisseaux de guerre, armés sous prétexte d'aller contre la Suede, & qui seront payés par l'Electeur. 60. Dans le but qu'on se propose, on détaillera clairement aux Puissances qui entreront dans le projet, les mesures qu'on aura prises, tant pour fournir à la dépense qu'en tout ce qui regarde l'exécution. 70. Lesdites Puissances régleront, avant toute chose, ce qui conviendra à leurs intérêts particuliers: on leur dira quels sont leurs alliés dans l'expédition; on leur nommera ceux qui en seront chargés, en leur découvrant autant qu'il sera nécessaire, les intelligences considérables que l'on s'est ménagées, en Angleterre & principalement en Ecosse, avec les mesures secrètes que l'on a prises par rapport aux côtes où le rendez-vous général est indiqué, pour qu'aucune Puissance ne puisse mettre obstacle à l'exécution de l'entreprise. 80. Les Puissances seront exactement averties, des délais qui pourront arriver, & qui seront réglés selon les avis de ceux qui conduisent ladite entreprise en Angleterre & dans l'Ecosse.

ne point attendre la mort de la Reine. On le prioit de prendre pour son Général, le Duc de Berwick; on lui traçoit la route qu'il devoit suivre & sur laquelle feroient les troupes qu'il devoit prendre. La Reine fut informée de ces correspondances & lui fit l'honneur de le craindre. Elle prit toutes les mesures possibles pour prévenir les projets de ce Prince, plus malheureux que redoutable.

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

Louis XIV. ne voulut tirer aucun avantage de ces factions : il n'en remit pas moins la cession de St. Christophe & de l'Acadie avec des lettres adressées aux Gouverneurs du Canada & des Isles Françaises, pour mettre les Anglois en possession de l'Acadie, de Terre-neuve & de la Baye d'Hudson. L'article du Commerce étoit un de ceux qui occupoient le plus la France & l'Angleterre. „ M. Menager plaidoit depuis longtems la cause „ de la France; il avoit même eu plus d'une discussion avec le Maréchal „ d'Uxelles, qui ne pouvoit comprendre que la paix fût accrochée par la „ pêche de la morue; il possédoit les talens & l'esprit d'un grand Politique; „ mais, comme tous les gens de Cour, il avoit le défaut de n'être pas instruit; il n'envisageoit que la gloire extérieure de l'Etat, sans prendre „ garde à ce qui causoit sa richesse; il ne se doutoit pas que la permission „ de pêcher sur les côtes de Terre-neuve, est un objet d'un grand nombre „ de millions, & de plus le seul moyen peut-être de former des matelots; „ il croyoit qu'une victoire auroit été plus décisive, il ne savoit pas qu'un „ seul article obtenu en faveur du commerce, vaut souvent mieux qu'une „ bataille, & ne coûte point d'hommes.”

Cession du Canada, de Terre-neuve &c.

M. Menager étoit secondé par Mrs. Anisson & de Fenelon, distingués l'un & l'autre par leurs lumieres; il donna un mémoire qui servit d'instruction aux Commissaires de Londres. Ce ne fut qu'après bien des discussions que les affaires concernant le commerce & la navigation, entre la France & l'Angleterre, furent terminées; mais ces détails qu'on peut voir ailleurs (1), nous meneroient trop loin. Nous nous bornons à donner ici l'énumération des Traités qui furent signés à Utrecht dans le courant de l'année 1713 (2). Le *Traité de Barriere* entre l'Angleterre & la Hollande, signé le 29 Janvier. Le *Traité* dont nous avons parlé, pour l'évacuation de la Catalogne & la neutralité de l'Italie, du 14 Mars. *Traité avec le Portugal*, touchant les possessions hors d'Europe. *Traité entre le Roi de France & le Roi de Prusse*: par les 7 & 8 articles, le Roi en vertu du pouvoir qu'il a reçu du Roi d'Espagne, cede au Roi de Prusse la ville de Gueldres; par le 9. le Roi le reconnoît Souverain de Neufchatel & de Valangin; par le 10. le Roi de Prusse renonce à tout droit sur la Principauté d'Orange; par deux autres articles, le Roi promet tant en son nom qu'en celui du Roi d'Espagne, de donner à l'avenir le titre de Majesté au Roi de Prusse, qui s'engage de rendre la ville de Rhinberg à l'Electeur de Cologne. Par le *Traité avec la Savoie*, les limites de la Savoie & de la France sont réglées par la sommité des Alpes, & le Roi reconnoît le Duc de Savoie, Roi de Sicile, suivant la cession qui lui en avoit été faite

Paix d'Utrecht. Différens Traités.

(1) Voyez l'hist. d'Angleterre, & Mémoires de Lamberty Tom. VII.

(2) Abrégé Chronol. de l'hist. de France, par le Président Henault.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

par le Roi d'Espagne. *Le Traité avec l'Angleterre*, conforme aux préliminaires signés au mois d'Octobre 1711. Par *le Traité avec la Hollande*, le Roi, tant pour lui que pour ses Alliés, s'engage de remettre à Leurs Hautes Puissances, en faveur de la maison d'Autriche, suivant le Traité de Barrière qu'ils feront entr'eux, ce que lui, ou ses Alliés possèdent des Pays-Bas Catholiques; &c. il leur remet encore les Duché, ville & forteresse de Luxembourg, Namur, Charleroi, Nieuport, & s'engage de rapporter une cession du Duc de Baviere, de tous les droits qu'il avoit sur les Pays-bas, sous la condition que ce Prince sera retabli dans ses Etats (1).

Cette paix fut regardée comme pernicieuse. Quelque Ministre Germanique produisit là-dessus les vers suivans :

*Compono, impono, concludo, illudo. Quid inde?
Conclusum, illusum, compositum, impositum.
Finis principio similis, sic ordo vagatur.
Nos dedimus, dabimus, nolumus & volumus.
Conventus noster ventus, conclusio ludus.
Ut fuit accessus, sicque recessus erit.*

Il parut aussi une Description de cette Paix, dans laquelle il est aisé d'en faire l'application à ceux qui la signerent. La voici.

Descrip-
tion de la
Paix d'U-
trecht.

„ L'on n'entend qualifier par des personnes éclairées la Paix d'Utrecht qu'avec des noms hideux. Ils disent que c'est une Paix, soufflée par le plus dangereux des séducteurs, écoutée par la plus simple des imbecillités, connivée par la plus honteuse des complaisances, projetée par la plus noire des trahisons. Ils la disent commencée par la plus confuse des irrégularités; poussée par la plus atroce des perfidies; ménagée par la plus fallacieuse des dissimulations; traitée par la plus étourdie des incapacités; imposée par la plus orgueilleuse des hauteurs; prescrite par la plus énorme des injustices; enfantée par la plus tumultueuse des discordes. Paix conclue, ajoutent-ils, par la plus rampante des craintes; souscrite par la plus abominable des contraintes; acceptée par la plus sordide des avidités; approuvée par la plus indigne des corruptions; applaudie par la plus crasse des ignorances; reçue par la plus sensible des amertumes; gardée par le plus ridicule des misteres. Paix! qui en tarissant les glorieux ruisseaux du sang, répandu dans une juste Guerre, ouvre d'abondantes sources de larmes ameres aux gens bien intentionnés, qui prévoient avec la dernière des douleurs le perilleux & imminent esclavage de la pauvre Europe. Paix! que la posterité ne sauroit regarder qu'avec la plus détestable des horreurs. Paix! dont l'ignominie ne pourra pas en insinuer la moindre vraisemblance dans les siècles à venir. Enfin Paix, dont le doux nom naturel de bénédiction est malheureusement tourné en un affreux abus de malédiction, dont les feux de joye ne doivent servir que de triste bûcher aux squeletes décharnés de l'expirante Liberté de l'Europe, & pour

(1) Abrégé Chron. de l'Hist. de France, du Président Henaut, 1713.

laquelle l'on ne sauroit chanter le *Te Deum* sans la marque la plus palpable & la plus convaincante de la plus impie des irréligions, &c. „Tou- jours résulte-t-il de cette infame Paix une gloire qui ne pourra jamais éclip- ser ceux des Alliés, qui avec une constante bonne-foi, & inalterée sin- cerité & candeur, avoient eu en 1709 & 1710, à la Haye & à Ger- truidenberg, le ménagement d'une Paix, qui auroit été conforme aux glo- rieux exploits d'une longue & heureuse Guerre, qui n'ont été interrom- pus, que de la maniere notoire à la face de toute la Terre, & cela par une étourdie poignée de scélérats Anglois, qui ont dégénéré & ont re- noncé à la générosité de leur Nation qui avoit jusques-là brillé.”

Hist. de Hollande. 1697, jus- ques à nos jours.

L'Empereur n'avoit voulu entrer dans aucune de ces Négociations & la guerre continuoit avec la France. Le Maréchal de Villars ayant mis en sûreté ce qui restoit de la Flandre Françoisé, s'empara de Spire, de Worms, de Keiserflauter, & se rendit maître de Landau; il passa le Rhin, force les lignes d'Etlingen, attaque & défait le Général Vaubonne, ouvre la tranchée devant Fribourg, & malgré tous les efforts du Baron d'Ars, qui y commandoit pour l'Empereur, il s'en rend le maître (1).

La guerre continue entre l'Em- pereur & la France. Succès du Duc de Villars.

„Cependant le Comte d'Oxford ne cessoit d'insister pour la paix de „l'Empire; & pour y parvenir, on avoit préparé des Conférences à Ra- „stadt entre le Prince Eugene & le Maréchal de Villars. Le Public étoit „ impatient de voir si deux hommes qui savoient si bien faire la guerre, „auroient autant de talent pour faire la paix. Il étoit même permis d'a- „voir des doutes sur leurs intentions & l'on regardoit comme un effort „de vertu que deux Généraux d'armée travaillassent de bonne foi à se „rendre inutiles.

Eugene & Villars né- gociateurs.

„Le Maréchal, que la Nature sembloit avoir exprès formé pour com- „mander à des François, avoit cet air avantageux, ce ton confiant, cette „gaieté naturelle, qui fait croire à des troupes qu'elles sont invincibles. „Il devoit ses succès, peut-être, plus à ses propos qu'à sa capacité. Avec „des traits heureux, des saillies, de bons mots, il se rendoit le maître de „son armée, & la menoit au combat, comme on mène à des fêtes. En „voyant son front serein, on n'imaginoit pas que l'on pût courir au dan- „ger. Il étoit persuadé que l'air inquiet du Général produit l'abattement, „& connoissoit assez la nation pour savoir que si l'officier a du courage „par principes, le soldat n'en a gueres que par défaut de réflexion; il ne „changea point de caractère, en traitant les Négociations.

Leur ca- ractere.

„Il déconcerta souvent la sévérité pédantesque du Prince Eugene, n'op- „posa que la franchise militaire à sa prudence systématique, soutint la „dignité de son maître jusques dans le point dont il se relâchoit, fit valoir „sa condescendance, comme des graces qu'il accordoit, & toujours at- „tentif à profiter du foible de son adversaire, il se conduisit dans le „Traité comme dans une Attaque.”

Le succès de ces Conférences étoit le moyen le plus sûr pour parvenir à la conclusion du Traité de Rastadt: c'est pourquoi le Roi avoit jugé à propos d'attendre la fin de la Campagne; & dans le cas que la Négocia-

(1) Voltaire, Siècle de Louis XIV. Ch. XXIII.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

tion ne produisit aucun effet, il étoit décidé que la Reine agiroit vivement auprès des Princes de l'Empire, que Louis XIV ne feroit rien du côté de l'Italie, sans auparavant prendre des mesures avec le Roi de Sicile, pour obliger l'Archiduc à faire la paix après l'hiver (1).

„ Les Négociations de Rastadt interrompues, par l'opiniâtreté du Prince Eugene, se renouèrent. L'Empereur abandonné de l'Angleterre, étoit réduit à faire imprimer des lettres inutiles contre la conduite de cette Cour. Ses finances étoient épuisées, ses troupes découragées. Le Maréchal toujours serein, toujours riant, toujours avantageux, apporta en traitant la paix, cet esprit d'enjouement & de gaieté qui ne le quittoit pas en allant au combat. Les plaisirs, les fêtes, les galanteries se succédèrent & se varierent chaque jour. Il avoit dans l'esprit ce liant, cette aménité qui se concilie la bienveillance; & l'art épineux des Négociations perdoit toute sa sécheresse en passant par ses mains.

„ Le Prince Eugene froidement poli, mesuré dans ses expressions, entier dans ses idées, sombre, silencieux & perpétuel combineur, remplissoit son ministère avec cette exactitude minucieuse & cette ponctualité triste, qui faisoit reparoître en lui le Séminariste, plutôt que l'homme transcendant.

Traité de
Rastadt.

On ne fut point d'accord; les Conférences se rompirent, se renouèrent, & la paix fut signée le 6 Mars. Les Traités de Westphalie, de Nimegue & de Ryswik furent regardés comme la base fondamentale du Traité de Rastadt. L'Electeur de Baviere & l'Archevêque de Cologne furent rétablis généralement dans leurs états, rang, prérogatives & dignités. L'Empereur entra en possession des Pays-bas Espagnols, & le Roi de France promit „ qu'il laisseroit jouir la maison d'Autriche, de tous les Etats qu'elle possédoit en Italie.

La Navigation & le Commerce des Provinces Unies avoient beaucoup souffert dans la Méditerranée. Les Barbaresques avoient impunément exercé leurs pirateries. Les Etats Généraux aimèrent mieux conclure des traités de paix avec Alger, Tunis & Tripoli, que de leur faire la guerre.

Mort de la
Reine Anne
d'Angle-
terre.

Après la conclusion du Traité de Rastadt entre l'Empereur & la France, les Etats terminèrent leur Traité de paix & de commerce avec l'Espagne; il fut signé à Utrecht le 26 Juin. Ce traité ne précéda que de quelques semaines, la mort de la Reine Anne, arrivée le 12 Août. Georges de Brunswick, Electeur d'Hanovre, lui succéda sous le nom de Georges I. „ Au moment de la mort de cette Princesse, la disgrâce du Comte d'Oxford, à qui la Grande Trésorerie venoit d'être ôtée, excitoit parmi les Whigs une joie insolente: on ne s'occupoit que de l'Electeur d'Hanovre, les milices de la ville furent assemblées: on entendit des tambours de toutes parts. La rumeur étoit si grande, qu'elle parvint aux oreilles de la Reine, & la tira de l'assoupissement où l'avoit plongée son apoplexie. Le bruit que j'entends, dit-elle d'une voix foible & avec un esprit libre, m'annonce que je touche à ma dernière heure: on songe moins à moi, qu'à celui qui doit me succéder. Tous les mouvemens

(1) Lettres de M. de Torcy à l'abbé Gauthier 14 Novembre 1713.

qui se passent à présent, ressemblent à des précautions, plutôt qu'à des regrets: la mort d'une tête couronnée est toujours un grand événement, & rarement un grand malheur. Que l'on me dise les prières. Elle expira à sept heures & demie du matin, âgée de 50 ans, 5 mois & 26 jours (1). Cette mort, qui n'eut alors aucune influence sur les événements politiques, eut changé la face des affaires, si elle étoit arrivée un an plutôt (2), & les Provinces Unies y auroient gagné. Les avantages qu'elles recueillirent de la paix d'Utrecht, ne répondoient ni à la gloire qu'elles avoient acquise pendant la guerre, ni à la dépense qu'elle leur avoit occasionnée & moins encore à la hauteur qu'elles avoient montrée dans leurs prospérités.

Hist. de Hollande, 1697, jusques à nos jours.

Pendant que le Congrès d'Anvers s'occupoit du Traité de Barriere entre l'Empereur & les Etats, & du Traité de Commerce entre les Etats & les Pays-bas Espagnols, il avoit paru un Manifeste du Prétendant, contre l'élection de Georges I. Le Comte de Mar s'intriguoit depuis longtems en Ecosse, & parvint à susciter une partie du peuple & de la Noblesse, qui le proclamèrent Roi. En Angleterre même, les Provinces de Cornouailles & de Northumberland, le reconnurent sous le nom de Jacques III. Georges demanda des secours aux Etats Généraux, qui firent passer en Ecosse, six mille hommes sous les ordres du Général van der Beek. Cette émeute fut dissipée & le Prétendant repassa secrètement la mer; quelques-uns des Chefs furent condamnés à mort & plusieurs s'expatrièrent.

Ann. 1715.

Emeute en Ecosse en faveur du Prétendant.

Dans ces circonstances Louis XIV. mourut, âgé de 77 ans, après un regne de 72; regne brillant & glorieux, malgré les revers qu'il éprouva sur la fin de ses jours, & qui, loin de ternir sa gloire, n'ont fait que prouver sa grandeur dans l'une & l'autre fortune. On étoit persuadé à Londres que la Cour de Versailles avoit favorisé la dernière expédition du Prétendant: Louis XIV. l'avoit désavouée, & si le Duc d'Orléans déclaré Régent, ne se mit point en peine de détruire ces soupçons, du moins témoigna-t-il qu'il avoit des vues bien opposées. Il protesta que, fidele au Traité d'Utrecht, il n'accorderoit ni secours, ni asyle au Chevalier de St. Georges.

Mort de Louis XIV. le 1 Septembre.

Le Régent se rendit aux vœux des Etats, qui n'ayant encore pu parvenir à la conclusion du Traité de Barriere, le prièrent de la hâter, & en effet ce Traité fut signé le 15 Novembre, deux mois & demi après la mort du Roi. Ce Traité non-seulement régla les prétentions de LL. HH. PP. sur les Pays-bas, mais encore il leur assura la propriété des Conquêtes qu'elles avoient faites pendant la dernière guerre. La République se trouva défendue de tous côtés contre ses voisins, par un rempart difficile à forcer. Du côté de la Flandres Françoise, l'Empereur, par l'Article XI accorde à LL. HH. PP., garnison privative de leurs troupes, dans les villes de Namur & Tournai, & dans les villes de Menin, Furnes, Ypres & le fort de la Knoque. Par-là la République se trouve à couvert des tentatives de la France, qui est obligée avant de pénétrer sur ses terres, de s'emparer de toutes ces places. Du côté de la Zélande, l'Article XVIII, en lui

Traité de Barriere.

(1) Manuf. de M. l'abbé de Voisenon.

(2) Voltaire, Hist. du Siecle de Louis XIV. Ch. XXIII.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

cédant une partie du haut quartier de Gueldres & une partie de la Flandres, recule loin des frontières de Zélande, les efforts de la maison d'Autriche. Tout ce qui peut concourir à la sûreté des Provinces Unies, semble prévu dans ce Traité (1).

Il ne sera pas hors de propos d'entrer en quelques détails à ce sujet. Le Comte de Konigsegg, Ministre de l'Empereur, avoit donné le terme, par sa déclaration du 13 de Septembre, pour le signer dans six semaines. Voyant cependant que les Députés des Etats étoient autorisés à conclure, il ne voulut pas s'acheurer à quelques jours de plus. On étoit convenu de tout le contenu de ce Traité déjà le jeudi 14. On travailla à le mettre au net & pour en faire trois copies; une pour la Cour de Vienne, une autre pour l'Angleterre, & la troisième pour les Etats Généraux. On étoit convenu qu'on le signeroit le lendemain vendredi 15. On devoit s'assembler pour cela à six heures du soir. Le Ministre d'Angleterre étoit à Bruxelles relativement aux desseins du Prétendant. Il avoit bien promis d'en être de retour pour ce tems-là, mais ne revint pas. L'on reçut à huit heures du soir un exprès de sa part qui portoit qu'il ne pouvoit être de retour que le lendemain matin à 7 ou 8 heures. Le Magistrat d'Anvers avoit cependant fait préparer un magnifique souper & un feu d'artifice. D'ailleurs tant dans la Ville que dans la Citadelle l'Artillerie étoit prête à tirer. Pour ne pas rendre ces préparatifs infructueux, l'un des Députés des Etats alla trouver le Comte de Konigsegg. Il lui dit que puisqu'on étoit tant avancé, il étoit d'avis qu'on devoit signer ce soir-là même le Traité. C'étoit sauf à remettre au lendemain la signature de ce qui pouvoit intéresser le Ministre Anglois. Aussi le Comte convint-il de se rendre un peu avant les neuf heures à la Maison de Ville. En effet s'y rendit-il. Les Députés des Etats en firent autant. Après avoir été ensemble quelque tems, on fit ouvrir les portes. On laissa entrer dans la chambre les Magistrats, & autres personnes considérables, qui étoient dans la chambre voisine. A leur présence le Comte de Konigsegg signa les trois Copies du Traité, & les Députés des Etats en firent autant. D'abord après dans la salle voisine les trompettes & les timbales se firent entendre. Ce fut le signal pour faire sonner les cloches de la Cathédrale, & pour faire tirer le Canon. Cela fut suivi par des acclamations universelles des peuples. Ceux-ci ne cessoient de crier: Vive l'Empereur notre Souverain. On fit jouer un joli feu d'artifice devant la Maison de Ville, qui dura une demi-heure. L'on se mit ensuite à table entre minuit & une heure. La première santé qui fut buë fut celle de Sa Majesté Impériale & Catholique. L'artillerie de la Ville & du Château retentit à cette santé. On y bût de même celle de Sa Majesté Britannique, & ensuite celle de LL. HH. PP. Sur la fin du repas on bût aussi celle de l'Impératrice & du fruit Impérial qu'elle portoit. Le repas étoit splendide sur trois tables. A la fin on donna au pillage une quantité surabondante de confitures à ceux de la Bourgeoise, qui purent y avoir accès. L'on se retira à 4 heures du matin le

(1) Voyez les Papiers publics & les Journaux politiques.

le Samedi. A 7 ou 8 heures le Ministre Anglois Cadogan arriva à Anvers, & les trois Ministres se trouverent ensemble vers les onze heures à la Maison de Ville. Le Ministre Anglois signa, & en sortit avec la copie du Traité à la main: au sortir de la Maison de Ville le Comte de Konigsegg en remercia les Magistrats, leur disant qu'on ne s'y assembleroit pas davantage. Les ratifications étant ensuite faites, les Etats Généraux firent imprimer ce Traité, avec les autres Pieces annexées que voici.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Traité de la Barriere des Pays-Bas, entre Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies.

Comme il a plu au Tout-Puissant de rendre depuis quelque tems la Paix à l'Europe, que rien n'est plus desirable & nécessaire que de rétablir & assurer partout, autant que se peut, la sûreté & la tranquillité commune & publique, & que leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, se sont engagées de remettre les Pays-Bas à Sa Majesté Impériale & Catholique Charles VI., selon qu'il a été stipulé & arrêté par le Traité fait à la Haye le 7 Septembre 1701 entre S. M. I. Léopold de glorieuse mémoire, Sa Majesté Britannique Guillaume III., aussi de glorieuse mémoire, & lesdits Etats Généraux (1). Que lesdites Puissances conviendroient sur ce qui regarderoit leurs intérêts réciproques, particulièrement par rapport à la maniere, dont on pourroit établir la sûreté des Pays Bas pour servir de Barriere à la Grande-Bretagne, & de ceux des Provinces-Unies, & qu'à présent Sa Majesté Impériale & Catholique Charles VI., à qui lesdits Pays-Bas seront remis par ce Traité, Sa Majesté Britannique George, tous deux aujourd'hui régnans, & tous deux Héritiers & Successeurs légitimes desdits Empereur & Roi, & les Etats Généraux des Provinces Unies, agissant en cela par le même principe d'amitié, & dans la même intention de procurer & d'établir ladite sûreté mutuelle, & d'affermir de plus en plus une étroite union, ont nommé, commis & établi pour cette fin pour leurs Ministres Plénipotentiaires, savoir Sa Majesté Impériale & Catholique, le Sr. Joseph Lothaire, Comte de Konigsegg, son Chambellan, Conseiller de Guerre, & Lieutenant-Général de ses Armées; S. M. B. le Sr. Guillaume Cadogan, Ecuyer, son Envoyé Extraordinaire auprès de Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, Député au Parlement de la Grande-Bretagne, Maître de la Garderobe, Lieutenant Général de ses Armées, & Colonel du second Regiment de ses Gardes: Et les Etats Généraux, les Srs. Bruno van der Dussen, ancien Bourguemaitre, Sénateur & Conseiller Pensionnaire de la Ville de Gouda, Assesseur du Conseil des Heemraden de Schielandt, Dykgraf de Krimpenerwardt, Adolf Henri Comte de Rechten, Seigneur d'Almelo, & Vrisenvelden, &c. Président des Seigneurs Etats de la Province d'Over-Yssel, Drossart du quartier de Zalland;

(1) Mémoires de Lamberty, T. I. p. 620.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Scaton de Gockinga, Sénateur de la Ville de Groningue; & Adrian de Borsele, Seigneur de Geldermalse, &c. Sénateur de la Ville de Fleffingue; les trois premiers Deputés à l'Assemblée des Seigneurs Etats Généraux de la part des Provinces de Hollande, Westfrise, d'Over-Yssel, Groningue & Ommelandes; & le quatrieme Deputé au Conseil d'Etat des Provinces Unies, lesquels étant assésblés dans la Ville d'Anvers, qui d'un commun consentement avoit été nommée pour le lieu du Congrès, & ayant échangé leurs Plein-Pouvoirs, dont les Copies sont inserées à la fin de ce Traité, après plusieurs Conférences, sont convenus pour & au nom de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats Généraux, de la maniere comme il s'ensuit.

ARTICLE PREMIER.

LEs Etats Généraux des Provinces Unies remettront à sa Majesté Impériale & Catholique en vertu de la grande Alliance de l'Année 1701. & des engagements dans lesquels ils sont entrés du depuis, immédiatement après l'échange des Ratifications du présent Traité, toutes les Provinces & Villes des Pays-Bas & dépendances, tant celles qui ont été possédées par le feu Roi d'Espagne Charles II. de G. M., que celles, qui viennent d'être cédées par feu Sa Majesté Très-Chrétienne aussi de G. M., lesquelles Provinces, & Villes ensemble, tant celles que l'on remettra par ce présent Traité que celles, qui ont été déjà remises, ne feront désormais, & ne composeront en tout ou en partie qu'un seul, indivisible, inaliénable, & incommutable domaine, qui sera inséparable des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne, pour en jouir Sa Majesté Impériale & Catholique, ses successeurs & héritiers, en pleine & irrévocable Souveraineté & propriété, savoir à l'égard des premières Provinces, comme en a joui ou dû jouir le feu Roi Charles II. de G. M. conformément au Traité de Ryswyk, & à l'égard des autres Provinces de la maniere & aux conditions, qu'elles ont été cédées & remises auxdits Seigneurs Etats Généraux, par le feu Roi Très-Chrétien, de G. M., en faveur de la très auguste Maison d'Autriche, & sans autres charges, ou hypothèques constituées de la part des Etats Généraux & à leur profit.

II. Sa Majesté Impériale & Catholique promet & s'engage, qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresse, ou Territoire desdits Pays-Bas, ne pourra être cédée, transferée, donnée, ou écheoir à la Couronne de France, ni aucun Prince ou Princesse de la Maison & Lignée de France, ni autre qui ne sera pas Successeur des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne, soit par donation, vente, échange, Contract de Mariage, Héritité, Succession testamentaire, ou ab intestato, ni sous quelque autre titre ou prétexte, que ce puisse être, de sorte qu'aucune Province, Ville, Place, & Forteresse, ni Territoire desdits Pays-Bas, ne pourra jamais être soumis à aucun autre Prince qu'aux seuls Successeurs desdits Etats de la Maison d'Autriche, à la réserve de ce qui a déjà été cédé au Roi de Prusse, & de ce qui sera cédé par le présent Traité auxdits Seigneurs Etats Généraux.

III. Comme la sûreté des Pays Bas Autrichiens dépendra principalement

du nombre des Troupes, qu'on pourra avoir dans lesdits Pays-Bas, & dans les Places qui formeront la Barriere qui a été promise aux Seigneurs Etats Généraux par la Grande Alliance, Sa Majesté Impériale & Catholique & LL. HH. PP., sont convenus d'y entretenir chacun à leurs propres fraix, toujours un Corps de 25 à 30000 Hommes, desquels Sa Majesté Impériale & Catholique donnera trois cinquiemes, bien entendu, que si Sa Majesté Impériale & Catholique diminue son Contingent, il sera au pouvoir desdits Etats Généraux de diminuer le leur à proportion.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Et lorsqu'il y aura apparence de Guerre, ou d'attaque, on augmentera ledit Corps jusqu'à 40000 Hommes suivant la même proportion, & en cas de Guerre effective, on conviendra ultérieurement des forces qui se trouveront nécessaires. La repartition desdites Troupes en tems de Paix, pour autant qu'elle concerne les Places commises à la garde des Troupes de LL. HH. PP., sera faite par Elles seules, & la répartition du reste par le Gouverneur Général des Pays-Bas, en se donnant part réciproquement des dispositions qu'ils auront faites.

IV. Sa Majesté Impériale & Catholique accorde aux E. G. Garnison privative de leurs Troupes dans les Villes & Châteaux de Namur & de Tournai, & dans les Villes de Mennin, Furnes, Warneton, Ypres, & le Fort de Knocque, & s'engagent les Etats Généraux de ne pas employer dans lesdites Places des Troupes, qui, bien qu'à leur solde, pourroient être d'un Prince ou d'une Nation, qui soit en Guerre, ou suspecte d'être dans des engagements contraires aux intérêts de Sa Majesté Impériale & Catholique.

V. On est convenu, qu'il y aura dans la Ville de Dendermonde, Garnison commune, qui sera composée pour le présent d'un Bataillon des Troupes Impériales, & d'un Bataillon de celles des E. G., & que si dans la suite un plus grand nombre y étoit nécessaire, l'augmentation se fera également des Troupes de part & d'autre & de commun concert.

Le Gouverneur sera mis de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique, lequel aussi-bien que les Subalternes prêteront Serment aux Etats Généraux de ne jamais rien faire, ni permettre dans ladite Ville qui puisse être préjudiciable à leur Service, par rapport à la conservation de la Ville, & de la Garnison, & il sera obligé par ledit Serment de donner libre passage à leurs Troupes toutes & quantes fois qu'ils le souhaitent, pourvu qu'il en soit requis préalablement, & que ce ne soit que pour un nombre modique à la fois. Le tout selon le formulaire dont on est convenu, & qui sera inséré à la fin de ce Traité.

VI. Sa Majesté Impériale & Catholique consent aussi, que dans les Places ci-dessus accordées aux Etats Généraux, pour y tenir leurs Garnisons privatives, ils y puissent mettre tels Gouverneurs, Commandans, & autres Officiers, qui composent l'Etat Major, qu'ils jugeront à propos, à condition qu'ils ne seront pas à charge à Sa Majesté Impériale & Catholique, ni aux Villes & Provinces; si ce n'est pour le logement convenable & les émolumens provenans des Fortifications, & que ce ne soient pas des personnes qui pourroient être desagréables ou suspectes à S. M. pour des raisons particulieres à alléguer.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

VII. Lesquels Gouverneurs, Commandans & Officiers, seront entiere-ment & privativement dépendans & soumis aux seuls ordres, & à la Judicature des Etats Généraux, pour tout ce qui regarde la défense, la garde, sûreté, & toute autre affaire militaire de leurs Places, mais seront obligés lesdits Gouverneurs aussi-bien que leurs subalternes à prêter Serment à Sa Majesté Impériale & Catholique de garder lesdites Places fidèlement à la Souveraineté de la Maison d'Autriche, & de ne se point ingérer dans aucune autre affaire, selon le formulaire dont on est convenu, & qui est inséré à la fin de ce Traité.

VIII. Les Généraux se rendront réciproquement, tant dans les Villes où il y aura Garnison de Sa Majesté Impériale & Catholique, que dans celles, qui sont confiées à la garde des Troupes de Leurs Hautes Puissances, les honneurs accoutumés selon leur Caractere & la maniere de chaque service, & au cas que le Gouverneur Général des Pays-Bas vienne dans les Places commises à la garde des Troupes des Etats Généraux, on lui rendra les honneurs qu'il est accoutumé de recevoir dans les Places des Garnisons de Sa Majesté Impériale & Catholique, & pourra même y donner la parole, le tout sans préjudice de l'Article VI.

Et les Gouverneurs, & en leur absence les Commandans donneront part auxdits Gouverneurs Généraux des dispositions par eux faites pour la sûreté & garde des Places confiées à leurs soins, & ils auront des égards convenables pour les changemens, que lesdits Gouverneurs Généraux jugeront devoir être faits.

IX. Sa Majesté Impériale & Catholique accorde l'exercice de la Religion aux Troupes des Etats Généraux partout où elles se trouveront en garnison; mais cela dans des endroits particuliers, convenables, & proportionnés au nombre de la Garnison, que les Magistrats assigneront & entretiendront dans chaque Ville & Place, où il n'y en a pas déjà d'assignés, & auxquels endroits on ne pourra donner aucune marque extérieure d'Eglise, & on enjoindra sévèrement de part & d'autre aux Officiers Politiques, & Militaires, comme aussi aux Ecclésiastiques & à tous autres qu'il appartient, d'empêcher toute occasion de scandale & de contestation, qui pourroient naître sur le sujet de la Religion; & quand il naîtra quelque dispute ou difficulté, on les applanira à l'amiable de part & d'autre.

Et quant à la Religion par rapport aux Habitans des Pays-Bas Autrichiens, toutes choses resteront & demeureront sur le même pied, qu'elles étoient pendant le Regne du Roi Charles II. de G. M.

X. Toutes les Munitions de Guerre, Artillerie, & Armes des Etats Généraux, comme aussi les matériaux pour les Fortifications, les Grains en tems de disette, les Vivres, pour mettre en Magazin lorsqu'il y aura apparence de guerre, & de plus les Draps & fournitures pour l'habillement des Soldats, que l'on vérifiera devoir être employés à cet usage, passeront librement & sans payer aucuns Droits, ou Péages, au moyen de Passeports, qui seront demandés & accordés sur la spécification signée, à condition néanmoins qu'au premier Bureau de Sa Majesté Impériale & Catholique où lesdites Provisions, Matériaux, Armes, & Montures entreront, & à l'endroit où elles devront être déchargées, les batteaux, &

autres voitures pourront être duement visités pour empêcher qu'on n'y commette fraude & abus, contre lesquels il sera libre de prendre telles précautions, que la suite du tems, & l'expérience feront juger nécessaires, sans qu'il sera permis aux Gouverneurs, & leurs subalternes, d'empêcher en quoi que ce soit l'effet de cet Article.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

XI. Les Etats Généraux pourront changer leurs Garnisons, & les dispositions des Troupes dans les Villes, & Places commises à leur garde privative, selon qu'ils le trouveront à propos, sans qu'on puisse empêcher ou arrêter le passage des Troupes, qu'ils y enverront de tems à autre, ou celles qu'ils en tireront sous quelque prétexte que ce puisse être, pourront même lesdites Troupes, quand le cas le requerroit, passer par toutes les Villes de Brabant & de Flandres, & par tout le Plat-Pays, faire des Ponts tant sur le Canal entre Bruges & Gand, que sur toutes les Rivières qu'elles trouveront dans leurs routes, à condition néanmoins, que ce seront des Troupes d'un Prince, ou d'une Nation, non en Guerre avec Sa Majesté Impériale & Catholique, ni suspectes d'aucun engagement, ou liaison contraire à ses intérêts, comme il est dit ci-dessus en l'Article IV., & que préalablement il en sera donné connoissance & requisition faite au Gouverneur Général des Pays-Bas, avec lequel on réglera les routes, & les autres besoins, par quelqu'un qui en aura la Commission de Leurs Hautes Puissances. On observera le Règlement fait par les Etats Généraux, sur le passage des Troupes, comme il est observé dans leurs propres Pays.

Et les Etats Généraux tacheront de faire lesdits changemens des Garnisons, ainsi que les dispositions nécessaires pour cela, de manière qu'elles soient le moins qu'il se pourra à la charge & à l'incommodité des Habitans.

XII. Comme la sûreté commune demande en tems de Guerre, ou dans un éminent danger de Guerre, que les Etats Généraux envoient leurs Troupes dans les Places qui se trouveront les plus exposées au péril d'être attaquées, ou d'être surprises; il est convenu entre Sa Majesté Impériale & Catholique, & les Etats Généraux, que leurs Troupes seront reçues dans lesdites Places, autant qu'il sera nécessaire pour leur défense, quand le cas viendra évidemment à exister, bien entendu que cela se fasse d'accord & de concert avec le Gouverneur Général des Pays-Bas.

XIII. Les Etats Généraux pourront à leurs fraix & dépens faire fortifier les susdites Villes & Places, soit par des nouveaux Ouvrages, ou en faisant réparer les vieux, les entretenir, & généralement pourvoir à tout ce qu'ils trouveront nécessaire pour la sûreté & défense desdites Villes & Places, à la réserve qu'ils ne pourront pas faire construire des nouvelles Fortifications, sans en avoir donné connoissance préalable au Gouverneur Général des Pays Bas, & avoir entendu son avis & ses considérations là-dessus & sans qu'on pourra les porter à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique, ou du Pays, qu'avec consentement de Sa Majesté.

XIV. Pour la sûreté de la communication entre les Provinces Unies, & les Villes, & Places de la Barrière, Sa Majesté Impériale & Catholique aura soin de faire en sorte, que les Lettres & Messagers, tant ordinaires,

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697. *jus-*
ques à nos
jours.

qu'extraordinaires, pourront passer librement pour aller & venir dans les Villes & Places de la Barriere, & par celles des autres Pays, à condition que lesdits Messagers ne chargeront pas des Lettres, ou des paquets des Marchands, ou autres particuliers, lesquelles, tant pour les Places de la Barriere, que pour toute autre part, devront être remises aux Bureaux des Postes de Sa Majesté Impériale & Catholique.

XV. Pour ce qui regarde l'Artillerie, les Magazins, & Provisions de guerre, que Leurs Hautes Puissances ont dans les Villes & Places, qu'elles remettent à Sa Majesté Impériale & Catholique, il leur sera permis de transporter sans aucun empêchement, & sans payer aucun Droit ou Péages, tant celles, qu'elles y ont fait conduire Elles-mêmes, que l'Artillerie marquée de leurs armes, perdue dans la dernière guerre & leur appartenant d'ailleurs, qu'Elles auront trouvé dans lesdites Places, à moins que Sa Majesté Impériale & Catholique ne souhaite de prendre ladite Artillerie & munitions de guerre pour son compte, & en convienne du prix avec Leurs Hautes Puissances, avant la reddition des Places. Et quant à l'Artillerie & Munitions, qui sont présentement dans les Places commises à la garde des Troupes des Etats Généraux, elles seront laissées à leur garde & direction suivant les inventaires qui en seront dressés & signés de part & d'autre, avant l'échange des Ratifications du présent Traité, sans qu'il soit permis de les faire transporter ailleurs, que d'un commun consentement, & restera la propriété à Sa Majesté Impériale & Catholique pour autant, qu'il s'en est trouvé dans lesdites Places au tems de leur Cession, ou Reddition.

XVI. En cas que les Provinces des Pays-Bas Autrichiens fussent attaquées & qu'il arrivât (ce qu'à Dieu ne plaise) que les Armées des Ennemis entraissent dans le Brabant, pour y agir, & faire le siege de quelque Place dans ladite Province, ou de quelqu'une de celles qui en font la Barriere, il sera permis à Leurs Hautes Puissances de faire occuper & prendre poste par leurs Troupes dans les Villes & endroits sur le Demer, depuis l'Escaut jusqu'à la Meuse, comme aussi d'y faire des Retranchemens, des Lignes, & des Inondations pour empêcher les progrès ultérieurs des Ennemis, autant que la Raison de guerre le pourra demander, pourvu que le tout se fasse de concert avec le Gouverneur Général des Pays-Bas.

XVII. Comme il conste par l'expérience de la guerre passée, que pour mettre en sûreté les Frontieres des Etats Généraux, en Flandre, il falloit y laisser plusieurs Corps de Troupes si considérables que l'Armée se trouvoit beaucoup affoiblie par-là: pour prévenir cet inconvénient, & pour mieux assurer lesdites Frontieres à l'avenir, Sa Majesté Impériale & Catholique cède aux Etats Généraux tels Forts & autant de Territoire de la Flandre Autrichienne, limitrophe de leurs dites Frontieres, qu'on aura besoin pour faire les inondations nécessaires & pour les bien couvrir, depuis l'Escaut jusques à la Mer, dans les endroits où elles ne sont pas déjà suffisamment assurées, & où elles ne sauroient l'être par des inondations sur les seules terres déjà appartenantes aux Etats Généraux.

Pour cette fin Sa Majesté Impériale & Catholique agréee & approuve que pour l'avenir les Limites des Etats Généraux en Flandres commen-

ceront à la Mer, entre Blankenberg & Heyft, à l'endroit, où il n'y a point des Dunes, moyennant, qu'ils n'y feront pas bâtir, ni ne permettront pas qu'on bâtit des Villages, ou des Maisons, auprès dudit poste, ni ne souffriront point aucun établissement de Pêcheurs, ou d'y faire des Ecluses à la Mer.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Et promettent de plus Leurs Hautes Puissances, que si elles trouvent bon de faire construire quelques Fortifications à la tête de leurs nouvelles Limites, elles auront soin de ne pas diminuer la force de la Digue, & non seulement se chargeront des fraix extraordinaires qui pourroient être causés à l'occasion desdites Fortifications; mais même dédommageront les habitans de la Flandre Autrichienne de toutes les pertes, qu'ils pourroient souffrir, au cas que la Mer vînt à faire des inondations par les Fortifications susdites.

On tirera du Poste susnommé une Ligne droite sur le Gotewegie, d'où la Ligne continuera vers Heyft: de Heyft, elle ira sur le Driehoek de Swartefluys, de-là sur le Fort de St. Donas, lequel Sa Majesté Impériale & Catholique cède en propriété & Souveraineté à Leurs Hautes Puissances (moyennant que les portes des Ecluses audit Fort seront & resteront ôtées en tems de Paix) & cède pareillement le Terrain situé au Nord de la Ligne ci-dessus marquée.

Du Fort de St. Donas les nouvelles Limites des Etats Généraux s'étendront jusqu'au Fort de St. Job, d'où on regagnera les anciennes près de la Ville de Middelbourg, lesquelles limites on suivra le long de Zuydlingsdyck jusqu'à l'endroit, où le Eckerlose Watergang, & le Waterloop se rencontrent à une Ecluse.

Ensuite de quoi on suivra le Graaf Jans Dyck jusqu'au village de Bouchaute (aux intéressés des Ecluses duquel on permet de les remettre où elles ont été ci devant) & dudit Bouchaute, on continuera en ligne droite pour regagner les anciennes limites des Etats Généraux.

Sa Majesté Impériale & Catholique cède aussi en pleine & entiere Souveraineté aux Etats Généraux le territoire situé au Nord de ladite Ligne.

Et comme pour leur entiere sûreté il est nécessaire, que l'inondation soit continuée de Bouchaute, jusqu'au Canal du Sas de Gand, le long de Graaf Jans Dyck; il sera permis en tems de guerre à Leurs Hautes Puissances d'occuper & faire fortifier toutes les Ecluses qui se trouveront dans le Graaf Jans Dyck & Zuydlingsdyck.

A l'égard de la ville du Sas de Gand, ses Limites seront étendues jusqu'à la distance de 2000 pas géométriques, pourvu qu'il n'y ait point de Village compris dans cette étendue.

Et pour la conservation du bas Escaut, & la communication entre le Brabant, & la Flandre des Etats Généraux, Sa Majesté Impériale & Catholique cede en pleine & entiere propriété & souveraineté aux Etats Généraux les Villages & Polder de Doel, comme aussi les Polders de Ste. Anne & Ketenisse.

Et comme en tems de guerre il sera besoin pour plus de sûreté de former des inondations par les Ecluses entre les Forts de la Marie & de la Perle, Sa Majesté Impériale & Catholique remettra aussitôt que la Bar-

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

rière sera attaquée, ou la guerre commencée, la garde du Fort de la Perle à Leurs Hautes Puissances & celle des Ecluses; bien entendu que la guerre venant à cesser, Elles remettront ces Ecluses & ledit Fort de la Perle à Sa Majesté Impériale & Catholique, comme aussi celles qu'elles auront occupées dans le Graaf Jans Dyck & Zuydlingsdyck.

Les Etats Généraux ne pourront faire aucune inondation en tems de Paix, & se croyant obligés d'en former en tems de guerre, ils en donneront connoissance préalable au Gouverneur Général des Pays-Bas, & en concerteront avec les Généraux Commandans les Armées aux Pays-Bas. Promettant de plus que si à l'occasion de la cession de quelques Ecluses, dont les Habitans de la Flandre Autrichienne conserveront le libre usage en tems de Paix, ils vinssent à souffrir quelque dommage, ou préjudice, tant par les Commandans, que par d'autres Officiers Militaires, que non-seulement les Etats Généraux y remédieront incessamment, mais aussi qu'ils dédommageront les intéressés.

Et puisque par cette nouvelle situation des limites il faudra changer les Bureaux pour prévenir les fraudes, à quoi Sa Majesté Impériale & Catholique & Leurs Hautes Puissances sont également intéressées, on conviendra des Lieux pour l'établissement desdits Bureaux & des précautions ultérieures, qu'on jugera convenir de prendre.

Il est de plus stipulé par cet Article qu'une juste évaluation sera faite avant la Ratification du présent Traité, des revenus que le Souverain tire des Terres qui se trouveront cedées à L. H. P. par cet Article, comme aussi de ce que le Souverain a profité par le renouvellement des Octrois sur le pied qu'ils ont été accordés depuis 30 ans en deçà, à être déduits & defalqués sur le subside annuel de 500 mille écus.

Et la Religion Catholique Romaine sera conservée & maintenue dans les lieux ci-dessus cedés en tout, sur le pied qu'elle y est exercée actuellement, & qu'elle l'a été du tems de Charles II. de G. M. & seront de même conservés & maintenus tous les Privileges des Habitans.

Le Fort de Roodenhuyfen sera rasé, & les différends touchant le Canal de Bruges seront remis à la décision d'Arbitres neutres, à choisir de part & d'autre, bien entendu, que par la cession du Fort de St. Donas, ceux de la Ville de l'Ecluse n'auront pas plus de droit sur ledit Canal, qu'avant cette cession.

XVIII. Sa Majesté Impériale & Catholique cede à Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux à perpetuité en pleine Souveraineté & propriété dans le haut quartier de Gueldres la Ville de Venlo, avec sa Banlieue & le Fort de St. Michel, de plus, le Fort de Stevenswaert avec son Territoire ou Banlieue, comme aussi autant de terrain, qu'il faudra pour augmenter les Fortifications en deçà de la Meuse, & promet Sadite Majesté de ne faire bâtir, ni permettre qu'un autre bâtisse aucune Fortification de quelque nom que ce soit, à la distance d'une demi-lieue de ladite Forteresse.

Sa Majesté Impériale & Catholique cede de plus aux Etats Généraux l'Ammanie de Montfort, consistant (à l'exception des Villages de Swalmt & Elmt, qu'elle se reserve) dans les petites villes de Nieustadt & d'Echt, avec

avec les villages suivans ; savoir Ohe & Lack, Roosteren, Bracht, Besel, Belfen, Vlodorp, Postert, Berg, Lin, & Montfort, pour être possédés par lesdits Etats Généraux de la manière que les a possédé & en a joui Sa Majesté le Roi Charles II. de glorieuse Mémoire, avec les Préfectures, Bourgs, Fiefs, Terres, Fonds, Cens, Rentes, Revenus, Péages, de quelque nature qu'ils soient, Subsidés, Contributions & Collectes, Droits Féodaux, Dominaux, & autres quelconques appartenans auxdits Lieux cédés ci-dessus : le tout pourtant sans préjudice, & sauf tous les Droits qui pourront competer à Sa Majesté le Roi de Prusse, & ce nonobstant toutes exceptions, prétentions, ou contradictions, faites ou à faire, pour troubler les Etats Généraux dans la paisible possession des Lieux cédés par le présent Article, tous Pactes, Conventions, ou Dispositions contraires au présent Article étant censés nuls & de nulle valeur. Bien entendu que cette Cession se fait avec cette clause expresse, que les Statuts, anciennes Coutumes, & généralement tous les Privileges Civils & Ecclésiastiques, tant à l'égard des Magistrats, & Particuliers, que des Eglises, Couvents, Monasteres, Ecoles, Seminaires, Hôpitaux, & autres Lieux publics, avec toutes leurs appartenances, & dépendances, de même les Droits Diocesains de l'Evêque de Rurmonde, & généralement tout ce qui regarde les Droits, Libertés, Immunités, Fonctions, Usages, Cérémonies & l'exercice de la Religion Catholique seront conservés & subsisteront, sans y apporter aucun changement, ou innovation, ni directement, ni indirectement dans tous Lieux ci-dessus cédés de la manière, que du tems du Roi Charles II. de glorieuse mémoire & selon qu'on l'expliquera de part & d'autre plus amplement, en cas qu'il arrive quelque dispute sur ce sujet ; & ne pourront être données les Charges de Magistrature, & telles autres de Police, qu'à des personnes, qui soient de la Religion Catholique.

*Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Le droit de Collation des Bénéfices, qui a été jusques ici au Souverain, appartiendra dorénavant à l'Evêque de Rurmonde, à condition que lesdits Bénéfices ne pourront être donnés, qu'à des personnes qui ne seront pas désagréables aux Etats Généraux pour des raisons particulières à alléguer.

Il est aussi stipulé, que les Etats Généraux ne prétendront pas d'avoir acquis par la cession de la Ville d'Echt aucun droit de Judicature ou d'appel par rapport au Chapitre de Thoru, ou autres terres de l'Empire, & il sera libre à Sa Majesté Impériale & Catholique de nommer tel endroit qu'il conviendra pour ladite Judicature ou appel.

Et puisque les Habitans de la partie du Haut-Quartier, qui vient d'être cédé, ne pourront plus porter leurs procès en cas d'appel à la Cour de Rurmonde, il sera libre à L. H. P. d'établir une Cour d'Appel pour leurs Sujets dans tel lieu de la Province, qu'elles trouveront convenir.

On est convenu de plus, que les Droits d'entrée & de sortie, qui se levent tout le long de la Meuse, ne pourront être haussés, ni baissés en tout ou en partie, que d'un commun consentement, desquels Droits Sa Majesté Impériale & Catholique tirera à son profit ceux qui se levent à

SECT. XIII. Rurmonde, & à Navaigne, & les Seigneurs Etats Généraux, ceux qui se
Hist. de levent à Venlo.
Hollande.

1697, jus-
 ques à nos
 jours.

Et comme lesdits Droits sur la Meuse en général, comme aussi ceux sur l'Escaut subsidiairement sont affectés au payement de deux Rentes distinctes, savoir une de 80000 & une de 20000 florins par an, en vertu de la transaction passée, & conclue le 26 Decembre 1697 avec feu Sa Majesté de la Grande-Bretagne Guillaume III., on est convenu que Leurs Hautes Puissances, à cause de la cession susmentionnée subviendront à Sa Majesté Impériale & Catholique dans les payemens desdites Rentes, & autres dettes, qui pourront y être hypothéquées, & annuellement, & à proportion du produit des Droits d'entrée & de sortie, qu'elles recevront, le tout suivant les constitutions mêmes desdites Rentes. Et quant aux Dettes & Charges contractées & constituées sur la Généralité du Haut-Quartier, les Etats Généraux concoureront dans le payement d'iceux, pour leur quote-part, selon la proportion portée par la matricule de tout le Haut-Quartier.

Tous les Documens & papiers, qui concernent le Haut-Quartier de Gueldres, resteront comme ci-devant dans les Archives à Rurmonde; mais on est convenu qu'il en sera formé un Inventaire ou Régistre à l'intervention des Commissaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté Prussienne, & des Seigneurs Etats Généraux, & Copie authentique sera donnée dudit Inventaire à chacune des trois Puissances pour avoir toujours libre accès à tous les Papiers & Documens, dont elles pourroient avoir besoin, pour la partie qu'elles possèdent dans ledit Haut-Quartier de Gueldres, & dont Copie authentique leur sera délivrée, à la premiere requisition.

XIX. En considération des grands fraix & dépenses extraordinaires auxquelles les Etats Généraux sont indispensablement obligés, tant pour entretenir le grand nombre de Troupes, qu'ils se sont engagés par le présent Traité de tenir dans les Villes ci-dessus nommées, que pour subvenir aux grosses charges, absolument nécessaires pour l'entretien & la réparation des Fortifications desdites Places, & pour les pourvoir de munitions de guerre, & de bouche, Sa Majesté Impériale & Catholique s'engage & promet de faire payer annuellement aux Etats Généraux la somme de 500000 écus, ou 1250000 florins monnoye d'Hollande par dessus les revenus de la partie du Haut-Quartier de Gueldres cédé en propriété par Sa Majesté Impériale & Catholique aux Etats Généraux par le XVIII. Article du présent Traité. Comme aussi par dessus les fraix pour le logement des Troupes, selon le Règlement fait l'année 1698. de la maniere qu'on en conviendra en détail: laquelle somme de 500 mille écus ou 1250000 florins monnoye d'Hollande, sera assurée & hypothéquée, par cet Article, généralement sur tous les revenus des Pays Bas Autrichiens, y compris les Pays cédés par la France, & spécialement sur les revenus les plus clairs & liquides des Provinces de Brabant, & de Flandres, & sur ceux des Païs, Villes, & Châtellenies, & dépendances cédées par la France, selon qu'on est convenu plus spécifique-

ment par un Article séparé, tant pour l'Hypothèque que pour le moyen de termes de les percevoir.

Et on commencera ledit paiement du Subside de 500 mille écus ou 1250000 florins monnoye d'Hollande, du jour de la signature du présent Traité; sur quoi seront déduits, *au Prorata* du tems, les revenus des Villes, Châtellenies & dépendances cédées par la France, échus depuis ledit jour jusqu'au jour que lesdits Pays seront remis à Sa Majesté Impériale & Catholique, pour autant que les Etats Généraux les auront reçus.

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

XX. Sa Majesté Impériale & Catholique confirme & ratifie par cet Article les Capitulations accordées aux Provinces & Villes des Pays-Bas ci-devant appelés Espagnols du tems de leur réduction sous l'obéissance de Sadite Majesté, ainsi que l'administration générale dudit Pays y exercée par la Grande-Bretagne & les Etats Généraux des Provinces-Unies, ayant représenté le légitime Souverain par leurs Ministres qui ont résidé à Bruxelles, & par le Conseil d'Etat commis au Gouvernement Général desdits Pays-Bas, ensuite du Pouvoir & des Instructions qui lui ont été faites de la part des deux Puissances, tant en matiere de Régale, de Justice, de Police, que de Finances, comme aussi l'administration particulière des Etats des Provinces, des Colléges, des Villes, & des Communautés du Plat-Pays, de même que des Cours Souveraines de Justice, & autres Cours & Juges Subalternes: lesquels Actes de Police, Régales, Justice & Finances, subsisteront & sortiront leur plein & entier effet, selon la teneur desdits Actes & des Sentences rendues: le tout de la même maniere, comme s'ils avoient été faits par le Souverain légitime du Pays, & sous son Gouvernement.

XXI. Tout ce qui est dans l'Article précédent sera aussi observé, ratifié & maintenu de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique à l'égard du Haut-Quartier de Gueldres, & des Pays conquis sur la France (dont le Roi Charles II. de Glorieuse Mémoire n'étoit pas en possession à son décès) pour toutes les dispositions faites au nom & de la part des Etats Généraux des Provinces-Unies.

Et pour ce qui est des Bénéfices & Dignités Ecclésiastiques, ceux qui en ont été pourvus, & qui s'en trouvent en possession, ne pourront être dépossédés & ceux qui ne sont pas encore en possession y seront admis sans qu'on puisse s'y opposer, que par les voyes & dans l'ordre de la Justice, selon les Loix & Coutumes du Pays.

XXII. Sa Majesté Impériale & Catholique reconnoît & promet de satisfaire les obligations, qui ont été passées de la part de Sa Majesté Catholique Charles II. de glorieuse mémoire par les levées d'argent que Leurs Hautes Puissances ont fait négocier pour Sadite Majesté, dont la Liste est jointe au bas de cet Article, & comme on n'a point encore remis aux Etats Généraux les obligations des Etats des Pays-Bas Espagnols pour la somme de 200 mille florins par an à fournir par eux, pour le paiement des Intérêts & pour le remboursement d'un Capital de 1400 mille florins, levés à Intérêt en l'Année 1698 pour être employés aux nécessités des Frontieres desdits Pays-Bas Espagnols, & de 4 Années d'In-

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

térêts portant la somme de 224 mille florins: dont ledit Capital de 1400 mille florins est augmenté: lesquelles obligations ledit Roi Charles II. de glorieuse mémoire avoit promis de faire tenir sans que cela se soit fait: Sa Majesté Impériale & Catholique promet par cette de faire passer les obligations par les Etats des Provinces desdits Pays-Bas, & de les faire délivrer incessamment après auxdits Etats Généraux, conformément à la teneur de ladite obligation de Sa Majesté Catholique du 30 de Mai 1698 à la première convocation des Etats, ou au plus tard dans le terme de deux mois, après l'échange des Ratifications de ce Traité.

Mémoire des Négociations faites à la requisition de Sa Majesté Catholique Charles II. de Glorieuse Mémoire.

La première Négociation a été d'un million cinq cens soixante & quinze mille florins sur les Droits d'entrée & de sortie de la Marie à 5 pour 100 faite par l'Acte du 13 Décembre. 1675000

La seconde a été de 525 mille florins à 5 pour cent sur le même fonds, levée par l'Acte du 21 de Mars 1691. 525000

La troisième a été de 567 mille florins à 5 pour 100 sur les revenus du Haut Quartier de Gueldres, faite par l'Acte du 15 de Janvier 1692. 567000

La quatrième & cinquième Négociation de 500 mille & de 200 mille florins ont été faites conformément aux deux Actes du 4 & du 22 de Mai 1693 sur les Droits d'entrée & de sortie de la Marie à 6 pour cent. 700000

La sixième a été de 665 mille florins sur le même fonds à 5 pour cent, levée par l'Acte du 11 Avril 1694. 665000

La septième a été d'un million 440 mille florins sur le même Fonds à cinq pour cent, levée par Acte du 24 de Novembre 1695. 1440000

La huitième, 9^e & 10^e. somme de 400 mille, de 100 mille & de 300 mille florins, ont été levées par Acte du 10 de Décembre 1695, du 12 de Septembre 1696, & du 6 Mars 1697, à cinq pour cent sur les Revenus de la Province de Namur, & subsidiairement sur les Revenus de la Marie, & les Domaines de la Province de Luxembourg, portant ensemble. 800000

L'onzième somme de 500 mille florins a été levée par Acte du 30 Avril 1696 à 6 pour cent sur les Revenus de la Prévôté de Mons. 500000

La douzième somme d'un million 400 mille florins à quatre pour cent, a été levée sur les Subsidies des Provinces des Pays-bas, sur les Remises d'Espagne, & subsidiairement sur les Revenus de la Marie.

Item 224 mille florins pour 4 années d'intérêts du Capital, conformément à la teneur de l'obligation du 30 de Mai 1698, portant ainsi la somme totale d'un million 624 mille florins. 1624000

XXIII. Pareillement Sa Majesté Impériale & Catholique reconnoit, approuve & confirme toutes les levées (dont la liste est jointe au bas de

cet Article) qu'on a été obligé de faire pour le payement de plusieurs né- *Hist. de*
cessités indispensables pour la conservation des Pays-Bas Espagnols & pour *Hollande.*
l'entretien des Troupes de Sa Majesté Impériale & Catholique pendant le *1697, jus-*
Gouvernement provisionnel de la Grande Bretagne & des États Généraux *ques à nos*
des Provinces-Unies, & faites par Leurs Hautes Puissances de concert avec *jours.*
Sa Majesté de la Grande-Bretagne; promettant Sa Majesté Impériale & Ca-
tholique d'y satisfaire & de faire duement enrégistrer lesdites Négociations
dans les Chambres des Finances & des Comptes & d'en faire délivrer Actes
en forme à Leurs Hautes Puissances & de faire payer le Capital & les Inté-
rêts hors des fonds & hypothèques, tant principales que subsidiaires, affec-
tées pour cette fin, sans que Sa Majesté Impériale & Catholique pourra
apporter, si ce n'est de l'aveu des États Généraux, aucun changement à
la direction ou à l'administration des hypothèques, sur lesquelles les Négoci-
ations ont été faites, mais qu'Elle les laissera à Leurs Hautes Puissances
conformément à la teneur des obligations; & si ces fonds n'étoient
point suffisans, ce qu'il y manquera sera suppléé par les États des Provin-
ces desdits Pays-Bas Autrichiens.

*Mémoire des Négociations faites pendant le Gouvernement provisionnel
de Sa Majesté Britannique & de Leurs Hautes Puissances aux
Pays-Bas.*

En 1707 ont été levées 300 mille florins à 5 pour 100 sur la
Posterie, destinés à être envoyés au Roi à Barcelonne.

Encore 400 mille florins sur les Droits d'entrée & de sortie en
Flandres, destinés à des nécessités aux Pays-Bas.

Les intérêts desdits 400 mille florins ont été assignés sur la Pos-
terie.

700000

Au mois de Février de l'Année 1709 ont été levés 250 mille
florins à 5 pour 100 sur les Droits de la Marie pour l'entretien
des Troupes Impériales & Palatines.

250000

Au mois de Mai 1709 a été levée une somme de 500 mille flo-
rins à 5 pour 100 aux mêmes conditions, sur le même fonds & au
même usage.

500000

Au mois d'Août a été encore levée une somme de 1000000 flo-
rins à cinq pour cent, aux mêmes conditions, sur le même fonds
& au même usage.

1000000

En 1710 a été négociée une somme de 300000 florins à 6 pour
100 sur le revenu de la Posterie, pour subvenir aux fraix des
Troupes Impériales & Palatines au service de Sa Majesté Impériale
& Catholique.

300000

Item sur les Droits d'entrée & de sortie de Flandres, une somme
de 400 mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Impé-
riales à six pour cent, savoir cinq pour cent à trouver sur les
Droits en Flandres, & un pour cent sur les Revenus de la Marie.

400000

Item sur le même Fonds & à six pour cent, savoir cinq pour
cent à trouver sur les Droits d'entrée & de sortie en Flandres, & un

SECT. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jus- ques à nos jours.	pour cent sur les Revenus de la Marie, une somme de 300 mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Impériales.	300000
	Item sur le même Fonds, & à six pour cent, savoir cinq pour cent à trouver sur les Droits d'entrée & de sortie en Flandres, & un pour cent sur les Revenus de la Marie, une somme de 340 mille six cens vingt-cinq florins pour subvenir aux fraix des Troupes Impériales.	340625
	Item sur les Revenus de la Marie à cinq pour cent, une somme de 300 mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Impériales.	300000
	Au mois de Mars 1711 a été levée une somme de 300 mille florins à 6 pour 100 sur les Revenus de la Posterie, pour subvenir aux fraix des Troupes Impériales.	300000
	En Décembre 1712 a été négocié sur la Marie 228 mille trois cens & trente florins à 5 pour 100 pour pourvoir aux nécessités & aux Fortifications de Mons, St. Ghilain & Ath.	228330

Faisant les susdites levées ensemble la somme de quatre millions six cens dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq florins. L'emploi de laquelle, aussi bien que la somme de 550 mille florins que les Receveurs des Droits d'entrée & de sortie en Flandres ont fourni en Lettres de Change aux Etats Généraux en l'an 1710, de cent mille florins qu'ils ont reçu du Receveur des Medianates, de 105 mille florins, *salvo errore calculi*, qu'ils ont reçu de la troisième Chambre du Conseil de Flandres, a été vérifié aux Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique de la manière que cela est expliqué plus particulièrement par la Déclaration mise au bas de l'état des Négociations, & Argent fourni & de l'emploi desdits deniers, signé ce même jour.

XXIV. On procédera si-tôt que faire se pourra à la liquidation du payement fait des intérêts & du Capital des emprunts mentionnés dans les deux Articles précédens, dans laquelle liquidation ne sera porté à la charge de Leurs Hautes Puissances, que tout ce qui se trouvera payé effectivement & réellement en vertu desdites obligations & sans que de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique on pourra faire contre le payement desdits intérêts quelque difficulté ou prétention de rabat ou diminution, à cause de non possession des Hypothèques, Confiscations en tems de Guerre, déperdition des Hypothèques à cause de diminution des Droits d'entrée & de sortie ou autre cause ou prétexte quelconque.

Et sans qu'à cause de cette liquidation on pourra de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique discontinuer le payement, pour le recouvrement des intérêts & termes de remboursement, dans lequel il sera continué, conformément aux conditions portées par les obligations, jusques à ce qu'il constera, que tous les emprunts & intérêts d'iceux, seront entièrement acquittés & remboursés, après quoi les Hypothèques seront dûment déchargées & restituées.

XXV. De plus seront ratifiés & confirmés par le présent Article le Contract pour le Pain, Chariots & Fourrage des Troupes Impériales & Palatines, fait par les Ministres des deux Puissances à Bruxelles, ou par le Con-

seil d'Etat commis au Gouvernement des Pays-Bas, sur la requisition desdits Ministres, & sont pareillement confirmés & ratifiés tous les payemens déjà faits à ce sujet par le Conseil des Finances & les ordres donnés par ledit Conseil pour assigner le restant de ce qui est dû pour lesdits Pain, Fourrage & Chariots, sur les Droits d'encrescence des quatre especes, ensuite des requisitions du Conseil d'Etat, sans que lesdits droits d'encrescence puissent être divertis à d'autres usages, sous quelque prétexte que ce puisse être, avant que les Entrepreneurs qui ont livré ledit Pain, Fourrage & Chariots, soient entièrement satisfaits selon la teneur de leur Contrat, ensuite des Requisitions des Ministres des deux Puissances, & des Ordres du Conseil d'Etat, & de celui des Finances.

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

XXVI. Pour ce qui regarde le Commerce, on est convenu, que les Navires, Marchandises, & Denrées venant de la Grande-Bretagne, & des Provinces-Unies, & entrant dans les Pays-Bas Autrichiens, de même que les Navires, Marchandises & Denrées, sortant desdits Pays Bas, vers la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, ne payeront les Droits d'entrée & de sortie, que sur le même pié, qu'on les lève à présent, & particulièrement tels qu'ils ont été réglés avant la signature du présent Traité, selon la requisition faite au Conseil d'Etat à Bruxelles par les Ministres des deux Puissances, en date du 6 de Novembre, & qu'ainsi le tout restera, continuera & subsistera généralement sur ledit pié, sans qu'on y puisse faire aucun changement, innovation, diminution, ou augmentation, sous quelque prétexte que ce puisse être, jusqu'à ce que Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux en conviendront autrement par un Traité de Commerce à faire le plutôt qu'il se pourra; demeurant au reste le Commerce, & tout ce qui en dépend, entre les Sujets de Sa Majesté Impériale & Catholique dans les Pays-Bas Autrichiens, & ceux des Provinces-Unies, en tout & en partie, sur le pied établi, & de la maniere portée par les Articles du Traité fait à Munster le 20 Janvier 1648 entre Sa Majesté le Roi Philippe IV de glorieuse mémoire & lesdits Seigneurs Etats Généraux, concernant le Commerce, lesquels Articles viennent d'être confirmés par le présent Traité.

XXVII. Que les Fortifications & tous les Ouvrages de la Citadelle de Liège, de même que celles du Château de Huy, aussi avec tous les Forts & Ouvrages, seront rasés & démolis sans qu'ils puissent être jamais rebâtis ou rétablis, bien entendu, que ladite démolition se fera aux dépens des Etats & du Pays de Liège, à qui les matériaux resteront pour être vendus & transportés ailleurs, le tout aux ordres & sous la direction des Etats Généraux, qui enverront pour cette fin des personnes capables, pour avoir la direction desdites démolitions, auxquelles on commencera de travailler immédiatement après la signature du présent Traité, & que l'on achevera dans 3 mois ou plutôt s'il se peut, & que cependant les Garnisons des Etats Généraux ne sortiront desdites Places, avant que la démolition soit achevée.

XXVIII. Et pour plus grande sûreté & exécution du présent Traité, promet & s'engage Sa Majesté Britannique de le confirmer & de le garantir dans tous ses Points & Articles, comme Elle le confirme & le garantit par celui-ci.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

XXIX. Le présent Traité sera ratifié & approuvé par Sa Majesté Impériale & Catholique, par Sa Majesté Britannique & par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, & les Lettres des Ratifications seront délivrées dans le terme de 6 semaines, ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature.

En foi de quoi nous Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté Britannique & des Seigneurs Etats Généraux, en vertu de nos Pouvoirs respectifs, avons desdits noms signé ces présentes de nos feings ordinaires, & à icelles fait apposer les Cachets de nos Armes.

(Etoit signé)

(L. S.) L. C. DE KONINGSEGG.

(L. S.) W. CADOGAN.

(L. S.) B. V. DUSSEN.

(L. S.) LE COMTE DE RECHTEREN.

(L. S.) SH. GOCKINGA.

(L. S.) ADR. V. BORSSELE. A GELDERMALSEN.

Fait à Anvers le
15 Novembre 1715.

Formulaire du Serment pour le Gouverneur de Dendermonde.

Je N. N. établi Gouverneur par Sa Majesté Impériale & Catholique à Dendermonde, promets & jure, que je ne ferai jamais rien, ni ne permettrai pas qu'il se fasse quelque chose dans ladite Ville, qui puisse être préjudiciable au service de Leurs Hautes Puissances les Etats-Généraux des P. U., par rapport à la conservation de la Ville & de la Garnison, & que je donnerai libre passage à leurs Troupes, toutes & quantes fois qu'ils le souhaiteront, moyennant une requisition préalable, & que lesdites Troupes ne passent, que pour un nombre modique à la fois, le tout conformément à l'Article V. du Traité de la Barrière, dont Copie m'a été communiquée; ainsi Dieu me soit en aide.

Formulaire du Serment pour les Gouverneurs des Places.

N. N. je jure & promets de garder fidèlement à la Souveraineté & propriété de Sa Majesté Impériale & Catholique qui m'a été confié, & de ne le pas remettre jamais à aucune Puissance, & que je ne me mêlerai pas directement, ou indirectement, ni ne souffrirai pas, que qui que ce soit, sous mon Commandement, se mêle d'aucune affaire, concernant le Gouvernement Politique, Religion, & choses Ecclesiastiques, Justice & Finances, ni même en quoi que ce soit, contre les Droits, Privileges & Immunités des Habitans, tant Ecclesiastiques que Laïques, ou aucune autre affaire n'ayant pas relation directe à la conservation de la Place,

ce, qui m'a été confiée & pour le maintien de la Garnison commise à mes soins; mais que je laisserai tout cela à Sa Majesté Impériale & Catholique comme légitime Souverain, & aux Etats & Magistrats, tant Ecclésiastiques que Laïques, pour autant qu'il en appartient à chacun d'eux. Promettant au contraire de les assister de main forte, toutes & quantes fois, que j'en serai requis, pour le maintien des ordres politiques & la conservation de la tranquillité contre tous ceux qui voudroient s'y opposer, bien entendu, qu'il me sera permis d'exécuter les ordres que les Etats-Généraux me donneront, conformément & en exécution du Traité entre Sa Majesté Impériale & Catholique & de Leurs Hautes Puissances. Ainsi Dieu me soit en aide.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

ARTICLE SÉPARÉ.

Comme dans l'Article dix-neuvième du Traité de la Barrière pour les Etats-Généraux des Provinces-Unies dans les Pays-Bas Autrichiens, conclu cejourd'hui quinzième de Novembre mil sept cent quinze, entre Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté Britannique & lesdits Seigneurs Etats-Généraux, on est convenu de s'expliquer plus spécifiquement, par un Article séparé au sujet des Hypothèques & des moyens de percevoir le Subside y mentionné, Sa Majesté Impériale & Catholique pour assurer & faciliter d'autant plus le paiement dudit Subside de cinq cens mille écus, ou douze cens cinquante mille florins, monnoye de Hollande par an, accordé & stipulé par ledit Article, assigne spécialement sur les Pays, les Villes, Châtellenies & Dépendances cédées par la France, annuellement la somme de six cens & dix mille florins monnoye d'Hollande, selon la répartition suivante, à savoir.

Sur la Ville de Tournai, cinquante-cinq mille florins.

Sur la Châtellenie de Tournai, dit le Tournesis, vingt & cinq mille florins.

Sur la Ville & Verge de Menin, quatre-vingt-dix mille florins.

Et sur la partie de la Flandre Occidentale, qui a été cédée par la France, à répartir sur les Villes, Châtellenies & Dépendances, suivant le Transport de Flandre, quatre cens quarante mille florins.

Et le restant sur les Subsidés de la Province de Brabant un tiers, faisant la somme de deux cens treize mille trois cens trente & trois & un tiers florins, & sur ceux de la Province de Flandre deux tiers; faisant la somme de quatre cens vingt & six mille six cens soixante-six & deux tiers florins; faisant lesdites sommes respectives ensemble la susdite somme totale de cinq cens mille écus, ou douze cens cinquante mille florins, monnoye de Hollande.

La portion de la Province de Brabant est assignée sur le Contingent des 7 Quartiers d'Anvers & des autres Districts de Brabant dans les Subsidés de cette Province, & la portion de la Province de Flandre sur le Contingent du Pays de Waes, y compris Beveren du Pays d'Oudenbourg, du Franq de Bruges du Pays d'Alost, & de la Ville & Pays de Den-dermonde dans le Subside de cette Province.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Et pour assurer d'autant plus le payement régulier des susdites sommes respectives, Sa Majesté Impériale & Catholique promet & s'engage, que le payement se fera de trois en trois mois, à commencer du jour de la signature du présent Traité, à payer à l'Echéance du Terme. Et au défaut dudit Payement à la fin des trois mois.

Ordonne Sa Majesté Impériale & Catholique, dès à présent, & par ce Traité, aux Etats des Provinces & Départemens, & aux Receveurs des Subsidés tant ordinaires qu'extraordinaires, de même qu'à ceux de ses Droits & Domaines, hors desquels le payement se doit faire conformément à la répartition ci-dessus, qu'en vertu de cet Article, & sur une Copie d'icelui, ils auront à payer incessamment à chaque échéance, & sans délai, au Receveur Général desdits Etats-Généraux, ou à ses ordres, les sommes ci-dessus marquées, & sans attendre autre ordre ou Assignation; ce présent Article leur devant servir d'ordre & d'Assignation dès à présent, & pour lors, ledit payement leur sera passé en compte à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique, comme s'ils l'avoient fait à Elle-même.

Faute de quoi, ou bien en cas que lesdits Etats n'accordassent pas avec la promptitude nécessaire les Subsidés, pourront les Etats Généraux procéder aux moyens de contrainte & d'exécution, & même par voye de fait contre les Receveurs, Etats, & Domaines desdites Provinces & Départemens, lesquels Sa Majesté Impériale & Catholique y soumet en vertu de cet Article; le tout sans préjudice du Droit de Leurs Hautes Puissances sur les autres revenus du Souverain par dessus le Subside des Provinces, comme sont les Droits d'entrée & de sortie, Impôts, Tailles, Péages, & autres Domaines.

De plus, on est convenu, que le payement dudit Subside ne pourra être retardé, moins refusé, sous prétexte de Compensations, Liquidations ou autres prétentions de quelque nom ou nature qu'elles puissent être. Et aura cet Article séparé la même force que ledit Traité de la Barrière, & tout comme s'il y étoit inséré de mot à mot, & sera ratifié dans le même tems que ce Traité.

En foi de quoi, nous Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté Britannique, & des Seigneurs Etats-Généraux, avons signé le présent Article, & y avons fait apposer les Cachets de nos Armes.

(L. S.) L. C. DE KONINGSEGG.

(L. S.) W. CADOGAN.

(L. S.) B. v. DUSSEN.

(L. S.) LE COMTE DE RECHTEREN.

(L. S.) S. L. GOCKINGA.

(L. S.) ADR. VAN BORSSELE A GELDER-MALSEN.

A Anvers ce 15 de Novembre 1715.

Ratification de Sa Majesté Impériale & Catholique sur
le Traité de Barriere.

Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

NOS CAROLUS SEXTUS, *Divina Favente Clementia electus Romanorum Imperator, semper Augustus, ac Germaniae, Hispaniarum, Hungariae, Bohemiae, Dalmatiae, Croatiae, Slavoniaeque Rex, Archidux Austriae, Dux Burgundiae, Brabantiae, Styriae, Carinthiae, Carnioliae, Limburgi, Geldriae ac superioris & inferioris Silesiae & Wurtembergae, Princeps Sueviae, Marchio Sacri Romani Imperii, Burgoviae, Moraviae, superioris & inferioris Lusatiae, Comes Habsburgi, Flandriae, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiae, & Namurci, Landgravius Alsatie, Dominus Marchiae Slavonicae, Portus Maonis & Salinarum, &c. &c.* Notum testatumque facimus, quorum interest universis & singulis, cum facta superiori anno Badae Helvetiorum cum Gallia pace, subinde Nobis cum Serenissimo ac Potentissimo Magnae Brit. Rege: Nec non Ordinibus Generalibus Foederatii Belgii convenerit ut, quae ex foedere anno millesimo septingentesimo primo, die septima Septembris, Hagae-Comitis inito adhuc mutuo praestanda superesse videbantur, in eo, quem Antverpiam indicare placuit, Congressu per Ministros plena undiquaque potestate munitos quanto citius conficerentur: in primis vero ea loca, Urbes ac Munimenta Belgii Nostri, quae Provinciis ac Ditionibus praefatorum Ordinum Generalium securitatis, Tutaminis ac Propugnaculi loco vulgo Barriere post hac essent, designarentur, caeteraque quae ad rem pertinerent, componerentur, id quod Divino favente Numine amicis praecipue officiis dicti Serenissimi Magnae Britanniae Regis sub die decima quinta Novembris nuper inter eosdem Ministros Plenipotentiariorum, quorum nomina subjecta conspiciuntur, in haec tandem verba & Articulos, definitum & transactum fuit.

Fiat infectio.

Quod Nos, quae inter praefatos cum Nostrum, tum Regium Britannicum; Ordinumque Generalium Ministros Plenipotentiariorum virtute habiti mandati ita ut supra acta, conclusa, atque transacta fuere, rata grataque habuerimus, prout ea omnia & singula vigore praesentium approbamus & ratificamus, verbo Caesareo Regio & Archiducali spondentes, Nos ea quae Nos tangunt, firmiter ac religiose impleturos & observaturos, ac à Nostris pariter observari curaturos, neque ut iis contraveniatur, passuros esse, certo confisos, Sac. Rom. Imperii Electores Principes ac Status perpensis ritè rerum momentis, iis, quae supra Art. 27 super aequatione Munimentorum Arcis Leodiensis prout & Castellorum ac Munimentorum Urbisque Huyensis, concedi praesens temporum ratio coegit, consensu suo haud gravatim accessuros esse. In quorum fidem praesentes propria manui subscriptione, appressoque Nostro Caesareo Regio Sigillo communivimus. *Viennae die vigesima prima mensis Decembris anno*

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697. juf-
ques à nos
jours.

*millesimo septingentesimo decimo quinto Regnorum Nostrorum Romani quin-
to, Hispaniarum decimo tertio, Hungarici vero & Bohemici iidem
quinto.*

Signatum,

CAROLUS.

Subsignatum,

(L. S.) PHILIPPUS LUD. C. à SINZENDORE.

Subscriptum,

Ad mandatum Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis proprium.

Signatum,

JOANNES GEORGIUS BUOL.

Ratification de Sa Majesté de la Grande-Bretagne,
sur le Traité de Barriere.

GEORGIUS, Dei gratiâ, Magnae Britanniae, Franciae, & Hi-
berniae Rex, Fidei Defensor, &c. omnibus & singulis, ad quos prae-
sentes Literae pervenerint salutem. Quandoquidem Ministri Plenipoten-
tiarii, tam ex nostra parte, quam Cæsareæ & Catholicæ suae Ma-
jestatis, & Celsorum ac Praepotentium Dominorum Ordinum Genera-
lium Uniti Belgii, Antwerpiae congressi, & Mandatis atque autoritate
sufficienti muniti Tractatum quendam die decimo quinto presentis mensis
Novembris concluderint, signaverintque forma & verbis quae sequuntur.

Fiat insertio.

Nos viso & perpenso Tractatu suprascripto, eundem in omnibus & sin-
gulis ejus Articulis & Clausulis approbavimus, & ratum, firmumque
habuimus, sicut per praesentes, pro Nobis, Haeredibus, Successoribus No-
stris eundem approbamus, & ratum, firmumque habemus, spondentes &
in verbo Regio promittentes, Nos praedictum Tractatum, omniaque &
singula, quae in eo continentur, sanctè atque inviolabiliter praestituros &
observaturos, neque passuros unquam (quantum in nobis est) ut à quo-
piam violentur, aut ut iis quocunque modo in contrarium eatur. In quo-
rum majorem fidem & robur, hisce praesentibus manu nostra Regia
signatis, magnum Nostrum Magnae Britanniae Sigillum appendi jussimus.
Dabantur in Palatio Nostro Divi Jacobi die trigesimo mensis Novembris
anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto, regniue Nostri
secundo.

Signatum erat,

GEORGIUS R.

*Ratification des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies
des Pays-Bas, sur le Traité de Barriere.*

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

LES ETATS GÉNÉRAUX des Provinces-Unies des Pays-Bas, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Ayant vu & examiné le Traité conclu & signé à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715, par les Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, & de Nous, sur la maniere dont les Pays-Bas Autrichiens serviront ci-après de Barriere, à la Grande-Bretagne, & à notre Etat, ainsi que ce Traité suit ici inséré de mot à mot.

Fiat insertio.

Nous ayant pour agréable tout ce que Nos Députés & Ministres Plénipotentiaires ont fait, lorsqu'ils ont conclu & signé ce Traité, l'avons agréé & ratifié, l'agréons, approuvons & ratifions par ces présentes, promettant sincèrement & de bonne foi, de le garder, observer & exécuter, en tout, & en chacun de ses Articles, sans aller au contraire en quelque maniere que ce soit, directement ou indirectement. En foi de quoi Nous avons fait attacher à ces présentes nostre grand sceau, les avons fait signer par le Président de notre Assemblée, & soussigner par notre Greffier. A la Haye le 14 Janvier 1716.

Etoit paraphé,

W. VAN DER DOES, ut.

Sur le plicq étoit écrit, par ordonnance des susdits Seigneurs
Etats Généraux.

Etoit signé,

F. FAGEI.

Et scellé du grand Seau de cire rouge.

Ratification de Sa Majesté Impériale & Catholique, sur l'Article séparé
du Traité de Barriere.

NOS CAROLUS SEXTUS Divina favente Clementia, electus Romanorum Imperator, semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Slavoniaeque Rex, Archidux Austriae, Dux Burgundiae, Brabantiae, Styriae, Carinthiae, Carnioliae, Limburgi, Luxemburgi, Geldriae, ac superioris & inferioris Silesiae, & Wurtembergae, Princeps Sueviae, Marchio sacri Romani Imperii, Burgoviae, Moraviae, superioris & inferioris Lusatie, Comes Habsburgi, Flandriae, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiae, & Namurci, Landgravius Alsatie, Dominus Marchiae Slavoniae, Portus Maonis & Salinarum, &c. &c. Notum testatumque facimus, quorum interest universis & singulis, postquam gravissimis de causis, quod art. 19. hujus Tractatus de praestando praesidiario Statuum Generalium militi an-

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

nuo subsidio quingentorum millium imperialium generalioribus verbis sancitum fuit, per articulum separatum amplius explicare, dictumque subsidium in singulas Belgii Nostri Provincias per classes distribuere, ac de eo cavere sequenti modo placuerit.

Fiat Insertio.

Quod Nos articulum huncce separatum, ejusque contenta perinde, ac ipsum Tractatum approbaverimus, prout eundem hisce pari fide ac Religione observaturos ac à Nostreis adimpleri curaturos spondemus. In quorum robur praesentes ipsi subscripsimus, ac Sigilli Nostri Caesareo Regii appensione muniri jussimus. Datum Vienna die vigesima prima Decembris anno millesimo septingentesimo decimo quinto, Regnorum Nostrorum Romani quinto, Hispaniarum decimo tertio, Hungarici vero & Bohemici itidem quinto.

Signatum, CAROLUS.

Subsignatum, PHILIPPUS LUD. C. à SINZENDORF.

Subscriptum, Ad mandatum Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis proprium.

Signatum, JOANNES GEORGIUS BUOL.

Ratification de Sa Majesté de la Grande Bretagne, sur
l'Article séparé du Traité de Barriere.

GEORGIUS, Dei Gratia, Magnae Britanniae, Franciae, & Hiberniae Rex, Fidei Defensor, &c. Omnibus & singulis, ad quos praesentes literae pervenerint salutem. Quandoquidem Articulus quidam separatus ad Tractatum de Obice vulgò Barriere constituendo Antwerpiae decimo quinto die mensis Novembris praesentis conclusum pertinens eodem in loco, eodemque die per eosdem Ministros Plenipotentiarios sufficienti auctoritate undiquaque munitos signatus fuerit, forma & verbis quae sequuntur.

Fiat insertio.

Nos viso, perpensoque Articulo separato supra-scripto, eundem in omnibus & singulis ejus clausulis approbavimus, & ratum firmumque habuimus, sicut per praesentes, pro nobis, haeredibus & successoribus nostris eundem approbamus ac ratum, firmumque habemus, spondentes & in Regio verbo promittentes, nos omnia & singula, quae in praedicto Articulo separato continentur, sincere & bona fide observaturos, ac quantum in Nobis est, observari curaturos; in quorum majorem fidem, & robur, hisce praesentibus manu nostra Regia signatis magnum nostrum Magnae-Britanniae sigillum apponi jussimus. Quae dabantur in Palatio Nostro Divi Jacobi, die trigesimo mensis Novembris, anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto, Regniue nostri secundo.

Signatum,

GEORGIUS

Ratification des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, sur l'Article séparé du Traité de Barriere.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

LES ETATS GENERAUX des Provinces-Unies des Pays-Bas à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Ayant vu & examiné l'Article séparé du Traité conclu & signé à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715 par les Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & de Nous, sur la maniere dont les Pays-Bas Autrichiens serviront ci-après de Barriere, à la Grande-Bretagne, & à notre Etat, duquel Article séparé la teneur s'ensuit.

Fiat insertio.

Nous ayant pour agréable tout ce que nos Députés & Ministres Plénipotentiaires ont fait, lorsqu'ils ont conclu & signé cet Article séparé, l'avons agréé, approuvé & ratifié, l'agréons, approuvons & ratifions par ces présentes, promettant sincèrement & de bonne foi, de le garder, observer & exécuter, sans aller au contraire en quelque maniere que ce soit, directement ni indirectement. En foi de quoi nous avons fait attacher à ces présentes notre grand sceau, les avons fait signer par le Président de notre Assemblée, & souffigner par notre Greffier, à la Haye le 14 Janvier 1716.

Etat de l'Emploi des deniers provenus des Négociations faites sur divers fonds des Pays-Bas durant le Gouvernement Provisionnel des deux Puissances Maritimes, distinctement mentionnées dans la Liste jointe au bas de l'Article 23 du Traité de la Barriere signé le 15 de Novembre 1715, montant à une somme de 4 millions 618955 fl. comme aussi de 550000 fl. fournis en Lettres de Change par les Receveurs des Droits d'entrée & de sortie de Flandres; de plus 100000 fl. fournis par le Receveur de Medianate, & finalement de 150000 fl. fournis par le troisieme Membre du Conseil de Flandres, faisant en tout ensemble une somme de

Monnoye de Hollande.

Remise par Leurs Hautes Puissances l'année 1708 au Roi Catholique Charles III. hors les deniers levés sur la Poste-rie des Pays-Bas Espagnols, la somme de 300000 fl. 300000

Pour la livraison du Fourrage faite aux Troupes de Sa dite Majesté, selon le compte, deux millions 78916 fl. 6 s. 6 d. 2078916 6 6

La Livraison du Pain, compris les Chariots de vivres, selon le compte, deux millions 287776 fl. 14 s. 6 d. 2287776 14 6

Item des autres payemens extraordinaires mis en compte par Mrs. les Etats Généraux 69583 fl. 15 s. 69583 15

Argent payé à la Caisse de Guerre pour les portions de Pain & Fourrages pendant le quartier d'hiver, depuis le 1 Janvier 1709 jusqu'au mois d'Avril 1711 selon le compte, 657889 fl. 16 s. 657889 16 •

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Des fraix pour les Hôpitaux & autres dépenses extraor-
dinaires, selon le compte 32336 fl. 1 sol 6 deniers.

32336 1 6

Dépenses pour les Munitions & Fortifications dans les
Villes de Mons, St. Ghilain & autres 158639 fl. 6 s. 6 d.

158639 6 6

Somme 5585142 0 0

Le soussigné Ministre de Sa Majesté Impériale & Catholique déclare d'a-
voir vû & examiné l'Etat ci-dessus, de l'accepter & de l'approuver, com-
me je l'accepte & l'approuve, pour & au nom de Sadite Majesté, avec
les conditions suivantes.

Que premierement, sera défalqué de l'impôt total une somme de vingt-
quatre mille quatre cents & quatre-vingt-cinq florins, payés pour des Cha-
riots, dont les Châtellenies ennemies ont été en défaut; & qui par ainsi
ne viennent point à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique.

Que *secundo*, on produira les quittances originales de sept mille trois
cents soixante & treize florins, qui manquent sur une somme totale de vingt-
un mille cinq cents trente-cinq florins douze sols dix deniers, ou au dé-
faut d'icelles d'autres pieces justificatives.

Que *tertio* on produira de même les quittances, ou à leur défaut, les
justifications, sur une somme de trente-sept mille neuf cents vingt-sept
florins seize sols, sur laquelle Castiglio a donné une Copie de quittance
suspecte.

Que *quarto*, on produira encore les quittances originales, ou à leur
défaut, des justifications authentiques sur une somme de quatorze mille six
cents trente & six florins quatorze sols, sur lesquelles ledit Castiglio n'a
produit pour preuve de livraison qu'une Attestation de Monsieur Armstrong.

Que *quinto*, on produira de même les quittances originales, ou à leur
défaut, les justifications qui manquent, pour une somme de deux mille
huit cents & dix-huit florins quatorze sols & demi sur une somme totale de
dix-sept mille deux cents trente-sept florins six deniers.

Que *sexto*, on éclaircira mieux les deux Comptes pour Ostende, por-
tant la somme de seize mille quatre cents vingt-cinq florins un sol trois
deniers, pour averer ce qui en doit rester à la charge de Sa Majesté Im-
périale & Catholique.

Et qu'enfin, on renseignera les Munitions de Guerre selon le Compte
spécifié qu'on en a présenté.

Signé,

L. C. DE KONINGSEGG.

A Anvers ce 15 Novembre 1715.

Comme en ajustant l'Article pour la démolition des Fortifications de
la Citadelle de Liege & du Château de Huy, les soussignés Ministres
Plénipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux ont insisté, que de la part de
l'Em-

l'Empereur on voulut donner les assurances, que le Prince & les Etats de Liege se désisteroient de la prétention qu'ils ont portée à la Diète de l'Empire contre le Fort que les Etats Généraux ont fait construire sur le Pétersberg devant Mastricht, & aussi qu'on puisse convenir sur leurs prétentions au sujet de Bonn, soit en faisant démolir les Fortifications, ou bien en s'accordant sur la Garnison que l'on y pourroit mettre pour la sûreté commune. Mr. le Comte de Konigsegg, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale & Catholique, s'étant excusé d'y entrer dès à présent, faute d'ordre, pour lequel il auroit écrit en sa Cour: Et que d'ailleurs ces deux points ayant tant de rapport avec le susdit Article, & étant de tant d'importance pour les intérêts des Etats Généraux, que lesdits Plénipotentiaires ne sauroient s'en désister, ayant des ordres exprès là-dessus; ils se trouvent obligés de déclarer, comme ils déclarent par cette, qu'ils n'ont consenti au contenu dudit Article que dans la persuasion & dans l'attente, qu'avant l'Echange des Ratifications il sera donné, de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique, pleine & entière assurance, qu'il sera satisfait aux prétentions de Leurs Hautes Puissances sur ces deux Points, fait & délivré à Monsieur le Comte de Konigsegg.

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

Signé,

(L. S.) B. V. DUSSEN. COMTE DE RECTHEREN.

(L. S.) GOCKINGA & ADR. V. BORSSELEN, tot Geldermalsen.

A Anvers ce quinze Novembre mil sept cent quinze.

Les Ratifications de ce Traité étant échangées, Mr. van den Berg, Député des Etats Généraux à la Conférence, écrivit le 4 du mois de Janvier suivant à tous les Conseils & Collèges des Pays Bas Autrichiens la Lettre Circulaire qui suit.

M E S S I E U R S,

Comme le Traité de Barriere conclu & signé le 15 du mois de Novembre dernier, vient d'être consommé par l'échange des Ratifications, & que les Provinces & Villes de ce Pays doivent être remises à Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne & Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces-Unies, nous ont ordonné de vous en faire part, & de vous décharger en même tems du Serment que vous leur avez prêté, pour l'administration dont elles vous avoient confié le soin.

Nous nous en acquitons par la présente, & sommes bien aises, Messieurs, de vous rendre en même tems les Remercimens qui sont dûs au zèle & à l'attachement que vous avez fait paroître pour le service de Sa Majesté Impériale & Catholique, & pour le bien du Pays, pendant le cours de votre administration, ne doutant pas qu'elle ne vous en témoigne aussi sa satisfaction.

Nous ajouterons en notre particulier le desir sincere que nous avons,

Tome XLIV.

Ggg

SECT. XIII. *de vous marquer dans toutes les occasions qui nous en donneront lieu, la*
Hist. de *consideration parfaite avec laquelle nous sommes,*
Hollande.
 1697, *jus-* Messieurs, votre, &c.
ques à nos Signé,
jours.

JOHAN V. DEN BERG, *autorisé de*
 W. CADOGAN, Plénipotentiaire
 de Sa Majesté Britannique.

Entre plusieurs embarras qui survinrent, relatifs au Traité de la Barriere, la Regence de Gand prétendoit d'exercer sa Jurisdiction, non seulement sur le Territoire des Etats Généraux, mais même entre le Fort St. Anthoine & le Sas de Gand. Cela alloit même jusques aux Barrieres interieures du Sas. L'on n'en infera autre chose, sinon qu'on vouloit faire des attentats & des innovations. Celles-ci ne quadreroient pas même à ce sur quoi les Tribunaux du ressort de Gand vouloient se fonder: savoir sur le Traité des Limites fait entre le Roi d'Espagne & les Etats le 21 Decembre 1664, & sur une Résolution des Etats du 7 Mai 1669. Les Etats reçurent aussi une Représentation du Magistrat de Vrien. Elle contenoit une prétension d'avoir jurisdiction sur les limites cedées en Flandres. Elle paroît assez curieuse pour trouver ici sa place.

Représen- Que puisque par le dernier Traité de Barriere du 15 Novembre 1715
tation du quelques Pays dans le Quartier Oriental de Flandre avoient été cedés à
Magistrat Leurs Hautes Puissances pour former des ulterieures limites, & que même
de Vrien ce Traité avoit été ratifié, ledit Magistrat se trouvoit obligé de représen-
pour avoir ter à Leurs Hautes Puissances, que tout le Pays cedé par ledit Traité,
jurisdic- en commençant de la Mer entre Blankenbourg & Hyft jusques au Village
tion sur les de Bruchaute, étoit tout situé sous le Banc Oriental de la Flandre,
limites cé- ressortant de la jurisdiction du College de Vrien dans Bruges. Que ledit
dées en Magistrat dans les tems passés, & en diverses occasions, a plus d'une fois
Flandres, proposé à Leurs Hautes Puissances la constitution dudit College, comment à l'oc-
du 10 casion de l'Union faite avec ces Etats à Utrecht en 1579 le 29 Janvier,
Mars. & après que la Ville de Bruges fut remise par le Prince de Chimai entre
 les mains des Espagnols, s'étoit trouvé obligé de se retirer de Bruges,
 abandonnant, & sacrifiant leurs biens au service de la commune patrie,
 & jusques à l'exécution de leur engagement, fait comme dessus avec
 l'Etat: que Son Altesse Mr. le Prince d'Orange & le Conseil d'Etat
 commis en ce tems-là au Gouvernement des Pays de Brabant, Flandres,
 Hollande, Zelande, Utrecht, Malines & Frise, par leur Acte du 13
 Octobre 1584, ont accordé aux réfugiés hors de Bruges, & les ont
 autorisés de rétablir le College de Vrien dans l'Ecluse ou Ostende,
 puisque la Ville de Bruges, qui étoit la place accoutumée de son assem-
 blée, étoit tombée entre les mains des Ennemis, & étoit arrachée de
 l'Union; & d'y tenir le College, & le Corps des Coutumes des Pays de
 Vrien, étant le quatrieme membre de la Flandre; d'y administrer la Justice à

tous ceux qui la demanderoient tant dans le criminel que dans le civil, à cette fin de mettre tout en œuvre, & de tout faire suivant les anciens tems, coutumes, privileges & libertés accoutumées à faire dans la Ville de Bruges, avant qu'elle fut occupée par les Ennemis: & dans l'année 1604, lorsqu'on arracha par les armes la Ville de l'Ecluse d'entre les mains & le pouvoir de l'Espagne, cela fut de nouveau confirmé & retabli en cette Ville-là, & on obtint un Aête & Commission de Leurs Hautes Puissances pour administrer au nombre de 9 Echevins, parmi lesquels seroit un Bourguemaître, le Droit & la Justice sur les Pays de Vrien. Que dans les precedens tems lesdits Pays ont été sous la juridiction dudit College. Que ledit Magistrat étoit informé que les habitans desdites cedées limites avoient déjà été déchargés du serment, ainsi priant que la juridiction sur iceux, autant qu'ils sont situés dans le Pays de Vrien, puisse, selon ce qui a été ci-devant pratiqué, être laissée audit Magistrat, & que la juridiction sur lesdites personnes puisse être ordonnée.

Hist. de Hollande 1697. jusques à nos jours.

Ann. 1716.

Les Etats avoient fait examiner par des Commissaires de leurs Corps les Articles du Traité de la Barriere. Ils en firent le rapport suivant.

Ayant examiné les Articles XVII, XVIII, XIX, XXII & XXIII. du Traité de la Barriere, & l'Article séparé, & ce qu'il y a encore à faire pour ce qui regarde tant les finances & la sûreté des Places cedées, que par rapport à la maniere de recevoir l'argent qui doit en provenir, aussi bien que des subsides, & cela avec le plus de ménage pour le faire venir au Comptoir général, ont rapporté que leur avis étoit.

Rapport des Commissaires de l'Etat en substance, du 17 Mars.

I. Que par raport au XVII. Article, que l'on doit presser la ligne, & les bornes limitrophes des limites en Flandre, & cela avant que de proceder à évaluer les revenus des Pays cedés qui doivent revenir à l'Etat, & pour leur administration; & qu'on pressera pour cela.

II. Touchant le XVIII. Article, touchant le Haut Quartier de Gueldre, par rapport aux droits du long de la Meuse qui sont levés à Venlo, & qui font partie des revenus de la partie de la Gueldre cedée à l'Etat, dont l'entrée est si petite, que les revenus ne peuvent pas suffire aux dépenses qui en doivent resulter, le Comptoir de Venlo sera mis sous l'administration du Conseil d'Etat & du College de l'Amirauté de la Meuse; ainsi qu'ils l'ont eu pendant la Guerre. D'ailleurs de faire pour le mieux, au plutôt une Convention sur un pied raisonnable sur les differends avec Sa Majesté le Roi de Prusse, sur la portion qu'il prétend sur les droits le long de la Meuse, tant à Venlo qu'à Ruremonde: ainsi l'on doit au plutôt traiter & en convenir entre Sa Majesté Impériale, Sa Majesté le Roi de Prusse, & l'Etat.

III. Touchant le XIX. Article, par rapport au subside du million, & 250 mille florins annuels, partie assigné sur les Provinces de Brabant & Flandres, dont le premier Quartier est échu le 15 de Fevrier dernier, l'on suspendra pour quelque tems les instances pour le paiement, puisque Sa Majesté Impériale n'y a pas encore mis ordre, & que l'Etat étant

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1716.

encore dans la recette des revenus des Pays cedés par la France on peut prendre là-dessus ce premier Quartier.

IV. Touchant le XXII. Article, où il est parlé des Negociations faites au tems de CHARLES II. sur son compte à la charge des Pays-Bas, d'abord que Sa Majesté Impériale y sera installée, on devra faire des instances afin que les Etats des Provinces des Pays-Bas Autrichiens passent & livrent les obligations pour le paiement des Capitaux & des Interêts d'une somme d'un million 624 mille florins, en conformité de l'obligation & de ce qui est stipulé dans ledit Article.

Pour ce qui regarde la Negociation de 576 mille florins, dont les interêts, & les termes d'acquit, doivent être payés par le Haut-Quartier de Gueldre, savoir 24 mille florins par an par le Haut-Quartier, 8 mille florins par Weert, Nederweert, & Willem, pour ce qui regarde le passé, il faut faire des instances auprès de Sa Majesté le Roi de Prusse pour la satisfaction de ce que Sa Majesté est redevable à proportion de la partie du Haut Quartier de Gueldre, possédée par Sa Majesté; & pour l'avenir il faudra en faire parler à Sa Majesté Impériale comme debiteur originaire, afin qu'on ait soin que les interêts & termes d'acquit annuels puissent être regulierement payés suivant le droit de Leurs Hautes Puissances; & on en parlera audit Haut Quartier en vertu de l'obligation passée par les Etats du dit Haut-Quartier.

V. Sur le XXIII. Article, où il est parlé des Negociations faites après la mort du Roi CHARLES II. il faut faire des instances pour l'enregistrement des obligations passées pour cela, en conformité dudit Article. Cependant ces instances doivent être différées jusques à l'inauguration de Sa Majesté Impériale.

VI. Pour ce qui regarde l'administration & la recette des revenus des Pays, qui doivent venir à l'Etat par les nouveaux limites en Flandres, pour y mettre ordre, il faudra attendre que les limites soient tirées. Cependant par toutes les informations prises les revenus de ces Pays-là sont fort minces, & l'on n'a pû jusques à présent apprendre, qu'ils puissent aller plus ni moins que 12. mille florins par an. Qu'il faille à présent établir de nouveaux Receveurs pour la recette de ces revenus, il semble que pour un plus grand menage, il faut les annexer à ceux des Receveurs de Flandres, comme y étant plus convenable, ainsi qu'on a fait en 1668, après la ratification de la fixation des limites en Flandres.

Enfin pour ce qui regarde le subside, puisque par l'Article Separé du Traité de la Barriere il est porté, que cette somme doit être payée au Receveur Général de Leurs Hautes Puissances, il faut s'y tenir, & si par la suite des tems il peut en résulter quelques inconveniens, on pourra en disposer alors sur un autre pied.

Ensuite de cela ils firent faire au Comte de Konigsegg une Représentation en ces termes.

Représen-
tation de
la part de
l'Etat au
Comte de

Que les Revenus donnés à ferme pour 3. ans doivent comprendre ceux de la Ville & Verge de Menin: Qu'il y avoit une grosse somme d'argent en avance. Ainsi que l'argent de cette ferme sera payé au Receveur de l'Etat, quoique pour le compte de l'Empereur, tandis que les Pays cedés

par la France ne seront pas remis à Sa Majesté Impériale & Catholique. Que l'Intendant Pestors declarera au Comte de Konigsegg que Leurs Hautes Puissances sont prêtes à faire cette remise, dès que l'affaire des Limites en Flandres sera faite selon le XVII. Article du Traité de la Barriere, à quoi elles y apporteront toute la facilité pour ôter tous les differends, & la terminer. Et en cas que ceux de Bruges, de Gand, & du Vrie continuent à refuser de faire la publication requise, on pourra trouver des expediens, pour ne pas en suspendre l'exécution; & que Leurs Hautes Puissances pourront se contenter, s'il est besoin, avec la presentation faite, de dispenser du serment dans les districts cedés, par les Commissaires envoyés par le Comte de Konigsegg, & qu'en même tems l'Etat en soit mis en possession. D'ailleurs que l'Intendant Pestors insistera sur le regulier paiement du subside, suivant le 19. Article, & le separé du dit Traité. A cette fin on puisse presenter les Receveurs qui doivent faire ce paiement, spécialement dans les Quartiers de Brabant & de Flandre, & combien chacun d'iceux devra paier. C'est afin que Leurs Hautes Puissances puissent savoir qui sont les Receveurs qui devront faire le paiement, & à qui elles doivent s'adresser, & en faire l'exécution en cas de besoin, le tout en conformité desdits Articles. Que cependant pour ce qui regarde le premier quartier pour le contingent, qu'il auroit fallu paier sur les subsides de Brabant & de Flandre, on doit le prendre sur les revenus des Pays cedés depuis le 15. de Novembre de l'année dernière, & dûs à l'Empereur. Le second quartier devant écheoir le 15. de Mai, on pourroit, suivant la proposition faite, le trouver, partie sur les avances faites par les Fermiers des revenus des Domaines dans les nouveaux Pays cedés, & partie sur les autres revenus desdits Pays, qui doivent entrer cette année courante. Cependant, considerant que le contingent du Brabant & de la Flandre étant païé hors de ces avances, les revenus des Pays cedés viennent par consequent à beaucoup diminuer, & plus que ces avances ne portent, & ainsi ne pourront ensuite suffire à satisfaire le contingent des Pays cedés dans le subside; c'est pourquoi LL. HH. PP. croient par-là, que seulement la moitié du contingent de Brabant & de Flandre pour le second quartier doit être pris hors de ces avances, & l'autre moitié hors des anticipations des fermiers des revenus de Brabant & de Flandre.

Les Etats, contre leur attente, étoient importunés, & toujours par rapport au Traité de la Barriere. Le Magistrat de Venlo, Ville cedée par ce Traité-là, se plaignit, comme si l'on y avoit fait breche. Ce fut cependant sur une bagatelle, & sur des raisons mal fondées. Le sujet en étoit un garçon de 12. ans. Il étoit né d'un Pere & d'une Mere Protestante. Celle-ci avoit passé en secondes nôces avec un Catholique, qui s'étoit habitué à Venlo. Elle y avoit, après s'être remariée, changé de Religion. Elle avoit fait élever cet Enfant dans la Romaine. Etant morte, ce Garçon étoit resté sous la direction du Beau pere. La Grand Mere & les Parains de l'Enfant, qui étoient en Frise, envoierent un Messager de la Province, pour le prendre. On voulut le faire échapper à Rure-

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

*Konig-
segg; du
Vendredi
10 Avril.
Ann. 1716.*

Secr. XIII. Hist. de Hollande, 1697, jusques à nos jours.
Ann. 1716.

monde. Le Commandant militaire le fit poursuivre, & l'on le ramena. La Magistrature s'écria là-dessus qu'on violoit les articles IX., & XVIII. du Traité de la Barrière. Après diverses procédures, auxquelles le Commandant avoit donné amiablement les mains, le Magistrat aiant manqué de parole le resultat fut que les Etats envoient ordre de faire livrer ce Garçon au Messager de la Province de Frise qui l'emmena. On ne crut pas par cet ordre de contrevenir à aucun engagement. C'est pourquoi on laissa crier ceux de Venlo, comme d'une chose fort peu importante. On attribua la manœuvre de ce Magistrat-là au Clergé Romain. On pretendoit qu'il jouoit sur tout de ses ressorts qu'on qualifioit d'envenimés. On distribua de sa part un Ecrit fort extravagant, comme s'il avoit été imprimé à Lille. L'Official Ecclesiastique de Tournai alla si loin, que de déclarer nul un Mariage de longues années entre un Soldat de Prusse, & une fille de Mons, de laquelle il avoit eu un enfant, & cela seulement parce qu'il avoit été fait par un Ministre Protestant. Outre ces irregularités, il y en eut de la part de la Cour Féodale de Ruremonde. Après que la Ville de ce nom fut remise aux Imperiaux, cette Cour-là voulut encore exercer sa Jurisdiction sur l'Amanie de Montfort, & la Ville de Venlo. Ces deux avoient cependant été cedées en forme par le Traité de Barrière. Elle alla si loin, que d'envoyer un Huissier à Venlo pour y faire des Exploits & quelque execution. Les Etats écrivirent au Drossard de Montfort, & au Magistrat de Venlo, de ne pas reconnoître la Cour de Justice de Ruremonde. Cependant, de la part de la Cour Féodale on tenta de s'attribuer & usurper quelque jurisdiction sur ce qui appartenoit à la Province de Gueldre. On parla enfin là-dessus à l'Envoyé de l'Empereur. On lui fit voir les Representations que cette Province-là avoit fait faire aux Etats par ses Deputés. Elles portoient en substance ce qui suit, avec la Reponse de cet Envoyé.

Représentation de ceux de Gueldre contre la Cour Féodale de Ruremonde ; du 23 Juillet.

Le Stadthouder des Fiefs de Ruremonde a cité par une Lettre du 18. Mars, & par une autre du Greffier des Fiefs du 11. Avril, Jean Zeger de Welvelt à Diepenbroeck pour repondre de son Fief. Celui-ci, comme Vassal des Etats de la Province de Gueldre, a eu recours à eux pour être maintenu dans son Fief. C'est puisque depuis l'an 1326., & ensuite jusques au present Vassal Jean Zeger, ce Fief a été reconnu relever du Comté de Zutphen. Ce qui a été reconnu à Arnhem l'an 1714., en lui donnant l'investiture dudit Fief, & confirmé cette année 1716., en Janvier, ainsi qu'il constoit par un Acte en Original de la Principauté de Gueldre & du Comté de Zutphen. Ainsi il étoit évident, que le Fief de Diepenbroeck a d'ancienneté relevé de ladite Principauté & Comté, & cela ne peut être revoqué en doute. Cependant, le Greffier de Ruremonde établit dans la citation, que de la part de la Maison de Diepenbroeck, comme aussi de la part des biens d'Ufting, les quatre dernières Investitures du Fief ont été prises à Ruremonde par Gerrit de Welfelt, Arnold de Welfelt, & Anne Marie de Welfelt, & en 1640. par Jean de Welfelt. Cela ne peut cependant point porter de préjudice au véritable Vassal, ces procédures aiant été faites sans sa connoissance, en tems de

guerre. C'est puisque depuis l'an 1526. jusqu'à présent ce Fief a relevé & été donné à Arnheim. Ainsi ce qu'on pose en fait, que l'Investiture a été donnée à Ruremonde, en commençant en 1603, 1625, 1627, 1628, 1636, 1641, 1661, 1662, ne peut avoir aucun lieu. C'est quoi que dans la Lettre du Greffier il soit dit, que le Roi d'Espagne par la Paix de Munster de 1648. se soit réservé la Souveraineté du Duché de Gueldre, & par conséquent tous les Fiefs étrangers, situés même dans l'Evêché de Munster, & dans les Pays de Juliers, de Cologne, de Liege &c.; mais cela est contredit de la part des Etats de la Principauté de Gueldre & du Comté de Zutphen, puisqu'il est notoire qu'ils sont les seuls Souverains de leur Pays, à Eux cédé par PHILIPPE IV. Roi d'Espagne pour lui & pour ses Successeurs, & cela sans aucune exception, ainsi qu'on peut le voir par le premier & le second Article de la Paix de Munster, dans lesquels les Provinces sont reconnues pour Souveraines, & en particulier celle de Gueldre, avec les Députés de laquelle on a spécialement traité, ainsi qu'ils sont même à la tête du Traité. Ainsi comme dans les Droits & Souveraineté de la Province se trouve aussi la Chambre des Fiefs & lesdits Fiefs tant intestins qu'étrangers, savoir ceux qui d'ancienneté ont relevé de la Province de Gueldre, & du Comté de Zutphen, ainsi qu'il en est aussi fait mention dans le 69. Article dudit Traité, il est par-là notoire que le Fief en question, relevant d'ancienneté de la Chambre Provinciale Féodale d'Arnheim, & y ayant été reconnu, doit y rester, ainsi que d'autres Fiefs, quoique situés hors de la Province, présentent journellement l'hommage, parce que le Droit féodal ne vient pas, ni n'est fondé, sur la situation des Fiefs, mais dans le Droit de la Chambre Féodale. Aussi le Roi d'Espagne n'a exigé la moindre réserve de Souveraineté ou titre du Duc de Gueldre, mais la Cession a été générale sans la moindre limitation. Par ledit Traité à l'Article 52. il a été seulement réservé pour le Roi d'Espagne, jusques à ce qu'on eût réglé un équivalent, le Haut-Quartier de Gueldre, mais sans que le moindre titre de Souveraineté ait été réservé sur la Province de Gueldre. Par conséquent, ce seroit contre toute raison, que par une provisionnelle réserve ou Cession d'une quatrième partie du tout, qu'on devroit même céder contre un équivalent, sans aucune autre stipulation, on veuille soutenir un Droit sur les Fiefs, situés hors de toute la Province, dont il a été fait entière Cession, en même tems que de la Souveraineté aux Etats de la Principauté de Gueldre & au Comté de Zutphen. On ne peut tirer en conséquence ce que quelques Feodataires dans le Pays de Juliers ou ailleurs, en ont pris l'Investiture à Ruremonde au lieu de la Chambre Féodale d'Arnheim, de laquelle ils sont du ressort, puisqu'on l'a ignoré à Arnheim; & c'est incontestable que l'Investiture abusive d'un Fief, faite par un Vassal à son peril, auprès d'un Seigneur Féodal, qui n'y a aucun *Directum Dominium*, ne prive pas de ce *Directum Dominium* le véritable Seigneur qui en est en possession. En tout cas, ces exemples mal fondés ne peuvent préjudicier audit Welvelt à Diepenbroeck, puisque d'ancienneté, tant lui, que ses Ancêtres, ont toujours jusques ici relevé de la Principauté de Gueldre, du Comté de Zutphen, & de la Cham-

Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.
—
Ann. 1716.
dit. ann.

*Représen-
tation des
Etats de
Gueldre
contre la
Chambre
Féodale de
Ruremonde
le 10. Mars
1716.*

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1716.

bre Feodale d'Arnhem. Du tems du feu Roi CHARLES II. d'Espagne, il y a eu une pareille dispute sur le Fief & les Moulins de Geldrop dans la Mairie de Bois-le-Duc, sur la plupart des mêmes fondemens qu'à présent; mais sur ce que de la part des Etats de Gueldre on en fit voir le vuide, ledit Fief resta, ainsi que d'ancienneté, à la Chambre Feodale d'Arnhem, de laquelle il relève encore. Par tout cela il paroît évidemment, que les Etats de la Principauté de Gueldre & du Comté de Zutphen ont un Droit incontestable à l'égard du *directum Dominium* sur tous les Fiefs, tant intérieurs, que situés dans des Pays étrangers, qui ont d'ancienneté relevé des Princes de Gueldre & des Comtes de Zutphen. C'est pourquoi, les Députés de Gueldre prioient Leurs Hautes Puissances qu'il leur plaisoit de maintenir la Province de Gueldre dans son Droit indisputable sur ce chapitre, & d'empêcher la Chambre Feodale de Ruremonde de soutenir de pareilles affaires qu'elle avance, & que ledit Welvelt ne soit point troublé, puis que les Etats de Gueldre lui ont interdit de se soumettre en cela à Ruremonde. Et qu'ainsi les Actes expédiés à cet égard soient tenus pour non faits, & cassés.

Mrs. les Etats Généraux ont là-dessus résolu de représenter au Baron de Heems le non-fondement de telles procédures de la Chambre Feodale de Ruremonde, & de s'abstenir de proceder plus outre, afin de prevenir des difficultés, qui pourroient autrement en resulter.

Aussi quelques jours après on en a parlé audit Baron de Heems, qui a dit, qu'il n'avoit aucune connoissance de cela, & qu'il en écriroit au Comte de Königsegg.

Cette Cour-là fit de nouveaux attentats. Cela donna lieu à faire une nouvelle Représentation, dont le contenu fondé sur des Articles historiques semble mériter d'être inséré ici.

Représen-
tation des
Etats de
Gueldre
contre la
Chambre
Feodale de
Ruremon-
de, du 4
d'Août.

C'est que celle-ci, outre ses attentats sur le Fief de Diepenbroeck, en fait de pareils sur la Seigneurie & le Village de Geldrop, contre laquelle la Cour de Ruremonde a donné un Mandement. Les Etats de Gueldre ne l'apprennent qu'avec surprise, & particulièrement à l'égard de Geldrop. C'est puisque depuis peu d'années on a fait voir que ce Village, & la Seigneurie avec tout ce qui en depend, depuis 1403. à toujours relevé de la Principauté de Gueldre & du Comté de Zutphen jusques en 1574. Qu'il pourroit être véritable que les moulins de Geldrop ont en partie relevé dans 1617, 1658. & quelques autres fois, de Ruremonde; mais cela ne doit être considéré que comme fait en tems de Guerre, & dans le tems que la Mairie de Bois-le-Duc étoit sous la Domination du Roi d'Espagne, aussi bien que le Quartier de Gueldre, comme aussi elles ne furent saisies par Alexandre de Lougin, qu'après la reclame de ses biens sous la Domination du Roi d'Espagne, & particulièrement situés en Brabant: ainsi ce qui est arrivé autrement à Ruremonde sans la connoissance de la Chambre Feodale d'Arnhem est nul. D'ailleurs, ces moulins en 1671. ont encore été reconnus relever d'elle, & enfin après il a été réglé en 1699. & reconnu de même. Ce qui est reconnu à Ruremonde. Aussi est

est-ce pour cela d'autant plus étonnant que sans de nouvelles raisons on prétende dans le Mandement qu'un pareil droit appartient à Sa Majesté Impériale & Catholique, comme Duc de Gueldre, &c. On a résolu là-dessus d'entrer à cet égard en Conférence avec le Baron de Heems.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Outre ces manœuvres des Cours de Ruremonde, il y en eut de la part des Pays Bas Autrichiens mêmes. Les Etats vouloient vaquer au Règlement du Paiement de l'argent fixé par le Traité de la Barrière. Un Député de la part de ces Pays-là devoit se rendre pour cela à la Haye. Sa venue tarδοit. Il s'étoit cependant déjà écoulé plus d'un quart d'an, sans qu'on eût fait là-dessus le moindre débours. Il y avoit en attendant des dépenses indispensables à faire. Elles étoient assignées sur cet argent-là. Il y avoit par exemple le paiement de 16 Compagnies Suisses, qui y avoient été réparties. Il y eut d'ailleurs de pauvres chicanes qu'on faisoit en ces Pays-là au préjudice des Etats. Ceux de Gand & de Bruges refusèrent de publier l'Article XVII. du Traité de la Barrière touchant les limites cédées en Flandre aux Etats. Ils firent un pareil refus de publier une Lettre du Comte de Konigsfegg, qui y étoit relative. Le prétexte de leur regimbement rouloit sur les vaines espérances d'obtenir de l'Empereur quelque altération sur cet Article-là, quoiqu'il eût été ratifié. Les autres lieux du District de la Flandre furent plus dociles. Ils publièrent tant l'Article que la Lettre du Comte de Konigsfegg. Ils y ajouterent seulement une Clause. Elle étoit que ce seroit sans préjudice. Cela fit que les Etats allèrent un peu bride en main pour remettre la Souveraineté des Villes & Pays cédés par la France. Le Comte de Konigsfegg en avoit demandé avec instance la remise. Il y eut aussi une dispute. Elle étoit desavantageuse à la Navigation sur la Meuse. Le Comte de Konigsfegg en avoit rétabli, par l'aveu des Etats, le péage à Navagne. Le Comte de Valsasine, Administrateur du Duché de Limbourg, prétendit que ce péage étoit de son ressort. Il l'établit à un lieu appelé Sheratte. Par-là les barques des Sujets des Etats, qui chargeoient à Liege, ne pouvoient pas descendre sans être exposées à payer le péage en ces deux endroits. Sur les plaintes qu'on en fit au Comte de Konigsfegg, il ordonna qu'on le payeroit provisionnellement à Sheratte, & qu'en ce cas il ne seroit pas payé à Navagne. Quelque remede que cela apportât à l'affaire en principal, il en résultoit cependant un autre inconvénient. Il consistoit en le retardement de la Navigation. Les barques perdoient bien du tems, en payant le péage à Sheratte, & en s'arrêtant à le vérifier à Navagne. L'affaire de l'extension des limites en Flandre sembloit être plus à cœur à ceux de la Flandre. Aussi les Etats souhaitoient-ils d'y mettre une fin. Ce fut pour cela qu'ils dressèrent déjà en Mai un Mémoire pour les régler en dernier ressort & qu'on fit communiquer au Comte de Konigsfegg, dont voici le contenu.

Ann. 1716.

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

*Mémoire comment l'on peut en dernier ressort régler les
Limites en Flandres entre Sa Majesté Impériale &
LL. HH. PP. du 2 Mai*

Les Limites doivent commencer du côté du Nord tirant vers le West au dessus de Heist, à environ une demi-lieue de - là au dessus de Gotewegh, & suivre comme s'ensuit.

Leurs Hautes Puissances ont extrême-
ment besoin de ce terrain comme
étant la tête des limites, pour y pou-
voir faire les requises Fortifications.

Leurs Hautes Puissances ont extrême-
ment besoin de ce terrain & ligne
pour pouvoir en former une inonda-
tion.

Leurs Hautes Puissances ont aussi
fort besoin de cette ligne & terrain,
pour pouvoir former l'inondation, &
avoir une communication avec le
Nord, afin de pouvoir en cas de né-
cessité fortifier de nouveau le Fort St.
Job.

Avec une droite ligne de la Mer,
environ le Sud-Sud-Est au dessus de
Gotewegh en traversant Evendyck
jusques à l'écoulement de l'Eau qui
vient des environs de Swanendamme:
de-là cette premiere ligne finit sui-
vant ledit écoulement jusques au pont
de Pierre entre Heist & Rams-Capel
environ un gros quart d'heure de l'E-
glise de Heist.

Depuis ledit écoulement d'eau à la
maison de plaisance de Jean Quinten
Weytz, & ensuite au pont, ou au
lieu nommé Koster-Heule, qui est
dans le chemin qui vient de Heyst:
de-là au demi Keerhoek jusques à la
Maison de Pottenbourg. De-là le
long du chemin vers West-Capel jus-
ques à Koster-Heustje. Ensuite le
long de l'écoulement qui court par
le Village de West-Capel nommée le
Krommewater qui passe Jean van
Hoevens-Heustje, près de la Maison
de plaisance du Sr. van Pruxe & se dé-
gorge dans le Canal le Swyne, en-
viron 60 Verges du pont de Swyne.
Ce Canal Swyne suit jusques à Prie-
hoek. De ce dernier suit le Canal
nommé le nouveau Swyne, jusques
à 40 fathoms après la notoire Ecluse.

Delà par une droite ligne à travers
du pont du Canal Springen à 20 toi-
ses du vest devant le vieux Fort St.
Job. De celui-ci avec une droite
ligne l'on va vers Middelbourg en
Flandres aussi loin contre le Westdyck
de l'embouchure de Lapschuurs. Le-
dit Westdyck suit jusques au nouveau

Le terrain de cette digue est de la dernière nécessité à Leurs Hautes Puissances pour la communication par ladite digue Graef-Jans, & pour y former l'inondation.

Ceci est aussi fort nécessaire pour pouvoir continuer l'inondation.

Ceci est extrêmement nécessaire à Leurs Hautes Puissances pour joindre l'inondation de devant la digue de Graef-Jans & celle du Sas, pour avoir communication par terre vers le Nord de l'Ecluse.

Dam, qui séparé l'embouchure du Lapschuurs du petit Polder Papen; & de ce nouveau Dam jusques aux vieux limites.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Des vieux limites on suit aux digues Zideling. De-là & de la digue Graef-Jans par les vieux limites à l'Ecluse St. Laurens, où l'écoulement des Eaux, & le cours des Eaux se joignent. De-là le long des anciennes digues nommé du Pays, ou celle de Graef-Jans, qui va droit & par le plus court vers le Buyrte nommé le Soleil.

De-là suit la digue de Graef-Jans, du côté du Nord près de Bouchoute jusques au coin des digues Philippiques, qui le séparé de la digue de Graef-Jans.

Pour joindre lesdites limites à ceux étendus du Sas de Gand on doit suivre la digue qui séparé St. Jean & le Polder Roo du Polder de Capelle jusques au coin qui séparé ledit Polder Roo de celui de St. Pierre nommé le Fosthorn. La digue entre le Polder Roo & celle de St. Pierre, jusques à Westdyck du Polder de Smalle Geland, qui séparé ce Polder & le Smalle Geland. Ensuite la digue entre Nicasius Polder & Smalle Geland jusques aux Moulins d'Assenade; de ces Moulins par une droite ligne tirant aux Moulins nommés les Houdlandts moulins jusques contre la grosse plaine ou chemin, qui va d'Assenade vers Selfate. Ensuite du côté du Nord-Est de ce chemin jusques au ressort de Selfate.

Aussi le village de Selfate suivant le XVII. Article du Traité de la Barrière ne peut-il être compris dans l'extension des limites, c'est pourquoi il faut le séparer, ainsi que l'Ingénieur Bommel a déjà remarqué.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Suivant cette spécifiée Séparation des Limites, le Village de West-Capel tombe dehors, avec la plus grande partie de son territoire; une partie du Polder Roo, & une portion du Polder Nicasius, & ensuite tout le Pays qui est situé au Sud West de la grande plaine, qui va d'Asfenade à Selsate, afin d'ôter autant qu'il est possible toutes les disputes sur le sens du XVII. Article du Traité de la Barriere, ainsi qu'il s'en suit par lesdits spécifiés limites pour en venir une fois à une fin totale.

Et ayant entendu les considérations & les avis des Sieurs Députés de Leurs Hautes Puissances à la Négociation de la Barriere, après une préalable délibération, il a été trouvé bon & entendu que la Copie de ce rapport de l'Ingénieur Bommel, avec les documens qui y sont relatifs, seront envoyés à l'Intendant Pestfers, & on le chargera de parler sur ce sujet-là au Comte de Konigsegg & de tâcher de régler l'affaire conformément à ce Mémoire.

On avoit pour cela fait aller sur les lieux des Ingénieurs de part & d'autre. Ceux-ci n'y pûrent tomber d'accord. Cependant, les Etats tâcherent de porter le Comte de Konigsegg à faire confronter ces Ingénieurs-là en sa présence & à celle de leur Intendant Pestfers. Ils devoient débattre entre eux les points dont ils disconvenaient. L'un & l'autre de ces Ingénieurs soutinrent avec opiniâtreté leurs différens plans. Par-là il n'y eut rien de conclu. Les Politiques regarderent cet incident comme un avant-coureur de la venue du Marquis de Prié. Aussi eut-on quelque notion que ce Marquis devoit proposer quelque modération dans l'extension de ces Limites. Cela ne seroit que pour appaiser les conclusions politiques dont ceux de Flandres étoient sur ce point-là fort agités. Les Etats continuoient sur cela à ne pas se presser de remettre aux Impériaux les Pays & Villes cédés par la France. Cependant, le tems étoit venu d'y changer les Magistratures. Le Comte de Konigsegg fit sur cela proposer aux Etats par leur Intendant Pestfers un expédient provisionnel pour y remédier. Il consistoit en ce qu'ils voulussent continuer seulement par écrit les Magistrats des Villes & Châtellenies en question jusques à ce qu'ils fussent remis en une manière due à Sa Majesté Impériale. Les Etats approuverent cet expédient, & le mirent en exécution. Ce Comte fit aussi prier les Etats de vouloir ordonner aux Villes & Châtellenies respectives de Flandres, qui n'avoient pas encore été remises, aussi bien qu'à la Ville de Tournai & du Tournais, de faire un paiement. Celui-ci étoit destiné à payer des Commissaires. Ceux-ci avoient été employés de la part de l'Empereur à des Conférences tenues à Lille, pour y régler les Limites avec la France. Cette dépense étoit assignée sur lesdites Villes & Châtellenies. Le Comte ne se servit pas pour faire cette demande des Députés de la Flandre & du Brabant, qui se trouvoient à la Haye, pour régler les affaires pécuniaires. La raison étoit, parce que ceux-ci ne vouloient entrer en aucune discussion qu'à l'arrivée du Marquis de Prié. Cependant, les Etats y consentirent. Ce fut cependant avec une clause. Elle portoit, que ce paiement ne réjailliroit pas à diminuer les charges ordinaires que les Etats en tiroient. Dans le tems qui s'écouloit, il se

passa diverses petites affaires & disputes de fort peu d'importance pour en parler. On attendoit avec impatience l'arrivée du Marquis de Prié. On se flattoit qu'on conviendrait aisément avec lui de tout ce qui pouvoit contribuer à cultiver une bonne intelligence avec l'Empereur, d'autant que ce Chef de l'Empire témoignoit toujours de sa part une inclination pour cela.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Le Marquis de Prié arriva enfin de Vienne au commencement d'Octobre. Le jour suivant accompagné de l'Envoyé Impérial il fut bien 4 heures durant avec le Conseiller Pensionnaire. Le Trésorier de la Généralité fut deux jours après bien deux heures avec ce Marquis là. Celui-ci fonda dans ces conversations les dispositions de la République. Cela regardoit tant l'extension des limites en Flandres, que les subsides annuels, stipulés dans le Traité de la Barrière en faveur de ladite République. Cela venoit de ce que les Etats des Pays-Bas Autrichiens prétendoient que l'Empereur n'avoit pas pu entrer en de pareils engagements sans les consulter, & en avoir même l'approbation suivant leurs anciens privilèges. Quelques Ministres, & même des Membres des Etats furent faire des visites à ce Marquis. Ils s'aperçurent dans les conversations avec lui que l'exécution du Traité de la Barrière paroissoit avoir un train d'être terminée. D'autant que le Marquis aussi bien que les Députés des Etats de Brabant & de Flandres étoient à la Haye en vûe d'ôter cette pierre d'achoppement. Avec tout cela quelques-uns des principaux Membres des Etats craignoient l'habileté consommée de ce Marquis. On remarquoit que ce Ministre Impérial avoit des manieres insinuanes & moderées, & en même tems fort réservées. Ces manieres, disoient-ils, étoient les plus dangereuses pour les Négociations, & l'on perdoit toujours du terrain avec des Ministres d'un pareil calibre, & qui savent se contenir. On remarquoit aussi que ses paroles étoient pesées & glacées. Il ne s'émouvoit nullement sur ce que des Membres des Etats lui disoient dans les conversations, avec ardeur, dont il profitoit à loisir. Il parloit avec moins de froideur & de réserve par rapport à la restitution de la Citadelle de Liege & Huy. Il faisoit entendre qu'il seroit agréable à Sa Majesté Impériale qu'elle se fît sans en venir à leur démolition, d'autant que ces deux Places ne pourroient être d'aucun préjudice aux Etats. Il ne parla point de la satisfaction touchant l'affront fait aux troupes des Etats à Bonn. Il donna à connoître qu'il laissoit cette affaire-là à l'Envoyé Heems, qui en avoit eu jusques là le maniement. Cependant, comme celui-ci n'avoit rien avancé qui fut réellement satisfaisant, on s'étoit aperçû qu'il n'avoit rien proposé, qui ne fût du ressort de la Cour de l'Electeur de Cologne, par où l'on conçût de la méfiance de sa partialité pour cet Electeur-là.

Le Marquis, pour venir au fait de ses Commissions, demanda une Conférence avec les Députés des Etats. Comme en faisant un abrégé de ce qu'il y dit, l'on pourroit ne pas s'expliquer entierement, l'on trouve à propos d'insérer ici le contenu de la Conférence dans toute son étendue, qui ne fut après qu'en abrégé dans une Résolution postérieure des Etats.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Rapport étendu fait à Leurs Hautes Puissances de ce que le Marquis de Prié dit dans la Conférence du 15 Octobre dernier & qui n'étoit contenu qu'en abrégé dans la Résolution de Leurs Hautes Puissances du 20, qui fut remise audit Marquis le Vendredi suivant 23.

Ann. 1716.

Rapport
étendu
de la
Conférence
eue avec
le Mar-
quis de
Prié, le
15. Oct.

Les Sieurs de Broeckhuysen & autres Députés de Leurs Hautes Puissances commis aux affaires étrangères, ayant été en Conférence avec les Sieurs Marquis de Prié, & Baron de Heems, ont rapporté que ledit Sr. Marquis de Prié a avancé dans ladite Conférence aux Sieurs Députés, que Sa Majesté Impériale ayant établi le Seigneur Prince Eugene de Savoye pour Gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, qui ne pourroit encore s'y rendre, avoit chargé ledit Sr. Marquis de Prié, & muni d'un Plein-pouvoir de se charger dudit Gouvernement en l'absence dudit Seigneur Prince Eugene de Savoye, & diriger son voyage par ce Pays-ci. C'étoit avec ordre d'assurer Leurs Hautes Puissances de l'inclination de Sa Majesté Impériale pour l'Etat, & de son intention de vivre avec elles en bonne amitié & intelligence; sans que l'affection de Sa Majesté Impériale pour l'Etat soit aucunement changée par le tems. Après ces assurances, ce Marquis avoit parlé du Traité de la Barriere, lequel Sa Majesté Impériale étoit portée d'observer sincèrement, & d'autant plus que Sa Majesté Impériale étoit persuadée, que ce qui avoit été accordé à l'Etat par ledit Traité, n'étoit pas perdu pour Sa Majesté Impériale, comme étant donné à un Etat que Sa Majesté Impériale regardoit comme un garant de la conservation desdits Pays-Bas.

Qu'il n'étoit pas inconnu à Leurs Hautes Puissances que les sujets desdits Pays-Bas avoient fait des plaintes & des remontrances à Sa Majesté Impériale contre ledit Traité, comme si par icelui on donnoit atteinte à leurs privileges, nonobstant que par la réduction desdits Pays-Bas, la Grande-Bretagne & l'Etat ayent au nom de Sa Majesté Impériale & Catholique, de la maniere la plus forte, déclaré & assuré, que lesdits Pays seroient conservés dans leurs Droits & Privileges; ce qui avoit ensuite été confirmé par Sa Majesté Impériale.

Que ledit Sr. Marquis de Prié espéroit que Leurs Hautes Puissances voudroient bien contribuer à ôter, autant qu'il est possible, ces plaintes & les mauvaises impressions, qui étoient par-là données aux peuples desdits Pays.

Qu'il étoit prêt d'entrer en Négociation avec les Sieurs Députés de Leurs Hautes Puissances sur quelques points dudit Traité, qui étoient obscurs, douteux, ou indécis, & de régler le tout sur un bon pied. Que les points, par lesquels ceux des Pays-Bas Autrichiens se trouvoient aggravés, regardoient principalement les 4 suivans.

I. Qu'on n'avoit pas pris un suffisant soin pour la conservation de la Religion Catholique, désirant à cet égard que ce qui est dit dans le VIII. Article du Traité, puisse pareillement être applicable aux IX. & XVIII. Articles.

II. Que par l'extension des Limites de l'Etat en Flandres & par la Cession faite pour cela à l'Etat, on donnoit atteinte à leurs privilèges, suivant lesquels l'on ne pouvoit, sans le consentement des Etats de Flandres, démembrer aucune portion de la Province. Cependant le maintien de ces Privilèges leur avoit été promis.

*Hist. de
Hollande.
1697 jus-
ques à nos
jours.*

Que les membres de Flandres se plaignent sur cet Article de ce que la pêche des Pêcheurs de Blanckenbourg pourroit par-là être diminuée ou restreinte; & que l'Etat venant à être le maître des Ecluses, les Pays de Flandres pourroient être en tout tems inondés & l'écoulement des eaux empêché.

III. Que le subside annuel de 500 mille écus promis à l'Etat étoit trop onéreux, & ne pouvoit être supporté par les Pays-Bas; & que l'Empereur n'étoit pas en état d'envoyer, de ses autres Pays héréditaires, des subsides aux Pays-Bas. Que les revenus & autres rentes de Sa Majesté Impériale & Catholique dans les Pays-Bas Autrichiens, étoient pour la plus grande partie absorbés par les rentes & intérêts des Capitaux qui avoient été depuis quelques années négociés sur iceux: ainsi il en resteroit peu de libres, pour les subsides qui seroient annuellement accordés par les Provinces, d'où il faut tirer l'entretien des Troupes de Sa Majesté Impériale qu'elle doit avoir dans les Pays-Bas au nombre de 18 mille hommes. C'est sans compter les charges du Gouvernement civil. Que les Provinces ont le droit d'accorder, ou de ne pas accorder ces subsides, & se plaignent que par l'assignation de ces subsides, on venoit à leur ôter la liberté de leur consentement, & qu'une telle assignation, & l'exécution à laquelle elles seroient soumises par manque de paiement suivant l'Article séparé, tendroit contre leurs Droits & Privilèges.

Et IV. que ceux desdits Pays-Bas Autrichiens s'écrient sur le XXVI. Article, qui règle sur quel pied les droits d'entrée & de sortie doivent être payés, par où leur Commerce tomberoit en décadence. Et puisque cet Article n'est que provisionnel, jusques à ce qu'on en soit ultérieurement convenu, Sa Majesté Impériale & Catholique souhaitoit qu'on fit sur cela une ultérieure convention, & qu'on pût en convenir dans le tems de six mois.

Que ledit Sr. Marquis avoit requis que ces points pussent être réglés à une commune satisfaction; ajoutant qu'il ne pouvoit rester ici que peu de jours, parce que sa présence étoit nécessaire à Bruxelles.

Pour en venir à la Résolution en Réponse, le Trésorier Général Hôp & le Secrétaire du Conseil d'Etat de Slingeland, deux des plus habiles & des plus clair-voyans de la République, eurent des Conférences avec les Etats Généraux. Le Résultat en fut une Résolution en date du 20. L'on en fit un mystère sacré. Cependant la voici, avec les Instructions pour une autre Conférence.

SECT. XIII. *Extrait des Régistres des Résolutions de Leurs Hautes Puissances
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*
les *Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas,*
le *Mardi 20 Octobre 1716.*

Résolu-
tion
commu-
niquée
au Mar-
quis de
Prié, du
20. Oct.

Oui le rapport du Sieur de Broeckhuysen, & les autres Députés de Leurs Hautes Puissances commis aux affaires de la Barriere, qui ont en conséquence, & pour satisfaire à leur Résolution Commissoriale du 15 du présent mois, examiné avec quelques Députés du Conseil d'Etat, ce que le Sieur Marquis de Prié, établi par Sa Majesté Impériale & Catholique, pour Vice-Gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, en l'absence du Prince Eugene de Savoye, & Monsieur le Baron de Heems, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Impériale & Catholique, ont représenté auxdits leurs Députés dans une Conférence, consistant premierement en l'assurance de l'affection de Sa Majesté Impériale & Catholique envers l'Etat, & de l'intention de sadite Majesté d'observer le Traité de la Barriere, dernièrement conclu; & tendant à ce que pour ôter des Grieffs, quelques points qui seroient obscurs, douteux ou indécis, fussent de nouveau réglés; spécialement à l'égard de la Religion, le Subside, les Limites en Flandres, & le Commerce: le tout amplement mentionné dans les Notules ou Actes dudit 15 du présent mois. Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & arrêté, qu'il sera donné en Réponse à ladite Proposition desdits Sieurs Marquis de Prié, & Baron de Heems; que Leurs Hautes Puissances sont très-obligées à sadite Majesté Impériale & Catholique de la forte assurance qu'elle leur a de nouveau bien voulu donner de la constante affection pour cet Etat. Qu'elles regardent comme une preuve de cette affection, la bonté que Sa Majesté Impériale & Catholique a eu de faire, que ledit Sieur Marquis de Prié ait pris sa route par ici, pour leur en faire donner cette agréable assurance. Que comme elles ont toujours extrêmement estimé l'affection & l'amitié de Sa Majesté Impériale & Catholique, elles les mettent encore, & les mettront toujours au plus haut prix, ne feront rien de plus volontiers, que de donner des preuves réelles de leur reconnoissance là-dessus, dans toutes les occasions, & qu'elles compteront pour un honneur & pour un bonheur de pouvoir vivre avec Sa Majesté Impériale & Catholique en une bonne confiance & correspondance pour l'avancement de mutuels intérêts.

Qu'elles voient avec plaisir que Sa Majesté Impériale & Catholique a choisi ledit Sieur Marquis de Prié pour Vice-Gouverneur des Pays-Bas Autrichiens.

Qu'elles lui souhaitent, par rapport au Gouvernement, tout succès & satisfaction; que pour le bien commun, elles entretiendront volontiers avec lui toute bonne correspondance; & le remercient de la peine, qu'il a bien voulu prendre de diriger son voyage par ici.

Que Leurs Hautes Puissances ne reçoivent pas avec moins de plaisir l'assurance de Sa Majesté Impériale & Catholique que son intention est d'observer le Traité de la Barriere. Que Leurs Hautes Puissances con-
fi-

fidèrent que le meilleur lien de l'Union est l'observation des Traités conclus, leur pensée étant aussi de satisfaire audit Traité en toutes ses parties.

Que pour ce qui regarde les Grieffs que quelques unes des Provinces des Pays Bas Autrichiens alléguent contre ledit Traité, Leurs Hautes Puissances trouvent que ces Grieffs sont proposés hors de tems, vû que ledit Traité de la Barriere entre Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & Leurs Hautes Puissances, n'a point été conclu, qu'après une longue Négociation, pendant laquelle on a pû se faire informer à plein du côté de Sa Majesté Impériale & Catholique de la Constitution & des Privileges des Pays Bas Autrichiens.

Que les Etats desdits Pays-Bas lui ont pû représenter leurs Droits & leurs Intérêts, & qu'à présent ce n'est pas le tems d'en venir à une nouvelle discussion à cet égard. Que l'Etat en considération de la grande estime, que Leurs Hautes Puissances font de l'amitié de Sa Majesté Impériale & Catholique, s'est désté de plusieurs points importants, & s'est contenté de très-médiocres avantages; de sorte qu'on ne peut s'attendre avec justice, qu'après un Traité conclu, on voulût encore amoindrir lesdits avantages.

Que quant à la mention, que l'on fait de la Religion, Leurs Hautes Puissances ont eu à cet égard toute la condescendance qu'on pouvoit exiger d'elles avec raison. Que ce qui est conclu dans le 8 & 9 Article est clair, & ne demande ni éclaircissement, ni interprétation, & qu'on ne peut sans incongruité répliquer en ces Articles à ce qui est dit à ce sujet dans l'Article 18; & qu'ainsi il n'y a point de raison de faire aucun changement à cet égard.

Que pour ce qu'on voudroit soutenir de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique qu'il y auroit quelque obscurité en quelque partie du 17 Article, qui parle des limites en Flandres, Leurs Hautes Puissances sont prêtes d'entrer au plutôt dans l'éclaircissement nécessaire que cet Article pourroit demander, sans néanmoins se départir du Traité, & à condition que le susdit Article, autant qu'il ne demande aucun éclaircissement, sera incessamment exécuté.

Que pour ce qui concerne le Subside promis à l'Etat par le Traité, il est certainement très modéré & très petit, en comparaison de la charge, que l'Etat a pris sur lui par ledit Traité: cette charge consistant en l'entretien de deux cinquiemes de 35 ou du moins de 30 mille hommes, pour les Garnisons des Places de la Barriere, & aux fraix des Fortifications des Places de la Barriere, des Magasins, des Etats Majors, & Officiers des Places, qui montent ensemble pour le moins au double desdits Subsidés. Lesquels fraix indispensables auroient dû être portés par Sa Majesté Impériale & Catholique seule. Ce qui étant considéré, l'on ne peut avec aucune raison exiger de Leurs Hautes Puissances qu'elles se départent en aucune maniere du Subside stipulé, & qui est si médiocre, ou de la sûreté de l'exécution, dans laquelle l'on s'est engagé à cet égard, & tous les inconvéniens allégués cesseront dès qu'on satisfera précisément aux termes fixés.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1716.

Qu'enfin pour ce qui est du point du Commerce, Leurs Hautes Puissances sont portées d'entrer conjointement avec Sa Majesté Britannique en Négociation avec Sa Majesté Impériale & Catholique pour un Traité de Commerce, conformément à l'Article 26 du Traité de la Barrière. Que Leurs Hautes Puissances étant de sentiment qu'on doit se tenir audit Traité de la Barrière, elles sont disposées & portées de l'exécuter en toutes les parties, qui dépendent d'elles, dans l'attente que de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique les ordres seront donnés pour la prompte exécution dudit Traité, & des Actes qui y sont relatifs, & ce dans tous les points qui sont restés sans exécution, & qui sont insérés au bas des présentes.

Outre ce que dessus, on déclarera de la part de Leurs Hautes Puissances, qu'elles sont semblablement portées d'exécuter l'Article 27 du Traité, touchant la démolition de la Citadelle de Liège & du Château & Fort de Huy, aussitôt après l'accommodement à la satisfaction raisonnable de Leurs Hautes Puissances, des différends au sujet de la démolition & Garnison de Bonn, telle que Leurs Hautes Puissances puissent s'y confier, croyant avoir par rapport à l'un & à l'autre de ces deux points un droit incontestable, & de plus un intérêt commun avec Sa Majesté Impériale & Catholique & avec l'Empire; & aussitôt qu'elles auront satisfaction de l'affront fait à l'Etat en la personne de leur Commandant & des Troupes, qui ont servi à la Garnison de Bonn, & en ce qu'on a retenu par voye de fait l'Artillerie & les Munitions appartenantes à l'Etat.

Que Leurs Hautes Puissances ne doutant point que s'étant expliquées plus d'une fois sur la démolition de Bonn, accepté la Médiation de Sa Majesté Impériale & Catholique, au sujet de la satisfaction, qui leur est due pour ledit affront, & qu'ayant fait voir tant de condescendance & tant de considération pour les sentimens de Sa Majesté Impériale & Catholique, autant qu'il peut aucunement convenir avec la sûreté & l'honneur de leur Etat, ledit Sr. Marquis de Prié ne soit suffisamment instruit & autorisé sur ce point-là, & que Leurs Hautes Puissances demandent qu'il veuille s'expliquer à cet égard.

A quoi l'on ajoutera, que c'est notoirement la faute de Son Altesse Electorale de Cologne, & non pas celle de Leurs Hautes Puissances, qu'elles se trouvent obligées de tenir leur Garnison dans ladite Citadelle, Château & Fort, & outre la charge de la Garnison, porter celle de l'entretien des Fortifications, des Magasins, du feu, de la chandelle, & du reste. Toutes lesquelles dépenses se sont trouvées durant la Guerre, sur les subides que les Etats du Pays de Liège payoient à l'Etat, & lesquelles depuis la Paix devoient être venues à la charge desdits Etats, si l'Etat n'avoit, par la maniere d'agir de l'Electeur de Cologne, été empêché de retirer la Garnison des susdites Citadelle, Château & Fort.

Que la modération de Leurs Hautes Puissances a été telle que d'avoir supporté lesdites dépenses depuis la Paix, sans qu'il en ait rien coûté au pays de Liège, mais aussi, qu'on ne peut exiger de Leurs Hautes Puissances de continuer sur ce pied-là.

Et ledit Sr. Broeckhuysen & autres Députés de Leurs Hautes Puissan-

ces pour les affaires étrangères sont requis & commis par ces présentes de donner dans une Conférence connoissance de ce que dessus auxdits Sieurs Marquis de Prié & Baron de Heems, & de leur remettre en main ledit Mémoire.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Et comme Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne est contractante, & garante dudit Traité de la Barrière, lesdits Srs. Députés de Leurs Hautes Puissances sont requis de communiquer premièrement la présente Résolution de Leurs Hautes Puissances au Sr. de Cadogan Ambassadeur Extraordinaire, & au Sr. Walpole, Ministre de la Grande Bretagne, afin qu'ils veuillent bien seconder ce que dessus de la manière la plus forte auprès de Mr. le Marquis de Prié, & de Mr. le Baron de Heems.

Ann. 1716.

On ajouta à cette Résolution un Mémoire que les Etats avoient dressé, pour faire voir que de la part de l'Empereur l'on n'avoit pas exécuté certains points du Traité de la Barrière, & dont on demandoit le redressement. Voici ce Mémoire.

Le point de l'Artillerie appartenant à l'Etat, laquelle suivant le 15 Article doit être transportée hors des places, qui ont été rendues à Sa Majesté Impériale & Catholique, ou laissée en payement, n'est pas encore finalement ajusté, ni l'acte séparé du 30 Janvier 1716. relatif à cet Article n'est pas non plus exécuté à plusieurs égards. C'est pourquoi le Sieur Marquis de Prié est requis de donner les ordres pour cela, aussitôt après son arrivée à Bruxelles, où les Officiers de part & d'autre l'attendent avec les listes & les informations nécessaires. L'Article 17 qui parle de la séparation des limites en Flandres, & l'Acte séparé du 30 Janvier 1716, qui y est relatif, ne sont pas encore exécutés en tout ni en partie. On dispute pourquoi il faudra faire une nouvelle délégation sur la nouvelle Carte qui en a été faite, & à cette fin l'Ingénieur Impérial, lequel a fait la Carte, doit être mandé de revoir ici les Pays qui, suivant cette nouvelle désignation viendront à l'Etat, doivent être donnés réellement à l'Etat par Sa Majesté Impériale & Catholique; les comptoirs des droits d'entrée & de sortie, en tant qu'ils doivent être changés par la nouvelle séparation des limites qui doivent être réglés. L'évaluation du revenu, lequel le Gouverneur tire des Pays qui viendront à l'Etat, & le renouvellement des Octrois doit être fait, & enfin le Fort appelé Rodenhauseu doit être rasé.

Mémoire touchant les Points non exécutés du Traité de Barrière, du 20 Octob.

Le Roi de Prusse soutient être lésé à plusieurs égards par le 18 Article qui parle du Haut Quartier de Gueldre, & prétend en particulier avoir droit aux droits d'entrée & de sortie le long de la Meuse, à l'avenant de la partie du Haut-Quartier qui a été cédé à Sa Majesté par l'Empereur, faisant provisionnellement lever 4. parties des droits qu'on leve à Ruremonde & à Venlo, au détriment du Commerce de la Meuse, & au désavantage des droits de l'Empereur & de l'Etat. C'est pourquoi la Protestation qui a été faite de la part de Sa Majesté Prussienne, contenant tous les griefs de Sa Majesté contre le Traité, sera communiquée au Sr. Marquis de Prié, avec instance que Sa Majesté Impériale & Catho-

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1716.

lique veuille mettre à couvert l'Etat des prétensions du Roi de Prusse, & prendre des mesures avec Leurs Hautes Puissances au sujet des droits d'entrée & de sortie le long de la Meuse. Sa Majesté Prussienne reste aussi en défaut de fournir son contingent dans les intérêts annuels de 567 mille florins levés en 1692 sur les subsides du Haut-Quartier de Gueldre; & comme Sa Majesté Impériale & Catholique, comme Successeur du Roi CHARLES II, est le principal débiteur; & qu'outre cela elle doit aussi payer sa portion des intérêts à l'avenant de la partie qu'elle possède dans le Haut-Quartier, le Sr. Marquis de Prié est requis de procurer que Sa Majesté Impériale & Catholique pourvoie, non seulement à sa portion; mais aussi particulièrement que Sa Majesté Prussienne, comme ayant acquis par cession la plus grande partie du Haut-Quartier, fournisse sa portion, tant pour le tems à venir, que pour le passé, à commencer depuis la réduction du Haut-Quartier. Surtout le Sieur Marquis de Prié est requis de procurer l'exécution du 19 Article, qui parle du subsidie des 1250 mille florins, & de l'Article séparé qui y est relatif, puisque la somme que l'Etat tire par provision des Villes & Chateaux cédées en Flandres, n'est pas à beaucoup près un équivalent du susdit subsidie.

Mémoire
touchant
les Peines
non exécu-
tes du Trai-
té de Bar-
rière, du
20 Octob.

Outre ce qui est dû sur le 18 Article, des intérêts du Capital de 567 mille florins, il est à remarquer sur le Mémoire des Capitaux levés du vivant du Roi CHARLES II, inséré dans l'Article XXII, qu'il y a un Capital de 800 mille florins, négocié sur les revenus de la Province de Namur & de celle de Limbourg, dont Sa Majesté Impériale & Catholique est en possession, sans en faire payer les intérêts, quoique l'on ait fait des instances pour cela de la part de l'Etat.

Irem encore un Capital de 1624 mille florins, négocié sur les subsides des Provinces en général, pour lequel Sa Majesté Impériale & Catholique par le 22 Article, pour le payement de 200 mille florins par an, a promis de faire passer son obligation au plus tard dans deux mois du jour de la Ratification du Traité, sans que ces obligations aient encore été passées, ni que le moindre payement ait été fait. L'enregistrement de la Négociation, faite pendant le Gouvernement provisionnel de la Grande Bretagne & de l'Etat, & mentionné au 23 Article, n'est pas encore fait, quoique de ce côté-ci on le demande avec instance à Bruxelles. Outre cela il y a outre les Capitaux négociés, mentionnés en ces Articles, un Capital de 700 mille florins, empruntés sur la Poste générale, & sur lequel il y a 106195-12 florins d'intérêt en arriere. I. Parce que le revenu des Postes est détourné à d'autres usages contre la claire teneur des obligations. II. Parce que le revenu des Postes est fort diminué par une quantité de Franchises & par d'autres abus &c. Et III. parce que les Comptoirs des Postes des Provinces de Luxembourg, de Namur & de Limbourg ne sont pas encore mis sous la Poste générale.

Il y a encore parmi les Capitaux, compris dans le 23 Article, un de 400 mille; un de 300 mille, & un de 340,625 mille florins, faisant ensemble un million 40 mille 625 florins, sur quoi les Receveurs des

droits d'entrée & de sortie à Gand & à Ostende sont redevables de 247 mille 78 florins & deux sols. Et comme les ordres pour payer en dix ans, le Capital & les intérêts, dépêchés en 1710 par le Conseil des Finances à Bruxelles sur les respectifs Receveurs des droits d'entrée & de sortie à Gand, Bruges & Ostende, sont calculés de telle manière, comme si annuellement une partie du Capital seroit remboursée, précisément au jour échu, & que l'intérêt auroit diminué d'année en année, ce qui n'a pû se faire par le défaut du paiement sur les 247 mille 78 florins & 2 sols, il faudra nécessairement changer tous les ordres, qui ont été donnés & régler le paiement sur un autre pied.

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

Ann. 1716.

NONOBTANT que le contenu de la Conférence, la Résolution en Réponse, & le Mémoire qu'on vient d'insérer, ayent été pris de source sur les originaux, il y eut cependant quelques autres particularités verbales, dont on avoit trouvé à propos de ne pas faire mention dans le Rapport, comme superflues. En raisonnant sur les 4 points de la Conférence, il y eut quelques petites disputes. Par rapport au premier touchant la Religion & à son exercice, le Marquis dit que c'étoit contre la dignité de Sa Majesté Impériale de le permettre sur le pied de l'extension que les Etats exigeoient. Que ce qui étoit déclaré dans l'Article XVIII du Traité de la Barrière en cédant quelque partie de la Gueldre aux Etats, & qui avoit quelque relation à ce qui regardoit la Religion, devoit être entendu pour tout ce qui avoit été de même cédé. Les Etats répondoient qu'ils avoient déjà fait des Collations Ecclésiastiques en quelques endroits. C'étoit justement là-dessus que les Impériaux s'écrioient. Les Députés des Pays-Bas Autrichiens s'écrioient de même sur ces affaires de Religion. Ils se servoient de ce charlateneux & universel Orvietan des Politiques, pour faire altérer le second point de l'extension des Limites en Flandres. Le Marquis se laissa échapper, nonobstant sa retenue, que les Etats & leurs Députés à Anvers avoient abusé, tant le Comte de Konigsegg, que la Cour Impériale même. Cela avoit été en alléguant, que cette extension étoit fort peu de chose, & qu'il ne s'agissoit que d'un seul village avec quelques Poldres de petit terrain. Ce Marquis, aussi-bien que le Baron de Heems, se plaignirent même du Lord Cadogan. Ils dirent que celui-ci avoit supposé, & même assuré par la connoissance qu'il avoit de ce terrain, qu'il s'agissoit de peu de chose. L'on avoit pourtant trouvé que cette extension de Limites comprendroit plus de trente mille arpens de terre. D'ailleurs ils soutinrent que les Etats, pour amplifier cette extension, avoient avancé qu'on devoit tirer une ligne droite vers un lieu qui ne subsistoit pas, vû qu'il étoit imaginaire. On devoit de-là en tirer une à un autre endroit, ainsi qu'il étoit spécifié dans l'Article XVII du Traité de la Barrière. Touchant le 3^e. article des Subsidies annuels, le Marquis assura que Sa Majesté Impériale étoit disposée à y satisfaire, pourvu que cela fût possible. Que les Pays Bas Autrichiens étoient épuisés, accablés de dettes, pour lesquelles il falloit payer 600 mille florins d'intérêt par an. Ils étoient par conséquent dans une impuissance pareille à celle où la République disoit de se trouver pour

SECT. XIII. le paiement de ses dettes. Que les revenus de ces Pays-là étoient tellement diminués, délabrés, & hypothéqués pour des dettes, qu'il étoit impossible de les forcer à payer de si grosses sommes. Qu'on avoit accordé de si gros subsides annuels, pour ce que les Etats même avoient exigé que l'Empereur entretînt en ces Pays-là 18 mille hommes, pendant qu'eux n'y en auroient que 12 mille, & que ce nombre d'Impériaux étoit excessif. Relativement au Commerce, les Etats ne régimboient point à envoyer des Députés à Bruxelles pour en convenir. Cependant, un point le plus scabreux étoit que les Députés des Pays Bas Autrichiens s'écrioient sur ce que le paiement des sommes accordées aux Etats Généraux devoit se faire à chaque trimestre. Ils demandoient avec instance qu'on fît une altération à ce qui étoit dit, que par manque de la promptitude nécessaire à déboursier la somme, les Etats pouvoient procéder aux moyens de contrainte & d'exécution, & même par voie de fait &c. Cette contrainte, exécution, & voie de fait ne plaisoit nullement à ces Députés-là. Les Etats ne pouvoient cependant pas se relâcher là-dessus, à moins que de vouloir que les payemens traînaient en de furieuses longueurs. Le passé instruisoit assez sur ce qu'on pouvoit attendre pour l'avenir. Comme ces payemens avoient été retardés, le Comte de Konigsegg avoit cependant agi là-dessus fort généreusement. Les Etats lui avoient fait parler quelques semaines auparavant pour qu'il leur fit payer par les Etats du Tournefis le subside ordinaire. Il seroit en diminution des 500 mille Ecus. Le Comte avoit répondu, qu'il n'avoit pas été d'avis qu'on demandât ce subside ordinaire comme pour le passé de la part des Etats Généraux. Cependant puisque cela tendoit à la diminution des 500 mille Ecus, il étoit de sentiment que les Etats envoyassent de leur part quelqu'un & dépêchassent des Lettres requises pour la Convocation des Etats du Tournefis pour leur faire la demande de leurs subsides annuels. Il ajouta même qu'il écrivoit à ces derniers pour leur dire de les payer aux Etats Généraux. Ceux-ci avoient cependant une attention exacte pour découvrir les pensées du Marquis de Prié. Ils furent avertis qu'il méditoit de leur susciter des chicanes. Ils prirent là-dessus quelque résolution. Elle rouloit sur quelque relachement sur l'extension des limites en Flandres. On l'envoya aux Provinces respectives pour avoir leur sentiment là-dessus. Il fallut cette démarche, parce que le Traité de la Barrière avoit été ratifié par leur concours. L'on ne pouvoit par conséquent pas y faire quelque altération sans leur avis. Celui-ci pouvoit traîner, parce que les Etats de ces Provinces ne s'assembloient pas assez souvent. Ils avoient fait le dessein d'en faire remettre le résultat à Bruxelles au Marquis qui paroïssoit sur son départ. Il avoit apporté avec lui de la part de l'Empereur deux portraits de ce Chef de l'Empire enrichis de Diamans. L'un étoit pour le Lord Cadogan, & l'autre pour le Député des Etats Vanden Berg, qui avoit été Député des Etats à Bruxelles depuis 1706. Il y avoit eu l'Administration Provisionnelle des Pays-Bas, conjointement avec un Ministre de la Grande Bretagne. Le Lord Cadogan accepta d'abord ce présent. Le Député Vanden Berg le refusa civilement. Il se ravisa cependant. Ce fut après le sentiment des principaux Membres des Etats, qui tendoit à

Hist. de Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1716.

ne pas le refuser : & ainsi il l'accepta. Le Marquis dit à l'un & à l'autre, que c'étoit en reconnoissance de leur bonne Administration du Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens. Le Lord Cadogan n'y avoit cependant pas eu part, que fort peu en ces derniers tems. Les Députés de ces Pays-là y trouverent à redire. Ils étoient dans l'indiscrete supposition que cette leur Administration n'avoit pas mérité de reconnoissance.

*Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Ann. 1716.

Quoi qu'on s'attendît que ce Marquis seroit parti, ainsi qu'il l'avoit dit, il resta cependant à la Haye. On chercha avec soin la cause de cette manœuvre. On sait de source, qu'elle consistoit dans l'attente de quelque Lettre de la Cour Impériale. La raison étoit que les Instructions, qu'il en avoit, lui avoient été données avant que la Cour Impériale fût informée d'une nouvelle Alliance qui étoit sur le tapis avec la France, & dont on parlera ci-après. Ainsi il attendoit d'en recevoir sur un pied plus convenable à ces conjonctures. Il en reçut, & il se disposa à partir, ainsi qu'il fit le onze de Novembre. Les États ne voulurent pas le laisser partir sans lui donner quelque satisfaction. A cet effet, après quelques conférences entre les États & le Conseil d'Etat, on lui envoya quelques Députés. Ceux-ci eurent ordre de l'assurer que les deux points de la Religion & du Commerce ne rencontrant pas une difficulté essentielle, & y en ayant beaucoup sur les deux autres de l'extension des Limites en Flandres, & touchant le Subside, les États pour les terminer étoient disposés à se relâcher de beaucoup sur l'extension des Limites. En cette vue, ils se départiroient de plusieurs Villages, qui devoient y être compris, & se contenteroient d'un seul. Par rapport au Subside, ils se relâcheroient de 100 mille écus sur les 500 mille. Cette assurance ne fut donnée que verbalement. Ce fut pourtant avec promesse que dans peu de jours on prendroit une Résolution formelle là dessus. Celle-ci seroit ensuite envoyée à leur Intendant Pesters, pour convenir après cela avec le Marquis de l'exécution du Traité de la Barrière. Avant le départ de ce Marquis, l'Envoyé de l'Empereur notifia de la part de Sa Majesté Impériale dans des termes les plus obligeans l'heureuse prise de Temeswaer au Président de semaine.

Cette bonne nouvelle fut suivie quelque peu de jours après par une qui étoit désolante. Elle porta la mort de l'Archiduc arrivée le 4 de Novembre. Elle fut généralement reçue avec une douleur extrême. Elle sembla porter quelque influence sur les Négociations importantes qu'il y avoit sur le tapis depuis quelques mois, touchant différens Traités. L'on va entreprendre de donner les éclaircissements sur ce qui y avoit donné & y donnoit lieu; & qui fit que l'exécution de celui de la Barrière fut différée.

Au commencement de cette année, l'Ambassadeur de France fit une demande aux États. Elle regardoit la Neutralité des Pays-Bas Autrichiens. Cette proposition fut envoyée aux Provinces respectives pour savoir leur sentiment là-dessus. D'ailleurs, une telle convention ne pourroit se faire sans un commun accord avec la Cour Impériale & celle de la Grande Bretagne. Aussi les États leur en firent-ils part. La dernière fit savoir aux États ses sentimens là-dessus. Ils tendoient à en décliner la propo-

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1716.

sition. Comme l'Ambassadeur de France se donnoit beaucoup de mouvement, il demanda avec empressement d'avoir une Réponse là dessus de la part des Etats. Ceux-ci firent au commencement de Mars prier à une Conférence les Ministres de l'Empereur & de la Grande Bretagne, mais séparément l'un après l'autre. Ils demanderent au premier s'il n'avoit pas reçu de réponse de sa Cour sur cette proposition ? Il leur répondit qu'il en avoit reçu une. Elle étoit avec un ordre de ne pas la donner que les Etats ne la lui demandassent. Que puisqu'ils la requéroient, il la leur donneroit en peu de mots. Elle portoit en substance, que Sa Majesté Impériale trouvoit cette proposition irraisonnable & inacceptable. Cependant il ajouta que l'Empereur vouloit bien en toucher quelque chose au Roi de la Grande Bretagne. On admit ensuite à une Conférence le Ministre Britannique pour savoir la réponse de sa Cour sur ce sujet-là. Celui-ci dit que le Roi son Maître ne pouvoit pas entrer dans une pareille affaire. La raison étoit que les Pays-Bas Autrichiens se trouvant appartenir alors à l'Empereur, il falloit s'adresser à Sa Majesté Impériale même, qui en étoit le Souverain. Par-là l'on trouva que ces deux Ministres-là, sans cependant avoir rien concerté auparavant entr'eux, se jetoient la balle l'un sur l'autre, pour ne rien dire de positif. Aussi la demande de la France parut-elle, dans les circonstances actuelles, ne contenir que quelque vuë cachée. Sur cela les Etats envoyèrent leur Président de semaine pour en faire part à l'Ambassadeur de France, qui n'en parut pas fort content. On découvrit par des intelligences secrètes, que la France n'avoit fait faire cette demande, que pour traverser une Négociation, qu'elle avoit découverte. Elle étoit entre l'Empereur & le Roi de la Grande Bretagne, pour un Traité défensif. Il y étoit supposé que la République de Hollande y devoit accéder, sur la proposition qu'on lui en feroit. L'Ambassadeur de France, voyant que l'affaire de la Neutralité des Pays-Bas n'avoit pas servi de pierre d'achoppement à ses vues d'empêcher la conclusion de ce Traité, demanda ouvertement que sa Cour pût y entrer par des raisons qu'il y déduisit. Il fit cette démarche après qu'il eut appris que le Roi de la Grande Bretagne avoit fait remettre par son Ministre Horace Walpole le 10 de Mars la Copie du Traité, dont le Comte de Volkra étoit convenu de la part de l'Empereur avec la Cour de la Grande Bretagne. Il y avoit eu bien des corrections. Il ne fut cependant signé que le 25 de Mai.

Ce ne fut qu'à la fin de l'année 1718, qu'on détermina enfin l'affaire de la Barriere, comme l'on voit par la piece suivante.

CONVENTION entre Sa Majesté Impériale & Catholique, le Roi de la Grande-Bretagne, & les Etats Généraux, touchant l'exécution de quelques articles & points du Traité de Barriere du 15 Novembre 1715, signée à la Haye le 22 Décembre 1718.

Le Traité de Barriere, conclu le 15 de Novembre 1715 entre Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, n'ayant pu
avoir

avoir son exécution à l'égard de quelques Articles, à cause des difficultés, qu'on y a rencontrées, & Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, & LL. HH. PP., étant également portées à lever ces difficultés par les moyens les plus convenables, afin de parvenir au but qu'on s'est proposé par ledit Traité, & pour établir d'autant mieux les fondemens d'une solide amitié & bonne intelligence, à laquelle on est porté de part & d'autre, Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, & Leurs Hautes Puissances ont nommé & commis pour traiter & en convenir; sçavoir, Sa Majesté Impériale & Catholique, le Sieur *Hercule Joseph Louis Turinetti Marquis de Prié* & de Pancalier, Comte de Mitterbourg & de Castillon; Seigneur de Saint Servolo & Castelnovo, de Fridaw & Rabonstein en Autriche, de Schiurge Belvar, & Saint Miclos en Hongrie, Grand d'Espagne, Chevalier de l'ordre de l'Annonciade, Conseiller intime d'Etat de Sa Majesté Impériale & Catholique, son Ministre Plénipotentiaire pour le Gouvernement des Pays-Bas, Ambassadeur Plénipotentiaire pour la conclusion & signature du présent Traité, pour l'exécution de celui de la barriere: Sa Majesté Britannique, le Sieur *Guillaume Comte de Cadogan*, Vicomte de Couversham, Baron de Reding & d'Oukley, Général d'Infanterie, Colonel du second Régiment des Gardes à pied, Gouverneur de l'Isle de Wight, Maître de la Garderobe, Conseiller d'Etat, Chevalier du très noble & très-ancien ordre de St. André, & son Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire auprès des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies: & Leurs Hautes Puissances les Sieurs *Jean van Wynbergen*, Seigneur de Glinthorst, du Corps de la Noblesse du quartier de Veluwe, en la Province de Gueldre; *Wigbolt van der Does*, Seigneur de Noortwyck, de l'ordre de la Noblesse d'Hollande & Westfrise, Grand Baillif & Dyckgrave de Rhynland; *Antoine Heinsius*, Conseiller Pensionnaire, Garde du grand Sceau, & Surintendant des fiefs de la Province de la Hollande & Westfrise; *Adrien Velters*, ci-devant Echevin, Sénateur & Pensionnaire de la Ville de Middelbourg en Zeelande; *Gerard Godart Taats van Amerongen*, Chanoine du Chapitre de St. Jean à Utrecht, Assesseur dans le Conseil des Elus, composant le premier Membre des Etats de la Province d'Utrecht, Grand Veneur de la même Province, & Assesseur au Conseil des Heemrades de la Riviere de Leck; *Dancker de Kempenaar*, Sénateur de la Ville de Harlingen en Frise; *Everhard Rouse*, Bourgemaitre de la Ville de Deventer en Overijssel; & *Eger Tamminga*, Seigneur en Zeeryp, Enum, Leerumus & t'Zandt; tous respectivement Députés en notre Assemblée de la part des Etats de Gueldre, de Hollande & West-Frise, de Zeelande, d'Utrecht, de Frise, d'Overijssel, & de Groningue & Ommelandes; lesquels en vertu de leurs Plein-pouvoirs respectifs, après avoir conféré plusieurs fois ensemble, sont convenus de la maniere suivante.

I. Comme il est survenu des difficultés au sujet de l'Article 17 dudit Traité de la Barriere, qui regarde la sûreté des Frontieres, & l'extension des limites de Leurs Hautes Puissances en Flandre, dont il pourroit résulter des inconveniens, qu'on souhaite de part & d'autre de prévenir,

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

on est convenu de substituer le présent Article au lieu dudit Article 17. Sa Majesté Impériale & Catholique agréée & approuve, que pour l'avenir les Limites des Etats Généraux en Flandre commenceront à la Mer au Nord-Ouest du Fort de St. Paul, à présent démoli, lequel Sa Majesté leur cède avec dix verges de terrain, de quatorze pieds la verge, autour de l'avant-fossé du côté d'Ouest, & au Sud: & l'on tirera une ligne droite depuis la Digue, qui est au Sud dudit Fort, marquée par la lettre A. sur la Carte figurative, qui en a été formée & signée de part & d'autre, à travers le Polder nommé Hasegras, jusques à la jonction de la Digue de Crommendyk marqué B., en allant le long d'un Fossé, qui se trouve à l'Ouest de ladite Digue démolie, & ensuite au Canal nommé Neeuwghedelt, marqué C., lequel on suivra jusques à Neeuwghedelt Dryhoek, marqué D., de-là les nouvelles limites iront le long d'un Watergang, & Fossé, marqués E., jusques à la ligne marquée F., lesquels Watergang & Fossé demeureront à Sa Majesté. De la lettre F. l'on continuera le long de ladite ligne jusques au de-là du Bureau de Sa Majesté Impériale & Catholique, marqué G. dans un Angle rentrant de la Digue, duquel on traversera le petit Polder sur l'alignement d'un Fossé jusques au coulant d'Eau de l'Ecluse noire, en le continuant sur la pointe d'une Redoute, ou Traverse, qui est sur la Digue, au de-là des deux Canaux de Soute, & de Soute, marquée H., près du Fort de St. Donas, lequel Sa Majesté Impériale & Catholique cède en pleine souveraineté & propriété aux Etats Généraux, de même que la souveraineté de tout le terrain situé au Nord de la ligne, marquée ci-dessus, moyennant que les portes des Ecluses audit Fort seront & resteront ôtées en tems de paix, & qu'il sera permis aux Intéressés d'en baisser les Seuls au niveau de celui de l'Ecluse noire, & d'en faire la visite quand ils le trouveront nécessaire; afin qu'en tems de Paix l'eau ait toujours son libre coulant à la Mer.

Dudit poste les nouvelles limites retourneront le long du pied extérieur de la Digue, vers le Polder nommé le Bout du Monde; de-là, le long de la Digue de Mer, comme il est marqué sur la Carte, jusques aux anciennes limites à la coupure d'une Digue, qui ferme la creque de Lapschure, marquée I., & appartiendra à Leurs Hautes Puissances, en souveraineté, le Terrain situé au Nord de cette ligne.

L'on suivra de-là les anciennes limites jusques au Barbara Polder, auquel les nouvelles limites entreront & commenceront au pied de la Digue, en allant le long de ce Polder, & de Lauraine Polder, jusques à la longue Rue, marquée K., en les continuant à la Ligne droite le long de la même Rue, jusques à la Digue, qui va de Bouckhoute au Havre de Bouckhoute, marquée L., & de-là elles entreront dans le Capelle Polder, & continueront en ligne droite, jusques à un Angle rentrant du Gravejansdyk, marquée M., & iront de-là le long de la Digue, jusques au Polder rouge.

Sa Majesté Impériale & Catholique cède en pleine souveraineté à Leurs Hautes Puissances les Barbara Polder, Lauraine Polder, Capelle Polder & le Polder rouge, excepté ce qui est réservé par la ligne marquée ci-

dessus, dans les Capelle, & Lauraine Polders, qui restera à Sa Majesté Impériale & Catholique.

Leurs Hautes Puissances permettent aux Intéressés des Ecluses de Bouckhout, de les remettre où elles ont été ci devant, & que lesdites Ecluses ayent les coulans d'eau directement à la Mer, comme ils l'avoient avant la dernière Guerre.

Il sera permis à Leurs Hautes Puissances en tems de guerre, lorsque la nécessité de la défense & sûreté de leurs Frontières l'exigera, d'occuper & faire fortifier les postes nécessaires dans le Graafjansdyk & Zydlingsdyk.

A l'égard de la Ville du Sas-de-Gand, les limites seront étendues jusques à la distance de deux tiers de deux mille pas géométriques autour de la ville, en commençant aux angles des Bastions, lesquels finiront du côté de Zelfate, sur le point de leurs anciennes limites au bord du Canal du Sas.

Et pour la conservation du bas Escaut, & la communication entre le Brabant & la Flandre des Etats Généraux, Sa Majesté Impériale & Catholique cède en pleine & entière souveraineté, aux Etats Généraux, le Village & Polder de Doel, comme aussi les Polders de Ste. Anne & Ketenisse; bien entendu, que le territoire de Leurs Hautes Puissances ne s'étendra entre les Forts de la Perle & de Liefkenshoek, qu'à mi-chemin, ou à distance égale des deux Forts.

Sa Majesté Impériale & Catholique remettra, aussitôt que la Barrière sera attaquée, ou la Guerre commencée, la garde du Fort de la Perle à Leurs Hautes Puissances, à condition néanmoins, que la guerre venant à cesser, Elles remettront ledit Fort de la Perle à Sa Majesté Impériale & Catholique, comme aussi les Postes qu'elles auront occupés dans le Graafjansdyk & Zydlingsdyk.

Leurs Hautes Puissances promettent de plus, que si à l'occasion de la cession de quelques Ecluses (dont les Habitans de la Flandre Autrichienne conserveront le libre usage en tems de paix) ils vinssent à souffrir quelque dommage ou préjudice, tant par les Commandans, que par d'autres Officiers militaires, que non seulement les Etats Généraux y remédieront incessamment, mais aussi qu'ils dédommageront les intéressés.

Et puisque par cette nouvelle situation des limites, il faudra changer les Bureaux, pour prévenir les fraudes, à quoi Sa Majesté Impériale & Catholique, & Leurs Hautes Puissances sont également intéressées, on conviendra des lieux pour l'établissement desdits Bureaux, & des précautions ultérieures qu'on jugera convenir de prendre.

Il est de plus stipulé, qu'une juste évaluation sera faite dans le terme de trois mois, des revenus, que le Souverain tire des Terres qui se trouveront cédées à Leurs Hautes Puissances par cet Article, comme aussi de ce que le Souverain a profité par le renouvellement des Octrois, sur le pied qu'ils ont été accordés depuis trente ans en-deçà, à être déduits & défalqués sur le subside annuel de cinq cens mille Ecus, sans que pour cette évaluation on pourra retarder le paiement dudit subside. Lesquelles Terres ne pourront être chargées d'impositions, ni d'autres taxes au delà

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
qu'à nos
jours.

de ce qu'elles contribuent à présent dans les charges publiques, suivant ladi-
te évaluation qui en sera faite.

La Religion Catholique Romaine sera conservée & maintenue aux lieux
ci dessus cédés, comme à présent, & avec la même liberté d'exercice pu-
blic, & dans la même étendue qu'on a stipulé cette liberté par l'Arti-
cle dix-huit du Traité de Barriere.

Les Propriétaires des Terres & autres Biens, situés dans l'étendue des-
dites cessions, en retiendront la pleine propriété & jouissance, avec
toutes les Prérogatives & Droits y attachés, nuls réservés, nuls excep-
tés, & seront de plus les Seigneurs particuliers des mêmes Terres &
Biens continués & maintenus dans la propriété & possession paisible des
Juridictions, qui leur y appartiennent en tous degrés de justice, haute,
moyenne & basse, comme les uns & les autres en ont joui jusques
à présent.

Le Fort de Rodenhuyse sera rasé, & les différends touchant le Canal
de Bruges seront remis à la décision d'Arbitres neutres, à choisir de part
& d'autre, bien entendu que par la cession du Fort de St. Donas, ceux
de la Ville de l'Ecluse n'auront pas plus de droit sur ledit Canal qu'avant
cette cession.

Au moyen des cessions comprises dans cet Article, Leurs Hautes Puissan-
ces se désistent de toutes les autres Terres & Lieux, qui leur ont été
cédés par l'Article 17 du Traité de Barriere, lesquels demeureront com-
me auparavant sous la Domination de Sa Majesté Impériale & Catholique.

II. Comme Sa Majesté Impériale & Catholique a promis par l'Article
19 du Traité de la Barriere, de payer annuellement à Leurs Hautes Puissan-
ces les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, la somme de cinq
cens mille Ecus, faisant un million deux cens cinquante mille florins de
Hollande, aux termes marqués par ledit Traité, en considération des
grands fraix & dépenses extraordinaires, auxquelles les Seigneurs Etats
Généraux sont indispensablement obligés, tant pour entretenir le grand
nombre de Troupes qu'ils se sont engagés par ledit Traité de tenir dans
les Villes & Places de la Barriere, que pour subvenir aux grosses char-
ges, absolument nécessaires pour l'entretien & réparation des Fortifications
desdites Places, & pour les pourvoir de Munitions de guerre & de bouche.

Et Sa Majesté voulant que sa promesse soit exécutée ponctuellement
selon la teneur dudit Article 19, ayant pour cet effet fait connoître à
Leurs Hautes Puissances les difficultés, & les inconvéniens qui pour-
roient se rencontrer dans l'exécution dudit Article, comme aussi de l'Arti-
cle séparé dudit Traité, par rapport aux assignations données sur les sub-
sides des Provinces de Brabant & de Flandres, & les Quartiers, Districts,
& Chatelenies y énoncées, pour la somme de 640000 florins de Hollande.

Sa Majesté Impériale & Catholique, & les Seigneurs Etats Généraux,
sont convenus d'une autre forme de réparation, & d'une autre hypothèque
spéciale, qui sera surrogée à la place des susdites hypothèques, & assi-
gnations sur le subside des Provinces de Brabant & de Flandres, par des-
sus l'hypothèque générale sur tous les revenus des Pays Bas Autrichiens,
stipulé par ledit Traité.

Sçavoir, que Sa Majesté Impériale & Catholique, pour assurer & faciliter d'autant plus le paiement dudit subside de cinq cens mille Ecus, ou un million deux cens cinquante mille florins monnoye de Hollande par an, assigne une somme de sept cens mille florins de Hollande, ou deux cens quatre-vingts mille Ecus, au lieu de celle de six cens dix mille florins, répartie sur les Pays, les Villes, Chatellenies, & Dépendances retrocédées par la France, dont les revenus consistent dans les aides, & subsides desdites Villes & Chatellenies, les moyens courans communément appellés les Droits des quatre Membres de Flandres, & autres Droits Dominiaux, les quatre Patars par Bonnier, & autres impositions pour les Fortifications; le Rachat des Cantines Militaires, les émolumens, ustensiles, & autres gratifications, qui se payoient du tems que lesdites Villes & Chatellenies étoient au pouvoir de la France, aux Intendans, Gouverneurs & autres Officiers de l'Etat Major des Places; & généralement tous les Droits & Impositions, dont Leurs Hautes Puissances ont joui jusques à présent en tout, ou en partie, sans exception quelconque.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

A condition qu'on n'y pourra faire aucune diminution, ni changement, qui puisse porter du préjudice à ladite hypothèque.

L'adjudication de la Ferme desdits Droits des quatre Membres de Flandres, se fera en public, & aux plus offrans, bien entendu, qu'en cas d'insolvabilité des Fermiers & de leurs cautions, Sa Majesté Impériale & Catholique suppléera à des autres branches & revenus des Villes & Chatellenies susmentionnées, ou de ses revenus Domainiaux dans les autres Pays-Bas Autrichiens, ce qui pourroit manquer par-là, à la somme de sept cens mille florins, par an.

Et lorsqu'il s'agira de quelque modération, par laquelle les revenus de ladite Ferme, ou des Aides, & autres Droits & Impositions, ci-dessus spécifiés, feroient hors d'état de produire la somme entière de sept cens mille florins, on ne pourra l'accorder qu'après qu'on aura pourvu à cette modération par quelque autre moyen suffisant, à leur contentement.

Assigne & affecte Sa Majesté Impériale & Catholique les cinq cens cinquante mille florins de Hollande, ou deux cens vingt mille Ecus restans, sur tous les revenus des Bureaux susmentionnés des Droits d'entrée & de sortie des Pays Bas Autrichiens, qui ne sont engagés que subsidiairement à Leurs Hautes Puissances pour des levées d'argent, faites par Elles en plusieurs rencontres, ou pour des rentes constituées dans le Pays, & autres pareilles charges fixes.

Sçavoir, les Bureaux de Bruxelles, de Burgerhout, de Tirlemont, de Turnhout, de Charleroi, de Mons, d'Ath, de Beaumont, de Courtray, d'Ypres, de Tournay, de Nieuport, de la Province de Luxembourg, & de celle de Malines, lesquels tous ensemble, & chacun en particulier, serviront d'hypothèque spéciale pour ladite somme, de cinq cens cinquante mille florins de Hollande.

Et pour plus grande sûreté du paiement de ladite somme, engagé Sa Majesté sur le pied d'un fonds subsidiaire & supplétoire la somme de deux cens cinquante mille florins de Hollande par an, du premier & du plus clair revenu des Bureaux, des Droits d'entrée & de sortie de Gand,

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Bruges, & Ostende, promettant de les faire décharger entièrement dans cinq années, de ce qui reste à payer pour le remboursement & intérêts d'un million quarante mille six cents vingt-cinq florins, qui ont été levés en 1710 sur ces trois Bureaux.

Promet aussi Sa Majesté, qu'on ne fera aucun changement dans les Droits d'entrée & de sortie, qui pourroit en diminuer le revenu au préjudice de l'hypothèque.

Et si Sa Majesté dans la suite du tems jugeoit nécessaire de faire quelque changement à la levée desdits Droits, par lequel ils seroient diminués, on ne pourra établir ce changement qu'après qu'on aura assigné un fonds suffisant pour suppléer à cette diminution.

Ordonne Sa Majesté Impériale & Catholique dès à présent, & par cette Convention au Receveur Général des Finances de Sa Majesté, & à celui qui sera établi en chef pour les susdits Pays retrocedés, qu'en vertu de la présente, & sur une Copie d'icelle, ils aient à payer de trois en trois mois, à commencer au premier de ce mois de Décembre de l'année mil sept cent dix-huit, au Receveur Général des Etats Généraux, sçavoir celui desdits Pays retrocedés en telles especes d'argent, ou telle monnoye qu'on reçoit aux Bureaux, Jusqu'à la somme de deux cents quatre-vingts mille Ecus, ou de sept cents mille florins de Hollande, & le Receveur Général des Finances de Sa Majesté dans la Ville d'Anvers aussi un juste quartal de la somme restante de cinq cents cinquante mille florins, ou 200 vingt mille Ecus, sans attendre d'autre ordre ou assignation, la présente leur devant servir d'ordre ou d'assignation dès à présent & pour-lors, & lesdits payemens leur seront passés en compte à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique, comme s'ils les avoient fait à Elle-même.

Quant aux arrérages dudit subside de cinq mille Ecus, ou un million deux cents cinquante mille florins de Hollande par an, échus depuis le 15 du mois de Novembre 1715, jour de la signature du Traité de la Barriere, jusqu'au dernier du mois de Novembre passé, on est convenu, pour éviter toute discussion touchant le rapport pendant ledit terme, des revenus des Villes & Chatellenies retrocedées par la France; qui n'ont pas excédé trois cents mille Ecus par an, toutes charges déduites, comme Leurs Hautes Puissances l'ont fait voir par les états qu'Elles en ont fait dresser & communiquer, & qui ont été examinés par un des Commis des Finances de Sa Majesté Impériale & Catholique. Et pour finir de même les contestations survenues à cause de l'inexécution de quelques Articles dudit Traité au sujet du paiement desdits arrérages, depuis le 15 de Novembre 1715, jusques au premier de Janvier 1718, que de la part des Etats Généraux on a fait monter au de-là de quatre cents mille Ecus, Leurs Hautes Puissances se contenteront pour tous ces arrérages depuis le 15 de Novembre 1715, jusqu'audit premier Janvier 1718, de deux cents mille Ecus, ou de cinq cents mille florins de Hollande payables par vingt mille Ecus par an, jusques à l'extinction de cette somme totale, pourvu que le subside entier leur soit payé, depuis le commencement de la présente année de la maniere suivante.

Sçavoir que les arrérages des huit premiers mois de la présente année, faisant la somme de 333333 florins 6 sols 8 deniers de Hollande, seront payés de la même manière, par portions de 20000 écus par an, comme dit est, immédiatement après les payemens desdits arrérages des années précédentes.

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

Pour sûreté du paiement des uns & des autres, Sa Majesté Impériale & Catholique engage & affecte, par forme d'hypothèque spéciale, les Droits d'entrée & de sortie des Bureaux de Gand, Bruges & Ostende, par dessus & sans préjudice de l'engagement subsidiaire desdits Bureaux pour la somme de 250000 florins de Hollande par an, stipulée par la présente Convention.

Pour plus grande sûreté de quoi les Administrateurs Généraux des Droits d'entrée & de sortie se chargeront par l'Acte de soumission qu'ils passeront pour le paiement annuel de cinq cens cinquante mille florins de Hollande, pendant les six premières portions ou termes desdits arrérages: & après l'expiration du tems de leur contrat ou recette, le reste sera payé par quartal, par les nouveaux Administrateurs, ou par ceux qui auront alors la régie & recette desdits Droits à Gand, Bruges & Ostende, de la manière & sous les engagements, stipulés pour l'assurance du paiement des cinq cens cinquante mille florins.

Le surplus, ou les trois mois restans des arrérages de la présente année, faisant la somme de cent vingt-cinq mille florins de Hollande, sera payé en mil sept cent dix-neuf & vingt, Sa Majesté Impériale & Catholique affectant spécialement à ce paiement les revenus des Villes & Chatellenies retrocedées par la France, par dessus & sans préjudice de l'affectation des sept cens mille florins par an, faite par cette Convention.

Leurs Hautes Puissances jouiront des revenus des Pays retrocedés, jusques au dernier du mois de Novembre passé, & Elles pourront procéder par voye d'exécution aux revenus desdites Villes & Chatellenies, échus & à écheoir, jusques au dernier du mois de Novembre passé, & se servir pour cet effet des mêmes moyens d'exécution contre les Etats, (à la réserve des Ecclesiastiques) Magistrats, Villes & Chatellenies, Fermiers & autres, qu'elles ont stipulés pour le recouvrement des cent mille florins par an, assignés sur lesdits revenus, & se pourront servir aussi des mêmes moyens à l'égard des cent vingt-cinq mille florins, qui leur sont assignés conformément à l'Article précédent.

Et comme Sa Majesté a donné ses Droits d'entrée & de sortie en administration & direction, avec obligation aux Directeurs desdits Droits de payer annuellement une somme fixe, au plus grand profit des Finances de Sa Majesté, les Administrateurs Généraux, ou Directeurs desdits Droits passeront un Acte, par lequel ils s'obligeront, sous condamnation volontaire, laquelle sera décrétée par le Grand Conseil de Malines, & par ceux de Brabant & de Flandre, de payer de trois en trois mois, pendant tout le tems de leur administration, ledit quartal de la somme de cinq cens cinquante mille florins de Hollande, au Receveur Général des Provinces Unies, ou à ses ordres, dit est, & le présent Ar-

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

ticle suffira, pour la décharge desdits Administrateurs, ou Directeurs, avec la Quittance dudit Receveur Général des Provinces Unies.

Lesdits Administrateurs Généraux, ou Directeurs, s'obligeront par le même Acte de rembourser dans cinq années en payemens égaux, ce qui reste à payer aux Etats Généraux en remboursement des susdits un million quarante mille six cents vingt-cinq florins, levés en mil sept cent dix, sur les Bureaux de Gand, Bruges & Ostende, avec les intérêts qui écherront chaque année, afin qu'au bout de cinq ans ces Bureaux soient entièrement déchargés de ladite levée.

Et au défaut du paiement de la manière réglée ci-dessus, tant des sommes du subside de cinq cents mille Ecus, ou un million deux cents cinquante mille florins, monnoie de Hollande, que dudit remboursement, pourront les Seigneurs Etats Généraux procéder aux moyens de contrainte & d'exécution, même par voye de fait, contre le Receveur Général des Finances de Sa Majesté, & contre celui des Pays retrocedés, qui seront l'un & l'autre responsables, & pourront être exécutés pour les Receveurs particuliers & subalternes, des fonds assignés dans leurs départemens, s'ils venoient, tant les susdits premiers, que les autres, à détourner quelque chose de leur recette générale, ou particuliere, au préjudice de ce qui est porté par la présente Convention; bien entendu, que cet article n'aura lieu contre le Receveur Général des Finances, qu'en cas de régie des Droits d'entrée & de sortie.

Sa Majesté accorde le même Droit d'exécution tant contre les Bureaux engagés ci-dessus par hypothèque spéciale, que contre les Bureaux engagés subsidiairement au défaut des premiers, & contre les fonds même dudit Pays retrocedé, comme aussi contre les Etats, excepté contre les Ecclésiastiques, & contre les Magistrats des Villes & Chatelenies dudit Pays retrocedé, s'ils venoient à faire difficulté, ou à porter de trop longs délais, à répartir & fournir les Impositions qu'ils doivent à Sa Majesté Impériale & Catholique.

Et cette exécution contre lesdits Etats, excepté les Ecclésiastiques, & contre lesdits Magistrats, se fera au nom & de la part de Sa Majesté, & de la manière accoutumée, Sa Majesté autorisant à cet effet les Gouverneurs des Places de la Barriere, qui lui ont prêté serment, & y soumettant lesdits Etats, excepté les Ecclésiastiques, & lesdits Magistrats, en vertu de la présente Convention, aussi-bien que lesdits fonds, comme y étoient soumis ceux qui étoient hypothéqués spécialement, & assignés pour les sommes respectives du susdit subside, par les articles 19 & séparé du Traité de la Barriere.

Les Officiers de Justice à qui il appartiendra, seront obligés de donner l'assistance nécessaire de leur office, lorsque ceux, qui seront porteurs des condamnations volontaires, qui seront décrétées & expédiées en faveur de Leurs Hautes Puissances contre les Administrateurs des Droits d'entrée & de sortie de Sa Majesté, de même qu'à la charge de leurs associés, auront recours à eux, afin de procéder à l'exécution desdites condamnations volontaires, suivant l'usage reçu aux Tribunaux, où elles auront été

été expédiées, de la même manière qu'on est accoutumé d'y exécuter les Sentences, que les Natifs & autres Habitans des Pays-Bas Autrichiens y obtiennent. Et quant aux Etats des Pays retrocedés (à la réserve des Ecclésiastiques & Magistrats) les Bureaux & Fonds, on pourra les exécuter de la manière qu'on en est convenu par le Traité de Barriere.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Et finalement, outre l'ordre que Sa Majesté donnera au Gouverneur Général des Pays-Bas Autrichiens, la présente Convention servira d'ordre & d'instruction spéciale & irrévocable, pour lui & ses Successeurs à venir, en vertu de laquelle ils seront obligés d'exécuter, & de faire exécuter, ce qui est porté par la présente Convention, avec défense expresse de ne divertir, ni permettre, que par le Conseil d'Etat & des Finances, le Directeur Général des Finances, ou tel autre que ce puisse être, soit divertie aucune somme des revenus susmentionnés, desdites Villes & Chatellenies, ni de ladite administration, régie & recette des Droits d'entrée & de sortie, pour quelque besoin que ce puisse être, même le plus essentiel & le plus pressant du service, si ce n'est de ce qui restera après le paiement des susdits quartaux; lequel paiement ne pourra être retardé, moins refusé, sous prétexte des compensations, liquidations, ou autres prétentions, de quelque nom ou nature qu'elles puissent être; au moyen de quoi Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux renoncent, & se départent entièrement en vertu de la présente Convention, de toute action & hypothèque, qui avoient été stipulées par les articles dix neuvième, & séparé du Traité de Barriere, à la charge des Provinces de Brabant & de Flandres, leurs Départemens, Chatellenies, les sept Quartiers d'Anvers, & contre les Etats & Receveurs desdites Provinces.

III. Le paiement des intérêts des sommes levées sur le revenu des Postes aux Pays-Bas Autrichiens, étant fort en arriere, Sa Majesté Impériale & Catholique promet & s'engage d'y remédier, en faisant le plutôt qu'il sera possible, le remboursement entier de ce qui est dû des Intérêts & du Capital: & en attendant que cela soit exécuté, Sa Majesté Impériale & Catholique donnera des ordres très précis, pour que le revenu des Postes soit employé conformément aux Obligations, & qu'il n'en soit rien détourné au préjudice de leur contenu.

IV. Les Seigneurs Etats Généraux ayant fait des avances considérables pour le paiement des intérêts des levées d'argent, spécifiées au Traité de la Barriere, il a été convenu & accordé, que la somme de sept cens cinq mille onze florins, dix-huit sols, dix deniers, que Sa Majesté Impériale & Catholique doit à Leurs Hautes Puissances suivant la liquidation, arrêtée ce jourd'hui 22 Décembre 1718, sera remboursée en portions égales de vingt mille Ecus, ou cinquante mille florins de Hollande, par an, à commencer immédiatement après les six ans de la présente Administration générale des Droits d'entrée & de sortie; Sa Majesté Impériale & Catholique engageant lesdits Droits en Flandre, tels qu'on les leve à présent, & qu'on continuera de les lever après la fin de ladite Administration générale, pour le remboursement de ladite somme de sept cens cinq mille onze florins, dix-huit sols, dix deniers par forme d'hypothèque spéciale; & en attendant & jusqu'au remboursement effectif, elle fera payer les intérêts, à raison de deux & demi pour cent par an

SECT. XIII. de ladite somme, ou de la partie qui n'en aura pas été remboursée.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Pour faciliter le paiement desdits intérêts de deux & demi pour cent par an, Leurs Hautes Puissances consentent, qu'ils soient pris sur le double Canon par an des huit cens mille florins, levés sur les revenus de la Province de Namur & subsidiairement sur ceux de la Mairie, & de la Province de Luxembourg, à condition que ledit double Canon sera continué à proportion du tems, que le remboursement desdits huit cens mille florins sera retardé par cette diminution.

V. Pour terminer les différends touchant l'Artillerie & les Magasins de guerre, & spécialement touchant la propriété de ceux de Venlo, St. Michel, & Stevenswaert, Places cédées aux Etats Généraux par le Traité de Barriere; Sa Majesté Impériale & Catholique renonce à cette Artillerie & à ces Magasins, moyennant que L. H. P. se désistent, comme Elles font par la présente Convention, du paiement qui leur est dû, en vertu de l'Acte passé à Anvers le trentième du mois de Janvier mil sept cens seize, par le Sieur Comte de Konigsegg, Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale & Catholique, des Poudres, Plomb, & quelques autres Munitions de guerre, que les Commissaires de Sa Majesté Impériale & Catholique ont prises pour son compte, conformément audit Acte & aux Listes signées par lesdits Commissaires; dont la valeur est au-delà de cent mille florins: au reste, Sa Majesté Impériale & Catholique ne prétend rien à titre des Poudres & autres Munitions qui furent trouvées appartenantes à la France, à la réduction d'Anvers, de Malines, Gand & autres Places des Pays-Bas Autrichiens.

VI. Les Etats Généraux remettront incessamment après l'échange des Ratifications de la présente Convention, à Sa Majesté Impériale & Catholique, la possession & jouissance de toutes les Villes, Chatellenies, Districts & Départemens retrocedés par la France, suivant la teneur du premier Article du Traité de Barriere. Et Sa Majesté Impériale & Catholique remettra pareillement incessamment, après ledit échange des Ratifications, à Leurs Hautes Puissances la possession du Terrain & des Polders qu'Elle leur a cédés en Flandre par l'Article premier de cette Convention.

VII. Au reste, le Traité de Barriere, & l'Article séparé du quinzième de Novembre mil sept cens quinze, seront confirmés, comme ils sont confirmés par ces présentes, en tout & en chacun de leurs Articles, en tant qu'il n'y a rien de changé par les Articles de cette Convention.

VIII. Comme pour plus grande sûreté & exécution du Traité de la Barriere, Sa Majesté Britannique a confirmé & garanti ledit Traité, ainsi Sa dite Majesté promet & s'engage de même, de confirmer & de garantir la présente Convention, comme Elle la confirme & garantit par cet Article.

IX. Le présent Traité sera ratifié & approuvé par Sa Majesté Impériale & Catholique, par Sa Majesté Britannique, & par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, & les Lettres de ratification seront délivrées dans le terme de six semaines, ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature.

En foi de quoi nous Ambassadeurs & Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale & Catholique, & de Sa Majesté Britannique, & Députés & Plénipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux, en vertu de nos Pouvoirs

respectifs, avons ésdits noms, signé ces présentes de nos seings ordinaires, & à icelles fait apposer les Cachets de nos Armes. Fait à la Haye le vingt-deuxieme Décembre mil sept cent dix-huit.

Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Signé,

(L. S.) Le M. de Prié. (L. S.) Cadogan. (L. S.) J. B. v. Wynbergen.
(L. S.) W. van der Does.
(L. S.) A. Heinsius.
(L. S.) G. G. Taets van Amerongen.
(L. S.) D. D. Kempenaer.
(L. S.) Everhard Rouse.
(L. S.) E. Tamminga.

S'ensuit la Ratification de Sa Majesté Impériale & Catholique,
sur la Convention du Traité de Barriere.

Nos Carolus Sextus, divina favente clementia, electus Romanorum Imperator, semper Augustus, ac Germaniae, Hispaniarum, Hungariae, Bohemiae, Dalmatiae, Croatiae, Slavoniaeque Rex, Archidux Austriae, Dux Burgundiae, Brabantiae, Mediolani, Mantuae, Styriae, Carinthiae, Carniolae, Limburgi, Luxemburgi, Geldriae, ac superioris & inferioris Silesiae, & Wirtembergae, Princeps Sueviae, Marchio Sacri Romani Imperii Burgoviae, Moraviae, superioris & inferioris Lusatae, Comes Habsburgi, Flandriae, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiae, & Namurci, Landgravius Alsatae, Dominus Marchiae, Slavoniae, Portus Naonis, & Salinarum &c. vigore praesentium notum testatumque facimus universis quorum interest, aut interesse quomodolibet potest.

Cum super executione Tractatus, vulgo Barriere dicti, die 15 mensis Novembris anni millesimi septingentesimi-decimi-quinti, nos inter ac Serenissimum & Potentissimum Magnae Britanniae Regem, nec non Celso & Potentes Status Generales Foederati Belgii, Antverpiae conclusi, eae subortae sint difficultates, quae novam earum discussionem ac complanationem exigent: eae porro sub die 22 mensis Decembris anni proxime praeteriti Hagae Comitum ab infra nominatis partium Ministris ac Deputatis sufficienti ad id mandato instructis, ex integro amicaliter compositae, sopitae, penitusque sublatae fuerint tenore sequenti.

Fiat insertio.

Quod nos ea, quae ita, uti supra, à praefato nostro cum caeteris supra nominatis Ministris ac Deputatis Plenipotentariis acta, atque ex priori tractatu (salvo caeteroquin ejus vigore) immutata & innovata, ac subinde conclusa signataque fuerunt, in omnibus suis & singulis articulis, punctis, ac clausulis, non secus ac si à nobis ipsis ita acta,

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

immutata, innotata, conclusa & signata fuissent, approbaverimus, grata rataque habuerimus, prout ea vigore praesentium approbaverimus, grata rataque habuerimus, prout ea vigore praesentium approbamus ac ratihabemus: Verbo Caesareo Regio atque Archiducali promittentes, ea nos, per omnia firmiter, sincere religioseque observaturos ac adimplecturos, nec unquam admissuros esse, ut iis a nobis vel a nostris ullo unquam tempore contraveniatur. In quorum fidem, majusque robur praesens ratificationis instrumentum manu propria subscripsimus, appensoque sigillo nostro communiri fecimus. Viennae die 21 mensis Januarii anno 1719, Regnorum nostrorum Romani octavo, Hispaniarum decimo-sexto, Hungariae & Bohemiae itidem octavo. (Signatum) CAROLUS. Philippus Lud. C. a Sintzendorf. Ad mandatum Sac. Caes. & Catholicae Majestatis proprium signatum Johannes Georgius Buol.

S'ensuit la Ratification de Sa Majesté de la Grande Bretagne,
sur la Convention du Traité de Barriere.

Georgius Dei gratia, Magnae Britanniae, Franciae & Hiberniae Rex, Fidei Defensor, Dux Brunsvicensis & Luneburgensis, Sacri Romani Imperii Archi-Thesaurarius & Princeps Elector, &c. Omnibus & singulis ad quos praesentes hae litterae pervenerint, salutem. Cum Legatus noster extraordinarius ac Plenipotentarius apud Celsos & Praepotentes Dominos Ordines Generales Foederatarum Belgii Provinciarum, una cum Legato Plenipotentario boni Fratris nostri Romanorum Imperatoris, &c. & Deputatis ac Plenipotentariis dictorum Ordinum Generalium respectivè omnes mandatis sufficientibus, atque autoritate debita instructi, Conventionem quandam ad expediendas difficultates nonnullas, quae Tractatus super Obice, vulgò Barriere, Antwerpiae decimo quinto die mensis Novembris anno millesimo septingentesimo quinto initi, plenam integramque executionem impediabant. Hagae Comitum, die vicesimo secundo mensis Decembris proximè praeterlapsi, stilo novo concluderint, signaverintque forma & verbis, quae sequuntur.

Fiat insertio.

Nos visa perpensaque conventionem suprascripta, eandem in omnibus & singulis ejus articulis & clausulis approbavimus, & ratam firmamque habuimus, sicut per praesentes pro nobis, haeredibus & successoribus nostris, eandem approbavimus, & ratam firmamque habemus, spondentes & in verbo Regio promittentes, nos praedictam conventionem, omniaque & singula quae in ea continentur sanctè & inviolabiliter praestituros, ac observaturos, neque passuros unquam, quantum in nobis est, ut a quopiam violentur, aut ut iis quocunque modo in contrarium eatur. In quorum majorem fidem & robur, hisce praesentibus manu nostra Regia signatis, magnum nostrum Magnae Britanniae sigillum appendi fecimus. Dabantur in Palatio nostro divi Jacobi die decimo tertio mensis

Januarii, anno Domini millesimo septingentesimo decimo (octavo) nono, regnique nostri quinto. Signatum erat GEORGIUS R.

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

S'ensuit la Ratification des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, sur la Convention du Traité de Barriere.

Les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, à tous ceux, qui ces présentes verront, Salut : Ayant vu & examiné la Convention conclue & signée ici à la Haye le 22 Décembre 1718 entre Sa Majesté Impériale & Catholique, Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, & Nous, au sujet de l'exécution du Traité de Barriere, conclu à Anvers le 15 Novembre 1715, de laquelle Convention la teneur s'ensuit.

Fiat Inscriptio.

Nous avons agréé, approuvé, & ratifié, agréons, approuvons, & ratifions ladite Convention, promettant sincèrement & de bonne foi, de l'observer, accomplir & exécuter, un chacun de ses articles, sans aller au contraire directement, ni indirectement, en quelque maniere que ce soit. En foi de quoi Nous avons fait munir ces Présentes de notre Grand Sceau, les avons fait signer par le Président de notre assemblée, & soussigner par notre Greffier, à la Haye le 1 Février 1719.

Etoit paraphé, *Van Noortwyck.*

Signé, *F. Fagel.*

En 1728 le Mémoire suivant fut communiqué à la Haye au Comte de Konigsegg-Erps, à Bruxelles à l'Archiduchesse Gouvernante & à Vienne aux Ministres de l'Empereur, comme contenant des griefs qui devoient être portés au Congrès de Soissons, si le Gouvernement des Pays-Bas n'aimoit mieux les redresser suivant l'équité, avant qu'on les mît sur le tapis.

Mémoire contenant les Points qui concernent l'exécution du Traité de Barriere de l'an 1715 & de la Convention de l'année 1718, lesquels en tout ou en partie ne sont pas exécutés.

En premier lieu, à l'égard de la séparation des Limites en Flandre, dont il a été convenu par l'Article 17 du Traité de Barriere, & qui a été plus précisément réglé par le premier Art. de la dernière Convention, ayant été examiné où cette importante affaire est restée en dernier lieu, & à quoi il a tenu que la dernière Convention dont on étoit tombé d'accord, pour écarter toutes les difficultés sur ce sujet, n'ait point eu son effet jusques à présent, la Convention marquant non seulement les limites avec la dernière précision, mais se rapportant de plus à une Carte figurative formée par ordre du Sr. Marquis de Prié sur les lieux mêmes,

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

& figurée de part & d'autre, les limites sur cette carte étant désignées, d'un point à l'autre, & la séparation marquée par les Chemins, les Dignes & les Canaux, le tout d'une manière si claire & si précise, que la séparation s'y rencontre d'elle-même, excepté par rapport aux limites aux environs du Sas de Gand, où on est convenu de mesurer de nouveau les distances; il se trouve par cet examen, que peu de tems après ladite Convention, on a prétendu de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique, que sur le fond même il falloit faire une nouvelle désignation des limites en mettant des Poteaux depuis la Mer jusqu'à l'Escaut, principalement sur ce fondement, qu'on se seroit mépris en quelques endroits de la carte figurative, en ce que quelques chemins, digues ou canaux, étant examinés sur les lieux mêmes, peut-être ne se trouveroient pas conformes à ce qu'ils sont marqués sur la carte.

Qu'en posant ce fondement, L. H. P. n'ont pas pû consentir à s'engager à une nouvelle désignation des Limites sur les lieux, parce qu'elles ont regardé cette prétention, comme un point d'où on auroit pû prendre occasion de changer de nouveau les limites réglées par la dernière Convention, & marquées sur la carte figurative, & ainsi rendre de nouveau incertain le tout dont on étoit convenu; néanmoins sur les pressantes instances du Sr. Marquis de Prié, afin qu'on fit une nouvelle désignation des limites sur les lieux, Elles résolurent le 14 Février 1720 d'ordonner au Résident Pesters, qu'encore que L. H. P. ne jugeassent pas une nouvelle désignation des Limites en Flandre sur les lieux si nécessaire, que le Sr. Marquis de Prié la prétendoit, que néanmoins elles pourroient consentir, que ces limites fussent marquées sur le terrain par la position des poteaux, non seulement aux environs du Sas de Gand, mais aussi à commencer de la mer du Nord, jusques en deçà du Canal, nommé le Zoute, au dessus du Fort St. Donas, & plus loin, en traversant les Polders dans tous les endroits où les susdites limites ne se trouveroient point désignées assez clairement par des Chemins & par des Canaux.

Qu'ayant cru, que par cette condescendance les difficultés mises en avant seroient écartées, quelque tems après on a voulu commencer subitement à marquer les limites; mais au lieu qu'auparavant & toujours du côté de Sa Majesté Impériale & Catholique, on avoit soutenu même avec ardeur, qu'on ne devoit point commencer à marquer les bornes, ni au Sas de Gand, comme L. H. P. le croyoient équitable, parce qu'en effet, là les bornes étoient les plus sinon uniquement nécessaires, ni ailleurs, mais précisément du côté de la Mer, au Nord-Est du fort St. Paul, présentement rasé, & ainsi de suite, conformément au contenu de la nouvelle convention; au contraire le Colonel & Ingénieur Baufe, comme autorisé de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique, a entrepris de commencer tout à l'opposite, savoir du côté de l'Escaut, au Village & au Polder nommé le Doel; que selon toutes les apparences ceci n'a été fait pour aucune autre raison que parce que ledit Colonel & Ingénieur Baufe, par rapport audit Village & Polder avoit inventé un subterfuge ou une chicane, par où il a sçu empêcher qu'on n'ait mis

aucun poteau en terre; en sorte que toute la séparation des limites est restée jusqu'à ce jourd'hui sans exécution.

Que le susdit subterfuge inventé par ledit Colonel & Ingénieur Baufe, pour empêcher la séparation des limites, revient à ceci, savoir que le Polder le Doel ne seroit à être considéré que comme un enclavement cédé à la République, & qu'ainsi les limites à l'entour du Polder du Doel devroient être marqués par des Poteaux à mettre sur les digues, & les alluvions naturelles de ce Polder resteroient à Sa Majesté Impériale & Catholique.

Que bien que les raisons sur lesquelles on prétend se fonder, à l'égard de cette prétention insoutenable, ont été mises par écrit, envoyées à L. H. P. par le Résident Pestors, avec la lettre reçue le 22 Juin 1723; mais que la manière qu'on vient de rapporter, avec laquelle on agissoit dans cette affaire, aussi bien que la foiblesse des arguments destitués notoirement de tout fondement, dont on s'est servi dans cet écrit, pour donner quelque couleur audit subterfuge, ayant fait voir à L. H. P. que l'intention n'étoit point de finir cette affaire dans un tems qu'on venoit d'accorder un Octroi à la Compagnie d'Ostende, nonobstant toutes les instances & les justes représentations de L. H. P. contre la navigation des Pays-Bas Autrichiens aux Indes, L. H. P. ont laissé ledit écrit sans réponse, & ont cru devoir suspendre pour quelque tems, leurs instances dans cette affaire, touchant la séparation des limites en Flandres, quelque importante qu'elle soit pour L. H. P. Qu'encore il ne sera pas nécessaire d'entrer dans une discussion ou réfutation du susdit écrit, qu'on ne peut attribuer qu'au tems malheureux dont on vient de faire mention; que pour faire voir l'inutilité d'une grande discussion, on n'a qu'à remarquer en passant, que dans le susdit Ecrit le principal fondement sur lequel on s'appuye pour faire valoir la prétention avancée, est qu'on pose en fait, que le Doel ne seroit point un Village, mais un Polder particulier, de la dépendance, & faisant partie du Village, nommé Kieldregt, pour en tirer cette conséquence, que le Doel n'étant pas un Village, les Digues & les alluvions naturelles n'appartiennent point au Doel, mais à Kieldregt, nonobstant qu'il est dit en termes exprès dans le Traité de Barrière, qui sont répétés dans la nouvelle Convention, que Sa Majesté Impériale cede en pleine & entière souveraineté à L. H. P. le Village & Polder de Doel, comme aussi les Polders de Ste. Anne & Kerenisse, d'où il s'ensuit, en se servant de cette même conséquence, que conformément à la lettre du Traité & de la Convention, les digues & les alluvions naturelles sont comprises dans la cession, quand on a nommé le Village de Doel.

En second lieu, si, comme on le prétend, le Village & Polder de Doel étoit un enclavement entouré de toutes parts des terres de l'Empereur, que par-là même le sens & tout le but de ce dont on est convenu, seroit entièrement annullé & anéanti; puisqu'en termes exprès il a été stipulé dans le Traité de la Barrière, & répété dans la dernière Convention, que la Cession du Village & Polder de Doel, comme aussi des Polders Ste. Anne & Kerenisse, est faite, afin que le bas Escaut & la

Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

SECT. XIII. *communication entre le Brabant & la Flandre du ressort de l'Etat, soit conservée; au lieu, qu'au contraire, si, suivant ce qu'on a voulu prétendre, les poteaux pour marquer les limites seroient mis sur les digues à l'entour du Doel, on ne pourroit aucunement toucher au bord & au rivage de la riviere sans passer le territoire de l'Empereur, par où la susdite Cession contre la lettre, contre le sens, & contre le but de ce qui a été convenu, seroit rendue inutile à l'Etat; & au contraire, si les digues & les alluvions naturelles fussent réservées à l'Empereur, on en pourroit faire un usage directement opposé à la lettre, au sens & au but du Traité. Et de plus, non seulement la communication entre le Brabant & la Flandre Hollandoise, & en particulier entre Lillo, la principale Clef du Bas Escout, que l'Etat, possède du côté du Brabant, seroit coupée avec la Flandre, mais même la communication du Doel avec la Flandre Hollandoise seroit ôtée, puisqu'on ne pourroit mettre le pied hors du Polder de Doel, sans toucher le territoire de l'Empereur, ce qui certainement est directement contraire au Traité de Barriere, & à la dernière Convention, & fait voir en même tems de quelle conséquence ces alluvions, quelques petites qu'elles soient en elles-mêmes, sont pour la République, puisqu'elles doivent servir à la conservation de l'Escout inférieur & à la communication du Brabant avec la Flandre Hollandoise; au lieu que ces alluvions ne peuvent être d'aucune ou de peu d'utilité pour Sa Majesté Impériale & Catholique.*

Que sur ce fondement il sera nécessaire de faire au plutôt de nouvelles instances à Vienne & à Bruxelles, afin que Sa Majesté Impériale & Catholique veuille ordonner qu'on se désiste de la susdite prétention, & qu'on reprenne & acheve la susdite séparation des limites, conformément au Traité & à la Convention.

En troisieme lieu, le grief de L. H. P. touchant la levée des Droits d'entrée & de sortie tout le long de la Meuse dans le haut quartier de Gueldre, reste encore indéterminé; le 18^e. Article du Traité de Barriere fait mention de ces Droits.

Par cet Article, il est expressement stipulé, *que ces Droits ne pourront être haussés en tout ou en partie, que d'un commun consentement, & que Sa Majesté Impériale & Catholique tireroit pour son profit ceux qui se levont à Roermonde & à Navaigne, & L. H. P. ceux qui se levont à Venlo.*

Il est connu que Sa Majesté le Roi de Prusse, en vertu de la Cession que Sa Majesté Impériale & Catholique lui a faite d'une partie du haut quartier de Gueldre, a prétendu devoir avoir portion dans cesdits Droits, & que le différend qu'a le Roi de Prusse à ce sujet avec Sa Majesté Impériale & Catholique a causé que le Roi de Prusse a pu trouver bon d'ériger un Bureau à Wesel, où les Droits se levont encore actuellement au grand préjudice de l'Etat, parce que cette nouvelle & double imposition arrête & fait cesser entièrement le Commerce le long de la Meuse, & que les Droits qui se levont à Venlo de la part de l'Etat s'en vont à rien.

Qu'il

Qu'il est incontestable, que ce différend entre Sa Majesté Impériale & Catholique & Sa Majesté Prussienne, provenant d'une cession faite par Sa Majesté Impériale antérieurement au Traité de Barriere, ne regarde proprement pas L. H. P., qu'ainsi L. H. P. sont en droit de réclamer auprès de Sa Majesté Impériale & Catholique le Droit à cet égard, qui leur a été cédé & promis par le Traité de Barriere; savoir, que dans le haut quartier de Gueldre, ces Droits d'entrée & de sortie, non seulement ne soient pas haussés, mais que de plus ils ne soient levés qu'à Roermonde, Navaigne & Venlo, sans qu'il soit nécessaire que L. H. P. entrent dans l'examen si, & jusqu'à quel point, Sa Majesté Impériale, avec laquelle seule Elles ont contracté, s'est engagée ou non, avec le Roi de Prusse, concernant lesdits Droits, par une cession antérieure; mais qu'en tout cas L. H. P. de quelque maniere que cette cession soit faite, peuvent & doivent se tenir à Sa Majesté Impériale & Catholique, comme à celui avec qui Elles ont contracté & qui est obligé d'accomplir ce qu'il a promis par un Traité formel.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Que L. H. P. à cause de ces importants & onéreux griefs, que la République & ses Sujets commerçans sur la Meuse souffrent par-là; avec tout l'empressement & toutes les instances possibles ont tâché de porter Sa Majesté Impériale & Catholique à terminer à l'amiable ce différend avec le Roi de Prusse; qu'entr'autres à cet effet on a fait voir clairement que quand tout le Droit seroit du côté de Sa Majesté Impériale & Catholique, Sadite Majesté Impériale & Catholique, non plus que L. H. P. profiteroient peu ou point du provenu de ces Droits, à cause des affectations dont il est chargé, & qui sont plus amplement mentionnées dans le Traité de Barriere, & que le profit qu'on en tireroit, supposé qu'il y en eût, ne pourroit pas contrebalancer le dommage causé à Sa Majesté I. & C. & à la République, & aux sujets de l'un & de l'autre, tant que les choses demeureront sur le pied qu'elles sont présentement.

Qu'en l'année 1720 le Sr. Comte de Cadogan, Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, allant à Vienne, avant son départ, ayant entr'autres été requis à l'égard de cet important sujet, de seconder par ses bons offices l'intention de L. H. P., il s'en étoit ensuivi, que de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique, on a bien fait espérer, qu'on voudroit entrer dans un accommodement sur ce sujet, qu'aussi en la même année le Sr. Nenny fut envoyé ici par le Marquis de Prié, pour négocier sur les Articles inexécutés du Traité & de la nouvelle Convention de Barriere; mais ayant été parlé audit Sr. Nenny sur cet article, il déclara „ que Sa Majesté Impériale avoit ci-
„ devant soutenu, & étoit encore de sentiment que Sa Majesté le Roi
„ de Prusse n'avoit aucun droit de lever lesdits Droits & qu'il croyoit que
„ L. H. P. devoient soutenir ce point qu'elle se désistoit de la levée de
„ ces Droits; mais comme Sa Majesté Impériale & Catholique remarquoit
„ que L. H. P. étoient portées à venir là-dessus en composition avec Sa Ma-
„ jesté Prussienne, que Sa Majesté Impériale & Catholique aussi seroit portée
„ à terminer ce différend à l'amiable; mais que Sa Majesté Impériale &
„ Catholique considérant la levée des droits le long de la Meuse par Sa

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

„ Majesté Prussienne, comme un attentat par voye de fait, cet attentat
„ devoit être réparé, avant que Sa Majesté Impériale & Catholique pût
„ entrer là-dessus en aucune négociation avec le Roi de Prusse; mais
„ qu'il falloit que le Roi de Prusse remît premierement la chose en son
„ entier, en faisant cesser la levée des susdits droits sur la Meuse, & que
„ par rapport à cette négociation c'étoit une condition *sine quâ non*.”

Que là-dessus L. H. P. ont bien passé leurs offices d'un côté, pour, s'il étoit possible, persuader le Roi de Prusse de se désister de la levée des susdits droits, & après cela de convenir là-dessus à l'amiable, & de l'autre côté pour porter Sa Majesté Impériale & Catholique de se départir de cette condition *sine quâ non*, mais que L. H. P. ont jusqu'ici eu le malheur d'y travailler en vain: l'affaire ayant resté-là, sans qu'elle ait pu être terminée; ce qui cause une perte irréparable pour le Commerce sur la Meuse, & un très grand & sensible dommage à la République & à ses bons sujets.

Que rien ne sera plus agréable à L. H. P. que de voir encore au plutôt la fin de ce différend entre Sa Majesté Impériale & Catholique & Sa Majesté Prussienne, & qu'on les trouvera toujours prêtes d'y contribuer & de coopérer autant qu'il dépendra d'Elles. Mais que L. H. P. à cause des circonstances susmentionnées, à présent ont tant plus de raison de se tenir ponctuellement & précisément au Traité de la Barrière, sans se départir le moins du monde du droit qu'elles ont acquis par-là; que ledit Traité, ainsi qu'il a été remarqué ci-dessus, ayant été conclu seulement entre Sa Majesté Impériale & Catholique & L. H. P. Elles ne peuvent sur aucun fondement s'adresser autre part qu'à Sa Majesté Impériale & Catholique pour l'accomplissement & l'exécution de ce qui a été promis & stipulé par ledit Traité; & que L. H. P. doivent s'en remettre à Sa dite Majesté Impériale si, & de quelle maniere Elle pourra satisfaire le Roi de Prusse, par rapport à une prétention qui tire sa source d'un Traité & d'une cession entre Sa Majesté Impériale & ledit Roi, auquel Traité L. H. P. n'ont aucune part, & lequel par conséquent ne touche pas à L. H. P.

Que sur ce fondement il seroit nécessaire de faire représenter le contenu de cet article à Sa Majesté Impériale de la même maniere qu'il l'est par rapport au premier point, concernant la séparation des Limites en Flandres.

En quatrieme lieu, qu'il est stipulé par le même article 18. que dans le payement des dettes & des charges faites & constituées sur la Généralité du Haut Quartier de Gueldres, l'Etat concourra pour sa quotepart, selon la proportion contenue dans la Matricule de tout le haut quartier, à quoi l'Etat a toujours été prêt & l'est encore; c'est pourquoi il a souvent insisté que l'on fît la liquidation & le partage des rentes & des impositions affectées sur les revenus ou Onraads Penningen, ainsi nommés, dudit Haut quartier, & à cette fin le Receveur van Afferden, autorisé par le Conseil d'Etat, a été envoyé plusieurs fois à Roermonde, pour finir cette affaire avec les Commissaires autorisés semblablement de la part de Sa Majesté Impériale; & ledit Receveur est encore actuelle-

ment chargé de tâcher de re-entamer ces conférences, & d'y apporter de son côté toute facilité, pour parvenir à une bonne fin : qu'ainsi il seroit à souhaiter que l'Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas voulût donner pareille charge & autorisation aux Commissaires de sa part, & cela avec la concurrence d'un Commissaire de Son Altesse Electorale Palatine, qui, comme Seigneur d'Erkelens, y a aussi intérêt, puisque sans la concurrence cette liquidation & ce partage ne pourra pas bien se faire commodement; qu'ainsi sera nécessaire, que la Régence d'Erkelens soit requise par les Commissaires des deux Puissances, pour que de la part de Son Altesse Elect. quelqu'un soit aussi envoyé, instruit & autorisé pour assister à ces conférences, & pour concourir à faire & à arrêter la liquidation & le partage des charges & des rentes affectées sur les revenus nommés l'Onraad.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

En cinquieme lieu, parmi les négociations qui ont été faites pour Sa Majesté Catholique Charles second de glorieuse mémoire: lesquelles Sa Majesté Impériale & Catholique a reconnues par le 22^e. article du Traité & promis d'y satisfaire, il y a la troisième sur la liste mise derrière cet article, savoir celle de 567000 florins, argent de Hollande, faite suivant acte du 15 Janvier 1692.

En conformité de l'obligation les intérêts de cette négociation doivent être payés, pour une troisième partie, des subsides annuels de Waert, Nederwaert & de Wessem, & pour deux troisiemes des subsides du haut quartier de Gueldres, auxquels payements sur un ordre exprès du Marquis de Gastanago, donné de la part du Roi d'Espagne, les Bourguemaîtres & Echevins de Waert, Nederwaert & Wessem susdits & les Etats du Haut Quartier se sont engagés par un acte formel.

De ce Capital, suivant la liquidation du 22 Décembre 1718, faite avec Sa Majesté Impériale & Catholique, il reste encore à rembourser une somme de 460549. 18. 12. dont les intérêts à 6 pour cent montent à 27632. 16 & 6: ainsi $\frac{1}{2}$ qui est la portion de ceux de Waert, est 9210. 18. 12 & $\frac{1}{2}$ dûs des subsides du Haut Quartier 18421. 17. 8: en quoi suivant la Matricule à l'égard des subsides doivent porter la Ville de Roermonde & les Villages possédés par Sa Majesté Impériale. 1603- 3-8

La partie du Haut-Quartier cédée par Sa Majesté Impériale au Roi de Prusse. 13081-17-9

La Ville de Venlo & ce qui est de plus possédé par l'Etat 3152-17-9

La Ville d'Erkelens. 583-19-0

18421-17-8

L'Etat a toujours été prêt de concourir au paiement de cette dette, & dans cette charge constituée sur la Généralité du Haut-Quartier, suivant l'obligation qu'il s'en est faite par l'article 18 du Traité, & y a successivement satisfait; mais leur contingent à beaucoup près n'étant pas suffisant à payer les intérêts. & par le défaut de paiement du surplus les arrérages ayant monté considérablement, L. H. P. ont requis Sa Majesté Impériale & Catholique par plusieurs instances réitérées, de faire payer

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

les intérêts, premierement pour le tiers, pour lequel les subsides de la Seigneurie de Waert, de Nederwaert & de Wesslem sont engagés & exécutable, & en deuxieme lieu aussi à l'égard des deux tiers qui doivent être payés des subsides du Haut-Quartier de Gueldre, pour le Contingent de la Ville de Roermonde & des Villages dont Sa Majesté Impériale est en possession, comme aussi pour les Bailliages & Villages possédés par le Roi de Prusse, & par Son Altesse Electorale Palatine, en vertu de la cession de Sa Majesté Impériale & Catholique, puisque Sadite Majesté Impériale ayant reconnu cette obligation & ayant promis d'y satisfaire, Elle ne peut pas s'en dispenser; & comme débiteur original, en droit & équité, elle doit pourvoir à ce que cette dette soit payée par Sa Majesté Impériale même, ou par ceux à qui Sa Majesté Impériale, sans la connoissance & le consentement de l'Etat, a obligé, transporté & cédé l'hypothèque spéciale de cette dette: sur quoi après que quelques difficultés furent avancées, & qu'elles furent levées, Sa Majesté Impériale a fait déclarer qu'elle étoit prête de faire payer le tiers dû par ceux de Waert, Nederwaert & Wesslem, & semblablement son contingent dans les deux autres tiers des Subsides du Haut-Quartier suivant la Matricule ordinaire pour cette partie, que Sa Majesté Impériale avoit retenu à Elle & dont Elle étoit encore en possession; mais que pour le reste le paiement devoit venir de la partie cédée au Roi de Prusse & à l'Electeur Palatin, & que ce n'étoit pas Sa Majesté Impériale, mais les susdits Cessionnaires, à qui l'on devoit le demander, afin que chacun payât à proportion de ce qu'il possède: sur quoi L. H. P. ont déclaré, qu'encore qu'elles se doivent tenir à Sa Majesté Impériale & Catholique comme au débiteur principal & original, que pourtant elles verroient avec plaisir, que Sa Majesté le Roi de Prusse, & Son Altesse Elect. Palatine pussent être disposées à payer chacun leur portion, & qu'elles étoient prêtes d'employer leurs bons offices à cet effet; elles ont effectivement employé avec tant de succès leurs bons offices, à l'égard de l'Electeur Palatin en Janvier de l'année passée, qu'il fut fait un accord par rapport au paiement de ces intérêts & des arrérages avec les Commissaires de la Ville d'Erkelens, pour la quotepart de cette dite Ville; sur quoi on a commencé à faire le paiement: mais pour ce qui est des offices employés auprès du Roi de Prusse, ils n'ont été d'aucun succès, Sadite Majesté ayant refusé le paiement; c'est pourquoi il sera nécessaire de faire de nouvelles instances, pour que Sa Majesté Impériale veuille faire en sorte que suivant l'obligation dans laquelle celle de Sa Majesté Catholique Charles II. de glorieuse mémoire, reconnue & acceptée par l'article XXII. du Traité de Barriere, met Sa Majesté Impériale, afin que les Sujets de la République, qui ont avancé leur argent sur ladite Obligation, qui ont languì si longtems après ce paiement, & qui à cause du défaut font, non sans raison, des plaintes continuelles, soient enfin contentés, soit que ce paiement se fasse par Sa Majesté Impériale, le débiteur principal, soit par Sa Majesté le Roi de Prusse, quand il y sera porté par Sa Majesté Impériale. Qu'en tout cas il sera nécessaire, comme il est équitable, que provisionnellement on fasse payer de la part de Sa Majesté Impériale & Catholique cette partie de la dette à

laquelle Sa Majesté Impériale a déclaré depuis si long-tems vouloir satis-
faire, savoir par rapport à ce que doivent ceux de Waert, Nederwaert
& Wesslem sur le $\frac{1}{2}$ des intérêts, & par rapport à la quotepart de la Ville
de Roermonde & des Villages que Sa Majesté Impériale a retenus à elle,
& dont elle est en possession sur ces deux Articles: à compter jusqu'à l'an-
née passée 1727 inclusivement, les arrérages montent à une somme de
66019-8-8. argent de Hollande, suivant le Calcul qui suit.

Le $\frac{1}{2}$ de ceux de Waert, de Nederwaert & de Wesslem se monte par
an à 9210-18-12. pour douze ans 1716-1727. 110531-5-0

Sur quoi payé en plusieurs fois. 63750-0-0

Reste 46781-5-0

La quotepart de ce que Sa Majesté Impériale possède
dans le Haut-Quartier, & qu'elle a retenu à Elle, dans
les $\frac{2}{3}$ monte par an à 1603-3-8. pour douze années comme
ci-dessus; sur cet Article aucun paiement ne s'est fait 19238-3-8

Ainsi les arrérages ensemble sont 66019-8-8

Le tout outre les frais de la remise des 6375 florins payés & ceux
qui seront nécessaires pour les remises à l'avenir, à moins que Sa Ma-
jesté Impériale, comme il s'est pratiqué du tems de Sa Majesté Catholi-
que Charles II. ne fasse faire le paiement au Comptoir Général à la
Haye, où les intérêts doivent être payés au porteur; il sera d'autant plus
nécessaire, que l'on pourvoye au paiement de ces intérêts, parce que
le Capital doit être remboursé du revenu des droits du fort Marie, aussitôt
qu'après le paiement des intérêts il restera quelque argent, & que
l'on ne peut faire aucun remboursement du Capital, à moins que les in-
térêts ne soient tous payés auparavant.

En sixième lieu, dans le Mémoire des Négociations faites durant le
Gouvernement provisionnel de Sa Majesté Britannique & de L. H. P.
aux Pays-Bas, lesquelles Sa Majesté Impériale & Catholique a recon-
nues, approuvées & confirmées, sont compris quatre Capitaux, montant
ensemble à 1300 mille Livres, dont les intérêts à Cinq & Six pour cent
respectivement sont assignés sur le revenu des Postes; dont après quelque
remboursement, il reste encore une somme de 1221956. 6. 8, dont une
année d'intérêt monte à 67097. 16. 4.

Par le III. article de la nouvelle Convention Sa Majesté Impériale &
Catholique a promis & s'est engagée de remédier au défaut du paiement
des intérêts, qui étoient beaucoup restés en arriere, & de faire, aussitôt
qu'il seroit possible, le remboursement du Capital & des intérêts; les in-
térêts d'environ 3 ans sont néanmoins encore en arriere & montent à
une somme de 201293. 9.

En l'année 1725 l'administration générale des Postes dans les Pays-
Bas Autrichiens fut donnée au Prince de la Tour Taxis, à condition de
fournir par an une somme de 80 mille florins argent de Flandre, ou
71428. 11. 5 argent de Hollande.

Quand L. H. P. ont fait représenter là-dessus au Sr. Comte de Daun,

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

pour - lors Gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, que ce changement étoit contraire à l'article 23 du Traité, dans lequel il a été stipulé que Sa Majesté Impériale & Catholique sans le consentement de L. H. P. ne pourroit faire aucun changement dans la direction ou administration des hypothèques, sur lesquelles les négociations ou emprunts étoient faits, il a répondu entr'autres que la condition des créanciers par-là deviendroit meilleure, puisqu'ils pouvoient être assurés que les arrérages ne s'augmenteroient pas, à cause que ces 80 mille florins seroient payés régulièrement, & que par un ordre exprès de l'Empereur, on avoit déjà fait une disposition pour le paiement des arrérages & qu'assurément dans peu on trouveroit le moyen de rembourser les Capitaux. Ces 80 mille florins ont bien été payés; mais touchant le remboursement des intérêts arriérés & des Capitaux, rien ne s'en est suivi, sinon qu'on a formé un projet pour s'en acquitter par le moyen d'une réduction d'intérêts, laquelle L. H. P. par leur résolution du 28 Janvier 1726 ont fait voir être impraticable, & par conséquent non acceptable.

— Cependant les arrérages subsistent, & le surplus de la somme annuelle de 80 mille florins argent de Flandre ou 71428. 11. 5 argent de Hollande, étant fourni tout entier, ne monte après que les intérêts sont payés qu'à 4330. 15. 1; en sorte que ce n'est pas de-là qu'on peut trouver les arrérages, outre qu'il faudra en déduire encore, à moins qu'on ne trouve quelque autre fonds, les gages du Contrôleur des Postes, établi de la part de l'Etat, pour plus grande sûreté de leurs sujets à l'égard de l'argent qu'ils ont fourni sur les emprunts, conformément au contenu des obligations; pour le moins cette déduction doit avoir lieu pendant la vie de celui qui est à présent Contrôleur, ainsi que le Résident Pestérs est chargé de faire là-dessus ses instances.

C'est pourquoi il sera nécessaire d'insister de nouveau, à ce que suivant l'article 3 de la nouvelle Convention, & suivant la promesse faite en conséquence en l'an 1725 par le Sr. Comte de Daun, on ait soin encore pour qu'on fasse enfin le remboursement des intérêts arriérés, qui se montent à la somme d'environ 200 mille Livres & des Capitaux mêmes, pour le moins qu'on pourvoie promptement au paiement des intérêts arriérés, & que l'on règle des termes fixes & raisonnables pour le remboursement du Capital, & qu'à cet effet on affecte un fonds suffisant, & qu'on donne une sûreté raisonnable.

En septième lieu, par le deuxième Article de la Convention, touchant l'exécution de quelques Articles & points du Traité de la Barrière relatif au 19 & à un Article séparé du Traité, on a promis à l'Etat un subside de 1250 mille L. par an, dont 700 mille L. outre l'hypothèque générale sur tous les revenus des Pays-Bas Autrichiens, sont assignés spécialement sur les Pays, villes, &c. retrocédés par la France, & il a été convenu que de trois mois en trois mois on payeroit la quatrième partie de cette somme.

Sur ces 700 mille L. nonobstant plusieurs & de continuelles instances & représentations faites là-dessus, il y a 16 mois qu'ils sont en arriere; ce qui est directement contraire au susdit Article, par lequel pour assurer

tant qu'il seroit possible ce paiement, il a été stipulé & promis, qu'en cas que les fermiers manquaient de payer, ou que la nécessité obligeât à diminuer les revenus par des remissions, que ce qui manqueroit par là aux 700 mille L. seroit suppléé même des revenus des Domaines dans les autres Provinces des Pays-Bas Autrichiens, & que le défaut seroit suppléé par quelque autre moyen suffisant au contentement de l'Etat, & en même tems toute diversion de ce revenu a été prohibée le plus formellement.

*Hist. de
Hollande.
1697. jus-
ques à nos
jours.*

Afin que cet arrérage fût payé, on a fait à la Cour de l'Archiduchesse Gouvernante, & auprès de Sa Majesté Impériale & Catholique même, de continuelles instances, auxquelles on a répondu par de bonnes paroles, qui sont restées jusqu'à présent sans aucun effet: on allégué pour excuser ce retardement ou ce défaut, que les revenus des Villes & Chatellenies retrocédées, ne se payent pas si régulièrement, que l'on en puisse payer lesdites 700 mille L. aux termes réglés: mais cette allégation ne suffit pas à excuser ce grand défaut dans le paiement; ce qui paroîtra, si l'on veut considérer, premierement que les revenus des Pays retrocédés montent à beaucoup plus qu'aux 700 mille L. dûes à l'Etat, & que, quand même un paiement plus lent de ces revenus auroit pu causer quelques arrérages, ces arrérages auroient dû devenir moindres de tems en tems, par les excrescences des années précédentes, lorsque les revenus ont été plus grands, quand on auroit pu les joindre aux revenus des années suivantes; outre qu'en second lieu, une bonne partie des revenus des Pays retrocédés, consistent en fermes, sur lesquelles il ne peut pas y avoir des arrérages considérables, en sorte que du montant de ces fermes on peut payer promptement plus de la moitié de ce subsidie; il est aisé de comprendre par-là que ces grands arrérages par rapport auxdites 700 mille L. ne procèdent point de l'insuffisance des subsidies ou contributions des Villes & Chatellenies, ou de ce que par des levées de subsidies extraordinaires, ces Villes & Chatellenies sont mises hors d'état de porter leurs Charges ordinaires, ou de ce que ces revenus dans un tems ou autre, auront été divertis, sur quoi de la part de l'Etat on ne veut point entrer en discussion; ou peut-être de toutes ces causes ensemble.

C'est pourquoi il faudra insister à ce que dorénavant ces 700 mille Liv. soient promptement payées par quartiers de trois mois en trois mois, suivant la Lettre claire du Traité & de ce qui a été convenu sur ce sujet, & à ce que cela soit exécuté précisément en toutes ses parties, comme aussi l'on donne un Etat de ce que les Villes & Chatellenies sont en arriere, s'il y a des arrérages, d'où on pourra tirer le paiement de ce qui est dû à l'Etat en tout ou en partie, & au cas que ces arrérages n'y puissent pas suffire en tout ou en partie, qu'alors on indique & affecte d'autres moyens suffisants, par lesquels l'Etat puisse être satisfait, afin qu'il ne soit pas contraint de se servir des moyens d'exécution & de contrainte, réglés & arrêtés, conformément à ce qui a été convenu.

En huitieme lieu, suivant le 4 Article de la nouvelle Convention, & de la maniere y stipulée, l'Etat doit être remboursé des 705011. 18. 10 dont Sa Majesté Impériale & Catholique est restée redevable, par la liquidation arrêtée le même jour, & les intérêts jusqu'au remboursement.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

actuel, en doivent être payés à deux & demi pour cent par an, ou de la partie qui n'aura pas été remboursée.

Au tems de la Conclusion de ladite Convention & Liquidation, aux instances très-fortes du Sr. Marquis de Prié, qui pressoit ce point avec beaucoup d'ardeur, l'Etat fut contraint de consentir qu'on admettoit parmi ce remboursement la somme de 320 mille Livres en Ordonnances quittancées, étant entre les mains des Entrepreneurs demeurans dans les Pays-Bas Autrichiens.

L'admission de ces Ordonnances du remboursement de deniers avancés pour le payement des intérêts des emprunts, à laquelle l'Etat s'est laissé entraîner malgré lui, ayant ainsi été arrêtée, sur les fortes instances par lesquelles on l'a pressé à y consentir, on a eu lieu de croire que ces Ordonnances après cela seroient délivrées incessamment, & c'est la raison pourquoi dans l'arrangement qui fut fait ou proposé depuis pour trouver des fonds suffisans au payement de plusieurs sommes d'intérêt, dont on étoit redevable à l'Etat, on a compté seulement à l'égard de la susdite somme de 705011. 18. 10 les intérêts, en défalquant du Total lesdites 320 mille L. & ainsi les intérêts seulement de 385011. 18. 10. Mais lorsque contre toute attente, après qu'un an fut écoulé, on vit que les susdites Ordonnances quittancées n'étoient point délivrées, l'Etat fit demander aussitôt les intérêts de la somme entière de 705011. 18. 10 & déclara qu'il seroit toujours prêt d'accepter les susdites Ordonnances quittancées, montant à la somme de 320 mille L. en diminution du Capital; mais que, tant que la somme Capitale ne seroit pas diminuée par des payemens faits dessus, soit en argent, soit en ordonnances quittancées, jusques au montant de la somme de 320 mille L. on étoit obligé en toute justice de payer l'intérêt de la somme totale.

L'on n'a pû faire à cet égard d'autre objection sinon, que l'Etat ne payant aucun intérêt de ces ordonnances, n'en devoit aussi point tirer de cette partie du Capital qui pouvoit être acquittée par ces ordonnances, & sur ce fondement on a fait difficulté de payer les intérêts de la somme de 320 mille L., quoique les ordonnances de cette somme n'ayent point encore été extradées, & dans un projet de nouvelle liquidation, on ne porte point au profit de l'Etat les intérêts annuels du Capital, qu'en défalquant lesdites 320 mille L. & même on y porte en cette liquidation quelques remboursemens du Capital, encore qu'une partie des intérêts, comme il est dit ci-dessus, ne soit point payée.

C'est pourquoi on doit représenter que ledit Capital de 705011. 18. 10 étant dû à l'Etat pour des avances légitimes, dont il n'a stipulé qu'un petit intérêt de 2½ pour Cent jusques au remboursement, les intérêts de la somme entière doivent être payés; qu'il ne change rien à l'affaire, que l'Etat, par une condescendance particuliere, sur les fortes instances du Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale & Catholique, & sur l'intercession de celui de Sa Majesté Britannique, a bien voulu consentir qu'une partie du Capital seroit remboursée en ordonnances quittancées au lieu d'argent. Que l'Etat est encore prêt d'accepter ces ordonnances en diminution du Capital; mais que tant que le Capital ne sera point rem-

remboursé en tout ou en partie, les intérêts en doivent être payés, & qu'on n'en peut faire aucun remboursement, avant que les intérêts en soient payés; qu'aussi ce remboursement se doit faire dans les termes réglés par le 4 article de la Nouvelle Convention. L. H. P. seront bien aises, si Sa Majesté Impériale trouve bon de ne pas faire usage de la condescendance que l'Etat a eu de consentir à prendre en payement les ordonnances quittancées, pour la somme de 320 mille L. en acquit des avances qu'elles ont faites par des deniers empruntés, & dont elles payent un plus gros intérêt, que celui qui a été stipulé par la Convention; que pourtant elles laissent à Sa Majesté Impériale de s'en servir si bon lui semble. Mais que cependant elles ne peuvent attendre de la discrétion & de l'équité de Sa Majesté Impériale, qu'elle veuille que leur condescendance leur tourne à préjudice, ni qu'elle veuille faire difficulté de payer les intérêts & le Capital de la somme entière de 705011. 18. 10 de la manière que ce payement a été réglé & stipulé par le susdit 4 article de la Convention.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

En neuvième lieu, on a encore depuis peu pris plusieurs résolutions sur des plaintes qu'on a reçues de ce que l'on n'observoit point quelques articles du Traité; sur quoi le Résident Pestors a été chargé de demander qu'on voulût y remédier, sans que cela soit encore fait; aussi on s'est plaint qu'on n'a pas encore réparé & mis en un état convenable plusieurs bâtimens & ouvrages qui sont à la charge de Sa Majesté Impériale & Catholique, particulièrement au Château de Namur, ou à la charge des villes mêmes, comme est par exemple la réparation très-nécessaire d'une muraille qui s'éboule, le long de la rivière de la Meuse, dans la Ville de Namur; la réparation du lieu à Menin, où la Garnison fait le service divin. On s'est plaint de l'empêchement qu'on a apporté dans l'exemption des vivres & autres choses pour les Magasins, & des matériaux pour les fortifications, stipulée par le 10 article du Traité; comme aussi dans l'exemption des Droits des Villes, à l'égard de ce qui est nécessaire à l'usage des hôpitaux militaires & autres choses semblables, & ainsi du reste, sur quoi le Résident Pestors pourroit être chargé de faire de nouvelles instances afin qu'il y soit pourvu, en conformité du Traité, & afin que l'on fasse au plutôt les réparations qui ne souffrent point de délais, & pour lesquelles la saison est présentement la plus propre.

„ Comme l'on fait quelles discussions ont été agitées de nos jours, au sujet „ de cette Barrière, (1) nous avons cru faire plaisir à nos Lecteurs de rassem- „ bler ci-dessus toutes ces pièces, afin qu'ils en puissent juger eux-mêmes”. Pendant que la République s'occupoit de cette grande négociation, le Roi de Prusse avoit essayé de s'emparer de quelques terres appartenant à la Maison d'Orange, sur lesquelles il avoit des prétentions; il avoit en outre établi une Douane près de Venlo. Les Etats négocièrent envain auprès de ce Monarque, ils ne parvinrent point à faire supprimer la Douane, & ils étoient trop fatigués de la guerre pour employer la force;

*Différends
entre LL.
HH. PP.
& le Roi
de Prusse..*

(1) Voyez les Papiers publics & les Journaux politiques.

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours. ils aimèrent mieux céder & renvoyer en justice réglée, les contestations qui regardoient les Seigneuries de la Maison d'Orange. La République se hâta de profiter de la Paix pour réparer les maux que la guerre avoit faits à son Commerce & aux Arts. La Baltique étoit infestée par les Corsaires de Suede : l'Angleterre & la Hollande envoyèrent dans les mers du Nord des Escadres combinées.

Fléaux qui désolent les Provinces-Unies. Cette même année se manifesta dans les campagnes de Hollande, un fléau, que n'ont encore pu faire cesser tous les soins du Gouvernement : une épizootie générale enleva la plus grande partie du gros bétail. L'agriculture & les arts dont elle est la mere, s'en ressentirent. Cette calamité avoit été précédée par des inondations dans la Hollande, la Zélande, la Frise & Groningue (1).

Ann. 1716. Le 17 Février un nouveau Traité des Etats avec l'Angleterre cimentait l'union de ces deux Puissances. Les anciens traités furent confirmés; on se promit des secours mutuels & la garantie réciproque pour la Barrière, Gibraltar & Minorque (2).

Le Czar Pierre I. en Hollande. Le Czar Pierre I qui voyageoit, s'arrêta en Hollande vers ce tems-là; il y laissa l'Impératrice qui étoit avancée dans sa grossesse; il s'arrêta encore à son retour & signa à Amsterdam un traité d'Alliance défensive avec la France, confirmé à son passage à Paris, par le Duc d'Orléans, Régent du Royaume (3). Les Etats Généraux firent tous leurs efforts pour obtenir pendant son séjour, un traité de Commerce; mais le Czar piqué qu'ils se fussent mêlés de ses différends avec la ville de Dantzic, s'y refusa.

Edit pour prévenir la corruption des membres des Etats. Il avoit été publié par les Etats Généraux, l'année précédente, un Edit dont tous les membres avoient été obligés de jurer l'observation; par cet Edit il leur étoit défendu, ainsi qu'aux membres de tous les Collèges supérieurs, de recevoir des présens, promesses ou autres choses tendant à entraîner la corruption & la venalité des voix: à l'assemblée des Etats, il fut proposé d'établir un Avocat Fiscal, pour veiller avec la plus grande sévérité à l'exécution de cet Edit. Quoiqu'il y eût des plaintes & des accusations contre quelques-uns des membres, cette proposition ne passa point; non que toutes les Provinces ne convinssent de la nécessité de l'Edit, mais parcequ'elles n'étoient pas d'accord sur d'autres objets. Le principal étoit la réduction des troupes, qui avoit été faite à la paix; d'abord par la Généralité & ensuite par quelques Provinces, qui trouvoient encore le poids trop lourd, & qui avoient licencié une partie de celles dont l'entretien étoit à leur charge. Gueldres, la Hollande & l'Overysseel n'avoient pas fait de réduction & contribuoient, par ce moyen, proportionnellement plus que les autres. Le défaut d'unanimité dans les assemblées, fit craindre une rupture funeste à l'Union. Les Députés de l'Overysseel ouvrirent l'avis d'une assemblée extraordinaire des Etats de toutes les Provinces. Cette proposition fut longtems débattue: les uns

Discussions pour la réduction des troupes.

(1) Abrégé de l'Hist. de la Hollande & des Provinces-Unies.

(2) Abrégé Chron. de l'Histoire de France, par le Président Hénaut.

(3) Histoire du Czar Pierre I, T. II.

la modifioient, les autres la vouloient sans restriction. Les partisans du Stadhouderat saisirent cette occasion pour proposer le rétablissement de cette dignité. Le Roi d'Angleterre auroit voulu la faire donner à l'Evêque d'Osnabrug, son frere, qui offroit d'épouser la Princesse Douairiere de Nassau, mere du Stadhouder de Frise. Cette demande que le Roi devoit faire en personne aux Etats, lorsqu'il iroit à Hanovre, ramena les esprits & l'assemblée extraordinaire fut résolue. On y proposa de régir les Postes pour le compte de l'Etat; ce qui eut donné un revenu de deux millions de florins à la République. Les grandes villes de Hollande dont les Magistrats jouissoient du produit de cet établissement, s'y opposerent. On leur citoit envain l'exemple de quelques citoyens généreux de Rotterdam, qui, jouissant de ce revenu, avoient consenti qu'il fût réuni au patrimoine de leur ville. L'exemple de ce sacrifice fit peu d'effet.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours

Proposition de rétablir le Stadhouderat.

De la régie des Postes au profit de l'Etat.

On proposa quelques Réglemens concernant les mariages entre les Réformés & les Catholiques, à qui on eut désiré qu'on fit faire une déclaration de ne point s'inquiéter mutuellement sur l'exercice de leur religion & de faire élever leurs enfans dans la religion réformée. Il ne fut rien décidé sur cet article. Mais dans une des assemblées suivantes, la réduction des troupes fut réglée; & quant à ce qui regardoit le rétablissement des finances, l'un des principaux objets des assemblées, on établit pour trois ans seulement, un centieme denier sur les obligations qui étoient à la charge de la généralité. Ces deux points occuperent les Etats pendant plus de dix mois.

Mariages des Réformés & des Catholiques.

Pendant ce tems-là on travailloit à la triple alliance de la France, de l'Angleterre & des Provinces-Unies. Ce fameux traité qui fut l'ouvrage du Régent & du Cardinal Dubois, (1) fut signé à la Haye le 4 Janvier. Il assuroit la succession de la Grande-Bretagne à la ligne Protestante de la maison d'Hanovre. On abandonna le Prétendant, qu'on obligeoit de se retirer au-delà des Alpes. La ligne de la maison de Bourbon qui régnoit en Espagne, étoit exclue de la succession à la Couronne de France. La France consentit à faire raser les fortifications & à combler le port de Dunkerque. Les Puissances contractantes se garantirent mutuellement leurs possessions, avec promesse réciproque de se défendre & de se secourir.

Triple alliance. Ann. 1717.

L'Europe fut étonnée de cette union; la Cour de Vienne & celle de Madrid murmurèrent contre ce traité. L'Empereur vit avec peine qu'on assurât à Philippe, un trône qu'il se croyoit en droit de lui disputer. Le Roi d'Espagne, qui ne voyoit qu'un enfant entre le trône de France & lui, étoit fâché que des Puissances étrangères eussent prononcé sur une exclusion qui ne pouvoit lui être donnée que par les Etats Généraux du Royaume, dans le cas de la vacance du trône. Les François se plaignoient que le Régent eût consenti à la démolition de Dunkerque & au sacrifice du Prétendant; ils l'accusoient d'avoir eu des vues particulieres (2). Les Anglois murmuroient eux-mêmes contre ce grand nombre de

Mécontentemens qu'excite ce Traité.

(1) Voltaire Précis du Regne de Louis XV. Voyez ce Traité, Mémoires de Lambert, T. X. p. 6.

(2) Histoire de la Régence du Duc d'Orléans, T. I.

SECT. XIII. troupes étrangères, qu'il étoit convenu d'appeller dans leur île, dans la crainte d'une descente. Les Hollandois n'étoient pas contents qu'on eût préféré l'Alliance de la France à celle de l'Empereur.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Le Baron de Gortz est arrêté

Ses projets.

Tandis que les Politiques dressaient leurs plans d'après ce traité, le fameux Baron de Gortz, Ministre du Roi de Suede à la Cour d'Angleterre, fut arrêté à Deventer. C'étoit un gentilhomme de Suabe, d'un génie actif & fécond en projets vastes & hardis, connoissant parfaitement les divers intérêts des Cours de l'Europe, & né pour bouleverser le monde. La mésintelligence qui regnoit entre le Roi d'Angleterre & le Czar, lui fit concevoir le projet singulier d'engager Charles XII à faire la paix avec Pierre I; de rétablir par ce moyen Stanislas sur le trône de Pologne; de donner pour successeur à Charles, le jeune Duc de Holstein, & de mettre sur le trône d'Angleterre, le Prétendant, pour qui il ne doutoit pas que la Cour d'Espagne ne prît les armes (1). Il communiqua ce projet au Roi de Suede, plus flatté de l'idée de faire des Rois, que d'acquérir des Couronnes; il donna plein-pouvoir au Baron de Gortz, de traiter avec qui il jugeroit à propos. Le Baron agit en conséquence; il eut avec le Czar des conférences secrètes à la Haye. Ce Prince fit marcher dans le Mecklenbourg vingt-cinq mille hommes. George effrayé de voir cette armée sur les frontieres de son Elcétorat, ouvrit les yeux. Le Régent lui donna avis de tout ce qui se tramoit. George fit arrêter le Comte de Gillembourg, Résident du Roi de Suede à Londres. Dès que Gortz en fut informé, il sortit secrètement de la Haye; mais on le suivit jusques à Deventer, où il fut arrêté. Le Czar désavoua tout. On regarda l'arrêt de Gortz sinon comme une infraction au Droit des Gens, du moins comme contraire à cette Liberté dont la République fait la base de sa puissance. Gortz & Gillembourg furent enfin renvoyés en Suede, où le premier, après la mort de Charles XII, son appui, eut la tête tranchée (2).

Sa mort.

Inondation mémorable.

Cette année fut malheureuse pour la Nord-Hollande, la Frise & Groningue, qui furent ravagées par une des plus terribles inondations, qui eussent encore affligé ces contrées: près de quinze mille maisons furent submergées ou entraînées. Deux mille personnes périrent & une quantité immense de gros & menu bétail. Le Dannemarck & la Suede éprouverent des dommages considérables par cette crue.

Le Cardinal Alberoni.

Ann. 1713.

Guerre entre l'Espagne & la France.

Alberoni gouvernoit alors la Cour d'Espagne; son génie entreprenant semoit la discorde dans l'Europe; il eut voulu brouiller toutes les Cours pour se rendre nécessaire: il avoit eu part au projet de Gortz. Philippe V par ses conseils, refusoit de consentir à la renonciation au Trône de France, à moins que l'Empereur ne renonçât à celui d'Espagne & ne se désistât de ses prétentions. Il déclara la guerre à la France qui l'avoit mis sur le trône, & à l'Empereur qui enfin se joignit à la France, à l'Angleterre & aux Etats Généraux, par un traité qu'on appella la *Quadruple*.

(1) Histoire de Pierre I. surnommé le Grand, T. II. L. 7.

(2) Voltaire Histoire de Charles XII. L. 8.

Alliance (1). Ce traité ne fit qu'irriter l'esprit turbulent d'Alberoni. Il ourdit une conspiration en France, il ne s'agissoit pas moins que d'y exciter une guerre civile & d'enlever le Régent. Au moment où la conspiration devoit éclater, tout fut découvert par une fille de joie, qui eut l'adresse de surprendre quelques papiers à l'un des principaux agents d'Alberoni.

D'un autre côté, la flotte que le Roi d'Espagne avoit équipée en faveur du Prétendant, & qui devoit le porter en Ecosse, fut dissipée par la tempête, & trois cents Espagnols qui y étoient déjà descendus, furent faits prisonniers. Une flotte Espagnole plus formidable s'étoit emparée de la Sardaigne & d'une partie de la Sicile; elle fut battue par les Anglois. Tous les projets d'Alberoni furent déconcertés, & Philippe V fut obligé, pour obtenir la paix, de le renvoyer hors de ses Etats (2).

Le fameux Système de Law ne se borna point aux révolutions qu'il opéra dans les fortunes des François. Les Anglois & les Hollandois furent aussi les dupes de cette manie du jeu des actions (3). En Angleterre le Chevalier Blunt engagea la Compagnie du Sud de se charger d'acquitter la dette nationale, qui alloit à quatorze millions de livres sterling. En peu de jours les actions de la Compagnie furent portées de 100 à 1000. Tout se livra à l'agiotage. Du papier pour de l'argent étoit le vœu général. Mais dès que la Compagnie cessa de pouvoir faire face à cette quantité d'actions, elles baissèrent & les actionnaires n'eurent qu'un papier inutile (4). Dans les Provinces-Unies chaque ville forma des Compagnies, à l'imitation de celles de Mississipi en France & de la mer du Sud en Angleterre: on fut bientôt désabusé. Les Magistrats qui les avoient autorisées, furent obligés de les défendre, sans pouvoir empêcher la ruine des actionnaires.

L'agiotage n'empêchoit point que pour la plus grande gloire de Dieu, les Jésuites ne fissent tous leurs efforts pour rétablir l'intolérance. Le meilleur moyen qu'ayent pu trouver les Provinces-Unies d'étouffer & de prévenir les querelles de Religion, est de tolérer toutes les Religions. Les Réformés étoient persécutés en Allemagne, en Hongrie & dans le Palatinat: dans la République les Catholiques n'avoient pas les mêmes facilités de tourmenter leurs frères; mais dans quelques Provinces ils leur suscitoient des querelles. Les Etats Généraux, autant pour faire cesser la persécution à laquelle les Réformés étoient exposés dans les pays voisins, que pour établir la paix de Religion dans la Généralité, firent revivre la sévérité des loix qui proscrivoient les Jésuites dans les terres de la République, & interdirent aux Catholiques le service divin, dans plusieurs églises de Hollande & de Gueldres, jusques à nouvel ordre. Ce moyen réussit; & à mesure que la persécution se rallentissoit dans les pays étrangers, les Etats Généraux se relâchoient envers les Catholiques, & peu à peu la Tolérance se rétablit, excepté à l'égard des Jésuites.

(1) Recueil de Rouffet, T. I. p. 180.

(2) Voltaire Précis du Siècle de Louis XV. Ch. II.

(3) Idem Ibid.

(4) Histoire d'Angleterre par M. L. M. T. II.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Conspiration contre le Régent de France. Ann. 1719.

Désastres des Espagnols. Ils font la paix. Ann. 1720.

Agiotage en Hollande & en Angleterre.

Compagnies.

Jésuites pros crits.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Mort de
Heinsius.

*Précau-
tions con-
tre la
peste.*

Ann. 1721.

*Intrigues
pour le ré-
tablisse-
ment du
Stadhou-
derat.*

*Trois Pro-
vinces le
rétablis-
sent.*

1722 .. 24.

*Traité de
Vienne
entre l'Es-
pagne &
l'Empire.*

Ann. 1725.

Dans cet intervalle mourut Heinsius, qui pendant plus de trente ans avoit rempli la place de Conseiller-pensionnaire au gré de la République; place très difficile depuis la suppression du Stadhouderat dont il avoit été le défenseur sous Guillaume III; mais depuis la mort de ce Prince, il s'étoit conformé aux vues des Etats: il fut remplacé par le Pensionnaire de Rotterdam, Isaac van Hoornbeek.

Les ravages que la peste faisoit à Marseille, engagèrent les Etats à prendre les plus grandes précautions pour écarter ce fléau. Ils ne se contenterent point d'interdire leurs ports aux vaisseaux François & à tout ce qui pouvoit donner la moindre suspicion; ils portoient l'attention jusques à brûler en pleine mer, les vaisseaux avec leur cargaison. Les matelots, passagers & officiers, qu'on dépouilloit & dont on brûloit les vêtements, étoient renfermés pendant quarante jours dans des lieux sûrs, d'où ils ne pouvoient point sortir.

La Maison d'Orange ne perdoit pas de vue le rétablissement du Stadhouderat; les efforts inutiles de Guillaume III, les oppositions qu'il avoit trouvées dans l'assemblée des Etats, ne l'avoient point découragée. Le Prince d'Orange, Stadhouder Héréditaire de Frise, qui n'avoit que sept ans, avoit été nommé en 1718 par la Province de Groningue; le Pays de Drenthe lui conféra la même dignité. Les amis de cette maison ne cessoient d'agir auprès des autres Provinces: cependant elles s'obstinoient à ne point rétablir le Stadhouderat général: ils parvinrent à gagner seulement les Etats de Gueldres; mais au lieu que Groningue l'avoit élu sans restreindre son pouvoir, la Gueldre y mit des bornes assez étroites, sans que ses partisans y missent aucun obstacle. Tant de condescendance étoit un leurre. On vouloit persuader aux quatre Provinces qui restoit à gagner, qu'elles n'avoient rien à craindre du rétablissement du Stadhouderat général, puisqu'elles pouvoient y mettre telles conditions qu'elles jugeroient à propos (1): malgré ces pièges, la Liberté prévalut encore, & dans les Instructions que les Etats donnerent au nouveau Pensionnaire, ils supprimèrent tout ce qui avoit quelque rapport au Stadhouderat Général.

L'événement le plus remarquable pendant les quatre années suivantes, fut le Traité de Vienne entre l'Empereur & le Roi d'Espagne (2), ces deux rivaux qui jusqu'alors avoient paru si irréconciliables. La Cour de Vienne se laissa gouverner par la Cour de Madrid. „ Tout étoit „ étrange dans cet accord, dit M. de Voltaire (3); c'étoit deux maisons „ ennemies qui s'unissoient, sans se fier l'une à l'autre; c'étoit les An- „ glais, qui ayant tout fait pour détrôner Philippe V, & lui ayant arraché „ Minorque & Gibraltar, étoient les médiateurs de ce traité; c'étoit un „ Hollandois, Ripperda, devenu Duc & tout-puissant en Espagne, qui „ fut disgracié après l'avoir signé, & qui alla mourir ensuite dans le „ Royaume de Maroc, où il tenta d'établir une Religion nouvelle. Voici comment ces choses furent amenées.

(1) Histoire du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal, T. I. p. 110.

(2) Recueil de Rousslet, T. II. p. 110; & Lamberty, T. X. la suite N. XVIII.

(3) Précis du Siècle de Louis XV. par Voltaire, Ch. II.

L'Empereur avoit établi à Ostende, une Compagnie des Indes Orientales; les Puissances maritimes en furent jalouses; les Etats Généraux qui regarderent cet établissement comme très préjudiciable au Commerce des Provinces-Unies, s'en plainquirent hautement. L'Empereur pour le soutenir contre le Roi d'Angleterre, voulut s'appuyer du Roi d'Espagne. Ripperda, qui avoit été Ambassadeur des Etats Généraux à la Cour de Madrid, mais qu'ils avoient dépouillé de ce Caractère, à cause de la Religion Catholique qu'il avoit embrassée, fut envoyé par cette Cour à Vienne, sous le nom du Baron de Passemberg. Il négocia avec habileté & conclut ce Traité qui, en effet, dut paroître fort étonnant à toute l'Europe (1). Par ce Traité, les deux Souverains renoncèrent à toute préten-

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Compagnie d'Ostende.

Le Baron de Ripperda.

(1) Ripperda qui fut disgracié en 1726, mérite d'être connu. Les Etats Généraux l'avoient envoyé en Espagne en 1715. Ils le revêtirent ensuite du titre d'Ambassadeur, qu'ils lui ôtèrent bientôt après à cause de son changement de Religion. L'établissement de quelques fabriques de toile & d'étain, au préjudice de son pays, lui attira la considération des Espagnols & la confiance de la Reine, qui le fit charger des Négociations entre les Cours de Madrid & de Vienne. L'habileté avec laquelle il se conduisit, le rendit plus recommandable, & la Reine toute puissante à la Cour le mit à la tête des finances. Cette place causa sa perte. Le Peuple lui fit un crime des impôts qu'il fallut établir pour en tirer l'argent qu'il falloit envoyer à l'Empereur. Les finances se trouverent épuisées; manquant de ressources, il chercha à s'étayer de l'Angleterre & des Provinces-Unies, & pour s'attirer la confiance de leurs Ministres, il s'ouvrit à eux sur le traité de Vienne, dont ils n'avoient aucun soupçon. Ils furent fort étonnés d'apprendre que le projet étoit de rendre à l'Espagne, Port-Mahon & Gibraltar, & de soutenir la Compagnie d'Ostende. Stanhope informa le Roi d'Angleterre de ce qui se passoit, & Van der Meer les Etats Généraux. Ces deux Puissances demandèrent aussitôt à l'Empereur & au Roi d'Espagne, de les mettre au fait d'un traité auquel elles pouvoient à peine ajouter foi. Une seconde indiscretion de Ripperda avoit mis les Cours de Vienne & de Madrid dans le cas de ne pouvoir rien désavouer. Ripperda sentit que sa disgrâce étoit infaillible. Le Roi d'Espagne l'eût peut-être encore laissé dans le Ministère; mais ce Monarque pressé par l'Empereur se vit obligé de lui ôter le département des finances, en se servant néanmoins du motif spécieux de le soulager d'un fardeau trop pénible. Ripperda ne fut point la dupe de ce prétexte, & sans attendre qu'on lui ôtât ses autres emplois, il s'en démit volontairement entre les mains du Roi, qui lui donna une pension de trois mille pistoles. Il quitta le soir même, l'appartement qu'il avoit à la Cour, & ne se croyant pas en sûreté contre le peuple, qui témoignoit hautement la joie de sa chute, il demanda un asyle dans l'hôtel de Van der Meer, qui le renvoya à Stanhope. Celui-ci lui permit de rester dans son hôtel, pendant son absence, & en fit part au Roi d'Espagne. Ce Prince exigea de l'Ambassadeur, non-seulement qu'il ne le laisseroit point partir avant qu'il n'eût remis certains papiers, mais il fit investir l'hôtel par des soldats. Ripperda craignant qu'on ne l'arrachât de son asyle, fit demander au Roi la permission de se retirer dans un couvent; ce qui lui fut refusé. Le Roi, de l'avis de son Conseil, qui regardoit la retraite du Duc chez un Ministre étranger, comme un crime de Lèze-Majesté, envoya deux cens hommes de sa garde, avec un Officier, chez Stanhope, dont les protestations ne purent empêcher qu'on ne se saisît du Duc & de tous ses papiers. On le transféra au château de Segovie. On l'y gardoit avec soin; mais deux ans après, il trouva moyen de gagner un soldat & une des servantes du Gouverneur, qui se firent évader. Il alla successivement en Portugal, en Irlande, à Londres & enfin en Hollande; mais voyant qu'il y étoit dans un entier oubli, il alla offrir ses services au Roi de Maroc, où il embrassa la Religion de Mahomet. Mais ce Prince lui marqua tant d'indifférence, que n'ayant pas de quoi subsister, il se fit marchand de moutons. Il mourut à Tetuan misérable & méprisé, en 1737. Cependant Stanhope & Van der Meer se plaignoient de l'infraction faite au Droit des Gens, en violant un asyle, qui devoit être respecté; mais des soins plus importants empêchèrent que cette affaire n'allât plus loin.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Ann. 1726.

Guerre de
l'Angleter-
re & de
l'Espagne.

Ann. 1727.

Négocia-
tions.

Ann. 1728.

Mortalité.

tion sur les Etats l'un de l'autre. Philippe accorda aux négocians Autrichiens, les mêmes avantages qu'avoient les autres négocians étrangers. Il assura la garantie de la Compagnie d'Ostende, & promit à l'Empereur un subside annuel de quatre millions de piastres.

Le Roi d'Angleterre, qui craignoit pour ses Etats d'Hanovre; le Roi de Prusse & le Régent conclurent un Traité, (1) qui fut signé à Hanovre & auquel les Etats Généraux accédèrent (2). George I. eut bien de la peine à le faire approuver par les Anglois. La Nation, par l'acte d'établissement s'étoit interdit toute guerre, pour la défense des Etats que le Roi possédoit en Allemagne; mais ses partisans persuaderent si bien au peuple, que l'union de l'Empire & de l'Espagne avoit pour objet la conquête de Gibraltar & de Port Mahon, le rétablissement du Prétendant, la destruction de la Religion Protestante & la ruine de l'Etat, qu'on souscrivit au Traité d'Hanovre & qu'on promit au Roi de le soutenir, soit au dedans, soit au dehors de l'Angleterre.

La guerre fut déclarée. Les Anglois mirent à la voile trois escadres: l'une bloqua les ports de Russie, la seconde croisa sur les côtes d'Espagne, la troisième devoit enlever les gallions Espagnols dans les Indes Occidentales. Cette dernière eut un mauvais succès; mais l'Espagne voyant que tous les ports de sa domination étoient bloqués, défendit l'entrée des siens aux vaisseaux des Provinces-Unies. La République fit aussi ses préparatifs & résolut d'augmenter ses troupes de terre & de mer. Les Espagnols formerent le siège de Gibraltar & échouèrent. Malgré ces étincelles d'un incendie qui sembloit menacer l'Europe, les Puissances belligerantes agissoient foiblement. Les cours de Vienne & de Versailles s'occupaient des moyens de rétablir la paix. La France offrit sa médiation, elle fut acceptée. Le Cardinal de Fleury qui pensoit sagement que la guerre n'est bonne à rien, présenta un projet de pacification, qui le fit regarder par les Hollandois, dont il avoit ménagé les intérêts, comme le génie le plus vaste & l'âme la plus généreuse & la plus noble. On convint des préliminaires. Ils portoient que les hostilités cesseroient d'abord; que la Compagnie d'Ostende seroit suspendue pour sept ans, & qu'il seroit tenu un Congrès à Aix-la-Chapelle, où tous les différends seroient terminés: mais à la prière du Cardinal, le Congrès qui eut été trop éloigné pour lui, à Aix-la-Chapelle, s'ouvrit à Soissons dans le mois de Juin. Les difficultés que les Plénipotentiaires éleverent, firent languir les négociations, & tout ce qu'on put venir à bout de conclure, fut de transférer les conférences à Seville (3).

Dans cet intervalle les Provinces Unies avoient été affligées de fièvres putrides: ce fléau s'étoit surtout fait sentir dans la Province de Hollande. Pendant l'été & l'automne on enterroit à Amsterdam de six à sept cens morts par semaine. Cette maladie avoit emporté le 17 Juin 1727, le Conseiller Pensionnaire Hoornbeck, à l'âge de 71 ans, il fut remplacé par Simon van Slingeland, Trésorier Général.

(1) Rousser, T. II. p. 189.

(2) Ibid. T. III. p. 166.

(3) Ibid. T. III. p. 412. & suiv. item T. IV. p. 30. & suiv.

Le Prince d'Orange & de Nassau, âgé de 18 ans accomplis, fut re-
connu & installé Stadhouder de Groningue, des Ommelandes & de
Gueldres. Il fixa sa résidence à Leuwarden, en Frise.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Le premier effet de l'Edit pour prévenir la corruption des membres &
officiers du Souverain, fut la punition sévère de trois Clercs ou Commis
au Greffe des Etats Généraux, d'un Avocat & de deux autres Officiers.
Ces six personnes furent convaincues d'avoir entretenu des correspondances
secrètes avec les Ministres étrangers, qui payoient largement leur pré-
varication & de leur avoir fait part des résolutions des Etats. Leur cor-
respondance impliquoit indirectement le Prince de Nassau (1). Le jugement
des coupables portoit que le bourreau feroit passer son coutelas sur la tête
de deux Clercs, que l'autre feroit attaché à une potence, avec un écri-
teau, sur lequel feroit écrit, PAR JURE. On raya l'Avocat du tableau,
& tous les quatre furent bannis à perpétuité. Les deux fugitifs furent
condamnés à la même peine.

*Ann. 1729.
Punition
en vertu
de l'Edit
contre la
corruption.*

Les Etats s'occupaient à réparer les maux que les guerres précédentes
& les calamités publiques avaient faits au commerce. Ils négocièrent au-
près de l'Impératrice de Russie, Elisabeth, un traité de commerce & un
nouveau tarif des droits; mais il n'y eut rien de conclu sur ces objets. On
renouvella pour trente ans, l'octroi sur la Compagnie des Indes Occiden-
tales, qui étoit prêt d'expirer; mais la traite des Negres fut libre & permise
à tous les sujets de la République, moyennant quelques redevances, qui
indemnisoient la Compagnie du préjudice que lui causoit cette liberté.

La Cour de Rome venoit de mettre au rang des Saints, le Pape
Hildebrand, connu sous le nom de Grégoire VII, Pontife dont le zèle
indiscret abusant de la religion pour soutenir les prétentions injustes du
sacerdoce, avoit plusieurs fois excommunié l'Empereur Henri IV, qui
défendoit les droits sacrés de la Royauté. Dans l'office du nouveau Saint,
Rome le glorifioit d'avoir déclaré l'Empereur déchu du trône, & d'avoir
dégagé les sujets de la fidélité qu'ils avoient jurée à leur Souverain.
Un tel saint ne pouvoit gueres espérer d'avoir des autels dans la République:
aussi les Etats de Hollande défendirent ils, sous les peines les plus sévères, aux
Prêtres Catholiques de faire l'office de Grégoire. La France & l'Alle-
magne avoient fait les mêmes défenses & censuré le Rituel. Les Etats
Généraux allèrent plus loin; ils exigèrent une déclaration de tous les Prê-
tres Catholiques, par laquelle ils protesteroient de leur soumission &
obéissance, & condamneraient toute doctrine qui enseigne directement
ou indirectement, que le Pape ou toute autre Puissance Ecclésiastique a le
droit de rompre les liens qui attachent les sujets à leur Souverain légitime,

*Défense
aux Catho-
liques de
faire l'office
de St. Gré-
goire.*

(1) L'un d'eux avoit écrit dans les Cours étrangères, que cinq Provinces, malgré
les représentations de la Hollande & de la Zélande, avoient arrêté de laisser subsister le
droit au Marquisat de Veere & de Flessingue, jusques à la majorité du Prince de Nassau.
Ce fait étoit non-seulement faux, mais il annonçoit une mauvaise intention de la part
de l'écrivain, parceque toutes les fois que les Etats de Zélande avoient déclaré le
Stadhouderat supprimé dans leur Province, ils avoient aussi aboli les droits prétendus
par le Prince d'Orange au Marquisat de Veere & de Flessingue, ainsi que le titre de
premier Noble de la Province. Ces droits & ce titre lui furent formellement rendus,
lors du rétablissement du Stadhouderat.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

L'édit con-
tre les pré-
tres Catho-
liques
étrangers.
Autre
édit con-
tre la Pé-
dérastie.
Abolition
de la con-
fiscation
des biens
des con-
damnés à
mort.

Ann. 1732.

Persecu-
tion contre
les Jansé-
nistes pré-
vue & ar-
rêtée.

Affaire de
Veere &
Flessingue.

pour quelque cause, ou sous quelque prétexte que ce soit. Les Etats Généraux exclurent des fonctions de leur ministère, & défendirent l'entrée de leurs Provinces aux Prêtres qui ne seroient pas nés sujets de la République, aux Moines surtout & aux Jésuites.

Il parut presque en même tems, un édit sévère contre la Pédérastie, crime détestable, & que jusques alors les Hollandois avoient eu en une horreur si grande, que les juges avoient toujours soustrait à la connoissance du public, les procédures & la punition des coupables; mais la corruption les avoit tellement multipliés, qu'on exécuta un très grand nombre de tout état & de tout âge. Celui des fugitifs & des bannis ne fut pas moins considérable: ce qui donna lieu à la suppression de la loi injuste qui, par la confiscation des biens des condamnés à des peines capitales, étendoit aux enfans la punition des crimes de leurs peres. Les Etats de Hollande abolirent pour toujours cette jurisprudence barbare, & déclarerent qu'à l'avenir pour aucun crime, même pour celui de Leze-Majesté, la confiscation n'auroit lieu (1).

Les Etats Généraux craignant que les troupes de la République ne perdissent dans les loisirs de la paix, l'habitude des combats, & que leur courage ne s'amollit par l'inaction, se proposerent de les remettre en haleine, & de les exercer dans toutes les parties de l'art militaire: ils ordonnerent un camp de paix près de Breda. Ce camp eut lieu l'année suivante; on y fit toute sorte d'évolutions & de manœuvres.

Les disputes théologiques au sujet du Jansénisme, agitoient les Catholiques tolérés dans les Provinces-Unies. On y parloit de la nomination d'un Vicaire Apostolique. Ces disputes exciterent le zele de quelques Pasteurs. Ils crièrent à l'anathème, ils s'éleverent sans ménagement dans leurs sermons contre la mollesse du gouvernement, qui en même tems réprima la ferveur indiscrete des ministres de la religion dominante, & arrêta les progrès de la guerre plus ridicule que dangereuse, des Jansénistes & des Molinistes (2).

Les contestations qui duroient depuis la mort de Guillaume III, au sujet de différens objets de sa succession, entre le Roi de Prusse & le Prince d'Orange, furent enfin terminées (3); mais il s'éleva une autre querelle entre les Etats de Zélande & le Prince de Nassau. Les Etats déclarerent qu'en vertu de leur souveraineté & du pouvoir incontestable qu'ils en avoient, ils affranchissoient dès à présent & pour toujours, de fait & de droit, les villes de Veere & de Flessingue de toute dépendance féodale, voulant & ordonnant que désormais elles fussent regardées comme villes libres du Comté de Zélande. Les Etats Généraux étoient priés de ne point comprendre ces deux villes dans la succession de Guillaume, mais d'offrir aux héritiers pour les indemniser, cent mille Richedalers de la part de la Zélande. Le Prince fit ses protestations. Il ne contestoit point aux Etats la puissance souveraine; mais il soutenoit

(1) Abrégé de l'Histoire de la Hollande, T. IV.

(2) Histoire générale des Provinces-Unies, T. VIII.

(3) Voyez Recueil de Rouffet, T. VIII. p. 404. & suiv.

qu'ils ne pouvoient en faire usage que dans des circonstances urgentes, & nullement pour attaquer les propriétés. Les Etats répondoient qu'il n'y avoit rien de plus pressant pour une République, que la crainte fondée de perdre sa liberté; que ce cas existoit, puisque si le Prince d'Orange étoit investi du fief de ces deux villes, il pourroit abuser de l'autorité que cette propriété féodale lui donneroit. Le Prince se rejetta sur le peu de fondement de cette crainte; mais comme entre le Prince & les Etats il n'y avoit point de juge, le fief fut aboli, & les Etats ont joui du titre & des droits du Marquisat de Veere & de Fleffingue jusques en 1747, époque de la révolution qui rétablit le Prince d'Orange dans tous les droits acquis par le testament de Guillaume III.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Protestations du Prince d'Orange. Ann. 1733.

Dans le tems de ces querelles, quelques Provinces s'aperçurent heureusement d'un danger caché qui les menaçoit d'une submersion totale; c'étoit une espece de vers (1), armés d'une tariere, qui s'étoient attachés aux pilotis des digues; ils y avoient déjà fait des dégâts considérables. Le gouvernement ordonna des prières publiques & proposa des récompenses à ceux qui donneroient le meilleur moyen de prévenir les suites de ce fléau: on en indiqua plusieurs, mais on préféra ceux de Pierre Straat & de Pierre van der Deure. On enleva jusques à une certaine profondeur l'algue qui bordoit le pied de la levée de terre. On soutint la levée par une palissade très forte, affermie dans l'algue, de maniere qu'une nouvelle algue pût remplir les vuides formés au pied de la digue. On établit au devant de la palissade, un ouvrage de maçonnerie en talus, dont le pied posoit sur le fond même de la mer, formé de gros cailloux & d'éclats de rocher, servant également à mettre les pilotis à l'abri des vers, & à défendre la digue contre la fureur des vagues, dont l'effort est rompu par la pente du talus. Cet ouvrage a rendu les digues plus fortes qu'elles ne l'avoient jamais été (2).

Vers rongeurs des pilotis.

George I. étoit mort à Osnabrug d'une apoplexie, le 22 Juin 1727. George II son successeur, s'intéressoit vivement à l'élévation du Prince d'Orange, à qui il avoit destiné Anne sa fille aînée; mais le moment n'étoit pas favorable. Ce qui venoit de se passer en Zélande, au sujet du Marquisat de Veere; les secours refusés à l'Empereur, la promesse de la Neutralité au sujet des affaires de Pologne, un nouveau traité de barriere conclu entre la France & les Etats Généraux, étoient des circonstances qui rendoient inutile la bonne volonté de George en faveur du Prince d'Orange. Il ne lui en donna pas moins sa fille; le Prince l'épousa le 25 Mars à Londres. Le Roi en notifiant ce mariage aux Etats Généraux, leur écrivit „ qu'en unissant la maison de Nassau à la sienne, il „ n'avoit fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs, jaloux d'assurer „ les anciennes Alliances de l'Angleterre avec la République; qu'indé „ pendamment du désir de voir augmenter la confiance & l'amitié des „ Provinces-Unies, d'autres motifs l'avoient engagé à favoriser cette union; „ le maintien de la religion protestante & la sûreté de la succession au

Mort de George I.

Mariage du Prince de Nassau. Ann. 1734. Lettre de George II aux Etats.

(1) Massuet, Recherches sur le vers à tuyau.

(2) Voyez ce qu'on a dit des digues au commencement de cette histoire.

SECR. XIII. „ trône d'Angleterre, établie par la Loi. Enfin que par toutes ces rai-
Hist. de „ sons, il attendoit pour sa fille de la part des États, une réception &
Hollande. „ un traitement conformes à ses sentimens & à ses desirs. Les États
 1697, jus- „ répondirent qu'ils regardoient comme une preuve de l'affection de S. M.,
 ques à nos „ d'avoir choisi pour gendre, un Prince dont le mérite personnel leur
 jours.

*Réponse
 adroite des
 États.*

„ rappelloit celui de ses ancêtres, & les services qu'ils avoient rendus à
 „ la République; que puisque S. M. avoit jetté les yeux sur une Ré-
 „ publique libre, pour y fixer le séjour d'une fille aussi chère, ils espé-
 „ roient qu'elle trouveroit tous les agrémens que la situation des lieux
 „ & la forme actuelle du gouvernement, à la conservation de laquelle
 „ les États prenoient le plus grand intérêt, pourroient lui procurer.”
 Cette réponse adroite annonçoit d'une manière assez ouverte les inten-
 tions du Gouvernement au sujet du Stadhouderat, & la résistance que les
 États se proposoient d'opposer aux efforts & aux sollicitations que les
 amis du Prince pourroient employer.

*Terreur
 supersti-
 tieuse.*

Malgré l'accroissement des lumieres en Europe, deux événemens qui
 se passerent cette année, caractérisent trop la nation pour les passer
 sous silence. On se souvient encore de l'effroi superstitieux qu'excita parmi
 les Catholiques des Provinces-Unies, la coïncidence de la fête de St. Jean
 & de la Fête-Dieu : coïncidence très rare, mais nécessairement amenée
 par le cercle des années. Une ancienne prédiction annonçoit les plus
 grands désastres dans l'année, où ces deux fêtes devoient se trouver en-
 semble. On s'attendoit aux révolutions & aux calamités les plus affreu-
 ses: les Protestans à la plus violente persécution de la part des Catholi-
 ques, qui craignoient les mêmes horreurs de la part des Protestans. La
 religion dominante étoit la plus alarmée; sa haine grossissant les objets
 se représentoit les Catholiques massacrant ses magistrats, établissant un
 nouveau gouvernement, s'emparant des églises à main armée. On con-
 noissoit les magasins qui receloient leurs armes. On avoit trouvé des cor-
 des sous les bancs de leurs églises, & ces cordes désignoient les supplices
 qu'ils destinoient aux chefs de la république. Cette terreur ridicule
 gagna les magistrats de quelques villes & de plusieurs villages, qui eurent
 la foiblesse de faire doubler la garde, d'emprisonner des Catholiques que
 leur imagination leur faisoit regarder comme suspects; précautions dange-
 reuses & qui pouvoient avoir les plus funestes effets, parce que les Ca-
 tholiques, aussi superstitieux que les Protestans, pouvoient prendre ces mou-
 vemens pour les préparatifs de la persécution qu'ils redoutoient autant
 qu'eux. Enfin le jour fatal arriva, & les uns & les autres furent égale-
 ment étonnés de leur tranquillité & de leur tolérance mutuelles. L'amour
 outré de la liberté, autre espece de fanatisme, fit imaginer à ceux qui
 craignoient de la voir opprimer, que les partisans de la maison d'Orange
 avoient fomenté ces frayeurs, afin d'en profiter: mais tous ces bruits tom-
 berent & il ne resta que la honte d'avoir eu peur.

*Précau-
 tions im-
 prudentes.*

*Franc-
 Maçons
 persécutés.*

Mais la peur est une foiblesse dont on éprouva bientôt qu'il est plus
 aisé de rougir que de guérir. Il n'étoit alors question en France que
 de la société des Franc-Maçons, établie d'abord en Angleterre & ré-
 pandue dans la plupart des Royaumes de l'Europe: soit qu'elle le fût

secrètement en Hollande, soit qu'elle y parût pour la première fois, on découvrit que les Franc-Maçons avoient des loges dans plusieurs villes de la République & particulièrement à Amsterdam & à la Haye. Le profond secret qu'ils gardoient sur leurs loix & leurs cérémonies, leur attiroit beaucoup de prosélytes, & encore plus d'ennemis, qui se persuadoient qu'on ne couvroit du voile du mystère que ce qu'il est honteux de manifester. On leur supposa des vues criminelles; les uns contre l'Etat, les autres contre les mœurs, les dévots contre la religion. C'étoit pour cela, disoit-on, que lors de sa réception, chaque Franc-Maçon prêtoit un serment terrible de se soumettre aux supplices, dont on lui offroit l'image, si jamais il divulguoit l'histoire de la maçonnerie. Il étoit pardonnable aux chefs d'une République de s'allarmer d'une société nombreuse, qui faisoit du mystère la première de ses loix. Ce qui eut dû néanmoins rassurer le Souverain, comme il l'avoit été en France & en Italie, c'est que les plus honnêtes gens de tous les états étoient de cette association, & qu'elle opéroit journellement des actes de bienfaisance. On les accusa ouvertement de tramer des complots contre le gouvernement. Pour se justifier, les Franc-maçons de la Haye firent annoncer dans les papiers publics, qu'ils avoient fait l'ouverture de leur loge en présence des personnes respectables qu'ils nommoient. On regarda cette annonce comme un nouvel outrage. Les Etats de Hollande firent arrêter l'auteur de l'annonce, qui se trouva franc-maçon & qui avoua avoir tout fait par ordre de sa loge. Enfin en vertu d'un édit émané des Etats de Hollande, adressé aux magistrats de toutes les villes, toutes les loges de leur ressort furent fermées, les assemblées défendues avec la plus grande sévérité & les frères dispersés. Il y a des royaumes où le magistrat a usé de la même rigueur; mais on a connu l'innocence de cette confraternité & les franc-maçons sont aujourd'hui rétablis en Hollande même.

Hist. de Hollande, 1697, jusques à nos jours.

La Hollande étoit alors en pleine paix & s'occupoit des progrès de son commerce: elle ne prenoit aucune part, non plus que l'Angleterre, à la guerre que la France, l'Espagne & la Savoie faisoient à l'Empereur Charles VI, qui soutenoit son neveu sur le trône de Pologne, dont il avoit fait descendre Stanislas Leszinski. La Hollande s'unir à l'Angleterre pour pacifier ces Puissances. Les Etats Généraux présentèrent un projet de conciliation, que la France ne voulut point adopter; mais comme il importoit à leur commerce que l'Europe fût tranquille, ils espérèrent plus de succès d'un armement considérable. Ils résolurent d'augmenter leurs forces sur terre & sur mer, sous prétexte de mettre la République à couvert des suites que la guerre pourroit avoir; mais la France consentit à une suspension d'armes, pendant laquelle les préliminaires de la paix furent signés à Vienne. L'Angleterre & la Hollande indisposées qu'on eût rejeté leur médiation, & qu'on n'eût fait aucune mention de leurs intérêts, refusèrent de garantir les articles du traité. La République n'en recueillit pas moins les effets qu'elle en attendoit pour sa navigation & son commerce: aussi lorsque par le traité de 1738, Louis XV fut engagé à maintenir la Pragmatique Sanction, qui fixe dans la maison d'Autriche la succession à l'Empire, les Etats Généraux & l'Angleterre,

Ann. 1735. Guerre contre l'Empereur.

Armement de la République.

Secret. XIII. qui regardoient cet article comme le seul moyen de conserver l'équilibre de l'Europe, consentirent à garantir le traité. Le seul qui y perdit, fut le Prince d'Orange, qui avoit le vœu des Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overysel pour le Généralat de l'Infanterie des Etats, si l'augmentation projetée avoit eu son exécution. La Paix, au contraire, engagea la République à faire l'année suivante une réforme de dix mille hommes dans les troupes. Cette même année les Etats perdirent leur grand Pensionnaire Slingeland & le Baron de Boetzelaar, Garde du grand sceau de Hollande. Au premier succéda le Trésorier-général Antoine van den Heim, & au second, M. de Wassehaar-Obdam.

Paix.
Ann. 1736.

Ann. 1737.

*Taxes sur
les églises
des Catho-
liques.*

La Tolérance n'empêche point que la religion dominante ne doive spécialement être protégée; mais elle exclut toute vexation envers les religions tolérées. Cependant les Catholiques essuyèrent une humiliation qui pouvoit les aigrir. Les Etats de Hollande, outre la taxe à laquelle sont assujetties les chapelles, qui ne sont autre chose que des maisons ordinaires, appropriées aux cérémonies de cette religion, les assujettirent encore à payer trois fois, en cent ans, le droit de collatéral: c'est une espèce de droit d'amortissement que paye tout héritier en ligne collatérale. Le même édit déclara tout militaire qui embrasse la religion Catholique, ou qui épouse une femme de cette religion, démis de son emploi. Jusques-là la taxe imposée pouvoit être excusée par les besoins de l'Etat; mais outre que l'exclusion des emplois ne sauroit l'être par aucune raison, la même résolution des Etats de Hollande déchargeoit les églises & toutes les fondations pieuses des différentes communions protestantes, de toutes taxes ordinaires & extraordinaires, auxquelles toutes les terres, maisons & autres biens-fonds sont sujets. Les Etats-Généraux confirmèrent ce décret & étendirent la proscription des officiers militaires qui changeroient de religion, ou qui épouseroient une fille ou femme Catholique, aux officiers politiques dans tous les pays de la domination des Etats. Ils pouvoient dire qu'ils n'imitoient en cela qu'une partie de la rigueur dont la France usoit envers les Protestans; mais si les représailles sont injustes, c'est en matière de religion, & surtout dans la religion chrétienne, toute fondée sur la charité.

Ann. 1739. Les Etats avoient montré plus de sagesse, lorsqu'à l'exemple de la France ils résolurent de garder une parfaite neutralité dans la guerre que se faisoient l'Espagne & l'Angleterre: „Guerre,” dit Voltaire „plus ruineuse (1) que les droits que ces deux Puissances se disputoient, „n'étoient avantageux.” Les Provinces-Unies retirèrent plus de profit de leur neutralité, qu'elles n'en avoient obtenu de plusieurs batailles gagnées. Le commerce qu'ils continuèrent avec les Puissances Belligérantes même, y gagna, malgré la jalousie des Anglois qui s'emparoiént des vaisseaux marchands de la République, sous prétexte de contrebande. L'Espagne plus reconnoissante & plus juste, fit restituer aux Hollandois deux vaisseaux que deux armateurs leur avoient pris, & les indemnisa de la prise de deux autres.

(1) Précis du Siècle de Louis XV. Ch. IV.

Mais ce calme que la République se proposoit de conserver aussi long-temps qu'elle pourroit, fut bientôt troublé au dedans & au dehors par des événemens qu'elle ne pouvoit pas prévoir (1). Les moissons & tous les fruits de la terre avoient été emportés par l'hiver de 1740. La cherté des objets de première nécessité excita les murmures du peuple, qui selon l'usage ordinaire dans les tems de calamité, attribua sa misère à ceux qui gouvernoient : il fallut recourir aux armes pour s'opposer aux soulèvemens excités dans plusieurs villes & principalement à Rotterdam, Delft & la Haye. Un édit publié par les Etats de Hollande & l'espérance d'un prompt soulagement, calmerent l'orage.

L'imprudencé de Valkenier, Gouverneur de Batavia, Capitale des Etablissémens de la République dans les Indes Orientales, pensa ruiner le commerce des Hollandois dans cette partie du monde. Les négocians Chinois qui y sont en grand nombre, se plaignoient des impôts dont la Régence les accabloit. On crut que ces murmures annonçoient des révoltes préméditées ; en conséquence on chassa tous ceux des Chinois qui étoient sans état ou sans aveu, & l'on en fit passer une partie dans l'île de Ceylan. Plusieurs de ces bannis irrités commirent des excès dans les environs de Batavia. Sur quelques bruits vagues, les Hollandois se persuadèrent qu'il y avoit une conspiration pour surprendre la ville & égorger tous les Chrétiens. On envoya quelques gens armés contre les vagabonds, qui furent aisément dissipés. Mais pour se mettre en sûreté contre les Chinois qui étoient dans Batavia, il leur fut ordonné de se retirer dans leurs maisons, au soleil couchant, avec défense de paroître dans les rues, à leurs fenêtres & d'avoir de la lumière. Les bandits reparurent sous les murs de la ville, ils furent chassés par le feu qu'on fit sur eux. On crut qu'ils étoient d'intelligence avec ceux de Batavia. La bourgeoisie étoit armée, elle se joignit aux troupes. On enfonça les maisons des Chinois, on les massacra impitoyablement ; le feu prit à quelques maisons, & se communiqua d'un quartier à l'autre. Le désordre favorisa le pillage qui dura deux ou trois jours. On arrêta les progrès de l'incendie ; les brigandages & les assassinats continuèrent. Les Chinois les plus riches furent les plus maltraités : ils étoient traînés hors de leurs maisons à demi-brûlées, & on les égorgeoit. Les bannis & les fugitifs eurent le même sort. Ces horreurs ne finirent, que lorsque les forces manquèrent aux assassins. Alors les Hollandois plus tranquilles posèrent les armes, & la régence publia une amnistie générale. On permit au petit nombre de Chinois qui s'étoient sauvés, de continuer leur commerce : cependant on craignit que cette atrocité ne fût enfin nuisible aux établissemens Hollandois. Quelques membres du Conseil délibérèrent de déposer le Gouverneur, dont l'imprudencé avoit causé tout le mal : Valkenier les prévint & fit mettre en prison trois Conseillers ; mais il se vit forcé de leur rendre la liberté. Quelque tems après Valkenier fut déposé & mis en prison. Son successeur répara par sa sagesse une par-

Hist. de Hollande. 1697. jusqu'à nos jours.

Ann. 1740. Disette, émeutes.

Séditions à Batavia.

Massacres horribles.

(1) Mémoires du tems. Histoire de la Patrie. Abrégé de l'Histoire de la Hollande, T. IV.

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

Mort de
l'Empereur
Charles VI.

Ann. 1741.

Troubles
pour sa suc-
cession.

Le Roi de
Prusse au
nombre des
prétendants.

Entre en
Silésie.

tie des maux que l'imprudence de Valkenier avoit causés & parvint à se concilier les deux nations (1).

Un événement qui arriva presqu'en même tems, annonça des troubles auxquels il étoit difficile que les Provinces-Unies n'eussent point de part, malgré l'intérêt qu'elles avoient à éviter la guerre. L'Empereur Charles VI, dernier & onzième Empereur de la maison d'Autriche, étoit mort le 20 Octobre sans postérité masculine. Il laissoit des possessions immenses, les Royaumes de Hongrie & de Bohême, l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, les Pays-Bas, le Burgaw, les quatre villes fores-tières, le Brisgaw, le Frioul, le Tyrol, le Milanez, le Mantouan, le Duché de Parme. L'Archiduchesse Marie-Thérèse, sa fille aînée, mariée au Grand-Duc de Toscane, devoit recueillir cette riche succession par le droit de la nature, cimenté d'une pragmatique sanction, garantie par les principales Puissances de l'Europe (2). Des titres aussi sacrés auroient été respectés au tribunal des loix; mais la politique des Souverains est au-dessus des loix. A peine Marie-Thérèse eut-elle pris le titre de Reine de Hongrie, de Bohême & d'unique héritière des Etats de la maison d'Autriche, déclaré son époux Co-régent de tous ces Etats, & transmis à ce Prince, comme Reine de Bohême, le droit de voter pour l'élection d'un Empereur, que Charles-Albert Duc de Bavière, Auguste III Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & Philippe V Roi d'Espagne, prétendi-
rent à cette succession. Le premier, en vertu d'un testament de l'Empe-
reur Ferdinand I, frere de Charles-Quint; le second comme mari de la
fille aînée de l'Empereur Joseph, frere aîné de Charles VI; le troisieme
comme descendant par les femmes, de la femme de Philippe II, fille de
l'Empereur Maximilien III.

Tandis que ces prétendants se débattoient dans des mémoires & des manifestes, que Marie-Thérèse recevoit le serment de fidélité de ses nouveaux sujets & se concilioit l'amour des Hongrois, ennemis révoltés depuis deux cens ans de la maison d'Autriche, cette Princesse se vit en tête un ennemi, auquel elle ne s'attendoit pas. C'étoit Frédéric II, Roi de Prusse, dont le pere étoit mort peu de tems avant Charles VI: ce jeune Héros s'étoit formé dans la retraite aux vertus politiques & militaires; riche des économies du Roi son pere, & fort de soixante-dix mille hom-
mes, tous choisis & exercés par ce monarque, il ne fit point de mani-
feste, mais il entra en Silésie, réclamant quelques parcelles de cette
province, qu'il prétendoit avoir été arrachées à la foiblesse de ses ancé-
tres. Alors il fit offrir à Marie-Thérèse, qui se trouvoit sans troupes &
sans argent, son armée, son bras & cinq millions, à condition qu'elle
lui abandonneroit la Basse Silésie; elle rejetta ses offres & les conditions.
L'événement a justifié que cette Princesse eût beaucoup gagné à accepter
les uns & les autres. Frédéric n'insista pas & s'empara de la Province
presqu'entiere. Son premier coup d'essai fut la bataille de Molwitz près
de la Neiss. La victoire se déclara d'abord pour le Général Neuperg:
Fré-

(1) Abrégé de l'Histoire de la Hollande & des Provinces-Unies, C. IV.

(2) Voyez l'Histoire d'Allemagne & celle de Bavière, dans nos Volumes précédens.

Frédéric courut risque d'être pris, mais la discipline de son infanterie triompha (1).

Louis XV, qui avoit des prétentions à la succession de Charles VI, mieux fondées peut-être qu'aucun des concurrens, se borna d'accord avec l'Espagne, Frédéric & Auguste, à soutenir celles de l'Electeur de Baviere, dont le pere s'étoit sacrifié pour la France dans la guerre de la succession. Il fournit à Charles-Albert, de l'argent, une armée & des Alliés. L'Electeur avec ces secours marche jusqu'aux portes de Vienne. D'un autre côté Louis XV envoie une armée en Westphalie, sous les ordres du Maréchal de Maillebois, pour contenir en même tems le Roi d'Angleterre, qui avoit tout à craindre pour le pays d'Hanovre, & qui, à la tête de vingt-cinq mille hommes, signa un Traité de Neutralité.

Les Etats Généraux, que l'intérêt de leur commerce tenoit éloignés de la guerre, s'entremirent pour la paix; ils proposerent des négociations, donnerent des places de pacification; mais rien ne fut écouté. Alors en tout événement ils se décidèrent à faire une seconde augmentation dans leurs troupes. Ils avoient levé onze mille hommes en 1740, ils en leverent autant au commencement de 1741, & comme ils ne vouloient point prendre les armes, au lieu des troupes qu'ils s'étoient obligés de fournir à la Reine de Hongrie, il fut décidé qu'ils lui fourniroient de l'argent.

Au milieu de ces embarras, une inondation désola une partie de la Hollande & de la Gueldre & occasionna de grandes pertes dans les Provinces maritimes (2). L'élection du Duc de Baviere à l'Empire, sous le nom de Charles VII, élection qu'il devoit à la protection de la France, & qu'elle soutenoit par des troupes dont l'Allemagne étoit inondée, alarma les Etats Généraux, qui, sourds aux assurances que M. de Fénélon, Ambassadeur de France, leur donnoit de la part de son maître, & aux propositions qu'il leur faisoit d'un traité de neutralité, crurent devoir prendre des précautions, ordonnerent une nouvelle augmentation de troupes & résolurent de secourir Marie-Thérèse avec un corps de vingt mille hommes. Cette résolution ne fut pourtant pas unanime: Dordrecht & la Brille refuserent & persisterent dans leur opposition, malgré tous les efforts des Etats.

Ces augmentations entraînoient la nécessité d'une promotion d'Officiers Généraux. Le Prince d'Orange, qui n'avoit encore que le grade de Colonel, espéra d'obtenir enfin celui de Général de l'Infanterie ou de la Cavalerie. La Province d'Overysfel demanda pour lui une des grandes charges de l'armée. Les Etats crurent faire beaucoup en lui offrant celle de Lieutenant Général. Mais il la refusa, comme incompatible avec celle de Capitaine Général, dont trois Provinces l'avoient revêtu. Il leur représenta que, quoiqu'il n'eût pu empêcher qu'on ne l'eût dépouillé d'une partie de ses biens; quoique contre les anciennes franchises & libertés de ces Provinces, & contre les principes sous lesquels l'Union étoit fondée, les tribunaux lui fussent fermés, il n'en étoit pas moins obligé par les

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Louis XV & ses alliés soutiennent l'Electeur de Baviere.

La République augmente ses troupes.

Ann. 1741.

Et secourt Marie-Thérèse.

Refus fait du Prince d'Orange.

Ses plaintes.

(1) Voltaire Précis du Siècle de Louis XV. Ch. IV.

(2) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies, T. IV.

SECT. XIII. instructions qui lui en avoient été remises, de conserver dans toute leur pureté l'honneur & la dignité des emplois qui lui avoient été confiés, & qui faisoient partie des libertés & des privilèges des Provinces, au nom desquelles il avoit l'honneur de les remplir; qu'enfin il étoit fâché que l'offre d'une charge militaire si peu convenable à sa dignité, lui ôtât les moyens de se rendre plus digne de servir l'Etat.

Marie-Thérèse lutte contre les Puissances réunies.

L'Empereur avoit fait son entrée dans Prague prise par les François. Le Roi de Prusse s'étoit rendu maître de la Moravie. Marie-Thérèse opposoit à tous ces désastres, un génie capable de les réparer & un courage intrépide. Elle s'étoit rendue maîtresse des Hongrois par la confiance qu'elle leur avoit témoignée. L'Angleterre, Venise & la Hollande admiroient ses vertus & lui fournissoient de l'argent; ses Etats s'épuisoient pour lui procurer des troupes, & la Sardaigne étoit venue à son secours (1).

Désastre de l'Armée des Alliés.

Il est rare que la concorde & l'unanimité regnent entre les Généraux d'armées combinées. Les Saxons, les Prussiens & les François se plaignoient les uns des autres. Ces derniers luttoient contre la fatigue, la désertion & les maladies. Le Prince Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, étoit en Bohême avec 35000 hommes & se défendoit avec succès. L'armée des François s'anéantissoit, tandis que celle des Autrichiens acquéroit des forces. Ceux-ci reprirent les pays dont l'Empereur s'étoit emparé. Le Maréchal de Belle-Isle fut trop heureux de pouvoir ramener la garnison de Prague, & la guerre fut reportée du fond de l'Autriche au Rhin (2). Louis XV, qui regnoit par lui-même depuis la mort du Cardinal de Fleuri, se trouvoit par les circonstances avoir une partie de l'Europe à combattre.

Bataille de Dettingue.

Le Roi d'Angleterre, accompagné du Duc de Cumberland, le plus jeune de ses fils, à la tête des troupes Autrichiennes & Angloises, par un bonheur auquel il ne devoit pas s'attendre, avoit gagné le 17 Juin la bataille de Dettingue, dont les François s'attribuoient la victoire. Les Etats Généraux avoient envoyé vingt mille hommes à la Reine; ils n'arriverent qu'après la bataille & repartirent pour aller prendre leurs quartiers-d'hiver. Ce secours, tout inutile qu'il avoit été, indisposa le Roi de France. Il reprocha à l'Ambassadeur de la République, une démarche qui sembloit annoncer une rupture ouverte entre elle & la France. L'Ambassadeur justifia ses maîtres sur ce que la Reine faisant une guerre défensive, les Etats Généraux s'étoient cru obligés de lui envoyer les secours stipulés dans ce cas par leurs traités avec elle. Après la bataille de Dettingue les désastres de l'Empereur furent portés au comble.

Ann. 1744. Louis XV à la tête de ses armées.

Louis XV se mit à la tête de ses armées, & dans le tems qu'il soutenoit seul tout le poids de la guerre, que le Roi de Prusse avoit fait sa paix avec la Reine, que les Hollandois menaçoient de se joindre aux Autrichiens & aux Anglois, & que l'Alsace étoit menacée, il appella le Prince Charles-Edouard, fils aîné du Prétendant, lui donna une flotte &

(1) Histoire de Hongrie par M. de Sacy T. II. Voyez l'Histoire d'Allemagne.

(2) Voltaire Précis du Siècle de Louis XV. Ch. VII.

vingt-quatre mille hommes de débarquement & l'envoya vers les côtes d'Ecosse; mais cette entreprise ne fut pas plus heureuse que tant d'autres, qui avoient eu le même but. Dès ce moment la guerre qui n'avoit pas été déclarée entre la France & l'Angleterre, le fut. Les Etats avoient envoyé six mille hommes de troupes auxiliaires à George II. & dix vaisseaux de guerre commandés par le Lieutenant-Amiral de Gravé.

Comme il étoit évident que bientôt les Provinces-Unies seroient obligées de prendre part à la guerre, comme parties intéressées, la Frise, l'Overysse, la Gueldre, Groningue & les Ommelandes sollicitèrent vivement en faveur du Prince d'Orange: la Frise menaça; mais la Hollande & la Zélande n'en parurent que plus inébranlables.

La France n'avoit encore fait la guerre à la Reine de Hongrie, que comme auxiliaire de la Prusse & de l'Empereur; elle se déclara ouvertement, & bientôt après la Reine fit sa déclaration. Louis XV étoit arrivé en Flandres à la tête d'une armée nombreuse; les Etats Généraux envoyèrent au Roi, le Comte de Waffenaar, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, chargé d'offrir leur médiation entre les Cours de Londres & de Versailles. Louis, qui étoit auprès de Lille, répondit qu'il avoit longtems différé de prendre les armes, mais qu'il ne prétendoit point reculer, & dès le lendemain 17 Mai, les hostilités commencèrent; & avant que l'Ambassadeur des Etats ne fût parti, Courtrai & Menin étoient pris. Plusieurs villes qui servoient de Barrière à la République, Warneton, Ypres, la Knoque eurent le même sort (1). Les Etats effrayés de ces progrès & craignant pour les autres villes de la Barrière, donnèrent encore vingt mille hommes à la Reine. L'armée alliée composée de quatre-vingts mille hommes, Autrichiens, Anglois & Hollandois, commandée par le Duc d'Aremberg, marcha dans la Flandre Autrichienne, & campa à demi-lieue de Lille, dont on s'attendoit qu'elle feroit le siège; mais tout se borna à quelques contributions, & à quelques partis, qui se montrèrent en Picardie, dans le Hainaut François, le Cambresis, & ils se retirèrent à Tournai, où ils prirent leurs quartiers.

Louis XV averti que le Prince Charles de Lorraine avoit passé le Rhin & ravageoit l'Alsace, court au secours de cette Province; mais il est arrêté à Metz par une maladie affreuse. Il y apprend que le Roi de Prusse qui, en 1742, avoit fait sa paix avec la Reine de Hongrie, avoit repris les armes contre elle, sous prétexte de rendre la liberté à l'Empire, redonner de la considération à l'Empereur & pacifier l'Europe, mais en effet pour n'être point accablé par les armes de la Reine, de l'Angleterre, de la Sardaigne, de la Saxe & de la Hollande, unies contre l'Empereur par un Traité fait à Worms: en conséquence Frédéric rentra dans ses engagements avec la France: il y eut à Francfort un Traité entre ces deux Puissances, (2) l'Empereur, l'Electeur Palatin & le Landgrave de Hesse, Roi de Suede. Le Roi de Prusse marcha à Prague avec quatre-vingts mille hommes & en envoya vingt mille en Moravie.

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies, T. IV.

(2) Voyez l'Histoire d'Allemagne.

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Siege de
Fribourg.

Ann. 1745.

Mort de
l'Empereur
Charles
VII.

Bataille de
Fontenoi,
gagnée par
le Maré-
chal de
Saxe.

Louis XV
vainqueur
propose la
paix.

Les Autrichiens avoient évacué l'Alsace; le Roi de Prusse se rendit maître de Prague & de quinze mille hommes qui la défendoient. L'armée Françoise entra en Allemagne, le Prince de Conti en Italie, où il gagna la bataille de Coni. Le Roi de France faisoit le siege meurtrier de Fribourg & s'en empara; il se rendit maître du Brisgaw. Le Prince de Clermont s'étoit déjà emparé de Constance; mais le Roi de Prusse se retiroit devant le Prince Charles, qui le suivit jusques en Silésie: l'Empereur étoit rentré à Munich, & les succès du Prince Charles lui faisoient craindre d'être bientôt obligé d'en sortir.

Il seroit trop long de rapporter tous les événemens qui se passerent dans le cours de cette année. Nous nous bornons à ce qui regarde les Provinces-Unies, qui enfin s'étoient ouvertement déclarées par le Traité de la Quadruple Alliance, signé à Warsovie le 5 Janvier, ouvrage des Etats Généraux, & qui sembloit devoir procurer de grands avantages à la Reine.

La mort de l'infortuné Charles VII, accablé de maux & de chagrins, vint encore changer la face des affaires: son fils protégé par la France & malheureux malgré cette protection, y renonça & se mit sous celle de Marie-Thérèse. Cependant la guerre continuoit avec la même fureur: la Flandre en étoit le principal théâtre. Le Roi de France y revint. Le Maréchal de Saxe l'y attendoit avec une armée nombreuse. Tournai étoit investi: les Etats Généraux demanderent qu'on hasardât une bataille pour délivrer cette ville. Louis XV étoit arrivé à l'armée; sa présence animoit les troupes, le Maréchal de Saxe les commandoit: vingt bataillons & vingt-six escadrons Anglois, cinq bataillons & seize escadrons Hanovriens, le tout sous les ordres du Duc de Cumberland, quarante escadrons Hollandois & vingt-six bataillons commandés par le Prince de Waldeck, & huit escadrons Autrichiens sous le Général Koenigsberg, composoient l'armée des Alliés. La bataille se donna près de Fontenoi, la victoire sembla d'abord se déclarer pour eux. La colonne formée par les Anglois, tant qu'on ne l'attaqua qu'avec de petits corps, les foudroya: mais dès qu'on marcha en force contre cette masse, on la rompit & la bataille fut gagnée. Les Alliés perdirent neuf mille hommes, parmi lesquels il y eut deux mille prisonniers. Il y eut du côté des François dix-sept cents hommes tués, environ trois mille trois cents blessés, & pas un prisonnier (1).

Le jour même de cette bataille, couronné par la victoire, Louis XV fit écrire à l'Abbé de la Ville, son Ministre à la Haye, qu'il ne demandoit pour prix de ses conquêtes, que la pacification de l'Europe, & qu'il étoit prêt d'envoyer des Plénipotentiaires à un Congrès (2). Les Etats Généraux ne purent croire à tant de modération: ils regarderent les offres du Roi, comme peu sinceres. La Reine de Hongrie & les Anglois éluderent cette proposition. Cependant la bataille de Fontenoi eut les plus

(1) Voltaire Précis du Siècle de Louis XV. Les Réveries du Maréchal de Saxe. Folard, &c.

(2) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies. Campagnes de Louis XV.

heureuses suites pour les François. La ville & la citadelle de Tournai se rendirent. Le Marquis du Chaila & le Comte de Lowendal alloient faire le siege de Gand; les Alliés envoyent six mille hommes au secours de la ville. Les Alliés & les François se rencontrent de nuit près de Mêle: l'artillerie des François est prise, & reprise par le Marquis de Crillon: les François sont vainqueurs. Du côté des Alliés, tout est tué, mis en fuite ou fait prisonnier; & ce combat fait aux François presque autant d'honneur, par les circonstances, que la bataille de l'ontenoi; Gand pris en est le fruit. On y trouva un magasin immense de provisions de guerre & de bouche, de fourrages, d'armes, d'habits. Oudenarde, Bruges, Alost se rendent. La garnison composée de troupes de la République est faite prisonnière. Dendermonde capitule. Le Comte de Lowendal se rend maître d'Ostende, de Nieuport & d'Ath. Les Etats de Hollande effrayés de la rapidité de ces conquêtes, & craignant pour leurs Provinces, se hâtent de fortifier Nieuwer-Sluis sur le Vegt (1).

Hist. de Hollande. 1697, jusqu'à nos jours.

Succès & conquêtes des François.

Craintes de la République.

Pendant ces succès des armes Françaises, la Reine de Hongrie ayant rassemblé ses troupes, dont le Prince de Conti qui commandoit sur le Mein, n'avoit pu empêcher la jonction, elles couvrirent Francfort, & cette Princesse eut la gloire & la satisfaction de faire couronner Empereur, FRANÇOIS DE LORRAINE, Grand-Duc de Toscane, son époux.

Election de l'Empereur. Ann. 1746.

Les Alliés, après la bataille de Fontenoi s'étoient retirés dans le Brabant, & avoient pris leur camp derrière le canal entre Bruxelles & Vilvoorden. Le Maréchal de Saxe forma l'entreprise hardie de prendre Bruxelles au milieu de l'hiver. Il part de Paris, bloque cette grande ville le 30 Janvier, fait ouvrir la tranchée le 7 Février, & le 20 il oblige la garnison forte de dix à douze mille hommes, la plupart Hollandois, à se rendre prisonnière. Il trouva dans Bruxelles une quantité considérable de munitions de guerre, & força la ville à payer deux millions de contributions, dont il distribua à ses soldats la plus grande partie.

Bruxelles pris au milieu de l'hiver.

Les Etats Généraux tenterent alors la voie des négociations. Les Magistrats vouloient la paix. Le Peuple excité par les Anglois, qui vouloient faire nommer le Prince d'Orange, Stadhouder, Capitaine & Amiral Général (2), désiroit la guerre. Le Comte de Wassenaar, & M. Gillis, Greffier des Etats, furent envoyés en ambassade à l'armée, où le Roi s'étoit rendu: ils sonderent le Ministère sur les moyens de conciliation; mais rien ne fut arrêté. Cependant le Roi qui ménageoit la République, & qui tenoit alors plus de trente mille hommes de ses troupes prisonniers (3), promit de suspendre la démolition des places fortes que les François avoient conquises dans les Pays-Bas, & que pendant le reste de la campagne ils ne porteroient point la guerre sur les terres de la République; mais les Hollandois étoient absolument dominés par les Anglois, & ils n'osèrent point aller plus loin.

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies. Campagnes de Louis XV.

(2) Histoire du Stadhouderat, par l'Abbé Raynal.

(3) Voltaire. Précis du Siècle de Louis XV.

SECT. XIII.

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

*Succès des
Français.*

*Bataille de
Rocou par
le Maré-
chal de
Saxe.*

*Négocia-
tions pour
la paix.*

Ann. 1747.

*Les Fran-
çais entrent
dans la
Flandres
Hollan-
doise.*

*Vœu des
peuples en
faveur du
Prince
d'Orange.*

*Ils deman-
dent un
Stadhou-
der, Capi-
taine &
Amiral
Général.*

Les conquêtes des François se multiplioient. Leurs troupes commandées par le Maréchal de Saxe, par le Prince de Conti & par le Maréchal d'Estrées s'emparèrent d'Anvers, le rempart de la Hollande & de tout le Brabant Autrichien; dans le Hainaut, de Mons, dont la moitié de la garnison étoit Hollandoise, de St. Guilain, Charleroi, Namur: ainsi les Etats, perdirent leur Barrière & cette brillante campagne fut terminée par la bataille de Rocou, près de Liege, gagnée encore par le Maréchal de Saxe, mais qui ne décida rien. La cavalerie des Etats s'y distingua. Le Marquis de Fénélon, qui avoit été vingt ans Ambassadeur à la Haye, fut tué à cette bataille. Les Etats le regretterent: ils rendoient trop tard justice à la sagesse de ses conseils, qu'ils se repentoient en secret de n'avoir point suivis.

M. Gillis s'occupoit à Breda des moyens de faire la paix; il étoit employé dans les négociations qu'on y avoit ouvertes & qui furent rompues, lorsqu'il y reçut la nouvelle, que les Etats Généraux l'avoient nommé Grand-Pensionnaire, à la place de van der Heim, qu'ils venoient de perdre (1).

Louis XV désiroit la paix, quoique vainqueur: il s'aperçut que les Anglois ne cherchoient qu'à prolonger la guerre; il fit proposer aux Hollandois par l'Abbé de la Ville, de traiter séparément avec la France. Le Roi les menaça d'entrer sur les terres de la République, s'ils refusoient: soit que par cette menace il crût les déterminer plus aisément, soit qu'il voulût leur fournir un moyen de se justifier auprès des Anglois; ils refuserent, ou plutôt ils n'osèrent point accepter la proposition de l'Abbé de la Ville. Alors Louis XV ordonna à ses troupes de marcher dans la Flandre Hollandoise. Elles s'emparèrent du pays de Cadfand, investirent le Sas de Gand & prirent l'Ecluse & quelques autres forts (2).

Ces conquêtes jetterent l'épouvante parmi le peuple; les partisans de la maison d'Orange, les émissaires du Roi George, & les Provinces dont le Prince étoit Stadhouder, profiterent de ces circonstances: ils disoient hautement que l'Etat trop divisé couroit à sa perte & qu'il lui falloit un Chef, qui réunît toutes les volontés & qui fût le dépositaire de tous les pouvoirs; que la République ne pouvoit se soutenir qu'autant qu'on rendroit au Prince d'Orange les charges & les dignités de Guillaume III, dont on l'avoit exclu, ainsi que son pere, qui étoit son héritier.

L'invasion des François en 1672 avoit commencé par la Zélande; cette Province étoit actuellement menacée. Les habitans du pays dont ils venoient de s'emparer, avoient cherché un asyle dans Veere & dans Flessingue. Le Roi d'Angleterre accorda aux villes de l'isle de Walcheren, la permission de se servir d'une escadre Angloise qui mouilloit dans le port. Plus le danger dont la patrie étoit menacée grossissoit aux yeux du peuple, & plus il s'obstinoit à demander un Stadhouder, un Capitaine & Amiral Général. Les Régences de Veere, de Flessingue, Middelbourg, Goes, Tholen, Ziericzee, furent forcées de nommer le

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies.

(2) Campagnes de Louis XV.

Prince d'Orange à ces dignités; trois jours après, l'élection des villes fut ratifiée par la Province. Dès que la nouvelle de la révolution fut parvenue à la Haye, la populace enhardie insulta le gouvernement, qu'on étoit parvenu à lui rendre suspect (1). On avoit persuadé au peuple que pour avancer la paix si désirée des François, il y avoit un traité de neutralité secret, entre la France & les Etats Généraux, qui s'étoient, disoit-on, engagés pour sûreté de l'observation de ce traité, de remettre entre les mains du Roi, toute la Flandre Hollandoise, dont les ennemis prenoient les villes de l'aveu & du consentement des principaux membres du Gouvernement. On donnoit pour preuve de ces faits, la facilité avec laquelle plusieurs villes se rendoient à la première sommation des François: on ajoutoit que plusieurs membres, & nommément le nouveau Pensionnaire Gillis, envoyé aux conférences de Breda, avoient vendu l'Etat à la France, avec laquelle ce dernier, assuroit-on, entretenoit des correspondances criminelles. Ces calomnies étoient atroces; le Pensionnaire se crut obligé de se justifier devant les Etats Généraux: le compte qu'il rendit de sa conduite fut si satisfaisant, que les Etats ordonnerent des perquisitions contre les auteurs de ces bruits, pour les punir: ils prirent en même tems des moyens pour repousser l'ennemi. Les bruits calomnieux diminuèrent; mais les factions en faveur du Prince d'Orange n'en furent pas moins entreprenantes. Les villes de la Hollande le nommerent successivement. Les magistrats se virent forcés de céder à l'animosité des peuples: il formoit des attroupemens à la Haye & vomissoit impunément des injures contre les membres des Etats: il investit le palais & l'on fut obligé d'y arborer, ainsi qu'à l'hôtel de ville, le drapeau d'Orange. La populace arrêtoit chacun des membres des Etats qui sortoit de l'Assemblée: on lui demandoit s'il avoit déclaré le Prince, Stadhouder, & s'il avoit signé comme les autres? Malheur à celui qui n'auroit pas répondu conformément au vœu de la populace! Le Pensionnaire de Dordrecht fut saisi à la gorge par un bourgeois prêt à le poignarder, si ce magistrat n'eut été secouru à tems par un de ses amis, qui retint le bras de l'assassin (2).

Cependant les Etats différoient encore de déclarer le Prince, Stadhouder. Le bruit d'une descente des François adroitement répandu, ranima la fureur du peuple; une foule de paysans entra dans la Haye, en demandant des armes pour s'opposer à l'ennemi: le peuple ne douta plus du danger & éclata en menaces. Les Etats firent publier que dans trois jours la nomination seroit faite: ils espéroient qu'en temporisant ils sauveroient la République. Le peuple consentit à ce délai; mais il demeura toujours attroupé. Les Etats de Hollande furent forcés de reconnoître le Prince d'Orange Stadhouder, Capitaine & Amiral Général de leur Province. Celles d'Utrecht & d'Overyssel le nommerent peu de jours après. Enfin les Etats Généraux reconnurent & proclamèrent Guillaume-Charles-Henri-Frifo, Prince d'Orange & de Nassau, Stadhouder,

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Emeute à la Haye.

Les Etats & quelques membres calomniés & insultés.

Le Prince nommé par les villes.

Les Etats obligés d'arborer le drapeau d'Orange.

Forcés de rétablir le Stadhouderat.

(1) Voltaire Précis du Siècle de Louis XV. Ch. XXIII.

(2) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies.

SECT. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusqu'à nos jours. Capitaine & Amiral Général de toutes les forces de l'Union (1). Ainsi fut rétabli le Stadhouderat, aboli depuis quarante-cinq ans. „ On fait, „ dit Voltaire, que tout Prince veut être absolu & que toute République „ est ingrate. Les Provinces-Unies qui devoient à la maison de Nassau la „ plus grande puissance où jamais un petit Etat soit parvenu, purent ra-

Les Etats Généraux le rétablissent.

Installation du Stadhouder.

„ rement établir un juste milieu entre ce qu'ils devoient au sang de „ leur Libérateur & ce qu'ils devoient à leur Liberté (2)”. Le Prince fut installé & prit séance dans tous les Colleges supérieurs sous le nom de Guillaume IV. Dans le discours qui fut prononcé à cette occasion l'orateur, ami du Prince, exalta les avantages qui ne pouvoient manquer de résulter du rétablissement de l'ancienne forme du Gouvernement, & ces avantages étoient une satire indirecte, mais sanglante, de l'administration qui composoit les Etats. Le Roi de France y fut traité de voisin ambitieux & perfide, dont le joug alloit être brisé; flatterie basse & maladroite, qui pouvoit attirer des désagréments au Stadhouder même, de la part de ce Monarque.

Rétabli dans le Marquisat de Veere & de Flessingue.

Charges & honneurs accordés au Stadhouder.

Cependant la Zélande remit le Prince d'Orange en possession du Marquisat de Veere & de Flessingue, dont le titre & les prérogatives de premier Noble de Zélande avoient été anéantis. Les Etats de Hollande lui donerent la dignité de Grand Forestier, lui remirent la disposition de tous les Emplois militaires. Ils déclarerent qu'il n'y auroit d'incompatibilité de la députation aux assemblées des Etats Provinciaux avec le service immédiat du Prince. Les Etats Généraux allerent encore plus loin, ils déclarerent le Prince, Stadhouder & Capitaine Général du pays d'Outre-Meuse, & lui conférerent le droit d'accorder des lettres de grace & d'abolition dans la juridiction du Conseil de Brabant & dans la ville & territoire de Maestricht: résolutions bien différentes de celles qui avoient été prises depuis la mort de Guillaume III, & surtout en 1708; mais l'Angleterre & les partisans de la maison de Nassau avoient prévalu.

Suite des succès des François.

Prise de Berg-op-Zoom par le Comte de Lowendal.

Ce voisin ambitieux, dont le joug devoit être bientôt brisé, continuoit ses conquêtes sur les terres de la République. Les François s'emparerent au mois de Mai, de la Flandre Hollandoise. Le Maréchal de Saxe, vainqueur à Lawfeldt, força le Duc de Cumberland de se retirer vers Maestricht. Le Prince de Waldeck, qui commandoit dans cette bataille les troupes de la République, se rendit à Bois-le-Duc, se démit de sa charge très mécontent & se retira en Allemagne. Le Comte de Lowendal, vainqueur d'Ostende & d'une partie du Brabant, alla mettre le siege devant Berg-op-Zoom, place qu'on regardoit comme inexpugnable par sa situation, par ses fortifications & par ce qu'elle étoit sans cesse rafraîchie, sans que les assiégeans pussent l'empêcher. Le Comte de Lowendal la prit cependant, après soixante-cinq jours de tranchée. (3) Le pillage dura tout le jour & une partie de la nuit. On accusa le vieux Général Croonstrom qui y commandoit, de négligence dans la défense de cette ville. Il se

jus-

(1) Histoire du Stadhouderat. Abrégé de l'Histoire de la Hollande.

(2) Précis du Siecle de Louis XV. Ch. XXIII.

(3) Voyez le détail de ce Siege incroyable dans le Précis du Siecle de Louis XV, Ch. XXVI, & le Journal du Siege de Berg-op-Zoom.

justifia, & le conseil de guerre qui, pour l'honneur de la garnison, eut bien voulu le trouver coupable, se contenta de ne point prononcer, malgré les instances de l'accusé.

Hist. de Hollande. 1697, jusqu'à nos jours.

Cette prise excita dans les Provinces & surtout en Hollande & en Zélande des séditions parmi le peuple: les plaintes se renouvelèrent contre plusieurs membres du gouvernement, qui furent forcés de se retirer. Les Protestans accusoient les Catholiques & les insultoient, uniquement parce qu'ils étoient de la même religion que l'ennemi. On pillait, on ravageait leurs maisons; quelques-unes furent détruites, parce qu'on supposoit que les propriétaires avoient fait des vœux pour les succès de la France, & par conséquent pour le malheur de la patrie. Peut-être quelque Catholique indiscret avoit-il en effet témoigné quelque joie des triomphes de la France; mais il est plus vraisemblable que la fermentation à laquelle le rétablissement du Stadhouderat avoit donné lieu, étoit la cause de ces émeutes. Le Prince & les Etats de Hollande publièrent des Edits sévères qui les firent cesser pour un tems. On ordonna un dénombrement dans les Provinces, de tous ceux qui étoient en état de porter les armes, afin de s'en servir en cas de besoin pour la défense de la patrie. On fit exercer dans les villes & les campagnes tous les habitans au maniement des armes. On décida qu'on créeroit cent compagnies bourgeoises, destinées à appaiser & à prévenir les séditions dans les villes. On en forma quelques-unes qui, au lieu de remplir leur destination, excitoient le peuple à se soulever, & l'on fut obligé de les licencier; mais ce qui ne paroît point extraordinaire à ceux qui ont lu l'histoire des empires avec quelque attention, ces fiers Républicains qui s'étoient si fortement opposés au rétablissement du Stadhouderat, qui avoient tout refusé au Prince d'Orange, alloient au devant de ses vœux. Le Stadhouderat & les charges de Capitaine & Amiral Général de toutes les Provinces-Unies, furent déclarés héréditaires dans la ligne masculine & féminine du Prince d'Orange. On lui offrit dans la plupart des grandes villes la maîtrise des postes, dont les revenus appartenoient aux Bourguemaîtres ou aux principaux magistrats: il est vrai que le Prince ne l'accepta que pour en disposer en faveur de la Province; mais comme les Bourguemaîtres d'Amsterdam avoient eux-mêmes fait directement à la ville le sacrifice de cet emploi, qui alloit à près de deux cens mille florins par an, les partisans du Prince d'Orange prétendirent que la maîtrise des postes étant un droit du Souverain, ne devoit pas appartenir aux villes (1). Amsterdam justifia par un diplôme de Guillaume VI, de 1407, que ce Prince avoit déclaré que les emplois & offices auxquels la ville nommoit alors, resteroient à sa disposition. Amsterdam & la Haye furent maintenues. Alors la Bourgeoisie de Rotterdam, dont l'exemple fut suivi dans quelques autres villes, voyant qu'on ne répondoit point à une première requête, par laquelle elle avoit demandé la vénalité des charges & la cession des postes au profit de l'Etat, en présenta une seconde beaucoup plus séditieuse, par laquelle on demandoit, que sans aucun délai la vénalité fut accordée, & que les

Séditions contre la République.

Stadhouderat & charges déclarés héréditaires.

Affaires des Postes.

Requête séditieuse; factions, troubles. A Rotterdam.

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

A Amster-
dam.

Succession
du Stad-
houderat
dans la
ligne mas-
culine &
féminine de
la maison
de Nassau.

grandes charges de la Province fussent déclarées héréditaires en faveur des descendans mâles & femelles du Prince d'Orange. Les magistrats craignant un soulèvement accorderent tout; mais en ayant informé le Prince, il annulla par une déclaration contraire, la déclaration extorquée par violence à la Régence de Rotterdam, désapprouvant la vénalité des emplois, promettant de réformer les abus qui s'étoient glissés dans leur distribution & menaçant des punitions les plus sévères quiconque se mêleroit des affaires du Gouvernement, & troubleroit les délibérations des Magistrats. Cette déclaration calma le plus grand nombre; mais les plus féditieux s'exhalèrent en reproches d'ingratitude contre le Prince, qu'ils avoient, disoient-ils, élevé au Stadhouderat malgré les Etats; ils arracherent leurs cocardes, quelques-uns les foulèrent aux pieds; mais comme ils étoient les moins forts, leurs fureurs n'eurent point de suites (1).

Quelques bourgeois d'Amsterdam, sous le nom de bons Patriotes, ayant à leur tête *Daniel Raap*, marchand de porcelaine, demandèrent hautement que les grandes charges fussent déclarées héréditaires dans la branche du Stadhouder; que les emplois fussent vendus publiquement au profit de l'Etat; que les Capitaines des compagnies bourgeoises fussent pris des corps des bourgeois & non dans la magistrature, & qu'on rendît aux corps des métiers leurs anciens privilèges. Raap se donna beaucoup de mouvemens pour faire signer sa requête. Il obtint quelques signatures. On eut recours aux affiches. La populace s'assemble & se précipite dans l'hôtel de ville; les Bourguemaîtres en étoient absens & tout fut ravagé. On arbore aux fenêtres un ruban couleur d'Orange au bout d'un houffoir. Les compagnies bourgeoises, quoiqu'avec bien de la peine, parvinrent à dissiper ces mutins. Mais comme ces émeutes se renouvelloient dans toutes les villes, on remédia pour satisfaire le peuple, aux abus qui s'étoient glissés dans la distribution des emplois, sans recourir à la vénalité. La ville d'Amsterdam ne voulut jamais céder le revenu des postes, que seulement au profit de la ville; mais elle consentit à tout le reste, & même à la succession héréditaire masculine & féminine, de toutes les dignités de la République. Ainsi fut consommée cette révolution, qui contraignit les Etats à redonner à la Hollande (pour nous servir de leurs propres termes) un *Chef éminent*; il est incontestable, que l'Angleterre, la Noblesse & le Peuple forcèrent les Etats d'y consentir, pour ne pas s'exposer avec leurs familles à de plus grands maux. On peut voir leurs motifs dans leur résolution: (*).

(1) Abrégé de l'Histoire de Hollande & des Provinces-Unies. Histoire du Stadhouderat par l'Abbé Raynal.

(*) RÉSOLUTION des ETATS DE HOLLANDE ET DE WESTFRISE, du 16 Novembre 1747, concernant le Stadhouderat Héréditaire de cette Province dans l'illustre Maison d'ORANGE & de NASSAU.

LEURS NOBLES ET GRANDES PUISSANCES ayant délibéré sur la proposition faite le 7 Octobre dernier, par les Seigneurs du corps des Nobles, pour déférer sur le pied y mentionné, à S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange & de Nassau, ainsi qu'à ses descendans mâles & femelles, procréés d'un légitime mariage, le Stadhouderat héréditaire & les charges de Capitaine & Amiral Général de cette Province, comme aussi celle de Capitaine & Amiral Général des Provinces-Unies; lesdits Seigneurs du corps des

il n'y avoit pas d'autre moyen d'étouffer les discordes & les factions, qui *Hist. de*
désoloient la République & qui l'auroient enfin entraînée à sa perte. *Hollande.*

Cependant les Etats Généraux & le nouveau Stadhouder chercherent *1697, jus-*
à s'opposer aux progrès de l'ennemi. Il fut question des subsides que de *ques à nos*
jours.

Nobles & les Députés des Villes respectives ont déclaré unanimement, au nom de
leurs Principaux, qu'après avoir mûrement examiné la Constitution & l'état de la Ré-
gence de ce pays, ils ont compris que l'expérience a fait voir évidemment, que la Ré-
publique ne sauroit subsister, sans être gouvernée par un *Chef éminent*, puisque dans
le tems qu'elle en a été privée, elle s'est trouvée sur les bords de sa ruine totale,
d'où elle n'a pu être tirée que par l'élection d'un Stadhouder, Capitaine & Amiral-
Général.

Que sous cette heureuse forme de Régence, la République a tellement augmenté en
puissance depuis son établissement, que non-seulement elle a été recherchée par ses
voisins, mais qu'elle est aussi devenue redoutable sous la conduite & la direction des
Princes de la maison d'Orange & de Nassau, & que le Stadhouderat, ainsi que la
Charge de Capitaine & Amiral Général, ayant été de nouveau déferés à un des des-
cendans de cette illustre maison, on en ressentoit déjà vivement les favorables effets.
Que les Régens bien intentionnés, ainsi que tous les Sujets de l'Erat, ne peuvent pen-
ser qu'avec effroi, à la perplexité où la République se trouveroit réduite, si elle venoit
à être privée de ce *Chef éminent*, & que dans les circonstances présentes nous eus-
sions le malheur de le perdre, d'autant que la postérité de S. A. S. ne consiste jus-
ques ici, qu'en une seule Princesse encore jeune; desorte qu'il est absolument nécessai-
re d'employer des moyens pour prévenir ces malheurs, autant qu'il est humainement
possible; que l'unique moyen pour y parvenir, est de continuer la dignité de Stadhou-
der en faveur des descendans mâles & femelles de S. A. S., en prenant les précau-
tions qui seront jugées les plus convenables pour le bien de ces pays.

En conformité, les Seigneurs du Corps de la Noblesse, & les Députés des Villes
respectives ont déferé unanimement, au nom de leurs principaux, à S. A. S. le Stad-
houderat héréditaire & la charge de Capitaine & Amiral-Général de la Province de
Hollande & de Westfrise; en sorte qu'après la mort de ce Prince, cette dignité & ces
charges seront dévolues aux descendans mâles de sadite A. S. procréés en légitime
mariage: que s'il arrivoit que Mgr. le Stadhouder laissât un fils & que celui-ci vint à
mourir sans postérité mâle, & sans qu'il y eût d'autres héritiers mâles de S. A. S.,
mais qu'il laissât une fille; alors les susdites charges & dignités seront dévolues à cette
Princesse & après sa mort à ses héritiers & descendans mâles. Que si S. A. S. venoit
à mourir sans laisser d'héritiers mâles, la Princesse Caroline, fille de Sadite Altesse, suc-
cédera dans les susdites charges & dignités, lesquelles seront dévolues, après sa mort,
aux descendans mâles. Que si S. A. S. venoit à procréer encore d'autres Princesses,
& que la Princesse Caroline vint à mourir, sans laisser de postérité mâle, les susdites
charges & dignités seront dans ce cas-là dévolues à celle des Princesses, sœur de la
Princesse Caroline, qui sera alors en vie, ainsi qu'à ses descendans mâles; les Princ-
esses aînées & leurs héritiers mâles devant toujours être préférés aux Princesses cadettes
& à leurs descendans mâles. Bien entendu néanmoins, que les susdites charges & digni-
tés ne pourront être possédées par aucuns des descendans de S. A. S., soit mâles ou fe-
melles, qui seroient revêtus de la Dignité Royale ou Electorale: que lesdits descen-
dans qui succéderont dans les susdites charges & dignités, devront professer la vérita-
ble Religion Chrétienne Réformée: que pendant leur minorité, ils devront être élevés
dans ces Provinces: que la succession desdites charges & dignités n'aura lieu en faveur
de la postérité mâle des descendans femelles de S. A. S., que dans le cas que les Prin-
cesses auront épousé du consentement & avec approbation de L. N. & G. P., un
Prince qui fasse profession de la véritable Religion Chrétienne Réformée, & qui ne
soit pas revêtu de la dignité Royale ou Electorale.

„ Que s'il arrive qu'une Princesse vienne à succéder dans les susdites charges &
„ dignités, elle devra les exercer elle-même sous le titre de Gouvernante, & avoir
„ en cette qualité séance dans les Colleges respectifs, ainsi qu'au Conseil d'Etat: que
„ comme elle sera en même tems Capitaine & Amiral Général des Provinces Unies,
„ elle devra pareillement exercer elle-même cette charge, pour ce qui regarde la séan-

SECT. XIII. mandoit la Cour de Russie, pour les trente-sept mille hommes qu'elle
Hist. de Hollande. avoit promis d'envoyer au Roi d'Angleterre. Les Provinces-Unies qui
 1697, jus- venoient de conclure un Traité d'Alliance avec l'Impératrice Reine, de-
 ques à nos mandèrent aux villes un don gratuit pour payer leur part des subsides,
 jours. & sans fixer la totalité de la somme, on demanda deux pour cent de

Subsides.

*Don gra-
tuit.*

Ann. 1748.

*Paix pro-
posée par
la France
victorieuse,
& refusée.*

*Prise de
Maastricht.*

toute possession, dont les revenus se montoient à deux mille florins; un pour cent des possessions, dont le produit étoit de 1000 jusques à 2000 florins. On laissa à ceux dont le revenu étoit au dessous, la liberté de se taxer à ce qu'ils voudroient, pourvu qu'ils donnassent quelque chose: on laissoit chacun le maître d'évaluer ses revenus; mais avant de verser dans la caisse, on devoit jurer qu'on les avoit supputés de bonne foi, & personne ne fut soupçonné d'avoir fait un parjure.

Après la bataille de Fontenoi, Louis XV, comme on l'a dit, avoit proposé la paix à la Hollande; il la proposoit encore après de nouvelles conquêtes, en menaçant la République, si elle ne l'acceptoit pas, de continuer d'envahir ses terres. Les Etats qui comptoient beaucoup sur l'armée Russe, arrivée en Franconie, refuserent: leur refus fut accompagné de la défense d'exporter toute sorte d'armes, d'attirails de guerre, de chevaux, de bois de construction, d'agres & de tout ce qui sert à l'équipement des vaisseaux. Ils prohiberent les vins, les eaux de vie, les sucres, les sirops, le papier & le savon de France: on fit des défenses sévères d'assurer des vaisseaux & des effets appartenans aux François. On encouragea les armateurs. Cependant on avoit repris, à Aix-la-Chapelle, les négociations entamées à Breda. Pendant qu'on se débatoit sur les préliminaires, le Maréchal de Saxe investit & emporta Maastricht: l'investissement de cette ville détermina les Alliés à la paix, que toutes les Puissances belligérantes désiroient. On a faussement avancé que l'arrivée de l'armée des Russes sur le Mein, la création du Stadhouder, les efforts de la Hollande & l'interruption du commerce avoient effrayé la France & l'avoient décidée (1). Elle l'étoit depuis longtems. Aucun Hollandois n'ignoroit les offres généreuses & réitérées que Louis XV avoit faites, avant le commencement de cette dernière campagne. Il est plus

„ ce au Conseil d'Etat & dans les Colleges respectifs de l'Amirauté; mais en cas de
 „ guerre & lorsque les troupes devront aller en campagne, elle aura la faculté de
 „ nommer & de proposer un Chef expérimenté, pour commander la milice, pourvu
 „ qu'il fasse profession de la Religion Réformée, qu'il ne soit point revêtu de la dignité
 „ Royale ou Electorale, que d'ailleurs il soit agréable à L. N. & G. P.; qu'il prête
 „ le serment de fidélité & qu'il se conforme aux instructions qui lui seront données
 „ par L. H. P. de l'avis de Madame la Gouvernante & du Conseil d'Etat.

„ Que s'il arrive que les Princes ou Princesses qui succéderont aux susdites charges
 „ & dignités, sont mineurs, la Princesse mere exercera, dans ce cas, lesdites charges,
 „ comme tutrice & sous le titre de Gouvernante, moyennant qu'elle reste veuve pen-
 „ dant ladite minorité, & qu'elle fasse sa résidence dans ces Provinces, en observant
 „ pour ce qui regarde la nomination d'un Chef expérimenté, ce qui a été stipulé ci-
 „ dessus. Et enfin que si pendant ladite minorité, il n'y avoit point de Princesse mere,
 „ ou que son administration vint à cesser, L. N. & G. P. pourvoient en ce cas-là
 „ à la tutelle desdits mineurs, de la manière qui conviendra le mieux à l'avantage de
 „ ces pays.

(1) Histoire abrégée de la Hollande & des Provinces-Unies. Ch. XIX.

vraisemblable que du côté des Hollandois, les causes déterminantes de la paix, furent la consternation où les avoit jettés la prise de Berg-op-Zoom, la perte de la Flandre Hollandoise & la crainte fondée de plus grands maux, présagés par la prise de Maestricht; & du côté de la France, la perte de Louisbourg, le danger qui menaçoit ses colonies, l'affoiblissement de son commerce & le mauvais état de sa marine. Quoiqu'il en soit, le Traité d'Aix-la-Chapelle fut signé le 12 Octobre. Louis XV rendit à la République toutes les places qu'il avoit conquises sur elle; mais elle n'en étoit pas moins épuisée par les dépenses excessives occasionnées par cette guerre, & dont rien ne l'indemnisâ. Ce Traité fut suivi de celui de Hanovre entre le Roi d'Angleterre, les Etats & l'Electeur de Baviere, & de celui de Dresde entre le Roi de Pologne, Electeur de Saxe & les Etats (1).

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

Paix.

La Princesse d'Orange étoit accouchée d'un Prince le 8 Mars, Le nom de Comte de Buren étoit affecté au fils aîné du Stadhouder. Cet événement causa la plus vive joie aux Provinces. Les Etats Généraux, ceux de Hollande, de Zélande & de Frise, les Villes de Nimegue, de Dordrecht, Harlem, Delft, Leyde, Amsterdam, Gouda, Rotterdam, Schiedam, présenterent par leurs députés au nouveau-né, dans des boëtes d'or, en différens contrats trente-cinq mille huit cents florins, de rentes viagères (2).

*Naissance
d'un fils
du Stad-
houder.*

Mais cette joie fut bientôt interrompue par des troubles, qui furent la suite de la révolution. Quelques ambitieux s'étoient flattés que le rétablissement du Stadhouderat entraîneroit des déplacemens dans la magistrature, & qu'en récompense du zèle qu'ils avoient montré pour la maison d'Orange, ils pourroient être pourvus des places vacantes. De-là ces accusations calomnieuses d'intelligence criminelle entre les principaux membres des Etats & les ennemis de la patrie. Les séditions qu'ils avoient excitées parmi le peuple n'ayant pas réussi au gré de leurs vœux, ils tentèrent encore des moyens, dont la sagesse des Magistrats & du Stadhouder ne put empêcher l'effet: ils saisirent l'occasion de la naissance du Comte de Buren & de la signature des Préliminaires de la paix, pour opérer dans la Régence les changemens qu'ils désiroient. D'abord leur projet avoit été d'ériger le Stadhouder en Monarque. On fit imprimer un discours supposé, qu'on prétendoit que ce Prince avoit prononcé aux Etats, & dans lequel en parlant des troupes de la République, on lui fait dire *mon Armée*, & en parlant des Peuples *mes Sujets*. On se flattoit par-là, ou d'exciter ces Peuples à la révolte, ou de fournir à Guillaume IV une occasion d'établir sa suprématie & d'affecter un pouvoir absolu; mais dès que ce discours parvint à la connoissance du Prince, il fit publier une déclaration, par laquelle il le désavouoit formellement, & notamment le terme de *sujets*, dont il protestoit qu'il ne s'étoit jamais servi, en parlant de ses concitoyens & de ses compatriotes: „ terme imaginé par „ la malignité pour lui faire perdre l'affection des Peuples libres des Pro-

*Nouveaux
troubles au
sujet des
fermes.*

*Discours
prêtés au
Stadhou-
der, qui les
désavoue.*

(1) Recueil de Roussier, Tom. XX. p. 147, 179 & suiv.

(2) Histoire abrégée de la Hollande & des Provinces-Unies.

SECT. XIII. „vinces-Unies, se félicitant d'avoir été élevé & de pouvoir vivre encore
Hist. de „ dans le sein d'une nation libre, ne connoissant pas de prérogative
Hollande. „ dont un mortel pût être plus agréablement flatté, que de jouir de
 1697, jus- „ l'amour d'un peuple libre" (1).
ques à nos „ Cette déclaration adroite ayant déconcerté les prétendus Patriotes, ils
jours.

*Troubles au
 sujet des
 fermes.*

En Frise.

eurent recours à de nouvelles trames : ils savoient combien le peuple détestoit les fermiers des impositions sur les denrées de première nécessité. Ils semèrent le bruit que le Prince devoit signaler son avènement au Stadhouderat par l'abolition de toutes les fermes, & qu'il feroit percevoir les impôts par forme de capitation. En conséquence dans le tems que les Etats de Frise délibéroient sur la proposition des Nobles pour le rétablissement du Stadhouderat, le peuple pilla les maisons des fermiers; quelques-unes furent démolies, & les fermiers n'échappèrent à la fureur de la populace, qu'en se cachant. Comme ces choses se passaient avant la résolution des Etats de Frise, sur la proposition des Nobles au sujet du Stadhouderat héréditaire dans la maison d'Orange, la populace força les habitans de Harlingen de choisir vingt-huit députés pour demander aux Etats, 1^o. qu'ils eussent à déclarer le Stadhouderat héréditaire dans la ligne féminine du Prince d'Orange; 2^o. l'abolition générale de toutes les fermes; 3^o. le rétablissement des anciennes loix. On ne donnoit que deux heures aux Etats pour se décider. Le peuple pénétrant jusques dans le lieu de l'assemblée, crioit que les délibérans ne sortiroient pas vivans, s'ils ne se prêtoient à ces vues. Tout fut accordé. Le peuple en devint plus insolent, & présenta de nouveaux griefs; on consentit à ses demandes: il exigea de nouvelles prérogatives pour le Stadhouder; on n'en refusa aucune. Enfin la populace présenta soixante-dix-sept articles qui furent consentis, & le consentement ratifié par le Prince. Il est vrai que la plupart des demandes des Frisons étoient justes; mais l'abus étoit dans la forme violente & extraordinaire qu'ils employoient.

*A Gronin-
 gue.*

La sédition se manifesta à Groningue par la demande de la succession du Stadhouderat dans les deux lignes. Cet article accordé, les Groninguois en proposèrent d'autres, qu'ils forcèrent les Etats à consentir & surtout l'abolition des fermes.

*A Drenthe,
 Gueldres,
 Utrecht
 &c.*

Le Pays de Drenthe, l'Overijssel, la Gueldres, Utrecht furent exposés aux mêmes troubles. Ils furent calmés, soit en les prévenant, soit en accordant ce que le peuple demandoit. Mais en Hollande, les Etats de la Province ayant mandé aux Magistrats d'opposer la force à la violence, & ceux de Harlem, pour arrêter les excès déjà commis contre les fermiers, dont sept maisons avoient été pillées, leurs meubles détruits & brûlés, & leur argent jeté dans la rivière, ayant consenti l'abolition des fermes, refusèrent de publier l'ordonnance par laquelle les Etats de Hollande en ordonnoient la continuation. Ce refus donna lieu à un nouvel édit des Etats, qui maintenoit les fermes & les fermiers sur l'ancien pied,

(1) Histoire du Stadhouderat, par M. l'Abbé Raynal.

annulloit la déclaration extorquée des magistrats de Harlem; mais peu de jours après ils furent obligés de céder.

La Populace & la Bourgeoisie de Leyde se portèrent aux mêmes excès contre les fermiers & les fermes, dont elles obtinrent la suppression. A la Haye la violence alla plus loin; la maison d'un fermier fut attaquée, la garde bourgeoise la défendit; le Prince fit dire au Conseil de guerre d'employer tous les moyens pour arrêter la sédition. On publia la résolution d'opposer la force à la violence. Dès-lors le peuple furieux revient à la maison du fermier & met la garde en fuite. Un détachement de la garnison fit feu sur les mutins. Plusieurs furent blessés, il y en eut deux tués & cet acte de vigueur suspendit la sédition. Mais à la publication de l'édit des Etats, pour le maintien des fermes sur l'ancien pied, l'incendie se ranima. La populace n'épargna qu'un seul fermier, qui dans l'exercice de ses fonctions avoit su gagner l'amitié générale. Tant il est vrai que cette haine de toutes les nations contre les exacteurs, n'est pas déstituée de toute raison.

Les séditeux excités par des agens secrets, en vouloient au Pensionnaire Gillis, & à l'Avocat Fiscal van Wezel; on les accusoit de s'être laissé corrompre par l'or des traitans: on les faisoit passer pour des sangsues publiques. Ces calomnies étoient sans fondement. Les Etats prirent ces deux magistrats sous leur protection, & le Prince envoya des troupes pour garder leurs maisons. Le Pensionnaire Gillis, malgré les efforts de ses ennemis & les fureurs de l'aveugle populace; malgré les changemens qui survinrent dans la Magistrature, conserva sa place, dont il ne se démit que l'année suivante, lorsque les troubles furent apaisés: il eut pour successeur Jean Pierre Stein, Bourguemaitre de Harlem.

La sédition se fit vivement sentir à Amsterdam. Cette ville fut livrée au désordre: le sang coula. On pilloît avec tant de fureur, que plusieurs personnes furent écrasées dans les rues, par la chute des meubles qu'on jettoit par les fenêtres. Le magistrat fit publier, pour apaiser les rebelles, que l'on avoit porté leurs demandes aux Etats & au Prince, & qu'il falloit du moins attendre leur résolution; la populace n'en fut que plus effrénée; après avoir dévasté les maisons des fermiers, elle se répandit dans différens quartiers de la ville. La Bourgeoisie se rassembla sous ses chefs, tira sur les mutins & les dissipa: on prit un de ceux qui furent tués; on le traîna aux fourches, où il fut suspendu par le pied: on se saisit de deux fuyards, qui furent pendus sur le champ; pendant l'exécution une patrouille bourgeoise ayant voulu percer la foule, & trouvé quelque résistance, tire au hasard, mais à poudre seule: des compagnies bourgeoises qui étoient sur la place, s'imaginent que c'est une attaque de la populace & font une décharge sur le peuple. Plusieurs personnes sont blessées. Tout fuit, on se presse, quelques-uns tombent & font tomber ceux qui les suivent; on se foule aux pieds, on s'écrase; plusieurs poussés au bord de la rivière, se précipitent & sont noyés. Cette méprise funeste des compagnies bourgeoises, qui fait périr beaucoup de monde, fait cesser l'émeute.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

A Leyde, & la Haye.

A Amsterdam.

Sect. XIII. Dans quelques villes les magistrats prévirent les attroupemens par des *Hist. de* patrouilles, qu'ils firent faire d'avance. A ces moyens, Rotterdam en *Hollande.* joignit un plus efficace. Les Diacres des églises réformées déclarèrent *1697, jus-* déchu pour jamais des charités publiques, quiconque seroit convaincu *ques à nos* d'avoir pillé ou aidé à piller quelque maison, ou commis quelque excès *jours.* ou violence : ils annoncerent que cette peine auroit lieu à l'égard des

A Rotter-
dam.

Les fermes
supprimées.

Nouvelles
émeutes
contre la
magistra-
ture.

Au sujet
des Postes.

A Amster-
dam.

peres & des meres des coupables. Les Magistrats avoient commencé par mettre les fermiers sous la sauve-garde de la milice. Rotterdam fut tranquille. Le Stadhouder prit les mêmes précautions dans la Zélande, qu'il sauva de ces désordres, auxquels néanmoins il servoit de prétexte.

Lorsque tout fut apaisé, les Etats qui avoient publié des édits pour la continuation des fermes sur l'ancien pied, furent bien étonnés, lorsque le Prince, qui avoit donné son aveu, ou qui du moins ne s'étoit point opposé à ces édits, proposa lui-même de supprimer pour toujours cette forme de percevoir l'impôt sur les objets de consommation ordinaire, conformément au vœu du peuple, accablé, disoit-il, par les frais qu'elle entraînoit. Il excusa en quelque sorte la sédition, par la bonne volonté que tous les habitans des Provinces avoient témoignée à l'occasion du paiement du don gratuit. Il pria les Etats de procéder à l'abolition des fermes & d'y substituer une perception moins onéreuse, telle qu'une sorte de capitation. Le Prince ayant observé la surprise de tous les membres, se retira pour ne pas gêner les suffrages : on délibéra, & les fermes qui existoient depuis deux siècles, furent abolies. Elles donnoient dix millions à l'Etat : il falloit trouver un moyen de percevoir la même somme sans que le peuple fût foulé. Le Prince proposa d'établir par provision, un abonnement pour chaque ville. Cet abonnement eut lieu pour l'année courante & pour 1749 ; mais en 1750 on leva l'impôt par forme de collecte, & cette perception a été continuée depuis. Quant aux fermiers, on les indemnisa avantageusement des pertes qu'ils avoient souffertes pendant l'émeute.

Ces troubles n'avoient pas encore produit l'effet que ceux qui les fomentoient, sembloient en espérer ; c'est-à-dire le changement des Magistrats. En proposant la suppression des fermes, le Prince avoit demandé qu'on reprît l'affaire de la cession des postes & de la disposition des emplois. La ville d'Amsterdam avoit déclaré qu'elle persistoit dans la résolution de ne pas céder à l'Etat le produit des postes, qu'elle se réservoir à perpétuité, pour le consacrer au soulagement des pauvres & à l'entretien des fondations pieuses. Les personnes qui souffloient la discorde, répandirent des bruits injurieux aux magistrats, & firent envisager leur résolution comme un prétexte dont ils couvroient leur cupidité. On inonda la ville d'écrits séditieux. Des sociétés bourgeoises se formèrent, on tint des assemblées secrètes, dans lesquelles on préparoit les moyens de se faire rendre ses privilèges. Daniel Raap reparut. Huit de ces Bourgeois tenoient publiquement leurs assemblées dans un des Doëles d'Amsterdam, & y prononçoient des harangues que le public alloit écouter en foule. Ils dressèrent une requête, contenant les trois articles de

Da-

Daniel Raap, concernant la vente publique des emplois au profit de l'Etat; l'exclusion des magistrats pour les places de Capitaines des compagnies bourgeoises & les anciens privilèges des milices. Ils obtinrent une grande quantité de souscriptions à leur requête, & envoyèrent en leur nom des députés au Prince, qui se vit obligé de les recevoir. Guillaume étoit naturellement bon & populaire. Ces députés glorieux de ses manières prévenantes, ne manquoient pas de se vanter de l'accueil qu'il leur faisoit & de dire hautement qu'il approuvoit les trois articles. Par ces manœuvres, appuyées de menaces, ces bourgeois qu'on appelloit *Doëlistes*, du lieu où ils tenoient leurs assemblées, qui se disoient & qui se croyoient les libérateurs de la patrie, forcèrent les magistrats d'approuver leur requête, & l'on offrit les postes au Stadhouder qui en céda le revenu à l'Etat.

Hist. de Hollande. 1697, jusqu'à nos jours.

Les membres du Conseil & les Bourguemaîtres voyant qu'on ne cherchoit qu'à les dégoûter, résolurent de donner leur démission avec le consentement du Prince. Cependant quelques bourgeois plus justes, demandèrent que la Régence fût conservée; mais les *Doëlistes*, ayant gagné la corporation des hommes à haches, ou charpentiers de vaisseaux, parcoururent la ville à la tête de quinze cens confédérés, affectant de s'arrêter avec menace, devant les maisons de ceux qui protégeoient la Régence actuelle. Ceux-ci furent intimidés & n'osèrent plus se montrer. Guillaume IV. se rendit à Amsterdam. Raap alla le recevoir & le harangua; le Prince fit son entrée dans la ville, à la tête de quatre mille charpentiers, qui voulurent l'accompagner, avec l'étendard Orange, sur lequel étoit la devise: POUR ORANGE ET LA LIBERTÉ. Ce mot sacré de liberté, est toujours le prétexte des tyrans & des esclaves. Les députés des quartiers de la ville lui présentèrent une requête, pour lui demander que la Régence fût changée & les deux Pensionnaires renvoyés. Quelques séditieux, avec une escorte de charpentiers, se rendirent chez les quatre Bourguemaîtres & exigèrent leur promesse que dans deux jours ils abdiqueroient. Le Prince crut les appaiser, en déposant les Bourguemaîtres & les trente-six Sénateurs qui formoient le Conseil. Aucun des Bourguemaîtres ne fut rétabli, mais on élut dix-neuf des Sénateurs réformés, membres du nouveau Conseil; les dix-sept autres places furent remplies par des personnes, qui jamais n'avoient exercé aucune fonction de magistrature. La Bourgeoisie encouragée par ces succès, demanda que l'ancien Conseil fût changé, & le Prince ayant demandé aux Etats des pouvoirs qu'il n'avoit point, y fit encore une partie de ce que les bourgeois exigeoient.

Les séditieux forcent les Bourguemaîtres d'abdiquer.

Et le Prince se charge de la Régence.

La même effervescence regnoit dans les autres villes de la Province. Partout le peuple soulevé demandoit le changement des magistrats, hors du tems, & partout il se portoit aux mêmes excès. Il n'y eut que Dordrecht & les villes de Zélande, qui conservèrent leur magistrature; partout ailleurs le Prince fut autorisé à faire des changemens.

Les factieux alloient plus loin, ils demandoient un conseil de guerre libre; mais le plus grand nombre ayant proposé que, pour rendre son indépendance plus entière, on en exclut tout membre qui auroit été dans

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Les trou-
bles appai-
sés.

la magistrature ancienne & nouvelle: quelques-uns s'y opposèrent, en se recriant que le Prince ayant choisi les nouveaux Sénateurs, cette exclusion étoit un outrage formel fait à Son Altesse. On accusa ces opposans de trahir la cause commune par une vile adulation. Raap & six autres de ces opposans se retirèrent; mais les factieux devenus plus insolens, se firent accorder le conseil de guerre, tel qu'ils le demandoient. Alors tout parut tranquille. Le Prince publia un Édit, par lequel, après avoir témoigné son mécontentement de la manière dont on s'étoit conduit, il déclara qu'il vouloit bien oublier le passé, espérant qu'à l'avenir tout murmure cesseroit, que chacun se conduiroit en bon citoyen, soumis à ses magistrats & que les députés des quartiers ne se chargeroient plus d'être les organes de la sédition.

On n'a fait que rapporter ici la suite de tous ces événemens, sans y ajouter aucune réflexion. Quels étoient les agens secrets de cette animosité du peuple contre les magistrats? Pourquoi ne pas remonter à la source des troubles & ne pas les prévenir? Comment le Prince ne s'appercevoit-il pas que sa facilité à consentir aux demandes des rebelles, ne faisoit qu'exciter leur audace? Pourquoi ce peuple, ayant obtenu le rétablissement du Stadhouderat & la succession héréditaire dans la famille de Nassau, sans distinction de sexe, & n'ayant d'autre prétexte que la suppression des fermes pour soutenir sa révolte contre la magistrature, le Prince demande-t-il lui-même cette suppression? Pourquoi, lorsqu'elle est résolue & que les mutins ont tout obtenu, tant de déplacemens de magistrats? Cette déférence du Stadhouder aux vœux des mutins, est-elle l'effet de la crainte? Quelle crainte pouvoit lui inspirer une populace qui agissoit en son nom & qui ne se portoit à tant de fureurs que pour lui plaire? Nous n'essayerons point de résoudre ces problèmes.

Le peuple
rougit de
ses excès.

Cependant les condescendances auxquelles les Etats s'étoient vu forcés pour appaiser la sédition, avoient acquis au Stadhouder un plus haut degré de puissance. Ce Prince revint à la Haye, béni des peuples, dont il blâmoit la conduite dans ses édits. Ces peuples rentrés en eux-mêmes rougirent des excès auxquels ils avoient été entraînés, & finirent par témoigner leur estime & leurs regrets aux magistrats qu'ils avoient fait déposer: ils méprisèrent les chefs des factions; malgré les privilèges que Raap avoit fait rendre aux corps des métiers, il fut abandonné, & lorsqu'il mourut, quatre ans après, son cadavre fut outragé par le peuple qui le voulut pendre.

Nouveaux
honneurs
& nouvelles
dignités
accordés au
Stadhou-
der.

Guillaume IV étoit comblé d'honneurs: la Compagnie des Indes Orientales le choisit pour son Directeur & Gouverneur Général, avec le droit de présider les assemblées en personne ou par ses représentans; d'y avoir comme Directeur voix active & passive, & prépondérante en cas de partage; de faire observer les réglemens, maintenir les droits, octrois & privilèges de la Compagnie, bannir les abus; nommer aux places des Directeurs & grandes charges; régler la partie économique de la Compagnie; diriger les affaires des Indes & principalement ce qui regarde les fortifications & la défense des places; convoquer les principaux intéressés: enfin la Compagnie se réservoit de pouvoir faire au Stadhouder des con-

cessions plus amples. Tous ces droits & prérogatives étoient transmissibles à ses successeurs. Bientôt après la Compagnie des Indes Occidentales lui conféra les mêmes titres & les mêmes honneurs (1).

Les Etats Généraux venoient de licencier environ treize mille hommes de troupes, lorsque le feu de la discorde se ralluma au sujet de la collecte des impositions qui venoit d'être établie; Harlem demanda la suppression de cette nouvelle forme de lever les impôts & pria Guillaume d'accepter la sur-intendance des finances de la ville. Les instances devinrent si vives, qu'il fallut user de violence. Un détachement fut envoyé à Harlem; il trouva les portes fermées; les troupes enfoncerent une: l'émeute devint générale, on tira sur le peuple. Deux ou trois bourgeois furent tués. Cette exécution rétablit l'ordre & réduisit le peuple à l'obéissance. A Amsterdam & à Rotterdam, les marchands de vin refuserent de payer les droits dans la nouvelle forme: à Rotterdam un marchand de vin ayant obéi, la populace dévasta sa maison, enfonça ses celliers, & sa fureur augmentant par l'ivresse, alloit se porter à des excès plus dangereux: mais deux compagnies bourgeoises mirent fin à ces troubles. La révolte se soutint à Amsterdam. Un peu de fermeté de la part du Prince, ramena la Bourgeoisie des petites villes & des villages.

Les ecclésiastiques d'Oudewater & de Steenwyk, par esprit de vengeance & de fanatisme, irritèrent les habitans contre la magistrature. Quelques soldats Luthériens étoient en garnison dans ces villes. Le Ministre Luthérien de Woerden, demanda à la Régence d'Oudewater, de lui permettre pour une fois seulement, de prêcher & distribuer la cène à ses soldats dans l'église des Réformés. La Régence y avoit consenti. Les Réformés crièrent au sacrilège & au scandale. L'un d'eux monte en chaire & peint les magistrats comme des impies, coupables de rebellion envers Dieu & le Souverain. Cette querelle duroit depuis quatre ans. Les Etats avoient approuvé la conduite des magistrats tolérans, & cette approbation avoit encore aigri les ecclésiastiques. La fermentation générale contre la magistrature leur offrit une occasion trop favorable de se venger pour ne pas la saisir. Ils demanderent au Stadhouder le changement de la Régence actuelle. Il envoya des Commissaires, qui firent quelques légers changemens, dont le consistoire voulut bien se contenter & au moyen desquels la concorde fut rétablie à Oudewater.

Mais à Steenwyk le calme fut plus difficile à ramener. Le consistoire avoit nommé un ecclésiastique au ministère contre le gré de la Régence, dont les Etats confirmèrent le jugement. Le consistoire ne tint aucun compte de ces oppositions. La bourgeoisie embrassa, comme de raison, le parti de l'église, & nomma des députés. En attendant sous prétexte que le Stadhouder devoit passer par Steenwyk, les habitans sans demander la permission au magistrat, formerent une compagnie pour recevoir Son Altesse plus dignement, & lui donnerent le nom de compagnie franche d'Orange. Le Magistrat voyant que les habitans avoient mis leurs députés à la tête de la compagnie, pénétra aisément leurs

Hist. de Hollande. 1697, jusqu'à nos jours.

Ann. 1750.

Emeutes au sujet de la nouvelle forme de lever les impôts.

Appaisées.

Inquiétudes de quelques ecclésiastiques réformés.

Ils soulèvent la bourgeoisie contre les Magistrats.

(1) Abrégé de l'Histoire de la Hollande, T. IV.

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.

Exécution
atroce.

Convulsions
& faux
miracles.

intentions: il créa à son tour une compagnie, mit les Bourguemaîtres à la tête, & ne voulut jamais souffrir que la compagnie franche montât la garde avec la sienne à l'hôtel de ville. Les deux compagnies se regardoient de mauvais œil. Un soir que Fledderus, l'un des députés & Major actuel de la compagnie franche, dont le zèle amer s'étoit exhalé en discours insolens contre la Magistrature, se retiroit avec sa famille, escorté d'une patrouille, il fut attaqué; on fit feu sur la petite troupe, qui fut mise en fuite; sa fille & quelques autres personnes furent blessées. Fledderus se plaignit au Prince, qui remit la décision à un autre tems. Fledderus demanda une justice plus prompte & le Prince renvoya sa requête à la Régence de Steenwyk pour lui en faire le rapport. Fledderus revint à Steenwyk & fut arrêté: sa femme demanda son élargissement au Prince, qui la renvoya aux Etats d'Overyssel. Les Etats prononcèrent qu'il falloit laisser la décision de cette affaire au juge ordinaire. La Régence se croyant autorisée par le renvoi du Prince, fit pendre Fledderus, arrêter quelques mutins & nomma un ministre au lieu de celui que le consistoire avoit élu. Les mutins arrêtés firent agir, & le Stadhouder ordonna de suspendre toute procédure; il renvoya des Commissaires, qui élargirent & déchargèrent les prisonniers de toute accusation, réhabilitèrent la mémoire de Fledderus, dont le cadavre fut exhumé & transféré dans une sépulture honorable. La Régence fut entièrement changée & le Prince mit fin à la querelle, qui depuis cinq ans regnoit entre le clergé & la magistrature.

Mais dans ce tems, le clergé dans quelques-unes des Provinces-Unies, avilissoit la religion par les moyens même qu'il prenoit pour la faire honorer. Soit superstition, soit fanatisme, la mode des convulsions & des miracles qui avoient fait tant de bruit en France, s'introduisit en Hollande, & du cimetière St. Medard passa dans la Veluwe. Le jeune Kuipers, ministre de l'église de Nienkerk, qui avoit reçu de la nature une imagination ardente, beaucoup d'éloquence, une ame tendre & un grand fond de mélancolie, fut entraîné de bonne heure dans l'excès de la dévotion: pénétré des vérités évangéliques qu'il annonçoit, il ajoutoit encore à la sévérité du précepte. Il inspira l'effroi, plutôt que la crainte de la Divinité. Il opéra dans quelques-uns de ses auditeurs & surtout dans les femmes & les enfans, dont l'ame tendre & sensible & la foiblesse des organes ne pouvoient soutenir les secousses de son éloquence, des mouvemens qui parurent extraordinaires: on les voyoit d'abord verser un torrent de larmes; l'oppression de leurs cœurs produisoit des convulsions dans tous les membres. Les images effrayantes d'un Dieu terrible & irrité, d'un enfer toujours prêt à s'ouvrir sous les pas du pécheur, aliénoient leur esprit; les organes de la voix se resserroient, & lorsqu'ils pouvoient s'exprimer, ils jetoient des cris & des hurlemens: l'imagination frappée de l'horreur des supplices éternels, qu'on leur avoit annoncés, ils voyoient le diable prêt à les saisir; ils versoit un torrent de larmes, se frap- poient la poitrine, détestoient leurs péchés (& tout étoit péché pour eux): ils imploroient la miséricorde divine & croyoient la fléchir par les macérations les plus dangereuses: ceux dont les organes étoient plus

foibles, s'évanouissoient; on les portoit hors de l'église, & rendus au jour, ils pleuroient, détestoient leurs crimes, tordoient leurs bras & chantoient des psaumes. Dans tout cela il n'y avoit rien de surnaturel. Kuipers & ses disciples tenoient des conférences dans leurs maisons, & leurs discours produisoient les mêmes effets. L'imagination des uns s'enflammoit par l'exemple des autres. Peu à peu le seul souvenir de ce qu'on avoit vu l'exalta sans effort. On cria au prodige: les uns attribuoient à la Grace & les autres au Démon, les spasmes & les contorsions de ces personnes timorées, mais foibles. Il parut des écrits de part & d'autre. Ceux-ci ne voyoient dans les convulsions que les mouvemens de la Grace; ceux-là que les moyens, dont le Diable se servoit pour troubler le service Divin. On écrivit pour & contre, on se dit des injures; l'éclat que firent les convulsions de Nieukerk augmenta le nombre des convulsionnaires. Kuipers & ses partisans avoient pour eux la plus grande vénération, & il pouvoit se faire que ces premiers enthousiastes fussent de bonne-foi. Mais le respect qu'on leur témoigna, engagea une troupe de gens de la lie du peuple, à les imiter & à mettre à contribution la crédulité publique. La Grace opéroit à tous momens des conversions, & les convertis donnoient fréquemment des scènes de leur extravagance dans les églises. Les dévots étoient les dupes de leur imagination, & les fripons cherchoient à faire des dupes de leur hypocrisie. Le Magistrat de Dordrecht fut le premier qui, par un édit, défendit sous les peines les plus sévères de scandaliser l'église, de troubler le service divin, & de détourner l'attention des fidèles par les prétendues convulsions. Cet édit en imposa aux convulsionnaires, & la Grace opéra plus rarement ou du moins d'une manière plus tranquille & moins ridicule. On prit les mêmes moyens dans les autres églises, & peu à peu les convulsionnaires disparurent (1).

Une maladie que le Prince d'Orange avoit essuyé en 1748, pendant les troubles, l'avoit jetté dans une espèce de langueur, qui sembloit l'avertir d'une fin prématurée. Le Comte de Buren étoit encore trop jeune pour le remplacer en cas de mort, dans le commandement des troupes. Il présenta aux Etats Généraux, le Duc Louis de Brunswick-Wolfenbutel, qui fut nommé Feld-Maréchal des troupes de l'Union, avec vingt-quatre mille florins d'appointemens; il fut désigné ensuite pour commander l'armée des Etats, avec le titre de Généralissime, après la mort du Stadhouder, & on lui donna encore quarante mille florins. A toutes ces faveurs le Prince Guillaume ajouta un Régiment, dont il lui fit présent.

Depuis le rétablissement du Prince d'Orange dans les Marquisats de Veere & de Flessingue, il n'avoit pas encore eu le tems de songer à son installation. Cette cérémonie se fit le premier de Juin; il prêta & reçut le serment accoutumé à Veere & ensuite à Flessingue. Il y eut à cette occasion des fêtes magnifiques. On doit se rappeler qu'une tradi-

(1) On peut recourir pour l'Histoire Ecclésiastique au Tome VIII. de l'Histoire des Provinces-Unies, par Mrs. Célius & Dejardins.

SECT. XIII. tion fabuleuse, fondée sur l'étymologie de *Flessingue*, dont le véritable
 Hist. de nom est *Vlissingen*, attribuée à Ulysse la fondation de cette ville (1).
 Hollande. Parmi les médailles d'or & d'argent qui furent frappées, pour conserver
 1697, jus- à la postérité l'époque de l'inauguration de Guillaume IV, longtems
 ques à nos privé de ces Marquisats, il y en avoit qui représentoient ULYSSE de
 jours. retour à Itaque, après avoir erré longtems hors de sa patrie. On lisoit
 ces mots dans l'exergue:

VETEREM DOMINUM VIDETIS ULYSSEM.

Mort de
 Guillaume IV.

Cependant le Stadhouder jouissant de plus d'avantages qu'aucun de ses
 prédécesseurs, sentoit de jour en jour diminuer ses forces. Il crut les
 rétablir en allant prendre les eaux à Aix-la-Chapelle; mais à peine de
 retour à la Haye, la fièvre le prit, & quelques jours après il mourut
 presque sans douleur, dans la quarante-unième année de son âge. Le
 même jour, la Princesse douairière, en qualité de Gouvernante & de
 Tutrice de Guillaume V, Prince d'Orange & de Nassau, & Stadhouder
 Héritaire de Hollande, prêta serment entre les mains de vingt Députés
 des Etats Généraux & du Pensionnaire Stein, chargés de faire les com-
 plimens d'usage. Le corps de Guillaume IV fut inhumé quelques jours
 après avec beaucoup de pompe aux dépens de l'Etat. Son oraison fu-
 nèbre fut prononcée dans les Académies, les églises réformées & dans
 celles de différentes communions.

Son éloge.

Ce Prince s'occupait du bien public jusques à la fin de ses jours. Peu
 de tems avant sa mort, informé du mauvais état des manufactures de
 soie, il se proposa de les relever, ainsi que les manufactures de toute
 autre espece. Comme il vouloit ménager les Puissances voisines, il se
 proposoit de suppléer par son exemple, à l'exclusion des étoffes étran-
 gères, sans prononcer aucune défense d'importation. Il publia qu'il étoit
 résolu de ne se servir pour son usage & celui de sa maison, que des
 étoffes qui auroient été fabriquées sur les terres de la République, soit
 en soie, soit en laine, ou en toute autre matière. Il se flattoit que les
 membres du Gouvernement, en l'imitant, seroient imités par toutes les
 classes des citoyens; il s'étoit fait instruire par les plus habiles négocians,
 de l'état actuel du commerce, des causes de sa décadence, & il s'occu-
 poit avec beaucoup de soin des moyens les plus propres & les plus
 prompts de le rétablir.

Guillaume IV fut un Prince bon, affable, populaire, sensible & géné-
 reux; il avoit beaucoup de connoissances & protégeoit les arts. Outre
 le Latin & la langue du pays, il parloit facilement le François, l'Anglois
 & l'Allemand. Il s'étoit appliqué de bonne heure à l'histoire & surtout
 à celle de sa patrie. Il n'eut point d'occasion de déployer ses talens
 militaires. Il prit le commandement des troupes de la République, dans
 le tems même où l'on signoit le traité d'Aix-la-Chapelle. Il soutint la
 religion dominante; mais il toléra toutes les autres. Sa probité l'empê-

(1) Voyez le commencement de cette histoire.

cha quelquefois de s'appercevoir que les projets qu'on lui présentoit, étoient plus utiles à leurs auteurs qu'au bien public. Il montra de grandes vues pour l'administration. Quoique la plupart des troubles qui agiterent les Provinces, avant & après son élection, n'eussent que lui pour prétexte & qu'ils aient tourné à son avantage, on ne peut point assurer qu'il y ait eu part: peut-être ferma-t-il les yeux sur les mouvemens que se donnerent ses partisans; quoiqu'il en soit, il n'en obtint pas moins l'estime de ses compatriotes. S'il eut voulu profiter de l'enthousiasme du peuple, peut-être eut-il étendu plus loin les bornes de l'autorité qui fut rendue au Stadhouderat. En déclarant par un édit solennel, qu'il ne vouloit que l'amour & l'estime d'un peuple libre, il imposa silence à ceux qui sembloient vouloir lui suggérer d'ériger le Stadhouderat en Monarchie. Si les Stadhouders avoient toujours observé la même modération, la République auroit pu espérer, qu'en rendant au sang du plus distingué de ses libérateurs, les mêmes témoignages de reconnoissance, elle conserveroit toujours la même liberté.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Les Etats Généraux accorderent encore de nouvelles prérogatives au jeune Stadhouder, Guillaume V: ils le nommerent Capitaine Général héréditaire du Brabant Hollandois, de la Flandres, du haut quartier de Gueldres, des trois pays d'Outre-meuse, avec le droit d'accorder des lettres de remission, pardon & grace dans le ressort & la juridiction des Conseils de Brabant, Flandres & Comté de Vroenhoven, de la ville de Maestricht & de la Cour du haut quartier de Gueldres, & le pouvoir de faire les changemens ordinaires dans la Régence de Bois-le-Duc. Ces droits devroient être exercés jusques à la majorité du Prince, par la Princesse Gouvernante.

Guillaume V.

Honneurs qui lui sont accordés.

Le jeune Stadhouder reçut du Roi d'Angleterre, peu de tems après, l'Ordre de la Jarretiere, que le Chevalier de York lui apporta. La Gouvernante lui remit un écrit, par lequel elle promettoit pour son fils l'observation des statuts, en ce qu'ils ne seroient pas contraires à la religion, aux droits & aux libertés de la République. Elle résolut de donner tous ses soins à l'administration. Elle prit séance dans les Colléges supérieurs & assista aux délibérations entre les Députés des Etats & du Conseil d'Etat. Sur sa proposition, on réduisit les gardes du Corps & les gardes Hollandoises & Suisses, objet d'économie de cent dix mille florins par année. Elle suivit le plan proposé par Guillaume IV, pour le rétablissement & l'encouragement des fabriques & manufactures: les Etats de Hollande publièrent en conséquence un Edit, qui enjoignoit aux pourvus d'offices de ne s'habiller que d'étoffes du pays, & les Etats Généraux conclurent un traité de commerce avec le Roi de Naples & de Sicile, & renouvelèrent la paix avec l'Empereur de Maroc. Jamais l'Etat n'avoit joui d'une plus grande tranquillité. Il y eut cette année des conférences à Bruxelles, sur la Barrière, mais rien n'y fut déterminé.

Ann. 1752. Il reçoit l'Ordre de la Jarretiere.

Ann. 1753. Soins utiles de la Gouvernante.

Guillaume IV avoit senti combien il est avantageux aux Peuples, & glorieux aux Princes qu'ils fassent fleurir les arts & les sciences. Sa veuve leur accorda la même faveur. La Société de Harlem, établie en 1752, avoit acquis une grande considération par le mérite, par le nombre de ses

Ann. 1754. Société de Harlem.

Sect. XIII. membres & par les mémoires qu'ils avoient donnés. La Société en pré-
Hist. de senta le premier volume au Stadhouder & le pria d'agréer le titre de
Hollande. Protecteur de la Société. La Gouvernante l'accepta pour le Prince.
 1697, *jus-* Quoique les Provinces-Unies aient produit des savans & des artistes cé-
ques à nos lèbres, on n'avoit jamais songé à y établir aucune Académie ou Société
jours. d'artistes ou de littérature. Ce ne fut qu'après le traité d'Aix-la-Cha-

Le Stad-
houder
s'en déclare
le protec-
teur.

pelle, que celle-ci se forma: elle embrasse toutes les sciences & tous
 les arts. Cette institution est peut-être mieux entendue que celles des
 différens Royaumes de l'Europe, car puisque toutes les sciences & tous
 les arts ont des rapports & sont liés les uns aux autres (1), pourquoi ne
 pas les réunir dans la même société, divisée par classes? Cette protec-
 tion excita le zèle de quelques particuliers en faveur des sciences.
 M. Stolp, également célèbre par son savoir & par sa piété, pour hâter les
 progrès de l'un & de l'autre légua à l'Université de Leyde un capital de
 dix mille florins, pour une médaille d'or de deux cent cinquante florins,
 destinée tous les deux ans, à la meilleure dissertation *sur les preuves de*
l'existence de Dieu, prises de la constitution de l'univers ou de quel-
qu'une de ses parties, ou dans laquelle l'excellence de la morale chré-
 tienne seroit mise dans le plus grand jour. Il y a apparence que, quel-
 que sublimes que soient ces matieres, comme elles ne sont pas inépuisa-
 bles, l'Université sera obligée de changer les sujets de ses prix.

Fondations
utiles:

Il y eut vers ce temps des fondations & des établissemens de la plus
 grande utilité. Parmi ces donations, celle de Madame de Renswoude
 mérite d'être consacrée par l'histoire. Elle légua douze mille florins à
 chacune des maisons des pauvres d'Utrecht, de Delft & de la Haye, &
 six mille à l'Ecole de la Diaconie d'Utrecht, afin qu'on choisit entre
 les orphelins de ces maisons, un certain nombre de sujets les plus sus-
 ceptibles d'éducation, que l'on appliqueroit aux sciences, aux arts & aux
 métiers pour lesquels ils montreroient le plus d'aptitude. On prend un soin
 particulier de ces jeunes gens, distingués des autres par un uniforme plus
 propre: on fait voyager ceux qui se livrent aux beaux arts, tels que
 la peinture, la sculpture & l'architecture. Ils est déjà sorti d'excellens artistes
 de cette école (2). Etudier les talens des jeunes gens, interroger les
 dispositions qu'ils tiennent de la nature, examiner leurs goûts, devroient
 être les premiers soins de l'éducation. Il n'est point d'homme qui naisse
 sans talent, mais faute de le connoître, ou de l'appliquer au but auquel
 la nature l'a destiné, le talent est presque toujours enfoui ou déplacé.

Ann. 1755.

Epizootie.

L'Overysse & le Comté de Zutphen avoient souffert des pertes considé-
 rables par la rupture des digues, occasionnée par le gonflement & la
 violence des eaux du Rhin & de l'Yssel, lorsque l'épizootie qui depuis
 longtems affligoit différentes Provinces, redoubla ses fureurs. Les cam-
 pagnes étoient désolées, la culture des terres abandonnée, la contagion
 circulant d'un pays à l'autre, portoit la stérilité dans tous: en perdant
 le compagnon & l'instrument de ses travaux, le laboureur perdoit toute

(1) *Cic. or. pro Ros. amer.*

(2) Abrégé de l'Histoire de la Hollande & des Provinces-Unies.

ressource & toute espérance; les sources de la charité publique étoient tariées. Les Anglois, dans un semblable désastre, s'étoient servis avantageusement d'une espece d'inoculation qui, en donnant le tems de préparer les animaux, rendoit la contagion moins dangereuse; mais ce remède employé en Hollande, ne produisit aucun effet. A ces fléaux se joignoit l'inaction du commerce, & particulièrement cette année une diminution considérable & presque une entière stérilité dans la pêche du hareng & dans les autres pêches; un rabais prodigieux dans le prix & le débit des fromages de Hollande. Ce dernier dommage étoit occasionné par le terrible bouleversement de Lisbonne, par cet effrayant tremblement de terre, dont les secousses se firent ressentir dans la plus grande partie de l'Europe, & dont les Pays-Bas ne furent point exempts. Le 1^{er} Novembre, un bruit extraordinaire s'étoit fait entendre dans les eaux de la plupart des Provinces-Unies. Comme on avoit appris quelque tems auparavant, que des tremblemens de terre avoient ravagé l'isle d'Amboine, on conjectura que le bruit des eaux étoit l'effet d'un désastre semblable, arrivé dans quelque partie du globe moins éloignée. On apprit bientôt les calamités du Portugal, & le 26 & 27 Décembre, Maestricht, Bois-le-Duc, Breda, Aix-la-Chapelle & plusieurs villes des Provinces de Gueldres, de Hollande & d'Utrecht, éprouverent des commotions; mais le 2 de Février 1756, jour de jeûne public dans toute la République, on sentit une secousse assez forte, mais qui n'y faisoit aucun dommage (1). Au milieu de tous ces désastres, éclata l'incendie dont la cause remonte au traité même d'Aix-la-Chapelle. L'anéantissement de la marine Françoisé fut une des raisons qui déterminèrent Louis XV à donner la paix à ses ennemis, quoiqu'il pût aspirer à de nouvelles conquêtes. Ce Prince s'attacha à la rétablir. M. de Machaut, son Ministre, la mettoit sur le plus grand pied; toutes les Provinces de France concouroient à ses vues. Les Anglois en furent jaloux. Sous prétexte que la France usurpoit sur la Grande Bretagne quelques arpens de terre dans l'Amérique Septentrionale, ils enlevoient en pleine paix les vaisseaux marchands François. Louis XV se plaignit de ces pirateries. L'Angleterre, qui s'attendoit qu'à la fin elles seroient punies, demanda aux Etats Généraux les six mille hommes que l'Angleterre, lorsqu'elle est attaquée, étoit en droit d'exiger de la République. L'Ambassadeur de France à la Haye s'opposoit à cet envoi. La République qui ne prenoit aucun intérêt à cette guerre, & qui au contraire devoit désirer que la France mît des bornes à ce despotisme de l'Angleterre sur les mers, & pour qui néanmoins il étoit également dangereux de refuser ou d'accorder, déclara qu'elle garderoit la plus exacte Neutralité. Elle manifesta ses intentions dans le tems que les Ambassadeurs d'Angleterre & de France batailloient, pour savoir laquelle des deux Puissances avoit fait les premiers actes d'hostilité (2). L'intérêt des Etats Généraux étoit dans ce moment de conserver la paix; c'étoit malgré eux qu'elle avoit été rompue avec la Ré-

Hist. de Hollande. 1697. jusques à nos jours.

Pertes du Commerce.

Tremblement de terre à Lisbonne.

Ann. 1756.

Guerre entre la France & l'Angleterre.

Neutralité de la République.

(1) Voyez tous les Mémoires du tems.

(2) Voyez les Observations sur la guerre de 1756.

Sect. XIII.
Hist. de
Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

Sages ré-
glemens de
la Gouver-
nante.

Fanatique
dont les
prophéties
répandent
la terreur.

Sa folie
déclarée.

Autre fa-
natique.

gence d'Alger, tandis que celle de Tunis avoit renouvelé son alliance & faisoit des présens à la Gouvernante & au Stadhouder son fils, pour se ménager leur bienveillance.

Cette Princesse mettoit à profit le calme de la paix, & se livroit entièrement aux soins pénibles de l'administration; elle régla sur des principes invariables, la jurisprudence civile & criminelle de Groningue & des Ommelandes; elle y fit une répartition plus égale des contributions relatives à l'entretien des digues & des écluses: elle termina les différends qui s'étoient élevés entre les Etats de Gueldres & de l'Overysse sur le droit de nomination à l'Abbaye de Hennepe. Elle mit un frein aux prétentions, que le clergé formoit dans différentes Provinces contre la magistrature. Ce qui s'étoit passé pendant les derniers troubles entre ces deux corps, lui servoit de règle pour arrêter ou pour prévenir de nouvelles divisions; mais soit qu'elle eût à réprimer les fureurs du fanatisme, ou les égaremens de la raison, elle se conduisoit toujours avec la plus grande modération, & sa douceur produisoit des effets plus salutaires que la rigueur n'en eût pu obtenir. L'arme la plus terrible contre le fanatisme, est le ridicule ou le mépris.

Jungius, ministre de Zutphen & grand théologien, entraîné par une imagination fouguese, s'érigea en prophète, & dans le grand nombre d'événemens qu'il prédit, il annonça la fin du monde: il avoit fait, comme tant d'autres, ses calculs d'après l'Apocalypse, & il fixoit l'époque de cette terrible catastrophe à un tems très prochain. La réputation de son savoir, sa probité, la régularité de ses mœurs, donnerent à sa prophétie le plus grand crédit sur l'esprit du peuple: ses prédictions répandirent la terreur dans tous les esprits: le moindre météore étoit un avertissement du ciel, un commencement de l'accomplissement de la prédiction. Heureusement, le Prophète s'érigea en Messie. Le peuple trop peu éclairé, pour ne pas croire aux prophéties d'un enthousiaste, le fut assez pour rire des discours d'un insensé. Le Souverain le déposa par pitié, & le mit entre les mains de personnes qui eurent soin de lui.

Dans le même tems van der Os, pasteur de Zwoll, fort envié de ses collègues, leur fournit une belle occasion de le persécuter pour quelques passages de ses sermons: ils la saisirent avec empressement, mais à la recommandation de la Gouvernante, qui craignoit ces querelles, les procédures furent arrêtées par le Magistrat de Zwoll: van der Os eut dû s'estimer fort heureux & demeurer tranquille sous la protection des Etats d'Overysse, qui avoient légitimé la conduite du Magistrat de Zwoll: mais il s'avisa de prêcher contre l'autorité des Classes (1) & des Synodes: il n'y eut plus de grâce, & pour lui prouver qu'il se trompoit, sinon dans le droit, du moins dans le fait, le Synode d'Overysse le déposa & le déclara indigne du Ministère. La sentence fut en tous points confirmée par les Etats de la Province. Il se retira chez les Anabaptistes, dont il devint pasteur.

(1) On nomme Classe, une assemblée d'Ecclesiastiques d'un seul District, à l'entour de quelque ville principale; au Synode toutes les Classes envoient leurs Députés.

La Gouvernante qui sur ces matieres prenoit les opprimés sous sa protection, & qui regardoit tout accusé comme opprimé, jusques à ce qu'elle fût convaincue que l'accusé étoit véritablement coupable, se déclara en faveur d'un Ministre Luthérien de Leuwarden, contre la foule d'ennemis que son mérite lui avoit suscités. Le savant Muller avoit de grands talens pour la chaire, & une probité à toute épreuve; on l'accusa de plusieurs erreurs, on le peignit à son troupeau de couleurs odieuses. La protection du Souverain, des Magistrats & de tous les honnêtes gens, rendoit ses ennemis encore plus furieux. Les Luthériens avoient juré sa perte; il se forma des partis pour & contre lui, & cette querelle eut pu aller très loin, si la Gouvernante ne fût parvenue à l'assoupir. Les ennemis de Muller dissimulerent, en attendant qu'il se présentât une occasion plus favorable; mais il fut appelé à Erlang pour y remplir une chaire de philosophie.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Muller persécuté.

Dans ces querelles théologiques, la Gouvernante aimoit mieux céder quelquefois, que d'irriter le fanatisme. La Régence de Rotterdam avoit nommé un Ministre, qui jouissoit de l'estime publique. Le Consistoire cassa la nomination sans en alléguer aucun motif. La Régence la soutint. La guerre fut déclarée entre la magistrature & le consistoire. L'affaire fut portée aux Etats de Hollande, qui maintinrent la nomination: malgré cette décision l'église de Rotterdam persista dans ses refus. La Gouvernante, qui prévint les maux qui alloient résulter de ces divisions, engagea la Régence de ne pas aller plus loin, & se chargea de la fortune de l'honnête ecclésiastique, qui demeura exclus.

Querelles du clergé & de la magistrature.

Cette Princesse regardoit comme un bien plus important à l'Etat, les progrès des arts, parcequ'ils influent essentiellement sur la félicité publique, souvent altérée par les disputes théologiques. Elle les excitoit par des faveurs multipliées. Ferdinand Opdam, charpentier & constructeur de moulins, à Wallenaar, avoit imaginé un moulin à dessécher les marais: on en parloit comme d'une invention très utile. La Gouvernante en passant à Leyde, voulut le voir & en juger par elle-même; elle trouva cette machine très-ingénieuse, quoique fort simple & de la plus grande utilité. Elle témoigna sa satisfaction à l'inventeur, par des récompenses & par des exhortations à continuer ses recherches. Les Etats de Hollande jugerent de cette invention comme la Gouvernante, l'adopterent, donnerent à l'inventeur, une gratification de mille ducats & lui accorderent un octroi pour vingt ans.

Moulin à dessécher les marais.

Récompensé.

Malgré sa neutralité, la Hollande se ressentoit de la guerre que se faisoient ses voisins. Les corsaires Anglois & François désoleient son commerce. Les Anglois surtout sembloient affecter d'insulter à la nation: ils ne se contentoient pas d'enlever les vaisseaux Hollandois, ils faisoient essuyer aux équipages des traitemens cruels. Sur les représentations multipliées des compagnies de commerce & des principaux négocians, les Etats Généraux firent faire par leur Ambassadeur à la Cour de Londres des plaintes, des outrages faits à leur pavillon, par une Puissance leur alliée, qui n'avoit reçu d'eux aucune espece de mécontentement. Le Roi d'Angleterre leur fit répondre qu'il ne souffriroit jamais que les Hollandois,

Ann. 1757.

Mauvais procédés des Anglois envers la République.

Sect. XIII. Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours. sous prétexte de neutralité, commercassent librement dans les colonies d'une nation ennemie. Les Etats Généraux qui, dans tout autre tems, auroient pu prendre cette réponse pour une déclaration de guerre, se contenterent de renouveler leurs plaintes, toutes les fois que les Anglois y donnoient lieu; ce qui arrivoit souvent.

Procédés des François.

Les François ne ménageoient gueres plus les vaisseaux de la République; mais du moins Louis XV avoit égard aux plaintes des Etats; & lorsqu'ils lui témoignèrent leurs craintes au sujet de l'armée qu'il assembloit sur le Bas-Rhin, ce Prince, pour calmer leurs inquiétudes, les fit assurer qu'il n'assembloit cette armée que pour garantir la paix de Westphalie, & qu'il auroit la plus grande attention que ses troupes ne portassent aucun préjudice aux sujets de la République. Aussi lorsque Sa Majesté fit demander aux Etats Généraux, le passage de l'artillerie de l'armée par Maestricht, LL. HH. PP. s'empresèrent-elles d'y consentir, autorisées par le consentement qu'elles avoient donné au Roi de Prusse & à la Reine de Hongrie, d'y laisser passer leurs troupes.

Discussion entre la ville de Haarlem & la Gouvernante.

Depuis le rétablissement du Stadhouderat, les honneurs & les prérogatives avoient été accumulés sur la tête du Stadhouder. Les premières oppositions qu'éprouva la Gouvernante, vinrent de la Régence de Haarlem. L'usage avoit prévalu que, pour la nomination des Bourguemaîtres, sur le nombre des candidats présentés par la ville, le Stadhouder choisiroit ceux qu'il jugeoit les plus dignes. Le Conseil de Haarlem nomma huit personnes à la pluralité des voix, sur lesquelles la Gouvernante devoit choisir les quatre Bourguemaîtres; mais avant qu'elle ne les éluît, quelques membres du Conseil, qui peut-être vouloient exciter de nouveaux troubles, lui firent entendre que cette nomination étoit contraire aux privilèges. Des Commissaires furent nommés de la part de la Princesse pour en prendre connoissance. La Régence prétendit que la discussion de cette affaire regardoit le Souverain, & non pas le Stadhouder. C'est sans doute pour établir ce conflit, qu'on avoit suscité ces difficultés. On porta cette affaire à l'assemblée des Etats de Hollande. La Gouvernante donna des mémoires de son côté; la Régence pria les Etats de se désister du jugement de cette discussion: elle devenoit très vive. Les Etats de Hollande auroient bien voulu se dispenser de décider, mais enfin ils prononcèrent que le droit d'informer de la validité des nominations, droit qui avoit donné lieu à la dispute, appartenoit à la Princesse, comme Gouvernante & conservatrice des droits du Stadhouderat. Les villes de Dordrecht, Haarlem, Amsterdam, Rotterdam & la Brille, protestèrent contre cette décision. Les choses en restèrent-là jusques à la nomination de l'année suivante, que sur les huit personnes présentées la Princesse n'en choisit que trois, & donna la quatrième place à M. Salomon van Echten, ancien Echevin, qui n'étoit pas sur la liste des présentés; elle ordonna au Grand Baillif de Haarlem de maintenir son élection, par toutes les voies ordinaires & même par la force en cas de besoin. Cette seconde affaire fut encore portée aux Etats de Hollande; elle traîna jusques à la mort de la Gouvernante, & après sa mort les avis des Commissaires chargés de l'examen, fut que, par respect pour la mémoire de son Altesse Royale,

Ann. 1758.

les Etats laisseroient l'affaire de l'élection de Salomon van Echten, & qu'il resteroit en possession. Le motif de cette décision étoit, qu'il falloit espérer que le jeune Stadhouder, instruit par les personnes chargées de son éducation, des véritables intérêts de l'Etat, de ses loix fondamentales, de ses droits, de ses privileges & de ceux des villes, ne prendroit jamais cet exemple ou autre semblable pour regle de sa conduite, lorsqu'il seroit en possession de ses dignités (1).

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

*Jugement
des Etats
Généraux.*

Le Commerce étoit toujours exposé aux pirateries des Anglois. La Hollande, la Zélande & la Frise demandoient une augmentation dans la marine de l'Etat. La Gouvernante craignit encore que le territoire de la République n'eût à souffrir des troupes des Puissances belligérantes. En effet elles avoient pénétré dans le pays de Cleves, & elle pensoit qu'il importoit de se mettre en état d'empêcher ou de repousser toute insulte; en conséquence elle proposa aux Etats de Hollande une augmentation dans les troupes; mais les Etats plus prudents craignant d'exci-

*Sagesse des
Etats pour
éviter la
guerre.*

ter la jalousie des Princes voisins, ou de leur fournir des prétextes, se prêterent foiblement à ses vues. Les Provinces maritimes s'y opposèrent formellement & surtout Amsterdam, qui entraîna les autres villes de la Province. Cette ville soutenoit que, quelques pertes que le commerce eût à souffrir des insultes des corsaires, le mal seroit bien moindre que si, par trop de méfiance & pour se mettre à couvert de maux incertains & peut-être chimériques, on attiroit la guerre au sein des Provinces-Unies; mais qu'il n'en étoit pas de même de l'augmentation de la marine, qui ne pouvoit donner aucune suspicion & qu'on ne pouvoit regarder que comme un moyen de se défendre contre des corsaires, dont l'audace étoit désavouée, ou du moins censée l'être, par les Puissances en guerre. Cependant la Princesse, à qui le danger paroissoit très pressant, insista vivement, secondée par les Etats de Gueldres, de Groningue, d'Utrecht & d'Overysse, qui faisoient envisager la perte de la République comme infaillible, si l'on négligeoit ces précautions. Les Provinces de l'intérieur menaçoient de ne point contribuer à l'augmentation de la marine de l'Etat, si les Provinces maritimes s'opposoient à celle des troupes de terre; mais malgré ces représentations & les efforts de la Gouvernante, les troupes de terre restèrent sur le même pied. L'événement justifia que cette conduite avoit été très prudente.

Ann. 1759.

*Mort de la
Gouver-
nante.*

Occupée des soins de l'administration, ambitieuse de contribuer au bonheur de la patrie, se partageant entre l'éducation de son fils & les besoins de l'Etat, S. A. R. la Princesse Anne d'Angleterre, Gouvernante & Tutrice du jeune Stadhouder, mourut le 12 Janvier 1759, après une maladie assez courte, pendant laquelle elle régla plusieurs affaires relatives au Gouvernement. La veille de sa mort, elle dépêcha des lettres circulaires aux différentes Provinces, pour leur demander leur consentement au mariage qu'elle avoit arrêté, de la Princesse Caroline, sœur du Stadhouder, avec le Prince de Nassau-Weilbourg.

(1) Voyez ci-dessus les différends entre la ville d'Amsterdam & Guillaume III au sujet de la nomination des Echevins.

SECT. XIII.
Hist. de
Hollande.
1697, *jus-*
ques à nos
jours.

Le Stadhouder n'avoit que dix ans accomplis, lorsqu'il perdit sa mere. Après que le Duc Louis de Brunswick-Wolfenbützel, son Gouverneur, qui le représentoit pendant sa minorité, eût prêté serment aux Etats Généraux & à ceux de Hollande, les premiers réglèrent tout ce qui concernoit les fonctions de Capitaine & Amiral Général pendant la minorité, & notifient aux Provinces la nomination que la Gouvernante avoit faite des personnes chargées de l'éducation de son fils. Ils décidèrent que les funérailles de cette Princesse se feroient aux dépens de la République. Les Etats de Hollande arrangerent ce qui concernoit la disposition des emplois militaires & plusieurs autres objets d'administration.

Augmen-
tation
dans la
marine.

Le refus de se prêter aux vœux de la Gouvernante, au sujet de l'augmentation des troupes de terre, avoit fait négliger celle des forces maritimes. Les Négocians redoubloient leurs plaintes. Les Anglois venoient d'enlever vingt-sept vaisseaux Hollandois: le Commerce & la Navigation périssoient par l'impunité des corsaires. On résolut enfin de se mettre en état de défense & de repousser tant d'outrages: il fut décidé qu'on équiperait vingt-cinq vaisseaux de guerre.

Ann. 1760.

Mariage
de la Prin-
cesse Caro-
line de
Nassau.

Le mariage de la Princesse Caroline entraîna des difficultés. Le Prince de Nassau-Weilbourg étoit Luthérien. La résolution qui déclaroit le Stadhouderat héréditaire, excluait du lit de la Princesse, tout époux qui ne seroit point de la Religion Réformée. C'étoit pour lever cet obstacle que la Gouvernante avoit demandé le consentement des villes. Cinq Provinces consentirent; mais la Régence d'Utrecht, les villes de Dordrecht, Haarlem, Amsterdam, Gouda, Rotterdam, la Brille, Alkmaar, Enkhuisen déclarèrent qu'elles ne pouvoient consentir qu'on dérogeât à la résolution du 16 Novembre mil sept cent quarante-sept, résolution qu'elles regardoient comme loi fondamentale de l'Etat. Malgré cette opposition, la pluralité l'emporta, sous condition que les enfans feroient profession de la Religion Réformée; néanmoins les Etats de Hollande déclarèrent qu'ils ne s'opposeroient point à ce mariage, sans prétendre déroger à la résolution du 6 Novembre 1747, qu'ils déclarèrent loi fondamentale & inaltérable, & comme telle, vouloir maintenir dans toute sa force. Au moyen de cette restriction, le mariage fut accordé & célébré le 5 Mars. Les Etats, à la recommandation du Duc de Wolfenbützel agissant au nom de son pupille, accorderent au Prince de Weilbourg la charge de Général de l'Infanterie. Il avoit déjà le Gouvernement de Berg op Zoom, & étoit depuis quelque tems Général-Major au service des Provinces-Unies.

Situation
de la Ré-
publique.

Cependant l'épizootie continuoit toujours. Un tremblement de terre se fit sentir cette année dans la Hollande & la Gueldre; plusieurs Provinces eurent beaucoup à souffrir par de fréquentes inondations & par d'affreux ouragans. Plusieurs villes éprouverent des incendies; les campagnes désolées étoient incultes: le peu de récolte qu'on avoit obtenu par des travaux extraordinaires, fut emportée par des orages mêlés de tonnerre & de grêle; les brigandages des corsaires Anglois infestoient les mers & les côtes. Telle étoit la situation de la République. Les Etats

s'occuperent des moyens de remédier à celles des calamités qui pouvoient être prévues. La Société de Haarlem s'empressa de proposer pour sujet du prix qu'elle avoit à distribuer, cette question: *quel seroit le moyen le plus court, le plus sûr & le moins coûteux, de reboucher les ouvertures faites aux digues?* Comme les mémoires présentés la première année, ne remplirent pas les vues de la Société, elle proposa le même sujet & doubla la valeur du prix. On eut des mémoires satisfaisans, & comme la République devoit en recueillir les fruits, les Etats de Hollande accorderent à la Société l'octroi qu'elle sollicitoit: cette sanction donna à la Société de Haarlem la qualité d'Académie.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Société de Haarlem érigée en Académie.

Dans ce même tems N. Holtius, Ministre dans un petit village, écrivain fougueux & emporté, abusant de la liberté de la presse, affectoit de se déchaîner contre les savans les plus respectables. Il s'acharnoit à ternir la mémoire des auteurs les plus célèbres. Il ne se contentoit pas d'attaquer leurs écrits, il calomnioit leurs mœurs. L'Université de Leyde se plaignit & repoussa ses satyres indécentes; il n'en devint que plus outrageant & plus fécond en libelles. Les Etats de Hollande le firent menacer de leur indignation & de la privation de ses appointemens. En même tems ils publièrent un édit, par lequel, tout ouvrage théologique ou quelqu'autre que ce pût être, concernant la Religion Réformée, ne peut être imprimé & publié, qu'il n'eût obtenu l'approbation de la

Théologien fougueux & satyrique.

Classe ou des Professeurs de l'Université de Leyde: on exigea de plus que l'auteur mît à la tête de l'ouvrage, son nom & ses qualités. Peu s'en fallut qu'à cette occasion la liberté de la presse ne fût anéantie. Des Théologiens peu éclairés proposèrent d'assujettir tous les livres sur quelque matière qu'ils fussent écrits, à un examen sévère, & d'établir une censure universelle. De ce plan si nuisible au commerce de la librairie & aux progrès des lettres, plan qui assujettissoit le génie aux vues superstitieuses & bornées de l'ignorance, il en eut résulté que les sciences qui commencent à se répandre, découragées dans leur essor, seroient bientôt tombées dans l'oubli. Les vrais savans donnerent aux Etats des mémoires, dans lesquels ils firent voir tous les dangers & toute l'absurdité de ce projet: leurs raisons prévalurent. Les Etats sentirent qu'il leur suffisoit de pouvoir punir, suivant la rigueur des loix, les écrivains licentieux, ceux dont l'audace effrénée outrage ou nie la Divinité, qui sapent les fondemens de toute religion, ou qui s'élèvent avec indécence contre le Souverain. Ils jugerent que ce frein étoit encore plus puissant que la censure & qu'il n'en avoit pas les inconvéniens. Lorsque l'Emile du célèbre Jean-Jacques Rousseau fut annoncé chez Néaulme, qui en avoit obtenu le privilège, les Etats considérant que cet ouvrage avoit été défendu à Rome, à Paris & à Geneve, le firent examiner, & malgré sa morale sublime, malgré ses grandes vues sur l'éducation, ils en arrêterent la

Général de la presse.

vente à cause de quelques principes qui tendent à renverser le Christianisme. D'un autre côté, l'Université de Leyde, en reconnaissance de l'honneur que lui avoit acquis le célèbre Boerhaave, élevoit un monument aux cendres & au génie de ce grand homme, dans l'église de St. Pierre; monument dans lequel on a caractérisé sa noble simplicité. On y lit

Combattue & condamnée par les Etats Généraux.

L'Emile de J. J. Rousseau arrêté.

SECT. XIII. ces mots: *Salutifero Boerhaavii Genio sacrum.* (Au Génie salutaire de Boerhaave (1)).

La guerre entre l'Angleterre & la France tendoit à sa fin. Les Anglois n'en continuoient pas moins leurs pirateries. Cependant les Hollandois s'étoient mis en état de défense. Cinq fregates Angloises, dont une étoit

*Pirateries
des An-
glois.*

Combat.

armée de cinquante pieces de canon, rencontrèrent un vaisseau de guerre de la République, escortant quatre vaisseaux marchands qui sortoient du Texel. Ce vaisseau étoit commandé par le Capitaine Salomon Dedel. Quoique très inférieur en forces, Dedel refusa la visite du Commandant Anglois & se prépara au combat; il fut long & opiniâtre. Dedel fut blessé, ainsi que onze Hollandois; deux furent tués; son vaisseau fut entouré par les cinq fregates, pris & conduit à Londres, avec les quatre vaisseaux marchands; mais la Cour de Londres, pour la première fois, déclara ces vaisseaux injustement pris: sans doute parceque les négociations pour la paix étoient déjà fort avancées.

*Le Stad-
houder ad-
mis aux
Conseils.*

La paix en Allemagne (2) & surtout celle de l'Angleterre avec la France & l'Espagne, délivra la République de ses craintes & des traitemens injustes des Anglois, qui cependant eurent recours aux Etats Généraux pour obtenir le passage de leurs troupes sur son territoire & pour leur embarquement à Willemstadt. Ce passage leur fut généreusement accordé. Le Stadhouder avoit atteint sa quinzième année: il fut admis à l'assemblée des Etats Généraux & à celle du Conseil d'Etat. Le Comte de Wassenaar, Président du Conseil d'Etat, borna tout son discours à des vœux, mais ces vœux étoient des instructions, ou plutôt des leçons. Il souhaitoit qu'on vît se réunir dans le jeune Prince le zèle & l'amour pour la Patrie de Guillaume I; les connoissances & les succès militaires de

(1) Herman Boerhaave naquit en 1668, à Voorhout, près de Leyde. Son pere, pasteur de cette église, fut son premier maître. Dès l'âge de onze ans, il savoit du Grec, du Latin, de la Géométrie & un peu de Littérature. A quatorze il parut dans les écoles publiques de Leyde, & s'y fit en peu de tems une grande réputation. A quinze il perdit son pere. Destiné au Ministère comme lui, il apprit l'Hébreu, le Chaldéen, étudia la critique de l'ancien & du nouveau Testament, lut les anciens auteurs Ecclésiastiques & les Commentateurs modernes, sans perdre de vue la Médecine: il fut reçu Docteur dans cette science, en 1693, à l'âge de 25 ans. L'Université de Leyde qui lui avoit fait présent d'une médaille d'or, à l'âge de 20 ans, pour récompenser son mérite & l'encourager, lui donna bientôt des témoignages d'estime plus éclatans. Il eut trois places considérables dans cette Ecole; celles de Professeur en médecine, en chymie & en botanique. Les étrangers vinrent en foule prendre ses leçons; toute l'Europe lui envoya des disciples. L'Académie des sciences de Paris & la Société de Londres se l'associèrent. Il réunit dans tous ses ouvrages & surtout dans ses Aphorismes, la théorie & la pratique. Il a réduit la médecine à des principes clairs & lumineux. Les Médecins praticiens ne peuvent plus se passer de ses écrits. Il mourut en 1738. Il laissa à sa fille unique, quatre millions de notre monnoie, quoiqu'il eût commencé par donner des leçons de mathématiques pour subsister. Ses Institutions de médecine sont traduites dans toutes les langues, & même en Arabe. Sa réputation étoit si étendue, que d'une des autres parties du monde on lui écrivoit avec cette seule adresse: *A l'illustre Boerhaave, Médecin en Europe*, & la lettre lui fut rendue.

(2) Voyez nos Volumes précédens, Histoire de France, d'Allemagne, &c.

de Maurice ; la douceur & l'affabilité de Frédéric-Henri ; la pénétration de Guillaume II ; la politique savante de Guillaume III, & l'ensemble des vertus de Guillaume IV. Ce jeune Prince causa peu de jours après de vives allarmes à la nation, qui presque généralement en faisoit les délices des cœurs. Il fut attaqué de la petite vérole, mais elle se termina heureusement, & Guillaume V fut admis aux assemblées des Etats, & dans les Colleges supérieurs de la Province de Frise (1).

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

La navigation se rétablissoit ; mais le commerce souffroit intérieurement. Deux fléaux presque également funestes le minoient, le luxe & la mauvaise foi qui marche toujours à sa suite. La révolte des Negres dans la Colonie des Berbices lui fit beaucoup de mal. Les malheureux esclaves de la République, opprimés & maltraités par des maîtres barbares, s'étoient souvent soulevés ; ils n'en avoient été que plus écrasés. On exerçoit contre eux des cruautés horribles. Les Negres de la Colonie des Berbices se réunirent contre leurs maîtres, dévastèrent les plantations, firent main basse sur les Blancs, & leur firent éprouver des cruautés encore plus horribles, que celles dont ils avoient été si longtems les victimes. Les Blancs appellerent au secours les troupes de la Colonie ; les Negres étoient en trop grand nombre & tout ce qu'on pouvoit faire, étoit de se défendre : il y eut plusieurs combats très meurtriers. Enfin les Etats Généraux y envoyèrent de nouvelles troupes : les Rebelles se trouverent les moins forts ; une partie s'enfuit & se dispersa dans les forêts ; on les en chassa & la plupart furent massacrés ; le reste se soumit (2).

*Commerce
presqu'a-
néanti par
le luxe.*

*Révolte
des Negres.*

Le commerce s'étoit soutenu malgré la guerre ruineuse, excitée par le beau-pere de Guillaume IV entre les Provinces-Unies & la France, malgré les pertes énormes & les vexations dans la dernière guerre essuyées de la part des Anglois, qui croient (depuis que la Hollande leur a procuré un Roi, en son Stadhouder) avoir la Royauté sur la République ; & malgré le soulèvement des Negres contre les colons : mais, un condamnable luxe le mit sur le point de sa ruine : la corruption des mœurs qu'il avoit entraînée, étoit générale. Les Hollandois conserverent longtems la simplicité, la bonne foi, la sobriété, la modestie des anciens Bataves. Leur amour pour le travail, leur activité, leur franchise, donnoient à la nation cette énergie qui leur fit secouer le joug odieux du Despotisme & qui conserva la République contre les efforts d'une nation puissante, autrefois maîtresse impérieuse & longtems l'alliée de la Hollande, sa rivale (3). Tant qu'ils firent servir leurs richesses, fruit de leur industrie, à soutenir l'honneur de leur commerce & la gloire de l'Etat ; tant qu'ils mirent leur orgueil à conserver & à augmenter leur crédit, leur commerce devint toujours plus florissant : mais dès qu'ils se prévalurent de leur opulence, qu'ils regarderent la richesse, ainsi que la noblesse qu'on hérite & qu'on ne mérite pas, comme une distinction, & qu'ils s'en firent un mérite, tout fut sacrifié au faste, qu'ils regardoient comme la marque

(1) Histoire de la Hollande & des Provinces-Unies, T. IV.

(2) Idem Ibid.

(3) Voyez le commencement de cette histoire.

SECT. XIII. la plus évidente de ce mérite. Il ne fut plus besoin d'être riche en effet, pour être estimé & honoré; il suffit de le paroître. L'ancienne simplicité fut bannie; la sobriété fut un ridicule; l'économie passa pour avarice: on employa en mille superfluités les fonds même du commerce: ces fonds devinrent stériles: les dépenses dans tous les genres devinrent énormes: à mesure qu'elles augmentoient, les ressources s'épuisoient; la mollesse & la vanité ôterent au commerçant fastueux les moyens de fournir à ces dépenses: il voulut couvrir son insuffisance: de-là ces moyens frauduleux, cet abus du crédit, ces emprunts, ces retards de paiement & enfin ces faillites honteuses, ces banqueroutes des premières maisons, qui entraînent la ruine de tant de malheureux & qui se firent sentir d'une extrémité de l'Europe à l'autre. Il y en eut dans le courant de l'année 1763 plus de quarante dans la ville d'Amsterdam. Le commerce y tomba dans l'inaction; cette inertie arrêta pendant deux mois la circulation de celui des autres villes de Hollande: ce ne fut que peu à peu & par un reste de patriotisme dans quelques commerçans plus sages, qu'il se rétablit.

Nécessité de la tolérance.

Nous avons vu la République prévenir les guerres de religion, si funestes dans les autres Etats, par une sage tolérance de tous les cultes. Malgré ce moyen, l'unique peut-être pour éviter les plus grands maux, jamais une entière concorde n'a régné entre les différentes communions. Les Luthériens aveuglément zélés & longtems protégés par le Duc de Wolfenbuttel peuvent à peine souffrir les Réformés: les premiers, encore plus que les autres, se distinguent par leur haine contre les Catholiques, & ceux-ci ne les aiment pas davantage. Doit-on en conclure qu'il ne faut souffrir dans un Etat qu'une seule Religion? Mais alors elle se divise en différentes sectes aussi acharnées l'une contre l'autre, que peut l'être la Religion dont elles émanent, contre une autre Religion. Quels troubles n'ont point causés en France le Jansénisme & le Molinisme? Il faut cependant qu'il y ait ce qu'on nomme des hérésies; lorsqu'il n'y en a point dans la religion dominante, ou unique, d'un Etat, il arrive souvent qu'elle exerce son inquiétude sur d'autres objets. Nous avons vu, avant & après le rétablissement du Stadhouderat, les Réformés tourner leurs fureurs contre la Magistrature & lui porter les plus terribles coups. La haine mutuelles, des Catholiques & des Protestans non éclairés est bien moins à craindre: si elle va trop loin, l'Etat a des moyens pour la réprimer & pour faire rentrer les uns & les autres dans leur devoir; au lieu qu'il n'en a pas toujours, ou qu'il est obligé d'employer les plus violens, contre les prétentions d'un clergé nombreux & maître des consciences. La tolérance ayant cet avantage, que tenant les forces divisées elle les réduit à rien, ou du moins à peu de chose; il est avantageux pour la République qu'elle tolère le Catholicisme, puisqu'elle l'a toléré jusqu'ici (1).

(1) „ Lorsque les loix, dit Montesquieu, ont cru devoir souffrir plusieurs religions, „ il faut qu'elles les obligent aussi à se tolérer entre elles. C'est un principe que toute „ religion qui est réprimée devient elle-même réprimante: car sitôt que par quelque „ hasard elle peut sortir de l'oppression, elle attaque la religion qui l'a réprimée, non „ pas comme une religion, mais comme une tyrannie. Il est donc utile que les loix

Les Provinces-Unies tolèrent une Eglise Catholique Romaine, qui est très-nombreuse. Le sein de cette Eglise a été déchiré par des divisions. Elle n'avoit point tenu de Synode depuis 1565. C'étoit le premier. L'Archevêque d'Utrecht en convoqua un second en 1763. La durée de cet intervalle vient des troubles qu'elle a essuyés, surtout de la part des Jésuites, qui ne pouvant dominer dans cette Eglise, n'ont cessé d'en tourmenter les membres, sous prétexte de Jansénisme.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Histoire de l'Eglise Catholique en Hollande.

Synode d'Utrecht.

L'Eglise d'Utrecht compte une suite d'Evêques depuis St. Willebord, jusques à M. Sébaste, mort en 1700 (1). L'Evêché d'Utrecht fut érigé en Archevêché en 1559, par Paul V. Il eut pour Suffragans Haarlem, Leuwarde, Deventer & Middelbourg. Frédéric Schenk de Tautenbourg étoit Archevêque lors de la révolution, & mourut en 1580. Sasbold Vosmer, Prélat d'un mérite rare, lui succéda & fut sacré en 1602, sous le titre d'Archevêque de Philippes: il fut banni des Provinces-Unies par les Protestans, pour avoir pris le titre d'Archevêque d'Utrecht. Après sa mort, Philippe Rovenius, son successeur, fut nommé par le Roi d'Espagne à l'Archevêché d'Utrecht & sacré en 1620, sous le titre d'Archevêque de Philippes: il avoit, comme son prédécesseur, la permission de prendre le titre d'Archevêque d'Utrecht, & le prit dans plusieurs occasions: son zèle pour la propagation de la Religion Catholique lui fit éprouver le même sort; il fut banni par un jugement du Souverain & ses biens confisqués. Le Conseil souverain ayant ordonné que les Canonicats, à mesure qu'ils seroient vacans, ne fussent conférés qu'à des Réformés, & Rovenius voyant le Chapitre d'Utrecht devenir Protestant, forma un Conseil de l'Archevêque sous le titre de College, ou Vicariat d'Utrecht, composé de cinq Chanoines du Chapitre Métropolitain, de quatre des Eglises Collégiales & de deux Curés, tous prêtres & gradués.

Le successeur de Rovenius, Jacques de la Torre confirma l'érection de ce College, ou Chapitre, qui n'a jamais été interrompu, & qui a toujours exercé sa juridiction, reconnue par tous les Evêques Catholiques. La Torre fut sacré sous le titre d'Archevêque d'Ephese, donna la confirmation & fut banni; il mourut en 1661. Jean Neercassel, son Coadjuteur, lui succéda sous le titre d'Evêque de Castorie. Il étoit Prêtre de l'Oratoire, homme d'un mérite supérieur. Le grand Bossuet dans ses lettres lui donne le titre d'Evêque de Hollande. Louis XIV en 1672, étant dans le pays, le mit en possession de la grande église Métropolitaine d'Utrecht. Il étoit éloquent, prêchoit en pleine campagne & ses sermons lui attiroient une foule d'auditeurs; il mourut en 1686 à Zwol,

„ exigent de ces diverses religions, non-seulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, „ mais aussi qu'elles ne se troublent pas entre elles. Un citoyen ne satisfait point „ aux loix, en se contentant de ne point agiter le Corps de l'Etat; il faut encore „ qu'il ne trouble pas quelque citoyen que ce soit. *Esprit des Loix, Liv. XXV. C. 9.* — „ Quand on est maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion, „ ou de ne pas la recevoir, il ne faut pas l'établir: quand elle y est établie, il faut „ la tolérer. *Montesq. Esprit des Loix, L. XXV. C. 10.* La première proposition peut être contredite; elle justifie les persécutions des Empereurs contre les Chrétiens: la seconde est très-vraie.

(1) Racine Histoire Ecclésiastique Sect. XVII. Art. 88. T. XIII.

SECT. XIII. après y avoir donné la confirmation. L'Eglise Catholique Romaine de
Hist. de Hollande renfermoit alors dans son sein plus de cinq cens mille mem-
 bres, s'il faut s'en rapporter aux Historiens Ecclesiastiques (1). Il pu-
 blia trois traités, l'un sur la lecture de l'Ecriture Sainte, l'autre sur le
 culte des Saints & le troisieme intitulé de l'amour pénitent. Les Jésuites
 qui n'aimoient pas la Congrégation des Oratoriens, parcequ'il en sortoit
 des prédicateurs & des écrivains du plus grand mérite, s'intriguerent beau-
 coup à Rome pour faire condamner le traité de l'amour pénitent: cet ou-
 vrage leur déplaisoit surtout, non seulement parcequ'il contrarioit leurs
 principes, mais encore parceque leurs grands ennemis Arnaud & Nicole
 lui avoient donné de grands éloges (2).

Après la mort de Neercassel, van Heusen, Evêque d'Utrecht, fut élu; mais il ne put pas obtenir la confirmation de Rome, parceque les Jé-
 suites l'avoient accusé de Jansénisme, à cause de ses grandes liaisons avec
 le célèbre Arnaud. Le Collège d'Utrecht présenta de nouveaux sujets à
 Innocent XI, & Pierre Codde, Chanoine d'Utrecht, fut choisi: il fut sacré
 à Bruxelles dans le mois de Février 1689, sous le titre d'Archevêque de
 Sebaste. On lui présenta lors de sa consécration, le formulaire ou la con-
 damnation des propositions de Jansénius, qu'il refusa de signer. C'étoit
 où les Jésuites attendoient l'Eglise d'Utrecht. Malgré son refus, Codde
 fut sacré. Les Jésuites avoient plusieurs griefs contre ce Prélat. Il étoit
 Oratorien, ami d'Arnaud, & venoit d'être sacré malgré eux. Le Pere
 Doucin, Jésuite, venu en Hollande en 1697 avec le Comte de Crecy,
 composa contre le Clergé de ce pays un livre rempli d'injures & de
 calomnies, sous le titre de *Mémorial abrégé touchant l'état & le pro-
 grès du Jansénisme en Hollande*. Ce fut-là le signal de la persécution.
 On attira Codde à Rome pour le grand jubilé, & Clément XI érigea
 une Congrégation pour l'examen des affaires de l'Eglise des Provinces-
 Unies. Codde fut cité à ce tribunal; on lui donna pour juge, Fabroni,
 simple Prêtre, créature des Jésuites, qui traita fort mal le Prélat. Sur
 les plaintes de l'accusé, Fabroni fut blâmé par le Pape. Codde se justi-
 fia: plusieurs Cardinaux donnerent des éloges à ses mémoires & à ses
 vertus; mais il n'en fut pas moins suspendu de ses fonctions par le Pape.
 L'Archevêque de Sebaste, pour éviter tout scandale, obéit au Bref du
 Pape, quoiqu'il eût été donné sans motif, sans audition de témoins, sans
 preuve de délit, sans jugement antécédent, & le Prélat n'eut connoissan-
 ce du Bref que par des lettres de Hollande, qui lui apprirent que le
 Pape avoit établi Théodore Cock, Pasteur à Leyde, Pro-Vicaire Aposto-
 lique de l'Eglise d'Utrecht. Ce Cock étoit un ennemi secret de Codde.
 Le Chapitre d'Utrecht & celui de Haarlem refuserent de le reconnoître:
 mais pour le bien de la paix, Codde déclara qu'il prenoit le parti du
 silence & de la retraite, sans préjudice néanmoins de ses droits, de sa
 réputation & de son honneur: ses écrits furent condamnés. A l'article de

(1) Idem. Ibid. Voyez le T. VIII. de l'Histoire Générale des Provinces-Unies.
 in. 4^o.

(2) Lettres de M. Arnaud, 201, 224, 227, 309, 313, &c.

sa mort, les Jésuites engagèrent le Nonce du Pape de lui faire encore présenter le formulaire, qu'il ne voulut signer qu'avec la distinction du fait & du droit; c'est-à-dire qu'il condamna les cinq propositions prétendues extraites de Jansénius, purement & simplement, dans quelque livre qu'elles se trouvent; mais il ne jura pas qu'elles fussent dans le livre de Jansénius, doutant qu'elles y soient & ne les y ayant jamais trouvées. Ce n'étoit pas assez pour les Jésuites de condamner les propositions; il falloit encore jurer, conformément au formulaire, qu'elles étoient dans l'ouvrage de Jansénius, quand même on auroit été assuré de ne les y avoir jamais lues: ce qui ressembloit beaucoup à un parjure. L'Inquisition le déclara, après sa mort, indigne de la sépulture ecclésiastique & défendit aux fidèles de prier Dieu pour lui. Dès-lors la Cour de Rome cessa de reconnoître le Chapitre d'Utrecht & de Haarlem. Cock ne soutint plus leurs droits. Les Etats de Hollande l'ayant décrété pour avoir insulté le Pensionnaire Heinsius, il se retira à Rome, où Clément XI le fit son Coadjuteur. Les Chapitres furent déclarés déchus de leurs pouvoirs; on entama des négociations, qui furent suivies de nouveaux troubles; le Clergé de Hollande ne fut point écouté. Bussi, Nonce de Cologne, nomma un Chanoine de cette Eglise pour gouverner celle de Hollande: les Etats s'y opposèrent, jusques à ce qu'il fut élu en la manière accoutumée; le Chanoine de Cologne répandit des libelles contre les Pasteurs de l'Eglise de Hollande, les traita d'hérétiques & de rebelles à l'Eglise. On déchaîna des moines, troupes auxiliaires des Jésuites, qui fomentèrent le schisme: les Catholiques se déchiroient mutuellement (1); le tout parce que les uns affuroient & que les autres nioient que cinq propositions qu'ils condamnoient tous, fussent dans un livre imprimé, que tout le monde pouvoit consulter.

Cependant les Chapitres protestoient contre leurs accusateurs, ils réclamoient leurs droits, représentoient au Pape la nécessité d'établir un Evêque, élu selon les formes ordinaires par le suffrage des Chanoines. Dans la disette de Curés, un Evêque de Dublin ordonna douze prêtres pour l'Eglise de Hollande. Le Nonce de Bruxelles les cita à son tribunal. Les plus habiles docteurs de Sorbonne, les plus savans jurisconsultes, toute la faculté de droit furent consultés & décidèrent en faveur de l'Eglise d'Utrecht, qu'ils regarderent comme une vraie Eglise: ils pensoient que le Chapitre métropolitain n'avoit pu perdre ses droits, malgré la vacance du siege. La Cour de Rome & les Jésuites n'en continuèrent pas moins leurs vexations. Alors le Chapitre d'Utrecht appella du Pape à l'Eglise Universelle. Plusieurs Evêques de France n'hésiterent pas à donner les ordinations sur les démissioires des grands Vicaires du Chapitre, qui, sur les refus réitérés du Pape de donner un Evêque à l'Eglise de Hollande, nomma au siege vacant Corneille Steenoven, Chanoine & grand Vicaire. Son élection fut envoyée à Benoît XIII, qui refusa la confirmation. Steenoven fut sacré par l'Evêque de Babylone, qui se trouvoit à Utrecht,

*Hist. de
Hollande.
1697, jus-
ques à nos
jours.*

(1) *Rac. Hist. Ecc. ubi supra.*

SECT. XIII. le 15 Octobre 1724 & mourut le 3 Avril 1725. La succession des Evêques a été continuée.

Hist. de Hollande. Les Jésuites étoient la cause & les agens secrets de tous ces troubles: les Etats n'ayant pu les engager à les faire cesser, avoient pros crit de nouveau ces religieux turbulens, en 1708 (1). Ils l'avoient été long-tems auparavant & la République veilloit sur leurs intrigues. La zizanie qu'ils avoient semée dans l'Eglise d'Utrecht y regnoit encore, & ils l'y entretenoient, lorsque les Puissances Catholiques de l'Europe réunirent leurs efforts pour la destruction de leur Institut. Dans le Synode que l'Evêque d'Utrecht convoqua en 1763, les écrits des Jésuites Hardouin, Berruyer & Pichon furent condamnés & les Actes du Synode furent envoyés au Pape.

1697, jus-
ques à nos
jours.

Mais ces Catholiques si longtems persécutés par des tyrans de la même religion, n'usoient pas envers la religion dominante de la tolérance qu'ils avoient tant de raison de réclamer pour eux-mêmes, & le Souverain se vit forcé de faire fermer leurs églises, pendant un an, en plusieurs endroits. De son côté le Clergé Protestant se soulevoit contre la Magistrature.

*Préten-
tions du
Clergé.*

Blom, Ministre de Leuwarden, ayant été condamné à une amende, pour avoir voulu forcer par des discours séditieux, les Bourguemaîtres & le Conseil à approuver la présentation de trois Candidats qu'ils avoient refusés; Blom & le Consistoire donnèrent aux Etats de Frise un mémoire rempli de principes hardis, par lequel ils établissoient que le gouvernement de l'Eglise étoit indépendant du Souverain; que les Consistoires & les Ministres n'étoient comptables qu'à Dieu seul de la conduite qu'ils jugeoient à propos de tenir pour le bien de l'Eglise; que c'étoit au tribunal seul de Dieu, & non à aucun autre, qu'ils étoient justiciables. Les Etats de Frise condamnèrent cette doctrine audacieuse, qui subordonnoit le Souverain & le Magistrat au Clergé, tant pour le spirituel que pour le temporel. Blom fut suspendu pendant six semaines, des fonctions de son ministère.

*Ann. 1764.
Rétablisse-
ment du
Commerce.*

Depuis que la guerre ne troubloit plus la République, les Etats Généraux s'occupoient des moyens de rétablir le commerce; il n'y en avoit qu'un, celui de faire revivre les mœurs antiques: mais la corruption avoit fait trop de progrès. Cependant l'excès du mal a fait sentir à la nation le danger qui la menaçoit, & si elle n'est pas revenue à cette ancienne sobriété qui la caractérisoit, elle a mis plus de sagesse & d'économie dans son luxe même. La paix fournit des événemens moins intéressans pour l'Histoire. Des inondations qui affligèrent quelques Provinces; la profession de foi du jeune Stadhouder; quelques exécutions faites au Texel contre une partie de l'équipage d'un vaisseau de la Compagnie des Indes, sont les seuls faits remarquables de cette année.

*Evéne-
ments par-
ticuliers.*

Ann. 1765. Depuis le rétablissement du Stadhouderat, les Provinces sembloient vouloir faire oublier par leurs complaisances, les oppositions qu'elles y avoient mises. On proposa dans l'assemblée des Etats de Frise, d'avan-

(1) Voyez Mémoire de Lamberty, T. V, p. 96. & seqq. Idem. Tom. XII. p. 191.

cer la majorité du Prince. Depuis la mort de la Princesse Anne sa mère, la Princesse Marie-Louise, Douairière d'Orange, veuve de Jean Guillaume-Frifo, ayeul du Stadhouder, avoit été obligée de se charger de l'administration, comme Tutrice. Avancer la majorité, c'étoit lui faire une espece d'affront. Le jeune Stadhouder se hâta de lui écrire que non-seulement il désapprouvoit la proposition, mais qu'il vouloit attendre sa dix-huitième année, terme fixé par la résolution unanime de toutes les Provinces pour sa majorité. La Princesse Douairière, en protestant qu'elle étoit prête à se démettre de la tutelle, communiqua la lettre aux Députés de Zevenwouden, auteurs de la proposition, qui firent des excuses d'une démarche où les avoit entraînés un excès de zèle. Cette Princesse mourut dans ces circonstances, extrêmement regrettée des Frisons, dont elle avoit toujours cherché à faire le bonheur. Elle fut remplacée dans le soin de nommer aux places de Magistrature, dans les différentes villes de la Frise, par la Princesse de Nassau-Weilbourg, sœur du Prince.

Hist. de Hollande. 1697, jusques à nos jours.

Mort de la Gouvernante de Frise.

A peu près dans le même tems mourut l'ancien Pensionnaire Gillis, que nous avons vu accusé si injustement par le peuple, dont il eut été la victime, si les Etats & le Stadhouder ne l'eussent pris sous leur protection. Il continua d'exercer sa place jusques en 1749, qu'il demanda sa retraite. Elle lui fut accordée avec huit mille florins de pension.

Du Pensionnaire Gillis.

Enfin le huit Mars, terme de la minorité de Guillaume V, ce jeune Prince fut inauguré, prit séance dans l'assemblée des Etats Généraux, dans celle des Etats de Hollande, au Conseil d'Etat & dans toutes les Cours de justice. Le Prince montra des qualités au dessus de son âge & donna les plus heureuses espérances de son gouvernement. Il témoigna en présence des Etats Généraux, sa reconnoissance envers le Duc de Brunswick, qui avoit pris soin de le former. Après la mort de la Gouvernante, il l'avoit nommé Colonel en chef de sa garde. Les Etats le firent remercier par leurs Députés, de l'éducation qu'il avoit donnée au jeune Prince, & firent demander à la Cour de Vienne, de lui permettre de continuer à servir la République, en restant auprès du Stadhouder. Les Etats de Hollande lui envoyèrent, comme un témoignage de leur reconnoissance, une ordonnance de cent mille florins.

Ann. 1766. Guillaume V entre en majorité.

L'installation du Prince fut suivie des fêtes les plus brillantes dans toutes les Provinces. Il engagea les Etats à faire une promotion d'Officiers Généraux, & le même jour il en fit une dans presque tous les Régimens de la Province de Hollande, de Colonels, Colonels Commandans, Majors, Capitaines, Lieutenants, Cornettes & Enseignes. Il jouissoit pour la première fois, du droit qui lui avoit été concédé, le jour de son installation par les Etats de Hollande, de disposer de tous les emplois militaires, depuis le grade d'Enseigne jusques à celui de Colonel inclusivement: il fut revêtu des charges de Grand Forestier & de Grand Veneur de la Province, des directions générales des Compagnies des Indes orientales & occidentales. Il alla à l'Université de Leyde, où il se déclara l'ami & le protecteur des arts & des sciences. Il parcourut ensuite les différentes Provinces & y fut installé avec le plus grand éclat. C'étoient partout

Sec. XIII. des transports de joye. L'enthousiasme étoit général & l'amour des
Hist. de Peuples éclata par les témoignages les moins équivoques.

Hollande,
1697, jus-
ques à nos
jours.

Etablis-
sement d'une
Académie
de Pein-
ture.

La première marque que ce Prince donna de la protection qu'il accor-
doit aux arts, fut l'établissement d'une Académie de peinture & de dessin,
qui s'étoit formée à la Haye, & dont il accepta la présidence, avec le
titre de Protecteur que cette société lui offrit.

La satisfaction que le Stadhouder recevoit de tant de preuves d'amour
& de respect, fut troublée par quelques calamités; un incendie consuma le
village d'Hilversum dans le Goiland, composé de deux cens maisons;
l'église fut aussi la proie des flammes. Quatre ou cinq maisons furent
brûlées à la Haye. Ce qu'il y eut de plus déplorable dans cet incendie,
fut la mort du marchand, dans la maison duquel le feu s'étoit d'abord
manifesté: échappé au danger, mais apprenant que ses trois enfans sont
encore dans la maison, il s'arrache des bras de son épouse & de ses pa-
rens, s'élance à travers ces brasiers, dans l'espérance de délivrer ces infor-
tunés & périt avec eux.

Ann. 1767.

Mariage
du Stad-
houder.

Le Prince avoit parcouru les différentes Provinces pour s'y faire in-
staller: de retour à la Haye & plein de la douce satisfaction de savoir
qu'il étoit adoré des peuples, il s'occupa des préparatifs de son mariage
avec S. A. R. la Princesse Frédérique-Sophie-Wilhelmine de Prusse.
Guillaume V partit le 20 Septembre de la Haye & se rendit à Berlin,
où le Roi de Prusse avoit projeté les fêtes les plus brillantes. Il y ar-
riva le quatre d'Octobre, & le lendemain décoré des marques de l'ordre
de l'aigle noir, dont le Roi l'avoit revêtu, se rendit avec la Princesse
Wilhelmine dans une salle du palais, où ils furent mariés. Bals, illumina-
tions, feux d'artifice, banquets, enfin toute sorte de divertissemens rem-
plirent l'intervalle du quatre au douze, jour du départ du Prince &
de la Princesse pour la Hollande, où leur mariage fut encore le su-
jet de la publique joie & des fêtes les plus éclatantes. Deux Princes &
une Princesse, issus de ce mariage, pourront se faire universellement
chérir par la Nation, si, au lieu de suivre les traces des Stadhouders qui
se sont arrogés le droit de gouverner en Souverains, ils prennent pour
modèles ceux qui ont senti qu'un Stadhouder (1) n'est que le Lieutenant
du Souverain, Représentant du Peuple, & si le sang de Frédéric-Henri,
dont ils descendent par leur Mere, peut faire revivre en eux ses talens &
ses vertus.

Nous jugeons à propos de finir ici cette Histoire. Les événemens
qu'elle fournit depuis quelques années, sont ou très peu importants, ou
trop recens & trop connus par les Journaux Politiques & autres papiers
publics, pour qu'il soit besoin que nous en fassions le Narré; d'autant
que bien des faits doivent s'éclaircir par le tems, & que la crise où
cette République se trouve actuellement, exige d'un Historien impartial,
de suspendre son jugement, & ne lui permet pas d'en faire une rela-
tion défectueuse, dans un ouvrage consacré à la Postérité.

H I S-

(1) Lieutenant est la véritable signification du mot Stadhouder.

Fin de l'Histoire de Hollande, ou du Livre Trente-troisième.

ANGLICAN REVER.

[illegible]



DIVISION

Fin de l'Histoire de Hollande, ou du Livre Trente-troisième.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS
LE COMMENCEMENT DU MONDE
JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

Introduction à l'Histoire d'Angleterre.

LA Grande Bretagne est composée de deux grandes îles & d'une multitude de petites. De ces deux îles, celle qui a le plus d'étendue comprend seule les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse; l'autre contient le Royaume d'Irlande. Le Royaume d'Angleterre se divise en deux parties, l'Angleterre proprement dite, & le pays de Galles, qui ensemble contiennent environ douze mille lieues quarrées de terrain. Il est borné au Nord par l'Ecosse, dont il est séparé par les rivières de Solway & de Tuwed, & environné de tous les autres côtés par la mer. Ce Royaume s'étend depuis le 12^{me}. degré de longitude jusqu'au 19^{me}, & depuis le 50^{me}. degré de latitude septentrionale jusqu'au 56^{me}. Ses rivières principales sont la Tamise, le Humber, la Trente, l'Ouse, le Medway & la Saverne.

L'Angleterre se partage en cinquante-deux Provinces, dont nous nous contenterons de faire ici l'énumération: Pembrock, Carmarden, Glamorgan, Breknok, Radnor, Cardigan, Montgomery, Merioneth, Carnarvan, Danbigh, Flint, île d'Anglesey, Norfolk, Suffolck, Cambridge, Harfort, Middlesex, Essex, Chester, Darby, Stafford, Warwick, Shrop, Worcester, Hereford, Montmouth, Gloucester, Oxford, Buckingham, Bedford, Huntington, Northampton, Rutland, Leicester, Nottingham, Lincoln, Kent, Suffex, Surrey, Southampton, Barck, Wilt, Dorset, Sommerfet, Devon, Cornouailles, Northumberland, Cumberland, Westmorland, Durham, Yorck, Lancastre, l'île de Man.

Le Tableau que nous plaçons ici à côté, & dont nous osons garantir l'exactitude, mettra nos Lecteurs à même de voir d'un seul coup d'œil la

*Hist. d'Angleterre.
Introd.*

*Londres,
Capitale de
l'Angleterre.*

situation de chacune de ces différentes Provinces, son étendue, sa ville capitale, le nombre des paroisses, celui des Députés au Parlement, les rivières les plus considérables, ses principales productions; &c. mais il faut observer qu'il ne s'agit que de l'Angleterre proprement dite, sans y comprendre la Principauté de Galles, à laquelle appartiennent les douze premières Provinces ou Comtés, dont nous venons de donner l'énumération.

C'est dans la Province de Middlesex, l'une des plus petites de l'Angleterre, qu'est située la ville de Londres, Capitale de tout le Royaume. Nous ne nous arrêterons point à en donner une description détaillée; nous nous contenterons de dire qu'elle passe pour une des plus grandes & des plus peuplées de l'Europe. On croit qu'elle fut bâtie peu de tems après que les Romains eurent formé des établissemens fixes dans la Grande-Bretagne. Sa situation sur la Tamise, où le flux de la mer amène les vaisseaux dans son port, la rend d'un très grand commerce, & l'on fait monter le nombre de ses habitans à environ neuf cens mille.

Le climat de l'Angleterre est un des plus tempérés de l'Europe; l'on n'y sent point à l'excès les rigueurs de l'hiver, ni les chaleurs de l'été, & quoique l'air n'y soit jamais bien calme ni bien serein, il ne laisse pas de convenir beaucoup, & en général, à la santé de l'espece humaine: il n'est peut-être pas de nation sous le ciel, où l'on trouve dans les deux sexes autant d'individus beaux, grands, bien faits, agiles, robustes, ni même qui vieillissent davantage que dans la Nation Angloise: le bon sens même & le génie, si toutefois on peut en attribuer quelque chose au climat, y semblent plus communs que partout ailleurs.

Il n'y a que dans la Principauté de Galles & le Comté de Darby, où l'on trouve quelques montagnes un peu hautes; le reste du Royaume n'offre que des collines & des vallées qui, dispersées parmi les plaines, ne sont pas moins agréables pour le coup d'œil du curieux, que dociles sous la main du cultivateur: & pour donner quelque idée du sol, des productions & des richesses de ce beau pays, l'on peut dire qu'il ne manque à l'Angleterre que l'olive & le raisin: elle a des grains, des paturages, des fruits, des métaux, des minéraux, des bestiaux, de très belles laines, des manufactures au dedans, des colonies au dehors, des ports commodes sur les côtes, de riches comptoirs au loin; mais nous verrons dans le cours de cette histoire, qu'elle n'a commencé à jouir pleinement de tous ces avantages, que sous le regne d'Elisabeth, fille d'Henri VIII.

De la Principauté de Galles.

De la Principauté de Galles.

Origine de ce nom.

Cette Principauté a formé pendant plusieurs siècles un Etat indépendant. Habitée par les *Silures*, les *Dimetes* & les *Ordovices*, elle étoit connue du tems des Romains sous le nom de *Britannia Secunda*; ensuite elle fut nommée *Cambrie*, & enfin *Galles* ou *Walles*: mais les Historiens ne s'accordent pas sur l'origine de ce dernier nom. L'opinion qui nous a paru la plus vraisemblable, est que les Saxons descendus en Grande-Bretagne, ayant repoussé les anciens habitans du pays dans cette

partie, leur donnerent ce nom, parce qu'ils les regarderent comme ayant la même origine que les Gaulois, qu'ils appelloient *Wallen* (1). *Hist. d'Angleterre. Introd.*

Du reste, cette partie du Royaume d'Angleterre est la moins agréable par la quantité de montagnes, souvent couvertes de neige & le peu de fertilité du terroir. Ce n'est pas cependant que dans quelques Provinces on n'y trouve en assez grande quantité des bleds, des paturages, des bestiaux, du gibier & du poisson; mais il en est plusieurs qui ne produisent pas même assez de bleds pour la nourriture de leurs habitans. La Province d'Anglesey est très fameuse dans l'antiquité par les Druides qui y avoient établi un de leurs principaux seminaires, dont nous aurons occasion de parler; celle de Carmarden ne l'est pas moins pour avoir été la patrie du fameux Prophete ou Enchanteur Merlin.

Du Royaume d'Ecosse.

L'Ecosse a toujours fait un Royaume séparé de l'Angleterre, jusqu'en 1603; & comme nous aurons occasion de parler ailleurs de son antiquité, nous nous bornerons ici à indiquer simplement quelles sont son étendue, ses limites, sa division, ses principales rivières, & les villes qui peuvent être de quelque considération. *Sa description géographique.*

Son étendue est depuis le 1^{er} me. degré 40 minutes jusqu'au 16^{me}. degré 20 minutes de longitude, & sa latitude est depuis le 55^{me}. degré jusqu'au 58^{me}. 45 minutes, & fait un peu plus du quart de la grande île qui comprend les deux Royaumes. L'Ecosse est bornée au Nord par la mer qui porte son nom, au Midi par l'Angleterre, à l'Occident par la mer d'Irlande, & à l'Orient par celle d'Allemagne. Ses principales rivières sont la *Forth*, la *Cluyd* & le *Tay*. On y voit un nombre prodigieux de lacs & de golphes, très-peu de grandes plaines, mais beaucoup de hautes montagnes, dans lesquelles on trouve de l'or, du plomb & de l'azur; celle de *Grampian* est fameuse surtout par la bataille que les Bretons y perdirent contre Agricola. Quoique l'Ecosse soit en général un pays assez stérile, les habitans qui savent se contenter du nécessaire, n'en sont pas moins attachés à leur patrie, & s'estiment autant dans leurs montagnes & dans leurs forêts, que les peuples qui vivent dans les pays les plus délicieux.

Pour donner une division bien exacte de l'Ecosse, il faut la considérer comme composée de trois grandes presqu'îles, & de trois corps d'îles. *Division de l'Ecosse.*

La presqu'île méridionale s'étend depuis l'Angleterre jusqu'aux golphes *Forth* & *Cluyd*, & contient quatorze provinces, savoir: *Merche*, patrie de Jean Scot, appelé le Docteur subtil; *Tivedale*, *Tweedale*, *Liddesdale*, *Eskedale*, *Aunandale*, *Nithesdale*, *Galloway*, *Carrick*, qui produit des bœufs dont on prétend que la graisse ne se fige jamais; *Kyle*, *Cunningham*, *Rainfrew*, *Cluydesdale*, & *Lothiane*, qui est la plus fertile, la plus peuplée de toutes les Provinces de l'Ecosse, & dans laquelle est située *Edimbourg*, Capitale de tout le Royaume.

(1) *Smolett, Histoire d'Angleterre. Préface du Traducteur. Wallen ou Waalen signifie Walons.*

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

La presqu'île du milieu de l'Ecosse, qui s'étend depuis les golphes dont nous venons de parler jusqu'à ceux de *Murray* & du *Coch*, se subdivise en trois parties, dont la partie méridionale contient cinq Provinces, la partie orientale neuf, & la partie occidentale cinq; à quoi l'on doit ajouter deux îles.

Les Provinces méridionales sont *Sterling*, l'une des plus petites du Royaume, mais une des plus fertiles, où l'on voit encore plusieurs monumens du tems des Romains; *Lennox*, où se trouve le lac *Lomond*, le plus grand de toute l'Ecosse; *Mouteith*, *Strathern*, *Fife*.

Les Provinces de la partie orientale sont, *Perth*, *Angus*, *Mernis*, *Marr*, *Buchan*, *Murray*, *Badenoch*, *Athol* & *Loch-Aber*.

Dans la partie occidentale, on compte cinq Provinces & deux îles; savoir: *Braid-Albain* ou *Albanie*, *Argyle*, où l'on prétend que descendirent les premiers Scots venus d'Irlande; *Lorne*, *Cnapdale*, *Cantyr* ou *Kentyr*, *Boot* & *Arran*.

Les Provinces de la presqu'île septentrionale sont *Ross*, *Sutherland*, *Strath-Navern*, *Cauefs* ou *Caithness*.

Quant aux trois grands corps d'îles dont l'Ecosse est comme environnée, les premières se nomment *Orcades*, & en Anglois *Orkeney*. On y passe par un détroit appelé le détroit des Pictes. Elles sont au nombre de vingt-huit habitées, & de beaucoup d'autres qui ne le sont pas. Ces îles n'offrent rien de bien intéressant: la plupart sont presque incultes, sans bois ni même de tourbes pour le feu; en sorte que les personnes qui n'ont pas le moyen d'en faire venir du continent, ne brûlent que de la fiente de vaches ou de chevaux, avec un peu de paille. Il y a des aigles en assez grand nombre; mais on n'y voit point d'animaux venimeux. Du reste, les habitans sont d'un tempéramment robuste, & parviennent communément à une vieillesse avancée.

Du côté du Septentrion sont situées les îles de *Schetland* ou *Hitland*. On en compte au moins 70; mais il n'y a guères que le tiers de peuplé. Les productions sont à peu près les mêmes que dans les *Orcades*, & les habitans logent dans des cahutes, où il n'y a d'ouverture que la porte & un trou pour donner passage à la fumée.

Les *Hébrides* ou *îles Westernes*, situées à l'occident d'Ecosse, sont encore en plus grand nombre, mais plus fertiles & par conséquent mieux peuplées. Les habitans ont en outre la ressource de la pêche, qui y est très-abondante, surtout celle de la baleine, dont les Hébrides font un grand commerce. Il ne nous reste maintenant qu'à dire un mot de l'Irlande, qui forme le troisième Royaume de la Grande-Bretagne, depuis la réunion de l'Ecosse.

Du Royaume d'Irlande.

L'Irlande, en latin *Hibernia*, (1) est située au couchant de l'Angle-

(1) Ce pays a reçu en divers tems un grand nombre de noms différens. Aristote, Strabon & plusieurs autres Auteurs lui donnent celui de *Ierna*; Melas, Juvenal & Solin l'ap-

terre, dont elle est distante d'environ 20 lieues, dans le plus étroit passage, entre le 8^{me}. & le 12^{me}. degré de longitude, & entre le 51^{me}. & le 56^{me}. degré de latitude septentrionale : son étendue est d'environ 82 lieues dans sa plus grande longueur & de 50 dans sa plus grande largeur. Ses principales rivières sont le *Shannon*, la *Shure*, le *Broad-Water* & le *Barrow* ; mais elles sont peu navigables à raison de leur peu de profondeur & des cataractes qui se trouvent dans quelques-unes. On y voit beaucoup de lacs & de marais ; ce qui contribue sans doute à rendre l'air très-humide, quoique d'ailleurs assez tempéré. Les pluies y tombent fréquemment & en abondance. Les pâturages sont excellents, & les moutons paissent toute l'année en liberté, parcequ'il est rare que la terre soit couverte de neige : de-là vient son grand commerce de suifs, de cuirs & de beurre. Tout ce pays étoit autrefois couvert de forêts ; mais à peine les habitans en trouvent-ils maintenant pour la construction des bâtimens.

Hist. d'Angleterre.
Introd.
Sa description.

L'Irlande se divise en quatre grandes Provinces, connues sous les noms de *Momonie* ou *Munster*, *Leinster* ou *Lagenie*, *Ulster* ou *Ultonie*, & *Connaught* ou *Connacie*, dont chacune renferme plusieurs Comtés.

La Province de *Munster* est la plus méridionale de l'Irlande : elle abonde en bleds & en pâturages ; mais le bois y est extrêmement rare, surtout depuis qu'on y a découvert quelques mines de fer, qui ont presque achevé de consommer le peu qui y restoit. Elle contient six Comtés, *Clare* ou *Thomond*, *Limmerick*, *Kerry*, *Corke*, *Waterford*, *Tipperary*.

La Province de *Leinster*, l'une des deux qui sont à l'Orient de l'Irlande, est très-peuplée, riche & fertile, excepté dans quelques cantons marécageux, qui cependant servent encore de pâturages en été. Elle est divisée en 90 Baronnies qui composent onze Comtés, dont quatre sur les côtes & sept dans l'intérieur du pays. C'est dans cette Province qu'est situé le Comté de *Dublin*, le plus riche, le plus agréable, le plus peuplé de tous, & dont la Capitale qui porte le même nom, l'est aussi de tout le Royaume. On la regarde, après Londres, comme la ville la plus grande & la mieux bâtie des trois Royaumes. Le Lord-Lieutenant, ou Vice-Roi d'Irlande y fait ordinairement sa résidence.

Les autres Comtés situés sur les côtes sont, *Wexford*, *Wicklow*, *East-Meath* : ceux situés dans l'intérieur du pays, sont, *West-Meath*, *Longford*, *King's County*, ou Comté du Roi, *Queen's County*, ou Comté de la Reine, *Kilkenny*, *Caterlaugh* & *Kildare*.

La Province d'*Ulster* est la plus septentrionale de l'Irlande, mais en même tems la moins fertile en bleds. En récompense elle abonde en excellents pâturages, & l'on y trouve plus de bois de chauffage & de charpente que dans les trois autres Provinces. Comme celle de *Leinster*, elle se divise en plusieurs Comtés, dont cinq sur les côtes & autant dans l'intérieur. Ptolomée le fait connoître par celui d'*Iyernia* & de *Britannia minor* : on le trouve encore désigné sous les noms de *Bernia*, *Vernia*, *Ogygia*, *Tivola*, enfin sous celui de *Scotia*, &c.

His. d'An- l'intérieur. Les premiers sont *Louth*, *Down*, *Antrim*, *Londonderry* &
gleterre. *Tyrconnel*; les autres sont *Tyrone*, où il se trouve un grand nombre de
Introd. mines de fer; *Armagh*, dont le terroir est si fertile, qu'on prétend qu'il
est inutile de le fumer; *Monaghan*, *Fermanagh*, & *Cavan*, aussi très
renommé pour la fertilité de son sol & l'abondance de ses paturages.

De toutes ces Provinces, la moins considérable, mais non la moins
fertile en bleds & en paturages, c'est la Province de *Connaught* ou
Connacie, par laquelle nous terminerons cette description géographique.
Elle ne comprend que cinq Comtés; *Slego* au Septentrion, *Mayo*, *Gal-*
loway, dont la Capitale est regardée comme une des meilleures villes
d'Irlande, par sa beauté, sa grandeur & la richesse que son commerce
lui procure: située sur un canal qui communique à une grande baie, son
port est très fréquenté, surtout par les Espagnols & les Portugais. Les
deux autres Comtés n'ont absolument rien de remarquable; ils se nom-
ment, l'un *Roscommon*, & l'autre *Letrim*. Ce dernier renferme pourtant
dans ses montagnes des mines de fer, qui sont d'un assez grand produit.

Telle est en abrégé la description & la situation topographique des
trois Royaumes, qui forment celui qu'on nomme *Grande-Bretagne*. Nous
n'avons rien dit de leur antiquité, parceque nous aurons occasion d'en
parler dans le corps de l'ouvrage. Quant à l'*Angleterre* proprement
dite, qui fait l'objet principal de cette histoire, il n'existe point, & peut-
être il n'y eût jamais de Nation qui ait offert des scènes plus variées,
des caractères plus divers, plus attachans. Quel spectacle en effet plus
capable d'instruire & de surprendre l'esprit humain, que celui d'une Nation
qui, depuis plus de dix siècles, s'affermir au milieu des orages, des fac-
tions, des mouvemens tumultueux qui n'ont presque jamais cessé de l'agi-
ter! Quel spectacle peut être aussi intéressant que celui d'une Nation qui,
plus facile à s'émouvoir que les flots de la mer qui l'entoure, assure la
stabilité de sa constitution, sa gloire & sa grandeur sur son indépendance,
& celle-ci sur la perpétuelle inquiétude du caractère national! Défén-
due d'abord & ravagée ensuite par les Romains, qui la réduisirent en Pro-
vince de l'Empire; secourue & accablée par les Pictes, qui en usurpe-
rent la domination; vengée & subjuguée par les Saxons, envahie par les
Danois, soumise & gouvernée par les Normands, quelle Nation, depuis
la plus ancienne réunion des hommes en société, a vu plus fréquem-
ment changer ses mœurs, ses loix, son gouvernement & ses usages?

Quoi qu'en disent la plupart des Historiens modernes, qui veulent que
l'on regarde Guillaume le *Conquérant* comme le fondateur de la Mo-
narchie Angloise, nous avons cru devoir donner cette place dans la
liste des Rois à Egbert, qui réduisit les sept Royaumes de l'Heptarchie
en un seul, & qui par ses travaux, ses vertus, ses victoires, sut mériter
le respect, l'amour & la confiance de ses sujets qu'il rendit heureux.
Mais ses successeurs, du moins le plus grand nombre, furent bien éloignés
de marcher sur ses traces. L'un portant sur le trône l'indolence du cloî-
tre d'où il sort pour regner, les préjugés & l'inexpérience de l'état
monastique, cede sans résistance aux efforts des Danois qui envahissent ses
Etats, se dépouille des marques de la souveraineté, s'éloigne des côtes

Britanniques, & par une piété mal-entendue va rendre lâchement hommage en Italie au Souverain Pontife, déclare son Royaume tributaire du St. Siège, & lui accorde sur ses peuples des impôts excessifs; dons funestes pour l'Angleterre & pour Rome elle-même, qui ne prévoit pas alors que ces impôts souleveront un jour la Nation Angloise, & la soustrairont pour jamais à l'autorité du St. Siège. L'autre, doux, vertueux, éclairé, mais trop foible pour arrêter les désordres, & à la douleur, en mourant, de laisser ses Etats déchirés par les factieux & presque entièrement envahis par les Danois.

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

Heureusement pour l'Angleterre, *Alfred* ne tarda pas à monter sur le trône. Ce Prince, qui mérite d'être à jamais cité comme un des plus grands Monarques, eut bientôt mis fin à ces fléaux & délivré ses peuples de leurs avarés oppresseurs. Mais peu content d'avoir forcé les Danois à se retirer au-delà des mers, il se livre tout entier aux soins du gouvernement, réprime les abus qu'une trop longue anarchie avoit introduits, donne une législation aussi douce que sage, & veille lui-même à l'exécution de ses loix. Père, ami, bienfaiteur de son peuple, c'est à lui que les Anglois sont redevables de l'ineffimable avantage de n'être jugés que par leurs Pairs; c'est lui qui le premier les instruit dans l'art de la Navigation, & fit fleurir chez eux les Sciences & les Belles-Lettres. *Edouard l'ancien*, son successeur, érige en Université l'école de Cambridge, & s'immortalise par cet établissement, plus encore que par l'éclat de ses victoires.

Depuis la mort de ce sage Prince, jusqu'à l'usurpation de Guillaume le Conquérant, on ne voit plus regner sur l'Angleterre que des tyrans lâches, scélérats ou superstitieux. On n'apperçoit plus dans ce Royaume, que des factions & des orages; une suite de Rois méchants ou malheureux, les uns trempant leurs mains dans le sang de leurs proches ou plus léger soupçon, les autres immolés par l'ambition des Princes ou des grands, qui veulent leur ravir le sceptre; enfin l'usurpateur Harold précipité du trône par un usurpateur plus heureux.

Loin de donner à Guillaume le Conquérant la gloire d'avoir fondé l'Angleterre, nous verrons en son lieu qu'il en eût été le destructeur, si la constitution de ce gouvernement eût pu être anéantie. Nous le verrons exercer un despotisme plus cruel mille fois que ceux de l'Orient, plus absolu que ceux de l'Asie; nous le verrons enchaîner la Nation, substituer aux loix anciennes ses volontés momentanées, ses ordres arbitraires; couvrir du voile de la modération sa cruauté naturelle, son injustice, son excessive avidité; ravir aux citoyens, leurs charges, leurs domaines, pour les distribuer aux Normands; en un mot, nous le verrons dans tout le cours de sa vie regner par la crainte, & mourir peu regretté de sa famille; haï de tous les Souverains de l'Europe, & détesté de ses sujets, dont il eût pu facilement se faire aimer.

La situation des Anglois ne devient pas plus heureuse sous Guillaume le Roux, son fils & son successeur. Ce Prince cruel, vindicatif & d'une avidité insatiable, lâche dans l'infortune, insolent dans la prospérité, porte sur le trône les vices de son pere, sans avoir aucun de ses

Hist. d'An-
gleterre.
Introd.

talens. Attaqué d'une maladie dangereuse, il promet de changer de conduite, s'il recouvre la santé. Le ciel exauce ses vœux, mais pour le malheur de ses peuples; puisque reprenant avec ses forces son ancien caractère, il se montre chaque jour plus dur & plus farouche. Ce n'est que bien longtems après qu'il reçoit enfin la punition de ses crimes. Il est tué dans une partie de chasse d'un coup de flèche lancée au hasard, qui lui perce le cœur.

A cette époque la nation Angloise commence à jouir de son ancienne liberté. Henri I. reçoit le sceptre des mains de ses sujets, qui le lui déferent au préjudice du droit que Robert son frere aîné avoit à la succession du trône. Pour reconnoître un aussi grand service, il se hâte de leur accorder ces privilèges qui devoient rompre pour jamais en Angleterre les fers du Despotisme, rendre la Nation plus libre qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors, ôter au Souverain toute influence sur les droits des Citoyens, le mettre au contraire en quelque sorte dans la dépendance du Peuple, donner à celui-ci la prépondérance dans l'administration des affaires de l'Etat, renfermer enfin dans les bornes les plus étroites & les plus insurmontables l'autorité suprême, pour qu'elle n'eût plus désormais que le droit précieux & vraiment Royal de répandre des bienfaits, sans avoir l'odieuse puissance de faire du mal. Telle est l'origine de cette fameuse *Charte*, que l'on peut regarder comme la base essentielle & fondamentale de la liberté publique.

Henri II réunit à ses Etats la Guienne & le Poitou, en épousant la Princesse Eléonore, que Louis VII, Roi de France, venoit de répudier. Les premières années de son regne sont troublées par l'esprit inquiet & turbulent de l'Archevêque Becket. Mais à peine un lâche assassinat a mis fin aux complots de ce Prélat factieux, qu'Henri se propose de subjuguier l'Irlande, vaste anarchie divisée en plusieurs Souverainetés, & où regnoient les vices les plus bas, les mœurs les plus grossières, les coutumes les plus barbares, l'ignorance, le fanatisme & la superstition. Ce Prince n'avoit aucun droit à cette conquête; mais il croit légitimer ses projets d'usurpation, en demandant au St. Siège la permission d'envahir ce Royaume, & d'y porter avec la terreur de ses armes, la lumière de l'évangile.

Usurpateur injuste de l'Irlande, mais doué des plus rares qualités, Henri méritoit, à ce crime près, de jouir d'une tranquille vieillesse. Trop sensible pour résister aux chagrins que lui causent les révoltes de ses enfans, & de Richard surtout, l'objet de sa tendresse, il expire de douleur, trop tôt pour l'Angleterre, trop tôt pour ses enfans eux-mêmes, dévorés des remords que leur causoit leur perfidie. Richard ne jouit pas longtems du fruit de ses noirceurs. Jean son frere s'empare du sceptre, au moyen d'une ligue qu'il fait se ménager adroitement. Richard est enfermé dans une obscure prison, & à peine est-il parvenu à briser ses fers & à reprendre la couronne, qu'il meurt d'une blessure dans une bicoque. Alors les droits de Jean sont reconnus; mais ses vices, son humeur sanguinaire, son injustice, ses déprédations soulèvent le peuple. Jean allarmé se hâte d'assembler les Barons, jure d'observer tous les articles

tibles de la Grande Charte, en ajoute de nouveaux, étend les privilèges & les prérogatives des citoyens, met des bornes étroites à son autorité, & place la liberté publique au-dessus de l'indépendance royale. Le Pontife Romain irrité de la conduite de ce Prince pusillanime, veut s'opposer à l'exécution de cette seconde Charte; mais son autorité, si puissante d'ailleurs, ne peut rien obtenir. Jean s'unit au St. Siège, & ses sujets indignés offrent le trône au Dauphin de France. Louis passe en Angleterre, est reçu avec acclamation, & couronné. Jean meurt, plus méprisé que craint, couvert de honte, déshonoré par ses vices, par la cruauté de son caractère, l'inconséquence perpétuelle de sa conduite & la bizarrerie de son esprit.

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

Henri III, son successeur, ne montre sur le trône qu'un Prince sans vertus, sans vices peut-être, mais aussi sans talens. Sous ce Monarque imbécille les ombres de l'ignorance s'épaississent, & les ténèbres de la superstition s'étendent du palais du Souverain dans toutes les parties du Royaume. Enfin après un regne continuellement agité par les troubles & les injurieuses prétentions des grands, il meurt peu regretté de ses peuples, auxquels cependant sa foiblesse avoit procuré de grands avantages.

Edouard I. qui lui succéda, mit sagement à profit les fautes de son père. Son premier soin fut d'affaiblir l'autorité des Barons, qu'il regardoit comme les rivaux de sa puissance & les oppresseurs du peuple. Dans cette vue, il protège ouvertement les citoyens, établit de sages loix, veille lui-même à leur exécution, se fait aimer, & ajoute à ses Etats la Principauté de Galles, que, depuis près de huit cents ans, ses prédécesseurs n'avoient pu conquérir. Il eut pu ajouter encore l'Ecosse, si la mort, en le frappant au milieu de sa carrière, n'eût plongé la nation dans le deuil.

Sous Edouard II. son fils, Prince foible & ennemi de toute application, le Parlement, indigné de la mollesse du Monarque, dispose de toutes les places dans la maison du Roi, dans la Magistrature, les Finances, le Militaire & ne laisse au Prince que l'ombre de la Royauté. Edouard piqué & jaloux de faire briller ses talens, porte la guerre en Ecosse, se fait battre, & les Ecossois reprennent leur ancienne dépendance. La Reine méprisant son époux autant qu'il est méprisé de son peuple, se met à la tête des mécontents, attaque le Roi, le fait prisonnier, & convoque un Parlement qui, sur des accusations assez vagues, & des preuves plus vagues encore, déclare le Souverain incapable de regner, le dépose, confie la Régence du Royaume à la Reine qui, maîtresse du sort de son époux, le fait périr d'une mort violente, & donne, suivant l'usage, des larmes à sa mort. Mais ces horreurs & ces atrocités ne sont que les crimes de quelques scélérats qui se disputent la couronne, & elles ne blessent en rien la liberté nationale, qui s'accroît, au contraire, en proportion de l'avilissement de la majesté du sceptre.

Edouard III. dissipe bientôt les orages que l'esprit de discorde, la soif de l'ambition & la perfidie ont rassemblés autour du trône; il fait trembler les factieux qui se soumettent d'autant plus promptement, que la valeur, l'équité, les talens & la sagesse d'Edouard le rendent également

Hist. d'An-
gleterre.
Introd.

l'objet de l'amour de ses sujets & des respects du Parlement. Aveuglé par son ambition, & se persuadant, après la mort de Charles de Valois, que du chef de sa mere il a des prétentions fondées à la Couronne de France, il se ligue avec plusieurs petits Souverains, prend hautement le titre de Roi de France, fomenté entre les deux nations une haine irréconciliable, envahit quelques Provinces Françoises, obtient des succès, effuye des revers qu'il répare par des victoires, obtient des subsides toutes les fois qu'il en demande, & n'en demande jamais qu'après avoir ajouté de nouveaux privileges aux anciennes prérogatives des citoyens. Enhardi par le progrès de ses armes, il assiège les places les plus importantes de France, y entre en vainqueur, & se rend maître de la personne du Roi, qui dans la suite est vengé complètement par la défaite entière des Anglois. Ce revers ternit la gloire d'Edouard, qui voit en même tems son autorité s'affoiblir, à mesure que le pouvoir du Parlement s'accroît, & que la liberté de la Nation se fortifie.

Trop jeune pour tenir les rênes du gouvernement, Richard II voit son royaume en proie aux factions que suscite la méintelligence de ses trois oncles, les Ducs de Lancastre, d'Yorck & de Gloucester. Envain le Monarque tente de lutter contre leurs efforts; il est contraint de plier sous l'ascendant qu'a pris sur son esprit le Duc de Gloucester, & pour comble d'outrages & d'humiliation, il se voit privé de la couronne par les intrigues d'Henri d'Herreford, fils de ce même Duc de Gloucester, qui ayant succédé aux droits de son pere, porte contre Richard les accusations les plus graves, le fait déposer, l'enferme dans un noir cachot, lui arrache la vie, & se place lui-même sur le trône, comme descendant en droite ligne de Henri III. Cet excès de scélératesse ne reste pas longtems impuni. A peine Henri IV s'est-il couronné lui-même, qu'une révolte générale lui annonce le mécontentement de la Nation. Il s'efforce vainement de gagner l'amitié des citoyens; envain il jure de défendre leurs droits, de protéger leurs privileges & de leur accorder de nouvelles prérogatives; les fruits amers qu'il retire de ses crimes empoisonnent sa vie, qu'il perd avec cette même couronne qu'il a acquise à force de noirceur & d'assassinats.

Paissible possesseur du trône, Henri V son fils, craignant de voir se renouveler les anciennes factions, allume dans le sein de la France le flambeau de la guerre, & profite en politique habile de l'imbécillité de Charles VI, & du malheur d'une Nation en proie aux factions des Ducs de Bourgogne & d'Orléans. Les succès & les conquêtes accablent ses ennemis; il obtient un Traité, par lequel le foible Charles, se contentant de jouir pendant sa vie du titre & des honneurs de Roi de France, reconnoît & déclare Henri V héritier de sa couronne. Heureusement pour la France ce projet ne fut point exécuté, graces à la valeur du Dauphin. Au bout de quelques années, Henri meurt comblé de gloire, admiré de l'Europe, mais peu aimé des Anglois, qui ne voient qu'avec des yeux jaloux l'élévation de sa fortune. La mort de ce Prince n'est suivie d'aucune révolution dans l'Etat; la Chambre des Communes s'arroge le droit de donner une nouvelle forme à l'administration, & ne

voulant point de Régence pendant la minorité du Monarque, elle nomme le Duc de Bedford Protecteur ou Gardien du Royaume. Bedford se montre digne de la confiance publique. Afin de réunir la France à l'Angleterre, suivant le dernier Traité, il se ligue avec les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, envahit les Provinces Méridionales de la France, & presse en même tems la conquête de la Normandie; mais tandis qu'il désole les Provinces Françoises, la haine déclarée qui divise les Ministres de Henri VI l'oblige de repasser la mer, & son séjour en Angleterre laissant respirer les François, Charles VII repousse les armes Angloises, réunit les suffrages de ses sujets & se fait couronner à Rheims. Bedford n'éprouve plus en France que des défaites, & en Angleterre que des dégoûts & des contradictions. Ce Royaume est en proie aux factions des maisons d'Yorck & de Lancastre, qui se disputent le trône. Dans les commencemens de cette fameuse querelle, la Chambre des Communes donne une preuve frappante de sa puissance actuelle & du haut degré de pouvoir auquel elle tendoit: elle accuse Suffolck, Ministre & favori de la Reine & de Henri, d'avoir extorqué des dons exorbitans, d'avoir altéré les monnoies courantes, perverti la justice, protégé des causes iniques, & procuré la grace à des scélérats convaincus. Ces imputations graves allarment Henri, qui, pour soustraire Suffolck à la sévérité du Parlement, le bannit du Royaume. La Chambre des Communes proteste contre cette sentence, fait enlever Suffolck dans son passage en France, & sans procédures, sans jugement, sans formalités, lui fait trancher la tête sur sa chaloupe même. Ce coup d'autorité fait mépriser Henri: les provinces se soulèvent, le parti du Duc d'Yorck s'accroît & balance déjà celui de Lancastre, qui, au lieu d'agir avec vigueur, s'occupe de l'inutile soin de justifier les droits & les titres de Henri. Le Duc plus actif, lève une puissante armée, vient combattre son rival, remporte une victoire éclatante, fait Henri prisonnier, & le traite avec la tendresse d'un parent & le respect dû à son rang. Alors s'offre un spectacle brillant, & infiniment glorieux à la Nation Angloise; c'est le Duc d'Yorck demandant au Parlement le sceptre Britannique, & cette auguste assemblée discutant de sang-froid les droits opposés de Lancastre & d'Yorck, & déclarant que les titres de ce dernier étoient indestructibles. Cette décision eût pacifié tout, si Henri n'eût point eu d'enfans; mais son fils, conduit par Marguerite, sa mere, s'oppose les armes à la main à cet arrêt. Le parti de Richard Duc d'Yorck, combat contre celui de Lancastre; la victoire est balancée entre les deux factions: le Duc d'Yorck tué sur le champ de bataille transmet ses droits à ses fils, Edouard, George & Richard, & sa mort est le signal de nouvelles horreurs. Edouard, l'aîné des trois, combat & remporte la victoire, abat, disperse la faction ennemie, assemble le Parlement, se présente, est reçu avec acclamation, entre dans Londres & est proclamé Roi. Il monte sur le trône, & le crime, la tyrannie, la cruauté, les proscriptions l'y soutiennent; son parti triomphe: mais celui de Lancastre s'anime par la haine qu'excite la férocité d'Edouard. Les partisans de la maison d'Yorck

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

arborent la rose blanche, ceux de Lancastre la rose rouge : les uns & les autres se livrent aux horreurs de la guerre civile. Henri VI, captif de son rival, qui le méprise trop pour le craindre & le faire garder soigneusement, s'évade & s'enfuit en Ecosse. Edouard furieux assemble un Parlement à Londres, & peu content d'y obtenir la déposition de Henri, il fait proscrire la famille Royale. Son bonheur est flétri par la défection du Comte de Warwick, que des mécontentemens particuliers font passer dans le parti de Lancastre, qu'il relève avec tant de succès, qu'en quinze jours l'Angleterre lui est soumise, & Edouard contraint de s'exiler. Henri VI dont le destin bizarre est de passer alternativement de l'éclat du trône dans l'obscurité de la prison, prend la place d'Edouard; celui-ci revient en Angleterre, suivi d'un petit nombre de soldats, se présente fierement devant les murs de Londres, y est introduit par l'Archevêque d'Yorck, frere du Comte de Warwick, se saisit de Henri qu'il fait enfermer dans la Tour, défait en bataille rangée l'armée de Marguerite, & se rend maître du second fils de Henri, que les Ducs de Clarence & de Gloucester ont la barbarie de poignarder eux-mêmes de sang-froid. Henri VI étant mort peu de jours après, Edouard qui ne voit plus de rivaux à redouter ni de concurrens à combattre, ternit & perd sa gloire dans l'indolence & la débauche. Son génie actif s'engourdit, & il meurt plus admiré qu'estimé, plus craint pour son humeur sanguinaire, qu'aimé pour ses vertus.

Edouard V succède à son pere, & le cruel Duc de Gloucester s'empare de la Régence, qu'il fait servir de premier échellon pour s'élever au trône où il se propose de monter. Rempli de ce projet, il opprime ou renverse tout ce qu'il croit pouvoir s'opposer à ses vues : couvert du sang de ses proches, de ses amis, de ses confidens les plus intimes, il ne rougit pas de répandre qu'Edouard IV & le Duc de Clarence, ses freres, sont bâtards; que la Duchesse d'Yorck, sa mere, a vécu dans les plus honteuses prostitutions, & qu'il n'y a que lui seul qui soit véritablement le fils du Duc d'Yorck. Cette impudence outrée n'a point le succès qu'en attendoit Gloucester; mais rien ne le rebute : il fait rassembler quelques misérables de la plus vile populace, les corrompt à force d'argent, & leur persuade de le proclamer Roi. Fier de cette ridicule proclamation, & s'arrogeant insolemment le titre & le rang de Souverain, il envoie dès le jour même poignarder ses deux neveux, Edouard V & le frere de ce malheureux Prince.

Elevé au trône par le crime, l'assassinat, le parricide, Richard III devient bientôt l'objet de l'exécration publique. Les citoyens indignés appellent le Comte de Richemond, alors prisonnier du Duc de Bretagne, & unique rejetton, par les femmes, de la maison de Lancastre. Ce jeune Prince se hâte d'entrer en Angleterre à la tête d'une armée. Richard se signale par sa valeur & sa férocité; mais il périt en combattant, & sa mort laisse le Comte de Richemond possesseur du sceptre Britannique. Cependant, que d'assauts ne lui restent-ils pas à soutenir, que de difficultés à vaincre pour faire reconnoître pleinement la souveraineté!

En effet, le regne de ce Prince connu sous le nom de Henri VII, n'offre presque toujours qu'un tissu de conspirations, de mécontentemens, de séditions, de guerre; mais aussi on voit toujours le Monarque triompher des obstacles, & lutter avec avantage contre les factieux. C'est dans le sein de ces orages qu'on apperçoit la Constitution Britannique s'affermir, & Henri seconder, par des vues de politique, les vœux de la Nation, le zèle & les heureuses tentatives de la Chambre des Communes en faveur de la Liberté. Tandis qu'il ne semble occupé que du soin de découvrir & de déconcerter les conspirations qu'on forme contre lui, des moyens de combattre & soumettre l'Irlande impatiente de secouer le joug Anglois, d'abattre les chefs de la faction d'Yorck, & d'assurer le sceptre à ses descendans, on le voit tout à coup prendre la voie la plus sûre d'abaisser la Noblesse, par une puissance intermédiaire, qu'il ne prévoit sans doute pas devoir un jour contrebalancer l'autorité royale. Cette heureuse révolution achève d'applanir les obstacles qui arrêtent encore les progrès de la Liberté. Dès-lors Henri n'a plus de conjurations à combattre, de conspirations à punir; les Grands le redoutent, le Peuple prévient ses desseins, le Parlement lui accorde plus qu'il ne demande; enfin il semble n'avoir plus à espérer qu'une vieillesse tranquille, lorsque la mort met fin à son regne. Henri emporte au tombeau le surnom glorieux de *Salomon d'Angleterre*, dont il étoit digne par la justesse de son jugement, par l'adresse de sa politique, la sagacité de sa pénétration, & la sagesse des moyens qu'il employoit.

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

Tout entier à ses passions, ne songeant qu'à les satisfaire, à contracter des mariages, à faire autoriser ses divorces & à récompenser les ministres de ses plaisirs & de ses vengeances, Henri VIII perd toute la prépondérance que le trône sembloit devoir acquérir sous son regne. Solemnellement marié avec Catherine d'Arragon, mais éperdument amoureux d'Anne de Boulen, il prétexte des motifs de religion sur l'illégalité des nœuds qui le lient avec la veuve de son frere. Le Pape refuse de les dissoudre: Henri, entraîné par sa passion, s'obstine & brave les foudres du Vatican; cet amour irrité pour Anne de Boulen devient la source des excès & des actes de cruauté qui ternissent le reste du regne de ce Prince. Telle est aussi la mémorable origine de la Réformation du culte dans la Grande-Bretagne, dont nous donnons un détail suffisamment circonstancié dans le corps de cette histoire.

Vertueux, doux, bienfaisant, Edouard VI, qui succède à Henri VIII, occupe trop peu de tems le trône, pour pouvoir remplir aucun des projets que son patriotisme lui inspire. Seulement il parvient à faire casser & annuler par le Parlement le formulaire de croyance, publié par Henri VIII, auquel il fait succéder de nouveaux dogmes; en sorte qu'en très peu de tems l'Angleterre fut étonnée de se trouver Calviniste. Sa surprise devient bien plus grande, lorsqu'elle apprend l'horrible perfidie du Duc de Northumberland, Comte de Warwick, qui, comblé des bienfaits d'Edouard, & dévoré du désir de regner, empoisonne son bienfaiteur. Dans la vue de fixer la couronne dans sa maison, ce traître avoit

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

marié son fils avec Jeanne Grey, fille aînée du Duc de Suffolck & de François Brandon, appelée par le testament de Henri VIII à la succession du trône après la mort d'Elisabeth. Mais à peine Marie, sœur d'Edouard, a succédé à son frere, qu'elle combat & dissipe la faction de Warwick, fait prisonnière Jeanne Gray, que son beau-pere avoit fait proclamer Reine, & qui dépose le sceptre avec la même indifférence qu'elle l'avoit reçu. Victime des complots du Duc de Northumberland, cette malheureuse Princesse périt sur un échaffaud, regrettée de tous les citoyens, excepté de Marie, qui n'est pas assez généreuse pour lui pardonner une démarche involontaire, & qui peu d'années après se déshonore de nouveau par le supplice de huit cens Réformés que son intolérance immole.

L'Angleterre agitée par les disputes de religion, toujours cruelles & toujours meurtrières, respire enfin sous le regne de la sage Elisabeth qui, fatiguée des horreurs du fanatisme, n'est pas plutôt assise sur le trône, qu'elle se montre supérieure à son sexe, & fonde sa gloire sur le bonheur de sa nation. Vainement l'ambition, la haine, l'envie & le fanatisme se soulevent contre elle : tranquille au milieu de l'orage, Elisabeth confond, terrasse, abat ses ennemis, fait trembler l'Ecosse & l'Espagne, brave & rend impuissantes les foudres de Rome; son palais est l'asyle des Princes malheureux, & sa cour est le centre des négociations les plus importantes. Les Hollandois, trop longtems opprimés implorent son secours, & elle les aide à briser le joug de l'Espagne, & à fonder une Puissance formidable, depuis la plus utile & la plus fidele alliée de l'Angleterre. Tandis qu'Elisabeth ramene dans ses Etats les délices de la paix, la douceur des beaux arts, l'abondance & la prospérité, l'Europe entière retentit du bruit de ses victoires. Ses guerriers & ses Amiraux portant la terreur de leurs armes dans toutes les parties de la domination Espagnole, envahissent ses ports, s'emparent des richesses qui y sont rassemblées, étendent dans toutes les contrées de la terre habitée les branches florissantes du commerce Britannique, font respecter sur l'océan le nom d'Elisabeth, & la gloire du pavillon Anglois.

Cependant un crime affreux, inexcusable, ternit les talens, les vertus & la gloire de cette Princesse; c'est l'horrible assassinat, mal-adroitement déguisé par les formes légales, c'est la mort violente d'une Reine, sa parente, sa cliente, sa protégée & son héritière présomptive, l'infortunée Marie Stuart.

Entêté de ses propres idées presque toujours fausses, souvent absurdes, pédant jusqu'à préférer aux plus importantes affaires le stupide plaisir de discuter des theses de théologie, soupçonneux & jaloux du plus mince mérite, inconséquent dans sa conduite, sans nulle connoissance des droits de son autorité qu'il confondoit avec la puissance arbitraire; assez destitué de prudence & de politique, pour tendre ouvertement au despotisme, mais trop foible, trop timide, pour oser rien tenter de relatif à ses desseins; formant des vœux bizarres, & toujours contredit dans ses desirs; importun dans ses demandes, & toujours repoussé dans ses entreprises;

déconcerté au moindre obstacle, n'ayant ni l'art de préparer les succès, ni celui de triompher des revers; tel est Jacques I, successeur d'Elisabeth; Prince qui ne monte sur le trône d'Angleterre, que pour laisser à son malheureux fils une succession funeste, la haine de ses peuples, l'indignation du Parlement, & un royaume en proie aux fureurs du fanatisme & aux flammes de la guerre civile.

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

A la mort de Jacques I, les Anglois ulcérés des pertes que la Nation avoit faites, & qu'elle attribuoit à l'incapacité du dernier Souverain, paroissent peu disposés à rendre à Charles I la justice qu'il méritoit par la candeur de son ame & ses autres qualités estimables. Depuis quelque tems le Parlement, ou plutôt la Chambre des Communes avoit formé le plan d'éteindre en Angleterre le nom de Roi, & le malheureux Monarque ne voit pas que la hardiesse des remontrances & la licence des requêtes, lorsqu'il demande des subides, ne tendent visiblement qu'à l'exciter à prendre les armes & à allumer les premiers feux de la guerre civile. Charles trop généreux pour suspecter jusqu'à ce point la fidélité de ses sujets, pense que la plus sûre voie de terminer ces contestations est de casser le Parlement, & d'en convoquer un autre: son attente est vaine. Les Députés de retour dans leurs Provinces, les remplissent d'écrits séditieux, & flétrissent dans l'esprit de leurs concitoyens le Roi & son Conseil: leurs clameurs excitent ou fomentent des mécontentemens, & préparent l'incendie qui doit bientôt embraser tout le Royaume. Charles veut encore user d'autorité & casser le Parlement; mais cette compagnie altière déclare par le Bill le plus hardi qui eût paru jusqu'alors, que le Parlement ne peut être dissous que de son propre consentement. A cette démarche, Charles ne pouvant méconnoître les funestes complots qu'on tramait contre lui, n'a plus d'autre ressource que celle de défendre par les armes son autorité chancelante. Aux premiers préparatifs de guerre qu'il est contraint de faire, la Chambre des Communes publie une déclaration portant défense aux citoyens d'obéir à Charles I, convaincu, disoit-elle, d'avoir tenté d'anéantir les privilèges & la liberté de la Nation. Les Anglois se divisent: l'armée Royale paroît plus nombreuse que celle du Parlement; mais que peut Charles contre le génie élevé, entreprenant, ambitieux d'un seul homme, moteur des dissensions publiques, oppresseur de la maison regnante, le fameux Cromwel, ce génie extraordinaire, fait pour maîtriser tous les esprits, bouleverser l'Etat & fonder sur de nouveaux principes la gloire Britannique! Cromwel fixe la victoire sous ses drapeaux; Charles n'éprouve que des revers & des défaites. Un parricide ternit les lauriers du vainqueur. Charles périt sur un échaffaud, & le féroce Cromwel n'est pas encore satisfait. C'est sa patrie même qu'il veut assujettir, & rien ne lui résiste. Il dissout le Parlement, place sur les ruines du trône qu'il a renversé, le simulacre de la liberté, & sous le nom de *Protecteur* regne en maître sur l'Angleterre, fait reconnoître son pouvoir des Puissances voisines, leur déclare la guerre & leur donne la paix, envoie de puissantes flottes fonder des colonies, étend le commerce, assemble de nouveaux Parlemens,

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

& leur prescrivit des loix, appelle tour à tour la terreur & le fanatisme au secours de sa politique, meurt & transmet paisiblement sa puissance usurpée à Richard son fils, dont l'indolence enhardit les Anglois, encore intimidés par l'autorité de Cromwel.

Les factions ne tardent pas à renaître & à déchirer la nouvelle République. Les partisans de Charles I & de sa malheureuse postérité se rassemblent; le désordre augmente, & les Citoyens fatigués des mouvemens tumultueux de l'anarchie, se soumettent à Charles II, qui eût mérité les éloges que l'adulation lui prodigua dans les premiers jours de son regne, si son indolence extrême & son goût effréné pour les femmes & les plaisirs ne lui eussent fait négliger les devoirs de la royauté, pour consacrer sa vie aux attraites de la volupté. Cependant les abus qui s'introduisent dans l'administration, excitent des mécontentemens; Charles, pour prévenir de plus grands désordres, entreprend de se rendre absolu. Les mesures qu'il prend, divisent les esprits; deux factions se forment, également animées par une haine mutuelle: Charles plus heureux, mais non plus éclairé que son prédécesseur, fait respecter ses droits, meurt sans enfans légitimes, & la Couronne passe sur la tête du Duc d'Yorck, son frere.

Jacques II, par son zele excessif pour le Catholicisme ne tarde pas à perdre l'affection de ses peuples. Peut-être même eut-il subi le sort de Charles I, si la Grande-Bretagne eût produit un second Cromwel. Les Anglois moins implacables dans leur ressentiment, se contentent d'inviter Guillaume III. Prince d'Orange, Stadhouder de Hollande, & gendre de Jacques, à prendre le sceptre qui s'échappoit des mains de son beau-pere. Jacques forcé de renoncer à la couronne & de sortir de la Grande Bretagne, va chercher un asyle en France, & l'Angleterre, menacée des plus grands malheurs & d'un changement total dans la religion, voit se dissiper sans éclat l'orage qui s'étoit formé.

Guillaume conserve le Stadhouderat de Hollande avec la couronne d'Angleterre; mais les Anglois qui l'avoient appelé, cessent de l'aimer dès qu'il devient leur maître, & lui font essuyer mille désagrémens, parce qu'ils ne peuvent se faire à ses manieres fieres, austeres & flegmatiques, qui cachent une ame ambitieuse, avide de gloire & de puissance. Quoique le succès ne couronne pas toujours ses entreprises, & que la victoire ne suive pas toujours ses drapeaux, le regne de Guillaume passe pour un regne glorieux; il l'eût été bien davantage, si la mort inattendue qui le frappa en 1702, lui eût permis de remplir les grands projets qu'il avoit formés.

Anne Stuart, belle-sœur de Guillaume, lui succède, & suit dans toutes ses parties le plan de son prédécesseur. On peut regarder son regne comme le tems le plus brillant & le plus glorieux de l'Angleterre, soit par l'éclat des victoires que cette illustre Souveraine remporte, soit par l'importance de ses négociations, les établissemens de commerce qu'elle fonde, soit enfin en assurant la réunion de l'Ecosse à l'Angleterre, pour ne faire désormais qu'un Royaume & qu'un Parlement. Malgré son entier dévouement

dévouement au bien public, Anne essuye de grandes mortifications de la part de ses sujets, & cette Princesse infortunée meurt de douleur de s'être vu contrainte d'ordonner l'assassinat d'un frere qu'elle aimoit. *Hist. d'Angleterre. Introd.*

George I, son successeur, ne tarde point à la venger de l'ingratitude qui l'avoit persécutée. Il commande en maître qui veut être obéi, & le Parlement se soumet. Sa rigueur excite quelques mécontents, ils osent susciter des troubles & soulever les partisans du Prétendant. George arrête dans leur source ces mouvemens séditieux, fait saisir les chefs des mécontents, & sans égard pour leur rang & leurs services, inaccessible aux sollicitations, il les fait tous périr sur l'échaffaud. Cet acte de sévérité répand la terreur, & les Anglois étonnés rentrent dans l'obéissance, moins soumis qu'intimidés, moins attachés à George par les liens de la tendresse qui unit des sujets libres à leur Souverain, que par la crainte qu'il fait leur inspirer. Cependant le peuple n'obéissant que forcément aux loix d'un Prince aussi austere, aussi despotique, aussi avide que George, désire avec impatience de voir régner son fils, qui né avec un esprit doux & modéré, un cœur généreux, une ame bienfaisante, fait paroître dès son jeune âge les vertus les plus solides & des qualités opposées à celles de son pere. A son avènement au trône, George II ne trouve que les dispositions les plus favorables; les partis, les factions qui pendant tant d'années avoient agité le Royaume, semblent ne plus se souvenir de leurs anciennes divisions; à peine on distingue le Wigh du Tory, & celui-ci du Jacobite: ils ne se signalent que par leur amour pour la patrie, & leur attachement à leur Souverain. Par la sagesse de ses négociations, George rétablit la concorde entre les Maisons de Bourbon & d'Autriche; mais il ne peut parvenir à arrêter dans son origine la guerre sanglante & ruineuse, dans laquelle l'Angleterre s'engagea avec tant d'imprudence pour l'objet le plus mince, & qui paroît n'avoir eu d'autre cause, que l'inconstance naturelle des Anglois, leur hauteur & le désir immodéré de dominer dans les deux hémispheres. Nous verrons qu'au mépris des Traités qui interdisoient à tous les vaisseaux étrangers les côtes de la domination Espagnole dans les Indes Occidentales, les Anglois s'exceptant de la loi générale, firent avec les habitans de cette contrée un commerce clandestin très préjudiciable aux Espagnols. Ceux-ci s'opposent de toutes leurs forces à la descente des vaisseaux étrangers sur les côtes. Les Anglois se prétendant insultés, commencent par des actes d'hostilité, qu'ils ratifient ensuite par une déclaration de guerre, & cette malheureuse contestation, élevée au fond de l'Amérique, embrase bientôt l'Europe entière. Les Anglois ne sont point heureux dans leurs expéditions; mais ni les suites funestes de l'échec essuyé à Fontenoy, ni les mécontentemens du peuple, ni les découragemens même de son armée ne peuvent ébranler la fermeté de George II. On verra avec quelle chaleur, quel héroïsme de générosité, ce Prince bravant les caprices de la fortune & s'exposant à tous les risques, défend & soutient la cause de ses Alliés, à laquelle il sacrifie jusqu'aux subsides que le Parlement lui accorde pour ses besoins particuliers; avec quel enthousiasme les Anglois signalent, dans ce tems orageux, leur patriotisme & leur

Hist. d'Angl. attachement à George, lorsqu'un rival, d'autant plus redoutable qu'à
Introd. glèterre. d'éminentes qualités il unissoit les vœux des Puissances Européennes, &
 un parti nombreux dans l'Angleterre même, menace le Souverain & la
 Nation. Ce rival formidable est le Prince Edouard, auquel il ne manque,
 pour recouvrer le patrimoine de ses peres sur un possesseur aimé, puissant
 par ses flottes, par ses armes, par ses trésors & ceux de ses sujets, qu'une
 armée assez nombreuse, assez disciplinée pour soutenir ses prétentions, des
 trésors pour fournir aux frais de la guerre, & des places fortifiées pour
 arrêter les progrès de ses ennemis.

Cependant la guerre continue d'embraser les deux hémisphères, & c'est
 moins par les motifs d'une réconciliation sincère que par la conviction trop
 sensible de leur épuisement, que les Anglois acceptent la paix, que la France
 victorieuse leur offre. Mais le Traité qui termine ces longues dissensions,
 ne fait que suspendre l'antique haine des Anglois, qui commençant à peine à
 respirer & oubliant leurs désastres passés, ne songent plus qu'à chercher des
 prétextes pour violer les clauses du dernier Traité de paix, par lequel
 la France avoit cédé l'Acadie à l'Angleterre, suivant ses anciennes limi-
 tes, avec Annapolis, ou la ville du Port-Royal. Les Anglois, au mé-
 pris de toutes les loix, font tracer de nouvelles limites, inquiettent les
 anciens colons, les dépouillent de leurs possessions, & insultent le Pa-
 villon François. L'injustice évidente de cette usurpation dans les Indes
 Occidentales & des hostilités continuées sur mer, est bientôt punie par le
 siège imprévu du Port-Mahon. Envain les Anglois opposent leurs forces
 les plus redoutables, leurs Généraux les plus habiles, Port-Mahon ne
 peut résister à la valeur Française. L'Amiral Byng lui-même, l'un des
 plus célèbres Amiraux qui aient illustré l'Angleterre, tente d'inutiles efforts
 pour sauver cette place; sa flotte est obligée de fuir devant la flotte
 Française.

La perte du Port-Mahon ne consterne point les Anglois; elle les pénètre
 de fureur; leur orgueil humilié s'exhale en murmures contre le gouver-
 nement & surtout contre l'Amiral Byng, que la populace irritée accuse
 de haute trahison. Le Ministère Britannique charmé de voir le peuple
 prendre ainsi le change, paroît ne pas trouver injustes ses clameurs &
 ses imputations. La perte de l'Amiral est résolue, parce qu'il falloit
 appaiser le mécontentement général, en présentant à la fureur publique
 une victime qui l'empêchât d'assouvir sa colère par des coups plus auda-
 cieux. Byng couvert de lauriers, Byng que d'illustres triomphes avoient
 rendu l'un des plus respectables défenseurs de l'Etat, est poursuivi
 comme un traître, & condamné à être arquebûsé; genre de mort qu'on
 n'inflige qu'aux derniers des soldats. Cette scène d'horreur est bientôt
 suivie de nouveaux désastres: malheureuse en Europe, la Nation Angloise
 l'est encore plus en Amérique. Toujours inébranlable, George II se
 fait par ses négociations de nouveaux Alliés, & la guerre enflamme
 l'Europe. Funeste également à toutes les Puissances belligérantes, cette
 longue & cruelle guerre, après avoir dévasté les contrées qui en ont été
 le théâtre, est enfin terminée au désir général des peuples par le Traité
 de paix du 10 Février 1763.

Tel est l'abrégé des principaux événemens dont nous donnons le détail dans cette Histoire, depuis la fin de l'Heptarchie jusqu'à nos jours. Nous n'avons point adopté le sentiment des historiens modernes, qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre, & qui veulent que l'on regarde Guillaume le Conquérant comme le véritable fondateur de leur monarchie. Quelqu'accréditée que soit cette erreur, il nous a paru absurde de supprimer ainsi des fastes Britanniques un intervalle d'environ trois cens ans ; période d'autant plus remarquable, que l'Angleterre durant ce long espace de tems n'a reconnu qu'un seul Monarque, a obéi au même Souverain. On ne fera pas fâché de voir ici la Table Chronologique des Rois d'Angleterre, suivant l'ordre de leur succession ; elle indiquera à nos Lecteurs le plan que nous avons cru devoir suivre dans cet ouvrage : ensuite nous présenterons le tableau de la forme actuelle du Gouvernement Britannique ; ce qui nous eût été difficile d'insérer dans le corps de l'histoire, sans interrompre le fil des événemens.

[illegible]

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES ROIS D'ANGLETERRE.

Rois.	Avenemens, Mariages & Morts.	An de J. C.	Enfans.
EGBERT, fils d'Ingild, Frere d'Inas, Roi de Wessex.	Regne en Meurt en	800. 838.	Ethelulphe.
ETHELULPHE, ou Ethelwolphe, fils d'Egbert.	Regne en épouse, I. Osburge, Princesse Angloise; 2. Judith, fille de Charles le Chauve. Meurt en	838. 858.	1. Ethebald. 2. Ethelberd. 3. Ethelred. 4. Alfred. 5. Edmond, tué par les Danois en 870, & canonisé depuis.
ETHEBALD, fils d'Ethelulphe.	Regne en Meurt en	858. 860.	
ETHELBERD, fils d'Ethelulphe.	Regne en Meurt en	860. 866.	
ETHELRED, frere du précédent.	Monte sur le trône en Meurt en	866. 872.	
ALFRED, dit le Grand, fils d'Ethelulphe.	Succede à son frere en Epouse Alswithe, & meurt en	872. 900.	1. Edouard, depuis Roi. 2. Ethelward. 3. Elflede, mariée à Ethelred, Comte de Mercie. 4. Eltrude, mariée à Baudouin, Comte de Flandres. 5. Ethelgilde, Religieuse.
EDOUARD I, dit l'Ancien, fils d'Alfred le Grand.	Monte sur le trône en Epouse I. Elfrede, 2. Egire, Meurt en	900. 925.	<i>Du premier lit.</i> 1, 2, 3, 4. Quatre filles religieuses. 5. Ogine, mariée à Charles le simple, Roi de France. 6. Ethilde, seconde femme de Hugues le Grand, pere de Hugues Capet, tige de la troisieme race des Rois de France.

Rois.

Avenemens, Mariages
& Morts.An
de J. C.

Enfans.

Du second lit.

			1. Edmond. } Tous deux Rois. 2. Elfred. } D'une Concubine nommée Egerine.
			1. Adelstand, qui regna après son pere. 2. Alfred. 3. Edithe ou Béatrix.
ADELSTAND, fils natu- rel d'Edouard I.	Regne en Meurt sans postérité en	925. 941.	
EDMOND, dit le Pieux, fils légitime & aîné d'Edouard I.	Regne en Epouse Algine, & meurt en	941. 946.	1. Edwin ou Edwy. 2. Edgard.
ELFRED, surnommé le Très-Pieux, second fils légitime d'E- douard I.	Regne en Meurt sans postérité en	946. 955.	
EDWIN ou EDWY, fils d'Edmond.	Regne en Meurt sans postérité en	955. 959.	
EDGARD, frere d'Edwin.	Regne en Epouse 1. Elfred, 2. Al- frede. Et meurt en	959. 975.	1. Edmond, mort jeune. 2. Edouard. } 3. Ethelred. } qui regnerent.
EDOUARD II, dit le Saint, fils d'Edgard.	Regne en Meurt assassiné en . sans laisser de postérité.	975. 978.	
ETHELRED II, frere d'Edouard.	Regne en Epouse Emme, fille de Richard aux longues jambes, Duc de Nor- mandie. Meurt en	978. 1016.	1. Edmond. 2. Alfred. 3. Saint Edouard.
EDMOND II, dit Côte- de-Fer (<i>Ironside</i> en Anglois) fils d'Ethelred II.	Monte sur le trône en Meurt sans enfans en	1016. 1017.	

R O I S D A N O I S.

CANUT I.

Regne en
Epouse d'abord Alui-
Yyy 3

1017.

Du premier lit.

1. Harald ou Harold.

Rois, Avenemens, Mariages, An. & Morts. de J. C. Enfans.

	ne, puis en secondes nôces Emme, veuve du Roi Ethelred II.		2. Une fille mariée à God- win, Comte de Kent. <i>Du second lit.</i> Canut, qui fut Roi.
	Meurt en	1036.	
HARALD OU HAROLD, fils de Canut I.	Succede à son pere en	1036.	
	Meurt sans enfans en	1040.	
CANUT II. fils de Canut I.	Regne en	1040.	
	Meurt sans postérité en	1042.	

ROIS BRETONS

ALFRED II, fils d'Ethelred II.	Regne en	1042.	
	Meurt assassiné avant que d'avoir été couronné, & sans postérité en	1043.	
EDOUARD III, ou Saint Edouard, dit le sim- ple ou le Confesseur, fils d'Ethelred II.	Monte sur le trône en	1043.	
	Meurt sans postérité en	1066.	
	<i>Interregne de deux mois.</i>		
HARALD OU HAROLD, fils de Godwin, Com- te de Kent.	Monte sur le trône en	1046.	
	Meurt la même année à la bataille d'Hasting contre Guillaume le Conquérant qui lui succede.		

ROIS NORMANDS

GUILLAUME le Bâtard ou le Conquérant, Duc de Normandie, fils de Robert & d'u- ne concubine nom- mée Harlot; né en 1025, successeur au Duché de Norman- die en 1033.	Monte sur le trône en	1046.	1. Robert, Duc de Normandie. 2. Richard, tué à la chasse. 3. Guillaume, qui succède à son pere au trône d'An- gleterre. 4. Henri. 5. Adelle, qui épousa Etien- ne, Comte de Blois & de Chartres.
	Epouse Mahault ou Mathilde, fille de Baudouin V, Comte de Flandres, Meurt à Rouen le 9 de Septembre	1087.	

Rois.

Avenemens, Mariages
& Morts.An
de J. C.

Enfans.

GUILLAUME II, dit le
Roux, fils de Guil-
laume le Conquérant.

Succède à son pere en
Et meurt sans enfans en

1087.
1100.

HENRI I, surnommé
Beau-Clerc, frere
du précédent.

Regne en . . .
Epouse en premieres
noces Mathilde, fille
de Donat, Roi d'E-
cosse.

1100.

En secondes noces, A-
delaïde, fille de Geof-
froy, Comte de Lou-
vain.

Meurt en . . .

1133.

6. Cécile, Religieuse.

7. Constance, mariée à Alain
Fergeant, Duc de Bre-
tagne.

8. Marguerite, morte jeune.

9. Eléonore, mariée à Al-
phonse, Roi de Galice.

Du premier lit.

1. Guillaume
Adellin, Duc
de Norman-
die.

Morts tous
les trois dans
un naufrage
près de Har-
fleur en
1119.

2. Richard.

3. Sybille.

4. Mathilde, mariée premie-
rement à l'Empereur Hen-
ri V, & ensuite à Gode-
froy, dit Plantagenet,
Comte d'Anjou, de Tou-
raine & du Maine.

M A I S O N D E B L O I S

ETIENNE de Blois,
fils d'Adelle, (fille
de Guillaume le
Conquérant, &
d'Etienne, Comte de
Blois, de Chartres
& de Champagne.

Regne en . . .
Epouse Mathilde,
Comtesse héritière de
Boulogne.
Meurt en . . .

1133.
1154.

1. Guillaume, mort jeune.

2. Eustache, qui épousa
Constance, fille de
Louis le Gros, Roi de
France.

3. Par adoption, Henri, fils
de l'Impératrice Mathilde
& de son commerce secret
avec Etienne de Blois,
suivant quelques Histo-
riens,

MAISON DE PLANTAGENET, OU RACE D'ANJOU.

<i>Rois.</i>	<i>Avenemens, Mariages & Morts.</i>	<i>An de J. C.</i>	<i>Enfans.</i>
HENRI II, Duc de Normandie, de Guienne, Comte d'Anjou, de Poitou, de Touraine & du Maine, fils de Godefroy, Comte d'Anjou, de Touraine & du Maine, Duc de Normandie, & de l'Impératrice Mathilde, unique héritière de Henri I, Roi d'Angleterre, & par adoption fils du même Henri I, né au Mans le 5 Mars 1133, adopté le 6 Décembre 1153.	Monte sur le trône en Epouse Eléonore d'Aquitaine, Duchesse de Guienne, de Gascogne, Comtesse de Poitou & de Saintonge, mariée en premières noces à Louis le Jeune, Roi de France, dont elle eut deux filles; mariage qui fut cassé par le Concile national de Bois-Genci, sous prétexte de parenté. Meurt le 6 Juillet .	1154. 1189.	1. Henri, dit le jeune, ou Court-Martel, né en 1155, couronné Roi d'Angleterre en 1170, mort à Martel dans le Limosin en 1183. Il avoit épousé Marguerite de France, dont il n'eut point d'enfans. 2. Richard. 3. Geoffroi, Comte de Bretagne. 4. Jean, surnommé Sans-Terre. 5. Mathilde, qui fut mariée à Henri dit le Lion, Duc de Bavière. 6. Jeanne. 7. Marie.
RICHARD I, surnommé Cœur-de-Lion, second fils de Henri II.	Succède à son pere en . Epouse Bérengere, fille de Sanche, Roi de Navarre, en . . Et meurt sans postérité le 6 Avril . . .	1189. 1190. 1199.	
JEAN, surnommé Sans-Terre, fils de Henri II, & frere de Richard I.	Succède à son frere en Epouse en premières noces Havoise de Gloucester, dont le mariage est cassé. Puis Isabelle Taille-Fer, fille d'Aimar, Comte d'Angoulême. Meurt le 18 Octobre .	1199. 1199. 1216.	<i>Du second lit.</i> 1. Henri. 2. Richard, Roi des Romains, Comte de Cornouaille. 3. Jeanne, mariée à Alexandre, Roi d'Ecosse. 4. Eléonore, mariée d'abord à Guillaume Marshall, Comte de Pembrock, & en secondes noces à Simon de Montford, Comte de Leicester. 5. Isabelle mariée à l'Empereur Frédéric II.

Henri III.

Rois.

Avenemens, Mariages

An

Enfans.

& Morts.

de J. C.

HENRI III, fils du pré-
cédent.Regne en . . .
Epouse Eléonore, se-
conde fille de Rai-
mond, Comte de
Provence, en .
Meurt le 16 Novembre

1216.

1236.

1272.

1. Edouard.
2. Edmond, Comte de Lan-
castre, de Darby & de
Leicester.
3. Marguerite, mariée à Ale-
xandre III, Roi d'Ecosse.
4. Béatrix, mariée à Jean de
Dreux, Duc de Bretagne.
5. Catherine, morte fille.

*Du premier lit.*EDOUARD I. du nom
depuis la conquête,
dit le Bon.Monte sur le trône en
Epouse 1. Eléonore
de Castille; 2. Mar-
guerite de France.
Meurt en . . .

1272.

1307.

1. Edouard.
2. Eléonore, accordée à Al-
phonse, Roi d'Arragon,
mariée à Henri, Duc de
Bar.
3. Jeanne, accordée à Hart-
man, fils de l'Empereur
Rodolphe I; mariée à
Gilbert Olave, Comte de
Glocester, & en secondes
noces à Raoul Mortimer.
4. Marguerite, mariée à Jean
Duc de Brabant.
5. Elizabeth, mariée à Jean,
Comte de Hollande, &
ensuite à Humfroi Bohux,
Comte d'Hereford.
6. Plusieurs filles.

*Du second lit.*EDOUARD II, fils
d'Edouard I.Regne en . . .
Epouse Isabelle de
France,
Meurt en . . .

1307.

1327.

1. Thomas, Comte de Nor-
folk.
2. Edmond, Comte de Kent.
3. Eléonore.

1. Edouard, qui lui succède.
2. Jean, mort jeune.
3. Jeanne, mariée à David,
Roi d'Ecosse.

EDOUARD III, fils
d'Edouard II.Regne en . . .
Epouse Philippine de
Hainault.
Meurt en . . .

1327.

1377.

4. Aliénor, mariée à Renaud,
Duc de Gueldres.
1. Edouard, Prince de Gal-
les, ou le Prince Noir.
2. Guillaume, mort jeune.
3. Lionel, Duc de Clarence.

Rois.

*Avenemens, Mariages
& Morts.*

An
de J. C.

Enfans. R

RICHARD II, fils d'E- douard, Prince de Galles, & de Jeanne, Comtesse de Kent, veuve de Thomas, Comte de Hollande.	Monte sur le trône en Epouse 1. Anne de Luxembourg, fille du Roi de Bohême; 2. Isabelle de France, fille de Charles VI. Est déposé le 29 Sep- tembre. Et meurt assassiné, sans laisser de postérité en	4. Jean de Gand, Duc de Lancastre, qui laissa des fils. 5. Edmond, Comte de Cam- bridge. 6. Guillaume, mort jeune. 7. Thomas. 8. Isabelle, mariée à Ingel- rand de Coucy, Comte de Soissons. 9. Jeanne, accordée au Duc d'Autriche, puis à Pierre le cruel, Roi de Castille, morte à Bordeaux avant la consommation de son ma- riage. 10. Blanche, morte jeune. 11. Marie, mariée à Jean de Montfort, Duc de Bre- tagne. 12. Marguerite, mariée à Jean Hastings, Comte de Pem- brook.
		1377.
		1399.
		1400.

MAISON DE LANCASTRE.

HENRI IV, fils de Jean de Gand, Duc de Lancastre.	Monte sur le trône en 1399. Epouse Marie Bohux, fille du Comte d'Hereford. Meurt en . . . 1413.	1. Henri. 2. Thomas, Duc de Clarence. 3. Jean, Duc de Bedford. 4. Henri, mort à l'âge de huit mois.
---	---	--

Rois.

Avenemens, Mariages
& Morts.An
de J. C.

Enfans.

			5. Humphroi, fait Duc de Gloucester par Henri V son frere.
			6. Blanche, mariée à Louis le Barbu, Electeur Palatin.
			7. Philippine, mariée à Eric, Roi de Dannemarck.
HENRI V, fils de Henri IV.	Succède à son pere en 1413. Epouse Catherine de France. Celle-ci après la mort du Roi, se marie à Owen-Tudor, simple Gentilhomme, selon quelques Historiens, & selon d'autres, descendu des anciens Rois de Galles. Owen-Tudor eut de cette Reine trois fils, Edouard, Gaspard & Owen.		Henri, qui n'avoit que neuf mois quand son pere mourut.
HENRI VI, fils du précédent.	Meurt le 31 Août. 1422. Regne en . . . 1422. Epouse Marguerite d'Anjou, fille de René, Roi de Naples & de Sicile.		Edouard, assassiné après la bataille de Tewkesbury.
	Est détrôné en . . 1461. Reprend sa couronne en 1471. La perd & meurt la même année.		

M A I S O N D'Y O R K.

EDOUARD IV, fils de Richard I, décapité pour cause de rébellion en 1414, & d'Anne de Mortimer, à qui la cou-	Monte sur le trône en 1471. Epouse Elizabeth Woodrille, fille de Richard Woodrille & de Jacqueline de Luxembourg, Du-	1471.	1. Edouard. 2. Richard. 3. Elizabeth, accordée avec le Dauphin, fils de Louis XI, Roi de France, & mariée à Henri VII, Roi d'Angleterre.
--	--	-------	--

Rois. Avenemens, Mariages An Enfants.
& Morts. de J. C.

ronne d'Angleterre appartenoit.	chesse de Bedford, veuve du Chevalier Gray.		4. Cécile. 5. Anne. 6. Marie. 7. Catherine.
EDOUARD V, fils du précédent.	Meurt le 9 Avril. Succède à son pere en Est assassiné par son oncle deux mois après, & ne laisse point de postérité.	1483. 1483.	
RICHARD III, frere d'Edouard IV.	Regne en . . . Epouse Anne de Névil, & meurt en .	1483. 1485.	Edouard, Prince de Galles, mort âgé de 12 ans.

UNION DES FAMILLES DE LANCASTRE ET D'YORK. MAISON DE TUDOR.

HENRI VII, dit le Salomon de l'Angleterre, Comte de Richmond, héritier de la Maison de Lancastre, étant fils d'Edouard-Tudor & de Marguerite, fille de Jean de Beauford, Duc de Somerset, petit-fils de Jean de Gand, Duc de Lancastre.	Monte sur le trône en Epouse Elizabeth d'York, fille d'Edouard IV. Meurt en . . .	1485. 1509.	1. Arthur, Prince de Galles, mort en 1501. 2. Henri. 3. Edmond, mort à 5 ans. 4. Marguerite, femme de Jacques IV, Roi d'Ecosse, & ensuite d'Archambaud de Douglas, Comte d'Angus. 5. Marie, femme de Louis XII, & ensuite de Charles Brandon, Duc de Suffolk.
HENRI VIII, fils du précédent.	Regne en . . . Epouse 1. Catherine d'Arragon; 2. Anne de Boulen; 3. Jeanne Seymour; 4. Anne de Cleves; 5. Catherine Howard; 6. Catherine Parr.	1509.	<i>Du premier lit.</i> Marie, qui fut Reine. <i>Du second lit.</i> Elizabeth, qui fut Reine. <i>Du troisieme lit.</i> Edouard, qui causa la mort de sa mere, en naissant.
Edouard VI, fils de Henri VIII & de Jeanne Seymour.	Meurt en . . . Regne en . . . Meurt sans postérité en	1547. 1547. 1553.	

Rois.	Avenemens, Mariages & Morts.	An de J. C.	Enfans.
MARIE, fille de Henri VIII & de Catherine d'Arragon.	Regne en Epouse Philippe II, Roi d'Espagne, en Meurt sans postérité en	1553. 1555. 1558.	
ELIZABETH, fille de Henri VIII & d'Anne de Boulen.	Regne en Meurt sans postérité en	1558. 1603.	

MAISON DE STUART.

JACQUES I, dit Jacques VI, Roi d'Ecosse, fils de Marie, Reine d'Ecosse, & de Henri Stuart.	Regne en Ecosse en Déclaré Majeur en Reconnu héritier d'Elizabeth en Epouse Anne, fille de Frédéric II, Roi de Dannemarck. Meurt le 5 Mars.	1568. 1582. 1603. 1625. 1625.	1. Henri, Prince de Galles, mort le 10 Novembre 1610. 2. Charles. 3. Elizabeth, mariée en 1610 à Frédéric V, Electeur Palatin, depuis Roi de Bohême.
CHARLES I, fils de Jacques I.	Regne en Epouse Henriette-Marie, fille de Henri le Grand, & de Marie de Médicis; meurt sur un échaffaud le 10 Février 1649.	1625. 1649.	1. Charles, qui fut Roi. 2. Jacques, qui regna aussi. 3. Henri, Duc de Gloucester. 4. Marie, mariée à Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, pere de Guillaume III. 5. Elizabeth, morte fille. 6. Anne, morte au berceau. 7. Henriette, mariée à Philippe de France, Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIV.

INTERREGNE.

P R O T E C T O R A T.

<i>Rois.</i>	<i>Avenemens, Mariages & Morts.</i>	<i>An de J. C.</i>	<i>Enfans.</i>
OLIVIER CROMWEL.	Lord Protecteur en . . .	1649.	1. Richard.
	Meurt en	1658.	2. Henri.
RICHARD CROMWEL , fils d'Olivier.	Lord Protecteur en . . .	1658	
	Chassé peu de tems après.		

Ici finit le Protectorat.

CHARLES II , fils de Charles I.	Monte sur le trône en Epouse Catherine de Portugal , fille de Dom Juan IV, Roi de Portugal ; & de Louise de Gusman , fille du Duc de Me- dina Sidonia.	1660.	
JACQUES II , fils de Charles I.	Regne en Epouse 1. une fille du Lord Hyde, Grand- Chancelier, & Com- te de Clarendon ; 2. Marie-Joséphé , fille d'Alphonse d'Es- te, Duc de Modene , & de Laurence Mar- tinozzi.	1685. 1685.	<i>Du premier lit.</i> 1. 2. Deux fils, morts jeunes. 3. Marie , mariée à Guil- laume de Nassau , Prince d'Orange. 4. Anne , mariée à George de Dannemarck , fils de Frédéric III, Roi de Dan- nemarck , & de Sophie Amelie de Lunebourg.
	Se retire en France en Meurt à Paris le 17 Sep- tembre	1689. 1701.	<i>Du second lit.</i> 1. Jacques-François-Edouard. 2. Une fille, morte jeune.
GUILLAUME III, Prince d'Orange, ou plutôt Marie d'Angleterre , son épouse , à qui appartenoit la cou- ronne.	Regne en Meurt sans postérité en	1689. 1703.	
ANNE , fille de Jac- ques II.	Regne en Meurt sans postérité en	1703. 1714.	

MAISON D'HANOVRE.

<i>Rois.</i>	<i>Avenemens & Morts.</i>	<i>Mariages</i>	<i>An de J. C.</i>	<i>Enfans.</i>
GEORGE I, fils d'Ernest-Auguste, Duc de Brunswick-Hanovre, créé Electeur en 1692.	Monte sur le trône en Epouse Sophie-Dorothee, fille & héritière du Duc de Zell. Meurt en		1714.	1. George. 2. Sophie-Charlotte, mariée à Frédéric, Roi de Prusse.
GEORGE II, fils du précédent.	Succède à son pere en Avoit épousé en 1725, Wilhelmine - Charlotte, fille de Jean Frédéric, Marquis de Brandebourg-Anspach. Meurt en		1727. 1727.	Frédéric-Louis, Prince de Galles, mort en 1751, laissant de son mariage avec Auguste de Saxe-Gotha, les enfans suivans. 1. George - Guillaume - Frédéric. 2. Edouard - Auguste. 3. Guillaume - Henri. 4. Henri - Frédéric.
George III, petit-fils de George II.	Regne en Epouse Sophie-Charlotte de Mecklenbourg-Strelitz, en		1760. 1761.	5. Auguste, mariée au Prince héréditaire de Brunswick. 6. Elizabeth - Caroline. 7. Louise - Anne. 8. Caroline Mathilde, épouse du Roi de Dannemarck. 1. George Frédéric Auguste Prince de Galles, &c. né en 1762. 2. Frédéric, né en 1763, élu Evêque d'Osnabruck en 1764. 3. Guillaume Henri, né en 1765. 4. Charlotte - Auguste Mathilde, née en 1766. 5. Edouard Auguste, né en 1767. 6. Auguste Sophie, née en 1768. 7. Elisabeth, née en 1769. 8. Ernest Auguste, né en 1770. 9. Guillaume Edouard, né en 1772.

Rois.	Avenemens, Mariages & Morts.	An de J. C.	Enfans.
			10. Frédéric Adolphe, né en 1773.
			11. Marie née en 1775.
			12. Sophie, née en 1776.
			13. Octave, né en 1778.

PRÉCIS DE LA FORME DU GOUVERNEMENT ACTUEL DE L'ANGLETERRE.

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

Le Gouvernement d'Angleterre est une Monarchie mixte d'une forme particulière. Un Roi, Chef de l'Etat, & un Parlement qui représente la Nation, le composent. Le Roi doit être aujourd'hui de la Religion Anglicane. La Couronne est héréditaire, & passe aux femmes au défaut des mâles. Réunie avec l'Ecosse, l'Angleterre forme le Royaume qu'on nomme la Grande-Bretagne. L'Irlande fait un gouvernement à part: elle a un Parlement, à l'instar de celui de la Grande-Bretagne: elle est obligée d'entretenir à ses fraix un corps de troupes, qui est ordinairement de 12 mille hommes, pour sa défense; de donner tous les ans 12 mille livres sterlings au Vice-Roi que le Roi d'Angleterre y envoie, & de payer toutes les charges qui la concernent. L'Irlande n'entre pour rien dans la cause générale; mais l'Angleterre est obligée de la secourir & de la défendre par mer. C'est un pays conquis: il est traité sur ce pied; il est soumis aux loix du Parlement d'Angleterre; mais il faut que la Loi fasse mention de l'Irlande, sans quoi elle ne seroit pas tenue à s'y conformer.

Le Gouvernement de la Grande-Bretagne consiste en trois Ordres; la Chambre-Basse ou des Communes, la Chambre-Haute ou des Seigneurs, des Pairs, des Lords; & le Roi, qui est comme le sur-arbitre. Il faut le consentement unanime de ces trois Ordres pour passer un Bill ou Acte du Parlement, qui devient Loi, lorsqu'il est revêtu de ce consentement requis.

Les Bills sont d'abord portés à la Chambre des Communes, d'où ils vont à celle des Seigneurs & de-là au Roi: ces deux derniers Ordres peuvent faire des changemens aux résolutions passées dans les Communes, avec l'approbation néanmoins de la Chambre-Basse, à l'exception des Bills qui ordonnent la levée des deniers, auxquels les Seigneurs & le Roi ne peuvent rien changer, n'ayant que le droit de les rejeter en entier; cas fort rare, les levées ne se faisant ordinairement qu'à la requisition du Roi, & pour l'exécution de ses projets.

Il y a aujourd'hui un grand nombre de Pairs nés en Angleterre, non compris les Evêques; mais il n'en entre que deux cens dans la Chambre, les autres étant ou Catholiques ou mineurs.

Dans

Dans ce nombre sont compris les seize Pairs que l'Ecosse, par le Traité d'Union, a droit de députer. Ceux-ci sont électifs, & leur pouvoir ne dure que sept ans, qui est la durée actuelle des Parlemens d'Angleterre. La Cour dispose ordinairement de ces seize voix, dont elle fait faire le choix à son gré.

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

La Chambre-Haute d'Angleterre est la cour suprême de judicature, & juge en dernier ressort de toutes les causes qui sont portées devant elle par appel. Le peu de connoissances & le peu d'application de ses membres à l'étude des loix & de la procédure, l'empêche de tirer un grand avantage de cette prérogative. Elle compose seule la Haute Noblesse du Royaume, laquelle consiste en Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons & 26 Evêques. Ceux qui sont revêtus de ces titres, ont un droit naturel à la Chambre-Haute, dont ils ne peuvent déchoir que par jugement pour crimes & par non-conformité. Les Chevaliers Baronets, dont les titres sont héréditaires, & les Chevaliers simples qui ne le sont que pendant leur vie, ne jouissent d'aucun privilege, & sont confondus, ainsi que les cadets des Pairs, dans ce qu'on nomme *Communes*.

La Chambre-Basse est composée de 558 membres, y compris les Députés d'Ecosse, qui sont au nombre de 45. Tous sont électifs, & leur mission cesse à la fin de chaque Parlement. Il faut avoir au moins 600 livres sterlings de revenu annuel, pour être capable de cet emploi. Ils sont élus dans chaque bourg, où il suffit d'avoir 27 schellings de revenu pour être un des vocaux. Au moyen de cette somme modique les vocaux sont en très grand nombre: ils font un commerce de leurs suffrages, & leurs assemblées sont très tumultueuses; inconvéniens d'une loi ancienne qui auroit dû fixer la quantité de terres à posséder pour avoir voix active & passive, plutôt que la quantité du revenu.

Le Chancelier, quand il est Orateur de la Chambre-Haute, ce qui arrive ordinairement, préside à la Chambre-Haute, & l'Orateur de la Chambre des Communes à la Chambre-Basse.

Le Roi, subordonné aux loix comme le moindre de ses sujets, a cependant des pouvoirs très étendus. Il a seul le droit de convoquer le Parlement, de l'ajourner, de le proroger & de le dissoudre. Il dispose de tous les bénéfices & de toutes les charges, places & emplois du Royaume, tous lesquels, à l'exception des places ecclésiastiques & de quelques autres en très petit nombre, sont amovibles à sa volonté; ce qui le fait disposer ordinairement de la pluralité des suffrages dans le Parlement. Il a le droit de faire la paix, & le privilege d'absoudre les coupables condamnés à mort. Il est l'administrateur des deniers de l'Etat, dès que le Parlement en a ordonné la levée & indiqué la destination. Il confère les Titres de Pairie & d'honneur, tels que Chevaliers Baronets & Chevaliers simples, lesquels ne peuvent être dégradés que par le Parlement & pour crime. Il ne peut imposer de taxes, ni lever de l'argent, ni déclarer la guerre, sans le consentement du Parlement. Il n'a aucun droit sur la vie, sur la liberté, ni sur les biens de ses sujets. S'il en fait arrêter, ce n'est que pour 24 heures, au bout desquelles il doit le faire relâcher, si le prisonnier donne caution, ou le faire juger dans le cours

Hist. d'An-
gleterre.
Introd.

de six semaines, s'il ne peut en fournir; mais il ne jouit à cet égard que du privilege commun à tous les Anglois.

Au surplus, sa personne est sacrée; celle des Pairs est réputée telle, ne pouvant être arrêtés que pour crime. Les membres des Communes ont le même privilege pendant la durée du Parlement.

L'opposition dans cette Compagnie va toujours en croissant: elle est plus considérable dans les dernières séances que dans les premières, parce qu'alors tous ceux qui n'esperent rien de la Cour, se joignent aux autres mécontents, dont chaque grace que le Roi fait, augmente le nombre. La nécessité où est la Cour de ménager les membres de l'assemblée, l'oblige de souffrir de grands abus: il est rare que les comptables soient recherchés, & il n'y a aucun pays où les deniers Royaux soient plus mal administrés.

Quant à l'assemblée, elle se forme ordinairement à *Westminster* dans ce qui reste de l'ancien palais royal. Les Seigneurs s'assemblent dans une grande salle, & les Communes dans une autre tout joignant: il y en a une troisième près de-là, nommée la *Chambre peinte*, où se tiennent les conférences des Commissaires des deux Chambres. Le Roi vient dans la Chambre-Haute, & s'assied au haut de la Chambre dans un fauteuil sous un dais: à la droite du Roi contre la muraille, sont les bancs où s'asseyent les Prélats, & à la gauche, aussi contre la muraille, d'autres bancs où s'asseyent les Ducs, les Marquis, les Comtes, & au-dessus d'eux les Grands Officiers de la Couronne, s'ils sont Barons; sinon, ils se mettent sur des sacs ou ballots de laine, & au dessous d'eux les Juges du Royaume, les Conseillers d'Etat, les Gens du Roi & les Maîtres de la Chancellerie, qui tous n'ont point de voix décisive, s'ils ne sont Barons. Le dernier sac de laine est le siège des Greffiers de la Couronne & du Parlement, dont le dernier enrégistre tout ce qui se passe dans la Chambre. Il a deux Greffiers sous lui, qui écrivent à genoux sur un sac de laine. On met-là ces sacs de laine par un long & ancien usage, afin de faire souvenir le Parlement des grands avantages que l'Angleterre tire de sa laine, & l'engager par cet endroit à soutenir toujours puissamment cette branche de son commerce.

Dans la Chambre-Basse, ou des *Communes*, il n'y a point de préséance, & l'on s'assied sans garder aucun ordre. Il n'y a que l'Orateur de la Chambre qui est assis dans un fauteuil au milieu, & le Greffier qui est aussi assis au dessous de lui. Le Parlement s'assemble tous les jours, excepté les dimanches & les jours de fêtes, à moins qu'il n'y ait des affaires bien pressantes, & les séances durent ordinairement depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi. Lorsque l'ouverture s'en fait, Sa Majesté vient à la Chambre des Seigneurs en habit de cérémonie, la couronne sur la tête, & l'épée de l'Etat portée devant lui. Il s'assied sur une chaise de parade, sous un dais, au haut bout de la Chambre: les Seigneurs ecclésiastiques paroissent en habits épiscopaux, & les séculiers avec leur robe d'écarlate, chacun selon son rang. Les quatre Députés de Londres paroissent aussi dans la Chambre-Basse en robes

d'écarlatte à la première assemblée, & après avoir appelé les Communes à la barre des Seigneurs. *Hist. d'Angleterre. Introd.*

Le Roi ordonne à l'huissier de la baguette noire, qui est le messager des Seigneurs, d'appeler la Chambre des Communes. Elles viennent à la Chambre des Seigneurs, & se tiennent debout hors de la barre. Le Roi leur commande par la bouche du Chancelier ou Garde du grand sceau, de choisir un Orateur d'entre leurs Membres & de le lui présenter un tel jour, qui est ordinairement le lendemain ou le surlendemain. Quand l'élection est faite, & que la personne élue a accepté l'honneur qu'on lui défère, les Communes présentent leur Orateur au Roi, le jour qu'il leur a marqué, dans la Chambre des Seigneurs. Le Roi agrée ordinairement celui qu'on lui présente, & l'Orateur après quelques complimens de modestie, vraie ou simulée, qu'il fait au Roi, de le dispenser d'un emploi si difficile, le remercie de son agrément, & finit son discours par trois demandes qu'il lui fait. 10. Que les Communes puissent avoir pendant leur séance un libre accès auprès de Sa Majesté. 20. Qu'elles aient pleine liberté de parler en leur Chambre. 30. Que leurs Membres soient exempts de tous arrêts, ou prises de corps. Sa Majesté accorde toujours ces demandes; après quoi elle représente en peu de mots aux deux Chambres le sujet pour lequel elle les a convoquées: c'est là-dessus qu'il faut délibérer; permis pourtant de mettre aussi d'autres choses sur le tapis, & de les conclure, tant pour la Nation en général, que pour les particuliers.

La Chambre des Communes doit être composée de 558 Membres, depuis l'union des deux Royaumes; mais comme plusieurs s'assemblent ou viennent tard, on juge la Chambre suffisamment remplie, quand il s'en trouve trois cens à la fois. Avant que d'entamer aucune affaire, tous les Membres des deux Chambres doivent prêter les sermens qui furent ordonnés par Acte du Parlement l'an 1689 après la révolution. Ils doivent aussi faire un Acte général d'abjuration contre le Papisme, & une abjuration particulière à l'égard du prétendu Prince de Galles, qu'on nomme d'ordinaire le Chevalier de St. George, ou le Prétendant tout court. Les Membres des Communes, quoique Députés des Provinces, des Villes ou des Bourgs, ne sont point astreints à suivre les sentimens de leurs Constituans. Ils ont pleine liberté de suivre le parti qu'ils jugent le meilleur; cela n'empêche pourtant pas qu'ils ne donnent toute l'attention qu'ils doivent aux intérêts particuliers de ceux qu'ils représentent.

Les Communes étant de retour dans leur Chambre, commencent d'ordinaire par établir diverses Commissions, qu'on nomme Commités, composés d'un certain nombre de Députés, l'un pour examiner les privilèges de la Chambre & les Elections contestées, un autre pour les griefs de la Nation, un troisième pour le commerce, un quatrième pour les affaires de Religion, & un cinquième pour composer une Adresse, comme on parle, de remerciement au Roi, pour la harangue qu'il a faite aux deux Chambres. Cette adresse marque pour l'ordinaire la disposition où l'on est de concourir avec Sa Majesté dans les choses qu'elle a propo-

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

sées. La Chambre des Seigneurs présente aussi une adresse de la même nature.

Pour venir à la manière dont se prennent les délibérations dans le Parlement, il faut d'abord remarquer que, comme cette auguste assemblée se fait pour établir de nouvelles loix, ou pour en proroger quelques-unes qui sont prêtes d'expirer, ou pour en abolir, ou enfin pour lever des subsides: aussi il n'y a rien qui ait force de loi, que quand il a été approuvé par les deux Chambres & par le Roi. Le pouvoir législatif réside dans le Parlement, & est partagé entre Sa Majesté & les deux Chambres qui ont, aussi bien que le Roi, le pouvoir de rejeter ce qui ne leur plaît pas. On fait une proposition par écrit, & cet écrit porte le nom de Bill. Chacune des deux Chambres peut proposer tel Bill qu'elle juge à propos; mais les Bills des subsides commencent toujours par la Chambre des Communes, parce que la plus grande partie des subsides est levée sur le peuple qu'elle représente.

Ce seroit passer les bornes que nous nous sommes prescrites, que de rapporter ici toutes les formalités que l'on observe dans le Parlement. Il suffira d'en remarquer en peu de mots les principales, pour donner une idée de la sagesse avec laquelle s'y forment toutes les délibérations.

Premièrement, aucun Bill ne prend force de loi, qu'il n'ait été lu & examiné trois fois dans trois séances consécutives, qui se font en différens jours, à moins que le sujet ne soit fort pressant; précaution bien éloignée de l'usage de certains Etats de l'Europe, où l'on dépêche quelquefois dans une seule séance les matières les plus importantes, soit d'Etat, soit de Religion; mais il arrive aussi assez souvent à ces Etats-là d'avoir lieu de se repentir de leurs délibérations précipitées. On lit un Bill dans la Chambre, & d'abord l'Orateur demande s'il sera lu une seconde fois? Si la négative l'emporte, le Bill tombe, & c'est une affaire finie: si c'est l'affirmative, on l'examine une seconde fois dans une autre séance, & c'est alors proprement qu'on parle vivement pour ou contre. Celui qui parle se tient debout & découvert, & adresse la parole à l'Orateur. Personne n'a droit de l'interrompre, à moins que son discours ne soit trop long ou n'aille pas au but; auquel cas l'Orateur peut le reprendre & le redresser. Et quand un homme a parlé sur un sujet, il ne lui est plus permis de parler sur le même, ni de répliquer à ceux qui l'auront réfuté, parceque si cela étoit permis, les journées se passeroient en disputes. Quand l'affirmative l'a emporté en faveur du Bill, ce n'est pas encore la fin: on renvoie la chose à un Comité de divers Membres de la Chambre, pour examiner mûrement la matière, ou bien même assez souvent la Chambre se met en grand Comité, comme on parle, c'est-à-dire, qu'elle se départ de ses propres règles, pour mieux éplucher une matière, & pour en parler avec une liberté plus entière. Alors l'Orateur quitte sa chaise, & la Chambre choisit un chef pour ce Comité. Chaque Membre a la liberté de parler sur un sujet aussi longtems qu'il le trouve à propos, & de répliquer à ceux qui l'auront réfuté. Lorsque le Comité a pris sa résolution, & qu'il est convenu d'en faire le

rapport, l'Orateur reprend sa place; le chef du Comité fait son rapport, & la Chambre procède ensuite selon ses règles ordinaires, & non plus comme Comité. L'Orateur propose le Bill: si la pluralité des voix est contre, le Bill tombe; si c'est l'affirmative, il est porté à une troisième séance, où enfin l'on prend une dernière résolution.

Dans toutes ces délibérations, l'Orateur n'a point de suffrage, à moins que les voix ne soient égales: ce qui n'arrive point souvent. Quand un Bill a passé dans la Chambre des Communes, le Secrétaire écrit dessus ces mots François, *Soit baillé aux Seigneurs*, & on le leur envoie par des Membres de la Chambre. Dans celle des Seigneurs on recueille les suffrages par ordre, en commençant par le dernier Baron, & remontant jusqu'au premier. Les Seigneurs envoient aussi aux Communes les Bills qu'ils ont passés; mais ils n'emploient pas des Députés d'entre eux pour cet envoi; ce sont ou deux Maîtres de Chancellerie, ou deux des douze Juges du Royaume qui en sont porteurs. Quand on a examiné dans chaque Chambre une affaire qui a été proposée & qu'elle a passé, le Greffier l'écrit sur du velin pour l'envoyer à l'autre Chambre, comme nous venons de le dire. Lorsque la Chambre-Basse a donné son approbation à un Bill qui lui a été envoyé par les Seigneurs, on écrit sur le dos en vieux Gaulois, *les Communes assentent*. Quand les deux Chambres ne peuvent pas s'accorder sur un sujet, on demande une conférence. On détache des Commissaires de chaque Chambre, qui s'assemblent dans la *Chambre peinte*. S'ils conviennent entre eux, le Bill passe; sinon, il est annullé. Il faut donc le consentement des deux Chambres pour passer un Acte; mais ce n'est pas tout: il faut encore que Sa Majesté y donne son consentement, sans quoi tout ce qu'a fait le Parlement, est nul & sans effet: le Roi vient pour ce sujet dans la Chambre des Seigneurs; le Greffier de la Couronne lit le titre de chaque Bill & le présente à Sa Majesté, qui le touche du bout de son sceptre droit: dans le même tems le Greffier dit en François, *le Roi le veut*, si c'est un Acte qui regarde le public; ou bien *soit fait comme il est désiré*, si c'est un Acte particulier. Quand l'Acte regarde un subside qu'on accorde au Roi, le Greffier dit, *le Roi (ou la Reine) remercie ses loyaux sujets, accepte leur bénévolence, & aussi le veut*.

Autrefois, depuis l'arrivée des Normands, tous les Actes du Parlement se faisoient en François, ou plutôt en Normand. Cet usage dura environ quatre cens ans, & fut aboli sous le regne de Henri VII: on n'en a retenu que les formules que je viens d'indiquer. L'Assemblée du Parlement d'Angleterre est quelque chose de si glorieux à la Nation, & un spectacle si beau, qu'un étranger qui ne l'a pas vue, ne doit pas compter d'avoir vu l'Angleterre.

Le Roi a neuf grands Officiers de sa Couronne, qui sont, le Grand-Maitre de sa Maison, le Grand-Chancelier, le Grand-Trésorier, le Garde du sceau privé, le Président du Conseil privé, le Grand-Chambellan, le Grand-Connétable, le Grand-Maréchal & le Grand-Amiral. Le Grand-Maitre & le Grand-Chambellan sont à peu près ce qu'ils sont en France; ce dernier présente les Ministres étrangers.

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

Le Grand-Chancelier est proprement le Premier-Ministre d'Etat, quoiqu'il n'en fasse pas ordinairement les fonctions & la première personne du Royaume dans les affaires civiles. Il juge seul des affaires portées devant lui par appel, pouvant adoucir la rigueur de la Loi. Sa juridiction se nomme pour cette raison, *Cour d'équité*: il est le tuteur de tous les pupilles: il dispose de tous les bénéfices qui ne sont évalués dans le pouiller du Roi qu'à 20 livres sterlings de revenu. Cette charge rapporte au moins dix mille livres sterlings.

Le Grand-Trésorier administre les revenus de l'Etat; mais depuis le Comte d'Oxford (Harlay) qui l'étoit sous la Reine Anne, cette place est demeurée vacante. On y a suppléé par un Bureau composé de cinq Commissaires de la Trésorerie, dont le premier Commissaire est en même tems Chancelier de l'Echiquier: au moyen de quoi il est juge en cette dernière qualité des comptes qu'il rend lui-même comme Commissaire de la Trésorerie; ce qui est contre toute bonne régie.

L'office de Grand Amiral est pareillement vacant: il est remplacé par sept Commissaires de l'Amirauté, dont l'administration n'est gueres moins vicieuse que celle de la Trésorerie.

Le Grand Connétable ne sert plus que dans la cérémonie du Couronnement, & dans les procès faits aux Lords. On donne des Commissions dans ces deux cas.

Le Grand Maréchal juge des armoiries & du point d'honneur. Il est aussi chargé des cérémonies de la Cour. Cette charge est la seule de son espece qui soit héréditaire. Elle appartient au Duc de Norfolck, premier Duc d'Angleterre, qui ne peut l'exercer à cause qu'il est Catholique. Il y commet un de ses parens, qui prend le titre de Député du Grand-Maréchal.

Le Président du Conseil privé préside à ce Conseil. C'est un poste plus honorable que lucratif.

Le Garde du Sceau privé expédie toutes les Chartes, concessions, pardons accordés par le Roi. Cette charge vaut trente mille livres sterlings.

Outre ces Grands Officiers de la Couronne, le Roi en a plusieurs considérables dans sa maison, comme Grand-Ecuyer, Grand-Maître de la Garde-Robe, Gentilhomme de la Chambre, &c.

Il y a en Angleterre trois Tribunaux de justice, où se plaident & se jugent toutes les affaires civiles. Le premier est la Cour du Banc du Roi, qui connoît de toutes les discussions entre le Roi & ses sujets: ce Tribunal exerce l'*habeas corpus*, c'est-à-dire, que quand un particulier en fait arrêter un autre, le prisonnier peut l'obliger de le faire transférer dans la prison du Banc du Roi. On y est mieux logé, & on y a plus de liberté que dans les autres, mais il en coûte plus cher, & ce privilege n'est gueres réclamé que par les banqueroutiers & les débiteurs de mauvaise foi, qui n'ayant que des rentes viagères ou du papier, aiment mieux manger leurs revenus dans cette prison, que de payer leurs dettes, & ils attendent à en sortir par le bénéfice de l'âge. Au reste, la Loi en Angleterre défend de saisir les biens, quand on a le corps, & *sic vice versa*.

Le second Tribunal est celui des *Plaidz communs*. Il juge les procès entre particuliers. Hist. d'Angleterre.

Le troisieme est l'Echiquier, qui connoît de tout ce qui concerne les revenus de l'Etat. Introd.

Chacun de ces trois Tribunaux a quatre juges, dont chaque premier est appelé *Lord-Chef-justice*, en y ajoutant le titre de son Tribunal. Ces douze Magistrats, qui sont aussi nommés les douze grands Juges, sont obligés deux fois par an, savoir, à Noël & à la Pentecôte, de faire le tour de l'Angleterre, suivant les départemens qui leur sont assignés, pour y terminer les affaires civiles & criminelles. Ils ont séance au Parlement, & ils ont voix consultative.

Les affaires civiles s'instruisent à peu près comme en France, au lieu que les affaires criminelles se décident toujours par le fait. Les coupables ne peuvent être jugés que par douze Jurés, qui sont autant de Bourgeois tirés au sort entre les habitans du lieu où se tiennent les Assises. Le Juge les instruit de toutes les circonstances du délit, & après leur avoir exposé les différens points des loix du pays qui y sont relatifs, il les laisse décider du fait. Comme il faut que le jugement soit unanime, on enferme ces douze jurés dans une chambre sans aucune nourriture, & ils n'en sortent que lorsqu'ils sont tous d'accord. Si l'un d'eux vient à mourir pendant qu'ils sont ainsi assemblés, le prisonnier est absous *ipso facto*. Les Grands Juges par un pouvoir exprès qu'ils reçoivent du Roi, peuvent faire grace aux criminels après leur jugement & commuer leur peine : ces charges sont très belles & sont ordinairement à vie, attendu la nécessité où l'on est de les tenir remplies par des gens versés dans les Loix & Coutumes d'Angleterre, qui sont très épineuses : c'est d'entr'eux que le Roi choisit presque toujours le Grand Chancelier.

Il n'y a que deux genres de supplice en Angleterre, la potence pour les hommes, & le feu pour les femmes coupables du meurtre de leur mari. Les Pairs criminels sont eux-mêmes condamnés à la potence par la Loi; mais le Roi les fait décapiter.

On n'emploie la question que dans le seul cas qui suit. Un criminel interrogé par ses juges doit répondre s'il est coupable ou non ? S'il l'avoue, son procès est bientôt fait; s'il le nie, il est convaincu, ou il se justifie; mais s'il refuse de parler, & qu'il soit évidemment chargé du crime pour lequel il est arrêté, on l'étend sur le plancher, & on lui met sur le corps une grosse pièce de bois chargée de différens poids, que l'on accumule jusqu'à ce qu'il parle ou qu'il expire. Dans ce dernier cas, comme il meurt avant que son procès ait été parfait, il n'est point censé coupable, & ses biens ne sont point confisqués. Cet avantage a souvent engagé des criminels à se laisser écraser, pour conserver leur succession à leurs enfans.

Il y a encore un autre Tribunal, qui est celui de l'Archevêque de Cantorbery, où l'on est obligé de porter les Testamens; car un fils ne peut se mettre en possession de l'héritage de son père, qu'il n'en ait la permission par écrit de ce Prélat, qui ne peut, à la vérité, la refuser sans des motifs incontestablement légitimes, mais qui tire un gros revenu

*Hist. d'An-
gleterre.
Introd.*

de ces privileges. C'est aussi cet Archevêque qui nomme les Notaires, lesquels n'ont point de charges comme en France, & ne gardent point de minutes de leurs Actes. C'est un vice de police très important.

Le Lord Maire est le premier Magistrat de la cité; son pouvoir dure un an: il est fort étendu. Il a juridiction souveraine sur la ville & les faubourgs de Londres & sur la Tamise. Il a une Cour composée de Grands Officiers à l'instar de celle du Roi, & l'on porte toujours devant lui l'Epée d'Etat. Le Roi ne peut entrer dans la Cité sans avoir fait prévenir le Lord-Maire & quitté à la porte toutes les marques de la souveraineté. Cette place vaut trois mille livres sterlings, sans compter le casuel qui peut être très considérable, y ayant deux cens charges & plus dans la ville à la nomination du Lord-Maire, lorsqu'elles sont vacantes.

Les Aldermans sont les Echevins; ils sont au nombre de vingt-six, égal à celui des quartiers de Londres: leurs fonctions sont à vie. C'est de leur compagnie qu'est tiré le Lord-Maire, qui doit toujours être d'un des douze corps de métiers établis dans la cité.

Les Sherifs, au nombre de deux, sont élus tous les ans. Leurs fonctions sont d'exécuter les sentences des Juges. Ils poursuivent aussi le paiement des amendes & des confiscations. Si quelques prisonniers s'échappent des prisons qui sont sous leur juridiction, ils sont responsables des sommes dûes aux créanciers; ce qui fait que ces places ne s'acceptent point sans répugnance; mais on ne peut devenir Lord-Maire, sans avoir exercé cette charge, & pour se dispenser de la remplir, il faut prouver qu'on n'a pas quinze mille livres sterlings de biens, ou payer par forme d'amende six cens livres sterlings au trésor de la ville.

Le Conseil de la ville est composé de deux cens trente-quatre membres. Ce Corps, les Aldermans & le Lord-Maire représentent la Constitution du Gouvernement fixé dans les deux Chambres & dans la personne du Roi, & leur façon de procéder est la même.

En Angleterre, les pupilles deviennent majeurs à vingt ans & un jour, & les filles peuvent se marier à douze ans & un jour, autrefois sans le consentement de leurs parens, actuellement avec quelques restrictions qu'il est question de révoquer.

Une Dame titrée qui épouse un homme qui ne l'est pas, conserve son titre, son rang, ses privileges, mais ne les communique pas à son mari.

Les revenus ordinaires de l'Angleterre montent à six millions cinq cens mille livres sterlings, dans lesquels sont compris cent soixante mille livres sterlings qui forment le contingent de l'Ecosse.

La dépense en tems de paix est de cinq millions trois cens mille livres, dont la Liste civile qui est le fond destiné au maintien de la Maison du Roi, montant à huit cens mille livres sterlings, & près de quatre millions assignés pour les intérêts des Dettes nationales, sont les deux plus gros articles. La Marine, les Forces de terre, les Colonies, les Chemins absorbent le reste; de sorte que l'excédent des revenus forme ce qu'on appelle le fond d'amortissement destiné dans son origine à rembour-

ser

ser les capitaux, mais qui n'a servi depuis son origine qu'à satisfaire aux engagements pris successivement sur ce fonds.

Le Parlement d'Angleterre, manuteneur de la Constitution de l'Etat, est seul muni de la puissance législative, & de celle de lui imposer des taxes. La Chambre des Pairs est aussi le tribunal suprême de toutes les grandes causes criminelles, dans lesquelles celle des Communes se porte accusatrice, & dans toutes les autres d'espèces différentes, dont il peut y avoir appel par devant elle, comme nous l'avons dit.

L'Angleterre a des loix fondamentales, dont elle est avec raison fort jalouse. Ce sont d'abord celles qui établissent la prérogative de ses Rois & leur succession à la Couronne: puis la Grande Charte des libertés des sujets, donnée par le Roi Jean l'an 1215, expliquée, étendue, confirmée par nombre d'actes postérieurs du Parlement, & notamment par ceux qui furent passés dans le siècle dernier, sous les titres de *Petition de droit* en 1628; de *Bill Habeas corpus* en 1679; de *Bill de Droits & de succession* en 1689; enfin l'Acte d'Union entre l'Angleterre & l'Ecosse de l'année 1707, qui est compté pour loi fondamentale de ce pays-là. Le bon esprit de ces loix diverses a pourvu avec toute la sagesse possible, à ce que les Rois d'Angleterre fussent Rois, & leurs Sujets, Sujets dans le sens humain le plus essentiellement raisonnable & le plus parfaitement convenable au système Britannique. La liberté & la propriété, les deux avantages du monde les plus importants pour l'homme, ont été les grands objets de la Législation Angloise, & sont encore ceux dont l'expression éclate le plus souvent en Angleterre, dans les acclamations publiques.

La Jurisprudence reçue en Angleterre est une des sciences les plus diffusées qui soient en Europe. Elle comprend d'abord le Droit combiné des *Anglo-Saxons & Danois*, recueilli par Edouard le Confesseur, & augmenté par Guillaume le Conquérant & par ses fils; c'est ce que l'on appelle le *Droit commun*: 2^o. les Décisions Parlementaires; c'est ce qui forme les *Statuts*: 3^o. les Chartres des villes; ce que l'on nomme le *Droit particulier*: 4^o. les *Loix forestières*: 5^o. les *Loix Martiales*, mais qui n'ont de vigueur qu'en tems de guerre: 6^o. le *Droit Romain*, suivi dans la Cour de l'Amirauté: 7^o. enfin le *Droit Canonique*, suivi par le Clergé, en tout ce qui ne repugne pas à la révélation, à l'autorité du Roi & aux autres loix du Royaume.

A considérer la Nation Angloise dans le point de vue sous lequel ses loix la présentent, on la voit distinctement partagée en deux classes; celle de la Noblesse & celle des Communes. Il existe des Ordonnances Royales & des Actes du Parlement, qui reglent avec autant de clarté que de précision le rang de tous les citoyens, depuis le Duc jusqu'au simple Gentilhomme, & il existe en particulier pour les Pairs l'Acte de *scandalomagnatum*, qui les met à l'abri des outrages, des insultes & des calomnies.

Mais autant il a été de la Législation Angloise de déterminer d'une manière positive la distinction des rangs entre les citoyens, autant est-il des mœurs & des usages de la Nation de tout confondre à cet égard dans

Hist. d'An-
gleterre.
Introd.

le train ordinaire de la vie. Le titre de Lord se donne *par courtoisie* à nombre de gens à qui la loi le refuse, & l'usage veut que cette courtoisie parle par la bouche des Pairs, des Princes & du Roi, comme par celle de l'artisan, du mendiant & du manant. Et une chose que l'on ne sauroit dire avec moins d'admiration que de vérité, c'est qu'en Angleterre la considération personnelle se mesure en général sur les talens & sur les vertus de celui qui en est l'objet, bien plutôt que sur la naissance & sur les titres. L'on y dresse des mausolées; l'on y érige des statues; l'on y applaudit au théâtre & dans les places publiques, au philosophe, à l'artiste, au poète, au comédien, au vaillant homme, au grand citoyen, soit que le tableau des Pairs en revendique le personnage, soit que la classe des Communes le prenne pour un de ses membres. De-là sans doute cette multitude d'hommes illustres en tout genre, dont l'Angleterre s'honore, & dont la Nation est d'autant plus en droit de se faire une gloire, que les grandes réputations s'élèvent au milieu d'elle, presque toujours par ses suffrages, & presque jamais par les faveurs du gouvernement. De-là surtout ce nombre de gens de qualité vertueux & savans, qui, témoins à la fois, & du peu de cas que l'on fait de la naissance en Angleterre, & du grand cas que l'on y fait du mérite personnel, se livrent si heureusement à la culture des talens & du génie, & font, pour ainsi dire, oublier qu'ils sont nobles. Et de-là enfin cette attention si sage & si exemplaire de la Cour Britannique, de pourvoir d'emplois utiles & honorables en même tems, ceux qui déjà célèbres dans l'esprit de la Nation, sont jugés dignes par elle d'entrer dans son service.

Les Anglois, comme nous l'avons déjà dit, sont beaux pour la plupart, bien faits, agiles & robustes. Ils aiment de préférence les exercices où il entre de la force & de l'adresse, témoins leurs luttes, leurs chasses & leurs courses de chevaux. Ils aiment aussi les jeux proprement dits, & quoique grands partisans du hazard & des paris, ils appliquent volontiers à leurs jeux les regles du calcul. Leur sociabilité se manifeste dans la multitude de coterries que l'on trouve parmi eux, & dans la foule dont tous leurs spectacles sont ordinairement remplis. Il est vrai qu'à ce dernier égard, les Anglois ont souvent l'avantage d'assister aux divers théâtres de Londres, à des représentations de chefs-d'œuvres dramatiques, données par des acteurs plus vrais qu'en tout autre pays du monde. Le goût des Anglois pour les plaisirs n'exclut point celui que supposent leurs succès dans les arts, dans les sciences & dans les affaires générales de la vie. Très naturellement capables de raisonner, ils semblent avec cela ne rien faire, dont ils ne se croient tacitement appelés à prendre la défense ou à donner la justification: & c'est peut-être là la clef de cette profondeur qui passe en général pour le caractère de tout ce qu'ils font; profondeur, à la vérité, qui n'amuse pas toujours autant qu'elle instruit; mais en vertu de laquelle ils sont ardens dans leurs travaux, pénétrans dans leurs recherches, sagaces dans leurs vues & solides dans leurs conclusions. L'on ne dispute pas aux Anglois le génie des découvertes; mais on leur conteste celui des inventions, c'est-à-dire,

s'il n'y a pas de logomachie dans le cas, qu'on les croit plutôt faits pour le réel que pour l'imaginaire. Ce qu'il y a de plus assuré, c'est que dans les sciences tout est perfectionné en Angleterre, depuis la science du gouvernement jusques à celle du faiseur de chansons; que dans les arts, celui de la navigation & celui de la culture des terres y sont le plus en honneur; & que dans les affaires générales de la vie, le bon soldat, l'artisan assidu, l'honnête marchand, l'habile avocat & le grand ministre y sont pour l'ordinaire de grandes fortunes.

Il y a deux Universités fameuses en Angleterre, celle d'Oxford & celle de Cambridge: il y a aussi plusieurs Ecoles publiques, répandues dans différentes villes sous le nom de Colleges. Quant aux Ecoles particulières, gratuites ou non gratuites, l'on peut dire qu'elles sont innombrables dans toute l'Angleterre; en sorte que si le peuple en est, comme on le prétend en général, plus instruit qu'ailleurs, c'est que les moyens y sont aussi plus multipliés qu'ailleurs.

La Société Royale de Londres, le College des Médecins, & la Société pour la propagation de la Foi, sont des établissemens que l'univers connoît. Il est dans les mœurs de l'Angleterre, encore plus que dans la politique de son gouvernement, de favoriser toute entreprise & toute fondation propre à éclairer le genre humain, ou même à l'étonner; de-là ces souscriptions & ces dons, non moins remarquables quelquefois par leur bizarrerie que par leur générosité.

Fin du Tome Quarante-quatrième.



Il n'y a pas de laconisme dans le cas, qu'on les croit plutôt sans que pour le réel des points d'application. Ce qu'il y a de plus alluré, c'est que dans les lettres, tout est perfectionné en Angleterre, depuis la

science du gouvernement jusqu'à celle du talent de chanoine; que dans les arts, celui de la religion de celui de la culture des terres y sont le plus en honneur; & que dans les études générales de la vie, le bon goût, l'ordre, l'élégance, l'habileté, l'usage de la grand

mairie y sont pour l'ordinaire de grandes fortunes. Il y a deux Universités fameuses en Angleterre, celle d'Oxford & celle de Cambridge. Il y a aussi plusieurs écoles particulières dans différentes villes, sous le nom de Colleges. Quant aux écoles particulières, on ne peut pas les nommer, tant il y en a de toutes sortes. Les uns sont pour les nobles, les autres pour les gens de bien, les autres pour les pauvres. On ne peut pas dire que le peuple en soit, comme on le voit en France, plus instruit qu'autre part, c'est que les moyens y sont plus multipliés qu'ailleurs.

La Société Royale de Londres, le Collège des Médecins, & la Société pour la propagation de la Foi, sont des établissements que l'univers con- siderable de son gouvernement, de son commerce & de son industrie propre à éclairer le genre humain, ou même à l'étonner; de la sorte qu'on ne peut pas dire que ces deux, non moins remarquables qu'aucuns par leur bonté que par leur générosité.

Fin du Tome Quatrième-quinzième.







Histoire universelle ...

Bd.: 44.

Amsterdam u.a. 1788

Res/4 H.un. 78-44

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10899411-4